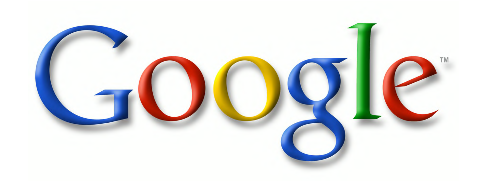
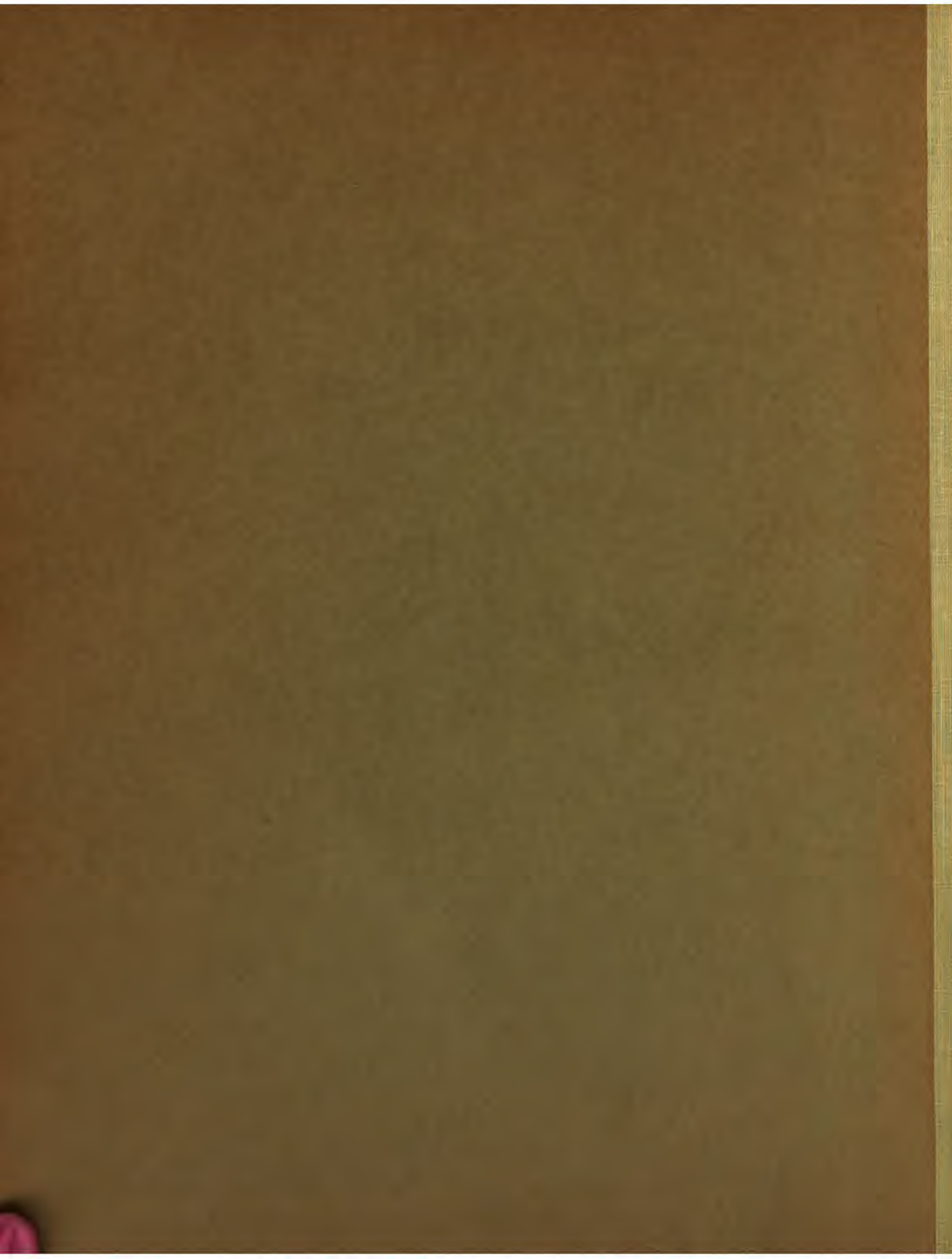



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138739 7



DE

Mazar



COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

Par arrêté du 23 juin 1891, le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la Section d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques, a chargé M. le Vte G. d'Avenel de poursuivre la publication des *Lettres de Mazarin*, interrompues par le décès de M. Chéruel.

M. A. Sorel, membre de l'Institut et du Comité, en a suivi l'impression, en qualité de Commissaire responsable.

LETTRES

DU

CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE

RECUEILLIES

ET PUBLIÉES PAR M. LE Vte G. D'AVENEL

TOME VIII

JUILLET 1657 - AOUT 1658



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCIV

AVERTISSEMENT.

C'est dans la période qu'embrasse ce volume — du 1er juillet 1657 au 15 août 1658 — que Mazarin force enfin l'Espagne à se reconnaître vaincue et à demander la paix. En même temps, par d'habiles négociations, il réduit à l'impuissance la branche allemande de la maison d'Autriche. Enfin il ne cesse de travailler, quoique avec moins de fruit, à la pacification de l'Europe septentrionale.

La correspondance du Cardinal est le guide le plus sûr, nous pourrions presque dire le seul, pour suivre le travail délicat de notre diplomatie en Angleterre, qui contribua fort au triomphe de Turenne sur les Espagnols. C'est aussi par les instructions de Mazarin qu'on pénètre le fond des intrigues qui agitèrent l'Allemagne au cours des années 1657 et 1658. Les lettres du Cardinal à MM. de Terlon et de Lumbres, ambassadeurs en Suède et en Pologne, font connaître le rôle de la France dans la vieille querelle, toujours ouverte entre ces deux couronnes; rôle difficile, tout de modération et de concorde, entre un allié que nous ne pouvions abandonner tout à fait, mais qui s'efforçait de nous compromettre avec lui plus ouvertement qu'il ne convenait à notre politique, et ses adversaires polonais, soutenus du Danemark, de l'Autriche et de la Russie.

I

Confirmation de l'alliance avec Olivier Cromwell; prise de Mardick (1657). — Nouveau traité conclu le 28 mars 1658. — Bataille des Dunes (14 juin 1658); prise de Dunkerque. — Maladie du Roi. — Siège et prise de Gravelines.

On a vu, dans le tome VII des lettres de Mazarin, que le Cardinal, après avoir conclu, en mars 1657, avec le colonel Lockart, représentant d'Olivier Cromwell, un traité d'alliance offensive contre l'Espagne avait, sous divers prétextes, différé de l'exécuter. De là des plaintes très vives de Cromwell et de son ambassadeur, même des menaces sérieuses de rupture. Mazarin s'en émut et s'occupa, dès le mois de septembre 1657, de remplir avec vigueur les engagements qu'il avait pris.

La forteresse de Mardick fut assiégée et enlevée en peu de temps aux Espagnols (octobre 1658). On craignait un retour offensif des ennemis, qui occupaient Gravelines et Dunkerque et y avaient concentré des troupes. La correspondance de Mazarin montre avec quelle sollicitude il mit à l'abri d'une attaque la place de Mardick qui devait être livrée aux Anglais. Il convainquit ainsi Cromwell de sa sincérité et le décida à renouveler l'alliance primitive, qui n'avait été signée que pour un an. Le nouveau traité fut négocié, pour la France, par Servien et Brienne. Signé le 28 mars 1658, il était promptement ratifié par les deux puissances[1].

Le préambule rappelait que, l'année précédente, le Roi de France et le Protecteur d'Angleterre avaient résolu d'entreprendre le siège de Dunkerque et de Gravelines, mais que les troupes jetées

[1] Le texte de ce traité, rédigé en latin et en français, se trouve aux Affaires étrangères (Angleterre, t. 69, p. 254 et 299). M. Guizot, qui l'a considéré comme la continuation du traité de 1657, n'en parle pas dans son *Histoire du Protectorat de Cromwell*. Le *Corps diplomatique* de Dumont l'a également omis.

dans ces places par les Espagnols s'étaient trouvées trop nombreuses pour permettre de les attaquer avec succès. Cependant les deux contractants, désireux d'exécuter le projet ajourné, fixent le commencement du siège de Dunkerque entre le 20 avril et le 10 mai au plus tard de l'année courante. L'armée française sera chargée de bloquer la ville par terre, pendant que la flotte anglaise interceptera tous les secours par mer. Si l'un des deux alliés manquait aux conditions stipulées, il serait obligé de rembourser à l'autre les dépenses faites en vue de l'expédition. Les vaisseaux de la Grande-Bretagne devaient ensuite concourir au siège de Gravelines, pour lequel le traité déterminait aussi des dates extrêmes. Six mille Anglais serviraient sous les ordres du général français. Enfin les articles concernant le maintien de la religion catholique dans les places livrées à l'Angleterre étaient confirmés par le nouvel accord.

Mazarin, ses lettres le prouvent, s'empressa de concourir en personne à l'exécution de ces clauses. Il vint avec le Roi s'établir d'abord à Calais, puis à Mardick[1] et pourvut à l'approvisionnement de l'armée. Cromwell ayant envoyé en France son gendre, lord Falconbridge, pour complimenter le Roi, une ambassade française, dont faisait partie Mancini, neveu du Cardinal, partit à son tour, sous la conduite du duc de Créquy, pour remercier le Protecteur[2]. Cet échange de politesses et de présents atteste la bonne intelli-

[1] Le Roi y resta pendant une partie du siège. Les lettres de Mazarin prouvent que Voltaire s'est complètement trompé quand il dit que «le cardinal mena Louis XIV près du théâtre de la guerre, sans lui permettre d'y monter, quoiqu'il eût plus de vingt ans. Ce prince se tint dans Calais». (*Siècle de Louis XIV,* chap. VI.)

[2] Voltaire, fort mal renseigné sur les événements de cette époque, prête, à ce propos, à Mazarin une lettre bien connue et toute fantaisiste dans laquelle le Cardinal aurait dit à Cromwell (*Siècle de Louis XIV,* chapitre VI) «être affligé de ne pouvoir lui rendre, en personne, les respects dus au plus grand homme du monde». Il n'y a pas un mot de ce style dans la lettre authentique du 12 juin 1658, publiée par M. Guizot. (T. II de son *Histoire du protectorat d'Olivier Cromwell,* 2e édition, p. 636.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

gence qui régnait désormais entre les alliés et qui servit puissamment à la réussite des plans communs.

Les Espagnols ne négligèrent rien pour les faire échouer. Don Juan d'Autriche s'avança jusqu'à Furnes (10 juin 1658) à la tête de l'armée des Pays-Bas; il avait avec lui le prince de Condé et les Français qui suivaient sa fortune [1]. Le maréchal d'Hocquincourt, dont on a vu la trahison en 1655, vint l'y rejoindre, et s'étant avancé jusqu'aux lignes de l'armée du Roi, dans une reconnaissance imprudente, il fut mortellement atteint [2]. Quelques jours plus tard Turenne sortait de ses retranchements et livrait à Don Juan la fameuse bataille des Dunes où les Espagnols étaient complètement défaits.

On voit ici combien il importe de n'ajouter foi qu'à des documents authentiques. Loin de se montrer jaloux de la gloire de Turenne, comme l'ont prétendu quelques historiens [3], Mazarin lui transmit avec une chaleur affectueuse les félicitations du Roi, auxquelles il joignait les siennes. La correspondance du Cardinal avec le général victorieux continue sans interruption pendant les années 1658, 1659, 1660 et prouve que jamais leur confiance réciproque n'a subi le refroidissement imaginé par des courtisans aigris et admis par des écrivains crédules.

La prise de Dunkerque suivit bientôt la victoire des Dunes (24 juin 1658). La place fut remise aux Anglais, suivant les conventions, mais les privilèges des habitants leur furent confirmés, et la religion catholique maintenue. Retz et les ennemis ordinaires du Cardinal ne manquèrent pas de l'attaquer à cette occasion; Servien fut chargé de leur répondre et Mazarin surveilla lui-même cette polémique [4].

[1] On trouve le récit très complet et, on peut dire, définitif de cette campagne dans l'*Histoire des princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale.

[2] Voir, dans le présent volume, la lettre de Mazarin à Talon, du 14 juin 1658.

[3] Voir p. 424, note 3.

[4] Voir p. 453.

La meilleure réponse à faire aux libelles fut d'ailleurs la continuation des succès militaires, un moment suspendus par la maladie du jeune Roi[1], qui se poursuivirent par le siège et la prise de Gravelines (29 juillet-27 août 1658).

II

Négociation pour l'élection du successeur de Ferdinand III (1657). — Ambassade du maréchal de Gramont et d'Hugues de Lionne (1657-1658). — L'empereur Léopold est nommé (18 juin 1658); capitulation qui lui est imposée par les électeurs. — Ligue du Rhin (août 1658).

La mort de Ferdinand III (1657) avait éveillé l'ambition de plusieurs compétiteurs au trône impérial. Mazarin rêva de profiter de cette circonstance pour enlever à la maison d'Autriche une dignité qu'elle possédait depuis plusieurs siècles. La France était alors représentée à Francfort par Robert de Gravel, profondément instruit des affaires d'Allemagne, fort en crédit auprès des électeurs-archevêques de Cologne, Mayence, Trèves et en général de la haute noblesse rhénane.

Ces petits princes, ruinés par la guerre de Trente ans qui avait transformé leur pays en désert, recevaient comme la manne les pensions du trésor français. Mazarin se flattait, en achetant leur influence, d'obtenir la majorité dans le collège électoral. Cette assemblée se composait, on le sait, de huit membres : trois ecclésiastiques, cinq laïques (Bohême, Bavière, Saxe, Brandebourg et Palatinat). La présidence appartenait à l'électeur de Mayence, archichancelier de l'Empire.

Le titulaire de cette dignité, l'archevêque Philippe de Schœnborn, passait pour un habile politique, dont le suffrage. toujours aux enchères entre la France et l'Autriche, était exploité par lui

[1] Les lettres de Mazarin sur cette maladie méritent d'être lues. — Voir p. 487 et suiv.

comme une ferme lucrative. L'électeur de Cologne, Maximilien de Bavière, était gouverné par les deux frères Fürstenberg. Quant à l'électeur de Trèves, Charles-Gaspard de Leyen, il avait beaucoup moins d'autorité en Allemagne que les deux précédents. Parmi les laïques, Léopold, roi de Bohême et de Hongrie, aspirait à la couronne impériale qu'avait portée son père Ferdinand III. L'électeur de Bavière demeurait hésitant entre sa mère, qui le poussait dans les bras de l'Autriche, et sa femme, princesse de la maison de Savoie, qui l'engageait à courir pour lui-même les chances d'une compétition avec le Roi de Hongrie. L'électeur de Saxe se montrait favorable au parti autrichien; au contraire, le Palatin était un des pensionnaires de la France. Quant à Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, un des personnages les plus fins de cette époque, il dissimulait et traitait successivement avec les deux partis.

Pour obtenir la majorité dans ce collège où siégeaient cinq catholiques, il fallait un candidat de cette religion. Mazarin jeta d'abord les yeux sur le duc de Neubourg, Philippe-Guillaume de Bavière[1], comte palatin du Rhin, duc de Juliers et de Bergues, dont la puissance était moindre que les titres. Dépouillé de Juliers par les Espagnols, confiné à Düsseldorf, dans son duché de Bergues, il s'était toujours montré zélé pour les intérêts français.

Seulement il n'y avait guère d'apparence de le voir réussir en face de l'hostilité déclarée des électeurs de Bohême, de Saxe, de Trèves et de Brandebourg; ce dernier, ayant naguère enlevé aux Palatins de Neubourg le duché de Clèves, tenait avant tout à le conserver. Le Cardinal, désespérant de vaincre une opposition aussi sérieusement motivée, finit par abandonner ce prince et songea tour à tour à pousser la candidature de l'électeur de Bavière,

[1] Né en 1615, ce prince mourut en 1690.

qui finalement se déroba, et à mettre sur les rangs Louis XIV lui-même. Le Roi de France pouvait compter, disait-on[1], sur les électeurs de Mayence, Cologne, Trèves et sur le Palatin.

Mazarin, pour donner corps à ce projet, conduisit le Roi à Metz (septembre et octobre 1657), en même temps que le maréchal de Gramont et Hugues de Lionne se rendaient à Francfort, après avoir visité les principaux électeurs[2]. Ces négociations compliquées se poursuivirent jusqu'à la réunion de la diète en 1658. A cette époque, le Cardinal reconnut l'impossibilité d'enlever au roi de Hongrie la dignité impériale. Il avait échoué dans son premier projet, il réussit dans le second qui consistait à lier d'avance les mains à l'empereur par une « capitulation », en lui enlevant toute faculté de secourir les Espagnols dans leur lutte contre la France[3]. A cette condition seule et après avoir pris les engagements exigés de lui, Léopold, roi de Hongrie, fut élu empereur et couronné le 31 juillet 1658 par l'électeur de Cologne.

Afin d'assurer l'exécution des clauses contenues dans la capitulation, plusieurs princes d'Allemagne formèrent la ligue dite « du Rhin ». Les deux électeurs de Mayence et de Cologne[4], le duc de Neubourg, le landgrave de Hesse-Cassel, les trois ducs de la maison de Brunswick (Hanovre, Lünebourg, Wolfenbüttel), en constituèrent le noyau. Le Roi de France y accéda comme landgrave d'Alsace, le 15 août 1858; le roi de Suède, comme duc de Brême, souverain de Wismar et d'une partie de la Poméranie, suivit son exemple.

[1] Voir les lettres à Gramont et à Lionne.

[2] L'ambassade de Lionne à Francfort a été racontée, d'après les documents originaux, par M. Valfrey dans son ouvrage *Hugues de Lionne et ses ambassades* (t. II). Les mémoires du maréchal de Gramont sont pleins de détails curieux sur ces négociations et sur les mœurs de l'Allemagne à cette époque.

[3] Les principales conditions de cette capitulation sont indiquées dans les mémoires du maréchal de Gramont.

[4] L'archevêque-électeur de Trèves n'en fit partie que plus tard.

La ligue eut pour président nominal l'archevêque-électeur de Mayence; en réalité, Louis XIV en fut l'âme. Ainsi se noua, sur les bords du Rhin, cette alliance qui donnait à notre pays la prépondérance en Allemagne. L'habileté de Mazarin et des négociateurs qu'il dirigeait consista à se présenter toujours comme le défenseur des libertés germaniques à l'égard de la maison d'Autriche; et le fait est — tellement la demi-sincérité est chose fréquente en diplomatie — qu'il y avait dans cette attitude plus de vrai que les hommes d'État français ne le croyaient peut-être eux-mêmes. La ligue du Rhin fut le complément des traités de Westphalie.

III

Négociations dans le nord de l'Europe. — Mort de d'Avaugour (septembre 1657); il est remplacé par le chevalier de Terlon. — Coalition contre la Suède. — Invasion de Charles-Gustave en Danemark; traité de Roskild (26 février 1658) conclu sous la médiation de la France et de l'Angleterre. — Il est rompu (août 1658).

Au moment où une redoutable coalition se formait dans l'Europe septentrionale contre le roi de Suède, la France perdait l'ambassadeur fidèle et dévoué qui la représentait auprès de ce prince. Le baron d'Avaugour mourut à Lubeck (11 septembre 1657)[1]. Il était souffrant depuis plusieurs mois, et Mazarin lui avait adjoint le chevalier de Terlon, qui lui succéda[2]. Comme d'Avaugour, il eut pour mission d'entretenir l'alliance entre les deux pays et d'engager Charles-Gustave à se réconcilier avec le roi de Pologne. Le rôle de notre ambassadeur était difficile en face de l'ambition obstinée du roi de Suède; celui-ci, cependant, se voyait attaqué par une coalition des plus dangereuses. Tandis que

[1] Voir la note sur d'Avaugour dans le tome V des *Lettres de Mazarin*, p. 795, 796.

[2] Hugues de Terlon, né à Toulouse vers le commencement du XVII[e] siècle. On a publié ses *Négociations* de 1656 à 1661 (2 vol. in-12, Paris, 1681).

les Moscovites envahissaient la Lithuanie, que les Danois attaquaient le duché de Brême et que les Polonais se relevaient, l'électeur de Brandebourg, croyant voir la fortune se déclarer contre Charles-Gustave, l'abandonna. Il signa avec la Pologne le traité de Welau [1] (19 septembre 1657). Il s'engageait à rendre à cette nation les palatinats que lui avait cédés Charles-Gustave, à condition que Jean-Casimir le reconnaîtrait comme souverain indépendant de la Prusse ducale. Le roi de Pologne ratifia ce traité à Bromberg.

Malgré la défection de l'électeur de Brandebourg, le roi de Suède ne perdit pas courage. Laissant ses généraux tenir tête aux Moscovites et aux Polonais, il se jeta sur les Danois. Son lieutenant Wrangel les avait déjà chassés du duché de Brême; lui-même envahit le Holstein (septembre 1657). Il s'était adressé à la France pour en obtenir des secours; mais, à cette époque, Mazarin absorbé par le siége de Mardick et par les négociations d'Allemagne pouvait malaisément lui venir en aide. Sa correspondance prouve cependant qu'il ne se désintéressa pas de la lutte. Il prodigua à Charles-Gustave mieux que des témoignages d'admiration pour son énergie : de larges subventions pécuniaires [2]. Il fit plus : pour diminuer le nombre des ennemis de ce prince, il pressa la reine de Pologne de se réconcilier avec lui, au lieu de se soumettre à la tyrannie de l'Autriche [3]. Il s'efforça enfin d'empêcher l'alliance entre l'électeur de Brandebourg et le roi de Hongrie et chercha au contraire à rapprocher Frédéric-Guillaume du roi de Suède [4]. Il agissait en même temps en Hollande pour éviter que la république des Provinces-Unies n'excitât ou ne soutînt le Danemark contre le souverain scandinave [5].

[1] Petite ville de la Prusse ducale.

[2] Lettres au chevalier de Terlon, en date des 9, 23 et 26 novembre 1657.

[3] Lettre à de Lumbres, en date du 16 novembre 1657.

[4] Lettre à Blondel, du 14 novembre 1657.

[5] Lettre à de Thou, du 16 novembre 1657.

Sans négliger l'appui diplomatique de la France, ce dernier comptait avant tout sur la supériorité de son armée. Accoutumé à braver les rigueurs de l'hiver, il traversa les Belts sur la glace, entra dans le Sleswick, s'empara de l'île de Fionie et menaça le Jutland (janvier 1658). L'intervention des ambassadeurs de Louis XIV et de Cromwell parvint à mettre un terme aux hostilités. La paix fut signée à Roskild ou Roschild[1], sous leur médiation (26 février 1658)[2]. Le Danemark se retirait de la coalition et confirmait la cession faite à la Suède des provinces de Scanie, Bleckinge et Aland; il y ajoutait l'île de Bornholm et le gouvernement de Drontheim. L'entrée des Belts devait être ouverte aux Suédois qui n'auraient aucun droit à payer; les autres nations ne pourraient franchir ces passages.

Le traité de Roskild déplut très vite aux deux parties. Le roi de Suède voyait avec regret lui échapper la conquête de Copenhague et de tout le Danemark[3]; Frédéric III, roi de Danemark, ne se résignait qu'avec peine à une paix humiliante, et la Hollande, qui se trouvait exclue de la Baltique, le poussait à ne pas se soumettre à des prétentions qu'elle jugeait exorbitantes. Aussi quelques mois à peine s'étaient écoulés, qu'après des négociations infructueuses, cette convention était rompue, et Charles-Gustave se précipitait dans de nouveaux hasards.

[1] La ville de Roskild est située dans l'île de Seeland.

[2] Voir la lettre du 20 juin 1658, où Mazarin félicite le chevalier de Terlon de la conclusion de ce traité.

[3] Il disait hautement, d'après une dépêche de l'ambassadeur Terlon : « La France me veut donner des bornes et me prescrire jusqu'où je dois aller, et l'Angleterre aussi; mais je me mettrai en état de ne prendre pas leurs lois. » Voir cette dépêche dans l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, par M. Chéruel; tome III, p. 356.

LETTRES

DU CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE.

I.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 90, minute. — Aff. étr., France, t. 29, f° 339; original signé, avec *post-scriptum* autographe.

À M. SERVIEN.

La Fère, 2 juillet 1657.

Juillet 1657.

Je vous escris cette lettre à part pour vous dire que j'ay esté surpris d'en recevoir une de M. le Procureur general sur ce qu'on luy a dict que je me plaignois de sa mauvaise administration des finances et que toutes choses manquoient faute d'argent, me representant que ces bruits le decreditent et le mettent hors d'estat de continuer à servir utilement; et comme je sçay que ledict Procureur general faict tout ce qu'il est dans la possibilité; que, si j'estois mal satisfait de luy, je le luy tesmoignerois à luy-mesme, et que je n'ay parlé à qui que ce soit des finances qu'à vous, en presence de M. de Lionne, vous disant une chose que je ne ferois pas scrupule de dire à tout le monde : «que je «voudrois bien que nous fussions plus au large; que nous eussions de «quoy pourveoir à tant de despenses necessaires qu'il y a à faire de «tous costez, et qu'il falloit songer aux moyens de faire venir au profit «du Roy ce que l'on estoit obligé de donner avec profusion aux gens «d'affaires, parce qu'autrement nous manquerions tout d'un coup»[1],

[1] Le vœu de Mazarin ne devait pas se réaliser sitôt, puisque Mallet, dans ses *Comptes rendus*, nous apprend que, de 1656 à 1669, les «traitants» reçurent plus de 80 millions de livres qui représentent 320 millions de francs d'aujourd'hui. «En réduisant les remises [des traitants] à 10 ou 12 p. o/o, disaient déjà, en 1644, les trésoriers de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. vous adjoustant que j'en avois parlé ainsy audict sieur Procureur general, j'ay creu qu'en l'entretenant là dessus vous auriez peut-estre trop exageré et que cela luy auroit faict croire ce qui n'est pas, et je suis d'autant plus marry de son inquietude que je sçay fort bien que je n'ay rien dict qui la pust causer.

J'ay leu les lettres et les memoires du prince de Hombourg, par lesquels il me paroist deux choses : la premiere, que ledict prince, soubs pretexte de faire rapport de toutes les raisons que luy a dittes le comte de Fürstemberg pour l'eslevation du duc de Neubourg[1], nous les insinue luy-mesme, parce qu'il desire plus que personne l'advantage dudict sieur duc, pour lequel vous sçavez bien que nous n'avons pas besoin d'estre excitez, et que le Roy souhaiteroit qu'il fust empereur preferablement à tout autre, s'il y avoit lieu de le porter à cette dignité, parce que, asseurement, il a de plus grandes qualitez que le duc de Baviere, et qu'ayant desjà beaucoup d'affection pour cette couronne, laquelle [affection] s'accroisteroit par l'obligation qu'il luy auroit de cette eslevation, nous en pourrions esperer des effects tres considerables, sans craindre qu'il en fust destourné par une mère, ou par un favory[2]. La seconde, c'est qu'il va bien viste en matiere d'argent, ne lui coustant rien de conseiller de donner des millions, comme si nous nagions dans l'argent, ce qui vient asseurement du chanoine

France à Paris, dans un mémoire au ministère, il y aurait moyen d'épargner plus de 15 millions.» Ces prêteurs occultes étaient payés sur les «comptants»; les intérêts incroyables qu'ils exigeaient et qu'on n'eut osé faire figurer dans les comptes publics se réglaient au moyen d'un «acquit au comptant». Indemnités aux fermiers des impôts, courtages aux financiers, les «comptants» étaient un vaste compte «*Profits et Pertes*» de la grande maison française.

[1] On a vu dans le tome précédent qu'il s'agissait de l'élévation du duc de Neubourg à la dignité impériale.

[2] Allusion à l'influence qu'exerçaient sur le duc de Bavière sa mère, princesse autrichienne, et son ministre favori, le comte Kurtz*.

* Voy., dans les *Mémoires du maréchal de Gramont* (éd. Michaud, p. 997), le récit de l'intervention de Kurtz dans l'entretien que notre ambassadeur eut avec le duc de Bavière : «Le comte de Kurtz, rapporte Gramont, commença tout d'un coup à dire que, pour lui, il ne voulait tromper personne; qu'il n'avait point conseillé à son maître d'accepter l'Empire, qu'il ne le lui conseillerait jamais; et que ses raisons étaient si fortes et si bonnes sur ce sujet, que s'il les pouvait confier à quelqu'un, il était bien assuré que ce quelqu'un-là s'en paierait et trouverait qu'il avait grande raison de penser de la sorte.»

Arnaud, qui en est tout-à-fait persuadé; car dans l'accez qu'il a eu Juillet 1657.
chez vous, comme on n'y parle que des grandes sommes que l'on despense et des grands partys que l'on faict, qui sont le plus souvent des choses en l'air, il croit qu'il n'y a qu'à parler pour avoir de grands tresors. Je remets à vous de luy faire la response que vous jugerez la meilleure, luy faisant cognoistre les bonnes intentions du Roy à l'esgard de M. de Neubourg, et la resolution de Sa M^{té} d'employer tous les moyens imaginables pour l'eslevation de M. le duc de Baviere, ou pour la sienne.

Post-scriptum autographe :

Je vous envoye les copies des deux letttres que j'ay escriptes à MM. de Turaine (*sic*) et de La Ferté, par lesquelles vous verrés ce que il y a icy de nouveau. Il vous prie de les communiquer à MM. le Chancelier et Procureur general et publier ce que vous estimerés à propos.

II.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 91. — Minute.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL (NICOLAS FOUQUET).

La Fère, 2 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous advoue que j'ay esté fort surpris des plaintes que vous me faictes par vostre lettre, parce qu'elles n'ont aucun fondement legitime et que vous auriez beaucoup plus de sujet de me remercier de la maniere dont je parle de l'administration des finances que de vous en plaindre. Je ne sçay si M. le mareschal de Gramont s'est trouvé present quand j'en ay parlé à M. Servien et à M. de Lionne; mais je ne leur ay dict que ce que je vous dis à vous mesme, qu'il falloit chercher quelque expedient pour que le Roy espargnast les grandes remises que l'on est obligé de faire aux traictans, parce qu'il estoit à craindre que, ces sortes de profusions continuant à se faire, nous ne tombassions tout d'un coup. Il est encore vray que je suis souvent cha-

Juillet 1657. grin sur le sujet des finances, mais c'est par la qualité de la chose en soy et à cause de la disette où nous sommes et non pas contre vous, et si je n'estois pas satisfaict de vostre conduite, rien ne m'empescheroit de vous le tesmoigner à vous mesme, sans m'en expliquer à d'autres.

S'il estoit en mon pouvoir de reprimer cette licence de descrier toutes choses, que les François prennent, je les empescherois premierement de parler contre la personne de Leurs Majestez, contre l'Estat, contre moy, et puis contre mes amys; mais c'est une liberté qu'ils ont toujours eue, qui s'est encore rendue plus grande dans le desordre des dernieres guerres civiles, et particulierement à l'esgard des gens de finances. Quand S[t] Pierre seroit surintendant, il ne seroit pas à l'abri de leur censure et de leurs medisances, et il me semble que les gens sages, comme vous, doivent peu se mettre en peine de ce que disent les sots[1]. Personne ne s'emancipe de parler devant moy, et quand je sçay qu'on vous a voulu rendre quelques mauvais offices aupres de Leurs Majestez, je les destruis aussytost par les asseurances que je leur donne qu'il ne se peut rien adjouster au zele, à la suffisance[2] et au desinteressement avec lequel vous servez. Que si de certaines gens, pour vous faire leur cour, vous rapportent le contraire, non seulement vous ne leur devez donner aucune creance, mais les rebuter fort et leur faire cognoistre que vous ne doutez nullement de mon amitié. Et par cette raison je ne veux pas prendre la peine de vous respondre sur ce que vous me marquez que l'on debite des grands remboursemens qui se font des gratifications que reçoivent vos amys, pour des bastimens que vous faictes faire[3] et du mariage de vostre fille[4]. Car je vous ferois

[1] Ce passage mérite d'être rapproché du mot célèbre attribué à Mazarin : *Ils chantent, donc ils paieront*. Le Cardinal, si endurant pour son propre compte, sous le rapport des pamphlets, pourvu que leurs auteurs ne passent pas de la parole à l'effet, avait toute qualité pour recommander la même patience au surintendant.

[2] A la capacité.

[3] On sait que Nicolas Fouquet faisait élever à Vaux-le-Vicomte un château d'une magnificence telle qu'il coûta, dit-on, dix-huit millions.

[4] Nicolas Fouquet avait épousé, en premières noces, Marie Fourché. Il en avait eu une fille, qui avait épousé, le 12 février 1657,

grand tort et à moy aussy si je croyois qu'il vous fust tombé dans la pensée que j'eusse aucune part à des discours aussy extravagans que ceux-là. Enfin jamais personne, dans le poste où vous estes, n'y a eu tant d'autorité que vous. Juillet 1657.

Pour ce qui est de mes interests, je vous dis sans aucun chagrin que vous en pouvez user comme il vous plaira sans que j'en aye le moindre mescontentement, et plust à Dieu qu'en sacrifiant ce que le Roy me doit et tout ce qui me reste, je puisse voir les choses en estat qu'il ne nous manquast rien de ce qu'il est necessaire de despenser pour le bien de son service. Je vous asseure qu'il n'y a rien au monde que je ne fisse avec si grand plaisir, et à la verité je ne ferois pas un grand effort; car ce ne seroit que rendre au Roy ce qu'il luy a plu me donner, pour marquer la satisfaction que Sa M^té^ a voulu tesmoigner des petits services que j'ay eu le bonheur de luy rendre[1].

III.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 145. — Minute de la main de Roussereau.

À M. DE TURENNE.

La Fère, 3 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Comme je descendois de carrosse, le s^r^ de Poys arrivé de Mon-

le fils aîné du comte de Charost, gouverneur de Calais et un des quatre capitaines des gardes du corps. On disait que Fouquet avait donné six cent mille livres de dot à sa fille.

[1] Malgré les protestations d'amitié de Mazarin, Fouquet était en défiance, et ce fut probablement en 1657 qu'il rédigea le projet qui fut trouvé plus tard à Saint-Mandé et fut une des pièces alléguées dans son procès. Il y indiquait les moyens de résister au Cardinal dans le cas où il voudrait le faire arrêter et la conduite que devraient tenir ses amis. Parmi eux, il mentionnait son frère, l'abbé Fouquet. Il eut, dans la suite, des discussions qui amenèrent sa rupture avec l'abbé Fouquet. Il corrigea les passages où il l'avait cité. Ce projet a été conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale (Cinq cents de Colbert, t. 235, fol. 86 et suiv.). Il a été publié par M. P. Clément et dans les *Mémoires sur la vie privée et publique de Nicolas Fouquet*, t. I, p. 488 et suiv.

Juillet 1657. treuil, d'où il est parti ce matin à huit heures[1], nous a apporté la nouvelle que M. le comte de Charost et M. le mareschal d'Aumont avoient envoyé à M. le prince d'Harcourt de la retraite des ennemis, qui avoient marché de ce costé-là et s'estoient approchez d'Ardres dans le desseing de l'attaquer, mais qu'il y avoit desja trois mille cinq cens hommes de pied dans la place; que toute la cavalerie que l'on avoit destachée pour s'y jeter, avec les mousquetaires et mes gardes, estoit à Montholin preste à le faire, et que les gardes françoises et suisses estoient arrivées dez hyer à Montreuil, de sorte que le gouverneur, ayant faict tirer cinquante volées de canon sur eux, et voyant bien[2] qu'ils avoient pris de fausses mesures, ils s'estoient retirez dans leur pays, apres avoir bruslé quelques maisons qui sont au faubourg de Calais, Guigne et d'autres villages circonvoisins, pour marque de leur rage et de leur desespoir; car, d'ailleurs, il me semble que ce seroit une assez foible vengeance.

J'ay creu vous devoir donner cet advis en diligence, parce que je m'asseure que, sur cela, vous envoyerez ordre à M. de Castelnau de ne point s'advancer, et que vous jugerez aussi à propos de ne retirer aucunes troupes du Quesnoy et de Landrecy jusqu'à ce que l'on voye quels mouvemens feront les ennemis et quelle resolution il y aura à prendre.

IV.

Aff. étr., France, t. 274, f° 371. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

La Fère, 3 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous rends graces de la peine que vous avez prise de voir, de ma part, Mme la princesse de Carignan[3] et Mme la comtesse de Sois-

[1] Ce membre de phrase a été ajouté en interligne. — [2] Le sens est : *et les ennemis voyant bien*, etc. — [3] Marie de Bourbon-Soissons. (Voy. t. I., p. 916, des *Lettres de Mazarin*.)

sons[1]. Il ne se peut rien de plus ponctuel ny de plus obligeant. Je me resjouis avec vous de l'accueil que vostre secretaire a receu à Francfort[2]. C'est un bon commencement qui nous doit d'autant plus faire esperer des suites advantageuses. Juillet 1657.

J'ay veu ce que vous me mandez de la reyne de Pologne. Je croy Sa M^té^ trop equitable pour se plaindre de la conduite qu'on a tenue à son esgard, estant asseuré qu'on ne pouvoit pas en user autrement à moins d'aller ouvertement contre les regles de la prudence.

Addition de la main de son Éminence :

J'ay donné ordre au s^r^ Colbert pour les bagatelles[3], et j'envoye à M. de Servien les papiers, afin qu'il vous les remette, lorsqu'il s'en sera servy.

Nous ne faisons que marcher, les ennemis et nous. Ils avoient resolu de nous prendre Ardres; mais les diligences qu'on a faictes pour les en empescher ont produit leur effect, s'estant retirez en leur pays aprez avoir donné des marques de leur chagrin de nostre peu de complaisance et bruslant quelques maisons d'un faux bourg à Calais, la moitié de Juigné et cinquante ou soixante villages. Les courriers que j'ay depeschez à M. le mareschal d'Aumont et à M. le comte de Charost arriverent assez à temps pour advertir le gouverneur d'Ardres et y faire passer de Calais quatorze cens soldats de la garnison, autant des places de Boulogne et Monthulin[4], et plus de deux mille hommes de milice.

[1] Olympe Mancini, nièce de Mazarin, née à Rome en 1640, mariée au prince Eugène de Savoie, comte de Soissons, le 20 février 1657; elle avait été, comme sa sœur Marie, très courtisée par Louis XIV, «non pas tant pour sa beauté, dit Brienne, que par la familiarité dans laquelle il vivait avec elle». Elle devint plus tard surintendante de la maison de la Reine, fut exilée en 1665 à la suite d'une intrigue contre Mlle de La Vallière, et se retira en 1679 à Bruxelles, après l'affaire des poisons où elle avait été injustement impliquée. Elle mourut dans cette ville en 1708. (Voy., sur elle, le tome VII des *Lettres de Mazarin*, p. 469.)

[2] Voy., sur l'arrivée de nos ambassadeurs à Francfort, les *Mémoires du maréchal de Gramont* (éd. Michaud), p. 288 et 290.

[3] On a vu dans le tome VII, p. 541, qu'il s'agit ici des présents que devaient faire les ambassadeurs.

[4] Cette petite ville, située sur les fron-

Juillet 1657. Le marquis d'Hocquincourt[1] et Loinville[2], que j'avois mandé à M. de Castelnau de destacher avec quinze cens chevaux et cent soixante dragons, avoient faict une telle diligence qu'ils estoient arrivez assez à temps pour se jeter dans laditcte place. Les mousquetaires du Roy et mes gardes, conduits par Baas[3], s'estoient aussytost rendus d'icy à Monstreuil en deux jours, et six compagnies des gardes françoises et suisses, que j'avois pris le soin de faire embarquer à Corbie, estoient arrivées assez à temps pour estre de la partie.

Le bruit du siege de Calais sera sans doute parvenu à Paris, où il y aura de bons François qui auront conclud d'abord à la perte, sçachant qu'il n'y auroit rien de plus facile pour les ennemis que de faire la circonvallation du costé de la mer, ayant le roy d'Angleterre en personne avec eux; mais, Dieu mercy, tout est sauvé pour cette fois, et vous ne douteriez pas, je m'asseure, que je ne sois alerte pour tascher qu'il arrive de mesme à l'advenir.

V.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 108. — Minute.

À M. DE TURENNE.

La Fère, 4 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre de ce matin, et j'ay veu l'ordre que vous avez donné à M. de Castelnau de s'arrester sur le ruisseau de Vermand[4]. Ce qui a esté fort à propos, afin que, si M. Reynolds[5] le veut, il puisse

tières de la Picardie et de l'Artois, était autrefois fortifiée.

[1] Voy., sur le marquis d'Hocquincourt, t. V, p. 523, note 4, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Anne des Boves-Coutenant, marquis de Lainville, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1653, mort en 1688 (9 décembre).

[3] Jean de Castelmore de Baas ou Baats. (Voy. t. III, p. 767, des *Lettres de Mazarin.*)

[4] Vermand est auj. chef-lieu de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin.

[5] Le chevalier de Reynolds était, comme on l'a vu dans le tome VII, p. 476, général des troupes anglaises que Cromwell avait envoyées en France.

retirer les justaucorps qui sont à Peronne[1]; mais peut-estre la chaleur l'obligera à les laisser là quelque temps. Juillet 1657.

Je croy qu'il est absolument necessaire que vous destachiez deux ou trois petits regimens, mais remplis de bons officiers, comme celuy d'Herbouville, pour envoyer à Montmedy; car je croy que ce petit secours ne nuira pas à la prise de la place; mais il ne faut pas perdre un moment de temps à les faire partir, donnant les ordres que vous estimerez à propos, afin qu'ils puissent joindre en seureté M. le mareschal de La Ferté. Ce que je vous mande d'autant plus que je viens d'avoir advis que les ennemis avoient regagné la contrescarpe, où le pauvre Couvonges[2] a esté tué, et quelqu'un adjouste le commandant de mon regiment italien[3]. Il est vray que M. le mareschal de La Ferté mande à M. de Fabert que, la nuit du 1er au 2 de ce mois, il faisoit estat de la reprendre et de la garder en sorte qu'un semblable inconvenient n'arrive plus.

Le Roy fera le voyage dont je vous ay escrit et pourroit bien partir aprez-demain. Ce pendant ce seroit un grand coup si vous pouviez venir à bout de l'affaire dont vous me parlez, et je m'asseure que vous n'espargnerez rien pour cela.

J'ay la confirmation de M. le mareschal d'Aumont de ce que je vous ay escrit cette nuit et j'ay veu que l'alarme avoit eslé si chaude pour Calais[4], que l'on avoit retiré effectivement beaucoup de monde d'Ardres afin de l'envoyer par mer à Calais. Je voy bien par là que je ne suis pas un grand capitaine; car j'eusse sans doute abandonné Calais sans prendre le moindre soin de le secourir[5].

[1] Cette phrase nous apprend que les soldats anglais étaient habillés, du moins en partie, aux frais du gouvernement français. C'était un fait exceptionnel, à cette époque où l'uniforme n'était pas encore en usage et où les soldats ne recevaient de leurs chefs que l'armement et la solde.

[2] Ce Couvonges était probablement le fils d'Antoine de Stainville, comte de Couvonges, lieutenant général des armées, tué en 1646 au siège de Lérida.

[3] Ce commandant était le s^{r} d'Arnolfini. (Voy. ce nom dans le tome VII, p. 598.)

[4] Les ennemis avaient attaqué Calais et pris un faubourg.

[5] Une note avertit que la lettre suivante est la continuation de la dépêche adressée à Turenne.

Juillet 1657.

La Fère, le 4 juillet au soir.

Je vous ay escrit ce matin pour vous donner advis de la confirmation que nous avions receue de la retraite des ennemis des environs d'Ardres, et je ne vous en envoye pas le *duplicata* parce que je croy asseurement que vous avez receu ma lettre. M. de Chaulnes [1] nous escrit la mesme chose de la retraite des ennemis; mais il adjouste qu'ils avoient destaché un corps considerable de cavalerie qui marchoit vers Tournay sans bagage. Si l'advis est veritable, vous en recevrez des nouvelles du Quesnoy et de Landrecy.

Je ne sçay pas si la longueur du siege de Montmedy par la vigoureuse deffense des assiegez pourroit faire venir [aux ennemis] l'envie tout de bon d'y aller, et quoy qu'il n'y ayt aucune apparence, j'estime que, à tout evenement, il ne seroit pas mal que vous prissiez un poste, duquel vous pussiez, en cas de besoin, vous rendre au camp de Montmedy avant les ennemis. Je gagerois tout ce que j'ay au monde qu'il ne leur tombera pas seulement dans la pensée d'y aller; mais comme vous n'avez rien à faire, il semble que ce ne sera pas agir contre la prudence de prendre toutes les precautions imaginables.

Je vous ay escrit que j'estimois absolument necessaire que vous destaschassiez deux ou trois regimens, qui tous ensemble fissent le nombre de sept ou huit cens hommes [2], pour envoyer ce petit secours d'infanterie à Montmedy. Je vous replique la mesme chose et d'autant plus que les nouvelles que je reçois de ce costé-là portent que les attaques ne se faisoient pas avec grande vigueur; mais je vous prie que personne n'ayt cognoissance que je vous en aye escrit.

Le Roy partira apres-demain sans faute, et je suis tout-à-fait persuadé que ce voyage sera fort utile; car la presence de Sa M^{té} eschauf-

[1] Voy. t. V, p. 524, note 2, des *Lettres de Mazarin.*

[2] L'effectif d'un régiment d'infanterie devait, alors, être régulièrement de cinq cents hommes au moins, pour les troupes françaises. Les régiments dits *étrangers* avaient en général beaucoup plus. Mais Mazarin a spécifié, au commencement de cette lettre, qu'il s'agit ici «de petits régiments», c'est-à-dire de régiments incomplets.

fera tout le monde, et je sçay qu'en mon particulier je ne gasteray rien. Je vous mets en consideration s'il seroit bon que, pour plus grande seureté de la marche du Roy, vous envoyassiez un grand party de deux ou trois cent chevaux aupres de Rocroy, afin d'empescher la sortie d'un grand corps de cavalerie qu'on dict estre dans la place. J'attendray response sur tout cecy, et je vous prie de me mander si vous avez quelque esperance de l'affaire dont vous avez pris la peine de m'escrire ce matin. Juillet 1657.

VI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51, f° 111 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 144; copie du temps.

À LA REINE[1].

Rethel, 4 juillet 1657.

Nous allons entendre la messe pour partir tout aussytost, la journée estant aussy longue que lorsque la Reyne la fit[2]. Vous lui direz[3], s'il vous plaist, que le *Confident*[4] se porteroit fort bien, s'il n'estoit malade de l'impatience de se rendre promptement au camp de Montmedy; mais il est tombé luy-mesme d'accord qu'il faut sejourner demain à Sedan. Il a grande tendresse pour vous, et si je ne croyois trop encherir, je vous dirois qu'il vous aime plus que l'armée. J'espere que nous quitterons bientost celle qui faict le siege; car, à ce que je crois, la place va être dans peu aux abois, et je m'asseure que vous n'en serez pas faschée, ayant penetré que la hayne que vous avez pour le *Confident*[4] est médiocre.

[1] Dans cette lettre, comme dans la plupart des lettres chiffrées, Mazarin parle de la Reine, tantôt à la seconde personne, tantôt à la première.

[2] Se rendit de Rethel à Sedan. (Voy. t. VI, p. 180.)

[3] Cette locution : *vous lui direz*, semblerait indiquer que Mazarin s'adresse à une personne qui doit servir d'intermédiaire entre la Reine et lui; mais la suite de la lettre prouve que c'est bien à la Reine qu'il écrit.

[4] On a vu dans les tomes précédents que ce mot désignait le Roi, dans la correspondance entre Mazarin et la Reine.

Juillet 1657. Il a faict la plus grande partie du chemin à cheval. On luy a donné des alarmes, qui l'ont obligé à faire advancer des escadrons; mais il n'y a pas eu de sang respandu. Le plus beau regal qu'on luy eust pu faire auroit esté de luy presenter en effect quelque nombre d'ennemis; mais je prévois que son malheur voudra qu'on n'en rencontre pas en ce voyage. Pour moy, je m'en console, et je m'asseure que vous en ferez de mesme. Il m'a dict de faire ses recommandations à Monsieur, de qui je suis tres-humble serviteur, et le vostre jusqu'à la mort, sans aucune reserve **.

VII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 98 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 140; copie du temps.

À M. SERVIEN.

La Fère, 5 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Nous pouvons faire un estat asseuré des trois electeurs ecclesiastiques, et je ne doute pas que nous ne puissions, à plus forte raison, nous tout promettre de l'electeur de Brandebourg[1], puisque son interest et son

[1] On verra, par la suite des négociations, que Mazarin s'abusait en se croyant sûr de la majorité des voix dans le collège électoral. Mais l'opinion du Cardinal était celle de la majorité des contemporains. Le sceptique Guy Patin en fournit la preuve : «Des sept Électeurs, écrivait-il à Charles Spon le 19 septembre 1657, nous avons cinq voix, et le roi de Hongrie ne sera pas Empereur. L'archiduc Léopold n'est pas assez riche pour l'être; mais si l'on ôte cette plume aux ailes de la maison d'Autriche, qui sera donc l'Empereur? *an Bavarus? an Saxo? an ipse purpuratus noster?* *. Je voudrois l'avoir vu Empereur, entouré de janissaires à la romaine *in solio Imperatorio.* Lui et Cromwell et le général des Jésuites seroient trois beaux personnages pour représenter l'état tyrannique du misérable temps auquel Dieu nous a reservez. Pour notre Roi, je ne pense pas qu'il voulût s'arrêter à si peu de chose : l'Empire d'Allemagne est au-dessous de sa grandeur,

* Sera-ce le duc de Bavière? *ou l'électeur de Saxe? ou notre Cardinal lui-même?* On sait que Guy Patin aime à railler Mazarin et à lui prêter des idées ridicules. C'est ce qu'il ne manque pas de faire en cette circonstance.

inclination le portoient desja à se conformer aux intentions du Roy. Juillet 1657. On a escrit, comme vous sçavez, d'assez bonnes raisons, de ce costé-là, pour esperer qu'il s'affermira de plus en plus dans le party qu'il a pris.

Il reste l'electeur palatin[1], duquel il se faut asseurer au plus tost, en executant ce que vous avez comme ajusté avec son resident.

Je considere [que][2] peut-estre reussiroit-il au duc de Neubourg[3] d'eslever sa fortune en cette rencontre, et pour moy, je croy que son eslevation seroit plus avantageuse au service du Roy que celle de M. de Baviere; mais c'est à luy à s'aider en cela, s'abouchant, comme nous avions desjà dict, avec l'electeur de Mayence, et taschant de se le rendre favorable preferablement à tout autre, et donnant en mesme temps carte blanche pour terminer les differends qu'il a avec l'electeur de Brandebourg. Vous en discourrez, s'il vous plaist, avec M. le mareschal de Gramont, et vous me manderez si on juge qu'ils[4] doivent faire quelque chose là-dessus. Vous voyez bien pourtant de quelle consequence il est de tenir en pensées bien secretes, afin que le duc de Baviere n'ayt sujet de se plaindre.

Mazarin entretient ensuite Servien de questions financières. Il termine par le paragraphe suivant :

Le Roy partira demain pour aller à Montmedy, et la Reyne demeurera icy. Les assiegez font une deffense extraordinaire. Vous donnerez, s'il vous plaist, cet advis à tous ces messieurs, et vous direz que l'occasion plus seure pour escrire est celle de l'ordinaire de Sedan, adressant les lettres à M. de Fabert.

et vingt-cinq mille écus de rente ne sont rien au plus puissant roi de l'Europe, et neanmoins cette qualité ne vaut que cela par an à celuy qui la possède.»

[1] Charles-Louis de Bavière, électeur palatin, de 1648 à 1680.

[2] La copie porte *et*.

[3] Voy., sur le duc de Neubourg, t. V, p. 9 et tome VII, p. 79, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Mazarin pense aux deux ambassadeurs, Gramont et Lionne; ce qui explique le pluriel.

VIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 100; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 142; copie du temps.

À M. DE THOU,

AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

La Fère, 5 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'espere qu'à la fin, bien qu'un peu tard, vous recevrez mes despesches. J'ay leu avec beaucoup de plaisir la vostre[1], par laquelle vous faictes le recit de ce qui s'est passé avec les commissaires de MM. les Estats, de la resolution qu'ils ont prise de réparer l'injure que Ruyter avoit faicte au Roy, en renvoyant les prisonniers et rendant les vaisseaux qu'il avoit pris[2]. J'ay esté bien ayse que l'affaire se soyt ainsi passée. Sa M^té^, à qui j'ay faict valoir le zele, la prudence et l'adresse avec laquelle vous vous estes conduit en cette rencontre, est fort satisfait de vos soins, et chacun est persuadé que Sa M^té^ sort de cet embarras avec reputation. Je m'en resjouis avec vous de tout mon cœur, et vous prie d'estre asseuré que je ne perdray aucune occasion de faire valoir vos services.

Je me remets, pour le detail de toutes choses, à la depesche de M. de Brienne. Je vous diray seulement qu'outre les ordres que j'ay supplié

[1] Les dépêches du président de Thou pendant son ambassade sont conservées aux Affaires étrangères, dans la correspondance de Hollande. Les minutes des dépêches de cet ambassadeur sont entre les mains de M. le baron d'Hunolstein, ainsi que les originaux des dépêches que lui adressaient Mazarin et Brienne. M. d'Hunolstein a conservé et classé avec le plus grand soin ces papiers de famille qu'il avait communiqués à M. Chéruel.

[2] Voy. la correspondance échangée à ce sujet, dans le tome VII, p. 462 et 505 des *Lettres de Mazarin*. La rupture avait été à la veille d'être consommée entre la France et les Provinces-Unies, et l'on devait principalement au savoir-faire de notre ambassadeur la conservation de la paix.

le Roy de faire donner pour la restitution des deux vaisseaux appartenant à quelques marchands d'Amsterdam, dont vous m'avez envoyé un memoire, j'ay escrit fortement à M. de Mercœur et à M. le chevalier Paul[1] pour faire tout rendre sans delay et bien traiter les matelots. Je pretends aussy de supplier Sa M[té] de faire lever absolument toutes les saisies à l'instant que les prisonniers[2] se seront presentez devant Elle, puisqu'on ne peut pas douter que Ruyter n'execute l'ordre qu'il a receu de rendre les vaisseaux au premier port de France; et pour ce qui est de la declaration pour faire cesser toutes hostilitez et pour traiter les vaisseaux de Hollande comme les autres appartenant à ceux avec qui nous avons des traitez, j'ay desja dict à M. de Brienne de la faire expedier et de l'envoyer dans tous les ports du royaume; à quoy je tiendray la main qu'il n'y ait aucun retardement ny faute. Juillet 1657.

Si vous croyez que, pour obliger d'autant plus ceux qui vous ont parlé des deux vaisseaux d'Amsterdam, il faille leur payer le fret pour un mois qu'ils ont servy, pour porter de l'infanterie de Toulon à Viaregia[3], vous n'avez qu'à me le faire sçavoir, et je donneray les ordres necessaires pour cela.

Sa M[té] a tesmoigné grande satisfaction du zele qu'ont tesmoigné pour son service les personnes que vous nommez dans vostre depesche. Il les faut, s'il vous plaist, remercier de sa part et les asseurer que, s'il y a occasion de leur donner des marques de sa bienveillance, ils en peuvent faire estat; et si vous voyez qu'il faille faire quelque chose presentement pour quelqu'un d'eux, je vous prie de me le mander, et je m'employeray pour la faire reussir.

Il faudra, comme vous dictes, travailler à present à l'accommodement de MM. les Estats avec le Portugal, et ce sera un grand bien,

[1] Le chevalier Paul, *de Saumur*, dont il a déjà été question dans le t. VII, p. 584, des *Lettres de Mazarin*, était alors lieutenant général et devint plus tard vice-amiral. Né en mer, près du château d'If, en 1597, il commandait un vaisseau pour l'ordre de Malte, quand Richelieu l'avait attaché au service de la France en qualité de chef d'escadre. Il mourut à Toulon en 1667.

[2] Lorsque les Français, faits prisonniers par les Hollandais, se seront présentés devant le Roi.

[3] Ou plutôt Viareggio, ville et port du duché de Lucques.

Juillet 1657. s'ils envoyent promptement la conclusion du traité qu'ils ont faict avec le roy de Suede[1].

IX.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 170. — Minute de la main de Rose.

À M. DE TURENNE.

Sissonne, 6 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre billet de ce matin. Je vois l'advis que vous donne M. le marquis de Crequy; mais apres ce qui s'est passé en ces quartiers-là et le nombre de troupes que vous y avez, j'ay peine à croire que les ennemis y puissent rien entreprendre. Neantmoins il sera tousjours bon d'avoir l'œil ouvert à ce qu'ils feront et se tenir sur ses gardes.

Le siege de Montmedy va parfaitement bien[2]. J'ay confirmation que la contrescarpe est entierement à nous, et M. de La Ferté et M. de Navailles me mandent tous deux que la place ne peut manquer d'estre au Roy dans huit ou dix jours tout au plus.

M. le mareschal de La Ferté avoit destaché douze escadrons pour vous aller joindre; mais, sur un advis qu'il a eu qu'il estoit passé quelque corps à Givet pour venir à luy, il les a retenus. J'attendray de vos nouvelles sur ce que je vous ay envoyé dire là-dessus ce matin par le s[r] de Chazeron; car si vous jugez que cette cavalerie-là vous soit necessaire, je vous la ferez envoyer aussytost.

[1] Voy., à ce sujet, l'introduction du tome VII des *Lettres de Mazarin*, p. XIII. Le Cardinal redoutait pour le roi de Suède, notre allié, l'hostilité de la Hollande et s'appliquait à la prévenir.

[2] Turenne dit dans ses *Mémoires* (éd. Michaud, p. 484) : «Le siège de Montmédy dura beaucoup plus que l'on ne l'avait cru, à cause des rochers qui se trouvaient près de la contrescarpe. . . »; on était resté quelque temps dans une fort mauvaise opinion du siège, «ce qui obligea le Roi de s'en approcher et ensuite la Reine. . . » De fait, Montmédy ne se rendit qu'après plus de deux mois de tranchée ouverte et à la suite d'une résistance opiniâtre.

X.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 111. — Minute.

À LA REINE.

Sissonne[1], 7 juillet 1657.

Je vous prie de dire à la Reyne que son *Confident* (le Roi) se porte bien et qu'il partira bientost pour se rendre de bonne heure à Rethel. Il m'a ordonné de vous asseurer plus que jamais de son amitié, et quoyqu'il ne s'en explique pas tout à fait, son apprehension, presentement, consiste [en ce qu'il craint] que Montmedy n'ayt capitulé auparavant qu'il se soit rendu au camp; mais cela ne sera pas, et j'en serais tres-fasché. Les nouvelles, pourtant, que j'ay receues hyer au soir et ce matin, sont fort bonnes, estant maistres comme nous sommes de la contrescarpe et du chemin couvert et les assiegez ayant beaucoup relasché, à ce qu'on m'escrit, de leur vigueur depuis trois jours. Voylà tout ce que je vous puis dire, en vous priant d'assurer la Reyne de mes tres-humbles respects * *.

XI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 111. — Minute.

À M. FABERT.

Sissonne, 7 juillet 1657.

Hyer, en arrivant à Sissonne, je receus vos lettres du 3 de ce mois. Je vous rends grace des nouvelles et remets à nous en entretenir demain de vive voix.

[1] Auj. bourg du dép. de l'Aisne, arr. de Laon.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. Le Roy partira demain au matin pour aller coucher à Sedan. L'on sera contraint de marcher avec les bagages pour la seureté, et les mareschaux des logis ne pourront arriver que peu d'heures avant la Cour, qui n'est pas trop grosse; mais il y a avec Sa M^té les gens d'armes au nombre de cent cinquante, ses chevaux-legers en pareil nombre et deux cens gardes du corps, cinquante mousquetaires et cinquante de mes gardes, lesquels il faudra loger aux environs de Sedan, et je vous prie de prendre la peine de disposer toutes choses afin que, lesdicts mareschaux des logis arrivant, la Cour puisse estre logée aussytost et lesdictes troupes aussy.

Le Roy veut que je loge à l'appartement de la Reyne[1]. Pour les gens d'armes et les autres troupes, on pourra les loger comme l'autre fois.

XII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 119; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 145; copie du temps.

À LA REINE.

Sedan, 10 juillet 1657.

Il ne se passera aucun jour sans que je vous escrive, afin de me donner l'honneur d'informer souvent, par vostre moyen, la Reyne du voyage et de la santé du Roy. Elle est parfaite, et Sa M^té a trouvé bon non seulement de demeurer icy un jour, mais de prendre son logement à Mouzon pour aller, le jour apres, disner au camp et coucher à Jametz[2], qui n'en est distant que d'une lieue. Pour le siege, il va tousjours de bien en mieux, à ce que M. le mareschal de La Ferté et M. de Navailles m'ont escrit ce matin; et quoyqu'on nous fasse esperer que la place sera lundy ou mardy, au plus tard, dans l'obeissance du Roy, je me remets à vous en donner des nouvelles plus asseurées, estant

[1] La Reine était restée à la Fère. — [2] Jametz est auj. un bourg du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy.

sur les lieux, et je ne doute pas que la Reyne ne soit bien persuadée que ce ne sera pas sytost comme je voudrois pour avoir l'honneur de me rendre aupres de Sa M[té] sans aucun retardement. Juillet 1657.

Les ennemis, pour ne perdre pas la possession dans laquelle ils sont de tuer et prendre quelqu'un, lorsque le Roy vint de Rethel à Sedan, ils attaquerent[1] hyer seize cavaliers du regiment de Cœuvres à nostre suite, et ils en tuerent quatre et en emmenerent huit prisonniers, le tout dans un fonds aupres du bois. C'estoit un parti de Rocroy, qui taschoit, par ce petit essay, de nous faire cognoistre l'intention et la volonté de ceux qui ont du pouvoir dans ce poste-là[2].

Le *Confident* est entierement à vous; il m'a commandé de vous en asseurer de sa part et de vous prier de faire ses recommandations à Monsieur, à qui je prends la hardiesse de renouveler mes tres-humbles respects. Il y a si peu d'asseurance à faire tenir des lettres au lieu où vous estes, qu'il se faut contenter de ne rien escrire qui ne puisse estre veu.

XIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 120; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 146; copie du temps.

À LA REINE.

Mouzon, 10 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Après avoir annoncé à la Reine que le Roi est en bonne santé, Mazarin ajoute :

Je crois que la Reine ne doutera pas que les allées et venues de Jametz[3] au camp seront fréquentes. J'ay si grande envie que cela finisse

[1] Tel est le texte des deux manuscrits. Malgré la construction irrégulière de la phrase, le sens n'est pas douteux.

[2] On a déjà dit que la place et la garnison de Rocroy dépendaient du prince de Condé.

[3] Le Roi logeait à Jametz. (Voy. la lettre précédente du 10 juillet.)

Juillet 1657. bientost, que les jours me semblent des années; mais j'espere de vous pouvoir mander demain quand cela sera[1]. Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'huy sont que l'on advance les mines, et que les ennemis, ayant faict une sortie avec cinquante chevaux et de l'infanterie en un endroit où le mareschal de La Ferté faisoit travailler à une batterie, ont d'abord surpris les nostres; mais ils ont esté repoussez avec une telle vigueur, qu'ilz ne sont pas tous rentrez dans la place. M. le comte de Soissons[2] y a fait des merveilles, et il a eu son cheval blessé d'un coup de mousquet. Il faudroit que l'abbé Ondedei en donnast advis à Mme sa mere[3] et à ma niece[4].

Je vous escris, parce que je vous l'ay promis et que j'y prends plaisir; mais il y a plus d'apparence que cette lettre sera prise autrement[5]. Le *Confident* est icy pendant que j'escris, et il est apres du fromage parmesan en la maniere que vous sçavez qu'il en use[6].

XIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 120. — Minute.

AU MARÉCHAL DE LA FERTÉ.

Mouzon, 10 juillet 1657.

Je vous renvoye le sr Talon pour vous dire qu'il n'y a personne icy qui croye que le Roy puisse loger ailleurs qu'à Jametz, car la quantité

[1] Le sens est : *quand le siège sera terminé.*

[2] Eugène de Savoie, neveu, par alliance, de Mazarin.

[3] Marie de Bourbon, veuve du prince Thomas de Savoie-Carignan. Généralement désigné sous le nom de *Prince Thomas.* Mazarin l'appelle ordinairement la *princesse* de Carignan. (Voy. la table du tome I.)

[4] Olympe Mancini, mariée à Eugène de Savoie, comte de Soissons, dont il a été question ci-dessus. Mme de Carignan et sa belle-fille étaient alors à Paris, comme on l'a vu par la lettre adressée le 3 juillet au maréchal de Gramont.

[5] Le sens de cette phrase est, je crois, que cette lettre paraîtra peu agréable.

[6] Mazarin dit, dans une lettre de 1658, que Louis XIV mangeait beaucoup, et pas toujours de bonnes choses.

de blessez qu'il y a à Stenay souffriroit beaucoup du logement de la Cour, et la Cour d'eux. Ainsy s'il n'y a quelque raison bien forte qui vous oblige au contraire, Sa Majesté se rendra demain au camp pour disner avec vous à la dragonne[1], et apres avoir veu ce qui s'y faict, Elle s'en ira coucher à Jametz; et comme le lieu est petit, on pourra partager le monde qui est avec le Roy à Damvillers[2] et à la citadelle de Stenay. Il seroit à propos que M. de Manimont[3] vinst à nostre rencontre et qu'il eust avec luy quelques troupes pour porter le bagage du Roy et le mien à Jametz. Juillet 1657.

J'ay veu ce que vous avez escrit à M. de Fabert de la sortie que les ennemis ont faicte et de la maniere dont M. le comte de Soissons s'est comporté. Vous sçavez à quel point me touche tout ce qui le regarde. Il eust pourtant esté bon que la moitié de la cavalerie, qui estoit en garde, se fust trouvée bridée.

XV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 173. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Mouzon, 10 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 8. J'ay esté tres ayse de voir les nouvelles que vous me donnez des ennemis. Ceux que nous avons de ce costé-cy se deffendent vigoureusement. Mais M. le mareschal de La Ferté et M. de Navailles m'escrivent que Saint-Amand avoit promis de tenir une grande mine à la demi-lune preste à jouer demain à l'arrivée du Roy au camp; apres quoy ils sont persuadez que les assiegez seront forcez de partir avant lundy. Je ne sçay pas si l'envie qu'ils ont d'achever

[1] Comme un simple dragon; cette expression a le même sens que cette autre plus moderne de *à la hussarde*, c'est-à-dire «sans cérémonie».

[2] Auj. chef-lieu de canton du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy.

[3] Jean d'Auger de Manimont, maréchal de camp depuis 1653.

Juillet 1657. l'affaire leur faict croire la chose plus petite[1] qu'elle n'est pas; et, en tout cas, deux jours plus tost ou plus tard feront l'affaire[2].

La nuit passée, ils sont sortis avec cavalerie et infanterie dans un endroit où M. le mareschal de La Ferté faisoit travailler à une nouvelle batterie. Le comte de Soissons estoit de garde avec son régiment et y a fort bien fait son devoir, ayant mené les ennemis battant jusques à la porte. Il a eu son cheval blessé d'un coup de mousquet.

Sa M[té] partira demain d'icy, à la pointe du jour, pour se rendre au camp, où Elle faict estat de demeurer jusques au soir pour s'en aller, apres, coucher à Jametz qu'Elle a choisy pour son quartier, n'ayant voulu en aucune façon prendre celuy de Stenay, pour n'apporter point d'incommodité aux blessez[3].

Cette dépêche se termine par des détails sur les forces des ennemis dans le Luxembourg.

XVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 125; minute[4]. — Aff. étr., France, t. 274; copie du temps.

AU COMTE DE BRIENNE.

Stenay, 12 juillet 1657.

Vous serez bien aise de sçavoir nos advantures et l'estat de ce siege et d'en rendre compte à la Reyne. Le Roy fut hyer au camp, et M. le

[1] Le mot *petite* est bien dans le texte, dans le sens de *facile.*

[2] Dans le manuscrit des aff. étr. (*France,* t. CCLXXIV). Cette lettre porte la date du 4 juillet 1657. A cette date, Mazarin n'était pas à Stenay, mais à la Fère. La véritable date est celle de la minute.

[3] L'armée de Turenne était, le 10 juillet, campée près d'un village nommé Malsy. «De Malsy, dit Bussy-Rabutin, nous vinmes à Lusoir, près la Capelle; et suivant les avis que nous avions des ennemis, nous changions de postes; cependant, ajoute-t-il, nous étions dans la plus grande oisiveté du monde, et cela nous réduisit à jouer depuis le matin jusqu'au soir...» *Mémoires* (éd. Lalanne), t. II, p. 30.

[4] Turenne dit pourtant que le Roi «fut toujours à Stenay, allant de temps en temps se promener pour voir le siège».

mareschal de La Ferté, qui avoit menacé de donner un disner à la dragonne, fit pourtant fort bonne chere à Sa M[té] et à ceux qui avoient l'honneur d'estre avec Elle. Le Roy voulut faire le tour de la circonvallation, et comme il estoit suivy de bon nombre de personnes, il ne manque pas de venir quelques volées de canon qui rejouyrent fort Sa M[té], mais non pas tant ceux qui voyaient le peril où Elle s'exposait, quoyque, Dieu mercy, le tout se passa (*sic*) sans aucun inconvénient. Elle partit du camp l'apres disnée pour aller coucher à Marville[1], qu'on luy avoit figuré fort proche et lui estre commode pour le logement. Il est vray que, pour y arriver, il fallut bien marcher six heures et defiler[2] de quart d'heure en quart d'heure, et enfin l'on parvint au quartier, qui est un lieu tout ruiné; ce qui a faict resoudre le Roy à venir aujourd'huy dans cette place (de Stenay), non sans beaucoup de peine à se resoudre de ne pas repasser par le camp. Juillet 1657.

Pour ce qui est du siege, on travaille tant qu'on peut, et les ennemis, de leur costé, font tous leurs efforts pour se bien deffendre. La nuict passée, on avoit attaché le mineur[3] à un petit travail, qui est dans le fossé. Les ennemis, à force de feux d'artifice, l'ont obligé à se retirer. On se prepare à le rattacher cette nuict, et l'on a pris toutes les precautions pour l'y maintenir. La résistance des ennemis est grande; mais l'on a bonne opinion du siege, et cela ira seulement à quelques jours de plus ou de moins. Au reste, parmy toutes ces fatigues, le Roy ne se porta jamais mieux. Vous en pouvez asseurer la Reyne, et je vous prie de croire aussy, de vostre part, que je suis parfaitement, etc.

[1] Auj. dép. de la Meuse, cant. de Montmédy.

[2] Marcher à la file.

[3] Nous avons dit, dans le t. VII, p. 277, note I, ce que signifiait cette expression «attacher le mineur». C'était le commencement de la fin, parce qu'après que la mine avait joué et qu'une brèche était ouverte, il n'y avait plus guère d'espoir pour les assiégés de tenir davantage; c'est pourquoi les efforts de l'ennemi tendaient-ils à empêcher le mineur, par tous les moyens possibles, de creuser l'excavation où il devait loger sa poudre.

XVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 61 A, f° 125 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 148; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 12 juillet 1657.

Je ne vous escrivis pas hyer, parce qu'il estoit impossible, ayant esté [tout le jour][1] en marche pour aller loger à Marville, qui est un lieu que le Roy avoit choisy, contre l'advis de tous, à cause qu'on luy avoit dict qu'il estoit plus proche du camp; mais, Dieu mercy, Sa M^té^ a recogneu qu'il estoit plus esloigné que celuy-cy (Stenay); que le chemin estoit tres-meschant et exposé à recevoir des affronts par la facilité que les ennemis auroient eu de faire des embuscades, estant logez à Virton[2], et n'y ayant que des bois, et qu'enfin ledict lieu estoit une honneste prison pour Sa M^té^, puisqu'il falloit faire garde nuict et jour, sans en pouvoir sortir à cent pas, sans une grande escorte. C'est pourquoy Sa M^té^ a eu la bonté de proposer Elle-mesme, ce matin, de venir icy, où au moins nous aurons commerce avec la France, ce qui estoit fort difficile de Marville et m'a empesché de vous escrire hyer.

A present, je le fais, commençant par de tres-humbles graces de la lettre qu'il vous a pleu de m'escrire du 9. Le *Confident* en a faict la lecture avec moy, et il s'est retiré pour dresser le billet cy-joint. Je vous ay desjà mandé qu'il vous ayme plus que l'armée[3] (et c'est tout dire), et que, pour marque de cela, vous n'avez qu'à luy faire cognoistre que vous desirez qu'il retourne, et asseurement il quittera tout.

Je me remets, pour les nouvelles du siege, à la lettre que j'escris à M. de Brienne[4], et j'adjousteray seulement que tout le monde a

[1] La copie porte *tous les jours;* mais le sens exige *tout le jour*.

[2] Petite ville du Luxembourg au nord-est de Montmédy.

[3] Ci-dessus, dans la lettre à la Reine, datée du 4 juillet, p. 11.

[4] Voy. la lettre précédente, du même jour, p. 22.

voulu aller à la tranchée; que le maistre[1] a eu deux canonniers tuez auprès de luy; que mon neveu[2] a failly d'estre emporté d'un coup de canon, et que le marquis de Saint-Aignan[3] qui y avoit mené son fils pour esprouver luy-mesme son courage, a resté[4] un peu blessé d'un coup de pierre; de quoy je luy ay faict une forte réprimande[5]. Juillet 1657.

Je fais estat de vous depescher demain un gentilhomme pour vous informer plus en détail de tout ce qu'il est nécessaire que vous sçachiez, et ce pendant je ne vous parleray pas ny des *Anges* [la Reine], ny de la *Mer* [Mazarin], ni de ✱, ni de ✱; car les lettres courent grande risque d'estre prises, et je vous prieray seulement de dire à la Reyne tout ce que je vous escris, vous asseurant que je suis sans aucune reserve, etc.

XVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 121 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 291, f° 350; original signé, et t. 271, f° 152; copie du temps.

À M. SERVIEN.

Stenay, 13 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous envoye les pouvoirs conformement à ce que vous m'avez

[1] Le grand maître de l'artillerie était Charles-Armand de La Porte, fils du maréchal de La Meilleraye.

[2] Le comte de Soissons, neveu de Mazarin par suite de son mariage avec Olympe Mancini.

[3] François de Beauvilliers, comte et non marquis de Saint-Aignan, comme l'écrit Mazarin, né en 1607, mort en 1679, duc en 1663, et membre de l'Académie française, était alors lieutenant général. (Voy. sur lui le tome V, p. 272 et 273.)

[4] Tel est bien le texte.

[5] Le fils le plus connu du duc de Saint-Aignan est ce duc de Beauvilliers, ami de Saint-Simon, gouverneur du duc de Bourgogne, qui joua un rôle politique important durant les dernières années de Louis XIV. Mais il ne s'agit pas de lui dans ce passage, parce qu'en 1657 il était encore dans les ordres et pourvu de plusieurs bénéfices, dont il ne se démit qu'à la mort de l'aîné des ses frères, en 1666. Le comte de Saint-Aignan avait en 1657 deux autres enfants : François, comte de Séri, né en 1637, mort en 1666, et Pierre, chevalier de Saint-Ai-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. demandé. Comme il n'y a pas de seureté sur les chemins et qu'on eust perdu beaucoup de temps à les envoyer à la Fère à M. de Brienne pour les signer[1], le Roy a commandé à M. Le Tellier de le faire, affin que MM. le mareschal de Gramont et de Lionne, les recevant sans delay, puissent partir aussytost; car, pour l'instruction, on la leur envoyera par un courrier expres[2]. Vous prendrez donc la peine, s'il vous plaist, de leur dire, de ma part, que l'instruction du Roy est qu'ils se mettent en chemin sans plus de retardement, et quoyque je n'ay encore response, ny du costé de Treves, ny de Cologne, touchant les intentions de ces Électeurs, néantmoins je crois qu'ils peuvent prendre cette route-là, afin de les voir, et ensuite l'électeur palatin et celuy de Mayence, avant que de se rendre à Francfort, si ce n'est qu'il soit necessaire de voir aussy celuy de Baviere, de quoy l'on sera esclaircy assez à temps pour mander à ces messieurs ce qu'ils auront à faire.

Ils auront mesme remarqué dans la copie que je vous ay envoyée de la lettre de M. l'electeur de Treves, qu'il semble qu'il s'attende de les recevoir à Treves; mais si, sur ce que j'ay faict sçavoir à l'un et à l'autre, on me faisoit cognoistre qu'il ne fust pas necessaire de passer là, on sera à temps de prendre un autre chemin. Pour cet effect, je croirois que le mieux de tout seroit de s'en aller droit à Metz, d'où, nonobstant les passe-ports, je serois d'advis qu'ils envoyassent au prince de Simay (*sic*)[3] pour luy demander quelque trompette et un

gnan, né en 1641, tué au combat de Saint-Gothard en Hongrie, en 1664. C'est évidemment de l'un de ces deux-là que Mazarin veut parler, et quoique le second n'eut alors que 16 ans, son jeune âge n'était pas, d'après les mœurs militaires du temps, pour l'empêcher de prendre part à une bataille.

[1] Est-ce parce que Mazarin, en cette circonstance, s'est passé de lui? Toujours est-il que Brienne, dans ses *Mémoires*, parle de ce document qu'il n'avait ni rédigé ni signé, avec une aigreur mal dissimulée et considère l'ambassade de Gramont et de Lionne comme vouée par avance à un échec certain; ce qui, du reste, était facile à *prévoir* pour Brienne qui écrivait après l'événement. (Voy. éd. Michaud, p. 154.)

[2] Ces instructions, dont on parlera plus loin, furent rédigées et corrigées par Servien, d'après les indications de Mazarin. Elles sont très étendues et portent sur les points les plus importants de cette négociation, du moins sur ceux que l'on ne craignait pas de proclamer hautement.

[3] D'après la forme du nom, on serait tenté de lire prince de Chimay; mais il est

officier qui les accompagnast, ou à Treves, ou à Strasbourg, suivant la route qu'ils prendroient. Juillet 1657.

Je suis persuadé, comme vous, des bonnes intentions du resident de M. l'electeur palatin; il faudra seulement luy dire ce qu'il faudra qu'il fasse, afin que nous en retirions l'avantage que nous en devons attendre dans cette conjoncture.

XIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 128; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 149; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 13 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Le *Confident* a eu la bonté de ceder à mes raisons et [de] s'abstenir pour aujourd'huy d'aller à l'armée; mais, pour demain, il ne prétend pas seulement d'y aller, mais y passer la nuict pour voir sauter une mine qu'on aura achevée dans la demye-lune du bastion que M. de Navailles attaque. Il m'a fort sollicité pour aller voir certain poste bien advancé, tesmoignant qu'il y alloit de sa reputation d'en user ainsy; mais je luy ay faict cognoistre qu'il la perdroit, si l'on sçavoit seulement qu'il eust de semblables pensées. Il a trouvé bon que je luy parlasse avec liberté, et s'est rendu à mes raisons; mais je vous advoue que c'est une grande peine d'avoir à disputer des choses de cette nature.

Les ennemis ont faict une grande sortie, à cinq heures apres-midy, avec cent cinquante de leurs meilleurs officiers et soldats et cinquante chevaux quiles soutenoient. Ils ont attaqué vigoureusement le travail de M. de Navailles. Les Suisses et le régiment des gardes escossoises gardoient la tranchée. Les nostres ont fait des merveilles; car le com-

probable qu'il s'agit plutôt des princes de Simmern ou Zimmern, d'une branche palatine de la maison de Bavière dont les domaines étaient voisins de Trèves.

Juillet 1657. bat ayant duré une heure, et les ennemis estant venus opiniastrement pour arracher des fascines et entrer dans nostre logement ont esté repoussez et battus, en sorte que M. de La Ferté croit, avec beaucoup d'autres, que l'on en a mis plus de la moitié hors de combat, et je suis bien trompé s'ils ne sont plus circonspects à sortir à l'advenir. Vous me ferez bien la grace de croire que je ne laisse [l'armée] manquer de rien pour le siege. Je souhaite qu'il finisse bientost.

XX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 129; minute. — Aff. étr., France, t. 152, f° 150; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 14 juillet 1657.

Je vous avois escrit que je vous depescherois aujourd'huy une personne pour vous informer en détail de toutes choses; mais le Roy ayant remis d'aller au camp à demain parce que la mine ne peut estre plus tost preste à jouer, je remets aussy à vous envoyer cette personne au retour de l'armée[1]. Cependant il n'y a rien de nouveau depuis hyer au soir que je vous fis sçavoir tout ce qui s'estoit passé dans la grande sortie. On nous confirme seulement que les ennemis perdirent plus de cent hommes et l'envie peut-estre de nous rendre de semblables visites.

Vostre ennuy pour[2] l'absence du *Confident* ne peut estre comparé qu'à celuy de la *Mer* [Mazarin]. J'espere que l'un et l'autre finiront bientost d'une façon ou d'autre. J'ai faict lire au *Confident* ce qu'il vous a plus m'escrire là-dessus dans la lettre du 11, que j'ay receue ce matin[3]; et il vous est tres-obligé de toutes les bontez que vous avez pour luy, et il est fort persuadé que vous l'aymez plus que toutes les choses du monde; aussy vous rend-il la pareille. Il m'a commandé de

[1] C'est-à-dire, *lorsque nous reviendrons de l'armée.* — [2] Le signe abrégé peut être interprété *par* ou *pour.* — [3] Nous n'avons pas retrouvé cette lettre dans les papiers de Mazarin.

remercier Monsieur de ses complimens et de l'asseurer qu'il l'aymera Juillet 1657.
tousjours, quand mesme il ne luy escrira pas.

Je vous supplie de vouloir prendre la peine de faire dire à M. le comte de Brienne de m'envoyer, par la premiere occasion asseurée, le chiffre qu'il a avec M. de Thou; et pour ce qui est de *, je vous conjure de croire ce que vous en sçavez[1].

XXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 134. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 14 juillet 1657.

Le garde que vous m'avez depesché arriva hyer au soir et m'a rendu vostre billet dont j'ay receu, aprez, le *duplicata* par un paysan. Le marquis de Crequy m'a donné les mesmes advis qu'à vous du mouvement des ennemis. Sa lettre est du 8, et quoyque l'on fasse courre le bruit icy qu'ils avoient marché derriere nous et que leur intention estoit de venir au secours de Montmédy, il me semble qu'il y a encore moins de raison de le croire à cette heure que par le passé. En tout cas, l'on s'asseure que vous ne pouvez pas estre surpris, estant impossible qu'ils passent la Sambre, ou l'armée [entiere], ou un corps qu'ils en pourroient destacher, sans que vous en ayez connoissance par [Guyse][2] ou le Quesnoy; et cela arrivant, quoyqu'il n'y ayt pas grande apparence, le Roy ne doute pas que vous ne regliez vos resolutions sur celles des ennemis avec la diligence qui vous est ordinaire en semblable rencontre, c'est-à-dire en destachant un corps si les ennemis en destachent un, en venant avec toute l'armée, s'ils marchent avec toute la leur pour venir icy; bien entendu que vous menerez le corps anglois et que vous en laisserez un pour la seureté de la Somme, dans lequel

[1] On sait que ce signe * désigne l'amour de Mazarin pour la Reine. — [2] Ce nom est très douteux.

Juillet 1657. il y ayt deux ou trois mille chevaux, laissant aussy bien garnyes les places du Quesnoy, de Landrecy et la Capelle.

Pour ce qui est des troupes qui sont du costé du Boulonois, vous pourrez ordonner ce que vous croirez plus à propos; mais il est bon, à mon advis, de ne laisser pas Ardres depourveu. Si vous aviez un party de cavalerie à [Guyse][1], avec ordre d'avertir de tous les mouvemens que les ennemis pourroient faire de ce costé-là, vous pourriez aussy mander à Champagne, qui commande dans Chasteau-Regnault[2], de vous envoyer toutes les nouvelles qu'il auroit; car il est tres-bien informé, et il ne se passe rien dans son voisinage qu'il n'en ayt parfaite connoissance.

Je ne voy pas que l'on puisse envoyer à Rethel les douze escadrons que l'on avoit resolu de destacher de cette armée pour en renforcer la vostre, parce qu'asseurement il y a quatre mille hommes dans le Luxembourg, et la fatigue de nostre armée est plus grande qu'elle n'estoit il y a huit jours, puisque outre le bivac (*sic*) continuel qu'il faut que la cavalerie fasse, l'on en faict encore tous les jours à la queue des deux tranchées. On mande de Dinant[3] que les paysans s'enfuient. Ce qui a faict encore croire davantage la marche de l'armée ennemye de ce costé-là, ou au moins de quelque corps considerable; mais vous n'en escrivant rien, la chose ne peut pas estre. Je croirois bien que, ne voulant rien entreprendre ailleurs, ils pourroient bien destacher deux ou trois mille hommes pour envoyer dans le Luxembourg, afin de donner tousjours courage aux assiegez, ou estre plus en estat, apres la prise de Montmedy, d'empescher l'execution d'un autre dessein que nous pourrions avoir formé dans ce pays-cy; mais si cela est, vous pourrez aussy destacher un petit corps, comme je vous ay marqué cy-dessus.

Il y a trois jours que le prince de Simay (*sic*)[4] fit advancer en de

[1] Même nom que plus haut et même incertitude de lecture.

[2] Auj. village du dép. des Ardennes, arr. de Mézières.

[3] Dinant était une petite ville de Flandres fortifiée, sur la Meuse, à 23 kilomètres de Namur.

[4] Voy. ci-dessus, p. 26, note 3.

cértains bois à une lieue et demy de ladicte place deux cens chevaux Juillet 1657.
et trois cens hommes de pied avec des ponts de corde [1], et l'on en fut adverty au camp par un soldat françois qui estoit avec eux, de sorte qu'ayant recogneu que l'on estoit bien sur ses gardes et qu'il estoit malaysé d'executer l'entreprise, ils se sont retirez, quoyque l'on die que la mesme infanterie soit encore dans les bois. Ledict soldat estoit chargé de pots [d'onguent][2], et il y en avoit trente de mesme que luy; et c'est seulement de ce qu'il faut que les assiegez ayent besoin; car pour des munitions, je vous asseure qu'ils n'en manquent pas. Il ne se passe pas de jour qu'ils ne tirent trois ou quatre cens coups de canon, quand mesme ils ne verroient que deux hommes ensemble. Ils se deffendent avec autant de vigueur qu'ils ayent jamais faict. Ils ne font que continuer leurs sorties[3], et la resistance de nos soldats jusqu'à present a esté médiocre; car, pour les officiers, ils payent tous de leur personne. J'espere pourtant qu'ils [les ennemis] seront plus circonspects à l'advenir à leurs sorties, n'ayant pas bien reussi à celle qu'ils firent hyer à cinq heures du soir avec cent cinquante soldats ou officiers, la plus grande partie armez et soustenus par cinquante chevaux. Ils vinrent avec grande resolution à l'attaque de M. de Navailles, où le regiment des gardes escossoises et les Suisses estoient de garde. Le combat dura une heure. Ils tascherent d'arracher des gabions et des fascines de la teste de nostre travail. Enfin l'on employa en ce combat les piques, les pertuisanes et mesme l'espée; mais ils furent par la fermeté des nostres repoussez et battus en sorte que tout le monde tombe d'accord qu'il y a eu plus de cent hommes des leurs hors de combat. Un chacun a faict son debvoir, mais entre autres les officiers escossois et particulierement leur colonel y ont acquis grande reputation, et le commandant suisse qui y a perdu son frere, et luy [a esté] fort blessé.

Je vous avois promis de vous mander ma pensée à l'esgard de la durée du siege, lequel, hors du travail du sapeur de mine qui est fort incertain à cause des grosses pierres qu'on rencontre à tous momens,

[1] Probablement dans le sens *d'échelles de corde*.

[2] C'est le seul mot que je puisse lire.

[3] Ils font de continuelles sorties.

Juillet 1657. n'est pas plus advancé qu'il y a huit jours, de façon que si, dans le terme de douze [jours], la place peut estre reduicte sous l'obeissance du Roy, je croy que nous en pourrons estre contens[1].

En terminant, Mazarin recommande de faire savoir au général Reynolds que des ordres pour la solde des troupes anglaises seront donnés le lendemain à Paris, et qu'il y a impossibilité de faire, cette campagne, une expédition du côté de la mer, comme le Roi l'aurait souhaité.

XXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 132; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 156; copie du temps.

À M. SERVIEN.

Stenay, 15 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu, en mesme temps, vostre depesche du 9 de ce mois et celle du sieur Gravet (*sic*), escrite de Heydelberg, par laquelle il me mande à peu pres les mesmes choses qui sont contenues dans vostre lettre. Je luy manderay de parler au resident de Suede comme vous me marquez; mais je vous prie de vouloir escrire à M. d'Avaugour, par le premier ordinaire, ce que vous estimerez qu'il doive faire aupres du roy de Suede pour l'obliger à faire agir fortement, de sa part, aupres de M. l'electeur palatin affin qu'il se conforme aux intentions du Roy dans la prochaine election, Sa M^té^ n'ayant autre but que de ne voir plus continuer l'Empire en la maison d'Austriche, par les raisons qui doivent bien plus convier tous les Electeurs, princes et Estats de l'Empire à la mesme chose, et particulierement l'electeur palatin, qui en a esté traité comme tout le monde sçait[2], et qui, sans la puissante protection que la France et la Suede luy ont donnée, auroit esté des-

[1] Cette lettre de Mazarin témoigne de quelque impatience pour la longueur des opérations; Turenne, d'ailleurs, nous fait part de ce sentiment dans ses *Mémoires*.

[2] C'était l'empereur Ferdinand II qui avait enlevé la dignité électorale à Frédéric V, électeur palatin du Rhin, durant la guerre de Trente ans.

pouillé de tous ses Estats[1]; et[2] ne suis pas en peine de deliberer à qui il donneroit son suffrage pour l'election à l'Empire. Juillet 1657.

Vous pourrez mander au sieur d'Avaugour que je vous ay prié de prendre la peine de luy escrire, estant dans un lieu où il m'est impossible de le faire, non seulement par le peu de seureté qu'il y a d'envoyer des courriers, mais aussy parce que les chiffres sont demeurez à la Fère.

Les diligences, qu'il me semble qu'on peut faire encore aupres dudict Electeur pour le ranger à ce qui est de son service, et rendre vaines celles que les Espagnols feront pour l'engager dans leurs interest avec une infinité de promesses qui n'auront nul effect, seroient de s'adresser à la personne, de laquelle il y a lieu de croire que procede en partie le refroidissement dudict Electeur. J'entends Mme la princesse palatine[3], laquelle, non par faute de zele pour le service du Roy, mais pour n'avoir pas esté recherchée en ce rencontre, aura peut-être decredité le sieur Pauvel[4], duquel on se servoit pour conduire à bon port la negociation avec son maistre; et comme ladicte princesse a eu le malheur de voir la reyne de Pologne[5], sa sœur, et le duc de Mantoue[6], son neveu, s'engager, comme ils ont faict, et le dernier si mal à propos et contre son honneur dans le party austrichien, elle s'employera fortement pour empescher que son beau-frere[7] n'en use de mesme et fera cognoistre, par ses diligences à cette occasion, à quel point elle a regretté et luy a esté sensible la resolution des autres.

Il faut donc que vous preniez la peine de la voir[8], sans perdre un

[1] La France et la Suède lui firent rendre le palatinat du Rhin, à la paix de Westphalie. Quant au haut palatinat, il fut donné à la Bavière, qui conserva la dignité électorale. Il y eut huit Électeurs au lieu de sept.

[2] *Et* a, dans cette phrase, le sens de *aussi*. (*Aussi ne suis-je pas*, etc.)

[3] Anne de Gonzague. (Voy. t. V, p. 40.)

[4] Pauvel ou Pawel était résident de l'électeur palatin à la cour de France.

[5] Il a été question dans le tome précédent, p. 444 et 536, du traité que la reine de Pologne avait conclu avec l'Autriche.

[6] Charles II de Gonzague, duc de Mantoue de 1637 à 1665. Ce fut lui qui vendit deux ans plus tard à Mazarin toutes ses possessions en France, duchés de Nevers, Rethel, Mayenne, etc.

[7] Anne de Gonzague avait épousé Édouard de Bavière, frère de l'électeur palatin et fils de Frédéric V.

[8] La princesse palatine vivait, comme on le sait, à la cour d'Anne d'Autriche.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. seul moment de temps, et je responds que vous l'engagerez à tout ce que vous voudrez, particulierement si vous l'asseurez que cette affaire, ayant le succez que M. l'electeur palatin doit souhaiter encore plus que nous, vous luy ferez payer une année de sa pension, et vous luy pourrez dire aussy, s'il vous plaist, que j'en seray caution.

M. le mareschal de Gramont a beaucoup de pouvoir sur son esprit[1], et, s'il veut prendre la peine d'agir en ce rencontre, comme je l'en prie et qu'il y a interest, puisque cela peut conduire à la bonne issue de la negociation qu'il a entre les mains, j'espere d'autant plus que tout se passera bien.

Outre cette diligence, je croy que ce pourra estre une forte raison que de se laisser aller à donner quinze ou vingt mille escus plus que les cent mille escus dont on a parlé; bien entendu qu'il ne faut pas hazarder cette somme sans estre bien asseuré de l'effect des promesses que M. l'electeur palatin nous avoit données. En quoy, il faut prendre toutes les precautions imaginables, et l'on ne doit pas apprehender que le sieur Electeur fasse difficulté d'y consentir, s'il n'a envie de manquer à ce qu'il nous promet. Il faut asseurer tousjours Pauvel de la bienveillance du Roy, et qu'il en recevra des marques, Sa M[té] estant asseurée, comme elle est, de son affection, et vous pourrez le faire agir en la maniere que vous jugerez le plus à propos pour mieux contribuer à la bonne yssue de cette affaire.

[1] Le comte de Guiche, fils aîné du Maréchal, passait à cette époque pour l'ami le plus intime de Philippe de France, duc d'Anjou. De leur côté, la princesse palatine et M[me] de Fiennes étaient dans une étroite confidence avec ce prince, si bien qu'à en croire Bussy (*Mémoires*, II, 76), on disait même « que Madame de Fiennes avait ménagé pour la Palatine les premières amours du duc d'Anjou... » Unis par le prince, dont l'un était le favori et l'autre la maîtresse, Guiche et la Palatine devaient avoir ensemble des rapports continuels; et Mazarin engageait le Maréchal à employer à son tour l'influence qu'il avait sur son fils pour agir par son intermédiaire sur Anne de Gonzague.

XXIII.

Bibl. nat, ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 136; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 158; copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Stenay, 15 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 26 juin et veu ce que vous avez negocié avec M. l'electeur palatin, mais je vous avoue que je n'y comprends plus rien; car M. Servien m'avoit mandé que son resident luy avoit dict que son maistre seroit d'accord de tout, moyennant les cent mille escus[1]. Cependant je vois que cet Electeur vous a parlé tout differemment, sans doute parce que les Espagnols luy offrent davantage que nous, avec aussy peu d'intention d'executer ce qu'ils luy promettent qu'ils firent l'autrefois.

Vous luy pourrez faire sçavoir que, dans peu, il recevra response sur ce qu'il vous a proposé, et que MM. le mareschal de Gramont et de Lionne, qui partent aujourd'huy de Paris, auront tout pouvoir de traiter et conclure avec luy, pourveu qu'il se veuille contenter de conditions raisonnables, si ce n'est que, par d'autres moyens, on convienne avec luy[2] auparavant leur arrivée.

Je ne vous avois pas mandé de quelle maniere vous deviez vivre avec eux, lorsqu'ils seront de delà[3]. A present, je vous diray que vous devrez en user avec eux comme vous feriez avec moy-mesme, c'est-à-dire leur donner part de tout et executer ce qu'ils vous ordonneront, comme si je vous l'ordonnois en personne[4]. Ils auront toute confiance

[1] Voy., au sujet de cette négociation pécuniaire, le tome VII, p. 525, note 2, des *Lettres de Mazarin.*

[2] On se mette d'accord avec lui.

[3] Arrivés en Allemagne.

[4] Il est certain que Gravel se conforma à la lettre aux instructions du Cardinal, et Gramont lui rend pleine justice dans ses *Mémoires :* «Sa façon de traiter, dit-il, plaisait tout-à-fait aux Allemands, et l'on ne

Juillet 1657. en vous, et ils vous employeront, dans les occasions, aupres de M. l'electeur de Mayence et des princes, aupres desquels vous vous estes acquis du credit. Je seray pourtant bien ayse que vous m'informiez de certaines petites choses qui ne regardent pas seulement les levées, les payements d'argent, que je vous pourray mander de faire, mais aussy de mille particularitez que vous jugerez à propos de me faire sçavoir. Vous prendrez soin aussy de voir souvent M. de Lionne pour luy dire tout ce que vous croirez pouvoir servir à l'advancement de la negociation.

Cependant, comme le resident de Suede, qui est à Francfort, pourroit agir utilement aupres de M. l'electeur palatin, l'intention du Roy est que vous ayez à le convier, de la part de Sa M[té], d'employer le nom et l'authorité du Roy, son maistre, et les raisons publiques et particulieres qu'il peut alleguer pour retirer ledict sieur Electeur des engagements qu'il pourroit avoir pris avec la maison d'Austriche, luy faisant cognoistre qu'elle se moquera de luy cette fois aussy bien que l'autre, quand elle n'en aura plus affaire, et que l'interest de sa maison, de sa religion et de sa dignité le doivent obliger d'agir contre l'Austriche en cette conjoncture, sa maison ayant esté autrefois ruinée par les forces d'Espagne, sa religion estant opprimée non point par zele, mais par cabale en tous lieux où les Espagnols ont credit[1], et sa dignité aussy bien que celle de ses collegues ayant tousjours esté mesprisée et abattue par les ordres venus de Madrid. Ce qu'il y a de plus necessaire en cecy est la diligence, et surtout n'oubliez pas de

peut mieux servir ni plus utilement qu'il a fait pendant tout le cours de la diète de Francfort... »

[1] De tous les pays allemands, le Palatinat était celui où le culte avait le plus varié. La religion des électeurs palatins était le luthéranisme, mais avec beaucoup d'alternatives calvinistes. Deux fois, en soixante ans, le Palatinat avait été contraint d'embrasser les doctrines de Calvin et deux fois de les abandonner pour celles de Luther, toujours par des moyens violents. L'éducation du prince palatin (grand-père de celui dont Mazarin s'occupe ici) avait été confiée, lorsqu'il était déjà âgé de neuf ans, par son tuteur calviniste, à des ministres de cette église, avec ordre « d'arracher de l'esprit de leur auguste élève les hérétiques doctrines de Luther, par tous les moyens possibles, *sans en excepter les coups de bâton* ».

faire comprendre audict sieur resident que le Roy ne songe pas à l'Empire pour luy[1], mais seulement à en exclure toute la maison d'Austriche, et d'y eslever quelque autre prince qui ne soit point dependant de la couronne d'Espagne. Juillet 1657.

Il est important que je sois au plus tost informé des sentiments de M. l'electeur de Mayence sur beaucoup de choses que je vous ay mandé de luy dire. J'adjousteray seulement qu'il seroit bon de sçavoir precisement quelles sont les intentions dudict sieur Electeur à l'esgard de l'eslevation[2] du Roy, et quand vous le verriez disposé à cela, ainsy que vous m'avez escrit autresfois avoir recognu qu'il estoit, tant par ses discours que par ceux de M. de Benneberg[3], vous luy direz, de ma part, que je le conjure de ne vouloir, en aucune façon, permettre qu'il soit parlé de la dignité imperiale pour le Roy, sans estre asseuré qu'infailliblement la chose reussira.

Vous luy direz aussy, en luy donnant part des pretentions de l'electeur palatin, que je sçay qu'on faict de grandes brigues, de la part des Espagnols, pour l'engager dans leur party, luy promettant des choses qu'ils ne sont ny en pouvoir, ny en volonté de luy tenir; que nous faisons des contrebatteries, et que MM. le mareschal de Gramont et de Lionne mettront toutes pieces en œuvre pour l'engager à se conduire comme le bien général de la Chrétienté, le repos de l'Empire et son advantage particulier requierent; mais que si, en tous cas, le peu de solidité qu'il y a dans son esprit le portoit à se laisser plustost aller aux artifices des Espagnols qu'à la raison et à la realité de ce que nous ferons effectivement pour luy, il faudra faire les derniers efforts pour avoir Baviere[4], car, de cette sorte, il y aura cinq Electeurs unis pour la mesme fin, ayant confirmation, de divers endroits, que Bran-

[1] Il faut insister sur ce passage, qui prouve qu'en juillet 1657, Mazarin ne songeait pas à faire élire Louis XIV empereur d'Allemagne; du moins, il ne l'avouait pas.

[2] Le texte porte bien *eslevation*. Il faudrait peut-être lire : *élection*.

[3] Voy., sur ce personnage, principal ministre de l'électeur de Mayence, à qui Mazarin avait fait promettre 1,000 pistoles, le tome VII, p. 523 et 526, des *Lettres de Mazarin*.

[4] L'électeur de Bavière.

Juillet 1657. debourg[1], Cologne et Treves[2] agiront en la mesme maniere que M. de Mayence pourra souhaiter; et S. A. El. voyant le dernier, comme vous m'escrivez qu'il vouloit faire, il l'affermira de plus en plus dans les bonnes dispositions où il tesmoigne d'estre.

Vous avez fort bien respondu au comte de Fürstemberg, et quoyque je luy aye desja faict sçavoir, par autre voye, les bonnes intentions que le Roy a pour luy, comme je ne me suis pas advisé de luy rien dire de l'evesché de Strasbourg[3], il sera bon que vous preniez occasion de luy mander que, m'en ayant escrit, je vous ay donné charge de l'asseurer, de ma part, qu'il peut faire estat de l'assistance du Roy, et de la bonne maniere, quand le cas escherra[4].

Le reste de cette dépêche est rempli de détails sur les levées faites en Allemagne et sur les dépenses qu'elles occasionnèrent.

XXIV.

Publié d'après l'autographe, dans l'*Iconographie française*, t. II.

À J.-B. COLBERT.

Stenay, 15 juillet 1657.

L'on me dict que mon nepveu[5] doit composer l'un de ces jours pour le prix de la classe. Je desire que vous le voyiez de ma part et que

[1] Voy., dans les *Mémoires de Brienne* (édit. Michaud, page 155), une conversation assez curieuse que ce secrétaire d'État dit avoir eue avec Mazarin et Servien pour les persuader qu'ils ne pouvaient compter, à la diète, sur l'électeur de Brandebourg.

[2] Sur l'archevêque-électeur de Trèves, Charles-Gaspard de Leyen, voy. le tome VII, p. 520, des *Lettres de Mazarin*.

[3] François-Egon de Fürstenberg devint, en effet, évêque de Strasbourg en 1663; il mourut en 1682.

[4] Depuis 1604, l'évêché de Strasbourg avait appartenu sans interruption à des princes autrichiens; on sait que ce siège épiscopal était l'un des plus lucratifs de France et d'Allemagne.

[5] Alphonse Mancini, auquel Colbert s'était chargé de trouver un précepteur, comme on l'a vu aux pages 509 et 539 du tome précédent.

vous luy disiez que je veux estre informé de la manière qu'il en usera et mesme que je veux voir son theme, et que, s'il faict bien, je luy donneray des marques de ma satisfaction. Il me semble qu'il sort trop souvent du colegge et que luy-mesme s'en devroit excuser quand on le convie de sortir, sachant que je n'y prends pas plaisir et que ce n'est pas son bien. Quand viendra le temps des vacations[1], je veux qu'il aille avec les enfans de M. Le Tellier dans la conversation desquels assurement il profitera beaucoup, et je m'asseure que M. Le Tellier le traittera comme s'il estoit son tresieme (troisième) enfant; enfin s'il travaillera (*sic*) pour estre honneste homme, je feray sa fortune; sinon, je ne m'en mesleray pas[2]. Juillet 1657.

XXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 138 v°. — Minute.

AU LIEUTENANT CIVIL[3].

Stenay, 15 juillet 1657.

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 2 de ce mois, la diligence avec laquelle on a remedié au desordre que les pages et laquais vouloient recommencer dans Paris, en portant de nouveau des espées contre les deffenses de Sa M[té]. Le Roy n'a pas approuvé que l'on ayt faict deslivrer les siens, parce qu'estant encore plus obligez que les autres à obeyr à ses ordres, ils meritoient aussy d'estre plus severement chastiez[4]. Je n'ay pas manqué de faire valoir vos soins

[1] Des vacances; le mot «vacations» ne se prend plus aujourd'hui dans cette acception ancienne que lorsqu'il s'agit des tribunaux.

[2] Cet enfant mourut l'année suivante, à quatorze ans; il promettait avoir de l'intelligence, tandis que ses frères promettaient n'en avoir pas et ont tenu ce qu'ils promettaient, ainsi que Mazarin le craignait déjà en 1657.

[3] Le s[r] Dreux-Daubray. (Voy., sur lui, le tome III, p. 397, et le tome VII, p. 306, des *Lettres de Mazarin*.)

[4] Voy. la *Muze historique* de Loret (lettre du 28[me] juillet 1657); Guy Patin écrit également : «Il y avoit ici des laquais qui vou-

Juillet 1657. en ce rencontre, comme je feray en toutes les autres occasions où j'en auray matiere, estant veritablement, etc.

Addition.

Le Roy me commande d'adjouster qu'il entend que vous fassiez faire perquisition de celuy de ses pages qui estoit de la revolte des pages et des laquais qui avoient repris les espées, et que vous le fassiez remettre en prison, parce que Sa M[té] a resolu de luy faire oster la livrée et de le faire chastier, en sorte qu'il serve d'exemple. J'ay escrit au sieur Colbert de vous voir, de ma part, et de vous entretenir à l'esgard des autheurs des libelles et des imprimeurs. Je vous prie de luy donner entiere creance et d'employer tous vos soins pour desraciner une semblable peste.

XXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 142; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 151; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 15 juillet 1657.

Je prends la plume bien plus pour vous tenir la parole que je vous ay donnée de vous escrire tous les jours que pour avoir aucune chose à adjouster à ce que j'ay eu l'honneur de vous escrire hyer au soir. On n'a pas esté au camp, parce que ce que le *Confident* y doit voir n'est pas encore prest[1]; mais M. le Mareschal asseure que demain, pour tout le jour[2], il le sera. Apres quoy, je vous envoyeray un gentilhomme pour

loient recommencer à porter des épées; mais ils en ont été mauvais marchands; ils en ont eu le fouet par les carrefours, et même on saisit ici tous ceux qui portent des épées». (Lettre du 10 août 1657.)

[1] Il s'agissait d'une mine que l'on devait faire jouer en présence du Roi, et qui joua seulement trois jours plus tard.

[2] Tel est le texte. Le sens est : *demain au plus tard.*

vous rendre compte de toutes choses en detail, comme je vous ay mandé que je le ferois. Un soldat de la place, qui s'est venu rendre, asseure que, de la sortie de l'autre jour[1], les assiegez ont perdu quatre-vingt-douze hommes. Le sieur de Marivaut[2] a esté emporté d'un coup de canon. Juillet 1657.

Le Roy a esté à la chasse, et Sa M^té^ pretend se baigner à dix heures. Il m'a dict positivement, sur ce que je l'entretenois de l'ennuy de la Reyne et de son desplaisir à cause d'une si longue absence, que le plaisir qu'Elle [Sa M^té^] a d'estre icy n'est pas comparable à l'envie qu'Elle a de plaire à la Reyne et que, si vous me mandez que Sa M^té^ desire qu'il s'en retourne, il quittera tout pour [luy] obeir. Parmy les desplaisirs qu'on a dans vostre esloignement, ce n'est pas le moindre, celuy de ne pouvoir escrire avec liberté à cause du risque que les lettres courent d'estre prises. Le *Confident* faict ses recommandations à *Monsieur,* de qui je suis tres-humble serviteur, et le vostre sans aucune reserve**.

XXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 149; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 162; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 16 juillet 1657.

Je viens de recevoir le billet du 14 que j'ay faict voir au *Confident,* lequel je puis vous asseurer qu'il souhaite fort de vous revoir, et apres ce que j'ay eu l'honneur de vous escrire hyer là-dessus, il n'y a rien à adjouster. Il est party ce soir pour s'en aller promener au camp, et il m'a dispensé de le suivre, sçachant que j'avois beaucoup à travailler. Le mareschal de Villeroy est avec luy et M. le Premier[3], et je vous

[1] Voy., ci-dessus, la lettre à Turenne en date du 14 juillet.

[2] La *Chronologie militaire* ne mentionne pas ce Marivaut. Elle cite un marquis de Marivaut ou Marivault, qui devint maréchal de camp en 1702. C'est peut-être le fils de celui dont parle Mazarin.

[3] Le premier écuyer Henri de Beringhen. (Voy. t. V, p. 645, des *Lettres de Mazarin.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. responds qu'il n'ira en aucun lieu où il y ait le moindre danger, et [il] sera de retour icy à la pointe du jour.

Je crois bien que j'y pourray aller apres-demain avec le *Confident*, car le travail qu'on faict sera en estat de nous donner de la joye; et quoyque ces sortes de choses soient incertaines, neantmoins ceux qui s'y entendent asseurent que nous en aurons contentement. Je differe jusque-là à vous envoyer une personne de croyance[1], dont je vous ay escrit; car à present il ne pourroit vous mander rien d'asseuré, et alors je le feray un jour plus ou moins[2].

Je renvoyeray demain l'homme que M. de Brienne a depesché, et le *Confident* fera response à la lettre de Monsieur, que je lui ay rendue.

On me mande de Paris qu'on ne peut rien adjouster à la bonne intelligence qui est entre * [Mazarin] et * [la Reine], et j'en suis bien ayse, car vous sçavez bien que je l'ay tousjours souhaité avec passion, et croyez-moy que, quelque chose qu'on vous ayt pu dire, * est une bonne personne.

XXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 152 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 163; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 17 juillet 1657.

Le Roy est retourné du camp à cinq heures du matin; il ne s'y est rien passé cette nuict; mais je ne vous diray rien de sa part, car il repose encore, quoyqu'il y ayt neuf heures qu'il est couché, et je m'asseure que vous ne trouverez pas à redire que je ne l'aye [pas] reveillé.

Nous irons demain au soir au camp, et je vous diray positivement, à un jour prez, le temps dans lequel on sera maistre de cette place. Les assiegez ne sortent plus et le feu est mediocre à présent; ils n'ont

[1] On voit plus loin que Mazarin voulait parler du comte de Moret.

[2] Je le feray partir un jour plus tôt ou plus tard.

blessé pas un soldat la nuict passée, et l'on s'est accommodé en sorte que malaysement ils nous feront quitter à l'advenir les postes que nous tenons. Juillet 1657.

L'abbé Ondedei vous dira ce que je luy escris, et à l'esgard du voyage de la personne que vous sçavez[1], il le faut rompre à quelque prix que ce soit, et je crois que vous avez bien creu que je serois de cet advis. Je suis sans aucune reserve le plus asseuré et veritable de tous vos serviteurs, et * l'est au delà de ce que vous pouvez croire.

XXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 155; minute. — Aff. étr., France, t. 274, f° 399; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 17 juillet 1657.

Lorsque j'estois sur le point de vous depescher le comte de Moret pour vous informer en detail de toutes choses et vous proposer des moyens pour vous voir, sans plus de remise, vous et le *Confident*, Talon arrive du camp pour nous dire que la grande mine doit jouer ce soir, à huit heures, de façon que nous allons monter à cheval pour nous y rendre en diligence et appuyer les logemens qu'on a resolu de faire par la presence du Roy, et par un renfort de gens que l'on donnera, de la derniere resolution.

Je remets donc à faire partir demain de bonne heure Moret, et je m'asseure que vous n'oublierez rien pour faciliter les moyens de voir le *Confident*, lequel ayme fort d'estre à l'armée; mais il voudroit au mesme temps voir et entretenir ce qu'il ayme plus que toutes les armées du monde, et vous pouvez croire qu'il y a quelqu'un auprez de luy qui n'est pas fasché de le voir dans ces sentimens et moins encore de pouvoir esperer que les deux cours soient bientost [prez l'une

[1] On voit, par la lettre de Mazarin à Ondedei, qui est indiquée aux Analyses, en date du 17 juillet 1657, qu'il s'agissait du duc de Modène.

Juillet 1657. de l'autre][1], et qu'au lieu d'escrire, on pourra vous entretenir de vive voix.

Je vous envoye une lettre du *Confident* et celle qu'il escrit à Monsieur, de qui je suis tres-humble serviteur, et le vostre sans aucune reserve.

Vous trouverez encore cy-joint la copie d'une lettre que Navailles[2] escrivit hyer. J'adjousteray que, s'il nous reussist, comme il y a apparence, de nous rendre maistres de la contre-garde, ou bastion destaché, qui est dans le fossé, la place sera bien malade; car le corps ne vaut pas grand chose.

XXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 243; minute. — Les passages à chiffrer sont soulignés.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 17 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay veu toutes vos lettres du 14 et du 15 avec la copie de celle du lieutenant de roy de Bapaume. Il n'y a rien à adjouster aux ordres que vous avez donnez pour estre bien adverti de la marche des ennemis et au destachement que vous avez fait de M. de Varennes[3] avec un corps de cavalerie pour nous venir joindre icy, en cas qu'il se trouve veritable que Marsin[4] ayt esté destaché avec une brigade de cavalerie pour venir en Luxembourg. Et quoyqu'il me semble que les raisons soient encore plus fortes à present qu'il y a trois semaines pour croire

[1] Au lieu des mots entre crochets, on lit dans la copie : *prestes l'une et l'autre;* mais l'autre version est la seule bonne : la Reine, qui était demeurée à la Fère, devant venir incessamment rejoindre son fils.

[2] Le duc de Navailles dirigeait l'une des attaques; le marquis d'Uxelles dirigeait l'autre.

[3] Roger de Nagu. (Voy. t. V, p. 441, des *Lettres de Mazarin*.)

[4] Voy., sur Marsin ou Marchin, t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*.

que les ennemis ne songent pas à secourir Montmedy, neantmoins l'affaire est de telle importance qu'il ne faut negliger aucune des precautions que la prudence peut suggerer pour nous mettre à couvert de tout inconvenient, et je suis tres-persuadé que vous irez au-devant de toutes les choses qui peuvent contribuer à cela. Juillet 1657.

Je vous ay escrit par deux endroits differents tout ce que j'estimois que vous pourriez faire en cas que l'intention des ennemis fust, ou d'envoyer icy, ou d'y venir avec toutes leurs forces[1]. C'est pourquoy je n'ay rien à adjouster là dessus, si ce n'est que peut-estre vous jugerez à propos pour mettre l'affaire en une entiere seureté et n'estre pas obligé d'harasser (*sic*) les troupes, faisant de grandes marches pour venir icy en cas que les ennemis vous obligeassent à cela, de vous advancer presentement à Aubenton[2], ou tel autre lieu qui vous semblera plus propre, afin de nous pouvoir joindre, à vostre aise, avec toute l'armée, lorsque nous aurions advis que celle des ennemis passast la Meuse; ce qu'il est impossible qu'elle fasse en cachette et sans que vous en soyez adverti de dix endroits à point nommé, mais particulierement d'Hemery[3], d'où l'on peut envoyer des partis à la Bussiere[4] et tout le long de la Sambre, et de Champagne qui est au Chasteau-Regnault[5], lequel pourroit donner des advis à Roquespinc[6], et celuy-cy les envoyer en toute diligence au lieu où vous serez.

Souvenez-vous, s'il vous plaist, que, si l'armée des ennemis venoit toute entiere, à quoy je vous replique que je ne vois nulle apparence, il faut que vous ameniez toute l'infanterie et artillerie avec le corps anglois, et que vous laissiez seulement M. de Castelnau, ou tel autre lieutenant general que vous jugerez à propos, avec dix ou douze escadrons de cavalerie pour couvrir la Somme, sans rien retenir du Quesnoy et de Landrecy, avec ordre pourtant que ce corps de cavalerie vous

[1] Voy., ci-dessus, la lettre à Turenne en date du 14 juillet, p. 29.

[2] Auj. dép. de l'Aisne, arr. de Vervins.

[3] Probablement *Emmerin*, auj. dép. du Nord, arr. de Lille.

[4] La Bussière-sur-la-Sambre.

[5] Voy. ci-dessus, p. 30, note 2.

[6] Louis-Gilles du Bouzet, marquis de Roquépine, maréchal de camp en 1651, mort en 1679.

Juillet 1657. suivist, lorsqu'on verroit les ennemis tout-à-fait engagez en deça de la Meuse; et il faudroit aussy que Hocquincourt, Linville, Baas et les gardes françoises et suisses, qui sont à Monstreuil et du costé du Boulonnois, revinssent vers Guyse, afin que tout ce corps fut prest à executer ce qui luy seroit ordonné.

Je ne sçay pas si l'argent, que l'on a escrit, à Paris, d'envoyer en diligence pour le payement des Anglois, est arrivé au camp; mais comme il est impossible qu'avant que vous receviez cette lettre il ne soit à Saint-Quentin, il seroit bon d'en advertir M. le chevalier Reynolds, afin d'envoyer quelqu'un pour le faire venir à l'armée, s'il le desire ainsy.

Vous verrez l'estat du siege par la copie d'une lettre que M. de Navailles escrivist hyer; et tous les cognoisseurs asseurent que, selon toutes les apparences, demain l'on sera maistre de tous les dehors, y compris la demy-lune, contregarde ou bastion destaché qui est dans le fossé, que l'on passera bien aisement, estant fort estroit, et l'on n'a pas sujet d'apprehender de grandes difficultez pour le corps de la place; car tout le monde convient que c'est le moins fort. Les assiegez ne font plus aucune sortie, et il est asseuré qu'ils eurent plus de cent hommes hors de combat dans la derniere qu'ils firent.

J'ay oublié de vous dire que, si les ennemis passoient la Meuse, il faudroit aussy tirer du Quesnoy le regiment d'Alsace et quelques vieilles compagnies de Suisses, comme aussy de Landrecy, au lieu des nouvelles que vous auriez envoyées dans l'une et l'autre place.

XXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 146; minute. — Aff. étr., France, t. 274, f° 165; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 17 juillet 1657.

Nous revenons du camp apres avoir veu jouer la mine, laquelle n'a

pas faict tout l'effect qu'on avoit esperé[1]. Neantmoins on s'est logé sur la pointe (*sic*) et l'on a attaché de nouveau le mineur pour faire un fourneau, qui sera prest à trois heures apres-midy. Ainsy l'on croit que, malgré toute la resistance que les ennemis sçauroient faire, on sera maistre de cette piece dans laquelle seulement les assiegez fondoient le salut de cette place. Juillet 1657.

On nous menace d'un secours, et on faict courre le bruit que Marsin est destaché aves quinze cens chevaux et quatre regimens d'infanterie, et que l'armée ennemie a pris la route vers Mons avec dessein de venir en ce pays; mais je n'en crois rien; car outre que la resolution seroit un peu tardive, M. de Turenne sera tousjours icy deux jours plus tost que les ennemis avec des forces superieures aux leurs.

Le comte de Moret vous informera de toutes choses, et il vous fera des propositions afin que vous et le *Confident* puissiez vous voir plus tost. C'est à vous à choisir, et tout ce que vous voudrez sera executé à l'instant; car le *Confident* ne veut et ne voudra jamais, à ce que je puis cognoistre, que ce qui vous plaira. Pour moy, je ne vous dis rien; car il est superflu de vous repliquer ce que vous sçavez aussy bien que moy et que rien au monde n'est capable de le faire changer. En cas que vous resolviez le voyage[2], ledict comte vous dira tout ce qui regarde la seureté, et il sera bon que vous vous reposiez de cela sur le mareschal Du Plessis[3].

[1] «En effet, dit Montglat, la brèche fut petite, et les régiments de Lorraine, Mazarin et Boulaimont se logèrent à la moitié, ne l'ayant pu en haut, à cause de la grande quantité de grenades que jetaient ceux de dedans. On poussa un second fourneau pour ouvrir davantage la demi-lune, qui était fort dure à entamer, étant toute de marbre qui est fort commun en ce pays-là.» Mais cette seconde mine ne fut pas prête aussitôt que Mazarin l'annonçait à la Reine; elle ne joua que dans la nuit du 21 au 22 juillet.

[2] Le voyage de la Reine à Sedan ou à Stenay.

[3] Le maréchal Du Plessis, gouverneur de Monsieur, accompagnait la Reine, et il eut désiré profiter de l'occasion pour faire faire au jeune prince l'apprentissage du métier militaire. «Monsieur, dit ce maréchal dans ses *Mémoires* (éd. Michaud, p. 443), était sans cesse avec la Reine, sa mère..., et chacun sait que les belles qualités des femmes ne servent d'ordinaire pas beaucoup à l'instruction des jeunes princes, principalement sur le fait de la guerre.»

Juillet 1657. Le Roy oublia de mettre hyer dans le pacquet les lettres pour la Reyne et pour Monsieur. Ainsy vous les trouverez cy-jointes. Je me resjouys fort dans l'esperance de pouvoir bientost avoir l'esperance de faire la reverence à Sa M^{té} et à S. A. R., comme aussy de vous pouvoir confirmer de vive voix que vous n'aurez jamais serviteur plus fidele, plus passionné et devoué que ****.

XXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 155 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 19 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu presqu'en mesme temps trois de vos lettres, deux du 16 et l'autre du 17 de ce mois, avec celle que Roncherolles m'a envoyée; mais avec tout ce qu'on vous a escrit, je ne voy pas quel fondement peut avoir l'advis de la marche de Marsin avec un corps pour venir à Luxembourg; car comme cela ne pourroit servir de rien pour le secours de Montmedy, je ne sçay pas quel advantage les ennemis se pourroient promettre de l'envoyer en deça, si ce n'est qu'apprehendant peut-estre qu'aprez la prise de Montmedy le Roy ne veuille pousser plus avant ses progrez dans cette province (de Luxembourg), ils ayent voulu y pourvoir, fortifiant le prince de Simay (*sic*)[1] du corps qu'on dit avoir esté donné à Marsin pour passer la Meuse.

Il se pourroit faire aussy que le prince de Condé, qui a grande envie de faire une course en France pour estendre les contributions de Rocroy, eust faict trouver bon à don Juan et à Caracene d'y envoyer Marsin avec ledict corps qui seroit fortifié d'une partie des troupes de Rocroy; mais enfin il faudra que nous soyons bientost esclaircis de ce mystere; car, asseurement, il y en a quelqu'un dans ce destachement

[1] On a dit ci-dessus que, par ce mot, il faut entendre sans doute le prince de Simmern.

qu'on publie partout et dans la marche de l'armée ennemie vers Mons. Juillet 1657.
Et comme il est malaisé que vous ne soyez adverti, à point nommé, de plusieurs endroits, des mouvemens des ennemis, je ne doute pas que vous ne preniez vos resolutions avec la diligence qui vous est ordinaire; sur quoy vous ayant mandé mes pensées plusieurs fois et hyer particulierement par un de vos gardes et par la voye de M. de Varennes, je n'ay rien à adjouster si ce n'est que les ordres à M. de Varennes et à M. de Grandpré, qui sont à deux lieues l'un de l'autre vers Rethel, de marcher droit icy, leur doivent venir de vostre part, puisque vous serez informé devant nous si le corps de Marsin passe la Sambre pour venir à Givet.

Je vous fis envoyer hyer par M. Le Tellier des ordres du Roy pour retirer les gardes françoises et suisses et tout ce qu'il y a du costé du Boulonnois, en cas que vous le jugiez à propos, comme je crois que vous ferez sans doute si vous voyez les ennemis marcher vers la Sambre.

J'accompagnay hyer le Roy au camp où il alla pour voir jouer la mine du bastion destaché, mais l'effect n'ayant pas esté tel que Saint-Amand avoit faict esperer, et les ennemis y ayant un retranchement, il n'a pas esté possible de se loger sur le haut de la pointe que la mine avoit emporté, et l'on a seulement faict une tentative vigoureuse pour voir si les ennemis lascheroient le pied; mais on n'y a pas reussy, parce que les ennemis estoient retranchez et logez en sorte qu'ils n'avoient rien à apprehender. Tout le malheur est tombé sur le pauvre Beaupré[1] que vous cognoissez assez pour les belles actions qu'il fit l'an passé à Valenciennes, lequel estant du nombre des vingt mousquetaires que le Roy avoit commandez pour assister à cette action a esté d'abord tué tout roide, parce que c'est le premier qui a paru sur le haut de la demy-lune apres que la mine eut joué. La resolution donc qu'on a prise sur-le-champ, c'est de pousser un fourneau sur les ruines de la

[1] On trouve, à cette époque, Louis-François de Choiseul, baron de Beaupré. Je ne sais si c'est le Beaupré dont parle Mazarin. La date de sa mort n'est pas indiquée dans Moréri, ni dans le *Dictionnaire de la noblesse*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. demy-lune, lequel ira jusque sous le retranchement des ennemis et sera prest à deux ou trois heures apres-midy, et quelque resistance que les ennemis puissent faire, l'on croit que nous serons maistres de la demy-lune dans demain au matin.

Je fais partir tout presentement le comte de Moret pour aller informer la Reyne de toutes choses en detail et pour luy proposer de venir à Sedan. Sur ce qu'il ne faut pas douter qu'Elle ne s'ennuye extremement à la Fere, estant esloignée du Roy, lequel est asseurement tout prest d'y retourner si Sa M^té^ le desire ainsy. En cas qu'Elle prenne la resolution de faire ce voyage, comme je n'en doute pas, je croy que le mareschal Du Plessis, par son ordre, s'adressera à vous pour adjuster le moyen d'asseurer son passage. Ce qui ne sera pas fort difficile, y ayant deux grands corps de cavalerie à Rethel et vous estant aisé de [leur] donner les ordres necessaires pour venir jusque-là, outre que Sa M^té^ pourra amener les trois compagnies des gardes qui sont à la Fere, qu'Elle pourra faire partir un jour avant Elle.

La seule consideration que l'on doit faire sur ce voyage, c'est d'examiner si nous ne recevrons point quelque prejudice de ce que les ennemis verront qu'on abandonne tout-à-fait le pays de delà, puisqu'ils [jugeront][1] bien que le Roy n'y doit pas retourner, voyant que la Reyne vient de ce costé-cy.

J'adjousteray sur le voyage de la Reyne que, quand Elle prendra resolution de le faire et qu'il y auroit quelque chose à entreprendre du costé de delà, cela ne vous doit pas faire de peine, car, en ce cas, Elle s'en retournera, lorsqu'il sera temps, aussy volontiers comme Elle viendra.

En ce moment arrive M. de Fabert, qui vient de l'attaque des gardes, et il nous a dict que, dans les ruines de la mine, on a faict un bon logement de quinze soldats; que le mineur travailloit au fourneau; qu'il[2] a conclu, comme je vous ay desjà marqué cy-dessus, que, cette piece estant perdue, la place ne peut plus tenir.

[1] Mot douteux. — [2] Fabert.

XXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 162; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 167; copie du temps.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

Stenay, 20 juillet 1657.

Vostre lettre du 15 [1] de ce mois m'apprend que vous estes parti de Paris; de quoy je suis bien ayse. Il n'est pas necessaire que vous preniez la peine d'aller voir M. l'electeur de Cologne; il ne le desire pas luy-mesme; il me l'a escrit luy-mesme [2]. Ceste visite feroit trop d'esclat. Quant à M. l'electeur de Treves, vous n'avez qu'à suivre vostre chemin parce que, quand mesme il seroit besoin que vous le vissiez, vous y pourrez aller par le Rhin.

Pour M. l'electeur palatin, je ne doute pas que M. Servien ne vous ayt communiqué ce que je luy en escrivis l'autre jour [3]. Nous n'avons pas d'argent; mais quand je devrois vendre ma vaisselle et engager tout ce que j'ay, vous n'en manquerez pas pour cette affaire, pourveu qu'on soit asseuré qu'il sera bien employé; car pour le plus ou le moins, il ne faut pas perdre l'occasion d'acquerir ledict s[r] Electeur.

Voilà ce que je vous puis dire en peu de mots, en attendant l'Instruction, laquelle je vous envoyeray par courrier exprez avant que vous soyez à Francfort [4].

Je vous prie de donner part du contenu de cette lettre à M. de Lionne et de croire que je suis tousjours, etc.

Addition de la main de S. Ém. à la lettre à M. le M[al] de Gramont [5].

Je vous replique que l'argent pour ayder au bon succez de vostre

[1] On pourrait lire *18*.

[2] La répétition de *luy-mesme* est bien dans le manuscrit.

[3] Voy., ci-dessus, la lettre à Servien, p. 25.

[4] On trouvera une dépêche relative à cette Instruction à la date du 29 juillet 1657.

[5] Cette addition se trouve au f° 164 du ms. 51 A des *Mélanges de Colbert*.

Juillet 1657. negociation sera fourny, quand je devrois pour cela estre en chemise; mais il faut estre asseuré que ce qu'on y employera produise l'effect que nous souhaitons; car il ne seroit pas trop plaisant de donner de grandes sommes pour rien, et c'est alors qu'on mettroit en burlesque le Cardinal et les ambassadeurs[1]. Pour l'electeur palatin, M. Servien vous fera sçavoir ce que je lui ay escrit; car je croy que vous estiez desja parti, quand il aura receu ma depesche sur ce sujet.

On nous faict grand bruict icy du passage de Marsin avec quelques regimens de cavalerie et d'infanterie; mais quoyqu'il soit bon officier, fort pratic (*sic*)[2] du pays et bien plus zelé pour son party qu'il n'estoit pour le Roy, je croy qu'il aura peine à reussir au secours de Montmedy, quelque assistance qu'il puisse recevoir du prince de Simay, lequel ne nous a fait jusqu'a present sentir de sa colere que de retenir prisonniers et traiter rigoureusement un gentilhomme de mes domestiques.

Tout presentement revient Choupes[3] du camp, où je l'avois envoyé. Il me rapporte que nous avons deux grands logemens dans le fossé, à droict et à gauche; que nous avons porté sur le haut celuy que nous avions dans les ruines de la pointe du bastion separé, et que la mine [qui] doit faire sauter le retranchement que les ennemis tiennent sur ledict bastion, pourra jouer dans tout demain. Apres quoy, on attachera deux mines au corps de la place et on la fera sommer.

Vous pouvez estre asseuré que vous n'avez serviteur plus passionné et veritable que le cardinal Mazarin; lequel vous souhaite et à vostre collegue un heureux voyage.

[1] Ce fut pourtant ce qui arriva à l'égard de l'électeur de Trèves, qui se vendit mais ne se livra pas. Il est vrai qu'on parvint, quoique non sans peine, à obliger cet Électeur à restituer. (Voy. p. 522, t. VII.)

[2] Qu'il ait une grande connaissance du pays. Le comte de Marsin ou Marchin était, comme on l'a dit, originaire du pays de Liège.

[3] Voy., sur le marquis de Choupes, la table alphabétique du tome Ier des *Lettres de Mazarin*.

XXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 163; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 166; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 20 juillet 1657.

Aprez le depart du comte de Moret, on s'est logé à droict et à gauche dans le fossé, et l'on a poussé la mine bien avant dans le bastion destaché; car, au lieu du fourneau dont je vous avois escrit, on a resolù d'avancer la mine jusque dans le retranchement des ennemis. Demain, elle jouera, et on sommera la place. Car on pretend attacher à l'instant deux mineurs au corps de la place.

Marsin vient avec un corps, lequel a passé la Meuse; mais j'espere qu'il aura la peine de ce voyage inutilement. Nous avons pourtant esté obligez de faire advancer la cavalerie qui estoit à Rethel. C'est pourquoy j'ay escrit à M. de Turenne de pourvoir d'ailleurs à la seureté de la personne que vous sçavez [1], en cas qu'elle prenne la resolution d'aller au lieu qne je vous ay dict pour y voir le *Confident*, lequel m'a escrit de faire ses complimens à ce qu'il ayme le plus et à Monsieur, de qui je suis tres-obeissant serviteur.

XXXV.

Aff. étr., France, t. 274, f° 410. — Minute.

À LA REINE.

Stenay, 21 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu deux de vos lettres, dont la derniere est celle qui m'a

[1] On a vu plus haut qu'il s'agissait du voyage de la Reine à Sedan.

Juillet 1657. esté rendue par M. de Vitry. J'ay donné part au *Confident* du contenu. Je me suis servy tres-à-propos de tout ce qu'il vous a plu de me mander. Il vous remercie de tout ce que vous dictes si obligeamment à son esgard, et je fais la mesme chose avec la derniere soumission; mais le *Confident* espere, et moy aussy, de vous pouvoir faire bientost des complimens que vous recevrez mieux que ceux qu'on vous faict, puisqu'on [les faict][1] par lettre, et M. de Turenne a donné bon ordre pour la seureté du chemin, quand il aura sceu que toute la cavalerie, qui estoit advancée à Rethel, est arrivée icy.

Le *Confident* voudroit bien que les mousquetaires et mes gardes eussent l'honneur de vous accompagner avec les compagnies que vous avez à la Fère et mesme les autres qui estoient à Montreuil, si elles sont arrivées à la Fère assez à temps pour cela.

On faict courre le bruict que le roy d'Angleterre, le prince de Condé et Marsin sont dans le Luxembourg et qu'ils ont faict couler assez de troupes pour tenter le secours de Montmedy. Pour Marsin, il est certain qu'il y est arrivé; mais, pour les autres, on ne le sçayt pas bien; et pour les troupes, il y a quelque nombre qui a passé la Meuze, mais non pas considerable et bien inferieur à ce qui nous a desja joint de l'armée de M. de Turenne. Nous verrons[2], et je vous asseure que nostre armée sera icy devant celle des ennemis, s'ils ont resolu de passer la Meuze avec toutes leurs forces; ce que j'ay peine à croire[3].

La mine ne jouera que demain, et on pretend se rendre maistre de tout le bastion destaché, et à l'instant attacher deux mineurs au corps de la place. Enfin, à moins que Dieu nous voulust chastier, c'est une affaire faicte, et je demeure le plus fidele de tous vos serviteurs.

[1] Mots douteux.

[2] Les mots *nous verrons* sont douteux.

[3] En effet, l'attaque des ennemis n'eut pas de suite; après être demeurés un jour à Ribemont, ils se retirèrent et abandonnèrent Montmédy à son sort.

XXXVI.

Aff. étr., France, t. 274, f° 412. — Minute.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Stenay, 21 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je n'ay pas besoin[1] d'estre excité à embrasser les interests de mes amis par la consideration des miens[2] propres, ayant faict assez cognoistre que je ne manque pas de fermeté ny de tendresse pour les soustenir; et comme vous deviez douter moins que nul autre de cette verité, vous m'eussiez faict grand plaisir d'avoir recours à moy seul sur le sujet de Mademoiselle[3], et ne le faire pas aprez y avoir inutilement employé MM. de Bournonville et d'Amiens[4], et tant d'autres; car vous auriez veu, comme j'espere que vous recognoistrez à present, que je n'abandonne pas mes amis, et que vous auriez grand tort, si vous doutez n'estre pas de ce nombre, aprez vous en avoir donné tant de marques et vous l'avoir dict tant de fois, au mesme temps que je vous tesmoignois de n'estre pas satisfaict de vostre conduite en plusieurs choses, dont la meilleure peut-estre regardoit vostre repos et vostre advantage. Je vous replique, en ce rencontre, tout ce que je vous ay dict, vous asseurant que le plus veritable de vos amis ne vous sçauroit donner un meilleur conseil ny plus salutaire que de faire une

[1] Ces mots sont de la main de Mazarin.

[2] De mes intérêts.

[3] Il s'agissait de propos insolents tenus par l'abbé sur le compte de Mademoiselle, au moment où elle était autorisée à reparaître à la Cour. Ces propos, répétés à la principale intéressée, l'avaient fortement indisposée contre leur auteur. (Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier,* éd. Michaud, p. 247 et suiv.)

[4] On peut lire : Damiens, Danciens, Dancieux, Dourieux, Doucieux, etc. Je crois que Mazarin veut parler de l'évêque d'Amiens, François Faure, d'abord moine franciscain, confesseur de la reine Anne d'Autriche, ensuite évêque de Glandèves et enfin d'Amiens. (Voy. ci-dessus, t. VI, p. 97, des *Lettres de Mazarin.*) Cette lecture est d'autant plus certaine qu'effectivement ce prélat s'était entremis, au dire de Made-

Juillet 1657. vie conforme à vostre profession[1], faisant cesser tous les bruicts[2] et vous retirant de certaines conversations[3] qui sont capables de vous perdre, quelque protection que je vous veuille tousjours donner, outre que la personne, dont j'entends parler[4], ayt toute autre affection que celle pour l'Estat et pour moy.

J'ay esté fasché de n'avoir veu rien autre chose depuis quinze jours dans toutes les lettres de Paris, et de [l'affaire][5] de vos differends avec Mademoiselle, la continuation de celles[6] avec Mme de Chastillon[7] et vostre resolution de mettre tout en œuvre pour la deffense de la comtesse de Fiesque; car, une fois pour toutes, ces entretiens ne valent rien pour vous, et s'il y a des gens qui vous flattent au contraire, ce sont les plus grands ennemis que vous ayez. Personne ne vous parlera avec la liberté que je fais, et vous devez par là estre persuadé que je vous ayme plus que tout autre; car si cela n'estoit pas, je lairrois aller les choses comme elles pourroient.

Pour revenir à l'affaire dont il est question, je vous declare que la protection du Roy vous est asseurée et que je vous y serviray de la bonne maniere, ne sçachant pour moy rien faire à demy; mais je vous declare aussy que la seule amitié que j'ay pour vous et pour vostre famille m'oblige à cela, dans l'occasion presente, ne demeurant pas

moiselle, dans cette affaire : «L'évêque d'Amiens, raconte-t-elle, qui est de mes amis, me vint voir, et le duc de Bournonville avec lui.....; ils me dirent que l'abbé Fouquet les avait chargés de me témoigner le déplaisir qu'il avait de n'avoir osé me rendre ses respects, dans la crainte que je ne les eusse pas agréables.....»

[1] On a vu que Basile Fouquet était abbé commendataire de Barbeaux.

[2] On sait que l'abbé Fouquet mena durant nombre d'années une vie des plus licencieuses. (Voy., sur lui, l'addition du tome V, p. 787, des *Lettres de Mazarin*.) Il eut pour maîtresses plusieurs grandes dames de la Cour qu'il récompensait avec des faveurs ou même avec de l'argent. D'ailleurs, malgré son nom d'abbé, ce frère aîné du surintendant ne reçut jamais les ordres majeurs.

[3] Le mot *conversation* a ici le sens de *société, fréquentation*.

[4] Probablement, la comtesse de Fiesque, d'après ce qui suit. (Voy. sur la comtesse de Fiesque, t. V, p. 425, des *Lettres de Mazarin*.)

[5] Mot douteux. On peut lire : *la force*.

[6] Ce mot fait supposer que, plus haut, il faut lire : *affaire*.

[7] Voy. t. VII, p. 513, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

d'accord que la mauvaise volonté que l'on a contre vous procede de ce que vous avez tousjours servy le Roy sans avoir consideration pour personne; et quand vous voudrez sçavoir en détail pour quelle raison Mademoiselle, Mme de Chastillon, le mareschal d'Hocquincourt, le marquis de Cœuvre[1] et d'autres ne sont pas satisfaicts de vous, je vous l'apprendray, et vous advouerez que le service du Roy n'y a aucune part, ny le peu de secret que j'ay gardé des choses que vous avez pu me dire; car personne n'en a jamais eu cognoissance, et si Mme de Bethune[2] ou [M.] de Cœuvres disent que je leur ay dict un seul mot de ce dont vous m'escrivez, je veux perdre tout ce que j'ay au monde, car il est impossible que des personnes qui ont de la naissance ayent renoncé à l'honneur et à la bonne foy, en sorte qu'elles advancent des choses qui n'ont jamais esté, et qui[3] se perdroient si elles le vouloient soustenir, de façon que vous pouvez hautement declarer que vous ne m'avez rien dict; et, en effect, je ne me souviens pas que vous m'ayez parlé du marquis de Cœuvres, et, pour le testament, vous sçavez que j'ay des originaux en main, qui font assez cognoistre les intentions de Mademoiselle à l'esgard de M. le Prince, dans le temps qu'elle n'avoit pas les sentiments pour le Roy et pour l'Estat qu'elle a presentement[4]. Juillet 1657.

J'ay dict au s^r du Fresne beaucoup de choses, dont il vous entretiendra, et estant arrivé hyer à midy, je le depesche aujourd'huy à la mesme heure, et je luy fais donner escorte pour aller en seureté à sept ou huit lieues d'icy.

[1] François-Annibal II, marquis de Cœuvres, fils du maréchal d'Estrées, devint duc d'Estrées après la mort de son père et mourut en 1687 (30 janvier).

[2] Anne-Marie de Beauvilliers, mariée à Hippolyte de Béthune, comte de Selles. Elle mourut le 12 novembre 1688, à 77 ans. Elle était dame d'atour d'Anne d'Autriche.

[3] Il y a bien *qui* dans la minute; il faudrait : *et elles* (*ces personnes se perdroient*).

[4] Il s'agit d'un testament que Mademoiselle aurait fait en faveur du prince de Condé, et par lequel elle lui laissait la totalité de sa fortune. Cette pièce était entre les mains du Cardinal; mais rien ne prouve, et Mazarin lui-même a l'air d'en douter dans une conversation qu'il a avec M. de Béthune, que ce testament fût authentique. Mademoiselle accuse à peu près la comtesse de Fiesque de l'avoir fabriqué.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. Après de nouvelles plaintes, suivies de protestations d'amitié, Mazarin ajoute qu'il écrit à Paris au sujet de l'affaire de l'abbé Fouquet avec Mademoiselle [1], et qu'il espère que l'abbé obtiendra satisfaction.

XXXVII.

Aff. étr., France, t. 274, f° 414. — Minute.

AU COMTE DE BÉTHUNE.

Stenay, 21 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Vos lettres des 7 et 8 de ce mois m'ont esté rendues, et j'ay veu avec beaucoup de confusion celles qu'il a plu à S. A. R. [2] et à Mademoiselle de m'escrire en mesme temps. Vous trouverez cy-joinctes les responses que je me donne l'honneur de leur faire [3], et comme je ne puis exprimer à beaucoup prez les sentimens respectueux et zelez que j'ay pour leur service, je vous prie d'y vouloir suppleer de vostre mieux.

Je vous conjure aussy de dire, de ma part, à Mademoiselle que, comme je ne puis croire que l'abbé Fouquet ayt esté jamais capable de manquer au respect qu'il doit à une personne de la naissance de S. A., et qu'asseurement tous les rapports qu'on luy a faicts à son prejudice sont des artifices de ses ennemis, j'oze la supplier tres-humblement d'agreer qu'il ayt l'honneur de luy rendre ses respects; que j'en auray une obligation particuliere à S. A., et recevray cette grace comme une marque sensible de sa bienveillance; et je vous prie d'y contribuer aussy tout ce qui dependra de vous, en sorte que la chose

[1] Voy. la lettre suivante.

[2] Gaston d'Orléans, père de M[lle] de Montpensier, pour lequel on usait désormais de ce titre; le duc d'Anjou, frère de Louis XIV, étant seul en droit de porter celui de «Monsieur».

[3] Ces réponses, datées du 20 juillet 1657, sont indiquées aux Analyses. Les deux lettres importantes sont adressées à l'abbé Fouquet et au comte de Béthune. On en trouvera ici les parties les plus essentielles.

se fasse de bonne grace. Ledict abbé est une personne qui à tousjours esté tres-attachée à mes interests, et je ne doute pas que l'amitié que j'ay pour luy ne luy ayt suscité beaucoup d'ennemis, qui cherchent de tous costez des occasions de luy nuire; mais cela m'oblige d'autant plus à[1] m'interesser en tout ce qui le regarde, comme je fais en ce rencontre, aprez avoir sceu qu'il n'a rien oublié pour rendre Mademoiselle persuadée de ses respects et desadvouer tout ce qu'on avoit inventé pour l'aigrir contre luy. Vous m'obligerez donc de vous employer dans cette affaire, en sorte que, ledict sieur abbé estant restably dans l'honneur des bonnes graces de Mademoiselle, j'aye la satisfaction de me confirmer de plus en plus qu'elle a beaucoup de bonté et de consideration pour moy, et que l'amitié que vous avez pour moy ne vous permet pas d'hesiter quand il s'agit de me la tesmoigner dans des choses qui me sont à cœur au point qu'est celle-cy. Juillet 1657.

J'ay peine de voir que tant d'accidens, les uns sur les autres, ayent empesché Mademoiselle de se rendre auprez de Leurs Mtés, et surtout que la resistance qu'on a rencontrée dans ce siege, qui veritablement a esté audelà de ce qu'on avoit creu, ayt retardé si longtemps le retour du Roy à Sedan. Je ne sçay sy la Reyne prendra la resolution d'y venir. En cas qu'Elle y vienne, si Mademoiselle avoit agreable de s'y rendre aussy, elle y seroit la tres-bien venue, et, sur l'advis que vous m'en donneriez, on pourvoieroit à la seureté de son passage; mais vous prendrez garde, s'il vous plaist, à m'advertir de bonne heure, et que Mademoiselle ne se mette pas en chemin, s'il luy plaist, sans estre auparavant bien asseurée que la Reyne soyt partie de la Fère pour venir icy[2].

[1] Tout le passage, depuis *en sorte que* jusqu'à *plus à*, est écrit sur la marge.

[2] Mademoiselle arriva, en effet, à Sedan quelques jours plus tard; la Reine y était déjà, et le Roi, à son tour, vint l'y rejoindre au commencement d'août.

XXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 167. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 21 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous depesche en toute diligence pour vous envoyer les advis que je viens de recevoir de M. de Fabert, ne sçachant pas s'il vous en aura donné part. Ils sont considerables et viennent de deux personnes seures et tres affectionnées au service du Roy, qui peuvent estre fort bien informées de ce qui se passe en ce pays-là. Je ne doute pas pourtant qu'au moindre advis que vous aurez eu de la marche de l'armée ennemye, ou que l'on ayt destaché un corps considerable d'infanterie, vous n'aurez pas manqué de vous advancer de ce costé-cy, laissant, comme je vous ay escrit, M. de Castelnau, ou autre lieutenant general, avec un corps du costé de la Somme; mais ce qui me faict peine, c'est l'apprehension que les ennemis n'ayent destaché, auparavant de venir à Inchy [1], quelque corps derriere eux pour aller droit à Namur, et qu'ils ayent au mesme temps envoyé Marsin avec peu de chose pour nous amuser. Je me meffie aussy du voyage de don Juan à Bruxelles, qui est le chemin [pour aller] à Namur, du bruit que l'on a faict encore de la maladie du prince de Condé et de l'affectation qu'il semble que Marsin a faicte de n'avoir personne avec luy.

Nous sommes dans la crise de cette affaire, et vous devez estre asseuré qu'on n'oubliera rien icy pour la soustenir jusques au bout. MM. de Lislebonne, Varennes et Grandpré sont à deux lieues d'icy, et de tout cela, y adjoustant ce que le Roy a pres de sa personne, nous ferons plus de trois mille chevaux, sans y comprendre les officiers, de façon qu'y en ayant encore trois mille au camp, sans y comprendre

[1] Aujourd'hui village du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras. Il y a encore Inchy-en-Beaumont, dép. du Nord, arr. de Cambrai.

les dragons et les carabins[1], ce ne sera pas un corps de cavalerie peu considerable. J'espere aussi d'avoir apres-demain matin quinze cens bons hommes, qu'on tire des garnisons de toutes les places voisines, auxquels on joindra le regiment de Guyse, que vous avez envoyé. Mais pour asseurer l'affaire jusques au bout, il faudroit que vous destachassiez un corps d'infanterie qui vinst en diligence et sans bagage pour nous joindre, si ce n'est qu'ayant eu nouvelles que toute l'armée ennemye marche, vous ne soyez obligé de vous advancer avec toute celle que vous commandez. Juillet 1657.

Je vous prie aussy de songer si, dans la meffiance où l'on est de pouvoir estre surpris par les ennemis, il ne seroit pas à propos que vous vous advançassiez avec toute l'armée, et laissant seulement un corps de delà, comme je vous ay marqué cy-dessus. Je me remets à tout ce que vous jugerez plus à propos, et je m'asseure que le party que vous prendrez sera le meilleur, apres avoir consideré les advis que je vous envoye et tout ce que je vous escris là-dessus.

La mine, à laquelle on travaille, ne pourra jouer que demain matin, parce qu'on l'a voulu pousser plus de trente pieds en avant, afin de faire sauter le retranchement que les ennemis trouvent dans ce bastion destaché, et se rendre maistre de la piece pour attacher à l'instant deux mineurs au corps de la place.

M. le mareschal de La Ferté et M. de Navailles m'ont mandé que, quelqu'accident qui puisse arriver par la resistance des assiegez, ils me respondoient que la place seroit au Roy dans la semaine prochaine, et tout le monde le croit ainsy.

Sur l'advis que j'ay receu de Paris de la maladie de Mme de Bouillon[2] et de Mlle vostre sœur, j'y ay envoyé Langlade pour les visiter, de ma

[1] Cavalerie légère, employée surtout pour éclairer la marche des armées, depuis le règne de Henri IV.

[2] Lorsque Mazarin écrivait cette lettre, la duchesse de Bouillon, belle-sœur de Turenne, venait de mourir. Outre la fille dont il est ici question, elle en laissait une autre, mariée depuis un an et demi avec le prince d'Harcourt, de la maison de Lorraine, et un fils, le duc de Bouillon, qui épousa Marie-Anne Mancini, la dernière des nièces de Mazarin.

Juillet 1657. part, et m'informer de l'estat de leurs santez. J'en suis en peine; mais j'espere qu'elles sortiront heureusement de cette maladie, car je prie Dieu de tout mon cœur.

XXXIX.

Aff. étr., France, t. 291, f° 356. — Original signé, en partie chiffré.

À M. SERVIEN.

Stenay, 22 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay veu la lettre du prince de Hombourg, celle de M. de [Croisic][1] et du resident de l'electeur palatin; mais on est bien embarrassé à asseoir un fondement certain sur les discours qu'elles contiennent, veu qu'ils sont tous remplis de soupçons, lesquels il me semble de voir plustost reglez par la passion de ceux qui escrivent qu'autrement. Nous allons estre bientost esclaircis de toutes choses, et pourveu que l'electeur de Mayence aille bien, comme nous avons sujet de croire jusques icy, nous ne devons pas desesperer de venir à bout de nostre dessein, et, en ce cas, tout l'argent qu'on a projeté d'y mettre sera bien employé; mais, à la verité, si nous le despensions sans que l'effect s'ensuivist, on se mocqueroit bien de nous, de façon qu'il faut que MM. les ambassadeurs ayent pour but de faire reussir une election qui nous soit agreable, ou d'espargner nostre argent. Autrement, M. le mareschal de Gramont auroit grande raison de se desfier qu'on ne mist l'ambassade en burlesque.

Je n'ay rien à vous repliquer sur le contenu de la lettre du prince de Hombourg, si ce n'est que vous luy pouvez confirmer les bons sentiments que le Roy a tousjours pour M. le duc de Neubourg, et que, s'il croit, ainsy qu'il mande, que, si M. le landgrave de Darmstadt en estoit informé, il s'employeroit bien plus efficacement aupres de

[1] Ce nom est devenu à peu près illisible, parce qu'on a appliqué dessus le chiffre du folio. La suite de la lettre prouve qu'il s'agit de Croisic. Ce nom est quelquefois écrit *Croisicq*.

M. l'electeur de Saxe pour le gagner en sa faveur, il a grand tort de ne l'avoir pas encore faict agir aupres dudict s^r Electeur. Juillet 1657.

Il y a deux choses qui me font peine presentement : la premiere, que je vois, par une depesche de M. d'Avaugour, que le roy de Suede se doutoit[1] de la fermeté de Brandebourg, estant combattu, de tous costez, pour le detascher de son party. C'est pourquoy il avoit prié ledict sieur d'Avaugour d'aller vers luy en diligence; et, en effect, il estoit desja en chemin pour cela. Peut-estre que nostre depesche, et l'offre qu'on luy a faicte, dissipera tous ces ombrages et affermira plus que jamais Brandebourg dans ce party-là; mais vous jugez bien que nous en devons estre en grande inquietude jusqu'à ce que nous en sçachions le succez, et l'Isola[2], que les Espagnols employent aupres de luy, est un trop grand machinateur *d'ingami*[3] pour ne l'apprehender pas.

L'autre chose est que le comte de Wagnée, ayant faict un second voyage vers M. l'electeur de Cologne, conformement à l'ordre qu'il en avoit receu, il me mande que ledict sieur Electeur l'avoit satisfaict en tout, luy parlant positivement de l'exclusion du roy de Hongrie, mais qu'il n'avoit jamais pu l'engager de mesme à celle de l'archiduc Léopold[4], et, si je ne me trompe, il y a bien du Fürstemberg[5] là dedans, lequel, se declarant nettement qu'il veut profiter de ce rencontre pour faire ses affaires de façon ou d'autre, sera tousjours tenté, par l'evesché de Strasbourg que possede ledict archiduc[6], à porter son maistre en faveur de celuy-cy. Je crois pourtant que, si l'on pouvoit eslever[7] Neubourg, Fürstemberg y trouveroit plus son compte, et ainsy il n'hesi-

[1] Le déchiffrement porte bien *se doutoit*. Je crois qu'il faudrait lire : *doutoit*.

[2] Voy., sur Lisola, le tome VII, p. 441, des *Lettres de Mazarin*.

[3] De tromperies.

[4] Voy. sur cet archiduc, frère de Ferdinand III et ancien gouverneur des Pays-Bas, t. VII, p. 197 et 441, des *Lettres de Mazarin*.

[5] On a vu plus haut que le comte de Fürstemberg était le ministre principal de l'électeur de Cologne.

[6] Le titulaire de l'évêché de Metz était Léopold-Guillaume d'Autriche, frère du défunt empereur. Ce prince, bien entendu, n'était jamais entré dans les ordres et percevait simplement les revenus.

[7] Le déchiffrement porte bien *eslever*. Je crois qu'il faudrait *eslire*.

Juillet 1657. teroit pas à sacrifier l'Archiduc, et je ne songe que, si la chose se reduisoit à gaigner ledict Fürstemberg, l'evesché de Metz feroit peut-estre plus d'effect que celuy de Strasbourg[1].

Vous avez bien respondu à M. de Croisic touchant la pension de M. le Landgrave, et, si on voit qu'en la payant on puisse en attendre quelque advantage considerable dans la conjoncture presente, il faudra s'y resoudre[2]. Pour les cinq cents escus qu'on doit audict sieur de Croisic de reste de la sienne[3], il faut le payer absolument, et si vous prenez la peine de la faire advancer, vous en serez remboursé sur le comptant du mois prochain. Je vous conjure de ne pas perdre un moment de temps à la luy faire tenir et luy mander en mesme temps de donner toutes les lumières à MM. les ambassadeurs et les assistances qui pourront dependre de luy, afin qu'ils puissent mieux reussir dans leur negociation. Ce que j'ay leu dans la lettre de Croisic à l'esgard de la ligue projetée[4] m'oblige à vous dire que le roy de Suede n'y est compris [que] pour les Estats qu'il possede en Allemagne, comme luy estant adjugez par le traicté de Munster. Car si le principal but de cette ligue est la manutention[5] dudict traicté, comment le pourroit-on conclure en abandonnant les interest de la Suede?

[1] L'évêché de Metz était possédé par des laïques depuis 1612, où l'on avait donné ce siège à Henri, duc de Verneuil, l'un des bâtards de Henri IV. Ce seigneur, s'étant marié, se démit de son évêché, que le cardinal Mazarin s'attribua (1653). Mazarin, à son tour, en 1658, abandonna ce siège au comte de Furstenberg pour prix de son dévouement politique, suivant le plan qu'il suggère ici à Servien.

[2] Nul n'ignore qu'à cette époque, concéder une pension était une faveur, mais en payer les arrérages à celui auquel on l'avait concédée était une autre faveur, beaucoup plus grande que la première. Aussi les ministres ne se croyaient-ils engagés par une promesse de ce genre, à l'égard du bénéficiaire, que dans la mesure où ils avaient intérêt à la tenir.

[3] De sa pension.

[4] Il sera, plus loin, question de ce projet de ligue entre les princes allemands, qui n'aboutit qu'en 1658.

[5] Le maintien.

XL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 170 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 170; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 23 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je reviens du camp avec le *Confident*, où nous estions allez pour visiter les postes sur ce qu'on dict que les ennemys doivent tenter le secours de Montmedy, *el dia de Santiago*[1]. On donne bon ordre pour les recevoir, et desja la cavalerie, qui a esté destachée de l'armée de Turenne, est arrivée et postée, comme aussy deux mille hommes de pied et deux cents chevaux, que je me suis advisé de tirer de toutes les places de cette frontiere.

J'ay receu vostre lettre du 20, que la Rocque-Saint-Chamarand[2] m'a rendue, et je me suis fort resjoüy, avec le *Confident*, de voir que vous attendiez avec impatience les moyens de le revoir; car il faut que Moret soit arrivé à la Fere six heures apres le depart dudict La Rocque; et ainsy nous esperons que vous aurez pu prendre vos mesures avec M. de Turenne pour la seureté du voyage, et que peut estre vous l'aurez commencé dez hyer. Au moins de la façon dont vous m'escrivez, je suis asseuré que vous n'aurez pas perdu un moment de temps.

[1] Le jour de Saint-Jacques. La fête de ce saint correspond au 25 juillet.

[2] Antoine de La Rocque Saint-Chamarand était maréchal de camp depuis 1651.

XLI.

Aff. étr., France, t. 275, f° 417. — Minute.

AU CHANCELIER ET AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Stenay, 23 juillet 1657.

J'ay ordre du Roy de vous faire sçavoir qu'il importe d'empescher, par les moyens que vous adviserez, que les arrests que la Cour des aydes de Paris a rendus contre le departement[1] faict par M. Voysin, pour la levée des tailles dans l'election de Troyes[2], ne soyent executez; car, autrement, ledict s[r] Voysin ne pourroit travailler au departement dans les autres elections, n'y ayant pas lieu de douter que les autres eslus ne suivissent l'exemple de ceux de Troyes, s'il n'y estoit pourveu de bonne heure; ce qui est de tres grande consequence pour la facilité que ce desordre pourroit avoir à passer dans les autres generalitez. Ce sera donc à vostre prudence à y apporter, s'il vous plaist, le remede convenable, et le plus tost sera le meilleur.

Pour le Procureur général seul.

Le Roy m'a commandé de faire sçavoir à M. le Procureur general que l'intention de Sa M[té] est qu'il fasse acquitter l'ordonnance de comptant de douze cens livres qui a esté accordée au s[r] de Beaulieu pour luy donner moyen d'achever le travail qu'il a commencé[3].

[1] Ce mot avait alors le sens de *répartition.*

[2] L'élection de Troyes dépendait de la généralité de Châlons dont Voysin était alors intendant. La répartition des tailles se faisait chaque année au Conseil d'État entre les vingt-trois généralités, et, depuis l'année 1640, elle était adressée aux intendants, lesquels, avec ou sans l'avis du «bureau des finances» de leur généralité, subdivisaient l'impôt entre les diverses élections.

[3] La dernière ligne a été coupée.

XLII.

Aff. étr., France, t. 274, f° 419. — Minute.

À LA REINE.

Stenay, 23 juillet 1657.

Vous ne serez pas faschée d'apprendre qu'on se soit rendu maistre absolument de ce bastion destaché, et qu'on travaille presentement à passer le reste du fossé pour s'attacher au corps de la place. Il a paru quelque cavalerie des ennemis à la teste du camp, qui a obligé M. de Navailles d'aller recognoistre ce que c'estoit avec huict cens chevaux, et nonobstant le bruict qu'ils font courre de vouloir secourir la place demain[1], fondez plus sur l'assistance qu'ils esperent recevoir de saint Jacques[2] que sur leurs forces, je suis persuadé qu'ils se trouveront trompez dans leur calcul; car cet apostre sera plus favorable et intercedera plus volontiers pour ceux qui ne font la guerre que par force que pour ceux qui s'opiniastrent à la continuer.

Pendant que j'escris ce billet, je reçois la vostre du 22, et comme vous ne me mandez rien sur ce que je vous ay escrit par Moret, il faut que la lettre ayt esté prise. Le *Confident* fera ce que vous ordonnez; mais je n'ay pu l'empescher d'aller à vostre rencontre au delà de Donchery[3]. Pour moy, le ressentiment de goutte que j'ay ne m'empeschera pas de me faire porter à Sedan, et peut-estre qu'aprez deux jours je seray guery.

L'escorte que M. de Turenne a donnée, il la faudroit laisser sur la riviere de Bar[4], à trois lieues de Sedan; car, de là, il n'y a aucun peril,

[1] Il faudrait après-demain.

[2] On voit, par la phrase suivante, que Mazarin parle ici, en plaisantant, d'un prétendu secours de l'apôtre saint Jacques, sur lequel auraient compté les ennemis.

[3] Aujourd'hui, ville du département des Ardennes, arrondissement et canton de Sedan.

[4] Cette rivière se jette dans la Meuse, à peu de distance de Donchery.

Juillet 1657. à ce que M. de Fabert asseure. Je vous prie de le dire à M. le mareschal Du Plessis; car on sera peut estre obligé de la renvoyer diligemment à M. de Turenne. Il y a des gens icy qui ont grande impatience de voir la Cour de la Reyne, et vous pouvez bien vous imaginer quels ils sont.

XLIII.

Aff. étr., France, t. 274, f° 418 v°. — Minute.

À LA REINE.

Stenay, 24 juillet 1657.

C'est plus pour m'acquitter de la parole que je vous ay donnée d'escrire tous les jours, et pour la satisfaction que j'ay de vous asseurer de mes trez-humbles respects de cette maniere, ne pouvant pas le faire de vive voix, que je vous fais cette lettre, que pour avoir rien à adjouster à ce que j'ay eu l'honneur de vous mander hyer au soir; car il n'y a rien de nouveau, si ce n'est qu'on attend les ennemis en devotion[1], pour voir s'ils tiendront la promesse de venir demain pour dire : *Santiago y ellos*[2].

Le *Confident* jouit d'une parfaicte santé, et il m'a commandé de vous renouveler les asseurances de son amitié, en attendant qu'il le puisse faire luy-mesme, de vive voix, aprez demain, sur les hauteurs de Donchery; et pour moy, vous excuserez si je ne m'acquitteray (*sic*) de ce devoir qu'à Sedan; mais vous croirez bien que j'accompagneray le *Confident* avec mon esprit, qui est sujet, comme il doit estre, à toutes vos volontez. Le Roy faict ses recommandations à Monsieur, que Sa M^té^ s'attend d'embrasser de tout son cœur aprez demain. Je vous demande la permission d'asseurer S. A. R. de mes tres humbles respects.

[1] Prêt à les bien recevoir.

[2] La traduction littérale de ces mots espagnols est : *Saint Jacques est à eux*. C'est un cri de guerre qu'on peut interpréter : *Saint Jacques à notre aide et sus à eux* (aux ennemis).

L'on m'a escrit encore de nouveau de Paris que vous ne sçauriez vous imaginer l'amitié que *[1] a pour *[2]. Vous en avez douté ; mais des personnes bien informées m'en asseurent, en sorte que la chose ne peut estre autrement. Juillet 1657.

XLIV.

Aff. étr., France, t. 274, f° 420. — Copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 25 juillet 1657.

Le Roy vous depesche le sieur de Lessins[3]. Il aura l'honneur de vous entretenir de ce qu'il y a de nouveau, et je profite de cette occasion pour vous dire que c'est là la dernière lettre que vous aurez de ce voyage. C'est une grande joye de vous parler, au lieu d'escrire ; je suis guery de la goutte, mais je suis encore malade. Le *Confident* vous le dira ; car quelque envie que j'aye de vous aller voir bien loing, je suis forcé de vous attendre dans une chambre à Sedan.

XLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 172. — Minute.

AU MARÉCHAL DE LA FERTÉ.

Stenay, 29 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay entretenu le s^r Polastron[4] et, veu la lettre qui a esté escrite au

[1] Mazarin.

[2] La Reine.

[3] Humbert de Lionne, premier gentilhomme de la manche du Roi.

[4] Ce Polastron est probablement le père de Jean-Denys, comte de Polastron, nommé brigadier en 1686, maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1696, mort le 28 février 1706, à l'âge de soixante-quatre ans.

Juillet 1657. de Manimont, et quelque chose qu'on vous puisse dire, je responds que, dans le corps qui s'avance à Virton[1], il n'y a pas plus de quatre mille hommes de troupes reglées. Je ne vous dis rien de la milice; mais le frere de Manimont qui les a veu marcher m'a dict qu'il y pouvoit avoir six à sept mille hommes, et je croys qu'avec trois mille chevaux, vos dragons et deux mille mousquetaires, on pourroit bien entreprendre de les combattre et de les battre; car il n'y a pas un Espagnol ny un Italien et Allemand, et don Juan, Caracene et le prince de Condé sont avec toute l'armée à Vauchelles[2], en ayant receu encore hyer des nouvelles en cette conformité. Je suis fasché de la surprise de Dieuse[3], qui fera une bonne gorge chaude au prince de Cimay (*sic*); mais je ne crois pas qu'il songe à le garder, et vous verrez que le corps de cavalerie que vous y avez envoyé ne trouvera personne au logis.

Je m'estonne fort que La Louviere vous ay dict qu'il ne pouvoit faire taire le canon des ennemis parce qu'il manquoit de poudre; car, mercredy passé, il me dict l'apres-disnée qu'il avoit laissé la tranchée et les batteries pourvues jusques au jeudy matin, et qu'il avoit au parc huit milliers de poudre, et Talon en ayant faict porter six milliers vendredy à la pointe du jour, je ne sçay pas ce qui le peut avoir empesché de tirer; mais je sçay bien qu'il eust eu peine à faire taire le canon des ennemis, puisque la batterie, avec laquelle il pretend en venir à bout, ne devoit estre achevée que la nuict passée.

J'en ay faict venir dix milliers de Sedan, et je la fais charger presentement avec les autres choses qu'on a demandées, afin que le tout arrive de bonne heure au camp, où il y arrivera aussy en mesme temps quatre cens cinquante soldats des gardes françaises et suisses, et la garde du Roy est toute preste à vous aller joindre au moment que vous me manderez de le souhaiter.

[1] Petite ville du Luxembourg, théâtre de fréquents combats au XVI[e] siècle.

[2] On trouve plusieurs villages de ce nom dans le département de la Somme et de l'Oise : Vauchelles-le-Quesnoy, arrondissement d'Abbeville, Vauchelles-lès-Authies, arrondissement de Doullens, etc.

[3] Dieuse ou Dieuze, aujourd'hui département de la Meurthe, arrondissement de Château-Salins.

J'ay aussy depesché, pour faire advancer les regiments de Rambures, de La Fere et Limosin avec cent chevaux, le tout commandé par M. de Rambures; et si vous voulez encore des troupes, faictes le moy sçavoir, et j'en feray envoyer incontinent les ordres à M. de Turenne. Juillet 1657.

Il faut se garantir d'un secours de trois cens hommes; car pour croire que Marsin s'engage de le tenter à force ouverte, je n'en puis estre d'advis. Je suis en peine de celle que vous vous donnez continuellement, et il n'y a rien que je ne fisse pour vous en soulager, estant asseurement le plus passionné et veritable de tous vos serviteurs.

Addition.

Je viens de faire donner six mille livres pour les travaux.

XLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 179 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 176; copie du temps.

MÉMOIRE

POUR LES AMBASSADEURS D'ALLEMAGNE (GRAMONT ET LIONNE).

Stenay, 29 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin leur envoie des pouvoirs, dans lesquels on a jugé à propos de faire prendre au Roi «la qualité de prince souverain en Allemagne et en Italie». Les ambassadeurs doivent voir, à Heidelberg, l'électeur palatin et tâcher de traiter avec lui, malgré ses incertitudes perpétuelles. Il ajoute :

Si nous estions bien asseurez des trois Electeurs ecclesiastiques et de celuy de Brandebourg, il ne faudroit pas hesiter à satisfaire le palatin pour avoir sa voix, luy donnant les deux cent mille escus en la maniere qu'il les demande, puisque, par ce moyen, le Roy gagneroit sa cause, et on luy pourroit mesme promettre que, la diète estant achevée, on feroit avec luy le traité d'alliance, changeant quelque chose

Juillet 1657. au projet dont on estoit convenu, afin qu'il fust asseuré que l'assistance du Roy ne luy manqueroit en aucune façon.

Mais quoyque je voye que le resultat de l'entreveue des trois Electeurs ecclesiastiques soit d'agir de concert avec le Roy, que Brandebourg a asseuré de la mesme chose en dernier lieu M. d'Avaugour, qui m'en escrit, de sa part, en termes exprez, le 6me de ce mois, de Kœnigsberg, quoyque le sieur Blondel n'y fust pas encore arrivé, et que les quatre tesmoignent assez vouloir donner leurs suffrages au duc de Baviere et exclure absolument le roy de Hongrie, je ne voye pas pourtant que, hors Mayence, les autres se declarent si positivement contre l'archiduc Leopold[1], en cas que le duc de Baviere ne veuille pas songer à l'Empire, comme je l'apprends de tous costez. Au contraire, l'electeur de Cologne, pressé sur le point de l'Archiduc [Leopold] par le comte de Wagnée dans le dernier voyage qu'il a faict à Bonn, il (Wagnée) n'a pu tirer rien de positif là-dessus, [l'electeur] remettant à s'en expliquer lorsque le comte de Fürstemberg le cadet[2] seroit de retour de Baviere et que S. A. [El.] seroit arrivée à Francfort, où elle pourroit convenir de toutes choses avec MM. les ambassadeurs du Roy.

Mazarin insiste vivement sur les inconvénients que présenterait pour la France l'élection de l'archiduc Léopold. Quoique ce prince ait été maltraité dans les Pays-Bas par les Espagnols, il ne manquerait pas de se réconcilier avec eux. Les Électeurs croient à tort qu'ils pourraient l'empêcher de s'allier avec les Espagnols. Le Cardinal ajoute :

Jamais ministre d'Espagne n'a tant affecté de paroistre le directeur de la conduite de la maison d'Austriche en Allemagne que le marquis de la Fuente[3] a faict depuis la mort de l'empereur; et le roy de Hongrie, assisté de l'Archiduc, et par le conseil dudict marquis, non seu-

[1] Voy. sur cet archiduc, ci-dessus, p. 63.

[2] Guillaume-Egon de Fürstenberg, né en 1629, était frère cadet de François-Egon de Fürstenberg. Nommé évêque de Metz, puis de Strasbourg, après la mort de son frère (1682), cardinal en 1686, il vécut jusqu'en 1704.

[3] Ambassadeur d'Espagne à Vienne.

lement a executé tout ce que l'Empereur[1], son pere, avoit promis à l'esgard de la Pologne, violenté à le faire pour contenter le roy d'Espagne, [et] s'engageant dans une guerre contre la Suede[2], mais il a envoyé de nouvelles troupes en Italie avec ordre de poursuivre plus que jamais le duc de Modene et les armes[3] de France qu'il commande, agissant tout de mesme que s'il estoit Empereur. Il a porté le roy de Danemark à rallumer le feu dans l'Allemagne, rompant contre la Suede[4]; il a envoyé une armée de Hongrie contre le Ragosky [et a] sollicité le Moscovite et d'autres princes [de former] des ligues et associations contre la Suede et ses alliez, et on ne voit enfin qu'un esprit de guerre dans toutes les actions de ce prince et dans celles de l'Archiduc et une dépendance aveugle et plus entiere de tous deux de la volonté d'Espagne que princes de cette nation ayent jamais eue. Aprez quoy je laisse à penser à un chacun ce qu'on doit attendre du roy de Hongrie, ou de l'Archiduc, estant revestus de la dignité imperiale, si, lorsqu'ils seroient obligez de feindre, au moins, d'avoir des pensées toutes contraires pour y parvenir, ils n'oublient rien pour faire cognoistre demonstrativement à tous qu'ils n'ont ny n'auront jamais autre but, ny autre volonté que celle du roy d'Espagne. Juillet 1657.

Mazarin conclut qu'il faut s'opposer énergiquement à la nomination d'un de ces princes comme Empereur et insister pour l'élection du duc de Bavière, et, à son refus, pour celle du duc de Neubourg. Il termine en disant qu'en cas que les électeurs de Brandebourg et palatin les repoussassent et préférassent le roi de France :

Il faudroit s'appliquer à cela, avec grande retenue pourtant et grande modestie, tesmoignant que Sa M^{té} n'a aucune ambition et n'y

[1] Ferdinand III, mort le 1er avril 1657.

[2] Par le traité de Vienne (27 mai 1657) conclu entre Jean-Casimir, roi de Pologne, et l'Archiduc, roi de Hongrie; ce dernier s'engageait à envoyer une armée pour chasser les Suédois de la Pologne et espérait ainsi assurer à un archiduc d'Autriche le bénéfice futur de la couronne polonaise.

[3] *Armées* semblerait préférable; mais le texte porte bien *armes*.

[4] Les émissaires de Léopold excitaient le roi de Danemark, Frédéric III, à envahir le duché de Brême, qui appartenait à la Suède.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1657. pretend pas; neantmoins, qu'il cedera au conseil de ses amis, s'il n'y a autre moyen que celuy-cy pour exclure la maison d'Austriche, protestant tousjours que Sa M[té] aimera mille fois mieux voir l'Empire en la personne dudict sieur de Neubourg qu'en la sienne propre.

Ce long mémoire se termine par l'indication des moyens que l'on pourrait employer pour gagner les ministres des Électeurs et tous ceux qui exercent sur eux quelque influence.

XLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 177; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 174; copie du temps.

À M. SERVIEN.

Stenay, 30 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 24 de ce mois. Je vous remercie de la peine que vous avez prise d'escrire à M. d'Avaugour. J'ay veu, par sa depesche du 6, qu'il avoit trouvé l'electeur de Brandebourg et tout son conseil resolu de traiter son accommodement particulier avec la Pologne, si le roy de Suede ne se resolvoit à faire la mesme chose[1], et quoyque ledict sieur d'Avaugour me mande que S. A. [Elect.] proteste de vouloir estre inviolablement uny à cette couronne[2] et à celle de Suede, il y aura tousjours à craindre que, si elle ne faict ce premier pas[3], elle en pourra bien faire ensuite d'autres avec plus de facilité. Peut-estre que le voyage du s[r] Blondel[4] affermira ledict prince en ses

[1] Quoique l'électeur de Brandebourg se fût allié à la Suède par les traités de Kœnigsberg et de Labiau, et qu'il eût même vendu son alliance assez cher, il redoutait la trop grande puissance de Charles-Gustave en Pologne et aussi son humeur entreprenante; et il s'appliqua à paralyser plutôt qu'à seconder sa politique.

[2] A la France.

[3] De traiter en particulier avec la Pologne.

[4] Blondel avait été tout spécialement en Allemagne à cet effet au mois de juin. (Voy. dans le tome VII, p. 515 et 516, les lettres de Mazarin qui l'accréditent auprès de l'électeur de Brandebourg et du roi de Suède.) Blondel était, l'année précédente, chargé d'une mission de confiance à Saint-Guilhain.

anciennes amitiez, ou, au moins, l'engagera à se conformer entierement aux volontez du Roy dans l'affaire qui est sur le tapis[1], et vous serez aisement persuadé que, dans la response que j'ay faicte à M. d'Avaugour, je n'ay rien oublié pour cela. Juillet 1657.

J'ay sujet d'esperer que Mme la princesse palatine agira comme il faut[2], apres vous en avoir parlé dans les termes qu'elle a faict, et j'eusse bien voulu que vous eussiez pris la peine d'escrire à MM. les Plenipotentiaires ce que ladicte princesse vous a dict et encore ce que vous a proposé le sieur [Pawel][3]; car l'on est bien embarrassé icy à trouver des voyes asseurées pour leur faire tenir nos depesches. Je ne lairray pas pourtant de le faire en leur envoyant l'Instruction et les nouveaux pouvoirs, approuvant fort que vous vous soyez souvenu de ce que je vous avois dict à l'esgard des qualitez que le Roy devoit prendre en cette rencontre[4].

Je voudrois pourtant que vous leur escrivissiez en détail tout ce que ladicte princesse et le resident [de l'électeur palatin, Pawel] vous ont dict, adressant vos lettres à Strasbourg et les recommandant au sieur de Saint-Aubin à Metz, par l'ordinaire qui part apres-demain de Paris.

Je ne ferois pas difficulté de conseiller au Roy de faire donner la somme de cent mille escus à present et tout ensemble, pourveu que l'on peut estre asseuré de l'effet de ce qui nous seroit promis; mais je ne voy pas quelle seureté solide on peut prendre là-dessus, et ainsy il faudra se remettre beaucoup à ce que MM. les Plenipotentiaires jugeront à propos, estant sur les lieux. Le personnage, dont il est question[5] n'agit pas avec sincerité; car je sçay, à n'en pouvoir pas douter, qu'il faict les mesmes propositions qu'à nous aux ministres de la maison

[1] L'élection à l'empire d'Allemagne.

[2] Auprès de l'électeur palatin. (Voy. ci-dessus, p. 33 et 34.)

[3] *Paul* dans le ms. de la Bibl. nat. On a vu que c'était le représentant de l'électeur palatin en France.

[4] Ces qualités comprenaient, outre le titre de roi de France, celui de prince souverain en Allemagne et en Italie. Mazarin comptait sur l'effet moral de cette dernière qualité, dans la diète, car il y revient souvent.

[5] L'électeur palatin.

Juillet 1657. d'Austriche et demande les mesmes choses, et il les flatte, les asseurant que l'Empire ne peut pas sortir de cette maison-là, et que le roy de Hongrie sera asseurement Empereur, nonobstant les diligences que les François font au contraire.

Pour ce qui est du vicariat[1], il sera bon de communiquer la proposition qui a esté faicte à M. de Mayence, afin de n'entrer [pas] en des engagemens qui nous seroient prejudiciables; mais il me semble que cela pourroit servir pour obliger le duc de Baviere, luy remettant ce droit, pourveu que, ne voulant pas aspirer à l'Empire, il fust favorable à l'elevation de la personne que le Roy pourroit souhaiter[2].

Gravel[3] me mande que M. de Mayence parle de la maniere que nous pouvons desirer et sans aucune restriction; mais il ne le croit pas persuadé que les autres Electeurs ecclesiastiques se portent à l'exclusion de l'archiduc Leopold, comme ils font à l'esgard du roy de Hongrie.

Enfin on fera ce qu'on pourra; et si l'on a de l'argent ainsy que je presse M. le Procureur general d'en envoyer à quelque prix que ce soit, ou nous ferons quelque chose de bon, ou au moins nous ferons bien peur à nos ennemis.

J'avois oublié de vous dire que M. d'Avaugour nous mande qu'il y auroit de la peine à faire resoudre l'electeur de Brandebourg à donner sa voix au duc de Neubourg, disant qu'il seroit mal conseillé, ayant de grands differends avec luy[4], de le faire son maistre et son juge. J'ay pourtant repliqué comme je devois là-dessus, et il seroit bon que vous escriviez au prince de Hombourg et au chanoine Arnaud de parler à M. de Neubourg, afin qu'il s'aydast de son costé et nous donnast le

[1] La dignité de vicaire impérial pendant la vacance de l'Empire.

[2] On a vu ci-dessus que l'électeur de Bavière et l'électeur palatin prétendaient chacun à la dignité de vicaire impérial. (Voy. t. VII, p. 487.) Dans la diète, le duc de Bavière fit effectivement toutes les fonctions de vicaire de l'Empire; le Palatin se borna à protester; la France tint à rester neutre.

[3] Voy. sur ce personnage, t. VII, p. 486, et t. VI, p. 163, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Ces différends remontaient à la succession des duchés de Clèves et Juliers que se disputaient les maisons de Brandebourg et de Neubourg (branche de la maison de Bavière).

moyen, en fournissant des expediens, de gaigner ledict Electeur en sa faveur[1]. Juillet 1657.

Il y a apparence que ledict prince de Hombourg aura changé d'advis sur le voyage qu'il devoit faire en diligence à la Cour, puisque je vous ay envoyé sa depesche et que, dans celle qu'il m'escrit, il ne m'en mande pas un seul mot.

XLVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 200; minute.

AU DUC DE MERCOEUR.

Stenay, 30 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je suis surpris de voir, par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, du 17 de ce mois, qu'on ayt accordé de nouveaux advantages à M. le marquis de Gordes[2]; car l'intention du Roy n'a esté que de luy conserver simplement ce qui appartient à sa charge de lieutenant de Sa Mté au gouvernement de Provence, et dont ceux qui l'ont precedé ont jouy. Si les expeditions qu'on a envoyées luy donnent quelque chose de plus, c'est une pure liberalité de ceux qui les ont faictes, à laquelle le Roy n'a point de part; mais, apres tout, il est bon de terminer cette affaire et de reunir tous les esprits qu'elle pourroit

[1] D'après une conversation qu'il eut à ce sujet avec Brienne, et qui est rapportée par ce dernier (*Mémoires*, p. 155), le moyen trouvé par Servien eût été que Brandebourg se confiât «en la parole que le Roi lui donnera de se rendre médiateur, quand Neubourg serait déclaré empereur. — Je doute (répondit Brienne) que l'électeur de Brandebourg prenne jamais ce parti-là, un homme sage ne choisissant pas d'ordinaire son ennemi pour être son maître.» Ce sont, on le voit, à peu près les mêmes termes dont se serait servi d'Avaugour dans sa lettre à Mazarin.

[2] M. de Gordes est recommandé l'année précédente à la reine Christine par Mazarin. (Voy. t. VII, p. 665.) La baronnie de Gordes, en Provence, avait été érigée en marquisat au profit de G. de Simiane, baron de Caseneuve, en 1615.

Juillet 1657. avoir divisez, toutes les partialitez et bouilleries ne pouvant que prejudicier au service de Sa M^té.

Comme l'abbé Ondedei, la pluspart du temps, ne me suit pas dans les voyages que je suis obligé de faire avec le Roy, le mieux sera de me mander directement les choses que vous avez à me faire sçavoir, sans vous adresser à luy, et vous pourrez, s'il vous plaist, vous servir du chiffre que je vous fis donner l'année passée.

XLIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 203 v°; minute. — Passages à chiffrer soulignés.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 30 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

On s'accommoderoit fort à agir suivant vos pensées apres le siege de Montmedy[1], si l'on n'estoit sollicité par les Electeurs et princes d'Allemagne affectionnez à cette couronne de n'en esloigner pas un corps considérable de troupes pour favoriser la liberté des suffrages dans la diete de Francfort[2], en cas que, comme le bruit en court, le roy de Hongrie, à la persuation des Espagnols, prétende intimider les Electeurs avec une forte armée et les porter ainsy à estre favorables à son elevation, et pour cette raison aussy ils font instance que le Roy veuille, dans la fin de ce mois, ou plus tost, se transporter à Metz.

Neantmoins, s'il y avait lieu d'entreprendre quelque chose du costé de la mer, comme l'ambassadeur d'Angleterre, qui est venu en dili-

[1] Les projets de Turenne, tels qu'on les peut imaginer d'après ses *Mémoires*, où il n'est pas prodigue de commentaires, eussent été de se jeter rapidement sur la Flandre, qu'il estimait pouvoir surprendre avant l'arrivée de l'armée ennemie.

[2] Ils prétendaient que la présence du Roi et celle d'une forte armée française, aux frontières ou dans le voisinage de l'Allemagne, seraient nécessaires pour résister à la pression exercée sur les Électeurs par la maison d'Autriche.

gence à Sedan, m'en a faict de nouvelles instances, le Roy pourroit bien retourner de delà avec les forces que nous avons icy et remettre un peu plus tard son voyage à Metz. Juillet 1657.

Sa M[té] voudroit aussy qu'il y eust lieu d'attaquer Rocroy, n'y ayant rien de si important dans la conjoncture presente, et, en ce cas, la Reyne pourroit demeurer à Sedan, à Meziere ou [à] Charleville, qui ne seroit pas loin du siege, et l'on est persuadé icy que la chose se trouveroit plus facile qu'on ne croit[1]; que, la circonvallation une fois faicte, le secours seroit impossible, et que l'on pourroit bien employer un corps de huit ou dix mille hommes pour garantir les places de la Somme ou des environs.

Mazarin dit ensuite que, si l'on voulait se résoudre à prendre des quartiers d'hiver dans le Luxembourg, on pourrait s'emparer d'Arlon ou d'autres places de cette contrée. Il ajoute :

Ce qui me met en peine est que l'ambassadeur d'Angleterre a laissé conter tout doucement que l'on avoit faict beaucoup de despense pour preparer la flotte, afin que rien ne manquast de leur part pour l'execution des entreprises qu'on avoit projetées du costé de la mer, et que M. le Protecteur s'attendoit bien que le Roy auroit la bonté de le desdommager d'une partie de ce qu'il avoit depensé pour cet effect.

Enfin l'on se deffendra le mieux qu'on pourra, sans rien oublier pour le contentement de mondict sieur le Protecteur, estant tout-à-fait advantageux au service du Roy d'entretenir une bonne correspondance avec luy, et cognoissant comme vous qu'il n'y a infanterie sur laquelle nous devions faire fondement que sur celle que nous avons et que nous pourrions tirer à l'advenir d'Angleterre.

[1] Tel n'était pas l'avis de Turenne, qui parle même de ce projet avec quelque ironie : «Le Cardinal, dit-il, proposa à M. de Turenne le siège de Rocroi, ce que les ennemis, jugeant faisable, s'en approchèrent avec toute leur armée. M. de Turenne...... savait bien que l'on n'avait rien de réglé pour les entreprises, la Cour croyant toutes choses bonnes, pourvu qu'elles pussent réussir..... » (*Mémoires*, p. 484.) Au lieu de se diriger vers Rocroi, Turenne lui tourna le dos.

Juillet 1657. Je vous prie de bien songer à ce qui est de Rocroy, et, en cas que vous jugiez la chose tout-à-fait impossible, je songeray à ce que vous m'avez escrit touchant cette place pour qu'elle ne tire plus du royaume les advantages qu'elle en a tirez jusques à present[1].

La marche des ennemis à Fonsomme[2] me faict craindre qu'ils ayent pluštost dessein de faire quelque course en France du costé de Noyon que d'entreprendre sur aucune place, estant à portée, comme vous estes, de leur rompre leurs mesures. Je vous prie seulement de songer à Corbie, de renvoyer le sieur de Seyron à la Fere avec deux ou trois cens hommes, ou d'envoyer ce nombre de soldats au major qui y commande en son absence.

Marsin s'estoit advancé hyer au soir à Saint-Leger, qui est à deux lieues de Virton[3], avec cinq ou six pieces de canon et un corps de sept à huit mille hommes, dont je suis bien asseuré qu'il y avoit pres de trois mille de milice; et quoyque j'ozerois bien respondre qu'il n'entreprendra rien à force ouverte, et que peut-estre il hazardera seulement quelque chose pour tascher de jeter dans la place trois ou quatre cens hommes, neantmoins tout le monde a jugé necessaire d'envoyer ordre à M. de Rambures[4] de s'advancer avec les trois regimens que vous avez destachez de l'armée, et il pourra estre ce soir bien prez d'icy. J'avois eu la pensée de vous le renvoyer; mais il a fallu ceder à l'instance de plusieurs personnes, qui ont creu tout-à-fait necessaire de faire advancer ce petit corps.

On n'a pas encore attaché le mineur au corps de la place. Je ne vous manderay plus qu'on m'a promis qu'absolument il le sera la nuit prochaine, parce que je vous l'ay escrit tant de fois, sur les asseurances qu'on m'en donnoit, qu'à la fin je suis rebuté et ne puis plus

[1] On aurait peine à croire, si le fait n'était attesté par un grand nombre de contemporains, que cette petite place de Rocroy eût assez terrorisé le pays pour qu'une grande ville comme Reims, par exemple, se fût décidée à lui payer une sorte de tribut mensuel.

[2] Auj. village du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin.

[3] Voy. sur Virton, ci-dessus, p. 70, note 1.

[4] Il s'agit probablement, dans ce passage, de Charles, marquis de Rambures, mort en 1671. Il avait épousé, en 1656, Marie Bautru, fille du comte de Nogent.

respondre de rien à l'advenir. M. Fabert qui fut hyer visiter tous les travaux m'asseure pourtant que tout estoit fort bien disposé; que nous estions maistres du fossé; que l'on travailloit à loger des pieces en divers endroits pour abattre toutes les deffenses, et que cela pourroit estre faict aujourd'huy. Apres quoy, il n'y pourroit plus avoir aucune difficulté à attacher le mineur. Juillet 1657.

C'est une chose estrange que les Espagnols, estant d'accord depuis trois semaines que nous prenions (*sic*) Montmedy, et nous y faisant tous nos efforts, nous n'en puissions venir à bout par l'opiniastreté du gouverneur, qui ne se peut resoudre à complaire ny aux Espagnols ny à nous; mais, à la fin, il se laissera persuader.

L.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 178 v°. — Minute.

AU COMTE DE BRIENNE.

Stenay, 31 juillet 1657.

(EXTRAIT.)

Je n'ay rien à repliquer sur ce qui s'est passé dans la conference que vous avez eue avec M. Lockart, et lorsque vous recevrez response de M. le Chancelier[1], on prendra la resolution qui sera jugée plus à propos pour le service du Roy.

J'ay esté bien aise de voir l'esperance qu'il y a de pouvoir bientost finir la guerre entre le roy de Suede et celuy de Danemark. Je m'asseure que vous n'oublierez pas de mander au s[r] de Meules[2] de ne

[1] Voy., sur cette affaire, le *Voyage de deux Hollandais en France*, p. 272, texte et note. Il s'agissait d'un jeune Anglais que son père, qui était catholique, marié à une protestante, avait confié au principal du collège des Grassins. « L'ambassadeur d'Angleterre, sous la protection duquel cet enfant avait été placé par sa mère, demandait qu'on le lui rendît. » Le *Voyage de deux Hollandais en France*, en 1657, a été publié par M. Faugère et donne de curieux renseignements sur la France à cette époque.

[2] Voy., sur M. de Meules, le tome VI, p. 377 et 391, des *Lettres de Mazarin*.

Juillet 1657. desemparer pas de la cour de Danemark, tant qu'il croira que sa presence pourra servir à advancer la negociation de la paix.

Le discours que M. le Protecteur a faict à M. de Bordeaux est fort sensé, et il me semble que vous pourriez respondre que l'intention du Roy n'est pas d'advancer aucune chose sur la proposition d'une ligue entre cette couronne (de France), l'Angleterre et MM. les Estats [des Provinces-Unies], que ceux-cy ont faicte[1], qu'au prealable on ne soit informé des sentiments de M. le Protecteur, Sa M[té] voulant agir de concert et prendre avec ledict sieur Protecteur les precautions necessaires, afin que les ennemis communs ne tirent pas advantage de ce que lesdicts sieurs Estats poursuivront, sans avoir autre but que de bien asseurer leur commerce et profiter de la liberté qu'ils pretendoient avoir de pourvoir de toutes choses les Espagnols, sans se soucier beaucoup du prejudice que la France et l'Angleterre en recevroient.

Je viens de recevoir une lettre de M. de Thou[2] du 24. Je ne vous dis pas ce qu'elle contient, parce que vous en aurez receu une de mesme; mais il est important que les ordres que l'on a donnez pour la mainlevée de la saisie faicte sur les biens et vaisseaux appartenant aux sujets de MM. les Estats soient ponctuellement executés sans chicane et sans aucun delay; c'est un grand malheur, s'il y a eu du retardement.

Je vous prie de m'envoyer les pouvoirs et l'Instruction qu'il faut faire tenir promptement à MM. les ambassadeurs, et de me croire, etc.

[1] La proposition de ligue était faite exclusivement par les Provinces-Unies.

[2] Ambassadeur en Hollande. (Voy. ci-dessus, p. 14.)

LI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 214; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 190; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 1er août 1657.

(EXTRAIT.)

Je croy que vous n'aurez pas desagreable, quoy qu'on ne soit pas tres esloigné[1] et que vous receviez tous les jours des nouvelles du *Confident* et de ce qui se passe au siege, que je vous asseurasse de temps en temps de mes tres-humbles respects. Ils sont, je vous asseure, au plus haut point qu'ils ont jamais esté, et vous ne me sçauriez faire un plus grand plaisir que de croire que rien au monde n'est capable de m'empescher que je ne sois tout à vous et sans aucune réserve.

Je ne sçay pas si Mademoiselle viendra si tost à cause de la marche des ennemis, lesquels asseurement ont donné expres avis au gouverneur de Montmedy de le vouloir secourir. Car il se deffend tousjours avec grande vigueur et, la nuict passée, il a jeté tant de feu dans le fossé, qu'il sembloit changé en enfer. Neantmoins il n'est pas venu à bout de desloger notre mineur. Au contraire, on en a attaché un autre au bastion gauche.

L'on m'escrit de Paris que la *Mer* [Mazarin] est fort contente de la personne que vous cognoissez, et j'en suis tres-ayse pour l'amitié que j'ay pour ***.

[1] La Reine habitait alors Sedan.

LII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 216; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 198; copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Stenay, 2 août 1657.

(EXTRAIT.)

Nous qui avons interest d'empescher les Espagnols de disposer de l'Empire, ainsy qu'ils ont faict jusqu'à present, nous ne devons pas esperer d'en venir à bout, si quelqu'un des princes de la maison d'Autriche parvient à cette dignité.

Recommandation de seconder les ambassadeurs dans toutes leurs démarches. Indication de l'argent dont il pourra disposer.

On m'a escrit, de Vienne, que Wolmar[1], apres avoir visité les Electeurs ecclesiastiques, de la part du roy de Hongrie, avoit mandé qu'ils s'estoient assez tenus sur les termes generaux; mais qu'il n'avoit pas laissé de bien recognoistre qu'ils estoient tous portez en faveur de M. l'Archiduc[2]. Je croy pourtant qu'il s'abuse, ou, au moins, je le desire fort; car, autrement, toutes les peines que nous prenons ne serviront qu'à se faire moquer de nous, et le Roy auroit grand sujet de se plaindre de ceux qui l'auroient engagé en une affaire dont ils sçavoient bien que Sa M^té ne sortiroit pas à son honneur. Mais j'ay une telle confiance en la capacité et sincerité de M. l'electeur de Mayence,

[1] Wolmar était ambassadeur du roi de Hongrie auprès de la diète. «Ce Wolmar, dit Gramont, était un docteur que l'Empereur avait fait baron; mais l'on peut dire que son grand nombre d'années ne lui avait pas tempéré le sang, étant, par ses discours et par ses écrits en faveur de la maison d'Autriche, autant emporté et sans bornes qu'on le puisse être.» Il se trouvait dans Brisach dix-neuf ans auparavant, lorsque cette ville fut prise par le duc Bernard de Saxe-Weimar, et l'on eut beaucoup de peine à l'empêcher d'être pendu.

[2] Léopold, oncle du roi de Hongrie.

que, sur ce que vous m'avez escrit de sa part, j'ay respondu et responds tous les jours au Roy que tout se passera à son contentement, puisque Sa M^té ne faict que suivre aveuglement les conseils que ledict sieur Electeur lui donne sur toutes choses, et que MM. ses ambassadeurs en useront de mesme, reglant leur conduite en la maniere que S. A. El. leur dira estre necessaire. Août 1657.

Mazarin insiste ensuite pour que les traités relatifs aux levées de troupes en Allemagne soient exactement exécutés. Avis sur le séjour du cardinal de Retz à Cologne, sur des achats de chevaux et sur les sommes à payer à l'électeur de Trèves. Il pense qu'il n'y a aucun fondement à faire sur l'électeur de Bavière. Quant à une ligue des princes allemands, on ne peut y songer, sans y faire entrer le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg.

LIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 223 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 191; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 3 août 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay veu une lettre que les *Anges* [la Reine] ont escrite de Paris [Sedan][1] à la personne que vous sçavez [Mazarin], la plus jolie et la plus obligeante du monde. Il m'en a tesmoigné grande joye, et il a raison; car je sçays qu'il ne souhaite autre chose que d'avoir les *Anges* favorables. Je vous en entretiendray à mon retour, et vous prendrez plaisir au récit que je vous en feray.

Je croy que le Roy ira au camp, je n'en suis pas encore asseuré; car on attend une response de M. le mareschal de La Ferté pour sçavoir si les mines seront en estat de jouer ce soir. Enfin j'espere que nous

[1] Les changements de noms de lieu et d'autres détails qui suivent avaient pour but de dérouter ceux qui auraient intercepté la lettre.

Août 1657. pourrons estre de retour lundy; et ce pendant ce gentilhomme fera mes complimens à Mademoiselle[1], qui sera ce soir à Sedan.****

LIV.

Aff. étr., France, t. 274, f° 192. — Copie du temps.

À M. SERVIEN.

Stenay, 5 août 1657.

(EXTRAIT.)

Je fais, au mesme temps, response à vos deux depesches du 28 du passé et du 1er du courant, commençant par vous prier de ne prendre pas la peine d'escrire de vostre main, parce que j'en ay beaucoupe[2] à lire vostre escriture.

Vous sçavez avec quelle passion et sincérité j'ay souhaité de faciliter tout ce qui pouvoit engager M. l'electeur palatin dans une parfaite amitié et union indissoluble avec le Roy, et vous sçavez aussi si j'ay eu une juste occasion de me plaindre de ce que, à mesure qu'on estoit convenu de quelque chose et que l'on croyoit l'affaire conclue, on mettoit sur le tapis d'autres points à discuter; et si j'ay eu desplaisir de la maniere dont on en a usé jusqu'à present, je vous laisse à penser si j'ay esté surpris de la nouvelle proposition qu'il faict de donner de grandes sommes d'argent[3] pour lever et entretenir une armée de huit mille hommes pour la defense de l'Alsace, et pour en assister les alliez de cette couronne; car je ne voy pas quel rapport a cecy à tout ce qui a esté traité jusques à maintenant, et si[4] la prudence veut qu'on prenne des precautions pour remedier à un mal qui n'est pas arrivé et qu'on pourroit se procurer, pour y appliquer[5] des remedes hors de sai-

[1] On trouve dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (édition Charpentier, t. III, p. 106 et suiv.) tous les détails sur le voyage de cette princesse. Elle raconte son arrivée près de la Reine (p. 111 et suiv.); ce fut le 1er août 1657 que Mlle entra à Sedan.

[2] *J'ai beaucoup de peine.* L'écriture de Servien est, en effet, peu facile à déchiffrer.

[3] Qu'on lui donne de grandes sommes d'argent.

[4] Dans le sens *et cependant*.

[5] Le sens est : *En voulant y appliquer*, etc.

son. Outre que, lorsqu'on voudra nous faire la guerre en Alsace, ou attaquer les Estats de S. A. El., le Roy y envoyera, en quinze jours, une armée de vingt mille hommes, et on pourra alors convenir avec Sadicte Altesse qu'elle levera un corps de troupes, de son chef, qui pourra estre incorporé à l'armée de Sa M^té pour la defense commune; de quoy on peut tomber d'accord presentement avec M. l'Electeur, pour executer la chose, quand le cas escherra. Août 1657.

Il devroit aussy considerer que les fondemens sont desja jetez pour faire une nouvelle liaison entre cette couronne et le roy de Suede, et que c'est en ce temps-là qu'on pourra conclure aussy avec M. l'electeur palatin une levée de troupes, aux conditions qui seront marquées dans le traité. Enfin MM. les Plenipotentiaires ont ordre de faciliter avec S. A. El. tout ce qui peut regarder l'affaire de l'élection du roy des Romains qui nous presse, et dans laquelle, asseurement, quelque bonne parole qui luy soit portée de la part de la maison d'Austriche, elle a plus interest que le Roy mesme de la voir terminer comme Sa M^té desire.

Et comme on veut bien traiter ledict Electeur et l'asseurer en sorte de l'amitié de Sa M^té qu'il en puisse faire estat en toute rencontre, et qu'il ne faut pas douter que l'ambassadeur de Suede ne l'oblige à se conformer aux intentions de la France et dudict Roy en ce qui est de l'élection, il y a sujet d'esperer que MM. les ambassadeurs acheveront heureusement leur négociation à Heidelberg avec ledict prince, puisque la raison et l'interest dudict prince le veulent ainsy.

J'espere mesme qu'il y sera convié par ce que Mme la princesse palatine[1] et que M. Pauvel luy aura faict sçavoir sur ce que vous luy avez dict dans les entretiens que vous avez eus avec luy; et il sera bon, si vous le jugez ainsy, que vous l'informiez de ce que je vous mande sur la derniere proposition qu'il vous a faicte.

J'ay eu plaisir de voir la lettre de [Croisic][2]; elle contient des choses assez importantes, et il seroit bien necessaire de sçavoir au vray si le

[1] Anne de Gonzague.

[2] Le ms. porte *Croissy*. Mais, plus bas, le nom est écrit deux fois *Croisic*. Il a déjà été question de ce personnage, p. 62, note 1.

Août 1657. terme designé pour commencer l'assemblée à Francfort sera prolongé[1], comme ledict Croisic[2] le marque, jusques à la fin d'octobre; car, en ce cas, le Roy pourroit donner ordre à quelque autre affaire, sans s'engager à Metz[3], et à entretenir une grande armée dans le Luxembourg, sans rien faire[4].

J'ay veu tout ce que M. le prince de Hombourg vous a escrit, lequel je remarque, comme il arrive d'ordinaire à tous les hommes, qu'il croit aysement ce qu'il souhaite. Il ne se peut rien adjouster au zele qu'il a pour le service du Roy; mais j'eusse bien voulu qu'il se fust appliqué davantage qu'il n'a faict à la levée à laquelle il s'estoit engagé; car, aprez avoir tiré quatre-vingt-huit mille livres, nous sommes au commencement d'aoust, et il n'a encore envoyé que cent quarante hommes de pied et environ cent quatre-vingts chevaux.

J'ay veu la copie des lettres de M. le duc de Neubourg, et je me confirme tousjours de plus en plus qu'il ne pourroit rien arriver de plus advantageux au Roy que l'elevation de ce prince[5], lequel je croy tout plein de probité et de recognoissance.

Je vous envoye l'ordonnance pour retirer les mille escus que vous avez advancez pour la pension de Croisic.

LV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 193 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 194; copie du temps.

À LA REINE.

Stenay, 6 août 1657.

(EXTRAIT.)

Tout ce que je puis vous dire, c'est que Montmedy nous appar-

[1] Il y a bien *prolongé* et non *prorogé* dans le manuscrit.

[2] Le manuscrit donne ici *Croisic*.

[3] A faire le voyage de Metz.

[4] La date de l'élection de l'Empereur, qui avait été primitivement fixée au 14 août 1657 et qui était déjà reportée au mois d'octobre, fut définitivement fixée au 8 juillet 1658.

[5] Par son élection à la dignité impériale.

tiendra bientost; on a attaché encore trois mineurs, et la place va estre ouverte de tous costez; mais je ne responds pas que le gouverneur entende raison[1]. Sa maistresse, qui est avec luy[2], devroit estre satisfaicte de l'honneur que son galant s'est acquis, et pourroit bien le conseiller à n'exposer pas le sien par son opiniastreté qui mettra la place en hazard d'estre emportée d'assaut; en ce cas, je ne sçay pas si les soldats auront grand respect pour sa dicte maistresse. Août 1657.

Le Roy retourne au camp pour presser le plus qu'il se pourra; car je vous asseure que tout le monde a grande envie de revoir Sedan. Je vous rends tres-humbles graces de la lettre qu'il vous a plu de m'escrire. Le *Confident* et Monsieur l'ont veue, et ils ont esté tres-satisfaicts des nouvelles. Au reste, vous avez un fils auquel on a peine de respondre, demandant des choses tout-à-fait extraordinaires, et les *Anges* [la Reine] mesmes ne pourront le contenter. ****

LVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 224 v°; minute. — Passages à chiffrer soulignés.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 6 août 1657.

(EXTRAIT.)

Après avoir parlé de l'effet produit par les mines et de la continuation des travaux du siège de Montmédy, Mazarin continue ainsi :

Je ne manderay pas à M. de Castelnau de s'advancer que je ne

[1] Ce gouverneur s'appelait Malandri; il avait été, comme on disait, «nourri page» du roi d'Espagne; il était capitaine dans ses gardes lors de sa nomination à Montmédy, qui ne remontait pas à plus de deux mois. Il avait eu ce gouvernement par la mort de Bère. Tous les mémoires du temps s'accordent à louer son courage.

[2] Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 120. Elle dit du gouverneur de Montmédy : «Il s'alloit marier le jour que l'on investit la place. Ses parents et ses amis s'y étaient rendus pour signer le contrat de mariage; ils furent obligés d'y demeurer. On dit qu'après qu'il fut blessé, on l'emporta; il se confessa, reçut ses sa-

Août 1657. sçache que le corps des ennemis passe la Meuse, et je m'asseure que, si vous voyez prendre cette route-là à leur armée, vous prendrez vos mesures pour vous rendre plus tost icy qu'elle n'y sçauroit estre.

Je croy certainement que le dessein des ennemis estoit de vous prendre les devans et marcher droit icy pour tenter le secours de Montmedy, et que les mouvemens que vous avez faicts l'ont empesché de l'executer.

J'ay veu ce que vous croyez qu'on pourroit faire apres la reduction de Montmedy, et suivant l'estat auquel seront alors toutes choses et particulierement [suivant] la posture des ennemis, on taschera de prendre la meilleure resolution. Je vous diray seulement que Montal[1] se trompe dans le calcul qu'il faict de nos forces par sa lettre qu'il escrit au prince de Condé. Car je vous responds que nous aurons plus de huit mille hommes au delà de ce qu'il dit.

Je suis bien aise de cē que vous me mandez que le corps anglois est en bon estat. M. l'ambassadeur, qui est icy, m'asseure qu'on avoit envoyé de Londres deux cents hommes de recrue, et il n'a pas esté fasché d'apprendre le mauvais traictement qu'ont receu des ennemis les cinquante Anglois malades qui alloient à St Quentin; car cela servira à exciter de plus en plus tout le corps anglois contre eux, et, s'il est vray, comme on dict icy, que le duc d'York a tué un de ces pauvres malades de sang froid, il n'y a pas apparence que, par ce moyen, il reussisse à attirer au service du roy, son frere, ceux de cette nation qui sont engagez dans celui du Roy[2].

Si on continue de brusler, comme on a faict dans le Boulonois, à

crements; il voulut qu'on le reportât mourir sur la brèche; et [on dit] que sa *maîtresse* (en langage actuel, sa fiancée) ne le voulut point quitter, quelque péril qu'il y eût. Il exhorta tous les officiérs à se bien défendre et servir le Roi.»

[1] Voy. sur Montal, t. VI, p. 94, des *Lettres de Mazarin*.

[2] L'acte de barbarie que raconte ici Mazarin ne paraît rien moins qu'authentique. Le duc d'Yorck, cela va sans dire, n'y fait aucune allusion dans ses *Mémoires;* mais les mouvements de l'armée espagnole dont ce prince faisait alors partie, et les localités où elle campa pendant le mois de juillet et le commencement d'août, rendent peu vraisemblable sa rencontre avec un convoi de blessés se dirigeant vers Saint-Quentin.

Riblemont[1] et à Vadencourt[2], d'enlever des gens dans Paris[3] et de tuer et exercer des cruautez contre les malades, nous serons contraints d'oublier la courtoisie françoise et de songer aux moyens de rendre les ennemis plus humains et plus traitables. On m'a dit que le chevalier Reynolds a desja proposé de leur declarer qu'il ne veut nul quartier avec eux, et je croy que cela leur donneroit bien à penser. Août 1657.

Les nouvelles que nous avons d'Italie portent que l'armée du Roy[4] avoit investi Alexandrie, le 7 du mois passé. C'est une grande entreprise à une armée qui n'a que neuf mille hommes de pied et sept mille chevaux. Je ne sçay pas ce qui en arrivera; mais s'il est vray que la fortune seconde d'ordinaire la hardiesse, elle doit bien favoriser ces messieurs qui commandent l'armée du Roy en ce pays-là.

LVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 195. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Stenay, 6 août 1657.

Le Roy, en arrivant au camp devant Montmedy, cette apres-disnée, a eu le plaisir d'entendre battre la chamade, des qu'il a esté aperceu de la place, et la capitulation a aussy tost esté faicte[5]. Les assiegez

[1] Ribemont. (Voy. t. V, p. 646, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Village du dép. de la Somme, arr. d'Amiens.

[3] Allusion à l'enlèvement du financier Girardin par Cheméraut-Barbezières, qui avait eu lieu à la fin du mois de mai précédent, enlèvement que Barbezières paya d'ailleurs de sa tête. (Voyez le tome VII, p. 479, 481 et 498.)

[4] Cette armée était, comme on l'a vu dans le tome précédent, sous le commandement du duc de Modène. La tentative dont il est ici question n'eut pas de suite.

[5] Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. III, p. 120 (édit. Charpentier), et celles de Montglat (éd. Michaud, p. 323). Les officiers espagnols chargés d'obtenir du Roi une bonne composition, ayant vu leur demande repoussée, menacèrent de mourir sur la brèche et de vendre chèrement leur vie. «Le cardinal Mazarin, dit Montglat, voulant as-

Août 1657. partent demain à quatre heures du matin. MM. de Lislebonne et de Varennes partiront à l'instant pour vous aller rejoindre avec ce qui avoit esté destaché. M. de Grandpré s'en retourne avec cinq cents chevaux à son poste pres de Rethel. Je depesche aussy tout presentement à M. de Castelnau, qui est arrivé à Attigny[1], afin que, sans perdre un moment de temps, il s'en retourne aupres de vous.

Depuis, j'ay receu vostre billet de ce matin qui ne m'oblige à autre response que ce que je vous mande cy-dessus.

LVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 195 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 206; copie du temps.

À M. DE THOU.

Sedan, 8 août 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos depesches des 24, 26 et 27 du passé, et la derniere m'a esté rendue par M. Gentillot[2], qui m'a entretenu en detail de toutes choses, comme a fait aussy, tous ces jours, M. le Rhingrave[3], et il ne m'a pas esté difficile de leur faire toucher au doigt que les intentions du Roy estoient toutes sinceres, n'y ayant pas d'apparence qu'il voulust donner ses ordres en tous les endroits du royaume, comme il a faict, pour oster les saisies et renvoyer les vaisseaux appartenant aux sujets de MM. les Estats, et qu'il eust songé seulement à en excepter la seule Normandie, où le sieur Gentillot m'a dict que les

surer la prise de cette place, les renvoya au maréchal de La Ferté, avec ordre secret de s'entendre avec eux.» Ils sortirent tambour battant et enseignes déployées, et furent conduits à Arlon.

[1] Attigny, auj. village des Vosges, arr. de Mirecourt. Il y a aussi Attigny-sur-Aisne (auj. dép. des Ardennes, arr. de Vouziers).

[2] Voy. sur Gentillot, d'abord mousquetaire du Roi, passé ensuite au service des Provinces-Unies, les additions du tome V, p. 312, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Voy. sur le Rhingrave, t. VI, p. 128, des *Lettres de Mazarin*.

vaisseaux estoient seulement encore retenus[1]; car nous avons desja nouvelles que tous ceux qui estoient à Bourdeaux, à la Rochelle et en Provence mesme, estoient partis avec grande satisfaction du vice-admiral Ruyter, lequel avoit esté regalé et très bien receu à Toulon. Et je vous advoue que je ne puis comprendre comme les artifices de l'ambassadeur d'Espagne ont faict quelque impression sur ce sujet, veu que le Roy ne pourroit prendre un plus mauvais party que d'executer à demy ce que vous avez promis. Août 1657.

Le sieur Gentillot faict estat d'aller luy-mesme en Normandie avec une lettre du Roy, afin que, s'il restoit encore quelque chose à faire, il en puisse voir l'execution devant que de s'en aller en Hollande, comme il fera en toute diligence, prenant la commodité de quelque vaisseau qui prendra cette route-là. Et s'il se trouve qu'il se soit commis quelque friponnerie dans les saisies des vaisseaux et d'autres biens appartenant aux Hollandois, le chastiement que le Roy en fera servira pour faire cognoistre qu'on apporte du retardement à ses volontez.

Enfin le recit que le sieur Gentillot fera de la conduite qu'on a tenue icy sur cette affaire, obligera sans doute les plus critiques et les plus mal intentionnez contre cette couronne à advouer qu'on ne pouvoit pas proceder, de nostre part, avec plus de candeur et de franchise qu'on a faict, et qu'on ne peut rien adjouster à l'affection avec laquelle Sa M^té^ est portée pour tout ce qui peut contribuer à entretenir une bonne intelligence avec MM. les Estats et leur departir des marques de son amitié avec la mesme bonté que Sa M^té^ et les roys ses predecesseurs ont faict, lorsque lesdicts Estats tesmoignoient en estre les plus contents.

La dépêche se termine par des promesses de gratifications pour Gentillot et pour le Hollandais de Groot, et par des recommandations pour rétablir la paix entre les Provinces-Unies et le Portugal.

[1] C'est-à-dire, qui était la seule contrée où les vaisseaux hollandais fussent encore retenus.

LIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 198; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f°s 210-212; copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Sedan, 8 août 1657.

(EXTRAIT.)

Pour ce qui est de la froideur que vous avez recogneu lorsque l'on a parlé de comprendre la Suede et [le] Brandebourg dans la liaison projetée[1], MM. les ambassadeurs ont des ordres precis du Roy pour la conduite qu'ils doivent tenir sur ce sujet, et vous en avez esté informé par advance, me souvenant vous avoir escrit qu'il seroit tout-à-fait ridicule de vouloir faire une union de divers princes catholiques et protestants pour conserver le repos qui a esté estably en Allemagne par le traité de Munster; de vouloir empescher à l'advenir les contraventions qu'on y pourroit faire et reparer celles qui ont esté faictes; et de ne vouloir pas parler de la guerre que le Danemark faict à la Suede, pour luy oster un bien qui luy a esté adjugé par ledict traité[2]. Et M. l'electeur de Mayence est trop bien informé des affaires et trop equitable pour n'estre pas persuadé que la chose doit aller ainsy.

Vous aurez, sans doute, desja donné part à MM. les ambassadeurs de la response que M. de Mayence vous a faict sçavoir, par son capitaine des gardes, qu'il avoit faicte aux sieurs d'Ettinguen[3] et Wolmar, dont je m'asseure qu'ils n'auront pas manqué de la remercier et de luy dire tout ce qui le peut affermir dans les bonnes resolutions qu'il aura prises. Je seray bien aise qu'il sçache que j'ai eu beaucoup de joye, en mon particulier, d'apprendre de quelle maniere il en a usé et que j'espère une fin tres-heureuse d'un si bon commencement, ne doutant

[1] La ligue des Électeurs et des princes de l'Allemagne pour contraindre l'Empereur à respecter la paix de Westphalie.

[2] C'est-à-dire, le duché de Brême.

[3] De la maison, d'abord comtale, puis princière d'OEttingen, en Bavière.

point que les diligences qu'il a faictes avec MM. les electeurs de Cologne et de Treves, et par celles que je continue de faire avec le comte de Fürstemberg, il ne soit bien secondé de ces deux Electeurs; mais, au nom de Dieu, qu'il se souvienne que le Roy ne peut pas estre satisfait et que la paix en Allemagne et le bien de la Chrestienté sont incompatibles avec la continuation de l'Empire dans la maison d'Austriche. Août 1657.

J'ay veu ce que vous me mandez avoir appris de l'envoyé de Savoye. Je ne m'estonne pas de ce qui luy est arrivé à Munich, apprenant, de tous costez, que Mme l'Electrice la douairiere, et le comte Curtz[1], remplissent l'esprit de l'Electeur de tant d'apprehension, qu'il croit qu'il n'y auroit nulle seureté pour luy s'il parloit seulement de l'Empire. Vous direz pourtant, sur ce sujet, à MM. les ambassadeurs, de ma part, que Mme l'Electrice la jeune[2] ne perd aucune occasion de presser son mary de profiter d'une si belle conjoncture que celle que Dieu luy envoye pour se faire Empereur, et elle m'a faict savoir qu'elle ne desesperoit pas d'en venir à bout, si elle estoit assistée puissamment de la France et des Electeurs qui ne souhaitoient pas de voir continuer l'Empire dans la maison d'Austriche. C'est pourquoy il faudroit que MM. les ambassadeurs fissent toutes les advances imaginables là-dessus, faisant cognoistre audict Electeur qu'il ne depend pas seulement de luy d'estre en quatre jours elevé à l'Empire, s'il le veut, puisque, les trois Electeurs ecclesiastiques et Brandebourg demeurant d'accord de luy donner leurs voix, il en aura cinq asseurées, compris la sienne, mais

[1] Le comte Curtz ou Kurtz était, comme on l'a dit plus haut, le principal ministre de l'électeur de Bavière.

[2] La jeune électrice de Bavière était une princesse de Savoie, Henriette Adélaïde, fille du duc Victor-Amédée et de Christine de France, mariée le 22 juin 1652 à Ferdinand-Marie, électeur de Bavière. La correspondance de Gramont prouve qu'elle était renommée pour son esprit comme pour sa beauté. Cette princesse ambitieuse, n'ayant pu être reine de France (chose dont elle s'était un moment flattée), songeait par tous les moyens à devenir impératrice. Elle avait mis tout en œuvre afin de persuader l'Électeur, son mari, que le temps était propice pour parvenir à la dignité impériale, et elle le faisait parler, dans ce but, à l'envoyé de Mazarin tout autrement que ses ambassadeurs ne parlaient à Francfort.

Août 1657. que le Roy donne sa parole royale de l'aller assister en personne à la teste de quarante mille hommes contre qui que ce soit qui le voulust empescher dans la paisible possession de l'Empire[1].

Il seroit bon de voir clair dans les intentions du baron de Benneberg[2]; car ce seroit une chose fort estrange de luy donner des marques effectives de la bienveillance du Roy et de prendre toute confiance en luy, et qu'à la fin il nous trompast.

J'attends avec impatience de sçavoir qui sont les deux personnes que M. de Mayence a faict arrester et s'il y a quelque chose qui regarde le cardinal de Retz, ou, en quelque autre maniere, le service du Roy. Il sera bon que vous obteniez de S. A. El. qu'il les fasse remettre entre les mains de M. de S[t] Geniez[3] à Brisach, afin que Sa M[té] les puisse faire examiner et recognoistre ce que c'est. Le baron de Lenoncourt pourroit bien estre un nommé Marigny, qui est un fort meschant esprit[4].

Le reste de la dépêche est consacré à des détails sur l'emploi des sommes que Mazarin a envoyées à M. de Gravel.

[1] Ces détails prouvent qu'à cette époque Mazarin ne songeait à placer sur le trône impérial qu'un prince de la maison de Bavière.

[2] Ou Bennebourg, ministre de l'électeur de Mayence.

[3] Henry de Montault-Benac, frère du maréchal de Navailles. Saint-Geniez était gouverneur de Brisach. (Voy. t. IV, p. 484, note 3, des *Lettres de Mazarin.*)

[4] L'abbé Jacques Carpentier de Marigny, né à Marigny (Nièvre) dont il portait le nom, et que Mazarin soupçonne de s'être affublé du titre de baron de Lenoncourt, a été mentionné dans le tome V, p. 417. Attaché au cardinal de Retz, il fut l'un des chansonniers de la Fronde les plus acharnés contre Mazarin. On lui attribue le fameux *Traité politique où il est prouvé que tuer un tyran n'est pas un crime* (1658). Outre ses *Mazarinades*, on a de lui un Recueil de lettres en prose et en vers (1655). Il mourut en 1670. Il est probable que ce n'était pas la première fois que Marigny prenait le nom de Lenoncourt, car, dans une lettre du 12 décembre 1653, Mazarin écrivait déjà à l'abbé Benedetti que notre ambassadeur devait surveiller à Rome un individu disant s'appeler « le marquis de Lenoncourt ». (Voy. t. VI, p. 537.)

LX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 236 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 215; copie du temps.

À MM. LES PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Sedan, 9 août 1657.

(EXTRAIT.)

Je ne vous fais celle-ci (cette depesche) que pour accompagner le projet cy-joint d'une declaration du Roy, que l'on a jugé necessaire que vous presentassiez à l'assemblée de Francfort touchant les Estats que Sa M^té possede, qui, par le traité de paix[1], ont esté demembrez de l'Empire[2]. Car, quoyque ladicte assemblée n'ayt pas le mesme pouvoir qu'une diète generale de l'Empire, et qu'elle ne soit composée que de certaines personnes et pour de certaines affaires, neantmoins, si elle reçoit bien la declaration du Roy, si elle y faict une response favorable, ou seulement la faict enregistrer, ce sera un prejugé pour la prochaine diete, qui servira, ce pendant, à faire considerer le Roy comme un des membres de l'Empire et comme interessé en cette qualité en toût ce qui le touche, non seulement comme une des principales parties qui sont intervenues au traité de paix, mais comme possedant souverainement des Estats tres-considerables dans l'Empire[3].

[1] Le traité de Munster.

[2] Ces États comprenaient une partie de la Lorraine : les trois évêchés et villes de Metz, Toul et Verdun, et l'Alsace presque entière; les landgraviats de haute et basse Alsace, le comté de Ferrette, l'avouerie de basse Alsace ou préfecture de Hagueneau, les villes de Brisach et Philipsbourg. (Voy. Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, Paris, 1876, t. I, p. 267 et suiv.)

[3] Cette théorie, que les territoires nouvellement annexés étaient des «pays d'Empire», soutenue en 1657 par Mazarin pour les besoins de sa cause, théorie fort différente de celle qu'appliquèrent les Chambres de réunion et que les gouvernements français ne cessèrent de soutenir, se rattache aux velléités qu'eut alors Mazarin de faire élire Louis XIV empereur après la mort de Ferdinand III, 2 avril 1657. (Voy. Chéruel, *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales*, janvier 1886, LXXV, p. 9. — Chéruel, *La minorité de Louis XIV*, III, p. 95,

Août 1657. Je croy qu'il sera bon que vous fassiez voir cette declaration, avant que la presenter, à nos plus confidents amis, afin qu'ils examinent s'il n'y a rien à changer, adjouster, ou diminuer, et que vous concertiez avec eux les moyens de la bien faire recevoir et d'en tirer un bon effect, sans toutesfois rien changer aux conditions essentielles qui regardent la souveraineté, estant un point qu'on tient de la derniere necessité de ne relascher pas, et auquel il faut tascher de faire consentir nos amis, et les disposer à nous y assister puissamment. Je pense qu'il faut que cet acte soit donné en latin, et vous prendrez garde, s'il vous plaist, que, comme les ministres imperiaux mettent tousjours en teste des escrits qu'ils donnent : *Sacræ Cæsareæ Majestatis plenipotentiarii*, il est aussy à propos que ceux de Sa M^té^ mettent tousjours en teste des escrits qu'ils donneront : *Sacræ Christianissime Majestatis plenipotentiarii*[1].

Vous vous souviendrez aussy de dire à M. l'electeur de Mayence qu'il est fort important qu'il ne tesmoigne point d'aigreur aux ministres de Suede, et de mesnager leur esprit, dans cette conjoncture, par toutes les raisons que vous sçaurez bien luy representer.

Mazarin engage ensuite les plénipotentiaires à remercier le prince Ernest de Hesse, frère du Landgrave, de l'affection qu'il témoigne pour la France. Ils doivent traiter avec l'electeur de Baviere, dont l'esprit, ajoute Mazarin, «ne demeurera pas longtemps en une mesme assiette».

M. le prince de Baden[2] s'est plaint à M. de Saint-Geniez que l'on le negligeast, et que, depuis deux ans, on ne luy avoit rien faict sçavoir des interests et des intentions du Roy sur les affaires d'Allemagne.

Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 156, Paris, 1881. — *Recueil des instructions*, Bavière, pages XLII et 62-63.)

[1] On sait qu'au XVIIe siècle, le titre de «Majesté» était lui-même relativement récent, il n'avait guère que cent ans de date. On ne se servait auparavant que du titre de *Sérénité* ou de *Grandeur*. Le titre de Majesté fut pris par les rois d'Espagne, lorsque l'Empire eut été joint à cette maison. Nos rois qui, disait-on, «sont empereurs en France», se firent appeler ainsi à leur tour. Alors l'Empereur, pour maintenir sa prééminence sur les autres princes de la chrétienté, se fit appeler «Majesté Sacrée»; le roi d'Espagne l'imita, et l'on voit que Mazarin recommande ici à nos ambassadeurs de ne pas demeurer en arrière.

[2] Le prince héritier de Bade était, en 1657, Ferdinand Maximilien, qui mourut en 1669 avant le margrave, son père.

Comme c'est une maison qui a tousjours tesmoigné de l'affection pour la France, en prenant occasion de voir le pere et le fils[1], vous pourrez les asseurer que Sa M[té] les considere fort et que, s'il se presentoit occasion où elle eust besoin d'eux, elle s'y adresseroit en confiance et ne doutoit pas qu'ils ne servissent avec chaleur; que, du reste, elle a beaucoup de desplaisir de l'aigreur que M[me] la princesse de Carignan[2] conserve pour luy, et qu'Elle [Sa M[té]] n'oubliera rien pour ramener son esprit, comme, de mon costé, je profiteray de la moindre conjoncture favorable que je trouveray pour l'adoucir et procurer à M. le prince de Baden la satisfaction qu'il desire. Août 1657.

Mazarin parle ensuite aux plénipotentiaires du sieur de Croisic, qu'ils doivent «caresser» comme «un homme fort intelligent, fort zelé et capable de vous servir utilement». Il espère que l'officier qu'il a envoyé, avec des lettres, «pour tirer trois cent mille escus», aura pu les rejoindre. Puis il revient à la Suède, dont ils doivent flatter les députés, louer les succès du roi Charles-Gustave et travailler à ménager un accommodement entre la Suède et la Pologne.

Le sieur Courtin[3], ajoute Mazarin, m'est venu voir de sa part (de la part du roi de Suede) pour me dire qu'il estoit tout prest de suivre mon conseil et, pour user de ses termes, *qu'il me feroit l'arbitre de tout.* Ledict Courtin m'a adjousté mesme que M. le mareschal de Gramont en pourroit escrire à la reyne de Pologne, laquelle defereroit beaucoup à ses bons conseils. En effect, jamais la conjoncture ne fut meilleure, le roy de Pologne pouvant faire une paix utile et honorable et se deslivrer de la tyrannie que la maison d'Austriche exercera asseurement sur luy et sur son royaume, sous pretexte de le secourir, s'il n'y donne bientost ordre; ce que la reyne, sa femme, doit encore plus apprehender que luy. Car je sçay que, nonobstant tout ce que les ministres de la maison d'Austriche luy tesmoignent au contraire, ils n'auront

[1] Le margrave de Bade en 1657 était Guillaume, né en 1593, mort en 1677.

[2] La princesse de Carignan, veuve du prince Thomas de Savoie-Carignan, était de la maison de Bourbon, branche de Soissons. Sa fille, la princesse Louise, avait épousé Louis de Bade, qui devint un des plus grands capitaines du XVII[e] siècle.

[3] Antoine Courtin. (Voy. le tome VII, p. 519, des *Lettres de Mazarin.*)

Août 1657. jamais confiance en elle et feront tous leurs efforts pour la separer d'avec son mary.

Je n'ay rien à adjouster à ce que j'ay mandé pour la distribution de l'argent, si ce n'est qu'en cas que nous ne puissions faire sortir l'Empire de la maison d'Austriche, il faudra employer ce que nous devions donner à ceux qui auroient servy le Roy en cela, à faire des troupes pour fortifier nos armées et nous mettre en estat de nous garantir du mal que l'on nous voudroit faire.

LXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 239. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Sedan, 9 août 1657.

Je viens de recevoir vostre lettre d'hyer, à cinq heures du matin. Je ne vous ay envoyé personne pour vous dire mes pensées, parce que j'attends icy M. le mareschal de La Ferté, et comme je croy qu'il pourroit bien estre dans le dessein de se reposer le reste de la campagne, apres que je l'aurai veu, on prendra resolution sur toutes choses, et je vous en donneray part incontinent. Aussy bien ne peut-on pas esloigner de ces quartiers-cy les troupes dudict s^r Mareschal jusqu'à ce que l'on ayt reparé les breches de Montmedy, qui est à present une place toute ouverte.

Je me resjouis de l'advantage que vos partisans[1] ont emporté sur les ennemis. Je suis seulement fasché de la blessure du sieur de Podwitz[2]; mais de la maniere que vous m'en escrivez, j'espere que ce ne sera rien. Je vous diray sur ce sujet que l'on m'annonce, de Flandres, il y a environ un mois, qu'un grand party de la garnison d'Avesnes, ayant

[1] Les soldats envoyés en parti.

[2] Ce personnage, qui n'a pas été mentionné jusqu'ici, est probablement celui que la *Chronologie militaire* nomme *Podewiltz* ou *Podewilts*. Il fut nommé maréchal de camp en 1664 et mourut en 1690.

rencontré deux cents chevaux de l'armée du Roy, les avoit entierement Août 1657.
deffaits et que tous les officiers [estoient] prisonniers. Je ne croy pas que cela soit; je vous prie pourtant de me mander la vérité.

Mazarin termine en donnant des renseignements sur les forces des ennemis.

LXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 241 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Sedan, 13 août 1657.

J'ay receu vostre lettre d'avant-hyer avec le *duplicata.* Je croy que vous ne pouviez prendre une meilleure resolution que celle que vous m'escrivez. Nous attendons dans aujourd'huy ou demain des nouvelles d'Allemagne pour nous determiner à ce que nous aurons à faire[1]. Ce pendant les troupes que l'on retient de deça, engageant tousjours les ennemis à laisser un corps dans le Luxembourg, vous en aurez moins sur les bras dans ce que vous voudrez entreprendre. Neantmoins, aussytost que j'ay receu vostre lettre, j'ay depesché au camp pour faire destacher de la cavalerie, et le s^r de Genlis[2] partira demain à la pointe du jour avec onze escadrons pour aller au Chesne[3] et de là suivre le chemin de Guise, où il attendra de vos ordres, et, si vous croyez qu'il doit prendre plus à droite pour aller à la Capelle pour vous joindre plus aisement, vous n'aurez qu'à luy envoyer au-devant pour le luy faire sçavoir. Je vous ay renvoyé Jacquier[4]. Je vous prie que nous ayons fort souvent de vos nouvelles, et je prendray soin de vous en donner des nostres.

[1] Il s'agissait du voyage du Roi à Metz, dont Mazarin a parlé plus haut.

[2] La *Chronologie militaire* mentionne Florimond Brûlard, marquis de Genlis, maréchal de camp en 1646, mort en 1685, à quatre-vingt-trois ans.

[3] Probablement Le Chesne-Populeux, chef-lieu de canton du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers.

[4] Munitionnaire de l'armée. (Voyez sur lui le tome VII, p. 31. des *Lettres de Mazarin.*)

LXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 231. — Minute.

À M. DE SAINT-GENIEZ[1].

Sedan, 14 août 1657.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé des levées de troupes que l'on peut faire en Suisse et en Allemagne, Mazarin continue ainsi :

J'ay veu la lettre que vous a escrite M. le prince de Baden[2]. Ce n'estoit pas à moy de luy donner part du mariage de M. le comte de Soissons[3], mais à Mme la princesse de Carignan[4], à qui je l'ay insinué diverses fois, et si elle ne l'a pas voulu faire, c'est d'elle et non pas de moy qu'il peut se plaindre. Je suis fasché qu'elle ne change point de sentimens à son esgard. Vous l'asseurerez [neantmoins[5]] que je m'appliqueray[6]] si fort à trouver la conjoncture propre pour [les] raccommoder tout-à-fait, en sorte qu'il soit satisfaict, que j'espere d'en venir à bout; et pour ce qui regarde les interests du Roy en Allemagne, Sa Mté est fort persuadée que, sans en estre sollicité, il les embrassera tousjours avec zele, et il n'y a personne en qui, dans les occasions, Elle prist plus de confiance qu'en luy.

Mazarin parle ensuite à Saint-Geniez de la garnison de Brisach, dont il avait le commandement; il insiste sur la nécessité d'y maintenir la discipline. Il voudrait que les jeunes gentilshommes allemands vinssent s'y former à l'art militaire.

Si l'on y pouvoit establir une académie[7], ajoute le Cardinal, j'en

[1] Voy. sur ce personnage, t. IV, p. 484, note 3, des *Lettres de Mazarin*.
[2] Voy. ci-dessus, p. 98.
[3] Eugène-Maurice de Savoie. (Voy. t. VII, p. 470.)
[4] Marie de Bourbon-Soissons. (Voy. p. 99.)
[5] Mot douteux.
[6] Mot douteux.
[7] École où se formait la jeune noblesse.

serois tres-aise, et j'envoyerois mesme des maistres de Paris pour apprendre à monter à cheval et les autres exercices. Je vous prie d'en parler avec le sieur Colbert[1] et de me mander les moyens et l'argent que [vous pensez] qu'il fallust employer pour cela. Août 1657.

LXIV.

Aff. étr., France, t. 274, f° 446 v°. — Copie du temps.

À M. LE DUC DE BOURNONVILLE[2].

Sedan, 15 août 1657.

Le mouvement où nous avons esté quelque temps m'a empesché de faire plus tost response aux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire. J'ay esté tres-ayse d'apprendre les particularitez de vostre reception dans le Parlement[3], et que la compagnie ayt rendu justice à vostre merite par l'applaudissement avec lequel cette action s'est faicte. Quand je n'aurois pas autant d'amitié que j'en ay pour vous, je me resjouirois tousjours de voir bien establir vostre credit dans Paris, puisqu'on n'en sçauroit trop donner à une personne dont la fidelité est aussy esprouvée que la vostre, et qui a tout le zele et la suffisance necessaire pour s'en prevaloir à l'advantage du service du Roy.

Je suis fasché que M. le mareschal d'Aumont ayt faict loger des gens de guerre dans vos maisons. C'est peut-estre une mesprise, et j'ay peur qu'on ne vous ayt trop exageré la chose. En tout cas, je luy en escris, afin que cela n'arrive plus.

Pour ce qui est de la noblesse du Boulonois[4], il y a quelques uns d'entre eux qui donnent presque le bransle au reste, dont je sçay que la conduite ne se peut soustenir, et je vous conseille de ne l'entreprendre

[1] Charles Colbert, intendant d'Alsace.

[2] Voy. sur le duc de Bournonville, t. III, p. 938, et IV, p. 479, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Le duc de Bournonville avait droit de séance au Parlement, comme gouverneur de Paris en survivance.

[4] Pays de Boulogne-sur-Mer, dont le maréchal d'Aumont était gouverneur.

Août 1657. pas; car, en un mot, il y va de l'authorité du Roy de soustenir celle [d'un][1] gouverneur de province et mareschal de France, avec lequel des particuliers de son gouvernement veulent traiter [de] pair[2], et il faut absolument qu'ils luy rendent ce qu'ils luy doivent s'ils veulent conserver les bonnes graces de Sa M[té].

Quant à vostre brevet de retenue[3] et à vostre logement au Louvre, nous verrons d'adjuster cela, à nostre retour à Paris. Ce pendant je vous prie de faire un fondement asseuré sur l'estime et la cordialité, avec laquelle je suis, etc.

LXV.

Aff. étr., France, t. 274, f° 450. — Minute.

AU MARÉCHAL DE L'HÔPITAL.

Sedan, 16 août 1657.

Vous m'avez obligé de me mander franchement l'incommodité que Paris souffre des courses de ceux de Rocroy[4], et vous ne pouviez jamais vous adresser à personne qui prist plus de part que moy à sa seureté et à son repos. Sur ce que j'ay eu l'honneur de representer là-dessus au Roy, Sa M[té], aprez avoir faict examiner en sa presence les moyens les plus propres pour remedier à ce mal, a commandé tout aussy tost à Charleville et à Mezieres pour faire puissamment la guerre à la garnison de Rocroy, logeant, pour cet effect, dans les deux places plus de trois cens chevaux. Outre cela, Elle faict mettre un bon nombre de cavalerie à Retel, Aubenton[5], Chaumont et autres lieux, y adressant

[1] Le mot *d'un* a été omis par le copiste, et cette distraction s'explique parce que le mot *celle* termine une page et que le mot *gouverneur* commence la suivante.

[2] La copie porte *du pair*.

[3] Le brevet de retenue stipulait une somme que le successeur du titulaire d'un office devait lui payer, lorsqu'il s'en démettait.

[4] Il a été question ci-dessus de l'enlèvement du financier Girardin aux portes de Paris. (Vòy. p. 91, note 3.)

[5] Voy. ci-dessus, p. 45, note 2.

de l'infanterie en quelques endroits, afin de boucher les passages, autant qu'il sera possible, avec ordre aux uns et aux autres de se bien entendre entre eux, et tenant bonne correspondance avec les plus advancez, mesme avec la Capelle et Chasteau-Regnault, où il y a aussy quelques troupes de renfort, courir sus à tous les partis qui sortiront de Rocroy. Août 1657.

Pour commander tout ce corps, tant cavalerie qu'infanterie, le Roy a faict choix de la personne de M. le comte de Grandpré et d'officiers experimentez, pratics[1] du pays, et sages, qui feront vivre lesdictes troupes dans une discipline d'autant plus exacte qu'elles seront bien payées. Et, pour affoiblir tousjours la garnison de Rocroy, en luy retranchant les advantages qui ont le plus servy jusqu'icy à l'entretenir et [à] augmenter et faciliter ses courses, Sa M[té] a faict deffenses à tous ses sujets, demeurant au delà de la riviere d'Aisne et des marais de Liesse[2] et de Pierrepont[3], de contribuer[4] à ladicte place ny d'y avoir aucun commerce, à peine de la vie.

De plus, afin d'appuyer l'execution des arrests du Parlement contre ceux qui, se glissant dans Paris et à l'entour, plus tost en espions qu'en gens de guerre, enlevent les personnes pour les rançonner, le Roy a faict faire un fonds pour donner moyen à quatre prevosts des mareschaux de tenir leurs compagnies bien complettes, et mesme de les augmenter, et de quatre postes differens, qui leur seront assignez dans l'Isle-de-France, battre continuellement la campagne et se saisir des vagabonds et autres designez par lesdicts arrests.

A toutes ces precautions le Roy veut encore adjouster l'entretenement d'une compagnie de cinquante maistres, proche Paris, qui tiendra tous les environs par les divers partis qui seront tous les jours à cheval, et qui estant composée de gens choisis de toute l'armée, entre les meilleurs hommes de parti et les mieux disciplinez, et payée regulierement tous

[1] Connaissant à fond le pays.

[2] Notre-Dame-de-Liesse, auj. dép. de l'Aisne, arr. de Laon.

[3] Village, auj. dép. de l'Aisne, arr. de Laon.

[4] De payer des contributions.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1657. les jours, contribuera notablement à la seureté publique, sans commettre le moindre desordre.

J'espere que toutes ces choses bien executées, comme elles seront, par le soin qu'on y apportera et l'application avec laquelle, en mon particulier, j'y tiendray la main, produiront l'effect qu'on s'est promis. Neantmoins, si, dans vos conferences, l'on trouvoit qu'il y eust encore quelque autre diligence à faire, je vous prie de m'en advertir, offrant, de bon cœur, mon entremise auprez de Sa M^té et tout ce qui pourra dependre de moy pour asseurer le repos ou la liberté de la ville.

LXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., t. 23,202, f° 234; original. — Aff. étr., France, t. 274, f° 453 v°; copie du temps.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Sedan, 16 août 1657.

Il ne se peut rien de plus obligeant que ce que vous m'escrivez sur la prise de Montmedy. Je sçay bien que je peux compter sur vous pour toutes choses. Aussy devez-vous estre fort persuadé de mon amitié, dont je ne saurois donner une plus veritable marque qu'en vous disant sincerement ce que je crois estre de vostre bien et de vostre interest.

Puisque vous n'avez point eu d'autre interest dans l'accommodement que vous avez faict de l'abbé de Guitaut[1] avec l'abbé de Grasse[2] que de faire cesser la poursuite que celuy-cy faisoit au Parlement, je vous diray qu'il est fort indifferent au Roy où leur procez soit jugé et lequel des deux le gaigne, et du reste je vous advoue que je seray bien ayse

[1] L'abbé de Guitaut était Bertrand de Pechpeiron-Cominges, abbé de Saint-Michel de Bessan, au diocèse d'Auch.

[2] La copie porte *Grace.* Il y avait plusieurs abbayes en France portant le nom de Grâce ou Grasse; mais il est plus probable que l'abbé dont il s'agit ici appartenait à la famille provençale de Grasse-Tilly.

de ne me mesler point des interests des personnes que je sçay n'estre pas bien intentionnées ny pour le Roy, ny pour l'Estat, ny pour moy, et que je souhaiterois que mes amis en usassent de mesme. Août 1657.

Vous n'avez pas esté bien informé de ce qui s'est passé touchant le fils de M. Inchequin[1]. Vous sçaurez que l'ambassadeur d'Angleterre ne l'a point envoyé prendre au college des Grassins[2], mais qu'il est allé chez luy de son mouvement, et qu'estant sur le pas de la porte, il en fut enlevé de force par des gens qui frapperent mesme un laquais dudict ambassadeur qui estoit avec luy[3]; et comme c'est une injure que l'on a faicte à un ministre d'un prince estranger, où la religion n'a point de part et dont M. le Protecteur a tesmoigné mesme du ressentiment d'en faire faire quelque prevention (*sic*)[4] aussy audict ambassadeur, qui s'est, ce semble, mis à la raison, en se contentant que l'on [le] renvoye[5] chez luy, et pour un jour ou deux, et que, dans cet intervalle, on mettra auprez de luy telle personne que l'on desirera pour empescher que sa mere, ou d'autres, n'essayent de le corrompre sur le faict de sa religion; aprez quoy, s'il veut retourner au college et qu'il persiste dans les sentimens où l'on dict qu'il est, ledict sieur ambassadeur a declaré qu'il ne s'y opposeroit point, et il ne pretend cette demonstration que pour une satisfaction à l'affront qu'il a reçeu.

Vous sçavez les soins que l'on a pris pour empescher doresnavant les courses de Rocroy[6] et restablir la seureté publique. Quand vous aurez nouvelles de l'homme de la Franche-Comté[7], je vous prie de

[1] Nom de cet Anglais dont il a été question ci-dessus, page 81. Cette affaire touchait aux intérêts religieux, quoi qu'en dise plus loin Mazarin, dans un temps où la tolérance n'était encore admise par personne.

[2] Ce collège de l'ancienne Université de Paris était situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Pierre Grassin, conseiller au Parlement de Paris, l'avait fondé en 1569.

[3] Avec le fils de M. Inchequin.

[4] Tel est le texte de la copie; il y a évidemment erreur, au moins pour le mot *prévention*. Il faudrait plutôt *excuse* ou *réparation*.

[5] Que l'on renvoie chez lui le jeune Inchequin.

[6] Voy. ci-dessus, p. 19 et 80.

[7] Probablement Retz, que l'on disait s'être retiré en Franche-Comté.

Août 1657. m'en donner part et de croire que j'ay pour vous toute la tendresse d'un veritable amy.

On n'est pas encore tout-à-faict convenu de ce que dessus avec l'ambassadeur d'Angleterre; mais on taschera de l'en faire contenter, et le Roy ne se relaschera [à] rien de plus.

LXVII.

Aff. étr., France, t. 272, f° 222. — Copie du temps.

À M. DE LUMBRES,

REPRÉSENTANT DU ROI DE FRANCE EN POLOGNE.

Sedan, 17 août 1657.

(EXTRAIT.)

Je ne doute pas que les partisans de la maison d'Austriche ne se servent de toutes sortes d'artifices pour vous faire retirer; mais je ne suis pas persuadé qu'ils souhaitent la retraite de la reyne en Silesie; car, ainsy que je vous ay desja escrit, on croit, à Vienne, que c'est elle qui a donné la derniere main à la conclusion du traité[1] par lequel le roy et la republique de Pologne s'engagent à asseurer la succession de ce royaume-là au frere du roy de Hongrie. Mais peut-estre que la reyne, ayant reconnu de plus pres le peu de fondement qu'elle doit faire en l'amitié des Espagnols, qui sont ceux qui gouvernent et qui disposent de tout à Vienne, et se ressouvenant qu'elle est née en France, que le Roy et la Reyne n'ont rien oublié pour la bien servir, et que Leurs Majestez conservent encore pour elle une parfaite estime et amitié, avec la derniere tendresse, et que rien ne peut empescher qu'Elles ne continuent à luy en donner des marques, pourveu que Sa M^té^ agisse, de son costé, en la maniere qu'il est necessaire pour les recevoir; peut-estre, dis-je, qu'ayant consideré tout cela, elle vous aura tesmoigné de vouloir estre tousjours la mesme à l'esgard de cette couronne

[1] Ce traité entre l'Autriche et la Pologne avait été conclu à Vienne, le 27 mai 1657.

et de vouloir prendre une entiere confiance en l'amitié de Leurs Majestez, et au tres-humble service que je luy ay voué; ce que je souhaite avec toute la passion imaginable. Août 1657.

Mazarin conclut en déclarant à M. de Lumbres qu'il doit rester en Pologne et travailler, avec tout le zèle possible, à la réconciliation de la Suède et de la Pologne.

LXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 245. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Sedan, 18 août 1657.

(EXTRAIT.)

J'espere que Dieu favorisera la resolution que vous avez prise et que vous serez sur la Lys assez à temps pour y entreprendre quelque chose auparavant que les ennemis vous en puissent empescher. Si Armentieres[1] est desgarny, comme il y a apparence, puisque les ennemis avoient retiré toutes les troupes qui estoient de ce costé-là et de celuy de la mer, vous en aurez bon marché[2], et je m'asseure que vous ne manquerez de rien; car outre que MM. de Crequy[3] et Broglia vous assisteront de tout ce qu'il y aura dans leurs places, dans l'asseurement qu'on leur rendra sans aucun delay tout ce qu'ils auront fourny (en quoy vous pouvez engager ma parole), M. de Mondejeux en usera

[1] Armentières, sur la rive droite de la Lys, est auj. chef-lieu de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille.

[2] Turenne, en s'avançant vers la Flandre, savait qu'il ne pouvait prendre qu'un jour d'avance sur l'ennemi, «lequel, dit-il, pouvant marcher par son pays, ne serait point retardé. Ce qui fut cause qu'il (Turenne) ne voulut point assiéger Armentières, parce que l'ennemi eut pu y être un jour plus tôt qu'à Saint-Venant», que le Maréchal se hâta d'investir. Cette marche de Turenne à travers l'Artois avait été très rapide, et, lorsque Mazarin écrivait cette lettre, le 18 août, le siège de Saint-Venant était déjà commencé depuis deux jours.

[3] On a déjà dit que Créquy était gouverneur de Béthune et Charles de Broglie chargé du gouvernement de la Bassée pendant la minorité de son neveu.

Août 1657. de mesme de son costé, non-seulement par le zele qu'il a pour le service du Roy et par le desir de vous obliger, mais parce que je luy en escris fortement par ce gentilhomme. Je luy mande que je l'ay depesché expres, et que c'est le mesme que j'employay d'autres fois avec beaucoup de satisfaction dudict Mondejeux. Je le prie mesme de vous prester jusqu'à mille pistoles que vous pourrez faire prendre par Blondot[1] à mesure qu'il en aura à faire pour les despenser par vos ordres, et vous me permettrez de vous dire qu'il sera bon que vous en usiez avec ledict sieur de Mondejeux en la maniere que vous avez faict en dernier lieu, dont il s'est extremement loué.

Mazarin lui annonce que Jacquier est parti pour le rejoindre avec Genlis[2] qui conduit de la cavalerie. Il ajoute :

Le regiment de M. le comte de Soissons [y est compris], lequel (comte) a voulu estre aussy de la partie, et depuis j'ay faict joindre encore à ce corps le chevalier de Joyeuse[3] avec son regiment, que l'on a retiré de Rethel, de façon qu'il y aura pres de quinze cens chevaux; mais si, lorsque ledict sieur de Genlis sera arrivé à Guyse, où il avoit ordre d'aller, il ne reçoit pas les vostres[4] de ce qu'il aura à faire, il tardera à vous joindre. J'espere pourtant que, vous ayant escrit de l'informer à l'avance de vos intentions, il aura sceu assez à temps la [marche][5] qu'il devoit prendre pour se rendre diligemment aupres de vous par le chemin le plus seur et le plus court; ce que je souhaite avec passion; car cette cavalerie, avec ce que Seyron me mande qu'il avoit ramassé d'infanterie pour mener à l'armée, vous sera un renfort assez considerable[6].

[1] Intendant d'armée.

[2] Voy. ci-dessus, p. 101, note 2.

[3] Voyez sur le chevalier, plus tard marquis, de Joyeuse-Grandpré, dont il s'agit sans doute ici, le tome V, page 433, des *Lettres de Mazarin*. Ce personnage, qui devint maréchal de France sous Louis XIV, était le frère cadet du comte de Grandpré, lieutenant général, dont il est très souvent question.

[4] Vos ordres.

[5] Mot douteux.

[6] Seyron conduisait les bagages; il avait eu ordre de Turenne de prendre à Saint-Quentin des outils qui s'y trouvaient, et de s'en venir, par Arras et Béthune, droit à

C'est un grand malheur que, prenant tousjours le soing de faire venir l'argent necessaire pour le payement des Anglois, il arrive, par des accidens qu'on ne sçauroit prevoir, qu'ils ne le reçoivent pas si à point nommé qu'on voudroit. Il y a huit jours qu'un commis de l'Espargne est avec cet argent à Rethel, attendant vos ordres, et comme il se pourroit faire qu'il ne les receust pas sytost, je luy escris par deux endroits de partir, avec une escorte que M. de Grandpré luy donnera, pour s'en aller à Peronne, d'où il ne partira que par vostre ordre que vous luy envoyerez, s'il vous plaist, afin que les Anglois soient payez avec la ponctualité qu'on leur a promise. Août 1657.

Vous ne serez pas fasché d'apprendre qu'on a resolu de faire puissamment la guerre à Rocroy, et que toutes les places frontieres seront les premieres à commencer, le Roy ayant estably pour cet effect trois cens chevaux dans Mezieres, Charleville et Chasteau-Regnault, et plus de trois cens hommes sur la riviere d'Aisne, à Aubenton, Chaumont et d'autres lieux, avec trois cens hommes de pied, sans compter ce que fourniront d'infanterie ces places frontieres, dont les gouverneurs m'ont promis de donner jusques à quatre ou cinq cens soldats en cas de besoin; le tout sera commandé par M. de Grandpré, et on luy a donné pour agir soubs luy le s[r] Dieudanger[1], que vous cognoissez. J'espere qu'avec tout cela et une compagnie de cinquante maistres que l'on a envoyée aux environs de Paris, laquelle sera bien commandée et bien payée, non seulement on empeschera les enlevemens, mais on restreindra fort la garnison de Rocroy, et les contributions seront reduites au petit pied; et c'est toute la guerre qu'il me semble que l'on peut presentement faire à Rocroy.

L'on a esté obligé de laisser cinq ou six jours l'armée à Montmedy, parce que la place estoit toute ouverte; et comme on a receu advis depuis trois jours que les ennemis avoient envoyé trois cents hommes à Herbemont[2] et que l'on travailloit en grande diligence pour fortifier

Saint-Venant. On verra plus loin comment, par son imprudence, presque tout ce bagage tomba aux mains de l'ennemi.

[1] Ou Dieudauger.

[2] Voyez, dans les *Mémoires de Montglat* (éd. Michaud, p. 323), le récit d'une em-

Août 1657. ce chasteau qui est assez bien situé et qui a une demy-lune revestue devant la porte, le Roy, ayant consideré qu'il feroit contribuer toute la Champagne avec la mesme facilité que faisoit Montmedy, et qu'il estoit bon par d'autres raisons de s'oster promptement cette espine du pied, a donné ordre au marquis d'Huxelles de l'attaquer avec le corps d'armée qu'il commande, et pour cet effect il doit y arriver aujourd'huy avec quatre pieces de vingt-quatre; nous ne sçavons pas la resistance que l'on y trouvera; mais ce que je vous puis dire, c'est qu'à l'instant qu'il (le marquis d'Uxelles) l'aura pris, il aura ordre de marcher droit à Saint-Quentin, et le corps qu'il menera sera composé de six mille hommes de pied effectif, compris les dragons, sans compter les trois compagnies des gardes que le Roy a aupres de sa personne; et, pour la cavalerie, il y aura plus de deux mille chevaux, y compris les compagnies de gendarmes et de chevaux-legers du Roy, et les autres qui sont à la suite de Sa M^té^.

Leurs M^tez^ partiront aussy au mesme temps, prenant la route de la Fère, pour s'advancer, apres, suivant ce qu'on estimera plus à propos. Il sera bon de recevoir au plus tost de vos nouvelles, tant sur ce que le marquis d'Uxelles aura à faire que sur le lieu auquel vous croiriez que le Roy se dust rendre de la Fère; et vous sçaurez que, comme il veut estre tousjours à l'armée, ou en estre peu esloigné, l'endroit le plus proche que vous indiquerez sera celuy qui luy plaira davantage. Neantmoins que cela ne vous contraigne point, car il faut regarder preferablement ce qui est le mieux pour le service.

Toutes les troupes qui estoient dans le Luxembourg y sont encore, à l'exception de deux regimens de cavalerie qui ont passé à Givet depuis trois jours; elles sont toutes partagées à Arlon, à Bastoignes[1], à Virton et en d'autres postes, dans la crainte que le dessein du Roy ne soit de pousser ses progrez de ce costé-cy, voyant qu'on y laisse la plus

buscade dans laquelle le Roi fut sur le point de tomber, et dont les auteurs étaient trente soldats détachés du château d'Herbemont.

[1] Bastoignes ou Bastogne est aujourd'hui, comme Arlon et Virton, dans le Luxembourg belge.

grande partye de l'armée qui avoit faict le siege de Montmedy. Ainsi D. Juan ne pourra pas avoir mené sur la Lys l'armée plus forte qu'elle estoit quand elle est venue à Riblemont. Août 1657.

Je vous prie de songer tousjours à la mer[1] autant qu'il vous sera possible, ou du moins de faire cognoistre au chevalier Reynolds l'impossibilité de rien entreprendre de ce costé-là, afin qu'il l'annonce à M. le Protecteur.

LXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 247; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 224; copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Sedan, 18 août 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous avois mandé que j'avois renvoyé le comte de Wagnée vers M. l'électeur de Cologne pour sçavoir positivement de S. A. El. et de M. le comte de Fürstemberg à quoy le Roy s'en devoit tenir touchant l'exclusion de la continuation de l'Empire en la maison d'Austriche; mais lorsque ledict comte estoit en chemin pour Bonn et avoit desjà passé la ville de Liege, il a rencontré le comte Guillaume de Fürstemberg avec une lettre de son frere[2], par laquelle il priait ledict sieur de Wagnée de le vouloir accompagner à la cour, où S. A. El. l'envoyoit, afin qu'il rendist compte de tout ce qu'il avoit negocié à Munich avec le duc de Baviere et de la disposition en laquelle toutes choses estoient pour la prochaine election.

Il a eu trois longues conferences avec moy, et quoyqu'il m'ayt promis de vous dire en detail toutes les mesmes choses dont il m'a entretenu, et que peut-estre il arrivera aupres de vous auparavant que vous

[1] C'est-à-dire, à assiéger les places situées sur la mer, comme Dunkerque, Mardick, Gravelines, dont on avait stipulé l'attaque dans le traité avec les Anglais.

[2] Voy. ci-dessus, p. 63.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1657. receviez cette lettre, j'ay neantmoins jugé à propos de vous en informer en substance, d'autant plus que son frere doit desja estre à Francfort, où son maistre l'a envoyé pour adjuster les preliminaires de l'assemblée.

Premierement, il m'a ponctuellement informé de ce qui s'est passé dans l'entrevue de MM. les Electeurs ecclesiastiques, et il m'a dict qu'ils convinrent de ne se point desunir, quelque chose qui pust arriver, afin de concourir tous trois conjointement à l'elevation de la personne qu'ils jugeroient la plus propre pour le bien de l'Empire. En outre, que l'exclusion seroit absolument donnée au roy de Hongrie, que l'on y avoit parlé du roy [de France], et que, pour plusieurs raisons qu'il m'a desduites et auxquelles il me semble d'avoir assez bien respondu, on n'avoit pas creu qu'il fust à propos que Sa M^{té} y songeast, ny possible d'en venir à bout, et qu'enfin il avoit esté conclu entre eux que, si le duc de Baviere ne vouloit pretendre à la couronne imperiale, on seroit obligé de l'offrir à l'archiduc Leopold, lequel n'auroit pas le mesme attachement aux Espagnols que le roy de Hongrie, et on le brideroit en sorte, pour tout ce qu'il auroit à faire à l'instant qu'il seroit Empereur et pour toute sa conduite à l'advenir, que non seulement les contraventions faictes par le feu Empereur[1] au traité de Munster seroient aussytost reparées, mais que cette paix seroit, en toutes ses parties, religieusement observée; à quoy l'Archiduc, estant esleu, s'engageroit par toutes les formes les plus authentiques qu'on pourroit pratiquer, consentant mesme que les Electeurs et autres princes fissent une ligue avec la France pour luy faire la guerre et se porter aux dernieres extremitez contre luy, s'il y contrevenoit. Il a adjousté que ces messieurs estoient aussy convenus que, sy l'Archiduc refusoit la dignité impériale, ils demeureroient fermes à ne la donner pas au roy de Hongrie et à chercher ailleurs un sujet qui en pust estre honoré.

Apres cela, il m'a dict qu'estant allé avec le baron de Bennebourg,

[1] Ferdinand III.

par ordre de MM. les Electeurs, à la cour de Baviere, il n'avoit tenu qu'à eux de s'en retourner sans voir le duc, et tres-mal satisfaits, puisqu'on les avoit faict attendre quatre jours sans leur donner audience; mais qu'ils avoient jugé à propos de souffrir ce mauvais traitement, ayant recongnu qu'en usant autrement, ils feroient ce que souhaiteroit le comte Curtz[1], lequel, pour favoriser la maison d'Austriche et empescher qu'on ne songeast pas[2] à l'elevation de l'electeur de Baviere, avoit pratiqué cette politique de faire traiter incivilement les ministres qui estoient venus ou avoient demandé de venir à Munich pour offrir le service de leurs maistres audict Electeur; qu'enfin ils avoient veu le comte Curtz et S. A. El., laquelle leur avoit parlé, en la premiere audience, dans la mesme maniere que son ministre, c'est-à-dire en termes generaux, qui ne concluoient rien; mais que, dans la derniere audience, luy, comte de Fürstemberg, ayant reconnu que l'Electeur prenoit plaisir à entendre ce qu'il luy disoit, de la part de M. l'electeur de Cologne, il estoit entré bien avant en matiere et luy avoit parlé de toutes choses avec une entiere liberté, jusques à luy dire que l'on avoit esté surpris que son ministre à Francfort avoit declaré que S. A. El. ne songeoit en aucune façon à l'Empire pour soy. Août 1657.

A quoy S. A. El. respondit qu'il en avoit menty; qu'il estoit vray qu'il ne s'estoit pas encore engagé à pretendre à la dignité imperiale, parce qu'il vouloit estre bien esclaircy auparavant s'il pourroit reussir dans sa pretention, s'il pourroit conserver l'electorat, s'il pourroit estre garanti des extremitez auxquelles la maison d'Austriche se porteroit contre luy, se prevalant de la facilité qu'elle auroit de se venger, les Estats de Baviere confinant avec les Estats hereditaires de ladicte maison et estant tout ouverts et sans places de ce costé-là; et qu'enfin il vouloit voir comment il pourroit fournir aux despenses qu'il seroit obligé de faire pour soustenir l'esclat de la couronne imperiale, et particulierement aux premieres despenses de l'envoy d'un ambassa-

[1] Curtz ou Kurtz. (Voy. ci-dessus, p. 2.)

[2] Grammaticalement, il faudrait supprimer *pas*; mais, à cette époque, cette règle n'était pas toujours observée.

Août 1657. deur d'obedience à Rome, et de plusieurs autres qu'il faudroit envoyer en divers endroits[1].

A quoy le comte ayant respondu que toutes les choses estoient disposées à le faire Empereur, s'il le vouloit estre; qu'il n'y auroit nulle difficulté à conserver l'electorat dans sa maison, et que tous les Electeurs et princes, qui se seroient unis pour empescher la continuation de l'Empire dans ladicte maison d'Austriche, le seroient encore estroitement pour garantir, avec toutes leurs forces, ses Estats de l'invasion qu'il craignoit, et qu'on pouvoit aussy engager la France à se declarer et [à] joindre ses forces aux leurs pour le mesme effect; et pour ce qui estoit des despenses necessaires pour soustenir sa dignité, tant s'en faut que S. A. El. en deust faire aucune extraordinaire pour cela; qu'au contraire, sa cour estant plus grande et mieux entretenue que celle du feu Empereur, il auroit matiere d'espargner, s'il la vouloit reduire sur le mesme pied. M. l'Electeur, à ce que ledict comte m'a rapporté, escouta tout cela avec plaisir, et comme estant interieurement disposé à s'elever à l'Empire.

Mazarin insiste sur la nécessité de porter le duc de Bavière à l'Empire et sur la nécessité d'écarter tout prince autrichien. Il n'admet pas la possibilité de l'élection de l'archiduc Léopold et déclare qu'il en résulterait de grands malheurs pour l'Allemagne. Continuant le récit de sa conversation avec le comte de Fürstenberg, il ajoute :

Je luy ay declaré que, si les diligences que Sa M[té] avoit faictes pour faire toucher au doigt à MM. les Electeurs que leur interest, le

[1] On sait que la dignité impériale ne rapportait absolument rien au delà de quelques milliers d'écus par an. C'était un simple titre, une autorité nominale et morale. Il n'y avait aucun budget, aucune recette, aucune armée d'empire; et, dans les rares circonstances où un empereur avait le droit de se servir de cette autorité nominale, il n'était sûr de la faire prévaloir qu'à la condition de la soutenir avec une armée qu'il payerait de ses deniers. C'est là ce qui rendit si précaire, au moyen âge, la situation de certains empereurs pauvres, et qui eût rendu, au XVII[e] siècle, celle du duc de Bavière à peu près impossible sans l'appui constant de la France. Le calcul très habile de Mazarin eût consisté précisément à faire bien payer cet appui.

repos de l'Empire et peut-estre celuy de toute la chrestienté despendoient de faire un Empereur qui ne fust pas de la maison d'Austriche, et la bonté que Sa M[té] avoit eue de vouloir employer pour cela sa personne, ses forces, ses soins et toutes sortes de moyens, en quoy Elle agissoit plus par le motif du bien general de l'Europe que du sien particulier, [que si] ces diligences ne produisoient pas l'effect qu'Elle souhaitoit, MM. les Electeurs se laissant decevoir par les artifices de la maison d'Austriche, ou preferant d'autres considerations mal fondées aux raisons solides que le Roy leur a faict continuellement representer, Sa M[té] estoit resolue de chercher ses seuretez dans sa propre puissance, et, apres avoir perdu tout-à-fait l'esperance de la paix, d'avoir recours à ses forces et de former une grande armée pour aller combattre en Allemagne mesme le nouveau (*sic*) Empereur austrichien, afin de prevenir la necessité où Elle seroit de le faire en Italie et en Flandre, et en tous autres lieux où le roy d'Espagne en voudra estre assisté; qu'on n'estoit pas si simple que de vouloir seulement escouter ce que l'on advançoit que l'Archiduc pourroit estre engagé par MM. les Electeurs à reparer les infractions de la paix de Munster, à l'observer inviolablement à l'advenir et à n'espouser en aucune façon les interests et les sentimens du roy Catholique. Car nous sçavons fort bien qu'il ne sçauroit le promettre que dans la resolution de faire le contraire, et qu'il ne seroit pas en son pouvoir de l'executer, quand mesme il le voudroit, et l'on conçoit aysement qu'il n'y a aucune apparence que ledict Archiduc, qui ne sçauroit subsister que par les bienfaits du roy d'Espagne, et qui aime autant sa maison qu'aucun autre des princes qui en sont sortis, voulust [1] plustost en sacrifier la grandeur et offenser le roy d'Espagne, en refusant d'embrasser ses interests, que de desobliger les Electeurs en n'executant pas ce qu'il leur auroit promis, d'autant plus qu'il auroit tout à craindre du costé dudict roy d'Espagne et du roy de Hongrie, et fort peu, pour ne pas dire rien du tout, des electeurs ecclesiastiques, mesme quand ils seroient unis et resolus à Août 1657.

[1] La copie porte *voulant;* mais il y a *voulust* dans la minute.

Août 1657. se porter à toutes contraintes pour tirer raison de son manquement de parole.

Mazarin continue d'insister sur la nécessité de choisir l'Empereur dans une autre maison que celle d'Autriche. Il rappelle que l'électeur de Bavière ne refuse pas, comme on l'avait dit, d'accepter la couronne impériale. Il faudrait seulement chercher à éloigner de lui le comte Curtz.

LXX.

Aff. étr., France, t. 274, f° 464. — Original signé.

À J.-B. COLBERT.

Sedan, 21 août 1657.

Je suis bien ayse de ce que vous me mandez de mon neveu[1]. Je fais response à la lettre qu'il m'a escrite pour l'exciter tousjours à mieux faire, et il est juste de luy donner quelque extraordinaire pour ses vacances, pendant lesquelles je trouve bon qu'il tire du fusil.

Je vous prie d'aller voir, de ma part, le principal du college des Grassins[2] et le fils du mylord Inchequin qui m'ont escrit, et de leur dire que le Roy donnera audict Inchequin toute la protection que la justice permettra; mais que l'ambassadeur d'Angleterre se plaignant d'avoir receu un affront par la violence qu'on a faicte en enlevant cet enfant sur la porte de son logis, où il s'estoit venu refugier de son mouvement, et en excedant[3] mesme un de ses domestiques qui vouloit s'y opposer, on ne peut pas refuser de luy en faire quelque reparation, M. le Protecteur ayant desjà tesmoigné beaucoup de ressentiment de cette injure[4]. On tasche d'accommoder l'affaire, et si l'on

[1] Alphonse Mancini. (Voy. ci-dessus, p. 39, note 2.)

[2] On a vu ci-dessus, p. 81, note 1, et dans la lettre à l'abbé Fouquet du 16 août, que le fils du lord Inchequin avait été mis par son père au collège des Grassins.

[3] C'est-à-dire, *en se portant à des excès sur*, en *violentant*, suivant le sens qu'avait alors le mot excéder.

[4] La phrase altérée dans la lettre à l'abbé Fouquet (ci-dessus, p. 107) est ici correctement écrite.

renvoye cet enfant chez l'ambassadeur, comme on ne sçauroit s'en deffendre, ce ne sera que pour un jour ou deux, et il y aura tousjours une personne qu'on choisira pour demeurer auprez de luy et l'obséder[1], en sorte que sa mere ny aucune autre [personne] ne puissent tenter de le corrompre sur le faict de la religion, de sorte que s'il demande aprez cela de retourner dans son college, l'ambassadeur ne s'y opposera point, souhaitant seulement que l'on repare l'offense qu'il avoit receue, et ne traitant point cecy d'une affaire de religion; et pourveu que l'on dispose l'enfant à demeurer ferme dans les sentimens où il tesmoigne estre à present, il n'y a nul sujet de s'alarmer du reste. Août 1657.

LXXI.

Aff. étr., France, t. 272, f° 234. — Copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Sedan, 21 août 1657.

(EXTRAIT.)

Je suis en quelque inquietude, ne voyant pas que vous me parliez encore, par vostre lettre du 7, de l'officier que je depeschay à MM. les ambassadeurs et à vous, de Stenay. Je veux pourtant croire que les precautions que je pris afin qu'il fist le voyage en seureté, auront servi pour le faire arriver à bon port, et que vous aurez encore receu la depesche que je vous fis, à mon retour en cette ville, avec les deux lettres[2] de trois cens mille escus; car j'ay advis de Saint-Aubin[3], de Metz, qu'il avoit receu le pacquet, et qu'il vous l'avoit envoyé par l'ordinaire, qui estoit sur le point de partir. J'attends, neantmoins,

[1] Il y a bien *obseder* dans l'original. On serait tenté de lire *observer;* mais, d'après l'étymologie, le mot *obseder* signifie ici *se tenir près de lui,* et donne un sens convenable.

[2] Lettres de change que Mazarin avait achetées à Paris, et dont Gravel devait partager le montant entre plusieurs princes allemands.

[3] Il a été question ci-dessus de Saint-Aubin, qui était à Metz un des représentants de l'autorité royale.

Août 1657. avec impatience d'en avoir des nouvelles, parce que, si, par malheur, ce dernier pacquet estoit perdu, il faudroit vous envoyer le ***duplicata*** desdictes lettres.

Je n'ay rien à adjouter à ce que je vous ay escrit pour l'employ de cet argent; car je l'ay desja faict amplement, et j'ay esté bien ayse de voir que vous en aviez donné au resident de Suede et luy aviez faict cognoistre que vous estiez prest à payer tout ce que vous luy devez fournir, comme vous aurez pu faire aysement en recevant les lettres cy-dessus.

Il est tout-à-faict ridicule de proposer d'offrir l'Empire à l'archiduc Leopold dans l'asseurance qu'on pretend avoir qu'il ne l'accepteroit pas, et j'ay parlé là-dessus au comte Guillaume de Fürstemberg[1], qui m'a entretenu sur ce sujet et sur beaucoup d'autres choses concernant la matiere de l'Election, qui tesmoigne partir bien persuadé des choses que je lui ay dictes et des biais qu'il faut prendre pour empescher la continuation de l'Empire dans la maison d'Austriche; sur quoy j'escris au long à MM. les ambassadeurs, qui seront aussy informez en detail par ledict s^r^ comte des entretiens que nous avons eus ensemble.

J'ay curiosité de sçavoir en quelle assiette vous aurez trouvé sur ce point M. l'electeur de Mayence. Ce seroit un grand malheur s'il estoit aussy persuadé qu'on deust faire l'offre de l'Empire à l'Archiduc; car ainsy toutes nos diligences auroient este faictes en vain. Je ne veux pourtant pas croire qu'il soit dans ce sentiment aprez les paroles positives qu'il nous a données au contraire.

Mazarin termine sa dépêche par des détails sur des chevaux que Gravel a achetés pour lui et sur les levées de troupes que doivent faire le prince de Salm et le comte de Linange.

[1] Voy. ci-dessus, p. 63 et 113.

LXXII.

Aff. étr., France, t. 272, f° 236. — Copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Sedan, 21 août 1657.

Le comte Guillaume de Fürstemberg, m'entretenant sur les offres et promesses que les ministres de la maison d'Austriche faisoient aux Electeurs et autres personnes pour les avoir favorables dans la presente Election, lesquelles [promesses] estoient assez considerables, il m'a dict que, pour donner des seuretez reelles de l'execution de ce qu'ils promettoient et prendre aussy leurs precautions afin de n'estre pas trompez, ils proposoient de mettre entre les mains d'un banquier la somme d'argent qu'ils tomberoient d'accord de donner, à condition que, sans autre ordre, ledict banquier s'obligeroit de la payer à la personne qu'ils nommeroient, si le roy de Hongrie estoit eslu Empereur. Je le remerciay de l'advis, et je luy dis que je vous le donnerois, afin qu'en cas de besoin vous vous en servissiez, si ceux avec qui vous auriez à traiter souhaitoient que vous en usassiez ainsy.

J'ay adjousté que ceux qui pourroient servir en ce rencontre n'auroient pas grande difficulté à conclure avec vous, s'ils vouloient se contenter de ne recevoir l'effect de ce qu'on leur auroit promis que quand ce que le Roy desire pour le bien et le repos de l'Allemagne et pour l'advantage de MM. les Electeurs, princes et Estats de l'Empire auroit reussy; car, s'il arrivoit que le roy de Hongrie, ou l'Archiduc, fussent elevez à l'Empire, il [seroit][1] raisonnable que Sa M[té] fust en liberté d'employer les sommes qu'Elle auroit destinées pour faire tomber l'Election sur un prince qui ne fust pas de la maison d'Austriche, à mettre des armées sur pied, qui la garantissent

[1] La copie porte : *il estoit.*

Août 1657. des nouveaux efforts qu'elle (la maison d'Austriche) feroit contre la France.

Pour M. l'electeur de Cologne, ledict comte m'ayant dict qu'il ne recevroit pas d'argent et qu'il faudroit trouver quelque pretexte de le gratifier, comme de luy donner quelque somme pour l'ayder à fortifier Bonn ou bastir à Brühl, ou qu'on luy fist quelque present de tapisseries ou choses semblables, je luy ay respondu que luy, ou M. son frere, en pouvoient traiter avec vous autres messieurs, à qui le Roy donneroit ordre avec grand plaisir de faire tout ce qui seroit le plus de la satisfaction de S. A. El., que Sa M^té^ considere comme un de ses meilleurs amys.

Il m'a parlé de la pretention qu'a M. l'electeur de Treves d'estre payé de soixante mille escus, qu'il dict qui estoient deüs à un de ses predecesseurs par Henry IV, et il m'a dict qu'il faudroit donner pour le payement de cette partie toutes les asseurances necessaires, comme aussy promettre quelque chose à son frere, qui avoit desja receu dix mille livres. Je luy ay respondu que vous le feriez de fort bonne grace.

Pour les interests de son frere, les siens et ceux de toute sa famille, je luy ay promis, de la part du Roy, comme vous le confirmerez et dans la meilleure forme qu'ils pourroient souhaiter, qu'au cas qu'ils perdissent quelques biens dans les pays hereditaires[1], Sa M^té^ leur en donneroit d'autres de mesme valeur en France, dans les lieux qui seroient le plus de leur bienseance, jusques à ce qu'Elle pust obliger le roy de Hongrie à leur rendre ce qu'il leur auroit retenu; que Sa M^té^ gratifiera le comte son frere[2] de l'evesché de Metz, qui est une des plus considerables pieces du royaume, valant, en temps de paix, cinquante à soixante mille escus de revenu[3], et que, pour cet effect, je donneray ma demission[4] et envoyeray toutes les expeditions neces-

[1] C'est-à-dire, dans les provinces qui formaient le domaine héréditaire de la maison d'Autriche.

[2] Le comte Guillaume-Egon de Fürstenberg fut, en effet, nommé évêque de Metz en 1658.

[3] Ce revenu équivalait, au *poids* de la monnaie, à 240,000 francs environ, et, d'après la différence de *pouvoir* des métaux précieux, à 480,000 francs de nos jours.

[4] On a vu qu'en 1652, Mazarin, quoiqu'il ne fut pas prêtre, ni même engagé

saires entre les mains de vous autres, Messieurs. Je luy avois aussy offert que le Roy feroit en sorte qu'il fust nommé au cardinalat par l'Empereur qui seroit elu; mais j'ay recognu que ce n'estoit pas une chose qui l'accommodast, esperant l'electorat de Cologne, si son maistre, dont la santé n'est pas trop bonne, venoit à manquer[1], et parce qu'il m'a faict cognoistre que son frere, qui est au service de Baviere[2], est creancier du roy de Hongrie d'une somme de quatre-vingt mille livres, de laquelle il ne pourroit plus faire estat si luy et sa maison servoient la France en ce rencontre; je luy ay dict que le Roy vous donneroit ordre de promettre le payement d'une partie de ladicte somme, qui pourroit aller jusques à la moitié, en cas que l'Election reussist comme nous le souhaitons. Août 1657.

Il m'a encore tesmoigné, de la part de son frere qui est à Francfort, qu'il souhaiteroit que l'on donnast cinq ou six cens pistoles au chancelier de M. l'electeur de Cologne aprez l'Election, et je luy ay promis que cela se feroit et que je vous en escrirois.

Pour son particulier, je luy ai promis qu'au lieu d'une abbaye, qu'il a presentement à la frontiere, je me demettrois de l'abbaye de St Arnoul de Metz, qui vaut trente mille livres de rente en temps de paix[3], afin que Sa Mté luy en fist un present. Je luy ai donné une bague qui

dans les ordres majeurs, avait été nommé par le Roi évêque de Metz; mais le Pape lui donna les bulles nécessaires pour qu'il en remplît les fonctions ecclésiastiques. Il s'était borné à en toucher les revenus, qui, on le voit, étaient fort considérables.

[1] Guillaume-Egon de Fürstenberg fut promu cardinal en 1686. Il prétendit à la succession de l'électeur de Cologne en 1688 et fut soutenu par Louis XIV. Ce fut une des causes de la guerre qui dura de 1688 à 1697.

[2] Herman-Egon, comte, puis prince de Fürstenberg, était grand maître de la maison de l'électeur de Bavière. Il mourut à quarante ans, en 1674.

[3] Pour apprécier la portée de ces mots «en temps de paix», il faut se souvenir que, dans toute la région de l'Est et du Nord, depuis longtemps désolée par la guerre, le revenu des terres avait baissé d'une façon formidable. En Lorraine notamment, il était réduit, dans les dernières années du ministère de Mazarin, au cinquième de ce qu'il était à l'avènement de Louis XIII. Le revenu des abbayes, étant presque exclusivement foncier, se ressentait fort de cette dépréciation des immeubles ruraux. Dans les baux que l'on signait en Champagne et en Lorraine, à cette époque, on insérait presque toujours cette clause, que le fermage doublerait à la signature de la paix.

Août 1657. vaut sept à huit cens escus, et deux belles monstres attachées de deux chaisnes d'or[1], et je luy ay laissé entendre que, comme son frere et luy faisoient de continuelles depenses en voyages, si les choses s'acheminoient bien à Francfort pour le dessein que nous avons, il vous trouveroit disposez à leur donner volontiers quelque assistance d'argent; sur quoy il se pourroit ouvrir à vous, comme vous leur en parleriez aussy avec liberté. En effect, le Roy trouve bon que, si vous voyez que ces deux freres agissent bien, vous leur donniez de quatre à six mille risdalles, bien entendu que la plus grande partie doit estre pour l'aisné[2]. Ce sont des personnes de condition, et je ne sçaurois croire qu'ils voulussent s'engager à prendre nostre argent dans le dessein de nous tromper.

Et sur cette matiere de promettre et de donner, je vous repliqueray ce que j'ay desja eu le bien de vous escrire, que le Roy sera satisfaict au dernier point et ne plaindra point ce que vous vous serez engagez de donner, pourveu que les choses reüssissent suivant nostre dessein; mais Sa Mté desire aussy que l'on prenne toutes les precautions necessaires pour ne rien perdre, si l'Election n'est pas conforme à nostre desir; car enfin, ou il faut faire un Empereur qui ne soit pas de la maison d'Austriche, ou il faut conserver nostre argent, pour l'employer comme j'ay desjà marqué cy-dessus.

J'avois oublié de mettre dans mon autre memoire que, ledict comte m'ayant pressé de luy declarer, en cas qu'on ne pust pas faire sortir l'Empire de la maison d'Austriche, lequel le Roy aimeroit mieux qui fust Empereur, ou le roy de Hongrie, ou l'Archiduc, je luy ay respondu que nous ne faisions aucune difference de l'un à l'autre, et que Sa Mté tenoit fort esgaux à l'esgard des interests de cette couronne des princes qu'Elle sçavoit qui feroient aveuglement ce que voudroient les Espagnols. Ce n'est pas qu'à vous parler confidemment, nonobstant toutes les raisons que je vous aye alleguées au contraire pour vous servir auprez de MM. les Electeurs, il n'y en ayt de fortes pour lesquelles

[1] Il est déjà question de ces bijoux dans la lettre à Colbert du 30 juin précédent. (Voy. le tome VI, p. 541, des *Lettres de Mazarin.*) — [2] L'aîné était François-Egon.

nous devons croire que l'election de l'Archiduc seroit moins desadvantageuse à la France que celle du roy de Hongrie. Août 1657.

LXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 259 v°. — Minute.

À M. DE FABERT.

Liesse[1], 25 août 1657.

J'ay escrit au s[r] Zacharie, qui a soin des soldats de mon regiment italien qui sont demeurez malades ou blessez à Verdun, de les amener par eau à Sedan, où il recevroit ordre de ce qu'il auroit à faire. Je vous prie donc, quand il sera arrivé, s'il y a quelques soldats qui ne puissent pas marcher, de les retenir à Sedan, leur faisant fournir ce qu'il (*sic*) leur sera necessaire jusqu'à ce qu'ils soient gueris, que je vous rembourseray, et de dire à Zacharie que mon intention est qu'il vienne joindre le regiment avec les autres, prenant les precautions que vous jugerez à propos afin qu'il vienne en seureté à la Fere.

Je prendray cette occasion pour vous dire que toute la Cour est fort scandalisée du s[r] de Montal[2], qui semble affecter, toutes les fois que le Roy passe dans le voisinage de Rocroy, de dresser des embuscades sur le chemin de Sa Majesté[3], ce qu'il sçait ne pouvoir pas produire grand effect; mais c'en est un (un effet) de si mauvaise volonté, qui marque si peu de respect pour la personne de Sa M[té], qu'Elle pourroit bien s'en souvenir un jour[4], et ce pendant cela luy faict desirer

[1] Voy. sur Liesse, ci-dessus, p. 105.

[2] Charles de Montsaulnin, comte de Montal. (Voy. ci-dessus, p. 90.)

[3] Le récit de cette embuscade est contenu tout au long dans les *Mémoires de Montglat* (p. 323) et dans ceux de M[lle] de Montpensier (p. 259). Elle avait eu lieu au milieu des bois, dans un endroit qu'on nommait le *Trou de Souris*. Le Roi avait montré, dans la circonstance, beaucoup de présence d'esprit et avait chargé lui-même les soldats ennemis, accompagné de Montaigu et de Du Passage. Il n'en était pas allé de même de Monsieur, qui n'avait pas bougé de son carrosse, dit le Roi, «parce qu'il n'était pas botté».

[4] Louis XIV n'oublia pas, en effet, la conduite de certains personnages à l'époque

Août 1657. que l'on n'oublie rien pour faire fortement la guerre à Rocroy, ainsy qu'il a esté resolu. J'en escrirois à M. de Noirmoustier, si je ne le croyois à Paris, m'ayant dict qu'il partiroit hier de Charleville pour y aller; mais je vous prie de le mander au s^r de Longuerue[1] à Mezieres et à M. de Grandpré[2], et de leur faire bien cognoistre quelle est en cela l'intention de Sa M^té. Cependant je demeure, etc.

P.-S. — Tout le monde crie contre l'insolence de Montal. Il y a eu deux gardes de la Reyne pris, lesquels il se faut bien garder de demander. On en a aussy fort blessé un, et l'on dict qu'il y a encore un homme tué. Le Roy, de son mouvement, m'a commandé fort de faire la guerre exactement contre Rocroy. C'est pourquoy je vous prie de ce que dessus.

LXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 297; minute. — Passages à chiffrer soulignés dans la minute.

À M. DE TURENNE.

La Fère, 26 août 1657.

(EXTRAIT.)

Hyer au soir, en arrivant icy, j'appris, par des lettres, le malheur qui est arrivé à une partie du bagage de l'armée[3], et voyant, par vostre lettre du 21, que vous ne m'en dictes rien, j'ay jugé que vous n'en aviez pas encore cognoissance quand vous m'avez escrit. Je ne sçay

de la Fronde et pendant les troubles qui la suivirent; Montal ne put jamais obtenir, malgré sa capacité et ses services ultérieurs, le bâton de maréchal de France. Saint-Simon s'en étonne dans ses *Mémoires;* mais il ignorait, ou avait oublié, la conduite de Montal, gouverneur de Rocroy.

[1] Il a déjà été question de ce Dufour de Longuerue, qui commandait à Charleville en l'absence de Noirmoutiers. (Voy. t. VI, p. 437, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Gouverneur de Mouzon. (Voy. t. VII, p. 57 et 278, des *Lettres de Mazarin.*)

[3] On voit par les *Mémoires de Turenne* que les bagages de l'armée française avaient été attaqués et en partie pillés par les ennemis.

pas comment la chose s'est passée et qu'elle raison Seyron[1] alleguera Août 1657.
pour se justifier; mais s'il est vray que Bouteville[2] ayt seul [attaqué][3] avec quinze escadrons, qui pouvoient faire douze cents chevaux, je ne voy pas qu'il [Seyron] se puisse excuser de s'estre laissé battre avec neuf escadrons et deux mille hommes de pied et des chariots qui pouvoient servir d'un retranchement[4]. Et si ç'a esté un plus grand nombre de troupes ennemies qui ayt faict l'effect, il me semble que vous ne luy auriez pas refusé le secours, s'il eust pris la precaution de vous le demander pour mettre tout-à-fait en seureté le convoy qu'il menoit; mais il est superflu de parler d'un mal passé, auquel il n'y a aucun remede que de punir la faute de ceux qui l'ont commis[5], afin qu'à l'advenir on songe mieux à s'acquitter de son devoir. Pour cela vous verrez ce que le Roy vous mande, que je vous prie de faire executer avec la derniere exactitude[6].

Je n'apprends pas que, hors le regiment d'Alsace et deux escadrons qui faisoient l'arriere-garde, les autres troupes ayent souffert aucun eschec; mais peut-estre que le degoust des officiers qui ont perdu leurs bagages est capable, dans la conjoncture du siege que vous faites[7], de

[1] C'était Seyron qui commandait les troupes chargées d'escorter les bagages. (Voy. sur Seyron, t. IV, p. 147, note 1, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Henry de Montmorency-Bouteville. (Voy. t. VI, p. 290, des *Lettres de Mazarin.*) C'était lui qui commandait les ennemis qui avaient pillé les bagages.

[3] Mot douteux.

[4] Les *Mémoires de Turenne,* où le nom de Seyron est changé en celui de *Ciron,* n'accusent pas formellement ce général d'imprudence ni d'imprévoyance, mais il semble bien résulter du récit de Turenne que Seyron conduisit les bagages avec lenteur et négligence.

[5] *Commis* est écrit en interligne et corrige, dans la minute, *en ont esté cause.*

[6] «Le Cardinal, dit Bussy dans ses *Mémoires* (II, 36), ayant mandé qu'il voulait qu'on mît Siron au conseil de guerre, le maréchal (de Turenne) nous assembla pour cet effet; mais nous ayant dit d'abord que Siron n'était pas responsable de ce qui était arrivé en son absence, nous jugeâmes qu'il voulait faire sa cour au Cardinal; ainsi personne ne le voulut dédire et se brouiller avec le premier ministre..... » La lettre de Mazarin nous prouve que Bussy était dans l'erreur et que ce fut Turenne qui, personnellement, inclina à l'indulgence.

[7] Turenne avait entrepris le siège de Saint-Venant (auj. dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune). Les *Mémoires de Turenne* donnent les détails de ce siège (p. 485-486, édit. Michaud et Poujoulat).

Août 1657. nous apporter plus de prejudice que si nous avions perdu trois ou quatre mille hommes. J'espere pourtant qu'autant qu'il aura esté dans la possibilité, vous aurez tasché de diminuer leur chagrin, et vous en aurez encore plus de moyen en leur faisant dire, de ma part, que le Roy veut soulager leur perte, soit en donnant presentement quelque argent à ceux qui se trouveront effectivement avoir receu le mal, ou en leur procurant un meilleur traitement qu'aux autres dans le quartier d'hyver; et si vous croyez qu'il soit absolument necessaire que j'envoye [outre cette mesure][1] jusques à quatre mille escus pour qu'ils fussent distribuez à ceux qui auroient le plus souffert, je le feroy à l'instant, prenant cela sur un petit fonds de mon propre argent que je reservois pour les dernieres necessitez. Je ne me suis ouvert de cela qu'avec vous. C'est pourquoy, si vous croyez qu'on s'en puisse dispenser, [j'espargneray][2] ce fonds, car je prevois que nous en aurons besoing pour d'autres depenses, auxquelles il faudra necessairement suppleer.

On m'a dict qu'il estoit passé un officier de Bodwitz[3] que vous aviez depesché de l'armée en diligence; mais, ne l'ayant point veu, je ne doute pas qu'il ne luy soit arrivé quelque malheur, et comme, par vostre lettre du 22, vous me pressez de vous envoyer au plus tost de l'infanterie, je ne doute pas que celle que vous m'aviez escrite apres l'accident de Seyron n'en fasse encore de nouvelles et plus fortes instances. C'est pourquoy vous devez estre asseuré qu'on ne perdra pas un moment de temps pour faire avancer le corps que M. d'Huxelles amene, et vous aurez, je m'asseure, assez bonne opinion de ma diligence pour croire que j'ay fait toute celle qui se pouvoit, tant pour faire marcher ledict corps que pour le depart de la Cour, dont vous serez encore plus persuadé quand vous sçaurez qu'ayant la goutte bien fort, et Leurs M^tés voulant differer ledict depart de quelques jours pour attendre que je fusse en estat de les suivre, j'ay mieux aymé qu'il eust

[1] Les mots entre [ ] sont douteux. — [2] Ce passage est surchargé et la lecture douteuse pour les mots entre [ ]. — [3] Du régiment de Bodwitz ou plutôt Podwitz. (Voy. ci-dessus, p. 100, note 2.)

lieu dans mon carrosse, accablé comme je l'estois de douleurs[1], que de retarder d'un seul jour le voyage, croyant bien que mon approche ne vous seroit pas inutile; et asseurement il n'y a guieres de malade des gouttes qui eust pris le party que j'ay faict. Je suis encore mal; mais cela n'empeschera pas que vous ne receviez toutes les assistances que vous pourriez esperer si j'estois en une parfaite santé. Août 1657.

Il semble que tout conspire à l'empescher; car, d'un costé, on nous faisoit de pressantes instances d'Allemagne de ne retirer pas l'armée de Luxembourg et de nous en aller à Metz, estant une chose qui pouvoit fort contribuer à faire reussir les bonnes intentions que les Electeurs bien intentionnez ont pour l'advantage de la cause commune. De l'autre, on nous proposoit et [envoyoit][2] pour nous rendre maistres bientost de tout le Luxembourg, à l'exception des villes de Luxembourg et d'Arlon; et surtout[3], depuis le 14 du mois, le temps a esté si détestable, que l'orage n'a point cessé, et vous ne sçauriez vous imaginer ce que l'infanterie a souffert, estant sans souliers, sans armes et abattue au delà de ce que je vous puis dire. Je prepare pourtant de quoy la raccommoder en passant; mais vous devez faire vostre compte que, quoyque le marquis d'Huxelles, persecuté d'un perpétuel orage, comme je vous ay dict, n'ayt pas [faict] halte un seul jour, il ne sçauroit arriver que demain aux environs d'icy.

Pour Genlis[4], je crois qu'il vous aura joint avec onze escadrons et que Joyeuse arrivera demain à Arras avec son regiment et le fonds pour le payement des Anglois.

Mazarin insiste, dans les derniers paragraphes de sa dépêche, sur les munitions envoyées à Turenne et fournies par Mondejeux, de Broglie, de Créquy et de Bellebrune.

[1] Le Cardinal souffrait aussi cruellement de la gravelle.

[2] Ce mot est douteux. On peut lire : *on voyoit.*

[3] *Surtout* en interligne corrige *enfin*, qui conviendrait mieux pour expliquer la suite des embarras qu'énumère Mazarin.

[4] Genlis, brigadier de cavalerie arriva au camp le 27 août, avec huit escadrons de l'armée de la Ferté. On les fit camper au village de Robecque. Il a déjà été question de Genlis, p. 101, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 299. — Minute.

À M. SERVIEN.

La Fère, 27 août 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui parle du traité que les plénipotentiaires ont conclu, à Heidelberg, avec l'électeur palatin[1]. Il exprime l'inquiétude que d'autres princes allemands n'en éprouvent de la jalousie. Il écrit à Servien :

Il est à craindre... qu'en pretendant gaigner l'electeur palatin nous ne perdions Mayence et la Baviere, et ne nous attirions mesme encore la haine d'autres princes de l'Empire, qui sont presque tous mal satisfaicts dudict Electeur et fort animez contre luy. C'est pourquoy il faudra bien balancer les advantages et le prejudice de ce traité avant qu'on envoye la ratification.

Ce que vous m'escrivez sur l'indulgence que l'on a pour ceux qui sont attachez au prince de Condé et qui jouissent aussi paisiblement de leurs biens que les fideles sujets du Roy, a beaucoup de fondement. J'ay faict souvent là-dessus les mesmes reflexions que vous, et je me suis diverses fois rescrié sur l'injustice qu'il y avoit que, par de vaines formalitez, on liast les mains à Sa M[té], en sorte qu'Elle ne pust se prevaloir des moyens qu'Elle a pour punir des sujets qui portent les armes contre son service. Je souhaiterois fort qu'il se pust trouver quelque expedient pour se dispenser de ces formalitez-là, et quand vous autres, Messieurs, serez à la Cour, nous en parlerons plus à fond.

Sa M[té] voyant la diète[2] différée a jugé à propos de s'en venir de deçà, son approche pouvant estre fort utile pour le bon succez du siege de Saint-Venant; mais ç'a esté dans la resolution de retourner à Metz, suivye d'une armée plus considerable que celle qui estoit en Luxembourg

[1] On trouve, dans les *Mémoires de Gramont* (p. 289), les détails des négociations avec l'électeur palatin, Charles-Louis. — [2] La diète pour l'élection de l'Empereur.

pour s'en servir selon la disposition des choses. La seule considera- Août 1657.
tion qu'Elle faict en cela, c'est de ne commettre pas sa dignité et sa reputation en s'advançant sur la frontiere d'Allemagne pour avoir la confusion d'estre simplement spectatrice de l'election d'un Empereur de la maison d'Austriche, quelque diligence qu'Elle eust faicte pour l'empescher. C'est pourquoy on a escrit à MM. les Plenipotentiaires d'envoyer icy un courrier en toute diligence pour faire sçavoir à Sadicte M^té^ l'assiette des esprits et des [Electeurs][1] à Francfort, affin que là-dessus Elle regle la resolution qu'Elle aura à prendre d'aller ou n'aller pas à Metz, et on pourra recevoir de leurs nouvelles assez à temps, puisque MM. les Electeurs ne se doivent rendre audict Francfort que vers le commencement du mois prochain.

Le Roy fera declarer à tous les princes de l'Empire qui sont intervenus au traité de Munster que, pour s'acquitter des obligations dans lesquelles Sa M^té^ est entrée par ledict traité, Elle est resolue d'assister de ses forces le roy de Suede pour la conservation des Estats qui luy ont esté laissez par les conditions de la paix, et les conviera de s'unir avec Elle pour la mesme fin, comme estant entrez dans les mesmes engagemens, et escrira en cette conformité à MM. les Plenipotentiaires.

LXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 300. — Minute.

À M. DE TURENNE.

La Fère, 28 août 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 26. Je comptois bien que les circonstances du siege le rendroient une entreprise considerable; mais si vous en venez à bout, comme je l'espere, ces mesmes obstacles auront servy

[1] Le mot est écrit en abrégé et la lecture douteuse. Il pourrait y avoir des *affaires* ou des *assemblées*.

Août 1657. pour relever davantage la conqueste. Je croy aussy aisement ce que vous me mandez des Anglois, et je m'asseure que vous en prendrez tous les soins imaginables, afin de faire reconnoistre le desir que j'ay de les bien traicter, de les conserver et maintenir leur corps en bon estat. J'espere que les ennemis ayant quitté le poste de Montberneuse (*sic*)[1], le chevalier de Joyeuse sera passé avec le fonds qu'on envoyoit pour le payement desdicts Anglois. M. d'Huxelles, comme je vous ay desjà mandé, porte encore une autre somme, afin que vous n'en manquiez[2] point jusques à la fin du siege. Neantmoins, pour plus de precaution, j'envoye deux de mes gentilshommes et quinze de mes gardes commandez par Casau avec mille escus d'or que je fais prendre à Peronne et y rendre les mille [pistoles] que M. de Mondejeux a advancez.

Vous voyez bien que de la maniere dont nostre marche s'est faicte et dans l'esloignement où nous estions, il estoit impossible de pourvoir si à point nommé comme j'eusse bien voulu à l'argent et aux autres choses qui vous estoient necessaires, et vous avez pourtant esprouvé que je n'ay pas trop besoin d'estre sollicité à fournir ce qu'il faut pour le service, ayant assez d'envie et d'interest à ce que les choses aillent bien pour y contribuer tout ce qui peut dependre de moy. Cependant vous meritez beaucoup de louanges de la resolution que vous avez prise de vous servir de vostre vaisselle d'argent dans cette necessité, et c'est un effect de vostre zele que le Roy considerera comme [tant][3] d'autres que vous luy avez desja donnez[4].

[1] Montberneux est auj. un hameau de la commune de Saint-Germain-sous-Doue (dép. de Seine-et-Marne).

[2] La minute portait d'abord : *afin que vous ne manquiez pas d'argent.* La phrase était plus claire.

[3] Mot douteux.

[4] Turenne ne parle pas dans ses *Mémoires* de cette circonstance si honorable pour lui. Ce qu'en dit Mazarin est confirmé avec plus de détails dans l'ouvrage intitulé : *Voyage de deux Hollandais à Paris,* en 1657. Les auteurs racontent que Turenne fit couper pour plus de trente mille francs de sa vaisselle d'argent et fit marquer chaque pièce d'une fleur de lis. On distribua ces pièces aux Anglais, qui réclamaient leur solde avec impatience et menaçaient de se mutiner. «Quand on aura recouvré d'autre argent (p. 352), on reprendra ces pièces.»

LXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 303. — Minute.

À M. DE FABERT.

La Fère, 29 août 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vos deux lettres du 26 et du 27 de ce mois. . . . Je donneroy ordre à tout ce qui regarde Montmedy quand nous serons à Peronne, le sieur de Termes[1] m'ayant trouvé pres de partir et mon mal[2] me tourmentant trop pour me permettre de le faire icy. J'ay esté bien aise de voir le sr de Termes; mais sur ce qui regarde le principal sujet de sa mission, si vous avez bien consideré la lettre que je vous ay escrite de Rethel, vous aurez veu que, bien loin d'entrer en quelque traité, pour les contributions, avec Rocroy, le Roy veut plus que jamais qu'on luy fasse fortement la guerre[3].

Vous cognoissant, comme je fais, il est assez superflu que vous me disiez par quel principe vous faictes cette proposition; et les raisons dont vous l'appuyez seroient mesme fort bonnes, si nous avions à faire à un autre homme que le prince de Condé; mais de l'humeur qu'il est à prendre advantage de tout, si on l'escoutoit, il en deviendroit encore moins traitable; et je suis bien trompé si ce que vous avez escrit au sieur du Mont et ce qu'il aura faict sçavoir au prince [de Condé] avec bonne intention n'est expliqué comme une recherche que la crainte et le mauvais estat où nous sommes nous faict faire de quelque accommodement.

C'est pourquoy le mieux, à mon advis, est de couper court à toutes ces negociations et de s'appliquer à resserrer fort la garnison de Ro-

[1] Voy. sur Termes, t. V, p. 561, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Mazarin a parlé ci-dessus de la goutte dont il souffrait, et dont il eut, à l'automne, une crise qui préoccupa l'Europe.

[3] Voy., ci-dessus, la lettre du 25 août à Fabert.

Août 1657. croy. A quoy je suis persuadé qu'on reussira si on ne se relasche point, et que c'est le moyen le plus asseuré pour mettre Montal à la raison. Cependant comme le sieur du Mont, dans le malheur qu'il a d'estre contre le service de son Roy[1], ne laisse pas de garder la bienseance et d'en user en toute rencontre fort civilement, je vous asseure que s'il est jamais en estat que j'aye matiere de l'obliger, je le feray tres-volontiers, et me remettant du surplus à la vive voix dudict s^r de Termes, je demeure de tout mon cœur, etc.

LXXVIII.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 304. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Péronne, 30 août 1657.

J'ay esté tres-ayse d'apprendre, par le s^r de Montaulieu, la prise de Saint-Venant. Nous avons sceu presque en mesme temps la levée du siege d'Ardres, dont le sieur de Coulanges, qui s'estoit jeté dans la place, nous a apporté la nouvelle. C'est un advantage qui est entierement deub à vostre diligence, et je ne vous en mande point les particularitez, parce que vous en aurez esté informé sur les lieux et que les ennemis sont fort foibles, particulierement d'infanterie.

J'attends impatiemment de vos nouvelles, et jusqu'à ce que nous en recevions, on fera faire halte au corps que commande M. d'Huxelles, et le convoy qui devoit aller à Arras ne partira point. C'est pourquoy

[1] Les Français, enrôlés au service de l'Espagne, n'admettaient même pas que l'on pût dire qu'ils avaient «ce malheur de servir contre leur Roi». Ils prétendaient distinguer le Roi, auquel, disaient-ils, ils demeuraient fidèles sous les drapeaux de l'ennemi, du gouvernement dirigé par Mazarin, qu'ils avouaient combattre. Un célèbre frondeur exprimait bien cette subtilité lorsqu'il disait sur la fin de sa vie, à Louis XIV, en parlant de cette époque : «Sire, c'était du temps que nous servions Votre Majesté contre le cardinal Mazarin.» On avait pu remarquer un état d'esprit analogue sous la Ligue, où il semblait, dit un contemporain, Hurault, que ce fut «un blasphème, un parricide, que de dire : *Je ne suis point du parti du Roi*».

je vous prie de m'en donner au plus tost[1] et de me mander ce que vous croiriez que l'on pust faire presentement de plus utile pour le service du Roy, me remettant au surplus à la vive voix du s[r] de Montaulieu[2]. Août 1657.

LXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 266. — Minute.

À M. D'ESTRADES.

Péronne, 31 août 1657.

Vous ne devez pas douter que je n'aye eu beaucoup de desplaisir de la levée du siège d'Alexandrie[3] et que je n'aye fort compaty à celuy [au desplaisir] que MM. les generaux en auront receu; ce qui nous doit consoler, c'est que nous avons seulement manqué à gagner et qu'on nous donnera tousjours la gloire d'avoir tenté avec quelque fondement une si grande entreprise, dont le bon succez auroit mis en confusion tout le Milanois[4]. Ce vous sera sans doute encore un soulagement dans ce malheur de sçavoir que le gros de l'Estat se soustient avec plus d'esclat et de prosperité que jamais, et que, de ce costé-cy, les armes du Roy donnent la loy partout à celles des ennemis.

Apres la prise de Montmedy et celle de Saint-Venant[5], on leur a

[1] *De me donner au plus tôt de vos nouvelles.*

[2] Dans une *addition* qui se trouve au f° 305 v°, Mazarin parle de la délivrance d'Ardres et des prisonniers qui ont été faits.

[3] Ce siège commencé le 17 juillet 1657 fut levé le 22 août de la même année. Le duc de Modène et le prince de Conti commandaient l'armée franco-italienne. Mazarin avait placé près du prince de Conti Godefroy d'Estrades, lieutenant général des armées du Roi. (Voyez sur d'Estrades, t. I, p. 924, des *Lettres de Mazarin.*)

[4] On trouve le récit de ce siège d'Alexandrie dans les *Mémoires de Montglat* (éd. Michaud, p. 325). Après avoir levé le siège, l'armée française marcha vers Montcalvo dont elle s'empara, passa la Sesia où eut lieu une escarmouche entre le comte de Vérue et les Espagnols et entra ensuite dans la Lomeline où elle demeura pendant le mois de septembre.

[5] La place de Saint-Venant s'était rendue le 27 août 1657.

Sept. 1657. faict lever honteusement le siege d'Ardres[1], n'ayant osé attendre M. de Turenne qui les alloit attaquer, quoyqu'ils eussent faict une bonne circonvallation et qu'il y eust desjà quatre mineurs attachez au corps de la place. Ils ont perdu cinq cens hommes dans leur retraite, et s'il y eust eu quelque cavalerie proche pour les suivre, on auroit aisement deffait une partie de leur armée, qui est assez forte particulierement en infanterie.

Je veux croire ce que vous me mandez de la desolation de la vostre; mais j'ose bien vous dire que vous aurez veu une grande resurrection en peu de jours par le retour au camp d'un grand nombre de soldats qui, pendant le siege, s'estoient retirez en Piedmont ou dans le Montferrat. Il faut tascher d'y donner ordre à l'advenir, principalement pour l'infanterie, et je ne sçay pas comment l'entendent les officiers, mais le Roy est resolu determinement de ne laisser pas repasser dans le royaume ny un cavalier ny un soldat l'hyver prochain, puisqu'ils seront aussy bien traitez en Italie qu'en France[2]. Ce que je vous prie de publier et de me croire tousjours le meilleur de vos amys.

LXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 267 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 238; copie du temps. — D'après la minute, c'est à de Lionne seul que cette lettre est adressée.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Péronne, 2 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous fais ce mot à part pour vous donner des advis de tres-

[1] Auj. dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer. (Voy., sur la délivrance d'Ardres, les *Mémoires de Turenne*, p. 486.)

[2] En effet, le prince de Conti, seul, retourna passer l'hiver à Paris. Le duc de Modène mit une partie des troupes en quartier d'hiver dans le Montferrat, «pour manger le pays du duc de Mantoue» qui avait déserté notre cause au printemps précédent, et il mena le reste vers le Parmesan.

grande importance dans la negociation que vous avez entre les mains, Sept. 1657.
lesquels nous avons eus, ou par les lettres qui ont esté interceptées à divers courriers que l'on a pris, ou par des endroits qui ne nous permettent pas d'en douter. Ils portent que l'archiduc Leopold et Schwartzemberg[1] sont engagez à l'esgard du roy d'Espagne au delà de ce que pourroit estre mesme le roy de Hongrie[2], que le prince d'Auersberg[3] est ennemy irreconciliable dudict Schwartzemberg, et par consequent opiniastrement contraire à l'election de l'Archiduc, contre laquelle il escrit en Espagne tout ce qui se peut imaginablement alleguer; que le roy Catholique donne pouvoir à Pegnaranda[4] et au marquis de la Fuente[5], avec defense particuliere de s'en servir qu'à la derniere extremité, de donner les mains à l'elevation de l'Archiduc plustost que de voir sortir l'Empire de la maison d'Austriche; mais il leur est fort enjoint que ce secret ne soit sceu de qui que ce soit, et moins du roy de Hongrie et dudict Archiduc que de tout autre, et ils ont seulement ordre, lorsqu'ils verront impossible l'establissement du roy de Hongrie, pour lequel ils ne doivent espargner ny promesses, ny menaces, ny aucun expedient, qu'ils croiroient propre pour le faire reussir, de dire à l'Archiduc que Sa M^té Catholique veut qu'il soit eleu Empereur et de prendre en mesme temps avec luy certaines precautions pour la seureté de ce que luy et Schwartzemberg ont faict proposer en Espagne.

Il ne faut pas s'estonner que l'Archiduc prosne partout qu'il consi-

[1] Probablement Jean-Adolphe, comte de Schwartzemberg, né en 1615, créé prince de l'Empire en 1671, mort en 1683.

[2] La minute et la copie portent : *le mesme roy de Hongrie;* c'est un *lapsus* évident.

[3] Le comte d'Auersperg était un des principaux ministres du roi de Hongrie, Léopold.

[4] Voy. sur Peñaranda, t. II, p. 1044, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Gaspard Tello de Guzman, marquis de la Fuente, était alors ambassadeur d'Espagne à Francfort. Ce fut lui qui vint en France, en 1662, faire amende honorable pour l'insulte que le baron de Watteville avait faite, à Londres, à l'ambassadeur de France et promettre à Louis XIV qu'à l'avenir les représentants du roi d'Espagne ne disputeraient plus le pas à ceux du roi de France. Le marquis de la Fuente mourut en 1673.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1657. derera comme son ennemy celuy qui travaillera pour son elevation et qu'effectivement il soit persuadé de n'y devoir pas songer, parce qu'on ne luy a pas donné, du costé de l'Espagne, le moindre rayon d'esperance pour luy, mais qu'on luy a mandé seulement qu'il n'y aura point d'Empereur si le roy de Hongrie ne l'est pas.

En outre, nous apprenons, de tous costez, que Mayence[1] a, pour le moins, autant d'inclination pour l'Archiduc que d'aversion pour le roy de Hongrie, estant persuadé que, s'il est une fois Empereur, les Espagnols n'auront point de pouvoir sur son esprit et qu'il ne songera qu'à reparer les infractions faictes au traité de Munster, [qu'à] le maintenir tousjours en sa force et vigueur, et conserver, à quelque prix que ce soit, la paix dans l'Empire et la bonne intelligence avec ses voisins, et enfin que ledict sieur electeur [de Mayence] est prevenu[2] là-dessus des erreurs dont je vous ay desja escrit au long; ce qui nous a esté bien confirmé par l'envoy du comte de Fürstemberg, qui m'a parlé nettement de proposer l'Empire à l'Archiduc, dans la croyance qu'il ne l'accepteroit pas, et qu'apres, Baviere y pourroit estre elevé.

Mais ce qui me faict le plus de peine en tout cecy, c'est la certitude que j'ay d'une lettre que ledict Electeur a escrite de sa main au prince d'Auersberg en creance[3] sur le ministre que son S. A. El. tient à Vienne, lequel a entretenu au long ledict prince, de la part de son maistre, pour luy dire ses raisons qui devoient obliger à elire Empereur l'archiduc Leopold et les difficultez insurmontables qu'on rencontreroit en la personne du roy de Hongrie, et je sçay que la response d'Aversberg, qui a la derniere apprehension de l'elevation de l'Archiduc, a esté remplie de quantité de considerations pour monstrer audict Electeur qu'il estoit du tout impossible de songer à l'Archiduc; mais ces contestations ne font pas qu'on ne voye l'electeur de Mayence déterminé en faveur dudict Archiduc, si ce n'est qu'il ayt quelque arriere pensée en cette affaire; sur quoy il ne sera pas difficile d'estre bientost esclaircy, si vous ne l'estes desjà.

[1] L'électeur de Mayence. — [2] Le sens est : *a l'esprit rempli des erreurs*, etc. — [3] *Pour donner créance au ministre*, etc.

Mazarin insiste sur la nécessité de pénétrer les intentions de l'archevêque de Mayence, dont l'influence sera prépondérante dans l'élection de l'Empereur. Sept. 1657.

Il faut, ajoute-t-il, prendre cette occasion pour tirer dudict sieur Electeur une déclaration decisive et sçavoir positivement à quoy nous nous en devons tenir; car, en un mot, l'Empereur sera tel sujet que l'on voudra[1], s'il [l'electeur de Mayence] veut agir sincerement et comme il faut, et autrement, quelque soin que nous y apportions et quelque despense que nous puissions faire, tout cela n'empeschera pas que l'Archiduc ne soit eleu, si c'est le dessein de M. de Mayence, et s'il est vray, comme je n'en doute pas, qu'il soit asseuré que les deux autres electeurs ecclesiastiques suivent son advis et sa resolution. Il faut donc s'appliquer entierement à faire prendre une bonne et ferme resolution à Mayence, après luy avoir faict toucher au doigt, comme il vous sera aisé, qu'il n'est plus question de faire des diligences, mais qu'il despend purement de sa volonté de rendre à toute la Chrestienté un service si signalé que celuy d'exclure la maison d'Austriche de l'Empire, puisqu'il pourroit en mesme temps, par ce moyen, faire conclure la paix generale, Sa M[té] vous ayant ordonné de luy declarer qu'Elle la desire passionnement et qu'Elle y apportera toutes les facilitez imaginables; ce qui, à mon advis, le pourroit beaucoup toucher par la consideration du bien qu'il procureroit à sa patrie et de la gloire qu'il s'acquereroit en se rendant le principal instrument du repos de toute l'Europe; et comme l'on est persuadé que tout despend de luy, le Roy approuvera tous les engagements dans lesquels vous entrerez, soit pour faire à sa personne et à ses proches de plus grandes gratifications en argent que ce que Gravel luy a faict esperer, ou pour l'asseurer de la protection du Roy envers tous et contre tous et pour accorder des advantages d'une autre nature, comme des domaines, des abbayes et autres biens, à luy et à sa famille, ou au baron de Bennebourg, avec la seureté qu'il desirera pour ne pouvoir pas douter qu'il en ayt la possession, quand il aura rendu ce service que l'on

[1] C'est-à-dire, *que la France voudra*.

Sept. 1657. souhaite. En quoy vous verrez bien que, quelque considerable que puisse estre ce que nous ferons à son esgard, nous en aurons tousjours bon marché, puisque nous viendrons à nostre but; ce qui autrement nous seroit absolument impossible.

Si vous recognoissiez cependant que toutes les offres que vous luy ferez pour sa gloire, pour les advantages de sa personne et de sa maison et pour sa seureté, ne produisissent pas dans son esprit l'effect que nous pouvons souhaiter, il est remis à vostre prudence d'entremesler quelque chose qui luy fist comprendre quelle seroit l'indignation de Sa Mté, si, ayant eu la derniere confiance en luy et n'ayant pas voulu que ses ministres tinssent aucune conduite que celle qu'il leur prescriroit dans cette affaire, Elle voyait enfin qu'il n'auroit faict que l'amuser pour servir plus solidement la maison d'Austriche; et, à la verité, si cela arrivoit, il n'y a personne qui ne conseillast à Sa Mté de se porter à toutes sortes d'extremitez pour se venger d'une pareille trahison et d'une si grande injure.

Mazarin exprime ensuite l'espérance que l'on pourra rétablir la paix entre la Suède, la Pologne et le Brandebourg. Il croit que l'on pourra gagner l'électeur de Brandebourg moyennant cent mille écus. On se prépare aussi à faire un présent à l'Électrice. Il ajoute :

Comme je ne veux rien cacher de ce qui me tombe dans l'esprit, je vous diray que j'ay songé que Mademoiselle[1] pourroit peut-estre nous servir en quelque chose pour l'election d'un prince qui ne fust pas de la maison d'Austriche. Car, si on jetoit les yeux sur quelqu'un à qui il ne manquast que le bien pour soustenir cette dignité, comme le frere de M. l'électeur de Cologne[2], ou autre, on pourroit lever cet obstacle en la mariant avec luy, en cas qu'il ne le fust pas desja, puisqu'elle a deux cent mille escus de revenu[3] et pour deux millions de

[1] Mlle de Montpensier, fille aînée de Gaston, duc d'Orléans.

[2] Cet Électeur était de la maison de Bavière.

[3] Soit environ 2 millions de francs de rente aujourd'hui, en tenant compte du pouvoir de l'argent. C'était la plus grande fortune foncière du royaume

bois prests à couper, et quoyque je ne sçache pas ses intentions là-dessus, je ne doute pas qu'elle ne fust bien ayse d'estre imperatrice[1]. Monsieur[2] et M. le duc de Savoye sont encore des sujets qui ont toutes les qualitez que l'on peut desirer pour estre eslevez à l'Empire, et on pourroit aussy, en ce cas, marier Mademoiselle avec celuy des deux qui seroit esleu. Ce sont des pensées informes que je n'ay point digerées, et que je vous mande, sans les examiner davantage, de la maniere qu'elles me tombent dans l'esprit. Sept. 1657.

J'ay permis au sieur Atto[3] d'aller faire un voyage à Francfort. C'est de luy de qui je me suis servy assez utilement pour le commencement de la negociation que l'on a introduite avec la Baviere, et, quand il sera aupres de vous, s'il y a quelque chose à faire de ce costé-là, vous l'y pourrez envoyer, et il executera vos ordres sans que l'on en conçoive aucun soupçon. Il vous dira en destail le principal motif que j'ay eu pour luy faire faire ce voyage, et je vous envoye cy-jointe la copie de la lettre dont il est chargé, que le Roy escrit à Mme la duchesse de Baviere[4]. Sur quoy pourtant et sur toute sa conduite, il a ordre de se conformer entierement à ce que vous luy prescrirez. J'ay creu, d'ailleurs, que vous ne seriez pas faschez de le voir et de pouvoir regaler vos amis du plaisir d'entendre chanter des airs italiens par une si belle voix.

[1] Il est intéressant de rapprocher ce projet d'une conversation que le Cardinal avait eue, quelques semaines auparavant, à Sedan, avec Mademoiselle; en disposant ainsi de la main de cette princesse, il ne paraît pas devoir être désavoué par elle. On sait que l'héroïne de la Fronde venait de se réconcilier avec «le Mazarin», comme dit de lui-même le premier ministre : «Ce Mazarin, qui faisait tant de mal!» Au cours de l'entrevue, Mademoiselle lui dit : «Dieu m'a voulu laisser en état de n'avoir d'établissement (de mariage) que par vous et vous en laisser la gloire; pour moi, je suis persuadée qu'il me sera fort avantageux, et qu'avec l'affection que vous me témoignez vous me mettrez fort bien.» (*Mémoires de Montpensier*, p. 260.)

[2] Philippe de France, duc d'Anjou.

[3] C'était un castrat italien qui faisait partie de la musique du Roi, «drôle, dit Gramont, qui ne manquait pas d'intelligence», et dont Mazarin, comme on le voit dans ce passage, se servait pour des missions secrètes.

[4] Henriette-Adélaïde de Savoie, dont il a été question ci-dessus, p. 95, note 2.

LXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 294 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 242; copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Péronne, 2 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Apres la prise de Saint-Venant[1], qui fut emporté presque à leur vue (à la vue des ennemis), M. de Turenne, ayant sceu qu'ils estoient allez assieger Ardres, dont la garnison estoit assez foible et que la place estoit pressée, marcha en diligence droit à eux pour les combattre[2]; mais, quoyque l'armée de Luxembourg, commandée par M. d'Huxelles, ne l'eust pas encore joint, que leur circonvallation fust fort bonne et qu'ils eussent desja quatre mineurs attachez au corps de la place, au premier advis qu'ils eurent de son approche, ils leverent le siege à la haste et perdirent, dans cette retraite, cinq cents hommes avec plusieurs officiers et onze mineurs, outre ce qui avoit esté tué aux attaques. Ils ont mis, dans leurs gazettes de Flandres, qu'ils avoient pris, pres St-Venant, tout le bagage de nostre armée et tué beaucoup de monde; mais je vous puis asseurer que tout cela se reduit à la perte de cent cinquante charrettes et de deux cents hommes du regiment d'Alsace. Ces derniers advantages, avec la prise de Montmedy, me consolent un peu de la disgrace qui nous est arrivée en Italie par la levée du siege d'Alexandrie; mais les Espagnols ont peu de matiere de nous insulter là-dessus, puisqu'elle s'est faite sans aucun desordre; que l'on peut dire que nous n'avons manqué qu'à gagner et que nous y sommes encore les maistres de la campagne.

Le Roy ce pendant s'estoit advancé de deçà pour donner plus de chaleur aux choses par sa presence, et quoyque je fusse attaqué forte-

[1] On a vu que Saint-Venant s'était rendu le 6 août 1657.

[2] Voy. les *Mémoires de Turenne* (p. 486, édit. Michaud et Poujoulat).

ment de la goutte la veille du depart de Sedan et que Leurs Majestez Sept. 1657.
voulussent avoir la bonté d'attendre que je fusse en estat de les suivre, je n'ay pas laissé de marcher depuis continuellement, par un temps effroyable et avec de grandes douleurs, qui ne m'ont pas encore tout-à-fait quitté, et j'aurois esté bien fasché que le soucy que j'aurois peu prendre de ma conservation eust apporté le moindre retardement au service du Roy. Sa M[té] est tousjours dans l'intention de rebrousser chemin et de s'en aller à Metz; mais nous voudrions bien auparavant avoir receu vostre response sur ce que je vous ay escrit du scrupule qu'Elle (Sa M[té]) avoit, en cas que les choses ne fussent pas bien disposées pour nous à Francfort, de ne s'advancer proche de l'Allemagne que pour avoir le desplaisir de voir triompher la maison d'Austriche, si elle venoit à bout de ses desseins dans la presente eslection.

LXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 303 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 244; copie du temps.

À M. DE THOU.

Péronne, 2 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

L'on m'a escrit, de Bruxelles, que Gamarra avoit chanté victoire de la rencontre qu'il avoit eue avec l'ambassadeur de France[1], contant la chose tout differemment de ce qui estoit arrivé, et [qu'il avoit] marqué, entre autres choses, que non seulement il avoit eu l'avantage dans l'affaire, mais que Dieu avoit permis que cela arrivast pour faire voir la haine que tout ce peuple-là[2] a contre les François. Comme ce

[1] On voit, par ce passage, que la dispute de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne qui se renouvela avec éclat, à Londres, en 1662, datait de plusieurs années. De Thou et Gamarra représentaient, en 1657, la France et l'Espagne auprès des Provinces-Unies.

[2] Le peuple des Provinces-Unies.

Sept. 1657. n'est pas d'aujourd'huy qu'il commence à mentir, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'il veuille estre plus veritable dans l'employ des ambassades qu'il [n']a esté dans celuy de la guerre, je ne suis nullement surpris de ses suppositions.

Je croy seulement d'estre obligé de vous dire, en cette rencontre, que MM. les Estats[1] n'ont pas raison de ne se point vouloir declarer pour la preeminence de cette couronne sur celle d'Espagne, veu que, dans la cour de Rome, qui a tousjours servy d'exemple aux autres, à Venise et en Savoye, les ambassadeurs du Roy jouissent en tout et partout de cette prerogative, laquelle ne leur pourroit estre disputée sans que le Pape, la Republique et le Duc leur donnassent toute assistance pour la maintenir[2].

LXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 309. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Péronne, 3 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Le sieur de La Haye[3] m'a rendu vostre lettre du dernier août et m'a informé du detail de tout ce qui s'est passé à la prise de Saint-Venant et à la levée du siege [d'Ardres], dont le sieur de Coulanges[4]

[1] Les États des Provinces-Unies.

[2] Jusqu'au règne de Louis XIV, la préséance entre les ambassadeurs se réglait ainsi : d'abord, l'ambassadeur de l'Empereur; puis, tantôt sur le même rang, tantôt, comme le dit ici Mazarin, avec un avantage pour le premier, les ambassadeurs de France et d'Espagne, ensuite l'ambassadeur d'Angleterre, celui de Pologne, etc. En plusieurs occasions, sous Louis XIII, lorsqu'un intérêt politique le commandait, nous nous résignâmes à marcher de pair avec l'Espagne. Celle-ci avait songé à faire conférer, par le Saint-Siège, à son roi le titre d'«Empereur des Indes», qui lui aurait donné le pas sur le roi de France, et notre gouvernement montra beaucoup d'ardeur à faire échouer cette tentative.

[3] M. de La Haye était «capitaine du régiment de cavalerie» de Turenne. Il s'était déguisé en paysan pour pénétrer dans la place d'Ardres à travers l'armée assiégeante.

[4] François de Chastellux de Coulanges,

nous avoit desjà apporté la nouvelle. Je me resjouis de tout mon cœur avec vous de ces deux succez, qui auront un peu mortifié le prince de Condé, et il ne pourra plus dire que vous faictes la guerre à la hollandaise[1], puisque vous l'avez obligé à faire une retraite si précipitée, dans laquelle les ennemis ont perdu plus de monde que nous ne croyions d'abord. Sept. 1657.

On n'a pas sujet d'estre satisfaict de M. de Rouville[2], et, de façon ou d'autre, il faut bien songer à pourvoir à cette place-là et ne retomber plus dans les mesmes inconveniens. J'attends avec impatience de vos nouvelles par le retour du sieur Montaulieu, qui vous aura dict toutes mes pensées, et jusqu'à ce que je sçache les vostres sur ce que vous croyez que nous devions faire presentement, j'ay faict faire halte au corps de M. d'Huxelles et au grand convoy qu'on vous envoyoit. Le Roy se reglera aussy pour son sejour suivant la resolution que vous prendrez, et l'on a sacrifié toutes les raisons qu'il y avoit de retourner du costé de Luxembourg pour demeurer de deçà, dans la creance que, les ennemis estant si foibles que ceux qui les traictent le plus favorablement ne leur donnent au plus que douze mille hommes, et l'armée de Sa M^{té} devant estre, au moins, de vingt-cinq mille hommes effectifs, lorsque M. d'Huxelles vous aura joinct, quand mesme vous n'auriez à present que huit mille hommes de pied, cette grande disproportion de forces nous donneroit lieu de les pousser et de faire encore quelque chose de considerable pour le reste de la campagne. Ce n'est pas que je ne voye bien qu'il sera difficile de rien entreprendre du costé de la mer, les ennemis asseurement ne s'en [esloigneront][3] point; mais il peut y avoir d'autres choses à faire, comme j'ay dict au

mestre de camp de cavalerie. (Voy. les *Mémoires de Bussy-Rabutin,* édit. Lalanne, t. II, p. 39.)

[1] C'est-à-dire, *en se tenant sur la réserve.*

[2] Gouverneur d'Ardres. Bussy-Rabutin, qui était beau-frère de Rouville, l'accuse également de négligence : quoique Rouville, dit-il, fût un homme de courage, «il ne tint non plus à lui qu'aux ennemis que la ville ne fût prise». (*Mémoires,* ibid., p. 40.) Ardres était en fort mauvais état. sans dehors, sans contrescarpe et presque sans garnison.

[3] Je ne puis déchiffrer le mot qui suit *s'en.* Le sens indique que les ennemis ne voulaient point s'éloigner de la mer.

Sept. 1657. s[r] de Montaulieu. Ce pendant il seroit bon, pour mieux establir les contributions de Saint-Venant[1], que vous envoyassiez vous saisir de la Motte-aux-Bois[2]; ce qui sera aisé, toutes les fortifications estant abattues et ne restant que le corps du chasteau, qu'il faudra raccommoder ou le ruiner tout-à-faict[3].

J'ay bien creu qu'il seroit fort difficile de demesler presentement ceux qui ont perdu leurs esquipages[4]; on taschera neantmoins de le sçavoir au plus juste qu'il se pourra, et on leur fera un meilleur traictement qu'aux autres dans le quartier d'hyver. J'envoye quelque assistance à MM. de Schomberg et de Varennes qu'ils doivent tenir secrete pour ne nous attirer pas d'autres gens sur les bras.

Mazarin termine en revenant sur les questions d'argent et de munitions pour l'armée.

LXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 311. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Péronne, 6 septembre 1657.

Mazarin lui annonce que le s[r] de La Haye, qui lui remettra cette lettre, a été nommé par le Roi gouverneur de Saint-Venant. Il ajoute :

La Cour part demain pour la Fère, et de là prendre la route de Verdun et de Metz, comme je vous ay mandé.

Je vous ay depesché, la nuit passée, le s[r] de Coulanges pour vous dire la nouvelle que nous avions receue du comte de Grandpré et toutes les pensées qui m'estoient tombées dans l'esprit là-dessus. Il est certain que jamais un combat de cavalerie ne fut plus beau que celuy-là. Les ennemis avoient treize escadrons complets de leurs meilleurs

[1] Les contributions que lèvera la garnison de Saint-Venant.

[2] Ce fut à ce dernier parti que l'on s'arrêta. Cette place fut assiégée par Castelnau, prise le 12 septembre et rasée aussitôt.

[3] Auj. hameau de la commune de Morbecque, dans le dép. du Nord.

[4] Voy. ci-dessus, p. 127, notes 4 et 6, sur la perte d'une partie des équipages de l'armée française.

regimens, et Montal, qui les commandoit et qui cependant estoit blessé de deux coups d'espée, avoit pris avec luy tous les officiers d'infanterie qu'il estimoit le plus. Les escadrons s'aborderent tous l'espée à la main, sans que d'un costé ny d'autre on tirast un seul coup de pistolet, et l'advantage fut si disputé, que deux fois il pencha de l'autre costé; mais, à la fin, les nostres s'estant ralliez plus de dix fois, nous l'emportasmes si completement, que Montal ne se retira pas avec quatre-vingt-dix maistres[1]. Il y en avoit trois cents des leurs sur la place et plus de quatre cents prisonniers, parmy lesquels il y a soixante ou quatre-vingts officiers. Je croy mesme qu'il (Montal) aura grande peine à se sauver, parce que tous les paysans estoient armez aux passages et que M. de Grandpré a depesché cent cinquante maistres pour le suivre et estoit allé luy-mesme avec le reste aux portes de Rocroy pour luy couper [la retraite]. Sept. 1657.

Cette seconde touche ne sera sans doute pas moins sensible au prince de Condé que la levée du siege d'Ardres, et s'il envoie de nouvelles troupes à Rocroy pour remplacer ce qu'il a perdu, les ennemis diminueront d'autant leur armée, et vous aurez meilleur marché de ce que vous voudrez entreprendre.

Mazarin termine en engageant Turenne à profiter de la circonstance pour pousser vivement les ennemis.

LXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 278. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Péronne, 7 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Le s[r] de Coulanges m'a rendu vostre lettre du 5 et m'a entretenu de tout ce que vous l'avez chargé de me dire de vostre part. J'approuve entierement la resolution que vous avez prise, et je suis persuadé par

[1] On sait que ce mot est alors synonyme de cavaliers : les chevau-légers étant toujours accompagnés d'un valet et les gendarmes d'un valet et d'un écuyer.

Sept. 1657. toutes sortes de raisons qu'on en doit user comme vous faictes. Je vous diray bien davantage que j'estois de ce mesme advis avant de vous depescher le sieur de Coulanges, recognoissant fort bien que l'accident arrivé à Montal[1] obligeroit les ennemis à mettre Rocroy en meilleur estat qu'il n'estoit auparavant; mais il a fallu ceder à toute la Cour qui disoit qu'il n'y avoit jamais eu une plus belle occasion pour attaquer Rocroy et qu'il falloit, au moins, vous depescher pour vous dire ce qui estoit arrivé et sçavoir vos sentimens. Ce qui est si vray qu'au mesme temps que je vous depeschay, je fis aussy donner ordre au marquis d'Huxelles de suivre sa marche, et, en effect, il doit estre ce soir à deux ou trois lieues de Lillers[2], dont vous serez bien aise, puisqu'il semble, par vostre lettre, que vous ne creussiez plus que ce corps dust advancer.

Si vous m'en croyez, vous ne devez pas perdre un moment de temps à agir, et si vous pouviez prendre dès demain vos resolutions [et] si nous prenions Armentieres, ce seroit un vray poste à y laisser presque tous les Anglois dans cet hyver avec un bon chef, comme M. de Schomberg, qui auroit cinq ou six officiers françois pour agir sous luy et quatre ou cinq compagnies suisses qui feroient la garde aux portes et aux postes necessaires avec exactitude.

Je cognois fort bien l'importance de St-Venant et les soins qu'on doit prendre pour le conserver, et vous aurez à donner les ordres que vous jugerez à propos là-dessus, tant pour les troupes qui y devront estre que pour les fortifications qu'on y devra faire, et les munitions qu'il y faudra mettre. J'ay prié M. de Mondejeux d'y laisser six cents hommes de pied, l'asseurant qu'ils seroient payez sur les contributions qu'on establiroit. Je croy qu'il le fera et qu'il prendra, pour l'amour de moy, autant de soin de la conservation de cette place que de celle d'Arras. Le sieur de La Haye aura recours à luy, et asseurement on [en] tirera tout ce qu'il n'y sera necessaire[3].

[1] Voy. sur cet accident, ci-dessus, p. 125.

[2] Auj. chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, arr. de Béthune.

[3] Tel est bien le texte de la minute. On serait tenté de lire *y* au lieu de *n'y;* mais Mazarin a peut-être voulu dire que tout ce

Je laisse icy M. d'Ormesson[1] et le sieur Des Hayes, afin que, si vous avez affaire de munitions de guerre, boulets, outils et autres choses semblables, ils en fassent faire les voitures[2] jusques à Arras. Ils auront l'argent necessaire; il faudra seulement pourvoir aux escortes. Sept. 1657.

Il me semble difficile de fortifier Grandpré[3]. C'est pourquoy, si vous croyez, comme je n'en doute point, que le prince de Condé songeant à se venger et à restablir les contributions, qui sont perdues sans cela, envoye un corps considerable à Rocroy, il sera bon que vous y donniez ordre, renforçant ledict comte [de Grandpré] de quelque peu de cavalerie, et vous pourriez destacher pour cela un petit regiment françois, comme pourroit estre Forticasse ou La Guillotiere[4], qui sont bons officiers, et ce que vous avez du regiment de Hombourg, allemand, lequel seroit fortiffié de quelques cents chevaux, qui peut-estre sont desja à St-Dizier et s'advanceroient à Rethel.

Vous sçaurez aussi que les quatre compagnies de Roquespine, qui estoient à la Capelle, ont faict des merveilles dans ce combat de Grandpré; mais comme il a esté fort opiniastre, on me mande qu'il y avoit trente-cinq hommes hors de combat, un capitaine tué avec quelques officiers subalternes, et presque tous les autres blessez. Je vous mets donc en consideration s'il seroit bon que vous envoyassiez quelque cavalerie à la Capelle, laquelle regarderoit Landrecy, le Quesnoy, Fonsomme et tout ce costé-là.

Vous pouvez asseurer les Anglois qu'ils ne feront plus de longues marches, l'intention de Sa M^té estant de les laisser et de les faire agir au lieu où ils sont, et ainsy, estant payez ponctuellement, tout leur

qui ne serait pas nécessaire pour Arras pourrait servir pour Saint-Venant.

[1] C'est-à-dire, le transport.

[2] Olivier Le Fèvre d'Ormesson était alors intendant de Picardie. C'est le rapporteur du procès de Fouquet, dont le *Journal* en deux volumes in-4° a été publié dans la collection des *Documents inédits*.

[3] D'envoyer des renforts de troupes à M. de Grandpré.

[4] Les régiments commandés par Forticasse ou La Guillotière. Forticasse doit avoir été mis ici par erreur pour Fortilesse. Il est déjà question du régiment de Fortilesse, t. VII, p. 230, et le même volume contient, p. 590, une lettre à M. de Fortilesse.

Sept. 1657. chagrin se dissipera, ils se raccommoderont et rallieront tous ceux qui peuvent estre egarez en divers lieux.

Prenez garde, s'il vous plaist, que l'argent qu'on a envoyé ne soit despensé, sous quelque pretexte que se puisse estre, par ordre de qui que ce soit que par le vostre.

Vous trouverez cy-joint le mémoire de ce en quoy consistent les troupes que mene M. d'Huxelles, dont vous pouvez faire estat jusques à un homme (car il n'y a rien de si exact), et prendre vos mesures là-dessus, comme si vous les aviez comptez. Je me remets du surplus au s^r^ Talon, qui va vous trouver.

LXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 279 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

La Fère, 8 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Apres vous avoir escrit hyer par le sieur Talon, j'ay faict encore reflexion qu'asseurement le prince de Condé ne manqueroit pas d'envoyer de nouvelles troupes à Rocroy pour tascher de prendre la revanche de l'eschec qu'il a receu et ne laisser pas perdre ses contributions. C'est pourquoy je tiens absolument necessaire que vous envoyiez au plus tost un renfort de cavalerie à M. le comte de Grandpré, comme ce que vous avez du regiment de Hombourg, et quelques autres petits regimens, comme je vous ay desjà escrit, et mesme, s'il y en avoit quelqu'un où il y eust des desmontez, on pourroit les remonter, quand ils seroient là.

Ayant songé que, pour conserver les Anglois, il seroit bon d'envoyer ceux qui sont desjà malades, ou qu'on voit qui [le] tomberont bientost, en quelque lieu où ils puissent se remettre, comme pourroit estre Amiens, je vous envoye des ordres pour en faire recevoir jusques à

mille. Ils y seront bien traitez, et on pourra ramasser là tous ceux qui se sont espars en divers lieux, M. de Charost[1] m'escrivant qu'il y en a plus de trente-cinq que l'on a arrestez à Calais, d'où ils vouloient passer en Angleterre. C'est pourquoy je vous prie de faire advertir ledict comte [de Charost] et tous les autres gouverneurs de les envoyer audict Amiens. Vous ferez executer sur cela tout ce que vous jugerez plus à propos et ce que souhaitera le general anglois. Sept. 1657.

S'il y a presentement beaucoup de monde dans Armentieres, je croy que, faisant semblant de vouloir aller du costé de la mer, où les ennemis croyent tousjours qu'est nostre principale visée, ils retireroient infailliblement une partie de ce qui seroit dans ledict Armentieres, que vous pourriez apres attaquer plus aisement.

LXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 316. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Rethel, 10 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous ay escrit de Peronne et de la Fere sur diverses choses, et particulierement sur la necessité qu'il y avoit de fortifier M. de Grandpré de quelque cavalerie; ce que je vous confirme d'autant plus encore à present que nous avons eu nouvelles que le prince de Condé a envoyé à Rocroy un corps considerable de troupes, et M. de Noirmoustier nous vient d'escrire que l'on avoit envoyé dudict Rocroy huit cents chevaux dans un village du gouvernement de Mezieres, qui avoient tout fourragé et enlevé les bestiaux, et il ne faut pas douter qu'ils en fassent autant qu'ils pourront dans tous les autres, et qu'aussytost que la Cour sera esloignée d'icy, d'où elle partira apres-demain matin, ils n'entrent dans la Champagne avec un grand corps pour res-

[1]. Gouverneur de Calais.

Sept. 1657. tablir leur reputation et les contributions que, sans cela, ils voient bien perdues.

C'est pourquoy, si vous n'aviez pas encore destaché de la cavalerie pour venir icy, comme j'espere que vous aurez faict, je vous prie de le faire sans perte de temps, et mesme plus que ce que je vous ay mandé. Faictes commander le tout par quelque bon officier qui ayt ordre d'obeyr à M. le comte de Grandpré et d'executer tout ce qu'il luy dira. S'il y a des desmontez dans les regimens que vous destacherez, je tascheray de les remonter icy. Comme je ne croy pas que le regiment de dragons vous soit fort utile, je vous prie de l'envoyer aussi.

Mazarin continue en insistant sur la nécessité de mettre le gouverneur de Rocroy hors d'état de ravager le pays. Il termine en déclarant qu'il attend avec impatience la réponse de Turenne.

LXXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51, f° 284; minute. — Les passages à chiffrer sont soulignés dans la minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 250 et suiv.; copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Verdun, 15 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin rappelle les instructions données antérieurement pour forcer l'électeur de Mayence à se déclarer contre la maison d'Autriche. Il espère que, si l'électrice de Bavière accompagne son mari à Francfort, elle le décidera à accepter la dignité impériale. Il ajoute :

Si ledict sieur duc veut estre Empereur, l'intention du Roy est tousjours que vous concouriez de tout vostre pouvoir à son election, parce que c'est le moyen le plus seur et le plus aisé pour exclure la maison d'Austriche de l'Empire. Les considerations que les ministres du duc de Neubourg vous ont presentées là-dessus sont des effects de leur zele pour la grandeur de leur maistre; mais elles sont appuyées sur

un fondement si foible et si aisé à renverser, qu'elles ne doivent pas vous empescher de suivre vostre chemin... Ce n'était pas que le Roy ne preferast l'election du duc de Neubourg à toute autre et mesme à celle de sa propre personne par toutes les raisons que vous sçavez aussy bien que moy; mais comme il s'y rencontre de tres-grandes difficultez, au lieu que celle de Baviere est comme indubitable, s'il y consent, il faut aller d'abord au plus certain, et, en cas que celuy-cy refuse l'Empire, travailler apres, par toutes sortes de moyens, à ramener Brandebourg[1] et le faire consentir à l'elevation dudict duc de Neubourg. Sept. 1657.

Je vous ay desja mandé les diligences que nous faisions d'icy pour nous asseurer du suffrage dudict sieur electeur de Brandebourg. La seconde lettre de M. d'Avaugour me donne lieu d'esperer beaucoup plus de luy que la premiere, et je croy que les sollicitations du sieur Blondel et les cent mille escus qu'on a promis de donner audict Electeur dont le Roy commencera, dès à present, de luy faire payer une partie, acheveront de luy faire prendre une resolution favorable pour nous, malgré toutes les sollicitations d'Isola[2] et des partisans de la maison d'Austriche. Enfin son ministre est party de la Cour fort satisfait et m'a dict positivement que ceux que son maistre avoit destinez pour l'assemblée de Francfort ne se desuniroient point d'avec nous et agiroient de concert sur la matiere de l'election.

Que si, outre les cent mille escus qu'on luy a promis et les advantages, qu'on luy feroit trouver dans l'affaire de Juliers[3], en cas que le duc de Neubourg soit esleu empereur, il faudroit (*sic*)[4], pour l'engager à luy donner sa voix, luy promettre encore quelques terres considerables en Alsace[5], dont le Roy retiendroit tousjours la souveraineté, ou

[1] On a indiqué ci-dessus la cause de la lutte entre les maisons de Brandebourg et de Neubourg. Elle se rattachait à la succession de Clèves et Juliers.

[2] Voy. sur Lisola, t. VII, p. 441.

[3] Pour laquelle il y avait contestation entre l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg.

[4] Au lieu de : *il falloit.*

[5] Singulières vicissitudes de l'histoire : nous offrions, en 1657, à l'électeur de Brandebourg (aïeul du roi de Prusse actuel) des

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1657. quelque duché de grand revenu en France, comme vous le proposez, Sa M[té] trouve bon que vous luy en donniez toutes sortes d'asseurances, de sa part, bien entendu en cas que l'election de Neubourg reussisse. Cela n'aura lieu qu'en ce seul cas, et il faudra stipuler secretement avec ledit sieur duc de Neubourg qu'il nous en desdommagera apres son election. Un des meilleurs moyens, et dont il est le plus important de se servir pour acquerir ledict Electeur, c'est de gagner les ambassadeurs qu'il devoit (*sic*) [1] envoyer à Francfort[2]. Car il est asseuré qu'il deferera fort à leurs sentimens et qu'ils donneront un grand bransle à ses resolutions touchant l'election. C'est un advis que M. le comte de Waldeck[3] a donné à M. d'Avaugour, duquel il faut profiter, et tout ce que vous employerez pour cela ne le sçauroit estre plus utilement.

Mazarin recommande aux plénipotentiaires d'avoir soin de faire ressortir, aux yeux des Électeurs, le contraste entre la conduite de la France et celle de la maison d'Autriche. La France a montré combien elle désirait la paix par les négociations ouvertes à Madrid[4]. L'Espagne, au contraire, par ses prétentions exagérées, surtout en faveur de Condé, a fait échouer ces négociations.

Si les Espagnols, ajoute Mazarin, ne se fussent pas arrestez à cette condition [du restablissement de Condé en toutes ses charges, places

terres considérables en Alsace pour lui payer sa voix qui nous devait servir à faire, dans la diète allemande, un empereur de notre goût.

[1] Pour *qu'il doit.*

[2] Ces envoyés furent MM. de Canstein et Yèna, ayant à leur tête, comme chef nominal de l'ambassade, le prince Maurice de Nassau. Les deux premiers ne firent aucune difficulté d'accepter l'argent de la France.

[3] Le comte de Waldeck a déjà été mentionné dans les tomes V, p. 468, et VII, p. 61 et autres des *Lettres de Mazarin.* Le comté de Waldeck, enclavé dans le landgraviat de Hesse, fut érigé en principauté par l'empereur Léopold en 1682, en faveur de ce ministre de l'électeur de Brandebourg, sur qui Mazarin paraît fonder ici de grandes espérances, mais qui n'en fut pas moins plus tard l'un des principaux chefs des armées impériales. Nommé feld-maréchal et commandant en chef de l'armée des Provinces-Unies, Georges-Frédéric de Waldeck fut battu à Fleurus, en 1690, par le maréchal de Luxembourg. Il mourut en 1692, à soixante et onze ans.

[4] Lionne avait été envoyé à Madrid, en 1656, pour négocier avec don Louis de Haro.

et gouvernements, condition] à laquelle Sa M^té, sans perdre sa reputation et sans exposer son royaume, ne pouvoit en aucune façon donner les mains, non seulement, comme j'ay dict, l'Europe seroit en repos, mais nous ne serions entrez en aucun engagement avec le Protecteur d'Angleterre, puisque Sa M^té ne s'y resolut que lorsque, par le retour de M. de Lionne, elle jugea que toute esperance de paix estoit esteinte... Et, pour faire encore mieux cognoistre que le desir qu'a le Roy de voir interrompre à present la continuation de l'Empire dans la maison d'Austriche n'a pas pour objet l'esperance de faire, par ce moyen, de plus grands progrez dans la suite de la guerre, mais, au contraire, d'obliger les Espagnols, par l'apprehension qu'ils en auroient, de se resoudre enfin à consentir à la paix à des conditions raisonnables, Sa M^té trouve bon que vous donniez là-dessus à M. l'electeur de Mayence toutes les asseurances qu'il pourra desirer, le faisant pourtant en secret, sans que personne en ayt cognoissance. Et si MM. les Electeurs le desirent ainsy, vous pourrez faire toutes les advances et donner toutes les seuretez qu'on se pourra imaginer que, l'Empire sortant de la maison d'Austriche et le roy d'Espagne s'opiniastrant à vouloir continuer la guerre, cela n'empeschera pas que le Roy ne vive en paix et avec une bonne correspondance avec le roy de Hongrie et tous les princes de la maison d'Austriche d'Allemagne[1], pourveu que, de leur costé, ils en veuillent faire de mesme. Sept. 1657.

Mazarin parle ensuite de la paix générale que l'électeur de Mayence désire voir conclure avant l'élection de l'Empereur. Il promet d'y donner les mains, pourvu que l'on soit assuré que l'Empire sortira de la maison d'Autriche.

Mais, en ce cas, ajoute le Cardinal, il faudra fort appuyer, comme l'on juge à propos, sur l'élévation (du duc) de Neubourg, vous repliquant de nouveau que Sa M^té l'estimeroit plus advantageuse que celle de sa propre personne, et je m'asseure que vous trouverez pour cela plus grande inclination en M. l'electeur de Mayence, qui le preferera

[1] Les princes autrichiens de la branche allemande de cette maison.

Sept. 1657. sans doute tousjours à M. l'electeur de Baviere, et concertera peut-estre luy-mesme avec vous les moyens de la faire reussir.

Mazarin fait remarquer que le traité conclu avec l'Angleterre oblige la France à prévenir le Protecteur des négociations qui seraient entamées, afin qu'il puisse envoyer ses plénipotentiaires au lieu où se tiendraient les conférences. Mazarin parle ensuite des subsides que la France paye aux électeurs ecclésiastiques, déplore la levée du siège d'Alexandrie, rappelle les succès obtenus à Montmédy et à Saint-Venant, annonce que le Protecteur envoie des secours à la Suède contre le Danemark et la Pologne. Il refuse d'entrer dans la confédération proposée par les électeurs ecclésiastiques, si l'on n'y comprend pas le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg, blâme la légèreté de l'électeur palatin et «son esprit volage», qu'il faudra fixer par la ratification du traité conclu par les ambassadeurs, enfin il revient sur la menace de porter la guerre en Allemagne si l'on nomme Empereur un prince autrichien. Après avoir promis de faire envoyer de l'argent aux plénipotentiaires français, exprimé l'espoir que l'électeur de Cologne pourrait décider l'électeur de Bavière à accepter l'empire d'Allemagne, et s'être engagé à envoyer des subsides aux différents princes, le Cardinal termine en mentionnant le voyage du Roi à Metz.

Je m'asseure que vous approuverez fort le voyage que le Roy faict à Metz, quoyque Sa M^té^ n'ayt presentement en Luxembourg que six mille hommes; mais Elle a donné ordre à M. de Turenne d'en destacher douze mille pour le venir joindre, en cas qu'il ne voye pas apparence de rien entreprendre en Flandre[1], ou, du moins, apres qu'il se sera emparé de la Mothe-au-Bois, et qu'il aura faict le siege d'Armentieres[2], s'il voit jour à pouvoir y reussir, quoyque les ennemis ayent jeté trois mille hommes dans la place..... J'ay remarqué que, dans vostre depesche, quand vous dictes à M. l'electeur de Mayence que, puisqu'il ne croyoit pas que le duc de Baviere voulust estre Empereur, [puis]qu'il y avoit des difficultez presque insurmontables à l'esgard du duc de Neubourg et de l'impossibilité à celle du Roy[3], vous voyiez bien

[1] Turenne entreprit, en Flandre, le siège de Mardick et s'empara de cette ville. Il ne put aller rejoindre le Roi, comme l'annonçait Mazarin.

[2] Ce siège ne fut pas entrepris par Turenne en 1657.

[3] Ce passage prouve que, dès le mois de septembre 1657, le Cardinal avait reconnu

qu'elle tomberoit necessairement sur un prince de la maison d'Austriche, et qu'ainsy il ne vous restoit qu'à vous retirer pour n'estre pas spectateurs du triomphe des ennemis de la France. Cela produisit un bon effect. C'est pourquoy, puisque nous reconnoissons qu'il nous est utile d'en user ainsy, il faut continuer à le faire dans les occasions : *quia remedia que applicata juvant, reiterata sanant*[1]; et il est vraysemblable que, quand ces messieurs vous verront parler avec fermeté et qu'ils se trouveront pressez, ils s'approcheront davantage et chercheront eux-mesmes des expediens qui nous satisferont. Sept. 1657.

Nous avons advis, de divers endroits, que les delays que l'on apporte à la tenue de la Diete[2] ne sont que pour attendre l'arrivée de Pegnaranda, à quoy il y a beaucoup d'apparence, et nous en devons tirer une meschante consequence pour nous. Car, si l'on avoit dessein d'elire un Empereur qui ne fust pas de la maison d'Austriche, on le feroit avant que ledict Pegnaranda se pust rendre à Francfort, pour n'avoir pas à surmonter les nouveaux obstacles que sans doute il y apporteroit[3].

Le Roy demeurera à Metz et ne s'advancera pas davantage pour ne point donner de jalousie aux princes d'Allemagne et un pretexte aux Austrichiens de dire que l'on veut oster la liberté de l'election.

l'impossibilité de réussir dans la pensée qu'il avait conçue un instant, de faire élire Louis XIV empereur. (Voy., ci-dessus, la note 3 de la page 97.)

[1] Il faut réitérer les remèdes, dont une première application a été utile. La seconde, ils opèrent la guérison.

[2] La diète qui devait se réunir à Francfort pour l'élection de l'Empereur.

[3] Comme le même acte peut recevoir plusieurs interprétations différentes, les amis de l'Autriche prétendaient, au contraire, que l'ajournement de l'élection était une machination française. Ils accusaient l'électeur de Mayence de retarder volontairement, à notre instigation, «un bien général, comme celui de l'élection, par des intérêts particuliers».

LXXXIX.

Bibl. nat. ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 295; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 263; copie du temps.

À M. DE GRAMONT.

Verdun, 16 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je suis fort persuadé que les asseurances que vous me donnez de vostre amitié ne sont point des compliments. Je m'asseure aussy que vous me rendez la mesme justice, et qu'il seroit assez superflu que je vous fisse de nouvelles protestations de la mienne. Je vous remercie de ce que vous me mandez touchant le gouvernement de l'Alsace et de Philipsbourg[1]. Ce que je puis vous dire la-dessus, c'est que M. le comte d'Harcourt s'est mis en teste d'en tirer des rescompenses exorbitantes[2], et vous sçavez que mon humeur n'est pas de me presser trop et de faire les choses de cette maniere-là, de sorte que chacun s'en tient à ce qu'il a.

Si Mme la princesse de Carignan avoit esté à la Cour, je luy aurois monstré ce que vous m'escrivez de M. le prince de Baden[3], et vostre lettre auroit peut-estre adouci son esprit et produit plus d'effect que tout ce qu'on luy a pu dire jusqu'à present sur ce sujet.

Je vous prie d'estre asseuré que vous n'aurez jamais serviteur plus asseuré que moy; et ce pendant je vous diray que tout presentement il vient d'arriver un garde de M. de Turenne, qui nous porte la nouvelle de la prise de la Motte-aux-Bois[4], et qu'il songe à entreprendre quelque autre chose. Je suis, de tout mon cœur, etc.

[1] Mazarin qui avait déjà le gouvernement de Brisach, était en négociation avec le comte d'Harcourt pour acheter celui de l'Alsace et de Philipsbourg.

[2] L'arrangement finit cependant par se conclure, car le comte d'Harcourt se retira peu après dans le gouvernement d'Anjou où il demeura jusqu'à sa mort, en 1666.

[3] Le prince (Louis de Bade) était gendre de la princesse de Carignan (Marie de Bourbon-Soissons), mariée au prince Thomas de Savoie-Carignan.

[4] Turenne s'empara de la Mothe-aux-Bois le 12 septembre. (*Mém. de Montglat,* p. 324.)

XC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 319 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 264; copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Verdun, 16 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay esté tres aise de voir ce que vous me mandez de l'electeur de Mayence; mais il seroit à souhaiter qu'il voulust s'expliquer davantage, estant certain qu'il s'est bien plus ouvert à vous sur le point de l'election qu'il n'a faict depuis l'arrivée de MM. les ambassadeurs; ce qui me donne beaucoup d'inquietude, ayant tousjours asseuré le Roy, en conformité de ce que vous m'en aviez escrit, que l'intention dudict sieur Electeur estoit de ne donner son suffrage à aucun prince de la maison d'Austriche dans la prochaine election, de façon que, s'il arrive autrement, je ne sçaurois esviter le reproche qu'on me pourroit faire là-dessus avec beaucoup de raison.

Je vous prie donc de voir S. A. El., de ma part, pour luy representer en quelle confusion je tomberois si, apres avoir porté le Roy à deferer entierement à ses conseils, à envoyer ses ambassadeurs à Francfort, à faire agir son armée en Luxembourg et à s'advancer en personne à Metz, et à faire toutes les autres diligences que S. A. El. a tesmoigné estre necessaires, il arrivoit que tout cela n'eust servy qu'à donner plus d'esclat au triomphe des Espagnols. Et, à la verité, s'il eust pleu à Sa dicte Altesse de vous tenir une seule fois le mesme discours qu'elle a faict à MM. les ambassadeurs, leur disant qu'elle recognoissoit comme impossible l'elevation de Baviere et de Neubourg[1], et encore plus celle du Roy, Sa M^té n'eust eu garde d'envoyer ses ambassadeurs et d'entrer en des engagements qui ne peuvent servir qu'à donner de notables

[1] L'élection à l'Empire de l'électeur de Bavière et du duc de Neubourg.

Sept. 1657. advantages à ses ennemis. Je veux pourtant esperer que Sa dicte Altesse, touchée des raisons qui regardent le bien et le repos de sa patrie et celuy de toute la chrestienté, de la consideration du Roy qui a pour elle de l'amitié et une confiance toute entiere, et du hazard dans lequel je suis de voir condamner la conduite que j'ay tenue dans cette affaire, nous donnera tout sujet d'estre satisfaits de la sienne.

Mazarin insiste sur les dangers de l'élection d'un prince autrichien pour l'Allemagne; il passe ensuite aux promesses à faire aux conseillers de l'électeur de Mayence, rappelle les ordres qu'il a donnés pour le payement des sommes promises, parle des levées de troupes, d'achats de chevaux, de l'arrestation de deux Français, de Croissy, ami et agent de Retz, etc.

XCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 325. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Verdun, 16 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 12, où j'ay esté bien aise de voir que vous vous estiez occupé de la Motte-au-Bois, et la resolution que vous avez prise de le raser[1]. Pour vous remercier du soin que vous avez eu de Saint-Venant, il faut s'appliquer tout de bon à mettre cette place en estat de la pouvoir conserver, et je vous prie d'y contribuer tout ce qui pourra dependre de vous. Je feray payer ponctuellement les regimens de la Fere et d'Alsace, et toutes les autres troupes qu'on mettra dans cette garnison, et desjà j'ay donné des ordres là-dessus au sieur de La Haye[2], ne luy procurant pas seulement les trois sols qu'il vouloit donner aux soldats[3], mais luy permettant d'aller au delà, s'il le falloit.

[1] De raser ce château, qui était un danger pour Saint-Venant.

[2] Gouverneur de Saint-Venant.

[3] 3 sols par jour, équivalant à 25 centimes au poids et à 50 centimes actuels, d'après le pouvoir de l'argent. C'était la solde d'hiver donnée, outre le logement et le pain, par le gouvernement.

Tous les advys que j'ay de Flandres portent que les ennemis sont dans une tres-grande faiblesse et qu'eux-mesmes croyent qu'il leur sera presque impossible de parer les coups que vous voudrez leur porter. Ce que je vous dis seulement, parce que je le sçay de science certaine; car, du reste, je suis persuadé que vous n'avez pas besoin d'estre excité pour faire tout ce qui peut estre le plus advantageux pour le service du Roy et vous prevaloir de la conjoncture presente, qui est asseurement tres-favorable; et sy je pouvois vous monstrer les advis que j'ay là-dessus, vous verriez clairement qu'on ne peut rien adjouster à l'apprehension dans laquelle sont les ennemis, M. le prince de Condé autant que pas un. Sept. 1657.

J'ay des nouvelles contraires aux vostres touchant Rocroy, d'où l'on me mande que Raxenel[1] s'en estoit retourné avec toutes les troupes extraordinaires[2] que les ennemis y avoient envoyées. Neantmoins, comme ils peuvent faire des destachemens, dont vous n'aurez point de cognoissance, et que, le Roy estant en ces quartiers-cy, il est tousjours bon qu'il y ayt quelque corps considerable de troupes qui n'en soit pas esloigné, je croy que vous aurez jugé à propos de laisser joindre M. de Grandpré par les trois regimens que vous aviez destachez les premiers; et par les autres auxquels vous aviez donné ordre de s'arrester à Saint-Quentin, vous pourriez aussy en laisser advancer quelqu'un à Rethel, bien entendu qu'il ne vous seroit pas necessaire. Car, dans ce cas, vous ne devrez pas vous affaiblir d'une seule compagnie.

Les mousquets et les piques que l'on a envoyez à Arras estoient destinez pour vous. C'est pourquoy je mande à M. de Mondejeux d'en user en la maniere que vous luy escrivez; mais je suis surpris et fasché du mauvais estat où vous me mandez que sont les Anglois. On a envoyé de l'argent pour leur faire payer le reste de ce mois-cy, et comme ils sçauront qu'on prend soin des malades, qu'ils [ne] fatiguent pas

[1] Je ne puis lire que ce nom. On trouve dans la *Chronologie militaire* de Pinard Jacques de La Rivière de Ravenel, nommé maréchal de camp en 1651.

[2] C'est-à-dire, envoyées comme secours extraordinaire. La minute, où beaucoup de mots sont écrits en abrégé, porte *ex*[re].

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sept. 1657. actuellement[1] et qu'on les paye ponctuellement, j'espere qu'ils se pourront remettre et reprendre leur premiere vigueur. Au moins, je m'asseure que, de ce costé-cy et du vostre, on n'oubliera rien pour cela.

XCII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 36. — Copie du temps.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Metz, 18 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien surpris de voir, par vostre lettre, que vous vous soyez si fort hasté de faire signer et sceller la commission du controolle pour M. Le Tillier[2], quoy que les intendans se fussent radvisez et eussent offert de le prendre[3] et d'en donner douze cens mille livres; car quand je vous ay dict que le Roy approuvoit que l'on conclust avec ledict s^r Le Tillier, ç'a esté, parce qu'il n'y avoit personne qui voulust donner de cette charge le mesme prix que luy et dans la presupposition que les Intendans n'en vouloient point; mais puisqu'ils avoient changé de sentiment; que Sa M^té y trouvoit cent mille francs[4] de plus de proffit; qu'il estoit, d'ailleurs, plus utile pour son service de leur donner

[1] C'est-à-dire, *qu'ils ne sont plus exposés maintenant à d'aussi grandes fatigues.*

[2] Ce personnage ne doit pas être confondu avec le secrétaire d'État, Michel Le Tellier. Jacques Le Tillier, sieur de La Chapelle-en-Brie, était un intendant des finances.

[3] *De prendre le contrôle.*

[4] Il y eut en circulation, dans toute la première partie du XVIIe siècle, une *monnaie* réelle d'argent appelée «franc», qui datait du règne de Henri III : elle valait originairement une livre; mais, par suite de la hausse de l'or et du changement de rapport entre les deux métaux précieux qui, de 11.75 en 1602 s'éleva à 14.75 en 1640, le franc d'argent était arrivé peu à peu à valoir 25, 28, 30 sous et davantage. Il disparut, ou du moins devint fort rare sous la minorité de Louis XIV et le ministère de Mazarin, mais on continua d'employer parfois ce mot de franc, dans la conversation, les correspondances et la littérature, jusqu'à la fin du XVIIe siècle (Molière, par exemple, dit souvent franc au lieu de livre) comme une monnaie de compte équivalant à la livre tournois dont il était synonyme.

le controolle que d'en faire de nouveau une charge[1], et que vous sçaviez que cette resolution seroit beaucoup plus approuvée de tout le monde que celle du choix de M. Le Tillier, qui est un homme qui n'a pas l'approbation generale, et enfin comme j'ay dict positivement à Leurs Majestez que, si les intendans vouloient le controolle, on ne pouvoit pas se dispenser de le leur donner preferablement à tous autres, je serois fort embarrassé, et M. le Procureur general aussy, s'ils se venoient plaindre qu'ayant voulu la prendre et en donner cent mille livres[2] plus que M. Le Tillier, on avoit neantmoins rejeté leurs offres. Sept. 1657.

C'est pourquoy, en cas que l'on n'ayt pas encore delivré ladicte commission, l'intention du Roy est qu'on ne le fasse poinct, et, si on l'a delivrée, qu'on la retire de quelque maniere que ce soit, et qu'on fasse l'affaire avec les intendans, s'ils persistent dans leurs offres. Ce que je vous prie de dire à M. vostre frere, quoyque je luy escrive la mesme chose en substance, et que le bien des affaires du Roy devant marcher devant toutes choses, je le prie de sortir le plus honnestement qu'il pourra, aussy bien que vous, de l'engagement dans lequel vous pouvez estre entré là dessus.

Dans une addition à cette lettre, Mazarin dit à l'abbé Fouquet qu'il vient de recevoir une lettre de J.-B. Colbert, par laquelle il lui annonce que les intendants ont de nouveau offert douze cent mille livres pour avoir le contrôle et que la commission de cette charge n'a pas encore été remise à M. Le Tillier. En conséquence, il recommande à l'abbé de faire donner aux intendants le contrôle des finances, aux conditions indiquées.

[1] En principe, le contrôle général devait être une «commission», c'est-à-dire une fonction analogue à celles de nos jours dont le titulaire est nommé par le gouvernement et révocable à volonté. En fait, ce fut presque toujours un «office», une «charge» c'est-à-dire un emploi vénal. Vendre le contrôle général aux huit intendants des finances, qui l'exerceraient collectivement, équivalait à le supprimer, puisqu'ils se contrôlaient ainsi eux-mêmes.

[2] Le mot «livre» confirme ce que nous disons dans la note 4 de la page précédente.

XCIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 325 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 269; copie du temps.

À M. D'AVAUGOUR.

Metz, 20 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin s'afflige d'apprendre que la santé de M. d'Avaugour a été altérée par les longs voyages qu'il a dû faire [1]. Promesses de secours d'argent et d'autres faveurs. Il ajoute :

On escrit, de tous costez, que non-seulement M. l'electeur de Brandebourg estoit convenu de son accommodement avec la Pologne, mais aussy qu'il avoit donné parole à l'Isola d'une estroite liaison avec la maison d'Austriche et de servir le roy de Hongrie sincerement dans la prochaine election, et quoyque je ne veuille pas croire le mal si grand et qu'un prince de cette qualité soit capable de changer, en un moment, du blanc au noir, sans esgard aux engagements dans lesquels il est avec cette couronne et avec la Suede, ny au peu de confiance qu'il doit prendre en une maison qui a tousjours tesmoigné de l'aversion pour sa personne et pour ses interests, je vous advoue neantmoins que j'en ay beaucoup d'apprehension, le voyant sollicité de toutes ces princesses qui sont aupres de luy, et de tous ceux de son conseil qui ont presentement plus d'ascendant sur son esprit. Car, à ne nous pas tromper, je ne croy pas que nous ayons autre personne, en cette cour-là, qui nous soit favorable que le comte de Waldeck, lequel,

[1] D'Avaugour était mort à Lubeck, le 11 septembre 1657. (Voy. t. V, p. 795, des *Lettres de Mazarin* et, dans la *Grande Encyclopédie*, l'article très complet que M. Louis Farges a consacré à ce diplomate éminent et jusqu'alors trop peu connu.) D'Avaugour était très avant dans les bonnes grâces du roi Charles-Gustave, qui, étant ivre, lui dit un jour avec une cordialité pleine de vin : «Tu es un bon et très valeureux gentilhomme que j'aimerais tout à fait, sans une qualité que tu as : c'est que tu es né Français.»

comme vous sçavez, n'a pas à present grand credit, parce qu'il parle en homme d'honneur et non pas dans le sens des autres. Sept. 1657.

Mazarin annonce qu'il a donné ordre de surseoir le payement des cent mille risdalles promises à l'électeur de Brandebourg pour qu'il tînt les promesses faites au roi de France. Il continue ainsi :

J'estime que vous ne devez rien oublier pour porter le roy de Suede à l'accommodement avec le Danemark, quelque advantage qu'il ayt remporté sur luy, et quelque apparence qu'il ayt d'en avoir encore de plus grands; car, si le Ragotsky[1] est accommodé[2] et Cracovie rendue, je ne doute pas que Brandebourg ne s'adjuste avec la Pologne, et que ce roy-là (Casimir Wasa, roi de Pologne), avec toutes ses forces et celles de la maison d'Austriche, qui seront renforcées de celles qu'elle avoit destinées contre le Transylvain, ne vienne en Pomeranie et en Prusse et n'y fasse des progrez, et qu'en mesme temps cela ne releve le cœur des Danois et ne donne lieu à un changement de la face des affaires au prejudice du roy de Suede. Je parle de cecy avec la mesme affection et la mesme liberté que je ferois en des choses qui toucheroient la personne du Roy, mon maistre, et je m'asseure que vous n'oublierez rien pour representer à Sa M^té les raisons que vous estimerez avoir plus de force pour le porter à diminuer le nombre de ses ennemis et ne songer presentement qu'à faire teste et se venger de ceux qui mettent toutes pieces en œuvre pour [le ruiner], s'ils pouvoient. Quelque chose qui puisse arriver, le Roy assistera, tout autant qu'il luy sera possible, le roy de Suede publiquement et sans aucune retenue, et Sa M^té en a faict escrire en cette conformité à ses ambassadeurs à Francfort, pour le declarer à MM. les Electeurs et aux ministres des princes qui sont assemblez dans ladicte ville.

Promesses d'hommes et d'argent. Ordre donné au chevalier de Terlon de rester près du roi de Suède.

[1] Waywode de Transylvanie. — [2] Avec l'Autriche.

XCIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., t. 23,202, f° 241. — Original signé.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Metz, 20 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Vous pourrez sçavoir par M. le Chancelier la resolution que le Roy a prise à l'esgard de Barbesieres[1], qu'il est tres-important qui soit exécutée promptement, et, s'il se peult, avant qu'on ayt avis en Flandres de l'instruction de son procez.

M. de Turenne a bien faict de refuser le congé à M. de Nangis[2], parce que le Roy luy avoit ordonné de ne l'accorder à qui que ce fust; mais sur ce que vous m'en escrivez, j'en ay parlé à Sa M^té^, qui a trouvé bon qu'on le luy envoyast, et je l'ay dict de sa part à M. Le Tellier.

Je vous advoue que j'ay esté un peu surpris de recevoir une lettre de remerciement de M. Le Tillier[3]; car il n'a pas sujet de m'en faire que de ma bonne volonté, puisque, les Intendans [des finances] voulant prendre le controle, le Roy persiste à vouloir absolument qu'on prefere ce party-là à tout autre.

[1] Barbezières fut condamné, comme on l'a dit, par le Parlement, à avoir la tête tranchée. On le traita autrement que les autres prisonniers faits sur le prince de Condé, que la crainte des représailles envers les nôtres empêchait Mazarin de punir comme des rebelles au Roi. Il n'en était pas de même de Barbezières, qui était l'ami du financier Girardin, dînait souvent chez lui à Paris, et qui, pour le mieux rançonner, l'avait enlevé sur le grand chemin et conduit en Flandre où «il s'était déclaré du parti de M. le Prince». Ce dernier ne songea pas à se formaliser de l'exécution d'un pareil brigand.

[2] Claude-Alphonse de Brichanteau, marquis de Nangis, fils d'un maréchal de camp du même nom et petit-fils d'Antoine de Brichanteau en faveur duquel la terre de Nangis avait été érigée en marquisat, était alors mestre de camp du régiment de Picardie, l'un des quatre «vieux» de l'infanterie française. Il mourut le 15 juillet 1658.

[3] Voy., p. 165 et 166, sur l'affaire de M. Le Tillier.

XCV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 352. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Metz, 23 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Vostre lettre du 13 de ce mois ne m'oblige pas à grande responce et me donne seulement de l'impatience de sçavoir ce qu'aura produit vostre voyage vers la Colme[1]. Les derniers advis que j'ay encore receus de Flandres se conforment entierement à ceux que je vous ay desjà donnez de la foiblesse et de la consternation des ennemis, et vous serez sans doute assez satisfaict de voir un de ces advis qui porte que[2], dans le pays, on parle maintenant avec beaucoup de crainte de celuy que l'on disoit, l'année passée, qui faisoit la guerre à la hollandoise[3], et ils conviennent tous plus que jamais qu'ils ne sçauroient vous empescher de venir à bout de ce que vous voudrez entreprendre à la fin de cette campagne. Je suis fort persuadé que vous profiterez, autant que vous pourrez, d'une si favorable conjoncture, et que vous ferez quelque chose de considerable pour peu que vous voyiez de jour à y reussir. Ce que j'apprehende seulement, c'est le mauvais temps que

[1] Rivière que l'on considère comme un bras de l'Aa. Aujourd'hui le canal de la haute Colme commence à Watten (Nord) et se termine à Bergues. Comparez les *Mémoires de Turenne* (p. 486, édition Michaud et Poujoulat).

[2] Depuis *dans le pays* jusqu'à *de cette campagne*, le passage est souligné et devait être chiffré.

[3] La tactique hollandaise était alors démodée; sa grande faveur datait des premières années de la guerre de Trente ans et même du règne de Henri IV; en ce temps-là, les officiers d'avenir allaient en Hollande faire l'apprentissage des procédés compliqués avec lesquels on restait, un an, deux ans, le pied dans l'eau, à bloquer scientifiquement une méchante place. La tactique de Gustave-Adolphe, celle de Tilly et de Wallenstein avaient depuis lors changé tout cela. Au reste, la rapidité des mouvements de Turenne, quand les circonstances l'exigeaient, n'avait rien de la lenteur hollandaise.

Sept. 1657. je sçay qui donne plus de difficulté d'agir en Flandres que dans tous les autres endroits.

Je vous avois, dans la derniere [depesche], confirmé la resolution que le Roy a prise de refformer de la cavalerie à la fin de la campagne, estant impossible que Sa M^té puisse entretenir pres de onze cens cornettes][1], qui cousteroient trente millions pour le quartier d'hyver. L'intention de Sadicte M^té, en refformant plusieurs compagnies, seroit de mettre celles qui seront conservées à quarante vedettes[2] au lieu de trente. On croit icy qu'il faudroit commencer la refforme par les compagnies dont les capitaines ont esté absens et de ceux que l'on sçait manifestement qui n'ont pas faict leur devoir et qui sont venus à l'armée avec moins de vingt maistres; mais comme la refforme en general peut aller à un nombre considerable, on songe, au lieu de refformer des corps entiers, d'oster deux compagnies de tous ceux qui en ont plus de quatre, conservant la subsistance aux capitaines refformez et promettant de leur donner les premiéres compagnies qui viendront à vaquer dans leur corps. Je vous prie de me mander vostre sentiment là-dessus, sans que personne en ayt cognoissance.

L'advis que vous avez eu du destachement que les ennemis avoient faict de quelques compagnies pour passer à Rocroy [et qu'ils] y ont envoyé huit cens chevaux estoit veritable. C'est pourquoy vous avez bien faict de destacher aussy en mesme temps Beauvezé[3] avec plusieurs regimens pour s'advancer vers Rethel. Car, avec ce secours, M. de Grandpré sera en estat d'empescher les ennemis d'entrer en Champagne, ou de leur donner encore un eschec, s'ils l'entreprennent.

S'il se verifie que le combat qui s'est faict entre des capitaines de

[1] C'était le nom du drapeau de la compagnie de cavalerie, et ce terme servait aussi à désigner la compagnie.

[2] On a déjà vu que le mot «vedette» désignait un cavalier.

[3] M. de Beauvezé, gentilhomme de Provence, mestre de camp d'un régiment qui portait son nom, avait en outre acheté, deux ans auparavant, le régiment de Préménecourt; il fut fait prisonnier en 1656, au siège du château de Roisin, près du Quesnoy et échangé avec le commandant de cette forteresse, qui lui-même était tombé entre les mains des troupes françaises. (Voy., sur Beauvezé, le tome VII, p. 404, 607 et autres des *Lettres de Mazarin*.)

la Cardonniere et de Mondejeux[1] soit un duel[2], il y faut faire une punition severe, faire donner les compagnies des deux qui sont morts au s[r] de Premont[3] et au chevalier d'Esclainvilliers[4]. Pour la troisieme, je suis fasché de ne pouvoir pas la demander pour le gentilhomme que vous me recommandez, parce que l'on se trouve si engagé envers quelques capitaines refformez, qui suivent la Cour depuis longtemps, à les placer dans les premieres occasions, que l'on ne peut pas se dispenser de le faire. Sept. 1657.

Je vous envoye le congé que le Roy a accordé, à ma supplication, à M. de Nangis[5], qui a quelques affaires importantes et pressées à Paris.

Vous trouverez cy-joinct un billet pour recevoir douze mille livres à Paris. C'est un petit secours que le Roy vous donne, et je vous fais des excuses si le mauvais estat des finances ne permet point de donner les assistances que vous meritez.

[1] Des régiments de La Cardonnière et de Mondejeux.

[2] Le duel continuait à être interdit sous les peines les plus sévères, en théorie du moins, car, en pratique, les combats singuliers furent extrêmement fréquents à cette époque. D'après les *Mémoires* de Pontis (éd. Michaud, p. 655), neuf cent trente gentilshommes furent *notoirement* tués en duel (Gramont dit neuf cent quarante) pendant la régence d'Anne d'Autriche, sans compter ceux dont la mort fut attribuée à d'autres causes, bien qu'ils eussent réellement péri dans des rencontres. Comme on le voit par la lettre de Mazarin, il n'est pas facile de vérifier les causes de la mort.

[3] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur le s[r] de Prémont.

[4] La *Chronologie militaire* mentionne deux d'Esclainvilliers : 1° Timoléon de Séricourt, marquis d'Esclainvilliers ; 2° son fils, Charles-Timoléon de Séricourt. Le premier était mort en janvier 1657 ; il ne peut être question ici que du second.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XCVI.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 353. — Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 364 v°[1].

À M. DE TURENNE.

Metz, 24 septembre 1657.

L'ambassadeur d'Angleterre vient d'arriver tout presentement, estant venu en grande diligence de Paris, suivant l'ordre qu'il en avoit de M. le Protecteur, pour me dire, de sa part, qu'ayant appris la foiblesse [et] l'estonnement[2] dans lequel sont les ennemis, les progrez que vous avez faicts sur la Lys, et que vous vous advancez tousjours dans ce pays-là, il croyoit que jamais il ne se presenteroit une occasion plus favorable pour attaquer Dunkerque avec toutes les apparences d'y reussir. Il luy commande de faire de vives instances, afin que Sa Mté vous en donne l'ordre, et il offre, à l'instant qu'il en sera requis, de vous envoyer deux vieux corps d'infanterie des meilleurs qui soient dans ses troupes, composez de deux mille soldats effectifs, et deux mille autres, outre[3] deux regimens nouveaux, ou pour servir de recrues au corps anglois qui est desja dans l'armée, qu'il pourvoiera, de plus, de canon, de boulets et des autres choses necessaires, autant qu'on en aura besoing et avec plus de facilité que s'il les falloit transporter de la Lys à l'armée.

Tout ce que dessus ayant esté représenté au Roy, Sa Mté m'a commandé de vous escrire que son intention est que vous fassiez tous les efforts imaginables pour executer ce dessein, quand mesme il faudroit

[1] Le manuscrit des Affaires étrangères porte à tort la date du 14 septembre; le fait d'avoir été écrite de Metz, et le voisinage de la lettre suivante datée du 26, où Mazarin rappelle la même entrevue avec l'ambassadeur d'Angleterre, indique que la date du 24 est bien la seule admissible.

[2] La copie porte : *la foiblesse de l'estonnement;* c'est une erreur évidente.

[3] La copie porte bien *outre;* mais je pense qu'il faudrait lire : *composant deux regimens nouveaux*.

pour cela hasarder quelque chose, afin de donner cette satisfaction à M. le Protecteur, et de faire aussy une action tres-glorieuse pour les armes de Sadicte Majesté et pour vous, et fort advantageuse au bien de ses affaires. Sept. 1657.

Et comme la chose est de tres grande importance et que ledict ambassadeur sçait qu'elle touche sensiblement son maistre, il a voulu luy-mesme estre le porteur de cette lettre pour [vous][1] en entretenir plus en detail et pouvoir executer, apres, ce que vous aurez resolu ensemble, m'ayant faict cognoistre que vous serez assisté à point nommé de tout ce dont il conviendra avec vous.

Je me remets donc à tout ce qu'il vous dira, et il est bon que vous sçachiez que, luy ayant faict difficulté sur ce que la saison est fort advancée, il m'a respondu qu'elle l'estoit encore davantage quand M. le prince de Condé attaqua la mesme place[2]; que les ennemis estoient plus forts alors qu'ils ne sont à present, et que ledict prince n'avoit pas une si belle armée, comme il est asseuré que sera celle du Roy avec le renfort qui viendra d'Angleterre.

Si la matiere ne parloit pas d'elle mesme, je pourrois bien adjouster quelque chose en mon particulier; mais je suis fort persuadé que, pour peu que vous voyez de jour à tenter cette entreprise, vous le ferez avec beaucoup de joye, sçachant que vous ne sçauriez rendre un plus grand service au Roy ny faire une chose de plus grand esclat.

Je vous diray seulement que je m'engage à faire fournir l'argent pour les travaux abondamment; que nous avons transporté six mille outils à Calais, que j'ay faict acheter en Angleterre, et qui valent mieux que vingt mille des nostres; que nous y avons de plus de la farine pour faire quatre cens mille rations de pain, comme sçait Jacquier[3], et quantité de biscuits.

[1] On voit, par ce passage, que Lockart porta lui-même la lettre à Turenne.

[2] Voy. tome II, p. 320, des *Lettres de Mazarin*. On se souvient que Dunkerque avait été prise par le prince de Condé le 12 octobre 1646 et reprise par les Espagnols le 16 septembre 1653.

[3] Munitionnaire des armées, dont il a été souvent question dans le tome précédent.

Sept. 1657. Je vous diray en outre que, pour la viande, biere et poisson, fromage et choses semblables, il y en aura en plus grande abondance qu'en quelque autre endroit, M. l'Ambassadeur m'ayant dict qu'il y auroit quantité de vivandiers qui passeroient d'Angleterre pour apporter ces denrées-là au camp.

La flotte d'Angleterre, qui est composée de quarante gros vaisseaux, sans tous les petits bastimens qui sont prests pour une semblable entreprise, viendra devant la place aussytost qu'on le desirera, comme vous apprendrez plus particulierement par ledict sieur ambassadeur, auquel je vous prie de donner entiere creance.

XCVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 335; minute. — Les passages à chiffrer sont soulignés dans la minute.

À M. DE TURENNE.

Metz, 26 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay esté tres-aise de voir, par vostre lettre du 19 de ce mois, que m'a rendue le s^r Raulin[1], de quelle maniere vous poussez les ennemis, et la facilité que vous y trouvez[2] vous faict bien cognoistre que ce que je vous ay escrit de leur foiblesse et de leur estonnement est fort veritable. On me le confirme tousjours davantage; mais il seroit superflu que je vous en mandasse le detail, puisque vous le voyez sur les lieux. Pour moy, j'espere qu'avec le secours que les Anglois nous offrent, quoyque la saison soit desjà assez advancée, nous ne laisserons pas de faire encore quelque chose de considerable avant la fin de la campagne; et si vous ne pouvez executer l'entreprise de Dunkerque, de laquelle je vous ay escrit au long par une lettre que vous aura rendue

[1] Secrétaire du duc de Lorraine.

[2] On trouve, dans les *Mémoires* de Bussy-Rabutin (t. II, p. 43 et suiv., édit. Lalanne), les détails de cette campagne. (Voy. aussi les *Mémoires de Turenne*, p. 486-487 [édit. Michaud et Poujoulat]).

M. l'ambassadeur d'Angleterre, dont vous trouverez ci-joint le *duplicata*, il faudra se rabattre sur Mardik[1], afin de satisfaire M. le Protecteur et luy faire voir que nostre principal dessein est d'agir du costé de la mer, comme on est convenu avec luy. J'entre mesme fort dans la pensée que vous avez de faire, apres, une circonvallation devant Gravelines[2] pour bloquer la place par terre, pendant que les Anglois empescheront qu'il n'y entre quoy que ce soit par mer de tout l'hyver; et comme les ennemis, voyant travailler à la circonvallation, seront persuadez que nous la voulons attaquer de force, asseurement ils ne retireront rien des quatre mille hommes qu'on dict qu'ils ont mis dedans, lesquels n'y pouvant pas subsister longtemps, il faudra qu'ils y perissent et que la place tombe par necessité. Sept. 1657.

Je croy que M. l'ambassadeur d'Angleterre et M. le chevalier Reynolds approuveront fort ce dessein. J'ay dict audict ambassadeur que les soldats anglois du corps qui est dans l'armée estoient fort abattus, et que l'on ne pouvoit guere compter presentement sur le service qu'ils rendroient. Il faudroit luy proposer s'il y auroit moyen de les faire relever par d'autres que l'on y envoyast d'Angleterre avec le nouveau renfort qu'ils offrent. Car ainsy l'on auroit un corps considerable, que l'on prendroit bien soing de bien maintenir pendant l'hyver pour s'en servir à la campagne prochaine, quoy qu'il me semble que ceux qui sont desja accoustumez à l'air de la France y devroient mieux subsister que les autres.

Je vous ay envoyé aussi par ledict ambassadeur un billet pour prendre douze mille francs à Paris. Je seray bien ayse de sçavoir si vous l'avez receu et d'avoir au plus tost de vos nouvelles sur toutes les autres choses.

[1] D'après les *Mémoires de Turenne* (p. 487), l'initiative du projet d'assiéger Mardick appartenait à ce maréchal.

[2] On se souvient que Gravelines, prise par les Français en 1644, avait été reprise par les Espagnols en 1652.

XCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 336; minute. — Les passages à chiffrer sont soulignés dans la minute.

À M. DE TURENNE.

Compiègne, 27 septembre 1657.

(EXTRAIT.)

Comme j'estois sur le point de faire partir un courrier pour vous porter la lettre cy-jointe[1], le s^r Fisica[2] (*sic*) est arrivé, qui m'a rendu la vostre avec l'instruction donnée au s^r Talon[3]; et quoy qu'estant pres de minuit et devant partir demain à cinq heures du matin pour accompagner le Roy qui va voir Thionville, je sois obligé à vous remettre d'escrire au long par le retour dudict Fisica, je ne laisseray pas de vous dire à present qu'il a esté fort à propos que vous ayez envoyé ledict Talon à Londres pour informer M. le Protecteur de toutes choses, et vous ne devez pas douter que vous ne tiriez de luy generalement toutes les assistances que vous pourrez souhaiter, et particulierement s'il y a lieu d'entreprendre quelque chose de grand, de quoy vous serez encore plus esclaircy lorsque vous verrez M. l'Ambassadeur, qui m'a offert beaucoup plus que vous ne demandez, et en un mot il m'a faict cognoistre que M. le Protecteur donneroit non seulement le nombre d'infanterie qu'on luy demanderoit, mais generalement tout ce qui seroit necessaire pour entreprendre quelque chose de considerable et profiter du mauvais estat dans lequel les ennemis se trouvent presentement.

Ainsi vous n'avez qu'à prendre bien vos mesures, car pour les assistances vous les aurez telles que vous les pourrez souhaiter. J'ay esté

[1] La lettre du 26 septembre.

[2] Ce nom étrange est encore indiqué dans la lettre du 1er octobre à Turenne comme celui d'un courrier.

[3] Turenne avait envoyé en Angleterre Talon, intendant de son armée, pour se concerter avec Cromwell sur le siège de Mardick, dont il vient d'être question.

tres-ayse de voir, par vostre lettre, que nous nous rencontrons dans la meesme pensée : qu'il ne se presentera de longtemps une occasion si favorable que celle-cy d'entreprendre du costé de la mer. C'est pourquoy il faut mettre le tout pour le tout pour en profiter, et quoyque vous sçachiez mieux que personne qu'il y a des conjonctures dans lesquelles on faict plus en un jour qu'en d'autres en six mois, et qu'il n'y ayt personne qui [sçache][1] mieux que vous à prendre tous ses advantages sur les ennemis et les pousser vigoureusement quand il y a lieu et raison de le faire, neantmoins vous trouverez bon que je vous prie, en ce rencontre, d'hazarder (*sic*) quelque chose pour l'amour de moy. Car asseurement vous vous en trouverez bien, et vous verrez que l'estonnement dans lequel sont les ennemis est encore plus grand que vous ne vous figurez, dont vous avez veu une esperience[2] par la redoute qui s'est rendue sans que vous eussiez dessein de l'attaquer et quoyqu'il fallust du canon pour la prendre[3]; et dans la suite vous esprouverez qu'il n'y aura pas grand obstacle à Mardik, estant assisté de la flotte angloise; et pourveu que l'on pust aller à Dunkerque, quelque monde qu'il y eust dedans, je vous responds qu'il n'y a point de place si meschante[4] que celle-là, et que si, au lieu de quatre mille Anglois, vous en voulez dix pour cette entreprise, on vous les donnera; ce qui est un point, comme vous voyez, de tres grande consideration, ayant affaire à un ennemy qui a fort peu d'infanterie, laquelle est remplye d'apprehension et se trouve repartie en six ou sept places. Sept. 1657.

Il est vray que le prince de Condé, don Juan et Caracène sont de grands capitaines, capables de prendre les resolutions les plus hardyes et [de] se porter à toutes sortes d'extremitez pour soustenir l'affaire;

[1] Ce mot écrit en interligne est très douteux; le sens de la phrase ne l'est pas.

[2] Ces mots, *dont vous avez veu une espérience* (exemple), sont en interligne et surchargés. La lecture est très douteuse, surtout pour le mot *esperience*.

[3] Je pense qu'il s'agit de la prise de Bourbourg. Bussy-Rabutin dit dans ses *Mémoires* (t. II, p. 46) : «Le 28, le maréchal envoya Schomberg se saisir de Bourbourg que les ennemis avoient abandonné.»

[4] En aussi mauvais état.

Sept, 1657. mais comme il faut des troupes pour cela et qu'ils en ont fort peu et tres abattues, ils courent grand risque de voir quelque chose de bien funeste pour eux si on ne les marchande pas et qu'on entreprenne quelque dessein hardy, quand mesme ce seroit contre l'ordre, parce qu'on peut et on doit passer pardessus les formes en certaines conjonctures, comme celle-cy.

Enfin, apres vous avoir dict mes sentimens avec liberté, dont j'use avec d'autant moins de scrupule que je voy qu'ils se conforment aux vostres, je vous declare, de la part du Roy, que Sa Majesté se remet entierement à ce que vous jugerez plus à propos pour son service, approuvant dès à present toutes les resolutions que vous prendrez.

Je tombe aisement d'accord avec vous que, si j'estois en ces quartiers de delà, vous auriez à point nommé et abondamment toutes les choses qui vous seroient necessaires; mais je m'asseure que vous croirez aussi que je ne gaste rien icy, et j'espere que tout ira à souhait par le moyen du secours que vous tirerez d'Angleterre de toutes les choses dont vous aurez besoing, M. l'Ambassadeur s'estant offert d'y aller en personne pour vous les faire venir, et par les ordres precis qu'on donnera afin que les gouverneurs des places qui sont de ce costé-là vous assistent de tout leur pouvoir et que vous ne manquiez d'aucune des choses que vous demandez par vostre lettre.

On vous envoye des lettres pour M. le mareschal d'Aumont[1], M. le comte de Charost et le gouverneur d'Ardres, afin qu'ils vous assistent generalement de tout ce qui pourra dependre d'eux. Vous tirerez particulierement de M. le mareschal d'Aumont un grand secours pour les voitures, et le gouverneur d'Ardres vous trouvera d'autant plus volontiers mille boulets de vingt-quatre qu'il y a dans sa place, qu'il n'a point de pieces de ce calibre-là; mais si vous en vouliez de vingt, de toutes sortes, vous en pourrez avoir aisement d'Angleterre et de la flotte mesme.

[1] Le maréchal d'Aumont était gouverneur de Boulogne-sur-Mer, le comte de Charost, de Calais et le marquis de Rouville, d'Ardres.

Le reste de la dépêche est consacré aux moyens qu'aura Turenne de se procurer toutes les ressources nécessaires pour le siège. Sept. 1657.

XCIX.

Aff. étr., France, t. 275, f° 64. — Minute.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Metz, 3o septembre 1657.

(EXTRAIT.)

M. de Longueville a envoyé icy le s[r] d'Antonville pour représenter que la levée du droit de Maubouz[1] (*sic*) et la forme qu'elle se faict[2] dans la province de Normandie cause quelque alteration dans les esprits et pourroit avoir des suites prejudiciables au service du Roy, et comme il adjouste en mesme temps qu'il est aisé d'y remedier en sorte que, sans diminuer aucune chose de ce que ledict droict peut apporter aux coffres de Sa M[té], le public sera soulagé, et tout le monde content, Sa M[té] m'a commandé de vous escrire ces lignes pour vous faire sçavoir qu'Elle desire que vous conferiez là-dessus avec ceux qui vous seront envoyez de la part de mondict sieur le duc de Longueville, et que, si les expediens qu'on vous proposera sont tels qu'ils puissent produire l'effect marqué cy-dessus, vous y donniez les mains et fassiez delivrer toutes les expeditions necessaires. Elle entend aussy que vous adjustiez ce qui regarde le sel blanc de la mesme province[3].

[1] La forme ordinaire est *Maubouge*. C'était un droit qui se levait sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire ou marché. (*Dict. de Littré.*)

[2] La manière dont ce droit se lève en Normandie.

[3] Le sel blanc de Basse-Normandie, ou «quart-bouillon», était à la fois une industrie à laquelle se livraient les riverains de l'Avranchin et du Cotentin et une faveur dont ils jouissaient sous forme de modération de taxe. L'affaire était d'importance, puisque les entraves apportées à ce droit, dix-huit ans auparavant, avaient suscité la fameuse insurrection des Nu-Pieds.

IMPRIMERIE NATIONALE.

C.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 342; minute. — Les passages à chiffrer sont soulignés dans la minute.

À M. DE TURENNE.

Metz, 1er octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous ay escrit si particulierement par M. l'ambassadeur d'Angleterre et par un courrier que je vous ay depesché depuis, et j'ay respondu si en detail à tous les points de vos lettres que m'avoient rendues les srs Raulin et Fisica[1], qu'il ne me reste pas grand'chose à adjouster.

Je vous envoye le *duplicata* de ma derniere depesche, et je fais partir un gentilhomme des miens fort capable d'executer les ordres que vous luy donnerez pour solliciter, auprez des gouverneurs de places des quartiers où vous estes et auprez des autres, les choses qui sont necessaires pour agir. Je fais estat d'en faire partir encore un autre dans deux jours.

Je vous prie de vous souvenir de ce que je vous ay escrit à l'esgard de quelques regimens de cavalerie qui ne vous soient[2] pas necessaires, car, si cela se pouvoit faire, nous aurions moyen de faire quelque bruit icy; ce qui seroit tres-advantageux dans la conjoncture presente où la negociation de Francfort s'eschauffe. Je souhaiterois encore d'avoir mon regiment italien; mais tout cela est sous cette presupposition que vous n'en ayez pas affaire, car Sa Mté n'entend pas que vous vous priviez de quoy que ce soit qui vous puisse servir pour venir à bout de ce que vous avez resolu d'entreprendre de delà.

Je ne doute pas que le sr Talon ne soit de retour de Londres avec des responses aussy favorables que vous pouviez souhaiter, puisque l'ambassadeur m'avoit offert, de la part de M. le Protecteur, beaucoup

[1] Voy., p. 174, la lettre du 27 septembre à Turenne.

[2] La minute porte bien *soient* et non *seroient*.

plus que vous n'avez demandé; c'est pourquoy j'espere que vous aurez desjà entrepris ce à quoy vous aurez creu de pouvoir reussir[1]. Octobre 1657.

Je vous conjure seulement de considerer que la proposition que vous m'avez faicte de fermer[2] Gravelines, si vous venez à bout de Mardik, est trez advantageuse, et quoyque nous ne devions pas douter de l'execution de tout ce qui a esté promis de la part de M. le Protecteur, neantmoins il est certain que, si nous venions à bout de Gravelines avant d'attaquer Dunkerque[3], les assistances pour prendre cette derniere place seroyent infaillibles et au delà de ce que nous pourrions souhaiter, puisqu'il s'agiroit de prendre ce qui leur est le plus important et qu'ils desirent avec le plus de passion. Ce n'est pas que, s'il y avoit jour de faire presentement quelque chose à Dunkerque, vous ne le deviez entreprendre avec toute la chaleur et le soin imaginable.

Nous attendons avec impatience des nouvelles de la resolution que vous avez prise, et par les dernieres que j'ay receues de Flandres portant que vous vous estes rendu maistre des rivieres et que les ennemis en se levant, le matin, voyent, d'un costé, la flotte angloise, et de l'autre, l'armée que vous commandez, ils sont dans une apprehension bien plus grande que je ne vous ay escrit jusques à present, et je sçay que toute leur ressource pour sortir du miserable estat où ils sont à present est dans l'attente des pluies et du mauvais temps. J'espere que Dieu n'exaucera pas leurs vœux et qu'il fera aussy beau jusqu'à la fin de ce mois qu'il faict au commencement. Je vous prie de nouveau de vous souvenir des officiers et des soldats du regiment d'Alsace qui sont prisonniers et de faire vostre possible afin de les retirer.

[1] La tranchée fut ouverte devant Mardick le 30 septembre; la ville se rendit le 3 octobre. (*Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 46 de l'édition citée.)

[2] Le sens est : *de tenir Gravelines bloquée.*

[3] D'après le traité conclu avec Cromwell, Dunkerque devait appartenir aux Anglais, et Gravelines aux Français.

CI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 373 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 278. — Copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (DE LIONNE ET DE GRAMONT).

Metz, 3 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Je suis fort embarrassé sur ce qui regarde MM. de Fürstemberg[1], car vous vous en estes louez et avec raison, ne se pouvant rien adjouster à la maniere et à la franchise dont ils en usent avec vous, vous donnant tous les advis qui viennent à leur cognoissance et vous parlant si positivement de l'estat asseuré que le Roy peut faire de leur maistre[2] et de l'attachement qu'ils veulent avoir tousjours à cette couronne, quelque chose qui puisse arriver; et d'un autre costé, je sçay, de science certaine et à n'en pouvoir douter, que la maison d'Austriche croit estre tout-à-fait asseurée de l'affection du comte Egon, apres les engagemens dans lesquels le marquis de La Fuente[3] pretend qu'il est entré avec luy, par le moyen d'un appelé Augustin Mayer que ledict marquis depescha, il y a quelque temps, à MM. les Electeurs ecclesiastiques, et qui doit estre presentement à Francfort[4].

Voicy comme j'apprends que la chose s'est passée : ledict Mayer, à l'arrivée du comte Egon de Fürstemberg à Francfort, l'alla voir, et, apres luy avoir rendu une lettre du marquis de La Fuente, luy parla de l'election du roy de Hongrie; sur quoy ils eurent de grandes contestations ensemble; mais, à la fin, luy ayant faict offre d'argent et l'ayant portée jusques à la somme de cent mille florins[5], payables apres

[1] Voy. ci-dessus, sur François-Egon et Guillaume-Egon de Fürstenberg.

[2] L'archevêque électeur de Cologne.

[3] Ambassadeur d'Espagne à Vienne. (Voy. ci-dessus, p. 72.)

[4] Il n'est fait aucune mention de ce Mayer dans les Mémoires du maréchal de Gramont.

[5] Il s'agit ici de florins d'Autriche, valant environ 260,000 francs.

l'eslection faite, ledict comte promit d'y servir, et ils eurent une grande conference sur les moyens de gagner Mayence et Treves [1], le comte donnant sa parole à Mayer que, pour l'electeur de Cologne, son maistre, il s'en pouvoit asseurer. Octobre 1657.

Mazarin cite d'autres faits qui paraissent confirmer les déclarations du comte de Fürstemberg en faveur de la maison d'Autriche. Il ajoute :

Ce n'est pas une maniere d'agir fort nette, et il faudroit voir par quel moyen on pourroit s'asseurer tout-à-faict dudict comte, d'autant qu'il n'y a pas comparaison de l'offre de M. de La Fuente aux choses que le Roy veut faire pour l'advantage dudict comte et de sa maison. Je croy que l'un de vous autres, Messieurs, ou tous les deux, comme vous jugeriez plus à propos, pourriez voir ledict comte et luy dire en grand secret tout ce que dessus, tesmoignant qu'il vous a esté descouvert au lieu où vous estes, en sorte que vous avez sceu d'original comme le tout s'est passé. A quoy vous pourrez adjouster que vous avez receu en mesme temps de mes lettres, par lesquelles je vous mandois avoir esté adverty par une personne de la cour du roy de Hongrie, qui nous donne de tres-bons advis, que M. de La Fuente ne cachoit pas à ses confidents qu'il s'estoit asseuré de MM. de Fürstemberg, moyennant la promesse qu'il leur avoit faite de cent mille florins payables lorsque le roy de Hongrie seroit parvenu à la dignité imperiale.

Et comme les advis que je vous donne sont certains, il faut, au mesme temps, ayder ledit comte à sortir de l'embarras dans lequel il se trouvera, luy disant que, quoyque vous ne puissiez pas douter de la certitude de ce que vous luy aurez dit, vous croyez pourtant qu'il l'avoit fait auparavant qu'il envoyast son frere à Sedan, ou qu'il aura creu à propos de tenir cette negociation sur le tapis pour endormir les autres et mieux descouvrir leurs intentions. Car, autrement, la confusion dans laquelle on le jetteroit, luy descouvrant ce qu'il croit inconnu à un chacun, seroit capable de l'engager tout-à-fait dans le party

[1] Les électeurs de Mayence et de Trèves.

Octobre 1657. contraire. Enfin vous en userez comme vous jugerez pour le mieux, vous repliquant de nouveau que, si, au lieu des graces que le Roy vous a ordonné de luy offrir, il aimoit mieux une somme d'argent, Sa M[té] vous donne pouvoir de la luy promettre plus grande, mesme du tiers, que cent mille florins.

Mazarin parle ensuite des efforts faits par les Espagnols pour gagner l'électeur palatin, l'archevêque de Mayence et le duc de Saxe. Il termine en revenant sur les projets de l'électeur de Bavière, qui n'a pas refusé l'Empire, comme on l'avait prétendu :

Je vous envoye l'extrait d'une lettre que la jeune electrice de Baviere a escrite à M[me] de Courtenay[1], qui estoit autresfois favorite de M[me] la duchesse de Savoye, où vous verrez qu'elle nie positivement que M. de Baviere refuse l'Empire... Je vous diray aussy que le chevalier de Montgaillard, que j'avois envoyé en Piemont, vient d'arriver tout presentement et m'a apporté des lettres de M[me] Royale, qui me mande qu'asseurement M. le duc de Baviere estoit dans le dessein de pretendre à l'Empire, et qu'elle avoit depesché une personne expresse à Madame l'Electrice, sa fille, chargée d'un memoire contenant des raisons tres-pressantes pour l'engager de plus en plus dans cette pretention.

CII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 347. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Metz, 12 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

On m'avoit desjà mandé de Paris la prise de Mardik[2], avant que le

[1] M[me] de Courtenai était Louise-Marie de Rochechouart, mariée, en 1653, à François de Courtenai. — [2] Cette place avait capitulé, comme on l'a dit, le 3 octobre 1657.

sieur de La Haye fust arrivé icy. J'ay esté neantmoins bien aise d'en apprendre par luy le detail, et quoyque vostre modestie ne vous fasse pas exagerer cette conqueste et que vous vous contentiez de dire que les ennemis croyent que c'est quelque chose, on n'a pas laissé de la considerer icy autant qu'elle le merite, et par elle-mesme et par ses circonstances, dont je vous advoue que celle de n'avoir voulu recevoir la garnison, remplye de tant d'officiers, que prisonniere de guerre, m'a fort touché au cœur, les ennemis nous ayant si mal traictez jusques à present sur le faict des prisonniers, que l'on ne doit rien oublier pour se mettre en estat de leur rendre la pareille, afin, s'il est possible, de leur apprendre une bonne fois qu'ils ne doivent pas pretendre de nous donner la loy ny sur cela ny sur aucune autre chose. Octobre 1657.

J'estime superflu de vous rien dire sur la conservation de Mardik et de Bourbourg, dont vous connoissez assez l'importance. Je m'asseure que M. de Schomberg[1], estant assisté, rendra bon compte de cette derniere place, de laquelle il faut prendre d'autant plus de soing qu'elle nous doit demeurer, n'y espargnant ny la despense des travaux, ny aucune autre qui soit necessaire pour se soustenir. Comme les Anglois ont interest que nous conservions [cette place], je ne doute pas qu'ils ne contribuent ce qui dependra d'eux pour cela.

Quant à Mardik[2], c'est un port sans lequel nous ne pouvons rien faire de ce costé-là, et je n'en suis pas en peine; car comme cela les touchera encore de plus pres et [qu'ils] y pourront pourveoir avec plus de facilité, parce que ce poste est sur la mer, sans doute ils n'oublieront rien pour s'en conserver la possession, sçachant d'ailleurs aussi bien que nous que c'est avoir virtuellement Dunkerque que d'estre maistre de la fosse de Mardik, puisque c'en est le port et ce qui rend principalement cette place-là considerable.

Il importe fort, pour la conservation de ces ports et pour toutes les autres raisons que vous sçavez mieux que personne, de s'emparer, à

[1] Schomberg avait été nommé gouverneur de Bourbourg.

[2] Le passage qui concerne Mardick est écrit sur la marge, surchargé et d'une lecture très difficile. Je ne suis pas sûr de l'avoir bien déchiffré.

Octobre 1657. quelque prix que ce soit, du fort de Link[1], par le moyen duquel nous aurons la communication de St-Venant avec tout ce pays-là; et j'ay esté bien aise que le sieur de La Haye m'ayt dit que vous vous en occupiez avec beaucoup d'application.

Je ne sçay pas ce que le s^r Talon et les autres qui estoient allez en Angleterre vous auront rapporté; mais je suis persuadé que, s'il y a lieu de presser davantage nos progrez du costé de la mer, M. le Protecteur donnera pour cela toutes les assistances que vous desirerez, et que vous, particulierement, vous n'avez nul besoin d'estre excité pour profiter jusques au dernier moment de tous les autres advantages que la conjoncture presente nous peut donner; mais quoy que vous fassiez, je vous prie de donner ordre au s^r Talon de m'en informer, comme aussi de faire executer ponctuellement les ordres du Roy touchant le transport des prisonniers. Je ne vous parle plus de ceux de mon regiment d'Alsace; car on m'a dict qu'ils ont pris party avec M. le prince de Condé et qu'il en a faict un regiment.

J'ay faict donner cinq cents escus au s^r de La Haye, et tout ce que je pourray faire pour l'establir dans le regiment du Roy ou ailleurs, je le feray tres-volontiers, le croyant un tres-bon officier et capable de se bien acquitter de tout ce à quoy on l'employera.

Je suis travaillé cruellement depuis huit jours par une colique graveleuse qui me donne si peu de repos, que c'est un miracle que les grandes douleurs m'ayent laissé assez de repos pour dicter cette lettre. Je ne sçay pas quand il plaira à Dieu de m'en delivrer; mais je n'en ay jamais esprouvé de si sensibles, et je croy que vous estes assez de mes amys pour y compatir sur le recit que le s^r de La Haye vous en pourra faire.

[1] Le fort de Link, ou Linck, était situé près de la rivière de la Colme et de Bourbourg.

CIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 74. — Minute d'une réponse marginale à une lettre du Procureur général. (Cette dernière lettre était datée du 5 octobre.)

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Metz, 16 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay esté si cruellement tourmenté par des maux de reins depuis huit ou neuf jours [1], que la douleur ne m'avoit pas laissé assez d'intervalle jusqu'à cette heure pour pouvoir lire vostre depesche du 5 de ce mois; ce qui a esté cause que vous n'avez pas plus tost receu response, et je suis asseuré que, si vous aviez esté tesmoin de ce que j'ay souffert, l'amitié, que vous avez pour moy vous [y] [2] aurait faict compatir sensiblement.

On approuve fort la vigueur avec laquelle vous avez parlé aux Intendans pour les obliger d'executer ce qu'ils ont proposé à l'esgard du controolle [3], mais il ne faut point que vous vous en relaschiez; et, si vous avez besoin de quelque lettre de cachet ou d'autres ordres du Roy pour donner plus de force et d'authorité à ce que vous voudrez faire, vous n'aurez qu'à le mander icy, et on vous les envoyera aussytost.

L'affaire de Barbezieres [4] ne pouvoit estre mieux conduitte qu'elle

[1] La maladie de Mazarin à Metz donne lieu à Guy Patin de manifester contre le Cardinal son humeur satirique. Il écrivait à Charles Spon, le 16 octobre 1657 : «Le Roi est encore à Metz, où le Mazarin a eu de griêves et rudes douleurs néphrétiques. J'ai peur qu'à la fin il n'ait la pierre et qu'il ne le faille tailler, après qu'il en aura tant fait tailler d'autres. Néantmoins, pour dix qui en pourroient pleurer, je pense que cent mille en pourroient rire, voyant la fin de la fortune de cet homme, laquelle a été si constante en lui et si fantasque en tant d'autres.»

[2] L'*y* a été effacé, sans doute par inadvertance.

[3] Ce mot a été en partie effacé; mais on a vu plus haut, p. 163, que la discussion portait sur ce point.

[4] Voy. sur ce personnage, ci-dessus,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1657. l'a esté, et je crois aysement que, sans les soins que vous y avez apportez, la chose pouvoit tirer beaucoup plus de longue. Il a esté fort bon de faire imprimer et publier la commission qui a esté envoyée au lieutenant criminel de le juger en dernier ressort; et il auroit esté seulement à souhaiter que l'on eust tiré de luy la confession de ses complices et particulierement de ceux qu'il marquoit par sa lettre à M. le prince de Condé. J'aurois esté d'advis d'afficher le placard dont il luy envoyoit un projet.

Je vous remercie des cinq cens escus que vous avez faict advancer au s[r] Des Clavaux. J'avois desjà donné ordre au s[r] Picon, en l'absence de Colbert, de luy fournir ce qu'il falloit pour sa subsistance, en sorte que vous les pourriez reprendre, ou on vous en tiendra compte sur le courant.

Quand j'ay tesmoigné que je souhaitois que l'on ne poussast point à bout l'affaire des prisonniers de la compagnie de M. le mareschal d'Hocquincourt, je n'ay eu en cela d'autre interest que le vostre et celuy de M. l'abbé, vostre frere, ne croyant pas que, ledict s[r] Mareschal estant mal avec vous, il vous fust advantageux que l'on dist dans le monde que cette poursuite n'estoit qu'un effect de vostre animosité; mais, puisque cette raison cesse par vostre reconciliation et que vous luy en avez parlé à luy-mesme, je donne tres-volontiers les mains à tout ce que vous jugerez à propos, et je diray au s[r] de Peyron de faire tout ce qu'on desirera pour la translation des prisonniers à Amiens.

Je suis bien ayse que vous ayez envoyé les cent mille escus pour Brisach en especes. Je vous conjure d'envoyer les autres cent le plus

p. 91 et 166. Guy Patin donne des détails sur cette exécution. Il écrit le 5 octobre 1657 à Charles Spon : «Ce matin, Chemeraut de Barbezières a été condamné d'avoir la tête coupée à la Grève. C'est celuy qui avoit pris Girardin et qui depuis fut pris près de Cambray. Il a été jugé prévotalement par ordre de la Cour, en vertu de lettres-patentes munies du grand sceau pour un libelle trouvé dans sa pochette, qu'il avoit écrit, de sa propre main, contre le Roi, la Reine et le gouvernement présent. Il a été exécuté ce soir, et a reçu un coup du bourreau qui ne l'a qu'abattu; mais le valet, aussitôt, lui a haché la tête de plusieurs coups. On me vient de dire que tout le monde crioit au bourreau.» Résultat des exécutions qui tournaient en boucheries.

tost que vous pourrez et de la mesme maniere, parce qu'il y a plus d'advantage en toutes façons que de se servir de lettres de change[1]. Le s[r] Picon m'a mandé la mesme chose que vous sur celles de credit de deux cent mille escus; si elles sont acquittées, MM. les Ambassadeurs seront soulagez d'une assez grande inquietude, et je ne vous ay rien exageré par ce que je vous en ay escrit. Octobre 1657.

Lorsque je prends autant de confiance en une personne que j'en ay en vous, je n'entre point dans la conduite qu'elle a à l'esgard des subalternes, de sorte que, si vous n'estes pas content de celle du s[r] de Lorme[2], non seulement j'approuveray tout ce que vous jugerez à propos de faire sur ce sujet, mais je l'appuyeray, s'il est necessaire, sans en examiner les motifs, croyant que vous ne ferez rien qu'avec beaucoup de justice et de fondement. C'est un homme que je n'ay cognu que par vous, avec qui je n'ay eu nul commerce et à qui je n'ay procuré de graces que par vostre recommandation et sur le rapport advantageux que vous m'avez faict de ses services. Quand il cessera de vous donner matiere d'en estre satisfaict, je cesseray de le considerer; et aprez tout, s'il est capable de manquer de recognoissance avec vous, je ne dois pas avoir fort bonne opinion de luy.

[1] En ce temps-là, les lettres de change coûtaient fort cher : le change nous était presque partout défavorable; et souvent, à leur présentation, ces lettres n'étaient pas toujours régulièrement payées.

[2] De Lorme était un des commis de Fouquet. Le récit de sa disgrâce est contenu en détail dans les *Mémoires de Gourville* (éd. Michaud, p. 523). «M. Fouquet, dit Gourville, ayant laissé aller son autorité à M. de Lorme, son premier commis, au point de ne regarder presque plus ce qu'il lui faisait signer, le rendit par là maître des gens d'affaires. L'abbé Fouquet, qui n'était pas bien avec son frère et qui trouvait plus de facilité avec le commis pour avoir de l'argent, se mit en tête de faire tomber Monsieur son frère, faute de crédit. M. Fouquet (le surintendant), m'ayant parlé de cela, me dit qu'il fallait nécessairement qu'il perdît M. de Lorme...» Cet individu fut, en effet, dépossédé de son emploi.

CIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 385. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Metz, 18 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Le s^r de La Berge m'a rendu vostre lettre du 11 et m'a entretenu sur toutes les choses dont vous l'aviez chargé. Il auroit esté à souhaiter qu'au moins nous eussions pu prendre Link, d'autant plus que les ennemis n'en doutoient pas et n'auroient faict aucun effort pour le secourir; mais nous ne sommes pas les maistres des saisons[1], et je suis fort persuadé que vous avez faict tout ce que celle où nous sommes et le mauvais temps vous pouvoient permettre. Je suis bien aise que l'ambassadeur d'Angleterre ayt veu luy-mesme sur les lieux l'estat des choses; car il en pourra rendre tesmoignage à M. le Protecteur et luy faire cognoistre que, si nous n'entreprenons rien davantage, cette campagne, du costé de la mer, ce n'est que par l'impossibilité de la chose en soy, et non pas faute de desir de nous conformer à celuy de S. A. et satisfaire à nostre traité. Cependant il faut bien s'appliquer à la conservation de Mardik[2] et de Bourbourg, qui est tres-importante pour pouvoir continuer nos progrez en ces quartiers-là, la campagne prochaine, et je ne doute point que les Anglois, le cognoissant comme nous, n'y contribuent tout ce qui sera en leur pouvoir et ne fassent venir abondamment de leur pays les denrées qu'on en pourra tirer plus aisement que du costé de France pour la commodité des troupes qu'on y laissera en garnison.

On a desjà envoyé de Paris soixante-six mille livres; sur quoy vous

[1] Les *Mémoires de Turenne* (p. 488 de l'édition Michaud et Poujoulat) parlent aussi du mauvais temps qui entravait les opérations militaires.

[2] Turenne dit, en parlant de Mardick (p. 487 de l'édition citée) : «La conservation en étoit bien plus difficile que n'en avoit été la conquête.»

pouvez prendre tout ce qui sera necessaire pour la fortification de Bourbourg et pour accommoder les chemins et faire tout ce que vous avez projeté pour establir la communication entre ces postes-là et le Boulonnois, où on laissera un corps considerable de tout, cet hyver, pour estre à portée de les secourir, quoy qu'y ayant dedans une forte garnison; la foiblesse où sont les ennemis ne donne pas lieu de croire qu'ils entreprennent de les reprendre. Octobre 1657.

Dans une addition à cette lettre, Mazarin disait à Turenne :

Je ne suis pas trop en estat d'escrire ny d'appliquer [mon esprit] à aucune affaire, estant tousjours tourmenté de mon mal[1]. Je vous diray pourtant qu'il n'y a rien à adjouster à ce que vous avez faict, et pourveu que nous soustenions Mardik et Bourbourg, comme je n'en doute pas, par le bon ordre que vous y donnez et par la resolution de n'oublier rien de ce costé-là, afin que rien n'y manque, nous pouvons estre satisfaicts, et les Anglois aussy. Le corps de cette nation doit estre partagé entre Bourbourg et le Boulonnois, et l'on aura soin de le payer avec la derniere ponctualité; car, pour Mardik, estant une place qui leur doit demeurer, ce sera à M. le Protecteur à pourveoir à la subsistance de la garnison et à toutes les autres choses pour la conservation.

J'ay faict partir ce matin un courrier en toute diligence avec les depesches necessaires pour vous faire envoyer de Paris, sans perdre icy un moment de temps, cent mille livres à compte du prochain quartier d'hyver, et solliciteray qu'on envoye encore quelque autre somme, afin que rien ne manque à l'execution du [projet][2] que vous avez faict. Cela s'entend sans compter les soixante six mille livres qui seront desjà arrivées avec les cinquante mille que M. d'Ormesson[3] me mande qu'il

[1] Voy. ci-dessus, p. 185.

[2] Mot écrit en abrégé. On peut lire *prix*.

[3] Olivier Le Fèvre d'Ormesson, maître des requêtes et conseiller d'État, était depuis 1656 intendant de Picardie. Ce fut lui qui, quelques années plus tard, dans le procès de Fouquet, refusa courageusement d'opiner pour la mort, et dont le vote entraîna celui de ses collègues.

Octobre 1657. a desja receues. Enfin vous devez estre asseuré qu'on mettra le tout pour le tout pour mettre les choses dans l'estat qu'elles doivent estre.

CV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 388 v°. — Minute.

À MM. LES DIRECTEURS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL[1].

Metz, 20 octobre 1657.

J'ay esté tres-ayse de voir le plan que vous avez pris la peine de m'envoyer de l'establissement de l'hospital general. C'est un dessein fort grand dans son commencement et dans ses suites; mais, puisque Dieu a inspiré le desir de l'entreprendre à ceux qui en ont jeté les premiers fondemens, nous devons croire qu'il leur donnera encore les moyens de le conduire à sa perfection. Je m'estimerois fort heureux d'estre un des instrumens dont sa sainte Providence se voudra servir pour la perfection de cet ouvrage[2], qui donnera beaucoup de gloire et dans le temps et dans l'éternité à ceux qui y auront contribué. Je remets à vous en entretenir bientost en detail à nostre retour à Paris, et ce pendant je vous prie de croire que je suis avec beaucoup d'estime, etc.

[1] L'hôpital général ou de la Salpêtrière, ainsi qu'on le nommait plus tard, avait été fondé en 1656 par une association à la tête de laquelle était le premier président du Parlement de Paris, Pomponne de Bellièvre. Il fut ouvert le 7 mai 1657.

[2] Mazarin donna cent mille livres pour l'hôpital général et légua, par son testament, soixante mille livres à cet établissement.

CVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 390 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 286; copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Metz, 21 octobre 1657[1].

(EXTRAIT.)

Mazarin parle d'abord des conditions que Lionne avait proposées à Madrid en 1656[2], et qui ont été communiquées à l'électeur de Mayence :

Je me contenteray de vous dire qu'il auroit esté bon qu'en informant M. l'électeur de Mayence de ce qui s'est passé dans la negociation de Madrid, on ne se fust pas si fort advancé qu'on a faict sur la restitution de la Lorraine, puisque, quand j'en parlay au comte Guillaume de Fürstemberg, je luy dis bien que le Roy consentiroit à reprendre le traité de la paix sur le fondement de ce qui avoit esté offert par M. de Lionne à Madrid, mais qu'il y avoit le point de la Lorraine et quelques autres dont on n'estoit pas encore convenu. Quelque confiance que nous fassions paroistre en M. de Mayence, elle ne doit pas s'estendre jusques à luy dire d'abord nostre dernier mot touchant la paix. La prudence veut qu'on voye auparavant si Pegnaranda a pouvoir et envie d'entrer en negociation[3], et de quel pied il y marchera; et, en tout cas, si nous avons à nous relascher d'un point aussy important que celuy de la Lorraine, en la maniere qu'on donna pouvoir à M. de Lionne de faire à Madrid, ce ne devroit estre qu'à un coup près[4], quand la conclusion du traité ne seroit arrestée que par là, en sorte que Sa M^té s'acquiere, au moins, le merite envers le public

[1] La minute porte la date du 21 octobre, et la copie celle du 20.

[2] Voy. t. VII, p. 293, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Mazarin, sur la demande de l'électeur de Mayence, avait consenti à ouvrir, à Francfort, des négociations pour la paix avec l'Espagne, sous la médiation de cet électeur.

[4] Au dernier moment, à la dernière extrémité.

Octobre 1657. d'avoir sacrifié une conqueste de cette consideration à l'establissement du repos de toute la chrestienté.

Puisque le mal est fait, il faut tâcher d'obtenir de l'Électeur qu'il garde le secret sur ce point. Mazarin se plaint aussi de ce que l'électeur de Mayence a dit au Nonce des dispositions de la France à la paix. Mazarin parle ensuite de la mission d'Atto à Munich et ne paraît pas satisfait du résultat. Il ajoute :

Si, par malheur, la chose ne reussit pas pour Baviere, il ne faut pas se rendre pour Neubourg, mais mettre le tout pour le tout pour son elevation, n'espargnant quoy que ce soit de ce qui y pourra contribuer. En cas que M. de Lionne eust avec luy, ou pust faire prendre, à point nommé, à Paris, la copie d'un escrit espagnol que je luy envoyay à Rome pour le faire voir au Pape, qui contenoit les propositions par les ambassadeurs d'Espagne à M. le Protecteur, et signées d'eux, pour luy faire prendre Calais, et autres choses semblables qui y sont contenues, il seroit advantageux de la publier en ce rencontre, commençant par la monstrer à M. l'électeur de Mayence.

Mazarin leur parle ensuite du changement de l'électeur de Brandebourg, qui, sous l'influence de l'Isola et du baron de Schewrin, s'était lié avec l'Autriche et la Pologne, à condition qu'on lui céderait la Prusse et Elbing, une des principales places de la Prusse royale, occupée alors par les Suédois.

Je croy, ajoute Mazarin, qu'on luy faict esperer encore de le faire rentrer dans la partie de la Pomeranie, qu'il ceda à la couronne de Suede par le traité de Munster, quoyqu'il en ayt tiré rescompense en execution du mesme traité; moyennant quoy, outre qu'il s'engage dans tous les interests de la maison d'Autriche, il promet particulierement de donner son suffrage au roy de Hongrie dans la prochaine election, et l'on me mande que c'estoit de concert avec Isola qu'on publioit un traité de neutralité pour endormir le roy de Suede et ses amis et pouvoir ainsy leur donner une botte plus franche et plus impreveue.

CVII.

Bibl. nat., ms. fonds Baluze, t. 376, f° 361. — Original.

À J.-B. COLBERT.

Metz, 23 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Réponse marginale de Mazarin à une dépêche de J.-B. Colbert en date du 20 octobre [1]. Le Cardinal, à l'occasion des accusations que suscitait contre lui l'alliance anglaise, écrivait à Colbert :

Il seroit à souhaiter qu'il n'y eust ny mal intentionnez ny de ceux qui, sous pretexte de devotion, sont pires que les autres, mais sont des gens qu'on ne deracinera jamais, et il se faut mettre l'esprit en repos de toutes leurs extravagances, taschant de punir celles qu'on pourra. Le Roy n'a remis aux Anglois que le fort de Mardik, où il n'y a personne, et, pour Bourbourg, S. M[té] l'a faict fortifier et le garde, et l'on a pris deux mille hommes de pied, de toute l'armée, et quatre regimens de cavalerie, qu'on y a desja establis. Peut-estre on y mettra cinq cens Anglois de ceux qui sont à la solde du Roy, qui y demeureront en la mesme maniere que firent les autres dans le Boulonnois et ailleurs.

Voilà la verité qu'on ne peut cacher, et il est estrange que, la guerre s'estant faicte près de cent ans conjointement[2] avec les Hollandois, la France ayt continuellement assisté ceux-cy pour leur faciliter la conqueste de tant de places, sans que personne en ayt murmuré, et qu'on crie à present à cause des Anglois qui n'ont encore rien et qui sont

[1] On trouve une grande partie de cette dépêche et de la réponse de Mazarin dans le recueil de M. P. Clément (t. I, p. 288); mais comme il y a des lacunes et des altérations du texte, il m'a paru nécessaire de reproduire cette réponse de Mazarin aux attaques contre l'alliance anglaise.

[2] Le texte de M. P. Clément porte *continuellement*, au lieu de *conjointement*. Ce changement rend le passage peu intelligible. Mazarin veut justifier son alliance avec les Anglais en alléguant l'exemple de l'ancienne alliance de la France avec la Hollande, puissance protestante comme l'Angleterre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Octobre 1657. obligez par un traicté à des conditions plus advantageuses, pour les catholiques, qu'on n'avoit jamais songé d'exiger des Hollandois, n'y des Suedois, en cas qu'on prist[1] [quelque ville], et en leur donnant Dunkerque[2], comme il est aysé de voir dans le mesme traicté, quoyque les Espagnols ne se fussent pas trop mis en peine là-dessus[3] lorsqu'ils sollicitoient l'attaque de Calais avec les Anglois pour les mettre en possession de la place.

CVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 378; minute. — Aff. étr., France t. 272, f° 290; copie du temps.

À M. DE THOU,

AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

Metz, 24 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin commence par se plaindre de l'état de sa santé, qui ne lui a pas permis de répondre plus tôt aux dépêches de M. de Thou. Il continue en ces termes :

L'advis que vous avez receu de Londres ne peut avoir aucun fondement pour ce qui regarde la mauvaise satisfaction que le Protecteur a de nous[4]. Car je vous puis asseurer qu'il est fort content de nostre procedé et qu'il a touché au doigt qu'il a esté faict, de nostre costé, tout ce qui se pouvoit imaginablement pour executer ce qui avoit esté projeté au commencement de la campagne, et à present qu'on a remis aux Anglois Mardick, où ils se fortifient en grande diligence, avec l'assistance de l'armée[5], M. le Protecteur aura sujet de croire de plus en

[1] Le texte de M. P. Clément porte : *en cas qu'on le pust.*

[2] Il faut sous-entendre qu'en cédant Dunkerque aux Anglais, on a stipulé des conditions en faveur des catholiques, comme on peut le voir dans le traité.

[3] Sur le maintien de notre religion.

[4] Olivier Cromwell s'était plaint de l'inexécution du traité de Paris, conclu le 23 mars 1657, comme on a pu le voir dans le tome précédent, mais avant la prise de Mardick.

[5] De l'armée française que commandait Turenne.

plus qu'on n'a pas non seulement envie de le tromper, mais de luy donner la moindre meffiance. Octobre 1657.

CIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 379. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Metz, 25 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Je croy qu'avant que vous receviez celle-cy, le sieur Jaquier aura fait toutes les choses que vous pouviez souhaiter tant pour la fourniture qu'il fallait faire à l'armée que pour les cinq mille septiers que l'on avoit jugé nécessaire de mettre en magasin à Bourbourg; et afin d'asseurer de plus en plus la chose, quoyque je n'aye pas veu jusqu'icy qu'il ayt manqué de faire ce que j'ay marqué de vouloir de luy, M. Le Tellier luy escrit de nouveau, de ma part, de la bonne maniere, luy declarant, comme vous me mandez, qu'il est necessaire que, pour le payer de la farine et de ce qu'il fournira extraordinairement, il n'aura affaire qu'à nous qui nous chargeons de solliciter la chose et de payer sans retardement ce qui luy sera deub pour ce regard-là.

Je luy escris mesme la lettre cy-jointe pour le prier de satisfaire avec ponctualité tout ce que vous luy ordonnerez, me remettant du surplus à ce que M. Le Tellier luy mandera.

L'intention du Roy est que les Anglois soyent payez ponctuellement. Les s^rs d'Ormesson et Talon feront ce payement. Je vous prie de tenir la main à ce que cela ne se fasse pas[1], non seulement pour empescher les inconvenients, qui peuvent arriver, de mescontenter ce corps, ne luy donnant pas à point nommé la satisfaction qui luy a esté promise, mais aussy pour l'obliger à servir agreablement et à n'avoir pas d'aversion à demeurer en France.

[1] Cette phrase irrégulière est conforme au manuscrit. Le sens est : *à ce qu'on ne manque pas de les payer ponctuellement, non seulement*, etc.

Octobre 1657. Je ne croy pas que l'on puisse pretendre que le Roy paye la garnison angloise que M. le Protecteur establira à Mardik, car c'est un poste qu'on luy remet ainsy qu'il est porté par le traité, et comme il doit estre possédé par eux sans que le Roy y ayt aucune pretention, l'on ne peut pas mettre en doute que la despense pour la garnison et pour les autres choses ne doive estre faicte par luy. Il sera bon d'en dire un mot à M. l'Ambassadeur, quoyque je ne pense pas qu'il leur puisse estre tombé dans l'esprit d'en user autrement. Ainsy le payement[1] devra regarder le corps commandé par M. Reynolds; à quoy je vous conjure de nouveau de donner ordre, en sorte qu'il soit payé préferablement à toute autre chose[2]. M. Le Tellier doit mesmement avoir escrit là-dessus à M. d'Ormesson, et qu'afin que l'argent ne manquast pas il ne se remboursast pas sur les premiers vingt mille livres des voitures et des autres choses executées par vostre ordre.

Je ne doute pas que vous n'ayez receu, il y a desja quelques jours, les soixante six mille livres, car il y a longtemps qu'elles sont parties de Paris, et qu'on ne vous fournisse la quantité d'avoyne pour distribuer à la cavalerie, qui luy a [esté] ordonnée. Je ne doute pas aussy que les cent mille livres que je vous ay escrit qu'on envoyeroit, de Paris, à M. d'Ormesson à compte du quartier d'hyver, n'arrivent en mesme temps que cette lettre; et je vous puis respondre qu'ayant depesché hyer un courrier à Paris, à Colbert qui faict mes affaires, pour luy mander qu'à quelque prix que ce fust, apres en avoir dict un mot au Procureur general, il fist partir à l'instant six vingt mille livres et les envoyast au mesme M. d'Ormesson, dont il poursuivra le remboursement sur le fonds du quartier d'hyver, cette somme sera envoyée en toute diligence, et vous pourrez avec tout cela remedier au plus pressant, estant au desespoir que la misere dans laquelle nous sommes ne m'ayt pu permettre de vous envoyer quelque fonds pour assister les officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, qui le meritent bien, et que je suis fort persuadé qui sont en necessité; mais je vous

[1] Le payement que la France aura à faire. — [2] A toute autre dépense.

jure sans exageration que jamais je ne me suis veu dans l'estat où je suis à present, car il nous manque plus de deux cent mille livres pour pouvoir fournir au payement de tout ce que je me suis obligé de payer moyennant le fonds que j'arrestoy l'hyver passé, avec MM. les Surintendans, qu'ils donneroient pour l'année 1657, quoy qu'à mon grand regret il ayt esté impossible d'envoyer de l'argent pour assister l'armée de Flandres durant la campagne, ainsy que l'on avoit accoustumé de faire les autres années; mais il y a des choses qui, ne dependant pas de l'industrie ny de l'application, il faut par force se soumettre à la possibilité de souffrir, malgré les accidens qu'il arrive de ne pouvoir pas faire tout ce qui seroit necessaire; en quoy les ennemis nous donnent un bel exemple. Octobre 1657.

Je cognois fort bien qu'il n'y a rien de si difficile que de soustenir Mardik et Bourbourg, comme vous avez entrepris; mais j'espere que vous aurez la gloire d'y reussir[1] et que, moyennant cela, vous aplanirez le chemin pour faire de grandes choses la campagne prochaine et avec facilité, vous asseurant que l'on ne manquera pas de s'appliquer de la bonne maniere pour vous donner toutes les assistances qui pourront dependre de nous.

Je suis bien marry de la maladie de M. l'ambassadeur d'Angleterre; car il est fort actif et zelé, et il vous eust pu soulager en beaucoup de choses et faciliter les assistances que vous attendez d'Angleterre. J'espere que son mal ne sera rien.

J'avois destiné Bloudeau[2] pour S[t]-Venant, et il seroit bien neces-

[1] Les fortifications de Mardick étaient insignifiantes, celles de Bourbourg étaient entièrement rasées. Turenne aurait été d'avis de démolir le peu qu'il y en avait à Mardick, mais il n'osait le faire de crainte de mécontenter Lockart et Cromwell, puisque la place devait demeurer à l'Angleterre. Cependant les Anglais ne paraissaient pas se soucier beaucoup d'y mettre, comme le demandait Mazarin, une garnison à leur compte. Il fallut finalement que Turenne y postât 300 volontaires, sous peine de voir cette place retourner aux Espagnols. Le mauvais temps, le séjour dans un pays tout ouvert, en partie inondé et traversé de canaux bourbeux, le voisinage de l'armée ennemie, le manque de fourrages dans la sienne qui paralysait sa cavalerie, tout cela rendait la situation très critique pour notre général en chef.

[2] Ce nom est écrit ordinairement *Blondot*.

Octobre 1657. saire qu'il y allast, croyant qu'à Bourbourg le sieur de Brigny, que je vous depeschay dernierement, se pourroit bien acquitter des mesmes choses que Blondeau y faisoit. Neantmoins il est remis à vous d'en user comme vous jugerez plus à propos pour le service du Roy, vous priant seulement, en cas que Blondeau demeure à Bourbourg, de faire donner advis au sieur de La Haye qu'il ne le doit pas attendre à St-Venant.

Je vous prie de faire retirer deux capitaines, de ceux de mon regiment italien, qui ont esté faicts prisonniers. La chose sera aisée en donnant deux autres Italiens, qui ont esté pris à Mardik.

En vostre consideration, le Roy a trouvé bon que je mande à M. de Bar [1] de traiter M. de Cugnac differemment des autres prisonniers [2], quoyque la maniere dont le prince de Condé en a usé et continue d'en user avec nous sur le faict des prisonniers ne devroit pas nous obliger de relascher tant soit peu de la resolution qu'on a prise icy d'en user de mesme.

Je croy que Leurs Mtés partiront d'icy dans deux ou trois jours pour retourner à Paris, apres avoir donné ordre à tout ce qu'il y avoit à faire en ces quartiers, particulierement pour les affaires d'Allemagne [3], et je vous confirme que, dans le voyage, et lorsque nous serons à Paris, l'on songera serieusement à tout ce qui peut regarder le bon succez des choses auxquelles vous travaillez; et ce pendant je ne doute pas que vous ne mettiez le tout pour le tout à obliger les Anglois à mettre promptement Mardik en estat que les ennemis perdent l'esperance de le pouvoir reprendre, lorsque vous quitterez ces quartiers-là. Sur quoy je vous dois dire que je suis adverty [4] et de tres-bon lieu que, les

[1] Guy de Bar était gouverneur d'Amiens. (Voy. sur ce personnage, t. VII, p. 124, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Pierre de Cugnac était de la maison de La Force et par conséquent allié de Turenne, qui avait épousé une fille du maréchal de La Force.

[3] Le Roi, après avoir été passer un jour à Nancy, revint à Metz, d'où il partit le 28 octobre pour coucher à Malatour. Il alla, par Verdun et Sainte-Menehould, à Châlons, où il passa la Toussaint, et se rendit ensuite, par Montmirail et Meaux, à Paris, où il arriva le 5 novembre.

[4] Cet avis et le suivant sont indiqués sur la minute comme devant être chiffrés.

ennemis esperant que vous vous retirerez bientost, leur intention est de rattaquer Mardik et de l'emporter en cinq ou six jours, et ils apprehendent fort que les Anglois ne travaillent pour raccommoder les vieilles fortifications, parce qu'en ce cas, s'eslargissant pour avoir communication avec la mer, ils voyent bien qu'ils n'y devroyent plus songer. Octobre 1657.

J'adjousteray encore à ce que dessus un advis que je viens de recevoir tout presentement en confirmation de ce que je vous ay dict cy-dessus, c'est que les ennemis sont resolus d'attaquer, à quelque prix que ce soit, le fort de Mardik, lorsque l'armée du Roy se sera retirée, si ce n'est qu'on ayt travaillé à restablir les vieilles fortifications. Il sera bon que vous preniez la peine de dire cecy confidemment à M. l'ambassadeur d'Angleterre et au chevalier Reynolds, afin qu'ils redoublent leurs soins pour mettre le fort de Mardik en bon estat, leur donnant pour cela toutes les assistances qui peuvent dependre de vous[1].

CX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 395; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 299.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

Metz, 27 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin annonce qu'il souffre des atteintes de la gravelle. Il ajoute :

Je souhaiterois fort qu'elles me laissassent la force et la liberté de pouvoir pratiquer le remede du comte de Fürstemberg de me faire suivre en poste par un tonneau de vin de Moselle; mais ce mal est si

[1] En effet, pressé par le roi d'Angleterre qui était venu rejoindre l'armée espagnole, don Juan, le 1er novembre, à huit heures du soir, tenta de reprendre Mardick. Les assiégés se défendirent vaillamment durant toute la nuit, et Turenne, averti par la canonnade, arriva, le 2 novembre au matin, au secours de la place, ce qui obligea les Espagnols à se retirer derrière les murs de Dunkerque.

Octobre 1657. peu traitable, qu'il ne me donne treve que pour quelques instans et semble estre fort opiniastré à ne me laisser pas sytost en repos. Je ne laisse pas de partir demain par un excez de complaisance pour bien des gens qui souspirent icy apres nostre retour à Paris, et quoy qu'on me dise que c'est fort m'exposer dans l'estat où je suis, je ne veux point retarder le voyage, et j'espere que peut estre l'agitation du carrosse soulagera mon mal, au lieu de l'augmenter.

Mazarin entretient ensuite le Maréchal de la charge de procureur général au parlement de Pau, que Gramont demandait pour un de ses clients. Le Cardinal lui promet son appui. Il termine en exprimant le regret que l'état de sa santé le mette hors d'état de répondre, sur le même ton, aux aimables plaisanteries du Maréchal.

CXI.

Aff. étr., France, t. 272, f° 95. — Minute.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Sainte-Menehould, 31 octobre 1657.

(EXTRAIT.)

Quoy que les douleurs de mon mal soient moins violentes que dans le commencement, elles ne cesseront pourtant point que je n'aye jeté quelque pierre, et elles me tourmentent assez pour ne me permettre pas de pouvoir vous faire response de ma main, comme j'ay accoustumé. Il est superflu que vous me fassiez compliment sur mon indisposition. Je suis asseuré que vous y compatissez sensiblement et que vous avez pour moy toute la tendresse que merite l'amitié que j'ay pour vous.

Je suis bien ayse que l'affaire du Conseil se soit terminée en sorte qu'on ayt faict cognoistre aux Intendans qu'on se pouvoit passer d'eux, et à ceux qui faisoient des cabales pour le[1] leur faire refuser, qu'ils prenoient de fausses mesures.

[1] Aucun substantif n'accompagne le pronom *le;* mais je crois, d'après ce qui précède, qu'il s'agit du contrôle des finances. (Voy. ci-dessus, p. 163.)

Je ne croy pas qu'il y ayt eu aucune difficulté à sceller la commission d'intendant du s[r] de Caumont; mais, s'il est necessaire, vous en pourrez parler, de ma part, à M. le Chancelier. Novembre 1657.

Je voy bien que vous n'avez pas sujet d'estre satisfaict de la conduite du lieutenant criminel dans le jugement de Barbezieres, et j'approfondiray un peu la chose quand nous serons à Paris.

Je parleray aussy à M. le Chancelier, à nostre arrivée, de l'arrest pour les secretaires du Conseil, et je luy en escrirois si nous n'estions si proches du retour.

Vous aurez veu, par la depesche de M. de Brienne, les intentions du Roy sur ce qui se passe aux Estats de Bretagne. J'escris, en mon particulier, sur le mesme sujet à M. de La Meilleraye[1] et à M. Boucherat[2]. Le Roy est resolu de soustenir vigoureusement son autorité; il ira en Bretagne exprez, s'il est necessaire pour cela et si les Estats persistent dans la mesme conduite qu'ils ont commencé de tenir[3].

CXII.

Aff. étr., France, t. 277, f° 101. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Châlons-sur-Marne, 1[er] novembre 1657.

Je vous ay desja escrit que le Roy estoit resolu de soustenir vigoureusement l'affaire des Estats de Bretagne[4]. Depuis, le gentilhomme de M. le mareschal de La Meilleraye est arrivé icy, qui m'a rendu

[1] On trouvera, aux Analyses, l'indication de ces lettres.

[2] Le maréchal de La Meilleraye était gouverneur de Bretagne, et Boucherat, commissaire du Roi pour la tenue des États de cette province.

[3] Il s'agissait du vote, par les États, du «don gratuit» et de l'adoption de diverses autres mesures fiscales que la province refusait d'accepter. Cette discussion recommençait presque à chaque réunion des trois ordres et, chaque fois, l'on ne parvenait à tirer de la Bretagne le faible impôt auquel elle était assujettie qu'après d'épineux marchandages.

[4] Voy. la lettre précédente.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Novembre 1657. vostre lettre du 30 octobre, et aussy tost j'ay faict trouver bon à Sa M^té que M. le comte de Brienne escrivist à M. le mareschal de La Meilleraye les deux lettres que vous jugerez necessaires, l'une de la part de Sa M^té pour separer les Estats et en remettre l'assemblée au mois de septembre prochain, et l'autre, en son particulier, pour luy faire cognoistre que ce n'est point une menace, mais, en effect, que le Roy veut que cet ordre soit executé sans replique en cas que, dans les vingt-quatre heures, lesdicts Estats n'accordent pas un don gratuit aussy considerable, au moins, que celuy de l'année derniere, et sans stipuler aucune des conditions qu'ils demandent, ny entrer dans les interests du parlement [de Bretagne] ou d'autres officiers[1] de Sa M^té.

Vous recevrez lesdictes lettres par ce gentilhomme que l'on renvoye en diligence, et je remets à vous entretenir de vive voix sur toutes les autres choses.

Je vous recommande ce qui regarde la somme que je vous ay prié d'envoyer en Italie.

CXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 399; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 300; copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Châlons-sur-Marne, 1er novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Le Roy ayant desiré que M. le prince de Hombourg s'en retournast à Francfort pour continuer à Sa M^té en ce lieu et aux autres endroits, où il va estre utile, ses services, ainsy qu'il a faict jusques à present avec beaucoup de zele et d'affection, je vous fais ce mot afin que vous disiez, de ma part, à MM. les Ambassadeurs d'avoir toute confiance audict sieur prince, comme au plus asseuré et partial serviteur qu'ayt

[1] Titulaires d'offices.

Sa M[té] et à un de ses meilleurs amis. Je prie aussy MM. les Ambassadeurs de le vouloir assister, afin qu'il puisse retirer l'argent qu'il a donné à diverses personnes pour faire des levées, parmy lesquels il y en a un qui a l'honneur d'estre parent de M. l'electeur de Mayence, lequel asseurement sera le premier à vouloir que ledict prince reçoive la satisfaction qu'il poursuit. Novembre 1657.

Le Roy luy accorda, l'hyver passé, une pension de quatre mille escus, que[1] Sa M[té] veut que, toutes les fois qu'il fera instance à MM. les Ambassadeurs d'en estre payé, vous retiriez ordre d'eux de luy en payer une moitié et, trois mois apres, l'autre moitié.

CXIV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 453. — Minute corrigée de la main de Roussereau.

À M. DE TURENNE.

Paris, 9 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire par les s[rs] Fisica et de Brigny, qui m'ont encore rendu un compte particulier de l'estat des choses et de tout ce que vous les avez chargez de me dire. J'ay esté fort ayse d'apprendre que la tentative que les ennemis ont faicte pour insulter[2] Mardik n'ayt pas reussy et que les Anglois ayent esté satisfaits de la vigueur qu'ont tesmoignée[3] les soldats françois que vous y avez envoyez tres à propos, et je ne considere pas tant, en ce rencontre, la conservation de Mardik et l'affront que les ennemis y ont receu, que l'advantage d'affermir de plus en plus nostre union avec les Anglois et leur oster les petites mesfiances qu'ils avoient conceues sans aucun fondement[4].

[1] Il faudrait grammaticalement : *pour laquelle*.

[2] Le mot *insulter* est écrit en interligne et corrige *reprendre*.

[3] Les mots *de la vigueur qu'ont tesmoignée* sont de la main de Roussereau et en interligne.

[4] Depuis *et je ne considere pas* jusqu'à la

Novembre 1657. Les advis que j'ay par mes correspondans de Flandres sont que les ennemis, aprez s'estre retirez de Mardik, avoient publié, dans le pays, qu'ils n'y estoient allez que pour raser les travaux que nous avions commencé de faire au fort bas, et non pour attaquer la place, et qu'ils avoient executé leur dessein; ce qui ne s'ajuste guere avec la quantité de[1] fagots et des[2] grenades qu'ils laisserent en partant, et qui marquent assez que, quoy qu'ils disent, ils estoient venus dans la resolution d'attaquer. On adjouste qu'ils furent fort estonnez quand ils sceurent que vous vous estiez desja advancé avec l'avant-garde de l'armée jusqu'à Bourbourg, et qu'ils ne l'ont pas moins esté d'apprendre que, le mesme jour dont ils s'estoient retirez la nuit[3], on avoit recommencé à travailler avec plus de diligence et de chaleur qu'auparavant à la fortification du fort bas, qui leur donna plus d'inquiétude que je ne sçaurois vous dire[4], estant persuadez que, si une fois il est en deffense et que nous y mettions le nombre de soldats qui sont necessaires pour cela[5], il leur sera, aprez, impossible de le reprendre, et qu'ils se trouveront dans un grand embarras; ce qui nous doit encore exciter davantage à faire les derniers efforts; et les Anglois ont grand tort d'y avoir apporté tant de nonchalance dans le commencement et differé si longtemps à faire venir les palissades, les planches, les materiaux et les autres choses necessaires pour cette fortification. Il faut fort les solliciter de reparer le temps perdu; mais le principal c'est que vous demeuriez de ce costé-là avec l'armée le plus longtemps qu'il se pourra; car les ennemis, vous voyant si prez de Mardik, iront plus bride en main et nous donneront peut-estre le temps d'accommoder ce poste, en sorte que nous en aurons l'esprit en repos, et je vous as-

fin du paragraphe, ce passage est écrit en interligne et en marge de la main de Roussereau.

[1] Les mots *la quantité de* ont été ajoutés sur la marge par Roussereau.

[2] *Et des* a été écrit en interligne par Roussereau et corrige *les*.

[3] Cette phrase étrange se comprend. Le sens est : *pendant le jour qui suivit la nuit dans laquelle ils s'étaient* retirés.

[4] Les onze mots depuis *leur donna* jusqu'à *dire* sont écrits en marge de la main de Roussereau.

[5] Depuis *deffense* jusqu'à *pour cela*, le passage a été écrit en interligne par Roussereau.

seure de nouveau que, si vous aviez creu que mon voyage à Calais eust pu contribuer à advancer les choses, je serois party à l'instant pour m'y rendre, quoyque mon mal ne m'ayt pas encore quitté. Novembre 1657.

Vous ne pouviez pas mieux agir que vous avez faict avec l'ambassadeur d'Angleterre. On a fort approuvé tout ce que vous luy avez dict pour luy faire comprendre que les difficultez qu'il y a à la conservation de Mardik ne se sçauroient surmonter si, de leur costé, ils ne font pour cela, aussi bien que nous, les derniers efforts, et le Roy a aussy trouvé bon l'ordre que vous avez donné à M. Reynolds de commander dans ladicte place pour Sa M^{té}, puisque M. le Protecteur l'a souhaité ainsy.

Je ne vous dis rien pour les vivres, parce que le s^{r} de Coulanges porta les ordres necessaires à Jacquier[1] afin qu'ils ne manquassent point, et, apres mon arrivée à Paris, M. Le Tellier a parlé à Jacquier [et] a Laisné, et moy[2] à M. le Procureur general, en sorte qu'il n'y aura point de difficulté ny pour ce qu'il faut mettre dans Bourbourg.

Mazarin promet que l'argent ne manquera pas, et il termine en lui parlant de la charge de grand chambellan achetée par un neveu de Turenne.

CXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 301; copie du temps.

AU CHEVALIER DE TERLON.

[Paris][3], 9 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Il y a tantost six semaines que je suis fort travaillé de la gravelle,

[1] Jacquier, munitionnaire général, n'était pas seulement chargé des vivres, il eut aussi la mission de rendre les canaux du pays navigables, afin qu'ils pussent servir aux transports de toute sorte que l'on devait effectuer. Il y parvint, nous dit Turenne, grâce à un grand nombre d'ouvriers venus de Calais.

[2] Depuis le commencement du paragraphe jusqu'à *et moy*, ce passage est écrit en marge de la main de Roussereau.

[3] La copie ne porte pas d'indication de

Novembre 1657. et, quoyque je me porte mieux, je ne suis pas encore en estat de m'appliquer aux affaires comme je voudrois. C'est pourquoy il m'a esté impossible de faire une response si particuliere que j'eusse voulu à vos depesches depuis la mort de M. d'Avaugour[1]; me remettant donc de vous escrire au long sur toutes choses la semaine prochaine, je vous diray seulement que vous pouvez asseurer le roy de Suede que j'ay desjà travaillé conformement à ce qu'il vous a dict.

Pour ce qui est des assistances, quoy que les finances du Roy soient en tres-mauvais estat, je fais tout ce que je puis pour luy envoyer quelque somme d'argent. J'espere, dans la semaine qui vient, de vous mander positivement ce que j'auray faict là-dessus. Ce que je demande de tout mon cœur à cette majesté est de ne rien oublier de ce qui peut despendre d'elle pour diminuer le nombre de ses ennemis. Vous luy direz aussy que l'on me mande comme une chose asseurée que le roy de Hongrie, pressé par les Espagnols qui voyent leurs affaires en mauvais estat en Flandres, leur doit envoyer tout d'un coup six mille hommes de pied et quatre mille chevaux, sous pretexte d'aller combattre les Anglois qui ont pris pied à Mardik; et quoy que cela reculera sans doute les affaires en ce pays icy, nous en sommes bien aises, puisque par là les forces que la maison d'Austriche employe contre la Suede viendront à estre affoiblies.

Espoir d'un prochain accommodement entre la Pologne et la Suède. Le chevalier de Terlon doit rester en Suède jusqu'à nouvel ordre; on lui envoie de l'argent. Le Cardinal termine ainsi sa dépêche :

Vous sçaurez aussy qu'apres la mort de M. d'Avaugour, j'ay faict payer quatre mille risdalles qui luy estoient deües, et que le sieur Massé les a receües. J'auray aussy soin de ses parens, car on n'en sçauroit assez faire pour une personne qui a si bien servy, comme a faict ledict sieur d'Avaugour.

lieu; mais, au 9 novembre, la Cour était à Paris.

[1] Cet ambassadeur de France en Suède était mort, comme on l'a dit, à Lubeck, le 11 septembre 1657. (Voy. t. V, p. 795, des *Lettres de Mazarin*.)

CXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 403 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 303; copie du temps.

À M. BLONDEL.

[Paris][1], 14 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'approuve fort la resolution que vous avez prise de suivre M. l'electeur de Brandebourg pour nous tenir advertis de ce qui se passera en ce voyage et en l'entreveue qu'il va faire avec le roy de Pologne. Ce que vous avez faict a esté aussy fort à propos pour diminuer sa froideur, qui s'augmentoit tous les jours de plus en plus entre ledict electeur et les Suedois. Vous continuerez à agir en cette mesme conformité, nonobstant le bruit qui court et duquel personne ne doute point, que ledict Electeur se soit engagé, par traité, non seulement avec la Pologne[2], mais avec la maison d'Austriche; car, comme, d'un costé, on aura peine à accomplir les conditions qu'on luy a promises, et de l'autre, la mesintelligence qui commence à naistre entre les Polonois et les Austrichiens, qui ont des interests tout differents, pouvant augmenter et produire l'accommodement de ce royaume-là avec la Suede, ce roy s'estant declaré de vouloir rendre la Prusse, il pourra aysement arriver, nonobstant toutes les promesses que cet Electeur a faites à l'Isola, qu'elles ne soyent pas executées et qu'il se reunisse plus que jamais avec la couronne de Suede, à quoy il auroit sans doute

[1] La copie ne porte pas d'indication de lieu.

[2] L'électeur de Brandebourg avait, en effet, signé le 19 septembre 1657, avec la Pologne, le traité de Wélau dans le duché de Prusse. Les principales conditions du traité de Wélau étaient que l'électeur de Brandebourg rendrait à la Pologne ce qu'il occupait de ce royaume, de la Lithuanie et de l'évêché de Warmie; qu'à cette condition, la Pologne reconnaîtrait la souveraineté de l'Électeur sur le duché de Prusse. Cette renonciation de la Pologne à ses droits sur le duché ne devait avoir lieu qu'en faveur de Frédéric-Guillaume et de ses descendants mâles.

Novembre 1657. repugnance s'il voyoit qu'on ne se fiast plus en luy, et cela seroit mesme capable de le faire precipiter à faire des pas, auxquels il hesite encore.

Mazarin espère que le gentilhomme qu'il a envoyé de Metz à l'électeur de Brandebourg contribuera à le détacher de l'Autriche. Il engage Blondel à agir de concert avec lui pour tâcher de gagner le comte de Schwerin, principal ministre de l'Électeur.

CXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 404; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 306; copie du temps.

À M. DE THOU,

AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

Paris, 16 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Le Roy est tousjours de plus en plus satisfait de vostre conduite, et vous devez estre asseuré que je ne perds aucune occasion de faire valoir le zele et l'adresse avec laquelle vous le servez. Il est bon que vous continuiez à prendre la peine d'escrire à tous les ministres[1] du Roy et d'advertir particulierement M. de Comminges[2] de tout ce qui peut contribuer à l'accommodement du Portugal avec MM. les Estats [des Provinces-Unies], continuant en mesme temps à faire, au lieu où vous estes, toutes les diligences qui pourront despendre de vous pour en advancer la conclusion. Il sera bon que vous ne vous engagiez à rien contre le sieur Borel[3], c'est-à-dire à demander en public sa revocation,

[1] Le mot ministre est pris ici dans le sens de *représentants* de la France dans les cours étrangères.

[2] Ambassadeur de France en Portugal. (Voy. le tome VII, p. 455, des *Lettres de Mazarin.*)

[3] Ambassadeur des Provinces-Unies en France. On a vu, dans le tome précédent, que ce diplomate s'était montré tout à fait hostile à la France et avait pris une attitude presque agressive dans l'affaire des navires capturés par Ruyter, affaire que de Thou parvint à terminer à notre honneur.

sans estre asseuré de l'obtenir; car autrement il en arriveroit des inconvenients qu'il faut esviter dans les conjonctures presentes. Novembre 1657.

Nous avons tousjours de nouvelles confirmations de la partialité que M. le Rhingrave[1] a pour cet Estat[2]. Il doit estre asseuré qu'en toutes rencontres il recevra des marques de la bienveillance de Sa M^té^ en sa personne et en ses enfans. En quoy je m'employeray comme je dois, par justice, par l'estime que je fais de son merite et par l'amitié que j'ay pour luy.

Il ne faudroit pas perdre un moment de temps à gagner la personne que vous me marquez, comme ayant credit auprez de Mme la princesse douairiere d'Orange[3], si cela pouvoit estre utile; car l'on mande de tous costez que non seulement l'electeur de Brandebourg a fait son accommodement avec la Pologne, mais une liaison estroite avec la maison d'Austriche, à laquelle a eu grande part ladicte princesse, qui en a esté continuellement sollicitée par l'ambassadeur d'Espagne, ainsy que je vous ay mandé. Vous vous conduirez donc, s'il vous plaist, à l'esgard de ladicte personne suivant les advis que vous recevrez des resolutions dudict Electeur. Car, nonobstant les engagements dans lesquels il est entré avec l'Isola[4], il se pourroit faire, par d'autres rencontres, qu'il croiroit à propos pour son service de s'en retirer, et particulierement s'il voyoit augmenter la mauvaise intelligence entre les Polonois et les Austrichiens qui font assez cognoistre, par la retention de Cracovie, qu'ils n'ont autre but que de se rendre maistres de ce royaume [de Pologne], afin d'en asseurer la succession au frere du roy de Hongrie[5]. Et voilà ce que produisent d'ordinaire tous les secours et assistances que la maison d'Austriche donne! Je vous confirme qu'on ne peut rien adjouster à la passion que ladicte

[1] Léopold-Philippe-Charles, rhingrave, prince de Salm, maréchal héréditaire du Palatinat, prit séance, en 1654, à la diète de Ratisbonne et siégea au collège des Princes. Il mourut en 1663.

[2] Pour la France.

[3] Émilie de Solms, veuve du stathouder Frédéric-Henri de Nassau.

[4] Voy. sur Lisola, t. VII, p. 441. Il avait été le principal négociateur du traité de Wélau.

[5] Voy. le tome VII, p. 441 et 536.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Novembre 1657. princesse a pour cette maison, sçachant de science certaine qu'elle ne perd aucune occasion de la servir directement et indirectement, avec une ardeur extraordinaire.

Le roy de Suede se plaint fort de MM. les Estats, m'ayant faict representer non seulement qu'ils n'oublient rien pour assister ses ennemis, mais pour les eschauffer à continuer la guerre contre luy; et, entre autres choses, on m'asseure que la ville d'Amsterdam a donné au roy de Dannemark des vaisseaux et un million de livres, sans quoy il se seroit certainement accommodé (avec la Suède). Vous voyez de quel prejudice cela est au bien public et aux interests particuliers de cette couronne[1]. C'est pourquoy je m'asseure que vous vous employerez de la bonne maniere pour empescher la continuation de cette assistance, et à porter MM. les Estats à estre plustost mediateurs entre la Suede et le Danemark pour un bon adjustement qu'à perpetuer la guerre en fournissant à celuy-cy les moyens pour cela.

Mazarin termine par quelques détails sur les intrigues de l'Espagne dans les Provinces-Unies.

CXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 406; minute. — Aff. étr., France, t. 274, f° 308; copie du temps.

À M. DE LUMBRES.

[Paris], 16 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je n'ay rien à vous repliquer touchant la succession du royaume de Pologne, qu'on suppose avoir esté promise au frere du roy de Hongrie, si ce n'est qu'il n'y a rien qu'on croie si veritable à Prague et en toutes les cours des princes d'Allemagne; mais j'ay tant de veneration pour tout ce qui vient de la part de la reyne [de Pologne], que je n'hesite pas à croire que cela n'est pas, puisqu'elle l'asseure ainsy.

[1] De la France.

Il est vray que la conduite que les Austrichiens tiennent, ayant voulu Novembre 1657. retenir Cracovie et ayant la pensée de faire la mesme chose partout où les armes du roy de Hongrie entreront, donne de plus en plus sujet à tout le monde de juger que leurs pensées soient[1] de s'asseurer du royaume de Pologne, en sorte que la succession ne leur puisse estre contestée[2]. Et je vous prie, sur ce sujet, de dire à la reyne qu'elle ne doit pas s'estonner si la maison d'Austriche a tousjours la pensée d'estendre les bornes de sa domination, puisque le principal but qu'elle a, lorsqu'elle envoye des secours à quelqu'un, est d'avantager ses interests et d'en tirer le plus de rescompense qu'elle peut aux despends de celuy qu'elle secourt; car c'est une maxime de laquelle ladicte maison se trouve si bien, qu'il n'y a pas apparence qu'elle la veuille changer.

Le plus beau coup que la reyne puisse faire pour sa gloire, pour le bien et les interests de son mary, pour son repos et advantage, et pour celuy de toute la Pologne, est d'employer son credit, sa prudence et son adresse pour faciliter à tout ce qui peut servir à une prompte conclusion de la paix avec la Suede; car par là tous les projets de la maison d'Austriche pour se rendre maistresse de ce royaume-là seront renversez, et la France luy en aura une tres-grande obligation. J'espere que l'arrivée du sieur Akakia vous aura donné moyen de mettre cette affaire en bon estat, puisque vous me mandez que ladicte reyne y seroit sincerement portée; et quoyque le roy de Suede demande quelque rescompense d'argent pour la restitution de la Prusse, c'est un grand point qu'on l'ayt pu faire resoudre à prononcer le mot; car je ne doute pas qu'il ne se relasche apres et ne se contente de quelque chose raisonnable, qui[3] soit tres advantageux à la Pologne de luy ac-

[1] Il y a bien *soient* dans le manuscrit.

[2] Cette éventualité devait en tout cas tarder à se produire, puisque le roi Jean-Casimir demeura sur le trône jusqu'en 1669. A cette époque il eut pour successeur, non point un prince de la maison d'Autriche, mais un noble Polonais, Michel Koributh Wisniowiecki, qui était, du reste, une créature de la cour de Vienne, auquel succéda à son tour Sobieski.

[3] Le manuscrit porte *qui;* il semble qu'il faudrait *qu'il.*

Novembre 1657. corder pour se mettre en possession de toutes ses places en un instant, renvoyant les troupes du roy de Hongrie qui ne songent qu'à achever de ravager ce royaume, [en licenciant][1] les autres qui ne luy seront pas necessaires, et establir ainsy une tranquillité qui fasse refleurir toutes choses et rende la Pologne aussy heureuse et abondante qu'elle estoit par le passé.

Je vous prie de conjurer la reyne, de ma part, d'y agir de la bonne maniere, l'asseurant qu'elle ne sçauroit rien faire de plus advantageux pour la Pologne, ny pour elle, ny qui oblige tant le Roy et la Reyne. Quand il n'y auroit que ce motif, je suis asseuré qu'il feroit grand (*sic*) force sur son esprit.

Pour ce qui est de l'offre qui vous a esté faicte à l'esgard de la succession, de laquelle elle vous a dict qu'on parleroit bientost, vous luy pouvez dire, de ma part, qu'en ayant informé Leurs Majestez, Elles m'ont commandé de vous escrire de la remercier et de l'asseurer qu'Elles ne perdent pas le souvenir de l'amitié qu'elle leur tesmoigne en cette rencontre; et vous luy pourrez dire qu'on employera volontiers la somme d'argent qu'elle vous a dicte pour pouvoir asseurer la succession du royaume de Pologne à quelque prince françois, ou autre qui soit amy et partial de cette couronne, et qu'on se conduira entierement en cette affaire comme ladicte reyne nous prescrira, sans faire demarche ny diligence que par [ses] advis[2] et de la maniere qu'elle nous fera sçavoir estre necessaire pour conduire l'affaire à bon port. Il faudroit seulement pouvoir estre moralement asseuré que, moyennant cette despense, la chose reussist.

[1] La copie porte bien *à licencier;* mais le sens exige un participe.

[2] La copie porte *les advis;* mais il est évident qu'il faut *ses advis*.

CXIX.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 41, f° 473. — Minute.

À M. LE MARQUIS DE CARACÈNE.

Paris, 17 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je n'aurois pas tardé si longtemps à faire response à V. Exc., à moins d'estre indisposé comme je l'ay esté jusques à present. Elle me permettra de luy dire que, si elle avoit sceu que M. le Prince, lorsqu'on faisoit le procez à un certain conseiller du parlement de Paris pour avoir voulu suborner des officiers de la garnison de St-Quentin afin qu'ils remissent la place aux mains dudict s^r Prince, fit reserver tous les prisonniers et particulierement le sieur de la Roque-Saint-Chamarante (*sic*)[1], declarant qu'il luy feroit souffrir le mesme genre de supplice auquel seroit condamné ledict conseiller, et que, depuis encore, il a faict de semblables declarations durant la prison de Barbezieres[2], tant s'en faut qu'elle eust trouvé estrange que, dans la conjoncture du procez du mesme Barbezieres, le Roy ayt donné ses ordres pour faire sauver ceux des nostres que M. le Prince tenoit prisonniers et mettre en seureté ceux que nous avions à luy, elle auroit trouvé sans doute que cette precaution estoit tout-à-fait necessaire et l'auroit louée comme un acte de prudence et de justice.

Comme Sa M^té n'a rien faict en cela que pour prevenir les inconveniens dont l'effect de pareilles menaces auroit esté suivy, Elle est preste à eschanger ces prisonniers qui se sont sauvez par son commandement, ou de les renvoyer en prison (l'eschange ne se faisant pas), si V. Exc. a agreable de respondre qu'ils seront traitez en prisonniers de guerre, ainsy que M. de Fuensaldagne fit, lorsque le mar-

[1] Voy. les *Mémoires de Saint-Simon*, où ce personnage est appelé *La-Roque-Saint-Chamarand*. — [2] Voy. sur Barbezières, ci-dessus, p. 166.

Novembre 1657. quis de Vandy[1], estant prisonnier sur sa parole, s'evada[2], sur l'advis qu'il eut que M. le Prince faisoit instance pour l'avoir en son pouvoir, afin de luy faire le mesme traitement qu'on feroit icy à de certains assassins qui furent condamnez à mort[3].

Pour Barbezieres, outre que le rapt commis en la personne de Girardin meritoit peine capitale, estant chose publique qu'il passoit encore alors pour domestique de M. le prince de Conty et demeuroit en cette ville, y vivant en apparence comme un bon serviteur du Roy sans aucune demonstration d'estre à M. le Prince et sans avoir veu seulement ses troupes, V. Exc. peut sçavoir d'ailleurs qu'il y avoit plusieurs années que son procez luy estoit faict pour avoir enlevé une damoiselle[4], et que mesme en dernier lieu, durant qu'il estoit à la Bastille, il avoit faict des placards tendant à sedition et entretenu des correspondances defendues à peine de la vie par les loix du royaume; ce qu'il a confessé auparavant qu'on luy eust prononcé sa sentence[5]. Je laisse à V. Exc. de juger s'il y avoit lieu, cela estant, d'en user comme on a faict, et si un sujet prevenu de semblables crimes est exempt de la rigueur des loix pour avoir esté pris les armes à la main contre son roy.

Au reste, ce n'est pas d'aujourd'huy que je suis persuadé de ce que V. Exc. dict de la consideration en laquelle sont en Espagne les interests de M. le Prince[6]. Car nous l'avons assez recogneu dans ce qui s'est passé dernierement à Madrid, lorsque M. de Lionne y estoit[7]; et,

[1] Sur Vandy, voy. le tome III, p. 455, note 5. Vandy retourna d'ailleurs en Flandre après son évasion; mais, durant cet intervalle, le prince de Condé «lui avait pillé et brûlé sa maison», comme Mazarin nous l'apprend dans la lettre datée du 12 octobre 1653.

[2] Le manuscrit porte *se suada*, qui n'a aucun sens.

[3] Probablement Ricousse et Bertaut. (Voy. t. VI, p. 45, note 3, des *Lettres de Mazarin.*)

[4] Voy. t. VII, p. 479, des *Lettres de Mazarin.* Cette demoiselle était Mlle de La Bazinière, sa cousine, fille du trésorier de l'Épargne.

[5] Cette dernière phrase est écrite sur la marge.

[6] *Depuis la consideration* jusqu'à *M. le Prince*, cette partie de la phrase est écrite en marge.

[7] Voy. t. VII, p. 312, des *Lettres de Mazarin.* Le traité avait été rompu par suite des exigences de l'Espagne en faveur de

à la verité, si les grands roys peuvent avoir obligation à des particuliers, on ne peut nier que Sa M^{té} Catholique n'en ayt de tres grandes à M. le Prince des services qu'il luy a rendus aux despens de cette couronne. Je m'asseure pourtant que, quand la cour d'Espagne sera informée de ce qu'on a faict icy à l'esgard des prisonniers, [elle] ne voudra pas que l'on mette en parallele des criminels avec des gens de bien qui exposent si genereusement leur vie pour le service de leur prince. Novembre 1657.

Mazarin termine cette dépêche en déclarant que les prisonniers de guerre seront bien traités en France. Il se plaint de n'avoir pu obtenir la liberté de Valperga [1], qui, depuis sept ans, est retenu prisonnier, malgré toutes les promesses qu'on lui a faites de sa prochaine délivrance.

CXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 420. — Minute.

À M. DE SCHOMBERG [2].

Paris, 17 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 6 de ce mois. Je vous remercie de ce que ma consideration vous a faict passer par dessus toutes les difficultez que vous trouviez à la conservation de Bourbourg et qui vous donnoient de la repugnance à vous en charger [3]. On ne vous laissera manquer d'aucune des assistances dont vous aurez besoin pour en sortir avec honneur, et l'on donnera au service que vous rendrez en cette occasion tout le prix qui luy sera deub. On taschera de remedier à la

Condé, à qui Mazarin voulait bien restituer sa fortune et ses terres, mais non pas ses places et ses gouvernements.

[1] Voyez sur le s^r de Valpergue, t. VII, p. 432 et 438. Il était prisonnier à Naples, et Mazarin avait proposé, l'année précédente, de l'échanger contre don Inigo de Tolède.

[2] Voy. sur Frédéric-Armand, comte de Schomberg, t. VII, p. 67.

[3] Schomberg commandait dans Bourbourg : «Sans lui, dit Turenne, il est certain qu'il eût fallu abandonner la ville.»

Novembre 1657. desertion des soldats françois en les traitant mieux que ceux qui demeureront en quartier d'hyver en France, et on tiendra la main que les commandans des regimens soient exacts à avoir le nombre qui leur est ordonné; mais, en tous cas, comme, outre la garnison de Bourbourg[1], on laissera un grand corps de troupes dans le Boulonnois, le voisinage donnera facilité à suppleer aux inconveniens qui pourroient arriver d'ailleurs.

Pour les Anglois, il me semble qu'estant bien payez et ayant facilité de se procurer par eau toutes les choses necessaires pour leur subsistance, ils doivent demeurer aussy volontiers à Bourbourg qu'en un autre lieu, et mesme l'ambassadeur d'Angleterre m'a dict que cette facilité rendoit les denrées à si bon marché, que le pot de biere ne valoit que dix-huit deniers à Mardik[2]. Vous pouvez avoir la mesme commodité de faire venir d'Angleterre du bois et de la tourbe, outre que les chemins que M. de Turenne a faict faire pour la communication de Calais à Bourbourg vous donneront le moyen apparemment d'en tirer encore de ce costé-là ce qu'il faudra pour vostre provision pendant l'hyver. Il y a du couvert suffisamment pour les soldats si on prend soin d'empescher qu'ils ne gastent les toicts des maisons; à quoy je vous prie de vous appliquer.

Quant aux deux forts qu'on a faicts sur la riviere d'Aa[3], M. de Turenne m'a mandé qu'il y mettroit de bons officiers avec le nombre de troupes necessaire pour les garantir de l'insulte. J'estime superflu de vous re-

[1] On avait donné à Schomberg près de 2,000 hommes; mais, comme ils étaient mal payés, et que d'ailleurs la place manquait de tout, ils se débandaient chaque jour. L'infanterie allait chercher des lieux où il y eût du bois pour se chauffer.

[2] Le pot de Mardick était d'environ 1 litre 93 cent., et 18 deniers représentent, intrinsèquement, 11 centimes environ. Le litre ne revenait donc à Mardick, en 1657, qu'à 5 cent. 1/2; ce qui était effectivement fort bon marché, puisque, vers cette époque, le litre de bière valait de 11 à 15 centimes à Strasbourg, de 9 à 19 centimes à Boulogne-sur-Mer, suivant qu'il s'agissait de bière *simple* ou *double*, et de 9 à 11 centimes à Lille.

[3] MM. de Castelnau et le marquis d'Uxelles firent construire chacun un fort sur la rivière d'Aa, qu'ils mirent en état de défense; ils jetèrent aussi des ponts sur ce cours d'eau.

commander le mesnage[1], parce que je suis persuadé que vous n'y oubliez rien. Novembre 1657.

Je feray donner un bon quartier aux gens d'armes escossois, et ils seront traictez le plus favorablement qu'il se pourra. L'on verra, dans la refforme des troupes à laquelle on va travailler, où l'on pourra mettre vostre regiment d'infanterie, et, s'il y a moyen de le remettre apres en bon estat, on l'envoyera à Bourbourg.

Il est vray que je vous ay promis de vous faire donner douze mille francs par an sur un fonds certain, jusqu'à ce que vous eussiez quelque establissement; mais comme on vous donne des appointemens pour soustenir la despense que vous faictes à Bourbourg, je pense que vous estes assez raisonnable pour ne vouloir pas tirer des deux costez en mesme temps et pour vous accommoder en cela à la necessité où nous nous trouvons. Ce n'est pas une chose fort essentielle pour vous, et je vous prie de vous mettre l'esprit en repos et sur l'asseurance que je vous donne que, pour l'utile et pour l'honorable, vous esprouverez à la fin qu'on ne peut avoir plus d'estime pour vostre personne et plus de passion pour vostre interest que j'en ay.

CXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 418 v°; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 212, et France, t. 272, f° 312; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Paris, 17 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous diray sur le remboursement des frais de Mardick, dont on commençoit à parler de delà [en Angleterre], que je m'estonne qu'on ayt pu avoir de deçà[2] une semblable pretention, veu qu'il n'y a point de comparaison entre ce qu'il nous a cousté et ce que M. le Protec-

[1] De ménager l'argent. — [2] Parmi les généraux anglais qui servaient en France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Novembre 1657. teur y peut avoir mis du sien; et, d'ailleurs, on voit assez que nous n'espargnons rien pour sa conservation, y ayant envoyé abondamment toutes choses necessaires, et tenant toute l'armée de ce costé-là avec une despense effroyable, à cause qu'il faut suppleer à force d'argent à la misere des quartiers entierement ruinez par ce long sejour que les troupes y ont faict. Aussy j'espere que nous viendrons à bout de le conserver, d'autant plus que M. de Turenne m'escrit que les fortifications nouvelles estoient palissadées et en deffense[1]; mais, avec tout cela, il faut se haster de faire ce qui reste et se bien tenir sur ses gardes. Car, asseurement, les ennemis ont resolu de l'attaquer encore et espient l'occasion de le faire, et il est bon de reveiller tousjours l'application de M. le Protecteur sur ce sujet.

M. de Brienne vous a mandé les propositions que M. le Nonce et M. l'ambassadeur de Venise firent touchant la paix, et la response qui leur fut faicte, de la part du Roy, lorsque Sa M^té^ estoit à Metz. Depuis, M. l'Electeur de Mayence a proposé, à Francfort, de traiter la paix entre les deux couronnes, avant de faire un Empereur, afin de rendre les Espagnols odieux en Allemagne par le refus d'une ouverture sy plausible et en mesme temps sy contraire à leurs fins, et de disposer ainsy les choses à une election plus conforme au desir de Sa M^té^; et comme ces bruits de paix pouvoient parvenir confusement de delà (en Angleterre), quoy que j'aye desjà faict sçavoir cecy plus au long à M. l'ambassadeur Lockhart, vous pouvez en donner part à M. le Protecteur, ou au secretaire d'Estat, afin de l'en informer, le priant de tenir la chose dans le dernier secret[2].

J'ay veu toutes les nouvelles que vous m'escrivez. Je croy que vous ne serez pas fasché de sçavoir que je suis enfin delivré de mon mal, la pierre, qui me tourmentoit, s'estant rompue en deux; ce qui a esté un grand bonheur pour moy, car elle n'auroit pas pu passer toute en-

[1] En état de résister.

[2] On a vu que, par le dernier traité conclu entre la France et l'Angleterre, les deux nations s'étaient engagées à n'entamer aucune négociation que d'un commun accord. Mazarin tenait donc à calmer les défiances que Cromwell pourrait concevoir à ce sujet.

tière que tres difficilement, et m'avoit causé des douleurs insupportables. Novembre 1657.

CXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 421 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Paris, 18 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je vous ay depesché pour vous informer en diligence des advis que je receus hyer de Flandres, sur lesquels vous aurez à prendre vos mesures. L'intention des ennemis est de retourner presentement à Mardik pour tascher de ruiner les travaux que l'on a faicts au vieux fort, et ils auroient pris cette resolution, voyant que lesdicts travaux s'advançoient extremement et que l'on avoit commencé à y poser des palissades; ce qui leur donnoit une grande inquietude, voyant qu'il leur seroit impossible de recouvrer ce poste, si on laissoit achever les fortifications auxquelles vous faictes travailler presentement; mais au cas qu'ils rencontrent des difficultez qui les empeschent d'executer ce dessein, dans lequel ils ne peuvent employer qu'une nuict, leur derniere resolution est d'y aller avec toutes les choses necessaires pour faire un siege et reprendre Mardik à quelque prix que ce soit, lorsque l'armée du Roy s'en sera esloignée, en sorte qu'il luy faille huit jours pour aller au secours, qui est le temps qu'ils croyent leur estre necessaire pour venir à bout de leur entreprise.

Ils esperent que, lorsque vous verrez le bas fort en estat de deffense, vous vous retirerez et distribuerez les ordres à l'armée pour marcher et aller prendre les quartiers d'hyver, et ils attendent avec grande impatience que vous en preniez la resolution; et aujourd'huy ils pourront bien [changer][1] celle d'aller renverser les travaux du vieux fort, afin

[1] Mot douteux.

Novembre 1657. de vous donner lieu de vous retirer en le voyant en bon estat et de pouvoir, aprez, former ce siege sans apprehension de secours[1].

Je sçay aussy que, pour vous convier d'autant plus à vous retirer, ils faisoient courre le bruit dans leur [armée][2] qu'ils estoient aussy tout-à-faict resolus à faire la retraite, et que non seulement les soldats, mais les officiers en estoient persuadez, don Juan faisant semblant d'estre tousjours le pied'à l'estrier pour s'en retourner à Bruxelles; et mesme il estoit dans la pensée, pour faire mieux croire qu'il ne songeoit qu'à mettre les troupes en quartier et à se retirer, de partir en effect de Dunkerque et s'en aller vers Courtray ou Armentieres, pour revenir tout d'un coup, quand vous vous seriez retiré avec l'armée.

Enfin les ennemis, esperant que vous vous retirerez à la fin de ce mois, sont resolus d'attaquer Mardik; mais s'ils voyoient une fois le vieux fort bien fortifié, le nombre de soldats qui composent la garnison de Mardik augmenté, comme il faudra necessairement faire, et vous resolu de demeurer avec l'armée dans les postes où vous estes, tant qu'ils se tiendront ensemble et en posture d'entreprendre quelque chose, ils seront sans doute forcez à se retirer tout de bon et remettre l'execution de leur dessein à l'année prochaine.

J'ay estimé à propos de vous donner sans delay cet avis, qui est tres-important, et Sa M^té s'asseure que vous en profiterez et prendrez là-dessus les resolutions qui seront les plus conformes à son service. Je suis seulement fasché que cela empesche encore pour quelques jours vostre retour, et je suis tout prest de vous aller tenir compagnie, si vous croyez que ma presence puisse estre en quelque façon utile. Si vous estimez aussy que l'on doive faire quelque chose à l'esgard des troupes, vous n'aurez qu'à me le mander, et je feray executer aussytost ce que vous aurez jugé à propos[3].

[1] Le projet que Mazarin prête à l'ennemi ne reçut aucune exécution; mais cela ne prouve pas qu'il n'eût point été formé réellement par les généraux espagnols, parce que la garnison importante que Turenne envoya dans Mardick, et dont le commandement fut confié au maréchal d'Aumont, gouverneur du Boulonais, était de nature à décourager toute nouvelle tentative sur cette place durant l'hiver.

[2] Mot douteux.

[3] Notre armée du Nord était alors en

Prenant la part que vous faisiez à tout ce qui me regarde, je m'asseure que vous ne serez pas fasché d'apprendre qu'apres avoir esté tourmenté pendant sept semaines, j'ay, à la fin, jeté une pierre assez grosse, et je me trouve à present, grace à Dieu, dans une parfaite santé. Novembre 1657.

J'avois oublié de vous dire que j'estimerois à propos de faire une demy lune, ou quelque autre ouvrage, à Mardik, du costé de Gravelines; car je crois que la fortification du fort bas ne va pas jusque-là.

CXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 424. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Paris, 23 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir rappelé ce qu'il lui a dit antérieurement des projets des ennemis, Mazarin ajoute :

Je croy bien superflu de vous dire qu'il faut employer soigneusement le temps pour metttre en perfection tous les travaux du bas fort de Mardik, et je serois mesme d'advis que vous en commenciez quelques autres, afin que, les ennemis rencontrant plus d'obstacles, il fust aussy plus aisé de leur faire recevoir un affront, s'ils entreprennent de l'assieger, comme ils sont resolus de faire. Je vous prie d'y faire reflexion et de donner là-dessus les ordres que vous jugerez plus à propos, car enfin c'est un coup de partye et pour la reputation et pour conserver l'amitié des Anglois, pour faciliter nos progrez de ce costé-là la campagne prochaine, que de garder ledict poste.

Je croy aussy qu'il sera bon de laisser à Calais et dans le Boulonnois le plus d'infanterie que l'on pourra, lorsque vous serez necessité à vous

très piteux état : «les régiments, dit Turenne, n'avaient plus guère de soldats»; comme on n'avait rien touché durant toute la campagne (fait qui ne s'était jamais produit depuis le commencement de la guerre), la désertion allait grand train, et l'on fut obligé de former des corps exclusivement composés d'officiers sans troupes.

Novembre 1657. retirer, afin [d'avoir] un corps considerable pour secourir Mardik par mer, ainsy que les Anglois feront de leur costé, et pour cela il faudroit des ordres bien precis de la maniere dont on se devra conduire; car j'estime qu'outre ce qu'il y auroit d'Anglois dans les vaisseaux qui pourroient se jeter dans la place, il faudra aussi embarquer un bon nombre pour le mesme effet de ceux [des Anglois] qui seront logez dans le Boulonnois, et conjointement des François qui auront leur quartier là ou à Calais; et le s[r] Talon aura soin de leur faire donner de l'argent pour quinze jours ou trois sepmaines à bon compte de leur quartier d'hyver, et mesme on leur pourra faire quelque meilleur traitement à cause de la fatigue.

En terminant, Mazarin répète les avis qu'il a déjà transmis à Turenne sur les projets des ennemis et l'engage vivement à ne pas s'éloigner de Mardick.

CXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 410 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 272, f° 315; copie du temps.

AU CHEVALIER DE TERLON.

[Paris], 23 novembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin exprime sa joie des succès du roi de Suède. Il espère qu'ils obligeront la Pologne à conclure bientôt la paix.

Quand le roy de Suede croira que la France prend plus de part en tout ce qui le regarde que qui que ce soit, et qu'elle n'oubliera rien de ce qui sera dans la possibilité pour luy donner des marques de sa sincere amitié, Sa M[té] nous rendra justice. Car, effectivement, outre l'interest qu'a cette couronne de voir prosperer ses affaires, nous regardons avec admiration son intrepidité et sa genereuse conduite; car l'on voit que sa fermeté et son courage augmentent à mesure que le nombre de ses ennemis s'accroist; et, pour moy, j'espere que cette vertu he-

roïque aura la rescompense qui luy est deue, et que Sa M[té] sera bientost en estat de se venger de son veritable ennemy [1], qui, durant un temps, lui a suscité sous-main tant de guerres, et qui, à present, a levé le masque pour le faire à la descouverte, par toutes sortes de voyes. Mais, au nom de Dieu, conjurez-le, de ma part, de se rendre plus facile que jamais pour faire son accommodement avec la Pologne, preferablement, ou au moins, avec le Danemark, si la conclusion de l'autre se rendoit difficile par les artifices des Austrichiens; ce que je ne croy pas. Et surtout, je le conjure de faire agir tous les ressorts imaginables pour ramener l'esprit de l'Electeur de Brandebourg, sans s'arrester à la conduite qu'il a tenue, quoy qu'elle ne soit pas soutenable, estant tout-à-fait necessaire, pour ne manquer aux regles de la prudence, de dissimuler et ne tesmoigner pas avoir la moindre connoissance des promesses [2] dans lesquelles S. Alt. [Electorale] s'est laissé aller par les artifices de l'Isola. Car, s'il nous peut reussir de ramener cet esprit et de faire la paix avec l'un des deux roys, les affaires se mettront en telle assiette, qu'on les verra prosperer tousjours de plus en plus, puisque, de nostre costé, on n'oubliera rien pour cela; et, de faict, je travaille de la bonne maniere, et de tous costez, à beaucoup de grandes choses qui rejailliront asseurement à l'advantage du roy de Suede. Novembre 1657.

Mazarin annonce ensuite l'envoi d'argent destiné à ce prince. Il termine en parlant de l'assassinat de Monaldeschi par ordre de la reine Christine et des sentiments que ce meurtre a excités en France :

Je suis obligé de vous dire avec desplaisir que, par quelque mauvais conseil, la reyne de Suede a faict tuer le marquis Monaldesqui, personne de condition, qui estoit son grand escuyer [3], et que les cir-

[1] Cet ennemi était la maison d'Autriche, à laquelle Mazarin attribue les coalitions formées contre la Suède.

[2] Voy. ci-dessus, p. 209.

[3] Ce meurtre avait eu lieu à Fontainebleau, le 10 novembre 1657. On peut consulter la relation de cet assassinat par Marco-Antonio Conti, publiée dans le *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 328 et suiv., et les *Mémoires de M[me] de Motteville*, p. 462.

Novembre 1657. constances de cette action-là font regarder avec horreur dans un pays où l'on n'est pas trop accoustumé de voir de semblables tragedies; car cela a esté executé dans une gallerie de Fontainebleau; apres que la reyne luy eut parlé deux ou trois fois, se rendant inexorable à ses justifications, Sa M[té] le fit confesser[1], et, apres, un appelé Sentinelly, qui estoit ennemy du defunt, assisté de deux autres, luy donnerent cent coups en ladicte gallerie, qui n'estoit qu'à deux pas de la chambre de la reyne. Toute cette ville, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, en ont esté si scandalisez, que je ne sçaurois assez vous le representer, et d'autant plus qu'on ne voit pas qu'il y eust sujet de se porter à cette extremité[2]. Le Roy et la Reyne en ont receu un sensible deplaisir. Mais passant sur toutes les considerations qui pouvoient faire grande force sur leur esprit en cette rencontre, Elles ont

[1] Le père Le Bel, prieur des Trinitaires, attaché à la chapelle de Fontainebleau, reçut la confession de Monaldeschi; il a laissé une relation de ce meurtre. D'après M[me] de Motteville, le confesseur était aussi effrayé que son pénitent.

[2] Il paraît que Mazarin avait envoyé à Christine, Chanut, ancien ambassadeur de France en Suède, pour lui reprocher le meurtre de Monaldeschi. C'est ce qui résulte de la lettre que Christine adressa à Mazarin. M. Geffroy, membre de l'Institut, l'a retrouvée au Ministère des Affaires étrangères et l'a publiée dans le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Suède* (Paris, 1885). Voici le texte de cette lettre, qui peint le caractère de Christine :

« Mon cousin,

« M. Chanut, qui est un des meilleurs amis que je pense avoir, vous dira que tout ce qui me vient de votre part est reçu de moi avec estime; et s'il a mal reussi dans les terreurs paniques qu'il a voulu susciter dans mon âme, ce n'est pas faute de les avoir représentées aussi effroyables que son éloquence est capable de les figurer. Mais, à dire vrai, nous autres gens du Nord sommes un peu farouches et naturellement peu craintifs. Vous excuserez donc si la communication n'a pas eu tout le succès que vous auriez désiré; et je vous prie de croire que je suis capable de tout faire pour vous plaire, hormis de craindre. Vous savez que tout homme qui a passé trente ans ne craint guère les sorciers. Et moi, je trouve beaucoup moins de difficulté à étrangler les gens qu'à les craindre. Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschi, je vous dis que, si je ne l'avais faite, je ne me coucherais pas ce soir sans la faire, et que je n'ai nulle raison de m'en repentir (*Ici quelques mots illisibles.*) Voilà mes sentiments sur ce sujet; s'ils vous plaisent, je serai aise; si non, je ne laisserai pas de les avoir et serai toute ma vie votre affectionnée amie.

« CHRISTINE. »

bien fait connoistre à ladite reyne que l'action qu'elle a faite ne pouvoit estre approuvée; mais, en mesme temps, Elles ont donné toutes les marques d'amitié et d'affection qu'elle pouvoit desirer, et le Roi partit hyer, avec Monsieur, pour l'aller visiter à Fontainebleau [1]. Novembre 1657.

CXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 415; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 219; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Paris, 24 novembre 1657.

Vous avez appris que, par l'application extraordinaire et la diligence avec laquelle on a travaillé à la fortification de Mardik, cette place est desjà en estat de deffense, et M. le Protecteur en doit estre satisfait; mais, pour ne se point flatter, toute la peine que l'on a prise, et la grande despense que l'on a faicte, demeureront inutiles, si Son Altesse n'a la mesme chaleur et ne faict les mesmes efforts que nous pour sa conservation; et comme je sais, à n'en pouvoir douter, que les ennemis sont resolus determinement à l'assieger aussytost que M. de Turenne se sera retiré; qu'ils en font cependant tous les preparatifs, D. Juan estant à Dunkerque pour cet effect avec le roy d'Angleterre et tous les autres officiers generaux, à l'exception du prince de Condé, qui estoit allé à Gand, plus malade encore qu'il n'avoit esté de sa fièvre tierce, et qu'il est absolument impossible que nostre armée puisse demeurer plus longtemps dans ce voisinage-là sans se ruyner si fort que nous n'en aurions plus pour la campagne prochaine, n'y ayant mesme subsisté jusques à present qu'avec de grandes fatigues et une despense prodigieuse, il faut songer serieusement et sans delay à mettre les choses en estat que Mardik se soustienne sans l'armée, et que l'on y puisse jeter à point nommé autant d'infanterie que les ennemis en

[1] La reine Christine ne revint à Paris qu'au mois de février 1658 et quitta définitivement la France dans les premiers jours du Carême de cette année-là.

Novembre 1657. auront pour l'attaquer, en sorte que, s'ils executent la resolution qu'ils en ont prise, ils y reçoivent apparemment un affront.

Pour cet effect, il est d'une necessité absolue que M. le Protecteur fasse promptement embarquer sur les vaisseaux, qui sont à la rade de Mardik, un de ses vieux regimens, qui soit composé, au moins, de douze à treize cents hommes, afin qu'il puisse entrer dans la place, avec d'autres troupes que l'on tiendra prestes pour la mesme fin dans le Boulonois, aussytost que les ennemis marcheront pour l'assieger. M. de Turenne doit vous en avoir escrit. J'en ay aussy parlé fortement à M. l'ambassadeur d'Angleterre; mais comme la chose presse et qu'elle est decisive, je vous prie d'en representer encore, de [ma] part, à Son Altesse l'importance et la necessité, afin que, faute de ce secours, nous n'ayons pas le desplaisir de voir toutes nos peines perdues, et que, les ennemis venant à bout de leur dessein, s'ostent du pied une espine si fascheuse et se delivrent de l'inquietude qu'ils ont des suites que peut avoir la conservation de ce poste.

J'ay advis que l'on a embarqué en Espagne, sur quelques fregates, de l'infanterie pour passer en Flandres, dont il sera bon que vous informiez M. le Protecteur, afin qu'il donne là-dessus les ordres qu'il jugera necessaires. Ces fregates pourront arriver vers le 15 decembre, ou à la fin du mois au plus tard.

J'ay veu toute vostre depesche du 5 de ce mois; la proposition de remboursement[1] n'est pas seulement hors de la raison, mais aussy injurieuse; car on ne peut pas agir de meilleure foy que nous avons faict en execution du traité, et le Roy l'a tellement à cœur, que c'est par là qu'il prétend commencer la campagne prochaine, ainsy que j'ay expliqué plus particulierement à M. l'ambassadeur Lockhart. Je ne sçay

[1] Olivier Cromwell prétendait que les Français n'avaient pas exécuté les conditions du traité de Paris, dont la principale, à ses yeux, était le siège de Dunkerque, et demandait à être remboursé des frais que l'Angleterre avait faits pour cette expédition, notamment pour l'armement de la flotte, depuis le 1er avril jusqu'au 1er septembre, à raison de 25,000 écus par jour, et «qu'au cas qu'on lui refusât ce dédommagement, il trouverait bien moyen de se faire justice». (Voy. la dépêche de Bordeaux à Mazarin dans le tome 68 de la *Corresp. d'Anglet.*, f° 101.)

si les depesches dudict sieur ambassadeur sont conformes à ce qu'il me tesmoigne, mais il m'a paru tres-persuadé et tres-satisfait de tout ce que je luy ay dict. Décembre 1657.

Je n'ay rien à repliquer sur ce qui regarde les affaires de Suede et de Brandebourg; mais, la guerre estant declarée entre le Portugal et les Hollandois, il semble que M. le Protecteur auroit grand intérest, aussy bien que nous, à s'employer pour un prompt accommodement, n'y ayant que nos ennemis communs qui puissent tirer advantage de cette division.

CXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 448. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Paris, 1er décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin insiste sur les avis qu'il a reçus de Flandres et sur la necessité de fortifier Mardick et Bourbourg pour les mettre à l'abri d'une attaque des ennemis. Il reproduit ce qu'il a déjà dit dans les dépêches antérieures. Il ajoute :

On envoye les ordres à M. le mareschal d'Aumont pour avoir l'inspection generale sur toutes les troupes qui demeureront dans le Boulonois[1] et sur cette frontiere-là, et comme cet employ aura beaucoup d'estendue, on luy donnera deux lieutenans generaux soubs luy, dont l'un sera M. d'Equancourt[2]. Il faut que les troupes qui demeureront à Calais et dans le Boulonois[3] ayent pour objet la conservation de Mardik aussy bien que celle de Bourbourg et qu'elles se tiennent prestes à s'y jeter en cas de siege; car encore qu'il y ayt sujet de croire que les Anglois n'y laisseront pas manquer d'hommes, neantmoins, quand

[1] La minute porte ici et ailleurs *Belonois.*

[2] Voy. sur Daniel de Montmorency, marquis d'Esquancourt, nommé lieutenant général en 1655, le tome VII, p. 143, des *Lettres de Mazarin.*

[3] Ici l'orthographe de la minute est bien *Boulonois.*

Décembre 1657. il y aura avec eux des François, qui ont plus d'experience qu'eux pour la deffense des places et qui leur pourroient donner de l'emulation, le service, sans doute, s'en fera beaucoup mieux.

Enfin, bien que la rigueur de la saison, le peu d'infanterie des ennemis, laquelle est de plus fort miserable, l'impossibilité qu'ils auroient d'empescher qu'avec les fregates qui sont dans la fosse de Mardik nous n'y jetions pendant le siege tout ce que bon nous semblera, l'asseurance que nous avons d'estre secourus de deux vieux corps d'Angleterre, le bon estat des fortifications qu'on a desja faictes et celles qu'on continue de faire, le nombre et la qualité des officiers et [de tout ce][1] que l'on a choisy pour deffendre cette place, le bon ordre que vous avez donné afin de la pouvoir secourir par l'envoy des troupes qu'on laisse à Calais et dans le Boulonois, la resolution où l'on est icy de n'espargner ny l'argent ny aucune des choses necessaires pour la conservation de ce poste, et l'esclat que fera l'envoy de plus de cent soixante tant des mousquetaires du Roy que de mes gardes, que l'on envoye pour se jeter dans ladicte place, bien, dis-je, que toutes ces choses deussent persuader que les ennemis n'oseroient tenter une entreprise si hardye que celle de l'assieger, dans laquelle vraysemblablement ils eschoueroient, neantmoins, à en juger par le naturel chaud et ambitieux de Don Juan et par la passion qu'il a de reparer par quelque action de vigueur et de reputation les malheurs qu'il a eus pendant cette campagne, dont sa gloire a esté assez ternye, on ne doit point douter qu'il n'execute ce dessein, à moins qu'il voye une impossibilité absolue d'y reussir par les choses que nous avons desja faictes et que nous faisons encore pour l'en empescher; et ce qui le fera davantage opiniastrer à cette resolution sera la maladie de M. le Prince de Condé[2], qui l'empescheroit d'avoir aucune part à la reprise de Mardik; car, ayant eu beaucoup de chagrin et de jalousie (quelque demonstration qu'il ayt faicte au contraire) que ledict prince seul ayt acquis quelque gloire

[1] Mots douteux.

[2] M. le Prince, étant tombé malade, avait dû se faire porter à Gand, où il fut en danger pendant quelque temps. Il alla ensuite achever sa convalescence à Bruxelles, comme on le verra plus loin.

dans cette campagne par le secours de Cambray[1], il ne songe qu'à faire en son particulier quelque action qui balance le merite de celle-là et ne fasse pas moins de bruit dans le monde. Décembre 1657.

Le sieur de Baas[2] commandera les mousquetaires du Roy et mes gardes. Il mene avec luy les mareschaux des logis desdicts mousquetaires, qui ont esté à moy et sont de tres-braves gens, et j'envoye avec mes gardes le sieur de Casau[3], que je puis dire avoir faict la meilleure partye du siege de Montmedy et qui est un des meilleurs officiers qui se puisse trouver. Ce sera à vous à ordonner audit sieur de Baas s'ils [les mousquetaires] devront passer à Mardik à cheval ou à pied. Pour moy, je croy qu'il vaut mieux qu'ils aillent à pied, et, en ce cas, il faudra leur donner un quartier pour cela dans le Boulonois, comme je l'escris à M. d'Ormesson. Baas obeyra à M. le chevalier Reynolds, à qui je mande que, par le choix des gens que le Roy luy envoye, il peut cognoistre combien Sa M[té] a à cœur la conservation de Mardik.

Nonobstant cet envoy, je croy que vous devez mettre dans la place deux cens chevaux au moins, bien choisis, et avec de bons officiers, auxquels on fera un meilleur traictement qu'à ceux qui seront en quartier d'hyver en France.

Je fais grand cas de ce qui reste d'infanterie lorraine et particulièrement des officiers. C'est pourquoy j'ay jugé à propos qu'on la laissast dans le Boulonois, car, se jetant dans Mardik, en cas de siege, cela feroit sans doute un tres-bon effect.

[1] Voy. t. VII, p. 479 et suiv. Condé avait, avec sa cavalerie, délivré Cambrai investi par Turenne, dont il avait forcé les lignes.

[2] Voy., sur ce personnage, t. VI, p. 110, note 2, des *Lettres de Mazarin*. Le baron de Baas, chargé en 1655 d'une mission diplomatique en Angleterre, commandait en 1657, sous les ordres de Philippe Mancini, les mousquetaires du Cardinal. Cette circonstance a contribué à faire confondre les deux frères, Paul, baron de Baas, et Charles, comte d'Artagnan, qui servaient tous deux dans les mousquetaires.

[3] Isaac de Béon de Casau ou Casaux, qui avait débuté comme mousquetaire dans les gardes de Mazarin, fut nommé maréchal de camp en 1676, lieutenant général en 1678 et mourut en 1681.

CXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 451 ; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 222, et France, t. 272, f° 322; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Paris, 1er décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je crois M. le Protecteur trop juste et trop esclairé pour avoir des meffiances de la sincerité de nos intentions sur l'execution du traité, puisqu'il sçait les diligences que nous avons faictes pendant la campagne; que, ne pouvant pas faire plus, on a mis le tout pour le tout pour prendre Mardick et Bourbourg, et que presentement nous faisons les derniers efforts pour la conservation des deux postes, afin d'estre en estat d'attaquer Gravelines et Dunkerque à la campagne prochaine; et quand il considerera avec quelle diligence et quelle application on a travaillé à mettre lesdicts postes en estat de deffense; que le Roy, par cette seule raison, a faict demeurer toute son armée en campagne six semaines plus qu'elle n'auroit faict sans cela, dont les troupes et le pays ont esté esgalement ruynez (ce qui coustera des sommes immenses à reparer); qu'on a choisy des meilleurs officiers de France pour mettre dans Mardick[1]; qu'on y envoye continuellement des troupes pour fortifier la garnison et quinze compagnies des gardes qu'on laisse à Calais et à Ardres, et un corps considerable dans le Boulonnois pour estre prest à s'y jeter en cas de siege; que l'on pourvoit, autant qu'il despend de nous, toutes les autres choses qui y sont necessaires ; que Sa Mté, pour monstrer combien Elle a la chose à cœur, faict partir, ce matin, cent soixante hommes de sa compagnie des mousquetaires et de celle de mes gardes, outre mes compagnies de gens d'armes et de chevaux-legers, qui feront pres de quatre cens hommes des meilleurs

[1] Voy., sur ces officiers, la lettre précédente, p. 227.

du royaume, pour aller audict Mardick, et qu'enfin Elle a desjà employé plus de cinq cens mille livres pour mettre ces deux places dans l'estat où elles sont, ou pour fortifier beaucoup d'autres places et postes qui ont esté necessaires pour la communication et pour payer les troupes extraordinaires qu'on y a establies, je pense que S. A. aura lieu de croire que nous y marchons d'assez bon pied, et qu'elle ne pretendra pas qu'apres une si grande despense nous nous chargions encore de celle qu'il faut faire pour maintenir un poste qui luy doit demeurer. Décembre 1657.

CXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 433. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Vincennes, 7 décembre 1657 [1].

Article 1er. Vous aurez sceu l'extremité à laquelle estoit reduit M. le prince de Condé. Il n'y a que cinq jours qu'il arriva encore un courrier, de sa part, à Paris pour presser le depart du sr Guenaut[2], qu'on luy envoya aussytost, et ce courrier rapporta, de vive voix, qu'il estoit abandonné des medecins; mais comme, depuis, nous n'en avons point eu de nouvelles, je croy qu'il se porte mieux et que la vigueur de l'aage, dans laquelle il est, l'aura sauvé.

Article 2. Les nouvelles que j'ay de Flandres sont que les ennemis travailloient à tirer un secours considerable de la province de Flandres, afin de pouvoir mieux faire tous les preparatifs necessaires pour l'at-

[1] On lit en tête : *Addition mise par S. Em. après les deux articles marqués* 1 et 2. Ces articles sont placés au f° 433 v° du manuscrit. On les a reproduits ici au commencement de la lettre. On a indiqué plus loin le commencement de l'*addition*.

[2] François Guénaud, Guénaut ou Guénault, médecin célèbre dont parlent Guy Patin et Boileau. Né en 1590, il mourut le 16 mai 1667. Il fut nommé premier médecin de la reine Marie-Thérèse. (Voy. le *Dict. critique de Jal*, au mot Guenault.)

Décembre 1657. taque de Mardik, à laquelle ils continuent d'estre opiniastrement resolus. J'envoye le chevalier de Clerville[1] voir la place et pour me rapporter l'estat où il l'aura trouvée. Je croy mesme qu'ayant autant d'intelligence qu'il en a des fortifications, il n'y sera pas tout-à-faict inutile, et je vous prie de luy donner toute l'assistance dont il aura besoin pour s'y rendre en seureté.

[2] Si vous avez quelque ordre à donner à Mardik, vous le pourrez faire par ledict chevalier de Clerville.

Il y a six jours que je fis partir cent mille livres pour estre portez à Boulogne, à la disposition de M. d'Ormesson, bien entendu que preablement il en prendroit soixante mille pour payer le mois de novembre aux Anglois.

Heureusement que l'on a assez bien pourveu Mardik; mais je suis en inquietude de deux choses : la premiere, de ne voir pas une personne dans ladicte place bien capable des choses extraordinaires pendant le siege; car le chevalier Reynolds est bien un brave homme et qui prodiguera son sang sans aucune contrainte; mais il n'a pas d'experience. J'eusse voulu, ainsy que je vous ay escrit, qu'on y eust mis d'autres officiers soubs luy bien experimentez et de la derniere resolution.

L'autre [sujet d'inquietude] est qu'ayant faict surseoir de donner le commandement à M. le mareschal d'Aumont à cause de M. le duc d'Elbeuf[3], je crains qu'il n'arrive de cela quelque inconvenient, nonobs-

[1] Nicolas de Clerville, ingénieur, maréchal de camp en 1652, commissaire général des fortifications en 1662, mort en 1677.

[2] Ici commence *l'addition* mentionnée ci-dessus.

[3] Le duc d'Elbeuf était gouverneur de Picardie et s'opposait à ce que le duc d'Aumont, gouverneur du pays de Boulogne, eût le commandement des troupes qui agiraient en Picardie. La compétition des gouverneurs de province, dont l'autorité territoriale se posait en face de l'autorité active des maréchaux, datait de loin. Le gouverneur de province, qui portait le titre de lieutenant général, prétendait, surtout lorsqu'il était prince et officier de la couronne, commander conjointement avec les maréchaux de France dans l'étendue de sa juridiction. De leur côté, les maréchaux refusaient, à tort, de prendre du gouverneur l'*attache* et l'ordre de route, de reconnaître sa suprématie administrative, et comme il n'existait aucun texte positif, on se disputait, jusque devant l'ennemi, à qui commanderait.

tant que j'aye tasché d'y remedier, d'ailleurs, en faisant envoyer d'autres ordres pour secourir Mardik, s'il est attaqué. Décembre 1657.

Si vous arrivez bientost, nous pourvoierons à tout; mais, par les advis que j'ay, je dois croire que les ennemis ne differeront pas la resolution qu'ils ont prise d'attaquer Mardik, quelque chose qui en puisse arriver. Il faudra voir s'ils y persisteront lorsqu'ils apprendront le nouveau renfort qu'on y a envoyé.

M. le Prince est hors de danger, à ce que rapporte un courrier que M. le prince de Conty y avoit envoyé par permission du Roy; mais tout le monde croit qu'il n'a jamais esté en peril, quelque chose [que ses] amis ayent voulu dire au contraire.

CXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f°s 457 v° et 479.

À M. DE BAAS[1].

Paris, 13 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui parle d'abord de l'importance de la défense de Mardick, où il se rend avec des mousquetaires du Roi et une partie des gardes de Mazarin. Dans une addition placée au f° 479 du manuscrit, le Cardinal ajoute :

Je vous prie d'avoir soin de mon neveu[2] et ne vouloir pas qu'il se hazarde mal à propos. J'ay creu qu'il estoit bon de l'envoyer en ce rencontre, et d'autant plus que les Anglois se confirmeront par cela de plus en plus que le Roy n'oubliera rien pour la conservation de Mardik; car le voyage de mon neveu fera que plusieurs personnes prendront le mesme party. Le reste des mousquetaires et de mes gardes partira demain avec l'equipage de mon neveu qui doit arriver à Calais quatre jours apres luy. J'entends qu'il tienne, estant dans la place, une tres-grande table, et qu'outre cela il y ayt du pain, du vin et grosse

[1] Voy., sur ce personnage, ci-dessus, p. 229.

[2] Philippe Mancini. (Voy. t. VII, p. 609, des *Lettres de Mazarin*.)

Décembre 1657. viande pour tous les petits officiers qui en voudront; et Colbert a donné les ordres necessaires là-dessus au maistre d'hostel de mon neveu, et vous tiendrez la main que cela s'execute de la bonne maniere. Je luy ay donné mille escus pour son voyage, c'est-à-dire à mon neveu.

Je crois qu'il est à propos que les chevaux de mes gardes entrent dans Mardik, car, en certaines occasions, ils pourroient sortir avec la cavalerie; et je voudrois aussy que mes compagnies de gens d'armes et de chevaux-legers y fussent. Le comte de Moret[1] part pour les commander avec tout ce qu'il y a de cavaliers. Vous serez attaquez sans doute; mais j'espere que les ennemis y recevront un affront. Escrivez-moy souvent.

CXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 481; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 231; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Paris, 13 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

M. le Protecteur a vu que l'on a tenu jusqu'à la derniere extremité l'armée du costé de la mer, pour appuyer principalement les fortifications qu'on faisait à Mardik et estre en estat d'aller aux ennemis, s'ils en entreprenaient le siege, comme ils auroient faict sans doute s'ils avoient veu nostre armée esloignée. L'on a generalement mangé tous les fourrages qui estoient de ce costé-là, et, aprez les avoir consommez, comme aussy l'avoyne qu'on y avoit faict envoyer d'Amiens, voyant perir tous les jours quantité de chevaux, faute de subsistance, l'armée fut retirée à dix ou douze lieues de là depuis quatre ou cinq jours[2]; et

[1] Voy. t. VII, p. 98, note 2, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Vers la fin du mois de novembre, dit Turenne, l'armée du Roi fut obligée de quitter Ruminghen, et celle des ennemis, qui avait toujours été campée derrière Dun-

bientost elle se mettra en marche pour aller prendre des quartiers d'hyver, aprez en avoir tiré tout ce qui a esté creu necessaire non seulement pour avoir un corps considerable d'infanterie françoise dans Mardik et dans Bourbourg, mais aussy les gardes françoises et suisses sont demeurez à Ardres et à Calais, fortifiez des officiers et soldats qui estoient desja revenus à Paris, et l'on a laissé de plus trois autres bons regiments dans le Boulonois. Décembre 1657.

D'ailleurs, on loge quantité de troupes, tant d'infanterie que de cavalerie vers Amiens, tirant du costé de la mer, et l'on a choisy les meilleurs regiments et qui sont en meilleur estat pour s'en pouvoir servir en cas de besoin; et je vous puis dire sans exageration que le Roy a tellement à cœur la deffense de Mardik, tant pour la satisfaction de M. le Protecteur que par toute autre sorte de raisons, qu'il a preferé cela sans peine à la conservation de son armée, laquelle est tellement desbifée[1], la pluspart des cavaliers estant à pied et l'infanterie reduite en fort petit nombre, qu'il coustera à Sa M^{té} huit cens mille escus, au moins, plus qu'à l'ordinaire, pour la remettre en estat de servir la campagne prochaine.

[2] Je ne sçay pas ce que M. l'ambassadeur Lockart a pu mander de delà, mais je ne luy ay jamais dict autre chose, à l'esgard de Mardik, que ce que je vous ay escrit à vous-mesme, qui est que le dessein des ennemis estoit d'attaquer de nouveau la place, comme je vous confirme que c'est leur resolution, et qu'ils ont desjà tiré l'argent de la province de Flandres pour l'executer.

Vous pourrez asseurer le ministre de Brandebourg que, s'il rend quelque service considerable, il sera rescompensé et qu'en tout cas sa bonne volonté sera tousjours considerée, le peu de satisfaction que son maistre a receu de la maison d'Austriche par l'inexecution de tout ce qui lui avoit esté promis, joint à la paix qui se va conclure entre la

kerque, se retira aussi dans son pays sans avoir pu rien entreprendre.

[1] On serait tenté de lire *debilitée;* mais je ne puis déchiffrer que *desbifée*. Ce mot avait le sens de *gâtée* (*Dict. de Furetière*, au mot *débiffer*).

[2] Cette dernière partie de la lettre se trouve au f° 486 dans la minute.

Décembre 1657. Pologne et la Suede, par l'entremise du Roy, donnera à ce prince[1] les mesmes sentimens pour cette couronne qu'il avoit àuparavant que l'Isola eust empoisonné son esprit, et il trouvera icy des amys, qui ne luy manqueront jamais.

Je me remets aux depesches de M. le comte de Brienne pour ce qui est du Portugal. J'adjousteray seulement une chose que vous pouvez dire à M. le Protecteur : que, pour rendre les Hollandois plus traitables sur ce sujet, il n'y a qu'à leur tesmoigner, de sa part, comme nous, de la nostre, que nous ne pouvons pas souffrir la continuation d'une guerre[2] dans laquelle l'ennemy commun[3] trouve son compte et profite seul aux despens de nostre amy commun, et cela suffira, sans autres menaces, pour les obliger à une suspension [d'armes] qui nous donnera lieu, aprez, de faire l'accommodement.

Je vous prie de redoubler vos offices auprez de M. le Protecteur en faveur des catholiques, et de luy dire confidemment, de ma part, que ce n'est pas seulement le zele que je dois avoir, estant ce que je suis, qui me faict vous en escrire ainsy, mais c'est aussy qu'effectivement le mauvais traittement des catholiques en Angleterre, dans le temps que la France et l'Angleterre sont si unies, donne sujet à beaucoup de gens de parler contre moy, faisant juger par là quels prejudices on ne doit pas craindre pour la religion, les Anglois s'establissant en Flandre, et quel est le tort que cela me faict dans le monde. Il en peut arriver des inconveniens dans la politique pour ses interests. C'est pourquoy j'espere qu'il voudra bien faire consideration là-dessus.

[1] Il ne peut être question ici que de l'électeur de Brandebourg, séduit d'abord par Lisola.

[2] La guerre entre le Portugal et les Provinces-Unies, dans laquelle le premier avait déjà recouvré le Brésil. Quant à la lutte commencée en 1640, entre le Portugal et l'Espagne, à l'occasion de la séparation de ces deux royaumes, elle ne se termina qu'en 1668, par le traité de Lisbonne.

[3] Les Espagnols en guerre avec la France et l'Angleterre.

CXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 437. — Minute.

À M. DE TURENNE.

[Paris], 18 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je n'ay aucune nouvelle de Mardik depuis vostre depart, mais je suis en peine d'une lettre, que j'ay veue entre les mains de l'abbé Fouquet, du capitaine de Picardie[1] qui commande les François dans ladicte place, dont le contenu est : que les troupes consistoient en trois cens soldats anglois, soixante sergens et cinquante officiers, trois cens soldats françois, soixante-dix sergens et soixante officiers et cent trente chevaux.

Sa lettre est du treize du courant. Il dict aussy que les mousquetaires du Roy et mes gardes estoient arrivez; mais comme je croyois que la garnison fust, au moins, de deux mille cinq cens hommes, j'ay esté fasché d'apprendre ce que dessus; car s'il pouvoit reussir aux ennemis de rompre la communication de la mer à la place, asseurement ils en auroient bon marché. J'espere pourtant que cela leur sera tresmalaisé, et que ce pendant, les secours de France et d'Angleterre entrant, ils ne reussiront pas en leur dessein; à quoy je suis persuadé que vous contribuerez tout ce qui dependra de vous.

CXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 482. — Minute.

À M. DE COMMINGES[2].

Paris, 18 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

J'ay leu toutes vos depesches avec attention. Je suis marry que les

[1] Écrite par un capitaine au régiment de Picardie.

[2] Comminges avait été envoyé comme ambassadeur en Portugal. (Voy. t. VII,

Décembre 1657. offres qu'on vous a faictes de delà[1] ne soyent pas telles qu'elles devroient estre pour le bien mesme et l'advantage du roy de Portugal, et cela a paru si estrange, que l'on avoit resolu d'abord de vous mander pour toute response que vous eussiez à partir sans autre delay pour revenir en France; mais j'ay faict agreer à Sa M^té que vous attendiez encore le retour de ce courrier, lequel Elle desire que vous renvoyiez sans perte d'un moment de temps avec le resultat de lad. deliberation derniere et finale, qui sera prise de delà, ainsy que vous verrez plus particulierement par les depesches de M. le comte de Brienne, auxquelles je me remets[2].

Je vous asseure ce pendant que l'on ne songe point en France [à faire] au lieu où vous estes des levées, particulierement de cavalerie[3]; car quelque evenement que puisse avoir vostre negociation, il est certain que le roy de Portugal a besoin d'armer puissamment, d'autant plus que les Espagnols vont faire passer de ce costé-là toute la cavalerie et infanterie allemandes qu'ils ont dans le Milanez (*sic*), laquelle[4] ne s'y accorde pas trop bien avec les autres troupes[5].

Nous avons appris avec beaucoup de joye la reprise de Moron[6] par les armes du roy de Portugal.

Je vous diray de plus que nous faisons tous nos efforts pour l'accommodement de Hollande[7].

p. 455.) On trouvera aux Analyses l'indication d'une autre dépêche adressée par Mazarin, à la même date, à M. de Comminges.

[1] En Portugal.

[2] Brienne, dans le récit qu'il fait dans ses négociations, conclut «que le roi de Portugal serait toujours un ami assuré, pourvu que nos affaires prospérassent et qu'on fut dans le dessein de l'assister, mais qu'il ne ferait jamais rien qui fut à l'avantage de la France, ni même de ses propres interêts qu'on voyait bien qu'il ne connaissait pas».

[3] Le sens est que : *La France ne songe pas à faire des levées, particulièrement de cavalerie, en Portugal.*

[4] Il y a bien dans la minute *laquelle,* au lieu de *lesquelles.*

[5] Ces troupes allemandes étaient celles que l'empereur Ferdinand y avait fait passer, sous prétexte que le duché de Milan était un fief impérial. Grâce à elles, il avait envahi les États du duc de Modène.

[6] Bourg de l'Andalousie.

[7] On en trouve la preuve dans la dépêche de Mazarin à l'ambassadeur de Bordeaux, en date du 13 décembre 1657.

CXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 485. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Paris, 19 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui annonce qu'il vient de faire envoyer de l'argent à Mardick pour le payement des troupes. Il ajoute :

J'ay parlé à l'ambassadeur d'Angleterre et j'ay escrit de nouveau fortement à M. de Bordeaux, afin qu'il sollicite M. le Protecteur d'envoyer du fourrage pour la subsistance de la cavalerie qui est dans Mardik, et qu'il y ayt sur les vaisseaux un bon regiment, outre les deux qui sont desjà destinez pour le secours de la place, et j'espere que, lorsqu'il verra de quelle maniere on agit icy et comme le Roy n'espargne ny l'argent ny aucunes autres choses pour la conservation de cette place, il fera aussy, de son costé, ce que nous pouvons souhaiter, puisqu'il y est plus interessé que nous. Cependant j'ay mandé à M. d'Ormesson d'y envoyer du foin et de l'avoine, et que, si le vent n'est pas propre pour aller de Calais à Mardik, il en envoye plustost acheter en Angleterre pour le faire porter de delà.

Vous verrez ce que vous escrit M. Le Tellier.

Pour moy, quoy que les derniers advis que j'ay receus de Bruxelles confirment encore que les ennemis sont tousjours resolus à l'attaque de Mardik et qu'ils n'attendoient, pour l'executer, que l'esloignement de toutes nos troupes qu'ils sçavoient avoir desjà commencé à marcher pour aller en quartier d'hyver, je croy que, les travaux s'advançant tous les jours, et que si une communication est bien establye de l'armée au fort, en sorte qu'on y puisse faire passer, quand on voudra, les troupes destinées pour le secours de la place, il me semble [1]

[1] Cette phrase interminable est irrégulière; mais elle se comprend. *Je crois* et *il me*

Décembre 1657. qu'il n'y aura pas à hesiter à laisser prendre à l'armée ses quartiers d'hyver.

On sçavoit desja à Bruxelles que vous estiez venu à Paris.

Je vous diray encore que je sçay qu'ils avoient grande inquietude des fortifications que nous faisions faire du costé des Dunes, qui est une marque que c'est l'endroit par lequel ils vouloient attaquer la place; et par cette raison j'escris fortement que non seulement il les faut continuer, mais y en faire encore de nouvelles; ce que je vous prie de faire aussy de vostre costé, et d'achever le plus qu'il se pourra la contrescarpe, puisqu'il y a des planches et des palissades, autant qu'il faut, pour cela.

J'ay eu nouvelles que M. le Prince estoit retombé malade et avoit esté à l'extremité, mais qu'il estoit encore reschappé et se trouvoit presque sans fievre [1].

CXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 443 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Paris, 20 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

A l'instant que je reçois vostre billet du 19, je depesche en diligence à M. d'Ormesson, me plaignant qu'il laisse manquer d'argent pour les fortifications de Mardik, et le chargeant d'y en envoyer; mais y ayant pourveu d'ailleurs abondamment, comme vous sçavez, je responds que cela ira bien. Je luy mande aussy de faire achepter, sans perdre un moment de temps, deux mille sacs de farine pour l'envoyer en diligence à Mardik et de faire pour les palissades tout ce que vous m'es-

semble forment pléonasme. Les irrégularités résultent, en partie, des corrections et des additions marginales.

[1] Dans une *addition*, qui se trouve au f° 487 du manuscrit, Mazarin dit à Turenne que le Roi s'en remet à lui sur le moment où il conviendra de mettre les troupes en quartier d'hiver.

crivez, luy mandant de s'entendre avec vous et de recevoir vos ordres Décembre 1657. pour la quantité que vous proposez d'en faire faire du costé de St-Valery. Il a ordre aussy de faire achepter cinq cens bons mousquets pour Mardik et de faire payer les soldats et officiers françois que vous y avez establis, afin qu'ils n'ayent aucun sujet de se plaindre; et comme Talon est malade à Calais, j'ay donné la direction des travaux à La Guillotiere, qui s'en acquittera fort bien, et j'ay mandé à M. d'Ormesson de s'entendre avec luy pour cela et [de] luy envoyer de l'argent. Le foin et l'avoine ne manquent pas, à ce qu'il me mande; mais il ne se faut attendre à rien tirer d'Angleterre qu'à nos despens, quoy que je n'oublie rien pour faire presser M. le Protecteur de tous costez.

L'honneur de la France est engagé à soustenir cette affaire. Les progrez de la prochaine campagne en dependent et la conservation de l'union avec les Anglois, lesquels, nonobstant tout ce qu'on faict, nous reprocheroient de n'avoir rien faict, si la place venoit à estre prise, et pourroient ensuite escouter les propositions advantageuses que les ennemis leur font. C'est pourquoy il faut mettre le tout pour le tout pour la bien garder, et, en cette conformité, j'estime que toutes les despenses et les soins que nous prenons pour cela y sont bien employez. Je crois que vous ferez fort bien de laisser aller les troupes en quartier d'hyver, si vous n'apprenez d'Arras et de Béthune quelque chose qui vous en empesche; mais je vous prie de faire reflexion à ce que je vous ay proposé à l'esgard des dix compagnies de vostre regiment et de celuy de Picardie pour envoyer à Mardik.

Je vous prie de mander par ce courrier à M. d'Ormesson ce qu'il aura à faire pour les palissades.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 468. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Paris, 25 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Je viens de recevoir vos lettres des 21, 22 et 23 de ce mois. Il n'y a point de diligence, à mon advis, plus necessaire que celle d'envoyer quantité de palissades à Mardik; car, apres avoir appris l'estat dans lequel sont les fortifications et particulierement des deux costez des Dunes, je soustiens, sans hesiter, que la conservation de la place depend qu'il y ayt au plus tost le nombre de palissades qui peut estre necessaire pour fermer ces deux costez-là, et particulierement la contrescarpe du costé de Dunkerque. C'est pourquoy je m'asseure que vous continuerez de presser MM. de Bordeaux[1] et d'Ormesson, ainsy que je fais, pour y en envoyer à quelque prix que ce soit.

Je suis marry de la maladie du sieur Talon; mais je vous advoue que je n'ay pas sujet d'estre fort satisfaict de la relation qu'il m'avoit faicte de l'estat de Mardik, car sur cela je croyois qu'il y avoit abondamment de quoy faire une vigoureuse deffense, et cependant, pour dire le vray en un mot, il n'y avoit pas de quoy resister huit jours, quand tous les officiers et soldats auroient faict des merveilles; mais j'espere que l'on remediera à tout, et que, quelque opiniastreté que les ennemis ayent à executer leur dessein, nous aurons le temps de leur faire trouver plus de difficultez qu'ils ne s'imaginent; à quoy contribuera beaucoup l'arrest de la marche des troupes, et l'entrée du mareschal d'Aumont avec esclat et beaucoup de volontaires dans la place.

Mazarin donne ensuite des détails sur les munitions, les troupes et l'argent qu'il a envoyés à Mardik, ou qu'il se propose d'y envoyer.

[1] Il vint effectivement quelques palissades de Londres, avec lesquelles on fit travailler au bas fort.

CXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 470 v°. — Minute.

AU MARÉCHAL D'AUMONT.

Paris, 25 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Mazarin exprime sa surprise du mauvais état où le Maréchal a trouvé Mardick. On lui enverra tout ce qu'il demande pour mettre la place à l'abri d'une attaque. Le Cardinal appelle surtout son attention sur la nécessité d'élever des fortifications du côté des Dunes. Il ajoute :

Comme l'on parle que le dessein des ennemis est de faire faire une batterie de ce costé-là pour chasser les vaisseaux et les fregates angloises qui sont dans la fosse de Mardik, je voudrois, si vous l'approuviez, que l'on fist une batterie de sept ou huit piesces de canon, laquelle seroit plus pres de celle des ennemis, et ainsy la pourroit plus endommager que les vaisseaux ne le feroient de la leur (de leur batterie), et peut-estre qu'il seroit aussy bon d'en faire une autre du costé de Gravelines, puisque les ennemis peuvent agir avec la mesme facilité et liberté de ce costé-là que de celuy de Dunkerque. Je vous prie d'en dire un mot au chevalier de Clerville, lequel certainement prendra tous les advantages imaginables, n'y ayant personne qui s'entende mieux en tout cela que luy [1], et le sieur de la Guillotiere ne le laissera pas manquer d'argent, ayant escrit à M. d'Ormesson de luy en fournir avec ponctualité.

[1] Le chevalier de Clerville eut pour successeur, dans la direction des fortifications, Vauban, qui lui fut très supérieur et l'a fait complètement oublier.

CXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 471. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Vincennes, 28 décembre 1657.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé des réformes projetées dans l'armée, Mazarin lui communique des avis qu'il vient de recevoir de Flandres :

M. le Prince estoit sans fievre, et on faisoit estat de le mener à Bruxelles[1]. On continuoit les preparatifs pour l'attaque de Mardik, les ennemis persistant dans la resolution qu'ils avoient prise pour cela et en esperant un bon succez. Ils attendoient, pour l'executer, la guerison de M. le Prince, à cause de ses troupes, et la marche de nostre armée en quartier d'hyver[2]. D. Juan et Caracene estoient à Gand, et ils ne sçavoient pas encore l'entrée du mareschal d'Aumont à Mardik avec les renforts qu'on y a envoyez. Leurs troupes occupoient les mesmes postes, et les grandes villes continuoient de donner de l'argent pour cette entreprise. Avec tout cela, si nous y avions les palissades qu'il nous faut, je ne douterois pas que les ennemis n'y receussent un affront. Car d'ailleurs la contrescarpe et les autres fortifications seroient en estat, y travaillant à present douze cens soldats tous les jours.

CXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 117. — Minute corrigée de la main de Mazarin.

AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE.

Vincennes, 5 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Il faudroit estre bien difficile pour ne pas se contenter de la ma-

[1] On transporta Condé de Gand à Bruxelles. — [2] Pour prendre ses quartiers d'hiver.

nière dont vous avez agy dans l'assemblée des Estats[1]. Je vous puis asseurer que le Roy en est pleinement satisfaict, et, en mon particulier, je ne sçaurois vous en remercier assez pour l'interest que je prends à tout ce qui se faict à l'advantage du service de Sa M[té]. Je luy ay rendu compte avec soin de ce que vous me marquez du zele et de la bonne conduite de M. Boucherat[2], et asseurement un tesmoignage aussy authentique que le vostre n'a pas peu adjousté aux favorables impressions qu'Elle avoit desja de son merite. Janvier 1658.

Il ne se peut rien de plus obligeant que ce que vous avez pris la peine de m'escrire sur le sujet de l'alliance[3]. Vous sçavez que je ne l'ay pas souhaitée moins ardemment que vous, et quelles diligences j'ay faictes afin qu'elle reussist, non-seulement pour la memoire de feu Monseigneur le cardinal [de Richelieu], qui m'est tousjours presente, et pour lequel j'auray toute ma vie une entiere veneration[4], mais pour la consideration de vostre propre personne et par la tendresse que j'ay pour M. vostre fils[5]. Il est vray que, l'affaire ayant esté rompue sans que je deusse prevoir qu'on la deust remettre sur le tapis, et les partis, qui s'offroient dez lors, ayant redoublé leurs empressemens dans cette

[1] Il s'agit des États de la province de Bretagne, où La Meilleraye exerçait les fonctions de gouverneur comme représentant Anne d'Autriche.

[2] Voir, sur Louis Boucherat, le tome III, p. 888, des *Lettres de Mazarin*. Boucherat était commissaire du Roi auprès des États de Bretagne. Il avait alors quarante-deux ans. Il avait eu successivement jusqu'alors les intendances de Guyenne, de Languedoc, de Picardie, de Champagne. Plus tard, membre du Conseil des finances, il fut nommé chancelier de France à la mort de Le Tellier, en 1685. Il eut à mettre à exécution l'arrêt de révocation de l'édit de Nantes que son prédécesseur venait de signer.

[3] Il s'agissait, comme on l'a déjà vu, d'un projet de mariage entre une nièce de Mazarin et le fils du maréchal de La Meilleraye. Il avait d'abord été question de marier Olympe Mancini avec le grand maître de l'artillerie, Charles de La Porte; mais ce projet n'avait pas eu de suites, et ce fut Hortense Mancini que le fils du duc de La Meilleraye épousa. On sait que les dissentiments de ce ménage et les désordres de la duchesse Mazarin tinrent plus tard une bonne place dans la chronique galante du XVII[e] siècle.

[4] La phrase incidente, depuis *et pour lequel* jusqu'à *veneration*, est écrite en marge, de la main de Mazarin. On se rappelle que le maréchal de La Meilleraye était neveu du cardinal de Richelieu.

[5] On trouvera, sous la même date, aux Analyses, une lettre du même jour du Cardinal au marquis de La Meilleraye.

Janvier 1658. conjoncture-là, je n'ay pu éviter d'entrer en des engagemens, mesme par ordre du Roy et de la Reyne[1], qui ne me laissent pas grande liberté de satisfaire à vostre desir[2], si ce n'est qu'il s'offre quelque occasion qui me donne lieu de sortir desdicts engagemens, sans donner sujet de se plaindre de moy; car, en ce cas, je n'oublieray rien pour vous tesmoigner qu'on ne peut rien adjouster à l'estime et à l'amitié que j'ay pour vous et à la passion de la voir estreindre par de nouveaux [liens][3]; mais je vous prie d'estre tout-à-fait persuadé[4] que, quoyqu'il arrive, j'auray tousjours pour M. vostre fils les mesmes sentimens que pour mon propre[5] neveu, et qu'il le cognoistra par les effects, en toutes sortes de rencontres et en toutes choses grandes et petites, sans aucune exception. Je vous conjure aussy d'estre persuadé que je n'auray point de joye [plus] sensible que de vous donner en vostre[6] particulier des tesmoignages effectifs de mon amitié et de mon service, faisant un estat asseuré de la vostre, et une profession qui ne changera jamais d'estre plus que personne du monde[7]....., etc.

[1] On affirme que la jeune Hortense Mancini, alors âgée de douze ans, avait été demandée en mariage par le futur roi d'Angleterre, Charles II, et par le duc de Savoie. Nous ne savons auquel de ces deux partis Mazarin fait allusion. Le Cardinal, fidèle à sa politique, refusa pour sa nièce une alliance royale.

[2] On voit que le maréchal de La Meilleraye faisait de nouvelles instances pour le mariage de son fils avec une nièce de Mazarin. Tout le passage qui suit, depuis *si ce n'est* jusqu'à *liens*, est écrit sur la marge, et tout entier de la main de Mazarin.

[3] Le mot *liens*, qui termine le paragraphe marginal et autographe, a été coupé par le relieur; on ne retrouve que *l* et le point de l'*i*.

[4] Les mots *d'estre tout-à-fait persuadé* sont écrits en interligne de la main de Mazarin.

[5] Les deux mots *mon propre* sont autographes et écrits en interligne.

[6] La ligne qui commence par *joye* et se termine par *en vostre* est en partie coupée.

[7] On a vu, dans le tome VI, p. 77, des *Lettres de Mazarin*, que le Cardinal exprimait, en 1653, des sentiments fort différents de ceux qu'il témoigne dans cette lettre; ces variations s'expliquent par la conduite du maréchal de La Meilleraye, qui voyait le ministre plus puissant que jamais et disposant d'immenses richesses.

CXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 445 v°. — Minute.

À M. DE FABERT.

Paris, 5 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

J'avois resolu de vous escrire sur diverses provisions qu'il y a à faire et de vous prier d'en prendre le soing; mais je suis si touché de la mort de mon neveu qui estoit aux Jesuistes[1], lequel meurt par le plus estrange et le plus malheureux accident du monde, que cela me faict remettre à vous entretenir au long une autre fois. C'est un jeune garçon qui promettoit beaucoup et pour lequel je vous advoue que j'avois bien de la tendresse; ce qui vous obligera sans doute, estant autant de mes amis que vous estes, à compatir encore davantage à mon affliction[2].

[1] Alphonse Mancini était mort le 5 janvier 1658, à l'âge de quatorze ans, des suites d'un accident arrivé au collège de Clermont (auj. Louis-le-Grand.) Ses camarades du collège des jésuites, qui le bernaient, le laissèrent tomber si malheureusement, qu'il se brisa la tête et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues. Cet accident fournit aux ennemis du Cardinal une occasion de faire éclater leur haine. Guy Patin se signale par son acharnement. Il écrit à Spon: «Un des neveux du Mazarin, nommé Mancini, écolier aux jésuites, y fut fort blessé à la tête, le jour de Noël (1657); il en a été trépané et est en grand danger. Le Mazarin est fort affligé. C'étoient quatre écoliers des jésuites qui le bernoient, dont deux le laissèrent cheoir exprès, afin qu'il fût blessé.» Patin ajoute dans la même lettre: «Le petit Mancini, neveu de Son Éminence, est mort de ses convulsions, avec sa tête cassée, le 5 de janvier, à 6 heures du soir. On dit que le Mazarin est tout épouvanté de cette mort; cela fit résoudre le Roi, avec Son Éminence, de s'en aller crier le *Roi boit* au bois de Vincennes, pour consoler ce grand génie d'une perte si sensible[a]: *nempe omnis ordo exercit histrioniam, rex, sacerdos, plebs, eques*[b]. Le Mazarin avoit envie de faire venir un chapeau de cardinal pour ce petit neveu, etc.» Patin continue par une attaque contre l'avidité des Italiens.

[2] Voy., sur ce neveu de prédilection de Mazarin, le tome VII, p. 509.

[a] Les faits sont travestis: Mazarin s'était retiré à Vincennes, où le Roi alla le rejoindre pour le consoler.

[b] *Tous jouent la comédie, rois, prêtres, peuple, chevaliers.* Il est inutile d'insister sur la malveillance qui ne voit qu'une comédie dans la douleur trop fondée et trop réelle du Cardinal.

Janvier 1658. Je me resjouis de tout mon cœur avec vous que M[me] la marquise de Fabert se porte mieux. Je luy rendray icy tous les services qui dependront de moy, et vous priant de faire tenir le pacquet cy-joint à M. le comte de Wagnée [1], je demeure, etc.

CXL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 2 v°. — Autographe.

À M. L'ÉLECTEUR DE MAYENCE.

Paris, 5 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

La personne qui aura l'honneur de présenter cette lettre à V. A. El. est un de mes secrétaires [2], en qui j'ay entiere confiance, et je le fais partir en diligence pour luy representer [3] plusieurs choses dequelles j'ay creu tres necessaire que V. A. eust connaissance au plus tost. Je luy ouvre mon cœur, par son moyen, comme j'ay fait jusques à present sans aucune reserve, et je suis persuadé que le Roy peut faire un capital tres-asseuré, et que l'on peut user sans aucune inquietude [4] de son amitié, nonobstant tous les bruits que les ennemis de cette couronne et peut-estre de V. A. font courir au contraire; car Sa M[té] ayant fait assez paroistre, dans les grandes choses aussy bien que dans les petites, sa confiance en la deference qu'Elle avoit en ses sages conseils, et entendant tenir la mesme conduite et tesmoigner de plus en plus l'estime particuliere qu'Elle faict de sa haute vertu, ne peut jamais concevoir le moindre doute de n'avoir en V. A. un bon et parfaict amy et

[1] On trouvera, aux Analyses, le résumé de la lettre au comte de Wagnée.

[2] Ce fut Roussereau que Mazarin envoya en Allemagne, comme on le voit dans les *Mémoires du maréchal de Gramont* (p. 298, édit. Michaud et Poujoulat). Il faut seulement remarquer qu'au lieu de *Roussereau*, on a imprimé *Rousseleau* dans les *Mémoires*.

[3] Le sens est : *pour représenter à V. A. Elect.*

[4] Les mots : *et que l'on peut user sans aucune inquietude*, sont en marge.

tres-favorable à ses interests, d'autant plus que le principal et le seul but de Sa M[té] est non seulement de voir bien establi le repos en Allemaigne, mais dans toute la chrestienté, estant tousjours ferme dans la resolution de le procurer par toute sorte de voyes et y apporter, de son costé, des facilités au-delà du raisonnable. Ce que je sçay que MM. les ambassadeurs ont souvent declaré et confirmé à V. A. Je la supplie de donner entiere creance à ce que ledict secretaire luy dira de ma part, et d'estre persuadée qu'elle n'aura jamais personne qui s'interesse plus en ses satisfactions et en sa gloire, et qui soit avec plus de sincerité et de passion que moy, etc.[1]. Janvier 1658.

CXLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 499. — Minute.

AU MARÉCHAL D'AUMONT.

Vincennes, 7 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Je n'ay jamais douté que vostre présence dans Mardik et vos soins ne fissent bientost changer la face des affaires. Le bon ordre que vous avez donné à tout et la diligence que j'ay faictes, afin que vous ne manquassiez de rien et que vous eussiez des troupes capables de faire leur devoir, en cas de siege, ont produit les effets que je m'estois proposez et que je souhaitois avec passion. Car les Anglois se sont eschauffez; les travaux de la place se sont advancez dans les endroits qui estoient les plus foibles, et les ennemis se sont retirez en quartier d'hyver. Il est vray pourtant qu'ils logent les troupes en sorte qu'il est aisé de voir que leur intention est de vouloir tenter cette entreprise pendant l'hyver, c'est-à-dire à la fin de febvrier, d'autant plus qu'ils ont pour cela toutes les provisions necessaires aux environs de Mardik. J'espere que

[1] Mazarin écrivait le même jour, à l'électeur de Cologne, une lettre que nous résumons aux Analyses.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1658. nous prendrons nos mesures en sorte que peut-estre ils se tromperont dans leur calcul.

Vous avez eu assez de peine pour meriter que le Roy vous en remercie et qu'il m'ordonne de vous mander de vous en retourner dans vostre gouvernement, ainsy que vous verrez par ce que vous en escrit M. Le Tellier. Je vous prie neantmoins d'avoir plus que jamais l'œil sur cette place, donnant à M. d'Ormesson tous les ordres que vous jugerez necessaires pour cela et d'y envoyer mesme les quatre charrettes que vous lui avez demandées, si vous persistez tousjours à croire qu'elles soient necessaires.

Je suis persuadé que rien ne contribue tant à la maladie des Anglois, qui sont logez dans le haut fort, que leur paresse et leur peu de propreté. C'est pourquoy je vous prie de dire à M. Morgan de les obliger à travailler, ce qu'ils devroient souhaiter eux-mesmes, puisque, par ce moyen, ils peuvent trouver à gaigner de l'argent et vivre mieux à leur aise; mais surtout je vous conjure d'ordonner que le haut fort soit nettoyé avec grand soin, quelque despense qu'il faille faire pour cela, et de vouloir commettre quelqu'un qui se charge de le faire au plus tost, et vous verrez par expérience que, de cette sorte, la maladie cessera et les Anglois augmenteront leur affection pour nous, voyant que nous n'oublions rien pour les bien traiter et pour donner ordre à leur santé[1].

CXLII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 503 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 277, f° 13; copie du temps.

À M. DE LIONNE.

Paris, 11 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

J'adjousteray au memoire cy-joinct que j'ay une confirmation tres-

[1] On trouve au folio 501 du même manuscrit une addition à cette lettre. Mazarin y recommande au maréchal de charger un des principaux officiers du nettoyage du haut fort, par exemple, le chevalier de Clerville. Nous mentionnons aussi aux Analyses, à la

particuliere que le comte Pegnaranda, qui est tres-disposé à la chose, comme je vous ay desjà mandé, a receu de nouveaux ordres d'Espagne et tres precis de ne laisser aucune pierre à remuer pour exciter tout le monde contre la Suede, empescher à quelque prix que ce soit son accommodement avec la Pologne et le Danemark, engager en cela hautement le roy de Hongrie et porter celuy-cy à une rupture ouverte contre la France; car ny Pegnaranda ny le conseil d'Espagne[1] ne croyent pas qu'il y puisse avoir d'autre ressource pour empescher nos progrez et pour ne faire sur nous que cette puissante diversion, si ce n'est qu'il leur peust reussir de nous separer des Anglois et les obliger à nous faire la guerre; et je sçay de certaine science que, s'il ne tenoit à autre chose pour les porter à cela qu'à sacrifier le roy d'Angleterre[2] et ses freres, et à consigner entre les mains du Protecteur Dunkerque, à condition qu'il le retiendra jusques à tant qu'on luy remist Calais, qui seroit attaqué à forces communes, et à luy donner, outre cela, cent mille escus par mois, le traité en seroit conclu en vingt-quatre heures; et cependant il y a des sots, des meschans recogneus tels, et d'autres qui font le mestier de devots sans l'estre, qui m'accusent d'avoir conseillé de mettre les Anglois dans Mardik, et l'on en crie hautement dans Rome, où la mauvaise volonté s'emporte jusqu'à dire que les religieuses de Mardik ont esté violées et chassées, les eglises rasées, et les moines et catholiques seculiers chassez, quoyque non seulement il n'y ayt jamais eu dans ce poste ny religieux ny eglises ny habitans, mais qu'on n'y ayt pas trouvé un portier. Je ne doute pas qu'on ne m'ayt creu incorrigible, voyant que toutes les crieries qu'on a faites pour avoir mis des Anglois dans Mardik ne m'ayent pas empesché de pratiquer toutes les diligences imaginables, sans pardonner à aucune despense, pour les y

Janvier 1658.

date du 8 janvier, une lettre du Cardinal au chevalier de Clerville, relative aux fortifications de Mardick.

[1] Gaspard de Bragamonte, comte de Pegnaranda, était l'un des diplomates les plus habiles de Munster. C'était lui qui avait surtout contribué à détacher les Provinces-Unies de la France, durant les négociations de 1648.

[2] On a vu que Charles II, roi titulaire d'Angleterre, s'était retiré dans les Pays-Bas espagnols.

Janvier 1658. conserver, en contraignant les ennemis de se retirer à la fin dans leurs quartiers d'hyver sans l'attaquer, comme ils avoient resolu de le faire, tous les preparatifs pour ce siege estant déjà prests à Dunkerque. Je finiray cette digression en vous disant que je ne m'estonneray pas du bruict, et qu'il n'y aura rien à quoy je sois plus appliqué, durant la guerre, qu'à nous conserver l'amitié des Anglois, les ennemis m'apprenant qu'ils ne sont pas si meschans qu'on le publie, puisqu'ils souhaitent si passionnement une estroite union avec eux. Je n'ay jamais rien faict qui vaille; mais asseurement c'est quelque chose d'avoir sceu empescher la liaison qui estoit sur le point d'estre bientost conclue entre nos ennemis et l'Angleterre, et porté celle-cy à s'unir avec la France contre eux.

Je reviens à l'affaire par où j'ay commencé cette lettre, pour vous dire que, nonobstant le soin que Pegnaranda prendra pour faire reussir ce qui luy est ordonné, d'autant plus qu'il est conforme à ses sentimens et à la proposition que luy-mesme en a faicte en Espagne, j'espere qu'il aura de la peine à en venir à bout; car, sans parler des nouvelles asseurances que j'ay recues encore cette semaine, de la part de la reyne de Pologne, que l'on feroit la paix asseurement avec le roy de Suede, si Akaquia[1] portoit, comme il a faict, ce qu'on luy avoit demandé, il faudroit que l'on eust perdu tout-à-fait l'esprit dans ce pays-là[2], si, pouvant recouvrer toutes les places, restablir le calme et faire sortir du royaume les armes de la Suede et celles de la maison d'Austriche qui l'incommodent encore davantage, on preferoit à ce souverain bien pour eux[3] l'interest et l'advantage du roy de Hongrie et des Espagnols, qui consiste à y faire continuer la guerre.

Et, sur ce propos, je vous conjure de trouver moyen de faire remettre à M. de Lumbres vingt mille risdalles, qu'il me demande par

[1] Roger Akakia, sieur de Fresne, mourut en Pologne en 1680. Ce diplomate avait été envoyé en Pologne, en 1656, avec des instructions que M. Louis Farges a publiées p. 16 du tome I[er] des *Instructions données aux ambassadeurs de France en Pologne.*

[2] En Pologne.

[3] Pour les Polonais.

ordre ou de concert avec la reyne de Pologne pour gaigner entierement à la France les deux personnes qui ont le plus de pouvoir dans ce pays-là, non seulement pour haster la conclusion de la paix, mais pour acheminer l'affaire de la succession, en sorte qu'elle tombe sur le prince que le Roy voudra, et il sera bon que vous escriviez à M. de Lumbres de ne donner pas l'argent que je ne voie clairement en devoir tirer l'advantage qu'on nous a proposé; car, quoyque je luy escrive la mesme chose, il se pourroit faire que ma depesche se perdist. Janvier 1658.

Je suis aussy persuadé que Pegnaranda rencontrera encore plus de difficulté pour porter le roy de Hongrie et ses ministres à rompre contre cette couronne, parce que je sçay qu'ils n'y sont nullement disposez, et que tant s'en faut qu'ils croyent que cela luy puisse estre aucunement advantageux, qu'au contraire ils apprehendent de s'attirer sur les bras la plus grande partie de l'Allemagne et de se voir esposez à retomber en de plus grands malheurs que ceux desquels il vient (*sic*) de sortir[1].

En outre, la naissance du prince d'Espagne[2] reculant les espérances que le roy de Hongrie avoit de la succession de ce royaume l'a obligé à suivre davantage les maximes d'Allemagne et à se concilier avec soin l'amitié des Électeurs et des autres prince de ce pays-là, voyant bien que, pour gouverner l'Empire avec applaudissement et approbation des Allemands, on ne doit en aucune façon se conduire par les maximes d'Espagne et se laisser regir par ses ministres.

Et quoyqu'il y eust lieu de croire, parce que la raison et le bon sens le veulent ainsy, je sçay de tres bon lieu que le roy de Hongrie et ses principaux ministres ont ce sentiment; que le comte Portia[3], qui est

[1] Il faut lire : *ils viennent,* puisqu'il s'agit ici du roi de Hongrie et de ses ministres.

[2] Philippe-Prosper, né en 1698 du mariage de Philippe IV avec sa seconde femme, Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III. Philippe-Prosper d'Autriche mourut peu de temps après sa naissance.

[3] Le comte Portia fut élevé, le 17 février 1662, à la dignité de prince de l'Empire. Ce personnage avait été gouverneur du roi de Hongrie du vivant du roi des Romains, son frère. Si l'on en croit Gramont, il n'aurait dû son poste qu'à l'influence qu'il avait su acquérir sur son élève : «Son intelligence, dit le Maréchal, était des plus bornées en toutes sortes d'affaires. Le bon sei-

Janvier 1658. celuy que ledict roy ayme le plus, s'en est expliqué ainsy; que Schwartzemberg, qui n'a pas sujet d'ailleurs d'aymer les Espagnols, a les mesmes sentimens, et que Auesberg, qui leur estoit entierement devoué, estant tres-mal satisfaict du peu d'assistance qu'ils luy ont donné, quoyqu'il se fust perdu pour les servir, et de n'avoir receu aucune grace de tant qu'il en avoit demandées depuis la mort de l'Empereur, s'estoit fort refroidy et n'agissoit plus en leur faveur en la maniere qu'il avoit faict. Je sçay, en outre, que le roy de Hongrie et ses ministres croyent que le roy d'Espagne doit, sans aucun retardement, declarer le mariage de l'Infante[1] avec luy, cela estant à la bienseance de l'une et de l'autre maison. Et d'ailleurs, estant certain que l'on pretend à Madrid que le roy de Hongrie poursuive avec grand soin et fasse toutes les advances imaginables, mesme celle de nous faire la guerre auparavant qu'on lui donne l'Infante, il y a sujet d'esperer qu'il y pourra naistre quelque brouillerie, d'autant plus si nous avons moyen de la fomenter adroitement.

Je vous prie donc de vous y appliquer à bon escient et de dire la mesme chose à M. le mareschal de Gramont, quand il sera de retour[2]; car si vous pouviez trouver quelque voye pour faire parler auxdicts ministres, ou à l'un d'eux, et leur faire cognoistre que le Roy seroit tres-disposé à vivre dans une parfaicte intelligence avec le roi de Hongrie; que toutes les raisons publiques et particulieres le convient à cela, et que rien n'en peust empescher Sa M^té^ que si Elle voyoit[3] que ledict roy se soubmist aveuglement aux volontez des ministres d'Espagne, qui n'ont autre but que de procurer les advantages de cette couronne-là,

gneur volait un peu le papillon, et l'on remarquait en lui un singulier don d'oubliance, étant nécessaire de lui présenter jusques à sept ou huit fois les mêmes mémoriaux, non-seulement pour des choses qu'il promettait, mais pour celles qu'il désirait ardemment d'achever..... »

[1] Il s'agissait de l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, née le 20 septembre 1638, mariée avec Louis XIV en 1660 (3 juin), morte le 30 juillet 1683. Le roi de Hongrie épousa la sœur cadette de cette princesse, Marguerite-Thérèse d'Autriche, en 1666.

[2] On a vu que le maréchal de Gramont s'était rendu à Munich. Il revint à Francfort dans le courant du mois de janvier.

[3] Si ce n'est qu'Elle voyait.

aux despens du repos de l'Empire et au [risque][1] de tout ce qui pourroit arriver de la guerre ouverte dudict roy avec la France, si cela, dis-je, pouvoit reussir, il seroit extremement advantageux[2]. Peut-estre que le comte Guillaume de Fürstemberg[3], qui est fort adroit et en qui on auroit une entiere confiance, pourroit trouver quelque biais pour cela; et, en ce cas, on pourroit passer plus outre; et pour donner aux ministres ou à quelqu'un d'eux quelque preuve certaine de la bonne volonté du Roy et de la maniere desobligeante dont ledict roy [de Hongrie] est traité depuis la naissance du prince d'Espagne, on pourroit leur dire que, si ledict roy presse pour avoir une prompte resolution sur son mariage avec l'Infante, il recognoistra que les choses ne sont pas dans les termes qu'il croit; que ce n'a pas esté sans [intention][4] que don Louis de Haro ayt refusé à son ambassadeur d'escrire à Prague pour asseurer ledict mariage, lorsqu'on a depesché un de ses gentilhommes pour donner advis de la naissance du prince, et que lesdicts ministres toucheront enfin au doigt que le roy de Hongrie n'aura pas contentement sur cela, [à moins][5] qu'il ne s'engage auparavant à subir toutes les conditions que le roy d'Espagne luy voudra imposer. Or, particulierement[6], celle de rompre avec nous manque à toutes les asseurances qu'il aura données auparavant que d'estre élevé à l'Empire d'y maintenir le repos et ne permettre pas que l'on contrevienne en aucune façon à la paix de Munster[7]. Janvier 1658.

[1] Ce mot a été, en partie, recouvert par le relieur et est douteux.

[2] Le prince de Lobkowitz, ambassadeur du roi de Hongrie à Francfort, était, de son côté, chargé par son maître de bonnes paroles, toutes semblables, pour nos plénipotentiaires. De part et d'autre, on ne songeait qu'à endormir l'adversaire. Aussi les représentants du roi de France, après avoir suivi quelque temps le conseil de Mazarin en entretenant avec le roi de Hongrie des négociations secrètes, par l'intermédiaire d'un certain abbé Bouti, voyant qu'ils ne gagnaient rien, préférèrent couper court à ces pourparlers.

[3] Voy. t. VI, p. 104, note 1, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Mot douteux.

[5] Le mot écrit en abrégé ne peut se traduire que par *afin*, mais le sens de la phrase exige *à moins*.

[6] Mot douteux.

[7] Comme on le voit, Mazarin, ayant à peu près renoncé à empêcher l'élection du roi de Hongrie, cherchait du moins à ce qu'il séparât sa cause de celle de l'Espagne

Janvier 1658. Si cela est bien conduit, il peut produire de tres-bons effects, car, apres que les ministres auront recogneu la verité de l'advis, on leur pourroit aussy insinuer que, si le roy de Hongrie ne vouloit pas acheter ledict mariage au prix de sa reputation, du repos de l'Empire et du hazard auquel il s'exposeroit, le Roy auroit bien moyen de luy donner une femme d'aussy bonne maison pour le moins que l'Infante et qui a prez de huit millions d'or de dot. Vous entendez bien que c'est Mademoiselle[1]; et s'il aymoit mieux une autre fille de M. le duc d'Orléans, le Roy luy accorderoit de tels advantages, qu'ils seroient tousjours plus grands que ceux qu'il pourroit avoir d'Espagne en espousant l'Infante.

Il y a apparence que, si l'on persuade lesdits ministres du roy de Hongrie, ainsi qu'il est aysé de faire, que le but des Espagnols est d'allumer le feu dans toute l'Allemagne et de les faire rompre contre nous, ils se porteront volontiers à consentir aux conditions par lesquelles on pretendait de lier les mains au roy devenu empereur, afin qu'il ne puisse rien faire de contraire à la manutention de la paix de Munster; à quoy toute l'Allemagne s'interesse; car plus il sera engagé à cela, et moins les Espagnols pourront le forcer à y contrevenir et le porter à la resolution qu'ils ont prise de mettre toute piece en œuvre pour l'obliger à nous faire la guerre; et si, comme j'ay dit, ledict roy est une fois engagé de la bonne maniere, il se pourra par là mettre à couvert des sollicitations et violences des ministres d'Espagne, en leur declarant qu'outre qu'il ayme trop sa reputation pour manquer, dez son advenement à la couronne imperiale, à un engagement si solennel, comme celuy dans lequel il seroit entré, il s'exposeroit trop evidemment à faire prendre les armes à presque tout l'Empire contre luy, pour en user ainsy.

Je vous dis tout ce qui me tombe dans l'esprit que je croy qui puisse servir pour empescher Pegnaranda de venir à bout de son

et se posait lui-même, dans l'intérêt allemand, en défenseur du traité de Munster. Ce fut la seconde manière de sa politique à la diète.

[1] Mlle de Montpensier. (Voy. p. 140-141.)

dessein, puisque, par la raison contraire, nous devons faire pour le moins autant de diligence pour la paix de l'Empire et pour vivre bien avec le roy de Hongrie que les Espagnols en feront pour la troubler et pour nous mettre sur les bras la personne et les forces dudict roy. Janvier 1658.

On avoit faict grande instance en Espagne pour avoir quelque consideration qui donnast lieu au roy de Hongrie d'acquitter les promesses que le feu Empereur avoit faictes au roy de Danemark, pour le faire rompre contre la Suede, et qui avoient esté ratifiées par le roy de Hongrie à la poursuite des ministres d'Espagne; mais on n'a pu rien envoyer, et il est malaysé que les bonnes paroles qu'on donnera audict roy[1] luy donnent moyen de fournir aux excessives despenses qu'il est obligé de faire pour continuer la guerre[2]; et d'ailleurs, l'envoyé d'Angleterre le pressant continuellement de faciliter les conditions qui peuvent donner lieu à la conclusion d'une bonne paix entre luy et la Suede, on doit esperer que, nonobstant les diligences de Peg.[3] et de Brandebourg, il s'accommodera, particulierement, si la negociation de la paix entre la Suede et la Pologne peut reussir.

J'avois oublié de vous dire que je sçay maintenant que Pegnaranda n'est nullement satisfaict ny du roy de Hongrie, ny du comte Portia, ny de tout le reste de son conseil; qu'il souffre impatiemment et avec grande douleur de trouver des difficultez à l'execution de ce qu'il propose; qu'il mesprise ces ministres au dernier point et qu'il n'espere pas de les pouvoir gaigner au point de les faire resoudre à donner les mains à ce qu'il estime estre du service du roy d'Espagne.

Le pere Saria[4] mesnage les satisfactions et les rescompenses que Pegnaranda devra donner à l'electeur de Mayence et à sa famille. Il

[1] De Danemark.

[2] De son côté, Mazarin avait fait remettre par Gramont 400,000 écus au roi de Suède, épuisé à ce moment par la guerre de Pologne, pour l'aider à se remettre sur pied. La diversion qu'il opéra en Allemagne nous fut très utile l'année suivante.

[3] Pegnaranda.

[4] Le père Saria était un dominicain espagnol, qui avait accompagné le marquis de Castel-Rodrigo à la diète de Ratisbonne (1653), dans laquelle l'archiduc Ferdinand, qui mourut en 1654, avait été proclamé roi des Romains.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1658. me paroist pourtant que ledict Electeur voudra qu'elles tombent toutes en la personne de M. de Schœnborn, car Benneberg[1] aura son compte d'ailleurs; par là, il semble que cet Electeur croira avoir la main nette, quand luy, personnellement, n'aura rien receu de Pegnaranda et que les bienfaits auront esté receus par ledict sieur de Schœnborn.

Je vous replique de prendre bien garde à ne vous engager pas à faire de nouvelles promesses audict Electeur et aux siens sans estre formellement asseuré que, par ce moyen, l'Empire sortira de la maison d'Autriche; car il pourra arriver que ledict Electeur, sçachant que Baviere ne donnera pas à M. le mareschal de Gramont les responses que nous pouvons souhaiter et qui serviroient pour obliger Mayence à l'execution de ce qu'il avait promis, ne pourroit confirmer à present la parole qu'il nous a tant de fois reitérée de luy donner sa voix, s'il voit que les Espagnols ne consentent pas à la paix; et il arriveroit que nous serions obligez à executer ce que nous luy aurions promis, sans avoir nostre compte, et ayant donné audict Electeur le moyen de sortir honorablement et avec advantage d'une affaire dans laquelle il nous auroit trompez.

Au lieu de redemander l'argent que Benneberg a tiré de Gravel, il ne seroit pourtant pas mal pour l'intimider, en cas que cela pust servir à quelque chose, que l'on dist à quelqu'un, qui [le] luy pourroit redire, que sa conduite pourroit bien disposer le Roy à despenser dix fois autant pour le faire traitter comme il mérite. Je me remets pourtant là-dessus à ce qu'on jugera à propos sur les lieux.

Comme tous les princes et villes de l'Empire ont interest à faire cesser les troubles du Nord et à establir un profond repos en Allemagne, il y a lieu d'espérer que la meilleure partie et les plus sages s'interesseront en cela et feront toutes les advances pour contraindre le nouvel Empereur à l'observation de la paix de Munster, et particulierement s'ils voyent que le Roy et celuy de Suede se rendrout (*sic*) les chefs pour appuyer cette proposition. Il me semble que, de vostre

[1] Voy., sur le baron de Benneberg, ministre de l'électeur de Mayence, le tome VII, p. 523 et 524, des *Lettres de Mazarin*.

costé et de celuy de M. de Bierenclow[1], vous ne devez rien oublier pour engager lesdicts princes et villes en cette poursuite. Et ceux, lesquels ont tiré quelque advantage de la paix de Munster, s'y interesseront particulierement, comme le Landgrave de Hesse et d'autres, lequel[2] je vous diray en passant avoir tiré les trente six mille livres de sa pension. Janvier 1658.

Baviere aussy a plus d'interest à l'observation dudict traité que personne, ayant tiré par la paix susdicte des avantages aussy grands que tout le monde sçayt[3], et, si une fois elle estoit tout-à-faict rompue, il courroit grand risque de souffrir aussy en son particulier.

Il faudroit tascher de terminer les differends qui sont entre Baviere et le Palatin, et il sera bon que le mareschal de Gramont et vous songiez serieusement à vous employer en cela, par le moyen que vous jugerez plus à propos, et, quelque chose qui arrive, il faut aussi procurer l'amitié de Baviere à cette couronne. Je croy que Mme l'Électrice, sa femme, y contribuera tout ce qui pourra dependre d'elle, et on pourra, parmy les autres moyens, ne negliger pas celuy-cy.

Je vous adresse une lettre du Roy avec un ordre de Sa Mté pour faire retirer Croissy de Francfort. Vous prendrez soin, incontinent apres le retour de M. le mareschal de Gramont, que la chose soit executée ponctuellement, suivant ce qui est porté par la lettre[4].

[1] Bierenklou, ou Bierneklow, était, avec Schnolski, le plénipotentiaire du roi de Suède à Francfort. « Ces plénipotentiaires, dit Gramont, nous assistaient plus de soupçons que de toute autre chose, nous jetant en des défiances continuelles de nos meilleurs amis, ce qui est assez naturel à la nation; mais il semblait encore dans cette conjoncture qu'il y avait de l'affectation. Bierenklou était un cavalier fort entêté et amoureux de son opinion dont il ne se départait presque jamais; grand et prolixe écrivain et faisant sur toutes matières des mémoires en latin qui ne finissaient point et qu'il regardait comme des pièces fort nécessaires. »

[2] *Lequel* se rapporte à Landgrave de Hesse.

[3] Le duc de Bavière avait obtenu, par le traité de Munster, la confirmation de la dignité électorale que lui avait conférée l'empereur Ferdinand II, ainsi que la possession du Haut-Palatinat qui confinait au duché de Bavière.

[4] Sur Croissy ou Croissy-Fouquet, ancien magistrat du Parlement de Paris, naguère l'ennemi du Cardinal, voyez le tome IV, p. 795, des *Lettres de Mazarin*. Ce personnage doit être le même que celui dont il est parlé ci-dessus, aux pages 62, 64 et 87, dont le nom est écrit Croissic ou Croi-

Janvier 1658. Pour Marigny, on n'a pas cru devoir en user de mesme, car, comme c'est un homme qui n'ayant plus rien à perdre, non pas mesme l'honneur, il ne fera pas grand scrupule de desobeyr à l'ordre du Roy; mais si, en sortant de Francfort, ou lorsque la Diete sera finie, vous pouviez le faire prendre et l'envoyer à Brisach ou Philipsbourg, ce sera rendre un service fort agreable au Roy. Il se pourroit faire mesme que M. l'electeur palatin, en estant recherché, se disposast volontiers à le faire arrester, lorsqu'il passera sur ses Estats. Enfin le Roy sera tres-ayse d'apprendre que, par quelque voye que ce puisse estre, l'on ayt mis cet homme-là en quelque lieu où il ne luy soit pas aisé de continuer ses meschancetez avec l'effronterie qu'il a faict jusques icy[1].

Je voy que vous vous desfiez de Tassis, le croyant partial pour l'Espagne; mais je vous le feray cognoistre encore davantage quand vous sçaurez que les Tassis sont Espagnols.

Pour ce qui est de la conduite que M. le Mareschal et vous devrez tenir, le roy de Hongrie et l'Archiduc venant à Francfort et les ambassadeurs d'Espagne, premierement comme l'on ne croit pas que l'on vous fasse instance de sortir de la ville que l'on ne la fasse aux autres ambassadeurs, vous pourrez aussy vous retirer quand les autres se retireront. Si les ambassadeurs d'Espagne déclarent, par le moyen du Nonce, qu'ils sont bien aises de vivre à Francfort avec les ambassadeurs du Roy de même que l'on en a usé à Rome depuis la guerre, c'est-à-dire de se faire fidélité en se rencontrant, sans se visiter, le Roy le trouve bon[2].

sicq, et qui paraît chargé d'une mission à Francfort auprès des Électeurs. Croissy-Fouquet avait été déjà, en 1648, employé à Munster et dans des négociations en Transylvanie.

[1] Carpentier de Marigny, dont il est question dans le tome VII, p. 607, des *Lettres de Mazarin*, à l'occasion d'un libelle intitulé : *Vie de la reine Christine*, qu'il avait composé en Flandre, était un ardent pamphlétaire, auquel on attribue le traité : *Tuer un tyran n'est pas un crime*, qui parut en 1658.

[2] Non seulement nos ambassadeurs, pas plus, du reste, que ceux des autres puissances, ne furent obligés de sortir de Francfort, mais les procédés courtois de Gramont et de Lionne leur attirèrent les sympathies générales, et les secrétaires des ambassadeurs d'Espagne et du roi de Hongrie se rendirent à leurs réceptions, malgré les ordres qu'ils avaient de leurs maîtres de n'y point aller.

Pour le roy de Hongrie, apres les declarations que nous avons faictes, on ne croit pas que vous le deviez visiter, d'autant plus que vous n'avez eu aucun commerce avec ses ambassadeurs pour les raisons qui vous ont esté mandées; mais si sa conduite devient telle envers le Roy qu'il ne reste plus de sujet de se plaindre de luy et que la demarche que vous pourrez faire à son esgard ne decourage pas nos alliez, Sa M^{té} se remet aux resolutions que vous prendrez là-dessus, dans lesquelles vous sçaurez bien conserver la dignité et les interests de cette couronne. Janvier 1658.

CXLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 5. — Minute.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 12 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 15 de decembre, ce qui s'estoit passé dans l'entretien que vous avez eu avec M. l'electeur de Mayence. Je vous advoue que, de ma vie, je n'ay esté si surpris que d'apprendre le changement qui paroist dans son esprit, d'autant plus que je sçay, en ma conscience, qu'on ne luy en a pas donné la moindre occasion, mais, au contraire, un sujet de nous tesmoigner de plus en plus sa bonne volonté; et quoyque le Roy ayt grande raison de se plaindre qu'il nous ayt engagez et poussez, comme il a faict, à faire toutes ces demarches, ce qui nous touche davantage est que, soit qu'il y avoit impossibilité de faire sortir l'Empire de la maison d'Austriche, soit qu'ils n'eussent pas inclination pour Baviere, ou qu'il ne le creust pas propre[1] à soustenir sa dignité imperiale, il ne nous ayt pas fait cognoistre confidemment ses intentions, respondant à la sincerité dont le Roy a tousjours usé en son endroit; car Sa M^{té} auroit esté satisfaite,

[1] Le sens est : *soit qu'il ne crût pas l'électeur de Bavière propre à soutenir,* etc.

Janvier 1658. auroit pris d'autres mesures, ne se seroit pas engagée aux poursuites qu'Elle a faictes en Baviere et ailleurs, auroit espargné beaucoup d'argent, n'auroit pas faict instituer un traité avec le Palatin, et enfin seroit sortie d'affaire avec honneur, de concert avec ledict s^r Electeur mesme.

J'espere pourtant, quelque chose que j'aye veue au contraire dans les depesches de M. de Lionne, que ledict Electeur, rentrant en luy-mesme et considerant qu'il est en ses mains d'obliger ou de desobliger un grand roy, qui en a si bien usé en son endroit, il prendra, à la fin, tout de bon, la resolution que S. A. mesme cognoit bien estre le plus conforme à sa gloire, au bien de l'Allemagne et à la tranquillité publique, particulierement lorsqu'il aura entendu Roussereau, que j'ay envoyé exprez[1] pour luy ouvrir mon cœur sur tous les bruits qui couroient.

Je croy mesme qne ma seule consideration fera grande force dans son esprit, puisque, sur la foy des paroles qu'il m'a données tant de fois par vostre moyen et par celuy de MM. les Ambassadeurs, j'ay respondu au Roy des choses dont l'exécution, à mon grand regret, me semble douteuse à present. C'est tout ce que j'avois à dire en response à vostre lettre.

CXLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 513 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 277, f° 21; copie du temps.

À M. DE LIONNE.

Paris, 17 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous fais ce mot pour vous donner part des advis que j'ay receus, afin que M. le mareschal de Gramont et vous preniez de plus en plus vos mesures là-dessus, puisqu'ils viennent de bon lieu et que vous y devez faire un fondement certain.

[1] Voy. ci-dessus, p. 248, la lettre de recommandation pour Roussereau.

On me mande de Bruxelles que Pegnaranda a faict un grand compliment à don Juan sur vostre depesche interceptée et que ledict don Juan luy avoit envoyée toute deschiffrée, declarant que cet accident luy a donné le moyen de faire changer de face aux affaires du roy d'Espagne dans la cour de Prague, et à Francfort, et particulierement de gaigner l'electeur de Mayence, luy ayant faict communiquer par le pere Saria ladicte depesche, par laquelle il luy avoit esté aysé de faire cognoistre audit Electeur le mauvais proceder des François et le peu de sujet qu'il avait de se fier à eux[1]; et comme il ne me semble pas que, dans cette depesche, il y eust rien de considerable qui pust blesser ledict Electeur et luy donner mauvaise opinion de nostre conduite, puisque, sans discontinuation, on a tasché tousjours de luy faire toucher au doigt qu'on traitoit avec luy dans la derniere sincerité et qu'on ne pouvoit rien adjouster à l'affection que Sa M[té] avoit pour sa personne et pour ses interests, je suis plus que jamais en soupçon que Pegnaranda ou le pere Saria ayent intermeslè (*sic*) de leur chef quelque article dans la depesche pour faire paroistre les intentions du Roy autres qu'elles ne sont à l'esgard des electeurs et princes d'Allemagne et du repos de l'Empire, pour changer en aversion l'amitié que ledict Electeur nous tesmoignoit auparavant. Janvier 1658.

Je ne doute pas aussy que ledict Saria, dans le voyage qu'il a faict à Heidelberg, ne se soit servy des mesmes armes pour gagner l'esprit de l'electeur palatin. C'est pourquoy il me semble qu'on pourroit communiquer en original la minute de la depesche à M. de Mayence avec les precautions que je vous ay desjà marquées et que Roussereau vous aura dictes de vive voix[2].

L'on commence à voir desjà les effects du poison que Pegnaranda

[1] Cette tactique des Espagnols eut, un moment, plein succès. Gramont, à son retour de Munich, trouva l'électeur de Mayence en rupture presque ouverte avec de Lionne; le premier était fort aigri par tous les discours qu'on lui mandait de Paris qui s'y tenaient de lui, et l'autre persuadé qu'ils n'étaient point sans quelque fondement.

[2] La mission de Roussereau eut, paraît-il, les plus heureux résultats. Gramont estime que ce fut «un trait de la prudence et de la raffinée politique» de Mazarin.

Janvier 1658. fait respandre dans le Nord par la negociation de l'Isola et par la declaration du roy de Hongrie de vouloir non seulement continuer l'assistance à la Pologne pour le recouvrement de la Prusse, mais aussy donner un corps d'armée à Brandebourg pour attaquer le roy de Suede dans la Pomeranie, joingnant à ce corps les forces qu'il a sur pied et celles qu'y pourra joindre le roy de Pologne, sur cette declaration-là et sur celle de vouloir aussy assister le Danemark, pour prendre sa revanche contre la Suede; car le roy de Danemark n'escoute pas, comme il devroit, les propositions advantageuses qui luy sont faictes par les ministres d'Angleterre pour conclure sans aucun delay son accommodement avec la Suede; et Brandebourg, nonobstant l'artifice dont il s'est encore servy en dernier lieu dans les conferences qu'il a eues avec Blondel, auquel il a desguisé le mieux qu'il a pu ses veritables intentions et les engagemens dans lesquels il est entré avec le roy de Hongrie, par le moyen des ministres d'Espagne, comme aussy les resolutions qu'il a prises avec le duc de Saxe dans l'entrevue qu'ils ont eue, Brandebourg, dis-je, songe avec plus d'application que jamais à executer son dessein contre la Suede, faisant une infraction la plus manifeste qui, jusqu'icy, ayt esté faicte au traité de Munster par l'attaque de la Pomeranie, qui a esté donnée à la Suede par ledict traité, du consentement de l'Empereur et des princes et Estats de l'Empire. Au mesme temps, il se lie avec Danemark pour l'empescher d'entendre à aucune proposition de paix que conjointement avec luy; et enfin il n'oublie rien, de concert avec l'Isola qui est aupres du roy de Pologne, pour empescher la paix de cette couronne avec celle de Suede, dont la negociation estoit desjà assez advancée [1].

Et je voy, par ce que m'escrit le chevalier de Terlon sur le retour d'Akakia, que l'Isola et Montecuculli, les partisans de la maison d'Autrische, qui sont aupres du roy de Pologne, ne pouvant trouver à redire à ce que ledict Akakia avoit porté, de la part du roy de Suede, pour la conclusion de la paix, puisqu'il avoit donné les mains tant à la restitu-

[1] Voy., sur ces différends des cours du Nord, que la politique espagnole suscitait à notre préjudice, l'introduction du tome VII, dans laquelle ils sont résumés.

tion de la Prusse que pour traiter avec intervention des alliez du roy de Pologne, avoient remué toutes sortes de pierres pour faire naistre de nouvelles difficultez et engager le roy [de Pologne] à tirer raison de la Suede par les armes et non par la negociation; en quoy n'ayant pas pu reussir, par ce que le roy et la reyne [de Pologne] et une bonne partie des principaux ministres preferoient avec raison le restablissement du repos dans ce royaume-là, avec le recouvrement de places et l'esloignement des troupes estrangeres par un traité, à tout autre moyen, quelque apparent qu'il pust estre[1], ledict l'Isola, avec les partisans d'Espagne, estoient, à la fin, venus à bout de renvoyer Akakia sans aucune resolution, sous le pretexte que le roy de Suede avoit bien donné les mains à traiter avec l'intervention des alliez de la Pologne, mais qu'il n'avoit pas declaré de vouloir traiter avec eux, comme il estoit necessaire qu'il fist, et qu'en outre, dans le sauf-conduit que le roy de Pologne donnera, il devoit aussy prendre le tistre de roy de Suede, nonobstant qu'il fust convenu, dans l'année 1654, de ne le prendre pas. Ainsy, Akakia s'en est retourné, estant neantmoins asseuré du roy et de la reyne de Pologne qu'ils cognoissent bien l'artifice de l'Isola, mais que, recevant satisfaction du roy de Suede sur ces points, Leurs M^tés ne laisseroient pas de passer outre, quelque diligence qui pussent estre faictes au contraire par ledict l'Isola et par les ministres polonois, qu'il avoit gaignez pour l'empescher. Janvier 1658.

Ainsy, je le croy à present de retour et je ne doute pas que le roy de Suede n'aye donné les mains à l'adjustement de ces nouveaux incidens, lesquels, à mon advis, ne sont d'aucune consideration pour achever une grande affaire capable de changer tout-à-faict la face des choses presentes, avec confusion et prejudice de ceux qui travaillent au contraire; ce que je croy d'autant plus que les roys de France n'ont jamais faict difficulté de laisser prendre cette qualité aux roys d'Angleterre, lorsqu'on a faict quelque traité avec eux[2].

[1] Quelque belle apparence qu'il pût avoir.

[2] On sait que les rois d'Angleterre prirent effectivement cette qualité de roi de France jusqu'à Louis XIV. C'était l'ancien usage diplomatique, qui permettait de garder, dans

Janvier 1658. Pour le secours[1] du roy de Suede, je vous diray que je songe à tous les moyens imaginables de l'assister, parmy lesquels je croy que, si Brandebourg execute la pensée de manquer au public[2] et à celuy avec qui il estoit allié, l'attaquant dans la Pomeranie, on pourroit faire une grande diversion, assistant M. le duc de Neubourg, qui ne demanderoit pas mieux que de profiter de la conjoncture pour faire valoir les raizons qu'il pretend d'avoir sur le duché de Cleves et celuy de Juliers.

Et outre les cent mille escus qu'on a donnez en dernier lieu au roy de Suede, j'en cherche encore cent mille autres sur mon credit pour les faire partir la semaine prochaine, afin que ses ministres puissent recevoir au plus tost cette somme à Francfort[3], et l'on faict aussy estat de vous envoyer au plus tost un pouvoir et une instruction pour faire un traité de ligue deffensive et offensive avec les ministres que ledict roy deputera pour cet effect, dont le principal sera sans doute M. de Bierenclau, le chevalier de Terlon m'escrivant encore par cet ordinaire que ledict roy attend avec impatience la conclusion de cette ligue, et je luy fais response que le Roy envoyoit les ordres au maréchal de Gramont et à vous d'y travailler en tant que le pourroit permettre la liaison projetée des princes catholiques et protestans, qui est poursuivie par M. de Mayence, avec declaration que la France et la Suede y pourroient entrer; car si cette ligue avoit lieu, celle que le roy de Suede propose ne seroit peut-estre pas praticable, quoyqu'en tous les evenemens le Roy sera bien ayse d'establir par de nouveaux liens une plus estroite amitié avec le roy de Suede[4].

les protocoles, les titres des pays que l'on avait jadis possédés effectivement. Il arrivait, par suite, que trois ou quatre princes portaient ainsi le même titre ancien dans des actes officiels. Cinq ou six, au XVIIe siècle, s'intitulaient roi de Jérusalem. La cour d'Autriche, où l'Empereur est encore qualifié de duc de Lorraine, est la seule qui, de nos jours, ait conservé cet usage.

[1] Mot douteux. On pourrait lire *service*.

[2] *A l'engagement public* résultant des traités de Westphalie.

[3] Voy., au sujet de cette subvention pécuniaire, ci-dessus, note 2, p. 257.

[4] Malgré le désir qu'en avaient les Suédois, il ne fut pas donné suite au projet de ligue offensive dont il est ici question. Nos ambassadeurs crurent plus prudent de ne pas s'y engager et de se borner à une aide secrète en argent.

Je suis si persuadé de la facilité avec laquelle Brandebourg a accoustumé de changer ses resolutions que, quelque chose qu'il ayt pu promettre au roy de Hongrie, à Danemark et à Saxe, si l'affaire de Pologne avoit esté faicte, il sortiroit sans grande peine de tous ses engagemens. Ainsy il faut esperer jusqu'au bout que les diligences de nos ennemis ne leur donneront pas les advantages qu'ils se sont proposez, ou, au moins, au point qu'ils les attendent. Janvier 1658.

Mazarin parle ensuite des relations de Peñaranda et des ministres du roi de Hongrie, comme il l'a fait plus haut[1]. Il ajoute :

Toutes ses pensées [de Peñaranda] et tous ses soins ne vont qu'à engager la guerre en Pomeranie avec les forces du roy de Hongrie, de Brandebourg et de Pologne, et il est entierement persuadé que, s'il vient à bout de ce dessein, le roy d'Espagne en retirera des advantages tout-à-faict considerables. Le mesme Pegnaranda declare que le Roy son maistre ne doit pas esperer que les ministres du roy de Hongrie se portent jamais ny par raison, ny par respect, ny pour la conservation de la maison d'Autriche, à le conseiller de rompre avec la France, et qu'il en est si asseuré, qu'il n'a garde de leur tesmoigner qu'il le souhaite; car cela ne serviroit qu'à les preparer à s'en mieux deffendre de le faire, et qu'ainsy il n'a autre but que de conduire les affaires avec une telle adresse, que lesdicts ministres, sans s'en apercevoir, fassent quelques pas pour obliger les François à rompre avec le roy de Hongrie, et qu'en cette conformité il estudieroit aussy les moyens les plus propres pour bien imprimer dans leur esprit la cognoissance [de][2] l'advantage particulier qui reviendroit au roy de Hongrie de sa rupture avec la France, sans parler jamais de celuy qu'en retireroit le roy son maistre, et qu'apres avoir resté longtemps, il avoit recogneu qu'il n'y avoit autre chemin à tenir pour faire reussir le dessein qu'il a.

Voilà tous les advis que j'ay à vous donner, et je m'asseure que vous

[1] Voy. ci-dessus, p. 250, la lettre du 11 janvier 1658 à de Lionne. — [2] Le manuscrit porte *et* au lieu de *de*.

Janvier 1658. trouverez l'advis qui regarde la conduite que Pegnaranda doit tenir [comme] de tres grande importance.

J'ay veu le memoire d'Atto[1], que vous m'avez envoyé, lequel ne me donne pas lieu de concevoir [l'espoir] de grands services du voyage de M. le mareschal de Gramont. Nous en serons bientost esclaircis; et je souhaite fort de l'estre au plus tost de tout ce qui se sera passé apres l'arrivée de Roussereau.

CXLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 9 v°; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 252; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Paris, 18 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Il faut croire que toutes les choses qu'on vous a dict avoir esté embarquées pour Mardick le sont effectivement; mais il est certain qu'il n'y a encore rien d'arrivé, et il n'y aura point de mal qu'à tout hazard vous renouvelliez vos instances là-dessus, et que vous fassiez de nouveau remarquer, au lieu où vous estes, que, sans exageration, Mardick et Bourbourg, depuis que le Roy les a repris, luy coustent desjà pres de huit cent mille livres.

Il ne faut rien oublier afin que M. le Protecteur se charge de l'entretenement de la garnison de Mardick, reduisant la despense au plus bas qu'il sera possible, et on ne manquera pas de fournir d'icy le fonds en la maniere dont vous serez convenu. Je vous prie de terminer cette affaire sans perte de temps.

Pour ce qui est du corps anglois, il est impossible qu'il serve bien comme il est à present, y ayant des compagnies qui n'ont point d'officiers et d'autres où il y a trop d'officiers et point de soldats. Pour

[1] Voy. sur Atto, ci-dessus, note 3, p. 141.

mettre ce corps en estat de rendre bon service et le bien entretenir, il le faut regler, en sorte qu'il y ayt autant de compagnies qu'il y aura de cent hommes, et lever le nombre de soldats qui sera necessaire pour avoir jusques à six mille hommes effectifs. On enverra en Angleterre le fonds necessaire pour cela, et la levée sera faicte en telle maniere qu'il plaira à M. le Protecteur. J'en ay parlé en cette conformité à M. l'ambassadeur Lockhart, lequel en escrira de delà (en Angleterre); mais vous ne devez pas laisser d'en parler de vostre costé et de faire comprendre que c'est l'advantage du corps mesme et le seul moyen qu'il y a pour en tirer service. Janvier 1658.

J'ay dict plusieurs autres choses au dict ambassadeur pour les mander à M. le Protecteur, dont je ne feray point icy de redite. J'adjousteray seulement que j'ay advis qu'Ormond[1] doit aller, en qualité d'ambassadeur du roy Charles, demander secours au roy de Hongrie, à la suscitation des Espagnols qui, voyant que ledict roy de Hongrie aura peine à leur envoyer des troupes, à cause des precautions qu'on prend pour empescher qu'il ne soit faict infraction au traicté de Munster, se sont advisez de cet artifice pour se faire assister par ledict roy de Hongrie pour faire la guerre à M. le Protecteur, soubs le nom du roy Charles; car c'est une chose incomprehensible que le venin et la rage qu'ils ont contre S. A.

CXLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 519 v°. — Minute.

AU COMTE DE WAGNÉE.

Paris, 19 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Pour ce qui est du gouvernement du Quesnoy que le Roy vous a

[1] Jacques Butler, duc d'Ormond, né en 1610, d'une ancienne et noble famille irlandaise, fut le dernier appui de la cause de Charles Ier et l'un des principaux auteurs de la restauration de 1660. Nommé vice-roi d'Irlande, il s'appliqua à relever dans cette île le commerce et l'agriculture; il mourut en 1688.

Janvier 1658. accordé, vous sçavez de quoy vous estes tombé d'accord et l'effort que je vous ay promis de faire, afin que, sans aucun retardement, vous pussiez vous mettre en possession de cette grace. J'ay emprunté l'argent que je vous ay promis pour la rescompense de M. de Beauvau et de M. d'Espense[1], laquelle va encore plus haut que je ne croyois. Je suis sollicité par ces messieurs de donner la derniere main à l'affaire, et d'ailleurs le Roy reçoit quelque prejudice du delay qu'on y apporte, parce que, d'ordinaire, ceux qui doivent sortir d'un lieu ne prennent pas tant de soins pour sa conservation que ceux qui y doivent demeurer tousjours. Je vous prie donc d'executer au plus tost ce qui est de vostre faict, sans vous attendre à avoir d'icy une plus grande assistance que celle qu'on vous a accordée.

Je pretends que vous ayez le regiment de Beauvau[2], que vous renforcerez par des recrues que vous pourrez faire dans le pays de Liege. Je crois qu'il seroit bon que vous fissiez dez à present des diligences pour cette affaire, levant jusques à deux cens hommes qui seront fort bien entretenus au Quesnoy; et si vous advancez pour cela la somme de douze cens escus, qui est ce que le Roy donne à raison de six escus par homme, je vous en feray tenir compte sur les douze mille escus que vous devez fournir.

J'ay parlé encore à M. Le Tellier pour vous soulager de deux mille escus sur la somme que vous devez fournir, en les reprenant sur la premiere année de vos appointemens de gouverneur du Quesnoy.

J'attends vostre response.

[1] Pour payer la compensation promise à M. de Beauvau et à M. d'Espense. (Voy. les tomes VI, p. 105, et VII, p. 145.)

[2] Il appartenait précédemment à Jacques de Beauvau, sieur du Rivau, lieutenant général, mort en 1658.

CXLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 521; minute de la main de Rose. — Aff. étr., France, t. 177, f° 25; copie du temps.

À M. DE LIONNE.

Paris, 19 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Tout presentement je viens d'avoir advis que Peñaranda[1] est assuré par des lettres, que la duchesse de Baviere, la mere, a escrites au roy de Hongrie, son neveu, et par d'autres que Curtz, qui est en Baviere, a escrites à son frere à Prague, que le mareschal de Gramont sera despesché fort sechement (ce sont les propres mots) et recognoistra que vous aviez raison de n'estre pas de sentiment qu'il fist ce voyage. En quoy je croy Peñaranda mal informé, car vous l'avez tousjours approuvé.

Le mesme Peñaranda estoit persuadé que, M. le Mareschal estant de retour à Francfort, vous vous en reviendrez tous deux avec le poignard dans le sein d'avoir esté trompez par l'électeur de Mayence et de voir qu'à la fin, quelque argent qu'on despense et quelque diligence qu'on fasse, les Allemands sont pour la maison d'Autriche.

J'ay aussy advis que le frere de l'electeur de Mayence s'est desja declaré à Peñaranda et luy demande de l'argent[2], et celuy-cy presuppose que le comte Egon de Fürstemberg, qu'il appelle meschant homme, se voudroit rapatrier avec luy et qu'il luy faict les doux yeux, et enfin que, de la part de l'électeur palatin, l'on tache de conclure quelque chose avec luy.

Le pere Saria a donné une lettre de la main de Peñaranda à l'élec-

[1] Dans cette minute, de la main de Rose, le nom de l'ambassadeur espagnol est bien écrit Peñaranda.

[2] Peñaranda soutint toujours que, lorsqu'il approchait de Francfort, l'électeur de Mayence lui avait fait proposer de traiter de la paix entre la France et l'Espagne, par la médiation du collège électoral.

Janvier 1658. teur de Mayence, dans le voyage qu'il a faict vers luy à Mayence, à laquelle ledict Electeur a respondu aussy de sa main en creance sur ledict pere[1], lequel luy a escrit, de la part de S. A. El., qu'au nom de Dieu, il gaigne des momens pour se rendre à Francfort, avec assurance qu'il luy donnera matiere d'une entiere satisfaction, non seulement sur le sujet de l'Electeur, mais aussy sur la capitulation, et que, sur le point de la paix, il s'esclaircira avec luy, en sorte qu'il ne fera en cette affaire que ce qu'il voudra.

En outre, le pere Saria mande que ledict Electeur, ayant donné part de ses intentions à celuy[2] de Treves, celuy-cy en avoit tesmoigné beaucoup de joye et s'estoit confirmé plus que jamais dans la resolution de bien servir la maison d'Autriche et donner sa voix au roy de Hongrie[3]. Et sur cette relation, Peñaranda pressoit tant qu'il pouvoit son depart[4] de Prague, afin de profiter de la bonne disposition où toutes choses estoient pour l'élection, esperant que la fortune luy seroit favorable, comme il ne doutoit plus qu'elle ne luy fust en la dicte élection.

Je vous donne à la haste ces advis, sans pouvoir raisonner dessus, parce que l'ordinaire est prest à partir; mais je suis asseuré que vous vous en sçaurez bien prevaloir et en tirer tout l'advantage qu'il se pourra pour le bien des affaires du Roy.

[1] Pour que Peñaranda eût créance au père Saria.

[2] A l'électeur de Trèves.

[3] Les Autrichiens se faisaient fort des électeurs de Trèves, de Bavière et de Saxe; comme le roi de Hongrie était électeur de Bohême et se donnait sa voix en sa qualité de roi de ce dernier pays qui avait titre d'électorat, il leur suffisait d'emporter une voix pour obtenir la majorité. Ils visaient, dans ce but, soit l'électeur de Mayence, soit celui de Brandebourg.

[4] Le départ du roi de Hongrie pour Francfort.

CXLVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 523. — Minute.

AU MARÉCHAL D'AUMONT.

Paris, 19 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Toutes vos despesches m'ont esté rendues, qui m'ont confirmé une verité que j'avois apprise d'ailleurs avec joye, qui est que vostre presence et vos soins ont tout-à-fait changé la face des choses à Mardik et que la place est en si bon estat au prix de ce qu'elle était, qu'elle n'est pas reconnoissable.

M. Le Tellier vous a desjà mandé que le Roy trouvoit bon que vous pussiez venir faire un tour icy, et vous le pouvez quand il vous plaira; mais, à moins que ce voyage ne vous soit absolument necessaire, je vous prie de le differer jusqu'à un autre temps, et, en tous cas, si vos affaires vous pressent de venir, il faut, s'il vous plaist, que ce soit pour vous en retourner aussytost avec la mesme diligence que vous serez venu; car, asseurement, les ennemis ont toujours dessein d'attaquer Mardik, et [ils] prendront le temps pour cela le plus tost qu'il leur sera possible.

Vous avez fort bien respondu à M. le Protecteur. Il sera bon que vous preniez la peine d'escrire à M. de Bordeaux, l'ambassadeur, afin qu'il fasse instance, de la part du Roy, à M. le Protecteur de laisser encore à Mardik les cinq compagnies de Guibons[1], et qu'au moins, s'il les veut retirer, il en envoye d'autres en leur place. Vous lui pourrez mander que j'en ay parlé en cette conformité à M. l'ambassadeur Lockhart.

J'ay veu ce que vous me marquez du nombre de cavalerie et d'infanterie qu'il faudroit pour Mardik. Je songe aux moyens d'y pourvoir.

Comme le Roy a un ambassadeur à Londres, je ne croy pas qu'il

[1] Ou Guibones.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1658. soit necessaire d'y envoyer le s[r] de Bellefons[1], duquel vous m'escrivez, et quant au s[r] Prevost, lieutenant dans Piemont[2], que vous proposez pour estre major dans Mardik, s'il est des officiers refformez, je pourray parler pour luy, et non autrement, parce que le Roy a resolu que les [officiers] refformez seront pourveus de charges et employez preferablement à tous autres.

Je ne doute pas que la perte que j'ay faicte de mon neveu[3] ne vous ayt touché sensiblement, et j'ay assez de preuves de vostre amitié pour le croire ainsy. Je vous prie aussy de croire que celle que j'ay pour vous me fera tousjours prendre part, plus que qui que ce soit, aux choses qui vous toucheront, estant passionnement, etc.

CXLIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 40. — Minute.

À M. DE THOU,

AMBASSADEUR PRÈS DES PROVINCES-UNIES.

Vincennes, 25 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui parle d'abord du désir qu'il a de rétablir la paix entre les Provinces-Unies et le Portugal. Il a écrit, dans ce sens, à M. de Comminges, ambassadeur de France en Portugal. De Thou doit agir, de concert avec l'ambassadeur d'Angleterre, pour arriver au même résultat. Mazarin parle ensuite des États du Nord. Il écrit à de Thou :

Vous avez bien jugé du discours que M[me] la princesse douairière[4] vous a tenu sur le sujet de l'électeur de Brandebourg; car il n'est pas seulement engagé, depuis plus de cinq mois, avec la maison d'Aus-

[1] Bernardin Gigault de Bellefons ou Belfonds, qui devint maréchal de France.

[2] Dans le régiment de Piémont.

[3] Voy. ci-dessus, p. 38. Le jeune Alphonse Mancini était pour son âge (il avait douze ans) un petit prodige. Il avait presque achevé ses études; le Cardinal projetait de le prendre auprès de lui et de l'accoutumer aux affaires.

[4] La princesse douairière d'Orange était Émilie de Solms dont il a été question au t. I[er], p. 184 et 950, des *Lettres de Mazarin.*

triche, luy promettant[1] et au roy de Pologne de faire la guerre au roy de Suede et d'entrer en Pomeranie, dans le mesme temps qu'il estoit consideré comme l'allié et le meilleur amy dudict roy; mais c'est ledict Électeur mesme qui a sollicité les ministres d'Espagne et le roy de Hongrie[2] à luy donner des forces pour executer ce dessein et à s'employer, par toutes sortes de voyes, à rompre la conclusion de la paix entre la Suede et la Pologne, et empescher[3] que le roy de Danemark tinst bon, sans donner les mains à aucun accomodement. Janvier 1658.

Cependant ladicte princesse attribue à la France et aux menaces de Blondel[4] la resolution que son gendre[5] a prise de se joindre aux ennemis de cette couronne et entretenir, comme ils le souhaitent, la guerre du Nord. Je vous puis asseurer que toutes les menaces de Blondel ont abouty à faire des offres advantageuses audict Électeur et à luy faire cognoistre, pour sa reputation et pour son interest, qu'il ne devoit pas songer à quitter ses anciens amis pour des nouveaux qui l'ont tousjours mal traité et qui en useront encore pis[6] à l'advenir, quand ils auront tiré de luy, en ce rencontre, dans l'election du nouveau (*sic*) empereur et dans les autres affaires qui sont sur le tapis, les advantages qu'ils s'en promettent.

C'est ladicte princesse qui a eu la plus grande part dans la conduite de l'Électeur. Ce qui est si vray, qu'elle en reçut de grandes reverences de la part de l'Espagne et du roi de Hongrie. Il est estrange qu'elle ayt la hardiesse de parler aux ambassadeurs du Roy en la maniere

[1] Le sens est : *à laquelle il avait promis*, etc.

[2] Tout ce passage, depuis *car il n'est pas seulement engagé* jusqu'à *roy de Hongrie*, est souligné comme devant être chiffré.

[3] Tel est le texte de la minute. Il semble qu'il faudrait une expression toute différente, comme *faire en sorte*. D'après le sens général de ce passage, l'électeur de Brandebourg voulait que le roi de Danemark continuât la lutte contre la Suède.

[4] Il a été question de Blondel, envoyé près des cours du Nord, t. VII, p. 519, 670 et autres, des *Lettres de Mazarin*.

[5] L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, avait épousé Louise-Henriette d'Orange-Nassau, fille du stathouder Frédéric-Henri et d'Émilie de Solms.

[6] Plus mal.

Janvier 1658. qu'elle a faict, ou qu'elle se promette de son adresse et de ses artifices de nous pouvoir amuser et [de] nous faire voir que le blanc est noir. Cela estant, il me semble qu'il seroit de la dignité du Roy que vous luy fissiez cognoistre que l'on est informé de la maniere dont elle en a usé à l'esgard de son gendre pour obliger les ennemis de cette couronne, et que Sa M[té] seroit incorrigible si, aprez tout ce qui est passé, Elle continuoit d'avoir recours à elle pour les interests de cette couronne[1].

Mazarin termine en le remerciant de la part qu'il a prise à la mort de son neveu et en lui parlant d'affaires d'un intérêt secondaire.

CL.

Aff. étr., France, t. 276, f° 35. — Copie du temps.

AU CARDINAL ANTONIO BARBERINI.

Parigi, 25 gennaro 1658.

Ricevo il favore della lettera di V. Em[za] delli 31 x[bre], e, rispondendo al contenuto di essa, le diro primieramente che quì non si giudicà à proposito di parlare per adesso del processo del card[le] di Retz, potendo grandemente pregiudicare al Re in un negotio di questa sorte l'havere il giudice poco favorevole. Io non sò se il detto cardinale sià giansenista di doctrina, ma sò bene che egli lo è d'inclinatione e di unione à questo partito. V. Emi[za] può assicurare il Papa ch' egli ne hà tirate sin' hora grosse somme di danari; ma, per l'avenire, io dubito se le[2] si per continuare questo sussidio. Egli, nel principio di questo pontificato, scrivevà quà ai capi di questa fattione che S. S[ta] havevà in pronto la bolla per publicarla contro di loro, mà ch' egli havevà trovato modo di dissuaderne la S[ta] Sua condarle à credere ch' io solli-

[1] Dans sa lettre du 16 novembre précédent, Mazarin conservait encore l'espoir de gagner la princesse d'Orange, douairière. Il était maintenant désabusé.

[2] *Le* pour *a lei*. Le sens est : *si le parti janséniste est disposé à continuer ce subside.*

citavà questa bolla per mio proprio interesse, e per gettarli addosso l'odio di questa gente capace à vendicarsene con le loro penne. Janvier 1658.

Stimo molto à proposito che V. Em^{za} vada trattenendo il padre Sforza, il quale si è applicato à trattare l'accommodamento trà il Papa e la Francia, ed il Benedetti havrà communicato à V. Em^{za} tutto quello se gl' è risposto in questa materia. La conclusione è questa : che quando il Papa si risolverà à non mostrarsi inimico della Francia e de suoi ministri con concetti e parole pregiuditiali ed ingiuriose, all' hora, senza mettersi in pensiero di fare gratia alcuna, havrà l'affetto e l'osservanza intiera del Re, e non altrimente, di modo che bisognarà sentire se S. Sta si dispone à questo, e come praticarà questa dispositione.

V. Em^{za} hà fatto molto bene di andare à Fiorenza, e non è inconveniente alcuno di passare buona corrispondenza con quel prencipe, senza però entrare seco in alcun' obligo, o in alcuna confidenza.

Se il cardinale Astalli[1] vorrà abbraciare il nostro partito e fidarsi di me e della mia parola, io gli farò pagare puntualmente ogn' anno quì, o in Lione, sei mila scudi di questa moneta, ò se più gli macera di havere rendite ecclesiastiche, se gli daranno benefitii e pensioni per quattro mila scudi, e se egli accettarà ò l'uno, ò l'altro, non sarà gran cosa ch' egli aspetti la rimessa del danaro che di quà se gli farà subito rimettere, ed, in ogni caso, il Benedetti potrà soccorrere con qualche somma ad un bisogno urgente.

[1] Voy., sur ce cardinal, le t. V, p. 773, des *Lettres de Mazarin*. Il portait, en 1653, le nom de cardinal Panfilio, parce que le pape Innocent X (Panfilio) l'avait adopté; mais il l'avait ensuite disgracié, comme on l'a indiqué dans le volume auquel j'ai renvoyé. Mazarin, qui avait été son adversaire en 1653, cherchait à le gagner en 1658.

CLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 28 v°. — Minute de la main de Rose.

AUX AMBASSADEURS (GRAMONT ET LIONNE),

À FRANCFORT.

Vincennes, 27 janvier 1658.

(EXTRAIT.)

J'adjoucteray que le Roy est tres satisfaict de vostre conduite, et Sa M^té^ est trop juste pour en user autrement envers ceux qui la servent bien et qui n'oublient rien pour faire reussir les affaires qui leur sont commises, quand c'est le seul malheur qui empesche qu'elles ne reussissent. Je crois mesme, en mon particulier, que l'on est obligé à tesmoigner d'autant plus de satisfaction en pareil cas, afin que cela serve de consolation aux ministres, qui, aprez avoir travaillé avec zele, prudence et adresse, ont le deplaisir de ne venir pas à bout de leur entreprise.

Je vous diray librement que le dessein de faire sortir l'Empire de la maison d'Austriche, laquelle a de si profondes racines en Allemagne et partout, et qui a tant de moyens pour empescher que l'on ne luy oste et mesme qu'on ne luy dispute la continuation de cette grandeur, à laquelle il n'y avoit que le seul duc de Baviere qui puisse aspirer et de la volonté de qui nous avons grand sujet de douter, ce dessein, dis-je, auroit esté fort approchant de celui de vouloir battre une grande flotte avec deux ou trois brigantins[1].

[1] Au moment où se poursuivaient, à Francfort, les négociations pour l'élection l'Empire, les jeunes Hollandais, dont le témoignage est d'autant plus intéressant qu'ils étaient liés avec le ministre de l'électeur de Brandebourg, écrivaient : «C'est ici l'opinion commune qu'en apparence, on veut éloigner les Autrichiens de l'Empire, mais, en réalité, qu'on souhaite qu'ils le retiennent, afin qu'ils servent d'épouvantail à ceux qui autrement pourraient nuire.» (*Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 381.)

Ce n'est pas que l'on ne deust faire tous les pas que nous avons faicts, y ayant esté convyez en la maniere que vous sçavez, et jugeant d'ailleurs que, ne reussissant pas dans cette entreprise, les diligences que nous y apporterions ne seroient pas perdues, puisqu'elles serviroient à procurer tout ce qui seroit necessaire pour reparer les contraventions faictes à la paix de Munster et les seuretez pour la faire observer à l'advenir. C'est à quoy il faut à present appliquer tout son esprit et se prevaloir des offres que M. de Mayence a faictes sur ce sujet, afin d'obtenir une capitulation[1] auparavant l'élection, qui nous mette l'esprit en repos des artifices et des violences dont les ministres d'Espagne se servent sans doute auprez du roy de Hongrie pour la faire rompre, et sortir ainsy avec honneur et advantage de l'affaire que le Roy a mise entre vos mains. Janvier 1658.

J'ay faict reflexion sur les deux points dont M. de Bennebourg a parlé à M. de Lionne, de la part de M. de Mayence, et particulierement sur celuy qui regarde les Anglois; car si ledict Electeur vient à bout de nous faire satisfaire là-dessus, comme il s'est offert, nous aurons sujet d'estre contens, puisque tout pretexte sera osté au roy de Hongrie d'envoyer des troupes en Flandres, n'en ayant, d'ailleurs, aucun pour en envoyer en Italie, par leur propre confession, si l'on veut executer la paix de Munster. Je vous repliqueray sur ce sujet que les Anglois ne pretendent faire autre guerre en Flandre que celle de nous assister de leurs troupes pour avoir en rescompense une seule place qui est Dunkerque, avec declaration de ne vouloir en aucune maniere pretendre plus avant, puisque mesme ils donnent les mains que la France prenne et conserve Bergues, qui n'est qu'à une petite demi-lieue de ladicte place, et ayant solennellement promis de ne toucher directement ny indirectement à quoy que ce soit qui regarde les catholiques, les églises, les couvents, les prestres et leurs revenus, sans pouvoir, sous quelque pretexte que ce puisse estre, apporter la moindre traverse à l'exercice de la religion catholique ny à la perception des revenus

[1] Conditions imposées à un souverain, avant qu'il montât sur le trône. Des capitulations étaient imposées aux rois de Pologne comme aux empereurs d'Allemagne.

Janvier 1658. ecclésiastiques, ainsy qu'ils en jouissent presentement. Et pour ce qui est de Mardik, aussytost que l'on sera en possession de Dunkerque, l'on ne songera qu'à raser toutes les fortifications que l'on a faictes audict poste, nonobstant les sommes considerables d'argent que l'on a despensées pour le mettre en bon estat. Ce que l'on fera d'autant plus volontiers qu'il n'est pas utile ny necessaire de conserver ledict poste, puisque la fosse de Mardik est en seureté par Dunkerque et par un petit fort de bois qui commande à ladicte fosse.

J'ay esté bien ayse de voir que, si l'on traitoit la paix de cette couronne avec l'Espagne à Francfort, l'on nous faict esperer de donner au Roy toute la satisfaction qu'il sçauroit pretendre sur le point de la Lorraine, mesme de la laisser à Sa M^té [1]; ce qui est de grande consequence et conforme à ce qu'ont tousjours tesmoigné les Electeurs, princes et Estats de l'Empire dans la negociation de Munster.

On a fort approuvé icy que M. de Lionne n'ayt point discontinué de faire des plaintes de la conduite de M. de Mayence à l'esgard de l'election, sans se satisfaire de quoy que ce soit qui luy ayt esté proposé, de la part dudict Electeur, pour nous adoucir; car cela aura beaucoup servy pour faire de plus en plus engager S. Alt. El. à nous procurer satisfaction sur les autres points. Je vous advoue pourtant que toutes sortes de raisons nous doivent faire espérer que Mayence, par son propre interest, s'employera fidelement pour nous sur tous les autres points, hors celuy de l'election. Je ne laisse pas de m'en deffier, parce que j'ay encore eu nouvelle confirmation qu'il a pressé derechef Peñaranda, depuis son arrivée à Mayence, de venir promptement à Francfort, ne l'asseurant pas seulement qu'il seroit satisfaict sur le point de l'election, mais qu'il auroit aussy sujet de l'estre et sur la proposition de la paix entre les deux couronnes et sur la capitulation. Et comme il ne faut

[1] La Lorraine fut cependant rendue au duc par le traité de 1659, à l'exception du duché de Bar et de plusieurs places fortes, et à des conditions qui, tout d'abord, déplurent tellement au duc Charles IV, qu'il refusa de les accepter. Peu après, du reste, (1662), la Lorraine fut de nouveau occupée par les troupes françaises, qui y demeurèrent jusqu'en 1697, époque de la signature d'une paix définitive.

pas douter que l'intention dudict Electeur ne soit de faire retirer Janvier 1658. quelque advantage considerable à ses parents du service qu'il rendra à la maison d'Austriche, l'on veut soupçonner avec fondement que la crainte qu'il a tesmoigné d'avoir des menaces que M. de Lionne luy a faictes, que vous vous retireriez de Francfort pour revenir en France et adviser aux moyens de tirer raison des mauvais traitemens que M. de Mayence y avoit faict recevoir au Roy, procede de ce qu'il a consideré que, si vous vous retiriez, tant s'en faut qu'il pust se faire plus estimer et rechercher des Espagnols et leur vendre plus cher sa marchandise, [et que] Peñaranda, au lieu de le recompenser, le mespriseroit, puisque, par vostre retraite, il n'auroit plus aucun obstacle à obtenir tout ce qu'il voudroit.

Je considere, d'ailleurs, que ce que M. de Lionne a dict au baron de Bennebourg, suivant ce que je luy avois escrit, que Peñaranda avoit declaré, comme il est vray, que, quelque chose que Mayence fist, il falloit le faire servir d'exemple pour avoir ozé se declarer et se rendre chef de parti contre la maison d'Austriche, [cela] ne fera aucune impression sur son esprit, parce qu'il sçait fort bien qu'il a de quoy satisfaire les Espagnols sur ses intentions à leur esgard, s'estant declaré, dès le commencement, à l'Archiduc (mais en grand secret, exigeant mesme de luy que les ministres d'Espagne n'en sçachent rien), qu'il donneroit sa voix au roy de Hongrie, et ainsy il fera paroistre qu'il n'a jamais eu la pensée d'estre chef de party contre ladicte maison.

J'entre bien avant dans ce discours, quoy que je voye bien que cette inquietude est superflue, estant necessaire d'attendre que le temps nous esclaircisse des veritables sentimens dudict Electeur, lesquels je m'assure que vous rectifierez, autant qu'il sera possible, et que vous mettrez toutes pieces en œuvre pour cet effect.

[1] Tout presentement je viens de recevoir advis[2] que Pegnaranda[3]

[1] Cette dernière partie de la dépêche, qui commence, dans le manuscrit, au f° 33 v°, est de la main d'un autre secrétaire, dont l'orthographe diffère de celle de Rose.

[2] Le second secrétaire écrit *advis*, au lieu d'*avis*.

[3] Rose écrivait *Penaranda*, le nouveau secrétaire écrit *Pegnaranda*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Janvier 1658. a receu ordre d'Espagne d'entendre tout ce qu'on luy voudra dire à l'esgard de la paix et offrir de depescher un courrier à Madrid pour apprendre les intentions de son maistre sur les propositions qu'on luy fera.

Je sçay, en outre, que Pegnaranda dira que le roy Catholique a tousjours donné les mains aux moyens qu'on luy a proposez pour traiter la paix et que, dernierement, le Pape s'estant interposé, à l'insinuation de la France, pour faire la paix à Rome, Sa M^té^ Catholique y avoit consenty.

On me mande aussy que le mesme Pegnaranda auroit bien voulu qu'on luy eust donné permission de proposer une suspension d'armes de sept ou huit mois, parce qu'estant asseuré que le Roy ne l'accepteroit pas, il se seroit servi de ce refus pour rendre la France odieuse, faisant connoistre qu'elle s'esloignoit des expediens qui pourroient donner bientost le repos à la chrestienté.

Il sera donc à propos qu'estant informez, comme vous estes, de la maniere dont Pegnaranda pretend se conduire sur le faict de la paix, vous preniez de bonne heure vos mesures pour empescher qu'il n'en tire aucun advantage[1]; ce qui vous sera aysé si, entre autres choses, vous prenez le soin de descrier ce que dessus et particulierement auprez de M. de Mayence, auquel il ne faut pas douter que Pegnaranda ne s'adresse le premier.

Mazarin soutient, dans la suite de la dépêche, que le roi d'Espagne ne veut pas réellement la paix, et que la prétendue proposition de traiter à Rome, faite par la France, est complètement fausse. Quant à la suspension d'armes, il en montre l'impossibilité, et termine par ce paragraphe écrit de sa main :

Je suis obligé d'adjouter que le pere Saria n'a mandé autre chose à

[1] La façon dont Mazarin s'y prit, pour atteindre ce but, fut de faire proposer luimême, par l'archevêque de Mayence, à Peñaranda des conditions de paix que le Cardinal énumère plus loin, dans sa dépêche du 15 avril; ces conditions furent rejetées par l'ambassadeur d'Espagne, comme injurieuses pour son maître, et celui-ci se trouva par suite mettre les torts de son côté à l'égard du collège électoral.

Pegnaranda, de la part de l'électeur de Mayence, en ce qui regarde la capitulation, si ce n'est que S. Alt. Elect. luy donneroit une juste satisfaction là-dessus; et comme cela est précis, j'ay jugé à propos de vous le mander. Janvier 1658.

CLII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 39; minute. — La minute est surchargée dans plusieurs passages et d'une lecture difficile.

AU PROTECTEUR (OLIVIER CROMWELL).

Paris, 30 janvier 1658.

Croyant que V. Alt. Serenissime seroit bien ayse d'estre informée en detail de toutes les choses qui regardent Mardik et voir l'estat où il est à present, de mesme que si elle avoit la place devant les yeux, j'ay choisy le chevalier de Clerville, mareschal des camps et armées du Roy, pour luy en aller rendre compte, n'en connoissant point de plus capable de servir le Roy[1] en de semblables matieres, soit pour l'estude qu'il en a faicte, ou pour la pratique qu'il s'y est acquise dans les employs qu'il a eus continuellement dans les places et armées de Sa M^té depuis l'ouverture de cette guerre. Je m'asseure que V. A. S. prendra d'autant plus de plaisir à l'entendre, que tout ce qu'il aura l'honneur de luy dire et de luy representer tend principalement au bien de son service et à la gloire de son nom.

Ledict s^r chevalier de Clairville[2] a divers plans des places des ennemis, qui m'ont semblé assez curieux pour n'estre pas indignes d'estre presentez à V. A. S., lesquels il porte avec luy.

Je l'ay chargé tres expressement de bien confirmer à V. A. S. une verité qu'elle tiendra, s'il luy plaist, pour indubitable, qui est que je suis, avec des sentimens tres-particuliers, etc.[3].

[1] Ce passage est surchargé et la lecture douteuse.

[2] Nicolas de Clerville, maréchal de camp en 1652, commissaire général des fortifications en 1662, mort en 1677.

[3] Pendant le mois de janvier 1658, le

CLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 107. — Minute.

AU CHEVALIER DE TERLON,

AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUÈDE.

Paris, 1er février 1658.

(EXTRAIT.)

J'eusse souhaité que vous n'eussiez pas tesmoigné la moindre meffiance des correspondances que M. le comte de Schlipenbach a à Prague. Car il n'y a pas sujet d'en avoir aucune[1] de l'union du roy de Suede avec le roy de Hongrie, à nostre prejudice, puisqu'il n'y a rien de si certain que Pegnaranda et le marquis de La Fuente, qui gouvernent presentement le conseil dudict roy, n'ont d'autre but que d'employer toutes sortes de voyes pour abattre la puissance de Suede; ce qui paroist assez par le soin qu'ils prennent, avec la derniere application, d'augmenter le nombre de ses ennemis et empescher l'accomodement de Pologne et les autres qu'il pourroit faire en Moscovie et ailleurs, et je vous laisse à penser si, au milieu de cette conduite, les Espagnols songeront à s'unir avec la Suede et se mettre sur les bras tous ses ennemis declarez ou secrets.

J'ay trop d'estime pour les hautes qualitez qui rendent le roy de Suede si recommandable à toute l'Europe, pour croire qu'il se soit pu imaginer d'unir ses interests à ceux de la maison d'Austriche, et asseurement, lorsqu'il a permis au sr de Schlipenbach[2] de faire quelque ouverture sur ce sujet, son intention a esté de donner jalousie au roy

duc de Candale, dont il a été souvent question dans les *Lettres de Mazarin,* était mort à Lyon. Guy Patin en parle dans sa lettre du 5 février adressée à Charles Spon : «Il est arrivé de Lyon, lui écrit-il, un courrier à la Cour, qui a apporté certaines nouvelles de M. de Candale. Si cette nouvelle est vraie, voilà une grande maison ruinée, éteinte et fondue; voilà ce que le vieux d'Épernon a gagné à ruiner la France pour bâtir sa fortune et agrandir sa maison dans les bonnes grâces de Henri III.»

[1] D'avoir aucune méfiance.

[2] Ce nom est écrit ici : *Eschipenbak.*

de Pologne et à Brandebourg[1], afin de haster, par ce moyen, son accommodement avec le premier et empescher l'autre de s'engager plus avant avec ladicte maison [d'Austriche], et je ne suis pas capable de croire que ce prince ayt eu la pensée, comme quelques-uns disent, que cela pourroit aussi servir pour haster la conclusion de nostre alliance[2], et à nous[3] d'aiguillon pour luy donner de nouvelles assistances; car je m'asseure que le roy de Suede a assez bonne opinion de la conduite du Roy pour estre persuadé que ce sera tousjours la raison de l'amitié que Sa M^té a pour luy qui la [portera][4] à faire les choses qui luy pourront donner plus de satisfaction. Février 1658.

Je ne doute pas que Courtin[5], qui est icy, n'ayt escrit au roy de Suede qu'il falloit nous donner de la jalousie pour avancer la conclusion des choses qu'il pouvoit souhaiter de nostre Cour; mais j'ose dire que, si Sa M^té se confie en la sincere intention que j'ay de le servir, elle y trouvera plus son compte[6] que si elle veut profiter de la politique de Courtin, lequel a peut-estre envie de se faire un grand ministre; mais, jusques à present, il est bien esloigné des qualitez qu'il faut avoir pour y parvenir.

L'intention du Roy est que vous viviez bien et que vous ayez du respect pour tous ceux qui sont honorez de la bienveillance du roy de Suede, et vous en userez ainsy pour M. Schipenbak[7], puisqu'il a cet avantage; et si vous croyez que luy envoyant quelque galanterie pour marque de la bonne volonté qu'a pour luy Sa M^té, que cela deust estre

[1] A l'électeur de Brandebourg.

[2] On a vu, ci-dessus, que le roi de Suède prétendait faire avec nous une alliance intime pour nous entraîner à la guerre, tandis que nous nous efforcions, au contraire, de l'amener à faire la paix avec ses ennemis.

[3] Et servir à nous d'aiguillon.

[4] Le manuscrit donne : *porteront*. Cette erreur s'explique parce que les mots qui forment le sujet du verbe ont été corrigés dans la minute. On avait d'abord écrit : *la raison et l'amitié, que Sa M^té a pour luy, la porteront*, etc. On a corrigé les premiers mots et écrit en interligne : *la raison de l'amitié*, etc., sans songer à changer *porteront* en *portera*.

[5] Antoine Courtin, dont il a été question t. VII, p. 517 et 519, des *Lettres de Mazarin*.

[6] La minute porte : *son conte*.

[7] Telle est ici l'orthographe de ce nom.

Février 1658. agreable au roy son maistre, on le fera à l'instant, et vous ne manquerez pas de me le faire sçavoir.

Pour ce qui est du projet d'alliance, je suis bien ayse de vostre rencontre dans la pensée du roy de Suede de donner pouvoir pour cette affaire aux ambassadeurs[1] que le Roy [a] à Francfort, afin qu'ils en puissent traiter avec les ministres[2] de Suede[3]. Et, pour cet effect, l'on envoyera, dans la sepmaine prochaine, l'instruction et les pouvoirs necessaires pour cela. Je n'aurois cependant qu'à accepter la proposition qu'il vous a faicte de traiter par vostre moyen, nous escrivant ses intentions sur chaque point et luy faisant sçavoir les nostres, s'il estoit vray que nostre but n'estoit qu'à tirer l'affaire en longueur; car, naturellement et sans aucun artifice, elle y fust allée d'elle-mesme.

Vous direz seulement au roy, de ma part, qu'on ne peut pas faire une alliance, dont le premier point seroit de faire presentement la guerre à la maison d'Austriche en Allemagne qu'au prealable on n'ayt veu que les diligences que nous faisons, pour establir plus que jamais la manutention[4] de la paix de Munster, n'ayent esté inutiles[5] par la resolution, que le roy de Hongrie fera paroistre, de vouloir allumer plus que jamais le feu dans l'Empire, à l'instigation des Espagnols. Car, en ce cas, la resolution que nous prendrions ne seroit pas seulement juste et necessaire, mais, comme telle, bien receue et approuvée de tout le monde, et particulierement des princes d'Allemagne, lesquels, ayant recogneu par nostre conduite que nous y estions forcez, se joindroient à nous afin de procurer par les armes le repos de l'Empire, que la seule ambition des Espagnols auroit empesché d'establir.

Et si nous estions si mal conseillez que d'entreprendre avec precipitation une guerre contre ladicte maison [d'Austriche], sans avoir

[1] Ce mot est écrit en surcharge et, je crois, de la main de Mazarin. Il corrige *ministres*.

[2] *Les ministres* est écrit en interligne et corrige *ceux*.

[3] Les ministres, comme on l'a dit ci-dessus, étaient Birenklew et Schnolski.

[4] On a déjà vu plusieurs fois ce mot employé dans le sens de *maintien*.

[5] Ces mots corrigent *n'ayent pu aboutir*.

auparavant preparé les voyes et avoir à peu prez recogneu les amis et ennemis que nous y pourrions avoir, au lieu de faire une bonne affaire, nous nous exposerions non seulement à la censure de tout le monde, mais encore à des accidens irreparables. Le plus grand seroit d'effaroucher tous les esprits des princes d'Allemagne et les joindre à la maison d'Austriche contre nous. Février 1658.

Je ne croy donc pas que l'intention du roy de Suede soit d'entreprendre cette guerre sans avoir auparavant recogneu si la Ligue projetée pour faire reparer les infractions faictes au traité de Munster et pour [le][1] faire mieux observer aura son effet; si l'on bridera le nouvel empereur par une capitulation si forte que nous puissions raisonnablement esperer qu'elle aura lieu[2], ou qu'y estant contraints par l'empereur, nous pourrons, avec l'assistance de plusieurs princes de l'Empire, en procurer la reparation par les armes, et si enfin il [y] a moyen de mettre toutes choses en Allemagne au point que la Suede et nous, jouissant librement de ce qui nous a esté adjugé[3] par le traité de Munster, on pourvoye à toutes les seuretez que nous pouvons souhaiter pour cet effect. Car, si cela est exécuté, il n'y a pas apparence qu'on puisse songer à faire en mesme temps une rupture avec la maison d'Austriche, à[4] laquelle generalement tous les Électeurs, princes et Estats de l'Empire seroient contre nous.

En un mot, si les affaires d'Allemagne ne peuvent estre remises en l'ordre qu'il faut, afin que le Roy et celuy de Suede soient satisfaits, et si la maison d'Austriche continue dans la pensée d'empescher la paix du Nord et de faire la guerre au roy de Suede, l'on est tout-à-faict resolu de [se] lier avec ledict roy pour faire la guerre aux conditions et en la maniere que l'on conviendra. Je passe plus outre, et je vous dis que, si l'on conclud la Ligue[5] proposée par M. de Mayence, à laquelle M. Bernedau[6] a tesmoigné tant de disposition pour les ordres du roy

[1] La minute porte *la*; mais l'article pronominal se rapporte évidemmant au traité de Munster.

[2] Qu'elle sera observée.

[3] Ce mot en interligne est *aiugé*.

[4] Le sens est : *avec laquelle*.

[5] Le mot *Ligue* corrige *l'alliance*.

[6] Ministre du roi de Suède à Francfort.

Février 1658. de Suede, le Roy se portera, si le roy de Suede le souhaite, à faire une liaison plus estroite avec luy pour l'interest commun de leurs Estats.

Vous donnerez part de tout cecy à cette Majesté, afin qu'elle fasse donner des ordres en cette conformité à ses ministres à Francfort; en cas qu'elle désire avoir plus d'esclaircissement sur quelqu'une des choses marquées cy-dessus, j'y satisferay avec la derniere franchise et avec l'ouverture de cœur que Sa M^té peut souhaiter.

Après avoir entretenu le chevalier de Terlon de quelques affaires peu importantes, Mazarin ajoute :

Comme le sieur Akakia [1] a ordre de faire un voyage icy pour nous informer en detail de toutes les pensées de la reyne de Pologne touchant la succession de ce royaume-là, lorsque la negociation de la paix entre la Suede et la Pologne sera avancée en sorte qu'on n'ayt plus sujet d'en apprehender la rupture, je songeray à adjuster ses petites affaires, soit en l'employant en quelque endroit, soit en le faisant demeurer icy.

Je finiray en vous priant de presser le roy de Suede de faire esclater [2] qu'il apporte toute sorte de facilitez pour faire la paix avec tout le monde; car je vous replique de nouveau que les meilleures armes que nous puissions avoir pour combattre avantageusement la maison d'Austriche est de faire paroistre à toute la chretienté, et particulierement en Allemagne, que toutes nos pensées vont à y establir le repos, et que, si nous sommes contraints de faire la guerre, c'est cette vaste ambition de la maison d'Austriche à se vouloir rendre maistresse de tout et l'opiniastreté des Espagnols à rebuter toutes les propositions de paix qui nous y forcent, et c'est pourquoy vous ne devez perdre aucune conjoncture pour insinuer ce que dessus au roy de Suede.

Le nom de ce personnage est écrit de différentes manières. La forme ordinaire est Birenklew.

[1] Akakia était attaché à l'ambassade de France en Pologne. (Voyez, ci-dessus, p. 211.)

[2] *Esclater* corrige *connoistre*, écrit d'abord, puis effacé dans la minute.

Addition à la lettre du 1er février pour le chevalier de Terlon[1].

Je dois adjouster qu'ayant veu, dans la lettre du sr Blondel, que le principal motif qu'a l'electeur de Brandebourg de se jeter dans le party de la maison d'Austriche est l'apprehension qu'il a que le roy de Suede ne profite de la premiere occasion pour se venger de luy pour n'avoir pas bien gardé, dans cette derniere rencontre, les lois de l'amitié, auxquelles il estoit obligé, et que volontiers il se porteroit aux choses qu'on pourroit souhaiter, si on luy donnoit quelque seureté pour ne rien craindre, j'ay jugé tres-necessaire de vous donner charge d'en parler au roy de Suede, afin qu'il luy plaise d'oster de l'esprit de cet Électeur ces ombrages qui ne sont que tres-bien fondez, ayant plus d'esgard pour cela à ce que la prudence conseille de faire presentement que aux justes sujets qu'il a de se ressentir de son procédé; et vous sçaurez de Sa Mté (le roy de Suede), si elle trouve bon que le Roy entre[2] garant audict Électeur que, pourveu qu'il ne fasse rien qui blesse les interests de Suede et vive en bonne intelligence avec luy[3], cette Mté en fera de mesme de son costé, trouvant bon mesme que le Roy donne sa parole pour l'execution de ce que dessus.

Il sera à propos que, lorsque vous aurez response sur cela du roy de Suede, que je ne doute pas n'estre telle qu'on peut souhaiter, vous en escriviez quelque chose au sr Blondel, n'y ayant point de meilleur moyen pour oster audict Électeur une deffiance qu'il sçait, en sa conscience, avoir beaucoup de raisons de prendre.

[1] Cette addition se trouve au fo 11 du t. 52 des *Mélanges de Colbert*. (Bibl. nat., ms. f. fr.)

[2] La minute porte bien *entre* et non *soit*, que l'on est tenté de lire.

[3] Avec le roi de Suède.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 109. — Minute.

À M. BLONDEL,

MINISTRE DE FRANCE PRÈS DE L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG.

Paris, 1er février 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 15 du passé, et vous diray pour response que vous avez bien faict de n'entrer pas en discours sur la proposition de negocier la paix de Pologne dans la cour de l'électeur de Brandebourg, car ce seroit le vray moyen de reculer l'accommodement par les artifices que les Espagnols auroient eu facilité d'employer en ce lieu-là; et pour ce qui est du propos que vous avez tenu touchant l'élection[1], il n'est plus question à present de parler d'une chose qui semble [eschouée[2]], parce que M. l'électeur de Brandebourg n'a pas voulu respondre cathégoriquement aux instances qui luy ont esté faictes autrefois de la part du Roy sur ce sujet; mais, au contraire, asseurant le roy de Hongrie de son suffrage, en offrant mesme de soutenir par la force ce que luy et quelques autres Electeurs feroient pour son election, quand mesme le nombre des suffrages n'y seroit pas. Cela luy a donné lieu de s'asseurer d'autres qu'il n'auroit pas eu, ou qui luy estoient tout-à-faict douteux. Ainsy, à moins que vous ne voyiez un changement tout entier dans son esprit[3] pour la maison d'Austriche et que S. A. El. soit asseurée que l'electeur de Saxe prendra le mesme party que luy, il ne faut plus entrer en offre sur cette matiere.

Je croy qu'il est juste de guérir les apprehensions que M. l'electeur

[1] L'élection de l'Empereur.

[2] La minute porte *escheuë*, mais il s'agit évidemment de l'exclusion de la maison d'Autriche, affaire qui avait échoué; la suite de la phrase ne peut laisser aucun doute.

[3] Les négociations étaient, au dire du maréchal de Gramont, très difficiles avec l'électeur de Brandebourg, parce que sa légèreté d'esprit le faisait changer à tout moment de résolution.

de Brandebourg peut avoir du roy de Suede, et se plaindre de la maniere dont S. A. El. en a usé en son endroit; et pour cet effect, en ayant informé le Roy, S. M[té] a trouvé bon qu'on escrive, de sa part, d'asseurer S. A. [El.] qu'alors qu'on aura de nouveau lié une bonne amitié entre elle et le roy de Suede, pour laquelle le Roy employera ses offices, (comme[1] en effect j'en escris dez à present au chevalier de [Terlon][2] d'y travailler), Sa M[té] sera volontiers garant de l'execution de ce qu'ils auront convenu (*sic*) ensemble, et comme il fera cela avec la participation et du consentement du roy de Suede, M. l'Electeur peut estre certain qu'on tiendra ponctuellement ce qu'on aura promis, et que, s'il arrivoit autrement, la France mettra le tout pour le tout pour le faire observer. Vous pourrez vous entendre là-dessus avec le chevalier de Terlon[3] et asseurer, de ma part, le s[r] Schwerin[4] que, si S. A. prend une bonne resolution et celle que je crois absolument nécessaire pour sa reputation et pour le bien de ses affaires, qu'il aura en moy un serviteur tres sincere, et j'ose dire tres-utile, et qu'elle (S. A. El.)tirera de l'amitié de la France des avantages plus grands et plus solides que tous ceux que les Espagnols luy ont faict promettre, quand bien mesme, contre leur coustume, ils luy en feroient ressentir les effects. Février 1658.

Quelque chose que M. le comte de Brienne vous escrive, tant que vostre presence sera utile auprez de M. l'electeur de Brandebourg, vous n'en partirez pas, et j'estime qu'elle y sera nécessaire tant que la négociation de la paix de la Pologne et de la Suede durera.

[1] Au lieu de *comme*, il semble qu'on a *avec*, qui ne présente pas de sens.

[2] Ce nom est ici écrit : *Treslon*.

[3] Dans ce passage, il y a bien *Terlon*.

[4] Le baron ou comte de Schwrin était le principal ministre de Brandebourg.

CLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., t. 52, f° 110 v° — Minute [1].

À M. DE LUMBRES,

MINISTRE DE FRANCE EN POLOGNE.

[Paris], 1er février 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous diray, pour response aux vostres du 7 et 12 du passé, que la reyne de Pologne, estant bien persuadée que l'electeur de Brandebourg est engagé avec la maison d'Austriche au delà de ce que je puis dire, je suis asseuré qu'elle ne feroit aucun pas pour introduire la negociation de la paix avec la Suede à Berlin; mais, au contraire, elle s'opposeroit à tout ce qu'on pourroit luy proposer sur ce sujet; et vous direz à cette Mté, de ma part, que le seul moyen qui reste de faire perdre aux Espagnols les avantages qu'ils esperent de la declaration dudict Electeur en leur faveur, c'est la conclusion de la paix sans aucun retardement; à quoy il me semble qu'il ne reste plus aucune difficulté, puisque, par le retour du sr Akakia, Sa Mté aura veu que le roy de Suede donne les mains à tout ce qu'on luy a faict cognoistre qu'on souhaitoit de luy en Pologne.

J'ose respondre aussy que, la paix faicte, la reyne sera la maistresse pour la succession[2], que la maison d'Austriche attendoit plus de la continuation de la guerre avec la Suede et de la quantité des troupes qu'elle avoit en Pologne que des promesses qui en avoient esté faictes, à Vienne, au roy de Hongrie et à ses ministres par le grand Tresorier[3].

[1] L'original de cette dépêche se trouve aux Aff. étr., Allemagne, *Supplément*, t. 17, sans pagination; cet original est, en grande partie, chiffré sans traduction.

[2] *Pour disposer de la succession au trône de Pologne.*

[3] Le grand Trésorier de Pologne était André Morstein, ou Morztyn. La succession au trône de Pologne était disputée par la France et la maison d'Autriche. Celle-ci y prétendait pour un archiduc, Ignace (?), frère de Léopold; la France, soutenue par la

Les raisons pour conclure, sans aucun delay, cette paix sont si esvidentes et les avantages pour le Roy, la reyne et le royaume de Pologne, si seurs et si considerables, que je ferois tort à la prudence de S. M^{té} (de Pologne) si je voulois m'estendre à persuader une chose qui parle d'elle-mesme. Février 1658.

C'est pourquoy je n'ay qu'à vous confirmer ce que je vous ay escrit, dans mes dernieres depesches, touchant la succession (de Pologne) et vous prier de faire considérer à la reyne que, le grand chancelier venant à mourir, si sa place venoit à estre remplie du grand Tresorier, cela ne seroit pas trop bon pour nous, et asseurement la reyne auroit de la peine à venir à bout du projet qu'elle a faict pour le bien de la Pologne et pour l'avantage de cette couronne; car je ne puis mieux sçavoir que je sçay que le grand Tresorier n'est pas seulement attaché par ses inclinations, mais par d'autres liens, à la maison d'Austriche, mais particulierement au roy de Hongrie et à l'archiduc Ignace[1], son frere, qu'il visita à Vienne et luy promit de travailler jusques au bout pour son elevation.

CLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 114 v°. — Minute.

AU CHEVALIER DE TERLON.

Paris, 6 février 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 21 janvier et, pour y respondre, je commenceray par vous dire que je suis confus de la maniere obligeante dont le roy de Suede vous a parlé de moy dans l'entretien que vous

reine de Pologne, présentait un des princes du sang. Après la paix des Pyrénées, Condé, puis son fils, le duc d'Enghien, furent les candidats de Louis XIV.

[1] Les biographies ne citent pas d'archiduc Ignace, frère de Léopold; il est probable que Mazarin veut parler de Charles-Joseph, frère cadet de Léopold, né en 1649; Charles-Joseph devint évêque de Passau et grand maître de l'ordre teutonique.

Février 1658. avez eu l'honneur d'avoir avec Sa Mté. Je vous prie de luy en rendre tres humbles graces et d'adjouster mesme que je recognois toutes ces faveurs de sa generosité[1]. J'ose me flatter, neantmoins, jusqu'au point de croire qu'il y a quelque justice à me considerer comme un de ses tres-humbles serviteurs. Je crois qu'il n'y a personne qui ayt plus de veneration pour ses hautes qualitez et qui prenne plus de plaisir à remarquer, en toutes sortes de rencontres, les beaux endroits de ses grandes actions[2].

Au surplus, je vous puis dire que rien ne me chatouilleroit davantage [que] non seulement de faire la moitié du chemin, mais d'aller trouver Sa Mté, quand elle seroit en un lieu encore plus esloigné qu'elle n'est, si cela pouvait estre compatible avec le service que je suis obligé de rendre icy, auquel je voy que Sadicte Mté prend tant de part, que je ne croy pas qu'elle voulust qu'il souffrist par une telle resolution; mais si les Espagnols viennent à bout de pousser le roy de Hongrie dans une guerre en Allemagne, comme ils y font tous leurs efforts, il pourroit arriver telle chose qu'il ne me seroit pas difficile d'avoir cet honneur-là, que je souhaiterois avec une extreme passion pour luy rendre mes respects de plus prez et en sorte qu'il n'en pust jamais douter, et aussy pour resoudre avec Sa Mté, au nom du Roy, tout ce qui seroit necessaire et plus advantageux pour le bien des deux couronnes.

Cependant, en exécution de ce que je vous ay desja escrit et dont

[1] Le sens est : *que je ne dois ces faveurs qu'à sa générosité.*

[2] Le roi Charles X (Gustave) méritait ces éloges qui, dans la bouche de Mazarin, n'étaient pas une banalité. Ce prince ne le cédait guère en valeur ni en connaissance de la tactique militaire à son illustre prédécesseur Gustave-Adolphe. Son activité contrastait avec son physique, car il était affligé d'un embonpoint presque monstrueux. Il écrivait de sa main toutes les dépêches, quelque longues qu'elles fussent, à ses ambassadeurs et à ses généraux. Dans les batailles, lorsqu'il jugeait sa présence nécessaire à la tête de ses troupes, il oubliait qu'il était roi et se jetait dans la mêlée comme un simple soldat. Son ambition démesurée lui fit concevoir bien des chimères dont il exécuta quelques-unes : celle, par exemple, d'avoir fait passer un bras de mer à son armée, sur la glace, pour combattre des ennemis qui se croyaient en sûreté de l'autre

vous me marquez que ledict roy avoit receu beaucoup de satisfaction, j'ay conclu des traitez avec le duc de Wurtemberg et d'autres [princes] pour la levée de quatre mille hommes de pied et deux mille chevaux en Allemagne, qui doivent estre prests à la fin d'avril prochain, l'argent ayant esté desjà distribué pour cet effect; et l'intention du Roy est de joindre à ce corps encore six mille hommes, qui sont logez en Alsace et dans les Eveschez[1], et de l'augmenter suivant que l'estat des affaires le requerrera pour l'employer en Allemagne, si Sa M[té] y est obligée en cas que les choses aillent à une rupture ouverte, ou pour la manutention de ce dont on sera convenu dans la Ligue projetée, si elle vient à se conclure, comme il y a grande apparence, les princes d'Allemagne, tant catholiques que protestans, y ayant un plus grand interest que la France ny la Suede. Février 1658.

Je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay escrit, l'ordinaire dernier[2], touchant l'alliance, si ce n'est qu'on en envoye le projet et l'instruction à MM. les ambassadeurs qui sont à Francfort, vous repliquant que le Roy l'estime[3] aussy necessaire que le roy de Suede, si l'on ne voit jour à mettre les choses en estat qu'on trouve une seureté tout entiere dans la manutention de la paix de Munster, et je ne doute pas que le roy de Suede n'approuve fort tout ce que je vous ay escrit sur ce sujet, afin que nous soyons plutost conviez par les princes d'Allemagne à poursuivre le repos de l'Empire par les armes, qu'à les rendre favorables à la maison d'Austriche, comme ils le seroient, sans doute, s'ils voyoient qu'on declarast la guerre au roy de Hongrie, lorsque lesdicts princes pretendent nous pouvoir faire donner contentement par des voyes amiables et jouyr d'une paix bien asseurée en Allemagne.

Mazarin donne ensuite des renseignements sur l'argent qu'il a envoyé à Franc-

côté. Malheureusement, il était très adonné à l'ivrognerie et incapable d'aucune reconnaissance pour ceux qui se dévouaient à lui.

[1] Les trois évêchés : Toul, Metz et Verdun.

[2] Voy. ci-dessus, p. 284, la lettre du 1[er] février au chevalier de Terlon.

[3] Le sens est : *que le Roi estime cette alliance aussi nécessaire que l'estime le roi de Suède.*

Février 1658. fort, sur les ordres adressés à Blondel[1], sur la Pologne et l'espoir qu'elle signera la paix avec la Suède[2], enfin sur le regret qu'il éprouve de ne pouvoir donner suite à une recommandation du prince Adolphe de Suède en faveur de l'abbé de La Rocheposay.

CLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 119. — Minute de la main de J.-B. Colbert.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

[Paris, 6 février 1658.]

(EXTRAIT.)

J'ay receu, par les mains d'Atto[3], une lettre qui accompagnoit la relation de vostre voyage en Baviere et les moindres particularitez de la negociation que vous avez eue en cette cour-là[4]. J'ay tout leu avec grand plaisir, et, sans vous flatter, vous ne pouviez pas vous conduire avec plus d'adresse, prudence et fermeté que vous avez faict; mais, quelque soin que l'on prenne de cultiver le sable, il n'est pas possible de le mettre en estat d'en tirer du fruict. Ainsy, bien consideré l'esprit de l'Electeur et l'honneur de sa mere[5] et de son principal ministre[6], il ne pourra pas nous reussir de luy faire prendre l'Empire, quoyque les remuments et les diligences de la maison d'Austriche pour l'avoir fasse assez connoistre que le morceau n'est pas desagreable.

Enfin, vous en estes fort bien sorti estant allé à Munich plus pour vous esclaircir que pour persuader, comme vous l'avez fort bien dict à l'Electeur et au comte Curts (*sic*). Vous este venu à bout de vostre

[1] Voy. ci-dessus, p. 290, la lettre du 1er février à Blondel.

[2] Voy. la lettre du 1er février à M. de Lumbres.

[3] Atto était un Italien de la musique du Roi, dont parle Fouquet dans ses *Défenses*, tome VIII. (Voyez ci-dessus, pages 141 et 192.)

[4] Les *Mémoires du maréchal de Gramont* retracent cette négociation de Munich.

[5] Sœur de l'empereur Ferdinand III.

[6] Comte Kürtz.

dessein, et le Roy en tire un tres-grand advantage, puisque non-seulement Sa M[té], estant delivrée de toutes sortes d'ambiguitez, peut prendre ses mesures pour la conduite qu'Elle aura à tenir, mais, connoissant à fond, par le tableau si animé que vous en avez envoyé, le naturel et l'inclination dudict Electeur[1] et de ceux qui ont la principale part auprez de S. A. [El.], Sa M[té] verra bien ce qu'Elle s'en doit promettre à l'advenir. Février 1658.

Je vous diray pourtant que le duc [de Baviere], estant assez porté à suivre le conseil des autres, il se pourroit faire[2] qu'aymant sa femme comme il faict, sa beauté et ses larmes l'obligeassent un jour à suivre les siens[3], et, en ce cas, la France pourroit esperer de grands advantages. Vous avez bien faict d'establir une voie seure pour entretenir correspondance avec cette princesse; car, ne voyant pas encore que tous les Electeurs courent avec tant de precipitation à donner la dignité imperiale au roy de Hongrie, comme [Pegnaranda][4] presupposoit qu'ils feroient, si le [vent][5] venoit à changer par quelque nouveau incident, comme pourroit estre celuy du refroidissement des electeurs de Saxe[6]

[1] Le portrait que le maréchal de Gramont a tracé de l'électeur de Bavière contraste avec les éloges qu'il donne à l'électrice sa femme. « C'est un prince, dit-il*, qui est grand, sans être de belle taille. Le visage n'est pas désagréable, et pourtant n'est pas fort avenant. Il s'explique facilement en italien, ne dit point de sottises et répond à propos. Il tient souvent conseil et suit celui d'autrui. Il est exempt de vices et tient ses vertus bien cachées. Jamais Allemand ne fut si sobre; il ne mangea de sa vie qu'avec sa mère et sa femme, et avec telle règle qu'il dîne à dix heures du matin et soupe à six du soir. Sa passion prédominante est pour vêpres, qu'il entend immanquablement tous les jours. Je ne crois pas qu'il soit damné pour une ambition démesurée, ni que la précipitation de monter sur le trône des Césars lui fasse rompre le col. » L'intention satirique est manifeste dans les derniers traits de ce portrait. On verra plus loin comment le même ambassadeur parlait de l'électrice de Bavière, Henriette-Adélaïde de Savoie.

[2] Ici commence le passage souligné dans la minute, pour être chiffré dans l'original.

[3] A suivre ses conseils.

[4] Colbert écrit *Pigneranda*.

[5] Mot que je n'ai pu déchiffrer.

[6] Le duc de Saxe étant regardé par nous comme vendu à l'Autriche, nos ambassadeurs n'avaient pas été le visiter; néanmoins il tint à se faire inviter, par le comte Egon de Fürstensberg, à un repas auquel assistèrent le maréchal de Gramont et Lionne.

* *Aff. étr.*, *Corresp. d'Allemagne*, tome 142.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1658. et de Brandebourg en faveur dudict roy [de Hongrie], il ne seroit pas impossible à ladicte princesse de causer quelque changement dans l'esprit de son mari. Elle vous a bien de l'obligation, quand vous nous l'avez depeinte si belle, si spirituelle, si passionnée pour cette couronne; et si abandonnée à la douleur et aux larmes, lorsqu'elle s'est vue hors d'estat de servir le Roy, que tous les cœurs sont pour elle, et je ne voudrois pas respondre que le vostre ne luy soit entierement acquis[1].

Je vois bien que le comte Curte n'y a pas grande part, et je trouve que vous avez esté bien juste de ne luy en donner aucune et de luy parler aussy fortement que vous avez faict, lorsqu'il vous en a donné occasion, changeant en un instant du blanc au noir.

Vous avez eu raison de ne vous soucier pas de la lettre que l'on vous avoit offerte, car elle ne pouvoit vous servir qu'à donner de la peine à l'electeur de Mayence, l'interpretant en sorte qu'elle nous donnast moyen de luy soustenir tousjours que, si le duc de Baviere ne se declaroit de vouloir l'Empire, c'estoit parce qu'il voyoit bien de ne se pouvoir promettre rien de favorable dudict Electeur.

Le Roy a eu tres-agreable que vous ayez retenu prez de vous le sieur abbé Butti[2], et moy j'ay une joye toute particulière de voir la satisfaction que vous en avez, quoyque, connoissant de longue main sa suffisance[3] et l'adresse avec laquelle il sçait conduire une affaire, je n'aye jamais doublé que vous ne l'eussiez toute entiere.

[1] Ici se termine le passage souligné. Le maréchal de Gramont a tracé dans ses Mémoires (p. 297-298, édit. Michaud et Poujoulat) le portrait suivant de l'électrice de Bavière: «C'étoit une des plus belles princesses qu'on peut voir, et qui avoit tout l'agrément et le solide dans l'esprit qu'on peut avoir. Elle chantoit et jouoit du luth à la perfection et s'intéressoit vivement à tout ce qui pouvoit avoir relation à la grandeur du Roi et de la France.» Cette électrice était sœur du duc de Savoie. Henriette-Adélaïde de Savoie, née le 6 août 1637, avait été mariée, en décembre 1650, à l'électeur de Bavière. On peut consulter sur cette princesse l'ouvrage de Gaudenzio Claretta, intitulé: *Adelaïde di Savoia, duchessa di Baviera.* (Turin, 1877, Imprimerie royale.)

[2] Ce nom est précédemment écrit, incorrectement sans doute, *Bouti.*

[3] Sa capacité.

Mazarin termine en lui parlant d'Atto, mal vu par le comte Kurtz, du comte Fuensaldagne et d'une fête donnée par le Chancelier. Février 1658.

CLVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 59. — Minute.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 7 février 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay veu tout ce que vous m'escrivez sur le voyage que vous avez faict à Cologne et sur les sentimens que vous avez de la maniere dont M. de Mayence se conduit sur le faict de l'election [imperiale], aprez vous avoir promis sur ce sujet tout ce que vous savez; sur lesquels je n'ay rien à vous repliquer, si ce n'est qu'y ayant d'autres points sur lesquels son secours peut estre utile à cette couronne, il le faut mesnager, et d'aultant plus qu'il y a grande apparence que, pour reparer le tort qu'il nous a faict sous le rapport de l'election, il mettra toutes pieces en œuvre pour nous faire donner de solides satisfactions sur les autres, puisque, d'ailleurs, ses interests mesmes l'obligent d'en user ainsy; et peut-estre, entre cy et l'èlection, il arrivera des incidens[1] qui obligent les Électeurs à changer de sentimens et de les avoir favorables pour nous en ce point.

Plust à Dieu que l'on pust reussir de faire tomber la dignité imperiale sur la personne du duc de Neubourg; car rien au monde ne pourroit toucher le Roy à [l'esgal][2] de l'elevation de ce prince, pour lequel Sa M^té^ a une amitié et une estime toute particuliere, et il n'y a rien d'impossible qu'Elle ne contribuast[3] pour luy en donner des marques dans un rencontre si important.

[1] La minute portait d'abord ces mots : *que d'icy au temps que l'election se fera, il arrivera*, etc. Une partie des mots seulement ont été effacés; mais le sens n'est pas douteux.

[2] La minute porte : *à l'esgard;* mais le sens général exige la correction introduite dans le texte.

[3] Le sens est : *il n'y a rien d'impossible qu'Elle ne fist.* Le mot *contribuer* s'employait alors avec un régime direct, dans le sens d'apporter un secours, un appui, etc.

Février 1658. La dépêche se termine par des détails sur les fonds envoyés en Allemagne et sur les troupes qu'on y doit lever.

CLIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 60 v°. — Minute de la main de J.-B. Colbert.

À M. DE LUMBRES.

Paris, 7 février 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 19 du passé, la continuation des soins de la reine [de Pologne] pour tout ce qui peut estre propre à establir le calme dans la Pologne et advantageux à cette couronne. Les excez des gens de guerre dans ce royaume-là contribuent beaucoup à l'advancement de la paix avec la Suede, et j'espere qu'à l'arrivée du sieur Akakia, l'on aura pris une bonne resolution et telle qu'elle nous donne lieu d'en esperer promptement un heureux evenement, malgré la partialité du vice-chancelier[1] et des autres adherents à la maison d'Austriche, puisqu'il n'y a pas de raison capable de persuader aux Polonois qu'ils doivent continuer de souffrir des miseres de la guerre pour plaire à la maison d'Austriche et refuser le repos duquel il est en leurs mains de jouir par la conclusion de la paix avec la Suede, qui leur faict recouvrer la Prusse[2] et Cracovie, et les delivre des oppressions qu'ils souffrent encore plus de ceux qu'ils disent estre en Pologne pour les secourir que de leurs propres ennemis.

La meffiance qu'a la reyne de voir tomber Thorn[3] entre les mains du roy de Hongrie est tres-bien fondée; mais je suis bien ayse de voir

[1] Probablement Boguelas Leszczynski, qui mourut, en 1660, après avoir été pendant plusieurs années chancelier de Pologne.

[2] La Prusse royale, capitale Dantzick.

[3] Jadis ville libre impériale, Thorn, cité fortifiée de la Prusse, appartenait depuis plusieurs siècles à l'ordre teutonique, lorsqu'en 1655 elle avait été prise par le roi de Suède.

que le remede, pour en guerir, soit entre les mains du roy et de la reyne, puisqu'en profitant des facilitez que le roy de [Suede][1] apporte pour la conclusion de la paix, Leurs M^tes recouvrent ladicte place et [en outre][2] la Prusse. C'est pourquoy ces justes soupçons doivent estre un [des] principaux motifs pour obliger Leurs M^tes à gagner des momens pour faire la paix, car si elle [la paix] rencontre des obtacles que le roy de Suede reconnoisse difficiles à surmonter, il ne faut pas doubter qu'ayant tant d'ennemis sur les bras et voyant le roy de Hongrie le devenir ouvertement, il ne prenne le biais qu'il jugera le plus propre pour l'en empescher, et il estimera que celuy de luy remettre la Prusse, moyennant des conditions advantageuses qu'il exigera, sera le plus propre et le plus efficace. Février 1658.

J'approuve fort l'expedient, proposé par la reyne de Pologne, de remettre les deux places de Thorn et de Hœrst (?)[3] entre les mains du roy; mais comme il est plus à propos que la proposition en soit faicte audict roy de Suede de la part de ladicte reyne que de celle du roy, il est bon que vous en ayez escrit au chevalier de Terlon, lequel n'oubliera rien de ce qui pourra dependre de luy pour faire reussir la chose. Je vous replique pourtant que le plus court et le meilleur pour la Pologne ce seroit de conclure tout simplement la paix et de recouvrer la Prusse toute entiere.

Je crois la reyne de Pologne si bien establie dans l'esprit du roy, son espoux, et avec tant de serviteurs en Pologne, qu'aucun mauvais office de la maison d'Austriche ne sera capable de luy faire du mal et d'autant plus que les Polonois ne peuvent plus souffrir les miseres qui leur sont causées par les desordres des troupes autrichiennes, et souhaitent avec passion la paix avec la Suede pour s'en delivrer; outre l'antipathie qu'ils ont toujours eue pour ladicte maison [d'Austriche], je crois qu'ils seroient capables de faire une souslevation generale s'ils voyoient que la reyne de Pologne les deust quitter pour ne pouvoir

[1] La minute porte *Pologne;* mais il est évident qu'il s'agit ici du roi de Suède.

[2] Les mots, *en outre*, sont douteux.

[3] Ce nom est douteux. On trouve une ville appelée Heeft, sur la Vistule, au S.-E. de Dantzick.

Février 1658. resister[1] aux pretentions du roy de Hongrie, irrité contre elle parce qu'elle auroit poursuivi avec fermeté le restablissement du calme dans la Pologne par le moyen de la paix avec la Suede; mais en cas que, contre mon sentiment et contre toute sorte d'apparence, ce que ladicte reyne craint arrivât, Sa M^té doit estre assurée qu'elle recevroit du Roy et de la Reyne toutes les marques d'amitié et de tendresse qu'elle pourroit desirer, et qu'en mon particulier je la servirois avec tout le respect qui est deub à une si grande reyne et qui auroit si servy le Roy.

CLX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 120 v°. — Minute de la main de J.-B. Colbert.

À MM. DE GRAMONT ET LIONNE.

Paris, 8 février 1658.

(EXTRAIT.)

La lettre qu'il vous a pleu m'escrire en commun par le retour d'Atto ne m'oblige pas de m'estendre beaucoup dans la response. Je vous diray seulement que nous tirons un grand advantage du voyage de M. le Mareschal[2] pour les raisons que je lui escris en particulier[3], et qu'on ne peut rien adjouster à la satisfaction que le Roy a receue de sa conduite. Pour moy, je suis ravy de tout ce qu'il a faict et d'en voir la relation qui, sans le flatter, est une piece tres-achevée.

J'attends à tous momens l'arrivée de Roussereau[4], puisque je vois, par sa lettre du 22 [janvier], que vous luy faisiez esperer de le depescher trois ou quatre jours aprez; et comme, par les deux derniers ordi-

[1] Parce qu'elle ne pourrait résister.

[2] On a vu, ci-dessus, que le maréchal de Gramont s'était rendu à Munich.

[3] Voy. ci-dessus, p. 296, la lettre du 6 février au maréchal de Gramont.

[4] Voyez ci-dessus, p. 248, la lettre de recommandation que lui avait donnée Mazarin pour l'électeur de Mayence, auprès duquel il l'accréditait; cette lettre fait connaître l'objet de la mission de Roussereau.

naires, je n'ay receu aucune de vos lettres, je m'imagine, veu la ponctualité avec laquelle vous prenez la peine de m'escrire toutes les sepmaines, que cela a procedé de m'avoir mandé toutes choses par ledict Roussereau; mais, s'il [en] estoit autrement, il sera bon que vous fassiez diligence pour sçavoir ce que les depesches seront devenues, parce que, comme je vous ay desja marqué, Saint-Aubin[1] ne m'a rien envoyé autre chose, par les deux derniers ordinaires, qu'un paquet de Gravel. Février 1658.

Je vous diray aussy que, depuis le depart de Roussereau, je vous ay escrit par tous les ordinaires, sans compter la depesche que Parsod[2] vous doit avoir rendue et dont j'attends des nouvelles avec impatience. Il sera bon adjuster avec Saint-Aubin la voie qu'il devra tenir pour vous envoyer en diligence et en seureté les despesches que je luy adresse, car, m'ayant proposé des expediens pour cela, je luy fais response de vous en donner advis et d'executer ponctuellement les ordres que vous luy donnerez.

Je vous prie de faire payer vingt mille risdalles au ministre de Suede, qui est accoustumé de recevoir l'argent que le Roy faict donner à son maistre, et vous recevrez bientost cent mille escus que j'ay faict partir, il y a deux jours, les ayant adressez au sieur Colbert, intendant d'Alsace, et luy ayant escrit de vous les faire tenir à Francfort sans aucun delay.

Il ne se peut rien adjouster à la maniere avec laquelle la reyne de Pologne agit pour la conclusion de la paix de la Pologne avec la Suede, et j'ay sujet de croire qu'à l'arrivée du sieur Akakia à Posna[3], il luy aura fourni de bonnes armes pour combattre advantageusement les partisans de la maison d'Austriche, aveugles à un tel point qu'ils preferent l'advantage de ladicte maison au repos de leur pays avec le re-

[1] Saint-Aubin était un des agents de Mazarin; il résidait à Metz et transmettait au Cardinal les lettres d'Allemagne et toutes les nouvelles qu'il recevait. Les manuscrits Clairambault, à la Bibiothèque nationale, renferment un grand nombre de lettres de Saint-Aubin.

[2] Parsod ou Persod était un courrier souvent cité dans les dépêches de Mazarin.

[3] Posna ou Posen était capitale d'un palatinat de la Grande Pologne. C'est aujourd'hui la capitale d'une province de Prusse.

Février 1658. couvrement de la Prusse et de Cracovie et la delivrance d'une armée qui les comble de miseres et leur faict plus de mal que si elle estoit ennemie. J'ay escrit à ladicte reyne, de la part de Leurs M^tés, et je mande toutes les sepmaines à M. de Lumbres fort en destail ce que j'estime à propos debvoir estre representé à sa reyne.

Je vous prie de prendre grand soin qu'on ne descouvre dans vos maisons aucune des choses que je vous escris et que vous me mandez, car je sçay de certaine science que Pegnaranda pretend de sçavoir beaucoup de choses qui s'y passent, et quoyque je croye qu'il se flatte là-dessus mal à propos, donnant avec trop de facilité creance à ce que le pere Saria[1] luy escrit pour faire valoir ses diligences et [persuader] qu'il ne se passe rien à Francfort qu'il ne penetre, neantmoins, ce qui nous arriva à Munster, de quoy M. de Lionne est bien informé, nous doibt obliger à estre tousjours sur nos gardes. Pour cet effect, il seroit bon que les depesches que vous recepvez et les minutes de celles que vous m'envoyez ne demeurassent jamais entre les mains de qui que ce soit, que dans les vostres, à la reserve du temps necessaire pour les chiffrer et deschiffrer.

Je craindrois fort que Croissy[2] n'eust forgé des nouvelles à sa mode pour les donner à l'electeur de Mayence, ou au pere Saria mesme[3], faisant croire d'en avoir connoissance, par son adresse, dans vos maisons. Ce qui me faict avoir peine sur ce sujet, c'est que je sçay, à n'en

[1] Le père Saria, dominicain espagnol, protégé du marquis de Castel-Rodrigo, qui l'avait recommandé à Peñaranda, avait assez bien réussi à la diète de Ratisbonne, en 1653, parce qu'il n'avait eu en face de lui que le s^r de Vautort, ambassadeur français d'aussi peu d'intelligence que de mine, qui, au dire de plusieurs contemporains, n'était qu'un «pauvre hère». A Francfort, il trouva à qui parler en la personne de Gramont et de Lionne, qui n'ignoraient pas ses menées secrètes et s'en moquent fréquemment. Le roi d'Espagne, ou le Pape qui ne refusait rien à ce souverain, avait honoré ce moine de la dignité d'archevêque de Trani; mais le présent de Sa Majesté Catholique était des plus minces, puisque le bon père abandonna le revenu de son archevêché *in partibus* pour six cents écus, sa vie durant.

[2] Fouquet-Croissy. (Voyez ci-dessus, p. 62, 87 et 99.)

[3] Peñaranda n'avait pas tardé à s'apercevoir que le père Saria n'était qu'un extravagant, mais il avait à son service, comme agents secrets, d'autres moines plus sérieux et mieux informés.

pouvoir pas doubter, que le roy d'Espagne a faict remercier M. le Prince des services qu'il luy a rendus à Francfort sur le sujet de l'election; car il me semble de pouvoir soupçonner avec fondement que Croissy, qui a correspondance avec ledict prince, quelque chose qu'il puisse asseurer autrement, aura, par son ordre, parlé à l'electeur de Mayence et à d'autres pour aliener leurs esprits des intentions de cette couronne et les rendre favorables au roy de Hongrie. Je vous prie de vouloir faire vos diligences pour descouvrir si je me suis trompé dans mon soupçon, ou par quel moyen M. le Prince a pu rendre des services à Francfort, desquels le roy d'Espagne le remercie. Février 1658.

Les advis que j'ay eus de plusieurs endroits, cette sepmaine, me confirment ce que je vous ay escrit la sepmaine passée, et en d'autres occasions auparavant, du peu de satisfaction que Pegnaranda a du roy de Hongrie et de son Conseil; car cette mauvaise intelligence s'augmente de plus en plus, ledict roy tesmoignant de n'estre pas disposé à faire si tost le voyage de Francfort, et pressant Pegnaranda d'y aller, plus, à ce que celuy-cy croit, pour se deffaire de luy, que pour estre persuadé qu'il puisse advancer l'affaire de l'election, Sa Majesté Apostolique n'y allant point en personne.

Enfin il n'y a rien de si certain que le comte Portia, qui gouverne entierement l'esprit dudict roy, quoy que, d'ailleurs, [il] ne soit pas un grand ministre, n'ayme pas les Espagnols et a grande adversion contre Pegnaranda et La Fuente, ne pouvant souffrir leur maniere d'agir imperieuse et violente, et que non seulement ledict Portia et le roy de Hongrie, mais tous ceux qui composent son Conseil, sont fort mal satisfaicts de voir qu'aprez la naissance du prince d'Espagne, on ne leur a plus dict un seul mot du mariage de l'Infante; ce qu'ils prennent pour un grand mespris; et comme, lorsque ce mariage pouvoit donner la succession des royaumes d'Espagne au roy de Hongrie, luy et son Conseil se soumettaient aveuglement à toutes les volontez du roy d'Espagne, à present que cette apparence cesse, ny ledict roy de Hongrie, ny ses ministres ne se portent plus volontiers à la mesme sujetion et devouement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1658. Je sçay que Pegnaranda faisoit tous ses efforts pour obliger ledict roy à faire le voyage de Francfort sans aucun retardement et ne laissoit aucune diligence en arriere pour faire une entrevue en passant avec l'electeur de Saxe; mais je sçay aussy qu'il n'estoit pas asseuré d'en venir à bout; qu'il se meffie fort des electeurs de Saxe et de Brandebourg, et qu'il craint que le roy de Hongrie, soubz pretexte de l'approche des Turcs aux frontieres de Hongrie, ne s'en retourne à Vienne pour s'accommoder avec la Suede et terminer tous les differends qui causent la guerre dans le Nord, et ne songer qu'à restablir un profond repos en Allemagne qui luy donne lieu de tenir les grands Estats qu'il possede sans rien hazarder et avec l'amour et l'amitié de tous les princes et Estats de l'Empire.

Il est certain que Pegnaranda apprehende tout ce que dessus et mesme que le roy de Hongrie ne soit pas assez ambitieux pour souhaiter extraordinairement l'Empire. C'est pourquoy il faut que nous taschions d'en profiter par toutes les voyes possibles, et j'avais mesme songé que, si les pensées du roy de Hongrie et de son Conseil sont toutes tournées à la paix, il seroit tres-aysé d'establir une parfaicte intelligence avec cette couronne; et s'il vouloit passer plus outre à y faire une alliance, par le moyen des mariages dont je vous ay escrit par mes precedentes[1], le Roy y entendra volontiers, et Sa M^té seroit, en ce cas, la premiere à se declarer pour son elevation à l'Empire, et Elle pourroit Elle-mesme promettre assistance, si le royaume de Hongrie venoit à estre attaqué des armes ottomanes, ce que le roy [de Hongrie] tesmoigne d'apprehender.

Et afin qu'il ne pust pas tomber dans l'esprit de qui que ce soit que le Roy eust autre intention dans les facilitez qu'il apporteroit pour lier une estroite union avec ledict roy de Hongrie que celle du repos de l'Empire et du repos de toute la chrestienneté, Sa M^té tomberoit aussy d'accord de faire, aprez, la paix avec l'Espagne, avec resolution d'y apporter toutes les mesmes facilitez qu'il pourroit faire dez-à-present, et

[1] Il s'agissait d'un projet de mariage du futur empereur avec Mademoiselle, fille du duc d'Orléans.

ainsy un chacun seroit persuadé, et les ministres du roy de Hongrie les premiers, que ce que le Roy feroit avec Sa M^té^ Apostolique ne seroit pas pour continuer, aprez, la guerre contre le roy d'Espagne, par l'apparence qu'il y auroit d'en pouvoir tirer de plus grands avantages que par le passé. Février 1658.

C'est estre bien hardy que de pretendre pouvoir conclure quelque chose, avec le roy de Hongrie, qui ne soit pas agreable au roy d'Espagne; mais l'estat present des affaires et le soupçon de Pegnaranda, que je vous en marque cy-dessus, donnent d'autant plus lieu de tenter la chose, que je ne vois pas que nous y hasardions rien du nostre, et que, le dessein estant conduit avec adresse et secret, le pire qu'il nous puisse arriver, c'est que le roy de Hongrie et son Conseil ne seront pas apparemment faschez des bontez que le Roy leur tesmoigne.

Si on pouvoit se fier à l'electeur de Mayence, il seroit le plus propre pour conduire une negociation de cette nature; mais il faudroit estre bien asseuré que l'engagement qu'il a avec les Espagnols ne fust tel qu'il le portast à leur donner connaissance de ce que vous luy auriez confié.

Je crois que vous pourriez, comme de vous, conferer de tout cecy avec MM. de Fürstemberg et concerter ensemble ce qu'il seroit plus à propos de faire pour le bien public et pour [l'advantage][1] de cette couronne, Sa M^té^ se remettant à vostre prudence et à ce que vous croirez plus convenable de faire, estant sur les lieux et arrivant de jour à autre des accidens qui changent entierement la face des affaires; et je vois à present toutes choses en Allemagne en si grande agitation et si peu de fermeté dans les relations de MM. les Electeurs et autres princes, qu'il me semble qu'on ne doibt rien esperer ny desesperer, mais faire la guerre à l'œil et profiter, sans perte de temps, des conjectures qui se peuvent presenter, comme je suis asseuré que vous ferez beaucoup mieux que je ne les considere.

J'avois oublié de vous dire que le triomphe du comte Curtz a bien

[1] Mot non lu. Le sens est évidemment *avantage*.

Février 1658. paru aprez le depart de M. le mareschal [de Gramont]. Je sçais qu'il a faict depescher un courrier à Prague avec des lettres de son maistre, qui asseurent positivement le roy de Hongrie de son service pour l'election, et sa hardiesse s'estend jusqu'à conseiller le roy [de Hongrie] d'aller promptement à Francfort, et le conjure de prendre garde à sa seureté dans le voyage, luy offrant pour cet effect toutes les forces qu'il a sur pied.

Le prince Ulric de Virtemberg est party ce matin, aprez avoir conclu le traité pour la levée de mille chevaux et de deux mille hommes de pied que Sa M^té [le] charge de faire avec l'assistance que M. le duc[1], son aisné, nous a promis de luy donner dans ses Estats. Il est parti fort satisfaict et avec raison, luy ayant esté accordé toutes les conditions qu'il pouvoit souhaiter[2].

CLXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 61 v°; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 266; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

Paris, 15 février 1658.

(EXTRAIT.)

Je suis bien aise de ce que vous avez sollicité de delà[3] pour la conservation de Mardik, à laquelle nous veillons plus que jamais, Sa M^té y ayant envoyé deux compagnies de Suisses et des gens commandez et choisis de tous les regimens des gardes; et le Roy a ordonné que la moitié de sa compagnie de mousquetaires[4] et trente de mes gardes

[1] Le duc de Würtemberg.

[2] Le prince de Würtemberg commandait précédemment un corps d'armée pour le roi d'Espagne. Après avoir passé une partie de l'hiver à Paris, où il avait été fort bien reçu, il était entré au service de la France. Le corps d'armée qu'il devait lever et dont parle Mazarin était destiné à renforcer l'armée du maréchal de La Ferté, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Lorraine.

[3] En Angleterre.

[4] Le Roi n'avait encore qu'une compagnie de mousquetaires. Il en eut deux plus tard.

demeurassent encore dans ledict fort. L'on y faict presentement un grand magasin de farine, de biscuit et d'avoyne, et l'on y a envoyé generalement toutes les armes, grenades et autres choses qu'on nous a mandé estre necessaires. Pour les palissades, nous y en avons desjà envoyé douze mille, et l'on travaille pour y en envoyer encore autant; car, comme l'on y augmente tous les jours les fortifications, il faut aussy pourvoir aux palissades à proportion. Février 1658.

J'ay faict aussy envoyer un fonds à M. d'Ormesson[1], afin qu'il paye le corps anglois tous les mois, sans manquer un seul jour, et il a ordre de respandre dans quantité de villages les malades anglois et convalescens, afin qu'estant bien [logez][2] et se pouvant chauffer, ils puissent plus facilement recouvrer leur santé et se mettre en estat de tenir la campagne prochaine.

Vous pouvez dire hardiment à M. le Protecteur qu'on regarde cette affaire comme la principale et qu'on y employe le plus liquide des finances de Sa M^té^. Si vous voyiez les despenses qu'on y faict, vous en seriez surpris. Ce que le Roy neantmoins faict avec plaisir, parce qu'il veut que, par cet eschantillon, M. le Protecteur voye ce qu'il se doit promettre de la ponctualité et fermeté de Sa M^té^ dans l'execution de tout ce à quoy Elle se peut engager à l'advenir.

Ce n'est pas sans raison que nous redoublons nos soins icy pour la conservation de Mardik, puisque nous sçavons que les ennemis sont resolus de l'attaquer dans cet hyver, et, pour cet effect, ils ont logé toute leur infanterie en Flandres et ont laissé Marsin à Bergues, où il faict assembler et à Dunkerque tout ce qui peut estre necessaire pour un grand siege.

M. le mareschal d'Aumont, qui est venu faire un tour icy pour ses affaires particulieres, partira au premier jour pour retourner à Mardik et y prendre soin de toutes choses. Il n'auroit pas voulu que M. le Protecteur eust retiré les cinq compagnies qui estoient composées de vieux soldats et fort bons, et il m'a faict grande instance de vous escrire

[1] On a vu qu'Olivier d'Ormesson était intendant de Picardie.

[2] Je ne puis déchiffrer le mot de la minute, qui doit signifier *logez* ou *soignez*.

Février 1658. pour prier S. A., de la part du Roy, de les vouloir renvoyer, au moins, à la fin de ce mois. Il m'a dict aussy qu'il est absolument necessaire, pour n'estre pas surpris par une resolution precipitée des ennemis, de sçavoir les endroits où l'on peut aller establir les deux regimens pour servir au secours en cas de siege et pouvoir [faire] passer l'un ou l'autre, quelque vent qu'il puisse souffler.

J'ay entretenu au long M. l'ambassadeur Lokart pour ce qui est du corps anglois et pour pratiquer au plus tost les moyens qui seront estimez les meilleurs pour le fortifier, en sorte qu'il fust de six mille hommes, comme aussy sur beaucoup d'autres choses qui regardent le service que ce corps doit rendre, dont[1] il m'a promis d'en escrire et donner response au plus tost. Ce pendant je me suis conformé à ce qu'il a desiré pour faire payer ledict corps; mais, pour ce qui est des officiers absens, il a recogneu les raisons que le Roy avoit de ne les faire pas payer.

Comme ce que j'ay dict audict sieur ambassadeur touchant ce corps est la mesme chose que je vous avois mandée, et sur laquelle vous me respondez que vous avez commencé à leur faire comprendre qu'ils ne pourroyent pas eviter la reforme, à moins d'obliger les officiers à rendre leurs compagnies completes en entrant en campagne, vous continuerez, s'il vous plaist, à insister sur cela; et il ne faut pas perdre un moment de temps à faire prendre là-dessus une dernière resolution, parce que nous voilà bientost au commencement de la campagne, et rien ne nous peut estre plus advantageux pour avoir de bons succez que de la commencer de bonne heure. M. le Protecteur y est, pour le moins, autant interessé que nous. C'est pourquoy il vous entendra volontiers lorsque vous luy ferez vos instances, affin que S. A. fasse sans delay executer ce qui depend d'elle.

Je l'ay desja faict advertir du dessein que les Espagnols avoient d'envoyer en Flandres, sur des fregates armées, un corps considerable d'infanterie espagnole pour fortifier celle qui sert à present et qui est

[1] *Dont* est ajouté en interligne et fait pléonasme avec *en*; la phrase est incorrecte, mais intelligible.

reduite à fort peu de chose. M. l'ambassadeur, qui est icy, m'a asseuré que les ordres estoient donnez aux fregates angloises, qui sont à la fosse de Mardik et aux Dunes, d'y prendre bien garde. A present, je suis obligé de vous dire, pour le faire sçavoir à S. A., qu'ils commenceront sans faute à arriver à la fin de ce mois, et j'apprends que, pour les envoyer avec plus de seureté, lesdictes fregates, chargées d'Espagnols, prendront la route des costes d'Irlande et d'Escosse par le derriere de l'Angleterre, ayant consideré qu'il estoit impossible de faire ce voyage en seureté par le canal. Février 1658.

Cet advis est bon, et vous le pouvez donner à S. A. comme tel, la suppliant de prendre là-dessus les resolutions qu'elle sçaura mieux que personne [estre necessaires] pour ne pas perdre une si belle occasion de s'emparer desdictes fregates, puisque, si ce coup nous peut reussir comme il y a grande apparence, l'on oste aux ennemis le plus grands secours qu'ils esperent pour cette campagne.

Je vous dois aussy advertir, pour en informer Son Altesse, que Barriere[1] a des negociations avec quelqu'un en Angleterre, par ordre de M. le Prince, et qu'il en espere une bonne yssue. Je vous mande tout ce que je sçay, afin qu'avec cette [indication][2], S. A. puisse facilement descouvrir ce qui en est, et que, de vostre costé, vous fassiez la mesme chose; car il ne sera pas difficile de sçavoir à peu prez les amis que ledict Barriere a à Londres, avec lesquels il peut avoir correspondance.

On a envoyé des ordres fort precis à M. de Thou d'agir de concert avec le deputé d'Angleterre en tout ce qu'ils devront conjointement poursuivre auprez de MM. les Estats pour l'accommodement avec le Portugal, commençant par demander une suspension d'armes, affin que, dans ce temps-là, on puisse, avec plus de facilité, négocier la paix.

[1] Voy. sur Taillefer, sieur de La Barrière, maréchal de camp en 1649, depuis lors au service de M. le Prince, qui rentra en France après la paix des Pyrénées, le t. V, p. 798, des *Lett. de Mazarin*. Il est question de Barrière dans les *Historiettes* de Tallemant.

[2] Je n'ai pu lire le mot écrit en abrégé; mais le sens n'est pas douteux.

Février 1658. Et pour ce qui est de la guerre de Danemark, des interests du roy de Suede et de toutes les affaires du Nord, M. de Thou en usera de mesme avec ledict deputé, avec grande apparence que, la France et l'Angleterre tenant le mesme langage, elles persuaderont fort et empescheront que nos ennemis communs ne tirent advantage de la conduite que MM. les Estats tiennent à present. Il est bon que vous sçachiez que, nonobstant les prodigieuses despenses qu'il nous faut faire, l'on envoye encore deux cent mille risdalles au roy de Suede, outre les deux cent mille qu'il a receues les mois de septembre et octobre derniers; je vous puis dire sans vanité que recognoissant que ce secours estoit de la derniere importance pour donner lieu audict roy d'augmenter ses forces et se mettre en estat de resister à tant d'ennemis qu'il a sur les bras, et qu'il estoit impossible de tirer des sommes si considerables des finances, accablées de tant d'autres depenses, j'en ay fourny la plus grande partie, que j'ay empruntée sur mon credit et dont j'ay faict mes promesses en mon propre et privé nom.

Il n'est pas vraysemblable que M. le Protecteur voulust seulement parler de l'affaire de Nismes[1], cette affaire n'ayant rien de commun avec la religion, comme M. l'ambassadeur Lokart luy aura desja escrit, puisque le chastiment que le Roy veut faire regarde les deux consuls de ladicte ville, qui sont tous deux catholiques.

Mazarin termine en parlant à M. de Bordeaux du prix du foin en Angleterre, lui demandant le prix du salpêtre dans ce pays, et en promettant de s'occuper des intérêts particuliers de l'ambassadeur. Il annonce que le roi de France fait

[1] Il sera plus d'une fois parlé aux Analyses, notamment dans les lettres du 8 janvier 1658 à l'évêque de Montpellier, du 13 janvier au subdélégué de Valence, etc., d'une sédition qui avait eu lieu à Nîmes dans les premiers jours de l'année 1658. Le marquis de Chouppes y fut envoyé pour rétablir l'ordre au nom du Roi, qui menaça un moment la ville de s'y rendre en personne afin de châtier les coupables. Les causes locales de cette sédition étaient tout à fait étrangères à la religion, comme le dit Mazarin, et ne touchaient même en rien à la politique. Seulement on sait que Cromwell s'était constitué dans toute l'Europe le défenseur attitré des populations protestantes; il mettait partout à leur service l'influence de sa diplomatie, comme on l'avait pu voir lors de la révolte, contre le duc de Savoie, de certains cantons du haut Piémont.

lever deux regiments anglais. Au milieu de ces détails, on remarque cette phrase : « Il vous sera fort facile de penetrer ce que l'envoyé de la reyne de Suede[1] aura proposé de delà, et je seray bien ayse de sçavoir ce que vous en aurez appris. » Février 1658.

CLXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 67 v°. — Minute.

AU CHEVALIER DE TERLON.

Paris, 15 février 1658.

(EXTRAIT.)

Je viens de recevoir vostre lettre du 30 du passé et, respondant, par ordre, à ce qu'elle contient, je vous diray premierement que je suis tres-ayse d'avoir depesché le s^r des Minieres, qui se louera sans doute du bon traitement qu'il a receu en consideration des offices qu'il a plu au roy de Suede de faire en sa faveur. Je luy ay faict donner quinze cens escus et l'ay asseuré que, se conduisant bien et servant utilement cette Majesté, comme l'on souhaitoit icy, on n'oublieroit pas seulement ses fautes passées, mais qu'il sentiroit les effects de la bienveillance du Roy et de mon affection.

Vous avez veu, par ma derniere despesche, comme j'ay escrit à Francfort de payer encore dix mille risdalles, outre les quatre vingt mille, bien que j'eusse faict delivrer cette somme au s^r Courtin[2], conformement aux ordres qu'il me dict en avoir receus du roy de Suede, et vous y aurez veu aussy que je faisois partir les quatre vingt mille risdalles, afin que les ambassadeurs du Roy, qui sont à Francfort, les pussent faire payer à celuy qui a accoustumé de les recevoir de la part dudit roy. Ainsi, nonobstant toutes les difficultez que je vous ay marquées que je rencontrerois à faire donner de nouvelles assistances d'argent au roy de Suede, Sa M^té voit que je les ay surmontées, pour luy faire toucher, dans un mois, les cent mille escus, et elle doit estre

[1] Il s'agit de la reine Christine qui avait abdiqué, mais qui conserva toujours le titre de reine. — [2] Antoine Courtin. On trouvera plus loin une note sur ce personnage.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Février 1658. asseurée que j'employeray tous mes soins, avec la derniere application, pour luy faire recevoir, dans les occasions, les sinceres effects de l'amitié que le Roy a pour elle, et de mon tres-humble service.

Je vous ay escrit si amplement sur le faict de l'alliance[1] et sur ce qu'il y aurait à faire dans la conjoncture presente, que je puis me dispenser d'y rien adjouster par celle-cy, et vous pourrez cependant asseurer le roy de Suede qu'il doit s'attendre que l'on fera icy plustost quelque chose de plus que de moins de ce qu'on luy aura faict esperer, et que, si la maison d'Austriche se determine tout-à-faict à la guerre en Allemagne, l'alliance se conclura de bonne foy, et que, de nostre part, on y contribuera de tout ce qui pourra donner de la satisfaction à Sadicte Majesté; et elle doit estre persuadée qu'elle ne manquera jamais à l'execution[2] de ce qu'on luy aura promis.

Mazarin termine en parlant de quelques affaires sans importance et en faisant remercier le roi de Suède de la part qu'il a prise à la mort de son neveu[3].

CLXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 70. — Minute.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES GRAMONT ET LIONNE.

Paris, 15 février 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin exprime son étonnement de n'avoir pas reçu récemment de leurs nouvelles et les inquiétudes que lui cause ce retard. Il continue ainsi :

Par les advis que je reçois cette semaine, je vois que Pegnaranda a faict changer de resolution au roy de Hongrie, nonobstant toutes les raisons qu'il avoit alleguées pour faire un voyage à Vienne[4]. On m'as-

[1] Alph. Mancini. (Voy. ci-dessus, p. 38.)

[2] C'est-à-dire *qu'elle ne manquera jamais d'obtenir l'execution de ce qu'on lui aura promis.*

[3] Voy. ci-dessus, p. 38 et 39.

[4] Léopold, qui était alors à Prague, voulait aller à Vienne avant de se rendre à Francfort.

seure donc que ledict roy faisoit estat de partir de Prague au plus tard le 8 ou le 10 de ce mois, aprez avoir esté asseuré du bon succez de la negociation de M. Lobcowitz[1] et du chancelier de l'archiduc Léopold, qui avoient esté envoyez vers le duc de Saxe pour l'obliger à venir sans aucun retardement à Francfort; car ledict duc, aprez quelque difficulté, a promis de se mettre en chemin au commencement de ce mois, pourveu qu'on lui donnast auparavant trente mille risdalles, ayant desjà despensé une semblable somme, de laquelle le marquis de La Fuente luy avoit faict present, il y a plus de quatre mois. Il pretend encore, outre cela, que, tant qu'il demeurera à Francfort, on luy donne huit ou dix mille risdalles par mois, pour l'ayder dans les grandes despenses qu'il sera obligé de faire, et, Pegnaranda ayant consenty à tout cela, j'ay sujet de croire que le roy de Hongrie, l'Archiduc, ledict Electeur et les ministres d'Espagne seront à present bien prez de Francfort, s'ils n'y sont arrivez; mais, nonobstant tout ce que dessus, je vous confirme que le roy de Hongrie n'est nullement satisfaict de la maniere dont Pegnaranda traite avec luy et de ce qu'on ne luy a pas dict encore un seul mot du mariage de l'Infante; ce qui aliene furieusement les esprits des ministres dudict roy de Hongrie, dudict Pegnaranda et de toutes ses maximes. Février 1658.

C'est pourquoy je me remets à tout ce que je vous ay escrit sur ce sujet, quoyque je sçache bien que c'est une entreprise fort difficile que de pretendre de mettre de la division dans la maison d'Austriche; mais comme la prudence permet de tenter tout ce qui, ne reussissant pas, n'emporte aucun prejudice, je croy qu'il n'y a nul danger à fomenter ce que nous sçavons qui cause la mauvaise satisfaction du roy de Hongrie et de ses ministres de ceux d'Espagne[2].

Le pere Saria a asseuré Pegnaranda que, moyennant cent mille risdales, il se faisoit fort de faire prendre à l'electeur palatin telle resolu-

[1] Le prince Lobkowitz, conseiller d'État, président du conseil de guerre du roi de Hongrie et son ambassadeur à Francfort.

[2] Le sens est : *la mauvaise satisfaction que le roi de Hongrie et ses ministres ont eue du roi et des ministres d'Espagne.*

Février 1658. tion qu'il voudroit[1]. Je ne sçay pas ce qui en est; mais il est certain que Pegnaranda le croit ainsy. Vous pourrez vous servir de cet advis en la maniere que vous jugerez plus à propos; à mon advis, le meilleur moyen pour ruiner cette negociation seroit de faire confidemment sçavoir à l'Electeur que ledict pere se vante de le pouvoir gaigner pour une somme d'argent.

Le roy de Hongrie est en peine, et encore plus Pegnaranda, que les dernieres lettres de l'Isola et de Montecuculli, qui estoient auprez de l'electeur de Brandebourg, ne faisoient rien esperer de bon des resolutions de cet Electeur, non seulement à cause des apparences qu'il y avoit de la paix entre la Suede et la Pologne, mais par la grande legereté de ce prince, qui change d'ordinaire le soir ce qu'il a resolu le matin.

Je profite de cet advis le mieux que je puis par les lettres que j'escris aujourd'huy de ce costé-là, et je m'asseure que vous en ferez de mesme au lieu où vous estes, autant qu'il pourra dependre de vos soins.

J'avois oublié de vous dire que le frère de l'electeur de Mayence et son chancelier doivent avoir touché, par ordre de Pegnaranda, cent trente mille florins. Comme je ne vois pas qu'on ayt rien donné au baron de Bernebourg et que j'ay veu, par la deposition particuliere de M. de Lionne, que celuy-cy s'employoit avec chaleur pour obliger ledict Electeur à faire toutes les choses que nous pouvions souhaiter, il se pourroit faire qu'il n'eust pas cognoissance de gratifications qu'ont receues les autres, et que les Espagnols, informez de la bonne volonté qu'il a pour nous, n'eussent pas voulu luy faire aucun present; mais il vous sera aisé de recognoistre ce qui en est en effect, et il sera bon d'examiner s'il est à propos que vous tesmoigniez de sçavoir le don qu'ont receu les personnes marquées cy-dessus, afin de mesnager tousjours l'esprit de l'Electeur, lequel, vous voyant informé de l'advantage que les siens reçoivent de son engagement en faveur du roy de Hongrie, pourroit croire que nous n'avons plus aucune confiance en luy et

[1] Gramont dit plaisamment que le père Saria avait fait présent de deux paires de bas de soie de Milan à l'électeur palatin, «fort propre à être gagné par de pareilles largesses».

ainsy prendre la resolution de se jeter entre les bras des Espagnols pour agir en toutes choses comme il leur plairoit. Février 1658.

CLXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 72 v°. — Minute.

AU CHEVALIER DE TERLON.

[Paris], 22 février 1658.

Pour respondre à vostre lettre du 2 de ce mois, je vous diray, en premier lieu, que le Roy a donné des ordres à ses ambassadeurs, qui sont à Francfort, d'agir en tout et partout de concert avec les ministres du roy de Suede et d'affecter, autant qu'il pourra dependre d'eux, de faire voir que l'union qui est entre leurs maistres est inseparable. Ainsy ils prendront les mesmes mesures sur l'arrivée du roy de Hongrie, et [reprens que[1]], lorsqu'ils seront obligez de se separer, ils le feront ensemble et establiront leur demeure en quelque lieu aux environs de Francfort[2], pour sçavoir ce qui s'y fera et agir de la maniere qu'ils le jugeront à propos pour le bien commun.

Je suis bien ayse que le roy de Suede ayt recognu veritable ce que je luy ay escrit de la reyne de Pologne et sur d'autres choses, et vous le remercierez, de ma part, des ordres qu'il a donnez, tant pour la succession que pour les autres affaires de Pologne.

Vous ne deviez pas douter que je ne deusse estre extremement surpris des facilitez que vous apporteriez à recevoir les civilitez d'ambassadeurs, Sa M[té] ne vous ayant pas declaré tel, puisqu'il n'appartenoit qu'à Elle de vous donner ce caractere, et je m'asseure que vous en serez encore plus marry quand vous verrez que j'avois tout preveu, vous envoyant les ordres du Roy pour prendre sur ce sujet telle resolution qu'il plairoit au roy de Suede de vous prescrire, en quoy vous

[1] Dans le sens de : *je repète que.*

[2] Pendant l'élection de l'Empereur, tous les étrangers étaient obligés de sortir de Francfort.

Février 1658. auriez veu les bontez que Sa M^té a pour vous et le desir qu'Elle a de complaire, en toutes choses, au roy [de Suede]. Je ne vous diray donc autre chose sur cela, si ce n'est que la consideration de cette M^té est si puissante auprez de moy, que j'ay faict en sorte qu'on ne parlera pas de ce que vous avez faict, et l'on fera semblant que ç'a esté en conformité des ordres que vous en avez receus; bien entendu qu'il ne vous arrivera jamais de faire quoy que ce soit aux choses où le roy aura quelque interest, sans en avoir au prealable sceu les intentions et receu les ordres.

Je souhaite au roy de Suede un bon succez des entreprises qu'il va faire, avec toute la passion que peut avoir son plus veritable et plus passionné serviteur, et je le remercie tres-humblement de la confiance qu'il a en moy de ce qu'il me faict sçavoir du duc d'Holstein, l'asseurant que je n'en abuseray pas ny de toutes les autres choses qu'il trouveroit bon qu'on sçache.

Pour le mariage du roy, vous direz confidemment à Sa M^té, de ma part, qu'on songe icy à le faire avec la princesse Marguerite de Savoye, et je croy que l'on medite, pour cet effect, un voyage à Lyon, où Madame la duchesse [douairière de Savoie][1] se pourra rendre avec le duc son fils et la princesse, sous pretexte de venir saluer le Roy, mais, en effect, pour donner lieu à Sa M^té de voir ladicte princesse, le Roy ne voulant pas s'engager à aucune chose qu'il ne l'ayt veue auparavant; que personne n'ayt cognoissance de ce particulier que le roy de Suede, et c'est tout ce que je vous diray sur ce sujet[2].

[1] Chrétienne ou Christine de France, fille de Henri IV, appelée ordinairement Madame Royale. (Voy. le tome Ier, p. 942, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Cette rencontre du roi avec la princesse de Savoie n'eut lieu, comme on le verra plus loin, qu'à la fin du mois de novembre. Le projet de mariage n'eut pas de suite, parce qu'au moment même où la Cour était à Lyon, Pimentelli y arrivait de son côté pour offrir, de la part du roi d'Espagne, la paix et l'Infante.

CLXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 74 v°. — Minute.

À BLONDEL.

[Paris], 22 février 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous diray, pour response à la vostre du 5 de ce mois, que vous ne devez plus presser M. l'electeur de Brandebourg sur l'election du nouvel empereur, puisque, le duc de Baviere s'estant excusé de vouloir songer à l'Empire, il y auroit grand'peine et peut-estre de l'impossibilité à pouvoir elever un autre prince que le roy de Hongrie à cette dignité. Il sera donc bon que vous adoucissiez sur cela ledit Electeur, luy tesmoignant, de la part du Roy, que Sa M^té^ l'excuse de l'engagement où il est entré avec le roy de Hongrie; mais qu'Elle s'attend que S. A. El. fera paroistre son zele pour le bien de l'Empire et pour celuy de cette couronne, se joignant avec les autres Electeurs pour faire jurer audict roy, avant qu'il soit couronné, la capitulation necessaire pour la manutention[1] du traité de Munster, apres en avoir faict reparer les contraventions, et pour regler, à l'advenir, toutes choses en sorte qu'il ne soit pas au pouvoir dudict empereur d'en user si despotiquement au prejudice des loix de l'Empire et des privileges et prerogatives de MM. les Electeurs, comme les autres empereurs de la maison d'Austriche ont faict jusques à present, et surtout pour empescher que le nouvel empereur preste seulement le nom pour l'execution de tout ce que les Espagnols voudront, lesquels ont faict cognoistre qu'ils sacrifient avec une grande facilité le repos de l'Empire et l'interest de tous les princes qui le composent pour le leur particulier.

Et, en cas que M. l'Electeur ne se dispose pas à faire le voyage de Francfort, vous solliciterez S. A. El., de la part du Roy, d'envoyer

[1] Pour le maintien.

Février 1658. ses ordres aux ministres qu'Elle a audict lieu, conformement à ce que dessus, et de s'entendre sur cela avec les ambassadeurs de Sa M^té^.

Vous insisterez aussy auprez de S. Al. [El.] afin qu'elle contribue toutes les facilitez qui pourront dependre d'elle pour terminer les differends qui tiennent le Nord en trouble, et particulierement celuy qui est entre la Pologne et la Suede; et quelque chose qu'on ayt publiée que celle-cy ne traiteroit pas en Prusse avec les deputez danois, nonobstant la declaration que le s^r^ Akakia avoit ordre de faire de la part du roy de Suede, vous devez estre asseuré que ledict roy ne manquera en aucune façon à ce qu'il a faict promettre au s^r^ Akakia; et, à tout evenement, j'en escris au chevalier de Terlon, afin qu'il en parle fortement au roy de Suede et tasche d'oster les difficultez, s'il y en avoit quelqu'une.

Je finiray cette lettre en vous disant qu'en cas que vous vissiez que M. l'Electeur s'engageast avec la maison d'Austriche, c'est-à-dire à faire la guerre à quelque allié de cette couronne, comme contre le roy de Suede, etc., vous ne devez pas hesiter alors de luy dire et à ses ministres que Sa M^té^ ne pourra pas s'empescher de faire ce qu'Elle doit à son honneur, en assistant ses amis par toutes les manieres qui luy seront possibles, puisque Sa dicte M^té^ ne faict pas difference de voir attaquer ses Estats ou ceux de ses amis.

CLXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 75; minute. — Aff. étr., Allemagne, *Supplément*, t. 17 (sans pagination); original signé et en partie chiffré.

À M. DE LUMBRES.

Paris, 22 février 1658.

J'approuve fort ce que vous avez dict au s^r^ Akakia sur la succession à la couronne de Pologne pour les raisons contenues dans vostre lettre du 26 du passé, et vous vous conduirez en cela entierement suivant ce qui vous sera prescrit par la reyne de Pologne. Vous vous souviendrez aussy d'employer l'argent qui vous a esté envoyé de Franc-

fort par une persoune expresse, en sorte que ladicte reyne en soit satisfaicte, et que vous voyiez clairement que nous en pouvons tirer quelque advantage solide. Mars 1658.

Je ne puis pas m'imaginer, aprez les declarations que le roy de Suede a faictes de vouloir la paix avec la Pologne et les asseurances qu'ils en a faict donner à Sa M^{té}, qu'il puisse avoir la pensée d'apporter de la difficulté aux choses qui sont necessaires pour achever un si grand ouvrage, et bien moins qu'il songe à employer M. de Schlipenbach[1] pour faire d'autres traitez contraires à celuy-cy. Nous en serons bientost esclaircis, et ce pendant j'escris au chevalier de Terlon de parler là-dessus au roy de Suede, aux termes qu'il faut, me remettant du surplus à M. le comte de Brienne, duquel vous apprendrez aussy mes soins pour tout ce qui vous regarde, estant juste que vous soyez assisté pour fournir aux despenses que vous estes obligé de faire pour le service du Roy.

CLXVII.

Aff. étr., France, t. 276, f° 57 v°; copie du temps.

AU CARDINAL ANTONIO BARBERINI.

Di Parigi, 8 marzo 1658.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé d'un discours de l'avocat général, dont il n'est pas nécessaire d'entretenir le Pape, Mazarin passe à l'alliance de la France avec l'Angleterre :

Quanto a gl' Inglesi, V. Em^{za} non potera parlare più adattatamente di quello [che] hà fatto; solo havrei desiderato, per mia intelligenza, ch' ella havesse procurato di sapere dal Papa che cosa intende che a Spagnuoli si potrebbe soffrire la lega per difesa, per che se parla della difesa contro di noi, io non vedo perche noi ancora non dobbiamo dif-

[1] Voy. ci-dessus, p. 284 et 285. Ce nom est écrit ici *Eschipenbuk*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1658. fenderci contro i Spagnuoli; anzi difesa è propriamente la nostra, che siamo stati necessitati alla lega dalla negotiatione, ch' essi prima di noi havevano introdotta, e che havrebbero conclusa, se Cromvel havesse adherito alle loro offerte [1].

Devo però dire à V. Em[za] con ogni sincerita e per puro zelo che l'ambasciadore d'Inghilterra, che è huomo discretissimo, disse l'altro giorno, ad un' ministro del Re, che il Protectore era molto bene informato del modo e del rancore col quale il Papa parlavà di lui, e che non sapeva comprendere questa politica; ch' egli non era nemico del Papa, ne havera grand' aversione alla religione cattolica; anzi che haveva dato ordine à i suoi generali di mare di non fare alcun' dispiacere ne alle terre ne a i sudditi di S. S[ta], e che egli pareva che ogni prudenza volesse che il Papa, lasciando à parte la religione, corrispondesse con cortesia ed allettasse più tosto un' principe potente, che poteva fare gran male alla S[ta] Sua nel temporale e spirituale, e nessuno riceverne da lei. Hò voluto che V. Em[za] sia informata di questo discorso, parendomi à proposito che S. S[ta] medesima lo sappia.

Mazarin répond ensuite à ce que l'on avait dit du séjour des troupes françaises sur les frontières des États pontificaux. Il se plaint que, dans le Consistoire, on n'ait pas parlé de l'enregistrement de la bulle contre les Jansénistes. Enfin, dans une addition à cette dépêche, il revient sur les considérations déjà développées et proteste de son désir d'être agréable à Sa Sainteté.

[1] On a vu précédemment les offres que les Espagnols avaient faites à Cromwell. Les vaisseaux d'Angleterre et ceux d'Espagne eussent attaqué Calais à forces communes, et la ville, une fois en la possession des alliés, eût été remise à l'Angleterre. Un traité, dont il sera question plus loin, avait été signé dans ce sens avec Cromwell, par le marquis de Leyde et don Alonzo de Cardeñas, ambassadeurs d'Espagne.

CLXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 82 v°; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 59, f° 273; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Vincennes, 15 mars 1658.

(EXTRAIT.)

Il y a trois sepmaines que la goutte me tient au lit avec de si violentes douleurs, que je n'ay peu m'appliquer aux choses les plus importantes. Ce mal m'a empesché de faire response à toutes vos despesches; mais je m'asseure que M. de Brienne n'aura pas manqué de vous faire sçavoir tout ce qui pouvoit estre necessaire pour le service du Roy. Cependant je dois vous remercier de la ponctualité avec laquelle vous m'informez de toutes choses, et comme je ne sçay pas quel a esté le sujet de l'envoy du secretaire de la reine Christine à Londres, je vous prie de me le mander et la response qu'on luy a faicte.

Je verray, ce soir ou demain, M. Lockart pour parler avec luy du renouvellement de l'alliance[1]. Ce qui me donne de la peine, c'est que le temps s'escoule insensiblement et que la lenteur que l'on apporte à signer ce traité n'en laisse pas assez pour pouvoir rendre complet avant la campagne le corps de six mille Anglois que nous devons avoir.

L'affaire de Hesdin[2] nous pourra encore donner difficulté à executer

[1] Il s'agissait de renouveler le traité d'alliance conclu avec l'Angleterre en 1657.

[2] Cette affaire de Hesdin est racontée par Guy Patin dans sa lettre du 22 mars 1658 à Charles Spon : «M. de Bellebrune, lui écrit-il, gouverneur de Hesdin, est mort ici (à Paris) en quatre jours;..... son gouvernement fut aussitôt donné au comte de Moret, jeune gentilhomme de fort bonne grâce et qui est fort dans les intérêts de Mazarin, moyennant quarante mille écus, qu'il a donnés à la veuve pour récompense. Il (Moret) est aussitôt parti pour en aller prendre possession; mais le lieutenant qui est dedans[a] ne lui a pas voulu ouvrir les portes; il demande une grosse récompense[b], autrement qu'il sait bien ce qu'il a à faire. L'Espagnol lui offre cent mille écus, s'il veut

[a] Il se nommait La Rivière.

[b] C'est-à-dire *une grosse somme d'argent comme compensation du gouvernement de Hesdin.*

Mars 1658. les divers projets aussi promptement que l'on avoit esperé, mais j'espere[1] que nous trouverons les moyens de la surmonter. Il sera bon que vous en disiez un mot à M. le Protecteur pour en sçavoir son sentiment. On dict que le lieutenant de roy de cette place a depesché un courrier à S. A. pour luy faire instance de s'employer auprez du Roy, afin qu'il en puisse avoir le gouvernement, soubs pretexte que, cela estant, rien n'empeschera qu'on ne puisse agir du costé de la mer au commencement de la campagne, ce qu'il presuppose qu'il nous seroit presque impossible si Hesdin estoit contre nous.

J'ay dict là-dessus à M. Lockart que non seulement j'estois asseuré que M. le Protecteur ne voudroit pas s'entremettre pour faire recompenser une trahison aussy noire que celle de ces gens-là; mais qu'au contraire j'esperois que S. A. jugeroit, à propos de leur response, que, bien loin de leur rendre office auprez du Roy, elle envoyeroit offrir vingt mille hommes à Sa M^té pour les punir de leur crime, et vous pourrez vous en expliquer de la mesme maniere.

Mazarin termine en disant à M. de Bordeaux qu'il s'occupera de ses intérêts et sera heureux de pouvoir contribuer à sa satisfaction.

CLXIX.

Aff. étr., France, t. 275, f° 137. — Minute ou copie du temps.

À M. BUTI[2].

Paris, 20 mars 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay esté fort ayse de voir les relations que vous m'avez envoyées des

lui rendre la ville. Le comte de Moret est à Montreuil, à cinq lieues de Hesdin, où il attend le progrès de son affaire et les ordres de la Cour.» La Rivière, secondé par son beau-frère, Fargues, tint assez longtemps la Cour en échec. Olivier d'Ormesson, qui était alors, comme on l'a dit, intendant de Picardie, a retracé toute cette affaire dans son *Journal* (t. II, p. 337 et suiv.). La Rivière, qui était neveu de Bellebrune, fut secondé dans sa révolte par son beau-frère, Fargues, major de Hesdin.

[1] Ce mot et les suivants écrits en interligne sont douteux.

[2] L'abbé Buti, que l'on écrit souvent aussi Bouti ou Butti, et auquel sont adres-

deux conférences que vous avez eues avec le prince de Lobkowitz[1]; on ne pouvoit pas traiter les choses avec plus d'adresse et de jugement et d'une maniere plus insinuante que vous avez faict, ny rabattre ses coups et ses raisons avec plus de force. Ce que j'ay remarqué, c'est qu'il y a grande difference de vostre seconde conversation à la premiere, où il paroissoit s'estre deboutonné avec beaucoup plus de franchise et avec de plus favorables dispositions pour nous. Je croy neantmoins que la continuation de ce commerce, autant qu'on le pourra cultiver avec bienseance et avec dignité, ne nous peut estre qu'utile, et je suis persuadé que vous en sçaurez bien tirer tous les advantages possibles. Mars 1658.

Vous luy avez fort bien respondu, particulierement sur le faict de la paix, et il me faict grande injustice dans les deux choses qu'il vous a dictes : l'une, que mon interest particulier y est peut-estre opposé, et l'autre que j'ay contribué à faire venir le Turc en Hongrie; car, quand je n'agirois par aucun principe de gloire et de conscience, il y a quantité de raisons solides par lesquelles il m'est aysé de faire voir que, dans l'estat present de ma fortune, je ne dois rien souhaiter si ardemment que la paix; et pour le Grand Seigneur[2], non seulement je n'ay jamais eu aucun commerce ny negociation avec luy, mais bien loing de le faire solliciter de faire une invasion dans la Hongrie, je vous diray, sans ostentation, qu'en mon particulier je fais un effort pour amasser le plus d'argent que je puis, afin d'en assister les Venitiens contre luy[3].

Je voudrois bien que vous n'eussiez rien dict au Nonce, car toutes les negociations que nous ferons par le moyen des ministres du Pape ne nous seront pas advantageuses, estant certain que, pour se

sées de nombreuses lettres de Mazarin, était un des agents italiens qu'il employait dans les négociations, sans leur donner de caractère officiel.

[1] Le prince Lobkowitz était chancelier de Bohême et avait eu un rôle important sous les règnes de Ferdinand II et Ferdinand III.

[2] Le sultan était, en 1658, Mahomet IV, qui régna de 1649 à 1687.

[3] Venise était, depuis plusieurs années, engagée dans une guerre contre la Turquie, qui voulait s'emparer de l'île de Candie.

Mars 1658. conformer aux inclinations de Sa Sainteté, le premier objet qu'ils auront, ce sera d'obliger les Espagnols[1]. Cela est fort contre les mesures que nous voulons garder avec le prince de Lobkowitz, et je crains mesme que ledict Nonce ne se serve de vostre visite pour faire cognoistre à Pegnaranda que nous recherchons l'establissement d'une bonne intelligence avec le roy de Hongrie et ses ministres, et que cela le porte à se réunir plus estroictement et ne rompe tout le dessein que nous avons de la diviser.

Je n'ay rien à vous respondre sur l'ouverture que M. le prince Lobkowitz vous a faicte, qu'il seroit bon que la France et ses ministres *usassero di quache urbanita col re di Ungheria ed i ministri di Sua Maestà Apostolica*, parce que MM. les ambassadeurs ont pouvoir de resoudre là-dessus [suivant][2] qu'ils jugeront à propos et que la dignité du Roy pourra permettre[3].

Quand vous reverrez ledict s^r^ prince, je vous prie que l'on [lui] fasse de grands complimens de ma part sur la bonne opinion qu'il a de moy, dont je ne suis point surpris, puisqu'il ne me cognoist que par le rapport d'une personne qui avait autant d'amitié pour moy que M. le comte de Collalto[4], et qui luy aura sans doute caché mes defauts; mais si je n'ay pas toutes les qualitez necessaires pour avoir son estime, vous le pouvez, au moins, asseurer que je prendray tousjours avec plaisir et avec sincerité celle de son serviteur[5].

[1] Le nonce du Pape, nommé San-Félice, qui était à Francfort, pouvait bien, au dire de Gramont, «quitter cette qualité de nonce pour prendre celle de troisième ambassadeur d'Espagne; car il était tellement partial pour les moindres intérêts du Roi Catholique, qu'il ne le cédait à aucun de ses sujets.....»

[2] Mot douteux.

[3] Les ambassadeurs ne jugèrent pas à propos de continuer les négociations de l'abbé Buti avec Lobkowitz, où, dit Gramont, «ils voyaient bien qu'il n'y avait rien à gagner pour eux».

[4] Le comte Rambold Collato avait été un des généraux de l'empereur Ferdinand II, pendant la guerre de Trente ans. Il avait été en relation en Italie avec Mazarin, et était mort en 1630, peu de temps après l'action d'éclat que fit Mazarin devant Casal pour séparer les armées françaises et espagnoles.

[5] C'est-à-dire *la qualité de son serviteur.*

CLXX.

Aff. étr., France, t. 277, f° 83. — Copie du temps.

À M. DE GRAVEL.

Paris, 20 mars 1658.

J'ay receu vos deux lettres du 11 et du 27 fevrier, auxquelles mon mal m'a empesché de faire plus tost response. J'ay esté bien ayse de voir la relation de vostre voyage de Treves; et la fermeté avec laquelle vous avez parlé à cet Electeur aura sans doute produict un bon effect, n'y ayant guere d'apparence, quoy qu'il fasse le brave dans le commencement, qu'il veuille se resoudre à s'attirer la France sur les bras et exposer par là ses Estats à une ruyne certaine. On verra, lorsqu'il sera à Francfort, si les effects respondront à ce qu'il a faict esperer, et, selon la maniere dont il en usera, le Roy prendra ses resolutions.

Cependant vous avez bien faict d'eluder la proposition que vous a faicte le chancelier de Neubourg sur la debte dont avoit parlé autrefois ledict Electeur; car il ne seroit pas juste que Sa M[té] achetast une capitulation qui regarde la seureté du repos de l'Allemagne, et à laquelle, par conséquent, les Electeurs et tous les princes de l'Empire ont autant d'interest qu'Elle, aussi cher qu'Elle auroit pu faire l'exclusion de la maison d'Austriche de l'Empire, qui auroit esté un coup de la derniere importance pour cette couronne[1]. Tout ce qui se peut faire, c'est de luy accorder des graces d'une autre nature que d'argent, s'il les merite par sa conduite, et en tout cas, et à un coup prez[2] et pour faire un grand effect, MM. les ambassadeurs ont pouvoir d'en user comme ils le jugeront à propos.

Je travaille pour vous envoyer bientost un nouveau fonds, afin

[1] Mazarin ne regarda pourtant pas à la dépense; il dit plus d'une fois, dans sa correspondance, qu'il se ruine pour acheter en détail tous les petits princes allemands.

[2] Pour ne pas manquer une occasion qui s'offrirait.

Mars 1658. que, s'il se presente quelque bonne occasion, MM. les ambassadeurs ne manquent pas d'en profiter, faute d'argent.

J'espere que vous aurez à present celuy qu'on a envoyé pour achever le payement des derniers cent mille escus que l'on a promis au roy de Suede. Il le faudra faire avec toute la civilité possible, et vous direz à MM. les ambassadeurs, quand vous serez en estast d'acquitter cette partie, afin qu'ils en donnent advis aux ministres de Suede, vous conformant, pour la maniere dont vous aurez à en user, aux ordres que lesdicts sieurs ambassadeurs vous donneront.

J'estime infiniment l'acquisition de l'amy de M. le mareschal de Gramont[1], particulierement dans les conjonctures presentes, et les cinq cens ducats qu'on luy a donnez ne pouvoient estre mieux employés. C'est une affaire qu'il faut tenir fort secrete et la bien mesnager; car, s'il execute ce qu'il dict, il engagera peut-estre M. l'electeur de Mayence à faire quelque pas contre les Espagnols, et je croy que c'est la seule ressource que nous avons pour esperer quelque chose de favorable dudict Electeur.

L'on approuve la despense que vous avez faicte pour des manteaux de livrée aux hommes que MM. les ambassadeurs ont faict venir de Brisach, et vous pouvez donner ce qui sera necessaire pour leur subsistance, pendant qu'ils seront à Francfort.

Vous ne m'avez point faict response sur l'achapt des chevaux dont je vous avois escrit; je m'asseure que vous ne l'aurez pas negligé, mais que vous n'avez pas encore faict pour cela aucune bonne rencontre. Monstrez ce que je vous escris à MM. les ambassadeurs, et croyez que je suis fort satisfaict de vous.

[1] Une note marginale avertit qu'il s'agit du duc de Nassau. On voyait déjà à l'armée française, dans les Flandres, le comte de Nassau-Dillenbourg, qui servait à la tête d'un régiment. En outre, le comte de Nassau-Saarbruck, qui avait des terres dans l'électorat de Mayence, était sous la protection de la France.

CLXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 84 v°; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 275; copie du temps.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Paris, 23 mars 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay dict à M. de Brienne de vous faire sçavoir tout ce qui se traite icy touchant le renouvellement d'alliance[1]. Vous pouvez asseurer M. le Protecteur et le secretaire d'Estat[2] que le Roy executera fort religieusement, de sa part, toutes les choses dont on sera convenu; que je luy responds qu'il n'y aura pas la moindre difficulté; et quoy que vous puissiez dire et advancer là-dessus, je vous promets, en mon particulier, que vous ne devez pas craindre que S. A. en fasse aucun reproche.

La prise des trois flustes hollandoises, quoyque ce ne soit pas une

[1] Le traité du 23 mars 1657 avec l'Angleterre n'avait été signé que pour un an. Servien et Brienne conféraient à Paris avec l'ambassadeur Lockhart pour son renouvellement. Les commissaires arrêtèrent le 28 mars 1658 les articles du nouveau traité dont le texte en latin et en français figure aux archives des Affaires étrangères (Angleterre, t. LXIX, fol. 254 et 299). Il était convenu par ce nouvel acte que le traité précédent serait religieusement observé. Six nouveaux articles y étaient ajoutés, portant qu'avant toute autre entreprise, le siège de Dunkerque serait formé par terre et par mer entre le 20 avril et le 10 mai suivant. Après la prise de Dunkerque, la flotte anglaise, composée du même nombre de vaisseaux, se tiendrait à la disposition des Français pour contribuer au siège de Gravelines, qui devrait être entrepris avant septembre 1658, et sinon, au mois de mars 1659. Une solde supplémentaire était allouée aux 6,000 volontaires anglais.

[2] John Thurlöe. (Voy., sur cet homme d'État, la note 4, p. 133, t. VI, des *Lettres de Mazarin.*) Thurlöe fut d'abord secrétaire des commissaires du Parlement au traité d'Uxbridge conclu avec Charles I[er], puis ambassadeur près des Provinces-Unies (1651). Il fit partie du cabinet de 1652 à 1657 et, depuis, du conseil de Cromwell. Ce fut lui qui découvrit le complot royaliste de Harrisson. Après le retour de Charles II, il fut mis quelque temps en prison pour crime de haute trahison; il vécut ensuite dans la retraite jusqu'à sa mort, en 1668.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mars 1658. chose de grand esclat, n'a pas laissé de rompre bien des mesures aux Espagnols pour leur projet du costé d'Angleterre.

On a donné l'argent pour les quatre cents hommes du colonel Roterfort, qui restent à lever. Je vous prie de haster cette levée et les autres le plus qu'il vous sera possible. On donne aussy de l'argent aux officiers qui ont traité pour les trois regimens.

Mazarin termine en lui parlant d'autres projets de levées de troupes en Angleterre et promet de s'occuper des intérêts particuliers de M. de Bordeaux, dont il a parlé avec le père de cet ambassadeur[1].

CLXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 83. — Minute.

AU MARÉCHAL DE GRAMONT.

Paris, 24 mars 1658.

(EXTRAIT.)

Vous verrez, par la depesche commune[2], que l'on vous adresse toutes les reflexions qu'on a faictes icy sur ce qu'a apporté Roussereau[3], à quoy je n'ay rien à adjouster si ce n'est que, quelques belles paroles qu'on vous ayt données, j'ay tousjours peur qu'on n'en use pour la capitulation comme on a faict pour l'election[4], et je trouve que vous dictes fort bien qu'il seroit difficile et peut-estre fort peu seur de respondre de ce qui despend d'autruy. Neantmoins, nonobstant tout ce que l'on peut en croire[5], il faut que vous tesmoigniez plus de confiance et d'amitié que jamais à M. de Mayence; car, ou voulant bien agir, cela le confirmera dans ses bonnes intentions, ou ne le faisant pas,

[1] Guillaume de Bordeaux, intendant des finances.

[2] Adressée aux deux plénipotentiaires, Gramont et Lionne.

[3] Il a été question, ci-dessus, de la mission de ce secrétaire de Mazarin.

[4] Ce passage, depuis *quelques belles paroles* jusqu'à *l'élection*, est souligné; ce qui indique qu'il devait être chiffré.

[5] Ces mots : *ce que l'on peut en croire*, écrits en interligne et en abrégé, sont douteux.

nous aurons, au moins, la consolation de n'avoir rien oublié, de nostre costé, pour l'obliger d'en user autrement. Mars 1658.

Vous verrez, par le papier ci-joinct, qui devoit estre mis avec la depesche commune, la remarque que l'on a faicte sur l'article inseré dans la capitulation, qui regarde [la Baviere[1]]. Je vous envoye aussy le projet de traité qui devoit estre faict avec M. le duc de Neubourg, afin que vous puissiez vous regler là-dessus pour les ligues particulieres que vous pourrez conclure presentement, soit avec ledict duc, ou avec d'autres princes. Neantmoins, à l'esgard de ce projet et pour la capitulation, le Roy se remet entierement à ce que vous et M. de Lionne jugerez plus à propos, estant sur les lieux et voyant mieux ce qui est le plus convenable et le plus advantageux pour le service de Sa M^té^.

[2] Vous recevrez aussy le projet de renouvellement d'alliance avec la Suede en la manière que j'ay jugé icy qu'il se pourroit faire. Le Roy desire pourtant que vous et M. de Lionne examiniez s'il y a quelque chose à changer pour en donner advis à Sa M^té^.

J'ay advis certain que le s^r^ de Bennebourg a signé le traité avec le roy de Hongrie et que Montecuculli et l'Isola l'avaient mandé par courrier exprez audict roy et aux ministres d'Espagne; mais il se peut faire sans miracle que les progrez du roy de Suede obligent ledict Electeur à n'estre pas si facile à l'execution de ce traité comme il l'a esté à le conclure.

Après avoir parlé, sans y attacher beaucoup d'importance et même en les tournant en raillerie, des projets de Peñaranda, Mazarin continue ainsi :

Pour reprendre le sérieux, je vous diray, en confirmation de la mesfiance que nous devons avoir du Nonce, qui est à Francfort, que le comte de Pegnaranda ayant donné part au Pape, par le moyen du cardinal nepveu[3], du contenu de toutes nos lettres interceptées, des dili-

[1] Ce mot, écrit en interligne et en abrégé, est très douteux.

[2] Cette partie de la minute est au f° 85 v°.

[3] Flavio Chigi, neveu du pape Alexandre VII. Il mourut en 1693, à soixante-trois ans.

Avril 1658. gences que la France faisoit pour esloigner l'election de l'empereur, et du caprice (pour user de son terme) de l'electeur de Mayence de vouloir introduire une negociation de paix à Francfort, Sa Sainteté luy avoit faict tesmoigner, par le moyen du Nonce, qui est auprez du roy de Hongrie, qu'elle luy estoit obligée de la confiance qu'il prenoit en elle; qu'elle souhaitoit avec passion de voir le roy de Hongrie revestu au plus tost de la dignité imperiale; qu'elle n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit dependre de ses soins pour haster cette eslection et qu'elle avoit extremement d'impatience des pensées chimeriques dudict electeur de Mayence, qu'elle luy avoit desjà faict dire par le Nonce, qui est à Francfort, qu'il se desistast de ses propositions, et que Sadicte Sainteté, aprez avoir vu les despesches de Pegnaranda, avoit donné de nouveaux ordres audict Nonce de parler fortement, de sa part, audict Electeur pour l'obliger[1] de ne traiter en aucune façon cette matiere de la paix. Sur quoy Pegnaranda s'estoit flatté à un tel point, qu'il croyoit qu'arrivant à Francfort, il ne seroit embarrassé ny par le point de la capitulation, ny par celuy de la paix, et qu'il pourroit sans obstacle venir à bout de celuy de l'election.

CLXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 97 v°. — Minute.

À M. DE LA CROISETTE[2].

Paris, 3 avril 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu une lettre de M. le duc de Longueville en creance[3] sur un gentilhomme ordinaire, qui me l'a rendue de sa part, et j'ay esté extremement surpris de voir qu'il [prioit][4], de sa part, avec empresse-

[1] Mot surchargé et douteux; on peut lire *l'eloigner*.

[2] Voy., sur La Croisette, le tome V, p. 121, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Cette tournure, souvent reproduite dans les *Lettres de Mazarin*, équivaut à une *lettre donnant créance à un gentilhomme*, etc.

[4] Mot douteux.

ment de m'employer auprez du Roy en faveur des srs de Crequy et Gratot[1]; car, ayant appris ce qui s'est passé dans l'assemblée tenue aux environs du Bourg-de-Trun[2] (*sic*), où il s'estoit trouvé plus de cinq cents gentilshommes, parmy lesquels avoient paru aussy lesdicts sieurs de Crequy et Gratot, accompagnez de bon nombre de gens dont on croit la meilleure partie aussy mal intentionnez qu'eux[3], et ledit Crequy avoit fort mal traité le sr de Boussé, l'appelant traistre, parce qu'il avoit obey au Roy en venant à Paris, et ayant[4] empesché que le sr de La Ferriere ne s'y soit rencontré, parce que Crequy ayant logé chez le baron de Guispré (ou Guespré) la nuit du jeudy au vendredy, et ledict La Ferriere y estant arrivé depuis son départ, le baron de Guespré luy avoit dict que, s'il alloit à l'assemblée, il y trouveroit un homme (entendant par là le sr de Crequy), lequel ne luy promettoit pas Avril 1658.

[1] Le comte de Créqui, ou plutôt de Créguy-Berneville, comme l'appelle Guy Joly, dans ses *Mémoires*, était d'intelligence avec le prince de Condé, le maréchal d'Hocquincourt et, par l'intermédiaire d'un sieur d'Annery, avec le cardinal de Retz. L'affaire pouvait avoir des conséquences importantes et l'on s'explique l'irritation de Mazarin, parce que, sous le prétexte de protester contre l'édit des anoblissements, on projetait un véritable soulèvement de la Normandie. Le maréchal d'Hocquincourt y eût jeté 4,000 chevaux pendant que l'armée d'Espagne se serait postée sur la Somme, aux environs du Crotoy, dont le gouverneur avait des relations avec M. le Prince.

[2] Trun est maintenant un village du dép. de l'Orne, chef-lieu de cant. de l'arrond. d'Argentan.

[3] Les troubles de la Normandie dont Mazarin parle dans cette lettre se rattachent probablement à une mesure relative à la suppression des titres de noblesse obtenus depuis 1610. Guy Patin écrivait à Charles Spon, le 28 janvier 1658 : «M. de Longueville est parti d'ici pour s'en aller à Rouen y faire vérifier l'édit de la révocation des nobles depuis 1610, dont on croit qu'il y aura bien du bruit dans la province, d'autant que les autres nobles qui auront acheté des lettres de noblesse sous les autres rois précédents, savoir Henri IV, Henri III, Charles IX, Henri II et François Ier, pourront aussi bien par après être révoqués pour la décharge de la province, laquelle est merveilleusement chargée de tailles, encore plus que les autres, et fort pleine de tels nobles, qui n'en ont acheté les lettres que pour s'exempter desdites tailles.» On voit que l'on voulait, en 1658, mettre à la taille les usurpateurs de noblesse, comme Colbert le fit plus tard; mais Mazarin recula devant les difficultés. (Voy., plus loin, une lettre à Servien, en date du 25 juin 1658.)

[4] Il y a bien *ayant* dans la minute. *Avoit* semblerait préférable. Cette longue phrase est très irrégulière, mais le sens n'est pas douteux.

Avril 1658. poires molles[1], à cause qu'il ne l'estoit venu voir, ce qui l'arresta tout court; ayant, dis-je, appris ce que dessus et voyant que, lorsque le Roy deffend les assemblées et veut chastier les deputez, on en fait de nouvelles, et au lieu de trois deputez on en nomme douze, et que lesdicts Crequy et Gratot, avec un si grand mespris de l'authorité royale, y sont allez comme en triomphe, contre les intentions de M. le duc de Longueville et dans le mesme temps faict[2] rigoureusement proceder contre eux pour les punir de leur desobeissance et mauvaise conduite, je m'attendois que M. le duc de Longueville, improuvant et l'assemblée et tout ce qui s'y est faict, et particulierement le proceder desdicts Gratot et Crequy, depescheroit icy pour en rendre compte au Roy et seroit d'advis plus que jamais de les punir exemplairement, d'autant plus qu'ils ont abusé, comme vous sçavez, de toutes les bontez qu'il a eues pour eux, obtenant de Sa M^té^ tout ce qu'il avoit demandé en leur faveur, et, au mespris de M. le duc de Longueville mesme, ont eu recours à l'assemblée pour l'obliger à s'interesser en leur cause avec une pensée qui ne peut estre que criminelle, puisqu'elle alloit à engager le corps de la noblesse dans ce qui les regarde[3]; cependant ledict gentilhomme, persuadé ou faisant semblant de l'estre que tout cela n'est rien, a fortement insisté, de la part de M. de Longueville, pour que j'obtinsse du Roy le restablissement de Crequy et Gratot dans l'honneur de sa bienveillance, comme si, depuis qu'ils ont abusé de la grace que Sa M^té^ leur avoit accordée par l'intercession de M. de Longueville, ils eussent rendu quelque grand service à l'Estat, ou donné quelque marque de leur repentir et de leur obeyssance.

Le Roy avoit desjà veu la relation de ce qui s'estoit passé en ladicte assemblée avec indignation de la hardiesse et du peu de respect desdicts Crequy et Gratot et de l'establissement qui s'y estoit faict de douze

[1] Vieille locution équivalant à : *ne lui promettoit pas un bon traitement.*

[2] Il faudrait lire : *et que, dans le même temps, l'on fait rigoureusement procéder*, etc.

[3] Voy., aux Analyses, les lettres du 26 mars et du 3 avril adressées au duc de Longueville, gouverneur de Normandie, et traitant du même sujet.

deputez, et je vous laisse à penser de quelle maniere eussent esté receues les instances de M. de Longueville, si je ne les eusse portées[1] en sorte que l'on n'eust pas sujet de croire qu'il s'y attachast fort. Sa Mté donc, ayant faict examiner toutes choses en sa presence par les principaux de son Conseil, m'a commandé de faire sçavoir à M. le duc de Longueville que son intention est que l'on procede avec toute sorte de rigueur contre lesdicts Crequy et Gratot, conformement aux ordres qu'Elle avoit desja donnez, et qu'il advise aux moyens de faire cesser ces deputations, qui ne peuvent subsister qu'avec scandale et que donner un tres pernicieux exemple, exposant mesme la province à des inconvenients fascheux. Avril 1658.

Je n'ay pas creu devoir parler à ce gentilhomme si precisement que je fais icy, ne sçachant pas si je devois m'ouvrir à luy de toutes choses et l'informer pleinement des intentions du Roy. C'est pourquoy je me suis resolu de vous faire cette lettre, et j'escris à M. de Longueville que je me remets à ce que je vous mande pour l'en informer de ma part.

Mazarin insiste ensuite pour que le duc de Longueville se montre plus rigoureux à l'égard de ceux qui ne respectent pas l'autorité du Roi[2]. Il termine ainsi :

J'avois oublié de vous dire qu'ayant recogneu que ce gentilhomme estoit persuadé que l'assemblée qui s'estoit tenue et la deputation

[1] Il y a bien *portées* et non *présentées*, qui semblerait préférable.

[2] Turenne insinue dans un passage de ses Mémoires (p. 489, édit. Michaud et Poujoulat) que la présence de la duchesse de Longueville en Normandie ne fut pas étrangère à ces mouvements de la noblesse. Voici ce passage : « Il y avoit eu auparavant[a] des assemblées de noblesse en diverses provinces, avec quelques gentilhommes pour chefs, et surtout en Normandie, quoique Mme de Longueville fût dans une dévotion si grande qu'elle ne se mêloit d'aucune caballe[b]; neanmoins son esprit avoit tant d'ascendant sur les personnes qu'elle les faisoit marcher du côté où elle avouoit bien que son inclination la portoit, c'est-à-dire du côté de M. son frère. »

[a] Avant que l'armée entrât en campagne.

[b] On peut douter de cette assertion en voyant la lettre qu'elle écrivait à Condé en juin 1656. (Voy. t. VI, p. 360, des *Lettres de Mazarin*.)

Avril 1658. pour porter les plaintes à M. de Longueville estoit en suite[1] de ce que j'avois dict au s[r] de Boussé que le Roi le trouveroit bon, j'ay esté le plus surpris homme du monde; car vous et le s[r] d'Anctoville estiez presens au discours que je tins aux sieurs de Boussé et de La Ferriere, et vous sçavez si je dis rien approchant de cela, joint qu'il faudroit que j'eusse perdu l'esprit si, lorsque j'employois les termes les plus forts pour leur exprimer l'indignation du Roy à cause de l'assemblée qui s'estoit faicte et de la nomination de quatre deputez[2], j'eusse donné la main qu'ils en tinssent une autre et qu'ils y fissent douze deputez.

CLXXIV.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 43, f° 238. — Copie du temps.

À TALON,

INTENDANT D'ARMÉE.

Paris, 6 avril 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu toutes vos lettres. Ce que je vous puis dire sur l'affaire d'Ostende, c'est que l'on envoye à M. le mareschal d'Aumont pour traiter avec ceux qui font l'entreprise[3], et le Roy executera tout ce qu'il aura promis, n'estant pas dans l'ordre que ny Sa M[té] ny moy signions un papier comme celuy qui a esté envoyé. Mais je vous diray franchement que j'espere peu de cette affaire, et oultre que M. le mareschal d'Aumont a eu advis que un de ceux qui sont de l'intelligence nous trahit, il est bien difficile qu'une chose qui tire fort de longue et qui est sceue de tant de personnes puisse demeurer secrete, et il faut bien prendre garde qu'oultre la perte de nostre argent, [ils nous veuillent faire][4] sejourner là sept ou huit [cens] hommes pour les mener à la

[1] Était une conséquence.

[2] Plus haut, il n'est question que de trois députés nommés d'abord par l'assemblée de la noblesse de la Normandie.

[3] On a vu qu'ils promettaient de livrer Ostende aux Français; mais, en réalité, ils cherchaient à les attirer dans un piège, ce qui, effectivement, arriva.

[4] La copie porte : *qui nous veuille séjourner là;* phrase inintelligible.

boucherie[1]. C'est pourquoy je vous prie de prendre bien garde, avec M. le mareschal d'Aumont, qu'on ne hasarde rien mal à propos, et je m'en repose sur vous. Avril 1658

Pour ce qui est deub aux officiers d'artillerie qui sont à Mardick, mandez-le à M. d'Ormesson, et, à l'esgard de vos interests particuliers, je me remets à vous en entretenir quand nous vous verrons; ce que j'espere qui sera bientost.

CLXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 101. — Minute.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Paris, 8 avril 1658.

Je suis obligé de vous escrire cette lettre à part pour vous informer de diverses choses que j'ay apprises des sentimens du comte de Pegnaranda depuis qu'il a veu M. l'electeur de Mayence, et vous esclaircir de plus en plus de ceux de Sa M[té]; car il me semble que l'affaire qui est sur le tapis est assez delicate et importante pour vous communiquer à tous momens ce qui me tombe dans l'esprit, afin que, s'il y a quelque chose d'essentiel, vous en puissiez profiter.

Vous sçaurez donc premierement que tant Pegnaranda que les ministres de Flandres sont tres-alertes pour voir si vous ferez quelques pas dans les propositions de paix que l'electeur de Mayence est demeuré d'accord de donner audict Pegnaranda, qui leur donne lieu de nous jouer quelque mauvais tour en destachant le Protecteur de l'union avec la France; et, si nos advis sont bons, comme je n'en doute pas,

[1] Mazarin avait toute raison de se méfier de l'entreprise d'Ostende, où le maréchal d'Aumont s'était engagé, dit Turenne, «sur la parole de quelques petites gens qui furent trompés grossièrement par ceux d'Ostende, lesquels, ayant joué une farce dans la ville, firent semblant d'arrêter leur gouverneur, crièrent: *Vive le Roi!* dans les rues et dirent mille injures des Espagnols.....», afin de nous donner le change.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Avril 1658. on fera jouer divers ressorts pour vous obliger à faire quelque explication sur le sujet de l'Angleterre, qui fournisse à nos ennemis des armes pour nous faire du mal dans un point de cette consequence[1]; mais, estant adverti comme vous l'estes, il vous sera malaysé, quelque rusé que Pegnaranda puisse estre, qu'il vienne à bout de vous surprendre.

Outre que je ne voye pas que ledict Pegnaranda puisse avoir rien de solide en main, capable de nous nuire dans l'union que nous avons avec l'Angleterre, puisque, quelque chose que vous soyez obligez de dire à l'electeur de Mayence, jamais (ce qu'on vous a desjà mandé) vous ne devez rien donner par escrit.

Comme je ne voy pas que les Espagnols nous puissent donner aucun coup considerable par un autre moyen que celuy-cy, vous ne devez pas estre surpris si je rebats continuellement sur ce point. J'apprehende que celuy à qui il a reussy à Munster de separer les Estats de Hollande d'avec la France[2], par tous les artifices et inventions dont il se servit assez adroitement, n'applique tout son esprit pour nous faire ressentir un plus grand mal, s'il pouvoit mettre les Anglois du costé de l'Espagne, d'autant plus que je sçay, par la mesme voye que j'ay receu les autres advis, que Pegnaranda est persuadé qu'il n'y a aucune ressource pour les affaires de son maistre que de faire la paix, à moins que Dieu ne fasse pour eux[3] des miracles, avec une excep-

[1] Mazarin avait envoyé à Gramont, pour le mettre à même de répondre aux accusations d'impiété lancées contre nous par les Espagnols à l'occasion de notre traité avec l'Angleterre, une copie du traité tout semblable (sauf qu'il s'agissait de prendre Calais à la France pour le donner à Cromwell) que le roi d'Espagne avait signé précédemment avec l'Angleterre. Gramont porta cette pièce aux électeurs afin de les mettre à même de juger de la bonne foi de l'Espagne. Peñaranda s'inscrivit en faux contre ce document; mais, dit Gramont, « les bras lui tombèrent quand les ambassadeurs français lui offrirent de consigner 20,000 écus entre les mains de tel marchand de Francfort qu'il voudrait choisir, pourvu que, de sa part, il en consignât autant, et qu'il gagnerait les 20,000 écus si, avant six semaines, Gramont et Lionne ne rapportaient pas, en face du collège électoral, l'original du traité en question. »

[2] Voy. t. II, p. 290, des *Lettres de Mazarin*.

[3] Les mots *pour eux* sont en interligne et douteux.

tion neantmoins que l'on doit auparavant tenter toutes sortes de voyes pour gaigner les Anglois, et, en ce cas, il n'hesite pas à la continuation de la guerre. Car, comme c'est la seule necessité qui le contraint à estre d'avis de la paix avec la France, estant bien informé du peu de moyens qu'il y a en Espagne de fournir à de si grandes despenses, et le mauvais estat où la monarchie est réduite par la guerre que les Anglois luy font aux Indes et dans les ports d'Espagne, qui empesche entierement le commerce, et apprenant esgalement des ministres de Milan et des Flandres qu'ils ont tout à craindre dans cette campagne, si, par un accommodement avec les Anglois, cette necessité cessoit, ils ne songeroient qu'à continuer la guerre avec plus de fierté et d'opiniastreté que jamais, leur haine estant à presens contre nous au dernier degré, parce que nous leur faisons beaucoup de mal et qu'ils en apprehendent encore davantage. Avril 1658.

Tout ce qui vous a esté rapporté du premier entretien de Pegnaranda avec Mayence est veritable; mais ce qui ne vous a pas été dict, [et] que Pegnaranda a presupposé luy avoir esté precisement declaré par ledict Electeur, c'est qu'il croit que les François ne veulent pas la paix, quelque [mine] [1] qu'ils fassent au contraire (ce que je croy pourtant qui aura esté dict par l'electeur de Mayence pour engager plustost ledict Pegnaranda à s'ouvrir et faire des avances sur cette matiere); que si le roy d'Espagne se declare de vouloir la paix, et qu'elle ne se conclue pas par la faute de la France, non seulement on ne luy accordera pas les reparations qu'elle poursuit et les seuretez pour la manutention du traité de Munster à l'avenir, mais, au contraire, tout le monde se mettra en devoir d'assister, par toutes les voyes, la maison d'Austriche dans la guerre qu'elle sera contrainte de continuer contre la France.

Il est vray que ledict Electeur adjousta aussy que, si l'on croyoit que la France souhaitoit la paix et que les Espagnols ne la voulussent pas, il seroit impossible d'empescher que le roy de Hongrie, avant que

[1] Mot douteux.

Avril 1658. d'estre revestu de la dignité imperiale, ne fust obligé de signer une capitulation bien dure, et qu'en un mot le roy d'Espagne ne devoit pas s'attendre d'avoir le moindre secours et assistance de la branche de sa maison, qui est en Allemagne.

Les mesmes advis portent que Pegnaranda s'estoit fort estendu pour luy faire cognoistre que les François ne vouloient pas la paix; que c'estoit un artifice du cardinal Mazarin d'en faire tenir des propos à Francfort pour differer l'eslection et empescher qu'on ne pust envoyer, cette campagne, des secours en Flandres et en Italie; que toute la chrestienté souffroit par le retardement que l'on apportoit à ladicte eslection, et que la religion catholique estoit tout-à-faict [opprimée][1] en Flandres par la guerre des Anglois, si les armes de l'Espagne n'estoient pas fortiffiées de quelques secours considerables d'Allemagne; que les gemissemens des pauvres catholiques de ce pays-là et le prejudice de toute la chrestienté seroient causez par la fermeté des Electeurs ecclesiastiques, qui se sont laissé persuader qu'il seroit tres advantageux au bien public de differer ladicte eslection, pour voir si ce pendant on pourroit conclure la paix, que Sa M^{té} la desire et qu'il y a mesme necessité, et qu'il n'y avoit aucune seureté qu'on luy pust demander, à laquelle il ne donnast les mains, afin que lesdits Electeurs ne pussent pas douter qu'il ne demeurast à Francfort autant qu'ils voudroient pour y traiter la paix aprez l'eslection, suivant les responses qu'il recevroit d'Espagne sur le projet que M. de Mayence luy donneroit et qu'il s'offroit d'y envoyer en diligence.

Ce qui m'a faict le plus de peine de ce que j'ay sceu de cette conférence, c'est que Pegnaranda presuppose, ainsy qu'il l'a mandé à Bruxelles, que ledict Electeur, aprez luy avoir faict mille protestations de service et d'attachement à la maison d'Austriche, particulierement au roy d'Espagne, et de beaucoup d'estime et d'amitié pour ledict Pegnaranda, il luy avoit dict positivement que l'occasion ne se presenteroit jamais si belle de remedier au mauvais estat de leurs affaires que celle qu'il avoit presentement entre les mains.

[1] Mot non lu. Le sens n'est pas douteux.

Dans la suite de cette dépêche, Mazarin indique que ce qu'il craint surtout, c'est que Peñaranda ne réussisse à persuader aux Électeurs que la France ne veut pas la paix et que l'on doit procéder immédiatement à l'élection de l'empereur avant que d'examiner les conditions proposées par l'électeur de Mayence pour la conclusion de la paix. Il parle aussi des propositions du roi de Suède, dans le cas où la guerre se rallumerait en Allemagne. Il insiste sur l'offre que lui a faite ce prince «d'entrer dans la Silésie et de venir aux portes de Francfort avec une nombreuse armée et d'équiper une flotte de soixante vaisseaux». Avril 1658.

Le Cardinal termine en mentionnant une visite faite à l'électeur de Mayence par le prince d'Aversberg, ministre du roi de Hongrie, et sur la conférence qu'ils ont eue sur la paix; Aversberg pense que le roi d'Espagne ne la conclura que par la médiation du Pape, et l'Électeur répond que jamais la France n'acceptera cette médiation.

CLXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 132 v°. — Minute.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Paris, 17 avril 1658.

(EXTRAIT.)

Le comte de Pegnaranda a fort bonne opinion de l'electeur de Treves, et il est persuadé que, sans la diligence que l'electeur de Mayence faict pour l'obliger à suivre ses sentimens, le menaçant à tous momens que la France le perdra, il feroit aveuglement tout ce qu'on luy diroit estre plus advantageux à la maison d'Austriche; que cependant, dans son cœur, il est aussi passionné pour les interests de ladicte maison qu'on le peut souhaiter. Ledict Pegnaranda est convenu avec luy que S. A. El. n'osteroit pas à Mayence l'esperance de faire ce qu'il voudroit sans pourtant s'engager à rien de positif, et il esperoit que, le duc de Saxe et le chef de l'ambassade de Brandebourg arrivant, il presseroit Treves de se joindre à eux pour combattre tous ensemble le party de l'electeur de Mayence. Je sçay pourtant que, nonobstant cela, Pegnaranda apprehende fort que Treves ne se laisse emporter, à la fin, aux vigou-

Avril 1658. reuses poursuites de Mayence, appuyées par les menaces et les promesses des François.

Je suis ravy de vous pouvoir asseurer qu'il ne se peut rien adjouster à la mauvaise satisfaction que Pegnaranda a, dans son cœur, contre M. de Mayence, se plaignant hautement qu'il n'a respondu en aucune façon à tout ce qu'il luy avoit escrit et faict dire pendant qu'il estoit à Prague, et le voulant faire passer pour un prestre qui n'a nul respect pour la religion catholique, parce que, d'un costé, il entreprend sur la fonction de Sa Sainteté, se voulant mesler de faire la paix, et, de l'autre, il declare qu'il ne sera jamais d'advis que le nouvel empereur puisse envoyer des troupes en Flandres contre les Anglois.

Le mesme Pegnaranda a dict qu'ayant tasché, par l'envoy du Nonce et d'autres personnes, de ramener l'esprit de M. de Mayence sur le point des Anglois, se prevalant des protestations que le Nonce faisoit sur ce sujet, M. de Mayence avoit respondu que le Pape ne prenoit pas les biais qu'il falloit pour advancer la paix et ne donnoit aucun secours contre les heretiques, et qu'ainsy il croyoit que luy et ses co-electeurs ne devoient pas hazarder leurs Estats mal à propos. Pour vous dire, en un mot, à quoy vous vous devez tenir à l'esgard du Nonce, c'est qu'il a ordre du Pape de parler aux uns et aux autres et d'agir comme le comte de Pegnaranda luy dira, et ainsy vous le devez compter comme un ministre de l'Espagne et non pas d'un pere commun.

Pegnaranda est fasché d'avoir faict venir le roy de Hongrie à Francfort, où il craint qu'il ne demeure longtemps contre sa dignité et avec grande perte de sa reputation, et il voudroit qu'il luy eust cousté beaucoup et que M. de Mayence eust desja depesché en Espagne pour y porter les propositions de la paix, comme S. Alt. luy avoit declaré de vouloir faire.

Je passeray à present à vous informer de tout ce que j'ay appris de la derniere conference que Pegnaranda avoit eue avec M. de Mayence. Dans le commencement, celuy-cy se plaignit de ce qu'ils ne se voyoient pas assez souvent, et je sçay que Pegnaranda croit devoir en user ainsy, afin qu'en faisant bonne mine, l'autre soit obligé de le rechercher et

souhaite davantage de s'aboucher avec luy; de quoy vous pouvez profiter en donnant advis à M. de Mayence du dessein dudict Pegnaranda. Avril 1658.

L'audience dura prez de trois heures, et, quelque diligence que Pegnaranda pust faire d'abord pour obliger l'Electeur à passer outre à l'eslection en l'asseurant qu'aprez qu'elle seroit faicte, il attendroit le retour du courrier que S. A. [El.] depescheroit en Espagne avec les propositions de paix, et qu'il travailleroit, à bon escient, à la conclune, ledict Electeur demeura tousjours à vouloir sçavoir auparavant les intentions du roy d'Espagne, puisqu'aprez l'eslection faicte, ny luy ny ses co-electeurs ne seroient plus considerables ny à la France ny à l'Espagne.

Pegnaranda pretend avoir remarqué, par le discours de M. de Mayence, que nous faisons bon marché de toutes les autres conditions de la paix et que nous nous tenons seulement fermes sur celle de M. le prince de Condé, afin de le[1] mettre en deffiance et le porter, par ce moyen, à quitter le party dans lequel il est engagé; qu'il le faict neantmoins asseurer par Mazerolles[2] (lequel Pegnaranda voit souvent, et à qui il avoit donné cinq cens patagons[3] pour l'empescher de mourir de faim) que rien n'est capable d'obliger le roi d'Espagne à l'abandonner[4]; mais ce qui perce le cœur audict Pegnaranda sur ce sujet, c'est que non seulement Mayence et la grande partie des Electeurs, et presque tous les ministres des princes qui sont à Francfort, sont persuadez qu'on ne doit pas differer d'un quart d'heure la conclusion de la paix pour ce point-là, mais que le roy de Hongrie, avec tout son conseil et l'archiduc Leopold mesme, sont de ce sentiment.

Comme M. de Mayence fondait tout son discours de la paix sur ce

[1] *Le* se rapporte à Condé.

[2] Voy. t. VII, p. 312, note 4, des *Lettres de Mazarin*. Louis du Pas, marquis de Mazerolles, était un des personnages que le prince de Condé envoyait aux puissances pour solliciter leur appui.

[3] Le *patagon*, ou philippesdale, était une monnaie d'argent de Flandres dont le poids était de 28 grammes et qui valait environ 3 livres 10 sous; cette valeur était du reste assez variable, parce qu'en dehors des faux patagons (il y en avait beaucoup), le titre des bonnes pièces était souvent assez bas.

[4] A abandonner Condé.

Avril 1658. qui avoit esté traité à Madrid[1], le comte de Pegnaranda tira de sa poche les memoires qu'il y avoit, lesquels il avoit traduits en italien, et les lut mot pour mot audict Electeur. Aprez quoy S. Alt. luy demanda aussi s'il voudroit entendre la lecture d'un papier dans lequel il avoit mis les conditions qu'il avoit crû les plus raisonnables pour conclure la paix entre les deux couronnes. Pegnaranda repartit qu'il les pouvoit envoyer en Espagne telles qu'elles estoient, et que, s'il vouloit seulement les luy communiquer en confidence, il luy diroit sincerement si elles estoient telles qu'on les pust proposer honnestement à son maistre. M. de Mayence repliqua que ledict Pegnaranda les pouvoit escrire de sa main, pour estre, aprez, envoyées à Madrid; mais celuy-cy protesta qu'elles ne pouvoient estre presentées au roy d'Espagne que signées de S. A. et des autres Electeurs, qui estoient de son sentiment. A quoy l'Electeur ayant tesmoigné de la repugnance, Pegnaranda crut s'apercevoir, à n'en pouvoir pas douter, que cette repugnance dudict Electeur provenoit de ce que les ambassadeurs de France apprehendoient le prejudice qui arriveroit à cette couronne quand l'on pourroit voir clairement que les Electeurs donnoient pour chose entierement arrestée que nous nous separerions aussy bien des Anglois que des Portugais.

Sur quoy je sçay de certaine science que Pegnaranda a dict qu'il pretend tirer un tres-grand advantage de cette farce de la paix; ce sont ses propres notes, dont il faut pourtant bien prendre garde de ne vous servir en aucune façon.

Je feray une petite digression pour vous dire que vous verrez bien que c'est avec beaucoup de raison que je me suis mesfié d'abord de l'intrigue dudict Pegnaranda sur ce point, et que je l'ay retouché[2] si au long et si souvent dans mes depesches depuis le retour de Rousseau, et je vous advoue que j'ay beaucoup de peine et d'inquietude, quoyque j'espere que par la maniere dont vous en userez de delà, et par les diligences que je feray du costé des Anglois, Pegnaranda, quelque artificieux qu'il puisse estre, ne viendra pas à bout de son

[1] En 1656. (Voy. le tome VII, p. 312, des *Lettres de Mazarin.*) — [2] Répété.

dessein, et ce que je vous en marquois doit servir pour vous obliger à estre bien alerte à redoubler vos soings, comme je feray les miens pour n'estre pas surpris; à quoy nous ne devons rien oublier, puisqu'il ne s'agist pas seulement de perdre les Anglois; mais que, si cela arrivoit, nous serions necessitez de continuer la guerre à jamais. Avril 1658.

Je reviens à present aux conditions contenues dans le papier que M. de Mayence lut à Pegnaranda, lesquelles estoient en substance: que la France rendroit ce qu'elle possedoit dans la principauté de Catalogne, avec l'exclusion de Roses et de Cadaquez[1]; Valence dans l'estat de Milain[2]; qu'elle retiendroit toutes les places qu'elle possede dans les Pays-Bas, avec leurs dépendances, y compris tout ce que le roy d'Espagne tenoit en France, quoyque les garnisons soient des troupes de M. le prince de Condé, pour lesquelles trois places[3] le Roy en donneroit une qui n'estoit pas nommée; que, pour le Portugal, on feroit une treve de huit mois, durant lequel temps on taschera d'obliger ce roi-là de s'accommoder avec l'Espagne à la satisfaction de Sa M^té^ Catholique, et, ne le faisant pas[4], la France promettra de ne lui donner, aprez, aucune assistance, et qu'à l'esgard de M. le prince de Condé, il seroit restably dans les bonnes graces de Sa M^té^, dans ses biens et dans tous les honneurs et prerogatives qui appartiennent aux princes du sang.

Sur quoy Pegnaranda presuppose[5] avoir dit à M. de Mayence qu'il ne luy conseilloit en aucune façon d'envoyer en Espagne des propositions aussy injurieuses au roy son maistre, et que le Roy Catholique ne permettroit jamais que, dans le traité, on dict un seul mot du Portugal; que M. de Lionne l'avoit ainsy protesté à Madrid, et que, pour

[1] Cap-de-Quiers ou Cadequié, port de Catalogne au N.-E. de Roses ou Rosas.

[2] Le sens est, je crois, que la France rendrait Valence d'Italie, comme les places de Catalogne, sauf Rosas et Cadequié.

[3] Les mots *trois places* ont été écrits en interligne. Ces trois places étaient, je crois, Rocroy, le Catelet et Linchamp, que mentionne la paix des Pyrénées.

[4] Si le roi de Portugal ne le fait pas.

[5] Ce mot doit avoir ici le sens de *affirme* ou *soutient*.

Avril 1658. M. le prince de Condé, il ne l'abandonneroit jamais et ne consentiroit pas à une aussy injuste pretention que seroit celle que nous voulussions retenir toutes les places que nous avons dans les Pays-Bas, et que l'Espagne rendist les trois qu'elle a en France[1].

Aprez quoy, il reprit son traité de Madrid qui estoit sur la table, et fit semblant de se lever pour s'en aller, afin de mieux persuader M. de Mayence qu'il estoit fort mal satisfaict. Ce qui produisit l'effect qu'il en esperoit, parce que l'Electeur le pria avec une grande chaleur de s'arrester, l'asseurant que son intention estoit de le satisfaire et de vouloir procurer au roy d'Espagne les conditions les plus advantageuses qu'il pouvoit souhaiter. Ce qui a donné lieu à Pegnaranda d'esperer que l'on ne s'esloignera pas beaucoup de ce que M. de Lionne promit à Madrid à l'esgard de la restitution d'une partie des places que nous possedons dans les Pays-Bas.

Mayence luy fit grande instance de luy vouloir laisser pour un jour le traité de Madrid, promettant de le luy renvoyer, et que personne ne le verroit; à quoy Pegnaranda consentit, et on le luy rendit aussy à point nommé; et comme S. A. en aura asseurement retenu une copie, il y a apparence qu'elle vous l'aura communicqué; mais, s'il ne l'a pas encore faict, que, le pressant là-dessus, il ne vous le refusera pas, et, à la vérité, il seroit assez curieux et important d'en avoir connoissance.

M. de Mayence luy dict qu'aprez y avoir bien songé, il croyoit qu'il feroit mieux d'envoyer quelque personne de confiance en Espagne; à quoy Pegnaranda ne s'opposa point, et je suis bien ayse que ledict Electeur ayt pris cette resolution, parce que je juge qu'il l'aura faict pour ne s'engager pas à donner lesdictes propositions par escrit.

[1] L'électeur de Mayence finit par proposer à Peñaranda d'envoyer à Madrid le sieur de Blom ou de Blum, l'un de ses confidents, qui irait traiter de la paix au nom du collège électoral. En consentant à cette proposition, Peñaranda, qui aurait voulu faire l'élection impériale avant la paix, se voyait forcé de retarder cette élection; d'un autre côté, en refusant d'accepter l'intervention des Électeurs, il montrait que le roi d'Espagne ne voulait pas sincèrement la paix. Ce fut cependant à ce dernier parti qu'il s'arrêta. Il refusa donc de donner à Blum les passeports demandés pour lui.

Voilà tout ce que j'ay appris qui s'est passé dans cette derniere conference, qui me semble d'une grande importance, et dont la cognoissance vous peut donner lieu d'en tirer un grand proffit. Avril 1658.

Premierement, nous voyons que Pegnaranda a insinué en Espagne la resolution que l'on y doit prendre à l'esgard de M. le prince de Condé en parlant dans les termes que j'ay marqués cy-dessus et qu'il n'est pas effarouché de la proposition de retenir tout ce que nous avons dans les Pays-Bas en rendant Valence, quoyqu'il tesmoigne esperer que nous nous relascherons là-dessus. Et comme M. de Mayence se declare assez de nous vouloir obliger dans les conditions de la paix en tout ce qui pourra dependre de luy, il escoutera sans doute volontiers la priere que vous luy ferez de tenir bon sur la proposition qu'il a faicte des conquestes, l'asseurant qu'en cas que la chose reussisse heureusement, le Roy luy en tesmoignera sa recognoissance de bonne sorte, et mesme, si vous jugez à propos de parler à *Schereborne* (sic)[1], ou à Bernebourg, leur promettant pour cela telle gratiffication que vous estimerez proportionnée, Sa M[té] l'approuvera.

Il faut, en outre, bien imprimer dans l'esprit de M. de Mayence qu'il n'y a rien de plus artificieux que le comte de Pegnaranda, et que, quand il craint davantage, c'est lorsqu'il tesmoigne le plus de hardiesse et de fermeté, et que, s'il plaist à S. A. El. de tenir bon et de luy faire cognoistre, dans les occasions, qu'elle sçait l'estat des affaires d'Espagne, et que rien n'est si advantageux au roy, son maistre, que son entremise pour la paix, ne le recherchant ny le flattant pas quand il faict le froid et qu'il tesmoigne du chagrin, ainsi qu'il fit artificieusement lorsqu'il reprit son traité et se leva comme s'il eust voulu se retirer, je responds à S. Alt. qu'elle negociera tres advantageusement avec luy; et M. de Lionne, qui est informé de la conduite qu'il tenoit à Munster avec tout le monde et notamment avec les ministres de Hollande, jusques à mettre la main sur la garde de son espée pour faire le brave, quand il les apprehendoit le plus, pourra s'en servir utilement

[1] Je pense que ce nom est altéré et qu'il faut lire *Schœnborn*, frère de l'électeur de Mayence.

Avril 1658. auprez de M. Mayence pour le luy faire cognoistre, afin qu'il ne soit pas surpris par cette maniere d'agir.

Mazarin termine en insistant toujours pour que l'électeur de Mayence se montre ferme, et il cite des faits qui prouvent combien les Espagnols ont besoin de conclure la paix.

CLXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 140. — Minute.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET DE LIONNE).

Paris, 20 avril 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin insiste encore dans cette dépêche, comme dans celle du 17 avril [1], pour dévoiler tous les artifices de Peñaranda. Après avoir signalé ses efforts pour amener une rupture entre la France, l'Angleterre et le Portugal, il dit qu'aux yeux de cet ambassadeur espagnol, la capitulation qu'on pretend imposer au nouvel empereur ne saurait lui lier les mains.

Ce n'est pas, ajoute Mazarin, que Pegnaranda ne soit resolu de faire tous les efforts imaginables pour empescher qu'on ne fasse cette capitulation, ou qu'elle soit en termes moins durs; mais il conclud que, quand on sera forcé à la passer, on n'en doit pas apprehender aucun prejudice considerable. Il parleroit pourtant d'une autre maniere s'il voyoit une ligue de plusieurs princes, comme on avoit projeté de faire pour la manutention du traité de Munster et pour l'exécution de tout ce qui seroit arresté par cette capitulation; et ce qu'il y a de bon, c'est que l'on est tousjours en estat de faire cette ligue, et je croy que l'on s'y appliquera d'autant plus serieusement, que l'on touchera au doigt que les pretentions des Espagnols sont tout-à-fait contraires au repos de l'Allemagne.

Pegnaranda insiste plus que jamais à la rupture contre la Suede [2],

[1] Voy. ci-dessus, p. 341.

[2] La minute porte après *rupture* les mots *de la guerre*, ce qui donnerait un sens tout différent; mais il faut remarquer que le mot

ainsi que le roy de Hongrie en est convenu avec Brandebourg par le dernier traité signé à Aschaffenbourg, se flattant que, si le roy [de Hongrie] execute cette resolution, il n'y aura presque aucun prince d'Allemagne qui ne se joigne avec luy; mais il pourroit bien se tromper en son calcul et voir, au contraire, le roy de Suede si puissamment appuyé et assisté dans cette guerre, que ledict Pegnaranda aura bientost sujet d'apprehender quelque chose de fort funeste pour la maison d'Austriche. Ce qui me semble assez probable; car je crois que le roy de Suede, dont les forces sont considerables, est capable, luy seul et sans faire alliance avec la France, d'entrer en Silesie et de faire la guerre partout au roy de Hongrie. Avril 1658.

CLXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 191. — Minute.

AU MARÉCHAL D'AUMONT.

[Saint-Just][1], 27 avril 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay reçeu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire, avec les nouvelles que vous avez eues de Zelande[2]. Par la disposition où sont les choses, il paroist que[3] l'affaire peut reussir; mais je vous advoue que je ne sçaurois[4] me guerir de l'apprehension que j'ay qu'ayant traisné si longtemps et estant sceue de tant de personnes,

rupture est écrit en interligne et remplace plusieurs mots, dont l'un est effacé, et les autres, *de la guerre*, ont été conservés par oubli. Il est probable qu'on avait d'abord écrit *déclaration de la guerre*, qu'on a ensuite voulu remplacer par *rupture*.

[1] Le lieu d'où cette lettre est écrite n'est indiqué que par le mot *idem*. La dernière indication précise donnée dans le volume est *Saint-Just* (f° 190). Je pense qu'il s'agit ici de Saint-Just-sur-le-Therain (auj. dép. de l'Oise, cant. de Beauvais). Mazarin, qui se rendait à Amiens, a pu s'y arrêter.

[2] Le mot est souligné et devait être chiffré dans la dépêche.

[3] Trois mots soulignés. L'affaire dont il est question était la surprise d'un port de Flandres, comme Ostende.

[4] Nouveau passage souligné depuis *sçaurois* jusqu'à *succez*.

Avril 1658. on ne l'ayt descouverte. Neantmoins, puisque l'on ne hazarde pas les hommes, la chose est trop importante pour ne pas la tenter, et je souhaite de tout mon cœur que vous ayez bientost la gloire de ce succez[1].

Je croy que vous estes presentement à Mardik, et quand vous n'y auriez pas esté pour cette affaire, il auroit esté à propos que vous en eussiez pris la peine[2] pour maintenir l'union entre les François et les Anglois, laquelle[3], [comme] M. d'Ormesson me mande, commençoit un petit à s'altérer, et vous jugez assez des mauvaises suites que cela pourroit produire pour croire que vous n'oublierez rien pour les prevenir.

Les officiers des compagnies des gardes s'en vont à leurs charges. On a desja escrit à M. de Villequier[4] de se rendre en diligence dans vostre gouvernement pour y demeurer pendant vostre absence. Si les ennemis pouvoient faire la dixieme partie des progrez que leur aura faict esperer le mareschal d'Hocquincourt[5], je ne doute point qu'ils ne fussent fort satisfaicts. Il n'avait pas manqué de vous faire la faveur d'y comprendre la prise de Boulogne et de tout le Boulonois; mais je ne sçay pas si vous aurez la complaisance de luy laisser faire cette liberalité à ses amys, et l'approche du Roy de la frontiere luy fera encore trouver difficulté à en venir à bout.

Cependant vous aurez appris, par M. Le Tellier, les ordres que l'on a donnez à l'esgard des personnes qui vous sont suspectes, à l'exception du marquis de Montcavrel[6], qui est un homme de qualité, qui a

[1] Fin du passage souligné.

[2] Que vous eussiez pris la peine de vous y rendre.

[3] Le mot *laquelle* écrit en interligne et en abrégé est douteux.

[4] Fils du maréchal d'Aumont.

[5] Le maréchal d'Hocquincourt, qui avait fait sa paix avec le Cardinal l'année précédente, à des conditions d'ailleurs fort onéreuses pour la France, s'était de nouveau déclaré pour les Espagnols et pour Condé. Il était venu à Hesdin, alors révolté, comme on l'a vu, contre l'autorité royale, et s'était rendu ensuite à Bruxelles, auprès de M. le Prince, où il avait été l'intermédiaire du traité qui livrait aux ennemis la place de Hesdin et garantissait le maintien de la garnison, sous les ordres du lieutenant de roi, La Rivière, en même temps que le payement de la solde par l'Espagne.

[6] Jean-Baptiste de Monchi, marquis de Montcavrel, né en 1629, nommé maréchal de camp en 1652. Après sa mort et celle de son fils, les vastes domaines de la maison

beaucoup de bien a perdre et qui a donné toutes les asseurances que l'on pouvoit desirer de sa fidelité, de sorte que l'on croid que l'on s'y peut fier. Mai 1658.

CLXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 150 v°; minute. — Aff. étr., France, t. 277, f° 106; copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

[Amiens], 1er mai 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous depesche ce gentilhomme en diligence avec un memoire des choses qu'il faut preparer au lieu où vous estes, afin qu'elles soient embarquées sans perte de temps. M. l'ambassadeur Lockhart est bien informé de la necessité qu'il y a de faire ces preparatifs[1], lesquels estant une fois dans les vaisseaux qui sont à la rade, on ne s'en servira qu'en cas de besoin, et ce pendant on en aura l'esprit en repos. Je vous prie donc de voir ledict ambassadeur, quand il arrivera[2], pour concerter avec luy si vous aurez quelque [autre] chose à faire de vostre part que solliciter que l'on embarque sans delay tout ce qui est convenu dans ledict memoire.

Pour les deux mille piques, ce gentilhomme a largement pour les acheter, et on pourra les envoyer à Calais par le premier vaisseau qui partira, les adressant à M. d'Ormesson.

Vous ferez grande instance afin que l'on fasse partir, sans perdre un moment de temps, deux barques chargées de fascines, que M. l'am-

de Montcavrel passèrent à la maison de Mailly, par suite du mariage de Jeanne de Monchi, sœur de Jean-Baptiste de Monchi, avec Louis-Charles de Mailly.

[1] Lockhart déployait une grande activité. «Il remplit à la fois, écrivait le représentant de Venise, Giustinjani, les fonctions d'ambassadeur et de soldat; il va de la Cour à l'armée et de l'armée à Londres. On le croit en France, il est en Angleterre.» Lettre du 20 mai 1658. (*Filza*, 121, fol. 62.)

[2] L'ambassadeur Lockhart se rendait en Angleterre.

Mai 1658. bassadeur m'a promis de demander, de ma part, à S. Alt. Serenissime, M. le Protecteur, aprez m'avoir fait cognoistre qu'il estoit impossible de nous donner des palissades, et je vous diray en passant que, pour en faire préparer la quantité qui nous est necessaire pour achever la fortiffication de Mardik, on a desjà employé trente mille livres, et on me mande qu'il faudra encore envoyer une mesme somme pour ce supplement.

J'avois, dez cet hyver, faict remettre en les mains de M. l'ambassadeur une somme de trente-huit mille livres, afin qu'il prist la peine de faire preparer une quantité de foin capable de faire subsister pendant trois sepmaines un corps de huit à dix mille chevaux, sur les mesures que nous avons prises d'entreprendre quelque chose du costé de la mer, auparavant que les ennemis pussent avoir leur armée assemblée et en estat de s'y opposer; mais comme je voy que le malheur de Hesdin[1] obligera le Roy à differer l'execution des desseins du costé de la mer, et que ce pendant, s'il faut que Sa M^té^ entreprenne de remettre cette place en son obeissance, il est absolument necessaire de pourvoir à la seureté de Mardik, y mettant un corps de six mille hommes de pied et de mille chevaux, je vous prie que l'on envoye incessamment audict lieu le foin que l'on a desjà acheté, lequel ne devant pas estre en si grande quantité que l'on avoit projeté, l'argent qui restera pourra servir pour les voitures, ainsy que je l'ay dict et que je viens encore d'escrire à M. l'ambassadeur.

Je suis en peine de ne voir arriver les trois mille hommes de recrues pour le corps anglois, pour lesquelles j'ay desjà faict compter cent douze mille cinq cents livres. C'est pourquoy je vous prie de haster les embarquemens et de me mander quand pourront arriver les trois regimens que le Roy faict lever sur ses commissions, et quelles nouvelles vous avez, d'Escosse, des sieurs de Roterfort et Douglas[2]. Il me semble que ces regimens devroient desja commencer à arriver à [Dieppe][3].

[1] La révolte de Hesdin. (Voy. ci-dessus, p. 350.) — [2] Ils étaient chargés de faire des levées pour le compte de la France. — [3] Ce mot est très douteux.

Renvoyez-moy, je vous prie, au plus tost ce gentilhomme, afin que je sçache sans aucun delay si je puis faire estat de ce qui est contenu dans le memoire dont il est chargé. Mai 1658.

Je mis hyer entre les mains de M. de Villequier un paquet de M. de Brienne adressé à M. l'ambassadeur, dans lequel estoit la ratification du traité [1], et je m'asseure qu'il le recevra aujourd'huy, et qu'ensuite il hastera son passage à Londres, où il est extrêmement necessaire qu'il se rende incessamment.

CLXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 200. — Minute.

À M. LOCKHART,

AMBASSADEUR D'ANGLETERRE.

Amiens, 1er mai 1658.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir annoncé l'envoi de la ratification du traité, Mazarin continue ainsi :

Dans six jours au plus tard, toutes les troupes devront estre assemblées aux environs de cette ville, et, la rigueur de la saison ne permettant pas d'esperer que l'on puisse faire subsister la cavalerie à l'instant que nous l'aurons sceue ensemble [2], il faudra qu'elle marche. Je suis en peine de n'avoir pas de nouvelles de l'arrivée du corps anglois et de la personne qui le doit commander. C'est pourquoy il sera à propos de le presser, puisque nous devons esperer nos advantages de la diligence.

Je supplie V. Exc. de se souvenir des mortiers et de toutes les autres choses dont elle prit un memoire la derniere fois que j'eus le bien de l'entretenir, et de gaigner des momens, afin que le tout soit à Mardik sans perte de temps.

[1] Le traité de la France avec l'Angleterre confirmant le traité de Paris signé l'année précédente. Ce nouveau traité avait été signé, comme nous l'avons dit ci-dessus, le 28 mars 1658.

[2] C'est-à-dire *réunie tout entière*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1658. Dans la suite de la dépêche, Mazarin insiste pour l'envoi de fourrages, de poudre, de palissades et d'autres munitions à Mardick.

CLXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 258 v°. — Minute.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Amiens, 7 mai 1658.

Je vous fais ce mot-cy pour vous donner un advis que je viens de recevoir, qui est certain et de grande consequence, c'est que les ennemis, ne sçachant comment faire passer en Flandres les soldats espagnols qu'ils ont assemblez à Saint-Sebastien, au nombre de douze ou quinze cens, à cause de la flotte angloise qui est devant Dunkerque et Ostende, ont envoyé divers vaisseaux qui portent cette infanterie espagnole, afin qu'ils s'unissent sur les costes de Zelande, et ont escrit en mesme temps à leur ambassadeur en Hollande de fretter quantité de belandres[1], sous divers pretextes, et de les faire tenir dans ces quartiers-là, pretendant, quand les vaisseaux seront arrivez, de faire mettre les soldats sur lesdictes belandres, et pour les faire aller en seureté, par ce moyen, jusques à l'embouchure de l'Escaut, qui est entre Flessingue et Lescluse, et ensuite les faire remonter l'Escaut et entrer dans leur pays par le Sas-de-Gand et par Anvers et les autres [ports][2].

C'est pourquoy, il est de la derniere importance que vous fassiez donner promptement cet advis à M. le Protecteur par le moyen de M. l'ambassadeur Lockart[3], sans que l'on sçache qu'il vienne de nous, afin qu'il en profite, envoyant ordre, sans perdre de temps, aux commandans de sa flotte de se tenir en estat de pouvoir combattre lesdicts vaisseaux, quand ils arriveront aux costes de Zelande, et, si cela ne peut pas reussir, d'avoir de petits bâtimens tout prests pour attaquer et prendre ces belandres, avant qu'elles entrent dans l'Escaut; car vous

[1] Navires légers.

[2] Mot douteux.

[3] On a dit, ci-dessus, que cet ambassadeur s'était rendu en Angleterre.

jugez bien que les grands vaisseaux, ne pouvant s'approcher que de loin, seroient inutiles pour cela. Je vous prie de donner cet advis en diligence et de faire en sorte que les ordres soient envoyez de mesme; car la flotte angloise, tenant un vaisseau sur les costes de Zelande, pourra estre advertie de tout ce qui paroistra et se mettre en estat, ou de combattre lesdicts vaisseaux, ou d'empescher les belandres d'entrer dans la riviere, et, si la chose est bien conduite, asseurez-le qu'elle reussira. Mai 1658.

CLXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52., f° 259 v°. — Minute.

À M. DE THOU.

Amiens, 8 mai 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 25 avril, le bon effect qu'avoient produit les instances que vous avez faictes, de la part du Roy, sur le debarquement que les Espagnols projetoient de faire en quelque port appartenant à MM. les Estats [des Provinces-Unies]. Je ne doute pas que nous ne devions esperer d'avoir des responses favorables en toutes les occasions, quand M. le resident d'Angleterre agira de concert avec vous, et parce que, outre la passion qu'il a de faire reussir tout ce qui regarde le service et la satisfaction de son maistre, il a une adresse et une maniere toute particuliere pour venir à bout des affaires dont il est chargé (ce que j'ay bien recogneu dans le peu de temps que je l'entretins à la Fère, où il me fut aysé aussy de voir qu'il souhaitoit de voir promptement establie une parfaite union entre ces deux royaumes et une sincere amitié et correspondance entre S. A. S., M. le Protecteur, et moy); je vous prie de profiter de quelque conjoncture pour luy faire cognoistre qu'il ne se peut rien adjouster à l'estime et à l'affection que j'ay pour luy, et que je ne perdray aucune occasion de luy en donner des marques.

Mai 1658. J'avois oublié de vous mander que M. l'ambassadeur Lockart m'a tesmoigné deux ou trois fois, de la part de Sadicte Altesse, la satisfaction qu'il avoit de la maniere dont vous agissiez, et m'a prié de vous le faire sçavoir. Ce que je fais à présent, afin que vous fassiez paroistre audict resident le ressentiment que vous en avez.

Par ce que vous me mandez du dessein des ennemis pour faire entrer en Flandres les soldats qui viennent d'Espagne, et par les advis que j'ay de plusieurs endroits, je crois que leur intention est de faire venir sur les costes de Zelande les fregates qui chargent presentement cette infanterie à Saint-Sebastien.

Mazarin ajoute, sur le lieu projeté pour le débarquement, les détails donnés dans la lettre adressée à l'ambassadeur Bordeaux, en date du 7 mai 1658 [1]. Il engage de Thou à prévenir les Anglais, dès que les vaisseaux espagnols paraîtront sur les côtes de Zélande. Il continue ainsi :

J'avoys desjà sceu de plusieurs endroits que le cardinal de Retz avoit veu M. le Prince à Bruxelles, et qu'il estoit presentement à Anvers; mais vous rendriez un tres grand service au Roy, si vous pouviez trouver quelques officiers françois de ceux qui sont dans les troupes de MM. les Estats, ou quelques autres personnes qui pussent aller librement en Flandres et qui cognussent ledict cardinal, pour les envoyer à Anvers et y demeurer le temps qu'il seroit necessaire pour voir ledict cardinal et pour pouvoir, aprez, rendre tesmoignage dans les formes, si on le desiroit. Je vous prie d'y appliquer [vos soins] et de faire, pour cela, ce qui dependra de vous [2].

[1] Voy. ci-dessus, p. 354.

[2] Le cardinal de Retz fit, à ce que nous apprennent les *Mémoires* de Guy Joly, deux voyages à Bruxelles pendant l'année 1658. Ce doit être au second que Mazarin fait ici allusion; dans cette entrevue qu'il eut avec le prince de Condé, Retz fut mis au courant du projet de la sédition que l'on cherchait à fomenter en Normandie, et dont il a été parlé ci-dessus, p. 333, notes 1 et 3. M. le Prince promit de ne point faire sa paix et le cardinal de Retz promit de ne pas donner sa démission sans se concerter et s'avertir l'un l'autre. — Retz, en 1658, ne résida pas en Flandre, mais plutôt en Hollande, d'où il correspondait avec le prince de Condé, à Amsterdam, la Haye et principalement à Utrecht, à cette auberge de *La Petite Porte*, dont la servante, Annette, « occupait une assez bonne place dans son cœur ».

Il est bon de tirer tous les advantages que vous pourrez de la beauté et de l'esprit de Mlle de Pons[1], et je demeure d'accord avec vous qu'il ne tiendra qu'à elle d'estre idolastrée de Don Estevan de Gamarra[2]. Vous luy pourrez dire, de ma part, que, si elle rend quelque service considerable, je prendray soin de le faire valoir icy. Mai 1658.

CLXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 164 v°. — Minute.

AU COMTE D'HARCOURT.

Amiens, 10 mai 1658.

(EXTRAIT.)

Je suis tres-ayse de la satisfaction que vous tesmoignez de ce que j'ay faict pour MM. vos enfans[3]; et pour respondre succinctement à la

[1] Il y avait, à cette époque, plusieurs demoiselles du nom de Pons : 1° Judith de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de La Caze, et de Charlotte de Parthenay. L'amour du duc de Guise l'avait fort décriée, et je ne pense pas que ce soit elle que désigne Mazarin; 2° dans une autre branche de la maison de Pons, Élisabeth de Pons, qui épousa François-Amanieu, comte de Miossens, nommé maréchal de France en 1653; elle vécut jusqu'en 1714; 3° sa sœur, Bonne de Pons, qui épousa, en 1666, Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, et mourut en 1709 (24 janvier). La dernière était renommée pour sa beauté et son esprit. Saint-Simon, qui n'a connu Mme d'Heudicourt que dans sa vieillesse, lorsqu'elle était favorite de Mme de Maintenon, en parle avec peu de bienveillance; mais il reconnaît qu'elle avait été fort belle dans sa jeunesse et qu'elle avait conservé, dans un âge avancé, toute la vivacité et le piquant de son esprit. Mme de Motteville raconte, à l'année 1661 (*Mém.,* t. IV, p. 280, édit. Charpentier) que la Reine-mère la fit éloigner de la Cour, «afin de la soustraire aux yeux du Roi, qui paroissoit ne pas la haïr». Je pense que Mazarin veut parler de cette dernière demoiselle de Pons[*].

[2] Gamarra était cet ambassadeur d'Espagne auprès des Provinces-Unies dont il a été question ci-dessus, p. 143, à propos d'une querelle de préséance qu'il avait eue avec de Thou.

[3] Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, avait six enfants : cinq fils et une fille. Les

[*] A en croire Bussy-Rabutin (*Hist. amoureuse des Gaules,* t. II, p. 383 de l'édit. Ludovic Lalanne), il y aurait eu une quatrième demoiselle de Pons; mais Bussy-Rabutin, ou ses éditeurs, se sont trompés en donnant le nom de Mlle de Pons à Anne Ponsart du Vigean, veuve du sire de Pons. Elle était dame et non demoiselle de Pons.

Mai 1658. lettre que vous m'avez faict la faveur de m'escrire sur ce qui regarde vos interets personnels, je vous diray que je ne souhaiteray jamais rien de vous que ce que vous croirez vous estre le plus advantageux. Si vous estes dans la pensée de tirer rescompense[1] des gouvernemens de l'Alsace et de Philipsbourg, j'en traiteray avec vous aux mesmes conditions que l'on vous a proposées, à quoy il ne me reste rien à adjouster; et si vous avez plus d'inclination à les garder, cela n'empeschera pas que je ne m'employe avec autant de zele pour vous faire payer de vos appointemens et pour tous vos autres interests, comme je ferois pour les miens propres; et en effect, si quelqu'un me parle, de vostre part, de ce que vous pouvez souhaiter en cela, j'en escriray fortement à MM. les Surintendans.

Mazarin termine par des protestations d'affection pour le comte d'Harcourt.

CLXXXIV.

Aff. étr., France, t. 279, f° 421. — Minute de la main de Roussereau.

À M. LE MARÉCHAL DE GRAMONT.

[Abbeville, 18 mai 1658[2].]

(EXTRAIT.)

Je ne vous feray point de nouvelles protestations de mon service et

fils étaient : 1° Louis de Lorraine, qui fut comte d'Armagnac et grand écuyer de France; 2° Philippe de Lorraine, dit le *chevalier de Lorraine;* 3° Alphonse-Louis, chevalier de Malte, abbé de Royaumont; 4° Raymond-Bérenger, abbé de Saint-Faron de Meaux; 5° Charles de Lorraine, comte de Marsan. La fille, Armande-Henriette de Lorraine, était abbesse de N.-D. de Soissons. Il s'agit probablement, dans la lettre de Mazarin, de quelques-uns des bénéfices donnés aux fils du comte.

[1] C'est-à-dire de céder ces gouvernements pour une compensation en argent ou pour d'autres gouvernements. L'échange eut lieu : le comte d'Harcourt céda à Mazarin les gouvernements d'Alsace et de Philipsbourg et obtint le gouvernement d'Anjou, auquel on ajouta des avantages pécuniaires considérables.

[2] La date ajoutée d'une autre main porte le 22 juillet 1659; mais comme Mazarin y parle de l'ambassade de Gramont à Francfort, qui est de 1658, et de la révolte de Hesdin, il est évident que cette lettre est de 1658.

de mon amitié, parce que vous en devez estre fort persuadé; mais, pour vous en donner de nouvelles marques à l'esgard de la conduite de M. vostre fils[1], je vous diray confidemment que le Roy et la Reyne souffrent avec quelque peine l'assiduité qu'il a aupres de Monsieur. Je vous prie que personne ne penetre que je vous en aye rien escrit, mais de chercher les moyens d'y donner ordre adroitement et avec vostre prudence ordinaire; Leurs Majestez, par vostre consideration, dissimulant la chose et n'ayant pas voulu luy en rien tesmoigner[2]. Mai 1658.

Nous avons bu à vostre santé avec MM. de Fürstemberg et [de Blom][3], et ils m'ont asseuré que vous n'oubliez pas les miennes dans les combats qui se donnent bien souvent à Francfort, le verre à la main. Ils sont satisfaicts de vous au dernier point et prennent grand plaisir à publier vos louanges.

Sa M^té^ sera demain aupres de Hesdin avec l'armée[4]; mais, s'il y est entré autant de monde que l'on dict, Elle prendra la resolution d'entreprendre quelque autre dessein, dont le succez soit apparemment[5] plus certain[6].

[1] Le comte de Guiche.

[2] Cette amitié du comte de Guiche et du duc d'Anjou portait ombrage au Cardinal, parce que le comte favorisait la liaison qui s'était formée entre Monsieur, d'une part, et de l'autre, la princesse Palatine et Mme de Fienne, ennemies déclarées de Mazarin. Bussy affirme que Mme de Fienne «avait ménagé pour la Palatine les premières amours du duc d'Anjou».

[3] Nom dont la lecture est difficile et très douteuse. Je crois qu'il s'agit du représentant d'un des Électeurs, peut-être Blom, cité précédemment comme confident de l'électeur de Mayence. (Voir la note de la page 346.)

[4] C'est ce passage qui sert à fixer approximativement la date de cette lettre. Monglat (*Mémoires*, p. 330, édit. Michaud et Poujoulat) dit que le Roi «fut, le 19 mai, coucher dans un château proche de Hesdin». Cette lettre a dû être écrite le 18 mai 1658.

[5] Selon toute apparence.

[6] Le 19 mai, le Roi envoya sommer Hesdin de se rendre, mais on ne lui répondit qu'à coups de canon. Louis XIV en fut si piqué, qu'il s'en ressouvint depuis, et cela coûta, huit ans après, la vie à Fargues, major de la place révoltée, «qui fut pendu, dit Montglat, pour un sujet qu'on chercha tout exprès».

CLXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 220 v°. — Minute.

À M. D'ORMESSON,

INTENDANT EN PICARDIE.

[Montreuil], 20 mai 1658.

(EXTRAIT.)

Le malheur qui est arrivé à M. le mareschal d'Aumont[1] m'est d'autant plus sensible, qu'il n'a pas esté en ma puissance de l'empescher, quoyque je n'aye rien oublié pour luy faire cognoistre, par toutes les lettres que j'ay escrites au s^r Talon, qu'il n'y avoit pas lieu de rien esperer de bon de cette entreprise; et lorsque je les ay veus persuadez du contraire, je n'ay rien oublié pour qu'ils le fussent aussy qu'il ne falloit rien hasarder sans avoir des ostages; mais il n'en faut plus parler et songer seulement à prendre la revanche de ce petit malheur à force ouverte.

Vous avez bien faict d'envoyer, preferablement à toutes choses, de l'argent pour donner une monstre aux Anglais et pour payer les nouvelles recrues; mais vous prendrez garde qu'on ne les doit payer que du jour qu'ils debarqueront à Mardik. Je vous dis cela, parce que j'ay veu dans le memoire que vous m'avez envoyé, que vous mettez leur payement du jour de leur engagement.

[1] Le Maréchal, trompé par de faux rapports, tenta de surprendre Ostende, dont il croyait qu'on lui ouvrirait les portes; mais il tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier. Les ennemis du ministre ne manquaient pas d'insister sur les malheurs du commencement de cette campagne. Guy Patin écrivait le 24 mai 1658 : « Voici un beau commencement de campagne. Tandis que nous marchandons Hesdin et que l'on fait courir le bruit qu'il n'est pas tout-à-fait perdu pour nous et que le Roi est à l'entour, le maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne, étoit après pour surprendre Ostende, dans laquelle il avoit une intelligence; mais elle s'est trouvée double. Il y est entré avec l'intendant de justice, M. Talon, et trois cents hommes suivis de quelques vaisseaux, où il y avoit plusieurs officiers et soldats du régiment des gardes, et plusieurs Anglois, qui ont ensemble été faits prisonniers. Voilà une grande mortification. »

Je vous diray, en passant, que je trouve bien grande la despense des voitures[1], et il me semble que, puisque l'on en faict faire souvent, les maistres des bateaux les devroient faire à meilleur prix. Mai 1658.

CLXXXVI.

Aff. étr., Angleterre, t. 69, f°s 313-315. — Minute.

À M. DE BORDEAUX.

Calais, 21 mai 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous dirai premierement que M. le Protecteur aura sujet d'estre fort satisfait lorsqu'il apprendra que le Roy a faict marcher son armée en deux corps, dont le plus grand est conduit par M. de Turenne, pour l'execution du dessein projeté[2], et quoyque la saison soit fort rude et qu'il ne cesse de pleuvoir depuis six jours, M. de Turenne, si quelque accident extraordinaire, impreveu, ne l'empesche, doit, demain soir, tenter le passage de la Colm auprez de Bergues. Les ennemis y ont desjà un corps assez considerable pour la deffendre; mais on a resolu d'opiniastrer un grand combat pour les forcer, tandis que M. Lockhart et M. de Castelnau, qui est desjà en marche, tascheront, du costé du canal qui va de Dunkerque à Bergues, du fort rouge et de l'estran[3], de faire, au moins, une grande diversion des ennemis, qui donnera plus de facilité à M. de Turenne de faire son coup.

Je suis icy pour envoyer à tous moments ce qui peut estre necessaire pour le bon succez de l'entreprise, et le Roy est dans toutes les impatiences du monde d'apprendre que les postes soyent pris pour former le siege, afin de se rendre en diligence à Mardick et dans le camp, et animer chacun par sa presence à bien faire son devoir.

Vous aurez beau champ de faire valoir à Son Alt. Serenissime la

[1] Le mot *voitures* a ici le sens de *transports* par eau comme par terre; la phrase indique qu'il s'agit de transports par voie fluviale, et ils coûtaient, proportionnellement au pouvoir d'achat des métaux précieux, beaucoup plus cher que de nos jours.

[2] C'est-à-dire, le siège de Dunkerque.

[3] Côte plate et sablonneuse.

Mai 1658. maniere obligeante avec laquelle le Roy agit pour luy donner de veritables marques de la sincerité de ses intentions et de son affection envers elle, sacrifiant, pour cet effet, l'interest visible qu'il avoit de commencer la campagne par l'employ de ses forces à réduire Hesdin sous son obeissance[1].

Je suis pourtant fasché d'apprendre qu'estant engagez comme nous sommes, il ne soit encore arrivé que dix-huit cens hommes, ou environ, de la recrue de trois mille hommes qui doivent venir pour le corps anglois, et que S. A. ne nous destinoit que mille hommes de ses vieilles troupes, quoyque M. l'ambassadeur Lockart m'en eust fait esperer un plus grand nombre. Je vous conjure donc de presser sur ces deux points. L'armée aura une grande necessité d'infanterie, le Roy ayant esté obligé de laisser du costé du Luxembourg l'armée que commande M. le mareschal de La Ferté, composée de dix mille hommes, cavalerie et infanterie, tant pour y tenir en eschec les troupes que les ennemis ont de ce costé-là, que pour donner chaleur à la negociation de Francfort[2], laquelle est à present dans sa crise. Outre cela, on a laissé M. de Grandpré sur la Somme avec deux mille chevaux et deux mille hommes de pied pour asseurer les places de ces quartiers-là, et l'on a esté contraint aussy de laisser à Pontdormy[3], Abbeville et sur la rivière d'Authie[4] mille chevaux et mille hommes de pied pour empescher les tentatives que les ennemis pourroient faire de ce costé-là à la faveur d'Hesdin, où ils ont jeté deux mille hommes de pied et quatre cens chevaux, n'ayant pas douté qu'on en voulust à cette place-là particulierement, lorsque le Roy s'en est approché avec toutes [ses troupes]. Ce que nous avons faict exprez pour les trouver moins forts et moins en estat de nous resister du costé de la mer, leur donnant jalousie de toutes parts et principalement à Hesdin; et, pour achever

[1] Voy. sur Hesdin, ci-dessus, p. 323.

[2] Il s'agissait de la diète réunie à Francfort pour l'élection d'un empereur d'Allemagne.

[3] Je ne trouve pas de commune de ce nom. Il faut peut-être lire *Pont-Remy*, auj. village du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville.

[4] Cette petite rivière arrose une partie du dép. de la Somme et se jette dans la Manche.

à vous dire en quoy consiste le reste des forces du Roy, M. de Turenne a marché avec huit à neuf mille hommes de pied et huit mille chevaux, et nous aurons, de ce costé-cy, dans deux jours, quatre mille chevaux et cinq mille hommes de pied, M. de Castelnau estant dez hyer en marche par le chemin de [Bourbourg][1], avec la pluspart de ces troupes-là. Mai 1658.

Je ne comprends pas en cecy le corps anglois, qui doit estre à present de quatre mille cinq cents hommes, s'il n'est arrivé quelque nouveau renfort depuis hyer au matin.

Par ce recit, vous voyez bien que nous n'avons pas beaucoup d'infanterie de ce costé-cy, d'autant plus qu'il en faut tousjours laisser un bon nombre pour la conservation de Mardick et de Bourbourg, qui pourroit (*sic*) estre surpris par la garnison de Gravelines, où les ennemis ont desja jeté douze cents hommes d'extraordinaire.

Je vous prie donc, en faisant la relation de tout ce détail à S. A., ou la lui faisant faire par le secretaire d'Estat, de presser incessamment pour nous faire envoyer le plus d'infanterie qu'il sera possible.

Je n'ay aucun remords d'avoir espargné mes soins pour cela; car il y a plus de deux mois que j'ay donné de l'argent pour la levée des trois regimens anglois que vous sçavez, et je ne vois pas qu'il y ayt [lieu][2] de les esperer sy tost, quelque parole que m'eussent donnée ceux qui ont traité, et quoy que M. l'ambassadeur Lockhart m'eust asseuré mesme qu'un mois aprez le traité conclu, lesdictes levées seroyent en France.

Outre cela, on a donné l'argent pour lever quinze cens Escossois, et cent soixante mille escus au duc de Virtemberg et au lieutenant general Baltazar[3] pour lever trois mille hommes de pied et dix [huit]

[1] On ne peut lire que *Bourg*, la moitié du mot a disparu.

[2] Ce mot a disparu par suite de la reliure; mais le sens ne peut être douteux.

[3] Jean Baltazar ou Balthazard avait été nommé lieutenant général en 1654, d'après la *Chronologie militaire* de Pinard. (Voy. sur lui le tome V, p. 156, des *Lettres de Mazarin*.) Les années précédentes, Balthazar servait à l'armée de Catalogne, sous d'Estrades.

Mai 1658. cens chevaux, sans compter plus de cens mille livres qu'il nous faudra depenser pour les faire subsister en Alsace, jusques à ce que les corps soyent en estat de [servir][1]. Enfin, sans exageration, l'effort que l'on fait icy, cette campagne, n'est pas croyable, et quand vous direz que, pour former la seule armée qui doit agir de ce costé-cy, le train d'artillerie, l'équipage des vivres, l'entretien des corps anglois, et tant d'autres depenses qu'il faut faire, il nous faut plus de dix millions de livres, ce sera la pure vérité, sans aucune exagération. Mais je vous puis jurer que, pourveu que le dessein reussisse, le Roy tiendra le tout pour bien employé par beaucoup de raisons, et particulierement afin que cela serve à cimenter de plus en plus l'union que Sa M^té veut entretenir avec M. le Protecteur.

Si vous avez l'honneur de le voir, vous luy pourrez dire que, quoyque, dans les commencements, nous n'ayons pas esté heureux, puisque, outre la trahison de Hesdin, la supercherie d'Ostende[2] a reussy avec les Espagnols, j'espere que nous prendrons nostre revanche avec usure en les attaquant à force ouverte; au moins, Son Alt. doit estre asseurée que le Roy n'espargnera rien pour en venir à bout.

Je ne vous diray autre chose sur le sujet de M. le mareschal d'Aumont si ce n'est que ç'a esté une fatalité, n'ayant pas seulement peché contre les regles de la preudence par une confiance qu'il a prise trop legerement aux belles paroles des ennemis, qui luy tendoient un piege, sur l'apparence de luy livrer Ostende, mais aussy ayant escrit ce que j'avois escrit à luy-mesme et mandé plusieurs fois à Talon[3] pour luy dire, jusqu'à la veille de son depart, qu'il ne devoit rien hazarder ny rien faire sans avoir des seuretez reelles et des ostages considerables[4], [luy] faisant bien cognoistre que, quelque bonne opinion qu'ils eussent de l'affaire, je n'en pouvois avoir aucune esperance par quantité de raisons que je leur deduisois; et il est estrange que ledit s^r Mareschal n'ayt voulu prendre aucune precaution, ayant creu comme l'Evangile

[1] Il y a encore ici un mot supprimé par suite de la reliure.

[2] Voy. ci-dessus, p. 360.

[3] Voy. notamment ci-dessus, p. 336.

[4] Il y a bien *luy* dans la minute; et plus loin, *qu'ils eussent*.

qu'il n'avoit qu'à mettre pied à terre et entrer dans Ostende pour s'en rendre maistre, quoyqu'il luy deust bien tomber dans l'esprit qu'il ne seroit pas malaisé de faire livrer une porte ou donner des ostages par ceux mesmes qui disoient l'attendre pour luy livrer la place, si tant est qu'ils procedassent avec sincerité; mais je dis de rechef que ç'a esté une fatalité; ce qui paroistra d'autant plus quand on sçaura que ledict s[r] Mareschal a esté treize jours à la rade d'Ostende, s'y opiniastrant à tel point qu'il y a esté deux jours et demy sans vivres ny subsistance, et s'imaginant que les Espagnols seuls ne pourroient avoir aucune cognoissance de ce que tout le monde sçavoit. Ce qui m'obligea, six jours apres son depart, n'ayant nulle nouvelle de luy, de luy depescher un gentilhomme avec ordre du Roy precis de se retirer en quelque estat que fust l'entreprise, et le malheur a voulu que, quelque diligence qu'on ayt pu faire, cet ordre ne soit arrivé que cinq heures aprez la chose faite. Je croy qu'il sera à propos que vous preniez occasion de donner part de tout cecy à M. le Protecteur, excusant pourtant M. le mareschal d'Aumont, lequel n'a failly que par un excez de zele et par une passion extraordinaire de rendre un grand service au Roy. Mai 1658.

Je n'ay pas encore advis que tout le foin soit arrivé ny tout ce qui estoit porté par le memoire, mais je ne laisseray pas d'en faire estat asseuré aprez ce que M. Lockhart m'a promis et ce que vous me mandez.

Je me rejouys de tout mon cœur des bonnes nouvelles que vous me donnez de l'estat de la santé et de celuy des affaires de M. le Protecteur. Je vous prie de luy faire aussy mes complimens là-dessus.

Pour ce qui est des vingt-quatre vaisseaux que les Hollandois ont armez, le soupçon de S. Alt. n'est pas mal fondé. J'ay envoyé, la nuit passée, un gentilhomme à Mardick pour advertir M. l'ambassadeur Lockhart que M. le comte de Brienne me mande de Paris que le fils de l'ambassadeur de Hollande[1] l'estoit allé trouver pour luy dire que

[1] Voy. sur cet ambassadeur, nommé Borel, le tome VII, p. 458 et 505, des *Lettres de Mazarin*. On a vu qu'il s'était, en toute occurrence, montré hostile à la France.

Mai 1658. MM. les Estats luy avoient donné ordre de faire sçavoir au Roy qu'ils ne verroyent pas avec plaisir les conquestes que les armes de Sa M[té] pourroyent faire du costé de la mer conjointement avec les Anglois et pour les partager avec l'Angleterre, adjoustant d'autres discours qui ont faict soupçonner à M. de Brienne que leur intention seroit de l'empescher, s'ils pouvoyent; mais, pour moy, je ne les croy pas si hardis que d'ozer declarer la guerre à ce royaume et à M. le Protecteur tout à la fois, estant certain qu'ils auroient sujet de tout craindre, sans pouvoir rien esperer de bon d'une resolution si temeraire. Neantmoins il faut bien prendre garde à leur conduite et donner ordre qu'ils ne viennent pas à bout de leur dessein, si tant est qu'ils voulussent agir en faveur des Espagnols dans cette conjecture. Vous en parlerez serieusement et sans perdre un moment de temps à S. Alt., et l'asseurerez que, quoy qu'il arrive, le Roy agira tousjours de concert avec elle et redoublera ses soins pour le bien de la cause commune.

Marsin a esté à Francfort, de la part du roy d'Escosse (*sic*)[1], avec des lettres pourtant et instruction des Espagnols, pour presser le roy de Hongrie et les ministres d'Espagne de luy envoyer un corps de troupes considerable, puisque cela se pouvoit faire sans contrevenir à la paix de Munster, et j'ay nouvelles de Francfort, du 12 du courant, qu'il en estoit parti fort content, Pegnaranda l'ayant asseuré qu'on luy envoyeroit bien cinq à six mille hommes et que Lamboy travailloit à cette levée. Vous en donnerez part aussy à M. le Protecteur et luy direz que les ambassadeurs du Roy ne s'endorment pas et mettent toutes pieces en œuvre pour empescher ce secours. En tout cas, nous sommes resolus de faire toutes les diligences possibles pour le combattre en chemin, et j'espere que nous aurons quelques princes de ces quartiers defavorables à ce dessein.

La fin de la dépêche annonce que Mazarin lui fera connaître ultérieurement les propositions faites par les archevêques de Mayence et de Cologne, et la réponse

[1] Il ne peut être question ici que du roi titulaire d'Angleterre, qui était en même temps roi d'Écosse.

qui leur a été faite. Après quelques détails sur des acquisitions d'armes, le Cardinal remercie le président de Bordeaux des chevaux qu'il a achetés pour lui. Mai 1658.

CLXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 274. — Minute.

À M. LOCKHART.

Calais[1], 21 mai 1658.

J'ay escrit ce matin à V. Exc., et M. de Castelnau, qui devra estre demain au soir à Mardik, l'informera de vive voix de toutes les resolutions qui ont esté prises. C'est pourquoy je n'adjousteray rien par celle-cy, qui servira seulement pour faire response à la lettre que V. Exc. a pris la peine de m'escrire depuis son arrivée à Mardik, et je luy tesmoigneray en premier lieu ma joye pour les nouvelles qu'elle me donne de la santé de S. Alt. Serenissime, M. le Protecteur, et pour la peine qu'elle prend de m'asseurer que Sadicte Alt. avoit donné les ordres pour faire envoyer toutes les choses dont j'avois parlé à V. Exc. à Paris et qui estoient contenues dans le memoire que j'avois donné au chevalier de Montgaillard[2].

Je suis pourtant en quelque inquietude de voir qu'il ne fust encore arrivé que deux mille soldats des trois mille que nous attendions, et que S. A. S. n'avoit accordé que deux regimens de ses vieilles troupes, que je ne croy pas qui composeront un plus grand nombre que mille hommes. Je la conjure donc de vouloir supplier en diligence S. Alt., de ma part, afin qu'elle ayt la bonté d'augmenter le nombre susdict, et que V. Exc. veuille aussy presser afin que, sans aucun delay, nous puissions avoir ce qui manque de trois mille [hommes] pour les re-

[1] Plusieurs lettres de Mazarin du 21 mai 1658 sont datées de Boulogne, entre autres celle dont il parle à Lockhart. On en trouvera l'indication aux Analyses.

[2] Voy., sur le chevalier de Montgaillard, la lettre du 3 octobre 1657; il avait été, à cette date, chargé par Mazarin d'une mission en Piémont.

Mai 1658. crues; car elle verra bien, par ce que luy dira M. de Castelnau, à quel point on est engagé, et que le Roy est dans toutes les impatiences du monde de se porter en personne pour l'execution du dessein qu'on a resolu, et elle apprendra bientost les efforts de M. de Turenne pour donner un bon commencement à l'affaire.

Le Roy a receu avec grand plaisir la nouvelle que je luy ay donnée de vostre arrivée à Mardik pour donner ordre à toutes choses, en attendant l'arrivée de M. de Falcomberge[1], que S. Alt. S. a choisy pour commander le corps anglois; car Sa M^té^, ayant une parfaite cognoissance du merite de V. Exc., se promet beaucoup du soin qu'elle veut prendre pour faire agir l'armée angloise.

On a desja envoyé l'argent pour donner une monstre à ladicte armée, et je tascheray que l'on en envoye encore dans cinq ou six jours pour en donner une autre et pour faire en sorte que le payement soit aussy ponctuel qu'il est necessaire[2] pour obliger les officiers et soldats à servir avec affection, sans que la multiplicité des grandes despenses qu'on est contraint de faire empesche que celle-cy ne se fasse preferablement à toutes les autres.

Je remercie V. Exc., de tout mon cœur, de l'advis qu'il luy plaist me donner que S. A. S. avoit trouvé bon de donner ordre à six fregates angloises de se trouver à Toulon au commencement du mois prochain. Je la prie de me faire sçavoir si elle juge à propos que j'en escrive à S. Alt. S. une lettre de remerciement.

Je ne doute pas qu'il ne luy ayt esté fort sensible [d'apprendre] le malheur qui est arrivé à M. le mareschal d'Aumont[3]; mais si elle sçavoit le detail de ce qui s'est passé en cette affaire, elle concluroit aysement que ç'a esté une fatalité qui a forcé ledict s^r^ Mareschal à tenir une [pareille] conduite et se confier au point qu'il a faict non seulement contre toutes les regles de la prudence, mais contre ce que j'ay

[1] Falcombrige.

[2] On a vu ci-dessus que, par le traité conclu avec l'Angleterre, Mazarin s'était engagé non seulement à donner aux volontaires anglais une paye supplémentaire, mais encore à leur faire distribuer cet argent par les mains des chefs de leur nation.

[3] Voy. ci-dessus, p. 360, note 1.

escrit dix fois à Talon pour le luy faire sçavoir, luy marquant qu'il n'y avoit nulle apparence au bon succez de cette entreprise, par quantité de raisons que je desduisois, et qu'en tout cas il ne falloit pas [la] faire sans avoir des seuretez reelles, comme des ostages des personnes qui nous amusent depuis si longtemps pour nous delivrer Ostende[1]; mais il vaut mieux n'en plus parler et songer à prendre nostre revanche à force ouverte, comme V. Exc. dict, avec apparence qu'agissant ainsy contre les ennemis, ils ne seront pas si heureux comme ils le sont dans les ruses et dans les artifices. Mai 1658.

J'envoye ce gentilhomme exprez pour apprendre des nouvelles de la santé de V. Exc. et pour me rapporter ce qui aura esté concerté entre elle et M. de Castelnau[2]. Je la prie, par cette mesme occasion, de nous vouloir envoyer cinq ou six barques armées pour nous en servir à escorter des bateaux qu'on doit à tous momens envoyer à Mardik, chargés de quantité de choses qui nous sont necessaires au point que l'on ne peut pas agir sans les avoir. Je m'asseure que V. Exc. me fera cette grace sans y perdre un moment de temps et qu'elle m'accordera aussy celle de me pouvoir dire, etc.

CLXXXVIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 207. — Original; fin autographe.

À J.-B. COLBERT.

Calais, 24 mai 1658.

J'ay receu vos deux billets du 19 de ce mois. Je trouve bien chers

[1] Par la promesse de nous livrer Ostende.

[2] Le lendemain même du jour où Mazarin écrivait cette lettre, dans l'après-midi du 22 mai, Turenne fit marcher son avant-garde sur Bergues; le 23, il la suivit avec le gros de son armée et reconnut le pays inondé, entre Dunkerque et Bergues, par les écluses que les ennemis avaient lâchées et qui coupaient la communication avec Mardik. Le 24 mai, il fit pratiquer par la cavalerie, à laquelle il fit porter des fascines, un chemin qui rétablit les communications avec cette ville, puis il s'empara d'un fort sur le canal de Bergues à Dunkerque.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mai 1658. les trois tableaux, dont le s[r] Benedetti[1] vous escrit. Neantmoins vous luy pourrez mander que, s'il ne les peut avoir à meilleur prix, il les paye au prix qu'il vous marque par sa lettre.

Vous direz à Mademoiselle que je reçoy avec respect l'honneur que S. Alt. me faict de me donner part des raisons qu'elle a d'entrer en procez contre M[lle] de Guise[2] et que je n'ay rien à repliquer à cela que pour luy rendre graces tres humbles[3].

J'ay veu l'estat de l'affaire des anoblissemens de Languedoc par ce que M. l'evesque de Lavaur[4] m'en a escrit, luy-mesme m'ayant envoyé un memoire semblable à celuy qu'il vous a adressé. Je le prie, par ma response, de s'entendre avec vous là-dessus, me remettant à ce que vous luy en escrivez, qui sera ce que vous adviserez pour le mieux[5].

Il ne faut pas toucher à mon grand lit de velours en broderie.

Je vous prie de dire à mon confesseur, pour response à la lettre qu'il m'a escrite du 4 de ce mois, que l'on a pourveu d'ailleurs au passe-port qu'il demande pour le gouverneur d'Alexandrie, l'ayant envoyé, il y a desja quelque temps, au marquis de Valavoyre[6], qui en avoit faict instance.

Et quant à la maison voisine des peres theatins[7], je desire que vous

[1] Elpidio Benedetti. (Voy. t. V, p. 605, note 3.)

[2] Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise (Henri II de Lorraine). Elle mourut sans alliance en 1688.

[3] Il s'agissait d'un procès pour des partages de biens provenant de la succession de M. de Guise, partages qui, depuis longues années, étaient en suspens. Mademoiselle donne là-dessus de nombreux détails dans ses *Mémoires* (éd. Michaud, p. 270, 274, 292 et suiv.). Ce fut à la suite de ces arrangements de famille que Mademoiselle acheta de sa tante le comté d'Eu.

[4] Jean-Vincent de Tulles, évêque titulaire d'Orange en 1640, transféré à Lavaur en 1646, mort en 1664.

[5] Il est maintes fois question de cet édit fiscal des anoblissements aux Analyses, dans les lettres adressées par Mazarin, soit aux évêques de Languedoc, soit aux gouverneurs et autres personnages de cette province.

[6] François-Auguste, marquis de Valavoire, nommé lieutenant général en 1650, mourut en 1694, à quatre-vingts ans.

[7] Le couvent des théatins était situé sur le quai Malaquais, où il avait été établi en 1636. Ces religieux faisaient remarquer, en s'y installant, que la situation «leur est avantageuse à cause du voisinage des places vides, parce qu'avec le temps ils pourront s'étendre». Il leur fut accordé des lettres d'amortissement «pour l'entière sûreté de leur possession». (Voy. Arch. de la guerre,

vous informiez de l'estat de cette affaire, et sur ce que vous m'en escrirez, je vous feray sçavoir mes sentimens favorablement pour les bons peres. Mai 1658.

[1] Je vous prie de rendre, sans perdre un moment de temps, le paquet à M. le Procureur general, afin qu'il nous assiste promptement, estant engagez à une entreprise telle qu'est le siege de Dunkerque.

Les trois mille livres que vous payerez au sieur de Gontery vous seront rendues par l'homme du s^r de Villacerf, à qui je diray d'escrire en cette conformité.

CLXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 224 v°. — Minute.

À LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

Calais, 25 mai 1658.

(EXTRAIT.)

Les deux lettres qu'il vous a plu de m'escrire m'ont esté rendues; Leurs Majestez ont esté tres-satisfaictes d'apprendre la diligence avec laquelle vous estes partie pour aller au Havre[2]. J'escris à M. le Procureur general en des termes qui ne me permettent pas de douter qu'il ne vous fasse tenir sans delay ce qu'il avoit ordre de faire payer pour la solde[3] [de la garnison][4] de cette place-là.

Ce pendant je vous supplie, Madame, de considerer qu'il importe extremement au bien de l'Estat de ne vous pas laisser flechir à la pitié ny à aucune intercession pour ceux qui se trouvent coupables de la trahison qu'on a descouverte, et qu'il est absolument necessaire par toutes sortes de raisons d'en faire un chastiment exemplaire. J'ay ordre

t. XXXII, p. 9, et vicomte G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 286.)

[1] A partir de cet alinéa, le reste de la lettre est autographe.

[2] Le gouvernement de cette place, qui avait appartenu au cardinal de Richelieu, avait été conservé, après sa mort, à sa nièce la duchesse d'Aiguillon.

[3] Mot écrit en abrégé et dont la lecture est douteuse.

[4] Les mots entre crochets ont été rayés dans la minute, sans doute par inadvertance.

Mai 1658. du Roy de vous dire aussy que, si vous jugez à propos, pour la seureté de la place, de changer quelques officiers, vous le pouvez faire sans scrupule, et Sa M[té] veut que cette lettre vous serve de pouvoir pour cela.

Quant au choix d'un commandant, comme cette affaire merite qu'on y fasse grande reflexion, Sa M[té] sera bien ayse de sçavoir vostre pensée; car avec les autres qualitez à desirer pour un employ de cette consequence, il est besoin de jeter les yeux sur quelqu'un qui ayt du bien qui serve d'ostage de sa fidélité, et d'ailleurs il faut que le traitement qu'il recevra du Roy et de vous le mette au-dessus des offres que l'on pourroit faire pour le seduire.

CXC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 225; minute, et t. 23,202, f° 247, autographe. — Dans le ms. 23,202, la lettre paraît datée du 23 mai.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Calais, 25 mai 1658.

Je sçay que vous ne perdez aucune occasion de servir le Roy et faire les choses que vous croyez me devoir donner plus de satisfaction et de joye, et quoyque j'eusse esté tres-ayse de la visite que vous aviez resolu de me faire, je le suis encore davantage que vous ayez changé ce voyage en un autre plus utile et plus important, et j'espere que la diligence que vous avez obligé M[me] d'Aiguillon de faire [1] luy donnera lieu

[1] Voy. la lettre du 25 mai 1658 à la duchesse d'Aiguillon, qui précède celle-ci. Les revers du commencement de la campagne de 1658 avaient réveillé la haine et les espérances des ennemis du ministère. Des troubles éclatèrent en Normandie (voy. ci-dessus, p. 333), en Anjou et en Sologne. Guy Patin écrivait le 18 juin 1658 : «Les paysans de Soulogne (*sic*) se sont si fort attroupés qu'ils font aujourd'hui une armée de sept mille hommes. On avoit donné commission au vice-bailli de Chartres de lever cent ou cent-vingt hommes et d'aller ranger ces paysans revoltez; mais il n'est point assez fort et s'est retiré dans le château de Sully[*], où ces mutinez le tiennent assiégé, lui et

[*] Sully-sur-Loire.

de mettre toutes choses en seureté et peut-estre de chastier exemplairement les coupables; mais, au nom de Dieu, pressez madicte dame de n'espargner personne, et, comme je luy escris, que le Roy entend qu'elle change celles contre lesquelles il y aura soupçon et particulierement le commandant, à qui [il] faudra faire son procez, et que Sa M[té] veut estre informée de celuy qu'elle resoudra de mettre en sa place. Je vous prie d'agir aussy, de vostre costé, afin que la chose soit executée de la bonne maniere, et d'insinuer à M[me] d'Aiguillon qu'elle doit choisir un bon officier, de probité recognue, qui ayt du bien, et qu'il faut qu'elle le traite bien[1]. Mai 1658.

Je n'ay communiqué le contenu de vostre lettre qu'à Leurs Majestez, et je vous conjure de ne rien oublier pour faire prendre les gentilshommes qui ont conduit cette trahyson, et particulierement le principal, lequel il me semble qu'il n'estoit pas necessaire de mander pour revenir à Paris[2], ou, au moins, tascher à ne vous engager pas à luy donner seureté; mais vous aurez eu quelque raison d'en user ainsy.

Il n'y a pas apparence que ces gens retournent au Havre, quand ils sçauront que M[me] d'Aiguillon y est, et ainsy il faudroit arrester le commandant et les autres complices.

Vous pourrez faire donner mille escus, de ma part, à la personne que vous sçavez[3], et je vous les feray rembourser par le s[r] de Villars[4] à l'instant que vous me manderez de l'avoir faict.

J'ay creu plus à propos de vous adresser la lettre pour M[me] d'Aiguillon ouverte, afin que, la luy envoyant recachetée, vous la puissiez accompagner en la manière que vous jugerez plus à propos, pour l'obliger à faire les choses qu'on desire et qui sont absolument necessaires.

ses archers, et en ont si bien bouché les passages, qu'il ne lui peut venir provision ni secours sans leur permission. Voilà ce que portent les lettres d'Orléans écrites du 29 mai.» Il sera question, dans la suite de la correspondance de Mazarin, de cette révolte des paysans de la Sologne.

[1] C'est-à-dire, qu'elle lui donne de bons appointements.

[2] Pour qu'il revînt à Paris.

[3] J'ignore quelle est cette personne.

[4] Probablement Louis-François de Brancas, seigneur de Villars et baron d'Oise; il était fils de Georges de Brancas, seigneur

CXCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 182. — Minute.

À LA REINE[1].

Mardik, 27 mai 1658.

J'apprehende que vous ne receviez tard cette lettre, le gentilhomme, que je depesche, estant obligé de prendre le chemin de Bourbourg, car celuy de la mer n'est pas bon.

Le Roy arriva icy deux heures aprez midy que la mer se retiroit encore, et l'on auroit dict que Sa M^{té} n'arriveroit pas à temps pour passer en seureté auprez de Gravelines[2]. Toutes les nouvelles que je vous puis donner sont que l'ambassadeur d'Angleterre presenta luy-mesme au Roy les clefs du haut fort [de Mardik], et aprez l'avoir faict saluer par trois fois de tout le canon de cette place, la flotte angloise continua avec grand bruit, ayant asseurement tiré six à sept cens coups.

L'on travaille à la communication de plusieurs ponts que l'on faict construire sur les canaux, qui sont en grand nombre, et l'on n'oublie rien pour fermer aux ennemis tous les passages qu'ils pourroient tenter pour secourir la place. Il y a dedans, à ce que M. de Turenne escrit, deux mille hommes de pied et cinq cens chevaux.

Nous souffrons un peu, n'ayant ny bois ny fourrages, et souffririons encore davantage si on n'avoit donné ordre à plusieurs provisions qu'on a faictes. Chacun est resolu à supporter les incommoditez, et la chose le merite bien. On n'a pas nouvelles des ennemis; mais ils ne doivent pas trop tarder à prendre leur resolution.

J'ay tasché de faire cognoistre au Roy, ce matin, que son sejour icy,

de Villars, gouverneur du Havre et de Honfleur, mort en 1657.

[1] La Reine était restée à Calais, pendant que le Roi et Mazarin allaient à Mardick.

[2] Cette place était encore occupée par les Espagnols.

au lieu d'avancer le bien du service, le reculoit; que tout le monde Mai 1658.
estoit du mesme advis et que la Cour consommoit ce qui auroit plus utilement servy pour l'armée, sans parler des incommoditez que Sa M^té souffrira en ce lieu, qui augmenteront tousjours; mais vous croirez aysement que la harangue que je luy ay faicte n'a produit aucun effect et ne luy a pas plu. Il est le maistre; mais rien ne me peut empescher de luy dire tousjours ce que je croiray de son service[1].

Il m'a recommandé de vous asseurer de son amitié au dernier point et de faire ses recommandations à Monsieur[2], de qui je suis tres-humble serviteur. Je ne m'estendray pas davantage, car cette lettre peut courre risque, et je suis, sans aucune reserve, le plus asseuré de vos serviteurs.

Je vous conjure de faire dire à l'abbé Ondedei qu'il sollicite l'expedition de ce que je mande à M. l'Intendant de nous envoyer.

CXCII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 228. — Minute.

À LA REINE.

[Mardik][3], 28 mai 1658.

La meilleure nouvelle que je vous puisse donner, c'est que le Roy se porte bien; que Sa M^té vous ayme plus que toutes les choses du monde et qu'il m'a commandé de vous en asseurer, de sa part. Aprez cela, je vous diray que l'on travaille incessamment à la circonvallation et à preparer tout ce qui est necessaire pour ouvrir la tranchée; ce

[1] «Le Roi, dit Mlle de Montpensier, allait et venait pour voir le siège et la Reine. Il demeurait ordinairement à Mardik où il se tourmenta fort. Il était jour et nuit à cheval, à ce qu'il m'a conté, et allait visiter les gardes, la nuit...»

[2] Au frère du Roi, que l'on appelait *le petit Monsieur*, pour le distinguer de Gaston d'Orléans. Monsieur, quoiqu'il eut dix-neuf ans, était resté avec sa mère et passait sa vie à se promener avec les filles de la Reine.

[3] On devrait supposer que la lettre est écrite de Calais, puisque le manuscrit l'a placée à la suite de lettres datées de Calais avec le signe *idem;* mais, d'après les détails donnés, Mazarin devait être à Mardick.

Mai 1658. qui pourroit bien estre faict vendredy prochain, ou samedy au plus tard, s'il n'arrive quelque accident impreveu[1]. Tout le monde est fort gay, quoyque tres-incommodé et que les soldats souffrent beaucoup, ne trouvant ny paille, ny bois, ny rien pour se couvrir[2].

L'on a pris, la nuit passée, au quartier de M. de Castelnau, sept officiers de marque[3] qui se vouloient jeter dans la place, et ç'a esté un capitaine de cavalerie de mon regiment, que commande le comte de Belin[4], qui les a arrestez. On les a envoyez à Calais, afin qu'ils soyent gardez dans la citadelle, et, dans le memoire ci-joint[5], vous verrez leurs noms, au moins de cinq; car je ne sçay pas encore celuy des deux autres. Ils partirent samedy de Bruxelles, qui est le jour que la nouvelle y arriva que Dunkerque estoit investi.

Ils disent que don Juan avoit eu cinq accez de fievre, et qu'il estoit encore malade; que le prince de Condé avoit esté saigné, et que Caracene partoit pour assembler les troupes et venir tenter le secours de cette place. Ils ont aussy dict qu'on ne s'attendoit pas à ce siege; car les mouvements de l'armée du Roy avoient faict croire tout autre chose, et on a penetré par le discours de quelqu'un d'eux qu'il y a fort peu d'officiers dans la place.

Je vous supplie tres humblement d'ordonner à M. l'Intendant[6] et au s[r] de S[t] Hilaire[7] de haster toutes choses et vouloir faire assister le che-

[1] Le 25 mai, Turenne avait fait prendre à l'armée ses postes autour de Dunkerque et s'était logé dans les dunes, du côté de Nieuport; le 26, on commença les lignes.

[2] Le pain, l'avoine et les munitions venaient de Calais dans les barques anglaises.

[3] Monglat, dans ses *Mémoires*, donne le chiffre de quatorze officiers espagnols.

[4] René-Emmanuel de Faudoas-Averton. Ce régiment se nommait le *Cardinal étranger*.

[5] Ce mémoire ne se trouve pas dans le manuscrit.

[6] Olivier d'Ormesson, alors intendant de Picardie.

[7] Pierre de Mormès de Saint-Hilaire était, à cette époque, simple officier d'artillerie. Il eut le bras emporté, à Salzbach, par le boulet de canon qui tua Turenne. Nommé maréchal de camp en 1677, il mourut le 21 janvier 1680, à soixante-six ans. Son fils, Armand de Mormès de S[t]-Hilaire, qui était à ses côtés à Salzbach, vécut jusqu'en 1740. Il a laissé, sur le règne de Louis XIV, des Mémoires publiés en 1766 (4 vol. in-12, Amsterdam). Cette édition est loin d'être complète.

valier de Montgaillard, que je vous envoye, en tout ce qui peut dependre de vous. Mai 1658.

Il est necessaire que le comte de Brienne escrive souvent à Paris tout ce qui se passe icy, et vous pourrez ordonner à l'abbé Ondedei de luy dire les nouvelles qu'il devra mander. Je suis, sans aucune reserve, le plus veritable de tous vos serviteurs.

CXCIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 231. — Minute.

À LA REINE.

Mardik, 29 mai 1658.

[1] Louvat m'a rendu la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire, et le *Confident* (le Roi) a esté tres-ayse de voir ce qui le regarde. Il ne faut pas que vous ny moy esperions que les incommoditez l'obligent à s'en retourner[2]. Au contraire, je remarque qu'il prend plaisir d'en avoir beaucoup, et jamais ne s'est porté mieux, et tout ce qu'il faut faire pour vous revoir au plus tost, c'est de haster ce siege. L'on n'y oublie rien; mais il y a tant de choses à pourvoir que le temps s'escoule, sans qu'on s'en aperçoive.

J'ay esté, avec le *Confident,* voir M. de Turenne sur le canal, où je luy avois mandé de se trouver. On a tenu conseil et resolu tout ce qu'il y avoit à faire, tant pour se précautionner contre les grands et petits secours que les ennemis pourroient tenter de jeter dans la place, que pour bien examiner les choses auxquelles il falloit pourvoir pour ad-

[1] Louvat ou Lovat avait été employé à l'armée de l'Est dans le cours des années précédentes. (Voy. le tome VII, p. 668, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Si l'on en croit Guy Patin, la Reine était peu satisfaite du voyage du Roi à Mardick. Il écrivait à son ami Charles Spon : «La Reine se plaint de ce que l'on fait demeurer le Roi près de l'armée en un lieu froid, mal sain et plein de brouillards; elle menace que, si on ne peut mieux mesnager sa santé, elle le ramenera à Paris.» (Lettre du 18 juin 1658.) Mazarin ne nie pas les inconvénients du séjour de Mardick; mais il déclare que le Roi ne voulait pas le quitter.

Mai 1658. vancer le bon succez de cette entreprise. En quoy vous devez croire que j'ay la plus grande part de la peine, puisqu'il faut que je me charge de tout. Je vous conjure de m'assister, pressant M. l'Intendant, Saint-Hilaire et ceux que j'envoye à Calais pour solliciter la chose, d'y pourvoir sans delay, gagnant des momens pour cela.

L'on faict estat d'envoyer prez de deux cens malades à Calais, qu'il faudroit faire loger dans la basse ville et assister de ce qu'on pourra. C'est une grande charité, et je m'asseure que vous prendrez volontiers le soin d'employer des personnes pieuses pour travailler à une si bonne œuvre, et je me charge de faire fournir l'argent pour cela. Le *Confident* est entierement à vous, et il m'a commandé d'asseurer Monsieur[1] de son amitié. Dieu l'a inspiré de ne venir pas icy; car il estoit presque impossible qu'il ne tombast malade, et, pour l'ennuy, il luy en fust resté pour longtemps. La *Mer*[2] nous tourmente beaucoup; mais vous avez tout pouvoir sur elle.

CXCIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 230 v°. — Minute.

À L'ABBÉ FOUQUET.

Mardik, 29 mai 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay retenu deux ou trois jours du Fresne auprez du Roy, afin qu'il pust porter quelques nouvelles du commencement de ce siege, où nous rencontrons de tres-grandes difficultez, estant dans les sables, sans pouvoir avoir un morceau de bois ny rien pour faire subsister la cavalerie que de l'avoyne que je fais venir de tous les endroits pour corriger la sterilité du pays, sans pardonner à la despense ny à la fatigue. Le

[1] Philippe de France, frère de Louis XIV.

[2] Ce mot désigne ordinairement *Mazarin;* il semble qu'ici le Cardinal fait un jeu de mots : la *Mer* paraît désigner, dans la première partie de la phrase, l'élément qui tourmentait les assiégeants, et dans la seconde, Mazarin, sur lequel la Reine a toute puissance.

s[r] du Fresne vous dira toutes choses, et vous en pourrez faire part à M. le Chancelier, à M. de L'Hospital et aux Surintendans. Je luy ay donné un memoire des prisonniers qu'on a faicts, avec lesquels on pourra retirer ceux que les ennemis ont faicts à Ostende[1], à l'exception de M. le mareschal d'Aumont. Mai 1658.

M. de Grandpré, estant auprez de Ham avec plus de deux mille chevaux, et M. le mareschal de La Ferté, ayant ordre de s'advancer de ce costé-là, avec l'armée qu'il commande, malaysement les ennemis pourront songer à rien entreprendre sur cette place-là, quelque sollicitation que M. le Prince leur en puisse faire: mais il faut que vous songiez à y faire travailler, et vous pouvez, sur ma parole, advancer pour cet effect six mille livres; car je vous en feray rembourser par le tresorier de l'Extraordinaire[2], au commencement de juillet.

Je ne sçay pas comment je puis avoir dict que le Roy trouvoit bon que le s[r] Portail[3] reprist sa place au Parlement, puisque personne ne m'en a parlé. Je sçay, au contraire, que le Roy ne le veut pas; et je ne puis comprendre qu'il puisse songer à le faire, sans avoir par escrit la permission du Roy, ayant eu, de cette maniere, l'ordre de se retirer chez luy.

CXCV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 234. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Mardik, 29 mai 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay faict embarquer le gentilhomme qui vous rendra cette lettre, avec sept de mes gardes, sur les sept vaisseaux qu'il vous emmene, l'un chargé de pain, deux de six cens seize septiers d'avoine (mesure de Paris)[4], deux de palissades, en l'un desquels il y a dix douzaines

[1] Voy. sur l'affaire d'Ostende, ci-dessus, p. 360.

[2] De l'extraordinaire des guerres.

[3] Voy., sur Portail, le tome V, p. 22, note 4, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Le setier d'avoine de Paris étant de 48.

Mai 1658. de planches de sapin, et deux [vaisseaux] anglois chargez de fascines en nombre, à ce que M. l'Ambassadeur m'a dict, de quatre mille, et l'on vous doit desjà avoir porté aujourd'huy sur des chariots quelques trente douzaines de mesmes planches, lesquelles pourront servir pour faire une baraque pour vous, et pour en commencer une autre pour servir de magasin pour la distribution du pain et de l'avoine; à quoy Bertier fera travailler, et je continueray demain à envoyer pressamment[1] de ces planches, tant pour les ouvrages que pour ce qui pourra estre necessaire à l'artillerie.

On a envoyé encore, en deux fois, quarante charretez de bois pour faire des blindes de chevalets et autres choses semblables, et si les officiers de l'artillerie en veulent encore davantage, ils n'ont qu'à envoyer des charettes pour les charger, ou, ne le pouvant pas, je les envoyeray par mer, si quelqu'un m'escrit qu'ils en ayent affaire.

Je vous prie de donner ordre que la distribution de l'avoine soit faicte en sorte que chacun en ayt esgalement et sans dissipation. Les commis de Jaquier s'en pourront charger, et en faisant donner à chaque compagnie un septier, comme vous avez ordonné de faire, il faudrait que les mestres de camp prissent garde d'oster quelque chose[2] à ceux qui ont leurs compagnies foibles pour le donner à ceux qui les ont fortes[3].

Il seroit bon que vous prissiez la peine de donner ordre à quelqu'un de m'envoyer le nombre de compagnies qui sont de vostre costé, afin de prendre mes mesures là-dessus, pour vous envoyer la quantité d'avoine qu'il faudra par jour; car pour celles qui sont de ce costé-cy, je leur feray donner leur compte à part. Je ne scay pas si les six cens seize septiers peuvent suffire pour trois jours, et, en cas qu'il en faille davantage, je vous prie de me le mander; car j'y pourvoieray à l'instant, envoyant ce qu'il faudra davantage.

312 litres, la quantité ainsi expédiée était de 1,922 hectolitres.

[1] On pourrait lire *puissamment* dans le sens de *en grand nombre.*

[2] C'est-à-dire *aient soin d'ôter quelque chose.*

[3] Voy., dans le tome VII, p. 266, note 3, les variations d'effectif des compagnies.

On travaille à mettre le canon sur les affusts, et je feray passer, de Mai 1658.
vostre costé, à tous momens, les fascines, les tonneaux et toutes les choses necessaires pour l'attaque, et, si vous voulez que l'on commence à envoyer la poudre et les autres munitions de guerre, on le fera aussy.

Je m'asseure que vous n'oubliez rien pour fermer[1] le camp avec toute la diligence possible, particulierement du costé des Dunes, qui est, à mon advis, l'endroit par lequel les ennemis pourroient tenter le secours à force ouverte, et je voudrois bien que vous prissiez la peine d'envoyer une personne entendue pour faire bien accommoder les endroits du chemin pour aller d'icy à vostre quartier, afin que l'on y pust amener le canon sans peine.

Ayant ouï plusieurs coups de canon aujourd'huy, du costé de Bourbourg, j'y ay envoyé [Ceisace][2], qui vient de retourner et m'a rapporté que ceux de Gravelines sont sortis deux fois pour attaquer quelqu'un de nos partis de cavalerie, qui revenoient de Calais; mais que ceux du fort de [Quinqéral[3]] ayant faict leur devoir, et M. de Schomberg[4], estant sorty avec les dragons et trois cens fuziliers, aprez grande escarmouche, les a faict retirer. Il me mande qu'il avoit nouvelles de St Omer, et qu'il n'y avoit que trois ou quatre cens chevaux des ennemis qui se promenoient fort dans le Boulonnois[5].

J'ay fort eschauffé M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui a redespesché aujourd'huy aux [Dunes[6]] pour avoir une quantité considerable de fascines et toutes les autres choses qu'il a desja demandées.

[1] On pourrait lire *former;* mais, d'après l'ensemble de la phrase, je crois le verbe *fermer* préférable, puisque Mazarin recommande surtout de mettre le camp à l'abri d'une attaque.

[2] Ce nom est très douteux. On peut lire *Cusace* ou *Cusau*. La forme *Ceissace* se rapproche du nom de *Cessac* ou *Seissac,* qui se trouve dans les lettres et mémoires du XVIIe siècle; Mme de Sévigné, dans une lettre du 1er août 1667, parle d'un personnage qu'elle appelle : *Notre oncle de Cessac* (t. I, p. 493, de l'édit. des *Grands Écrivains de la France*).

[3] Encore un mot douteux.

[4] Gouverneur de Bourbourg. (Voy. ci-dessus, p. 183.)

[5] Pays de Boulogne-sur-Mer.

[6] Le mot *Dunes* est écrit en interligne et corrige le mot *Douvre* effacé Cette correction, qui est d'une autre main que la minute, me paraît le résultat d'une erreur; ce

CXCVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 185. — Minute.

À LA REINE.

Mardik, 30 mai 1658.

(EXTRAIT.)

Quoyque je n'aye rien à adjouster à ce que je me suis donné l'honneur de vous escrire hyer[1] par un gentilhomme qui devoit passer à Paris, neantmoins, pour ne laisser passer[2] aucun jour sans vous donner des nouvelles du *Confident*[3], comme je vous ay promis, je vous diray qu'il se porte parfaitement bien et qu'il est tousjours à cheval, s'informant de toutes choses et donnant luy-mesme des ordres pour advancer les travaux dans les endroits par où les ennemis pourroient jeter quelque secours dans la place, et je puis dire que l'ambassadeur d'Angleterre, qui le voit agir et parler de bon sens, en demeure extremement edifié.

Tout cela est fort bien; mais je voudrois bien que vous fussiez en lieu où le *Confident* et ceux qui sont prez de luy vous pussent voir et entretenir tous les jours. Soyez asseurée qu'on n'oubliera rien, afin que cela soit au plus tost; mais il n'y a personne qui puisse dire rien d'asseuré là-dessus.

Je vous supplie de donner ordre qu'on prenne soin de l'hospital.

Le *Confident* a pour vous la tendresse que vous pouvez souhaiter, et il m'a dict de vous en asseurer de sa part, comme aussy de faire ses recommandations à Monsieur, de qui je suis le tres-humble serviteur.

n'était pas aux *Dunes,* mais en Angleterre et probablement à *Douvres,* que l'ambassadeur demandait des munitions.

[1] Voy. ci-dessus, p. 377.

[2] Mot douteux.

[3] Du Roi.

CXCVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51, f° 236 v°. — Minute.

MÉMOIRE
POUR
M. DE MONTPEZAT
S'EN ALLANT VOIR LA REINE, DE LA PART DU ROI.

Mardik, 30 mai 1658.

(EXTRAIT.)

M. de Montpezat, en arrivant à Calais, suppliera la Reyne, de la part du Roy, de vouloir envoyer icy les charrettes de sa maison. Il fera la mesme instance à Monsieur pour envoyer les siennes. M. de Montpezat dira à M. l'Intendant[1], luy monstrant mesme ce memoire, que je desire qu'il donne un sac d'avoine et une botte de foin pour chaque chariot de la Reyne, de Monsieur ou des miens, qui sera attelé à quatre chevaux, comme aussy deux bottes de foin à chaque cheval de ceux qui servent d'escorte à M. de Montpezat; ce que M. l'Intendant prendra dans le magasin où il y aura du foin et de l'avoine de reserve[2].

Il fera advertir les gens d'armes et chevaux legers, qui doivent estre en leurs quartiers auprez de Calais, de se prevaloir de cette occasion pour venir icy prendre la cornette[3], le Roy souhaitant qu'ils s'y rendent en diligence.

Il faut aussy supplier la Reyne de voir si, outre les charrettes de sa maison et de celles de Monsieur, on en pourroit avoir dix ou douze de la Cour pour nous servir icy sept ou huit jours, et, en ce cas, M. l'Intendant leur donnera du foin et de l'avoine à proportion des autres.

[1] Olivier d'Ormesson, intendant de Picardie.

[2] Je donne ce mémoire rempli de minutieux détails pour montrer avec quel soin Mazarin s'occupait des approvisionnements. Les lettres à d'Ormesson, à St-Hilaire, etc., dont on trouvera l'indication aux Analyses, sont remplies des mêmes prescriptions.

[3] Cornette doit s'entendre ici du drapeau de la cavalerie, qui était resté au lieu où était le Roi, et que les corps désignés dans cette lettre devaient rejoindre.

Mai 1658. Le reste du mémoire est rempli de prescriptions de même nature pour indiquer la route que doivent suivre les cavaliers et les charrettes. Ils passeront, à la marée basse, près de Gravelines, et la Reine est priée de leur donner une escorte pour les protéger contre les attaques des ennemis.

CXCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 240. — Minute.

À LA REINE.

Mardik, 31 mai 1658.

(EXTRAIT.)

Vous aurez eu un long entretien avec M. de Montpezat[1], lequel m'asseure n'avoir pas oublié la moindre chose de ce qui se passe icy, qui pouvoit interesser vostre curiosité. Ainsy il ne me reste rien à adjouster, puisqu'il n'est arrivé depuis hyer aucune chose qui merite de venir à vostre cognoissance, si ce n'est l'arrivée de quinze cens Anglois et de prez de douze cens hommes, cavalerie et infanterie, des troupes du Roy. Le Protecteur envoye son beau-fils[2] visiter le Roy, et il doit arriver dans deux ou trois jours.

M. de Vervins[3] m'a rendu la lettre tres-obligeante qu'il vous a plu de m'escrire. J'en ay faict part au *Confident*, qui vous remercie de tout son cœur des tendresses que vous avez pour luy, et il vous asseure qu'il y respond au point que vous pouvez souhaiter. Nous avons grand sujet de nous plaindre de vostre[4] moderation, n'ayant quasi rien pris de ce qu'on m'envoyoit de Londres. Au moins vous en deviez faire part

[1] Voy., ci-dessus, le mémoire remis à M. de Montpezat.

[2] Lord Falconbridge. Il arriva, en effet, quelques jours après et offrit, de la part de Cromwell, des chevaux au Roi, à la Reine et au Cardinal. La Cour lui fit, de son côté, de riches cadeaux.

[3] Louis de Comminges, marquis de Vervins, était premier maître d'hôtel du Roi. Il mourut en 1663. — A sa mort, le marquisat de Vervins fut acheté par le maréchal Fabert, dont la veuve le posséda jusqu'à sa mort.

[4] Le mot est écrit en abrégé, et l'on pourrait lire *nostre;* mais la suite de la lettre prouve que Mazarin se plaint de ce que la Reine n'a presque rien pris des présents envoyés d'Angleterre.

à Monsieur, afin que les dames et damoiselles goustassent des vivres d'Angleterre, et pour moy je ne sçay pas comme Mme de Fiennes[1] se pourroit resoudre à vous pardonner une si grande faute. Mai 1658.

Le s^r de Ronché, qui vous remettra cette lettre, vous dira toutes les nouvelles de Flandres; car il vous contera en detail le funeste succez d'Ostende, et pourveu que vous ayez le temps de l'entendre, il vous entretiendra tant que vous voudrez; car il sçait beaucoup de choses, et il n'est pas fasché de les dire. Vous n'avez jamais entendu une plus belle farce[2]. Les Espagnols ne cessent pas de s'en moquer; mais il faut tascher qu'ils ne rient [pas] les derniers, et vous sçaviez s'ils m'ont attrapé en cette affaire, comme ils disent, puisque je n'ay rien oublié pour en destourner le mareschal d'Aumont et Talon, ou pour les obliger, au moins, de ne s'engager à rien, sans avoir des seuretez reelles, comme des otages. Je suis à vous sans aucune reserve, et jusques au dernier moment de ma vie.

CXCIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 241. — Minute.

À L'AMBASSADEUR LOCKART.

Mardik, 31 mai 1658.

La conduite des ennemis, qui font escouler toutes les eaux et s'advancent en corps d'armée vers Saint-Omer, faict assez cognoistre que

[1] Les *Lettres de Mme de Sévigné* parlent souvent de Mme de Fiennes, qui s'appelait Mlle de Fruges, avant son mariage avec des Chapelles, dont elle ne porta jamais le nom. Mlle de Montpensier (*Mém.*, t. III, p. 265) signale son avarice. Mme de Fiennes exerça sur le frère de Louis XIV une funeste influence. Il en sera question plus loin à l'occasion de la maladie du Roi.

[2] On voit que nous avions pris le parti de rire de notre échec à Ostende; les Espagnols nous avaient devancés dans les relations qu'ils en avaient rédigées et qui couraient l'Europe; car Gramont, à Francfort, dit «qu'ils en faisaient des comédies perpétuelles et avaient tourné la chose sur un tel burlesque, qu'il n'y avait pas moyen d'y résister».

Mai 1658. leur intention est de nous donner jalousie de tous costez pour entreprendre le secours[1] par l'endroit où l'on sera moins preparé à l'empescher; et il y a grande apparence que ce sera de ce costé-cy, aprez s'estre mis en posture de se donner la main avec Gravelines par la prise de Bourbourg.

Il est donc necessaire, s'il plaist à V. Exc., de ne pas perdre un moment de temps à se retrancher et de la bonne maniere, et, pour cet effect, M. de Turenne voudroit que V. Exc. y employast deux mille hommes commandez du corps anglois. Je la supplie donc de vouloir donner les ordres, comme je le feray de mon costé, afin que les outils soyent prests et ce qui sera necessaire pour advancer le travail, le Roy faisant estat d'y estre en personne.

Je croy aussy à propos de luy representer[2] que nous sommes engagez en une tres-grande affaire, à la veue de toute la Chrestienté, et ainsy il me semble qu'il faut mettre le tout pour le tout pour conserver la reputation des deux royaumes. V. Exc. doit estre persuadée que je n'[y] oublie rien[3]; mais elle me permettra de luy representer et de la faire ressouvenir que j'ay tousjours creu que nous aurions deux mille Anglois, sur ce que V. Exc. m'a faict esperer qu'estant une fois engagez dans cette entreprise, nous ne manquerions pas de troupes. Je la conjure donc de depescher de nouveau à S. A. S.[4] pour la supplier de nous envoyer, au moins, deux mille hommes, outre les mille[5]; et parce que toutes les raisons de gloire et d'interest la persuaderont de donner sans delay cette assistance, je ne doute pas que S. Alt. ne l'accorde, pendant que le Roy depesche aussy de tous costez pour faire advancer des troupes, afin que, cette armée estant de plus en plus fortifiée, les ennemis perdent l'envye de tenter le secours, ou, le faisant, n'en ayent que la honte. Les fascines et les boulets sont absolument necessaires. C'est pourquoy il sera bon de faire une recharge[6] et gagner des momens

[1] De Dunkerque.

[2] De représenter à Votre Excellence.

[3] Que je n'oublie rien pour le succès du siège.

[4] Au Protecteur.

[5] Déjà arrivés en France.

[6] De faire de nouvelles instances pour en obtenir.

en une chose si necessaire. Je ne dis rien des tonneaux, car je ne doute pas que V. Exc. n'ayt ordonné ce qu'il faut là-dessus. Juin 1658.

Il faut estre preparé tousjours à de grandes difficultez dans l'entreprise de grandes choses; car ainsy on les surmonte avec plus de facilité. J'espere qu'il nous arrivera de mesme, V. Exc. continuant à agir comme elle faict et S. A. S. donnant les assistances qu'elle peut [donner] et sans retardement. V. Exc. m'excusera des peines que je luy donne, parce qu'elles sont principalement causées de[1] l'envie et la passion que j'ay de voir reussir cette entreprise à la gloire et à la satisfaction de S. Alt. Ser. et de V. Exc.

CC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 242. — Minute.

À LA REINE.

Mardik, 1er juin 1658.

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu de m'escrire par M. de Montpezat, lequel m'a dict la chaleur avec laquelle vous avez pris la peine de vous employer pour l'execution des choses que nous souhaitions, et le *Confident* vous en est tres-obligé. Je luy ay faict voir vostre lettre, et quelque chose qu'on luy[2] ayt pu dire, il n'a rien faict jusqu'à present qui vous donne sujet de vous plaindre qu'il ayt manqué à ce qu'il vous a promis; et s'il l'avoit faict, j'aurois esté le premier à vous en advertir, afin d'y pouvoir remedier par vostre assistance.

Comme je croy que cette affaire ira de long[3], j'ay proposé au *Confident* de vous aller faire une visite, laissant tout icy, pour s'y en retourner aprez; et quoy qu'il voudroit (*sic*) tousjours estre avec vous, je vois qu'il a quelque peine à quitter, pour deux ou trois jours, cecy. Neantmoins j'insisteray avec esperance d'en venir à bout. Cependant je suis, du meilleur de mon cœur, entierement à vous.

[1] *De* dans le sens de *par*. — [2] Il y a bien *luy* dans la minute. Il semble qu'il faudrait *vous*. — [3] Traînera en longueur.

CCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 245. — Minute.

À LA REINE.

Mardik, 2 juin 1658.

J'espere de pouvoir disposer le *Confident* à faire un voyage à Calais, nonobstant tous les engagemens, dans lesquels il est entré avec le Dieu de la guerre, de ne la quitter pas un seul moment; et il se pourra bien faire que vous l'ayez demain à disner avec vous. Ce voyage est d'autant plus necessaire qu'il est necessaire[1] de recevoir le beau-fils de M. le Protecteur, qui doit partir demain de Londres pour venir complimenter le Roy et la Reyne. Il aura plus de cent gentilshommes avec luy, à ce que M. de Bordeaux m'escrit, et comme il les faudra traiter et loger, on sera bien empesché les deux ou trois jours, demeurant à la Cour[2]. Il sera bon que vous ayez la bonté de prendre la peine d'ordonner que quelqu'un songe à leur logement; car ce sera aux officiers du Roy à se preparer pour les traiter le plus honorablement qu'on pourra.

La nuit passée, est entrée dans Dunkerque une petite barque, sans qu'on l'ayt pu empescher. On croit qu'il y avoit des officiers; et c'est tout ce que je vous diray pour cette fois, souhaitant avec passion de n'estre pas obligé à vous escrire demain.

[1] La répétition du mot *nécessaire* est bien dans la minute.

[2] Pendant les deux ou trois jours qu'ils demeureront à la Cour.

CCII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 245. — Minute.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Mardik, 2 juin 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu presque en mesme temps vos lettres du 29 et du 30 du passé. Vous ne pouviez mieux insister que vous avez faict auprez de M. le Protecteur pour l'obliger à nous donner une plus grande assistance de troupes que Son Alt. n'a faict jusqu'à present; mais quoyque je compatisse entierement aux raisons qui l'empeschent de le faire, je suis bien fasché de voir les armes du Roy et sa personne engagez à cette entreprise sur le fondement qu'il nous seroit envoyé d'Angleterre des hommes et d'autres choses bien au-delà de ce que M. l'ambassadeur Lockart nous avoit promis, et que cela manque d'une telle façon que les recrües mesme du corps anglois, pour lesquelles j'ay faict donner l'argent à Paris, il y a plus de deux mois, ne sont pas encore seulement arrivées, et que lorsque nous attendons trois ou quatre mille hommes de vieilles troupes, il n'en soit arrivé, ce matin, que deux cent soixante dix et trois compagnies de vingt[1], que M. l'Ambassadeur m'avoit desjà mandé, il y a desjà quinze jours, qui estoient embarquez pour venir icy.

On avoit aussy faict estat sur ce que M. l'Ambassadeur m'avoit asseuré qu'on tireroit de la flotte tant de canons de batterie et de boulets qui seroient[2] necessaires pour ce siege, et cependant on n'a mis à terre que quatre pieces de vingt-quatre, et je voy pas qu'il y ayt quatre cens boulets de ce calibre-là, quoyque nous en ayons dix ou douze pieces. Il est vray qu'il y a desja trois ou quatre jours que M. l'Ambassadeur a depesché en diligence aux Dunes[3] une personne expresse, afin de faire

[1] Le mot *vingt* est douteux.

[2] Il y a bien *qui seroient necessaires*, au lieu de *qu'il seroit necessaire.*

[3] Il y a bien ici aux *Dunes*. On désigne sous ce nom, en Angleterre, une grande rade au nord de Douvres, dans le comté de Kent.

Juin 1658. venir, sans delay, dix ou douze pieces de batterie et une quantité considerable de boulets, et qu'il ne se peut rien adjouster au zele et à la passion qu'il tesmoigne pour le bon succez de cette entreprise et le desplaisir qu'il a de ne nous pouvoir assister comme il voudroit et de ne voir pas arriver les choses qu'il présuppose avoir esté promises.

La nuit passée, est entrée, à la faveur du vent et de la marée, une barque à Dunkerque, que nous ne savons pas encore si elle est chargée de munitions ou d'officiers, mais nous croyons que c'est de l'un et de l'autre. Les vaisseaux, qui estoient à la rade, ont tiré une grande quantité [de coups] de canon; mais cela ne l'a pas empeschée d'entrer. J'ay bien faict comprendre à M. l'Ambassadeur que les ennemis y en jetteroient tant qu'ils voudroient, si l'on n'a de petits batimens armez, qui prennent peu d'eau, pour les empescher, et je luy fis ressouvenir ce que je lui ay dict ou escrit cinquante fois, qu'il estoit plus necessaire de pourvoir à cela que d'avoir de grands vaisseaux.

L'on fera tout ce que l'on pourra pour surmonter les difficultez de venir à bout de ce dessein; mais je suis asseuré qu'elles sont bien plus grandes qu'on ne peut s'imaginer, et qu'à present que les ennemis se mettent en corps d'armée pour venir tenter le secours, elles augmenteront aussy; mais enfin nostre armée se renforce tous les jours, et, sans y comprendre le corps anglois, elle est composée de plus de vingt-six mille hommes, cavalerie et infanterie, et le Roy a donné ordre de faire advancer encore six mille hommes, qui seront, dans la fin de cette semaine, auprez d'Ardres, et vous pouvez asseurer hardiment S. A. S. qu'on mettra le tout pour le tout pour sortir heureusement de cette entreprise; mais au mesme temps il faut le supplier fortement de nous vouloir assister de son costé, comme elle le doit pour toutes sortes de raisons.

J'ay sujet de croire que, par les pressantes instances que M. l'Ambassadeur a faictes, on aura envoyé le canon et les boulets qu'il a demandez; mais, en tous cas, si cela n'estoit encore executé, je vous prie d'en parler fortement, comme aussy pour avoir presentement des . . .[1]

[1] Je n'ai pu lire le mot laissé en blanc. Il semble qu'il y a *des hommes*.

et de ces petites barques armées pour empescher qu'il n'entre rien au port de Dunkerque. Juin 1658.

Leurs Majestez sont informez de la resolution que M. le Protecteur a prise de les envoyer complimenter par M. le vicomte de Fokembrige (*sic*)[1], et le Roy part d'icy demain pour le recevoir à Calais. Vous devez estre asseuré qu'on n'oubliera rien pour luy faire cognoistre l'estime que Sa M[té] faict de la civilité de M. le Protecteur et de la personne dudict sieur vicomte; et en un mot, pour le reste, on le traitera aussy bien que la sterilité de Calais et le peu de logement qu'il y a le pourront permettre; et Sa M[té] envoyra, apres, une personne de condition pour remercier M. le Protecteur du compliment que S. A. S. luy aura faict faire par ledict vicomte, et pour l'asseurer de sa veritable affection[2]; de quoy je ne doute pas que S. A. ne soit tres-persuadée par la maniere dont Sa M[té] agit pour venir à bout de cette place.

Je vous remercie de tout mon cœur du beau present que vous m'avez faict[3], et, pour me prevaloir de la liberté que vous voulez que je prenne, je vous prie de m'envoyer, par la premiere occasion, de [l'ale][4] qui me semble beaucoup meilleur que de la biere, vous asseurant que je ne perdray pas le souvenir des soins que vous prenez pour m'obliger aussy bien dans les petites choses que dans les grandes.

[1] Falconbridge, gendre de Cromwell.

[2] La personne envoyée fut le duc de Créqui; le neveu de Mazarin fut au nombre des gentilshommes qui l'accompagnèrent.

[3] Il s'agissait probablement de friandises anglaises, dont il a été question ci-dessus, p. 384, dans une lettre à la Reine.

[4] Le manuscrit porte de *laille*.

CCIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 247. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 3 juin 1658.

(EXTRAIT.)

En arrivant icy, j'ay [fortement pressé][1] pour faire charger toutes les belandres (bateaux plats), qui estoient au port, de fascines, de piquets, de boulets, de sacs-à-terre, de madriers, et autres choses, dont le commandant de l'artillerie avoit envoyé un memoire au s[r] de S[t] Hilaire[2]; s'il y avoit assez de bateaux, vous ne manqueriez pas de fascines; mais outre qu'il n'y a pas le nombre qu'il seroit à souhaiter, j'ay esté fort surpris quand j'ay veu que de grands vaisseaux de deux cens tonneaux ne pouvoient pas charger deux mille cinq cens fascines. Enfin vous devez estre asseuré qu'on surmontera, à quelque prix que ce puisse estre, toutes les difficultez, et je seray fort trompé si vous manquez de quoy que ce soit qui puisse estre necessaire pour venir heureusement à fin de l'entreprise, à laquelle les armes du Roy sont engagées.

Vous trouverez ci-joint un memoire de tout ce qu'on vous a envoyé, la nuit passée, et de ce qu'on fera partir encore par la marée prochaine; et l'on chargera pressamment de fascines tous les vaisseaux qui arriveront dans le port, voyant bien que nous sommes plus en estat de manquer d'embarquemens[3] que de fascines.

Je feray embarquer demain deux pieces de 33, que je tire de la citadelle avec les affusts nouveaux, et j'ay pris cette resolution parce que je voy que je puis tirer d'icy, d'Ardres et de Montreuil, autant de boulets de ce calibre qui vous peuvent estre necessaires, dans ce siege, pour faire tirer pressamment les quatre pieces que vous en aurez, et

[1] Les mots entre crochets sont écrits en abrégé et douteux; mais le sens général de la phrase ne l'est pas.

[2] Voy. ci-dessus, p. 376.

[3] De navires pour embarquer les fascines.

pour plus grande precaution, je depesche exprez au Havre, où M[me] d'Aiguillon est à present, pour la prier de m'envoyer en diligence quatre ou cinq mille boulets de 24, quoyque je ne doute pas que vous n'en ayez d'Angleterre une tres-grande quantité, aprez ce qu'en dict hyer au soir M. l'ambassadeur Lockart. Juin 1658.

CCIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 338. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 5 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne reçoy que presentement vostre billet du 3 à midy, et vous avez veu par ce que je vous ay escrit, en arrivant icy, et par le memoire que j'ay joint à la lettre, que je gagne des momens, afin de vous envoyer pressamment tout ce qui vous peut estre necessaire[1].

J'espere faire partir aujourd'huy deux belandres et deux vaisseaux chargez de fascines, de piquets, de madriers, de sacs-à-terre, de paniers, de boulets de 24 et de 33, avec les deux pieces de ce calibre et les affusts nouveaux. Je me suis souvenu qu'il y avoit, pour le moins, quinze cens boulets de 33 et de 24 à Ardres. J'ay envoyé un gentilhomme et escrit à M. de Rouville[2] de les faire charger, et devant qu'il soit deux heures, ils seront arrivez icy et mis dans les vaisseaux qui doivent partir ce soir. Vous aurez plus de 600 boulets pour les quatre pieces de 33 et pour celles de 24, et quoyque je ne doute pas, par la parole positive que m'en a donné M. l'Ambassadeur, qu'il n'en soit arrivé une grande quantité d'Angleterre, avec les fascines et les pieces

[1] Dans la nuit du 4 au 5 juin, on avait ouvert la tranchée contre Dunkerque par trois endroits, deux du côté des Français, le troisième du côté des Anglais. A la pointe du jour, le 5 juin, les assiégés firent une grande sortie d'infanterie et de cavalerie qui fut repoussée.

[2] Hercule Louis, marquis de Rouville, nommé maréchal de camp en 1651, mort en 1677. Il était gouverneur d'Ardres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. de 24 qu'il avoit demandez par une personne qu'il avoit despeschée exprez, neantmoins je ne manqueray à aucune precaution dans un point qui peut estre tres-important dans la suite du siege. J'ay depesché un gentilhomme à Dieppe et au Havre pour en tirer cinq ou six mille [boulets], et j'ay donné les ordres necessaires pour les faire charger sur des belandres, sans perdre un moment de temps.

Je fais encore escrire, par un marchand d'icy, à Flessingue, pour en faire acheter deux mille[1] de 24, et vous les faire envoyer droit au camp. C'est le comte de Moret qui a adverti de la chose; et le marchand a asseuré que, le temps estant bon, vous les recevrez asseurement avant qu'il se passe quatre ou cinq jours.

Il y a encore un commissaire[2] de l'artillerie à Montreuil, qui attend le retour de M. le duc d'Elbeuf, lequel m'a promis de m'en envoyer la plus grande quantité qu'il pourra, et j'espere que ce ne sera pas moins de douze à quinze cens. Je ne vous parle pas de boulets à couleuvrine, parce que, outre les six cens qui sont dans le magasin de Mardick, M. l'Ambassadeur m'a asseuré qu'il vous en feroit fournir de l'armée[3] la quantité que vous voudriez.

Je ne veux pas oublier de vous dire, en passant, que M. le duc d'Elbeuf, ayant faict cognoistre à M. Le Tellier de vouloir aller à l'armée pour vous obliger de m'escrire en sa faveur, afin de luy obtenir diverses choses qu'il pretendoit, je luy ay faict dire qu'il ne devoit pas se donner cette peine, mais s'en aller en toute diligence à Abbeville et aux autres endroits de la province [de Picardie], où sa presence pourroit estre utile pour le service du Roy; et pour les graces qu'il demandoit, je vous diray, en un mot, que je luy ay faict donner les expeditions de toutes, parmy lesquelles il y avoit celle de la contribution[4] et une ordonnance de quinze mille livres pour employer aux fortifications de

[1] Il s'agit toujours de boulets, comme plushaut.

[2] Ce mot est écrit en abrégé et douteux.

[3] Ces mots *de l'armée* sont bien dans le manuscrit. N'est-ce pas un *lapsus* pour *de l'Angleterre?*

[4] Je pense qu'il faut entendre par *contribution* le droit que payaient les villages ennemis pour s'exempter du pillage..

Montreuil, et asseurement je feray, de mon costé, tout ce qui sera possible pour son advantage, mais il est à souhaiter qu'il s'applique plus qu'il ne faict à la conduite du gouvernement qu'il a[1], et qu'il se contente de prendre les biais pour cela qui peuvent estre plus propres pour le service du Roy et pour la satisfaction de ceux qui ont la principale part à la direction des affaires de Sa M^té^. Juin 1658.

Vous auriez des fascines au-delà de ce qu'il vous en faudroit pour le siege, si nous avions des bateaux pour les charger. J'ay despesché, pour cet effect, à M. de Longueville, à Saint-Valery et à Abbeville, pour nous faire envoyer la plus grande quantité de gribanes[2] et de belandres qu'il se pourra, et M. d'Elbeuf a ordre du Roy de donner les siens si precis qu'on ne manque pas de les executer sans delay.

Cependant je vous conjure d'ordonner au s^r^ Talon[3] de s'appliquer preferablement à toute autre chose à faire descharger les bateaux qu'on envoye d'icy, afin que, revenant sans retardement, on puisse les recharger de nouveau.

Il est bon que vous sçachiez les nouvelles que je viens de recevoir de Flandres, afin qu'en estant informé, vous puissiez mieux prendre vos mesures sur toutes choses. Je vous diray donc que la consternation est grande [parmi nos ennemis], et que lorsque la nouvelle est arrivée à Bruxelles de vostre passage de la Colme, de ce qu'on avoit abandonné les reduits[4] et les forts qui sont entre Bergues et Dunkerque[5], les reclamations ont esté furieuses contre le chef qui avoit ordre de don Juan de deffendre ce passage jusqu'à l'extremité; mais il aura une valable excuse en ce que les troupes qu'on avoit detachées pour le joindre, afin de luy donner moyen de faire cette deffense, n'estoient pas arrivées.

[1] Le duc d'Elbeuf avait, comme on l'a dit, le gouvernement de Picardie.

[2] Barques à mâts et à voiles, de cinquante à soixante tonneaux.

[3] Intendant de l'armée.

[4] Les postes où l'ennemi pouvait se retirer.

[5] Turenne nous apprend dans ses *Mémoires* que ces forts, situés sur la digue de Bergues à Dunkerque et distants l'un de l'autre d'une portée de canon, n'étaient pas en état de défense. C'est pour cela que les ennemis avaient été contraints de les abandonner.

Juin 1658. On ne doute pas, à Bruxelles, du siege de Dunkerque aprez avoir eu la nouvelle de vostre passage, et je vous diray, en un mot, qu'on me mande positivement que les ennemis ne croyent pas le pouvoir sauver[1]; que neantmoins on faict amasser toutes les troupes en Flandres, mais que l'armée de M. de La Ferté les obligeoit à laisser un corps du costé de Namur et un bon nombre de troupes à Rocroy; que, depuis que l'on faict la guerre en Flandres, jamais on n'avoit veu un si foible corps d'infanterie que cette année, n'ayant pas un homme, ny d'Espagne, ny d'Allemagne, ny d'Italie, et que, faute d'argent, il n'avoit pas esté possible de former encore le train d'artillerie, ny payer une partie de ce qui est deub à la cavalerie pour le quartier d'hyver, ny donner aucune assistance aux officiers generaux et subalternes de l'armée.

On adjouste que don Estevan de Gamare[2] et le prince de Ligne avoient eu ordre de partir en diligence; que le marquis de Caracene les suivroit; que don Juan n'estoit pas en estat de le faire sytost à cause de sa maladie; mais que M. le Prince, nonobstant une fievre tierce qu'il avoit encore, estoit resolu de partir, enragé, à ce qu'on m'escrit, que les ministres d'Espagne n'ayent donné un meilleur ordre pour la deffense des passages de Bergues.

Le mareschal d'Hocquincourt devoit aller à la teste de ces troupes, mais sans grande approbation de Bouteville et des principaux officiers du corps de M. le Prince.

Voilà toutes les nouvelles que j'ai de Flandres, sur lesquelles vous pourrez faire un fondement certain et regler là-dessus les resolutions que vous aurez à prendre pour le plus gran bien du service du Roy.

Mazarin termine sa lettre en revenant sur l'envoi de munitions de guerre à l'armée. (On trouve une addition dans le même sens au f° 342.)

[1] Le 3 juin, un conseil de guerre avait été tenu à Ypres par don Juan d'Autriche, assisté du prince de Condé et des principaux chefs de l'armée espagnole, dans lequel on avait résolu de tout hasarder pour sauver Dunkerque.

[2] Sur Gamare ou plutôt Gamarra, voy. ci-dessus, p. 357.

CCV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 285 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 6 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne pus pas faire hyer une response à vostre lettre du 4; mais j'escrivis bien quelque chose au sr Talon[1] et particulierement sur le point des outils, afin de vous en donner part[2]; et je vous repliqueray à present qu'il n'est pas possible que vous en manquiez, si on descharge ce qui estoit dans le grand vaisseau, où on avoit mis les quatre petites pieces, et ce qui a esté envoyé, aprez, sur des belandres, parce que, de compte faict, il y en a quatre mille deux cens et tant, et tous sont de louchets, ou de pelles de fer ou de pelles de bois forcez et non forcez[3], et je ne compte pas en cela ce que l'on avoit de reste à Mardik, et les douze cens pelles de fer ou de bois que l'on avoit envoyez, le jour avant nostre depart, à M. de Castelnau pour faire travailler à la circonvallation du costé des Anglois.

On a fourny vingt-deux mille outils, compris ceux qu'on donna à Amiens. Nous en avons encore icy; mais comme il n'y a plus de pelles, je vous supplie de donner ordre que l'on mesnage soigneusement ceux (*sic*)[4] que vous avez au camp, car je voy de la difficulté et de la longueur pour en recouvrer, quoy que je n'oublieray rien pour cela.

J'ay bien consideré tout ce que vous me mandez de la qualité de la place, de la defense que les ennemis pourroient faire, de la quantité de canons que les ennemis ont mis à l'endroit que vous attaquez et la

[1] La lettre à Talon, en date du 5 juin 1658, est indiquée aux Analyses.

[2] Afin qu'il vous donnât part.

[3] Tel est le texte du manuscrit. Il faudrait peut-être lire *forez* au lieu de *forcez*.

[4] Le pronom est bien au masculin et paraît se rapporter au mot *outils*, qui se trouve au commencement de la phrase.

Juin 1658. necessité que vous avez d'avoir un grand nombre de canons et de boulets et de munitions pour vous en servir, et tout ce que je vous puis dire là-dessus, c'est que je n'oublie rien de ce qui est dans la possibilité et qui depend de la diligence et de l'application, afin que vous ayez abondamment tout ce qui vous peut estre necessaire pour le bon succez de ce siege, et j'espere que vous aurez sujet de vous louer de mes soins.

Je ne trouve pas à redire que vous ayez obligé M. l'Ambassadeur d'Angleterre de faire revenir les six pieces de 48; mais je suis bien surpris que les dix de 24 qu'il y a si longtemps qu'il a envoyé demander par un homme exprez, avec quatre ou cinq mille boulets de ce calibre, et dix ou douze mille fascines, ne soyent pas arrivez. Je ne puis pas pourtant m'imaginer que vous ne les ayez aujourd'huy ou demain au plus tard, et qu'ainsy vous vous trouverez bien au large pour ce qui est du canon et des boulets, desquels vous recevrez, dans ce jour, une bonne quantité par un vaisseau qui partira aprez-midy, dans lequel il y a beaucoup de fascines, les deux pieces de 33 et six affustz nouveaux, et j'espere qu'il sera accompagné de deux belandres chargez aussy de beaucoup d'autres choses.

Je vous conjure de presser instamment M. l'Ambassadeur, afin qu'il fasse instance à M. le Protecteur d'envoyer à l'armée un nouveau secours de deux mille hommes de vieilles troupes, luy donnant adroitement de l'apprehension, comme je fais de mon costé, que, sans estre rafraischi d'infanterie [1], l'entreprise sera en grand hazard; et il seroit à propos que vous escrivissiez à M. de Bordeaux une lettre ostensible à M. le Protecteur [2], dans laquelle vous luy parliez de la chose bien precise[ment] [3], luy tesmoignant que vous n'avez pas douté de tirer de grands secours d'infanterie d'Angleterre pour la conqueste de Dunkerque, puisque, pour la prise et conservation de Mardik, M. le Protecteur en avoit envoyé plus qu'on ne luy en avoit demandé. Cette

[1] Si l'armée ne reçoit pas de nouvelles troupes d'infanterie.

[2] Qu'il pourrait montrer au Protecteur.

[3] On ne peut lire que *precise;* mais la fin du mot paraît avoir été couverte par la reliure.

lettre, avec les instances que vous ferez à M. l'Ambassadeur, feroit un bon effect certainement. Je vous prie de vous souvenir de l'escrire, sans y perdre un moment de temps, obligeant ledict sieur Ambassadeur à l'envoyer par un exprez à Londres. Juin 1658.

Ç'a esté une grande imprudence à ceux qui commandoient mes compagnies de gens [d'armes] et de chevaux-legers de se commettre à passer à Bourbourg sur des dunes sans avoir de l'infanterie et sans en en advertir M. de Schomberg, auquel on doit asseurement le bonheur d'avoir sauvé lesdictes compagnies et le bagage. Ce n'est pas que je n'aye perdu quinze ou seize chevaux legers et gens d'armes.

Aprez avoir bien examiné le chemin qu'on pouvoit faire prendre au regiment de mousquetaires et aux trois cens hommes de recrues des gardes qui sont icy, avec quelques soldats de la marine, l'on a veu de la longueur et de la difficulté à les envoyer par l'estran[1], et de l'impossibilité à les faire embarquer avec leurs chevaux et charrettes, desquelles les officiers se separent mal volontiers. C'est pourquoy on a resolu d'envoyer dez aujourd'huy à Ardres ce que nous avons icy, où il faut que les regimens de Clerembaut et de Bretagne soyent arrivez, quoyque l'on n'en ayt pas de nouvelles, et comme ce corps ne courra aucun risque pour se rendre à l'armée, si vous resolvez de l'y faire passer, et si vous donnez ordre à M. de Schomberg de l'aller recevoir à [Enquin][2]. Vous pourrez resoudre là-dessus ce que vous jugerez plus à propos.

On a depesché de nouveau pour faire haster le corps qui est sur la Somme, lequel sera conduit, par le s^r de Beauvezé, M. de Grandpré ne s'estant pas trouvé en estat de venir. Il y a deux compagnies de cavalerie [de] moins, que l'on a laissées pour empescher les courses [de la garnison] de Rocroy, où il y a un corps de cavalerie assez considerable. J'ay escrit aussy pour solliciter la marche du régiment de Montauzier royal et [de] celuy de cavalerie de Clerambaut; mais, pour

[1] Voyez, sur ce mot, la page suivante.

[2] Le texte porte *Enouin*. C'est probablement une erreur pour *Enquin*, village du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil. On trouve, dans le même département, un second village d'Enquin, arr. de Saint-Omer.

Juin 1658. ceux-cy, je ne croy pas qu'ils puissent joindre l'armée de douze ou quinze jours. Je n'ay pas de nouvelles de celuy de Grancey; mais je ne doute pas qu'il ne soit en marche, et que, dans quatre ou cinq jours, il ne soit arrivé à Ardres.

La fin de cette dépêche est remplie de détails relatifs aux munitions déjà envoyées, aux mesures à prendre pour hâter le succès du siège, prévenir les désertions et assurer le passage des convois adressés à l'armée.

CCVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 345 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 7 juin 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay esté bien ayse de voir que le travail s'advance; mais j'ay esté tres-fasché de la blessure du pauvre Droüay [1], dont les bonnes qualitez sont trop cognues pour ne le pas faire regretter d'un chacun.

L'on a depesché encore hyer Cayeux [2], major de la Fère, pour haster la marche de ce corps de cavalerie qui estoit à Riblemont (*sic*) [3]. Vous ne pouvez pourtant faire estat d'avoir cela que dans quatre ou cinq jours, et cependant on ne perdra pas un moment de temps à vous envoyer ce corps-là par l'estran [4], lorsqu'il arrivera icy, si ce n'est qu'il se confirme que les ennemis ayent jeté trois à quatre mille hommes dans Gravelines, comme m'a rapporté le gentilhomme que je vous avois despesché.

On fera, à l'esgard d'Ardres, ce que vous mandez. Je leur depesche

[1] Probablement Isaac de Regnier, baron de Droué, maréchal de camp en 1640.

[2] Nicolas-Joachim Rouault ou Rouhault, comte de Cayeux, puis marquis de Gamaches, maréchal de camp en 1649, mort en 1687, à soixante-huit ans.

[3] Auj. Ribemont, village du dép. de la Somme, arr. d'Amiens. Plus haut, Mazarin a parlé de ce corps comme étant sur la Somme.

[4] On a dit, ci-dessus, que ce mot signifiait une côte plate recouverte par la mer.

tout presentement pour faire partir tout ce qu'il y a d'infanterie, aprez que M. de Schomberg en aura esté adverti et aura faict response qu'elle peut partir, qu'il luy aura prescrit le chemin qu'elle devra tenir et aura mandé qu'il est en estat de la recevoir. Juin 1658.

Je supplieray mesme le Roy de vous envoyer ses compagnies de gens d'armes et de chevaux-legers et de leur faire prendre le mesme chemin, afin qu'elles puissent aller de conserve avec l'infanterie, et Sa M^té^ pourra envoyer en mesme temps à Ardres la cornette[1] de ses gardes, composée de cent cinquante maistres, pour y demeurer. Je feray partir aussy quarante de mes gardes pour se tenir auprez de la personne de M. le comte de Soissons et entrer dans la tranchée, quand il y entrera.

Au surplus, s'il est vray que les ennemis ayent jeté à Gravelines un corps si considerable que l'on dict, je ne croy pas que leur intention fust de tenter le secours de Dunkerque à vive force du costé de l'estran, mais bien de donner une grande alarme pour tascher de jeter un secours, [venant] de Gravelines, par le camp des Anglois. Ce qui les doit obliger[2] de travailler puissamment à leur ligne et à l'estran, afin que le tout soit bientost achevé et dans la perfection.

Je ne sçaurois rien adjouster aux pressantes instances que j'ay faictes en Angleterre par le moyen de M. Lockart et de M. de Bordeaux pour avoir un renfort d'infanterie, et je vous manday hyer ce que je croy que vous deviez dire audict s^r^ Lockart[3] et de vous plaindre sur le mesme sujet.

Je n'ay aucune nouvelle du regiment de Grancey; mais je ne doute pas qu'il ne soit en marche, ayant envoyé un gentilhomme exprez pour cela, il y a desjà huict jours, et j'espere, à tout moment, d'apprendre qu'il soit arrivé à Boulogne. Et comme je songe à tout ce qui vous peut donner lieu de vous fortifier, quand ce ne seroit qu'en vous envoyant cent hommes davantage[4], j'ay resolu de vous envoyer les cinq cens cinquante hommes qui sont venus de Brouage, quoyqu'ils fussent des-

[1] Le mot *cornette* désigne ici la compagnie qui portait le drapeau du corps. (Voy. ci-dessus, p. 383, note 3.)

[2] Ce qui doit obliger les Anglais, etc.

[3] Voy. la lettre précédente, p. 397.

[4] De plus que vous n'avez.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. tinez pour Saint-Venant, où il n'y a pas la moitié du monde qu'il faudroit pour la deffense de cette place. Je pretends les partager entre le regiment de la marine et celuy que commande Riberpré[1], c'est-à-dire entre les capitaines qui ont de meilleures compagnies; car il ne seroit pas juste d'assister ceux qui en ont de mauvaises par leur faute, et qui meritent plustost d'estre cassez, ainsy qu'on a resolu de faire[2].

Après avoir déclaré à Turenne qu'on s'en remet à lui pour prendre toutes les dispositions relatives à l'armée et lui avoir annoncé l'envoi de nouvelles munitions de guerre et de bouche, Mazarin termine ainsi :

Je vous conjure avec la derniere chaleur de n'en vouloir pas user comme vous faictes, vous exposant continuellement plus que qui ce soit. Faictes-le au nom de Dieu, pour donner au Roy cette marque de zele que vous avez pour son service, et à moy de l'amitié que vous m'avez promise, et considerez, je vous prie, en quel estat on seroit si vous veniez à estre blessé. Pour moy, je vous advoue que, quoyque tout ce qui regarde l'Estat me touche beaucoup[3], ce qui me touche le plus, en ce rencontre, c'est le seul interest de vostre personne, dans lequel je prends asseurement plus de part qu'aucun de vos serviteurs.

CCVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 351. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 9 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je n'ay receu que ce matin vostre lettre du 7, le vent contraire ayant empesché le garde d'arriver plus tost. Par les advis que j'ay, l'armée des ennemis ne peut estre forte de plus de quatorze mille hommes,

[1] Charles de Moy, marquis de Riberpré, avait été nommé maréchal de camp en 1649 et lieutenant général en 1656. Il mourut en 1678.

[2] Les capitaines recevaient annuellement de l'État une somme fixe pour les recrues.

[3] Deux ou trois mots non déchiffrés. Le sens, du reste, n'est pas douteux.

n'ayant rien retiré de Luxembourg ny de Gravelines, et ayant laissé divers regimens d'infanterie et cavalerie à Avesnes et Rocroy, et deux d'infanterie qu'ils ont laissé au dehors de Hesdin; mais, [cette armée] s'approchant de vos lignes, vous en pourrez avoir des advis plus certains. Juin 1658.

Vous devez estre persuadé que je n'oublie rien de ce qui peut dependre de mes soins et de ma diligence pour presser toutes les troupes qui marchent pour joindre l'armée, et auparavant d'avoir receu vostre lettre, j'avois depesché deux gentilshommes, l'un aprez l'autre, au rencontre du corps de cavalerie, qui estoit campé auprez de St Quentin, qui doit estre conduit par Seyron, ou par Beauvezé, afin de les presser à se rendre icy sans aucun delay, d'où je pretends les faire passer par l'estran [1], ainsy que vous me mandez, et comme on a envoyé l'ordre de laisser leurs bagages derriere, je suis, à tous momens, dans l'esperance d'avoir la nouvelle de leur arrivée à Boulogne; mais vous vous souviendrez qu'en partant de Mardik, je vous dis que vous n'en deviez faire estat que [dans] [2] sept ou huit jours.

J'avois prevenu vostre desir, ayant faict partir M. de La Salle [3] avec les compagnies de gens d'armes et de chevaux-legers du Roy et quatre-vingts mousquetaires de Sa Mté ou de mes gardes ou autres regimens de cavalerie et infanterie [qui estoient] à Ardres; et quoyque je n'aye pas de nouvelles de son passage, je ne doute pas qu'il [n'ayt] [4] esté heureux et qu'il ne soit arrivé dez hyer au soir à l'armée, puisque M. de Schomberg avoit receu le billet par lequel je luy mandois de prendre les postes necessaires pour asseurer le passage des troupes. Je l'ay encore adverti aujourd'huy, par deux differentes voyes, pour faire la mesme chose pour celles qui doivent partir demain matin d'Ardres, lesquelles seront conduites au camp par M. de Montpezat, le Roy luy ayant donné l'ordre de se rendre ce soir à Ardres avec tous les officiers des chevaux-legers et [des] gens d'armes qui sont icy, afin de les faire

[1] On a écrit ici l'*estrang*.

[2] Le manuscrit porte *de* au lieu de *dans*.

[3] Louis Caillebon, marquis de La Salle.

[4] On a écrit par distraction sans doute : *qu'il ne soit esté*.

Juin 1658. passer, aprez, à Bourbourg, avec le regiment de Bretagne, d'autres recrues des gardes et de cavalerie et cent chevaux lorrains.

Le vaisseau de Brouage n'a pu partir que ce matin à quatre heures, à cause du grand orage qui a duré deux jours; mais comme il sera arrivé, ce matin, de bonne heure, à la Fosse de Mardik, je suis asseuré que ces cinq cent cinquante hommes [qu'il porte] seront dez ce soir, au camp, partagez entre le regiment de la marine et celuy de Riberpré, et que tout cela arrivant auparavant que les ennemis entreprennent rien sur vos lignes, vous aurez un moyen, par ce secours, de les fortifier beaucoup mieux qu'elles ne l'estoient auparavant.

Je croy que le regiment de Grancey, qui partit l'autre jour, 7me [du mois], d'Abbeville, arrivera demain au soir à Ardres et que peut-estre il y trouvera aussy le regiment de Clerambaut, ayant advis que l'on l'avoit contremandé de Paris et qu'il marchoit en diligence de ce costé-cy.

Je feray partir, ce soir, quatre belandres chargez de fascines, piquets et boulets, et Jacquier en recevra deux chargez d'avoyne de laquelle j'en envoyeray pressamment, voyant bien que, si les ennemis approchent les lignes, il en faudra distribuer presque à toute la cavalerie, si vous voulez la conserver pour vous en servir aprez le siege. Je vous prie de vouloir ordonner qu'on en donne aux chevaux-legers du Roy, aux miens, aux mousquetaires et à mes gardes.

J'ay nouvelle, de Dieppe, du gentilhomme que j'y avois depesché, qu'il faisoit charger quantité de fascines, de sacs-à-terre et de boulets, et que, si le temps estoit bon, il esperoit d'estre, au plus tard, aprez-demain, à vostre rade.

On a faict partir quantité de chirurgiens et toutes les choses qu'on a demandées pour l'hospital, de façon que j'espere que les blessez seront bien traitez, ayant fourny tout ce qui estoit necessaire pour cela et donné des ordres tres-precis de n'espargner aucune chose.

M. de Schomberg me prie de luy envoyer trois cens palissades et deux scieurs de long, et je luy ay faict response de s'adresser à vous, afin que vous donniez les ordres pour cela, y ayant beaucoup plus de

charpentiers qu'il ne faut à l'armée, et de palissades à Mardik[1], de quinze à seize pieds, qui doivent estre partagez en deux, et si on luy envoyoit cent cinquante, il aura les trois cens qu'il demande. Juin 1658.

Si je pouvois estre asseuré que les travaux de l'estran et du costé des Anglois fussent aussy bons que ceux de vostre costé, j'aurois fort l'esprit en repos; mais, me doutant du contraire, je suis en inquiétude, et je vous conjure de mettre toutes pieces en œuvre pour les mettre, s'il est possible, à la perfection de ce costé-là.

Il faut aussy, s'il vous plaist, advertir M. le Vice-Admiral d'estre alerte pour empescher qu'il n'entre rien par mer dans Dunkerque, parce que, asseurement, si les ennemis ont le vent favorable, ils hazarderont d'y jeter de l'infanterie et des belandres, qu'ils ont en grande quantité à Ostende.

CCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 358 v°. — Minute.

À L'ÉVÊQUE DE COUTANCES.

Calais, 10 juin 1658.

Je vous envoye les responses que je fais à la lettre que MM. les agens [du clergé] m'ont escrite en commun et à celle du s[r] abbé Thorau (*sic*)[2] en particulier.

M. Le Tellier a ordre du Roy de mander à M. le Chancelier qu'il revoque l'arrest de renvoy de l'abolition de M. le marquis de L'Hospital[3] au parlement de Grenoble, et qu'il advise ensuite avec M. le ma-

[1] Le sens est : *et beaucoup plus de palissades qu'il ne faut à Mardik.*

[2] Mathieu Thoreau, né en 1612, fut agent du clergé aux assemblées de 1655 et de 1660; sacré évêque de Dol le 20 octobre 1661, il mourut le 31 janvier 1692.

[3] François, marquis de L'Hôpital, avait été poursuivi pour avoir tué un prêtre de Tours. (Voy. *Lettres de Colbert*, publiées par M. P. Clément, t. I, p. 296.) Le marquis de L'Hôpital mourut en avril 1702, à l'âge de soixante-deux ans. «M. de L'Hôpital, écrit Dangeau, le 30 avril 1702 (*Journal*, t. VIII, p. 402), mourut à Paris. Il étoit

Juin 1658. reschal de L'Hospital aux moyens d'accorder les parties. Si vous pouvez contribuer à cet accommodement, je vous prie de le faire et de prier aussy, de ma part, M. le mareschal de L'Hospital de le faciliter, de son costé, en tout ce qui dependra de luy.

J'escris à M. l'evesque de Nevers et au s[r] Colbert[1] : au premier, pour le prier de me remettre ses interests, et au second, afin qu'il parle au Grand prieur de Cluny pour faire cesser les poursuites, et je vous adresse mes lettres pour les leur faire tenir.

J'apprends que M. l'archevesque d'Arles[2] est toujours à Paris à vouloir un arrest du Conseil pour obliger les consuls d'Arles à de certaines defferences envers son grand vicaire et taschant d'interesser en cette affaire tous MM. les prelats qui sont à Paris. Il n'y aura point de mal que vous luy fassiez cognoistre que ce n'est pas le temps de faire ces sortes de sollicitations, et qu'allant à son diocese, il pourroit trouver plus facilement quelque voye d'accommoder les choses; ou, en tout cas, escrivant de ce pays-là ses raisons, elles seroyent plus fortes et mieux receues, et je m'employerois plus volontiers pour les faire valoir.

Comme je me remets simplement à vous pour ma depesche audict s[r] abbé Thorau en particulier, je vous prie de luy communiquer ce billet.

CCIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 360. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 11 juin 1658.

Voilà le troisieme jour qui se passe sans qu'on ayt receu aucune

gouverneur de Toul; c'est un petit gouvernement, qui vaut 10 à 12,000 livres de rente.»

[1] Ces deux lettres du 10 juin 1658 sont indiquées aux Analyses. Eustache de Cheri fut évêque de Nevers, de 1643 à 1666.

[2] François d'Adhemar de Monteil de Grignan, d'abord évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avait été transféré à Arles en 1643; il y mourut le 9 mars 1689, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

nouvelle du camp; ce que j'attribue au vent contraire, qui empesche les bateaux de venir icy. Je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay escrit tous ces jours et à ce qui est contenu en la lettre cy-jointe, si ce n'est que le Roy souhaiteroit fort que vous fissiez publier un ordre rigoureux, par lequel on deffendit aux officiers de l'armée, de quelque condition qu'ils puissent estre, hors ceux qui sont de garde, de s'en aller, comme ils le font à toutes les sorties des ennemis. Le Roy m'a commandé de vous en escrire pressamment, de sa part, et on voudroit bien qu'on se fust advisé auparavant de vous en escrire, parce que peut-estre M. le comte de Guiche n'auroit pas esté blessé[1]. On en est fort peiné icy; mais j'espere qu'il n'en aura pas de mal. Juin 1658.

Vous trouverez bon que je vous recommande de ne commettre[2] [pas] M. le comte de Soissons; car, s'il continue la vie qu'il faict, il se fera tuer, et il me semble qu'il devroit estre satisfaict de faire sa charge, dans laquelle il court assez de risques[3].

Le malheur qui est arrivé au pauvre M. de Montpezat, qui a eu la jambe cassée d'un coup de pied de cheval, lorsqu'il avoit passé à [Evin][4], avec les troupes qu'il avoit amenées à l'armée, l'a obligé de revenir à Ardres, et M. du Plessis-Rabutin[5] doit estre arrivé hyer au soir au camp avec ces mesmes troupes, sans avoir couru aucun hazard, puisque M. de Schomberg avoit entierement asseuré son passage.

[1] Les assiégés avaient fait une sortie le 7 juin. Comme toujours, les officiers généraux étaient accourus pour signaler leur bravoure en la repoussant. Le comte de Soissons et le marquis de Créqui eurent, ce jour-là, leurs chevaux tués sous eux, et le comte de Guiche qui combattait en volontaire eut la main percée d'un coup de mousquet.

[2] Mot douteux; il aurait ici le sens d'*exposer*.

[3] Le comte de Soissons qui avait eu, ce jour-là, comme on vient de le dire, un cheval tué, avait en outre été sur le point d'être fait prisonnier par les ennemis, près des palissades de la contrescarpe.

[4] On trouve dans le dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, un village nommé Evin-Malmaison. Le nom de lieu donné par le manuscrit est très douteux. Dans une lettre postérieure, le nom est écrit *Envain* ou *Envin*.

[5] On serait tenté de lire du Plessis-Praslin; mais le mot *Rabutin* est lisiblement écrit. Il s'agit sans doute de Bussy-Rabutin qui, dans ses *Mémoires*, dit être arrivé au camp le 9 juin.

Juin 1658. Il en sera de mesme aujourd'huy pour celles que M. de Gadagne[1] amene, que j'espere qui sera auprez de vous auparavant que les ennemis entreprennent aucune chose. Je voudrois bien que M. de Schomberg y fust aussy, car c'est un bon officier; et je croy qu'il seroit bien plus utile dans l'armée qu'à Bourbourg, où pourtant il faut tousjours qu'il y ait quelqu'un capable d'y commander.

Dans le reste de cette dépêche, Mazarin parle des mouvements de troupes françaises et des préparatifs des ennemies pour secourir Dunkerque.

CCX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 306. — Minute[2].

À M. DE BORDEAUX.

Calais, 11 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Il est arrivé une partie des recrues de Douglas et de Roterfort; mais tout n'est pas venu encore, et nous attendons le reste avec impatience. J'ay bien du desplaisir du retardement des trois regimens qui se levent au nord d'Angleterre et d'Escosse; car nous sommes engagez icy à une grande affaire, où nous ne sçaurions avoir trop d'infanterie, ayant à faire à des gens qui se deffendent fort bien, et estant à la veille de voir attaquer les lignes. C'est pourquoy je vous prie de haster non seulement ces levées-là, mais l'envoi de quelque renfort considerable, comme M. Lockart m'a tousjours faict esperer, lorsque M. le Protecteur verroit l'armée du Roy attachée à cette entreprise; et cependant toutes les recrües ne sont pas encore arrivées pour le corps qui est à la solde du

[1] Charles-Félix de Galéan, marquis de Gadagne, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655. D'après les *Mémoires de Turenne*, il était au camp depuis plusieurs jours; il est un de ceux qui repoussèrent, le 7, la sortie des assiégés.

[2] Quoique ce volume des *Mélanges de Colbert* renferme surtout des minutes, il y a aussi des copies qui ne portent aucune rature. La copie de la lettre adressée à l'ambassadeur Bordeaux paraît d'une époque plus récente.

Roy, quoiqu'il y ayt desjà plus de deux mois et demy qu'on a fourny Juin 1658.
l'argent pour cela; et pour des vieilles troupes, il n'en est arrivé que huit cens hommes et dix compagnies. Ainsy il n'y a pas presentement au camp cinq mille Anglois.

Le Roy, de son costé, met le tout pour le tout et n'espargne ny soin ny despense pour faire reussir l'entreprise; mais elle peut courir grandes risques[1], si nous ne sommes assistez d'infanterie, et M. de Turenne me le declare à tout moment, et il m'a mandé qu'il vous en escrivoit avec liberté pour en parler, de sa part, à S. Alt. [le Protecteur]. Les ennemis assemblent generalement toutes leurs forces, sans laisser un seul homme dans les garnisons, et les chefs sont desja à Ypres, c'est-à-dire le prince de Condé, don Juan, Caracene, Hocquincourt, le prince de Ligne et Marsin. Ils font prescher par toutes les eglises de Flandres que ceux qui iront au secours de Dunkerque meriteront autant que d'aller au martyre[2]; car ils n'oublient rien pour animer tout le monde et pour grossir leur armée, qui sera certainement de vingt mille bons hommes[3], quoyqu'ils publient qu'elle sera de vingt-six mille. Vous pouvez dire hardiment que le Roy y employera toutes ses forces et n'espargnera aucune despense; elles sont desja à un point que vous seriez surpris de le sçavoir; mais il faudra voir ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner.

Il n'y a pas, à l'armée, de petits bastimens. Je me souviens d'avoir plus pressé M. Lockart sur ce point que sur aucun autre; car il est à craindre que, ne reussissant pas aux ennemis de secourir la place à force ouverte, ils taschent d'y jeter du monde par mer sur de petites fregates et des belandres, dont ils ont beaucoup à Ostende.

Je vous prie de considerer tout cecy que je vous escris à la haste, et d'en parler dans les termes que vous jugerez plus à propos pour faire

[1] Le mot *risque* s'employait alors au féminin comme au masculin.

[2] Auront autant de mérite que s'ils allaient au martyre.

[3] Ailleurs, Mazarin dit que les ennemis seraient très heureux de pouvoir réunir quinze mille hommes; mais, dans la lettre à Bordeaux, il en augmente le nombre pour stimuler les Anglais et hâter l'envoi de leurs renforts.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. impression. J'en ay entretenu M. le mylord Falconbridge, lequel m'a promis d'en escrire et de rendre tous ses bons offices. Leurs M[tés] l'ont reçu fort bien, et il est servy icy le mieux qu'il est possible, consideré la sterilité du lieu; et je luy ay dict que, pour reparer les incommoditez qu'il souffre à present, il faudroit qu'il vint passer un carnaval à Paris. C'est un fort honneste seigneur, et je m'asseure qu'il partira tres-satisfaict de la maniere dont il a esté traité et qu'il n'aura pas sujet de se plaindre que je ne luy aye tesmoigné, avec la dernière sincerité, l'estime que j'ay pour sa personne.

En terminant sa dépêche, Mazarin insiste encore sur les levées qui se font en Angleterre, et désire qu'elles soient le plus nombreuses qu'il sera possible.

CCXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 309. — Minute, avec une addition au folio 311 v° du même manuscrit.

À M. DE TURENNE.

Calais, 11 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Quoyque j'aye eu le bien de vous escrire ce matin[1], je vous depesche en diligence ce gentilhomme, afin que vous ayez cognoissance le plus tost qu'il sera possible des advis que je reçois de Flandres, qui serviront beaucoup pour vous esclaircir de la qualité des forces des ennemis et de leur intention, et pour vous faire bien prendre vos mesures. Je vous envoye l'original de ces advis que M. Le Tellier vient de deschiffrer, et je vous prie de me renvoyer ce papier par ce mesme gentilhomme[2].

[1] Voy. ci-dessus, p. 406. On trouvera encore, aux Analyses, le résumé d'une autre lettre du 11 juin 1658, adressée par Mazarin à Turenne.

[2] Pendant que, du côté des Français, on prenait toutes les précautions pour n'être pas surpris, les ennemis s'avançaient avec une négligence que signale un de leurs chefs. Coligny-Saligny dit (*Mémoires*, p. 57) : «Nous nous approchasmes de Turenne fort imprudemment, sans canon, sans pain, sans pics ni pelles. Ce fut l'émulation qui estoit

Vous verrez que je ne me suis pas trompé quand j'ay soustenu que les ennemis ne pourroyent pas entreprendre le secours de Dunkerque avec plus de treize ou quatorze mille hommes, et je suis mesme en doute s'ils pourront avoir ce nombre, parce que non seulement ils n'ont rien retiré de ce qu'ils avoient dans le Luxembourg, mais don Juan y a envoyé Marsin avec quelques troupes[1]. Juin 1658.

Je ne fais aucune difficulté qu'ils n'entreprennent du costé de l'estran et des Dunes qui sont de vostre costé, et comme je ne voy pas que ce soit une tentative qu'ils ayent dessein de pousser à l'extremité, j'espere aussy que non seulement ils n'auront pas un bon succez, mais qu'ils pourront courre risque de quelque chose de pis que de ne pouvoir secourir la place, estant informé, comme vous estes, de la foiblesse de leur armée, et particulierement si les corps de cavalerie de Beauvezé et de Clerembaut peuvent estre dans le camp auparavant que don Juan ayt rien entrepris.

J'ay esté bien ayse que vous ayez retiré les Suisses de Mardik pour fortifier la ligne de vostre costé, et que, pour le mesme effect, vous ayez encore demandé un bataillon d'Anglois à M. l'ambassadeur Lockart. Je croy que vous y aurez aussy faict passer Montgommery, Bretagne et Grancé, qui sont trois bons regimens; mais je voudrois que vous eussiez encore mille Anglois, quand mesme vous seriez obligé pour cela d'envoyer un regiment d'infanterie françoise à M. l'ambassadeur Lockart. Si vous prenez la peine d'y employer le s[r] Talon, afin qu'il luy en fasse instance, de ma part, luy disant que je suis asseuré que l'intention des ennemis est de tascher de forcer la ligne de vostre costé,

entre don Juan et M. le Prince qui causa tout le mal; car l'un pour l'amour de l'autre*, personne ne voulut représenter la faute qu'on faisoit de s'approcher si pres des ennemis, estant si foibles et en si mauvais estat.» Il a été question (t. V, p. 597, note 2, des *Lettres de Mazarin*) de ce Coligny-Saligny, qui était, à cette époque, un des partisans dévoués de Condé. Il devint plus tard son ennemi.

[1] A rapprocher du compte que fait Mazarin à M. de Bordeaux, dans la lettre précédente, de l'effectif probable de l'armée espagnole.

* Le sens est, je crois : *l'un, pour ne pas blesser l'autre.*

Juin 1658. ledict s[r] ambassadeur vous les donnera et peut-estre les amenera luymesme pour se trouver à l'occasion.

Je vous prie de songer à ce point; car je le tiens capital par beaucoup de raisons, parmy lesquelles il y en a une infaillible : que si les ennemis font effort de quelque costé pour secourir la place, ce sera du vostre, car pour ce que M. de Schomberg mande des bateaux couverts que l'on faict accommoder à Bergues pour venir brusler les ponts que nous avons sur le canal, par un vent favorable, je croy que vous y aurez donné bon ordre, estant aysé de le faire, ou avec des estacades, que l'on peut faire un peu esloignez, ou avec quelques chaisnes et des basteaux pour les soustenir.

Je seray encore fort en repos si je sçay que MM. de Crequy, Schomberg, Varenne et Gadagne soyent postez du costé des Dunes et que le premier soit à l'estran avec la cavalerie.

Je juge aussy que, pour fortifier de plus en plus les Dunes de vostre costé, vous y aurez fait placer bon nombre de canons, afin que vous ayez plus de facilitez à le faire servir[1]. Je fais partir, ce soir, le s[r] de S[t] Hilaire, avec trois bons commissaires et quatre canonniers, et j'envoye par luy l'argent pour le payement des chevaux d'artillerie et pour contenter les officiers, et il fera emporter generalement et avec abondance toutes les choses que le s[r] de Letancour m'a mandé estre necessaires; et, outre les fascines et piquets que j'ay faict charger sur des belandres qui partiront avec luy, j'ay faict mettre aussy huit cents boulets à couleuvrine.

Je m'asseure que vous prendrez la peine de bien examiner les advis que je vous envoye et prendrez bien vos mesures là-dessus, sans que qui ce soit au monde voye le papier que je vous envoye. Ce n'est pas que je ne croye tres-à-propos que vous publiiez que vous avez faict recognoistre l'armée ennemie et qu'ils n'ont que treize à quatorze mille hommes[2]; car une telle nouvelle, et [donnée] avec asseurance, ne de-

[1] Tel est le texte du manuscrit. Il faudrait peut-être lire *secourir* au lieu de *servir*. Le sens serait ainsi plus clair. Si l'on conserve *servir*, il faudrait lire *les faire servir; les* se rapporterait à *canons*.

[2] Voy. la page précédente.

plaira pas à nostre armée, et elle fera un tres-bon effect dans l'esprit Juin 1658.
de tous ceux qui la composent.

Je considere que, quand les ennemis prennent la resolution, avec si peu de forces comme ils ont, d'attaquer les lignes, c'est asseurement parce qu'ils croyent ne hazarder que deux ou trois cens hommes; mais tel accident pourroit arriver qu'estant informé, comme vous estes, de l'estat de leurs affaires, ils courussent risque de quelque chose de pis.

L'on envoye generalement tout ce que l'on demande pour l'hospital et au delà; car on ne souhaite rien icy avec plus de passion que d'assister soigneusement les blessez de toutes choses. L'on faict partir encore aujourdhuy deux jésuistes et quatre capucins et huit chirurgiens, et l'on envoye une belandre chargée de tout ce qui estoit contenu en un memoire que l'on m'a adressé de Mardik pour ce qui regarde ledict hospital.

CCXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 386. — Minute avec corrections de la main de Mazarin.

AU MARQUIS DE CASTELNAU[1].

Calais, 11 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Après l'avoir remercié des nouvelles qu'il lui a données du siège, Mazarin l'avertit que les ennemis ont rassemblé des navires et des munitions à Waten. Il ajoute :

Je vous responds de nouveau[2] que les ennemis n'ont pas plus de [treize][3] à quatorze mille hommes. L'on peut prendre [ses][4] mesures

[1] Le manuscrit porte bien *Castelnau*. On verra plus loin que Mazarin dit qu'il avait adressé à Turenne les conseils que renferme cette lettre.

[2] On a vu plus haut, dans une première lettre de Mazarin à Turenne, en date du 11 juin, qu'il lui disait que les ennemis n'avaient pas plus de «treize à quatorze mille hommes».

[3] Le chiffre a été effacé par une tache d'encre.

[4] Ou *les*.

Juin 1658. là-dessus, comme si vous les aviez comptez[1], *et considerer que l'on peut sans risque faire quelque chose de mieux que de les attendre aux lignes, et pour moy j'ayme mieux quand les François marchent pour attaquer que quand ils attendent de l'estre*[2].

CCXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 389. — Minute.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

Calais, 12 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Personne n'est d'advis que le Roy s'engage sans necessité en une nouvelle guerre en Allemagne contre la maison d'Autriche pour la convenance et l'interest du roi de Suede, ou parce que son humeur le porte à s'opposer au repos qu'on y veut establir; et cela d'autant plus que la capitulation[3] est faicte à nostre satisfaction; qu'il y a apparence que le roy de Hongrie l'observera, et qu'en tout cas la Ligue, qu'on

[1] Il semble bien que ces paroles et tout ce qui suit, et qui est souligné dans le manuscrit, n'a pu être adressé qu'au général en chef de l'armée française.

[2] Le passage souligné est autographe et ajouté par Mazarin en interligne et sur la marge du folio 388 v°. On verra plus loin, dans une lettre du 14 juin adressée à Talon, que le Cardinal cite ce conseil comme étant donné directement à Turenne. D'après les *Mémoires* de Bussy-Rabutin (t. II, p. 596, édit. L. Lalanne), Mazarin adressa le même conseil à Talon. Voici ce passage : « Comme le général se disposoit à se reposer sur la Dune, Talon, intendant, lui montra une lettre qu'il venoit de recevoir de la part du Cardinal, par laquelle ce ministre lui mandoit que le maréchal en savoit plus que lui, mais que, s'il osoit dire son avis en cette rencontre, il lui sembloit qu'il falloit donner bataille. Le maréchal fut bien aise que la résolution qu'il avoit prise fût autorisée par le sentiment du Cardinal. *Talon s'étant retiré d'auprès du maréchal me vint montrer cette lettre;* car il étoit fort de mes amis. » Le passage souligné est important et prouve que Mazarin avait réellement donné le conseil de livrer bataille.

[3] La capitulation qui fut imposée au futur empereur d'Allemagne, Léopold I[er]. On trouve le résumé des conditions imposées à Léopold dans l'*Histoire de Louis XIV*, par de la Hode (Bruzen de la Martinière). (Voy. aussi les *Mémoires de Gramont*, p. 307.)

pretend conclure avant l'election, l'y contraindra. S'il arrivoit que les sollicitations des Espagnols obligeassent le roy [de Hongrie] au contraire, on luy feroit la guerre, comme j'ay mandé plusieurs fois, avec toute l'approbation de l'Allemagne et l'assistance des princes qui se seroient unis pour la manutention du traité de Munster et de la capitulation. Juin 1658.

Vous devez cependant remercier M. de Mayence, de la part du Roy, de l'advis qu'il vous a donné, et quoyque la chose merite qu'on y fasse reflexion et qu'on n'oublie rien pour empescher l'effect de la proposition de Bierneklau[1], la prudence ne permettant pas qu'on neglige d'apporter tous les remedes qui peuvent dependre de nous pour destourner un coup, lequel arrivant nous seroit asseurement tres-prejudiciable, nonobstant, toutes les raisons semblent persuader que ce ne soit (*sic*) pas la pensée du roy de Suede de s'accommoder et de se lier avec le roy de Hongrie, mais plustost le mesme artifice duquel il s'est servy jusques à present pour nous obliger à passer sur toutes sortes de considerations et [à] nous conformer à ses sentimens et à l'envie qu'il a de faire la guerre à la maison d'Austriche en Allemagne, sans nous amuser un peu plus longtemps à poursuivre à Francfort ce qui nous peut satisfaire, et contribuer à l'establissement du repos de l'Empire.

Vous vous souviendrez que le comte de Schlippebak (*sic*)[2] seulement a tesmoigné, en confidence, au chevalier de [Terlon][3] que, si l'alliance entre cette couronne et le roy de Suede ne se concluoit promptement pour faire la guerre au roy de Hongrie, son maistre seroit obligé, malgré luy, à prendre party et s'accommoder avec ceux qui le haïssent le plus; mais mesme il a envoyé de ses gens à Prague pour introduire quelque negociation d'accommodement, et il en a faict faire par d'autres personnes des propositions à Lisola[4] et à Montecuculli[5], qui estoient

[1] Envoyé du roi de Suède à Francfort.

[2] Ce nom du ministre du roi de Suède est écrit, comme on l'a déjà fait remarquer, de diverses manières : *Schlippenbak*, *Schilipenback*, *Schlipenbach*, *Schlippebach*, etc.

[3] Le manuscrit porte *Trelon*.

[4] Voy. sur Lisola, t. VII, p. 441, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Raymond de Montecuculli, né en 1608, était tout à la fois guerrier et diplomate. Cet

Juin 1658. auprez de l'electeur de Brandebourg, sans apporter aucune precaution pour empescher que les ministres du Roy en eussent cognoissance; ains, au contraire, ayant faict assez voir qu'il estoit bien ayse que la cognoissance que nous en aurions nous donnast de la crainte, qui servist d'aiguillon pour consentir à ce à quoy le roy de Suede nous vouloit engager. Il paroist donc que Bierenklau n'a rien faict de nouveau, et qu'il a creu devoir suivre les mesmes pistes de Schilipenbak[1], aprez avoir veu que la capitulation, qui a esté accordée, nous donne encore plus de lieu de ne faire pas une alliance qui nous engage à renouveler la guerre en Allemagne; mais plustost celle qui nous en peut garantir et nous faire jouyr des conditions qui nous ont esté accordées par la paix de Munster et qui viennent d'estre solemnellement confirmées par la capitulation, et mesme avec des conditions encore plus fortes et plus advantageuses; et comme Bierenklau ne peut pas ignorer que le prince de [Soultzbach][2], à qui il s'est adressé, est le meilleur amy de [l'electeur de] Mayence, il n'aura pas douté que c'estoit le veritable moyen pour vous faire avoir cognoissance.

Dans la suite de cette dépêche, Mazarin insiste sur la pensée que l'intérêt du roi de Suède s'oppose à ce qu'il s'unisse au roi de Hongrie. Il termine par des détails sur l'affaire d'Ostende, dont les Espagnols ont fait grand bruit, et par l'annonce de l'envoi d'argent.

Italien devint général des troupes autrichiennes, fut un des adversaires de Turenne et mourut en 1681. Montecuculli, à cette époque, n'était pas encore illustre au point où il le devint plus tard. Il avait cependant chassé les Suédois de Bohême et remporté la victoire de Triebel. Nommé en 1657 maréchal de camp, il commandait contre la Suède, en 1658, l'armée de Jean-Casimir, roi de Pologne, et du roi de Danemark.

[1] Telle est ici la forme du nom.

[2] Le manuscrit porte *Sultzbac*. Les comtes palatins de Sultzbach ou Soultzbach étaient une branche de la maison de Wittelsbach, qui régnait en Bavière. Le chef de la branche de Soultzbach était, en 1658, Christian-Auguste, né en 1622, mort en 1708. Il s'était fait catholique en 1656. La petite principauté de Soultzbach était située dans le Haut-Palatinat et avait pour capitale Sultzbach, sur le Rosenbach, à peu de distance d'Amberg et de Ratisbonne.

CCXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 312. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 13 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne doute pas que M. de Schomberg[1] ne vous ayt donné le mesme advis qu'à moy de la marche de quinze cens fantassins et de cinq escadrons de cavalerie en deça d'Aire[2], et ainsy je ne vous diray pas le detail de ce qu'il me mande; mais je vous diray seulement que M. de Rouville[3] m'a depesché cette nuit pour me dire que, toute la journée d'hyer, on avoit tenu les portes fermées à Saint-Omer, et que leur coustume estant d'en user ainsy quand ils vouloient entreprendre quelque chose, il se tenoit sur ses gardes, et [que], voyant passer des troupes auprez d'Ardres, il feroit tirer trois coups de canon pour en advertir le pays. J'ay faict depescher à l'instant des deux costez, afin que chacun se tienne alerte, et que le regiment de Clerembaut, avec quelques recrues de Suisses, prissent (*sic*) garde à eux et leurs mesures pour se prevaloir du corps de cavalerie qu'amene Beauvezé, qui doit arriver ce soir auprez de Boulogne.

Je ne croy pas, quand ledict avis se trouveroit veritable, que l'intention des ennemis soit de rien entreprendre sur Ardres ny sur le Boulonois; mais, s'il estoit autrement, les troupes du Roy, qui se trouvent dans le pays, empescheroyent aysement l'execution de leur dessein.

Il se pourroit bien faire que ce destachement des ennemis regardast l'attaque d'Anvin[4], le fort Saint-Nicolas et des autres postes que nous

[1] Frédéric-Armand de Schomberg. (Voy. ci-dessus, t. VII, p. 67, *des Lettres de Mazarin.*) Il était alors lieutenant général et gouverneur de Bourbourg, et devint maréchal de France en 1675.

[2] Auj. dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer.

[3] Gouverneur d'Ardres.

[4] Village du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol. Plus haut, on a écrit *Evin.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. avons sur les canaux, et peut-estre de Bourbourg; et pour moy, je croirois encore plus que, ne trouvant pas beaucoup de facilité à tenter le secours de Dunkerque, ny du costé de Furnes, ny [du costé] de Bergues, ils eussent pris la resolution d'envoyer, avec secret et diligence, les quinze cens hommes de pied et les cinq escadrons à Gravelines, pour tascher de jeter le secours dans la place de ce costé-là par l'estran et les Dunes, qui sont gardez par les Anglois, pendant qu'ils continueroient à faire toutes les mines et mesme qu'ils essayeroient de faire quelque tentative de vostre costé, où [ils] croiroient d'avoir attiré les forces [les] plus considerables de nostre armée.

Mais je suis en repos de tout cecy, parce que, comme vous serez ponctuellement adverty de ce que sera devenu ledict corps des ennemis, s'il est vray qu'ils l'ayent destaché, vous ne manquerez pas de renforcer[1] et de donner aussy si bon ordre du costé des Anglois que vous avez faict du vostre, et, en cas de besoin, vous jugerez peut-estre à propos d'employer M. de Schomberg de ce costé-là, au lieu de le retirer auprez de vous.

St Hilaire et les commissaires et canoniers, qui ne purent partir hyer au soir, s'en vont ce matin, aprez avoir receu le payement pour le mois courant. Vous trouverez cy-joint le memoire de ce qui a esté chargé sur les belandres, que ledict St Hilaire emmene, sur lesquelles j'ay faict mettre aussy Heber[2], capitaine aux gardes, avec soixante hommes de recrues.

CCXV.

Aff. étr., France, t. 275, f° 247. — Minute.

À ***[3].

Calais, 13 juin 1658.

Si vous estiez persuadé, comme vous le devez estre, que je sçaurois

[1] D'envoyer des renforts.

[2] Nom douteux.

[3] Le manuscrit n'indique pas à qui cette lettre est adressée. On avait écrit postérieu-

avoir plus d'amitié et d'estime pour personne que j'en ay pour vous, asseurement vous ne m'auriez pas escrit en termes douteux de mon intention à vostre esgard. Je me souviens fort bien de ce que je vous escrivis de Guyse, il y a deux ans, et de ce que je vous ay dict en dernier lieu à Metz, sans en estre sollicité, et ayant d'ailleurs une parfaicte cognoissance de vostre merite, vous me feriez injure, si vous estiez capable d'avoir la moindre meffiance de mon amitié. Il n'y a rien de si faux de[1] ce qu'on vous a dict des lettres que j'ay envoyées à Arras[2], et si vous vous fussiez donné la patience de me voir auparavant de me rien dire, je ne vous aurois pas caché ce qui est vray, puisqu'il est entierement à vostre advantage, et je ne vous avois prié de prendre la peine de vous rendre icy que pour cela. Juin 1658.

Vous pourrez donc venir à la Cour à vostre commodité, et vous verrez que je vous ayme et estime beaucoup plus que vous ne croyez, et que vous n'aurez jamais sujet de honte (*sic*) et [qu'il] ne vous arrivera aucun prejudice; mais vous aurez tousjours du contentement à faire les choses que je vous diray.

Je vous prie que, hors madame la Marquise[3], personne n'ayt cognoissance du contenu dans cette lettre; mais de vous en venir et de me croire[4] que je suis de tout mon cœur, etc.

rement : *Mémoire pour le s^r de Beringhem;* mais cette indication a été effacée. N'est-ce pas plutôt au marquis d'Hocquincourt que la lettre est adressée? Son père avait embrassé de nouveau le parti de Condé, et le fils pouvait craindre d'être enveloppé dans sa disgrâce.

[1] *De* est employé pour *que;* c'est là une forme italienne conservée par Mazarin.

[2] Le gouverneur d'Arras était, comme on l'a vu, Jean de Schulemberg de Mondejeux.

[3] Probablement la marquise d'Hocquincourt.

[4] Le pléonasme résultant de *me* et que *je suis* est bien dans le manuscrit.

CCXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 314. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 14 juin 1658.

Le chevalier de Gramont[1], qui arriva hyer trois ou quatre heures devant le comte de Guiche[2], nous donna en détail toutes les nouvelles du siege et des ennemis, et nous asseura de la mort du mareschal d'Hocquincourt[3], qui avoit receu un coup de mousquet, en voulant, avec Bouteville[4] et d'autres, pousser nostre garde. Nous attendrons pourtant d'en avoir confirmation.

Il nous a dict aussy que les ennemis estoient en presence[5]; que le trompette de M. le Prince luy avoit dict qu'ils tenteroient asseurement le secours, la nuit passée, par l'estran; mais il n'est pas possible qu'ils entreprennent de nuit, de cinq ou six jours, de ce costé-là; car la mer sera pleine, et, par ce moyen, il sera plus fortifié qu'il ne l'est par les palissades, lorsqu'il est à sec. J'apprehende seulement que, lorsqu'ils font mine de vouloir attaquer les lignes à force ouverte, de vostre costé, leur dessein ne soit de jeter quelques secours par deça le canal

[1] Voy. le tome VII *des Lettres de Mazarin*, p. 28 et 387.

[2] Armand de Gramont. (Voy. le t. VII, p. 394, des *Lettres de Mazarin*.) Le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont, avait alors 20 ans. Il servit avec distinction dans la guerre de Flandres et plus tard fut exilé par Louis XIV pour s'être mêlé à une intrigue contre Mademoiselle de La Vallière; il rentra en France en 1671, après 8 ans d'exil et fit la campagne de Hollande de 1672, sous le grand Condé. On a vu plus haut qu'il venait d'être blessé sous les murs de Dunkerque.

[3] Le maréchal d'Hocquincourt avait été tué le 12 juin 1658. Il s'était avancé, avec plusieurs autres généraux, à peu de distance des lignes françaises et avait attaqué les gardes avancées des assiégeants. Il fut repoussé par une vive fusillade et reçut un coup de mousquet dans le ventre, dont il mourut une heure après, dans une petite chapelle où ses gens le portèrent.

[4] Henry de Montmorency-Bouteville, plus tard duc et maréchal de Luxembourg. (Voy. t. VII, p. 66, des *Lettres de Mazarin*.)

[5] L'armée espagnole était venue, le 13 juin, camper dans les dunes, à trois quarts de lieue de la nôtre.

de Bergues, ou par l'estran qui est gardé par les Anglois; mais je ne doute pas que vous n'ayez donné les ordres necessaires pour l'empescher. Juin 1658.

J'ay des advis de tous costez, qui me sont encore tout presentement confirmez par un trompette, que le comte de Broglia avoit envoyé au marquis de Caracene, qu'il y avoit, au fort de Vouat[1], prez de deux cens bateaux chargez de vivres et de munitions de guerre, avec un bon nombre de soldats de pied et de cheval; ce qui estant, et les ennemis ayant faict raccommoder le chemin pour venir à Gravelines, comme M. de Schomberg m'escrivit l'autre jour, et s'estant saisis d'une tour appelée la Capelle, où ils ont mis cent cinquante hommes, je ne doute pas que leur intention ne soit de pourvoir, autant qu'il leur sera possible, à la conservation de Gravelines, qui seroit contrainte de se rendre bientost faute de vivres, si elle estoit investie lorsque le succez de Dunkerque aura été heureux, comme nous avons sujet d'esperer.

Je viens d'escrire là-dessus fort en détail à M. de Schomberg, et je luy mande que ce seroit un grand coup s'il pouvoit empescher, par les assistances que vous luy donnerez, l'entrée de ce convoy dans ladicte place. Je luy mande aussy d'avoir recours à vous, et qu'en cas que vous le jugiez à propos, je pourrois demain faire passer à Bourbourg Seyron avec seize cens hommes [de cheval] et sept ou huit cens hommes de pied, au lieu de les envoyer joindre l'armée par l'estran, comme nous avons resolu de faire. Sur quoy, je vous prie de me faire sçavoir vos intentions, en diligence, me depeschant par Bourbourg, si la mer ne se trouve pas propre [à cela]. L'affaire me semble de consequence, et qui merite bien qu'on s'y applique tout de bon, et d'autant plus que vous aurez veu, par les advis que je vous envoyay l'autre jour, escrits de la main de M. Le Tellier, que les ennemis ne croyent pas, en aucune façon, pouvoir sauver Gravelines, s'ils viennent à perdre Dunkerque.

Le chevalier de Gramont nous a dict que le regiment de M. le comte

[1] Dans la lettre à Schomberg, ce nom est écrit *Vouate* pour *Watten*, auj. dép. du Nord, arr. de Dunkerque.

Juin 1658. de Soissons, qui estoit l'autre jour en[1] garde du costé des ennemis, avoit fort mal faict, n'estant demeuré avec ledict comte que le lieutenant-colonel. Je ne sçay pas comme la chose s'est passée; mais, si elle estoit comme le chevalier la rapporte, je vous prie de considerer s'il ne seroit pas bon de faire un chastiment exemplaire[2].

Nous avons une grande flotte, qui est arrivée de Dieppe avec cinq mille boulets de 24, et grande quantité de paniers, de fascines, de piquets, de tonneaux et d'avoyne, et, nonobstant cela, je fais pressamment charger des fascines sur les belandres que nous trouvons dans ce port, dont il y en a deux qui en portent plus de mille, qui doivent partir ce matin. Ainsy vous voyez qu'à la fin nous aurons abondance de toutes choses.

CCXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 372 v°; minute. — Aff. étr., Pays-Bas, t. 45, f° 21; copie du temps.

À TALON.

Calais, 14 juin 1658[3].

Aprez avoir escrit une de mes autres lettres, est arrivé un de mes gardes, qui est passé par Bourbourg, lequel nous a asseuré que M. de Turenne estoit sorty du camp pour attaquer les ennemis et qu'il les avoit battus, et que l'on avoit faict beaucoup de prisonniers. Je ne sçay pas le detail de cette nouvelle; mais je ne doute pas qu'elle ne soit veritable, et je vous advoue que, quand j'escrivis l'autre jour à M. de Turenne, luy donnent les advis que j'avois receus, qu'il y avoit quelque chose de mieux à faire que d'attendre les ennemis aux lignes[4], je ne

[1] *En* corrige *de*.

[2] Bussy-Rabutin dans ses *Mémoires* parle de cet incident (t. II, p. 56), mais ne paraît pas donner tort aux escadrons de cavalerie du comte de Soissons.

[3] Dans une lettre du 15 juin adressée à Talon, Mazarin indique que la lettre du 14 juin a été écrite le soir.

[4] J'ai déjà fait remarquer que ce conseil ne se trouve pas dans les lettres qui ont

songeois qu'à ce qu'il a faict; mais je souhaitois qu'il eust esté encore renforcé de ce corps de cavalerie qui doit arriver demain icy. Quand j'auray receu de ses lettres, je luy depescheray un gentilhomme pour me resjouir avec luy de bon cœur comme il croira aysement, et pour luy dire toutes mes pensées. Juin 1658.

Ce pendant je vous conjure de vous appliquer avec tout vostre esprit pour bien conserver les prisonniers, en cas qu'il y en ayt, comme je ne doute pas, et d'employer à cela, s'il est necessaire, une partie des gentilshommes que j'ay à Mardik, et tous mes gardes qui [y] sont avec Casau, afin que, s'il est possible, il ne s'en perde pas un; et, s'il y a des gens de marque, vous pouvez asseurer que je feray rescompenser[1] les officiers qui les ont faicts prisonniers, et M. de Turenne en pourra donner sa parole[2].

Quoique je ne doute pas de ce succez, je ne luy escris ny à personne, et l'on ne depesche pas, ny de la part du Roy ny de la mienne, des gentilshommes exprez pour s'en resjouir, parce que la prudence veut qu'on ne le fasse pas auparavant d'avoir appris cette nouvelle par autre que par un de mes gardes, qui ne s'est pas trouvé à l'action et qui a esté envoyé de Mardik.

CCXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 317 v°. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 15 juin 1658.

Je ne vous feray pas grand discours pour vous tesmoigner ma joye

été adressées par Mazarin à Turenne, mais dans une lettre à Castelnau (voy. ci-dessus, p. 413, note 1). J'insiste sur ce point, parce que l'on a prétendu que Mazarin avait voulu s'approprier le mérite de la victoire des Dunes.

[1] Le verbe *rescompenser* a ici le sens de donner une compensation pour la rançon qu'ils pourraient tirer de ces «gens de marque».

[2] Les principaux prisonniers furent MM. de Montmorency, Bouteville, le prince

Juin 1658. du combat que vous avez gagné[1], car la chose parle d'elle-mesme, et vous sçavez aussy que vous n'avez amy ny serviteur qui s'interesse plus que je ne fais en ce qui vous regarde. J'ay esté ravy de la resolution que vous avez prise de chercher les ennemis et de ce que vous aurez pu en recognoistre par ce que je vous en escrivis depuis qu'ils vous ont approché[2].

Le Roy et la Reyne ne se sentent pas de joye, et Leurs M^tes vous ont donné, en ce rencontre, les louanges que vous meritez[3]. Je me trouve

de Robech, de Coligny-Saligny, Romainville de Roche et le comte de Meille, qui mourut de ses blessures.

[1] On peut consulter sur la bataille des Dunes les *Mémoires de Turenne*, de *Bussy-Rabutin*. On peut ajouter les *Mémoires du duc d'York* et de *Coligny-Saligny*, qui servaient dans l'armée espagnole. Les Papiers de Mazarin contiennent aussi un récit détaillé de la bataille des Dunes. (Aff. étr., *Corresp. des Pays-Bas*, t. 46, f° 236.)

[2] Cette phrase est peu claire. Il semble que Mazarin veut dire : «*et que vous aurez pu recognoistre la verité de ce que je vous escrivis*», etc. (Voy. la lettre à Talon, en date du 14 juin 1658, ci-dessus.)

[3] Les éloges donnés par Mazarin à Turenne suffiraient pour réfuter ce que dit Saint-Evremond dans sa lettre sur la paix des Pyrénées, que «la vanité de Mazarin s'étoit ridiculement intéressée à la bataille de Dunkerque». Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI) reproduit cette accusation en la développant : «Plusieurs personnes ont assuré que le Cardinal voulut engager Turenne à lui céder l'honneur de la bataille des Dunes. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre par laquelle il parût que le Cardinal avait lui-même arrangé tout le plan des opérations. Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût produit la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'Église. Mazarin, qui avait eu cette faiblesse, eut celle de rester brouillé jusqu'à sa mort avec Turenne.» Les lettres de Mazarin à Turenne, que l'on trouvera dans la suite de ce volume, prouvent que la seconde assertion de Voltaire n'est pas moins fausse que la première.

On doit s'étonner que M. Henri Martin ait reproduit une pareille accusation contre Mazarin dans son *Histoire de France*[a]. On a vu, ci-dessus[b], que Mazarin avait donné le conseil de ne pas attendre l'attaque de l'ennemi, mais d'aller à sa rencontre, comme le fit Turenne. Le Cardinal lui-même écrivait, le 15 juin, à Talon[c] : «J'ay esté bien aise de voir, par vostre [lettre], que la mienne du 12, escrite à M. de Turenne[d], avait tout-à-fait contribué à faire prendre la resolution

[a] T. XII, p. 497-498, de la 4e édition.

[b] P. 413.

[c] Aff. étr., *Corresp. des Pays-Bas*, t. 45. Ce volume n'a pas de pagination.

[d] J'ai fait remarquer que je n'ai pas trouvé la lettre du 12 juin à Turenne; mais que le conseil dont il est question est donné dans une lettre du 11 juin adressée à Castelnau.

bien embarrassé avec le Roy, qui voudroit retourner à l'armée, quand ce ne seroit que pour un jour. Il m'a commandé expressement de vous en escrire, de sa part, et je vous prie de me faire response en diligence là-dessus, comme aussy de ce que l'on doit faire du corps de cavalerie que Seyron amene; car peut-estre il sera plus utile presentement du costé de Hesdin, si vous n'en aurez pas affaire au siege, et, en ce cas, le Roy le pourroit amener, si vous jugiez que Sa M^té vous pût faire une visite. Juin 1658.

Je croy qu'on pourroit faire sommer le marquis de Lede[1], luy declarant que, s'il veut attendre jusqu'au bout, vous ne luy pourrez accorder capitulation. Et, en effet, ce seroit un coup de partie, si on pouvoit avoir ces gens-là prisonniers de guerre. Je vous conjure d'y faire reflexion, et, outre le grand advantage que le Roy en retireroit par la facilité avec laquelle vous pourriez, de vostre costé, et M. le mareschal de La Ferté, du sien, pousser les affaires, le reste de cette campagne, vous ne me sçauriez faire au monde un plus grand plaisir.

Le Roy a veu vostre lettre, par laquelle vous faictes les eloges de tous les officiers generaux. Je suis bien ayse que les Anglois ayent bien faict et à vostre satisfaction, et j'espere qu'on tirera toujours de plus en plus de l'advantage de leur armée.

J'ay esté fort marry de la mort du sieur de la Berge[2]. Pour sa charge, vous pouvez disposer de tout ce qui dependra du Roy; mais prenez garde que M. Le Tellier m'a dict qu'on estoit convenu par escrit que M. d'Espernon en pourvoyeroit, en cas de vacance, Neuville[3]. Je vous replique que tout ce qui dependra d'icy sera faict.

du combat. De l'advantage pourtant je ne pretends aucune part, *puisque toute la gloire en est due à mondict s^r le Mareschal, non seulement pour la resolution qu'il en a prise, mais pour le bel ordre de bataille et par la maniere dont il a faict attaquer les ennemis.»* Mazarin, bien loin de s'attribuer la victoire des Dunes, en renvoyait tout l'honneur à Turenne, comme le prouve cette lettre.

[1] Ce nom est écrit ordinairement *de Leyde*. Il était gouverneur de Dunkerque.

[2] Voy. ci-dessus, p. 188. On raconte que La Berge, officier de l'armée de Turenne, aurait été tué par accident d'un coup parti des rangs de l'armée royale. (Voy. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier,* édit. Michaud et Poujoulat, p. 294.)

[3] Nom douteux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. Je vous prie de donner tous les ordres necessaires pour la conservation des prisonniers, laquelle sera d'autant plus aysée, que le Roy fera ponctuellement executer tout ce que vous promettrez aux officiers de l'armée qui les ont faicts. Ce que vous verrez plus particulierement par la lettre que j'escris au sieur Talon[1].

CCXIX.

Aff. étr., France, t. 275, f° 251. — Copie du temps[2].

À [NICOLAS FOUQUET].

Calais, 15 juin 1658.

Mazarin répond à une lettre du 9 juin 1658, relative à des agitations de Paris et de la province :

La meilleure response que je puisse faire à cette lettre, la plus prompte et solide assistance que je vous puisse envoyer pour faire cesser, au moins, pour quelque temps les intrigues de Paris et dissiper les mutins de la Soulogne (*sic*)[3], c'est de vous dire qu'il a plu à Dieu de donner aux armes du Roy une victoire complete sur ses ennemis, qui se disposoient à vouloir attaquer nos lignes pour tenter le secours de Dunkerque. Je dis complete, parce que malaysement ils pourront reparer de longtemps la perte qu'ils ont faicte de presque toute leur infanterie composée de vieux soldats et officiers refformez; car il n'y avoit pas de recrüe ny aucun regiment nouveau[4], et il se voit bien que Dieu n'exauce pas les prieres de ces faux devots[5], qui sont des chimeres, que, par leur mauvaise volonté, ou [par celle] de ceux qui les persuadent, ils se fourroyent dans l'esprit, desirant la decadence des

[1] Voy. ci-dessus, p. 422.

[2] La copie n'indique pas à qui cette lettre est adressée. Il est probable que c'est une réponse à une dépêche du surintendant Nicolas Fouquet. J'ai indiqué plus loin les motifs de cette opinion.

[3] De la Sologne. (Voy. ci-dessus, p. 372.)

[4] Voyez la lettre suivante.

[5] Allusion aux attaques contre l'alliance avec les Anglais, multipliées, tant en France qu'à l'étranger, par les ennemis du Cardinal, pour desservir sa politique.

affaires du Roy; mais le bon Dieu, qui cognoist les bonnes intentions de Sa M[té], continue, au mesme temps, à verser ses benedictions sur sa personne sacrée et sur son royaume, et punira l'infidelité et l'hypocrisie de ses meschans sujets. Il a commencé assez visiblement par la personne de M. d'Hocquincourt, estant demeuré mort, à l'instant qu'il a tiré l'espée contre son Roy [1] et par la prison de presque toutes les personnes de marque [2] qui estoient avec M. le Prince, qui s'est sauvé la premiere fois, parce que Bouteville luy a donné son cheval et s'est sacrifié, et la seconde en se retirant par un pont, parce que de Roche, capitaine des gardes [3], et Ricourt [4] ont faict la mesme chose [5]. Juin 1658.

Si l'affaire de ces revoltez [6] continue, je croy qu'il y faudra envoyer M. le mareschal de Clerembaut, avec une commission de commander partout où besoin sera; mais il sera de bienseance qu'il rende tous les respects à S. A. R. [7] et luy fasse cognoistre qu'il a ordre du Roy de recevoir les siens (ses ordres), aprez avoir declaré que Sa M[té] veut que les plus coupables soyent chastiez, et Piloy, en ce cas, servira fort bien sous luy. M. Le Tellier adressera toutes les depesches à Paris, et M. le Chancelier verra, avec M. Servien et vous [8], s'il y manque quelque chose, et l'instruction qu'il faudra donner à M. Clerembaut, ou au s[r] Piloy [9]. M. Le Tellier vous adressera aussy la lettre du Roy pour S. A. R.

[1] Voy. ci-dessus, p. 420, la mort du maréchal d'Hocquincourt.

[2] Voy. ci-dessus, p. 423, note 2.

[3] Le sens est : *capitaine des gardes de Condé*. Il avait aussi été fait prisonnier.

[4] Le manuscrit porte bien *Ricourt*. Ce nom est écrit ordinairement *Ricoux* ou *Ricousse*. Il est question de ce Ricoux et de son frère dans l'*Histoire amoureuse des Gaules de Bussy*, t. II, p. 382 et 396. On a vu, dans le tome VII des *Lettres de Mazarin*, que la belle-sœur de Ricoux, femme de chambre et confidente de la duchesse de Châtillon, avait été arrêtée, en 1655, avec sa maîtresse, par ordre du Cardinal.

[5] C'est-à-dire *se sont sacrifiés aussi* pour empêcher Condé d'être fait prisonnier.

[6] Mazarin veut parler ici des rebelles de la Sologne.

[7] La Sologne était comprise dans l'apanage du duc d'Orléans.

[8] Le personnage auquel la lettre est adressée, devait être du même rang que Servien. Ce ne peut être que Nicolas Fouquet.

[9] M. Piloys était un intendant d'armée qui avait servi les années précédentes en Catalogne, et auquel plusieurs lettres de Mazarin sont adressées en 1656. (Voy. t. VII, p. 648 et 695.)

Juin 1658. ouverte et celle dont je l'accompagne, afin qu'on l'envoye, si vous autres, Messieurs, trouvez que tout soit bien.

Ce pendant je vous diray qu'il faut songer à quelque expedient pour les liards[1], car le temps empirera tousjours plus cette affaire.

Je dis hyer au soir à l'abbé Fouquet de vous depescher un courrier pour vous donner la bonne nouvelle en confusion[2], comme un de mes gardes me l'avoit portée. A present, je vous prie de communiquer ce que je vous escris à M. Servien, n'ayant pas le temps de le faire.

J'en suis tres-ayse de ce que vous me mandez de M. de Nesmond, qui aura à present de bonnes armes pour bien combattre les malintentionnez.

CCXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 430 v°. — Copie du temps.

À TALON,

INTENDANT DE L'ARMÉE.

Calais, 16 juin 1658.

Je vous diray qu'il vient d'arriver un gentilhomme de feu M. d'Hocquincourt, qui partit hyer aprez-midy de Furnes, et il m'asseure qu'il n'y avoit pas deux mille hommes d'infanterie sauvez et toute desarmée; que tous les chefs tomboient d'accord d'en avoir perdu quatre mille, qu'ils croyent estre demeurez sur la place, ou prisonniers; et outre cela, ils tesmoignent d'avoir perdu aussy beaucoup de cavaliers; mais on croit que la perte de cela (des cavaliers) est plustost pour s'estre retirez, qui çà, qui là, que pour avoir esté tuez ou pris prisonniers.

Il a adjousté que les generaux estoient à Furnes; que l'abattement et la confusion y estoit grande; qu'on ne songeoit non plus à Dunkerque, comme s'il n'estoit pas attaqué, mais seulement à examiner les

[1] Ces détails sur une question financière, comme ce qui suit sur l'abbé Fouquet, contribuent encore à faire croire que cette réponse est adressée au Procureur général, Nicolas Fouquet.

[2] Sans aucun détail précis ni distinct.

moyens pour sauver les places qui estoyent plus menacées. Il asseure Juin 1658.
mesme qu'il avoit ouy dire, dans la cour de don Juan, que personne ne seroit d'advis qu'on s'opiniastrast à la deffense de Bergues et de Furnes.

J'ay sceu que M. d'Hocquincourt n'a vescu qu'une heure et demie [aprez sa blessure]; que le coup de mousquet qu'il receut venoit des dunes hautes, et ce gentilhomme vient icy pour demander le pardon pour tous ceux qui avoient suivy ledict s^r^ d'Hocquincourt, tant domestiques qu'officiers, pour pouvoir revenir icy avec les compagnies. Il m'a aussy faict cognoistre que, si le Roy accorde cette grace, il y aura bonne quantité de cavaliers de l'armée de M. le Prince qui s'en viendront, comme fera aussy[1] ....., pourveu qu'on l'asseure qu'on ne luy fera aucun mal.

Vous direz tout cecy à M. de Turenne, duquel j'attends response avec impatience sur ce que je luy escrivis hyer par le s^r^ Pertuis[2] et particulierement sur la cavalerie, qui est aux portes de cette ville.

Mazarin termine en parlant, comme il l'a fait plus haut, de la nécessité de conserver avec soin les prisonniers et sur les indemnités à accorder aux officiers et aux soldats qui les remettront[3].

CCXXI.

Aff. étr., France, t. 277, f° 137. — Copie du temps.

À M. DE BORDEAUX.

Calais, 16 juin 1658.

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 13 de ce mois, le

[1] Il y a après *aussy* un mot que je n'ai pu lire. C'est probablement un nom propre.

[2] La *Chronologie militaire* parle d'un Guy, comte de Pertuis, nommé maréchal de camp en 1677 et mort en 1694. M. de Pertuis avait été envoyé par Turenne pour porter au roi, à Calais, la nouvelle de la victoire des Dunes.

[3] Quantités de prisonniers espagnols s'étant sauvés dans Furnes après avoir traité de leur rançon, à la hâte, avec les cavaliers ou les officiers français qui les laissaient aller.

Juin 1658. bon effect que la lettre de M. de Turenne, et ce que je vous avois escrit pour avoir quelque renfort d'infanterie, avoit faict dans l'esprit de M. le Protecteur; et il sera bon que vous preniez vostre temps pour en remercier Son Alt., et mesme pour en faire compliment à M. le secretaire d'Estat[1], lequel je voy qu'il agist avec beaucoup d'affection pour les choses qui sont necessaires au bien de la cause commune.

J'ay nouvelle que les Anglois, qu'on vous a promis, ont desjà commencé à armer; mais nous avons encore receu une meilleure assistance par la grace que Dieu nous a faicte de mettre les ennemis hors d'estat de secourir Dunkerque.

Vous prendrez occasion de vous en resjouir de la part du Roy avec S. A., en attendant que la personne qui doit partir pour respondre aux complimens que M. de Fokambrige (*sic*)[2] a faicts icy, de la part de Sadicte Alt., s'acquitte de cette conjouissance.

Je vous prie de faire aussy, en mon nom, un compliment à S. Alt. et de luy dire que j'ay une joye extreme de voir que, nonobstant les efforts [des] ennemis[3], les cabales et les intrigues qu'on faisoit de tous costez pour empescher le bon succez de cette entreprise, et, malgré le chagrin que beaucoup de gens, et en France et en Angleterre, ont de voir une si parfaicte union des deux nations, il a plu à Dieu, non seulement de nous asseurer la prise de Dunkerque, mais aussy de mettre les ennemis en estat (*sic*) de ne pouvoir de longtemps avoir la moindre pensée de la recouvrer, puisque la perte qu'ils ont faicte de presque toute leur vieille infanterie est irreparable, quelque despense et quelques diligences qu'ils veuillent faire pour la remettre.

Ainsy S. Alt. aura Dunkerque sans nulle apprehension que les ennemis puissent former le moindre dessein sur ladicte place, et l'on est icy bien ayse que tout cela serve à establir de plus en plus nostre union, laquelle est capable d'apporter tousjours de plus grands advantages aux deux royaumes et de contraindre les ennemis à donner les

[1] John Thurloë. (Voy. ci-dessus, p. 218.)

[2] Voy. ci-dessus, p. 391.

[3] La copie porte : *les efforts et les ennemis*. L'erreur est évidente. Mazarin énumère les obstacles qui venaient les uns des ennemis, les autres des cabales intérieures.

mains à une bonne paix, comme [au][1] moyen le plus propre pour arrester le cours de leurs pertes. Juin 1658.

Je ne vous mande pas le detail de ce qui s'est passé dans cette ville pour en informer S. Alt., parce que M. Lockart et le vice-admiral n'auront pas manqué de luy en marquer les particularitez.

Quelqu'un avoit proposé que le Roy pourroit envoyer mon neveu[2] en Angleterre pour complimenter, de sa part, M. le Protecteur; mais, outre qu'il n'a encore aucune dignité et qu'il est si jeune que malaisement il se pourroit bien acquitter de cette commission, j'ay creu que je ne devois pas souhaiter que le Roy luy fist cet honneur; mais il aura bien celuy d'asseurer S. Alt., de ma part, de mes tres-humbles services, parce que je fais estat de l'envoyer avec la personne que le Roy choisira pour cet employ[3].

Le Roy a mandé à M. de Turenne de faire sommer ceux de Dunkerque et de declarer au marquis de Leyde qu'estant hors d'esperance d'aucun succez[4], s'il ne rendoit la place promptement, on ne luy donneroit plus de composition, et, en effet, on en usera ainsy en cas qu'il s'opiniastre à tenir jusqu'à l'extremité (ce qu'il n'y a pas lieu de croire).

Je suis fort embarrassé à vous respondre sur l'office que vous desireriez que l'on fist auprez de M. le Protecteur, ou de la part du Roy, ou de la mienne, en faveur du chevalier Selinsky (*sic*); car, d'un costé, je suis (*sic*)[5] ravy de donner des marques de mon amitié et de mon service à M. le vicomte de Falkumbrige[6]; mais je ne voy pas qu'il y

[1] La copie porte : *comme un moyen.*

[2] Philippe-Julien Mancini-Mazarini, né à Rome en 1639, mort à Paris en 1707. Il devint plus tard duc de Nevers et Donzi et fut successivement gouverneur de la Rochelle et du Nivernais, et capitaine des mousquetaires. C'était un des assidus de l'hôtel de Rambouillet; mais son goût était peu sûr, car il se prononça pour la *Phèdre* de Pradon contre celle de Racine.

[3] On a dit plus haut que cet envoyé fut le duc de Créqui.

[4] Il y a bien *succez* dans la copie. Je crois qu'il faudrait lire *secours*; mais comme le mot *succez* donne un sens raisonnable, je n'ai pas cru pouvoir le changer.

[5] Il est probable qu'il faudrait lire : *je serois.*

[6] Plus haut *Fokambrige.* (Voy. ci-dessus, p. 391.)

Juin 1658. ayt aucune apparence[1] que, de ce costé-cy, l'on se mesle d'affaires si delicates et qui touchent de si prez la personne et le gouvernement de M. le Protecteur, qui se pourroit plaindre avec justice qu'on voulust s'interesser en des choses de cette nature; ce que je croy d'autant plus que ledict sieur vicomte, estant icy, ne m'en a pas dict un mot, de maniere que, tout bien consideré, personne n'a pu estre d'advis que l'on fist à S. Alt. l'instance que les particuliers souhaiteroient; mais si veritablement S. Alt. penchoit à accorder la grace et fust bien ayse d'avoir un pretexte comme celuy de l'intercession du Roy, ou de ma priere, pour l'accorder, en ce cas, on le feroit de concert avec S. Alt., laquelle ce pendant pourroit surseoir l'execution de la sentence. Et par ce moyen, M. le Protecteur ne pourroit pas se plaindre de nostre proceder, et nous n'aurions pas sujet d'apprehender aussy qu'en des rencontres de cette nature, il voulust s'employer auprez du Roy pour obtenir de Sa M^té^ qu'Elle fist grace à de ses sujets qui auroient commis de semblables crimes.

C'est tout ce que j'ay à vous dire en response, vous remerciant des nouvelles que vous me donnez, et vous asseurant que je suis, etc.

P.-S. — Ce sera M. le duc de Crequy, premier gentilhomme de la Chambre, que le Roy envoyera complimenter S. Alt. M. le Protecteur[2].

[1] Dans le sens de : *apparence de raison.*

[2] Charles, duc de Créqui, né en 1623, est surtout connu par son ambassade à Rome en 1662. Il était le frère aîné du chevalier de Créqui, marquis de Marines, plus tard maréchal de France, qui joua un rôle important dans l'histoire militaire de Louis XIV, et dont il a été souvent fait mention déjà dans la correspondance de Mazarin.

CCXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 325 v°. — Minute.

AUX AMBASSADEURS FRANÇAIS (M[al] DE GRAMONT ET DE LIONNE),

À FRANCFORT.

Calais, 17 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je suis bien ayse d'avoir retenu le s[r] Gravel trois ou quatre jours davantage, afin qu'il fust porteur de la bonne nouvelle du gain de la bataille que l'on donna, le 14 de ce mois, au matin, sur les dunes proche de Dunkerque, comme aussy pour pouvoir asseurer positivement M. le mareschal [de Gramont] que M. le comte de Guiche sera bientost hors d'affaire sans estre, en aucune façon, [estropié] de la blessure qu'il a receüe à la main.

Les ennemis estoient venus d'abord à l'abbaye des Dunes, qui est à deux lieues de Dunkerque. Tous les officiers generaux y estoient, hors Marsin, qui estoit demeuré à Givet, avec quelques quinze cens hommes, pour observer le corps de M. le mareschal de La Ferté, qui estoit du costé de Luxembourg. M. le Prince, le 12 vers le soir, s'advança avec vingt escadrons de cavalerie pour recognoistre nostre camp et ne put pas empescher que M. le mareschal d'Hocquincourt, suivy de nombre d'officiers et de volontaires et forcé par son destin, ne se precipitast pour pousser nostre grand garde, laquelle, à la vérité, ne fit pas beaucoup de resistance; mais, pour son malheur, un coup de mousquet tiré du haut d'une dune, où nous avions huit ou dix Suisses, le frappa dans le ventre, et il mourut une heure aprez avec beaucoup de regret, et l'on ne sçait pas si c'estoit de n'avoir pu mieux servir les Espagnols, ou d'avoir si mal à propos tiré l'espée contre son Roy [1].

[1] Mademoiselle de Montpensier raconte dans ses *Mémoires*, p. 294, que l'on trouva dans la poche du défunt une lettre de M[me] de Ligneville, religieuse au couvent

Juin 1658. J'avois mandé, dez le 12 au matin[1], la force au vray de l'armée ennemie, qui estoit de [huit ou dix] mille chevaux[2] et six mille hommes de pied, et je luy avois marqué qu'il y avoit quelque chose de plus à faire que de defendre nos lignes[3], nostre armée estant aussy superieure qu'elle estoit à celle des ennemis, et, sans luy commander de la part du Roy positivement de sortir du camp pour les surprendre et combattre, je luy disois plus qu'il n'en falloit pour l'obliger à cela, luy tesmoignant mesme qu'encore que les François fussent egalement vaillans en toutes leurs actions, j'aimois bien mieux les voir aller aux ennemis que de les attendre[4], et je ne doute pas que ce ne fust aussy sa pensée, puisque, le soir du 13, il prit la resolution de les aller combattre le lendemain à la pointe du jour[5].

Il fit son ordre de bataille[6], et ayant laissé, pour la garde de la tran-

des Filles du Saint-Sacrement et nièce de Mme d'Hocquincourt, la belle-mère du Maréchal, lui annonçant qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre; elle ajoute que le Maréchal fut si frappé de cet avis, qu'il fit aussitôt son testament.

[1] Je n'ai pas trouvé de lettre du 12; mais il est possible qu'une des lettres citées ci-dessus, p. 406 et 410, comme datées du 11 juin, sur la minute, n'ait été transcrite et envoyée que le 12.

[2] *Dix* est écrit en interligne; il serait possible que ce chiffre corrigeât *huit*, écrit à la ligne ordinaire. Dans la lettre du 11 juin (ci-dessus, p. 411), Mazarin disait que les ennemis avaient, au plus, quatorze mille hommes; ce qui ferait croire qu'il faut lire *huit* ou *dix mille chevaux*, et *six mille hommes de pied;* ce qui donne, pour le total, quatorze ou seize mille hommes.

[3] J'ai déjà fait remarquer que ce conseil se trouve dans la lettre à Castelnau (voy. ci-dessus, p. 413). On lit seulement dans la lettre du 11 juin adressée à Turenne (p. 411): «que non seulement ils n'auront pas un bon succez, mais qu'ils pourront courre risque de quelque chose de pis que de ne pouvoir secourir la place». (Voy. aussi la note jointe à la lettre adressée à Castelnau.)

[4] Voy. ci-dessus, p. 413, la lettre adressée à Castelnau et la note qui y est jointe.

[5] Une autre preuve nous est fournie de ce fait que Mazarin avait conseillé la bataille des Dunes, par une lettre du Cardinal à Talon, mentionnée dans les *Mémoires* de Bussy-Rabutin en ces termes : la veille de la bataille, comme Turenne se disposait à se reposer, «Talon, intendant, lui montra une lettre qu'il venait de recevoir de la part du Cardinal, par laquelle ce ministre lui mandait que le Maréchal en savait plus que lui, mais que, s'il osait dire son avis en cette rencontre, il lui semblait, qu'il fallait donner bataille. Le Maréchal fut bien aise que la résolution qu'il avait prise fut autorisée par le sentiment du Cardinal. Talon, s'étant retiré d'auprès du Maréchal, me vint montrer cette lettre.» (Éd. Lalanne, II, 60.)

[6] On trouve cet ordre dans un récit de la bataille des Dunes que renferment les pa-

chée, des ponts et du camp, quelques quatre à cinq mille hommes de pied et quinze cens chevaux, il marcha en fort bon ordre et grande allegresse des soldats, avec dix pieces de canon, partagées aux deux aisles, lesquelles firent grand ravage, ayant tiré plus de cent cinquante coups avant que de venir aux mains, sans que les ennemis y pussent respondre, n'en ayant point avec eux. Juin 1658.

Ils s'estoient mis en bonne posture, autant que le peu de temps qu'ils avoient eu l'avoit pu permettre. L'infanterie espagnole avoit occupé le poste le plus advantageux, et le regiment de don Gaspard de Bonifaz estoit posté sur la plus haute dune qui fust de leur costé et s'y estoit fortifié en sorte qu'il seroit inaccessible. Les Anglois, conduits par M. l'ambassadeur[1] Lockart, en bon ordre, firent des merveilles; car ce fut un de leurs bataillons, soutenu d'un autre, et de M. de Castelnau, avec huit escadrons, qui attaqua la dune, où estoit le regiment espagnol de don Gaspard de Bonifaz, avec tant d'opiniastreté et de bravoure, que, sans se refroidir pour la quantité de morts et blessez qu'il y eut à l'abord, ils se rendirent maistres dudict poste et desfirent ledict regiment; et il y a eu un officier, prisonnier, de ce corps-là, qui, contant la chose, a dict que les Anglois venoient à eux comme des sauvages et qu'il n'y avoit pas moyen de leur resister. Leur infanterie[2] fut d'abord toute en desroute et, ayant jeté les armes, ne songea qu'à avoir quartier ou s'enfuir à la faveur du marais qui aboutissoit à un pont que les ennemis avoient sur le canal de Furnes, et, en effect, tout ce qui se sauva le fit par là, ayant esté impossible aux nostres de l'empescher, quoyque l'on destachast d'abord quelques esçadrons de cavalerie.

Tout le combat pour la cavalerie se fit du costé de M. le Prince, qui s'y opiniastra, à son ordinaire, jusques au bout, revenant plusieurs fois

piers de Mazarin (Aff. étr., Pays-Bas, t. 46, f° 236).

[1] La lettre de Mazarin ne donne pas une juste idée de la lutte qui eut lieu à l'attaque des Dunes. On trouve, dans les papiers du Cardinal, un récit de la bataille, que j'ai déjà cité, et qui peut servir à compléter cette lettre. (Voy. aux Aff. étr., Pays-Bas, t. 46, f° 236.)

[2] L'infanterie espagnole.

Juin 1658. à la charge contre les regimens royal et de Gramont, que l'on peut dire, avec verité, avoir esté les seuls qui ont combattu de ce costé-là, et avec tant de courage et de fermeté qu'à la troisieme charge, M. le Prince fut contraint de ceder et de se retirer, comme avoit desjà faict presque toute la cavalerie des ennemis, laquelle n'a pas mieux faict, en ce rencontre, que l'infanterie.

Tout le monde asseure que non seulement M. le Prince, mais le duc d'York, don Juan et Caracene, ont faict tout ce qui se pouvoit de leurs personnes, sans estre nullement secondez des troupes, et l'on nous a rapporté que, sans la resolution que des Roches[1] et Ricours prirent de se sacrifier pour donner lieu à M. le Prince de se sauver par le pont cy-dessus, il auroit esté pris sans doute.

Enfin, aprez une demy-heure de meslée, la victoire, qui d'abord[2] avoit penché de nostre costé, se declara ouvertement pour nous, et aprez avoir poursuivy les fuyards au-delà de Furnes, on resta maistres du champ de bataille et du peu de bagages que les ennemis avoyent, et l'on ramena au camp les prisonniers, qui estoient en grand nombre, en ayant esté desja [mis] ensemble cinq cens officiers et prez de trois mille soldats, sans compter les François et les Allemands qui ont pris party dans nos troupes.

Je ne vous diray pas le detail de tout ce qui s'est passé; mais comme l'on attend les mémoires de M. de Turenne pour en faire faire une relation exacte, vous la verrez et sçaurez plus particulierement la qualité et quantité des officiers et soldats prisonniers. Je vous diray seulement, pour ce qui est des officiers de M. le Prince, qui, hors Persan[3], Guitaut[4], Rochefort[5] et le comte de la Suze[6], tous les autres ont esté

[1] Romainville des Roches, capitaine des gardes de Condé.

[2] Dans le sens de : *dès le commencement du combat.*

[3] François de Vaudetar, marquis de Persan, maréchal de camp depuis 1646, mort en 1690.

[4] Charles de Pechpeirou, de Comminges, commandeur de Guitaut, était maréchal de camp depuis 1649.

[5] Probablement Henry-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, maréchal de camp en 1668, lieutenant général en 1672, maréchal de France en 1675, mort en 1676.

[6] Peut-être François de la Baume, comte de Suze.

pris, entre lesquels Meilles[1], qui avoit eu la cuisse rompue d'un coup de mousquet, est mort deux jours aprez dans nostre camp. Juin 1658.

L'on continue à present le siege, et, quoyque le marquis de Leyde continue à se bien deffendre, il y a apparence qu'estant sans esperance de secours, il n'attendra pas l'extremité, si ce n'est qu'il se veuille exposer à estre faict prisonnier de guerre avec toute sa garnison.

Vous jugerez bien de la bonne constitution des affaires du Roy, puisque, aprez l'eschec donné aux ennemis qui demeureront presque sans infanterie, l'on est sur le point de devenir maistre d'une grande place qui facilitera mesme la prise de quelques autres; et outre que l'armée du Roy, qui agit de ce costé-cy, est puissante et victorieuse, celle que M. le mareschal de La Ferté commande sera, pour le moins, de quatorze à quinze mille hommes aprez l'arrivée de toutes les troupes qui marchent presentement pour s'y joindre.

Chacun s'attendra qu'aprez ce recit on ne peut conclure qu'à la continuation de la guerre, puisque l'on peut dire sans exageration que le Roy n'a qu'à choisir quel progrez il veut faire, la foiblesse des ennemis estant trop cogneue et trop visible pour douter qu'il n'ayt lieu d'entreprendre tout avec succez; mais pour vous parler avec sincerité, Leurs M^tés et ceux qui ont l'honneur d'avoir plus de part aux affaires du Roy sont dans la derniere moderation, quoyque l'on sçache fort bien que les ennemis en useroient autrement; ce qui vous a paru assez par le vacarme qu'ils ont faict pour la petite disgrace que nous avons eue à Ostende[2], qu'ils ont presentée[3], dans tous leurs escrits, comme une bataille gaignée, et Dieu veuille que leur orgueil les porte encore à dire que ce que nous venons de faire n'est que la revanche d'Ostende.

Cette moderation est telle que le Roy, au milieu de ses prosperitez, recognoissant qu'il ne pourroit mieux respondre à la grace que Dieu luy faict de le combler de tant de benedictions, tous les jours, de plus

[1] Henry de Foix, vicomte de Meilles, mourut, en 1658, des suites des blessures reçues à la bataille des Dunes.

[2] Voy. ci-dessus, p. 360, le récit de notre échec à Ostende.

[3] Mot douteux.

Juin 1658. en plus, qu'en s'humiliant et persistant plus que jamais dans le desir de donner la paix à la Chrestienté et vaincre par sa perseverance l'obstination des ennemis, qui, d'ailleurs, ne doivent attendre que de nouvelles pertes et disgraces de la continuation de la guerre, le Roy, dis-je, m'a expressement commandé de vous escrire, de sa part, qu'il vous confirme tout ce qui vous a esté escrit par son ordre à l'esgard de la paix, et qu'aprez l'avoir declaré, par son ordre, à M. l'electeur de Mayence et aux autres electeurs qui sont nos amis, vous le pourrez declarer aussy à tout le college electoral, afin que l'Allemagne et toute la Chrestienté cognoissent, de plus en plus, la candeur de ses intentions et que son amour pour le bien public l'emporte, dans son esprit, sur toute autre consideration; et c'est beaucoup dire pour un jeune Roy d'humeur martiale, triomphant et qui se voit en estat de pouvoir porter sa gloire tous les jours en un plus haut point par le peu de moyens qui reste aux ennemis de luy resister.

Voilà, à mon advis, de bonnes armes que je vous fournis pour vous rendre memorable à la posterité et vous attirer, dez à present, la benediction de toute la Chrestienté, qui ne respire qu'aprez la paix; et si, aprez toutes ces declarations qui sont sinceres au point que l'on verra par les effects, les ennemis, de leur costé, s'en veulent prevaloir, [que] Pegnaranda continue sa chanson ordinaire : *que ce sont des artifices du cardinal Mazarin*, et que le Pape et ses ministres, pour le malheur public, parlent du mesme ton, il faut conclure que la colere de Dieu n'est pas encore apaisée, mais esperer que les coups n'en tomberont pas sur nos testes, puisque nous allons au-devant et nous rendons solliciteurs de tout ce qu'il faut pour l'apaiser.

A la suite de cette lettre se trouve un *post-scriptum* en tête duquel on lit : *adjousté de la main de S. Em.* [1].

Je suis inconsolable de la nouvelle qu'on vient de me donner que

[1] L'écriture de cette addition n'est pas celle de Mazarin. C'est une copie prise sur l'autographe.

M. de Castelnau[1] a esté blessé d'un coup de mousquet au ventre, voulant recognoistre un poste au-delà du fort Leon, qu'il avoit pris la nuit precedente. Vous sçavez si j'ay raison d'aymer ce gentilhomme, qui a si bien servy le Roy et depuis si longtemps, et qui a tousjours esté attaché estroictement à ma personne particuliere. Il avoit desjà receu quatre coups dans ses armes durant ce siege, et le jour de la bataille [il] fit des choses toutes (*sic*) extraordinaires à la veue de l'armée, et avec un applaudissement general des officiers et des soldats, et M. de Turenne en envoya une relation par le s[r] Pertuys fort avantageuse pour luy. Cependant le voilà en grand danger de mourir, et moy, de regretter, toute ma vie, la perte d'un si bon amy[2]. Le comte Broglia[3] a receu un coup de mousquet à la teste; mais j'espere qu'il en sortira comme le comte de Bourg[4], qui s'est bien faict remarquer, dans ce combat, à la teste de mes deux compagnies de chevaux legers; mais il luy en coustera un œil. Pour le pauvre comte de Drouin[5], aprez avoir souffert qu'on luy coupast la cuisse, il est mort regretté de toute la Cour et de l'armée; car c'estoit un gentilhomme fort accomply. Juin 1658.

[1] Jacques de Castelnau, lieutenant général depuis 1650, reçut le bâton de maréchal de France sur son lit de mort.

[2] Le bruit courut à l'époque, et plusieurs mémoires s'en sont fait l'écho, que Castelnau ne fut promu au maréchalat que parce que le Cardinal savait qu'il ne pourrait réchapper de sa blessure. Rien ne prouve que cette affirmation malveillante soit exacte.

[3] Le comte Carlo Broglia, appelé ordinairement *comte Carl.* (Voy. t. III, p. 952, des *Lettres de Mazarin.*)

[4] Le comte de Bourg était sans doute le père de Léonore-Marie de Maine, comte du Bourg, qui se distingua sous Louis XIV et devint maréchal de France sous la régence du duc d'Orléans.

[5] Ailleurs *Drouan, Drouain.* (Voyez le tome VII, p. 552 et 607, des *Lettres de Mazarin.*) Ce gentilhomme était capitaine d'une compagnie de chevau-légers.

CCXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 377 v°. — Minute.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX[1].

Calais, 20 juin 1658.

Je n'ay pas de peine à croire que la joye du gain de la bataille n'ayt esté, au lieu où vous estes, aussy grande que vous me marquez; mais je ne sçay pas qui peut avoir mandé que M. de Turenne n'avoit pas besoin des dix-sept cens hommes de renfort que M. le Protecteur avoit ordonné qu'on envoyast au camp. Tant s'en faut que M. de Turenne ayt eu une semblable pensée, qu'il m'a escrit encore aujourd'huy pour me prier de faire en sorte que l'on pust avoir ledict renfort sans perte de temps; et non seulement on le croit necessaire, mais, pour plus grande precaution, l'on va depescher à M. le mareschal de La Ferté, lequel s'advance sur la Somme, afin qu'il destache un corps d'infanterie pour venir au siege; car, outre que le marquis de Leyde, qui deffendoit Dunkerque au premier siege[2] et qui en sçait dès lors le fort et le foible, n'a rien oublié pour la fortifier, et l'a mise en estat incomparablement meilleur qu'elle n'estoit alors, c'est un capricieux et un obstiné, qui est homme à y vouloir perir[3] et qui attendra, avant que de se rendre, les dernieres extremitez. C'est pourquoy je vous prie de redoubler vos diligences et vos sollicitations, afin que ladicte infanterie et encore un plus grand nombre, s'il se peut, passe la mer sans autre delay et aille joindre le corps anglois, qui est desja dans le camp.

Je vous replique que mon neveu[4] accompagnera simplement M. le duc de Crequy et ne fera absolument autre figure que celle-là. Quant

[1] L'ambassadeur, Antoine de Bordeaux, avait acheté une charge de président au Grand Conseil, et est souvent désigné sous le titre de président de Bordeaux.

[2] Au mois d'octobre 1646. (Voy. t. II, p. 319, des *Lettres de Mazarin.*)

[3] Il fut tué, en effet, trois jours après que cette lettre était écrite.

[4] Philippe-Julien Mazarini-Mancini, duc de Nivernois. (Voy. le *Journal de Dangeau*, t. XI, p. 364, la note de Saint-Simon sur ce passage du *Journal* et ci-dessus, p. 431.)

au sieur duc, il n'aura pas le tiltre d'ambassadeur, parce que M. le Protecteur ne l'avoit pas donné à M. le vicomte de Falcombrige; mais, pour le surplus, il est envoyé, de la part de Sa M[té], avec ordre de complimenter, en son nom, M. le Protecteur et de luy dire toutes les choses qui peuvent rendre S. Alt. mieux persuadée de son amitié. Il faict estat de partir demain, à la marée du soir, et aura avec luy environ vingt-cinq ou trente gentilshommes. Juin 1658.

CCXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 433; minute. — Aff. étr., Angleterre, t. 69, f° 72; copie du temps.

AU PROTECTEUR D'ANGLETERRE[1].

Calais, 20 juin 1658.

Le Roy, envoyant M. le duc de Crequy, premier gentilhomme de sa chambre, vers Votre Alt. Serenissime pour l'asseurer de son amitié et se resjouir, avec elle, du gain d'une bataille aussy advantageuse à la cause commune et aussy glorieuse aux deux nations qu'est celle des Dunes auprez de Dunkerque, j'ay esté bien ayse que mon neveu fust de ceux qui accompagnent ledict sieur duc en ce voyage, afin que, renouvelant à V. Alt. Serenissime les asseurances de mon tres-humble service, il puisse avoir l'honneur aussy de lui offrir les siens en personne. Si j'avois quelqu'un avec moy qui m'appartint de plus prez, je l'aurois choisy par preference à tout autre, en cette occasion, pour faire

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. VI, parle de cette lettre et prête à Mazarin des paroles qui ne se trouvent ni dans la minute de la Bibl. nat., ni dans la copie conservée aux archives des Aff. étr. Voici le passage textuel de Voltaire: «Mancini présenta au Protecteur une lettre du Cardinal, cette lettre est remarquable; Mazarin lui dit *qu'il est affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde.*» Il n'y a pas un mot de cette basse flatterie dans la lettre du Cardinal. Si Voltaire, au lieu de répéter des calomnies, eût consulté les documents authentiques, il se fût épargné la peine d'ajouter la réflexion suivante: «C'est ainsi qu'il (Mazarin) parlait à l'assassin du gendre de Henri IV et de l'oncle de Louis XIV, son maître.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. cognoistre d'autant mieux à V. Alt. Serenissime combien je l'honore et la passion avec laquelle je souhaite que tous les miens suivent mon exemple dans la profession particuliere que je fais d'estre, etc.

CCXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 401. — Minute.

AU CHEVALIER DE TERLON.

[Calais], 20 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Le Roy est fort satisfaict de la maniere dont vous vous estes conduict en tout ce qui s'est faict pour la conclusion de la paix entre les roys de Suede et de Danemark[1], et de ce que vous avez faict ensuite à Copenhaghen (*sic*) pour l'entiere execution des articles dont on estoit convenu, et j'ay esté tres-ayse de voir que, de la part de Sa M[té] danoise[2], on agissoit avec beaucoup de sincérité.

Le s[r] Brant, qui est de retour icy, m'a apporté des lettres de M. l'électeur de Brandebourg et de M. Schwerin, et m'a dict, de vive voix, de leur part, que S. A. El. souhaitoit avec passion de contribuer[3] tout ce qui dependroit de lui pour le restablissement de l'ancienne amitié avec le roy de Suede, et que la France interposast ses offices pour cet effect, en sorte que la chose eust le sien[4] au plus tost, de maniere que, le sieur Blondel[5] vous devant avoir escrit en cette conformité en voyant par vos lettres que le roy de Suede y estoit tout à faict disposé, je ne

[1] Le traité de Roschild avait été signé le 26 février 1658, entre la Suède et le Danemark. Le chevalier de Terlon avait été médiateur. (Voy. *Les mémoires de Terlon;* Puffendorf, *De rebus à Carolo Gustavo, Suecide rege, gestis*, liv. V, §§ 9, 10, 11, 12; enfin Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 2e partie, p. 201 et 202.) Ce traité fut rompu par Charles-Gustave au mois d'août 1658.

[2] Frédéric III fut roi de Danemark de 1648 à 1670.

[3] On a déjà vu que le verbe *contribuer* prenait, à cette époque, un régime direct.

[4] Son effet.

[5] Représentant de la France auprès de l'électeur de Brandebourg. (Voy. ci-dessus, p. 207, où Mazarin lui parle du traité entre le Brandebourg, la Pologne et l'Autriche.)

doute pas que l'affaire ne soit fort advancée, si elle n'est pas tout-à-faict conclue. Juin 1658.

Pour ce qui est de la paix de la Poloigne[1], on la souhaite icy avec la mesme passion qu'on a toujours faict, et on croit que les mesmes raisons subsistent pour obliger le roy de Suede à y donner les mains, nonobstant la constitution advantageuse où les affaires sont à présent; et je ne doute pas que, par cette raison, on ne trouve auprez du roy et de la republique de Poloigne des facilitez à la conclure, retirant une rescompense considerable en argent pour la restitution de la Prusse[2], si ce n'est que Sa M^té^ suédoise preferast à cela la cession de la souveraineté sur le duché de Courlande et la province de Samogetie (*sic*)[3], qui est un pays contigu à la Livonie. Je croy qu'on luy pourroit moyenner[4] ce party; au moins MM. les Ambassadeurs, qui sont à Francfort, m'escrivent qu'ils l'esperoient ainsy.

Enfin, ou le roy de Suede recevra toute satisfaction de celuy de Hongrie et les seuretez qu'il pourroit souhaiter de ce qu'il promettra, tant à son esgard que pour ne pas troubler l'Empire, et, en ce cas, il est impossible qu'on ne donne pas les mains à un establissement de la paix avec ledict roy, si on ne veut faire la guerre sans aucune raison apparente, et ayant tous les princes et Estats de l'Empire contraires; ou le roy de Hongrie ne donnera pas cette satisfaction à la Suede, auquel cas il aura esté tres-advantageux de s'estre accommodé avec la Poloigne pour pouvoir tourner toutes ses forces contre ledict roy. J'ai entretenu au long le s^r^ Courtin[5], en presence du s^r^ Gravel, sur le faict

[1] La paix entre la Pologne et la Suède.

[2] Il s'agissait de la Prusse royale, cap. Dantzick.

[3] Cette province de Pologne, dont le nom s'écrit ordinairement *Samogitie*, fait aujourd'hui partie de la province russe de Kowno.

[4] Dans le sens de *lui procurer par notre moyen* ou *notre entremise*.

[5] Antoine Courtin, dont il a été question ci-dessus, p. 99. Diplomate et écrivain — on a de lui divers traités de morale — Courtin, né à Riom en 1622, mort à Paris en 1685, avait été secrétaire des commandements de la reine Christine, puis de Charles-Gustave qui le nomma envoyé extraordinaire en France. Après la mort de ce roi, il représenta la France (1660) comme résident général près des puissances du Nord.

Juin 1658. de l'alliance, et je luy ay expliqué tous les ordres qu'on avoit donnez, il y a plus de six sepmaines, aux plenipotentiaires du Roy pour en convenir avec les ministres de Suede, et, en substance, je luy ay dict que le Roy, mon maistre, vouloit establir pour tousjours une sincere amitié avec le roy de Suede et que, pour cèt effect, il falloit faire une alliance, ainsy qu'il avoit esté proposé, convenir des subsides et des autres points, à condition pourtant que cela ne seroit executé que lorsqu'on seroit contraint de faire la guerre à la maison d'Austriche d'Allemagne [1], ou parce qu'elle auroit refusé les justes satisfactions que nous devons pretendre, ou parce qu'elle, les ayant accordées, y auroit manqué, et que cela s'entendroit non seulement pour ce qui regarderoit la France et la Suede, mais aussy les princes de l'Empire, c'est-à-dire que le nouvel Empereur, ayant donné la promesse *de non turbando Imperio* [2], s'il y venoit à manquer, les deux couronnes auroient droit de luy faire la guerre, et, en ce cas, non seulement le Roy donneroit le subside à celuy de Suede, duquel on seroit convenu, mais qu'il envoyeroit une puissante armée pour agir en Allemagne, conformément à ce qui seroit concerté avec Sa M^té^ de Suede. Je luy ay aussy dict que, s'il arrivoit que le roy de Hongrie refusast ce qui seroit jugé raisonnable pour l'accomodement avec la Suede, et que ce roy fust obligé d'entrer dans la Silésie ou la Moravie, pour tirer raison des injures qu'il a receues et pour l'obliger à luy donner les justes satisfactions qu'il peut pretendre, qu'alors la France, n'ayant pas les mesmes raisons pour faire ouvertement la guerre au roy de Hongrie et voulant tousjours donner de véritables marques de son amitié à la Suede, pourra bien se porter à l'assister sous main, et dans le dernier secret, de quelque somme d'argent, comme on s'en est expliqué à MM. les ambassadeurs, afin qu'ils puissent traiter et convenir avec les ministres de Suede.

Vous pourrez confirmer les mesmes choses et adjouster [que], comme les Espagnols, par leur interest et par inclination, n'auront jamais de

[1] De la branche allemande. — [2] Qu'il ne troublerait pas l'Empire.

repos jusques à ce qu'ils ayent obligé le roy de Hongrie, lorsqu'il sera revestu de la dignité impériale, de manquer à tout ce qu'il aura esté contraint de promettre pour y parvenir, aussi je ne doute pas que le traité d'alliance que l'on fera, à present, conditionnellement avec le roy de Suede, n'ayt bientost son effect. Au surplus, je vous conjure d'asseurer souvent le roy de Suede, de la bonne maniere et en termes fort precis, que Sa M[té] n'a certainement, parmy tous ses serviteurs, aucun qui le soit avec plus de passion et de sincerité que moy, ny qui s'intéresse davantage à tout ce qui le regarde; ce que Sa M[té] recognoistra par les effects en toutes les rencontres où il s'agira de son service et de sa satisfaction. Juin 1658.

Mazarin promet ensuite de s'occuper des intérêts particuliers du chevalier de Terlon; il lui parle de canons qu'on a promis d'envoyer de suite et lui recommande d'acheter des vaisseaux, s'il en trouve à bon marché. Il termine ainsi:

J'avois oublié de vous dire que le s[r] Blondel m'a escrit que l'ambassadeur de Poloigne luy avoit faict cognoistre que la reyne [de Pologne] souhaiteroit qu'on luy pust mesnager une entreveue avec le roy de Suede, sans pourtant la commettre. Je vous prie de voir adroitement si cela pourroit reussir et de faire considerer au roy de Suede les grands advantages qu'il pourroit tirer de cette entreveüe.

CCXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 404 v°. — Minute.

À M. DE LUMBRES.

[Calais], 20 juin 1658.

(EXTRAIT.)

La derniere de vos depesches est du 18 may, et pour respondre succinctement à ce qu'elles contiennent[1], je vous diray en premier lieu

[1] Il y a bien le pluriel pour *Elles* et *contiennent*, quoique Mazarin n'ait parlé que de la dépêche du 18 mai; mais sa pensée embrasse toutes les dépêches antérieures.

Juin 1658. d'asseurer tous les jours de plus en plus la reyne de Poloigne de mes respects; que je ne perds aucune occasion pour advancer du costé de Suede et ailleurs tout ce que j'estime pouvoir contribuer à son advantage et satisfaction, et que j'ay escrit pressament en cette conformité au chevalier de Terlon et aux ambassadeurs du Roy, qui sont à Francfort, pour presser et solliciter incessamment dudict roy (de Suede) avec la Poloigne, fondant les instances non seulement sur les promesses qu'il nous a faictes d'y vouloir apporter toutes sortes de facilitez, mais sur la convenance de ses propres interests, qui le doivent obliger à ne pas differer l'establissement d'une paix qui le mettra en estat d'estre plus consideré et plus redouté de la maison d'Austriche, contre laquelle il pourra se venger aysement si elle ne se porte à luy donner les justes satisfactions qu'il peut pretendre.

Enfin on n'oublie rien pour advancer cet ouvrage, et on ne laisse pas de proposer les expediens que vous marquez dans vos depesches; mais il faut que la reyne (de Pologne), de son costé, surmonte les difficultez qui se presentent tous les jours par les artifices d'Isola et des autres ministres et adherents de la maison d'Austriche, qui ne travaillent à autre chose qu'à empescher la conclusion de cette paix, qui est si necessaire pour le bien de la Poloigne.

Pour ce qui est des gratifications, on approuve icy tout ce que vous avez faict; quant à ce que vous proposez de faire, le Roy sera satisfaict de tout ce que vous resoudrez là-dessus avec la reyne de Poloigne, Sa M^té estant asseurée que vous y apporterez toute sorte de mesnage et que vous ne ferez rien que vous ne cognoissiez devoir estre advantageux au service de cette couronne pour venir à bout du dessein qu'on a projeté, dans lequel ladicte reyne a plus d'interest que personne. Sur quoy il faut remettre à parler encore plus positivement, lorsque la paix avec la Suede sera conclüe.

Rien n'affermit tant à Rome la demeure du Nonce en Poloigne que la cognoissance qu'on y a de sa partialité pour l'Austriche; et Sa Sainteté, pour le malheur de la Chrestienté, en a une si visible pour la dicte maison, que ce ministre seroit tres mal conseillé de tenir une autre

conduite pour se rendre agreable à son maistre et advancer sa fortune. Juin 1658.
Le Nonce que vous avez en Poloigne faict la mesme chose que celuy de Francfort et tous les autres qui sont dans les cours de l'Europe. Ainsy vous ne devez songer qu'à vous garantir de ses coups et rompre, à tant que vous pourrez, ses machines, et déclarer au roy de Poloigne et à ses ministres que vous le considerez tout de mesme que s'il estoit un ambassadeur d'Espaigne.

Pour ce qui est du procedé d'Isola, de ses artifices et des bruits qu'il faict courir que nous sommes les solliciteurs du Grand-Seigneur pour l'obliger d'envahir la Chrestienté, je ne vous diray autre chose si ce n'est que c'est un homme si universellement cogneu pour imposteur et si descrié pour toutes les affaires qu'on luy a commises, qu'il me semble que ses discours et toutes ses fourbes ne peuvent faire impression sur l'esprit des personnes tant soit peu sensées, et, en confirmation de ce qu'il dict de nostre intelligence avec le Turc, j'ay envoyé en mon particulier, à la republique de Venise, cent mille escus pour l'assister dans les preparatifs qu'elle est obligée de faire contre un si puissant ennemy[1].

CCXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 434. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 20 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je viens de recevoir presque en mesme temps trois de vos lettres; la derniere est escrite de ce matin. J'ay donné ordre à Saint-Hilaire de faire embarquer en toute diligence trois à quatre mille grenades, du

[1] Il s'agissait de la guerre soutenue par cette République contre Mahomet IV qui lui enleva, en 1660, les îles de Metelin et de Lemnos; à peu près à la même époque, Peterwaradin était conquis sur les Autrichiens par les troupes ottomanes.

Juin 1658. plomb et de la poudre. Il y a travaillé tout aussytost; mais je ne sçay pas s'il pourra faire charger le tout assez à temps pour l'envoyer par cette marée. Vous devez estre asseuré qu'on n'oubliera rien pour cela; mais je me console en ce qu'il faut absolument qu'il soit arrivé cinq belandres que l'on fit partir hyer chargées de fascines, de grenades et de toutes sortes de munitions, et comme vous ne m'en mandez rien, il faut que vous n'en eussiez pas encore cognoissance, lorsque vous m'avez escrit.

J'ay esté tres-ayse d'apprendre le beau logement que les Suisses ont faict, la nuit passée, mais tres-fasché de la barque que vous me mandez qui est entrée et de ce que les Anglois soyent si rebutez que vous me dictes. Il faut tascher de les reschauffer le mieux que l'on pourra, les flattant et disant à M. l'ambassadeur tout ce que vous croyrez plus à propos, afin qu'ils remettent[1] ce corps dans sa premiere vigueur. Ne vous mettez pas en peine de la quantité de fascines qu'il sera nécessaire [d'avoir] pour combler le fossé; car vous n'en manquerez pas, pourvu que l'on conserve tout ce que l'on envoye au camp. Car si l'on en faisoit la dissipation qu'on me mande en laissant prendre à tous ceux qui en veulent, malaisement pourroit-on suffire à cela.

Il est fort aysé de voir que Dunkerque est en un autre estat que lorsqu'on y a faict les deux sieges[2], et je ne doute nullement que le marquis de Leyde, qui a une parfaicte cognoissance de la place et qui a fort estudié les moyens de la bien deffendre et faict les fortiffications necessaires pour cela, ne dispute le terrain pied à pied; mais enfin, estant impossible qu'il tombe dans la pensée des ennemis de tenter le secours à force ouverte, j'espere que vous donnerez si bon ordre au reste, qu'il sera bientost contraint de parler[3].

J'ay grande peyne à persuader le Roy de n'aller pas vous voir. J'y fais tout mon possible, et s'il veut absolument avoir la satisfaction de

[1] Ils *remettent* est bien au pluriel dans le manuscrit.

[2] Le premier en 1646 (7 octobre), lorsque la ville fut prise par le duc d'Enghien, et le second en 1652 (16 septembre), lorsque les Espagnols l'enlevèrent aux Français.

[3] De demander à capituler.

faire demain ce voyage, ce ne sera que pour coucher à Mardik et s'en retourner en cas que vous le jugiez absolument necessaire. Juin 1658.

J'escriray comme il faut afin que M. le Protecteur ne se relasche pas d'envoyer le renfort d'infanterie qu'il avoit resolu; mais il faut que vous preniez la peine, sans perdre un moment de temps, d'en escrire en cette conformité à M. de Bordeaux; car il m'a mandé que, sur ce que vous aviez faict cognoistre à M. Lockard, ou au vice-admiral, qu'il n'estoit pas necessaire d'envoyer [de renfort], on surseoit à le faire. Je vous conjure donc de depescher exprez pour cela; et ce pendant, soit que le Roy aille ou qu'il n'aille pas demain, on vous envoyera les regimens de cavalerie qui sont icy, qui font bien cinq cens maistres, et celuy d'infanterie de Clerembaut.

M. de Castelnau souffre des douleurs, et on craint qu'il ne se forme quelque abcez dans le corps; mais jusqu'à cette heure il n'y a aucun signe évident qui puisse faire mal juger de sa blessure. J'en suis dans toutes les inquietudes du monde, et vous sçavez bien que j'en ay raison.

J'attendray avec impatience de sçavoir s'il y aura quelque chose à faire sur les propositions qui avoient esté faictes à l'esgard d'Hesdin.

Vous devez faire vostre compte que les ennemis ont tiré de Gravelines plus de mille hommes de pied et qu'il n'y en reste à present que six cens.

M. de Marsin n'avoit avec luy que trois regimens d'infanterie qui ne faisoient pas quatre cens hommes, et comme M. le mareschal de La Ferté marche pour venir sur la Somme, on sera à temps de luy escrire de destacher quelque infanterie, si vous croyez qu'il soit necessaire de le faire. Je ne croy, en nulle façon, que Marsin ayt un regiment espagnol, parce qu'il y en avoit un à Gravelines, et l'on asseure qu'il y en a un autre dans Dunkerque.

C'est tout ce que je puis vous escrire à la haste, vous asseurant seulement que les ennemis sont plus faibles et abattus que vous ne sçauriez croire et que je sçay cela de tres-bon lieu.

Juin 1658. Aprez avoir escris jusques icy, le Roy m'est venu trouver[1] avec la chaleur que vous pouvez vous imaginer, et il m'a dict qu'il vouloit absolument aller demain [au camp], se remettant de revenir le jour aprez, s'il en est ainsy jugé à propos; et ainsy je remets à vous entretenir plus particulierement, de vive voix, de toutes choses.

CCXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 404 v°. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 21 juin 1658.

Je n'ay rien à adjouster à ce que j'eus le bien de vous escrire par le retour d'un de vos gardes, si ce n'est que le Roy a cédé aux instances que le s[r] Seyron a faictes, de vostre part, de n'aller pas au camp[2]. Ce n'a pas esté sans peine, car il estoit sur le point de monter à cheval. Sa M[té.] desire fort de faire ce voyage, et je me remets à ce que le s[r] Seyron vous en dira. Il s'en retourne avec les cinq cens chevaux que le Roy devoit amener et le regiment de Clerembaut. Ainsy, depuis le combat, l'armée est fortifiée de deux mille bons hommes.

J'ay nouvelles de Landrecy et du Quesnoy que Marsin est toujours à ....[3], et qu'on n'a rien tiré de Cambray, de Bouchain, d'Avesnes, de Condé et [de] Saint-Guilhain; et M. de Mondejeux m'es-

[1] Ce dernier mot est effacé et corrigé par plusieurs mots écrits en interligne. Je n'ai pu les lire, et j'ai conservé l'ancienne leçon qui s'entend parfaitement.

[2] *Pour que le Roi n'allât pas au camp.* On voit, par ce passage et d'autres semblables, que Mazarin voulait empêcher le Roi de s'exposer aux dangers. Cependant le bruit courait à Paris que l'on compromettait sa santé. Guy Patin écrivait à Charles Spon, le 18 juin 1658 : «La Reine se plaint fort de ce que l'on fait demeurer le Roi près de l'armée, en un lieu froid, mal sain et plein de brouillards; elle menace que, si on ne veut mieux ménager sa santé, elle s'en reviendra et qu'elle le ramenera à Paris.»

[3] Je ne puis lire que *Leve*, ou *Leue*, peut-être Leuse près de Tournay ou Leuwe près de Tirlemont, dans le Brabant.

crit que la cavalerie d'Hesdin estoit sortie, mais que les deux regimens d'infanterie estoyent encore au dehors[1]. M. de La Ferté marche; mais, si on luy mandoit de detacher de l'infanterie, elle ne pourroit estre icy de quinze jours. Vous me manderez, s'il vous plaist, positivement ce que vous estimez qu'il faille faire, et si vous jugez qu'il se doive approcher d'Hesdin, ou marcher par le Quesnoy vers Condé. Juin 1658.

Je ne puis pas comprendre comme on n'a pas receu au camp les cinq belandres chargées de fascines, de grenades, boulets et munitions de guerre, qu'on a faict partir depuis l'arrivée de Saint-Hilaire et dont j'ay envoyé le memoire au s^r Talon. Je vous en envoye le semblable, avec un autre et qui contient ce qu'on a faict partir ce matin, et vous aurez tout en abondance, pourveu que Letancour fasse sçavoir diligemment ce qu'il luy faut.

Seyron donnera mille louis d'or au gentilhomme qui a soin des travaux. Je feray tout mon possible pour vous envoyer le chevalier de Clerville; mais on ne gouverne pas tousjours son esprit comme on voudroit bien.

Il faut, s'il vous plaist, prendre garde qu'on ne parle pas contre les Anglois, disant qu'ils sont rebutez et choses semblables; car cela pourroit faire un meschant effect.

CCXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 382 v°; minute. — Aff. étr., Pays-Bas, t. 45 (sans indication de page ni de folio); copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 22 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Le Roy a esté ravi d'apprendre qu'il pourroit aller au camp, sans préjudicier à son service, et Sa M^té a resolu de partir demain matin

[1] Je crois qu'il faut entendre, par les mots *au dehors,* dans les faubourgs de la ville de Hesdin.

Juin 1658. pour passer la riviere d'Aa à marée basse; et quoyque nous ayons ici quelque cavalerie, il sera bon que vous preniez la peine de commander deux ou trois escadrons pour venir, sur le bord de ladicte riviere, au-devant du Roy. Cela ne les fatiguera pas beaucoup et assurera tout-à-fait le passage de Sa M^{té}. Nous ferons passer avec nous les deux cens chevaux de l'artillerie.

Je me resjouis de tout mon cœur de ce que le siege s'advance au point que vous me mandez, et il me semble de voir, par tous les advis que j'ay, que la resolution des ennemis est de partager les troupes qui leur restent pour la seureté des places qu'ils croient plus en danger d'estre attaquées, sans plus songer à jeter de petits ni de grands secours dans Dunkerque.

CCXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 447. — Minute ou copie du temps.

À M. SERVIEN.

Calais, 23 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Apres avoir leu les papiers que vous m'avez envoyez, je trouve que, dans les points principaux, j'ay escrit, tout conformement à ce que vous avez faict, à MM. les ambassadeurs[1]. J'ay bien instruit Gravel là-dessus, et j'ay esté de vostre advis sur le faict de la negociation des Suedois[2]; car il n'y a aucune raison qui ne persuade que c'est un artifice pour aller au-devant des choses qu'ils souhaitent. En tout cas, il faut faire ce que nous devons, regler nostre conduite avec fermeté et prudence et laisser, aprez, arriver ce qu'il plaira à Dieu.

Vous avez bien faict d'escrire à M. de Lionne sur le point de la reli-

[1] Il s'agit des ambassadeurs qui négociaient à Francfort : Gramont et de Lionne.

[2] Voy. ci-dessus, p. 442, la dépêche du 20 juin 1658 au chevalier de Terlon, dans laquelle Mazarin envisage, avec détail, toutes les éventualités qui peuvent se produire.

gion[1], et je le prie de le faire de nouveau, et de ma part, quoyque je ne doute pas qu'il n'y donne bon ordre sur ce que vous luy avez desjà escrit. Juin 1658.

Je leur[2] ay mandé, par diverses fois, que la justice demandoit qu'on ne refusast pas le tiltre de vicaire [de l'Empire] à M. l'Electeur palatin[3], aprez avoir faict approuver la chose à MM. les Electeurs de Mayence et de Cologne, qui y sont desja disposez.

Vous me ferez un tres-grand plaisir de contribuer tout ce qui pourra dependre de vous pour pousser et chastier ces escrivains de gazettes à la main et encore plus les faiseurs et distributeurs de libelles[4], car c'est une peste, qui, si on ne s'applique pas bien à la desraciner, infectera tout. J'en ay parlé à M. le Procureur général fortement auparavant de partir, et il m'avoit promis d'y vouloir travailler de la bonne maniere; je vous conjure donc de voir ensemble tout ce qu'on y pourra faire et prendre bien garde de n'envoyer ailleurs qu'à la Bastille ceux qu'on arrestera, et, quelque chose qu'on vous puisse dire, je desire que tous ces gazetiers soyent arrestez, ny en ayant pas un qui se puisse advouer de moy. Enfin jamais il n'y a eu plus de necessité de chastier qu'à present; car la liberté, ou l'impudeur, pour mieux dire, est grande, et il est

[1] Il s'agissait de répondre aux insinuations et aux factums des Espagnols, qui représentaient notre alliance avec une nation hérétique comme de nature à porter un grave préjudice à la religion catholique. Au même temps où il écrivait dans ce sens à Servien, Mazarin entretenait un autre de ses correspondants des «*grimaces de dévotion*» du marquis de Leyde, qui tâchait d'exciter par tous les moyens le fanatisme religieux des habitants de Dunkerque, pour les engager à se défendre contre les assiégeants jusqu'à la dernière extrémité.

[2] Il y a bien *leur* dans le manuscrit. Mazarin veut parler des deux ambassadeurs (Gramont et Lionne).

[3] Gramont dit cependant dans ses Mémoires (p. 289) que le roi, malgré les protestations de l'électeur Palatin, refusait d'ordonner à ses ambassadeurs de reconnaître à cet électeur ce titre de vicaire de l'Empire. Cette reconnaissance nous eût aliéné l'électeur de Bavière qui, dans la diète, fit toutes les fonctions de ce titre et était reconnu pour tel par le collège électoral. Il ne s'agit sans doute ici que de quelque protocole ne tirant pas à conséquence.

[4] Guy Patin, dans sa lettre du 18 juin 1658 à Charles Spon, fait allusion à ces libelles : «Il court ici, lui écrit-il, une très humble remontrance au Roi, dans laquelle, encore manuscrite, il y a des choses bien rudes contre l'Eminence Mazarine.»

Juin 1658. aysé de cognoistre que les bruicts qu'on a faict courir cy-devant, les cabales qu'on faict à Paris et les seditions qu'on a voulu susciter dans les provinces avec des assemblées de noblesse et des lettres circulaires[1], sont des choses mesnagées par des gens qui ont relation à ceux qui sont hors du royaume et qui travaillent pour en troubler le repos, pour rendre par là leur condition meilleure[2]. Mais Dieu y donne bon ordre, et il faut seulement que nous nous conformions à sa volonté, profitant des graces qu'il nous faict; mais je vous conjure de nouveau de vous appliquer, avec ces autres messieurs, à faire chastier quelqu'un à Paris et dans les provinces, et, pour cet effect, on ne manquera pas de troupes; et il en faut employer, quand mesme il faudroit laisser[3] de faire des conquestes en Flandres; car il est insupportable d'estre obligé de faire des miracles pour empescher que les mal intentionnez n'esclatent quand il arrive de mauvais succez.

CCXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 448. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Calais, 23 juin 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay prié M. l'abbé[4] de vous dire la necessité precise qu'il y a d'estre ponctuellement assisté, au moins de ce que vous estes convenu de donner tous les mois, si on ne veut voir tout renversé en un instant. Je vous dis la mesme chose, et je vous jure que je ne sçais plus où donner de la teste, n'ayant pas un sol en mon particulier, ny moyen de plus puiser dans la bourse de mes amis, ny prendre à interest; et le s^r Col-

[1] La copie porte avant *sont* le relatif *qui;* mais c'est une erreur évidente.

[2] Allusion au cardinal de Retz, au prince de Condé et à leurs adhérents, qui avaient dans Paris des gazetiers à leurs gages.

[3] Dans le sens de *négliger, omettre.*

[4] L'abbé Fouquet, frère du Procureur général.

bert songe plus à me quitter, ne voyant pas jour à [suffire][1] aux choses auxquelles je l'engage tous les jours, qu'à continuer dans mon service. Il n'a pas pu retirer encore aucune chose des advances qu'il a faictes pour le pain de Catalogne de l'année passée, ny de ceux (*sic*)[2] d'Allemagne, où je ne doute pas que vous soyez persuadé que ny le roy de Suede [n'] aurait eu moyen de se relever comme il a faict, ny les ambassadeurs de mettre, à Francfort, en un si haut poinct les affaires du Roy, si on n'eust donné des sommes considerables que je suis bien loin de retirer; et cependant il en faut envoyer d'autres tous les jours, sans n'avoir plus où les prendre, et c'est ce qui me cause un plus grand desplaisir, auquel je vous conjure de remedier, donnant, au moins, cent mille escus tout presentement. Juin 1658.

Je vous prie d'excuser mon chagrin, puisque [prevoyant][3] de n'avoir plus de quoy continuer, comme j'ay faict jusques a present, à l'advantage des affaires du Roy, et que, cela estant, je suis contraint de vous importuner lorsque je suis persuadé que vous faictes au delà de ce qui est possible pour fournir de l'argent.

CCXXXII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 272. — Copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 23 juin à 8 heures du soir.

Le Roy estant arrivé icy et monté à cheval pour aller au camp, et en voyant Dunkerque[4], les assiegez ont envoyé un ostage à la tranchée de M. de Turenne et ont demandé à capituler; et comme on voit qu'ils manquent de poudre, on leur a respondu qu'on donnera la charge à quelqu'un d'aller visiter l'estat de leurs munitions, et qu'aprez ils sçau-

[1] Mot douteux, peut-être *fournir*.

[2] Il faudrait *celles* se rapportant à *avances*.

[3] Mot douteux.

[4] Le sens est probablement : *lorsqu'il fut en vue de Dunkerque*.

Juin 1658. ront les intentions du Roy. Ce pendant il y aura treve pour cette nuit. Je vous depesche en toute diligence deux de mes gardes avec ordre de vous faire reveiller, ne doutant point que vous ne le trouviez bon pour sçavoir au plus tost une si bonne nouvelle, qui sera suivie du prompt retour de la personne du monde que vous aymez le plus.

Je vous demande tres-humblement pardon, et je vous ay si mal tenu ma parole, vous l'ayant donnée, que la place se rendroit aprez-demain, et ayant demandé à capituler aujourd'huy[1], vous vous souviendrez que, la campagne passée, il arriva la mesme chose à Montmedy. Ainsy vous conclurez aysement que le *Confident* n'est pas trop malheureux. Il est present lorsque je vous escris cette lettre, et il m'a commandé de vous asseurer que vous n'aurez jamais meilleur amy que luy, comme aussy de vous supplier de faire ses recommandations à Monsieur et l'asseurer de son amitié. Pour moy, je seray tousjours sans reserve le plus veritable de tous vos serviteurs. Je vous feray sçavoir demain tout ce qui se sera passé.

CCXXXIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 449. — Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 24 juin 1658.

Il ne manquoit autre chose pour faire que le voyage du Roy à Dunkerque se ressemblast[2] à celuy de l'année passée, à Montmedy, que la mort du gouverneur, et ce matin nous avons sceu que ce malheur est arrivé au marquis de Leyde[3]; ce qui asseurement a abregé le siege de cinq ou six jours.

La capitulation est faicte à l'ordinaire, et la garnison sortira demain

[1] Le sens est : *puisqu'elle a demandé à capituler aujourd'hui*, c'est-à-dire plus tôt que je n'avais prévu.

[2] Le manuscrit porte bien *se ressemblast* et non *ressemblast*.

[3] Voy. ci-dessus, p. 440, note 3.

de bonne heure pour aller à Saint-Omer, et dez ce soir nous aurons une porte de la place, de laquelle les gardes françoises et suisses prendront possession demain, et, aprez, le Roy faict estat d'y entrer pour s'en retourner coucher icy; mais je ne sçay pas quand nous prendrons la route de Calais. Je vous promets cependant que j'approuveray fort que cela soit au plus tost. M. de Turenne doit estre icy demain, au matin, et l'on prendra resolution sur toutes choses; de quoy je vous informeray sans aucun retardement. Juin 1658.

Je me resjouys avec vous, de tout mon cœur, de tant de graces qu'il plaist à Dieu respandre sur ce royaume et de voir le Roy tous les jours plus glorieux et plus redoutable; mais ce qui me donne encore plus de joye est de voir Sa M^té^, au milieu des prosperitez et avec une grande asseurance de les porter au plus haut point, dans la continuation de la guerre, souhaiter avec passion de la finir pour faire un si beau present à la Chrestienté accablée de miseres depuis un si long cours d'années. Ce sont des pensées que vostre bonté luy a inspirées et que Sa M^té^ ne quittera jamais.

Je vous depeschay hyer au soir deux de mes gardes avec une lettre; mais, n'en ayant aucune nouvelle, je crains fort qu'ils n'ayent esté pris en chemin de Bourbourg à Calais, qui est fort hasardeux.

Le *Confident* vous asseure de son amitié, et moi de mes tres-humbles respects. Le *Confident* m'a aussy commandé de faire ses complimens à Monsieur par vostre moyen.

C'est le chevalier de Montgaillard qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, et il a ordre de s'en aller à Paris porter la nouvelle de la reddition de la place.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 451. — Minute ou copie du temps.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Mardik, 25 juin 1658.

Le Roy depesche M. de Beaufort[1] pour se resjouyr avec M. le Protecteur de la prise de Dunkerque et pour luy dire[2] que, comme l'on a jusques icy executé avec soin et ponctualité tout, au-delà mesme de ce qu'on avoit promis, avec des depenses aussy excessives que M. l'ambassadeur Lockart peut tesmoigner, Sa M^té continuera de mesme jusques au bout, et, dez ce soir, on fera remettre la place au pouvoir de Son Alt. Je m'asseure qu'il sera bien ayse de recevoir une aussy bonne nouvelle, qui met les ennemis dans une [extreme][3] confusion et qui les obligera à songer plus [serieusement][4] qu'ils n'ont faict jusques à present à la paix. J'escris à M. le Protecteur[5], quoyque, pour le detail de ce qui s'est passé, je me remette à la vive voix de M. Sanguin[6] et

[1] Beaufort ne paraît pas s'être rendu en Angleterre. On voit plus loin qu'il est question de Sanguin, comme chargé de rendre compte à Cromwell de la reddition de Dunkerque.

[2] On trouvera aux Analyses l'indication de la lettre du 25 juin 1658 adressée par Mazarin à Cromwell; elle a été publiée par M. Guizot, dans son *Histoire du Protectorat d'Olivier Cromwell.*

[3] Mot douteux.

[4] Mot douteux.

[5] Voy. ci-dessus, p. 441, note 1.

[6] Sanguin n'était encore que maître d'hôtel ordinaire du Roi. Il est probable qu'il devait accompagner le duc de Beaufort en Angleterre, mais que, Beaufort n'ayant pu s'y rendre, Sanguin y alla seul. D'après Saint-Simon (papiers inédits conservés aux Affaires étrangères), Sanguin était très estimé à la Cour. Voici ce passage que Saint-Simon n'a pas reproduit dans ses Mémoires: «Sanguin étoit maître d'hôtel du Roi ordinaire. C'étoit un homme fort estimé et considéré à la Cour au-dessus de son état tellement que, lorsque le maréchal de Bellefonds voulut vendre [la charge de premier maître d'hôtel du Roi], il (Sanguin) eut l'agrément* de l'acheter, partie pour faire plaisir au maréchal, partie pour faire la fortune de

* L'autorisation

aux informations particulieres que M. l'ambassadeur Lockart luy aura données. Juin 1658.

L'on ne doit pas douter que Son Alt. ne responde à la maniere dont l'on a agy, de ce costé, pour l'accomplissement ponctuel du traité et qu'elle ne donne des ordres tres-precis de faire à l'advenir ce à quoy elle s'est engagée pour mettre le Roy en possession de Gravelines et pour travailler dez à present à toutes les choses qui peuvent faciliter cette acquisition, comme j'ay dict à M. Lockart, qui m'a asseuré qu'on ne devoit pas seulement attendre de Son Alt. l'execution de ce qu'elle avoit promis, mais qu'elle feroit genereusement tout ce qui seroit en son pouvoir pour donner à Sa M[té] des marques de son amitié et de l'interest qu'elle prend à l'advantage de cette couronne par l'abaissement de ses ennemis.

Je n'escris pas à M. le duc de Créquy, parce que, par toutes sortes d'apparence, il sera [desja][1] party de Londres, lorsque le s[r] Sanguin y arrivera; mais en cas que, par quelque accident, il s'y trouvast encore, je vous prie de luy donner part de tout ce que je vous escris.

CCXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 451 v°. — Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 25 juin 1658.

Le temps s'opiniastre à me fermer tousjours la voye de la mer, par laquelle je vous pourrois escrire plus souvent et avec une entiere seureté; mais cela n'empeschera pas que je ne tasche de vous donner des

Sanguin; il étoit riche et parvint à marier son fils, avec la survivance [de sa charge], à la fille du duc de Saint-Aignan.» Sanguin mourut le 1[er] septembre 1680; il avait épousé la sœur de M. de Bordeaux, qui avait été ambassadeur en Angleterre. Louis Sanguin, marquis de Livry et survivancier de la charge de premier maître d'hôtel du Roi, figure dans les *Mémoires de Saint-Simon*.

[1] La copie paraît porter les mots *au moment,* écrits peu lisiblement.

Juin 1658. nouvelles du *Confident* par d'autres moyens, quoyque hazardeux, et que je ne sçache pas encore si vous avez receu mes deux lettres, que je vous ay envoyées par Bourbourg.

Par celle-cy, vous sçaurez que le Roy, aprez avoir veu passer la garnison de Dunkerque, composée de six cens chevaux et de neuf cens hommes de pied, et aprez avoir fort bien respondu au compliment que Bassancourt[1], qui commandoit depuis la mort du marquis de Leyde, luy a faict, est entré dans la place, accompagné de toutes ses compagnies [de gardes], des principaux officiers et de la Cour, et sur un beau cheval richement harnaché; est descendu à l'église, a fort bien parlé à toutes les communautez des religieux, qui l'ont salué, les asseurant de sa protection et d'un traitement encore plus favorable qu'ils n'ont receu jusques à present, comme Sa M^té^ a faict à tout le corps-de-ville, qui l'attendoit à la porte. [Il] a voulu voir toutes les attaques[2] et s'en est revenu icy, sans qu'on ayt pu prendre encore aucune resolution avec M. de Turenne, comme on fera demain matin, sans faute, et je ne manqueray à l'instant de vous en advertir. Voilà tout ce que je vous diray pour cette fois; mais [je] vous repeteray, si vous le trouvez bon, que je seray jusqu'au dernier moment de ma vie le plus asseuré serviteur que vous ayez.

CCXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 453 v°. — Minute (un passage à chiffrer est souligné).

À M. SERVIEN.

Mardik, 25 juin 1658.

(EXTRAIT.)

En revenant de Dunkerque, j'ay veu vostre depesche du 22 [juin], laquelle me met en grande inquietude, sur ce que vous me dictes de

[1] Voyez le tome V, p. 552, des *Lettres de Mazarin.* Bassancour ou Bassencourt avait été gouverneur de Douai et de Vervins. — [2] Tous les points attaqués.

la maladie de M. le Procureur general; mais ayant veu des lettres du 23, qui marquent qu'il se portoit mieux, j'en ay receu beaucoup de consolation, et j'espere que j'auray bientost nouvelles de sa parfaite guerison. Cependant j'ay donné charge au s^r^ de Toucheprez de me les donner en diligence, aprez qu'il l'aura visité de ma part. Juin 1658.

J'ay veu tout ce qui s'est passé à l'esgard des paysans revoltez de la Sologne [1], et je croy qu'aprez ce que vous a escrit M. Servin, de la part de S. A. R., on ne pouvoit prendre une meilleure resolution que de respondre en la maniere que vous avez faict.

J'approuve fort que vous ayez continué à faire marcher les troupes, nonobstant les propositions que les revoltez ont faictes de se retirer et de mettre entre les mains du Roy les auteurs de la sedition et ceux qui ont pillé le sel; car il est bon, s'ils changeoient de volonté, d'avoir des troupes toutes prestes pour les chastier; mais quoyque nous n'ayons pas necessité de ces troupes (au contraire [2], la foiblesse des ennemis nous pourroit permettre, en cas de besoin, de detascher bien dix-huit mille hommes [3], sans rien apprehender dans toutes ces frontieres), neantmoins, estant question de pousser nos progrez autant qu'il se pourra, et profiter de la conjoncture presente, qui nous est tres-favorable, tant par l'eschec que les ennemis ont receu que par leur abbattement et la consternation dans laquelle est toute la Flandres, il est bon que le Roy se prevalle de toutes ses forces, et, pour cet effect, je vous prie de tenir la main à ce qu'on ne renvoye pas seulement les quatre regimens qu'on a destachez de l'armée de M. le maréchal de La Ferté, mais tous les autres qu'on a arrestez pour s'en servir contre lesdicts revoltez, lorsque, toutes choses estant reduites au point que vous pouvez souhaiter, vous n'aurez plus affaire desdictes troupes.

[4] Je vous remercie de ce que vous me mandez à l'esgard de la noblesse. J'ay esté tousjours fort d'advis de luy oster le juste sujet de

[1] Voy. ci-dessus, p. 372 et plus loin, p. 471, note 2, des détails sur cette sédition.

[2] Les mots *au contraire* sont douteux.

[3] Il faudrait peut-être lire, comme on l'a dit plus haut, sur un passage semblable : *huit ou dix mille hommes.*

[4] Ici commence le passage en partie souligné et qui devait être chiffré.

Juin 1658. plainte et d'apprehension qu'elle peut avoir[1], ne doutant pas qu'elle ne soit fomentée de plusieurs endroits par ceux qui cherchent incessamment leur advantage dans le trouble de l'Estat; et vous me ferez un tres-grand plaisir si vous me mandez ce que vous estimez qu'on doive faire et quel biais on tiendra, afin qu'il paroisse que le tout vienne de la pure volonté du Roy et de l'amour et de l'estime que Sa M^té a pour la noblesse qu'Elle (Sa M^té) regarde comme son bras droit[2].

Vous avez fort bien faict de faire advertir les gouverneurs que vous me marquez de s'en aller dans leurs provinces, et le sieur de Toucheprez, que je depesche exprez pour visiter M. le Procureur general et me mander de ses nouvelles, a une lettre du Roy pour M. de Roannez[3] et ordre de l'accompagner dans son voyage de Poitou de la maniere que vous me proposez.

Il en a encore une autre pour M. le Chancelier, de laquelle il se servira à l'esgard des autres gouverneurs qui sont à Paris, n'estant pas trop de la bienseance, à ce qu'il paroist à tous, qu'ils ne soyent pas dans leurs gouvernemens dans des occasions où leur presence seroit tout-à-fait necessaire, ny auprez du Roy, tandis que Sa M^té est dans ses armées, qui n'oublie rien pour asseurer le repos au royaume en mettant les ennemis en estat de ne le pouvoir pas troubler.

J'avois appris quelque chose de ce que vous me mandez pour avoir esté dict par quelques conseillers du Parlement, de vos amis; mais M. Le Tellier vous pourroit asseurer qu'il y a plus de quinze jours que j'avois preveu cela et que j'avois pris resolution de ce qu'il y avoit à faire pour eviter certains debats qui pourroient prejudicier au service du Roy, quoyqu'il n'y ayt pas la moindre apparence de raison pour les faire, et qu'asseurement il ne se soit jamais rien faict de plus advantageux à l'Estat que l'alliance avec l'Angleterre dans la conjoncture qu'elle a esté conclue, à condition qu'elle auroit Dunkerque, et nous

[1] On a vu ci-dessus, p. 333, qu'il s'agissait de la recherche d'usurpation des titres de noblesse.

[2] Ici cesse le passage souligné.

[3] Ce nom est écrit, comme plus haut, *Rouanez*, dans la minute. Il s'agit de Louis Gouffier, duc de Roannais, qui vendit plus tard son duché au comte de La Feuillade.

Gravelines; mais il ne faut pas perdre le temps, pretendant d'instruire les ignorans ou de reduire les mal intentionnez, ennemis jurez de tout ce qui peut relever la gloire et les interests de leur Roy et de leur patrie. Juin 1658.

Vous avez raison de dire que l'on pouvoit bien retrancher les civilitez et les caresses qu'on faict aux François qu'on a faicts prisonniers, l'espée à la main contre leur Roy, et je vous asseure que je n'ay rien sur le cœur là-dessus, m'estant emporté à un tel point sur ce sujet que je croy qu'il n'arrivera plus rien de semblable à l'advenir. Pour ce qui est de faire le procez à la memoire du mareschal d'Hocquincourt, il n'y a point de doute qu'il seroit tres-juste; mais la consideration de son fils, qui a servi, durant la rebellion de son pere, avec la derniere fidelité, et venant jusqu'à Amiens apporter les clefs de Peronne au Roy, demandant des troupes pour y mettre et offrant de se retirer où Sa M[té] luy ordonneroit, merite bien qu'on espargne en quelque façon la memoire du pere, qui est assez condamnée d'elle-mesme.

Je me remets à ce que M. Le Tellier escrira pour tout ce qui regarde la prise de Dunkerque, dont les circonstances relevent cette action audelà de ce que je vous sçaurois dire, et en effect il sembloit à beaucoup de monde, non pas seulement difficile, mais ridicule de songer à attaquer une grande place environnée de celles des ennemis, et où il n'y avoit ny herbes ny bois ny aucune chose de celles qui estoyent les plus necessaires pour un tel siege; mais j'avois si bien donné ordre à tout durant l'hyver, que chacun a esté surpris de voir qu'il n'y a eu jamais, en aucun siege, une si grande abondance de toutes choses comme il y a eu en celuy-cy, et par un grand magasin d'avoyne que j'avois faict preparer pour distribuer à la cavalerie, il est certain que les chevaux se retirent de cette entreprise beaucoup plus gras qu'ils n'y estoient venus.

Je vous diray encore deux choses : la premiere, que, suivant toutes les apparences, ce succez sera suivy d'autres, non moins advantageux au service du Roy dans ces quartiers, et [la seconde], que les habitans et les ecclesiastiques de Dunkerque seront asseurement mieux traitez

Juin 1658. qu'ils ne l'ont jamais esté sous la domination d'Espagne, et le Roy, estant allé prier Dieu à la grande eglise, a parlé si bien à toutes les communautez des religieux, qui le sont venus voir, qu'ils ont esté ravis, et d'autant plus que M. l'ambassadeur d'Angleterre leur a confirmé, en les visitant tous, que rien au monde ne seroit executé si religieusement que tout ce que le Roy leur avoit promis touchant tout ce qui appartenoit à l'Eglise et le maintien de leurs privileges[1].

J'espere que M. Le Tellier, ou moy, [nous] vous adresserons demain tout ce qu'il faudra faire imprimer à Paris sur ce sujet, en publiant la reddition de Dunkerque.

CCXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 335. — Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 26 juin 1658.

Le s^r de Toucheprez, qui aura l'honneur de vous presenter cette lettre, vous dira le bon estat de la santé du Roy et le detail de ce qui s'est passé icy; mais, à mon grand regret, ne vous dira pas que Sa M^té ayt voulu prendre la resolution de s'en retourner, ayant souhaité avec passion de demeurer encore icy pour voir ce qui se passera à Bergues[2] que M. de Turenne faict estat d'investir demain; ce qui[3] pourtant sera bon de tenir secret; car telle chose pourroit arriver qu'on fust obligé de changer de resolution.

L'ambassadeur d'Angleterre a faict grande instance afin que le Roy prist sa demeure à Dunkerque, et que, pour cet effect, on y fist entrer ses gardes françoises et suisses; mais Sa M^té a aymé mieux estre icy, où l'on est fort bon.

[1] Lockart avait été nommé, par Cromwell, gouverneur de Dunkerque, et c'était à lui que la ville avait été remise en cette qualité.

[2] Bergues-Saint-Vinox, auj. chef-lieu de canton du dép. du Nord, arr. de Dunkerque.

[3] Il y a bien *qui* pour *qu'il* dans le manuscrit.

J'ay receu vostre lettre et vous rends mille graces de toutes les bontez que vous avez pour moy. Le *Confident* vous remercie aussy et vous prie de trouver bon qu'il demeure quelques jours icy; mais vous devez estre asseurée que je n'oublieray rien pour accourcir le temps, sçachant que vous ne serez pas faschée de le revoir au plus tost. Juin 1658.

J'envoye le sr de Toucheprez à Paris pour visiter le Procureur general, qui est fort malade, et pour s'en aller ensuite avec M. de Roannez[1] en Poitou pour le sujet qu'il vous dira[2]. Je vous prie de ne le retenir pas.

Je suis en grande peine du pauvre M. de Castelnau, et je me plains fort que M. l'abbé Ondedei ny aucun des miens [ne] prenne soin de m'en donner des nouvelles tous les jours.

Je suis tres-humble serviteur de Monsieur et le vostre sans reserve ***. Je me suis donné l'honneur de vous escrire hyer au soir par Bourbourg.

CCXXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, fo 387 vo. — Minute.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Calais, [26[3]] juin 1658.

J'ay esté bien ayse de voir, par vostre lettre du 13 de ce mois, le bon effect que la lettre de M. de Turenne et ce que je vous avois escrit pour avoir quelque renfort d'infanterie avoit faict dans l'esprit de M. le Protecteur, et il sera bon que vous preniez vostre temps pour en remercier S. Alt. et mesme pour en faire compliment à M. le Secrétaire

[1] Ce nom est écrit toujours *Rouannez*. (Voy. ci-dessus, p. 462.)

[2] Il s'agissait d'une révolte qui avait éclaté en Poitou, en même temps qu'en Sologne. La misère de ces dernières années de la guerre rendait les séditions facilement excitables parmi des populations surchargées d'impôts.

[3] Cette lettre porte bien, dans le manuscrit, la date du 16 juin; mais, comme il y est question de la prise de Dunkerque, il faut lire probablement *le 26 juin.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. d'Estat, lequel je voy qu'il agit avec beaucoup d'affection pour les choses qui sont necessaires au bien de la cause commune. J'ay nouvelle que les Anglois, qu'on vous a promis, ont desja commencé à [arriver][1]; mais nous avons encore receu une meilleure assistance par la grace que Dieu nous a faicte de mettre les ennemis hors d'estat de secourir Dunkerque. Vous prendrez occasion de vous en resjouyr, de la part du Roy, avec S. Alt. Ser., en attendant que la personne qui doit partir pour respondre aux complimens que M. de Falkombrige a faicts icy, de la part de Sadicte Alt., s'acquitte de cette conjouissance.

Je vous prie de faire aussy, en mon nom, un compliment à S. Alt., et de luy dire que j'ay une joye extreme de voir que, nonobstant les efforts des ennemis, les cabales et les intrigues qu'on faisoit de tous costez pour empescher le bon succez de cette entreprise, et malgré le chagrin que beaucoup de gens, et en France et ailleurs, ont de voir une si parfaicte union des deux nations, il a plu à Dieu non-seulement de nous asseurer la prise de Dunkerque[2], mais aussy de mettre les ennemis en estat de ne pouvoir de longtemps avoir la moindre pensée de la recouvrer, puisque la perte qu'ils ont faicte de presque toute leur vieille infanterie est irreparable, quelque depense et quelque diligence qu'ils veulent faire pour la remettre.

Ainsy Son Alt. aura Dunkerque, sans nulle apprehension que les ennemis puissent former le moindre dessein sur ladicte place; et l'on est icy tres-ayse que cela force à establir de plus en plus nostre union, laquelle est capable d'apporter tousjours de plus grands avantages aux deux royaumes et de contraindre les ennemis à donner les mains à une bonne paix, comme au moyen le plus propre pour arrester le cours de leurs pertes.

Je ne vous mande pas le detail de ce qui s'est passé dans cette victoire pour en informer Son Alt., parce que M. Lockart et le Vice-Admiral n'auront pas manqué de luy en mander les particularitez.

[1] On pourrait lire *armer;* mais *arriver* donne un sens préférable.

[2] Ce passage prouve que la lettre est postérieure à la prise de Dunkerque, qui eut lieu le 23 juin, et qu'elle doit être datée, non du 16, mais du 26 juin.

CCXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 335 v°. —
Minute ou copie du temps.]

À LA REINE.

Mardik, 27 juin 1658.

Je viens de recevoir vostre lettre d'hyer avec les sentimens de recognoissance que je dois, vous estant plus obligé que tous les hommes du monde. Le *Confident* vous remercie de toutes les marques que vous luy donnez de vostre amitié. Il est party pour aller avec M. de Turenne jusques auprez de Bergues, où marche la plus grande partie de l'armée, et ce soir reviendra icy. On a resolu de faire ce siege, sans sçavoir le temps qu'il durera[1]; car la place est assez bien fortifiée, et elle ne peut estre attaquée que par une porte[2], tout le reste estant inondé. Il y a sept à huit cens hommes de pied et cent chevaux; mais, à mon advis, il faut qu'elle tombe dans huit jours au plus tard, s'il n'arrive quelque accident imprevu.

Le *Confident* ne songe pas à retourner encore, et sa joye de demeurer un peu icy seroit parfaite, si je luy pouvois dire que vous en estes bien ayse. Il m'a commandé, en partant, de vous faire mille complimens de sa part, et je vous responds qu'ils viennent du cœur.

La vie que je mene icy, c'est d'estre tousjours enfermé à travailler, et je prie Dieu que la peine que je prends produise à l'Estat les advantages que je desire, plus pour meriter la continuation de vostre bienveillance que pour autre chose ***.

[1] Le siège de Bergues-Saint-Vinox ne dura que trois jours, du 28 juin au 1er juillet. La première nuit de la tranchée, on emporta une redoute près de la contrescarpe. Le lendemain, Schomberg commanda la garde, on emporta tous les travaux du dehors et on se logea sur le bord du fossé. Le surlendemain, la garnison, demandant à capituler, ne fut reçue que prisonnière de guerre. Il y avait dans la place cinq vieux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie, qui faisaient entre huit et neuf cents hommes.

[2] Ou *une partie*.

CCXL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 458. — Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 28 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne vous sçaurois assez expliquer à quel point le *Confident* a esté satisfaict de vostre lettre, que je viens de recevoir; car rien ne manquoit à rendre son plaisir parfaict que d'estre asseuré que vous estes bien ayse qu'il demeure icy, souhaitant[1] plus sa satisfaction que la vostre.

Nous avons eu une petite contestation hyer au soir sur ce que je n'ay pas esté d'advis qu'il pust s'advancer au camp, comme il en avoit grande envie, et quoyqu'il soit le maistre, il a eu la bonté de deferer à mon conseil, ayant bien recognu que je n'avois autre interest que le sien; et à la verité, il n'estoit pas de la bienseance ny de la raison qu'un grand Roy, par une pure curiosité, voulust coucher à l'armée engagée à un siege sans circonvallation et avec toutes les incommoditez imaginables pour sa personne et pour sa suite.

Les batteries seront prestes à ce soir, et nous pourrons aller au camp demain, de bonne heure, pour y demeurer tout le jour. Je croy que cette place ne durera pas tant que je vous avois escrit et que Furnes prendra bientost aprez son exemple.

J'ay rendu la lettre en main propre, et je suis tres-obligé à Monsieur de l'honneur qu'il me faict. Je croy qu'il est tout preparé aux remedes quand il mange ce que nous sçavons[2]. Je suis son tres-humble serviteur et le vostre sans reserve jusqu'au dernier moment de ma vie.

[1] Le sens est : *parce que vous souhaitez plus sa satisfaction que la vôtre.*

[2] Mazarin écrit, dans une autre lettre, *que le jeune Roi mangeoit beaucoup et pas toujours de bonnes choses.* Il paraît que Monsieur en faisait autant.

CCXLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 412 v°. —
Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 29 juin 1658.

(EXTRAIT.)

La lettre qu'il vous a plu de m'escrire du 28 a confirmé la joye du *Confident* au point que vous pouvez vous imaginer, ayant grande passion de demeurer icy et de ne faire rien qui [ne] vous soit agreable. Il m'a commandé de vous remercier, de sa part, et de vous asseurer qu'il ne fera rien de contraire à ce qu'il vous a promis en partant de Calais; de quoy vous ne douterez pas que je ne prenne le soin de l'en faire ressouvenir, quand l'occasion s'en presentera !

Il a esté bien ayse de sçavoir que Monsieur se porte bien, et il m'a ordonné de l'asseurer de son amitié par vostre moyen.

Le Roy s'en va au camp pour retourner, ce soir, icy, comme je vous ay desja escrit; mais je suis si accablé d'affaires par quantité de depesches que j'ay receues depuis hyer, qu'il me sera impossible d'avoir l'honneur de l'accompagner, comme feront MM. de Villeroy et d'Albret[1], M. du Plessis estant malade[2].

Les assiegez se defendent avec plus de vigueur que je ne croyois; mais, avec cela, je n'estime pas que le siege dure longtemps.

M. le comte de Charost[3] est trop zelé pour le service du Roy pour

[1] Probablement César-Phébus d'Albret, appelé d'abord comte de Miossens, puis maréchal d'Albret. (Voy. t. V, p. 199, note 5, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France, plus tard créé duc de Choiseul, était gouverneur de Monsieur et, comme tel, ne prenait aucune part aux opérations militaires. Depuis la campagne de 1658, le maréchal du Plessis avait, par ordre de Mazarin, laissé le duc d'Anjou auprès de la Reine, et était chargé d'accompagner le Roi, « pour empêcher qu'il ne s'exposât trop, disent les Mémoires de du Plessis, et lui faire voir néanmoins les choses qui se passaient ».

[3] Louis de Béthune, comte, puis duc de Charost, était gouverneur de Calais et capitaine des gardes du corps. Né en 1605, il mourut en 1681.

Juin 1658. ne contribuer tousjours tout ce qui pourra dependre de luy pour l'advancer, et aussy je ne suis pas surpris de l'offre qu'il faict de donner tout ce qui est en son pouvoir pour la poudre qui est arrivée icy, ce matin, et de celle qu'on a faict acheter pour la campagne.

Je finiray en vous confirmant ce que vous sçavez, c'est-à-dire qu'on ne peut estre plus dependant des volontez d'un autre que je suis des vostres ***.

CCXLII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 384 v°. — Copie du temps.

AU MARÉCHAL DE LA FERTÉ.

Mardik, 29 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin, après s'être réjoui avec lui des succès obtenus à Dunkerque, ajoute :

Ce sera à present à vous à agir pour relever de plus en plus la gloire des armes du Roy, profitant de la foiblesse et de l'estonnement des ennemis et de la consternation où est tout le pays[1]. J'espere que, dans la prochaine sepmaine au plus tard, l'on pourra vous donner les assistances necessaires pour venir à bout de ce que vous entreprendrez. Cependant beaucoup de troupes vous joindront, et l'on faict des preparatifs de canon et de munitions de guerre, afin que vous ne manquiez de rien[2].

Je vous prie de tesmoigner de l'amitié à M. de Mondejeux[3], à qui j'ay escrit de vous communiquer toutes ses pensées et de vous offrir tous les services qui pourront dependre de luy. Si l'on voit jour à executer quelque entreprise, il songe fort, sur ce que je luy ay escrit, à celle de Condé, et, à la verité, ce seroit un coup mortel aux ennemis, et si on

[1] Mazarin veut parler de la Flandre et en général des Pays-Bas espagnols.

[2] Il s'agissait de faire le siège de Gravelines.

[3] Gouverneur d'Arras, souvent cité dans les *Lettres de Mazarin*. Au mois d'août suivant, il fut nommé maréchal de France et prit le nom de maréchal de Schulemberg.

pouvoit trouver ce poste desgarny, il ne seroit pas mal aysé de s'en saisir. Mondict s[r] de Mondejeux se peut servir d'un pont de bateaux qui est à la Bassée, et Talon, du Quesnoy[1], peut donner encore beaucoup d'assistance pour l'execution de ce dessein. Juin 1658.

Je vous prie donc d'y songer pendant que presque toutes les forces des ennemis sont de ce costé icy, et que je prepare tout ce qui peut estre necessaire pour faire un siege reglé, comme vous dira le s[r] de Polastron; et comme vous aurez du temps pour cela, je vous prie de me faire sçavoir en diligence sur quelle place il seroit plus à propos d'entreprendre.

J'ay nouvelles de Paris que la revolte de Poitou et de Sologne alloit estre dissipée avec la punition des principaux seditieux[2]. Ainsy on vous envoyera les regimens que vous avez destachez et ceux de Clerembaut (cavalerie), de Montauzier et le royal infanterie, qu'on avoit retenus, et j'ay escrit afin que cela s'execute sans perte de temps.

CCXLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 459 v°. —
Minute ou copie du temps.

À L'ABBÉ ONDEDEI[3].

Mardik, 29 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir parlé des intérêts du prince de Conti et de comptes pour l'armée d'Italie, Mazarin continue ainsi :

Je vous advoue qu'il n'y a rien de si plaisant que ce qui se passe à

[1] Talon, commissaire des guerres au Quesnoy, était frère de Philippe Talon, intendant de l'armée, très souvent cité dans les *Lettres de Mazarin*.

[2] En Poitou, la noblesse avait pris part aux mouvements. En Sologne, le soulèvement était tout rural; des sabotiers s'étaient révoltés, refusant de payer la taille et faisant main basse sur ceux qui la levaient. Piloys y fut envoyé avec quelques régiments. Un certain nombre des séditieux fut pendu, et un gentilhomme nommé Pomesson, qui favorisait leur révolte, eut la tête tranchée. (Voy., dans les Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais (1880), le travail de M. Jarry sur la *Guerre des sabotiers de Sologne*.)

[3] Ces mots sont écrits de la main de Mazarin.

Juin 1658. Rome auprez de ma maison, [pour les traitemens] qui se font à la reyne de Suede, laquelle pourtant il faut prendre garde, quelque chose qui arrive, qu'elle ne retourne en France; mais il est estrange que le Pape la reçoive en triomphe quand elle est bien avec les Espagnols, et qu'il la traite si mal et avec tant de mespris, lorsqu'elle a l'amitié de cette couronne. J'attends la nouvelle, un de ces jours, que mon logis aura esté bruslé par ordre de Sa Sainteté; mais, en ce cas, mes amis me conseilleroient d'insister pour avoir la rescompense [1].

La meilleure nouvelle que vous me pouvez donner est de me mander que la guerison de M. de Castelnau soit seure; car par toutes les lettres que je reçois, elle est fort douteuse, et M. Vallot [2] n'en attend pas beaucoup. Je me veux pourtant flatter, et esperer tousjours ce que je souhaite avec la derniere passion.

CCXLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 412 v°. — Minute ou copie du temps.

AU DUC DE MODÈNE.

Mardik, 29 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Mazarin lui confirme ce qu'il lui a déjà écrit, de la part du Roi, qu'on s'en rapportait, pour la direction des opérations militaires, à ce qu'il jugerait le plus utile. Il ajoute :

La pensée de Tortone [3] ne peut estre meilleure, et, pour moy, je l'estime plus qu'aucune autre; car, avec cette place en Valence, Alexandrie ne pourroit pas tenir longtemps. Mais comme les ennemis en cognoissent la consequence aussy bien que nous, je ne doute pas qu'ils n'y fassent continuellement travailler et ne donnent tous les ordres imaginables pour la bien defendre, quoyque V. A. ne soit pas tout-à-faict persuadée qu'ils s'y appliquent.

[1] L'indemnité due pour l'incendie.

[2] Premier chirurgien du Roi.

[3] La pensée d'attaquer Tortone. Cette ville, située sur la Scrivia, faisait alors partie du duché de Milan et était au pouvoir des Espagnols.

Il est certain que le marquis Ville peut fort bien investir la place et mener avec luy l'equipage des vivres et le canon et munitions de guerre que V. A. luy aura ordonné [de conduire]. J'espere que les deux regimens d'infanterie qu'on envoye de renfort, avec les recrues de quelques autres regimens, dont j'ay desja escrit à V. A., par l'ordinaire passé, l'auront joint, estant marry de n'avoir pas d'autre corps d'infanterie pour faire passer en Piedmont. Juin 1658.

Mazarin entre ensuite dans des détails sur les fonds qui ont été fournis pour l'armée d'Italie, sur le service de l'artillerie, sur les munitions et sur le traité de neutralité conclu avec le duc de Mantoue[1]. Il termine par des détails sur la reddition de Dunkerque et les projets pour la suite de la campagne de Flandres[2].

Addition à la lettre au duc de Modène.

La Reyne me mande que l'abbé Amoretti[3] faict grand bruit du contenu dans le premier article du traité de neutralité accordé à M. le duc de Mantoue; il me semble qu'il n'a pas raison, car ledict article peut estre expliqué en sorte que la maison de Savoye n'en reçoive aucun prejudice. J'estime pourtant qu'il seroit à propos que V. Alt. prist la peine de faire esclaircir Madame Royale[4] là-dessus, afin que ce mal entendu ne fist point tort au service. J'attendray cependant ce qu'il plaira à V. Alt. de me mander sur ce sujet, afin qu'on en puisse envoyer au plus tost la ratification.

On mande de Turin que le comte de Fuensaldagne est d'accord de continuer le payement de la garnison de Casal et qu'il estoit dans la resolution de razer la place de Trin[5]; mais il n'y a pas apparence, s'il est vray qu'il ayt promis à M. de Mantoue, de la part du roy d'Es-

[1] On a vu, dans le tome précédent, que ce duc avait quitté le parti de la France pour celui de l'Espagne.

[2] A la suite de cette dépêche, on trouve au f° 416 v° du même manuscrit une pièce, en tête de laquelle le copiste a écrit : *Addition de la main de Son Éminence.* C'est cette addition que nous ajoutons textuellement.

[3] L'abbé Amoretti était, comme on l'a dit, représentant du duc de Savoie en France.

[4] La duchesse douairière de Savoie, tante de Louis XIV.

[5] La ville de Trin, ou plutôt Trino, fut prise, durant cette campagne, par les armées coalisées de France, de Savoie et de Modène.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juin 1658. pagne, de la luy remettre et à nul autre, quelque difficulté qui s'y puisse rencontrer dans la conclusion de la paix.

Les affaires d'Allemagne sont dans l'estat que nous pouvons souhaiter, et je suis bien trompé si, de cette année, les Espagnols en tirent aucun secours pour l'Italie ny pour la Flandre, où les armes du Roy prosperent au point qu'on a veu; mais tout cela irrite de plus en plus, au lieu d'apaiser les malintentionnez, qui, oubliant ce qu'ils doivent à leur Roy et à leur patrie, s'appliquent avec plus de malice qu'ils n'ont jamais faict à exciter les peuples et à remuer de tous costez. J'espere pourtant qu'ils ne reussiront pas en leur dessein; car ny le prince de Condé ny le cardinal de Retz [ne] sont en estat de donner aucune assistance à ces seditieux que celle de leur prescher toujours de travailler au bonheur du royaume; et le Roy a, Dieu mercy, assez de forces pour donner ordre à tout.

Je donneray ordre pour faire payer sans faute la sepmaine prochaine le reste de cent mille livres pour la pension de V. Alt., et je tascheray ensuite de faire tout mon possible pour luy procurer quelque autre assistance; estant persuadé qu'elle despense beaucoup, je suis tres-fasché de ne pouvoir la secourir comme je voudrois. Il seroit necessaire qu'il y eust tousjours quelqu'un auprez de moy, de la part de V. Alt.; car, ayant les entrées libres pour me voir souvent, je pourrois plus aysement m'employer à faire reussir les choses qu'il poursuivroit auprez de moy. Le sieur abbé Manzieri a quitté la Cour[1], il y a desja deux mois, et je n'ay pas encore nouvelle qu'il revienne; je le souhaiterois fort, car j'adjusterois beaucoup de choses avec luy. Enfin V. Alt. doit estre asseurée qu'elle n'a pas serviteur plus veritable que moy ny qui voulust contribuer avec plus de chaleur à relever sa gloire et aux advantages de sa maison; mais il est certain que je ne puis pas en cela ce que je voudrois, et je ne veux pas la tromper luy faisant esperer des choses que je ne pourrois pas, aprez, executer, et j'ayme mieux luy dire des veritez qui ne luy soient pas agreables que de nuire à son

[1] L'abbé Manzieri était le résident du duc de Modène en France.

service, la flattant mal à propos. Je la supplie donc d'estre bien persuadée que ce que je luy promettray sera executé, quand tout devroit perir, et qu'asseurement je feray audelà de ce qui sera possible pour luy donner les moyens pour faire quelque chose digne de la passion que V. Alt. a pour le service de cette couronne, estant dans la verité le plus asseuré serviteur qu'elle ayt. Juin 1658.

CCXLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 463 v°. — Copie du temps.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Mardik, 30 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Le Roy a esté tres-ayse d'apprendre, par vostre depesche du 27, les bons traitemens que M. de Crequy[1] a receus, et Sa M[té] veut que vous en remerciez M. le Protecteur, de sa part, de la bonne maniere, et avec les termes que vous jugerez plus à propos. En mon particulier, je suis confus de tant de faveurs qu'il a plu à S. Alt. de departir à mon neveu[2], et je vous prie de tesmoigner à Sadicte Altesse que j'en conserveray une éternelle obligation, et que je ne perdray jamais les occasions de luy donner des marques de mon tres-humble service. Je prieray aussy M. l'ambassadeur Lockard de luy faire mes remercîmens.

J'allay voir, l'autre jour, *l'Amiral*[3], qui est un aussy beau et bon vaisseau que j'en aye jamais veu, et il ne se peut rien adjouster à l'accueil et [à] la magnificence avec laquelle M. l'admiral me receut. C'est, à mon advis, un des gentilshommes du monde le plus franc et mieux intentionné et le plus attaché à la personne de M. le Protecteur.

L'armée est à Bergues, et je ne [croy][4] pas que ce poste dure long-

[1] On a vu ci-dessus, p. 440 et 441, que le duc de Créqui, premier gentilhomme de la Chambre, avait été envoyé en Angleterre en ambassade extraordinaire.

[2] Philippe-Julien Mancini. (Voy. ci-dessus, p. 431.)

[3] *Le vaisseau* amiral anglais.

[4] La copie porte *voy*.

Juin 1658. temps, n'y ayant que deux pieces de canon et peu de monde; mais, pour avoir plus de facilité à Gravelines[1], il faut l'avoir, et d'autres encore qui separent cette place de la Flandres.

M. Lockart a retenu, outre les troupes angloises, deux regimens de ceux qui ont esté levés par le Roy et qui sont entretenus par Sa M^té^; mais, dans ce commencement, on ne s'en pouvoit pas passer pour la garde de Dunkerque et d'un autre fort, qui est important entre ladicte place et Bergues, sur le canal, et que Sa M^té^ a faict aussy remettre audict s^r^ Lockart, quoyqu'on n'y fust pas obligé.

Le s^r^ Sanguin[2] sera desja arrivé et vous aura rendu ma lettre, n'ayant rien de particulier à respondre aux deux dernieres, sinon que l'intention du Roy n'a pas esté qu'on gardast l'esgalité entre vous, qui avez le caractere d'ambassadeur, et M. de Crequy, auquel seulement Sa M^té^ a ordonné que vous donneriez la main chez vous; ce qui se praticque partout, hors à Rome, à l'esgard des personnes de condition.

CCXLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 464. — Copie du temps.

À M. SERVIEN.

Mardik, 30 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous adresse la copie de deux articles des traitez qu'on a faicts avec l'Angleterre, et de l'acte que M. l'ambassadenr Lockard a donné à M. Le Tellier, signé de sa main, lorsque la place de Dunkerque luy a esté remise, afin que vous preniez la peine de faire inserer le tout dans la relation qu'on imprimera pour informer le public de ce qui se sera passé dans la reddition de cette place. J'estimerois aussy qu'il seroit à propos, pour confondre les ennemis de cette couronne et les François

[1] Au siège de Gravelines. — [2] Voy. ci-dessus, p. 458, note 6.

mal intentionnez, qu'on fist aussy [inserer] au mesme temps, et dans la mesme relation, le memorial que le marquis de Leyde, envoyé par le roy d'Espagne pour cet effect à M. le Protecteur avec le caractere d'ambassadeur extraordinaire, et don Alphonse de Cardenas, qui résidoit à Londres, en qualité d'ambassadeur ordinaire, presenterent conjointement audict sr le Protecteur; car il ne se peut que cela ne fasse un tres-bon effect et ne ferme la bouche aux devots, ou soydisant [tels][1]. Juin 1658.

Je vous envoye donc ce papier en espagnol et françois; on l'a traduit fort à la haste. Je vous prie de le relire pour le recommander, en cas que j'eusse faict quelque faute; car ma langue n'est pas si bonne françoise comme mon cœur.

Il faut prendre garde que le tout soit bien imprimé, et je voudrois bien que vous donnassiez le soin de cela à quelqu'un qui fust capable, et que Cramoisy[2] fist faire cela dans l'imprimerie royale, luy ordonnant d'en faire, au moins, quatre mille exemplaires. Je croy aussy qu'il seroit bon de dire, en peu de mots, quelque chose de bien essentiel, pour faire la connexion de ce papier[3] avec la relation de la prise de Dunkerque, sans se servir d'aucun terme qui pust blesser M. le Protecteur[4]. Par exemple, on pourroit dire si, aprez la cognoissance que le Roy a eue de la continuation des sollicitations de ses ennemis pour

[1] Nous avons parlé plus haut de ce projet de traité que les Espagnols avaient proposé à Cromwell et qui était en tout semblable, sauf qu'il s'agissait de lui donner Calais et non Dunkerque, à celui que la France venait de conclure avec le Protecteur.

[2] Sébastien Cramoisy avait été nommé directeur de l'imprimerie royale, établie dans le Louvre en 1640. Il mourut en janvier 1669.

[3] Pour montrer la liaison entre ce papier et la relation.

[4] On voit par cette lettre, et par d'autres écrits conservés dans les archives des Affaires étrangères, que ce fut Servien qui fut chargé de répondre aux attaques dirigées contre l'alliance anglaise. Mazarin lui écrivait le 7 août 1658 (*Corresp. d'Angleterre*, t. 69, f° 396) : «J'ay lu l'escrit que vous avez faict sur le renouvellement de l'alliance avec l'Angleterre.» Ce passage prouve que l'on a eu tort d'attribuer à de Lionne la réfutation des attaques contre l'alliance de la France avec l'Angleterre en 1658, comme on l'a fait dans les notes sur les *Mémoires de Retz* (t. V, p. 284, de l'édit. des *Grands Écrivains de la France*). De Lionne était alors en Allemagne et s'occupait de former l'alliance des princes des bords du Rhin avec la France; il n'a eu aucune part à la polémique relative à l'alliance anglaise.

Juin 1658. obliger l'Angleterre de joindre ses forces avec les leurs et nous attaquer par mer et par terre, du costé de la Guyenne et à Calais, qui devoit estre remis à M. le Protecteur, le Roy a eu tort d'empescher le malheur qui pouvoit arriver à son royaume, cela estant executé, et de prevenir ses ennemis aprez l'exclusion[1] de la paix que Sa M^té avoit envoyé proposer jusque dans Madrid[2] à des conditions aussy advantageuses pour l'Espagne que tout le monde sçait, en faisant l'alliance avec l'Angleterre pour agir conjointement en Flandres pour l'attaque de quelques places maritimes[3]; et s'il n'est pas mieux, pour le bien de cette couronne, de prendre Dunkerque et de la remettre aux Anglois, prenant toutes les seuretez et precautions imaginables pour y maintenir la religion catholique et conserver à tous les habitans et ecclesiastiques leurs privileges et leur accorder les conditions les plus advantageuses qu'ils ont pu souhaiter, que de laisser prendre Calais, de le voir sous la domination d'Angleterre, comme aussy de laisser au mesme temps le prince de Condé, assisté dudict royaume[4] et de l'Espagne, porter de nouveau la guerre en Guyenne, ou en tel autre endroit du royaume dont on conviendroit, comme il est proposé dans la fin dudict papier. Il seroit bon aussy de dire, en passant, que l'on peut faire voir facilement l'original de ce papier, afin que personne ne doute de la verité de ce qui y est contenu.

On pourroit adjouster que ledict papier respond assez à tous les malintentionnez, qui, estant au desespoir des advantages que le Roy tireroit de l'union de cette couronne avec l'Angleterre, ont escrit ou parlé contre, couvrant leur mauvaise volonté, sans aucune raison ni fondement, d'un faux pretexte de religion.

Enfin, je vous dis en confus[5] tout ce qui me tombe dans l'esprit [et]

[1] Ce mot a ici le sens de *refus de la paix.*

[2] On a vu (t. VIII, p. 312 et 318, des *Lettres de Mazarin*) que de Lionne avait été envoyé à Madrid, en 1656, pour traiter la paix avec les Espagnols.

[3] Il faut sous-entendre ici les mots qui sont au commencement de cette longue phrase : *On pourrait dire, ou examiner, s'il n'est pas mieux,* etc.

[4] Du royaume, ou plutôt de la république d'Angleterre qui, dans l'hypothèse qu'envisage ici Mazarin, fut devenue l'alliée des Espagnols.

[5] Sans ordre.

que je crois estre necessaire dans ce rencontre; mais je me remets à ce que vous jugerez plus à propos, vous priant surtout de ne vouloir pas faire de grands discours et de prendre garde que, dans l'impression qu'on fera, le tout soit bien suivy, c'est-à-dire que le papier, la relation, les articles du traité et l'acte soient placez en sorte qu'ils servent à l'intelligence[1] et à mieux imprimer nos raisons dans les esprits de ceux qui verront toute la piece ensemble. Juin 1658.

Je vous prie de ne perdre pas un moment de temps à l'execution de ce que dessus et de me croire le plus asseuré de vos serviteurs.

CCXLVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 467 v°. — Copie ou minute du temps.

À LA REINE.

Mardik, 30 juin 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne vous entretiendray pas beaucoup, n'ayant aucune chose à vous mander, si ce n'est que le Roy se porte bien, quoyque, hyer au soir, en revenant du camp, il avoit (*sic*) un peu mal à la teste.

Le siege continue, et Sa M^té^ pretend y retourner demain pour revenir coucher icy. Je seray de la partie, ayant grand besoin de prendre un peu l'air, ayant esté, deux fois vingt-quatre heures, enfermé à travailler dans ma chambre pour depescher Heron en Italie, sans en estre sorty que pour aller à la messe.

Les advis d'Espagne portent que la Reyne estoit grosse, et que le prince, qui avoit esté assez malade, se portoit bien[2]. Au reste, on m'a

[1] Il faut sous-entendre *de nos raisons,* après *l'intelligence.*

[2] Le prince dont il est ici question est Philippe-Prosper, l'aîné des fils de Philippe IV et de sa seconde femme Marie-Anne d'Autriche. De sa première femme, Élisabeth de France, il n'avait eu que des filles. Né en 1658, Philippe-Prosper n'était alors âgé que de quelques mois; il mourut dans sa première enfance. Quant à la grossesse de la Reine dont parle Mazarin, elle se rapporte à son second fils, Ferdinand-Thomas, qui mourut également très jeune. Le seul qui survécut à son père fut l'infant don Carlos, ou Charles II, né en 1661, auquel succéda, en 1700, Philippe V.

Juillet 1658. asseuré que 22 (la Reine) a un absolu pouvoir sur la *Mer* (Mazarin), et j'en suis bien ayse pour les raisons que vous sçavez.

CCXLVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 468. — Minute ou copie du temps.

À LA REINE.

Mardik, 1er juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Je viens de gagner un grand combat, puisque le Roy, aprez plusieurs contestations, a donné les mains à partir, à quatre heures aprez-midy, d'icy pour vous aller rendre une visite. Il a eu un peu d'emotion cette nuit; mais ce peut estre rien, car le rhume l'a causée; et asseurement, avec une saignée et un remede, il en sera quitte. Il est un peu échauffé, et quoyque Sa Mté recognoisse Elle-mesme de n'estre pas bien icy, vous ne sçauriez vous imaginer la peine que j'ay eue à le disposer à partir; car il vouloit aller au camp et loger aprez à Bergues, quand il seroit rendu. Enfin il n'y a proposition qu'il n'ayt faicte pour demeurer; mais quand je luy ay reparty qu'il devoit s'attendre à vous voir arriver cette nuit, parce que je ne pouvois pas manquer de vous advertir de son mal, il s'est resolu de partir, luy ayant donné parole que, se portant bien, il pourroit revenir, et, pour cet effect, il laisse tout icy.

Je fais estat que nous serons, ce soir, au plus tard à dix heures, à Calais, et je vous conjure de n'avoir la moindre inquietude; car je vous responds que ce n'est rien. ***.

CCXLIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 468 v°.

À M. DE TURENNE.

Calais, 2 juillet 1658, à dix heures du soir.

(EXTRAIT.)

J'ay esté tres-fasché d'avoir esté obligé de partir de Mardik sans

vous voir, comme j'avois resolu; mais la necessité qu'il y avoit de ramener le Roy icy ne me permit pas de vous aller trouver au camp [1]. Juillet 1658.

Sa M[té] a encore la fiebvre, quoyqu'elle soit diminuée de beaucoup, et nous esperons qu'il en sera bientost quitte, n'y ayant le moindre mauvais signe à son mal. Vous serez ponctuellement informé de ce qui se passera, et cependant je vous prie d'agir de la maniere que vous jugerez plus à propos, le Roy m'ayant expressement commandé de vous en escrire en ces termes et de vous dire qu'il vous ira voir samedy; mais je ne crois pas qu'il soit en estat de cela, ayant esté soigné deux fois.

Je vous prie de me faire sçavoir en diligence les resolutions que vous prendrez et si je dois faire quelque chose de mon costé pour vous donner des assistances, comme aussy ce qu'on mandera à M. le mareschal de La Ferté.

Nous avons advis qu'il y a quinze cens chevaux à Aire et que le bruit coure qu'ils doivent se rendre à Hesdin, et M. de Chaulnes [2] mande que Fargues [3] menaçoit tous les environs d'un grand corps de cavalerie pour establir les contributions.

M. Le Tellier escrit à M. de Varennes [4] ce que je luy ay dict à l'esgard de la grace que le Roy luy a faicte, et j'espere qu'on recognoistra que je n'ay rien oublié pour son advantage et celuy de sa famille, et

[1] On voit, par cette lettre, et encore mieux par les suivantes, combien Voltaire a eu tort de dire que, depuis la bataille des Dunes, le Cardinal était brouillé avec Turenne.

[2] Charles-d'Albert d'Ailly, chevalier, puis duc de Chaulnes. (Voy. tome V, p. 524, note 2.)

[3] Balthazar de Fargues était major de Hesdin. Il fut condamné à mort et exécuté en 1665. On peut consulter, sur le rôle de Fargues à Hesdin, le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. II, p. 337). Olivier d'Ormesson, qui était alors intendant de Picardie, connut parfaitement cette affaire. Il en parle à l'occasion de l'arrestation de Fargues, qu'il avait d'abord rappelée (*ibid.*, p. 299). Il raconte ensuite sa condamnation et son exécution (*ibid.*, p. 335 et 339). Les *Mémoires de Saint-Simon* donnent aussi des détails sur Fargues; mais Saint-Simon, qui n'était pas né en 1665, a mêlé beaucoup d'erreurs à son récit.

[4] Roger de Nagu, marquis de Varennes. (Voy. t. V, p. 441, note 1, des *Lettres de Mazarin.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1658. qu'outre l'estime que je fais de son merite, j'ay grande consideration pour vos bons amis.

Quelqu'un, qui est arrivé de l'armée, a dict que la garnison de Bergues n'avoit eu autre capitulation que celle de prisonniers de guerre, et j'en ay eu beaucoup de joye. Il sera bon, en ce cas, que le s[r] Talon prenne le soin de faire embarquer les soldats et officiers en deux vaisseaux differens et les envoyer icy, escortez d'une fregate angloise que M. l'ambassadeur Lockard fera donner.

J'avois donné ordre, auparavant de partir, de faire charger sur des charrettes, que j'avois envoyées de Paris et qui sont encore à Dunkerque, les deux mortiers des Anglois avec les affusts et les bombes, et je veux croire que vous les aurez faict marcher à Link[1] avec celuy que M. l'Ambassadeur m'a promis qu'il donneroit, estant le plus entendu d'Angleterre pour jeter des bombes.

CCL.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 169. — Minute ou copie du temps.

À M. SERVIEN.

Calais, 2 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous envoyay, l'autre jour, diverses pièces sur le sujet de Dunkerque, afin que vous prissiez la peine de les faire imprimer, et quoyque je ne vous l'aye pas escrit, je croy que vous aurez aussy songé qu'il est bon de traduire en françois celles qui sont en latin et [de] les donner au public dans les deux langues, comme l'on fera du papier, qui est en espagnol. Je voudrois bien que vous receussiez cette lettre auparavant que cela fust faict; car j'ay oublié de vous mander quelque chose qu'il me semble tout-à-fait important d'insérer en peu de mots

[1] Link ou Linke, forteresse située sur la rivière de Colme.

dans le petit discours que je vous avois proposé pour la connexion desdictes pieces[1]. Juillet 1658.

Je voudrois donc toucher, en passant, les grandes conquestes que le roy de Suede et les Estats de Hollande ont faictes avec l'assistance de la France et l'envoy de M. le mareschal de Gramont[2], avec une armée de seize mille hommes[3] pour ayder le prince d'Orange[4] à prendre Anvers, sans que personne ayt parlé sur cela que pour approuver la resolution des roys qui en ont usé ainsy; mais surtout il faudra marquer l'alliance du feu Roy avec MM. les Estats des Provinces, dont le projet estoit de partager les Flandres[5], ayant esté faict une carte séparée par des lignes de deux couleurs pour convenir en detail de ce qui resteroit à la France et à MM. les Estats. L'on peut encore voir par la separation que la plus grande partie des grandes villes devoyent (*sic*) demeurer aux Hollandois.

Je ne dis rien des ligues que l'on fit avec le roy Gustave[6] et avec les protestans d'Allemagne[7]; mais enfin on peut conclure demonstrativement que c'est la malice et la cabale qui font agir de meschans François pour faire trouver à redire à la plus salutaire et advantageuse resolution qui ayt esté jamais prise, lorsqu'on a faict l'alliance avec l'Angleterre, esvitant tous les maux qui pouvoyent arriver à ce royaume si on eust laissé joindre l'Angleterre à l'Espagne et agir conjointement

[1] Voy. ci-dessus, p. 476.

[2] Le tome II, p. 308, des *Lettres de Mazarin*, contient une dépêche de Mazarin au maréchal de Gramont, en date du 3 août 1646, sur cette campagne de Hollande. (Voy. aussi l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel, t. II, p. 229-230.)

[3] Il y a bien *16000*, en chiffres, dans le manuscrit; mais il faudrait lire *6000* h., le maréchal de Gramont n'avait avec lui qu'un corps d'armée.

[4] Le prince d'Orange était, en 1646, Frédéric-Henri de Nassau; son corps et son intelligence étaient affaiblis et condamnaient son armée à l'inaction. Le siège d'Anvers, que l'on avait projeté, ne fut pas entrepris.

[5] Le traité de Louis XIII avec les Provinces-Unies fut signé, à Paris, le 8 février 1635. (Voy. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 81.)

[6] Cette alliance entre la France et la Suède fut conclue le 13 janvier 1631. (Dumont, *ibid.*, p. 1.)

[7] Bernard de Saxe-Weimar signa avec la France le traité de Saint-Germain-en-Laye, le 26 octobre 1635. (*Ibid.*, p. 123.)

Juillet 1658. contre nous, et bornant les progrez de la premiere à l'acquisition de Dunkerque aprez avoir pris toutes les seuretez et precautions imaginables pour maintenir la religion [catholique], dans des termes qui n'ont pas esté pratiquez dans les traitez qui ont esté faicts avec les Estats de Hollande, ny avec le roy de Suede, ny [avec] les protestans d'Allemagne.

Et ce n'a pu estre que le desplaisir que les ennemis declarez de cette couronne, et les mauvais François qui leur adherent et travaillent à faire reussir leurs pernicieux desseins, ont receu de voir le coup que nous detournions en nous alliant avec l'Angleterre, et les advantages que nous en devions esperer, qui les a obligez à mettre toute piece en œuvre pour descrier cette resolution, sous pretexte de religion et de piété pour surprendre de bonnes gens, qui, dans leur simplicité, ne voyent pas le fond des choses, et pour animer ceux à qui il est sensible de voir augmenter de plus en plus les prosperitez de ce royaume.

Car comment est-il possible que toute la France ne donne pas des applaudissemens lorsqu'elle voit les alliances marquées ci-dessus, dans lesquelles on ne met aucune borne aux progrez des protestans, ny on ne prend pas les precautions que l'on pouvoit souhaiter pour le maintien de la religion [catholique] dans les provinces et dans les villes qui tomboient sous leur domination, et que toutes ces alliances ont été faictes sans sçavoir ny apprehender que les Estats de Hollande et le roy de Suede et autres princes protestans fussent sur le point de s'unir avec la maison d'Austriche au prejudice de cette couronne, et que l'on s'emporte aprez avoir sceu positivement que les Espagnols n'espargnent rien pour gaigner l'Angleterre, par la promesse de Calais et d'autres grands avantages, à nous faire conjointement la guerre en divers endroits de ce royaume, parce que, pour esviter ce malheur, on a eu l'adresse d'empescher ladicte union et faire la nostre, et qu'on s'escrie, dis-je, lorsque le partage de l'Angleterre ne doit estre que Dunkerque et que l'on n'ayt laissé rien [en] arriver[1] pour estre posi-

[1] La copie porte : *à arriere*.

tivement asseurez que les privileges des bourgeois seroyent gardez, que la religion catholique seroit exercée en pleine liberté et que les ecclésiastiques jouyroient de leur bien et de leurs prérogatives et de tout ce qui dépendoit de leur juridiction, sans y recevoir le moindre empeschement, et au contraire [recevroient] toute faveur et assistance par ceux qui seroyent establis pour la garde de cette place? Juillet 1658.

Vous pourrez prendre de tout cecy ce que vous jugerez à propos[1]; et si vous n'aviez pas le traité par lequel on faisoit le partage de la Flandre avec les Hollandois, M. de Brienne vous le pourroit donner.

On trouve, au f° 472 v°, une *addition* à cette lettre; elle donne sur la maladie du Roi, à la date du 2 juillet, les détails contenus dans les autres dépêches. Elle se termine par la nouvelle de la prise de Bergues.

CCLI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 471 v°. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 3 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Le Roy a encore esté saigné la nuit passée. Ce matin, [il] a pris un remede qui luy a faict grand bien, n'ayant eu depuis aucune inquietude, et alors que je vous escris il est presque sans fiebvre. Si un particulier avoit la mesme maladie, elle seroit comptée pour rien; mais la personne du Roy ne permet pas qu'on en puisse user ainsy, sa santé estant trop precieuse. Les medecins m'asseurent qu'il n'y a pas seulement une ombre de peril, et je vous escris naifvement la chose comme elle est, et s'il y avoit le moindre changement, vous en serez informé à l'instant. J'attends de sçavoir la resolution que vous aurez prise et que vous me mandiez ce qu'il y aura à faire de ce costé et de celuy de M. le mareschal de La Ferté.

[1] Ces recommandations confirment ce que nous avons dit plus haut (p. 477) sur la personne chargée de répondre aux attaques contre l'alliance anglaise.

Juillet 1658. J'ay recognu tousjours que vous estimiez M. de Schomberg pour une personne des plus propres que le Roy pust employer pour faire la guerre à Gravelines, et ayant si bien servy et ayant pris tant de peine, comme il a faict, l'hyver passé, à Bourbourg, j'ay parlé au Roy en sa faveur dans l'occasion de Bergues, et Sa Majesté a ordonné que [l'on][1] vous envoyast les ordres qui luy sont necessaires pour y commander, comme aussy à Bourbourg et à Link, si on le prend, bien entendu qu'en ces deux postes, on y establira des commandants particuliers.

J'aurois des nouvelles plus curieuses qu'importantes à vous donner; mais je les puis remettre à une autre fois, et cependant je vous diray que vous n'aurez jamais serviteur plus asseuré que, etc.

CCLII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52, f° 471 v°. — Minute ou copie du temps.

À L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE.

Calais, 3 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

On ne peut rien adjouster à vos civilitez; j'en ay donné part au Roy, et Sa M^té a receu, comme Elle devoit, les sentimens que vous tesmoignez avoir de son mal, et Elle m'a commandé de vous remercier, de sa part, et de vous asseurer de son affection. La fiebvre continue avec des redoublemens, et Sa M^té a esté saignée depuis trois fois; mais je ne croy pas qu'il y ayt rien à craindre, puisque l'on ne voit aucun mauvais signe et que Sa M^té a de grandes relasches[2]. Il est vray que, s'agissant d'une santé si precieuse, V. Exc. peut croire que j'ay beaucoup d'inquietude. Je prendray le soin de l'informer de ce qui se passera dans le cours de cette maladie, estant tout-à-faict persuadé que V. Exc. s'y interesse de la bonne maniere.

[1] Le mot *Sa Majesté* est répété avant *vous.* C'est une erreur évidente du copiste. — [2] Moments de repos.

M. le duc de Crequy et mon neveu viennent d'arriver, comblez des marques de la bonté et de la generosité de Son Alt. Seren. Le Roy et la Reyne ont entendu avec plaisir un recit du favorable traitement qu'ils ont receu et de la passion que Son Alt. leur a tesmoignée pour la personne du Roy, pour le bien de ce royaume et pour la continuation d'une parfaicte intelligence et amitié entre Sa M^té et Sadicte Alt. Pour moy, je suis dans la confusion des faveurs qu'il luy a plu me despartir en m'asseurant de son amitié en termes les plus sinceres[1] et obligeans. Cependant je prie V. Exc., de tout mon cœur, de reiterer à S. Alt. S. les asseurances de mon tres-humble service, et que je ne perdray aucune occasion de luy confirmer cette verité par des effects. Juillet 1658.

CCLIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 474. — Copie du temps.

À J.-B. COLBERT.

Calais, 4 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

On depesche ce courrier à Paris pour faire venir les [secours][2] de Guenaud et Daquin, ayant representé à la Reyne que cela estoit necessaire pour le public[3]. Ce n'est pas que le Roy ayt empiré depuis hyer; au contraire, il a reposé trois heures de suite, la nuit passée; mais comme la fiebvre est continue avec de petits redoublemens, on ne

[1] Les mots *en termes les plus sinceres* sont douteux.

[2] Le manuscrit porte bien : *pour faire venir les secours de Guenaud et Daquin.* Cette locution : *faire venir les secours*, est tellement en dehors des habitudes du style de Mazarin, que je crois que le copiste a mis *secours* au lieu de *sieurs*, et qu'il faudrait lire : *pour faire venir les sieurs de Guenaud et Daquin.* Cependant je n'ai pas voulu changer le texte qui se comprend.

[3] Guy Patin, dans une lettre du 16 juillet à Charles Spon, mentionne, outre Guénaut et Daquin, Vallot. Il ajoute : «Je ne sais pas si ce dernier voit le Roi; mais il est allé avec Guenaut, sans avoir été mandé, sous ombre qu'il est médecin par quartier. Ne voilà-t-il pas un puissant roi de France en bonne main? Ne disiez-vous pas que les charlatans ne sont soufferts et tolérés que pour maltraiter les princes?» Le jugement porté ici sur Vallot est absolument injuste.

Juillet 1658. peut que nous ne soyons en grande inquietude et qu'on ne songe à tous les remedes imaginables pour le soulager.

Je vous prie de voir M. le Procureur general pour me mander des nouvelles de sa santé, et pour luy dire qu'il sera informé ponctuellement de ce qui se passera dans le mal du Roy, et que cependant, autant que l'estat dans lequel il se trouve le pourra permettre, il doit agir pour empescher que cet accident ne permette[1] aux malintentionnez de brouiller, et s'il croit que vous deviez parler, de ma part, à quelqu'un, vous le ferez, et dans les termes que vous concerterez ensemble.

Je vous prie de dire à M. l'abbé Fouquet que, s'il pouvoit se rendre auprez de moy, il me feroit plaisir.

CCLIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 464 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 4 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Je vous depesche le comte de Moret pour vous donner part de l'estat de la maladie du Roy, qui n'est pas tel que je voudrois. Je vous prie de luy donner creance, à ce qu'il vous dira de ma part, comme vous feriez à moy-mesme, et particulierement sur ce que j'estime que vous ne devez rien entreprendre de considerable tant que le Roy sera malade au point qu'il l'est. J'escriray à M. le mareschal de La Ferté en la mesme conformité; mais je seray bien ayse que, par le retour dudict comte, vous me fissiez sçavoir en quel endroict ledict s^r Mareschal se devroit arrester; et je vous prie de parler sur toutes choses avec une entiere liberté audict comte. Il vous rendra des ordres du Roy pour retirer quelques compagnies des gardes françoises et suisses avec les

[1] Mot douteux.

miennes, les gens d'armes et les chevaux-legers; ce qui ne diminuera pas l'armée de beaucoup, et ce petit corps est necessaire icy. Juillet 1658.

Je croy que vous n'aurez pas rencontré grand obstacle à Fiurnes et à Link[1], et qu'estant debarrassé de cela, vous pouvez attendre ce qu'il plaira à Dieu de nous donner[2] de la maladie du Roy.

Je n'ay rien à adjouster à ce que je vous escrivis hyer par un officier de M. de Schomberg, ny en response de vostre lettre du 2 que je viens de recevoir tout presentement.

J'ay parlé à Jacquier, lequel m'a promis de donner si bon ordre que l'armée ne manquera pas de pain, ny en ces quartiers, ny en quelque endroit qu'elle aille; mais je vous prie de donner quelque ordre à la consommation, qui est extraordinaire.

CCLV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 424 v°. — Copie du temps.

À M. LOCKART.

Calais, 5 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Le mal du Roy continue avec grande force; les redoublemens sont frequens, et il a paru des taches, qui, estant rouges, sont de la meilleure qualité. V. Exc. apprendra le détail du comte de Moret, qui luy rendra cette lettre, et je m'asseure qu'elle compatira à l'extreme douleur dans laquelle je suis avec tant de justice, puisque ce n'est pas seulement le Roy mon maistre et mon bienfaiteur qui est dangereusement malade, mais, s'il est permis de parler ainsy, le meilleur amy que j'aye au monde. Je veux pourtant esperer que Dieu ne voudra pas punir ce royaume, en nous ostant celui qui en faict la joye, estant le pere du peuple, et ne songeant au milieu des prosperitez qu'à leur pro-

[1] Furnes et Dixmude tombèrent entre les mains de Turenne les 3 et 4 juillet.

[2] Il y a bien *de nous donner* dans le manuscrit. Il semble que *de décider* serait préférable. Le copiste a peut-être mal lu la minute.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1658. curer le repos et à toute la chrestienté, comme V. Exc. le sçait fort bien[1].

J'envoye ordre au s[r] de La Guillotiere de remettre à V. Exc., ou à qui elle ordonnera, le fort de Mardik, lequel peut estre gardé par cent soldats avec toute seureté aprez la prise de Bergues, que je ne doute pas qu'elle ne soit suivie[2] de celle de Link, occupant, comme nous faisons, Bourbourg et plusieurs [forts][3] sur les canaux. Je la prie seulement d'avoir la bonté d'assister le s[r] Robertot[4] en cas où il ait recours à V. Exc. pour le reste des pauvres malades et blessez qui sont à Mardick. Je feray satisfaire les deux patrons des vaisseaux chargez de foin qui sont venus icy, en la maniere que le s[r] de La Guillotiere m'a mandé de la part de V. Exc.

On m'a donné advis que les Espagnols font toutes les diligences imaginables pour obliger les religieux et ecclesiastiques, qui sont à Dunkerque, d'en sortir, quoyqu'ils soient bien traitez, afin de faire croire par cet esclat qu'on ne leur tient pas ce qu'on leur a promis et que l'Angleterre ne songe qu'à oster de cette ville-là l'exercice de la religion catholique; et comme je sçay parfaitement les intentions de S. Alt. Ser. et de V. Exc. à ce sujet, j'ay creu à propos de l'informer de ce que dessus, afin qu'elle prenne la peine d'empescher que nos ennemis communs ne reussissent dans leur dessein.

J'ay faict escrire au pere [Canaye][5], jesuite, de se rendre auprez de V. Exc. pour agir comme elle luy dira; car, estant adroit et bien intentionné, il pourroit servir utilement.

[1] L'amour des Français pour le jeune Louis XIV était alors si général, que Guy Patin, presque toujours si hostile aux chefs du Gouvernement, n'exprime pour le Roi que des sentiments d'affection et presque de passion. Il écrivait le 20 juillet 1658 : «C'est un prince digne d'être aimé de ceux mêmes auxquels il n'a jamais fait de bien. Je me sens pour lui une inclination violente au-delà de celle que les François ont d'ordinaire pour leur prince.»

[2] La construction régulière serait : *qui, je n'en doute pas, sera suivie*, etc.

[3] La copie porte : *forces*.

[4] Voy., sur Thomas Grouchy, sieur de Robertot, le tome VII, p. 596 et autres.

[5] La copie porte : *Canez*. Le père Jean Canaye, jésuite et littérateur, né à Paris en 1604, mort à Rouen en 1670, est le héros du célèbre dialogue attribué à Saint-Évremont : *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du père Canaye.*

CCLVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 6. —
Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

[Calais], 7 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay receu vostre lettre du 9 avec le memoire des choses que vous souhaitiez qu'on envoyast à Dunkerque; ce qui sera executé aujourd'huy; mais on n'envoye pas de mesches, parce qu'il y en a plus de quatre vingts milliers, et M. l'ambassadeur [d'Angleterre] m'a promis qu'il donneroit la quantité qu'on luy demanderoit.

St Hilaire m'a dict aussy qu'il ne falloit pas de charpentiers ny de charrettes, car il estoit asseuré que vous en pourriez tirer de Dunkerque le nombre que vous voudrez. Je croy pourtant que lorsque vous aurez veu le comte [de] Moret, vous sursoierez de rien entreprendre, si ce n'est que vous ayez trouvé Dixmuide[1] depourvue d'hommes pour la deffendre et que vous croyiez la pouvoir emporter en deux fois vingt-quatre heures.

Il ne se peut rien de mieux que la resolution que vous avez prise, et j'ay depesché Seyron à M. le mareschal de La Ferté pour le prier d'approcher, ainsy que vous l'avez jugé à propos, et je luy ay aussy faict sçavoir le detachement que vous avez faict du marquis de Richelieu avec quelque cavalerie.

Vous m'avez escrit trop tard pour l'abbaye qui a vaqué en Languedoc. Neantmoins je verray s'il y a lieu de vous obliger.

Ce gentilhomme vous dira l'estat de la maladie du Roy; car je n'ay pas le cœur ny la force de traiter en detail cette matiere. Sa Mté s'est

[1] Dixmude, ou Dixmuide, faisait partie, en 1658, des Pays-Bas espagnols; elle est aujourd'hui comprise dans le royaume de Belgique. Cette ville s'était rendue, dès le 4 juillet, à la première sommation de Turenne.

Juillet 1658. plus mal portée depuis le depart du comte [de] Moret, et ses resveries[1] ont esté mesme plus grandes depuis la purgation qu'on luy a donnée hyer. On luy appliqua aussy hyer des vesicatoires aux bras et aux jambes, et Elle a esté encore saignée ce matin. Elle a beaucoup de force, se tenant toute seule, et les medecins asseurent qu'Elle se porte bien mieux; mais comme c'est aujourd'huy son bon jour, je crains fort que, demain, nos inquiétudes et nos apprehensions n'augmentent. Je n'ay rien à adjouster sur cela à ce que le comte [de] Moret vous aura dict, de ma part, et je vous puis jurer devant Dieu que, quoyqu'il s'agisse de grandes choses en cette rencontre, rien au monde ne cause ma douleur que l'amitié que j'ay pour le Roy et la certitude que Sa Mté en a beaucoup pour moy. Je crains beaucoup parce que j'ayme de mesme, et je ne puis m'imaginer que Dieu veuille affliger ce royaume et toute la chrestienté de nous vouloir enlever un Roy qui ne travailloit que pour luy donner le repos.

Les revoltez de Soloigne[2] ont esté deffaits, et on en doit chastier quelques-uns de ceux qui ont esté pris, et M. le duc d'Orléans a envoyé icy un courrier pour en donner avis.

Je vous prie de m'excuser si je ne responds pas si ponctuellement que je voudrois à tous les points de vostre lettre, et de croire que vous n'aurez jamais de serviteur plus veritable et plus asseuré que, etc.

De la main de Mgr, à deux heures aprez midy[3].

Je reviens tout presentement de voir le Roy, et je suis ravy de vous pouvoir dire qu'il se porte beaucoup mieux, et à un tel point que les quatre medecins[4] qui le voyent esperent tous unanimement que Sa Mté sortira heureusement de cette maladie.

[1] C'est-à-dire, ses accès de délire.

[2] Cette émeute des paysans de Sologne s'étendit à Orléans. Guy Patin écrivait à Charles Spon, le 5 juillet 1658 : «Il y a grand bruit à Orléans : la populace et les faubourgs s'y sont émus, qui, malgré toute la force de la ville et nonobstant la présence du duc d'Orléans, qui s'en est sauvé, ont pillé trois bateaux de sel. On dit que ce mal ira plus loin et s'agrandira fort.» (Voy., sur la sédition de Sologne, ci-dessus, p. 471.)

[3] Cette addition se trouve au folio 7.

[4] Quelques jours plus tard, au lieu de quatre médecins, il y en avait six, généra-

CCLVII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 330. — Copie du temps.

À J.-B. COLBERT.

Calais, 7 juillet, 10 heures du soir.

Je commenceray par vous dire que le Roy se porte mieux. Les vesicatoires luy ont faict grand bien. Il a esté saigné ce matin pour la sixieme fois, et le sang sortoit avec la mesme force que la première fois. Il a passé toute la journée fort tranquillement et sans aucune resverie. Il a pris deux remedes qui ont faict assez d'operation. Enfin tous les medecins unanimement ont asseuré que le Roy estoit hors de danger, et mesme M. Vallot[1], qui n'a pas parlé jusques à present en cette forme; mais, avec tout cela, la fiebvre est continue avec les redoublemens, et il y a apparence que la nuit sera mauvaise.

J'ay escrit ce matin avec tant d'apprehension, parce que je l'avois laissé fort mal, et je n'ay pas voulu depescher pour vous donner des nouvelles, afin que vous participiez[2] sans aucun delay à M. le Chancelier, [à] MM. les Surintendans et [à] tous ceux que je vous avois prié de voir par ma derniere.

Le Roy a voulu estre communié la nuit passée, et tout le monde a esté edifié de la devotion avec laquelle Sa M^té a faict cette action. Il ne se peut rien adjouster à l'honneur qu'il me faict et à la satisfaction qu'il tesmoigne de m'avoir auprez de luy. Je ne veux pas oublier de vous dire une particularité, qui surprendra tous ceux qui en auront cognoissance. Hyer, aprez [avoir] longtemps resvé, me demandant mille choses hors de propos, Sa M^té me commanda de m'approcher d'Elle. Je croyois qu'Elle resvoit encore; mais [Elle] me dict tout bas ces mesmes mots : «Vous estes homme de resolution et le meilleur amy

lement d'avis différents et que Mazarin, comme on le verra plus loin, avait grand' peine à mettre d'accord.

[1] M. Vallot était médecin par quartier et il s'était joint à Guénaut et à Daguin.

[2] *Que vous donniez part de ces nouvelles.*

Juillet 1658. que j'aye; c'est pourquoy je vous prie de m'advertir lorsque je seray à l'extremité; car la Reyne n'osera pas le faire par la crainte que cela n'augmente mon mal. » Et Sa M^té voulut que je lui donnasse ma parole que je le ferois. Je vous advoue que cela me fit crever le cœur.

Les medecins viennent d'arriver tout presentement, et ils ont faict une grande diligence; car ils partirent hyer matin de Paris. Ils n'ont pas encore veu le Roy; mais je ne veux pas pour cela retarder le depart du courrier, car, demain matin, nous en ferons partir un autre.

CCLVIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 339; autographe. — *Ibidem*, f° 332; copie du temps.

À J.-B. COLBERT.

Calais, 8 juillet, à 9 heures du matin.

Tous les jours ne se ressemblent pas : nous avions conceu hyer de grandes esperances d'une certaine guerison du Roy, et ce matin nous sommes retournez dans les mesmes inquietudes, Sa M^té ayant mal passé la nuit en des continuelles resveries et avec un redoublement bien fort. Les medecins le vont encore saigner, et ils ne sont pas estonnez; car ils s'attendoient que la nuit seroit mauvaise. Les forces du Roy sont grandes; mais le mal est furieux. Vous ferez part de cela à ces Messieurs, et je n'ay rien à adjouster à ce que je vous ay escrit par le s^r du Fresne. Il faut informer ponctuellement de tout Mme la princesse de Conty, afin qu'elle en donne part à M. son mary, luy faisant des excuses, si je ne luy escris pas.

CCLIX.

Aff. étr., France, t. 277, fº 183; copie du temps. — Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fº 1.

AU DUC DE MODÈNE.

Calais, 8 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay de la peine à commencer cette lettre, puisque je dois dire à V. Alt. que le Roy est malade, depuis huit jours, d'une fievre continue avec redoublement, et de temps en temps quelque transport à la teste; qu'il a esté saigné cinq fois, quatre du bras et une du pied; qu'il a pris plusieurs remedes, et qu'enfin l'on a veu, deux jours durant, quelques signes de pourpre[1], quoyqu'il y ayt une partie des medecins qui soustiennent que ce ne l'estoit pas.

Sa Mté a caché, deux jours durant, son mal; car comme Elle avoit voulu aller à l'armée, sans avoir esgard aux prieres que la Reyne luy faisoit au contraire et aux fortes raisons avec lesquelles j'appuyois lesdictes prieres, dont celle de sa santé estoit la principale, Sa Mté apprehendoit que, si Elle declaroit de ne se porter pas bien, Elle ne pourroit pas se deffendre de revenir. Ainsy ayant eu deux jours continuels une douleur de teste, et quelque esmotion, à ce qu'Elle-mesme a confessé, [Elle] n'en dict pas un seul mot, et mesme me semblant de voir que son visage n'estoit pas comme d'ordinaire, je fis grande force pour luy faire prendre la resolution de venir, au moins, faire visite d'un jour ou deux à la Reyne, apres quoy il pourroit retourner à l'armée; mais toutes mes remonstrances furent inutiles, et il ne m'abordoit jamais qu'il ne commençast à me prier de ne vouloir pas le presser de quitter l'armée. Enfin ayant passé avec beaucoup d'inquietude[2] la nuict du dimanche au lundy, il m'envoya

[1] On sait que l'on nommait alors fièvre pourpre ou pourprée une maladie éruptive qui, le plus souvent, n'était autre que la petite vérole. — [2] D'agitation.

Juillet 1658. dire, à la pointe du jour, qu'il estoit tombé malade, mais que ce ne seroit rien et qu'en reposant ce jour, comme il avoit resolu de faire, il seroit, aprez, en estat de monter à cheval et de travailler comme auparavant. Je m'en allay le voir à l'instant, et apres le combat inutile d'une heure pour le disposer à revenir icy[1], je m'avisay de luy dire que, ne le voulant pas[2], la Reyne, apprenant son mal par la personne que je luy allois depescher, n'auroit pas tardé un moment à se mettre en chemin pour se rendre aupres de Sa M[té], et que je luy laissois considerer si cela estoit bien; et c'est la raison qui l'obligea à donner les mains à son retour.

Je connois bien que le mal estant dans le bas ventre par un amas d'humeurs qui s'y est faict depuis longtemps, Sa Majesté mangeant beaucoup et pas toujours de bonnes choses, la purgation le guerira, puisqu'il se voit visiblement que les lavemens, qui sont un remede exterieur, luy font un grand bien et font cognoistre que la nature est superieure et qui dispose les matieres à se descharger; mais, avec tout cela et l'asseurance que les medecins donnent qu'ils sortiront le Roy de cette maladie, qu'ils disent pourtant apprehender qu'elle soit un peu longue, j'advoüe à V. Alt. que je suis en d'estranges inquietudes, et rien n'est capable de m'en delivrer que de voir le Roy guery.

J'ay quelque consolation à faire part [à V. A.] de ma douleur, luy contant[3] en detail tout ce qui s'est passé en ce malheureux accident; et je luy puis jurer[4], en homme d'honneur, que, quoyque le Roy soit mon maistre et mon bienfaiteur[5], je ne considere rien de tout cela en ce rencontre et bien moins les grands interests que j'ay dans sa conservation, mais seulement qu'il est le plus aymable prince qu'on ayt jamais veu, et que, s'il m'est permis de parler ainsy, c'est le meilleur amy que j'aye, ayant eu la bonté de me dire plusieurs fois que c'estoit en cette qualité qu'il traitoit avec moy, et non pas en celle de maistre[6]. L'on sçait bien ce qu'on doit à un grand Roy et les sentimens qu'il

[1] A Calais.
[2] Puisqu'il ne voulait pas venir ici.
[3] Dans la copie, ce mot est écrit *comptant*.
[4] Je puis jurer à V. Alt.
[5] On peut lire : *bienfacteur*.
[6] Voy., ci-dessus, la même idée, p. 492.

faut avoir pour les moindres choses qui le regardent; mais il me semble que tout cela n'est pas comparable avec les mouvemens qui sont causez de (*sic*) l'amitié. Juillet 1658.

Si, à l'arrivée de ce gentilhomme, V. Alt. ne s'est engagée à quelque entreprise, j'estime qu'elle doit surseoir à le faire jusques à temps qu'elle sçache que le Roy soit hors de fievre[1]; ce que je ne manqueray pas de luy escrire en toute diligence et avec la joye qu'elle peut s'imaginer. Je n'ay pas la force de penser que le Roy puisse manquer; mais comme il est homme et assez malade, il faut que la sagesse et la prudence agissent pour nous preparer à tout ce qui pourroit arriver.

Mazarin parle ensuite de la neutralité du duc de Mantoue, et rappelle qu'il a déjà écrit au long sur ce sujet[2]. Il termine en annonçant l'envoi d'argent.

Dans un *post-scriptum* daté du 10 juillet et pris sur l'autographe[3], il est surtout question de la santé du Roi, qui donne toujours les plus grandes inquiétudes.

CCLX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 7. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 8 juillet 1658, avec addition du 9 juillet.

(EXTRAIT.)

J'ay dict, ce matin, à M. Le Tellier de vous envoyer quelqu'un pour vous donner advis de l'estat de la maladie du Roy. Je ne doute pas qu'il ne l'ay faict, estant fort à propos que vous soyez tous les jours informé

[1] Au moment où cette lettre lui était adressée, le duc de Modène, qui, le 16 juin précédent, était entré avec ses troupes dans le Milanais, avait pillé le Crémonais et passé la rivière d'Adda, défendue par l'armée espagnole. Il avait ensuite, après la prise du poste de Castel-Léon, forcé le comte de Fuensaldagne à se retirer vers Lodi et avait opéré, sous les murs de Milan, sa jonction avec le duc de Navailles qui lui amenait de la cavalerie.

[2] Voy. ci-dessus, p. 472.

[3] *Addition* de la main de S. Ém., f°s 187-188 du manuscrit.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1658. de ce qui se passera sur un sujet de cette importance; mais comme mon devoir m'attache à estre continuellement dans la chambre du Roy, ou avec la Reyne, et que je voys que le Roy est bien ayse que je sois là, il m'est impossible de vous escrire si souvent que je voudrois bien; et comme je vous ay dict, M. Le Tellier ou moy, [nous] le ferons tous les jours.

J'ay esté en grande inquietude depuis hyer au soir jusques aujourdhuy midy, car le Roy a esté fort mal. Le redoublement a esté furieux et a duré longtemps. Les resveries ont esté presque continuelles, et lorsque Sa Mté reposoit, c'estoit plustost un assoupissement qu'un sommeil. Enfin la douleur estoit universelle, et chacun croyoit que le mal prendroit plus de force, voyant que tous les remedes et tant de de saignées n'avoient rien opéré; mais les medecins, qui sont au nombre de six (en estant venu un d'Abbeville[1], qui est en grande reputation, et Guenaud[2] et d'Aquin[3], de Paris), aprez une longue consultation, ont faict encore tirer du sang du pied au Roy, et luy ont donné, à deux heures aprez midy, une tisane laxative avec du vin emetique[4]; ce qui l'a faict aller quatorze ou quinze fois à la selle et vomir deux [fois] copieusement, de maniere que le cerveau s'est fort desgagé. La fiebvre est beaucoup diminuée, et le redoublement, qui le devoit prendre à trois heures, ne l'a pris qu'à dix, et sans aucune violence. Les urines sont belles, et, en un mot, les medecins disent tous unanimement qu'ils n'eussent pas osé attendre un si bon effect de la medecine qu'ils

[1] Il se nommait Dusaussoy.

[2] François Guénaud, ou Guénault, né vers 1590, mort en 1667. (Voy. le *Dict. critique* de Jal, art. Guénault.)

[3] Il y a eu plusieurs médecins de ce nom, dont le plus célèbre est Antoine d'Aquin, mort en 1696. (Voy. le même Dictionnaire, au mot Aquin.)

[4] Guy Patin, dont on connaît la haine contre le vin émétique, prétend que ce remède fit plus de mal que de bien. Il écrivait à Falconet, le 24 septembre 1658 : «Nous avons appris ici de ceux qui y étoient l'histoire du vin émétique de Calais.» Il entre ensuite dans tous les détails techniques de la purgation du Roi, traite l'émétique de poison (*venenatum stibium*), et termine en disant que ce n'est pas le vin émétique qui a sauvé le Roi, mais «son innocence, son âge fort et robuste, neuf bonnes saignées, et les prières des gens de bien comme nous». On ne s'attendrait guère à une pareille conclusion de la part de ce médecin sceptique.

luy ont donnée; qu'il se porte beaucoup mieux; qu'il y a plus à esperer qu'à craindre, et le s[r] Guenaud, celuy qui s'advance le moins à donner de bonnes esperances, m'a dict, il y a une heure, qu'il y avoit tout sujet d'esperer; ce sont ses propres mots. Je croy qu'ils luy donneront encore demain matin du vin emetique, et je puis vous dire qu'il sera bien assisté; mais quoyque ces medecins disent et qu'en effect le Roy ayt beaucoup de force, le mal est si grand et a des circonstances si fascheuses, que j'apprehende fort l'evenement. Vous pouvez vous imaginer avec quel cœur je vous dis cela; mais il faut que je vous die tout naifvement comme je le pense, et que vous soyez informé au vray et avec ponctualité de ce qui se passe en une matiere de cette conséquence. Juillet 1658.

S'il arrivoit un malheur que j'apprehende plus que ma mort, je croy vous pouvoir dire, [par] tout ce que je voy, que l'estat des choses ne changeroit en aucune façon; car quoyque l'inclination de la Reyne soit de se retirer en ce cas, je suis asseuré que Sa M[té] fera ce que j'auray l'honneur de luy conseiller, et je sçay positivement que Monsieur seroit entierement resigné à ses volontez[1].

[1] Ces confidences faites par Mazarin à Turenne prouvent, comme je l'ai déjà dit, l'erreur des historiens qui prétendent que le Cardinal et le Maréchal étaient brouillés depuis la bataille des Dunes. On peut voir dans les *Mémoires de Bussy-Rabutin* (édit. L. Lalanne, t. II, p. 77) les paroles que la Reine aurait adressées au duc d'Anjou; mais la mise en scène, à laquelle se plaît Bussy-Rabutin, et les discours qu'il prête aux personnes inspirent peu de confiance, tandis que la lettre confidentielle de Mazarin à Turenne ne laisse aucun doute sur les précautions prises par la Reine. M[me] de Motteville accuse le Cardinal d'actions, qui, dit-elle, (*Mém.,* t. IV, p. 113, édit. Charpentier), «devoient déshonorer sa mémoire. Comme il n'osa rien espérer de Monsieur, il envoya enlever ses trésors et ses meubles de sa maison de Paris pour les faire porter au bois de Vincennes. Il prit néanmoins ses mesures le mieux qu'il put avec le maréchal du Plessis, gouverneur de Monsieur, etc.» Il faut remarquer sur ce passage que le maréchal du Plessis, dont nous avons les *Mémoires,* où il se plaint souvent de Mazarin, ne dit rien qui confirme les assertions de M[me] de Motteville. Les lettres de J.-B. Colbert à Mazarin prouvent que le Cardinal, informé que les partisans de Retz et de Condé se préparaient, en cas de mort du Roi, à renouveler la guerre civile, avait recommandé de prendre des précautions. Colbert lui écrivait le 10 juillet 1658 : «J'ai satisfait à toutes les diligences qu'elle (V. Em.) m'ordonne. J'ai donné les ordres nécessaires à

Juillet 1658. J'ay receu aujourd'huy vostre lettre du 6, par laquelle je voy que l'espouvante où sont les ennemis et le mespris que nos troupes en font, n'attendant pas pour aller à eux qu'on ayt des ponts sur les canaux et les rivieres, et je puis adjouster à cela les advis que j'ay receus de Flandres, qui viennent de tous les lieux, que la consternation du pays et de l'armée sont au delà de ce que vous pouvez vous imaginer. Ils n'ont que cinq mille chevaux et deux mille cinq cens hommes de pied ensemble du costé où M. le Prince et don Juan nous faisoient teste; mais en cela ne sont pas compris douze à seize cens chevaux qu'ils ont envoyez à Aire et à Saint-Omer, ny les regimens que Marsin a ramenez de Luxembourg et jetez dans Cambray, Bouchain, Valenciennes, Condé et Saint-Guillain.

L'armée du mareschal de La Ferté se grossit tous les jours, et les troupes qui ont deffait les paysans revoltez de la Sologne rejoindront bientost ledict mareschal, lequel, à ce qu'il m'a mandé, par un capitaine des gardes qui est arrivé ce matin, sera, le 14, à quatre lieues de Peronne du costé de Cambray, prest à entreprendre tout ce qu'on luy fera sçavoir estre de l'intention du Roy.

Mais avec tout cela et le grand progrez que vous venez de faire dans le commencement de la campagne, aprez avoir remporté une victoire si signalée contre les ennemis, et que jamais l'on ne s'est veu en estat

toutes ses places : les garnisons de Vincennes et de la Bastille sont en bon état. Je verrai tous les ministres et officiers publics et tous les amis particuliers de V. Em., afin de prévenir toutes sortes d'accidents. Je prendrai même mes précautions pour le palais de V. Em., en sorte qu'elle peut se reposer sur mes soins de toutes choses[a]. » Ces mesures n'ont rien de déshonorant pour la mémoire du Cardinal. On savait que le président Perrault et Jarzé, partisans de Condé, le duc de Brissac, parent et ami de Retz, cherchaient à soulever le peuple[b]; que des femmes intrigantes, comme Mmes de Fiennes et de Choisy, annonçaient un changement complet dans le Gouvernement. Après la guérison du Roi, on se borna à les exiler pour quelque temps dans leurs terres; mais il avait paru prudent, au moment du danger, de prendre des précautions contre la possibilité d'une émeute à Paris. Mme de Motteville se montre partiale contre Mazarin, à partir du moment où son frère a été éloigné de la Cour.

[a] Voy. t. I, p. 299, du recueil des *Lettres, Instructions et Mém. de J.-B. Colbert*, publié par M. P. Clément.
[b] Les cabales qui s'agitaient sont signalées dans une lettre de Colbert, *ibid.*, p. 308.

de pousser si avant les progrez, comme l'on pourroit faire en cette campagne, il faut estre dans la derniere affliction de la maladie du Roy, qui nous oblige à surseoir les grandes resolutions, que, par toutes sortes de raisons, nous pourrions prendre avec apparence d'y reussir, et, en cette conformité, j'escriray de nouveau à M. le mareschal de La Ferté de s'advancer sans rien entreprendre. Juillet 1658.

Je n'ay pas encore de nouvelles du comte de Moret. Je croy que ce qu'il vous aura dict, de ma part, ne vous aura pas empesché d'attaquer Dixmuide[1], si vous avez jugé de la pouvoir emporter en peu de temps.

[2] La marée n'ayant pas permis à ce garde de partir qu'à present, qui sont huit heures du matin du 9 du mois, j'ay la plus grande joye du monde de vous pouvoir dire que le Roy se porte beaucoup mieux, et à un tel point que tous les medecins disent qu'il ne reste plus presque rien à craindre. Les resveries sont cessées, et, au lieu des assoupissemens, Sa M^té a reposé depuis dix heures du soir jusques à present, en diverses reprises, cinq heures, et le remede qui l'avoit faict aller quatorze ou quinze fois a operé encore six autres fois, estant sorty de son corps des matieres si eschauffées et corrompues qu'il estoit impossible de resister à la puanteur. Enfin Sa M^té est tranquille et beaucoup plus forte qu'elle n'estoit au commencement de son mal. Peut-estre nous aurons quelque alarme dans le redoublement qu'on attend ce soir; mais on espere avec raison qu'il ne sera pas fort.

Je me resjouys avec vous, de tout mon cœur, des grandes apparences qu'il y a de la guerison du Roy et des nouveaux progrez que vous faites tous les jours, le comte de Moret me venant de dire ce qui s'estoit passé à Dixmuide; et je remets à respondre ce soir à la lettre que vous m'avez escrite par luy.

[1] Voy. ci-dessus, p. 491, note 1. — [2] Cette addition, datée du 9 juillet 1658, est au folio 8 v° du même manuscrit.

CCLXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 9. — Aff. étr., France, t. 275, f° 337; autographe signé.

À J.-B. COLBERT.

[Calais], 9 juillet 1658, à dix heures du matin[1].

Vous verrez, par la lettre cy-joincte, comme nous respirons, et les esperances que nous avons que Dieu sortira le Roy de cette fascheuse maladie; mais quoyque le meilleurement (*sic*) soit notable et que le Roy soit en une tranquillité toutte (*sic*) extraordinaire, il faut attendre ce qu'il arrivera du redoublement de ce soir, lequel, à ce que les medecins disent, decidera tout; mais comme la plus grande partie du poison que Sa M^té avoit dans le corps, où il s'estoit croppy[2] depuis longtemps, est sortie, il y a apparenze que le redoublement sera moindre de celuy[3] de l'autre soir, qui nous avoit donné tant de peine; et, en ce cas, les medecins disent que Sa M^té sera hors de tout danger.

On est icy en des continuelles transes; mais enfin j'ay confiance en Dieu qui[4] nous rendra le Roy, et que, avec cette grande grace, il plaira à sa divine bonté de continuer à verser ses benedictions sur ce royaume, comme il faict tous les jours de plus en plus, ayant permis que les ennemis soyent en un si grand espouvante[5], qu'ils ne se croyent [pas] asseurez lors mesme qu'ils ont des rivieres et des canaux devant eux; car M. de Turenne ne peut pas empescher que les soldats ne les passent à nage (*sic*)[6], ce qui est si vray qu'ayant mandé à M. de Turenne de n'entreprendre rien jusques à tant que on creust en seureté la santé

[1] On a ajouté dans le manuscrit des Aff. étr., au v° : *dix heures du soir;* mais cette indication est d'une écriture plus récente et ne peut prévaloir contre les indications de l'autographe et de la copie de la Bibliothèque nationale.

[2] Où il avait croupi.

[3] *Que celui.*

[4] L'autographe porte bien *qui* pour *qu'il.*

[5] Mazarin fait *épouvante* masculin, comme l'italien *spavento.*

[6] A la nage.

du Roy, Dixmuide, qui est un poste tres-important, n'a pas laissé de se rendre à l'instant qu'on a commencé à faire des ponts, quoyque M. le Prince ayt tasché de l'empescher par sa presence, estant demeuré dans ladicte place jusques à six heures devant qu'elle ayt capitulé. Par cette acquisition, on ne peut empescher nos troupes de courre jusques à Bruges et à Gand. Juillet 1658.

Je vous prie de faire diligence à l'instant pour trouver un gentilhomme qui partit hier soir d'icy pour s'en aller à l'armée d'Italie; et comme il portoit de mauvaises nouvelles de la santé du Roy, je voudrois bien que vous luy puissiez dire ce que je vous en escrit à present, et mesme que vous escrivissiez par luy à l'ambassadeur, qui est en Piemont, et au s^r Brachet. Le tresorier de l'extraordinaire, pour qui ce gentilhomme avoit des lettres, vous pourra dire où il est.

Je vous prie aussy d'informer de tout M. le Chancelier et MM. les Surintendans et les personnes dont je vous ay desja escrit[1], et vous direz à Mme la princesse de Carignan que M. son fils est arrivé ce matin icy.

CCLXII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 346. — Original signé.

À J.-B. COLBERT[2].

Calais, 10 juillet 1658, à 8 heures du matin.

Je vous escrivis hyer assez particulierement l'estat de la maladie de Sa M^té. Ce que je dois adjouster à present, c'est que le Roy a eu son redoublement, mais non pas avec la violence, les inquiétudes et les accidens de l'autre. Sa fiebvre et sa chaleur sont beaucoup diminuées. Les forces sont grandes, Sa M^té se levant d'Elle-mesme pour boire. Elle [s']est eveillée ce matin sans aucune resverie, parlant de tout avec tres-bon sens, et aprez avoir tremblé et disputé jusqu'à (*sic*) bout

[1] La princesse de Conti. (Voy. le tome VI, p. 113, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] Les mots *M. Colbert* sont écrits au bas de la lettre, de la main de Mazarin.

Juillet 1658. pour ne pas prendre une medecine qu'on luy a presentée, comme Elle est accoustumée de faire en santé, luy ayant esté dict qu'il y alloit de sa vie, [Elle] a pris sa resolution et l'a avalée en trois ou quatre reprises, et Elle a commandé aux medecins que, s'il en falloit prendre d'autres, et qu'Elle refusast de le faire, ils la liassent, s'il estoit necessaire, et la luy fissent prendre de force.

Dans cette purgation, il n'y a pas de vin emetique, et on ne doute point qu'elle ne luy fasse grand bien. Enfin les medecins sont satisfaicts de l'estat où est le Roy presentement, voyant que les remedes font leur effect et que le mal diminue notablement; mais ils n'esperent pas que Sa M^té^ puisse estre quitte de la fiebvre devant le vingt un, ce jour estant le douze [1]. Je vous escriray encore ce soir [2].

CCLXIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 344. — Original signé, en partie autographe [3].

À J.-B. COLBERT.

Calais, 10 juillet 1658, à trois heures aprez midy.

Bien que je vous aye escrit ce matin fort au long l'estat de la maladie du Roy, je ne puis m'empescher de vous faire part de ma joye et de vous dire que Sa M^té^ est tout-à-faict hors de danger, et quoyqu'il paroisse assez visiblement qu'il n'y a plus rien à craindre, il y a neantmoins du plaisir à voir que tous les medecins en respondent unanimement aprez avoir veu les effects prodigieux qu'a faicts la derniere purgation qu'on luy a donnée ce matin, qui l'a faict aller, pour le moins, quinze fois à la selle. Je vous ay voulu donner part de cette bonne

[1] On verra plus loin, dans la lettre du 11 juillet, que Mazarin dit que le lendemain 12 sera le quatorzième jour de la maladie. Il veut donc dire ici que le 10 juillet est le douzième jour de la maladie, et qu'il faut attendre au vingt et unième pour que la fièvre cesse entièrement.

[2] Cette dernière phrase est autographe.

[3] On trouve, au f° 343 du même manuscrit, une copie du temps de cette lettre.

nouvelle[1], afin que vous la participiez[2] à toutes les personnes dont je vous ay escrit; et je vous prie de dire à M. le Procureur general que je n'ay jamais esté sy pressé d'argent que je le suis presentement, et qu'il faut esperer que Dieu respondra plus que jamais ses benedictions sur ce royaume à la confusion des ennemis declarez et couverts, puisqu'il a pleu à sa divine bonté de nous redonner le Roy. Je dis *redonner;* car on peut dire sans exageration qu'il est ressuscité. Juillet 1658.

CCLXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 15; minute ou copie du temps. — Aff. étr., France, t. 275, f° 349; autographe signé.

À J.-B. COLBERT.

Calais, 11 juillet 1658, à dix heures du matin.

Le Roy se porte de bien en mieux, la fiebvre estant beaucoup diminuée, quoyqu'elle soit encore continue. Il a encore, de temps en temps, quelque inquietude[3] : en se resveillant il resve un peu; mais tout cela devoit estre, et les medecins asseurent qu'estant impossible de sortir d'une grande maladie que par degrez, on ne peut souhaiter rien de plus heureux à Sa M^té^ que ce qui luy est arrivé. Elle a esté saignée ce matin pour la huitieme fois, aprez avoir pris un remede; et pour vous faire voir à quel point ses forces se sont conservées, vous sçaurez que Sa M^té^ vient de passer d'un lit à un autre, de son pied, sans avoir esté presque aydée. Demain, qui est le quatorze[4], Elle se reposera, et, le jour aprez, sera purgée; et pour entretenir agreablement le Roy, il ne luy faut parler que de Compiegne et de Vincennes.

Le remede de hier le fit aller dix-huit fois, et ainsy l'on eut la derniere seureté pour la guerison du Roy. Voilà l'estat où nous sommes

[1] Depuis *afin que,* le reste de la lettre est autographe.
[2] La communiquiez.
[3] Quelque agitation.
[4] Le quatorzième jour de la maladie. Mazarin faisait dater la maladie du Roi du 29 juin, comme il l'écrivait à M. de Comminges.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1658. à present, que je vous prie de participer aux mesmes personnes, dont je vous ay escrit; mais je ne puis finir sans vous dire la joye que le Roy a ressentye quand je luy ay dict assez en detail les prieres publiques qu'on faisoit, à Paris, pour sa santé[1] et l'abbattement où tout le monde estoit de son mal, en tesmoignant un chacun le dernier desplaisir. Je luy fis cognoistre, comme il est vray, que tant de marques d'amour et de tendresse de sa bonne ville regardent plus sa personne que la royauté, et aprez avoir faict reflexion à ce que je luy avois dict, il me repartit qu'il estoit fort touché que tout le monde à Paris priast Dieu pour luy; ce qu'il me repliqua plusieurs fois en des termes tres obligeants pour les habitants de Paris.

P.-S. — On coupe presentement les cheveux au Roy. Sa M^{té} mesme l'a voulu, et Elle en recevra un grand soulagement.

CCLXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 16 v°; minute ou copie du temps. — Aff. étr., France, t. 275, f° 360; copie du temps.

À J.-B. COLBERT.

Calais, 12 juillet 1658.

Depuis ce que je vous escrivis hier par un gentilhomme de Mme la princesse de Conty, les medecins, voyant qu'un petit remede, qu'ils avoient faict donner au Roy, l'avoit faict aller à la selle huit fois et [rendre] des matieres aussy mauvaises que les autres, ils prirent resolution sur-le-champ de luy donner une medecine semblable à la derniere, laquelle a faict des merveilles et à un tel point que Sa M^{té} a reposé huit heures depuis hier sans inquietude, et Elle n'a pas eu de redoublement, quoyque c'estoit (*sic*) le mauvais jour; ainsy nous esperons que la fiebvre le quittera tout-à-faict dans deux jours, et que,

[1] Guy Patin (lettre du 16 juillet 1658) dit aussi : «On prie Dieu ici partout pour sa santé dans les paroisses.»

nonobstant tant de saignées et de remedes, Sa M^té recouvrira (*sic*) bientost ses forces et sera en estat de partir d'icy dans toute la semaine prochaine. Juillet 1658.

CCLXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 81. — Minute ou copie du temps.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Calais, 13 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Les transes où nous avons esté tous ces jours, pour les justes apprehensions que nous avions de perdre le Roy, m'ont empesché de vous escrire; mais comme je vous envoye ouverte la lettre que j'escris à M. de Thou, de laquelle je n'ay pas eu le temps de faire faire des copies, et que vous y verrez en detail la maladie de Sa M^té, je ne vous en diray pas autre chose, vous priant seulement, quand vous l'aurez leue, de la recacheter et de l'envoyer audict s^r de Thou.

J'ay receu vos deux lettres du 1er et du 4 du courant, et je ne sçaurois assez vous exprimer à quel point je suis touché du traitement qu'il a plu à M. le Protecteur de faire à mon neveu, luy tesmoignant tant de tendresses que je ne sçay point comme je pourray jamais respondre aux obligations qu'il s'est acquises sur moy en cette rencontre. Je vous prie de choisir les termes les plus forts et les plus expressifs pour luy en faire mes tres-humbles remerciemens, et pour l'asseurer que je ne perdray aucune occasion de luy confirmer la passion que j'ay pour son service et pour tout ce qui regarde son interest et sa satisfaction particuliere.

M. de Crequy a faict une relation fort ponctuelle et fort avantageuse des honneurs et des caresses qu'il a receues de S. A. et de la magnificence avec laquelle il a esté traité et regalé, et quoyque je ne doute pas que M. de Brienne ne vous ayt mandé, ainsy qu'il en a eu l'ordre,

Juillet 1658. de remercier S. A. de la part du Roy, je ne laisse pas de vous prier de la mesme chose, afin de ne rien oublier de ce qui pourra affermir de plus en plus l'union des deux couronnes.

J'ay esté bien ayse de voir, dans vos dernieres lettres, que M. le Secretaire d'Estat croyoit raisonnable qu'il y eust plus de troupes angloises dans l'armée que les quatre regimens qui y sont; car lorsqu'il sçaura, et S. Alt. par son moyen, que, dans ces quatre regimens, il n'y a que quinze cens soldats, M. l'ambassadeur Lockart n'ayant pas seulement retiré les deux plus vieux et plus forts regimens, mais encore une partie des soldats des autres, je m'asseure que vous n'aurez pas beaucoup de peine d'obtenir qu'on remedie au grand prejudice que Sa M^té en reçoit, aprez qu'Elle n'a rien espargné pour l'accomplissement de ce qu'Elle avoit promis à S. Alt., vous pouvant dire avec verité que les regimens des gardes françoises et suisses, qui marchoient avec six mille hommes sur les rangs, sont à present reduits à moins de trois mille hommes, et tous les autres regimens de l'armée à proportion.

Et outre la diminution que l'armée a soufferte dans l'attaque de Dunkerque et de Bergues, elle s'est encore notablement affoiblie par la necessité qu'on a eue de mettre grand nombre de François dans ledict Bergues, Furnes et Dixmuide et [dans] quantité de forts et redoutes qu'il faut conserver sur les canaux pour empescher que les ennemis ne puissent rien entreprendre sur Mardik ny avoir aucune communication avec Gravelines.

Ainsy je suis obligé de vous dire avec grande douleur que le manque d'infanterie nous empeschera de profiter du desordre et de l'abattement où sont les ennemis, si vous ne faites en sorte que nous ne recevions promptement quelque assistance considerable. Et il me semble qu'il n'y a rien de si equitable, n'y ayant pas d'apparence que l'on eust pretendu que nous eussions faict une si grande despense, comme celle que nous avions esté obligez de faire pour entretenir un corps de six mille hommes, dont la plus grande partie estoit destinée pour la conservation de Mardik, qui devoit produire la conqueste de Dunkerque, pour n'avoir, aprez, que quinze cens hommes lorsqu'il seroit question

d'entreprendre quelque chose de solide pour l'avantage de cette couronne. Juillet 1658.

Il arrive un autre inconvenient qui nous couste cher dans le payement de ces quatre regimens, puisque, devant estre de quatre mille hommes et n'y en ayant que quinze cens, nous payons tous les officiers et les hautes payes completes, en quoy consiste toute la despense.

Je vous prie donc de representer fortement tout ce que dessus et d'insister pour qu'on ne donne pas seulement l'ordre à M. l'ambassadeur Lockart de fortifier lesdicts regimens avec les soldats qu'il a en plus grand nombre qu'ils ne luy sont necessaires pour la conservation de Dunkerque et de Mardik; mais que S. Alt. ayt la bonté de nous envoyer sans aucun delay deux mille hommes au moins, de bonnes et vieilles troupes, et, outre qu'elle fera en cela une action de justice, qui luy apportera de l'avantage, les armes du Roy ne pouvant prosperer sans que S. Alt. y participe, je luy en auray, en mon particulier, une tres-sensible obligation, ayant interest de faire cognoistre à toute la France que j'ay assez de credit auprez d'elle pour obtenir les choses qui peuvent mettre les affaires de ce royaume en meilleur estat.

L'on a abandonné Hesdin pour prendre Dunkerque, et il seroit bien raisonnable que S. Alt. nous assistast à present de quelque infanterie pour remettre cette place dans l'obeissance du Roy et chastier les rebelles qui ont faict une si insigne trahison.

Je suis obligé de vous dire que S. Alt. s'engage à une grande despense si elle veut entretenir un si grand corps de troupes à Dunkerque et à Mardik, puisque la France tenant Bergues, Furnes et Bourbourg, et Sadicte Altesse estant maistresse de la mer, il est impossible qu'il tombast seulement dans la pensée des Espagnols d'y pouvoir rien entreprendre et d'autant plus que les commandants, qui sont dans les deux postes où l'on a reparty un corps de troupes considerable, ont ordre de donner toutes les assistances à celuy qui commandera dans Dunkerque et Mardik, comme si ces places estoient au Roy.

Plusieurs personnes avoient opiné à raser Furnes à cause qu'il nous engagera à une grande depense pour le fortifier et y entretenir une

Juillet 1658. forte garnison, ne nous estant, d'ailleurs, gueres necessaire, parce qu'il ne nous donne pas beaucoup d'estendue; mais contribuant, comme il faict entierement à la seureté de Dunkerque, à laquelle nous prenons autant d'interest que S. Alt. mesme, on a resolu de le garder et de le mettre en bon estat.

Je m'estonne qu'on ayt desja commencé à abattre toutes les fortifications qu'on a faictes, cet hyver, pour la deffense de Mardik, et mesme le bas fort, afin que, n'estant obligé que de garder le haut, on le pust faire avec cent ou six vingts hommes tout au plus jusques à ce que Sadicte Alt. ayt resolu d'en faire un de pierre plus proche de la Fosse.

Mazarin termine en annonçant qu'il répond à lord Falkonbridge et en parlant de levées de troupes que l'on doit faire en Angleterre et pour lesquelles l'argent a été remis.

CCLXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 18 v°. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 13 juillet 1658.

J'ay esté ravy de pouvoir mener le sr Pertuis[1] vers le Roy, afin qu'il vous donne luy-mesme et à toute l'armée des nouvelles du bon estat où est Sa Mté à present. Elle a esté tres-ayse de ce que je luy ay dict de vostre part et d'apprendre qu'on ne pouvoit rien adjouster à la douleur qu'avoient generalement tesmoignée les officiers et les soldats du danger dans lequel Elle avoit esté. Il a encore de la fiebvre et quelque autre petite incommodité; mais il est impossible de sortir d'un si grand mal tout d'un coup, et les medecins esperent que, dans huit ou dix jours au plus tard, Sa Mté sera en estat de partir d'icy pour aller chercher un meilleur air à Compiegne.

[1] D'après la *Chronologie militaire*, Guy, comte de Pertuis, fut nommé maréchal de camp en 1677 et mourut en 1694.

Comme je fais estat de vous entretenir dans deux ou trois jours, ainsy que vous dira le s[r] Pertuis, je ne m'estendray pas beaucoup dans cette lettre; mais je vous diray seulement que j'ay escrit en Angleterre de la bonne maniere pour avoir quelque renfort d'infanterie, n'estant pas juste qu'aprez avoir entretenu, pendant l'hyver, un corps de six mille hommes, quand il est question de tirer de l'utilité de leur service, nous n'en ayons que quinze cens. Juillet 1658.

J'ay escrit aussy à M. le mareschal de La Ferté de marcher diligemment, et je croy qu'il pourra estre, dans quatre jours, à Arlu[1], où il attendra le dernier ordre de ce qu'il aura à faire, et je prendray le soin de le luy envoyer, lorsque j'auray eu le bien de vous voir[2].

M. de Chaulnes, qui vint icy hyer, m'a confirmé ce que j'avois sceu, d'ailleurs, à l'esgard de Hesdin, qu'il y a cinq cens hommes dans la place, huit cens dans les dehors, et sept cens chevaux. Ainsy je croy qu'il sera un os dur à ronger, et d'autant plus que la place est pourvue abondamment de tout ce qui est necessaire, et que M. le Prince y a envoyé les meilleurs ingenieurs qui soyent en Flandres. Je vous prie d'y faire reflexion; car, autant qu'il peut dependre de nous, il ne faut pas, au milieu des prosperitez, s'attacher à un dessein, dans lequel il y ayt apparence d'eschouer. Il me semble pourtant qu'il se faut determiner, ou à ladicte place, ou sur la Lys, ou à Saint-Omer ou à Nieuport, si ce n'est que vous jugeassiez plus à propos qu'on fist le

[1] Le manuscrit porte bien *Arlu* pour *Arleux*. On trouve deux localités de ce nom : Arleux-sur-la-Sensée, dép. du Nord, arr. de Douai, et Arleux-en-Gohelle, village du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras. D'après la route que Mazarin a tracée au maréchal de La Ferté, dans une lettre du 12 juillet 1658, il s'agit ici d'Arleux-sur-la-Sensée. Mazarin lui recommande, en effet, de prendre un poste d'où il puisse «donner jalousie (inquiétude) à Cambray, à Bouchain, à Douay, etc». Ce qui ne peut convenir qu'à Arleux (Nord). La lettre au maréchal de La Ferté est indiquée aux Analyses.

[2] Suivant Montglat, le maréchal de La Ferté avait avec lui cinq ou six mille hommes, y compris les troupes que le duc de Wittemberg avait amenées d'Allemagne. Il se rencontra avec Mazarin à Cassel. Le Cardinal, dans la lettre suivante, porte l'effectif de cette armée à dix ou douze mille soldats; mais, écrivant aux plénipotentiaires de France en Allemagne, il est possible qu'il grossisse un peu le chiffre. Cela lui arrive quelquefois.

Juillet 1658. siege de Cambray, pour lequel j'auray les munitions de guerre et tout ce qui seroit necessaire à la Fere et à Compiegne,

Ce pendant il ne faut rien oublier pour mettre Dixmuide en bon estat, et vous avez faict un grand coup d'assembler un si grand nombre de palissades, comme celles que vous commandez. J'ay esté tres-ayse de voir que vous faisiez mettre en estat les forteresses de la Knoke[1] et de Leffintelle[2]. Je fais estat de faire venir de Hollande les munitions de guerre qui seront necessaires à Dixmuide et à Furnes; et sur le commandement de cette place, ayant dict au s^r^ Pertuis que le Roy n'avoit pas pu le refuser au sieur du Boquet[3], il a respondu qu'il ne vouloit rien au prejudice des pretentions d'un de ses parens, que d'ailleurs il estimoit beaucoup, et qu'il n'y avoit aucune raison de luy refuser [ce gouvernement], y voulant rentrer[4]; mais [qu'il esperoit] qu'on feroit quelque autre chose pour luy.

Vous trouverez cy-joints les articles que je vous escrivois en chiffre, et d'icy en avant, on se servira d'un autre, que l'on a avec vous; me remettant, pour ce qui est du surplus au s^r^ Pertuis, je me resjouis de nouveau avec vous de la grace que Dieu nous a faicte de nous conserver le Roy.

[1] Le fort de la Knoche, Kenock ou Kenoque, était construit au confluent de l'Iper avec l'Iperlé, rivière de Flandres, qui se jette dans la mer, non loin de Nieuport.

[2] Ce nom, surchargé dans le manuscrit, est probablement altéré. Je suppose qu'il s'agit de Leffinguen, passage fortifié entre Nieuport et Bruges.

[3] Probablement René-Charles de Baugy du Bosquet, nommé maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1655, mort en 1665.

[4] Puisque ce parent y voulait entrer.

CCLXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 24. — Minute ou copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET LIONNE).

[Calais], 15 juillet [1658.]

Curæ leves loquuntur; ingentes stupent[1]. Vous n'aurez pas grand peine à croire que j'ay esté dans cet estat-là, voyant le Roy reduit à l'extremité; car, outre ce que l'on doit à son maistre et à son bienfaiteur, vous sçavez bien que j'ay d'autres raisons plus fortes et plus particulieres qui me distinguoient des autres et qui m'obligeoient à prendre plus de part et à estre inconsolable du malheur qui le menaçoit.

Ce fascheux accident me sert d'excuse assez legitime de n'avoir pas faict response, avec la ponctualité que je devois, à vos depesches, la derniere desquelles m'a esté rendue par Persod. Je la feray [cette response] à part pour vous esclaircir des principaux points, et vous trouverez bon qu'auparavant je vous informe du détail, du commencement et du progrez de la maladie du Roy et de sa guerison, estant à present sans fiebvre et en estat de partir d'icy samedy prochain, pour changer ce climat en celuy de Compiegne.

Je vous diray donc que j'avois grande apprehension que, comme autrefois, *turba medicorum perdidit imperatorem*[2], il n'arrivast de mesme en cette rencontre, y en ayant six, dont il n'y avoit pas grande apparence que les sentimens pussent estre fort conformes à cause du peu d'amitié qu'il y a entre quelques [uns] d'eux; mais j'employay si heureusement l'authorité et l'adresse qu'allant au-devant pour empescher leurs contestations, ils n'ont jamais pris aucune resolution sur le

[1] Le sens de cet adage est : *Quand on n'a que de légers soucis, on parle; dans les grandes inquiétudes, on est frappé de stupeur.* On serait tenté de substituer *silent* à *stupent* pour rendre l'antithèse plus complète; mais le manuscrit porte bien *stupent*.

[2] La multitude des médecins a perdu l'empereur.

Juillet 1658. moindre remede que le Roy ayt pris, qu'ils n'ayent tousjours esté tous du mesme advis; et tous unanimement ont dict et escrit qu'ils devoient beaucoup au courage que je leur avois donné, ne leur ayant jamais protesté autre chose que de traiter le Roy comme un simple gentilhomme, sans hesiter à se servir de l'antimoine[1], et des remedes plus forts, s'il y avoit raison de le faire, n'estant pas juste de laisser mourir le Roy pour rendre des respects à la royauté[2].

Enfin tout est, Dieu mercy, en l'estat que nous pouvions souhaiter, et les armes de Sa M^{té} sont prestes à faire de nouveaux progrez, M. de La Ferté ayant dix à douze mille hommes, grande impatience d'entreprendre quelque chose de considerable, n'ayant eu aucune part à la bataille gaignée ny à la reduction de Dunkerque, Bergues, Furnes et Dixmuide, ny à l'enlevement d'une grande partie du bagage des ennemis que M. de Turenne vient de faire sur la contrescarpe de Bruges avec un tres-grand butin pour les vingt-cinq escadrons de cavalerie et les deux mille mousquetaires qu'il y a menez.

Dieu, pour nous rendre plus sages et plus soumis à ses volontez, nous a voulu faire voir qu'il pouvoit arriver un malheur capable de nous mettre tous dans la consternation au milieu des prosperitez; il s'est contenté, par sa bonté, de nous montrer seulement le foüet, afin

[1] Mazarin appelle ailleurs cette préparation médicale *vin émétique*. C'était un mélange de vin de Malaga avec du tartre stibié. On peut voir, dans les *Lettres de Guy Patin*, combien l'antimoine avait alors d'adversaires. Ce médecin ne veut pas convenir de l'influence que le vin émétique eut pour la guérison du Roi. Il écrivait à Charles Spon, le 13 août 1658 : «Je vous assure que le Roi n'a pris que le tiers d'une once de vin émétique; car l'once n'avoit été mise qu'en trois doses d'infusion de casse et de sené, et d'autant que la première prise n'avoit que trop opéré, il ne prit pas les deux autres; car il le fallut saigner, s'étant trouvé plus mal, et aussi fut-il saigné plusieurs fois depuis, de sorte que le Roi ne doit du tout rien de sa santé à ce remède mortifère.» Loret (*Muze historique*, lettre du 20 juillet) exprime, au contraire, l'opinion générale dans ces quatre vers :

[Avec ses vertus sans pareilles,
L'hémétique a fait des merveilles,
Ressuscitant ce grand Louys,
Dont tous les cœurs sont rejouys.]

[2] Ce que dit Mazarin de l'unanimité imposée aux médecins prouve, contrairement à ce qu'on lit dans plusieurs ouvrages, que l'antimoine, ou vin émétique, ne fut pas donné au Roi, sur l'avis de M. Dusaussoy, médecin d'Abbeville, malgré celui de Vallot, premier médecin du Roi.

qu'on profite de cet avis et qu'on cherche, par toute sorte de moyens, Juillet 1658.
à advancer ce qu'on croira plus estre de son service. Ce qui, à mon advis, ne peut estre que la conclusion de la paix generale, dont la passion que Leurs Majestez ont pour cela augmente à mesure qu'il plaist à Dieu verser plus de benedictions sur ce royaume.

Je remets à la vive voix de vous entretenir un jour sur les cabales qui se commençoient à former[1], lorsque l'on a veu le Roy en danger, mais asseurant, quelque chose qui fust arrivée, qu'elles n'eussent pas faict grand mal, si me soumettant au commandement de la Reyne j'eusse pris la resolution de continuer à servir. Et je vous puis dire avec verité que j'ay grand sujet de me loüer, en cette rencontre, de tous ceux que j'ay eu le bonheur d'obliger; car comme l'on sçait assez que je n'ay autre passion au monde que la grandeur et le bien de cet Estat, il n'y a generaux des armées, ny gouverneurs des places, ny aucune autre personne qui ne courussent[2] pour m'offrir leur service; mais je fusse plus tost mille fois mort que de les employer à autre chose qu'à faire rendre ce qui estoit deu à la personne qui eust succedé au Roy, et à le rendre glorieux et redoutable à toute l'Europe; sur quoy je m'asseure que, si j'eusse affaire de caution pour cela, vous n'auriez pas esté des derniers à vous declarer là-dessus.

Je ne veux pas oublier de vous dire qu'on n'a jamais veu un malade si obeissant ny servy avec plus de soin et d'affection, et pour lequel on ayt faict tant de prieres et de vœux, les eglises n'ayant pas

[1] A ces cabales, le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont, auquel Mazarin écrit ici, avait pris une assez forte part. Beaucoup de gens faisaient déjà la cour à Monsieur, pour gagner ses bonnes grâces. Or le meilleur ami de Monsieur était le comte de Guiche, qui gardait alors le lit à la suite de sa blessure, et que le duc d'Anjou allait voir tous les jours. Le Cardinal y fut aussi, si l'on en croit Bussy-Rabutin, et ne se trouva pas satisfait des dispositions de ce jeune homme. Aussi, lorsque le Roi fut revenu à la santé, et que Mme de Fiennes, principale instigatrice des intrigues hostiles à Mazarin, eût été chassée de la Cour, le comte de Guiche, sans être précisément exilé par une lettre de cachet, comme on l'eût fait si l'on n'avait eu égard aux services que rendait son père à Francfort, reçut avis de la Cour que les eaux d'Encausse, dans la Haute-Garonne, seraient bonnes pour la guérison de la blessure qu'il avait reçue à l'armée de Flandres.

[2] Ce mot est surchargé et douteux.

Juillet 1658. desemply partout et à Paris particulierement, où l'on a veu des processions de grand nombre de gens qui allaient, nu-pieds, visitant le St-Sacrement qui estoit exposé partout.

CCLXIX.

Aff. étr., France, t. 275, f° 382. — Copie du temps.

AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

Calais, 19 juillet 1658.

Mr vostre frere m'a rendu vostre lettre du 14. Comme je ne doutois pas que vostre joye n'allast à l'excez pour la guerison du Roy, je n'ay esté nullement surpris des termes auxquels il vous a plu me la tesmoigner. Au surplus, je suis marry que les choses ne soient pas encore dans l'estat que vous souhaiteriez pour pouvoir donner au Roy les assistances qui luy seroient necessaires pour soustenir, de tous costez, les grandes affaires que Sa Mté a sur les bras et surtout pour l'entretien de ses armées et des troupes qui ont un payement reglé, [et] pour fournir à toutes les autres depenses de la guerre durant cette campagne, dont il y auroit sujet d'esperer que la fin ne seroit pas moins heureuse que le commencement, si on avoit, à point nommé, ce qui seroit necessaire pour cela.

J'ay veu, dans vostre lettre, les raisons qui empeschent de trouver de l'argent. Je suis tres persuadé qu'il n'y a rien de si difficile; mais ce qui me faict le plus de peine, c'est de voir que nous en manquons à present et qu'il y a si peu d'esperance d'en avoir à l'advenir, puisque vous me faictes cognoistre qu'on ne tire presque rien des edits verifiez; que vous estes obligez de donner le quartier d'hyver de l'année prochaine[1] pour le payement des advances qui ont esté faictes; et

[1] C'est-à-dire, le produit de l'impôt direct dit *du quartier d'hiver*, que l'on levait chaque année, en même temps que la taille, et que l'on donnait à recouvrer dans les mêmes conditions, ainsi que les *étapes* et les *subsistances*. Tous ces impôts duraient depuis plus d'un quart de siècle, depuis que la France avait pris part à la guerre de Trente ans.

quoyque je croye cela tres-juste, il me semble pourtant que l'on auroit pu faire trouver bon à ceux qui ont faict des advances de remettre à quelque temps une partie de leur remboursement, afin que le Roy ne manquast pas, pour le courant, de ce qui luy est absolument necessaire. Juillet 1658.

Je croy que vostre maladie a donné beaucoup de crainte à tous ceux qui, pour l'amour de vous, s'estoient engagez à advancer des sommes considerables d'argent, et que vous aurez eu vous-mesme de la peine par la consideration des grands engagemens dans lesquels vous estiez entré et dont vostre famille se seroit trouvée chargée; mais j'ay vescu en sorte avec mes amis, et l'on a veu que leur memoire m'a esté si chere, que l'on m'auroit faict grand tort, si on avoit douté que je n'eusse mis le tout pour le tout pour une personne pour qui j'aurois eu autant d'estime et d'affection que j'en ay pour vous. M. l'abbé [Fouquet] sçait de quelle maniere je luy en ay parlé. J'eusse esté bien lasche, si j'eusse abandonné une famille dont le chef estoit regardé comme un de mes meilleurs amis, qui avoit engagé son bien et sacrifié tout pour soustenir les depenses de l'Estat.

Je ne sçay pas si le sieur Colbert vous a entretenu de l'estat de mes affaires; mais je vous puis dire que, si je venois à mourir presentement, il s'en faudroit dix-huit cent mille livres que l'on ne trouvast un sol vaillant[1]. Je continueray jusques au bout, et, si la derniere goutte de mon sang peut servir à la grandeur et à l'utilité de ce royaume, je la respandray avec grand plaisir, quand cela ne serviroit qu'à soutenir les affaires un quart d'heure davantage, et je suis [si] persuadé que vous n'oublierez rien, pour me secourir en cela, que j'estime tout-à-faict superflu de vous exciter.

[1] Cette assertion de Mazarin est difficile à admettre, lorsqu'on se rappelle qu'à sa mort, en mars 1661, il laissa une fortune évaluée à plus de trente millions de monnaie du temps. (Voy. un mémoire de Colbert, daté de 1658, t. I, p. 520, du recueil des *Lettres, Instructions* et *Mémoires de Colbert*, par M. P. Clément. On y voit (p. 530) que le *Total des biens et effets* de Mazarin, non compris les *effets non liquidés*, s'élevait à 8,052,165 liv. 7 s. 11 d. Les dettes n'étaient que de 378,158 liv. 1 s. 8 d.

Juillet 1658. Il seroit important de sçavoir la conduite qu'ont tenu certaines personnes, suspectes d'ailleurs, lorsque l'on a sceu, dans Paris et en d'autres lieux, l'extremité de la maladie du Roy, afin d'y donner ordre, puisqu'il ne faut pas douter que ces gens-là, en toutes occasions, ne tiennent la mesme conduite, et si on ne faict quelque grand exemple contre les revoltez de la Sologne, que l'on a pris prisonniers, et les gentilshommes qui ont le plus fomenté cette sedition, il faut s'attendre à en voir renaistre au plus tost de plus grandes. C'est pourquoy je vous conjure d'y tenir la main et de nous vouloir renvoyer les troupes, quand on n'en aura plus affaire, particulierement les deux regimens d'infanterie; car c'est ce dont nous manquons le plus[1].

Le Roy commença hyer à se lever, et la resolution est prise de partir lundy prochain[2] sans [faute. Je[3]] finiray en vous asseurant que vous n'aurez jamais un meilleur amy ny un serviteur plus veritable que, etc.

CCLXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 64 v°. — Minute.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET DE LIONNE).

Calais, 21 juillet 1658.

Je tascheray de vous esclaircir en peu de mots sur les points dont vous avez pris la peine de m'escrire par vos dernieres depesches et particulierement par celles que Persod[4] m'a rendues, afin qu'estant informez des intentions du Roy, vous puissiez sans aucun scrupule vous determiner sur la conduite que vous devez tenir pour donner la derniere main à ce qui vous reste à faire à Francfort avec la [repu-

[1] Voy. ci-dessus, sur la révolte de Sologne, p. 471 et 492.

[2] Le lundi dont parle Mazarin, tombait le 22 juillet 1658.

[3] La copie porte, après prochain, *sans finiray*. Le copiste a dû passer les deux mots, que j'ai rétablis entre [ ].

[4] Nom d'un courrier de cabinet.

tation][1], l'adresse et la fermeté que vous avez faict paroistre en tout ce qui s'y est agité jusques à present si glorieusement et si advantageusement pour cette couronne. Juillet 1658.

Vous trouverez donc bon que, dans l'accablement où je suis, je ne m'engage pas à une response fort estendue, comme j'avois resolu de faire et que je vous die succinctement qu'il ne se peut rien adjouster à la maniere dont vous vous estes conduits en tout ce que vous avez eu à traiter depuis la depesche que l'on vous fit d'Abbeville sur le sujet qui avoit esté proposé par MM. le comte de Fürstemberg et Bloin[2] (?), et que nous ne sçaurions appuyer de plus fortes et plus solides raisons que vous faictes toutes les choses qui sont contenues dans vos depesches.

Ce que vous avez eu à traiter avec le ministre de Suede est fort delicat, et, sans vous flatter, vous vous y estes conduits admirablement bien; mais quand il est question de combattre l'interest et l'inclination de quelqu'un, quoyque les raisons qu'on luy allegue soient demonstratives, elles ne servent qu'à alterer son esprit et augmenter le chagrin qu'il a de ne pouvoir pas executer ce qu'il souhaite. L'interest et l'inclination du roy de Suede sont de faire la guerre en Allemagne et d'engager la France à le seconder dans ce dessein pour venir plus aysement à bout des advantages qu'il se propose d'en retirer, de sorte que, lorsqu'on luy faict toucher au doigt que le Roy ne peut ny ne doit s'engager dans cette guerre en mesme temps qu'on donne satisfaction à Sa M^té sur les points dont elle avoit sujet de se plaindre et que le college electoral et presque tous les princes et Estats de l'Empire, non seulement se sont employez pour la luy procurer, mais entroient en garantye de l'execution de ce qui doit estre promis par le nouvel empereur, alors, dis-je, que l'on faict cognoistre que l'equité et la raison empeschent le Roy d'entreprendre cette nouvelle guerre, dans laquelle presque tous les princes prendroient le party du roy de

[1] *Réputation* est biffé et remplacé en interligne par un mot que je n'ai pu lire.

[2] On peut lire *Blom*. Il a été question de ce personnage, attaché à l'électeur de Mayence, p. 346. Il fut sur le point de partir pour Madrid, afin d'y traiter de la paix.

Juillet 1658. Hongrie, le roy de Suede et ses ministres tesmoignent qu'ils ne sont pas satisfaicts et se plaignent que nous ne donnons pas à la Suede les marques d'amitié qu'elle avoit lieu d'attendre de nous; mais toutes ces plaintes et ce qu'ils nous veulent faire craindre ne nous doit (*sic*) pas empescher d'aller nostre chemin, avec confiance que Dieu benira tousjours les resolutions que Sa M^té^ prendra, puisqu'elles seront fondées sur la justice.

Je sçay de certaine science que Pegnaranda est persuadé qu'il n'y a aucune ressource aux affaires d'Espagne que celle d'allumer le feu en Allemagne, et qu'il pratique tous les moyens imaginables pour parvenir à cette fin; de façon que, quand nous n'aurions pas tant d'autres raisons pour eviter de nous engager à cette guerre, celle de la grande envie qu'en tesmoignent nos ennemis doit estre assez forte pour nous obliger à ne nous y embarquer pas, et à pratiquer toutes sortes de moyens pour empescher que Pegnaranda ne vienne à bout en cela de ce qu'il se propose.

Le Roy donc persiste en ce que je vous ay escrit par son ordre touchant les conditions de la ligue projetée avec la couronne de Suede, et Sa M^té^ n'entend pas qu'on refuse d'entrer dans celle qui est proposée pour la manutention du traité de Munster et pour la seureté de l'execution de ce à quoy le nouvel empereur se sera engagé, quand Elle aura faict toute sorte de diligences pour obliger le roy de Suede, aprez avoir receu les justes satisfactions qu'il peut pretendre de MM. les Electeurs, d'entrer dans ladicte ligue projetée. Et en tous cas, ledict Roy, differant de le faire, on pourra adjouter qu'il aura la liberté d'y entrer dans les termes et en la maniere qu'il sera jugé plus à propos. Mais souvenez-vous, s'il vous plaist, qu'il faut, en effet et en apparence, employer fortement vos offices, de la part du Roy, pour obtenir à celuy de Suede les satisfactions qu'il demande au college electoral; car, y estant obligez comme nous sommes, il importe que non-seulement la Suede, mais tout le monde recognoisse que nous n'y avons pas manqué.

M. Servien m'ayant envoyé la copie de l'advis qu'il vous avoit donné

sur ce sujet, à la priere que je luy en avois faicte, je l'ay trouvé conforme à ce que je vous ay desjà escrit et aux sentimens que j'ay encore à present, et le Roy l'a entierement approuvé, de sorte que, pour eviter d'entrer dans le detail et faire une repetition inutile, je n'ay qu'à me remettre à ce que contient ledict advis. Juillet 1658.

Je me puis tromper, mais quelque apprehensien que les Suedois nous veuillent donner tant par ce que vous a dict le president de Bierenclou[1] que par ce que nous mande le chevalier de Terlon et par les lettres que le roy de Suede a escrites au s^r Courtin[2], auquel mesme il marque en dernier lieu qu'il s'en peut retourner, voyant bien qu'il n'y a rien à esperer de la France, puisqu'elle ne songe qu'à ses interests particuliers sans avoir esgard à ceux de ses amis, je crois que ce sont des adresses et des tentatives pour voir si, avec ces especes de menaces, ils nous pourroient porter à passer par dessus toutes les considerations qui nous doivent engager avec eux dans la guerre qu'ils ont projetée.

Et je le croy ainsi, non seulement par ce qu'il n'y a rien de si injuste que ce que le roy de Suede pretend et qu'il n'y auroit pas à esperer de grands progrez d'une guerre que l'on entreprendroit contre le roy de Hongrie, qui est lié avec la Pologne, [et] qui a quatre Electeurs declarez pour luy et qui auroit encore favorables tous les autres et la plus grande partie des princes et Estats de l'Empire, lesquels n'hesiteroient pas à prendre son party, quand ils regarderoient les rois de France et de Suede comme des agresseurs qui entreprendroient de troubler pour jamais le repos de l'Empire, de gayeté de cœur, avec le seul objet de conquerir, puisqu'ils auroient mesprisé la satisfaction reelle que lesdits Electeurs leur veulent donner par le moyen de la capitulation, à laquelle ils obligent le nouvel empereur, et la garantye qu'ils nous offrent pour l'execution de ce qu'il aura promis jusques à vouloir prendre les armes conjoinctement avec nous contre luy, en cas qu'il voulust y manquer.

[1] Ailleurs Bierenclaw, représentant du roi de Suède à Francfort.

[2] Antoine Courtin. (Voyez ci-dessus, p. 443.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1658. Mais outre ce que dessus[1]; la plus forte raison que j'aye pour croire que nous pourrons suivre nostre dessein avec la satisfaction des Suedois, c'est que M. de Bierenclou s'estant desjà [adouci][2] sur ce que vous vous estiez laissé entendre qu'on pourroit donner une assistance d'argent à la Suede pendant quelques années, soubs pretexte des vieux arrerages qu'elle pretend de la France, il le sera apparemment davantage, et il se tiendra peut-estre content, si vous estendez cette [proposition] que vous aviez faicte de cent mille escus par an jusques à cinq cent mille escus par an, que le Roy vous donne pouvoir de promettre, en cas que vous ne puissiez conclure à moins, laquelle seroit payée durant trois années prochaines et consecutives, quelque chose qui pust arriver, et mesme nonobstant la paix que le Roy pourroit conclure avec l'Espagne dans cette intervalle.

Il faut seulement prendre garde que, si cette assistance ne pouvoit pas estre secrete, elle soit, au moins, pretextée sur la satisfaction que le Roy est obligé de donner à la couronne de Suede pour la payer du subside qu'elle pretend luy estre deub; quoyqu'en effet nous ne luy devions rien, et qu'au contraire Sa M[té], par une pure generosité, ayt donné depuis peu à la Suede, comme vous sçavez, quatre cent mille risdalles[3] en argent comptant. Enfin il faut se conduire en sorte qu'on ne puisse jamais nous reprocher avec justice que, par l'assistance que nous donnons à la Suede, nous fassions quelque chose de contraire à ce qui sera stipulé par la ligue que l'on projette de faire pour la seureté de la paix d'Allemagne; et il me semble qu'on evitera cet inconvenient en pratiquant l'expedient marqué ci-dessus.

Mazarin parle ensuite des conditions accordées aux comtes de Fürstenberg, principaux conseillers de l'électeur de Cologne, et au s[r] de Bennebourg, ministre

[1] Les mots *mais outre ce que dessus* sont la contre-partie de ceux qui commencent la phrase de l'alinéa précédent : *Et je le crois ainsi non seulement par.* Cette phrase, quoiqu'il y eût un point à la ligne, n'était pas, grammaticalement, achevée.

[2] Mot douteux.

[3] Environ 1,500,000 livres de monnaie de France, ou, *intrinsèquement*, 2 millions 400,000 francs, qui, en tenant compte de la différence de puissance d'achat des métaux précieux, représentent aujourd'hui une somme à peu près double, soit, environ, 5 millions de nos jours.

de l'électeur de Mayence. Il s'agit de dignités promises aux premiers, et d'argent pour le second et pour l'Électeur, son maître. Le Cardinal rappelle que les fonds envoyés ont été fournis par lui au moyen d'emprunts [1]. Il parle ensuite de l'électeur de Brandebourg, dont il est peu satisfait : Juillet 1658.

La conduite de l'electeur de Brandebourg est si peu solide, que je ne croy pas que l'on puisse faire grand fondement sur ce qui vient de luy. Il est aisé de remarquer que toutes ses resolutions sont reglées par la crainte; car il ne faut pas douter que la passion qu'il a pour la maison d'Austriche ne soit tres mediocre. Neantmoins il ne faut rien oublier de tout ce qui peut dependre de vous pour l'obliger à demeurer ferme dans les sentimens qu'il tesmoigne pour nous; car, quand il n'agiroit par aucun autre principe que celuy de la crainte qu'il peut avoir qu'entrant en guerre avec la Suede [2], si le Roy n'estoit pas satisfaict de sa conduite, il pourroit appuyer, de ce costé-cy, les interests du duc de Neubourg [3], il nous importe extremement qu'il n'apporte aucun changement à ce que ses ministres ont faict touchant la capitulation et le projet [4] des assistances, sur lequel il ne faut pas douter que les Autrichiens ne le pressent incessamment, afin de luy faire, au moins, donner les mains à oster le mot de *fœderatos*, ou à l'expliquer en la maniere que desire Pegnaranda, qui aura conceu grande esperance d'en venir à bout aprez la ratification que l'on asseure, de tous costez, que l'Electeur a donnée du traité qui avoit esté cy-devant conclu avec le roi de Hongrie.

Mazarin, en terminant cette longue dépêche, revient sur les affaires de Suède. Le s^r Courtin, envoyé en France par Charles-Gustave, est venu le voir à Calais et lui a annoncé son prochain départ, puisque la France refusait d'entrer dans la ligue avec la Suède. Le Cardinal a répondu en protestant de son amitié pour cette

[1] Voy. la lettre de Mazarin à Colbert, en date du 24 juillet 1658.

[2] Dans le cas où l'Électeur entrerait en guerre avec la Suède.

[3] On a déjà vu que l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se disputaient depuis longtemps le duché de Clèves.

[4] Mot douteux. On peut lire : *point des assistances*. Mazarin veut parler du projet d'une ligue, dont les membres s'engageaient à se soutenir mutuellement si l'empereur violait la capitulation.

Juillet 1658. puissance, mais en lui montrant que la France ne pouvait déclarer la guerre à la maison d'Autriche, si elle exécutait les conditions des traités. Il a promis, du reste, de payer une subvention à la Suède, comme il l'avait indiqué plus haut, et cette promesse a paru satisfaire Courtin[1], qui n'a plus parlé de quitter la France[2].

CCLXXI.

Aff. étr., France, t. 275, f° 395. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 22 juillet 1658.

J'envoye ce gentilhomme pour apprendre des nouvelles de la santé du Roy et de la vostre. Je m'asseure qu'elles seront bonnes, puisque desja j'ay sceu que Sa M^{té} n'avoit esté nullement incommodée de la [traite] d'hyer[3], qui estoit celle qui estoit plus à craindre. J'espere que tout se passera de bien en mieux, et que Sa M^{té} se delivrera d'une foiblesse d'une si grande maladie qui lui reste[4], lorsqu'elle pourra respirer l'air de Compiegne. Je partiray dans deux heures[5], et vous croirez aysement que je serois inconsolable de cette separation, à moins qu'il n'y allast du service du Roy. Je ne manqueray pas d'escrire par toutes les occasions asseurées qui se presenteront; mais je crains que n'advançant dans le pays ennemy, comme je seray obligé de faire, elles ne seront pas si frequentes que je souhaiterois bien.

Le commandant du fort Saint-Nicolas a deffait un grand convoy de vingt-sept bateaux, qui alloient de Saint-Omer à Gravelines. Ils estoient chargez de bled et d'autres denrées, et les soldats qui l'escortoient ont

[1] Antoine Courtin, envoyé extraordinaire du roi de Suède en France. (Voy. ci-dessus, p. 443.)

[2] Au folio 72 du manuscrit de la Bibl. nationale se trouve une addition pour le maréchal de Gramont. Elle contient de vives protestations d'amitié.

[3] De la partie du voyage faite hier. Le Roi se rendait, comme on l'a vu, de Calais à Compiègne.

[4] Il faudrait placer les mots : *qui lui reste* avant *d'une si grande maladie*. Le copiste aura interverti les membres de phrase.

[5] Mazarin devait se rendre à Bergues pour conférer avec Turenne. (Voy., plus loin, une lettre du 25 juillet adressée à la Reine.)

esté tous tuez, ou noyez, ou pris prisonniers. Je m'en resjouis avec Juillet 1658.
M. de Nogent, qui s'est declaré protecteur dudict commandant.

Je vous supplie de me vouloir faire l'honneur de dire au *Confident* ce que vous sçavez que j'ay dans le cœur pour luy, quoyque je sois fort persuadé qu'il n'en doute pas. Je vous supplie aussy de dire à Monsieur qu'il n'aura jamais serviteur plus veritable et plus passionné que moy; que je luy demande d'aymer la Reyne plus que toutes les choses du monde, et que, cela estant, je ne songeray, nuict et jour, qu'à le servir et à luy plaire, et à lui rendre mes tres humbles respects et d'une maniere que je ne doute point qu'il ne soit satisfaict de moy au dernier point.

CXLXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 87 v°. — Minute ou copie du temps.

AUX PLÉNIPOTENTIAIRES (GRAMONT ET DE LIONNE).

Calais, 22 juillet 1658.

J'ay esté fort satisfaict de voir le papier que vous avez donné au college electoral; car il contient toutes les raisons qui peuvent faire cognoistre plus demonstrativement à tout le monde les bonnes et sinceres intentions du Roy, non seulement pour le repos de l'Empire, mais pour le salut de toute la chrestienté, et il est conceu en des termes si modestes que l'on ne pourra pas dire avec raison qu'il ayt esté faict avec un esprit remply de vanité par les prosperitez qui accompagnent les armes et les desseins de Sa M^té^, ny porté à reprocher aux ennemis d'une maniere aussy forte que l'on auroit eu lieu de faire l'alienation[1] qu'ils ont tesmoignée à la paix, particulierement dans le voyage que M. de Lionne a faict à Madrid[2].

Neantmoins je sçay que nostre modestie a plus irrité Pegnaranda

[1] Pour l'éloignement.

[2] Ce voyage avait eu lieu en 1656, comme on l'a vu t. VII, p. 312, des *Lettres de Mazarin.*

Juillet 1658. que, si vous eussiez traité la matiere en termes plus forts parce que nous faisons voir, par nostre conduite, que nostre véritable but est de faire la paix et non pas de dire des injures à nos ennemis et faire des manifestes qui obligent à croire que nostre dessein est plustost de faire cognoistre leur mauvaise intention que de mettre le traité de paix en chemin de pouvoir estre conclu. Enfin il croit estre asseuré que, des sept Electeurs, quatre [1] opineront en sorte qu'on verra qu'ils ne font pas grand cas des declarations advantageuses que le Roy [2] a faictes en faveur du college electoral et qu'on ne se resoudra pas de luy envoyer ledict papier, et en cas qu'on le fasse, il est resolu de faire une response forte [3] pour faire toucher au doigt que tout ce qui est contenu dans ledict papier ce ne sont que des artifices du cardinal Mazarin. Il pretend faire voir, entre autres choses, que le Pape ne pouvant pas accepter la mediation avec des princes protestans et les ambassadeurs de Venise, je ne pouvois pas traiter avec ceux des Electeurs; que nous avons proposez une chose que nous sçaurions estre impraticable. Il veut aussy faire remarquer qu'aprez que nous aurons nommé le Pape pour premier mediateur, on donne pouvoir au collège electoral de choisir le lieu et l'assemblée.

Il pretend tourner en ridicule que nous fixions un terme dans lequel le roy d'Espagne soit obligé d'envoyer ses ministres à l'assemblée, comme si nous le citions à comparoistre en justice dans un certain temps, à faute de quoy il seroit condamné par contumace. Et enfin il nous veut descrier en ce qu'estant dict dans le papier que le Roy ne veut traiter que conjoinctement avec ses alliez, sans les nommer, il semble que nous voulions obliger le roy d'Espagne à traiter avec le Turc.

Voilà toutes les reflexions que j'apprends que Pegnaranda a faictes

[1] Voy. plus loin, p. 527, note 2, l'indication de ces quatre Électeurs.

[2] On verra plus loin que le roi de France avait déclaré qu'il accepterait la médiation du collège électoral pour la conclusion de la paix. L'ambassadeur d'Espagne était très hostile à cette combinaison.

[3] Il y a dans le manuscrit deux mots que je n'ai pu déchiffrer. On peut lire : *connue de luy*.

sur vostre papier, lesquelles, avec sa permission, me semblent fort impertinentes; mais en cas que l'on juge à propos de faire imprimer ledict papier, il ne sera pas mal de mettre en marge quelque chose qui responde auxdictes objections. Juillet 1658.

Je sçay encore qu'aprez mille emportemens de Pegnaranda des progrez que vous faisiez à Francfort[1] et de ceux des armes du Roy en Flandres, il s'est un peu calmé à l'esgard des vostres sur ce qu'on luy a mandé d'Espagne qu'il ne se devoit pas mettre en peine de tout ce qu'on vouloit faire jurer au roy de Hongrie, avant qu'il fust empereur, parce que, plus les articles de la capitulation seroient extravagans, et moins il seroit obligé à les executer, et que, quelque chose qu'il eust pu promettre sur le point de ne pouvoir envoyer aucunes troupes en Flandres ny en Italie, il falloit tenir pour tout asseuré que, lorsqu'on auroit de l'argent pour faire des levées en Allemagne, on en pourroit tirer avec grande facilité tout le nombre de soldats que l'on souhaiteroit.

Pegnaranda est donc à present dans cette pensée, sans s'arrester plus à la capitulation. Il poursuit incessamment l'election, et il pretend pouvoir tirer de quatre Electeurs[2] une declaration par escrit que, nonobstant le contenu en la capitulation, le roy de Hongrie pourra envoyer des troupes en Flandres et en Italie au secours du roy d'Espagne. Il est fort mal satisfaict dudict roy de Hongrie et de ses ministres, et il tesmoigne de croire qu'ils ne sont pas faschez qu'on leur lie les mains, par ladicte capitulation, à ne pouvoir assister le roy d'Espagne, et que peut-estre, sur ce point, il trouvera plus contraires le roy de Hongrie et son conseil que le college electoral. Au surplus, son grand dessein est d'allumer la guerre, à quelque prix que ce soit, en Allemagne, afin que, la France estant contrainte de s'y engager, le roy d'Espagne puisse respirer dans les endroits où nous l'attaquons puissamment.

Ledict Pegnaranda ne sçauroit estre plus irrité qu'il l'est contre

[1] En vue de la conclusion de la ligue du Rhin.

[2] Ces électeurs étaient ceux de Saxe, de Trèves, de Brandebourg et de Bavière.

Juillet 1658. Blom[1], le baron de Bennebourg[2] et les Fürstemberg; disant des deux premiers que ce sont des gens de rien et tous deux lutheriens convertis depuis quatre ou cinq ans, qui est la raison pour laquelle ils sont aymez de M. de Mayence, il n'oublie pas de tourner en ridicule lesdicts Electeurs[3]; car, entre autres choses, il dict que, s'il avoit de l'argent, il auroit plus de credit pour faire des levées dans leurs Estats qu'eux-mesmes, et que, quand ils seront bien en colere, ils pourront lever ensemble quatre cents chevaux et mille hommes de pied.

Il se loue tousjours fort des electeurs de Saxe[4] et de Treves[5] qui vont au-devant de toutes les choses qu'il peut souhaiter d'eux. Il est aussi fort satisfaict de l'electrice de Saxe[6], et je sçay qu'il luy a faict un present assez modeste, car il consiste en des bagatelles qu'on pretend qui ne valent pas deux cens pistoles. Il se plaint fort de n'avoir pas un sol; mais en cela je ne croy pas que vous ayez grand advantage sur luy. Il faict grande ostentation d'avoir empesché que le college electoral fist aucun remerciement au Roy à cause de la declaration que Sa M[té] a faicte de vouloir bien admettre sa mediation pour la paix generale, ainsy que l'electeur de Mayence, secondé par Cologne et [par] le Palatin, avoient (*sic*)[7] insinué que l'on devoit faire.

Vous sçaurez que Pegnaranda faict tous les efforts imaginables pour tirer une promesse du roy de Hongrie, par laquelle il s'engage à se-

[1] Blom ou Blum avait traité avec Peñaranda de la part des Électeurs. Peñaranda était, au dire de Gramont, dans un tel excès de rage contre Blum, qu'il avait résolu de le faire jeter par les fenêtres lorsqu'il retournerait chez lui. Son collègue, le marquis de Las-Fuentes, prévoyant que ce parti violent ne rendrait pas les affaires meilleures, para le coup en faisant avertir Blum, sous main, de ne plus rentrer dans la maison de Peñaranda, parce qu'on avait résolu de lui faire une insulte. (Voy. les *Mémoires* du maréchal de Gramont.)

[2] Ailleurs Bernebourg.

[3] Il s'agit ici des électeurs de Mayence et de Cologne.

[4] Jean-George II, électeur de Saxe de 1656 à 1680.

[5] Charles-Gaspard de Leyen, élu en 1652, mort en 1676.

[6] Madelaine Sibylle, fille de Christian, margrave de Brandebourg Bayreuth, mariée à Jean-George II, le 11 novembre 1638, morte le 20 mars 1687.

[7] Il faudrait grammaticalement *avoit;* mais Mazarin a dans la pensée les trois électeurs de Mayence, de Cologne et du palatinat du Rhin.

courir le roy d'Espagne, nonobstant ce qu'il aura juré au contraire; et Juillet 1658.
quoy qu'il apprehende fort de n'en pas pouvoir venir à bout, neantmoins il n'en desespere point, pretendant de le faire porter à cela par les electeurs de Saxe et de Treves, et par les ambassadeurs de Brandebourg et de Baviere, ou au moins par quelqu'un d'eux, et tousjours ses grandes esperances sont fondées sur la guerre que, d'une maniere ou d'autre, le roy de Suede fera infailliblement en Allemagne, par le moyen de laquelle on n'aura plus d'esgard ny à la capitulation ny à la paix de Munster; et, toutes choses venant à estre bouleversées, le roy d'Espagne y trouvera son compte, ne pouvant souhaiter rien de plus advantageux pour faire changer de face à l'estat de ses affaires.

Je viens d'avoir tout presentement des nouvelles de Flandres qui portent que l'election de l'Empereur estoit résolue au 18[1], malgré l'electeur de Mayence, auquel ils publient qu'un ministre calviniste de l'electeur de Brandebourg avoit dict publiquement qu'il ne comprenoit pas comment il pouvoit adjuster l'interest de la religion catholique-romaine, qu'il professoit, avec les diligences qu'il faisoit pour differer tousjours de donner un chef à l'Empire.

On me mande aussy qu'on estoit en grande peine de ce que le Turc avoit resolu d'attaquer la Transylvanie; car ses progrez de ce costé-là ne peuvent estre que fort dangereux pour la Hongrie.

Nous avons encore advis que les Portugais ont attaqué Badajoz[2] avec seize mille hommes de pied et prez de quatre mille chevaux; ce qui donne beaucoup de peine à Madrid; mais comme l'on doit apprehender justement que ces gens-là ne sçachent pas mieux les placer que les deffendre, je crains fort qu'ils ne reussissent aussy mal à cette attaque, comme ils firent, l'année passée, à la deffense d'Olivenza[3].

[1] L'élection avait eu lieu, en effet, le 18 juillet.

[2] Badajoz, capitale de l'Estramadure, sur la rivière de Guadiana, était un des boulevards de l'Espagne vis-à-vis du Portugal. C'était une ville très ancienne qui avait formé jadis un petit État musulman.

[3] Voy., t. VII des *Lettres de Mazarin*, p. 488, la lettre au président de Bordeaux et l'analyse, p. 728, de la lettre du 12 juin 1657 à M. de Lucinge, où Mazarin exprime les inquiétudes que lui cause, pour l'avenir, la mauvaise défense d'Olivença par les Portugais.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Juillet 1658. Quelque diligence que j'aye pu faire, il m'a esté impossible de faire partir Persod plus tost qu'aujourd'hui. Je suis tousjours bien ayse que ce retardement me donne lieu de vous dire que le Roy vient de partir en tres-bonne santé, quoy qu'extremement faible; mais c'est un mal duquel les medecins asseurent qu'il sera bientost guery en respirant l'air de Compiegne. Et comme j'ay veu que ma presence en ces quartiers estoit encore necessaire pour quelque jours, afin de surmonter les difficultez qui pourroient empescher d'entreprendre encore quelque chose de considerable, veu que le corps d'armée que commande le mareschal de La Ferté a esté jusques à present sans rien faire, j'eusse creu trahir le service du Roy si je me fusse espargné cette peine pour l'advancer et tascher d'achever la campagne aussy glorieusement qu'on l'a commencée.

CCLXXIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 412. — Autographe signé.

À J.-B. COLBERT.

Bergues, 24 juillet 1658.

MM. les ambassadeurs à Francfort se sont engagez, sur ma parole, à promettre, depuis trois mois, des sommes d'argent à diverses personnes pour avancer le service du Roy en plusieurs points tres-importants. Je vous fais ce billet pour vous dire que, n'ayant pas esté possible de tirer des finances cent mille escus, que je demandois pour cela, je desire que vous en envoyiez deux cent mille livres en monnoye[1] à vostre frere à Brisach[2], lequel prendra le soin de les faire tenir à MM. les ambassadeurs en la maniere qu'il adjustera avec eux. Je sçais que vous n'avez pas d'argent et que vous avez grande peine à fournir

[1] Mazarin spécifie ici que l'envoi de cette somme devra être fait en espèces, tandis que l'on eût désiré avoir les 100,000 écus en une traite ou autre valeur de banque.

[2] On a vu que Charles Colbert était intendant d'Alsace.

aux advances auxquelles je me suis engagé pour faire tirer au Roy des advantages tres-considerables dans la despense de cette année pour la fourniture du pain, mais enfin, quand il faudroit engager ma vaisselle et mes tapisseries pour cela, il le faut faire et sans y perdre un moment de temps, car il y a grand peril dans le retardement; et pour moy, si on ne me refaict de nouveau[1], il est impossible que je voye jour de servir le Roy en donnant tout mon bien et le sang mesme, et que je ne le fasse, quand je me voierois reduit pour cela à demander l'aumosne[2] ou à perdre la vie; et comme j'ay mandé à M. le Procureur general, quand mes efforts ne serviroient qu'à faire subsister les affaires un quart-d'heure davantage, je les ferois tout de mesme. Enfin il faut envoyer cette somme, que je feroy suivre, aprez, d'une autre de cent mille livres, et je vous donne charge pour cela de vendre ou engager tout, sans me repliquer aucune chose, estant impossible que vous ne trouviez jusques à cent mille escus donnant des gages et payant l'interest. Juillet 1658.

Il sera bon d'advertir de bonne heure vostre frere que vous lui envoyez deux cent mille livres et que bientost aprez il en recevra encore cent mille. Je vous prie de n'importuner [pas] M. le Procureur general; car je suis asseuré que, s'il eust eu un moyen de fournir les sommes que je luy ay demandées, il l'auroit faict avec joye, sçachant qu'il ne souhaite rien avec plus de passion que de me seconder puissamment en tout ce que j'entreprends pour le bien et la grandeur de l'Estat.

[1] Si l'on ne change entièrement mon caractère.

[2] Nous avons eu plus d'une fois occasion de dire que ces certificats d'indigence, délivrés à Mazarin par lui-même, dans ses lettres, méritent d'être accueillis par l'histoire avec un grand scepticisme, en raison de la fortune laissée par le Cardinal.

CCLXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 36; minute. — Aff. étr., France, t. 292; original signé et en partie chiffré.

À M. SERVIEN.

Bergues, 24 juillet 1658.

Je n'ay pas eu le temps de faire plus tost response à vostre memoire du 16 de ce mois. Je vous remercie, de tout mon cœur, des advis qu'il contient, sur lesquels je fois grand fondement. J'ay tasché de penetrer quel pouvoit estre celuy du discours qu'a faict le sieur Guenaud[1] touchant M. le Prince[2]; mais je n'en ay pu rien descouvrir. Il serait bon neantmoins d'approfondir davantage la chose, et d'en sçavoir, s'il se pouvoit, tout le vray; à quoy je vous prie de travailler de vostre costé.

On me mande de tous costez que la noblesse est plus aigrie que jamais de la recherche qu'on faict contre les gentilshommes[3], à qui

[1] Voy. ci-dessus, p. 231, note 2.

[2] On trouve dans les *Lettres de Guy Patin* la trace de bruits répandus sur la conduite de Condé pendant la maladie du Roi. Patin écrivait à Charles Spon, le 26 juillet 1658 : «Je viens d'entendre une chose que je ne puis croire : ils disent que, comme le Roi était fort malade, le prince de Condé envoyoit tous les jours à la Cour savoir des nouvelles de la santé du Roi, et que, par soumission* et en cachette, il traitoit avec le Mazarin, et avoit son accord pour revenir à la Cour; mais que, depuis que le Roi est guéri, le Mazarin ne veut plus tenir cet accord.» Il est possible que Mazarin fasse allusion à ces bruits. Guenaud avait été appelé près de Condé, lorsque ce prince était malade. (Voy. ci-dessus, p. 231). Il est possible que le prince se soit adressé à lui pour avoir des nouvelles du Roi et peut-être aussi entrer en négociation.

[3] Les gentilshommes s'agitaient dans les provinces à l'occasion d'atteintes portées à leurs privilèges ou à ce qu'ils jugeaient tel. (Voy. ci-dessus, p. 333, note 2.) Il s'agissait probablement d'une vérification des titres, comme celle que Colbert fit plus tard exécuter, qui eut pour résultat de mettre à la taille un grand nombre d'usurpateurs de la noblesse, et de faire payer à nouveau, à certains autres, une exemption qu'on leur avait déjà vendue.

* Tel est le texte imprimé. Je pense qu'il faudrait lire *sous-main,* au lieu de *soumission.*

cela donne sujet de s'assembler en toutes les provinces, et comme la Reyne ne tirera pas un fort grand secours de cette poursuite, je ne sçay s'il ne seroit pas mieux de la faire cesser que de hazarder d'irriter tout le corps de la noblesse, dont les bons se plaignent d'estre exposez à la rigueur des partisans, et les malintentionnez se servent de ce pretexte pour esmouvoir les autres et jeter du bois dans un feu qui pourroit causer un grand embrasement[1], s'il arrivoit que les affaires du Roy, qui prosperent à present de tous costez, vinssent à changer de face. Je vous prie d'en conferer avec M. le Procureur general, et si vous jugez tous deux qu'il faut apporter quelque temperament à cette recherche, il le faut faire plus tost que plus tard, parce que, la santé du Roy estant, Dieu mercy, tout-à-fait restablie et ses affaires en bon estat dedans et dehors le royaume, on n'attribuera presentement cette grace qu'à une pure bonté de Sa M^té et non pas à aucune faiblesse. Juillet 1658.

Cela n'empeschera pas qu'on ne pousse ensuite hautement par la justice, comme on a resolu de faire, ceux qui, se servant de ce pretexte, ont faict des liaisons et pris des voyes contraires au service du Roy. On donnera aussy bon ordre pour ce qui regarde diverses personnes qu'on mande de tous costez ne s'estre pas trop bien conduites à l'occasion de l'extremité de la maladie du Roy, que l'on doit bien nommer la maladie des dupes, puisqu'il semble qu'elle ne soit arrivée que pour faire cognoistre les bonnes et les mauvaises intentions de tout le monde.

Il est aisé d'apporter du remede à de semblables maux; mais ce qui me donne beaucoup de peine et de desplaisir, c'est de voir que nous sommes sur le point de perdre le roy de Suede, qui a donné ordre au sieur Courtin[2] de se retirer, cognoissant bien, dit-il, qu'il ne doit plus rien attendre de la France et que nous nous soucions peu de l'in-

[1] Les *Lettres de Guy Patin* parlent aussi des projets de révolte fomentés par les mécontents; on y voit que la Normandie, l'Orléanais, le Poitou se remuaient. Les nobles se plaignaient qu'on voulait «regratter quelque chose sur leur prétendue noblesse».

[2] Antoine Courtin, de Riom. Mazarin a indiqué par quelle influence il avait été introduit à la cour de Suède. (Voy. t. III, p. 193, des *Lettres de Mazarin*.)

Juillet 1658. terest de nos amys, pourveu que nous fassions nos affaires particulieres. Peut-estre que ce ne sont que des tentatives pour voir si, en nous faisant apprehender qu'il ne prenne d'autres mesures, il pourra nous obliger à la guerre qu'il veut faire en Allemagne, ou, au moins, à luy donner quelque assistance considerable, comme il seroit juste et que la prudence le conseille, sy, par quelque moyen que ce fust, on pouvoit trouver de l'argent pour cela; mais comme les Austrichiens sont des gens qui sçavent bien tirer advantage de tout, et qu'ils ne font pas scrupule de sacrifier leurs amys et ceux de qui ils ont entrepris la deffense pour se raccommoder avec leurs ennemis considerables, il se pourroit bien faire que le roy de Hongrie [1], se servant de la jalousie que peut avoir celuy de Suede de l'estroicte union qu'il a faicte avec la Poloigne, et lui offrant en mesme temps des conditions aussy advantageuses qu'il pouvoit souhaiter dans la Poloigne et mesme ailleurs, pour le desunir d'avec nous, cela fust capable de l'esbranler; de mesme que les Espagnols taschent de faire de ce costé-cy à l'esgard des Angloys, faisant toutes les recherches imaginables à M. le Protecteur et luy voulant donner la carte blanche pour un accommodement, en mesme temps qu'ils font voir que leur union avec le roy d'Angleterre [2] pourroit un jour luy estre fatale [3], sy par prudence il n'en prevenoit dez à present les effects. Je tascheray qu'ils ne reussissent [pas] dans ce dernier dessein; mais pour l'autre, comme l'unique moyen seroit de pouvoir assister le roy de Suede de quelque somme considerable d'argent, et que, par ce que me mande M. le Procureur general, je ne voy pas que nous soyons en estat de le faire, je crains bien que nous ne puissions parer un coup si dangereux. Je vous prie neantmoins d'en conferer avec ledict sieur Procureur general, luy communiquant cette lettre, parce que je ne luy puis escrire sur la mesme matiere, n'ayant point de chiffre avec luy; car, s'il y avoit le moindre jour à trouver de quoy retenir le roy de Suede, je sçay qu'il ayme trop l'Estat et a trop grande envie de se-

[1] Léopold I[er], roi de Hongrie, qui venait d'être nommé empereur d'Allemagne. (Voy. le tome VII, p. 175 et 485.)

[2] Le roi titulaire d'Angleterre, Charles II, était alors en Hollande.

[3] Être fatale à Cromwell.

conder les soins que je prends pour l'advantage du service du Roy pour ne pas faire en cela les derniers efforts. Juillet 1658.

[1] On me mande de Londres qu'il estoit arrivé la nouvelle à l'ambassadeur de Portugal que l'on avoit desfaict l'armée d'Espagne, qui venoit pour secourir Badajoz, et que les ennemis y avoient perdu sept mille hommes. Il en faut attendre la confirmation; mais j'en crois quelque chose; car je sçay, d'ailleurs, que le siege estoit formé; que les Portugais estoient forts de plus de huit mille combattants[2], et que les Espagnols se preparoient pour aller secourir la place[3].

CCLXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 38. — Minute ou copie du temps.

AU PRÉSIDENT DE BORDEAUX.

Bergues, 24 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay recue vostre depesche du 15 de ce mois, et le s[r] Sanguin est arrivé qui m'a rendu une lettre fort civile de M. le Protecteur, par laquelle Son Altesse me confirme que tout ce qu'Elle a promis sera executé ponctuellement; mais il ne m'en a rapporté aucune des vostres, de sorte que je ne voy pas precisement, comme vous me marquez que je le sçaurois par le retour du s[r] Sanguin, quelle est sa derniere re-

[1] A partir de *On me mande* jusqu'à la fin du paragraphe, la lettre est autographe. Une copie de cette addition se trouve au folio 40 v° du manuscrit de la Bibl. nat., 52 A, des *Mélanges de Colbert*.

[2] Dans sa lettre du 22 juillet aux plénipotentiaires (Gramont et Lionne), Mazarin disait que l'effectif de l'armée portugaise était de 16,000 fantassins et 4,000 chevaux; mais nous avons eu déjà l'occasion de remarquer que, dans ses dépêches diplomatiques, les effectifs français ou alliés de la France sont volontiers renforcés par lui pour les besoins de la cause.

[3] D'après les *Mém. de Montglat* (p. 335, édit. Michaud et Poujoulat), don Louis de Haro, qui commandait l'armée espagnole, força les Portugais de lever le siège de Badajoz. Il tenta alors de s'emparer d'Elvas, ville portugaise de la province d'Alentejo; mais il fut, à son tour, battu et forcé de lever le siège.

Juillet 1658. solution [1] touchant l'infanterie dont je luy avois faict instance [2]. Il faut la reiterer pressamment, luy representant combien nous avons besoin de cette infanterie, parce qu'autrement les places que nous avons prises icy autour serviront bien pour asseurer la conqueste de Dunkerque; mais, à nostre esgard, elles ne feroient que nous consommer beaucoup d'hommes et d'argent, sans que nous en tirassions aucun advantage, si nous n'attaquons quelque place à recouvrer [3] par la prise de laquelle il paroisse que nous avons faict cette campagne quelque chose de solide.

Je vous envoye la *Gazette* de Bruxelles du 6 de ce mois, où vous verrez de quelle maniere on parle des Anglois et comme on me traite en mon particulier. Je ne m'y arresterois pas, si c'estoit simplement un discours qui ne vinst que d'un zele indiscret du gazetier; mais je sçay que M. le marquis de Caracene et M. le Prince mesme prennent soin de travailler à cette gazette [4], qu'ils nous descrient ainsy d'un costé, de l'autre flattent fort M. l'ambassadeur Lockhart, à dessein de jeter de la meffiance et ensuite de la division entre nous. A quoy ils ne reussiront pas, puisque ledict s^r^ Lockhart me communique tout ce que l'on luy faict dire et que j'en use aussy de mesme, luy ayant mesme monstré une lettre que j'ay receue en dernier lieu du marquis de Caracene. Cependant c'est une grande insolence à ces gens-là de parler comme ils font. Il sera bon que vous fassiez voir ladicte gazette à M. le Protecteur, ou directement, ou par le moyen du secrétaire d'Estat, et aprez je vous prie de me la renvoyer, parce que je n'ay [pas] pu en avoir d'autre exemplaire.

On est mal informé à Londres si l'on croit que nous donnions de l'argent au roy de Suede pour continuer à faire la guerre dans la Prusse

[1] La dernière résolution du Protecteur.

[2] Voy., à ce sujet, la lettre précédemment adressée à M. de Bordeaux, en date du 13 juillet 1658.

[3] Mot douteux. Mazarin entend par là, sans doute, quelque place qui soit conquise au profit de la France, puisque l'Angleterre avait déjà sa part.

[4] Le manuscrit est surchargé de mots peu lisibles écrits en interligne; c'est un développement de l'idée que Caracène et Condé fournissent des libelles à cette gazette.

et la Pologne; car, au contraire, nous n'oublions aucune diligence pour faire faire la paix de Pologne, comme M. le Protecteur le juge necessaire, avec raison; mais, jusques à cette heure, elles[1] ont esté inutiles, quoyque ledict roy nous ayt tousjours faict asseurer qu'il y apporteroit toute sorte de facilitez et nous ayt mesme declaré que, moyennant quelque assistance en argent, il restitueroit la Prusse[2], dont il ne faut pas s'estonner, parce que l'on voit assez souvent que les prosperitez font changer de sentiment; et vous pouvez dire ou faire parvenir confidemment à M. le Protecteur que toutes les inclinations du roy de Suede vont à la guerre, quelque chose qu'on lui puisse offrir pour faire la paix, et lorsque ses amis font difficulté de s'engager à ce qu'il propose, ou à lui donner les assistances qu'il demande, ou pour ne le pouvoir pas, ou parce qu'ils ne le croyent pas juste, il en tesmoigne du chagrin et de la mauvaise satisfaction et se laisse entendre qu'il sera obligé de prendre un autre party, c'est-à-dire de s'accommoder avec la maison d'Austriche; et son ministre qui est auprez du Roy, et ceux qui sont à Francfort ont parlé dans les mesmes termes à ceux du Roy, que vous me mandez qu'a faict celuy qui est à Londres; mais il y a grand sujet de croire que, quand ce viendroit à l'execution, il ne prendroit jamais le party de quitter ses anciens et veritables amys, qui l'ont assisté puissamment en ses plus pressans besoings, pour en faire de nouveaux qui le tromperoient et le perdroient à la fin, quelque chose que, pour l'embarquer avec eux, ils luy eussent pu promettre au contraire. Juillet 1658.

Je vous replique de nouveau[3] que vous ne devez rien oublier pour presser le passage à Boulogne des levées pour le Roy et pour obliger M. le Protecteur à nous donner promptement quelque corps d'infanterie.

[1] Nos diligences.

[2] Il s'agit de la province de Prusse royale enlevée à la Pologne.

[3] Dans un passage supprimé, Mazarin parlait des levées de troupes qui se faisaient en Angleterre pour la France et insistait pour qu'on en hâtât l'envoi, comme il le fera plusieurs fois encore dans ses lettres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCLXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 39 v°; minute ou copie du temps. — Aff. étr., France, t. 275, f° 415; copie du temps. — La comparaison des deux copies prouve combien celle des Affaires étrangères est défectueuse. Malheureusement, nous n'avons quelquefois à notre disposition que ces manuscrits fautifs.

À LA REINE.

Bergues, 25 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay eu grande joye d'apprendre par un gentilhomme que M. d'Elbeuf a depesché icy, que le Roy continuait son voyage sans aucune incommodité, en un tel point que Sa M^té^ ne faisoit pas estat de sejourner à Montreuil. Je vous supplie de luy dire que, s'il a tant de bonheur et de santé que je lui souhaite, Sa M^té^ en peut estre contente; ce qui redouble ma joye est la reflexion que je fais à celle que vous recevrez, aprez avoir esté en si grande et juste inquietude.

M. de Turenne arriva icy hyer au soir, et nous faisons estat d'aller demain à [Cassel[1]] pour conferer avec M. de La Ferté, à qui j'ay mandé de s'y trouver à midy et de laisser l'armée qu'il commande à Merville[2]. On prendra les dernieres resolutions, et on ne perdra pas un moment de temps à les executer. Marsin s'est posté[3] sur la Lys au mesme temps que M. de La Ferté y est arrivé, et malaysement ne pourra attaquer une place sans y trouver beaucoup de monde pour la deffendre. Il y en a seulement une où il n'y a pas grand nombre de soldats et où le secours ne seroit pas à craindre; mais sans contredit [c'est[4]] la plus forte de tout les Pays-Bas[5].

On examinera toutes choses, et je vous responds bien pour moy que je n'oubliray rien pour faire [resoudre[6]] ce qui seroit plus advantageux

[1] La copie des Aff. étr. porte *Castel*.

[2] On peut lire *Merveille* dans la copie des Aff. étr. Merville est une petite ville du département du Nord, sur la Lys, arr. d'Hazebrouck.

[3] On peut lire *posté* ou *porté*.

[4] Le manuscrit des Aff. étr. donne *et*, qui n'a ici aucun sens.

[5] On voit, dans la lettre suivante, que Mazarin veut parler de Gravelines.

[6] Aff. étr., *reserver;* le manuscrit de la Bibl. nat. porte bien *resoudre*.

au service du Roy et pourra mieux contribuer à relever la gloire de ses armes. Il est vray [que[1]], ayant laissé respirer les ennemis plus de trois semaines durant, parce que la dangereuse maladie du Roy ne permettoit pas d'en user aultrement, ils se sont rasseurez et ont donné assez bon ordre à leurs affaires, ayant remonté deux mille cavaliers et levé cinq à six mille soldats; mais, avec cela, ils auront peine à parer le coup qu'on leur portera. Il faut qu'ils ayent receu la nouvelle de l'election de l'empereur; car ils ont faict des resjouissances par toute la Flandre, et je sçavois desja qu'il avoit esté[2] pris jour au dix-huit[3] pour la faire. Ils [amusent[4]] les peuples, leur faisant esperer que cela provient des grands et prompts secours qui feront changer la face de leurs affaires en ce pays. Nous tascherons de nous en garantir le mieux qu'il sera possible. Juillet 1658.

Lambert vient d'arriver dans le moment que j'allois cacheter cette lettre et vous depescher un gentilhomme pour apprendre les nouvelles de la santé du Roy et de la vostre. Je suis dans la confusion de la bonté que vous avez voulu avoir pour moy en me les envoyant et me faisant l'honneur de m'escrire si obligeamment comme il vous a plu de faire, et je vous en rends tres-humbles graces, et je vous supplie de dire au *Confident* que, sans contredict, hors vous, personne ne s'interesse plus que moy en sa santé et en tout ce qui luy peut donner plus de gloire, d'advantages et de satisfaction. L'on m'escrit de [Londres[5]] que les Portugais ont gaigné un combat à Badajoz[6], et il y a grande apparence, par les circonstances qu'on en mande, que M. de Brienne en aura receu la nouvelle asseurement[7].

Je ne diray autre chose que *** de tout mon cœur.

[1] *Que* est omis dans le manuscrit des Aff. étr.

[2] Les mots *qu'il avoit esté* sont omis dans la copie des Aff. étr.

[3] Le roi de Hongrie fut, en effet, proclamé empereur d'Allemagne le 18 juillet 1858, et prit le titre de Léopold Ier.

[4] *Amassent* dans la copie des Aff. étr. *Amusent* est très lisiblement écrit dans le manuscrit de la Bibl. nat.

[5] *Londes* dans la copie des Aff. étrangères.

[6] Voy. ci-dessus, p. 535, note 3.

[7] La phrase n'a pas de sens dans le ms. des Aff. étrangères. En voici le texte : «Et il y a grande apparence que les circonstances

CCLXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 93; copie du temps. — Aff. étr., France, t. 275, f° 421; copie du temps.

À LA REINE.

Bergues, 27 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

J'espere que ce gentilhomme me rapportera des nouvelles de la santé du Roy telles que je puis souhaiter, et que l'air de Compiegne luy aura rendu les forces et [l'aura] mis en estat de pouvoir bientost continuer son voyage sans aucune incommodité. C'est un grand sacrifice que je fais au bien des affaires d'estre esloigné de vous et du *Confident*, lorsque j'ay le plus de passion de sçavoir à tous momens l'estat de leur santé[1]; mais il faut souffrir quelque chose pour faire son devoir et meriter de plus en plus l'honneur de leur bienveillance.

Je revins hyer au soir de Cassel, aprez avoir conferé trois heures avec M. le mareschal de La Ferté. MM. de Turenne et Le Tellier y estoient. L'on examina ce qu'il estoit le plus advantageux d'entreprendre pour le service du Roy avec esperance de bon succez, et sans la nouvelle qu'un corps de cavalerie estoit arrivé au faubourg d'Hesdin, on auroit resolu d'attaquer cette place; et l'on a jugé à propos de faire le siege de Gravelines, quoyque, sans contredict, ce soit la place de Flandres la plus forte, ayant trois fossez où la mer entre tous les jours. Cela donne de la peine; mais il n'y avoit autre chose à faire sans se resoudre à abandonner tous les postes que nous avions pris en ces quartiers et courre risque de mescontenter les Anglois et les obliger à escouter[2] les propositions que les Espagnols leur font incessamment.

qu'on en mande, que M. de Brienne en aura reçue la nouvelle apprendront. »

[1] Pour expliquer les mots : *leur santé*, il faut supposer que la lettre était chiffrée et que plus haut, au lieu de *vous*, on lisait la *Reine*.

[2] La copie des Aff. étrangères porte *executer*.

Je ne sçay s'il reussira aux ennemis de jeter du monde durant ces deux jours; mais cela n'arrivant pas, on executera asseurement ce dessein. Le mien seroit de me rendre promptement auprez de vous; mais M. de La Ferté m'a declaré qu'il n'entreprendroit le siege en aucune façon, si je ne demeurois en ces quartiers pour l'assister, au moins jusques à tant qu'il auroit pris la contrescarpe. Je vous supplie d'informer le *Confident* de tout et de me croire à vous sans aucune reserve. Je prends la hardiesse d'asseurer Monsieur de mes tres-humbles respects ✱✱✱. Juillet 1658.

CCLXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 97 v°; copie du temps. — Aff. étr., France, t. 275, f° 424; copie du temps.

À LA REINE.

Bergues, 29 juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Voilà la quatrieme lettre que je me donne l'honneur de vous escrire, et je ne sçay pas si vous avez receu les autres; car outre que le passage de la mer est incertain, il y a grand hazard depuis Calais à Abbeville; et lorsque vous me voudrez faire la faveur de me mander quelque chose, la voye la plus seure est celle de l'ordinaire, adressant le pacquet au comte de Charost[1].

M. de Turenne est de retour à son poste, et Gravelines est investy de tous costez par mer et par terre. On prendra ce soir les forts Philippe et de l'Escluse, et l'armée, que M. de La Ferté commande, aura pris ses quartiers demain de bonne heure; mais, avec tout cela, on n'a pas resolu absolument d'en faire le siege par force; car l'on a fort peu d'infanterie, M. de La Ferté ayant perdu plus de mille hommes depuis Riblemont[2] (*sic*), et mon regiment italien plus de deux cens cinquante, de quoy j'ay receu un sensible desplaisir.

[1] On a vu que le comte de Charost était gouverneur de Calais.

[2] Voy. le tome V, p. 646, des *Lettres de Mazarin*.

Juillet 1658. Il n'est rien entré dans la place, et la garnison n'est pas composée [de plus] de huit à neuf cens soldats. L'on verra ce que M. de Turenne pourra destacher d'infanterie de son armée, demeurant, comme il faut de toute necessité, en estat de pouvoir combattre les ennemis toutes fois et quantes ils luy en donneront l'occasion, quand mesme ils auroient rassemblé leurs forces, comme ils feront à present. L'on verra aussy quelle assistance nous pourront donner les Anglois et ce qu'amenera M. de la Salle[1], et, aprez, on se determinera n'estant pas juste de le faire qu'aprez avoir bien examiné l'estat où nous sommes; car il vaut mieux tousjours de [ne] rien prendre que de nous engager à un siege sans apparence d'en pouvoir venir à bout, et je m'asseure que le *Confident* et vous estes bien persuadez que je n'oublieray rien de ce qui sera dans la possibilité pour son service en la gloire de ses armes.

Comme les ennemis ne peuvent pas songer au secours de Gravelines et qu'ils peuvent à present joindre toutes leurs forces en deux fois vingt-quatre heures, mesme le corps de Marsin, ils fourniront asseurement une armée plus forte de deux à trois mille hommes qu'ils n'avoient le jour du combat[2], et autant qu'il leur sera possible, pour peu de disposition qu'ils voyent dans leurs troupes, [ils] songeront à prendre quelque advantage sur M. de Turenne; car, par ce moyen, Gravelines seroit delivrée, et, pour cette raison, on ne peut l'affoiblir[3] d'infanterie au point qu'il ne luy en reste, pour le moins, autant que les ennemis en ont; car, pour la cavalerie, ayant bien prez de neuf mille chevaux et en tres-bon estat et pouvant encore estre fortiffiée de M. de La Ferté, qui s'en peut passer au siege, il en aura beaucoup plus que les ennemis, et la seule difference qu'il y a est que la nostre est victorieuse, et la leur abattue.

Nous ne comptons plus sur le regiment royal et celuy de Montausier; car, par les nouvelles que je viens de recevoir de Poictou, on en aura affaire, dans ce pays-là, pour chastier des gentilshommes qui se sont

[1] Louis Caillebot de la Salle, lieutenant général. (Voy. t. IV, p. 536, note 2, des *Lettres de Mazarin.*)

[2] Combat des Dunes. (Voy. ci-dessus, p. 424.)

[3] Affoiblir l'armée de Turenne.

esloignez de leur devoir; et ainsy nous manquons encore de ces deux Juillet 1658.
corps, qui estoient destinez pour le siege de Gravelines. J'ay dict à M. Le Tellier d'escrire à M. le Chancelier et à M. de Villeroy ses sentimens sur ce qui se passe en Poictou; car il faut esteindre le feu à quelque prix que ce soit, d'abord[1]; et si on ni croit pas suffisantes pour cela les troupes qui sont dans la Soulogne (*sic*), sous le commandement de M. de Clerembault, je feray partir, en diligence, le nombre de cavalerie que l'on voudra, au moindre mot qu'on m'en fasse [dire], sans que cela nous empesche de faire icy les mesmes choses; car, compris ce qui est du costé de Rocroy, à Saint-Quentin et à Rue, nous avons plus de quatorze mille chevaux; mais je croyrois important que le Roy partist incontinent de Compiegne; que Sa M^té^ demeurast trois ou quatre jours à Paris et qu'Elle s'en allast de là à Fontainebleau, faisant courre le bruit que son intention est de s'en aller en personne pour faire irremissiblement chastier les mal intentionnez et les seditieux, et j'ose respondre que cela fera un tres-bon effect. Ce pendant je me depescherois autant qu'il me seroit possible pour aller rejoindre la Cour au plus tost à Fontainebleau.

Il seroit bon, si vous et le *Confident* le jugiez ainsy à propos, de faire examiner devant vous, à Paris, par M. le Chancelier, MM. les Surintendans et les deux mareschaux qui sont auprez de vous[2], ce qu'il y aura à faire, afin qu'on donne, sans perdre un moment de temps, les ordres pour l'execution de ce qui aura esté resolu, et vous pourrez, vous en particulier, s'il faut, esloigner quelqu'un de Paris à cause des cabales qu'ils ont faictes durant la maladie du Roy, et si[3] on fera venir quelqu'un des provinces pour se tenir auprez de Sa M^té^. Sur quoy, M. Le Tellier escrit à M. de Villeroy.

Je suis au lict avec un peu de goutte; mais j'espere que j'en seray bientost quitte, et pourveu que le *Confident* et vous soyez en parfaicte santé, il est impossible que je sois malade, et je vous diray, en passant,

[1] Cet adverbe, qui devrait être placé après le verbe *éteindre*, est rejeté à la fin de la phrase dans les deux manuscrits.

[2] Probablement les maréchaux de Villeroy et du Plessis-Praslin.

[3] Vieille locution pour *et cependant*.

Juillet 1658. qu'il se peut faire qu'il n'y ayt lieu d'entreprendre rien de considerable icy, mais asseurement, si je n'y estois, il seroit impossible qu'on eust rien resolu, et vous et le *Confident* en sçaurez les raisons, lorsque j'auray l'honneur de vous voir.

Je souffre extremement, ne pouvant à tout moment avoir de vos nouvelles et celles de la santé du Roy. J'espere pourtant qu'il sera arrivé à Compiegne, bien fortifié et en beaucoup meilleur estat qu'il n'estoit au sortir de Calais, et que, dans huit jours, il ne paroistra pas qu'il ayt esté malade. Je vous supplie de dire au *Confident* que je ne songe qu'à luy et à la personne qu'il ayme le plus, et que je les prie tous deux de se souvenir quelquefois des absens, qui sont tousjours presens avec leurs esprits où ils doivent estre, et je vous conjure de vouloir asseurer de mes tres-humbles respects Monsieur.

Comme il est desja publique[1] la grace que le Roy a faicte à MM. de Mondejeux et de Fabert[2], ainsy qu'à M. de Castelnau, je vous supplie de leur dire que je leur envoieray les expeditions, afin que cette affaire soit une fois entierement achevée.

CCLXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 103; copie du temps. — Aff. étr., France, t. 275, f° 434; copie du temps.

À LA REINE.

Bergues, dernier juillet 1658.

(EXTRAIT.)

Il n'y a pas moyen de vous cacher davantage que je suis furieusement attaqué de la goutte, et lorsque le valet de pied est arrivé, j'estois en de[3] grandes douleurs, desquelles j'ay esté fort soulagé, apprenant

[1] Tel est bien le texte des mss.; la phrase est irrégulière, mais elle se comprend.

[2] Ces deux généraux, gouverneurs d'Arras et de Sedan, venaient d'être nommés maréchaux de France; quant à Castelnau, il n'avait reçu le bâton de maréchal que sur son lit de mort, à quelques jours de distance des précédents.

[3] *Des grandes douleurs* dans la copie des Aff. étr.

qu'il ne paroist pas que le Roy a esté malade et recevant une lettre Juillet 1658. commencée par le *Confident* et finie par vous, la plus obligeante qu'on ayt jamais escrite. Je vous advoue que je n'ay pas encore veu une escriture plus semblable que celle du *Confident* et la vostre, et j'ay eu de la peine d'en faire la distinction; mais ce qui me plaist beaucoup plus, c'est de voir que vos sentimens sont conformes à mon esgard, et j'en suis ravy de joye.

L'estat où je suis ne me permet pas de faire une longue lettre; mais, en peu de mots, vous et le *Confident* devez estre asseurez que vous n'avez volonté plus soumise que la mienne, et que je cognois fort bien que, si je vivois mille ans, vous servant avec la derniere fidelité et passion, je ne pourrois pas satisfaire à la moindre partie de mes obligations. Lorsque je seray en estat d'estre transporté à Calais, je m'y en iray. Ce pendant on travaille à faire porter toutes choses au camp de Gravelines, quoyque je ne sçache pas encore la derniere resolution de M. de La Ferté; mais, d'une maniere[1] ou d'autre, il faut tascher que cette importante place tombe dans l'obeissance du Roy, et je supplie Sa M^té^ de croire que je ne suis pas inutile en ces quartiers. Je croy que vous aurez pris la resolution de vous en aller à Paris et delà à Fontainebleau, comme je me suis desja donné l'honneur de vous escrire[2]. Car le *Confident* y sera beaucoup mieux.

Pour les affaires de deça, je me remets à ce que M. Le Tellier mandera à M. de Villeroy. Je ne viens que de recevoir presentement vostre lettre d'Abbeville. Vous avez trop de bonté pour Marianne[3], et je commence d'en avoir de la jalousie. Vous me permettrez que, dans la fin de ce billet, j'assure Monsieur de mes tres-humbles respects, et que je vous dise encore que je n'ay autre joye au monde que celle que je reçois du *Confident* et de la *Confidente* ✱✱✱✱.

[1] Façon dans le manuscrit des Aff. étr.

[2] Voy. ci-dessus, p. 543.

[3] Marie-Anne Mancini était la plus jeune des nièces de Mazarin. Elle épousa, le 20 avril 1662, Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, et mourut le 20 juin 1714. (Voy. le *Journal de Dangeau*, t. XV, p. 169, et la note de Saint-Simon sur ce passage.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

CCLXXX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 49 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Bergues, 1er août 1658.

(EXTRAIT.)

Vous trouverez cy-joinct un billet du sr de la Haye, de Saint-Venant, et j'ay confirmation que l'on assemble beaucoup de monde à Aire. Je ne sçay pas si ce seroit avec dessein de tenter le secours de Gravelines du costé de la France, joignant aux troupes qui sont desja à Aire le corps de Marsin, celuy du prince de Ligne et ce qu'il y a dans Hesdin, ou si ce ne seroit point pour faire une entrée en France par Hesdin, du costé d'Abbeville[1]; nous en serons bientost éclaircis mais ce qui me donne de la peine, c'est de voir que l'on ne se haste pas trop de faire ce qui est necessaire pour advancer le siege, puisqu'on n'a pas encore commencé à eslever de la terre dans les endroits où, au moins, les petits secours pourroient passer avec facilité[2]. Je ne cours pas grande risque[3] des coups de mousquet; mais je vous asseure que, hors cela, j'ay d'ordinaire autant de fatigue que ceux qui sont au siege. Il faut tascher de sortir de celuy-cy le mieux qu'on pourra.

Je croy que nous avons mal faict de ne nous emparer pas de Link; car j'apprehende fort que les ennemis, par le moyen de ce fort-là, ne nous embarrassent. Hyer il y avoit prez de six cens hommes, et ce ne peut estre que pour s'en servir à faire des destachemens pour tenter de

[1] L'armée ennemie s'assembla vers Bruges et, s'approchant de la Lys, y joignit le corps de Marsin, jusque-là employé à surveiller le Luxembourg. Elle passa ensuite par Ypres, où étaient les troupes du prince de Ligne et s'avança vers Poperingue. Tous les généraux y étaient présents.

[2] Turenne, dans ses Mémoires, dit que «l'on ne fit presque point de circonvallation à Gravelines, à cause que l'armée du Roi couvrait le siège». La tranchée avait été ouverte près de quinze jours avant que les ennemis changeassent de posture.

[3] *Risque* était alors féminin.

petits secours. M. de La Ferté tesmoigne continuellement de craindre Aoùt 1658.
que les ennemis ne jettent du monde dans la place à la faveur de ce poste. J'ay envoyé, cette nuict, Casau avec cent cinquante chevaux en un endroit qui est tout proche; mais je vous prie d'examiner si on pourroit le faire attaquer par M. de Schomberg, prenant sept ou huit cens Anglois, que M. l'ambassadeur nous donnera, et destachant quelques troupes de vostre armée et de celle de M. le mareschal de La Ferté, et y employant les mortiers qui sont tous prests. Car, aprez l'action, les troupes pourroient à l'instant retourner aux lieux d'où on les auroit tirées.

La personne, que vous sçavez qui nous donne de bons advis, me confirme qu'on recognoit la conservation de Nieuport de la maladie du Roy[1], et qu'il ne falloit qu'y aller aprez la prise de Dixmude pour s'en rendre maistre. Il me mande aussy que, si l'on fust allé à Armentieres, il se seroit rendu à l'instant, et les ennemis craignoient fort qu'on n'attaquast Saint-Omer, et qu'ils ne voyoient pas jour de le pouvoir sauver, ny aucune autre place que nous eussions assiegée; que, pour Gravelines, ils croyoient qu'on l'attaqueroit plustost par famine que par force.

Je sçay, d'ailleurs, qu'ils ont eu grande apprehension que, nous prevalant de la maturité des bleds, nous n'unissions toutes nos forces pour entrer bien avant dans le pays, afin d'obliger les peuples, ou au moins les grandes villes, dans la consternation où ils sont, de prendre la resolution de secouer le joug [des Espagnols]. Vous sçavez que je vous ay faict cette proposition; mais avec cela, comme le succez en seroit incertain, je croy beaucoup plus solide ce que nous avons resolu de faire.

Je vous prie de vouloir prendre soing, pendant que vous serez au poste où vous estes, de faire bien travailler à Dixmude et à Furnes, car vostre presence et l'armée peuvent beaucoup contribuer à cela.

Je croy que vous pouvez faire estat d'un bon renfort d'Angleterre dans peu de jours, et je finiray cette lettre en vous disant que le Roy

[1] Le sens est : *que les Espagnols ne doivent la conservation de Nieuport qu'à la maladie du Roi.*

Août 1658. jouit d'une parfaicte santé, qu'il ne semble pas qu'il ayt esté malade. Sa Mté elle-mesme m'a faict l'honneur de me l'escrire en ces termes, et la Reyne me le confirme avec la joye que vous pouvez vous imaginer. Elle me mande que la flatterie va au point que presque tout le monde prend la perruque[1]; et je ne m'en estonne pas, car je me souviens d'avoir leu que, Tibere estant chauve, chacun se faisoit raser pour luy plaire.

J'oubliois de vous dire que les ennemis n'ont pas plus de six mille hommes à Nieuport, Ostende et Bruges; car, dans ces deux dernieres [places], il n'y a que quatre regimens de cavalerie.

Le fort de l'Escluse et celuy appelé Philippe ont esté pris, et le gouverneur de Gravelines a envoyé le marquis de Coaslin[2] à Nieuport le premier jour qu'il y parust des troupes autour de la place.

CCLXXXI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fº 51 vº. — Minute ou copie du temps.

AU PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PROVENCE[3].

Bergues, 1er août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay fort consideré tout ce que vous me mandez sur ce qui s'est passé dans le dernier desordre arrivé à Marseille[4]. Il est certain qu'il ne faut

[1] Parce que Louis XIV, dont les cheveux avaient été coupés, portait perruque.

[2] Armand du Cambout, marquis, puis duc de Coaslin ou Coislin, né en 1635, avait servi au siège d'Arras en 1654; il était prisonnier des Espagnols en 1658. Il mourut en septembre 1702. On peut consulter, sur ce personnage, les *Mémoires de Saint-Simon*.

[3] Ce premier président était le baron d'Oppède (Henri de Forbin Meynier), qui mourut en novembre 1671.

[4] Guy Patin écrivait, le 13 août 1658, à Charles Spon : «On parle ici d'un grand désordre arrivé à Marseille entre plusieurs bourgeois, dont les uns étaient pour les privilèges de la ville en l'élection des consuls, et les autres pour M. le duc de Mercœur, qui en veut faire à sa mode. Il n'a pas été le plus fort; il a été obligé de sortir de la

rien oublier pour faire une punition exemplaire des coupables, afin de retenir, par cet exemple, les autres villes de la province dans leur devoir. C'est pourquoy on approuve tout ce que M. le duc de Mercœur et vous avez resolu là-dessus, et on luy envoye tous les ordres que vous avez creu necessaire d'estre expediez pour soustenir hautement l'authorité du Roy. Août 1658.

Je tesmoigneray au Roy la conduite que vostre compagnie a tenue en cette conjoncture et le zele qu'elle a faict paroistre pour le soustien de l'authorité de Sa M^té^. Ce que je vous diray seulement, c'est que, si l'on faict payer quelque argent à la ville de Marseille pour les troupes qu'on aura employées pour la remettre dans le devoir, il faut esviter qu'on ne donne sujet de dire et de penser à de certaines personnes, dont l'esprit est mal tourné, qu'en fermant les passages de ladicte ville par mer et par terre, on ne s'est proposé autre fin que d'en tirer de l'argent, comme il arriveroit si l'on se servoit de l'abolition pure et simple qu'on envoye.

Je vous feray aussy remarquer qu'il n'est pas de la dignité du Roy de parler d'amnistie en des affaires de la nature de celle-cy, où la rebellion paroist ouvertement, puisque les princes du sang mesme, quand ils ont eu le malheur de manquer à ce qu'ils doivent au Roy, ne font pas scrupule de demander une abolition.

Je voudrois bien que vous pussiez penetrer s'il y a quelque relation de ce qui s'est passé à Marseille avec le cardinal de Retz, et quels peuvent estre ses correspondans en ces quartiers-là. Si vous pouvez aussy sçavoir quelque chose de positif et de convaincant sur ce que vous me mandez de la conduite de M. le cardinal Grimaldi[1], je vous prie de m'en informer.

Mazarin termine par l'éloge du zèle que montre le premier président d'Oppède pour le service du Roi.

ville... Il les menace de faire assiéger leur ville par terre et par mer.»

[1] Ce cardinal, qui a été souvent mentionné dans les *Lettres de Mazarin* (voy. tome II, p. 1018), était archevêque d'Aix, bien qu'il ne cessât de résider à Rome.

CCLXXXII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 53 v°. — Minute ou copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 2 août 1658.

(EXTRAIT.)

Quoyque je vous aye escrit hyer assez au long sur ce que je jugeois que les ennemis pourroient faire et des remedes qu'on y pourroit apporter, j'ay jugé à propos de vous envoyer le comte de Moret pour vous informer de beaucoup de choses, desquelles il est tout-à-faict necessaire que vous ayez cognoissance, afin qu'autant qu'il pourra dependre de vous, vous donniez ordre pour empescher qu'il n'arrive aucun inconvenient, et, s'il y a quelque chose que je doive faire, vous n'aurez qu'à me le mander.

En passant l'estran[1], j'ay receu un billet de M. de Villequier, par lequel il me donne advis que M. le Prince avoit passé le Neuf-Fossé et s'estoit arresté en un village auprez de Saint-Omer, et vous aurez veu par ledict billet que j'ay donné à M. de Schomberg pour vous l'envoyer, [que] il porte encore que ledict prince assembloit toutes les troupes qui estoient vers Aire, Ypres et de tous ces costez-là, et je ne doute pas qu'il ne se serve encore de celles de Hesdin. Je ne sçay pas si son intention est de tenter par quelque moyen de secourir Gravelines, ou, comme il y a plus d'apparence, de s'en aller vers Rue et Abbeville. En tous les deux cas, il me semble qu'il ne seroit pas à propos que vous demeurassiez avec toute l'armée au lieu où vous estes, puisque vous ne sçauriez avoir en teste plus de six mille hommes; mais s'il y avoit un corps entre Gravelines et Dixmude, il seroit tout prest, en cas de besoin, à retourner d'où il seroit party, à venir en France ou à fortiffier M. de La Ferté.

[1] L'estran était, comme on l'a dit ci-dessus, une côte plate et sablonneuse.

Je vous represente tout ce qui me tombe dans l'esprit avec la liberté dont j'ay accoustumé d'user avec vous, me remettant à ce que vous jugerez pour le mieux; et si les ennemis prennent le party d'aller vers Rue et Abbeville, le corps que vous aurez destaché pourroit estre fortiffié de quelque cavalerie de l'armée que commande M. de La Ferté. Ce pendant je ne laisseray pas de faire depescher, dez ce soir, à M. de Chaulnes, à M. de Mondejeux et à M. de Grandpré, afin qu'ils vous assistent, ainsy que le besoing le requerra. Août 1658.

Les Anglois, que le Roy faict lever en son particulier, sont desjà arrivez à Boulogne, et l'on croid qu'il y en aura, pour tout demain[1], au moins mille. Je les fais armer, et je les feray mettre aussy tost aprez en marche pour aller au camp. Le regiment d'Alsace doit estre demain icy ou à Ardres en fort bon estat, et celuy du Roy (infanterie) et Montausier[2], à ce que me mande le sr Pietre, doivent estre demain à Amiens.

Je sçay que, sans qu'il soit necessaire de vous rien dire, vous serez bien alerte pour voir si les ennemis ne destacheront point une partie des troupes qui sont à vostre teste[3], pour faire joindre celles qui sont sur le Neuf-Fossé, afin de faire un coup[4], pendant que don Juan, Caracene et le duc d'York, demeurant à Nieuport et là auprez, se flatteront de la creance que vous ne vous apercevrez pas qu'ils se seroient affoiblis. Je suis persuadé qu'ils auront de la peine à vous tromper, et qu'ayant à faire, dans leurs mouvemens, plus de chemin que vous, vous serez aysement en estat de faire avorter leurs desseins et de les battre une seconde fois, s'ils se portent[5] à s'y exposer.

[1] La locution *pour tout demain* équivaut, je crois, à *pour demain au plus tard*.

[2] Le régiment de Montausier.

[3] Que vous avez en tête.

[4] Mots douteux. On pourrait lire : *faire un corps*.

[5] Je ne peux lire que *se portent* dans le sens de *osent s'y exposer*.

CCLXXXIII.

Aff. étr., France, t. 275, f° 441; copie du temps. — Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 55; copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 2 août 1658.

Il seroit malaysé de vous expliquer avec quelle joye j'ay receu vos deux lettres du 30, que M. de Verderonne[1] m'a rendues; mais vous et le *Confident* le pourrez[2] facilement comprendre, sçachant que je ne souhaite rien au monde que de me voir de plus en plus asseuré l'honneur de vos bienveillances, et je vous puis dire avec verité que les graces que je reçois avec excez sont cause que je n'ay pas un moment de repos; car, pour y respondre, il me semble que je ne puis moins faire que me tourmenter jour et nuit, et appliquer tout mon esprit à bien servir de si bons maistres et tascher de relever la gloire de l'Estat par des actions qui obligent, à la fin, les ennemis d'avoir recours à la paix, que vous sçavez avec quelles passions on desire au milieu des prosperitez et dans l'apparence qu'elles soient augmentées dans la continuation de la guerre; mais le Roy est trop juste pour vouloir[3] des advantages par un moyen qui plonge de plus en plus la chrestienté dans des nouveaux accablemens et miseres, et d'autant plus que la paix luy donnera beau champ de rendre tous ses sujets heureux et de [se] reposer avec beaucoup de gloire et[4] la benediction de Dieu et de tous les peuples.

J'obeiray ponctuellement à ce que vous et le *Confident* avez la bonté

[1] *M. de Vendosme* dans la copie des Aff. étr. La leçon du manuscrit de la Bibl. nat. est préférable, parce que Charles de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, pouvait se charger d'un message qui eût paru au-dessous de Vendôme. (Voy. la lettre suivante.)

[2] *Pourriez* dans la copie des Aff. étrangères.

[3] *De vouloir* dans la copie des Aff. étrangères.

[4] *A,* au lieu de *et,* dans la copie des Aff. étrangères.

de m'ordonner, et je n'auray pas grande peine, ne pouvant pas sortir du lict, quoy que je me porte un peu mieux depuis que je suis icy. Je feray tout de mesme tout mon possible pour m'en retourner au plus tost; mais je ne croy pas que cela puisse estre, si je ne veux sacrifier le bien du service à ma satisfaction particuliere, qui ne consiste qu'à estre auprez de vous et du *Confident*, et M. Le Tellier vous pourra dire un jour ce qu'il seroit arrivé si je ne fusse demeuré icy, et ce qui infailliblement arriveroit si j'en partois[1], puisque, en demeurant, je suis fort esloigné de pouvoir respondre que tout aille comme je voudrois, outre[2] les difficultez qu'il faut surmonter par ma presence, celle des eaux est de grande consideration; car les ennemis ont faict tant de travaux et si bien entendus, depuis la reprise de Gravelines[3], du costé de la basse ville, que ce qui estoit autrefois le plus foible est à present le plus fort. Août 1658.

Si le *Confident* prend plus de plaisir à Compiegne, il y peut demeurer, sans que ses affaires en reçoivent préjudice; mais, s'il croit de se pouvoir mieux resjouir à Fontainebleau, je vous conjure de luy faire prendre la resolution de s'y en aller.

Demain je vous escriray par M. de Verderonne[4] et je vous manderay, le jour aprez, par le neveu de M. Le Tellier, que je depesche à Paris pour solliciter quelque remise d'argent, ce qu'il y aura à faire sur les choses dont vous me parlez. J'adresse celle-cy [cette lettre] à l'abbé Ondedei, par l'ordinaire; car voyant que le *Confident* et vous desirez d'avoir souvent de mes nouvelles, je ne veux perdre aucune occasion de vous en donner. Je suis tres-humble serviteur de Monsieur et le vostre sans aucune reserve ✱✱✱.

[1] Mazarin a dit plus haut que le maréchal de La Ferté tenait absolument à ce qu'il demeurât à proximité de la place.

[2] Il y a *outre* dans les deux mss. *Entre* semblerait préférable.

[3] Mazarin veut ici parler de la reprise que les Espagnols avaient faite de cette ville, en 1652, sur les Français qui s'en étaient emparés, en 1644, après deux mois de siége. Le troisième siége de Gravelines, en 1658, ne dura, comme on le verra plus loin, que vingt-cinq jours.

[4] La copie des Aff. étrangères porte encore ici *Vendosme*, au lieu de *Verderonne*.

CCLXXXIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fº 55 vº. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 3 août 1658.

Je donne cette lettre à M. de Verderonne[1], qui m'en apporte une de S. A. R. tres-obligeante. Elle (S. A. R.) attendoit de venir à la Cour lorsque j'y serois; mais voyant que cela pourroit estre retardé et que son delay à rendre ses respects au Rey pourroit estre mal interpreté, elle a voulu sçavoir mes sentimens là-dessus; et je fais dire à S. A. R. qu'en quelque temps qu'elle aille à la Cour, et en quelque lieu qu'elle (la Cour) puisse estre, Leurs Mtés la recevront comme S. A. R. pourra souhaiter; et il me semble qu'elle prendra la resolution de s'y rendre au plus tost.

Je me porte encore mieux qu'hyer au soir; mais vous ne sçauriez vous imaginer le soulagement que l'on a, dans la maladie que je souffre, quand l'on reçoit certaines visites de fois à autres, le soir, à l'honneur desquelles on ne peut aspirer dans l'estat où je suis. Il se faut pourtant consoler, puisque cela procede du plaisir qu'un homme de bien a de faire son devoir. J'ay envoyé apprendre des nouvelles de la santé de Mlle de Beauvais[2], et les medecins m'ont asseuré qu'elle sera en estat de partir à la fin de la semaine prochaine.

[1] Charles de l'Aubespine, ou de l'Aubépine, dont il a été question dans la lettre précédente, était maître des requêtes et chancelier de Gaston d'Orléans. Cette dernière qualité explique parfaitement la mission dont il avait été chargé par Gaston.

[2] Mme de Beauvais, première femme de chambre d'Anne d'Autriche, avait deux filles : Anne-Jeanne-Baptiste et Angélique. Il ne peut être question de l'aînée, qui avait épousé, en 1652, le marquis de Richelieu; mais de la seconde, qui était première femme de chambre de la Reine, en survivance de sa mère. Angélique de Beauvais entra au couvent de Chaillot après la mort d'Anne d'Autriche (1666), y prit le voile en 1668 et y mourut en 1709, à l'âge de 71 ans. (*Dict. critique* de Jal, au mot Beauvais.)

On a pris tous les forts aux environs de Gravelines sans que les assiegez se soient opiniastrez à les deffendre, et tous les ponts pour la communication estant desjà faicts, M. de La Ferté prendra ce soir les quartiers. On a nouvelle que M. le Prince a passé le Neuf-Fossé auprez de Saint-Omer et qu'il y assemble toutes les troupes qui estoient à à Ypres, sur la Lys, à Aire, Hesdin et Saint-Omer, et que mesme Marsin y marche avec son corps. Cela ne peut estre que pour faire une entrée en France du costé de Rue, ou pour tascher de jeter un secours dans la place; mais j'ay despeché, en arrivant icy, le comte de Moret à M. de Turenne[1] pour luy faire prendre une resolution, avec laquelle il me semble qu'on pourra aysement empescher M. le Prince de venir à bout de ses desseins, tels qu'ils puissent estre. Août 1658.

Je ne puis deviner qui sont les dames qui courent la poste; car je n'oserois pas nommer Mme de Chastillon. Je suis à vos pieds et [à ceux] du *Confident*, et je renouvelle les asseurances de mes tres-humbles respects à Monsieur.

CCLXXXV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 56 v°. —
Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 4 août 1658.

Je crains de vous devenir et au *Confident* importun par la frequence de mes lettres; mais je supplie l'un et l'autre de trouver bon que, dans les douleurs que je souffre, je profite du soulagement que je ressens en vous entretenant. Je n'ay rien à vous mander ny du siege ny des ennemis, car depuis hyer je n'ay receu aucune nouvelle. Je suis fort marry de voir que les choses ne vont pas à Gravelines si viste qu'il seroit à souhaiter, et la place n'estant pas encore fermée[2], il y a

[1] Voy. ci-dessus, p. 550, la lettre du 2 août 1658 à Turenne.

[2] Le sens est : *n'étant pas complètement investie.*

Août 1658. raison d'apprehender qu'il n'y entre quelque petit secours; mais vous pouvez asseurer le *Confident* que tout ce qu'on peut faire du lict, je le fais, quoyque je recognoisse fort bien que les peines que je me donne ne contribuent pas trop à ma guerison. Le sieur de Villeserf (*sic*)[1] entretiendra le *Confident* et vous du detail de toutes choses, si vous avez agreable de l'entendre.

On me vient de soigner, et je voudrois bien par là soulager ma douleur; mais que le *Confident* et vous [vous] vous portiez bien asseurement, je ne seray pas malade. Souvenez-vous des transes dans lesquelles nous avons été deux jours durant. Je m'asseure que vous en aurez bien entretenu le *Confident*, lequel sçait bien qui sont ses meilleurs amis. Je vous supplie, pour l'amour de moy, de vouloir l'entretenir avec la tendresse que vous estes accoustumée de faire, et regardez-moy tousjours, s'il vous plaist, comme le serviteur le plus soumis que vous ayez ***.

CCLXXXVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 105. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 6 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je suis au desespoir de ne pouvoir vous escrire si au long que je voudrois, puisque la seule consolation qui me reste, c'est de dire souvent au *Confident* et à vous la passion que j'ay pour vostre service, mais la fluxion, qui m'est tombée sur l'espaule droite, m'empesche de vous escrire qu'avec douleur. Je vous diray donc succintement qu'il n'y a

[1] La forme ordinaire de ce nom est Villacerf. Edouard Colbert, marquis de Villacerf, était neveu de Jean-Baptiste Colbert, intendant de Mazarin. Il devint dans la suite conseiller d'État et surintendant des bâtiments du Roi. Il mourut le 17 ou 18 octobre 1699. (Voy. *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 171.)

rien de si obligeant que les marques qu'il plaist au *Confident* de me donner de son amitié. J'en suis touché au dernier point; mais je vous conjure de luy dire qu'il ne m'en sçauroit donner une plus grande que celle de ne pas vouloir m'attendre à Compiegne, mais de s'en aller à Paris et de là à Fontainebleau, où asseurement il se divertira davantage, et je gagneray des momens pour m'y rendre en diligence à l'instant que je pourray quitter ces quartiers sans préjudicier au service du Roy. Août 1658.

Pour les contestations du Parlement avec les evesques[1] qui sont à Paris, et pour l'affaire de Poitou et pour les nouvelles du siege de Gravelines, je me remets à M. Le Tellier. Je vous diray seulement qu'il eust esté bon de ne pas permettre à M. d'Elbeuf d'aller à Paris; on eust evité une fascheuse affaire, qui donnera de la peine, mais Villequier ne peut pas estre asseuré[2] : il faut que l'authorité du Roy esclate par l'advis que MM. les mareschaux de France luy donneront.

M. Vallot demande une des deux abbayes vaquantes par la mort d'un maistre des requestes nommé Mangot[3]. Je sçay qu'il y aura procez à cause d'une resignation que celuy-cy avoit faicte; mais je croy que le Roy, ou vous, luy pourriez dire qu'il en aura une, méritant bien de recevoir cette grace aprez avoir si bien servy Sa M^té^ dans sa maladie.

J'ay satisfaict à tout par le s^r^ de Villacerf[4]. Ce sera seulement au *Confident* et à vous de voir si vous voulez relever ce que l'abbé Ondedei me mande qu'une dame avoit dict à l'autre, qui estoit affligée[5], et pour-

[1] Le 13 août 1658, Guy Patin écrivait à Charles Spon : «Le 30 juillet, les chambres assemblées, la cour de Parlement a donné un arrêt contre les évêques qui sont ici en grand nombre, qui les oblige à quitter Paris en bref et aller faire leur résidence dans leurs évêchés.»

[2] On trouve, dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. III, p. 268-269, de l'édit. Charpentier), les causes et les suites de la querelle entre le duc d'Elbeuf et le marquis de Villequier. Ce dernier, coupable d'avoir forcé le duc d'Elbeuf à se battre malgré la défense du Roi, et en présence même d'un enseigne de Sa M^té^ que l'on avait placé auprès de M. d'Elbeuf pour empêcher une rencontre, fut condamné par le Parlement et contraint de se réfugier en Hollande.

[3] Mathurin Mangot, maître des requêtes depuis 1646, était abbé de Sainte-Colombe et de Montjay.

[4] Voy. ci-dessus, p. 556, note 1. Le nom de *Villacerf* est ici écrit correctement.

[5] On voit, dans les *Mémoires de Mlle de*

Août 1658. veu que la chose soit veritable, quelque resolution que vous preniez là-dessus, [elle] sera sans aucun danger.

Vous avez beaucoup de raison et le *Confident* aussy de ne pas faire l'éloge de l'air de Calais; mais, pour moy, j'espere qu'elle (*sic*) sera salutaire et que je jouiray bientost d'une parfaite santé *.

Je ne puis m'empescher de vous dire que la *Mer* (Mazarin) a esté fort touchée d'un endroit de la lettre de 22 (la Reine), où il y avoit *; mais pour moy je vous conjure de ne vouloir pas oublier ce que vous remettez de me dire à mon retour, et j'auray bien des choses à vous parler aussy. Je prie Dieu que ce soit bientost. Ce pendant je conjure le *Confident* de bien recevoir le monde et toutes les compagnies à Paris, leur disant de bonnes paroles et leur tesmoignant le gré qu'il leur sçait des tesmoignages de tendresse qu'ils (*sic*) luy ont donnez en cette derniere rencontre.

CCLXXXVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 110; copie du temps. — Aff. étr., France, t. 277; copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 7 août 1658.

Je suis dans la plus grande inquietude du monde, n'ayant aucune

Montpensier (t. III, p. 262 et suiv. de l'édit. Charpentier), que plusieurs femmes de la Cour, entre autres Mme de Choisy et Mme de Fiennes, furent compromises dans les intrigues auxquelles donna lieu la maladie du Roi et furent exilées. Ces cabales de cour, auxquelles Mazarin paraît attacher peu d'importance, sont mentionnées dans Guy Patin. Il écrivait le 26 juillet 1658 à Charles Spon : «Il y a bien des dupes pris à la Cour, où plusieurs seigneurs et dames pensant que le Roi mourroit s'étoient déja mêlés de faire des complimens au roi futur, M. le duc d'Anjou, et de lui donner des conseils, et entre autres, dès que le Roi seroit mort, de faire arrêter le cardinal Mazarin et de l'ôter des affaires et de lui faire rendre gorge.» Patin revient encore sur ces bruits dans sa lettre du 13 août. Il parle de l'exil de Mme de Fiennes, qui, d'après lui, recevait de l'argent de Mazarin pour révéler les secrets du complot et trompait le Cardinal. Patin ajoute que ce fut la princesse palatine, sœur de la reine de Pologne, qui fit connaître les détails de ces intrigues de cour. (Voy. ses lettres du mois d'août, *passim*.)

nouvelle que vous ayez receu la lettre que je vous escrivis par le chevalier de Montgaillard, qui partit de Bergues deux jours avant le valet de pied et [qui][1] avoit ordre de recevoir les vostres (vos ordres) et ceux du *Confident* auparavant que d'aller à Sedan; et je sçay que, le jeudy matin, il partit d'Amiens, et cependant Lambert fut depesché de Compiegne le samedy au soir, et le chevalier n'y estoit pas arrivé. Il faut absolument qu'il luy soit arrivé un malheur; de quoy je serois tres-fasché, estant un gentilhomme[2]; et d'ailleurs M. de Fabert pourra croire qu'on l'ayt oublié, lorsqu'il sçaura que M. de Montdejeux (*sic*) a reçeu l'effet de la grace qui luy avoit esté promise[3]; car j'avois pris le temps[4] de depescher à Arras, comme je faisois à Sedan, advertissant de tout, le *Confident* et vous[5], et peut-estre, par le malheur de ce pauvre chevalier, il sera arrivé que vous ayez sceu la publication de la grace que le Roy avoit desjà faicte à ces deux personnes par d'autres que par moy. J'en suis en peine; mais il y a certaines choses que la prudence ne peut pas prevoir. Août 1658.

Je vous envoie le *duplicata* de la lettre que ledict chevalier vous devoit rendre, et vous devez parler de la promotion de ces deux personnes comme d'une chose qui avoit esté arrestée auparavant de partir d'icy[6], comme il est vray, en effet; et comme il y pourroit avoir quelqu'un qui voudroit gloser là-dessus, le *Confident* et vous devez relever le merite de ces deux personnes, comme il y a sujet et justice de faire, et de ce que le Roy, leur ayant promis de rescompenser, par cette marque d'honneur, les services qu'ils avoient rendus en la presence de

[1] La copie porte *qu'il*.

[2] Il semble qu'il devrait y avoir une épithète annexée au mot *gentilhomme;* mais la copie n'en donne aucune.

[3] On a vu ci-dessus, p. 544, que Mondejeux et Fabert avaient été nommés maréchaux de France. On trouvera aux Analyses indication des lettres que Mazarin leur adressa le 27 et le 28 juillet 1658.

[4] La copie porte bien *temps*. Il semble que le mot *soin* conviendrait mieux.

[5] Voy. ci-dessus, p. 541, la lettre du 29 juillet adressée à la Reine.

[6] Le sens est : *avant que le Roi partît de Calais*. Dans la *Chronologie militaire* (t. II, p. 606 et 610), les nominations des deux maréchaux sont indiquées comme ayant eu lieu dès la fin de juin : celle de Mondejeux est datée du 26 juin 1658, et celle de Fabert, du 28 juin. On pourrait peut-être expliquer la contradiction qui paraît exister entre les lettres de Mazarin et les actes dont

Août 1658. Leurs M[tés], l'un en deffendant si courageusement Arras[1], qu'il avoit donné moyen aux armes du Roy d'acquerir tant de gloire par la deffaite des ennemis, et l'autre ayant pris une aussy importante place comme Stenay[2] avec si peu de monde, le Roy, dis-je, leur avoit tenu sa parole[3]. En voilà assez dict sur ce sujet. Il faudra seulement que je songe à envoyer à M. de Fabert le *duplicata* des expeditions, si celles que le chevalier portoit sont perdues.

Tout ce que je vous puis dire du siege, c'est qu'il n'est entré personne dans la place; qu'il y a dans le camp tout ce qui peut estre necessaire pour travailler dix jours durant et que j'ai gaigné un jour, puisqu'au lieu de demain, M. de La Ferté ouvrira, ce soir, la tranchée et fera deux attaques, l'une à l'opposite de l'autre. J'ay escrit à M. de Turenne[4] de destacher huict à neuf cens chevaux pour pouvoir s'opposer, conjoinctement avec les autres troupes qui sont sur la frontiere, à celles que les ennemis pourroient avoir dessein de faire entrer en France, du costé de Hesdin ou de la Somme.

J'attends avec impatience que le *Confident* soit party pour Paris et pour Fontainebleau; car je suis asseuré qu'il s'y divertira, et la *Confidente* aussy, plus qu'en pas un lieu. L'on m'a encore saigné ce matin, et je me porte mieux, et pourveu que cecy aille bien, j'espere de me rendre bientost auprez de l'un et l'autre *Confidens*.

Je me figure que vous n'aurez pas de peine dans vostre passage de Paris, car tous les devots et devotes vous aborderont, et chacun pretendra d'avoir toute la part dans la guerison du Roy; mais vous en

s'est servi l'auteur de la *Chronologie militaire*, en se rappelant que le marquis de Castelnau, qui avait été aussi nommé maréchal de France à la suite de la blessure qu'il avait reçue au siège de Dunkerque, était mort le 15 juillet. On data sa nomination comme maréchal du 30 juin; mais des promesses de la même dignité avaient été faites antérieurement à Mondejeux et à Fabert. Pour ne pas y manquer, on antidata leurs nominations, et on les reporta au 26 et au 28 juin. Ainsi s'expliquerait l'apparente contradiction des actes de nomination et des lettres de Mazarin.

[1] Voy. t. IV, p. 539, des *Lettres de Mazarin*.

[2] *Ibid.*, p. 532.

[3] Il y avait donc eu promesse faite à Fabert et à Mondejeux. Ce qui confirme ce que nous avons dit ci-dessus, p. 559, note 6.

[4] Voy. ci-dessus, p. 550.

jugerez bien et ne donnerez à un chacun que ce qui lui appartient Août 1658. legitimement. Mon inclination et mes obligations me portent à songer continuellement à vous et au *Confident*, et je trouve que, si je sers avec quelque succez, rien ny contribuera tant que cela. Car j'advoue que je ne sçaurois songer à chose qui me peut estre plus agreable.

Je suis tres-humble serviteur de Monsieur, lequel je suis persuadé qu'il a tousjours eu beaucoup de bonté pour moy, nonobstant toutes les folies qu'on escrit de Paris au contraire[1] ****.

CCLXXXVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A; f° 111 v°. — Copie du temps.

À L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS (ONDEDEI).

Calais, 7 août 1658.

Mazarin lui parle des intrigues qui ont eu lieu à Paris, pendant la maladie du Roi.

Celle que vous excusez, lui écrit-il, est plus capable que personne à faire du mal[2]; a tout l'esprit et l'ambition qu'il faut pour cela, et elle peut estre graduée dans les cabales, s'en estant meslée, et heureusement, il y a longtemps[3]. Je n'ay veu aucune lettre du s^r Bartet plus circonspecte que celle que vous m'avez envoyée. Il faut qu'il repare cette faute en arrivant à la Cour[4], et vous le luy direz de ma part[5].

[1] Nouvelle allusion aux cabales que Mmes de Choisy, de Fiennes et d'autres avaient faites pendant la maladie du Roi pour s'emparer de l'esprit du duc d'Anjou et enlever le pouvoir à Mazarin.

[2] Je pense que Mazarin veut parler dans ce passage de la princesse palatine (Anne de Gonzague) qui, d'après les *Mémoires Mlle de Montpensier* (t. III, p. 266, de l'édit. Charpentier), avait pris part à ces intrigues. Voy. aussi les *Mémoires de Bussy-Rabutin* (édit. L. Lalanne, t. II, p. 76).

[3] Ces traits conviennent bien à la Palatine, qui avait pris une part fort active aux intrigues de la Fronde.

[4] Bartet était lié avec la Palatine, ce qui rend encore plus vraisemblable l'opinion émise dans la note précédente.

[5] Il semble, d'après ce passage, qu'on voulait tirer de Bartet des révélations sur

CCLXXXIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 113. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 8 août 1658.

Toute la consolation et toute la joye qu'un absent peut recevoir, je l'ay, recevant à tous momens de vos nouvelles et du *Confident*. Le gentilhomme, qui revenoit de Paris, m'a rendu une lettre du 5; mais je ne suis [pas] encore hors de peine de celle que je vous ay escrite par le chevalier de Montgaillard, quoyque ledict gentilhomme m'asseure qu'il avoit esté à Compiegne et qu'il en estoit party pour Sedan; car asseurement vous m'en auriez mandé un mot, comme vous estes accoustumée de faire de toutes les lettres que vous recevez. En tout cas, je vous escrivis hyer[1] assez particulierement sur ce sujet pour informer le *Confident* et vous de ce qu'il y avoit à faire. M. de Mondejeu m'a desjà despesché un gentilhomme pour me dire qu'il envoyoit faire ses tres-humbles remerciemens au Roy et à la Reyne de l'honneur qu'il avoit receu, et il me mande qu'en quelque estat de santé qu'il pust estre, [il] s'en iroit à la Cour, lorsque j'y serois, pour satisfaire mieux à son devoir. Ce pendant il nous assiste, en toutes choses, de la bonne maniere, ayant envoyé du monde en toutes les places que je luy ay escrit[2]. Je vous prie de faire bien recevoir du *Confident* et de la *Confidente* la personne que ce nouveau mareschal envoyera.

Je suis en grande inquietude de ce que le *Confident* avoit esté obligé

les relations du frère du Roi avec la Palatine, relations dont parle avec ironie Mlle de Montpensier; à la fin de cette lettre, Mazarin ajoute : «Je ne sçay pas où Bartet fonde la mauvaise intelligence de MM. de Turenne et de La Ferté; en vérité, ils sont très bien ensemble, et si j'ay esté à Cassel avec eux (voy. ci-dessus), ç'a esté pour examiner et resoudre ce qu'il y avoit à faire et non pas pour autre chose.»

[1] Voy. ci-dessus, p. 558, la lettre du 7 août 1658.

[2] Le sens est : *où je lui ai écrit d'en envoyer*.

de se mettre au lict à cause de quelque faiblesse qui l'avoit pris; mais comme vous ne m'en mandez rien, je veux esperer que ce n'aura pas esté grand chose. Cependant de la maniere que j'ay l'honneur de cognoistre le *Confident*, je ne doute pas qu'il ne s'émancipe en toutes choses, sans avoir nul esgard aux remonstrances de M. Valot, et surtout sur le chapitre de se coucher tard. Au nom de Dieu, empeschez-le de cela, rien n'estant plus [pernicieux][1] à sa santé; mais je crains que vous n'agissiez pas avec vigueur sur cette matiere, car vous ne vous estes jamais pu resoudre de vous coucher de bonne heure. Août 1658.

Il n'y a rien de nouveau du camp de Gravelines. *****.

CCXC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 113 v°.

À L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS (ONDEDEI).

Calais, 8 août 1658.

Mazarin lui parle des attaques dirigées contre lui par la *Gazette de Bruxelles* et ne fait qu'en plaisanter. Quant au député, envoyé par les séditieux de Provence, il aurait voulu qu'on l'arrêtât. A cette occasion, il nomme la princesse palatine.

« Vous voyez bien, écrit-il, que ce deputé est adressé à Mme la princesse palatine[2], qui est regardée en cette province-là comme leur protectrice, à cause de M. de Gordes[3] et des associez qui se sont tousjours appuyez d'elle. »

Mazarin parle encore, dans cette lettre, d'une autre dame[4], qui est arrivée à la Cour,

« et qui employe librement sa langue à sa defense, est en possession

[1] La copie porte *precieux*, qui ne donne pas un sens raisonnable.

[2] Voy. ci-dessus, p. 557, note 5.

[3] Voy. sur François de Simiane, marquis de Gordes, le tome VI, p. 402, note 2, des *Lettres de Mazarin*.

[4] Il est probable, d'après les *Mémoires de Mademoiselle* (t. III, p. 265-266, édit. Charpentier), que Mazarin veut parler de Mme de Choisy, ou de Mme de Fiennes, qui s'étaient compromises par leurs intrigues pendant la maladie du Roi et qui furent exilées.

Août 1658. de longue main de bien parler et mesme de persuader bien souvent; mais je voudrois bien, ajoute le Cardinal, que l'on tienne le mesme langage, lorsque le Roy est à l'extremité, qu'on tient quand il se porte bien. »

Il termine en recommandant de dire à l'abbé Manzieri, représentant du duc de Modène en France, qu'il attend avec impatience des nouvelles de Lombardie.

CCXCI.

Aff. étr., France, t. 279, f° 14. — Minute avec corrections autographes.

À Mme LA MARÉCHALE D'AUMONT.

Calais, 9 août 1658.

Je fais profession d'estre fort serviteur de M. le mareschal d'Aumont. Je croy l'avoir tesmoigné, en toutes rencontres, à sa personne et à sa famille, et je m'asseure que luy et vous estes bien persuadez de cette vérité. J'ay aussy beaucoup d'estime et d'amitié pour M. de Villequier, et je n'ay rien oublié pour prevenir le malheur qui lui est arrivé[1]. Mais je vous prie, Madame, de considerer ce que je puis faire dans cet accident, me trouvant esloigné de la Cour comme je suis, et sçachant que le Roy est justement indigné; car quelque netteté que vous disiez qu'il y a eu[2] dans le proceder de M. de Villequier, l'on ne peut[3] excuser le peu de respect qu'il a eu pour les ordres et l'authorité de Sa Mté[4]. Je verrai, à mon retour en quelle disposition seront les choses, et je seray bien ayse que la justice et la bienseance me permettent de luy rendre mes offices auprès de S. Mté; car je souhaite avec passion de vous tesmoigner, en toutes occasions[5], que je suis veritablement, etc.

[1] Par suite de sa querelle avec le duc d'Elbeuf. (Voy. ci-dessus, p. 557, note 2.)

[2] La phrase depuis *que le Roi* jusqu'à *il y a eu* est écrite en interligne, de la main de Mazarin.

[3] Les mots *ne peut* sont autographes.

[4] En se battant en duel.

[5] Depuis *je seray bien ayse* jusqu'à *toutes occasions*, la phrase est écrite en interligne, de la main de Mazarin.

CCXCII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 117. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 9 août 1658.

(EXTRAIT.)

On me mande que les ennemis, à l'instant qu'ils ont sceu nostre engagement au siege de Gravelines, ont pris la resolution d'assembler generalement toutes leurs forces, mesme le peu de troupes qu'ils avoient laissé dans le Luxembourg et dans le Haynault, et la milice que diverses villes ont levée pour fortifier leur armée, et que leur dessein est de tenter le secours de Gravelines (ce qu'ils croyent fort difficile), ou d'entreprendre quelque autre chose, s'ils voyent jour à pouvoir reussir.

Ils pretendent pouvoir estre en estat d'agir dans tout le douzieme [1], et croyent, comme nous attaquons Gravelines avec peu d'infanterie, que le siege durera longtemps, quoyqu'ils tombent d'accord que la garnison est tres-foible.

Ils ne sçauroient rien faire que vous ne le voyiez, et ainsy je ne suis pas en peine que vous ne preniez les resolutions que vous estimerez les meilleures pour empescher qu'ils ne reussissent en aucune de leurs tentatives.

Quelque chose que je vous aye escrite pour faire un destachement de huit ou neuf cens chevaux, je ne croy pas presentement que vous deviez vous affoiblir, puisque nous voyons que le dessein des ennemis est d'agir avec toutes leurs forces.

Pour ce qui est de la cavalerie, vous en aurez tousjours le mesme nombre que vous en aviez auparavant, et vous serez renforcé du corps

[1] Au plus tard le 12 août.

Août 1658. de Virtemberg[1], qui est assez considerable. En outre, vous aurez cinq cens Anglois, pour lesquels je feray partir les armes d'icy demain, et M. l'ambassadeur m'ayant promis que, toutes les fois que je luy en ferois instance, il me donneroit son vieux regiment anglois, qui est composé de sept à huit cens hommes, et qui est celuy qui s'est si bien battu prez de la Dune, je croy que vous en pouvez faire estat; et si vous donnez ordre à M. de Schomberg de laisser seulement soixante hommes dans la redoute de Bourbourg et de faire aller à Bergues les deux regimens lorrains, il vous pourra renvoyer les six compagnies des gardes françoises, sans rien apprehender et sans que vous soyez obligé de luy donner aucun autre regiment, comme je vous avois escrit que vous pouviez faire.

M. de Mondejeux[2] a envoyé trois cens hommes de pied à St-Venant et quatre cens à Corbie, et quand je luy manderay de les retirer et de vous donner les cinq cens chevaux qu'il a et douze cens hommes de pied, je m'asseure qu'il le fera, et vous en pouvez faire estat.

M. de Chaulnes a trois cent cinquante chevaux ou environ; M. de Grandpré, qui devoit arriver hyer aux environs de Guise, avec le regiment de son frere, celuy du Rhingrave et quatre compagnies du sien, [amene][3] environ neuf cens chevaux, compris les quatre regimens qui y estoient desja.

Voila l'estat present de toutes choses, et c'est à vous, à cette heure, à me mander si j'ay à faire quelque chose de mon costé; à quoy on ne perdra pas un moment de temps; et comme il y a peu d'officiers generaux dans vostre armée, je croy que vous pourriez appeler auprez de vous M. de Schomberg, choisissant quelque personne capable pour commander dans Bergues en son absence.

Comme les ennemis assemblent grande quantité de troupes à Saint-Omer, et qu'il est certain que tout ce qu'ils ont pu retirer de Hesdin y est desja, il faudra prendre garde qu'ils ne tentent quelque entre-

[1] Ce corps, qui avait d'abord combattu contre la France (tome V, p. 152, note 1, et p. 153, 154, etc., des *Lett. de Mazarin*), était entré dans la suite au service de Louis XIV.

[2] Gouverneur d'Arras.

[3] Mot douteux.

prise avec ce corps-là, auquel Marsin se joignant, il est certain qu'il Août 1658. sera considerable, et il sera bon, s'il vous plaist, que vous taschiez d'estre aussy bien informé des mouvemens que les ennemis feront avec ledict corps, comme de celuy qu'ils pourront faire avec les troupes qui sont à vostre teste.

Au reste, je finiray en vous disant que les Espagnols ne sont pas plus heureux en Italie qu'en Flandres. Le marquis Ville a pris Trin[1] en trois jours, qui est la plus jolie action qui se soit faicte de longtemps. Vous sçavez l'assiette et l'importance de la place qu'il a prise avec quinze cens chevaux et douze cens hommes de pied, ayant d'abord[2] emporté tous les dehors et donné une telle espouvante au gouverneur que, ledict marquis estant luy-mesme descendu dans les fossez[3] et faict attacher le mineur, ledict gouverneur luy a rendu la place; mais au lieu d'aller rendre compte au comte de Fuensaldagne de son action, on me mande qu'il s'en est allé en Suisse.

En suite de cela ledict marquis estant allé à Valence, et Valavoir l'ayant joinct avec huit cens hommes de pied et deux cens chevaux, ils sont allez à Fresverolles[4], où les ennemis ont abandonné tous les fortins et les lignes qu'ils gardoient.

M. le duc de Mercœur, de son costé, aprez avoir disputé le passage de l'Adda, quatre jours durant, l'a desrobé à la fin en un endroit où les ennemis ne l'attendoient pas, le 14 juillet; et toute l'armée estant passée, elle s'estoit approchée aux environs de Milan, où l'effroy a esté grand, en ce pays où il n'y a pas eu de guerre depuis six vingt ans. Tous les grands bourgs ouvroient, et jamais il n'y a eu si grande espouvante et confusion dans un pays qu'il y en a presentement en celuy-là, ny une plus grande cocaigne[5] pour les soldats.

Nous sçaurons au premier jour quelle place M. le duc de Modene

[1] La ville de Trin ou Trino s'était rendue le 23 juillet 1658, d'après les *Mémoires de Montglat*.

[2] Aussitôt après son arrivée.

[3] Il y a un mot écrit en interligne, que je n'ai pu lire. Il semble que c'est une épithète ajoutée à *fossez*.

[4] Ou Fraverolle.

[5] *Cocaigne* ou *cocagne*, temps de réjouissance où l'on boit et mange largement.

Août 1658. aura resolu d'attaquer, et je ne doute pas qu'elle ne soit de consequence, et qu'il ne le puisse faire avec beaucoup de facilité; et s'il y reussit, comme je l'espere, et que nous en fassions de mesme de Gravelines, nous devrons estre bien ayses que le comte de Fuensaldagne et le marquis de Caracene[1] n'ayent rien à se reprocher.

CCXCIII.

Aff. étr., France, t. 279, f° 19. — Copie du temps.

À L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS (ZONGO ONDEDEI).

Calais, 10 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je n'avois pas mal preveu sur l'empeschement que le comte de Fuensaldaigne donnoit aux ordinaires d'Italie. Je me resjouis de tout mon cœur de ce qui s'est passé de delà, et si la suite respond à un si bon commencement, nous ne devons pas moins esperer de progrez, cette campagne, en Lombardie qu'en Flandres.

Je receus, hyer au soir, vostre billet du 1er[2] avec tous les autres papiers, et les lettres de l'ordinaire ne sont arrivées qu'aujourd'huy. Ainsy vous avez esté le premier à me donner les bonnes nouvelles. Je n'ay encore veu aucune depesche; mais, par une relation que Brachet a envoyée à M. Le Tellier, je ne vois pas que l'on donne tant de part à Longuisciole pour le passage du Pô, qu'il s'en donne à luymesme par la lettre qu'il nous escrit; mais il sera aysé d'en sçavoir la verité.

Vous avez bien faict de ne rien escrire à l'abbé Amoretti, et, au contraire, vous pourrez vous resjouir avec luy, de ma part, de la prise de

[1] Le sens est que ces deux généraux espagnols ont eu le même sort. On a vu que le comte de Fuensaldagne avait remplacé le marquis de Caracène dans le gouvernement de Milan, et que ce dernier commandait en Flandres sous l'autorité de don Juan.

[2] Le chiffre est mal formé; on pourrait lire : *du* 7.

Trin, et luy dire que j'espere d'estre bientost de retour à la Cour, et que je ne perdray aucune occasion de luy tesmoigner l'amitié et l'estime que j'ay pour luy. Août 1658.

Vous remercierez le s[r] Bartet, de ma part, de la lettre qu'il m'a escrite. Le tableau qu'il faict de Paris, pendant la maladie du Roy, est dans la perfection; mais comme il est un bon peintre, il se contente de faire voir de loing certaines choses, qui, regardées de plus prez, pourroient faire de la peine[1]. Enfin je sçay qu'il a cognoissance de tous ceux qui ont joué leur personnage dans cette farce; mais la discretion et d'autres respects[2] l'empeschent de les nommer; mais, pour cela, on ne laisse pas de sçavoir tout ce qui s'est passé. Je cognois le Roy trop delicat sur le point du respect qui luy est deub, pour croire que Sa M[té] puisse avoir de la joye dans son cœur de ce que M. de Villequier a faict, dont ses meilleurs amis peuvent bien compatir à son malheur d'avoir faict une action par laquelle il a encouru l'indignation du Roy; mais ils ne peuvent pas soustenir que Sa M[té] n'ayt esté offensée.

Il ne sera pas mal que vous disiez, en passant, à M. Amoretti que je n'ay jamais veu tant de sottises comme en dict la *Gazette de Turin;* car, premierement, il n'y a homme au monde moins informé des affaires de France que luy[3]. Vous luy pourrez dire aussy que, si j'avois eu l'honneur de conseiller Madame Royale, je n'aurois jamais esté d'advis qu'on eust mis, dans la relation qu'on a faicte de la prise de Trin : *per le sole armi di S. A. R.;* car asseurement personne ne peut songer en France à luy oster la moindre partie de la gloire et de l'advantage de cette action, quoyque l'on puisse dire avec verité que les seules armes de M. le duc de Savoye ont pris Trin, quand l'armée françoise tenoit occupées toutes celles des ennemis sur l'Adda.

J'envoye à Rose[4] l'extrait des depesches de Provence et luy mande

[1] Mazarin veut parler des intrigues de cour auxquelles la maladie du Roi avait donné lieu.

[2] Motifs, considérations.

[3] *Luy* devrait se rapporter grammaticalement à l'abbé Amoretti; mais il est probable que Mazarin veut parler du rédacteur de la *Gazette* de Turin.

[4] Rose ou Roze, secrétaire de Mazarin. (Voy. t. IV, p. 196, des *Lettres de Mazarin.*)

Août 1658. d'escrire à M. de Mercœur et à M. le president d'Oppede suivant ce qui sera resolu, et vous pouvez dire à M. le mareschal de Villeroy et à M. de Brienne d'appeler ledict Rose, quand on parlera de cette affaire, parcequ'il en est bien instruict, et il pourra, en son particulier, escrire auxdicts sieurs de Mercœur et president; ce qui fera un tres-bon effect.

Addition[1].

Je vous prie de vous entendre avec Rose pour tout ce qui regarde la Provence et de representer qu'il ne faut pas prendre des resolutions foibles; car elles ne serviroient qu'à nous faire tomber dans de plus grands inconveniens. Je vois que tout le monde de Provence s'adresse à M[me] la princesse palatine à cause que M. de Gordes a l'honneur de luy appartenir. Il me semble que cela n'est pas trop bien, et je vous prie de bien observer les intentions du party contraire à M. d'Oppede, et vous trouverez qu'elles ne valent rien, quelque chose que ces gens-là puissent dire.

Les gentilshommes que MM. de Mondejeux et de Fabert depescheront à la Cour pour rendre graces à Leurs Majestez de l'honneur qu'ils ont receu[2], s'adresseront à vous qui prendrez soin de les presenter à Leurs Majestez et à Monsieur, et de les faire bien recevoir.

CCXCIV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 130 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 10 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je reçois, avec la vostre du 7, la continuation des bontez du *Con-*

[1] Ce *post-scriptum* était probablement autographe, comme il arrive souvent dans les *Lettres de Mazarin*.

[2] Ils venaient d'être nommés maréchaux de France. (Voy. ci-dessus, dans la lettre du 7 août à la Reine, p. 559, notes 3 et 6.)

fident et les vostres, et j'en suis tousjours plus confus. J'ay esté fasché Août 1658.
que ce que Villacerf a apporté ayt aussytost esté publié, ayant veu icy des lettres escrites de Compiegne, qui en parlent, et il me semble que j'ay assez de monde sur les bras, sans m'en vouloir mettre encore davantage, et le *Confident* et vous verrez que le fils de 22 (de la Reine)[1] voudra grand mal à la *Mer* (à Mazarin), qui[2] la croira la seule cause du malheur des personnes qu'il ayme[3]; mais, aprez tout, je feray tousjours mon devoir, et il arrivera ce qu'il pourra, il [ne] me faut qui que ce soit, hors le *Confident* et vous.

Voyez[4] mes lettres, que je vous conjure de bien examiner, pour faire aprez ce que vous estimerez plus à propos; car chacun a ses amys, et je m'asseure que l'abbé Ondedei aura fort parlé pour excuser la conduite de la personne que vous aimiez tant dans le temps passé[5]. Pour moy, je n'ay d'autres amys que ceux qui font leur devoir et qui n'ont d'autre but que de plaire à Leurs Majestez. Je vous replique pourtant qu'en cette occasion il estoit plus juste que les *Anges* (la Reine)[6] se rendissent autheurs de la resolution du *Confident*[7]. Aprez tout ce qu'on mande de Paris, il eust esté plus à propos de faire arrester Gerzé[8] que de l'esloigner; et si le premier ordre n'a pas encore esté exécuté, on ne doit pas y hésiter, car il sera mieux à la Bastille qu'en Anjou, où il y a assez de meschans esprits.

Toutes les lettres de Compiegne portent que le Roy n'a pas esté fasché de ce que M. de Villequier[9] a faict, Sa M^té^ estant bien ayse

[1] Mazarin désigne évidemment Monsieur, frère du Roi.

[2] Le sens est : *qu'il le croira la seule cause*, etc.

[3] On a déjà vu que Mmes de Fiennes et de Choisy avaient été exilées pour les intrigues par lesquelles elles avaient cherché à s'emparer de Monsieur pendant la maladie du Roi.

[4] Mot douteux.

[5] Il paraît résulter des lettres de Mazarin à Ondedei, nommé évêque de Fréjus, qu'il s'agit ici de la princesse palatine. (Voy. ci-dessus, p. 563.)

[6] D'après la clef donnée par M. Ravenel, le mot *Ange* désignait la *Palatine;* mais je crois qu'ici il désigne la *Reine*.

[7] C'est-à-dire, *de l'exil des personnes accusées d'intrigues*.

[8] René du Plessis de la Roche-Pichemer, comte de Gerzé, ou Jarzé, tué en 1672. Il avait déjà figuré dans les troubles antérieurs.

[9] On voit, par les *Mémoires de Mlle de*

Août 1658. d'avoir de braves gens auprez d'Elle[1]. Cela fera asseurement un tres-meschant effect; car rien n'importe tant pour le soustien de l'authorité royale que d'estre fort ferme à l'esgard de ceux qui perdent le respect. Je prie donc le *Confident* de se bien comporter en cette affaire et de tesmoigner qu'il est fort indigné de la maniere dont on en a usé; et sans cela les edicts[2] sont à vau-l'eau, et son authorité dans le mespris[3].

Il est important qu'on n'expedie pas à M. de Coustances[4] ce qu'il demande pour resigner son evesché, nonobstant que j'aye escrit au pere Annat[5] d'en parler au Roy. C'est pourquoy je vous prie de luy dire, lorsque ledict pere en parlera au *Confident* ou à vous, qu'il faut remettre la chose à mon retour[6]. Je vous supplie de n'oublier pas, car la chose est de consequence par les raisons que j'auray l'honneur de vous dire de vive voix.

Le *Confident* et vous, vous souviendrez que M. de Beaufort devoit retourner à Anet[7], aprez avoir faict la reverence au Roy et à la Reyne. Cependant il est estably à Paris; il gouverne son pere, et il est à craindre qu'on aura bientost sujet d'estre mescontent de sa conduite. C'est pourquoy il sera à propos de ne luy donner pas grand accez auprez du *Confident* et de la *Confidente* et [de] faire cognoistre qu'on evite de se familiariser avec lui ****.

Montpensier que Villequier, croyant avoir à se plaindre du duc d'Elbeuf, l'avait attaqué et avait été accusé de tentative d'assassinat.

[1] Villequier était un des quatre capitaines des gardes du corps.

[2] Les édits contre les duels.

[3] Le cas de Villequier était plus grave que celui des duellistes ordinaires, parce que le Roi était déjà au courant de sa querelle avec M. d'Elbeuf et qu'on lui avait défendu de se battre. Quant aux édits sur le duel, bien qu'on les renouvelât de temps à autre, ils ne furent guère appliqués sous la régence d'Anne d'Autriche.

[4] L'évêque de Coutances était Claude Auvry, dont il a été question t. IV, p. 416, note 3, des *Lettres de Mazarin*.

[5] Jésuite, confesseur du Roi. On trouvera, aux Analyses, l'indication de la lettre de Mazarin au père Annat.

[6] Claude Auvry voulait renoncer à la dignité d'évêque de Coutances. Il en obtint l'autorisation et ne conserva que la charge de trésorier de la Sainte-Chapelle. Il vécut jusqu'en 1687.

[7] Le château d'Anet était situé près de Dreux (auj. Eure-et-Loir). Il avait été bâti pour Diane de Poitiers et appartenait, en 1658, au duc de Vendôme, père du duc de Beaufort.

CCXCV.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 52 A, f° 125 v°. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

Calais, 10 août 1658.

(EXTRAIT.)

Après lui avoir dit qu'il a envoyé à la Cour un extrait de ses dépêches relatives aux troubles de Marseille, Mazarin continue en ces termes :

Je vous diray seulement que, si cette affaire se pouvoit accommoder en sorte que vostre reputation et la dignité du Roy n'y fussent point interessées, mon sentiment seroit que l'on preferast cette voye à celle de la force, premierement parce qu'il seroit tres-important, pour soustenir les affaires de la Catalogne et y faire les progrez que la faiblesse des ennemis nous peut faire esperer, que les troupes, qui sont destinées pour servir de ce costé-là, fussent en liberté d'y aller, d'autant plus que dans la creance qu'a eue M. de St Aunez[1] qu'elles le joindroient bientost, il s'est engagé au siege de [Campredon][2], duquel il pourroit peut-estre estre necessité de se retirer, faute de secours.

De plus, n'y ayant pas la derniere certitude que l'on pust venir à bout de Marseille par la rigueur, vous jugez bien que ce seroit s'exposer à d'estranges inconveniens, et que, si l'on s'estoit efforcé inutilement de chastier les seditieux, l'asseurance qu'ils auroyent, par cette experience, de l'impunité de tous leurs crimes, leur feroit peut-estre prendre la resolution de la porter plus loing et de se soustraire tout-à-faict à l'obeissance. Ce qui seroit sans comparaison de plus dangereux exemple

[1] Voy. sur Bary de Saint-Aunez ou Saint-Aunais, gouverneur de Leucate, tome II, p. 1052, des *Lettres de Mazarin.*

[2] Cette ville, dont le nom a été altéré dans la copie et changé en *Cauvedon,* est située en Catalogne, au sud de Puycerda. Saint-Aunais avait entrepris le siège de Campredon le 29 juillet. Il fut forcé de le lever. Le duc de Mercœur vint prendre le commandement de l'armée de Catalogne; mais il se tint sur la défensive et évita de gagner une action.

Août 1658. à l'esgard de toutes les autres villes de la province que ce que vous dictes que pourroit produire la voye de la douceur.

Outre cela, il faut considerer que, quand on seroit presentement en estat de faire quelque punition des revoltez, ce ne seroit que couvrir le feu et non pas l'esteindre, parce que ces esprits-là, qui sont naturellement chauds et turbulens, estant aigris par le chastiement qu'ils auroient receu, seroyent encore dans une plus meschante disposition qu'auparavant et ne songeroyent qu'à la faire esclater, lorsque les troupes seroyent esloignées de leur territoire et qu'ils auroyent pris leurs mesures pour le faire en seureté.

Enfin l'on m'escrit de Compiegne[1] que l'on y a representé les choses diversement de ce qu'elles nous ont esté dictes, et que la pluspart des personnes de la Cour sont persuadez que ce n'est qu'une affaire particuliere, pour la galere que l'on vouloit contraindre les marchands de Marseille d'entretenir malgré eux et sans necessité, qui a causé tout ce desordre. Ce qui vous doit estre encore un motif particulier de l'apaiser, s'il se peut, par la negociation plustost que par les armes, presupposé, comme j'ay dict ci-dessus, que cela se fasse avec reputation et dignité. Je vous dis mes pensées avec la franchise qui doit estre tousjours entre nous, me remettant neantmoins en tout aux ordres que vous recevrez de la Cour, et vous asseurant qu'à quoy que vous vous determiniez, j'appuyeray de tout mon pouvoir ce que vous aurez faict, estant fort persuadé que vous n'agirez que par un pur objet du bien des affaires de Sa M^{té}.

On a escrit à M. de Vendosme, afin qu'il approuvast[2] la deference que le chevalier Paul[3] a eue d'aller moüiller à la rade de Marseille, sur l'instance que vous luy en avez faicte.

Addition de la main de Son Eminence :

Quelque chose que je vous escrive, je n'oublie rien pour donner la

[1] La Cour était alors à Compiègne, d'où Ondedei et Rose correspondaient habituellement avec Mazarin.

[2] En qualité de grand amiral de France.

[3] Sur le chevalier Paul, voy. ci-dessus, p. 15.

derniere terreur à ceux de Marseille, afin qu'ils se disposent d'autant plus à avoir recours à vous et à satisfaire le Roy par vostre moyen. Août 1658.

CCXCVI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 135 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 11 août 1658.

(EXTRAIT.)

Cette lettre sera bien heureuse si vous pouvez trouver le temps de la lire dans les accablemens où vous serez en arrivant à Paris; mais tousjours les retraites dans l'oratoire, qui sont infaillibles, vous permettront d'employer un demy quart-d'heure en faveur des absens, pour lesquels je m'asseure que le *Confident* aura la bonté d'interceder; mais je ne crois pas qu'il en soit besoin, car on dict que vous ne haïssez pas les absens, et ils se confient fort en cela.

Heron m'a rendu vostre lettre, et je suis ravy de voir qu'on ne parle plus de maladie ny de convalescence; car c'est à dire que le Roy se porte comme s'il n'avoit jamais esté malade. Vous croirez bien que je n'en ay pas moins de joye que vous, et c'est tout dire. Je me flatte que, lorsque vous estes en particulier avec le *Confident*, je ne suis pas entierement oublié; mais je m'attendois que, comme je vous escris en commun, le *Confident* pourroit bien quelquefois vous soulager et prendre la peine de m'escrire un petit mot. On dict qu'il porte si bien la perruque, qu'il est si bien habillé et si galant, que je ne doute pas qu'estant, d'ailleurs, l'homme le mieux faict du royaume, les dames ne le courent à force, et j'approuve tout pourveu qu'elles ne fassent pas trop veiller.

Je n'ay rien à adjouster à ce que j'eus l'honneur de vous escrire hyer du siege[1], sinon que les travaux s'advancent, et que, la nuict

[1] La seconde lettre de Mazarin à la Reine, en date du 10 août 1658, où il lui parlait du siège de Gravelines, a été renvoyée aux Analyses, parce que les détails qu'elle donne

Août 1658. passée, on auroit faict un logement à l'attaque de M. de La Ferté, si les ennemis n'eussent faict jouer des fourneaux, et nous avons esté heureux d'en avoir esté avertis par un soldat qui s'est venu rendre à point nommé pour nous faire ce beau present; car on y auroit perdu beaucoup de monde, et pas un n'y a esté attrapé. M. de Varenne a travaillé en cet endroit-là toute la journée, et nous esperons y faire, la nuict prochaine, tout ce qui sera necessaire pour s'advancer promptement à passer le premier fossé de la contrescarpe.

J'ay faict partir ce matin M. d'Aquin pour aller voir M. d'Huxelles[1]; ce n'est pas qu'il ayt la fiebvre ny que sa blessure soit dangereuse, mais pour en avoir des nouvelles asseurées et le faire transporter du camp, si on juge que cela se puisse.

L'abbé Ondedei m'a tout escrit, et je n'ay rien à adjouster. Mme de Choisy[2] m'a escrit une grande lettre, mais je ne luy feray pas response, ou elle sera fort courte. Mme et M. de Brissac[3] m'ont aussy depesché un gentilhomme avec des lettres pour me dire qu'on leur avoit rendu mauvais office; mais je respondray ce qu'il faut.

Je vous supplie de me permettre que je puisse asseurer Monsieur de mes tres-humbles respects, et que je repete à vous et au *Confident* ce que je vous ay dict mille fois et que je diray jusqu'au dernier moment de ma vie.

M. de Fabert depesche ce gentilhomme pour rendre graces au Roy et à vous de l'honneur qu'il a receu ******.

sur ce siège se trouvent déjà dans la lettre à Turenne, en date du 9 août, publiée ci-dessus, p. 565.

[1] Louis Châlon du Blé, marquis d'Huxelles, nommé maréchal de camp en 1643, lieutenant général en 1650, avait reçu, au siège de Gravelines, une blessure dont il mourut le 13 août 1658.

[2] Jeanne Hurault de l'Hospital, née vers 1604, mariée à Jean de Choisy, conseiller au Parlement de Paris, etc., chancelier du duc d'Orléans; morte en 1666. Elle a son *historiette* dans Tallemant des Réaux.

[3] Louis de Cossé, duc de Brissac, avait épousé en 1645 Marie de Gondi. Il mourut en 1661. On voit par les *Mémoires de Mlle de Montpensier* que le duc et la duchesse de Brissac s'étaient compromis dans les intrigues qui eurent lieu pendant la maladie du Roi.

CCXCVII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 124 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 12 août 1658.

(EXTRAIT.)

M. le mareschal de La Ferté me vient de depescher pour me dire qu'il avoit faict un logement de son costé à la premiere[1] contrescarpe; qu'il y avoit eu quelques soldats hors de combat et quelques lieutenans et soubs lieutenans des gardes blessez, parmy lesquels il m'avoit nommé Cavoye[2]. Bellefons[3] avoit esté blessé, mais legerement; et ce qui luy faict beaucoup de peine[4], c'est que la Brosse, un des commandants de l'artillerie, a eu un coup de canon, duquel il ne peut pas revenir, et ce mesme coup a emporté Bois-Laurent, qui estoit chef des mineurs et a failly à emporter aussy Clerville et Vauban[5]. Comme il se rencontre que l'autre commandant [de l'artillerie] a une fievre continue qui l'empesche de servir, ledict mareschal me tesmoigne estre fort embarrassé pour le commandement de l'artillerie, et, en mon particulier, je ne sçay pas comme on y remediera, si ce n'est que vous peussiez vous passer pour quelques jours de Lettancourt et le luy envoyer.

Il me mande aussy qu'il apprend de tous les endroits et mesme par les partys qu'il a envoyez aux environs de Saint-Omer, que les ennemis y assemblent generalement toutes leurs forces hors celles qu'ils ont à

[1] Mot écrit en abrégé et douteux.

[2] Gilbert-Oger de Cavoye, qui devint maréchal de camp en 1696 et mourut en septembre 1702.

[3] Bernardin Gigault de Bellefonds avait été maréchal de camp en 1652 et lieutenant général en 1655; il devint maréchal de France en 1668 et mourut en 1694.

[4] Au maréchal de La Ferté.

[5] Sébastien Le Prêtre de Vauban devint maréchal de camp en 1676, lieutenant général en 1688, maréchal de France en 1703, mort en 1707. Il avait déjà servi au siège de Stenay, en 1654.

Août 1658. vostre teste, et que, s'ils s'avançoient par Link ou par quelque autre endroit avec un corps de cinq à six mille hommes, comme ils le peuvent aysement, il auroit de la peine à empescher qu'ils ne jetassent cinq ou six cens hommes dans la place, et qu'il croyoit que vous deviez destacher un corps pour prendre le poste de Waten[1], parce que, par ce moyen, on asseureroit tout. Je luy ay faict response que je ne sçavois pas bien le party qu'il falloit prendre; mais que je vous informerois de tout ce qu'il me mandoit, et que j'estois asseuré que vous prendriez la resolution que vous estimeriez la meilleure pour empescher qu'il ne pust reussir aux ennemis de secourir Gravelines, et qu'il seroit bon qu'il vous donnast part de tous les advis qu'il recevroit et de ses pensées, avec asseurance que, comme vous n'avez rien devant les yeux que le plus grand advantage du service du Roy, vous faciliteriez avec plaisir toutes les choses qui le pourroient advancer.

Il voudroit estre fortiffié de quelque peu d'infanterie; sur quoy je me remets à vous d'en user comme vous le jugerez à propos.

Le regiment d'Alsace arriva hyer au camp, fort de plus de sept cens hommes, compris les officiers, et demain le regiment royal d'infanterie y arrivera aussy. Je ne sçay pas de combien d'hommes il est composé; mais ce renfort ne peut estre de moins de cinq cens hommes, puisqu'il y a une compagnie suisse qui marche avec ledict regiment.

CCXCVIII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 146 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 12 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je mande à M. de Villeroy ce qui s'est passé la nuict derniere au

[1] Waten ou Watten, aujourd'hui département du Nord, sur l'Aa, arrondissement de Dunkerque.

siege, afin qu'il en informe le *Confident* et vous. Mme de Cavoye[1] ne se doit pas mettre en peine, car, sur ma parole, son fils est blessé sans seulement apparence de douter[2]. Août 1658.

Les ennemis nous menacent tousjours de vouloir secourir la place, et nous prenons toutes les précautions pour les empescher, sans rien oublier ce pendant pour advancer le siege.

La blessure de M. le marquis d'Huxelles fera peut-estre languir son attaque[3]; mais jusqu'à present cela ne paroist pas, le regiment italien ayant fort bien faict son devoir, et les gardes escossoises aussy. Je renvoye G...[4] en diligence pour demander à M. le Grand Maistre[5] un commandant d'artillerie et pour dire au *Confident* et à vous que jamais, en ma vie, je n'ay souhaité avec plus de passion de voir finir aucune chose comme ce siège, ayant la plus grande impatience du monde de me rendre auprez des personnes que vous sçavez, qui n'ont pas beaucoup d'aversion pour moy, qui en suis tout persuadé, et je ne croy pas de me tromper. Je me porte assez bien; asseurement je n'auray aucun mal lorsqu'il sera question de donner à vous et au *Confident* des marques de ma passion à vostre service.

Je vous supplie de vous souvenir quelquefois de vostre tres-humble serviteur, quand ce ne seroit qu'à cause de ** et de **. Je renouvelle les asseurances de mes tres-humbles respects à Monsieur, et je suis ce que je dois au *Confident* et à vous *****.

[1] Marie de l'Or, mariée le 16 septembre 1625 à François Oger, seigneur de Cavoye. (Voy. son *Historiette* dans Tallemant.)

[2] Tel est le texte de la copie. Le sens est, je crois : *sans qu'il paraisse s'en douter*, ou peut-être, *sans apparence de douleur*.

[3] L'attaque sur le point qu'il était chargé d'emporter.

[4] Nom que je n'ai pu déchiffrer. Il semble qu'il y a *Gurs* ou *Guri*. C'est peut-être une forme abrégée pour Gontery, souvent cité par Mazarin.

[5] Charles de La Porte, grand maître de l'artillerie, fils du duc de La Milleraye. (Voy. sur lui une *Addition* au tome V, p. 755, des *Lettres de Mazarin*.)

CCXCIX.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 125 v°. — Copie du temps.

À M. DE TURENNE.

Calais, 13 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne suis pas en estat de vous dire autre chose, si ce n'est que je suis au desespoir et que rien n'est capable de me consoler de la mort du pauvre comte de Moret[1]. Vous sçavez si j'en ay raison, et si, sans faire tort à personne, il n'estoit pas un des plus honnestes gentilshommes qui fust en France. Je suis aussy extremement affligé de la mort de M. de Varennes[2], et j'auray soin de ses enfans avec la derniere affection. Ce coup de canon a emporté à vous et à moy deux personnes que nous aurons de la peine à recouvrer en toute nostre vie, et c'est un miracle que M. de La Ferté ne l'ayt esté aussy. Il a eu seulement une contusion en un bras, causée du mesme coup.

Je sçay aussy bien que vous ce que vous perdez au comte de Moret, et, quelque amy que vous puissiez avoir, vous n'en aurez jamais un qui le soit à ce point-là[3]. Il est estrange que ce siege soit fatal pour les personnes de condition; car il n'y a que quatre-vingts blessez à l'hospital, et la nuit derniere, où ce malheur est arrivé, il n'y a eu que quatre Suisses hors de combat, de dix compagnies qui estoient en garde.

[1] Antoine du Bec-Crespin, comte de Moret, maréchal de camp en 1652, lieutenant général en 1655, tué au siège de Gravelines (13 août 1658).

[2] Roger de Nagu, marquis de Varennes. (Voy. t. V, p. 441, note 1, des *Lettres de Mazarin*.)

[3] Turenne s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* sur le compte de M. de Moret : «Il était lieutenant des gendarmes de M. le Cardinal et devait avoir le gouvernement de Gravelines. M. de Turenne l'aimait tendrement, et il n'y avait point de gentilhomme en France à qui il eût sitôt ouvert son cœur, lui ayant reconnu en diverses affaires un procédé fort sincère, accompagné de beaucoup de jugement... Il n'est pas croyable combien [M. de Turenne] a été touché de sa mort, comme d'une perte qui ne se répare pas.»

Gontery[1] a receu aussy un coup de mousquet à la cuisse; mais j'espere qu'il n'en aura que le mal. Août 1658.

J'ay escrit à M. le comte de Schomberg de se rendre auprez de M. le mareschal de La Ferté pour servir à son attaque, où il est absolument necessaire.

Je vous depeschay hyer un garde, et je n'ay autre chose à adjouster à ce que je vous escrivis, si ce n'est que j'envoyeray ce soir au camp, ou à Bourbourg, plus de mille hommes de pied; car le regiment royal [et] la compagnie suisse, avec trois cent cinquante Anglois, font ce nombre.

CCC.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 142 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 13 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je suis dans la derniere affliction de la mort du pauvre comte de Moret, qui a esté emporté d'un coup de canon, la nuit passée[2], à la tranchée de M. le mareschal de La Ferté. Le Roy a perdu un bon serviteur, et la France un tres-honneste[3] gentilhomme, qui, sans exageration, avoit toutes les bonnes qualitez qui sont necessaires pour cela. Je l'aymois avec grande tendresse, et le *Confident* et vous le sçavez fort bien. J'advoue que j'en suis au desespoir, et je ressentiray cette perte toute ma vie avec raison; car je sçay fort bien qu'on ne peut avoir plus d'amitié pour une personne qu'on ayme et estime fort qu'il en avoit pour moy. Je depesche ce gentilhomme au marquis de Vardes[4], qui sera in-

[1] Paul de Gontery avait été nommé maréchal de camp en 1652.

[2] Le comte de Moret fut tué dans la nuit du 12 au 13 août.

[3] On sait quelle était, au XVII[e] siècle, la force du mot *honnête*, comprenant toutes les qualités qui rendaient un homme digne d'estime.

[4] François-René du Bec-Crespin, frère du comte de Moret. (Voy., sur le marquis de Vardes, le tome V, p. 48, note 2 des *Lettres de Mazarin*.)

Août 1658. consolable, et je supplie le *Confident* et vous de luy vouloir dire quelque chose pour soulager sa peine.

Ce mesme coup de canon a emporté la teste auparavant à M. de Varenne, dans la personne duquel le Roy faict aussi une tres-grande perte, car il n'y avoit pas en France un meilleur officier pour un siege. Il a quitté l'armée de M. de Turenne pour se venir faire tuer à ce siege, au moindre mot que je luy ay faict dire. Il est pauvre et laisse beaucoup d'enfans. Le Roy a beau champ d'exercer sa generosité et sa justice, les rescompensant des services du père.

M. le mareschal de La Ferté a une grande contusion à un bras d'un morceau de bois que le mesme coup luy a jeté, perçant l'espaulement du logement. Ils estoient tous trois ensemble, et c'est un miracle que le mareschal n'ayt aussy esté emporté. Le pauvre Gontery a receu aussy un coup de mousquet dans la cuisse; mais j'espere qu'il n'en aura que le mal. M. le marquis d'Huxelles se porte mieux, et il sortira heureusement de sa blessure, à ce que les medecins et les chirurgiens disent. Voilà tout ce que j'ay à dire au *Confident* et à vous, et à vous supplier de faire partir en diligence Gadagne[1] pour se rendre auprez de moy **.

CCCI.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 148. — Copie du temps.

AU DUC DE MERCOEUR.

Calais, 14 août 1658.

(EXTRAIT.)

J'ay entretenu le s[r] de la Reynarde, qui est venu icy. Il m'a parlé, de la part de la ville de Marseille[2], en des termes remplys de soubmission

[1] Charles-Felix de Galéan, comte de Gadagne. (Voy. t. V, p. 296, note 4, des *Lettres de Mazarin*.)

[2] On a vu ci-dessus, dans la lettre du 10 août au duc de Mercœur, p. 573, qu'il y avait des troubles à Marseille.

et d'obeissance, m'a tesmoigné que, dans ce qui s'est passé en dernier lieu, elle n'avoit eu aucun mauvais dessein de choquer les ordres et l'authorité du Roy ny la vostre[1], et enfin m'a protesté que tous les habitans estoient prests de faire tout ce que vous jugerez estre de la dignité et de la satisfaction de Sa M^té^, ou de la vostre particuliere. Août 1658.

Je luy ay respondu que, me trouvant esloigné de la Cour, je ne pouvois luy rien dire, si ce n'est que je sçavois que le Roy estoit fort en colere de cette derniere esmotion, et que Sa M^té^ vous enverroit pouvoir de faire tout ce que vous estimerez necessaire pour le bien de son service et pour le soustien de son authorité, de sorte que c'estoit à vous qu'ils devoient recourir, et que je croyois qu'ils ne pouvoient pas avoir un intercesseur plus favorable, puisque, outre l'affection que vous aviez tousjours tesmoignée pour Marseille, vous serez sans doute bien ayse, devant estre toujours gouverneur de la Provence[2], de pouvoir vous concilier de plus en plus les esprits d'une des principales villes de la province, et que vous n'employeriez la force contre eux que contre vostre inclination, aprez avoir tenté inutilement de leur faire faire ce qu'ils devoient par la voye de la douceur.

En effet, je m'asseure que vous agirez sur ce fondement; mais quelque party que vous preniez, le Roy l'approuvera comme le meilleur et le plus advantageux pour son service.

[1] Le duc de Mercœur était gouverneur de la Provence.

[2] Après la mort du duc de Mercœur, le gouvernement de la Provence fut donné à son fils le maréchal-duc de Vendôme, qui s'illustra par la victoire de Villa-Viciosa et vécut jusqu'en 1712. Le marquis de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, était, sous ses ordres, lieutenant général du gouvernement de Provence.

CCCII.

Bibl. nat., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 150 v°. — Copie du temps.

À LA REINE.

Calais, 14 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je ne puis pas me remettre du malheur de la nuict precedente [1] dont j'ai eu l'honneur de donner advis au *Confident* et à vous par le chevalier de Meré [2]. J'ay sceu, aprez, que le mesme coup emporta aussy le frere de M. de Varenne et un bras au prevost general des Suisses, et la mesme piece avoit emporté deux jours auparavant un chef des mineurs et un autre officier.

Le pauvre marquis d'Huxelles se porte mal; il a une grande fiebvre. Sa blessure est seche, et la nature ne l'ayde en aucune façon. On en a tous les soins imaginables, mais luy n'a pas voulu estre transporté du camp, où il est bien logé. Les medecins l'ont jugé ainsy à propos jusques à tant que le 7me [jour] soit passé.

La nuict derniere, le regiment d'Alsace et [celui de] Lorraine, qui n'est composé que de cent cinquante soldats, le premier l'estant de six cens soixante sans les officiers, ont faict un logement, à l'attaque de Piedmont [3], pour quatre cens hommes, au delà du premier fossé, et se sont rendus maistres de la palissade, de maniere qu'on pretend, cette nuict, travailler pour gaigner le chemin couvert et les mettre en estat de passer le fossé de la contrescarpe. On y a perdu soixante-dix soldats, et la Prugne y a esté blessé. A midy, le regiment des gardes escossoises a faict aussy un fort bon logement à l'attaque de M. de

[1] Le mot *précédente* est suivi des mots *à la* et d'un signe qui équivaut à *dernière* écrit en abrégé. Le sens est peut-être *par ma dernière lettre*, qu'il faudrait placer après *advis*.

[2] Voy., sur le chevalier de Méré, les Additions du tome V, p. 792, des *Lettres de Mazarin*.

[3] A l'attaque dont était chargé le régiment de Piémont.

La Ferté; car il a passé un fossé, où il y avoit quatre à cinq pieds d'eau, et a chassé avec beaucoup de vigueur les ennemis de tous les dehors qu'ils avoient et desjà de la corne[1] de la basse-ville, et estant[2] voulu revenir pour faire un effort et regagner le logement, les nostres l'ont soustenu, et ils (les ennemis) ont esté bien battus. Il y a eu soixante hommes hors de combat, et quatre fourneaux[3], que les ennemis ont faict jouer dans les deux attaques, n'ont pas beaucoup endommagé nos soldats. Le major des gardes escossoises y a esté fort blessé, et quelques officiers; et le colonel, qui a conduit tout cela avec intelligence et la derniere bravoure, se porte bien, quoyqu'il ayt esté deux heures à descouvert. Août 1658.

Clerville me faict esperer un griffonnement[4], demain, de l'estat de leurs attaques, et je l'envoyeray au *Confident*.

J'ay receu vostre lettre du 10, de Compiegne, et je vous asseure que je gaigneray des momens pour me rendre auprez de vous et du *Confident*, car il n'y a rien au monde que je souhaitte avec une plus grande passion. Je vous prie de dire à 22 (la Reine) mille choses de *; car effectivement il dict vray ****.

CCCIII.

Aff. étr., Pays-Bas, t. 44, f° 236. — Minute.

À M. DE TURENNE.

Calais, 15 août 1658.

(EXTRAIT.)

Je viens de recevoir vostre lettre d'hyer. Je me conforme entierement à tout ce que vous me mandez, n'ayant jamais creu que vous deussiez quitter l'endroit où vous estes pour venir à Waten, à moins

[1] On appelait *corne* un ouvrage avancé situé hors du corps de place et composé d'une courtine et de deux demi-bastions.

[2] La copie porte bien *estant*, au lieu de *ayant*. Le sens est : *les ennemis ayant voulu revenir*, etc.

[3] Fourneaux de mines remplis de poudre.

[4] Une esquisse griffonnée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Août 1658. que les ennemis fissent quelque mouvement qui vous obligeast à cela, et comme ils n'en sçauroient faire aucun que vous n'en ayez cognoissance, j'ay l'esprit en repos, et je m'asseure que vous prendrez tousjours le meilleur party pour les empescher de venir à bout des desseins qu'ils pourroient avoir.

Ce pendant le siege va fort bien, les nostres ayant pris entierement le dessus depuis la nuit precedente à celle-cy, que le regiment d'Alsace se rendit maistre de son costé de la contrescarpe et de tous les ouvrages que les ennemis avoyent jusqu'à la corne; et hyer, de plein midy, le regiment des gardes escossoises s'empara de toutes les fortifications que les ennemis avoyent jusques au fossé de la basse-ville; ce qui a esté continué cette nuit par le regiment du mareschal de La Ferté jusques à contraindre les ennemis de quitter une piece de canon qu'ils avoyent en un travail à costé de l'ouvrage à corne de la basse-ville, et de l'autre attaque [Perducere][1] s'est encore beaucoup advancé, de maniere qu'il me semble que les nostres ont tout-à-fait le dessus, et il y a grande apparence que l'on menera à present cette affaire bien viste[2] et d'autant plus que l'armée de M. de La Ferté, depuis l'arrivée du regiment d'Alsace, qui est aussy bon qu'on puisse dire, a esté renforcée de prez de quinze cens hommes.

J'espere de faire partir par la marée de ce soir, la Loyauté avec les munitions et tout ce qui estoit destiné pour Dixmude et Furnes, comme aussy avec les choses que Letancour[3] avoit demandées pour l'équipage d'artillerie. Ainsy, vous ne serez plus obligé d'avoir recours à M. Lockart, et comme l'on envoye vingt milliers de poudre, ce sera à vous de les partager comme vous jugerez plus à propos entre Furnes et Dixmude.

Rien ne manque à ce siege, et, au contraire, tout y est en abondance, et, suivant toutes les apparences, il me semble qu'il ira à present bien; car les nostres advancent avec beaucoup de vigueur. Le

[1] Nom très douteux.

[2] Gravelines tomba au pouvoir de la France quinze jours après, le 30 août.

[3] Letancour ou Lettancourt était un ingénieur attaché à l'artillerie dont il a été plusieurs fois fait mention.

pauvre marquis d'Huxelles se porte fort mal, et on ne croit pas qu'il en reschappe. J'en suis extremement touché; car outre qu'il est un fort bon officier, c'est un des meilleurs gentilshommes qu'on cognoisse[1]. Il n'y a pourtant encore rien de desesperé. Août 1658.

[1] «M. d'Huxelles, dit Turenne, était un homme de mérite et l'un des premiers lieutenants généraux de France.»

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES ANALYSÉES.

(ANNÉES 1657-1658.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
1er juillet. La Fère.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce que les ennemis ont passé près de la Bassée et de Béthune et ne songent certainement pas à secourir Montmédy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 140.
1er juillet. La Fère.	A la marquise de Richelieu.	Regret que ce qu'elle propose pour la survivance de la lieutenance de roi de Bourgogne ne soit pas praticable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 89 v°.
1er juillet. La Fère.	A M. de Vandy.	Mazarin ne répondra aux plaintes de M. de Vandy que lorsque le siège de Montmédy sera terminé. Il désire autant que lui-même qu'il puisse obtenir un établissement (le gouvernement d'une place)[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 89.
1er juillet. La Fère.	A M. de Castelnau.	Mazarin approuve le projet formé par M. de Castelnau. Turenne n'est pas de cet avis; mais on pourra l'y ramener. Il termine en disant: «Je croy que je m'aboucheray avec M. de Turenne, et je résoudray toutes choses.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 90.
1er juillet. La Fère.	A M. de Lavogadre.	Lettre relative au payement de la solde du régiment italien commandé par Arnolfini. Mazarin se plaint du grand nombre de valets. Il exige qu'on en réduise le nombre. Il ajoute: «Les pistoles doivent être données à onze livres, quoy qu'elles nous coustent cinq sols davantage et qu'elles se débitent au lieu où vous estes à plus de douze livres[2].» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 88.
1er juillet. La Fère.	A M. de Feuquière.	Remerciements pour les assistances qu'il donne au siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 89.
1er juillet. La Fère.	A M. de Cavoye.	Mazarin lui annonce qu'il écrit aux surintendants des finances pour qu'ils fassent payer ce qui est dû à Cavoye. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 89.

[1] De Vandy fut nommé gouverneur de Montmédy après la prise de cette ville.

[2] On sait que la pistole, monnaie réelle d'or d'Italie et surtout d'Espagne, qui pesait environ 6 grammes 66 centigrammes lorsqu'elle provenait de ce dernier pays, s'évaluait en un nombre plus ou moins grand de nos livres tournois de compte, suivant que nos livres, d'après le rapport variable de l'or avec l'argent et d'après la valeur de convention que nous attribuions à nos monnaies nationales, baissaient ou montaient en prix *nominal*. Sous le règne de Henri IV, la pistole valait 7 livres, parce que la livre valait encore 2 fr. 60 cent. environ, Sous Mazarin, la livre tournois ne valait plus que 1 fr. 60 cent.; par suite, la pistole valait 11 à 12 livres.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
1er juillet. La Fère.	Aux Surintendants des finances.	Billet pour qu'ils fassent payer par bonne assignation cinq mille francs[1] à M. de Cavoye sur dix mille qui lui sont dus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 89.
2 juillet. La Fère.	A M. de Turenne.	D'après la marche des ennemis, on craint qu'ils n'attaquent Ardres. Mesures prises pour secourir cette place. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 142.
2 juillet. La Fère.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui annonce que le duc de Navailles doit se rendre à son armée et l'informer de toutes les nouvelles. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 143.
2 juillet. La Fère.	A M. de Mondejeux.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Détails sur les mouvements des ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 144.
2 juillet. La Fère.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à deux lettres de Colbert en date du 28 et du 29 juin[2]. Mazarin y parle de l'éducation de son neveu Alphonse Mancini, que la comtesse de Soissons (Olympe Mancini) voit trop souvent. «Cela le gastera, écrit le Cardinal, et il faut y donner ordre». Il exprime sa satisfaction du succès qu'a eu l'abbé Le Tellier dans l'acte final de sa philosophie. Enfin il envoie des présents que le maréchal de Gramont pourra distribuer dans son ambassade d'Allemagne; il l'entretient ensuite d'affaires privées et de la paix faite avec la Hollande. B. N., papiers Baluze, t. 176.
2 juillet. La Fère.	Au marquis de Saint-Simon.	Mazarin le remercie des faisandeaux qu'il lui a envoyés. Aff. étr. (France), t. 274, f° 368.
2 juillet. La Fère.	Au duc de Vendôme.	Mazarin lui transmet les ordres du Roi pour qu'il «fasse relascher» les vaisseaux hollandais. Aff. étr. (France), t. 274, f° 368.
2 juillet. [La Fère.]	A l'évêque de Coutances.	Mazarin a reçu les pièces relatives à l'assemblée du clergé. Il croit que l'archevêque de Sens a une grande part aux libelles contre l'archevêque de Toulouse. Différend entre les évêques et les présidents à mortier. Recommandation de faire payer septante pistoles en espèces à Lavogadre, qui commande son régiment italien. Aff. étr. (France), t. 274, f° 368 v°.
3 juillet. La Fère.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin le félicite, ainsi que le duc de Charost, d'avoir jeté des secours dans Ardres[3]. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 147, minute.
3 juillet. La Fère.	A M. de Castelnau.	Mazarin va se rendre à Saint-Quentin, où Turenne doit se rendre de son côté. Le Cardinal invite M. de Castelnau à assister à cette entrevue. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 148.
3 juillet. La Fère.	A M. de Broglia.	Félicitations sur la promptitude avec laquelle il a jeté des troupes dans les places menacées par les ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 98.

[1] Le mot franc était alors synonyme de la livre tournois de compte.
[2] Les lettres de Colbert ne sont pas dans le recueil de M. P. Clément.
[3] Voy. ci-dessus, p. 5, la lettre à Turenne du 3 juillet 1657.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
3 juillet. La Fère.	A M. le duc de Chaulnes.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 98 v°.
3 juillet. La Fère.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mêmes félicitations et protestations d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 94.
3 juillet. La Fère.	A M. de Mondejeux.	Mazarin vient de recevoir la nouvelle de la retraite des ennemis, et s'en réjouit. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 93.
3 juillet. La Fère.	Au marquis de Créquy.	Après lui avoir parlé de la marche des ennemis, Mazarin termine ce billet en lui disant qu'il vient d'apprendre leur retraite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 94.
4 juillet. La Fère.	Au duc de Saint-Simon.	Mazarin le remercie de la lettre obligeante qu'il lui a adressée. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 94 v°.
[3 ou 4 juillet[1].] [La Fère.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert[2]. B. N., ms. Baluze, t. 176, f° 315.
4 juillet. La Fère.	Au prince d'Harcourt.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 41, f° 155.
4 juillet. La Fère.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin lui annonce que l'affaire de Girardin a été ajustée. Il parle ensuite du déplaisir que lui a causé sa maladie. Il l'entretient aussi d'une lettre du Procureur général remplie de plaintes qui n'ont aucun fondement. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 229, et *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 95.
4 juillet. La Fère.	A Talon du Quesnoy	Éloge de sa ponctualité à donner des nouvelles. Retraite des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 94 v°.
4 juillet. La Fère.	A M. de Roncherolles.	Nouvelle de la retraite des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 95.
4 juillet. La Fère.	A M[lle] de Montpensier.	Mazarin est confus de la bonté avec laquelle cette princesse relève les petits services qu'il lui a rendus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A f° 95.
4 juillet. La Fère.	Au chevalier de Clerville.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a donnees du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr.. *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 96.

[1] La réponse de Mazarin n'est pas datée. Il répond à une lettre de Colbert qui porte la date du 1[er] juillet. La réponse doit être du 3 ou 4 juillet.

[2] La lettre et les réponses se trouvent en partie dans le recueil de M. P. Clément (t. I, p. 274 et 276). M. Pierre Clément n'a pas reproduit la note marginale du Cardinal relative à Vittorio Siri [a]. En voici le texte : «L'abbé Siry, écrit Mazarin, me mande qu'il veut s'en aller avec le cardinal Antoine [b], et qu'il avoit remis tous les papiers à l'un de vos commis, ne vous ayant pas trouvé chez vous. Je crois qu'il n'est pas trop content, et je serois bien empesché de vous dire pourquoy. Il faudroit que vous le visiez sans affectation, faisant semblant de luy vouloir parler sur les papiers; et s'il vous dict quelque chose, vous luy pourrez faire cognoistre qu'il se conduit mal et qu'il va perdre sa fortune par caprice, et [qu']il faudroit qu'il me vinst voir auparavant de partir [c].»

[a] Voy. t. VII, p. 532, des *Lettres de Mazarin*.
[b] Antonio Barberini. (Voy. t. I, p. 910, des *Lettres de Mazarin*.)
[c] Mazarin savait que Vittorio Siri écrivait l'histoire de son temps, et il tenait à le ménager.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
4 juillet. La Fère.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Nouvelles du siège. Mazarin est affligé de la blessure de M. de Couvonges. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 96.
4 juillet. La Fère.	Au comte de Béthune.	Lettre relative aux remerciements que lui a adressés M[lle] de Montpensier. Mazarin les attribue surtout aux bons offices du comte de Béthune. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 106.
4 juillet. La Fère.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin a été bien aise de la satisfaction qu'a eue M[lle] de Montpensier des services qu'il lui a rendus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 106 v°.
4 juillet. La Fère.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin le félicite des services qu'il a rendus pour contraindre les ennemis à battre en retraite. Nécessité de continuer de veiller à la défense du pays. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 106 v°.
4 juillet. La Fère.	A M. de Baas.	Remerciements pour la diligence avec laquelle il a exécuté les ordres du Roi. Il doit maintenant ramener les mousquetaires et les gardes de Mazarin [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 107 v°.
4 juillet. La Fère.	Au marquis d'Hocquincourt.	Remerciements pour les bonnes nouvelles qu'il a données. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 107 v°.
4 juillet. La Fère.	Au Chancelier.	Mazarin lui recommande l'évêque de Valence, qui craint que le présidial de Valence n'obtienne, par ses sollicitations, quelque arrêt au préjudice de celui qui a été rendu antérieurement en sa faveur. Aff. étr. (France), t. 274, f° 372.
5 juillet. La Fère.	A M. de Fabert.	Mazarin exprime le regret de voir que le siège de Montmédy marche lentement et que les Français ont été chassés de la position qu'ils avaient occupée. L'inquiétude que l'on avait eue pour Ardres est dissipée, grâce à la promptitude des secours qu'on y a jetés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 96 v°.
5 juillet. La Fère.	Au marquis d'Hocquincourt.	Remerciements sur la diligence avec laquelle il s'est jeté dans Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 97.
5 juillet. La Fère.	A M. de Rouville.	Félicitations pour avoir sauvé une ville aussi importante qu'Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 98.
5 juillet. La Fère.	A M[me] de Rouville.	Remerciements pour la lettre par laquelle elle l'a averti de la retraite des ennemis. Félicitations pour elle et pour son mari, qui a défendu Ardres avec succès. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 97 v°.
5 juillet. La Fère.	Au comte de Charost.	Remerciements pour la diligence avec laquelle il a secouru Ardres. Mazarin a appris que les ennemis sont venus une seconde fois devant Ardres et ont encore été obligés de se retirer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 98 [2].

[1] On a vu ci-dessus, p. 8, qu'on les avait envoyés à la défense d'Ardres.
[2] On trouve dans le même volume, f° 109, à la date du 5 juillet, une lettre à Fabert, qui est semblable à celle que nous avons publiée ci-dessus, p. 17, sous la date du 7 juillet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
5 juillet. La Fère.	A M. de Mondejeux.	Mazarin a fait valoir auprès de Leurs Majestés les services rendus par M. de Mondejeux à Calais et à Ardres. Il peut compter sur l'amitié du Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 110.
5 juillet. La Fère.	Au marquis de Créquy.	Remerciements pour le zèle avec lequel il avait rassemblé des forces pour secourir Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 110.
5 juillet. La Fère.	Au Chancelier.	Recommandation pour le frère de Mme de Venel, qui poursuit un procès au Conseil pour la charge de contrôleur des guerres de Provence. Aff. étr. (France), t. 274, f° 379.
5 juillet. La Fère.	A l'évêque de Lavaur.	Il peut compter sur l'amitié de Mazarin, comme le Cardinal compte sur la sienne. Aff. étr. (France), t. 274, f° 379 v°.
5 juillet. La Fère.	A J.-B. Colbert[1].	Indication de montres, cuillers, fourchettes, chapeaux, épées, gants[2], qu'il doit remettre à MM. de Gramont et de Lionne. Aff. étr. (France), t. 274, f° 381.
5 juillet La Fère.	Au comte Broglia.	Mazarin a su avec quel empressement il avait réuni la cavalerie de la Bassée pour secourir Ardres. Il l'en remercie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 110 v°.
6 juillet. La Fère.	Au duc de Chaulnes.	Remerciements pour la ponctuatité avec laquelle il a donné des avis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 110 v°.
6 juillet. La Fère.	A l'ambassadeur d'Angleterre (Lockhart).	Mazarin lui parle de la tentative faite par les ennemis contre Calais. «Ils ont, écrit-il, deschargé leur colère sur la Basseville de Calais et sur quelques villages qu'ils ont bruslez.» Mazarin souhaite que l'ambassadeur puisse se rendre à la Cour afin d'avoir une conférence avec lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 110 v°.
6 juillet. Sissonne.	Au sieur Talon du Quesnoy.	Comme M. de Bridieu n'a pas été intégralement payé de sa pension, il faut lui assigner des villages sur lesquels il puisse lever des contributions de guerre. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 171.
6 juillet. La Fère.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert[3] en date du 4 juillet. Il n'y est question que des affaires particulières de Mazarin. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
6 juillet. Stenay.	A l'abbé Fouquet.	En le remerciant des nouvelles qu'il lui donne et des intrigues qu'il lui signale, Mazarin l'engage à en poursuivre et châtier les auteurs. Quant à Bernière, dont la famille rend de grands services, il suffira de le faire revenir par une lettre de cachet. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 231.
6 juillet. Sedan.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui annonce que le Roi se rendra le lendemain au camp devant Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 101.

[1] Voy. dans le tome VII, p. 541, une lettre à J.-B. Colbert en date du 30 juin 1657.
[2] C'est ce que Mazarin appelle *bagatelle* dans sa lettre au maréchal de Gramont du 3 juillet 1657.
[3] La lettre de Colbert ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
10 juillet. Sedan.	A M. d'Estrades.	Envoi du sieur du Mesnil chargé de dépêches qui feront connaître à d'Estrades les intentions du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 101.
10 juillet. Sedan.	A M. Douet ou Doua.	Mazarin le charge du payement des soldats italiens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 101 v°.
10 juillet. Sedan.	Au marquis de Duras.	Mazarin sera heureux de lui faire obtenir, aussitôt qu'il sera possible, les grâces du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 102.
10 juillet. Sedan.	A M. de Foucaut.	Sur la demande de Mazarin, le Roi a accordé au lieutenant de M. de Foucaut la compagnie qu'il demandait pour lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 102 v°.
10 juillet. Sedan.	A M. de Bissy, maréchal de camp [1].	Mazarin regrette de ne pouvoir appuyer sa demande pour la charge de lieutenant général. On a résolu de n'en pas créer quant à présent, parce qu'il y en a trop. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 103.
10 juillet. Sedan.	Au comte de Montesson [2].	Refus d'introduire un changement de date dans une lettre royale. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 103.
10 juillet. Sedan.	A M. de Féron [3].	On ne pourrait lui accorder l'indépendance qu'il demande lors même qu'il remplirait la fonction de lieutenant général. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 103 v°.
10 juillet. Sedan.	A M. du Buisson, mestre de camp de cavalerie.	Remerciements pour l'affection qu'il témoigne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 104.
10 juillet. Sedan.	Au marquis Ville.	Accusé de réception de dépêches et remerciements pour son bon souvenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 104 v°.
10 juillet. Sedan.	A M. de Valavoire.	Lettre relative aux recrues que doit lever M. de Valavoire et au remboursement de ses avances. Recommandation pour que l'on veille à la conservation de Valence en Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 105.
10 juillet. Sedan.	A M. Brachet.	Longue lettre où Mazarin l'entretient de tous les détails de l'armée d'Italie, des secours que doivent fournir les alliés, de la nécessité de ménager l'argent qu'on lui envoie et qui s'élève à plus de cent trente-six mille livres, etc. L'artillerie et les dépenses qu'elle entraîne, la fourniture du pain et l'approvisionnement de l'armée, les travaux des sièges et autres détails militaires remplissent la dépêche. B. N, ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 114.
10 juillet. Sedan.	Au duc de Modène.	Mazarin ne peut lui écrire avec détail, n'ayant pas le chiffre de la correspondance. Il s'en remet à la lettre de Le Tellier et annonce l'envoi d'argent pour les quartiers d'hiver. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 112.

[1] La *Chronologie militaire* n'indique pas de maréchal de camp de ce nom en 1657; Claude de Thiard, marquis de Bissy, y figure comme nommé maréchal de camp en 1672.

[2] Charles, comte de Montesson, avait été nommé maréchal de camp en 1651 et lieutenant général en 1656. (*Chronologie militaire.*)

[3] La *Chronologie militaire* mentionne Charles-Claude de Ferron comme nommé maréchal de camp en 1646 et lieutenant général en 1653. Il mourut en décembre 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
10 juillet. Mouzon.	A M. de Turenne.	Mazarin lui donne avis de l'état du siége de Montmédy et d'une sortie des ennemis qui a été repoussée. Il lui annonce le voyage du Roi au camp de Montmédy, puis parle des forces des ennemis dans le Luxembourg, et termine ainsi : «Vous sçavez que j'ay beaucoup d'affection et estime pour le s^r de Hauterive[1], et que quand j'auray occasion de la luy tesmoigner, je le feray avec plaisir.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 120 v°.
10 juillet. Sedan.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de remettre à Rossignol[2] le paquet que Mazarin envoie à Colbert. Aff. étr. (FRANCE), t. 274, f° 387.
12 juillet. Stenay.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 5 juillet 1657[3]. Mazarin y parle surtout de ses affaires personnelles. Il mentionne un fait d'armes glorieux pour le comte de Soissons, et charge Colbert d'en parler à sa nièce (Olympe Mancini, comtesse de Soissons[4]) et à la princesse de Carignan, mère du comte de Soissons. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
13 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui exprime son chagrin du malheur arrivé aux tranchées et promet de lui envoyer des renforts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 126.
13 juillet. Stenay.	A M. Talon du Quesnoy.	Envoi d'argent pour le payement des troupes. Détails sur l'effectif des régiments, sur le siége de Montmédy, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 126 v°.
13 juillet. Stenay.	A Dresbach (*sic*) [ou Durbach], major du régiment d'Alsace.	Le major a bien fait d'avertir Mazarin que des soldats de son régiment ont été incorporés dans les régiments suisses. On a donné les ordres nécessaires pour les en retirer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 127.
14 juillet. Stenay.	Au comte de Lineville (Ligneville).	Mazarin a écrit de la bonne manière au maréchal de La Ferté et à l'intendant d'Alsace pour recommander les intérêts du comte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 128 v°.
14 juillet. Stenay.	Au marquis d'Humières.	Mazarin lui promet qu'il se souviendra de lui dans les distributions ultérieures de gratifications. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 128 v°.
14 juillet. Stenay.	Au marquis de Créquy.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 129.
14 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin l'avertit d'une course que se propose de faire la garnison de Rocroy pour lever des contributions dans le pays. Il lui recommande d'envoyer les forces nécessaires pour s'y opposer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 130.

[1] C'est probablement une réponse à une recommandation de Turenne pour le marquis d'Hauterive. François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, mourut le 27 mai 1670, d'après le *Dictionnaire de Moréri*.

[2] Il a été question, t. VII, p. 517, des *Lettres de Mazarin*, de ce Rossignol, célèbre par son talent à lire les lettres chiffrées.

[3] Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.

[4] La *Gazette de France* de 1657, p. 705, mentionne ce détail.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
14 juillet. Compiègne (*sic*)[1].	A Cesare des Oddi.	Mazarin lui annonce qu'il a donné des ordres pour lui faire payer ce qui lui est dû. Il doit se tenir prêt à servir dans l'armée de Turenne. «Je feray en sorte, ajoute Mazarin, que cela se fasse avec vostre satisfaction.» Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 186.
14 juillet. Stenay.	A M. de Mondejeux.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Promesse de tenir compte de sa recommandation pour le sieur de Gignicourt[2]. Nouvelles du siège de Montmédy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 187.
15 juillet. Stenay.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin le remercie d'avoir assuré le pain de la garnison de Philipsbourg. Colbert a dû recevoir cent mille écus et les faire remettre à Gravel. Le Cardinal parle ensuite des levées de troupes que l'on fait en Allemagne. Il engage Charles Colbert à se tenir en garde contre les fourberies de ceux qui ne cherchent qu'à voler l'argent de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 180.
15 juillet. Stenay.	A l'évêque d'Auguste[3].	Mazarin le remercie des services qu'il rend, et lui annonce, en terminant, que le Roi pourra faire le voyage de Metz. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 180 v°.
15 juillet. Stenay.	A M. de Verneuil[4].	Accusé de réception de deux lettres. Prière d'en faire tenir une à Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 181 v°.
15 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	Mazarin lui adresse un *duplicata* de sa lettre du 14 juillet[5]. Il l'avertit de tentatives faites par les ennemis pour débaucher les troupes de l'armée française. Le général anglais Reynolds n'a pas fait quartier à l'officier qui voulait corrompre les soldats de son corps. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 181.
15 juillet. Stenay.	A J.-B. Colbert[6].	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 8 juillet 1657[7]. Lescot, orfèvre du Cardinal, avait constaté le mauvais état de 17 montres qu'il avait envoyées[8]. Mazarin rejette la faute sur son valet de chambre, Bernouin. «C'est Bernouin, écrit-il, qui a faict ce bel (*sic*) affaire, et qui est très-capable de faire de mesme en toutes rencontres[9].» A l'occasion de son neveu, Alphonse Mancini, qui fréquentait trop l'hôtel de Soissons, Mazarin répond à Colbert : «J'escris, comme il faut, là-dessus à ma nièce (Olympe Mancini, comtesse de Soissons), et lorsque le gouverneur sera estabili, je ne veux en aucune façon qu'il (mon neveu) aille en un lieu sans ma permission[10].» Colbert lui parlait aussi de la nécessité d'achever prompte-

[1] Il faudrait lire *Mouson* ou *Stenay*. C'est de ces villes que sont datées les lettres de Mazarin du 14 juillet 1657.
[2] Ce nom est écrit ailleurs *Guignicourt*.
[3] Pierre Bédacier, docteur en Sorbonne, avait été institué, par bulle de 1648, évêque d'Auguste, suffragant et vicaire général de l'évêché de Metz.
[4] Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV, mort en 1682.
[5] Voy. ci-dessus, p. 29.
[6] Voy. t. VII, p. 583, une lettre du 27 juin 1657.
[7] La lettre de Colbert ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
[8] Ces montres devaient être remises aux ambassadeurs envoyés en Allemagne pour être distribuées en présents.
[9] Je cite ce passage comme caractérisant l'avarice du Cardinal, qui savait que ces montres étaient des marchandises de rebut.
[10] Voy. ci-dessus, p. 38 et 39, une lettre citée d'après l'*Iconographie*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		ment, avec le comte d'Harcourt, le traité par lequel ce dernier lui cédait le gouvernement d'Alsace. Mazarin répond : «Ce traité ne peut être achevé, parce que le comte d'Harcourt demande des places, et le Roi n'en veut pas donner en aucune façon.» B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
15 juillet. Stenay.	Au maréchal de Grancé (ou Grancey).	Protestations d'amitié. Mazarin lui rappelle qu'il lui avait répondu relativement aux relations que le Maréchal avait eues avec les électeurs de Trèves et de Cologne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 139 v°.
16 juillet. Stenay.	A l'abbé Fouquet.	Remerciements pour les assurances de son zèle et de son dévouement. Nécessité de poursuivre et de châtier les auteurs et les imprimeurs de libelles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 142 v°.
16 juillet. Stenay.	A M. de Puysergnier ou Puysergnier.	Mazarin est convaincu que les faux bruits répandus à Toulouse seront dissipés, à la confusion de ceux qui les font courir. Éloge du zèle de M. Puysergnier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 143.
16 juillet. Stenay.	A M. de Fricambaut (capitaine de vaisseau?)	Mazarin a appris que Ruyter l'avait tenu comme assiégé dans le golfe de la Spezzia; mais il espère qu'en apprenant l'arrangement conclu entre la France et la Hollande, Ruyter l'aura laissé continuer sa route et qu'il sera arrivé en Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 148.
16 juillet. Stenay.	A M. Chiavari.	Il n'y a pas en ce moment d'évêché vacant, sur lequel le Roi puisse lui assigner une pension; Mazarin lui promet de ne pas l'oublier, dès qu'une occasion se présentera. Aff. étr. (France), t. 274, f° 396.
16 juillet. Stenay.	Au Procureur général.	Le Roi désire que la saisie que le sieur Monnerot a fait faire des biens provenant de la succession du sieur Boyer soit levée. Prière de faire donner sans délai les arrêts du Conseil nécessaires. Aff. étr. (France), t. 274, f° 397.
17 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Ferté.	Envoi d'éventails, «de peaux et de gants de senteur» pour la maréchale. Le Roi a été très satisfait de la nuit qu'il a passée au camp, et il espère pouvoir y retourner bientôt. Mazarin termine en le prévenant que Marsin s'avance avec un corps de cavalerie pour secourir Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 143.
17 juillet. Stenay.	A l'abbé Ondedei.	Mazarin lui recommande d'empêcher le voyage du duc de Modène en France [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 152 v°.
17 juillet. Stenay.	A M. de Rouville (gouverneur d'Ardres).	Éloge de sa conduite; le Roi en a été très satisfait. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 149.
17 juillet. Stenay.	Au duc de Vendôme.	Mazarin lui rappelle l'ordre que lui a envoyé le Roi de relâcher les vaisseaux hollandais retenus à Toulon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 150.

[1] Voy. ci-dessus, p. 48, la lettre à la Reine en date du 17 juillet 1657.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
17 juillet. Stenay.	A Chapelain, secrétaire du duc de Vendôme.	Mazarin le charge de remettre sa lettre au duc de Vendôme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 151.
17 juillet. Stenay.	A M. Brachet.	Nouvelles du siège de Montmédy. Brachet dira au prince de Conti que Mazarin avait déjà pourvu à ce que le prince lui a écrit à l'égard de Chemeraut[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 152.
17 juillet. Stenay.	A M. de Chambellay.	Mazarin lui recommande le régiment du duc de Mercœur qu'il doit conduire en Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 152.
17 juillet. Stenay.	A M. de Mondejeux.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données des mouvements des ennemis. On a fait courir le bruit que Marsin s'avançait pour secourir Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 158.
17 juillet. Stenay.	A M. de Varennes.	On n'a pas de nouvelles des mouvements de Marsin. Prière de s'entendre avec Grandpré pour s'opposer aux courses de la garnison de Rocroy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 153 v°.
17 juillet. Stenay.	A M. de Grandpré.	Recommandation dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 154.
17 juillet. Stenay.	A M. de Lislebonne ou Lillebonne.	Mazarin a fait ce qu'il désirait. Protestations d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 154.
17 juillet. Stenay.	A M. de La Cardonnière.	Lettre relative à l'échange des prisonniers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 154 v°.
17 juillet. Stenay.	Au marquis de Ronche-rolles.	Après lui avoir parlé du guidon de ses gendarmes, dont le triste état l'afflige, Mazarin l'entretient des mouvements des ennemis et du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 154 v°.
17 juillet. Stenay.	A M. de Verneuil.	Prière de transmettre des lettres et billets que lui envoie Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 155 v°.
19 juillet. Stenay.	A M. de Cayeux[2].	Mazarin lui recommande de lever une compagnie. On lui fera tenir à Paris l'argent nécessaire. Il doit aussi continuer de faire travailler aux fortifications [de la Fère]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 146 v°.
19 juillet. Stenay.	A M. de Varennes.	Le comte de Moret lui donnera des nouvelles du siège de Montmédy. Si M. de Varennes apprend que Marsin passe la Meuse avec des troupes, il marchera droit vers Stenay, avertira le comte de Grandpré qui fera de même. Turenne les suivra et arrivera deux jours avant les ennemis au camp devant Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 147.
19 juillet. Stenay.	A M. de Givry.	Ordre d'escorter le comte de Moret avec tous les cavaliers dont il pourra disposer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 147.

[1] Chemeraut-Barbezières fut condamné à mort comme ayant enlevé Girardin et exécuté. (Voy. ci-dessus, p. 166 et 185.)

[2] Probablement Nicolas-Joachim Rouhault, comte de Cayeu ou Cayeux, puis marquis de Gamaches, nommé maréchal de camp en 1649, mort en 1689.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
19 juillet. Stenay.	A M. Benyer.	Envoi d'argent pour continuer de faire travailler aux fortifications de la Fère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 147.
20 juillet. Stenay.	A l'abbé Amoretti.	La véritable raison de la tiédeur du duc de Bavière pour le titre d'empereur est qu'il se laisse gouverner par sa mère et par le comte Curtz [1], et que l'un et l'autre ont beaucoup plus d'affection pour la maison d'Autriche que pour lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 158.
20 juillet. Stenay.	A Colbert du Terron.	Il doit s'entendre pour les comptes avec son cousin (J.-B. Colbert). Recommandation pour des vaisseaux que l'on fait construire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 158.
20 juillet. Stenay.	Au baron de La Fare.	Mazarin est bien aise qu'il soit arrivé à son régiment, qu'il contribuera à tenir en bon état. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 158 v°.
20 juillet. Stenay.	Au marquis Ville.	Accusé de réception de sa lettre. Remerciements pour le soin qu'il prend du régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 158 v°.
20 juillet. Stenay.	A M. d'Estrades.	Impossibilité d'accorder pour le moment une faveur demandée; elle est promise pour la campagne prochaine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 159.
20 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Ferté.	Lettre de créance pour un envoyé de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 274 v°.
20 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle encore de la marche de Marsin, qui ne peut empêcher la continuation du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 159.
20 juillet. Stenay.	A M. de Mondejeux.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données des ennemis. État du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 159 v°.
20 juillet. Stenay.	A M. de Fabert.	Sur la nouvelle de la marche de Marsin à la tête d'un corps de quatre mille hommes, ordre a été donné à MM. de Grandpré et de Varennes de s'avancer avec leur cavalerie, à laquelle on pourra joindre des troupes des garnisons de Sedan, Mézières et Charleville. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 208. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 160.
20 juillet. Stenay.	A M. de La Lier [2] (*sic*).	Mazarin lui recommande, d'après l'ordre du Roi, de détacher des troupes de la garnison de Mézières et de s'entendre à ce sujet avec M. de Noirmoutiers, qui se rend à Charleville. Aff. étr. (France), Petit fonds, Champagne, t. 1533, f° 209. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 160 v°.
20 juillet. Steney.	Au doyen de Poitiers.	Mazarin le remercie des dispositions qu'il a reconnues dans l'assemblée du clergé, «où le nombre des bien intentionnez est le plus grand, quoyque d'ordinaire les autres ayent accoustumé de l'emporter par l'audace et le prétexte de la religion». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 160 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 95 et 116.
[2] Ce personnage, dont le nom est peut-être altéré dans la copie, devait, d'après la lettre, commander à Mézières.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
20 juillet. Stenay.	A M. Talon du Quesnoy.	Après l'avoir remercié des avis qu'il a donnés, Mazarin lui parle de l'échange des prisonniers et de l'état du siége de Montmédy. On va attaquer le corps de la place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 161.
20 juillet. Stenay.	A M. le maire de Poitiers.	Mazarin le félicite de sa nomination comme maire de Poitiers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 161 v°.
20 juillet. Stenay.	A M. de Varennes.	Mazarin lui envoie l'ordre de s'avancer avec sa cavalerie, parce que Marsin a passé la Meuse avec quinze régiments de cavalerie et d'infanterie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 163 v°.
20 juillet. Stenay.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale de Mazarin à une lettre marginale de Colbert en date du 14 juillet 1657 [1]. Ces réponses ne concernent que les affaires personnelles du Cardinal. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
20 juillet. Stenay.	A M. Servien.	Mazarin lui accuse réception de l'instruction pour les ambassadeurs envoyés à Francfort. Il n'a pas pu encore la lire. Le Cardinal termine en parlant de la nécessité de se procurer de l'argent, et enfin de la marche de Marsin qui a passé la Meuse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 162 v°.
20 juillet. Stenay.	Au duc d'Orléans.	Remerciements pour les marques de bienveillance de son S. A. R. Aff. étr. (FRANCE), t. 272, f° 169.
20 juillet. Stenay.	A Mlle de Montpensier.	Les services que Mazarin a pu rendre à la princesse ont été payés «avec usure par les remerciements dont il lui a plu de l'honorer». Aff. étr. (FRANCE), t. 272, f° 169.
20 juillet. Stenay.	A M. Talon du Quesnoy.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Recommandation pour le rachat de prisonniers du régiment de Nassau. Nouvelles du siége de Montmédy. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 41, f° 211.
20 juillet. Stenay.	A M. de Fabert.	Remerciements pour les billets que lui a adressés Mme de Fabert à l'occasion des avis reçus à Sedan sur les mouvements des ennemis. Nouvelles du siége de Montmédy [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 165 v°.
20 juillet [3]. Stenay.	A l'évêque de Coutances (Claude Auvry).	Mazarin le charge de faire remettre des lettres au duc d'Orléans, à Mlle de Montpensier et au comte de Béthune. Il recommande à l'évêque d'accompagner l'abbé Fouquet, quand il ira chez Mademoiselle, afin qu'il en soit mieux accueilli. Le Cardinal espère que le comte de Béthune, sachant combien le Cardinal souhaite rétablir l'abbé Fouquet dans les bonnes grâces de la princesse, s'y emploiera de la bonne manière. Nouvelles du siége de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 165 v°.
21 juillet. (9h soir [4].) Stenay.	A M. de Fabert.	Au milieu de la diversité des avis que l'on reçoit, on est fort incertain sur la marche des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 166 v°.

[1] Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
[2] Voy. ci-dessus, p. 60 et 65, les nouvelles données à Turenne et à la Reine sur le même siége.
[3] On peut lire 20 ou 21 juillet.
[4] Voy. ci-dessus, p. 60, la dépêche adressée à Turenne le même jour et à la même heure.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
21 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	Nouvelles des mouvements des ennemis que Turenne doit surveiller. État du siège de Montmédy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 212.
22 juillet. Stenay.	Au comte de Grandpré.	Mazarin lui envoie une dépêche pour qu'il se rende le lendemain à Stenay, et, s'il est nécessaire, au camp. Recommandation de ne pas perdre un moment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 168 v°.
22 juillet. Stenay.	Au maréchal de Grancé ou Grancey (gouverneur de Thionville).	Avis de la marche de Marsin pour joindre le prince de *Simay* (*sic*) [1] et tenter le secours de Montmédy. Mazarin pense qu'il ne réussira pas; mais on a donné ordre, par mesure de prudence, à tous les gouverneurs de cette frontière, d'envoyer des détachements de leurs garnisons. En conséquence, le Maréchal doit envoyer trois cents bons soldats et toute sa cavalerie. Ils doivent se rendre en toute hâte à Marville et de là au camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 168 v°.
22 juillet. Stenay.	A M. Le Roy, commandant à Damvilliers [2].	Mêmes nouvelles et mêmes ordres que dans la lettre adressée au maréchal de Grancé. Le gouverneur de Damvilliers doit envoyer deux cents hommes et sa compagnie de cavalerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 169.
22 juillet. Stenay.	A M. de Manimont.	Prière d'envoyer sa compagnie de cavalerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 169 v°.
22 juillet. Stenay.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert du 15 juillet 1657 [3]. Affaires personnelles du Cardinal. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
22 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Ferté.	Envoi de cinq milliers de poudre et de quatre petites pièces de canon pour le siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 170.
23 juillet. Stenay.	A M. de La Ferté-Senneterre [4].	Mazarin, avec lequel M. de La Ferté-Senneterre désire avoir une conférence, lui indique comment cette entrevue pourra avoir lieu sans danger. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 170.
23 juillet. Stenay.	A M. de Villeneuve, lieutenant de roi, à Verdun.	Ordre d'envoyer en toute diligence le plus grand nombre de soldats possible de la garnison de Verdun. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 170 v°.
23 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	On apprend que les ennemis en grand nombre ont passé à Givet avec six pièces de canon. On se prépare à les bien recevoir, s'ils viennent attaquer les lignes devant Montmédy. Prière d'examiner si l'on pourrait faire quelque entreprise du côté de la mer, afin de satisfaire le Protecteur qui le demande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 171.
24 juillet. Stenay.	Au comte de Poitiers [5].	Remerciements pour les marques d'affection que lui a données le comte de Poitiers. Aff. étr. (France), t. 274, f° 419.

[1] Probablement pour *Zimmern*.
[2] D'après l'*État de la France en 1658*, c'était le marquis de Villars qui commandait à Damvilliers pour le prince de Conti.
[3] Cette lettre ne se retrouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
[4] Probablement Henri, marquis de La Ferté-Senneterre, père du maréchal; il mourut le 4 janvier 1662, à 89 ans.
[5] Voy., sur le comte de Poitiers, t. VI, p. 109, des *Lettres de Mazarin*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
24 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	Mazarin l'entretient des mouvements des troupes ennemies pour secourir Montmédy. Il espère que cette place sera bientôt obligée de se rendre. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 213.
25 juillet. Stenay.	A M. Servien.	Mazarin envoie à Servien une lettre de Gravel qu'il devra déchiffrer, puis l'envoyer à Mazarin à Sedan. Le Cardinal craint que les amis de la France ne regardent comme un grand avantage d'exclure du trône impérial le roi de Hongrie pour y appeler l'archiduc Léopold. Mazarin pense que tous les princes de la maison d'Autriche soutiendront l'Espagne contre la France. Aff. étr. (France), t. 274, f° 421.
25 juillet. Stenay.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin sera heureux d'apprendre que Mademoiselle a reçu l'abbé Fouquet avec bienveillance, par considération pour lui[1]. Aff. étr. (France), t. 274, f° 422.
25 juillet. Stenay.	Au comte de Fuensaldagne.	Désir d'une paix qui puisse rendre le repos à la Chrétienté. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 217.
27 juillet. Stenay.	A M. de Sedan.	Tentatives des ennemis pour secourir Montmédy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 221.
28 juillet. Stenay.	Au comte de Béthune.	Mazarin lui annonce que le Roi a ordonné à M. de la Salle de se rendre à Reims avec une escorte de gendarmes et de chevau-légers pour escorter Mlle de Montpensier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 170.
29 juillet. (4h matin.) Stenay.	Au marquis de Rambures.	Le Roi lui envoie l'ordre de se rendre au camp avec le régiment d'infanterie et les cent chevaux qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 172. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 211.
29 juillet. Stenay.	Au comte de Santus.	Mazarin a envoyé à sa rencontre pour lui porter la *route* qu'il doit suivre jusqu'à Mézières avec les troupes qu'il amène. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 210. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 173.
29 juillet. Stenay.	Au marquis de Créquy.	Remerciements pour les offres qu'il a faites. État du siège de Montmédy. Prière d'envoyer son régiment avec toute la cavalerie dont il pourra disposer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 173 v°.
29 juillet. Stenay.	Au comte Broglia.	Remerciements pour le régiment qu'il a renvoyé à l'armée. État du siège. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 174.
29 juillet. Stenay.	A M. de Beauvau.	Mazarin désirerait pouvoir lui envoyer l'argent nécessaire pour les fortifications du Quesnoy; mais les dépenses sont si considérables de tous côtés, qu'il ne peut y consacrer qu'une petite somme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 174.
30 juillet. Stenay.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin voit avec plaisir qu'il est convaincu de son amitié. Il le remercie de la personne qu'il a envoyée en Franche-Comté.

[1] Voy. ci-dessus, p. 58, la lettre du 21 juillet 1657 au comte de Béthune.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		Il insiste vivement pour que le Procureur général fournisse l'argent nécessaire pour les affaires d'Allemagne. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 234.
30 juillet. Stenay.	A M. Pauvel ou Pawell, résident de l'Électeur à la cour de France.	Promesses en faveur du duc de Wurtemberg et de son frère le duc Ulrich, recommandés par l'Électeur palatin. «Le Roy, lui écrit Mazarin, recevra ledict sieur duc (Ulrich) à son service, et il sera honoré de sa bienveillance, ainsy que sa naissance et son merite le requierent.» Détails sur les troupes que pourra commander le duc Ulrich et sur le rang qu'il aura dans l'armée. Pension qui lui sera accordée. «Pour ce qui est de M. l'Électeur palatin, dit en terminant Mazarin, vous avez pu recongnoistre qu'on a une veritable envie de le servir.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 176 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 172; copie du temps.
30 juillet. Stenay.	A M. Talon du Quesnoy.	Accusé de réception de ses lettres. Mazarin rappelle qu'il a écrit à M. de Beauvau relativement aux fortifications du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 177.
30 juillet. Stenay.	A M. de Nouveau.	Mazarin le remercie de ce qu'il a dit à Colbert pour les affaires dont Mazarin lui avait parlé [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 177.
30 juillet. Stenay.	A M. d'Oppède, premier président du parlement de Provence.	Mazarin commence par lui parler de l'emploi de l'argent qui avait été remis à M. d'Oppède. Tous les comptes ont été envoyés à Colbert, qui les examinera. Passant au cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, Mazarin dit qu'il a été extraordinairement maltraité par le parlement d'Aix et que le parlement de Paris n'en aurait pas usé ainsi. Il est ensuite question des vaisseaux de Toulon et de leur équipement, enfin des discussions de Gravier et de Ternes. «Je voy, écrit Mazarin, qu'ils se reprochent l'un à l'autre des choses si indignes que j'en suis honteux moy-mesme, jusque là que le s[r] Gravier advoue qu'il a connivé une fois à une augmentation de vingt sols sur charge de bled de la fourniture des galères, afin que le s[r] de Ternes pust tirer des boulangers une gratification de cent escus.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 201.
30 juillet. Stenay.	Au chevalier Paul.	Mazarin lui parle du combat de l'amiral Black aux Canaries, qui doit lui inspirer une généreuse émulation; puis des vaisseaux hollandais prisonniers à Toulon, des soldats qui ont déserté pendant que Ruyter tenait la flotte française bloquée à la Spezzia, enfin du vaisseau *l'Anna*, qui appartenait au Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 202 v°.
30 juillet. Stenay.	A M. de Rambures.	Mazarin lui envoie l'ordre d'obéir en tout au maréchal de Turenne et de se rendre en diligence le lendemain à Rethel, en tâchant de «bien confirmer» les troupes qu'il commande.

[1] Jérôme de Nouveau était, comme on l'a vu, directeur général des postes. Il est probable que Mazarin voulait découvrir, par son moyen, quelque secret des correspondances.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		Il avait espéré le voir à Stenay, mais «il faut s'accommoder à ce que le service requiert». Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 212 [1].
30 juillet. Quesnoy.	A M. de Nouveau, directeur général des postes.	Remerciements pour ce que M. de Nouveau a dit à Colbert. Mazarin le prie de s'appliquer à découvrir quelque chose [2]. Aff. étr. (France), t. 274, f° 428.
30 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle des mouvements des ennemis qui paraissent vouloir entrer en France et pourraient pénétrer assez avant en Picardie. Il s'en remet à Turenne qui prendra les meilleures résolutions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 177 v°.
31 juillet. Stenay.	A M. de Turenne.	Nouvelles du siège de Montmédy. Plusieurs mines sont attachées au corps de la place. On en espère un heureux effet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 178.
31 juillet. Stenay.	Au major des dragons.	Impossibilité de lui envoyer immédiatement de l'argent. Il faut attendre qu'il ait d'abord rejoint l'armée. Promesse de ne pas les oublier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 179.
31 juillet. Stenay.	Au maréchal de Grancé ou Grancey.	Remerciements pour l'assistance que Grancé a donnée à la place de Sierck. On doit lui renvoyer une partie de ses troupes. Nouvelles du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 179.
31 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	Prière d'avoir soin des dragons qui sont à Corbie et particulièrement des officiers. On ne peut leur envoyer de l'argent avec sûreté. Le Maréchal doit, en attendant, pourvoir à leur subsistance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 179 v°.
31 juillet. Stenay.	Au maréchal de La Ferté.	Remerciements pour ce qui a été fait la nuit passée [3]. Espoir que la ville sera bientôt forcée de se rendre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 206.
31 juillet. Stenay.	Au marquis Palaviccini.	Mazarin n'a pas été surpris des ordres donnés au gouverneur du fort Sainte-Marie «dans l'occurrence de la retraite des vaisseaux qui estoient commandez par M. de Fricambaud [4]». Il remercie le marquis de Palaviccini de lui en avoir fait part. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 206 v°.
31 juillet. Stenay.	Au duc de Richelieu.	Mazarin le remercie d'avoir fait connaître les griefs contre le sieur Gravier [5]. Justice sera faite; mais il est possible qu'il ait été calomnié, et l'on a eu tort «de traiter d'infâme et de tyrannique une personne qui a l'honneur d'estre l'homme du Roy». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 207.

[1] Les manuscrits du fonds France, aux Affaires étrangères, désignés sous l'épithète de «Petits fonds» ou «Fonds des provinces», contiennent un assez grand nombre de copies des *Lettres de Mazarin*, dont nous donnons ici les analyses. Le plus souvent, les minutes de ces lettres se trouvent, ou dans les *Mélanges de Colbert*, ou dans les volumes du fonds France, t. 904 et suiv., ou t. 272 et suiv.; mais lorsque ces minutes font défaut, les copies des *Petits fonds* y suppléent utilement pour l'histoire.

[2] Il s'agissait probablement de lettres suspectes.

[3] Le mineur avait été attaché au corps de la place.

[4] Voy. ci-dessus, p. 597.

[5] Le duc de Richelieu était général des galères, et Gravier chargé de surveiller l'emploi des fonds qui leur étaient destinés.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
31 juillet. Stenay.	A M. de Ternes.	Mazarin se plaint de ce que Ternes ait maltraité Gravier «de fait et de paroles, en la presence de son commis dans l'exercice mesme de son employ». Le Premier président du parlement de Provence (baron d'Oppède) a ordre de mander au Roi «la vérité des choses, dont Ternes dit que Gravier est coupable». Ternes doit prouver ces accusations, et justice sera faite pour ou contre lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 208.
31 juillet. Stenay.	A M. Gravier.	Mazarin le prévient que son affaire avec de Ternes est remise au Premier président du parlement de Provence, qui en fera son rapport au Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 209.
31 juillet. Stenay.	A M. de Brienne.	Mazarin lui recommande d'envoyer aux ambassadeurs qui vont négocier en Allemagne des lettres de créance pour chacun des Électeurs. Il insiste sur la forme de ces lettres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 209 v°.
31 juillet. Stenay.	A M. de Noailles.	Remerciements pour le mémoire des troupes ennemies. Mazarin aurait aussi désiré avoir l'état des forces françaises (en Catalogne). On n'a pu encore expédier «le quartier de la garnison» de Noailles. «On a eu tant d'affaires, ajoute Mazarin, depuis que nous sommes en ce pays, que cela nous a eschappé; mais on y remediera sans faute.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 210.
31 juillet. Stenay.	A l'évêque de Montpellier.	Mazarin se réjouit de la bonne réception qu'on a faite à l'évêque dans Montpellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 210 v°.
31 juillet. Stenay.	Au maréchal de Grancey.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite à Mazarin. L'officier qu'il a envoyé lui rendra compte de l'état du siège. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 211.
[Fin de juillet[1].] [Stenay.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 18 juillet[2]. Affaires personnelles. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
[Fin de juillet[3].] [Stenay.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre du 21 juillet[4]. La note marginale la plus importante est la suivante : «Il faut qu'en recevant cette lettre, vous alliez visiter, de ma part, M. l'ambassadeur d'Angleterre et luy disiez que, si sa santé luy permet, il est important que, sans aucun delay, [il] prenne la peine de venir à Sedan, ayant à luy communiquer diverses choses et conferer sur des affaires tres-importantes; et lorsque je seray informé qu'il vient, j'envorray à sa rencontre à Rethel et à Rheims mesme l'escorte nécessaire pour qu'il puisse venir en seureté.» B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
1er août. Stenay.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin est bien aise de la bonne intelligence qui règne maintenant dans l'armée. Il se plaint de l'augmentation des dépenses dans un moment «où l'on devroit plutôt songer à les

[1] Il n'y a pas d'indication de lieu ni de date dans la réponse de Mazarin.
[2] La lettre de Colbert n'est pas dans le recueil de M. P. Clément.
[3] La réponse de Mazarin ne porte pas d'indication de lieu ni de date.
[4] La lettre de Colbert n'existe pas dans le recueil de M. P. Clément.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		retrancher». Cependant il approuve des marchés faits pour les fournitures de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 211.
1er août. Stenay.	Au chevalier d'Aubeterre.	Remerciements pour la ponctualité des fournitures et les nouvelles qu'il a envoyées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 213.
1er août. Stenay.	Au duc de Candale.	Mazarin lui parle des rations de pain que le duc juge nécessaire de faire donner à la cavalerie, et que le Cardinal paraît trouver excessives. Il termine en lui disant : «Je m'informeray de l'affaire du sieur Voysin[1]; mais il y a apparence que Sa Mté ne l'a pas envoyé à Perpignan sans de bonnes raisons.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 213 v°.
1er août. Stenay.	Au prince de Conti.	Accusé de réception d'une lettre du prince, qui annonce que d'Estrades se dirige avec douze cents chevaux «pour aller au devant des troupes qui viennent du costé de Modène». Éloge des efforts de Brachet pour amasser vers Turin des munitions et des voitures. Nouvelles du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 214 v°.
1er août. Stenay.	A M. de Turenne.	Mazarin approuve sa marche vers Rumigny, lui donne des nouvelles du siège de Montmédy et annonce l'envoi d'argent pour la solde des Anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 215 v°.
2 août. Stenay.	Au maréchal de Gramont.	Ordre a été donné au marquis de Saint-Genies, chargé du gouvernement de Brisach[2], de lui fournir tout ce dont il aurait besoin pour son ambassade. Nouvelles du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 222; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 197; copie du temps.
2 août. Stenay.	A M. de Lionne.	Mazarin s'en réfère pour les négociations au mémoire qu'il a envoyé aux plénipotentiaires[3]. M. de Brienne a dû leur adresser des lettres de créance pour les princes allemands. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 221 v°.
2 août. Stenay.	A M. de Saint-Genies.	Recommandation de donner toutes les assistances en son pouvoir aux ambassadeurs qui se rendent à Francfort. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 228.
3 août. Stenay.	A M. de Permillac, lieutenant de la compagnie des chevau-légers de M. de La Ferté.	Ordre d'escorter jusqu'à Nancy les courriers qui portent les dépêches du Roi aux ambassadeurs qui se rendent en Allemagne. M. de Brinon[4] leur donnera une escorte à partir de Nancy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 228 v°.
3 août. Stenay.	A M. de Brinon.	Recommandation de fournir une escorte aux mêmes ambassadeurs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 224 v°.

[1] Il est probable qu'il s'agit ici de Daniel Voisin, ou Voysin, qui fut successivement maître des requêtes, intendant, conseiller d'État; il mourut sous-doyen du Conseil le 22 novembre 1693. (*Journal de Dangeau*, t. IV.)

[2] Mazarin s'était fait donner le gouvernement de Brisach, où il avait pour lieutenant Saint-Genies, frère du duc de Navailles.

[3] Voy. ci-dessus, p. 71, un extrait de ce mémoire en date du 29 juillet 1657.

[4] Voy. sur M. de Brinon, t. V, p. 652, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
3 août. Stenay.	Au comte de Béthune.	Mazarin lui annonce qu'on envoie une escorte pour conduire M[lle] de Montpensier à Sedan. Protestations de respect pour la princesse. Nouvelles du siège de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 224.
3 août. Stenay.	Au Procureur général.	Mazarin le prie, au nom du Roi, de faire payer au duc de La Rochefoucauld les quinze mille livres qui lui furent assignées lorsqu'il fut nommé ambassadeur en Suisse. Aff. étr. (France), t. 274, f° 480.
3 août. Stenay.	A J.-B. Colbert.	Mazarin a reçu la lettre qu'apportait un valet de pied de Mademoiselle. Il envoie faire compliment, de sa part, à cette princesse. Aff. étr. (France), t. 274, f° 481.
5 août. Stenay.	A M. Servien.	Lettre relative aux négociations avec l'Électeur palatin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 192; copie du temps.
6 août. Stenay.	Au Chancelier.	Mazarin, sur la recommandation de l'ambassadeur d'Angleterre, prie le Chancelier de faire mettre en liberté le s[r] Guillaume Sallington, détenu dans les prisons de l'amirauté de Bayonne, «à moins que ce fust une chose absolument contre la justice». Aff. étr. (France), t. 291, f° 372; original signé.
6 août. Stenay.	A M. de Castelnau.	Mazarin est bien aise d'apprendre qu'il s'est avancé à la tête de ses troupes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 285.
6 août. Stenay.	A M. de Castelnau.	Dans une seconde lettre, datée du même jour, Mazarin lui annonce la prise de Montmédy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 287.
6 août. Stenay.	A MM. les agents généraux du clergé.	La Cour a été très surprise qu'on ait voulu insérer dans les actes de la dernière assemblée du clergé une lettre qui n'a été ni lue ni approuvée, «et laquelle, au contraire, contient les mesmes articles dont l'assemblée, après une meure délibération, jugea que l'on ne devoit pas parler». On ne peut rien ajouter ni retrancher aux registres de l'assemblée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 193 v°.
7 août. Stenay.	Au Chancelier.	Mazarin lui annonce la capitulation de Montmédy. Aff. étr (France), t. 274, f° 435, et t. 1579, f° 376 (Dauphiné).
7 août. Stenay.	Au président de Nesmond.	Même nouvelle. Aff. étr. (France), t. 274, f° 435 v°.
8 août. Sedan.	A l'archevêque de Cologne.	Mazarin s'en remet au comte de Wagnée pour faire savoir à l'Électeur ce que le Roi lui a dit. Protestations de respect et de dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 226; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 204; copie du temps.
8 août. Sedan.	A M. Le Roy [1].	Recommandation de faire escorter jusqu'à Metz un officier chargé de dépêches importantes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 226.

[1] Commis du secrétaire d'État, Michel Le Tellier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
8 août. Sedan.	A M. de Saint-Aubin.	Mazarin lui adresse des dépêches importantes pour le sieur de Gravel. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 226.
8 août. Sedan.	Au maréchal de La Ferté.	Recommandation de faire donner une escorte à un officier qui se rend à Metz avec des dépêches importantes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 226 v°.
8 août. Sedan.	Au comte de Fürstemberg.	Mazarin appelle son attention sur ce que lui dira le comte de Wagnée des entretiens qu'il a eus avec le Roi et le Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 226 v°.
8 août. Sedan.	A M. d'Avaugour.	Mazarin lui recommande de se rendre auprès de l'Électeur de Brandebourg, afin de rompre les intrigues de l'Isola. La suite de la dépêche est relative à des levées de troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 197 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 209; copie du temps.
9 août. Sedan.	A M. Servien.	Servien doit déclarer au résident de l'Électeur palatin que, «puisque Son Altesse (l'Électeur) veult estre asseurée de ce qu'on lui promettoit, avant que de s'engager à rien, le Roi aussy veut l'estre, de son costé, de ne donner pas son argent inutilement». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 236; minute. — Aff. étr. (France), t. 291, f° 378; original signé; et t. 272, f° 214; copie du temps.
9 août. Sedan.	A la princesse de Conti.	Mazarin l'engage à se mettre en chemin immédiatement pour venir le rejoindre. Aff. étr. (France), t. 274, f° 437.
9 août. Sedan.	Aux Surintendants des finances.	L'intention du Roi est qu'ils fassent assigner, sur le don gratuit du Languedoc en 1657, la moitié de la somme de dix mille livres, qui est due au comte de Boux (*sic* [1]). Aff. étr. (France), t. 274, f° 438.
10 août. Sedan.	A M. Servien.	Les plénipotentiaires, Gramont et de Lionne, sont chargés de traiter avec tous les princes d'Allemagne. C'est à eux qu'il faut renvoyer la négociation entamée avec l'Électeur palatin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 240; minute. — Aff. étr. (France), t. 291, f° 379; original signé; et t. 272, f° 218; copie du temps.
10 août. Sedan.	A M. Pauvel ou Pawell, résident de l'Électeur palatin en France.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 239; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 219; copie du temps.
10 août. Sedan.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin regrette que la santé du Maréchal le force de s'éloigner de l'armée. B. N., ms f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 226 v°.
10 août. Sedan.	Au maréchal d'Hocquincourt (*sic* [2]).	Mazarin se plaint de la continuation des désordres du Boulonais. Il engage le Maréchal à soutenir l'autorité du gouverneur contre les auteurs de ces troubles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 227.

[1] Le nom paraît altéré.

[2] Le manuscrit porte bien d'*Hocquincourt*; mais comme il s'agit de Boulogne, dont le maréchal d'Aumont était gouverneur, il est probable que c'est à lui que la lettre a été adressée.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
10 août. Sedan.	Au Procureur général.	Recommandations pour la nouvelle compagnie des gendarmes du Roi, qui demande les mêmes appointements que l'ancienne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 227 v°.
11 août. Sedan.	Au duc d'Orléans.	Mazarin se réjouit de le savoir délivré d'un mal fort incommode. Il ajoute : «Mademoiselle a esté fort bien reçeue de Leurs Majestez. Je croy qu'elle s'en va assez satisfaite.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 227 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 205; copie du temps.
11 août. Sedan.	Au Chancelier.	Mazarin lui adresse une recommandation pour un personnage protégé par le roi de Suède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 227 v°.
11 août. Sedan.	Au Chancelier[1].	Mazarin lui annonce que le sieur Faure, conseiller à la cour de Parlement [de Paris], a été nommé pour être un des membres de la chambre de l'Édit. Aff. étr. (France), t. 274, f° 442.
11 août. Sedan.	Au révérend Père Procureur général de la congrégation de Saint-Maur.	Mazarin lui annonce que le Pape a accordé le bref facultatif pour rétablir l'observance régulière dans son ordre de Cluny[2]. Il prie le Procureur général de la congrégation de Saint-Maur de vouloir bien contribuer à cette réforme en envoyant à Cluny six nouveaux religieux «capables des superiorités[3] et de l'administration des affaires temporelles». Aff. étr. (France), t. 274, f° 443.
12 août. Sedan.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Envoi d'argent pour la solde des troupes. Mazarin est bien aise d'apprendre, par le rapport de Talon, le bon état de certains régiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 228.
12 août. Sedan.	Au duc de Nassau.	Mazarin le félicite de l'état de son régiment. Envoi de fonds pour le payer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 228.
12 août. Sedan.	A M. de Sury ou Sucy.	Mazarin ne doute pas que, d'après les ordres du Roi, il ne renvoie les soldats du régiment d'Alsace qui ont été incorporés dans son régiment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 228 v°.
12 août. Sedan.	A M. de Lavogadre.	Mazarin lui envoie de l'argent pour le payement de son régiment italien. Indication de réformes à y faire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 228 v°.
12 août. Sedan.	A M. de Castelnau.	Mazarin le prie d'examiner avec soin la lettre qu'on lui envoie et de donner son avis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 229.
12 août. Sedan.	A M. de Roncherolles.	Remerciements pour les nouvelles qu'il donne de l'état des ennemis; elles paraissent exactes. On n'a pas à craindre qu'ils attaquent l'armée française. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 229.

[1] Seconde lettre du 11 août 1657 au Chancelier.
[2] Mazarin écrit : *dans mon ordre de Cluny*, parce qu'il était supérieur général de cet ordre.
[3] Exercer les fonctions de supérieur.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
12 août. Sedan.	Au marquis de Créquy.	Promesse de prendre le plus grand soin de la place où il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 229 v°.
12 août. Sedan.	A M. Donarel[1] (*sic*).	Prière de faire connaître si le corps anglais est réellement composé du nombre d'hommes pour lesquels la solde est payée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 229.
12 août. Sedan.	Au comte de Soissons.	Mazarin lui annonce que le Roi a donné l'ordre au marquis d'Uxelles d'envoyer à Turenne dix escadrons de cavalerie. Celui du comte de Soissons n'y est pas compris; mais si le comte est bien aise de faire partie de cette expédition, il n'a qu'à présenter cette lettre au marquis d'Uxelles, qui ne fera aucune difficulté de l'en charger. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 230.
12 août. Sedan.	A M. de Chastillon.	Mazarin se plaint de la dépense excessive pour les fortifications de la Fère. Il est obligé de fournir de son argent vingt mille livres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 240 v°.
12 août. Sedan.	A M. de Cayeux.	Remerciements pour avoir mis la Fère en état de résister lorsque les ennemis se sont approchés. Envoi d'argent pour payer les fortifications de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 241.
12 août. Sedan.	A M. Benier.	Colbert va envoyer à la Fère vingt mille livres pour les fortifications auxquelles il faut travailler incessamment. Recommandation de surveiller les magasins et d'empêcher que rien n'en soit enlevé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 241.
13 août. Sedan.	A M. Blondot.	Mazarin a été bien aise de recevoir le billet de M. Blondot. «Ne manquez pas, ajoute le Cardinal, de dire en secret à M. de Turenne ce que vous voyez; car asseurement il taschera d'y remedier.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 280.
13 août. Sedan.	Au duc de Mercœur.	Mazarin a entretenu au long le sieur Bossuet[2] «sur les choses que l'on a dites contre lui». Il le croit innocent et zélé pour le service du Roi; il le renvoie avec le même emploi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 280 v°.
13 août. Sedan.	A M. de Beauvau.	Deux mille écus lui ont été attribués pour la continuation des travaux du Quesnoy. Recommandation d'y apporter toute l'économie possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 241 v°.
13 août. Sedan.	A M. d'Espense.	C'est en récompense de ses bons services que le Roi l'a choisi pour commander une brigade de cavalerie. Mazarin a été bien aise de pouvoir lui donner, en cette circonstance, une nouvelle preuve de son affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 242.

[1] On pourrait lire *Douarel*. (Voy. dans le tome VII, p. 598 et 678, les lettres adressées à ce personnage, dont le nom est écrit parfois aussi Doimarol.)

[2] Financier, oncle de J.-B. Bossuet, qui devint évêque de Condom et ensuite de Meaux.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
13 août. Sedan.	Au marquis de Nangis.	Le Roi a accordé à son neveu, sur la demande de Mazarin, la compagnie vacante dans le régiment de Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 242.
14 août. Sedan.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	«Vous faites bien, lui écrit Mazarin, de ne pas surcharger les peuples.» Il termine en lui recommandant un sieur du Vallier, commissaire dans la Haute-Alsace, afin qu'il ne soit pas obligé à *rouler*[1] avec les trois autres commissaires. Les dépenses qu'exigeraient ces voyages seraient ruineuses pour ce commissaire, qui ne touche que deux cents écus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 231 v°.
14 août. Sedan.	Au prince de Hambourg.	Mazarin lui écrit qu'il sera reçu avec beaucoup d'empressement et de satisfaction à la cour de France. «Je voudrois, ajoute le Cardinal, que l'on vist arriver en mesme temps que vous au moins la plus grande partie des troupes que vous vous estes engagé de faire.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 233; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 220; copie du temps.
14 août. Sedan.	A M. Servien.	Mazarin le remercie des avis qu'il lui a envoyés pour les affaires d'Allemagne; il en fera toujours grand cas. Il reconnaît qu'il faudra faire des sacrifices considérables d'argent dans cette circonstance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 232.
15 août. Sedan.	A M. de Thou, ambassadeur en Hollande.	Le Roi a donné des ordres sévères pour faire restituer aux Hollandais tout ce qui leur appartient. Les Suédois se plaignent vivement de la république des Provinces-Unies, qui s'est déclarée pour le Danemark et l'assiste publiquement. M. de Thou doit employer ses bons offices pour tâcher de rétablir la paix entre les États du Nord. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 233; minute. — Aff. étr. (France), t. 272; copie du temps.
15 août. Sedan.	Au Procureur général.	Le Roi veut que, si les Suisses n'ont pas encore été payés, ils reçoivent immédiatement leur solde. Aff. étr. (France), t. 274, f° 444.
15 août. Sedan.	Au président de Novion.	Mazarin écrit au président qu'il a obtenu du Roi, pour son fils, la dispense d'âge[2]. Aff. étr. (France), t. 274, f° 445.
15 août. Sedan.	A la marquise de Richelieu.	Mazarin lui annonce que le Roi lui a accordé une gratification de quatre mille livres. Aff. étr. (France), t. 274, f° 445.
15 août. Sedan.	A la comtesse de Brégy.	Mazarin regrette qu'on ne puisse pas lui donner l'abbaye du Gard (*sic*[3]); mais le Roi l'a destinée à une autre personne. Aff. étr. (France), t. 274, f° 445 v°.
15 août. Sedan.	A M. Rossignol.	Mazarin s'est empressé de s'employer auprès de Sa M^{té}, afin que M. de Maupeou, beau-frère de Rossignol, fût autorisé à traiter de la charge de président aux Enquêtes du Parlement de Paris. Aff. étr. (France), t. 274, f° 447 v°.

[1] C'est-à-dire, de *servir à tour de rôle dans diverses localités.*
[2] Probablement pour être reçu conseiller au Parlement.
[3] Il faudrait lire probablement *du Jard.*

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
15 août. Sedan.	Au Chancelier.	Mazarin le remercie du soin qu'il prend de réprimer les auteurs et imprimeurs de libelles. Il le prie de faire dire, par les agents généraux du clergé, aux évêques qui sont encore à Paris que le Roi ne trouve pas bon qu'ils restent si longtemps éloignés de leurs diocèses. Sa M[té] est résolue d'y mettre ordre. Aff. étr. (France), t. 274, f° 448.
15 août. Sedan.	A M. Hervart.	Mazarin regrette qu'on ne puisse lui faire de gratification sur les deux cent mille livres que l'on demande aux intendants des finances. Le Cardinal le prie de donner l'exemple aux autres intendants en payant cette somme, sans réclamer aucune diminution. Aff. étr. (France), t. 274, f° 449.
16 août. La Fère.	A M. Donarel ou Donnarel.	Mazarin s'excuse de ce que les troupes anglaises n'ont pas été payées régulièrement. Promesse de les faire payer à l'avenir avec ponctualité. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 259.
16 août. La Fère.	Au marquis de Caracène.	Recommandation pour M. de Gadagne, dont la rançon était fixée à six mille livres. Elle devait être payée lorsqu'on a appris que Gadagne était retenu sur les instances de Condé. Mazarin prie le marquis de Caracène de le faire mettre en liberté pour le prix convenu. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 260 [1].
17 août. Sedan.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin est bien aise qu'il ait appris le premier la nouvelle de la prise de Montmédy et qu'il l'ait répandue avec le zèle d'un bon Français. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 242.
17 août. Sedan.	A M. de Martel.	Accusé de réception d'une lettre écrite de Lisbonne par M. de Martel, le 22 du mois passé. M. de Martel sera remboursé des frais de ses armements maritimes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 242 v°.
17 août. Sedan.	A M. de Ternes.	Mazarin a vu son mémoire et l'engage à en remettre un semblable au président d'Oppède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 243.
17 août. Sedan.	A M. de Comminges.	Mazarin se réjouit de son arrivée en bonne santé à Lisbonne. Il espère un bon succès de son ambassade. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 243.
17 août. Sedan.	Au marquis de Gordes.	Protestations d'amitié et de désir de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 243 v°.
17 août. Sedan.	A M. Du Plessis-Besançon.	Mazarin lui parle de l'entreprise d'Alexandrie (Italie), dont le dessein est grand et dont on attend l'événement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 244.
17 août. Sedan.	A MM. les Surintendants des finances.	Mazarin leur envoie une lettre du Roi destinée au maréchal de L'Hôpital et relative au semestre des rentes de l'Hôtel de ville de Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 244 v°.

[1] On trouve une seconde copie de cette lettre au folio 308 du même manuscrit.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
17 août. Sedan.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Mazarin ne lui a pas écrit aussi régulièrement que par le passé. «J'ay creu, ajoute-t-il, que je pouvois me dispenser de vous faire des despeches particulieres, ayant mandé à M. d'Avaugour[1] tout ce qu'il estoit necessaire que vous sçussiez.» Aff. étr. (ALLEMAGNE), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et en partie chiffré sans traduction.
17 août. Sedan.	Au duc de Guise.	Après lui avoir parlé de la prise de Montmédy, Mazarin exprime le regret que le duc de Guise ait perdu un procès qu'il soutenait. Protestations de désir de lui rendre service. Aff. étr. (FRANCE), t. 274, f° 452.
18 août. Sedan.	A M. de Castelnau.	On a été bien aise de la résolution prise par Turenne[2], et on espère un bon succès. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 246 v°.
18 août. Sedan.	A M. de Seyron.	Remerciements pour la diligence avec laquelle il a averti de la résolution prise par Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 247.
18 août. Sedan.	A M. Blondot.	Blondot pourra reprendre sur l'argent qu'on lui envoie ce qu'il aura avancé pour le payement des Anglais. M. de Mondejeux a reçu l'ordre de lui prêter jusqu'à mille pistoles pour les dépenses ordonnées par M. de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 247.
18 août. Sedan.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le presse de rendre à Turenne, qui se dirige vers la Lys, tous les services en son pouvoir[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 254.
19 août. Sedan.	Au marquis d'Huxelles.	Félicitations à l'occasion de la prise du château d'Herbemont[4]. Ordre de se rendre avec l'armée à Saint-Quentin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 254 v°.
19 août. Sedan.	Au Procureur général.	Le Roi désire que le sieur de Mannevilette[5] obtienne la charge d'intendant des finances qu'avait feu Gargam. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 255.
20 août. Sedan.	Au Procureur général.	Le Roi désire que le Procureur général envoie le plus tôt possible les fonds nécessaires pour qu'on travaille au Château-Trompette de Bordeaux. Aff. étr. (FRANCE), t. 274, f° 459.
20 août. Sedan.	Au Chancelier.	Prière de sceller les lettres de la baronnie de Gombervaux en faveur de M. de Mion, lieutenant de roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 274, f° 459.
20 août. Sedan.	Au Procureur général.	Prière de voir par quel moyen on pourrait empêcher la saisie des biens du prince de Conti par les créanciers du prince de Condé. Aff. étr. (FRANCE), t. 274, f° 460.
20 août. Sedan.	Aux Surintendants des finances.	Mazarin les prie de faire payer immédiatement cent mille livres qui restent dues de sa pension de l'année précédente. Aff. étr. (FRANCE), t. 274, f° 460 v°.

[1] Voy. dans le tome VII et ci-dessus, p. 164, les dépêches à M. d'Avaugour, ambassadeur de France en Suède.
[2] D'attaquer une des places de la Lys. (Voy. ci-dessus, p. 109, la lettre du 18 août à Turenne.)
[3] Voy., ci-dessus, la lettre à Turenne en date du 18 août 1657.
[4] Voy., sur ce château, ci-dessus, la même lettre.
[5] Voy., sur ce personnage, t. VII, p. 286, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
20 août. Sedan.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de solliciter les conseillers de la grand'chambre du Parlement de Paris et spécialement le président de Maisons et le conseiller Ferrand, pour que l'on reconnaisse le bon droit du prince de Conti «dans l'instance de partage, qui est pendante au Parlement». Aff. étr. (France), t. 274, f° 461; copie du temps. — L'original signé se trouve au f° 463 du même manuscrit.
20 août. Sedan.	Au duc de Richelieu.	Mazarin le remercie de la lettre qu'il lui a écrite à l'occasion de la prise de Montmédy. Aff. étr. (France), t. 274, f° 461 v°.
20 août. Sedan.	A M. de La Chambre.	Mazarin est toujours très flatté de recevoir de ses lettres. Compliments sur les belles choses qu'il produit. Aff. étr. (France), t. 274, f° 462.
20 août. Sedan.	A M. le Premier Président du parlement de Toulouse.	Envoi d'un ordre du Roi pour faire arrêter les nommés Lafargue et Rochefort, conformément à un avis que le premier président avait donné à Mazarin. On a même trouvé étrange que le premier président ne se soit pas assuré de la personne de Lafargue, puisqu'il savait qu'il venait d'Espagne. Aff. étr. (France), Petits fonds, Languedoc, t. 1638, f° 296.
20 août. Sedan.	A M. le comte du Roure.	Remerciements d'un avis qu'il a envoyé sur les deniers surimposés dans le Vivarais; Mazarin le prie de s'entendre avec M. de Besons pour que le Roi puisse tirer parti de cet argent. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 296 v°.
21 août. Sedan.	A M. de Gravel.	Mazarin l'entretient de l'argent à distribuer en Allemagne et des levées de troupes à faire dans ce pays. «Je suis marry, lui dit-il en terminant, de ce que vous me mandez, à la fin de vostre lettre, qu'il s'estoit esmeu quelque difficulté, par la cabale des partisans de la maison d'Austriche, sur la reception de MM. les ambassadeurs à Francfort; mais j'espere que vous l'aurez surmontée.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 255; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 234; copie du temps.
21 août. Sedan.	Aux plénipotentiaires (Gramont et Lionne).	Mazarin leur déclare qu'ils pourront déposer entre les mains d'un banquier les sommes promises aux princes allemands, afin de les en retirer et en disposer à leur gré, si on ne parvient pas à enlever l'Empire à la maison d'Autriche. Détails sur les demandes des électeurs ecclésiastiques. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 256; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 236; copie du temps.
21 août. Sedan.	A l'Électeur de Cologne.	Le Roi a été bien aise de voir le comte Guillaume Egon de Fürstemberg[1]; ce dernier a remis à Mazarin une lettre de l'Électeur de Cologne. Remerciements et protestations de respect et de dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 256 v°.
21 août. Sedan.	A M. de Vandy.	Mazarin ne peut répondre lui-même aux lettres de M. de Vandy à cause de l'accablement des affaires; il en a chargé Fabert, auquel Vandy doit donner créance comme à lui-même. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 258 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 113, la lettre de Mazarin aux plénipotentiaires, en date du 18 août 1657, sur la mission du comte de Fürstenberg en France.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
24 août. Rethel.	A M. Zacharie[1].	Promesse d'envoyer de l'argent pour les soldats malades ou blessés du régiment italien de Mazarin, qui sont soignés à Verdun. Recommandation de les amener par eau à Sedan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 258 v°. — Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 214.
24 août[2]. Rethel.	A M. de Villeneuve.	Mazarin le remercie du soin qu'il a pris des soldats de son régiment italien qui sont blessés et soignés à Verdun. Il le prie de continuer et de fournir cinquante pistoles au sieur Zacharie pour leur subsistance et leur transport. Promesse de remboursement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 259.
25 août. Liesse[3].	Au duc d'Orléans.	Remerciements pour les félicitations que S. A. R. lui a adressées à l'occasion de la prise de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 259 v°.
26 août. La Fère.	A M. d'Huxelles.	Mazarin lui recommande de se rendre en toute hâte à Saint-Quentin. Turenne presse fort le Cardinal de faire avancer ce corps d'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 260 v°.
26 août. La Fère.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le remercie du zèle avec lequel il seconde Turenne pour le siège de Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 260 v°[4].
26 août. La Fère.	A M. de Lanau.	Mazarin lui demande des détails sur le malheur arrivé aux bagages de l'armée[5]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 261[6].
26 août. La Fère.	Au marquis de Créquy.	Remerciements des assurances de secours qu'il a donnés pour le siège de Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 261 v°.
26 août. La Fère.	A M. Blondot.	Mazarin demande des détails sur la perte éprouvée par l'armée, dont les bagages ont été attaqués et pillés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 261 v°[7].
26 août. La Fère.	A M. de Broglia (de Broglie).	Remerciements pour l'assistance qu'il donne à Turenne qui assiège Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 262[8].
26 août. La Fère.	A M. de Lignières.	Recommandation de rassembler le plus grand nombre de charrettes qu'il sera possible pour le transport des munitions à l'armée de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 262.

[1] Voy. ci-dessus, p. 125, la lettre du 25 août 1657 à Fabert.
[2] Cette lettre porte la date du 22 août dans le tome 1533, f° 213, des archives des Affaires étrangères, France, Petits fonds, Champagne.
[3] Voy. ci-dessus, p. 125, la lettre du 25 août 1657, adressée à Fabert, de Liesse.
[4] On trouve, au folio 268, une nouvelle addition à cette lettre. Mazarin insiste vivement pour que Mondejeux soutienne Turenne, et il lui promet de lui faire rendre tout ce qu'il aura fourni pour le siège.
[5] On voit par les *Mémoires de Turenne* (p. 185, édit. Michaud et Poujoulat) que le bagage de l'armée avait été attaqué et pillé par les ennemis.
[6] Une addition à cette lettre se trouve au folio 263.
[7] On trouve, au folio 262 v° du même manuscrit, une addition à cette lettre.
[8] Addition dans le même sens, au folio 262 v°. Prière de fournir à Blondot l'argent qu'il demandera.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
26 août. La Fère.	A M. de Bellebrune (gouverneur de Hesdin).	On compte sur le zèle bien connu de M. de Bellebrune pour donner toutes les assistances possibles à l'armée qui assiège Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 263 v°.
26 août. La Fère.	A M. de Donnarel ou Dounarel.	Promesse qu'à l'avenir les troupes anglaises seront payées avec plus d'exactitude. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 264.
27 août. La Fère.	A M. de Charost.	On craint que les ennemis n'aient l'intention d'attaquer quelque place française, et surtout Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 264 v°.
27 août. La Fère.	Au maréchal d'Aumont.	Lettre dans le même sens. Prière de prévenir M. de Rouville, gouverneur d'Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 265.
27 août. [La Fère [1].]	A M. de Lumbres, ambassadeur de Pologne.	Mazarin espère que M. de Lumbres a reçu la dépêche qu'il lui a adressée de la Fère [2]. Aff. étr. (ALLEMAGNE), *Supplément*, t. 17, ; original signé et en partie chiffré sans traduction du chiffre.
27 août. La Fère.	A l'évêque de Nîmes [3].	Il a tort de croire que Mazarin ne reçoit pas ses lettres avec plaisir. L'accablement des affaires l'a seul empêché d'y répondre plus tôt. Le député de Nîmes doit venir bientôt à la Cour. Mazarin lui parlera avec fermeté, selon le désir de l'évêque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 300. — Aff. étr. (FRANCE), t. 1638, f° 300.
28 août. La Fère.	A M. de Mondejeux.	Remerciements pour l'argent avancé à Blondot; promesse de remboursement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 265 v°.
28 août. La Fère.	A M. de Lanau.	Mazarin le charge de remercier M. de Mondejeux pour les services qu'il rend à l'occasion du siège de Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 265 v°.
28 août. La Fère.	A M. de Saint-Martin.	Remerciements de ses services et promesse de saisir la première occasion de les reconnaître. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 265 v°.
28 août. La Fère.	A M. Blondot.	Envoi d'argent pour payer la solde due aux troupes anglaises et les dépenses ordonnées par M. de Turenne [4]. Mazarin assure qu'il pourra s'adresser à MM. de Mondejeux et de Broglie, qui, s'il y a nécessité, lui feront les avances nécessaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 265 v°.
28 août. La Fère.	Au marquis d'Huxelles.	L'inquiétude de Mazarin a été dissipée par la lettre du marquis d'Huxelles, qui lui annonce son arrivée prochaine à Marle et à Ribemont. Recommandation de marcher rapidement pour rejoindre Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 301 v°.

[1] Le manuscrit porte à tort *Sedan*.
[2] Voy., t. VII, p. 586, une lettre du 29 juin 1657.
[3] Anthime-Denis Cohon avait été sacré évêque de Nîmes en 1634; il fut transféré à Dol en 1644, et de nouveau préconisé pour Nîmes en 1657; il mourut en 1670.
[4] Le manque d'argent était tel que Turenne, pour retenir les troupes anglaises qui menaçaient de l'abandonner, fit couper en morceaux sa vaisselle d'argent. (Voy. ci-dessus, p. 132, note 4.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
28 août. La Fère.	A M. de Turenne.	Mazarin ne croit pas que l'entreprise des ennemis contre Ardres puisse réussir. Il annonce que, malgré la goutte dont il souffre, il partira le lendemain pour Péronne. A la fin de la lettre, il parle de la levée du siège d'Alexandrie[1], dont le succès lui a toujours paru peu probable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 302.
30 août. Péronne.	Aux Surintendants des finances.	Ordre du Roi de faire payer huit mille livres de comptant pour sa garde-robe. Aff. étr. (France), t. 274, f° 466.
30 août. Péronne.	Au Procureur général.	Recommandation de faire payer pour le même motif huit mille à M. de Saucourt (Soyecourt). Aff. étr. (France), t. 274, f° 466.
30 août. Péronne.	Au duc d'Arpajon.	L'abbaye qu'il sollicite est promise depuis trois ans à M. de Bieules. Aff. étr. (France), t. 274, f° 466 v°.
30 août. [La Fère.]	A M. de Mondejeux.	Lettre relative à la prise de Saint-Venant et à la délivrance d'Ardres[2]. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 304 v°.
30 août. [La Fère.]	Au marquis d'Huxelles.	L'intention du Roi est qu'il s'arrête avec les troupes qu'il menait à Saint-Venant. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 306 v°.
30 août. Péronne.	A M. le Premier Président de La Berchère[3].	Remerciements sur les félicitations qu'il a adressées au sujet de la prise de Montmédy. Mazarin pense qu'il aura, par avance, la même joie du bon succès de Saint-Venant. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1548, f° 474.
30 août. Péronne.	A M. le Premier Président de Toulouse.	Mazarin le félicite d'avoir fait arrêter le nommé Roquefort[4]; le Roi en est très-satisfait, et le premier président devra se conformer, pour la conduite à tenir en cette circonstance, aux instructions que La Vrillière lui envoie de la part de Sa M[té], sans s'arrêter aux propositions dudit Roquefort, qui ne sont que des chimères et des subtilités pour tâcher d'éluder la justice. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 301.
31 août. Péronne.	A M. le prince de Conti.	Mazarin s'étonne de n'avoir pas reçu de lettre de lui, lorsque déjà plusieurs sont arrivées de l'armée d'Italie. Il exprime son déplaisir de la levée du siège d'Alexandrie[5]. Quant à la conduite du prince, Leurs M[tés] en sont très satisfaites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 266 v°.
31 août. Péronne.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert du 24 août. Imprim: dans le recueil des *Lettres, instructions et mémoires de J.-B. Colbert*, publié par M. Clément, t. I, p. 279.
31 août. Péronne.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une autre lettre de Colbert en date du 25 août. B. N., ms. f. Baluze, t. 176; imprimé en partie dans le recueil de M. P. Clément, p. 280.

[1] Alexandrie d'Italie. (Voy. ci-dessus, p. 135, la lettre à d'Estrades.)
[2] Voy. ci-dessus, p. 134, la lettre à Turenne du 30 août.
[3] Premier président du parlement de Grenoble, où il avait succédé, en cette qualité, à son père.
[4] Plus haut, ce nom est écrit Rochefort dans une lettre au même correspondant du 20 août 1657.
[5] Voy. ci-dessus, p. 135, la lettre à d'Estrades en date du 31 août 1657.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
2 septembre. Péronne.	Au maréchal de Gramont.	Mazarin lui annonce la ratification du traité que Gramont avait conclu à Heidelberg avec l'Électeur palatin. Après lui avoir rappelé les succès obtenus par la France à Montmédy et à Saint-Venant, il lui recommande «de porter les choses avec fermeté». Il ajoute : «A tout evenement, vous ne sçauriez mal sortir de vostre negociation; car tout le monde est si prevenu de la creance que l'Empire est trop affermy dans la maison d'Austriche pour l'en pouvoir faire sortir, que, quand toutes les diligences que nous ferons sur cela ne reussiront (sic) pas, on n'en sera pas surpris[1], et, si elles produisent l'effect que nous souhaitons, le public vous donnera la gloire d'avoir fait une chose que l'on croyait presque impossible.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 272; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 243; copie du temps.
2 septembre. [Péronne.]	A M. d'Avaugour.	Mazarin est satisfait des négociations de M. d'Avaugour avec l'Électeur de Brandebourg. On se prépare à payer à l'Électeur une partie du subside promis et à faire un présent à l'Électrice. Le Cardinal espère que la réconciliation de la Pologne et de la Suède aura lieu prochainement. Les ambassadeurs de la France ont ordre d'agir partout en faveur de la Suède. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 305 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 245; copie du temps.
2 septembre. [Péronne.]	A M. de Gravel.	Détails sur l'emploi de l'argent envoyé en Allemagne et sur les levées de troupes faites dans ce pays. «Nous attendons avec impatience, écrit Mazarin, l'arrivée du régiment que le prince de Salm a levé, comme aussy les troupes que doit amener M. le prince de Hombourg.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 306; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 247; copie du temps.
2 septembre. Péronne.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert en date du 1er septembre 1657. La fin seule a quelque importance[2] : «Vous direz à M. Hervart que j'ay reçeu sa lettre, et que, lorsqu'on sera asseuré de demeurer huit ou dix jours en quelque lieu, je lui manderay de me venir trouver. Je renvoie le courrier que Messieurs les Intendans m'ont depesché, et je remets à leur faire response, lorsque Sa Mté aura pris sa derniere resolution sur leur sujet. Ce pendant vous les verrez de ma part, pour leur dire que le Roy n'a pas approuvé leur proposition, que S. M. ne prétend pas les contraindre en rien; mais bien chercher les moyens de tirer quelqu'assistance dans les conjonctures presentes dans lesquelles S. M. est pressée d'avoir de l'argent pour subvenir aux necessites pressantes de l'Estat, et au surplus vous leur parlerez, de ma part, comme M. le Procureur general vous dira de faire. Je vous prie de voir tous les jours, de ma part, M. Le Tellier et son fils dont la maladie me tient en grande inquietude.» B. N., ms. f. Baluze, t. 176.

[1] On voit, par ce passage, que, dès le mois de septembre 1657, Mazarin regardait comme fort douteuse la possibilité d'enlever la dignité impériale à la maison d'Autriche. Mais il voulait, dans le cas où il n'y réussirait pas, obtenir que la puissance de cette maison fût étroitement limitée, et il y parvint, comme on le verra, en organisant, en 1658, la ligue ou alliance du Rhin.

[2] Comme elle ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément, il m'a paru utile de la publier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
2 septembre. Péronne.	A M. Servien.	Mazarin le remercie de la manière dont il a parlé au sieur Bossuet[1] pour l'affaire de M. le comte de Saint-Aignan. Le Cardinal regrette que Servien ne l'ait pas prévenu assez tôt pour le prieuré de La Haye-aux-Bons-Hommes; il se serait employé avec joie pour le succès de cette affaire. Il a lu avec plaisir les raisonnements de Servien sur les affaires de Suède. Aff. étr. (France), t. 275, f° 18.
3 septembre. Péronne.	A M. Servien.	Mazarin lui recommande de se rendre auprès du Roi. Il ajoute, dans les dernières lignes, qui sont autographes : «Je vous prie de nous venir trouver au plus tost et en estat de suivre la Cour quelques jours. Je vous recommande les interest du sieur Félix[2].» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 270 v°. — Aff. étr. (France), t. 291, f° 392; original signé; trois lignes autographes.
3 septembre. Péronne.	A M. Boreel (ambassadeur de Hollande).	Réponse à une réclamation de l'ambassadeur hollandais Boreel pour un vaisseau nommé la *Lionne rouge*. Le comte de Brienne en a écrit, par ordre du Roi, au Chancelier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 306 v°.
3 septembre. Péronne.	A la duchesse d'Aiguillon.	Réponse aux félicitations de la duchesse sur la prise de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 308 v°.
3 septembre. Péronne.	A M. de Grandpré.	Des informations sont faites sur la prévôté d'Yvoi[3] à l'occasion de contestations entre MM. de Grandpré et de Vandy. Aff. étr. (France), t. 1533, f° 219. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 307.
3 septembre. Péronne.	A M. de Castelnau.	Mazarin désire que Seyron puisse se justifier du malheur qui lui est arrivé[4]. «Mais comme c'est une affaire qui a faict un esclat public, on ne peut pas se dispenser de faire une information publique.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 307.
3 septembre. Péronne.	Au marquis d'Huxelles.	Envoi d'argent pour les troupes anglaises. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 307 v°.
3 septembre. Péronne.	A M. de Navailles.	Lettre relative au gouvernement de Saint-Venant. Mazarin regrette de ne pouvoir le faire donner à M. de Navailles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 307 v°.
3 septembre. Péronne.	A M. de Broglia (Broglie).	Remerciements pour la part qu'il a prise au siège de Saint-Venant. «M. de Turenne s'en loue fort.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 307 v°.
3 septembre. Péronne.	A M. de Mondejeux.	Mazarin lui parle de la nomination du gouverneur de Saint-Venant. «Le Roi a choisi, lui écrit-il, pour commander dans ladite place [une personne] tout-à-fait attachée à mes interests.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 308.

[1] Financier fort riche; il était oncle du futur évêque de Meaux.
[2] Probablement le chirurgien Félix, père de Félix de Tassy.
[3] Yvoi ou Carignan, aujourd'hui département des Ardennes, arrondissement de Sedan.
[4] Il était chargé de la conduite des bagages qui avaient été pillés. (Voy. ci-dessus, p. 131, la lettre à Turenne en date du 26 août 1657.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
3 septembre. Péronne.	A M. de Rouville.	Éloge de la défense d'Ardres par M. de Rouville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 308.
3 septembre. Péronne.	A M. de Turenne.	Mazarin a reçu la lettre de Turenne du 30 août par le commissaire du corps anglais; on demande l'argent pour le payement de ce corps. «On l'avoit préparé à point nommé, écrit le Cardinal, et par une estrange fatalité, qui m'a pensé faire perdre le sens, il est tousjours arrivé des accidens qui ont empesché qu'on ne le portast à temps à l'armée.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 309 v°.
3 septembre. Péronne.	A M. de Schomberg.	Mazarin regrette de ne pouvoir le servir pour sa demande d'un gouvernement. Il lui envoie un secours d'argent, et ajoute qu'il espère «pourvoir en sorte à la subsistance de M. de Schomberg à l'avenir, qu'il servira sans incommodité». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 310.
3 septembre. Péronne.	A M. Talon, intendant du Quesnoy.	Mazarin trouve bon qu'il vienne faire un tour à la Cour, s'il peut s'absenter du Quesnoy sans que le service du Roi en souffre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 310.
3 septembre. Péronne.	A M. de Roncherolles.	Les ennemis s'étant éloignés de la place où il commande [1], M. de Roncherolles pourra venir à la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 310.
3 septembre. [Péronne.]	Au marquis de Créquy.	Protestations d'estime et de désir de lui rendre service. Mazarin regrette de ne pas pouvoir faire ce qu'il demande pour Saint-Venant. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 41, f° 324.
4 septembre. Péronne.	A M. Blondot.	Mazarin a été bien aise de voir par ce que lui mande Blondot que la perte des bagages n'a pas été, à beaucoup près, aussi grande qu'on l'avait publié. Le Cardinal a appris aussi avec plaisir que le chevalier Reynolds est satisfait de ce qu'il a fait pour le corps anglais. Il annonce ensuite à Blondot l'envoi d'argent et de munitions de toute nature. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 272.
4 septembre. Péronne.	A M. de Turenne.	Recommandation pour le marquis d'Huxelles que «je vous prie, écrit le Cardinal, de vouloir considerer comme un de mes meilleurs amis». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 273 v°.
4 septembre. Péronne.	A M. de Turenne.	Dans une seconde lettre datée du même jour, Mazarin insiste pour que Turenne s'empare du château de Lamotte-au-Bois [2]. «Le Roy a choisy le s[r] de La Haye pour aller commander dans Saint-Venant.» Détails sur les troupes qu'on y pourra mettre. Le Cardinal communique à Turenne plusieurs projets d'entreprises, qu'il le prie d'examiner [3]. Il lui annonce que des indemnités ont été accordées à MM. de Varennes et de Schomberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 273 v°, et Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 41, f° 326.

[1] On a déjà vu que M. de Roncherolles avait le gouvernement de Landrecies.
[2] Voy. ci-dessus, p. 144, la lettre du 3 septembre à Turenne.
[3] La lettre n'indique pas la nature de ces entreprises. Il y avait probablement des pièces annexées à la lettre.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
5 septembre. Péronne.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce qu'il envoie le sieur de Saint-Germain, lieutenant dans un de ses régiments, avec cinquante cavaliers qu'il a fait remonter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 310.
5 septembre. Péronne.	A M. de Bridieu.	Le Roi a résolu d'envoyer une compagnie de cavalerie près de Paris pour veiller à la sûreté publique. Prière à M. de Bridieu de choisir quinze cavaliers dans sa compagnie et de les envoyer à Compiègne avec un commandant. Ils seront reçus par Des Clavaux qui aura la direction de la compagnie placée aux environs de Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 310 v°.
5 septembre. Péronne.	A M. de Bescherelle.	Ordre de choisir huit cavaliers de la compagnie de Ham et de les envoyer à Compiègne, où ils seront reçus par Des Clavaux et employés dans la compagnie qui veillera à la sûreté des environs de Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 310 v°.
5 septembre. Péronne.	Au père Duneau.	Remerciements des nouvelles que ce religieux a données. Mazarin est fort disposé à favoriser le chevalier André, Irlandais, pour peu qu'il rende quelques services. Ce personnage a, du reste, toujours été bien traité, même durant sa prison. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1548, f° 275.
5 septembre. Péronne.	A Mme la maréchale d'Hocquincourt.	Mazarin la remercie de l'offre que la maréchale lui a faite de prendre dans sa compagnie de gendarmes le chevalier d'Hocquincourt. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 275.
5 septembre. Péronne.	Au marquis d'Hocquincourt.	Lettre dans le même sens. Protestations de désir de le servir ainsi que ceux qu'il a recommandés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 275 v°.
5 septembre. Péronne.	A M. de Mondejeux.	Lettre de créance pour le sieur de La Haye envoyé à M. de Mondejeux. Nécessité de fortifier Saint-Venant et d'y tenir garnison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 275 v°.
5 septembre. Péronne.	A M. de Saint-Martin.	Mazarin connaît ses services et sera toujours disposé à le lui témoigner. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 276.
6 septembre. Péronne.	Au Procureur général.	On a donné une ordonnance de vingt mille livres au s^r^ Jacquier pour la continuation de la fourniture du pain. Il est important de tenir cette somme prête, afin que le service se fasse exactement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 276.
6 septembre. Péronne.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui parle de Saint-André-Monbrun, qui, depuis la levée du siège d'Alexandrie, demande à se retirer chez lui. Il désire avoir l'avis de Colbert sur un mémoire de Fabert qu'il lui envoie, et lui annonce le départ de la Cour pour le lendemain; elle doit se rendre à la Fère et de là à Rethel. Il termine en lui demandant de lui envoyer à Rethel des melons et du fruit. Aff. étr. (France), t. 275, f° 19.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
6 septembre. Péronne.	A M. de Fabert.	Mazarin lui annonce que le Roi va partir pour Rethel [1], où il décidera par quelle route il doit aller à Metz. Après lui avoir donné des renseignements sur plusieurs affaires peu importantes, le Cardinal parle à Fabert de la victoire de Grandpré sur la garnison de Rocroy. «C'est asseurement, écrit-il, le plus beau combat de cavalerie qui se soit fait depuis le commencement de la guerre, et outre la joye qu'on en a eue pour la chose en soy, qui est fort considerable, elle s'est encore redoublée par ce que cet advantage est remporté aux despens de Montal [2].» Mazarin termine en lui disant qu'il ne souffre plus de ses accès de goutte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 277. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1583, f° 220.
6 septembre. Péronne.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin s'excuse d'être resté aussi longtemps sans lui écrire. Il lui parle ensuite d'un projet d'attaque contre Cambrai, puis des relations avec les Anglais, et enfin du fils du Maréchal, qu'il a forcé de retourner à Paris pour soigner sa santé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 277 v°.
6 septembre. Péronne.	A M. de Vandy.	On a donné ordre au président Morel d'examiner les pièces relatives à la contestation pour la prévôté d'Yvoy [3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 278.
6 septembre. Péronne.	A M. de Pradel.	Mazarin regrette de n'avoir pu appuyer sa demande pour le gouvernement de Saint-Venant; mais il a obtenu que le Roi lui donnât la patente de lieutenant général. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 311 v°.
6 septembre. Péronne.	A M. de La Mothe-Houdancourt [gouverneur de Corbie].	Remerciements pour la part qu'il a prise à son indisposition. Mazarin s'occupera de faire mettre Corbie en état de défense. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 312.
6 septembre. Péronne.	A M. de Grandpré.	Félicitations à l'occasion de la victoire remportée sur Montal et la garnison de Rocroi [4]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 312.
6 septembre. Péronne.	Au comte Santus.	Lettre relative aux levées que le comte Santus avait faites en Italie et au payement d'une somme qui lui était due. B. N., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 312 v°.
6 septembre. Péronne.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin lui annonce que la Cour sera le lendemain à la Fère et l'invite à s'y rendre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 312 v°, et t. 23,202, f° 238.
6 septembre. Péronne.	Au duc de Chaulnes.	Remerciements pour la part qu'il a prise aux succès des armes du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 313.
6 septembre. Péronne.	Au duc François (de Lorraine).	Lettre dans le même sens. Ordre donné aux Surintendants de le satisfaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 313.

[1] On a vu ci-dessus, p. 146, dans la lettre à Turenne du 6 septembre 1657, que la Cour devait d'abord se rendre à la Fère.
[2] Voy. sur ce gouverneur de Rocroy, ci-dessus, p. 125.
[3] Voy. ci-dessus, p. 125.
[4] Voy. ci-dessus, la lettre à Fabert et la lettre du 6 septembre 1657 adressée à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
6 septembre. Péronne.	Au Procureur général.	Le Roi lui envoie l'ordre de donner satisfaction aux gens chargés des affaires du duc François de Lorraine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 313 v°.
6 septembre. Péronne.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin promet de s'occuper des intérêts de son gouvernement du Boulonois. Il engage le maréchal d'Aumont à fournir au gouverneur d'Ardres les munitions dont il a besoin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 313 v°.
6 septembre. Péronne.	A M. Servien.	Recommandation de faire payer la pension du landgrave de Hesse. Mazarin a écrit aux plénipotentiaires [1] «sur ce qu'ils devaient insinuer à M. de Mayence, pour peu qu'ils le vissent biaiser, du ressentissement que le Roy pourroit avoir». Il ajoute : «Je vous envoye la copie du projet, que nous avons receu de Francfort, d'une ligue défensive entre les Électeurs et autres princes de l'Empire pour la manutention [le maintien] du traité de Munster, dans laquelle mon sentiment n'est point du tout que nous entrions presentement; car cette ligue sera bonne, si on eslit empereur un prince qui ne soit point de la maison d'Austriche; mais autrement elle ne feroit que nous lier les mains et empescher l'effect des resolutions que Sa M[té] seroit obligée de prendre, si on faisoit empereur l'archiduc Leopold, ou le roy de Hongrie [2].» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 276 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 248; copie du temps.
6 septembre. Péronne.	A M. le comte de Grandpré.	La modestie avec laquelle il parle de l'action qu'il vient de faire ne lui en dérobe point la gloire; il ne s'est point fait de plus beau combat de cavalerie depuis le commencement de la guerre. Sa M[té] en a écouté, de la bouche du sieur de Guiry, toutes les particularités et lui a donné les éloges qu'il mérite. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 222.
8 septembre. Sissonne.	Au maréchal de L'Hôpital.	Lettre relative aux mesures prises pour mettre Paris à l'abri des incursions de la garnison de Rocroy [3]. Aff. étr. (France), t. 276, f° 24.
8 septembre. La Fère.	A M. de Saint-Martin.	Mazarin lui demande le mémoire de la poudre employée pendant cette campagne; il lui recommande de faire remettre à Saint-Quentin les pièces de canon qui en avaient été tirées. Détails pour le service de l'artillerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 313 v°.
8 septembre. La Fère.	A M. de Pauliac.	Mazarin s'inquiète de sa blessure et espère qu'il en sera bientôt guéri. Protestations d'estime et d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 314.
8 septembre. La Fère.	Au comte de Charost.	Remerciements pour les nouvelles assurances de son amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 314 v°.
8 septembre. La Fère.	Au comte de Druan (sic).	Promesse de s'occuper de ses intérêts. Il pourra envoyer à Rethel les douze cavaliers démontés dont il a parlé à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 315. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 223.

[1] Voy. ci-dessus, p. 142, la dépêche du 2 septembre 1657 à Gramont et à de Lionne.
[2] Mazarin voulait intimider les Électeurs en les menaçant d'une guerre, s'ils nommaient un prince autrichien; mais lorsque le roi de Hongrie eut été élu empereur le 18 juillet 1658, le Cardinal n'hésita plus à adhérer à la ligue du Rhin.
[3] Voy. ci-dessus, p. 125.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
9 septembre. Sissonne.	Au Procureur général.	Cette lettre lui sera remise par le sieur Des Clavaux qui commande la compagnie chargée de veiller à la sûreté des environs de Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 315 v°.
9 septemb. [1]. Sissonne.	A M. de Fabert.	Le Roi doit arriver le 9 septembre à Rethel; il y séjournera le 10; il en partira le 11 au matin, pour aller à Grandpré et de là à Verdun. Mazarin espère que Fabert profitera de l'occasion pour le voir. Il le prie de s'informer des troupes que les ennemis ont dans le Luxembourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 315 v°.
9 septembre. Rethel.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale de Mazarin à une lettre de J.-B. Colbert en date du 6 septembre 1657 [2]. Il y est question d'un jeune Anglais [3] qui avait abjuré le protestantisme et que réclamait l'ambassadeur d'Angleterre. Ce jeune homme était au collège des Grassins, dont le Principal refusait de le remettre à l'ambassadeur. Mazarin recommande à Colbert de chercher des moyens de conciliation et d'éviter un éclat dont on était menacé. B. N , ms. f. Baluze, t. 176, f° 339.
10 septembre. Rethel.	A M. de Fabert.	Mazarin a appris avec beaucoup d'inquiétude qu'il est malade. Il le prie de s'occuper de sa santé. La Cour passera la journée du 11 septembre à Rethel, pour se reposer des fatigues de la journée du 10. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 280. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 225.
10 septembre. Rethel.	A M. de Thou.	Mazarin lui parle de pensions accordées à des Hollandais, de projets d'alliance entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, de levées de troupes, et enfin des mensonges du gazetier de Bruxelles, dont il ne faut pas s'inquiéter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 280 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 249; copie du temps.
10 septembre. Rethel.	A M. de Groot, conseiller et résident de l'Électeur palatin à La Haye.	«M. le Rhingrave ne vous a rien tesmoigné de l'estime et de l'affection que j'ay pour vous, qui ne vous soit confirmé par les effets en toute sorte de rencontres. Le zele et l'inclination que vous faites paroistre tous les jours pour le bien du service du Roy et les interests de cette couronne meritent bien qu'on ait pour vous de pareils sentimens. Aussi vous puis-je asseurer que ceux de Sa Majesté ne sont pas moindres et que vous devez attendre de son affection, dans les occasions, des marques plus considerables que celles que vous en avez receues. Ne doutez point cependant que je ne la confirme tousjours dans cette pensée, que je ne fasse valoir comme je doy vostre zele, et que je sois tres veritablement, etc.» Arch. de Bavière, *Collection Camerariana*, t. IV, p. 134; communication du R. P. Ingold, de l'Oratoire.

[1] Cette lettre porte la date du 8 septembre dans le tome 1533, f° 224 du Petits fonds, Champagne, aux archives des Affaires étrangères, France.

[2] Une partie de cette lettre et les réponses marginales ont été publiées dans le tome Ier, p. 280-281, du recueil de M. P. Clément.

[3] Il était fils du comte d'Inchequin, lieutenant général des armées du Roi (*Gazette de France*, de 1657, p. 600). [Voy. ci-dessus, p. 107 et 118.]

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
10 septembre. Rethel.	A M. de Genlis.	Mazarin s'étonne des plaintes que lui a faites M. de Genlis de n'avoir pas été nommé lieutenant général. «Je ne croyois pas, lui écrit le Cardinal, que nous eussions faict aucun contrat ensemble sur vos prétentions.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 317.
10 septembre. Rethel.	Au marquis de Lignères.	Mazarin se réjouit du rétablissement de sa santé. Promesse d'envoyer de l'argent pour les garnisons de Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 317.
10 septembre. Rethel.	Au duc d'Orléans.	C'est surtout au duc d'Orléans qu'est dû le bon accueil fait par Leurs M^{tés} à Mlle de Montpensier. Aff. étr. (France), t. 275, f° 26.
10 septembre. Rethel.	A Mlle de Montpensier.	Mazarin la remercie de l'intérêt qu'elle prend à sa santé. Aff. étr. (France), t. 275, f° 26.
10 septembre. Rethel.	Au comte de Béthune.	Mazarin lui exprime les mêmes sentiments et promet de s'occuper des intérêts de Mlle de Montpensier. Aff. étr. (France), t. 275, f° 27.
11 septembre. Rethel.	A M. de Fabert.	Mazarin est fort satisfait du rétablissement de la santé de Fabert. Il exprime une opinion très défavorable à Montal[1], gouverneur de Rocroy, et est d'avis de rejeter toutes les propositions qui viennent de lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 281 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1583, f° 226.
11 septembre. Rethel.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin est persuadé de la part que le Maréchal a prise aux succès des armes du Roi. Nécessité d'argent pour soutenir la guerre; on est persuadé que le Maréchal usera de son influence sur les États de Bretagne pour en obtenir des subsides. Le Cardinal termine en lui parlant de l'alliance projetée entre une de ses nièces et le fils du Maréchal[2]; il est nécessaire de l'ajourner. On ne peut songer «presentement à marier une fille qui n'a onze ans que depuis quatre jours». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 282 v°.
11 septembre. Rethel.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin le prie de hâter le départ du régiment du prince de Salm, qu'on désire faire venir en toute diligence. Il lui annonce la prochaine arrivée du Roi à Metz. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 283.
11 septembre. [Rethel.]	A M. de La Barde[3].	Mazarin lui annonce que M. de Brienne lui envoie toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement de l'alliance avec les Suisses. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 317 v°.
11 septembre. [Rethel.]	A M. Wertinviller ou Werteviller.	Le Roi compte sur son zèle pour le renouvellement de l'alliance avec les cantons protestants de la Suisse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 317 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 125.
[2] On a déjà dit que Charles de La Porte épousa, dans la suite, Hortense Mancini, et prit le titre de duc de Mazarin.
[3] Ambassadeur de France en Suisse et auteur d'une histoire latine du règne de Louis XIV, de 1643 à 1652.

IMPRIMERIE NATIONALE

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
11 septembre. Rethel.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui parle surtout d'affaires particulières et, entre autres, de l'ameublement des pièces du château de Vincennes. Aff. étr. (France), t. 275, f° 32.
[Probablement 12 sept.[1]] [Rethel ou Grandpré.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert en date du 9 septembre[2]. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
13 septembre. Grandpré[3].	A M. de Fabert.	Prière d'envoyer à Verdun des mineurs, des outils, etc. Mazarin souhaiterait que le président Morel accompagnât Fabert, afin de terminer le différend entre MM. de Grandpré et de Vandy sur la prévôté d'Yvoy[4]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 283 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1583, f° 228.
13 septembre. Metz.	A M. Blondot.	Détails sur l'argent envoyé à Blondot. Recommandation pour La Mothe-aux-Bois, dont on doit conserver les forêts avec soin et en vendre les arbres pour l'entretien de l'armée. Plaintes sur les dépenses excessives du siège de Saint-Venant. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 351.
14 septembre. Verdun.	A l'abbé Fouquet.	Vives instances pour que le Procureur général envoie l'argent nécessaire pour les affaires d'Allemagne et pour payer les Anglais. Mazarin termine en parlant de l'affaire du sieur Le Tillier[5]. B. N., ms. f. fr., t. 23,202, f° 240.
14 septembre. Verdun.	A M. de La Contour[6].	Le Roi ne veut pas qu'on lui fasse d'entrée à Metz. Il se rendra d'abord à l'église. Les maréchaux des logis assigneront les logements, en quoi M. de La Contour pourra les assister. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 318.
14 septembre. Metz.	A M. le comte de Grandpré.	Il recevra cette lettre de la main de l'ambassadeur d'Angleterre, qui, allant à Péronne en diligence, aura besoin de chevaux frais à Rethel, pour lui et pour cinq ou six personnes, afin de ne perdre point de temps. Prière de vouloir bien les lui faire trouver à quelque prix que ce soit et de lui donner l'escorte nécessaire. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1583, f° 229.
16 septembre. Verdun.	A M. Balthazar.	Remerciements pour son zèle et prière d'inspirer à l'Électeur palatin les sentiments les plus favorables aux intérêts de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 295 v°.
16 septembre. Verdun.	A M. Silhon.	Mazarin s'inquiète des bruits répandus sur l'Électeur de Brandebourg qui se serait engagé à voter pour la maison d'Autriche. Il prie M. Silhon de prendre des informations à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 318.

[1] Il n'y a pas de date aux réponses marginales de Mazarin. Je l'indique approximativement d'après la lettre à laquelle il répond.
[2] Cette lettre n'a pas été publiée par M. P. Clément.
[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton des Ardennes, arrondissement de Vouziers.
[4] Grandpré était gouverneur de Mouzon et Vandy de Montmédy.
[5] Voy. ci-dessus, sur Le Tillier, intendant des finances, sieur de La Chapelle, les pages 162 et 166.
[6] François de Mousy ou Moussy, sieur de La Contour, était lieutenant de roi à Metz.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
16 septembre. Verdun.	A l'abbé Fouquet.	Nécessité de presser le Procureur général de fournir de l'argent pour l'ambassade d'Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 318 v°.
16 septembre. Verdun.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	Recommandation d'employer son crédit pour fournir l'argent nécessaire à l'ambassade d'Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 319.
16 septembre. Verdun.	A M. de Castelnau.	Mazarin exprime un vif désir que l'on profite de la faiblesse des ennemis pour leur enlever quelque place, comme Armentières. Il ne doute pas que Turenne ne profite de circonstances aussi favorables. Turenne vient de lui mander la prise de La Mothe-aux-Bois[1], dont il va faire raser le château. En terminant, Mazarin insiste encore sur la possibilité de s'emparer d'Armentières. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 324.
16 septembre. Verdun.	A M. d'Ormesson.	Mazarin approuve la conduite de d'Ormesson; il loue surtout le bon traitement qu'il a fait aux Anglais. Envoi d'argent, dont l'emploi est indiqué dans sa lettre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 324.
16 septembre. Verdun.	A M. Deshayes, lieutenant d'artillerie.	Remerciements pour ce qu'il a envoyé à l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 324 v°.
16 septembre. Verdun.	A M. de Grandpré.	Après lui avoir parlé de ce qui regarde Yvoy[2] et du zèle qu'il a pour ses intérêts, Mazarin appelle son attention sur Rocroi. Turenne lui enverra de nouvelles troupes pour tenir en bride la garnison de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 326. — Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 230.
16 septembre. Verdun.	A M. de Mondejeux.	Remerciements pour les secours qu'il a fournis afin de mettre Saint-Venant en état de résistance. Mazarin termine en lui parlant des sommes dépensées et de l'argent envoyé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 351.
16 septembre. Verdun.	Au sieur de La Haye [chargé du gouvernement de Saint-Venant].	Mazarin lui parle du payement de la garnison de Saint-Venant; de l'argent qui lui sera fourni; de la prise de La Mothe-aux-Bois qui permettra de pousser plus loin les conquêtes; du régiment de la Fère; de ses relations avec Turenne[3] et Mondejeux, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 351 v°.
16 septembre. Verdun.	A M. de Seyron.	Mazarin a été bien aise de sa justification[4]. Il a fallu que son affaire fût traitée dans les formes pour donner satisfaction au public. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 353 v°.
16 septembre. Verdun.	Au chevalier de Créquy.	On ne veut rien changer présentement à l'établissement qui a été fait à Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 353 v°.
16 septembre. Verdun.	Au comte de Saint-Aignan.	Accusé de réception d'une lettre. Protestations de dévouement pour ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 354.

[1] Voy. ci-dessus, p. 158.
[2] On a vu ci-dessus qu'il y avait un différend pour la prévôté d'Yvoy entre Grandpré et Vandy.
[3] Voy. ci-dessus, p. 160, la lettre à Turenne en date du 16 septembre 1657.
[4] On l'accusait d'avoir occasionné la perte des bagages d'une partie de l'armée de Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
16 septembre. Verdun.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Mazarin a été bien aise de l'entretien que Talon a eu avec M. de Mondejeux. Il espère que Turenne profitera de la faiblesse des ennemis pour pousser plus loin ses avantages. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 365.
18 septembre. Metz.	Au Procureur général.	Lettre relative au contrôle des finances, qui doit être donné aux Intendants, moyennant douze cent mille livres, malgré les engagements qu'on aurait pu prendre avec Le Tillier [1]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 38.
19 septembre. Metz.	A M. Insequin ou Inchequin.	Mazarin lui dit que c'était son fils qui, de son propre mouvement, s'était rendu chez l'ambassadeur d'Angleterre. On l'avait arrêté sur la porte de l'ambassadeur et ramené de force au collège : ce qui avait donné lieu aux plaintes de l'ambassadeur [2]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 40.
19 septembre. Metz.	A M. de Besons, intendant de justice en Languedoc.	On envoie aux évêques de Languedoc des lettres du Roi pour les convier à se trouver des premiers à l'assemblée des États, et Mazarin écrit en son nom particulier aux évêques de Lavaur et Mirepoix. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 308 v°.
19 septembre. Metz.	A l'abbé Thoreau [3] (agent du clergé).	Mazarin lui parle d'abord de l'affaire de l'ambassadeur d'Angleterre qui avait réclamé un jeune Anglais [4]. Il prétend que, dans cette question, la religion n'était pas intéressée; qu'il ne s'agissait que de relations internationales. Il passe à la nomination du sieur de Lorme à un emploi de finances. Comme de Lorme était de la R. P. R., l'assemblée du clergé avait réclamé. Mazarin répond : «Je ne vois pas sur quel fondement on prétendroit borner l'autorité du Roy en sorte que Sa M[té] ne pust se servir dans les finances d'aucune personne de la R. P. R.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 326 v°.
19 septembre. Metz.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin l'entretient dans le même sens des deux affaires dont se plaignait l'assemblée du clergé : 1° celle du jeune Anglais, fils de milord d'Inchequin; 2° de la nomination du sieur de Lorme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 327.
19 septembre. Metz.	A MM. Feydeau et Roujoux (?)	Mazarin regrette de ne pas pouvoir donner suite à la demande qu'ils lui ont adressée en faveur d'un sieur Rousseau; cet homme a été chargé des affaires du cardinal de Retz; il a répandu les libelles imprimés en faveur de ce cardinal, etc. Mazarin désire que MM. Feydeau et Roujoux (?) lui fournissent quelque autre occasion de leur prouver son désir de les satisfaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 328 v°.

[1] Cette lettre est presque identique à celle que Mazarin a adressée, le 18 septembre 1657, à l'abbé Fouquet. (Voy. ci-dessus, p. 162.)

[2] Voy. sur cette affaire, ci-dessus, p. 107 et 118.

[3] Mathieu Thoreau, né en 1612, chanoine et doyen de Poitiers, fut agent du clergé aux assemblées de 1655 et 1660; il fut sacré évêque de Dol en 1661, et mourut le 31 janvier 1692. Le père Rapin en parle dans ses *Mémoires* (t. II, p. 390) comme d'un agent dévoué à Mazarin. «Le Cardinal, dit-il, à qui l'abbé Thoreau, premier agent du clergé, rendoit compte tous les jours du détail de ce qui se passait à l'assemblée......»

[4] Voy. ci-dessus, p. 107, 118, et, dans les Analyses, p. 626.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
19 septembre. Metz.	A M. l'évêque de Mirepoix.	Remerciements sur ce qu'il a écrit confidentiellement de MM. les évêques de Comminges et de Conserans. Mazarin s'étonne que ce dernier dise avoir été maltraité, car jamais agent du clergé n'a eu plus de sujet que lui d'être pleinement satisfait. Mazarin le prie de se rendre de bonne heure aux États, afin d'y préparer toutes choses pour le service du Roi. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 302.
19 septembre. Metz.	A M. l'évêque de Lavaur.	Le mouvement continuel où a été Mazarin l'a empêché de répondre plus tôt. Il prie l'évêque de Lavaur de se rendre le plus tôt possible aux États (de Languedoc) et d'y observer un peu la conduite de l'évêque de Conserans. «Personne, dit Mazarin, n'aura connaissance de ce que vous me manderez.» Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 302 v°.
20 septembre. Metz.	A M. de Lumbres.	Mazarin répond aux reproches que lui adressait la reine de Pologne de préférer les intérêts de la Suède à ceux de la Pologne. Il montre le roi de Suède disposé à conclure la paix et à sacrifier une partie de ses conquêtes, et insiste sur les perfides menées de la maison d'Autriche pour entretenir la guerre entre les puissances du nord de l'Europe. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 354 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 268; copie du temps.
20 septembre. Metz.	Au chevalier de Terlon.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Mazarin l'informe des succès récemment obtenus par Turenne en Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 358 r°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 272; copie du temps.
20 septembre. Metz.	A M. de Meulles.	M. de Meulles doit presser le roi de Danemark de conclure la paix. Si elle n'était bientôt signée, le roi de France serait forcé d'envoyer des secours à la Suède. Promesse de s'occuper des intérêts de M. de Meulles, «estant bien juste, ajoute Mazarin, que vous ne manquiez pas de subsistance, servant le Roi avec le zele et l'affection que vous faites [1]». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 359; minute. Aff. étr. (France), t. 272, f° 273; copie du temps.
20 septembre. Metz.	A M. Silhon.	Mazarin a donné ordre qu'on fît payer deux mille écus à M. de Meulles et quatre mille à M. d'Avaugour. Il termine en parlant à Silhon de l'Électeur de Brandebourg. «Je n'ay pas trop bonne opinion, écrit-il, de cette affaire-là. Le sexe feminin, qui a la principale part dans le gouvernement [2], à ce qu'on m'asseure, n'est pas pour nous.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 358 v°.
20 septembre. Metz.	Au président de Thou.	Accusé de réception de deux dépêches. Mazarin termine en parlant du sieur de La Richardière, dont de Thou affectionne l'affaire. «Je m'employeray auprès du Roy, écrit-il, pour qu'il luy plaise de donner les ordres à M. de Brienne afin qu'il vous envoye ce qui lui est necessaire (à la Richardière) pour son retour à Paris sans aucune precaution.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert,* t. 51 A, f° 359 v°.

[1] M. de Meulles était un des diplomates employés près des villes hanséatiques et dans l'Europe septentrionale.
[2] Il s'agit toujours du gouvernement de Brandebourg.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
20 septembre. Metz.	Au Procureur général.	Mazarin s'est entretenu avec Gourville des affaires de la Guyenne et l'a chargé d'en conférer avec le Procureur général. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 360.
20 septembre. Metz.	A M. de Marsac.	Mazarin lui annonce qu'il recevra du Roi l'ordre de loger dans le donjon de Vincennes deux cents officiers qui ont été faits prisonniers par le comte de Grandpré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 360 v°.
20 septembre. Metz.	A M. de Combes.	En réponse à sa lettre, Mazarin a chargé le sieur Colbert de l'entretenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 361.
20 septembre. Metz.	A M. Le Camus.	Protestations d'amitié particulièrement pour l'abbé Le Camus, son frère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 362.
20 septembre. Metz.	A M. Marchisio.	Mazarin s'étonne de la manière dont Marchisio le presse pour obtenir le remboursement de ce qu'il prétend lui être dû. Il pourra s'adresser au sieur Brachet qui réglera ses comptes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 361 v°.
21 septembre. Metz.	A M. de Saint-Pouange.	Mazarin dit que l'évêché de Metz ne lui a jamais valu quatre mille livres de rente, «parce que la meilleure partie du revenu devoit estre prise sur les salines de Lorraine, dont la ferme se trouvoit faite sans cette condition». Le Cardinal ajoute qu'ayant appris que l'on faisait les publications pour le renouvellement de la ferme, il envoie le trésorier de l'évêché pour prier Saint-Pouange de faire mettre dans les obligations du fermier des salines de payer les trente mille livres de rente qui doivent en revenir à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 327 v°.
21 septembre. Metz.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin écrit que le Chancelier pourra lui faire connaître la résolution que le Roi a prise à l'égard de Barbesières[1]. «Il est tres-important, ajoute Mazarin, qu'il soit executé promptement, et, s'il se peut, avant qu'on ait avis en Flandres de l'instruction de son procès.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 328.
21 septembre. Metz.	A M. Le Tillier.	Mazarin l'avait proposé pour un emploi de finances; mais, sur la déclaration des Intendants des finances, cette charge a été supprimée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 329.
21 septembre. Metz.	A M. Ratabon [intendant des bâtiments royaux].	Lettre relative à un appartement que demandait Mlle de Guise dans les Tuileries. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 329.
22 septembre. Metz.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	Accusé de réception de lettre. Colbert doit examiner l'affaire du sieur Vallier et voir s'il n'y a aucune charge contre lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 329 v°.
22 septembre. Metz.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales de Mazarin à une longue dépêche de Colbert en date du 13 septembre[2]. Parmi les réponses marginales omises, il s'en trouve qui concerne le financier Hervart.

[1] Barbesières avait été condamné à mort et fut exécuté comme auteur de l'enlèvement du financier Girardin.
[2] Cette dépêche n'a été publiée qu'en partie dans le recueil de M. P. Clément (t. Ier, p. 282).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		«Vous pouvez assurer le s^r Hervart, écrit Mazarin à Colbert, de ma part, que l'employ [d'intendant des finances] luy sera conservé; que ma protection ne luy manquera pas, quelque chose qui puisse arriver, et qu'il doit avoir l'esprit en repos.» B. N., ms. f. Baluze, t. 176, f° 343.
23 septembre. Metz.	Au comte de Grandpré.	Mazarin lui parle des prisonniers faits sur la garnison de Rocroi; des renforts que les ennemis y ont envoyés; de la nécessité de réformer la cavalerie [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 329 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 282.
23 septembre. Metz.	Au président Renard (ou Regnard).	Remerciements pour le soin qu'il prend d'assurer la subsistance des cavaliers sans que les paysans en souffrent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 330. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 284.
23 septembre. Metz.	Au chevalier de Joyeuse.	Mazarin regrette de ne pouvoir demander, à la fin d'une campagne, l'augmentation de son régiment, comme le désire le chevalier de Joyeuse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 300.
23 septembre. Metz.	A M. de La Haye.	M. Le Tellier doit lui envoyer un règlement pour les contributions que lèvera la garnison de Saint-Venant. Mazarin l'entretient des mesures prises pour la conservation des bois de la forêt de La Mothe-aux-Bois; il doit s'entendre à ce sujet et pour tout ce qui concerne Saint-Venant avec les sieurs Talon et Blondot. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 330 v°.
23 septembre. Metz.	A M. de Baradat.	Mazarin regrette de ne pas pouvoir, en ce moment, s'occuper de rétablir le régiment de M. de Baradat, comme il l'aurait désiré; mais il promet de s'en occuper plus tard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 331. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 285.
23 septembre. Metz.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le remercie des assistances qu'il ne cesse de donner pour la conservation de Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 331 v°.
23 septembre. Metz.	Au chevalier Reynolds.	Mazarin n'a rien négligé pour que, suivant le désir du Roi, le corps anglais fût entretenu en bon état. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 331 v°.
23 septembre. Metz.	A M. de La Cardonnière.	Mazarin lui annonce qu'on a donné au sieur de Prémont et au chevalier d'Esclainvilliers les deux compagnies vacantes dans son régiment [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 331 v°.
23 septembre. Metz.	Au marquis de Linville ou Lainville.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui donner en ce moment des marques de l'estime et de l'amitié qu'il a pour lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 332.
23 septembre. Metz.	Au marquis de Nangis.	Le Roi avait déjà disposé de la lieutenance vacante dans le régiment de Picardie, et Mazarin n'a pu en parler lorsque M. de Nangis lui en a écrit. Il a demandé au Roi un congé pour

[1] Voy. ci-dessus, p. 167, la lettre à Turenne en date du 23 septembre 1657.
[2] Voy. ci-dessus, p. 167, la même lettre à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		Nangis, afin qu'il puisse se rendre à Paris, où l'appellent d'importantes affaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 332.
23 septembre. Metz.	A Talon, intendant de l'armée.	Mazarin lui donne des indications pour fortifier Saint-Venant. Il lui transmet sur Rocroi les renseignements contenus dans la lettre à Turenne[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 362 v°.
23 septembre. Metz.	A M. Blondot.	Recommandations pour veiller à la conservation de la forêt de La Mothe-aux-Bois et en général pour la bonne administration des finances de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 363.
24 septembre. Metz.	A M. de Castelnau.	Mazarin lui écrit: «Vous apprendrez de M. de Turenne[2] la proposition qu'est venu faire icy M. l'ambassadeur d'Angleterre et qu'il va luy-mesme lui porter, qui est l'entreprise de Dunkerque, laquelle je vous prie d'appuyer autant que vous pourrez, pour peu que vous voyiez de jour à y reussir; car vous en jugez assez la consequence.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 332 v°.
24 septembre. Metz.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin le prie d'appuyer de toutes ses forces l'entreprise que l'on pourrait tenter du côté de la mer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 332 v°.
24 septembre. Metz.	Au comte de Grandpré.	Recommandation de fournir des chevaux et de donner une escorte à l'ambassadeur d'Angleterre qui retourne en toute hâte à Péronne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 365 v°.
25 septembre. Metz.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin se plaint vivement de Le Tillier, qui a pris possession de la charge de contrôleur général et a agi frauduleusement avec lui. Il veut absolument l'en déposséder. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 365.
25 septembre. Metz.	A M. de Rozières.	Mazarin le remercie de ses protestations d'amitié et regrette que la santé de M. de Rozières soit si longtemps à se rétablir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 333.
25 septembre. Metz.	Au marquis de La Fare.	Après lui avoir témoigné le chagrin que lui cause la mort d'un gentilhomme nommé de Castrevieille (*sic*), Mazarin ajoute que son régiment est réduit à si peu de chose, qu'on ne peut s'empêcher de le réformer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 333.
25 septembre. Metz.	A M. Ménardeau.	Mazarin regrette l'opposition que Ménardeau a rencontrée pour occuper la place que le Roi lui a donnée au Conseil. Le Chancelier devra tenir la main à ce qu'il ne soit pas troublé dans ses fonctions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 333 v°.
25 septembre. Metz.	A la duchesse de Pecquigny.	Si l'abbaye de Maubuisson avait été vacante, Mazarin l'aurait sollicitée pour la fille de la duchesse de Pecquigny; mais il n'y a pas lieu de la demander en ce moment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 333 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 167.
[2] Voy. ci-dessus, p. 170, la lettre du 24 septembre adressée à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
25 septembre. Metz.	Au marquis de Coëtquen[1].	Mazarin félicite le marquis de Coëtquen à l'occasion d'un projet de mariage pour son fils et témoigne un vif intérêt pour toute sa famille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 333 v°.
25 septembre. Metz.	A la comtesse de Nassau-Saarbrück.	Vif déplaisir du malheur arrivé à son mari qui a été fait prisonnier. Mazarin a écrit instamment à Turenne pour qu'il obtînt sa liberté par échange ou autrement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 334.
25 septembre. Metz.	A l'évêque de Toul.	Le service de Dieu étant préférable à tout autre, Leurs Majestés ont fort approuvé la raison qui a retenu l'évêque de Toul dans son diocèse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 334.
25 septembre. Metz.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales de Mazarin à deux lettres de Colbert, l'une du 17 septembre 1657[2] et l'autre du 18 septembre[3]. Affaires personnelles. B. N., papiers Baluze, t. 176, f°° 347 et suiv.
25 septembre. Metz.	Au Grand Maître [de l'artillerie].	La lettre du grand maître de l'artillerie est arrivée trop tard à Mazarin pour qu'il ait pu demander pour lui le gouvernement de Guérande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 334.
25 septembre. Metz.	Au marquis de Vardes.	Mazarin a reçu la lettre de Vardes pour l'abbé Amelot[4]; il ne peut, en ce moment, demander pour lui la coadjutorerie de l'évêché de Grenoble; il faut attendre le retour de la Cour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 334 v°.
25 septembre. Metz.	A M. Pawel de Ramminguen[5] (Raminghen).	Accusé de réception d'une lettre concernant le prince Ulrich de Würtemberg. On tiendra la négociation secrète jusqu'au moment d'accorder toutes choses avec lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 334 v°.
26 septembre. Metz.	A M. Salmonnet.	Mazarin promet de lui donner des marques de son estime et de son affection. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 304 v°.
26 septembre. Metz.	A M. le comte du Roure.	Remerciements de ce que le comte du Roure lui a demandé son assentiment au mariage de sa fille; Mazarin approuve fort son choix et lui envoie ses souhaits. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 304.
26 septembre. Metz.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire donner immédiatement cent cinquante livres au sieur de Turin pour l'aider à se remettre d'une blessure qu'il a reçue. Aff. étr. (France), t. 275, f° 63.
26 septembre. Metz.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin regrette de n'avoir pas été prévenu assez tôt du désir qu'avait le duc d'Elbeuf d'obtenir le gouvernement de Guérande. Il avait déjà été donné au sieur de Launay, «qui est

[1] La minute porte *Couesquin*.
[2] On trouve une partie de la lettre du 17 septembre dans le recueil de M. P. Clément (t. Ier, p. 285).
[3] La lettre du 18 septembre a été omise dans le recueil de M. P. Clément.
[4] Probablement Michel Amelot, abbé d'Évron au diocèse du Mans, évêque de Lavaur en 1671, archevêque de Tours en 1673, mort en 1687, à soixante-trois ans.
[5] Résident de l'Électeur palatin en France.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		un gentilhomme de merite, ajoute Mazarin, et qui est depuis longtemps attaché à mon service». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 366.
26 septembre. Metz.	Au Procureur général.	Lettre relative aux sommes dues à Mazarin pour les avances qu'il a faites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 366, et t. 23,202, f° 340.
26 septembre. Metz.	Au maréchal de Gramont et à M. de Lionne.	Mazarin leur donne des nouvelles de la situation de la France. Turenne, dont l'armée est beaucoup plus forte que celle des ennemis, est résolu de tenter encore quelque entreprise. Montal et les troupes sorties de Rocroy ont été battus par Grandpré [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 334 v°.
26 septembre. Metz.	Au prince Ferdinand de Lorraine.	Mazarin le remercie de la joie qu'il témoigne du succès des armes du Roi. Le Cardinal lui fait espérer de nouveaux avantages avant la fin de la campagne. B. N., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 335 v°.
26 septembre. Metz.	Au comte de Ligneville.	Protestations d'estime et de désir de le lui témoigner par ses services. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 336.
26 septembre. Metz.	A M. Donnarel.	Mazarin lui parle des troupes anglaises et insiste vivement sur la nécessité de prévenir les querelles que pourrait produire l'antipathie entre les deux nations. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 336.
27 septembre. Metz.	A M. de Castelnau.	Mazarin s'en réfère à ce qu'il a écrit à Turenne sur l'excellente occasion qui se présente pour faire quelque entreprise avec le concours de l'Angleterre [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 338 v°.
27 septembre. Metz.	A Saint-Martin.	Ordre de faire avancer vers Abbeville ce qu'on a du côté de Saint-Quentin. Il s'agit des pièces de canon et des munitions d'artillerie pour concourir à l'entreprise de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 338 v°.
27 septembre. Metz.	Au marquis de Créquy.	Mazarin s'étonne que Créquy n'ait pas reçu les lettres écrites de Rethel et de Verdun. Il termine en parlant de la conjoncture favorable pour une nouvelle entreprise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 339.
27 septembre. Metz.	Au président de Bordeaux.	Mazarin lui déclare que, pour le différend entre le Portugal et les Provinces-Unies, le roi de France ne veut intervenir que de concert avec le Protecteur d'Angleterre. Il ajoute : «Je ne vous diray rien de ce qui se passe du costé de la mer, parce que le sieur Talon [3], qui est passé en Angleterre, vous [en aura informé] entierement. M. l'ambassadeur Lockhart, estant venu icy de Paris, est allé ensuite vers M. de Turenne, et si M. le Protecteur envoye les assistances, que ledict ambassa-

[1] Voy. ci-dessus, p. 168.
[2] Voy. ci-dessus, p. 172 et 174, les lettres des 26 et 27 septembre à Turenne.
[3] Philippe Talon, intendant de l'armée française. (Voy. t. IV, p. 336, des *Lettres de Mazarin*.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		deur a fait esperer, je ne doute que nous ne fassions encore quelque chose de bon cette campagne.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 366 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 276; copie du temps. Aff. étr. (Angleterre), t. 69, f° 200; copie du temps.
28 septembre. Metz.	A M. de Grandpré.	Mazarin lui parle de la levée d'un régiment d'infanterie, qu'il a commencée, et de mouvements de troupes dont il presse l'exécution. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 339.
28 septembre. Metz.	A M. de Beauvezé.	Ordre de se rendre, avec le corps qu'il commande, par le plus court chemin, aux environs de Mouzon et de Stenay, «où vous trouverez, ajoute Mazarin, ordre de ce que vous aurez à faire». Dans une addition, le Cardinal lui recommande encore la célérité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 368 v°. — Aff. étr. (France), t. 1538, f° 236.
28 septembre. Metz.	A M. de Vandy.	Mazarin a reçu la lettre de M. de Vandy qui lui dit que les ennemis ont résolu d'assiéger Montmédy. Il voudrait que cette nouvelle fût vraie, parce qu'il est assuré qu'en ce cas M. de Vandy ferait fort bien son devoir. Mais les ennemis ne tiennent plus la campagne et sont hors d'état de tenter cette entreprise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 369.
28 septembre. Metz.	A M. de Comminges [ambassadeur en Portugal].	Désir de recevoir des nouvelles de ce que M. de Comminges a négocié avec les ministres de Portugal. Plaintes sur la manière dont l'ambassadeur portugais a été traité à Rome. Le roi de Portugal et sa mère doivent en témoigner leur ressentiment : «C'est l'unique moyen d'obtenir les choses, pour lesquelles le Portugal a insisté depuis si longtemps [1], avec tant de justice, sans en avoir pu tirer aucune satisfaction.» M. de Comminges doit s'entremettre pour l'accommodement du Portugal et des Provinces-Unies, et proposer la médiation de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 339 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 277; copie du temps.
29 septembre. Metz.	Au commandeur de Souvré.	Mazarin lui déclare qu'il est décidé à ne pas se mêler de l'élection du grand maître de l'ordre de Malte. En terminant, il engage le commandeur de Souvré à venir à la Cour; on s'y plaint de son absence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 367 v°.
29 septembre. Metz.	A M. de Grandpré.	Mazarin lui parle d'abord de la réponse qu'il doit faire à M. de Guitaut, dont il lui envoie un projet. Il lui demande ensuite une énumération très exacte des troupes de cavalerie et d'infanterie dont il dispose. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 368. — Aff. étr. (France), t. 1538, f° 238.
29 septembre. Metz.	Projet de lettre à adresser par M. de Grandpré à M. de Guitaut.	M. de Grandpré doit répondre à Guitaut qu'il a déjà écrit à M. de Montal que l'échange des prisonniers ne dépendait pas de lui. Il en a référé à la Cour; mais, bien loin d'obtenir l'au-

[1] Le Portugal demandait que la cour de Rome reconnût son indépendance et nommât aux sièges épiscopaux de Portugal restés vacants.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		torisation de faire l'échange, il lui a été répondu qu'il n'y avait aucune comparaison entre des prisonniers de guerre et des criminels qui faisaient la guerre à leur Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 368 v°. — Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds (Champagne), t. 1533, f° 236.
30 septembre. Metz.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin l'engage à se rendre à la Cour, afin qu'il puisse s'entretenir avec Clerville de ce que ce dernier lui avait écrit. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 341.
30 septembre. Metz.	A M. de Lambertye, gouverneur de Longwy.	Remerciements de l'assistance qu'il a donnée au chevalier de Clerville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 341.
30 septembre. Metz.	A M. de Vandy.	Autorisation de se rendre à Paris, puisque ce voyage est utile à sa santé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 341.
30 septembre. Metz.	A M. de La Croisette.	Mazarin l'engage à différer son voyage à la Cour jusqu'au moment où elle se rapprochera de Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 341 v°.
30 septembre. Metz.	Au duc de Longueville.	Protestations de respect et de reconnaissance pour le zèle qu'il montre à soutenir l'autorité royale. Mazarin a entretenu le sieur d'Antonville, envoyé par le duc, et a écrit au Procureur général dans les termes que d'Antonville lui a indiqués de la part du duc de Longueville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 370.
1er octobre. Metz.	A M. de Lavogadre.	Mazarin est inquiet de son indisposition et l'engage à soigner sa santé. Mazarin écrit aux généraux et gouverneurs pour que l'on prenne grand soin des soldats italiens qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 370.
1er octobre. Metz.	A MM. de Mondejeux, de Créquy, de Broglie.	Recommandation pour les soldats italiens qui font partie de leurs garnisons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 370 v°.
1er octobre. Metz.	Au comte de Charost.	Remerciements pour les assistances qu'il donne et donnera à M. de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 370 v°.
1er octobre. Metz.	Au maréchal d'Aumont.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 371.
1er octobre. Metz.	A MM. de Bar, gouverneur d'Amiens, et de Launay, gouverneur d'Abbeville.	Mêmes remerciements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 371 v°.
1er octobre. Metz.	Au prince d'Harcourt, fils aîné du duc d'Elbeuf.	Mêmes remerciements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 371 v°.
1er octobre. Metz.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Mazarin le renvoie à la lettre qu'il a adressée à Turenne [1]. Le Cardinal attend de ses nouvelles après son retour d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 372.

[1] Voy. ci-dessus, p. 178, la lettre du 1er octobre à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
1er octobre. Metz.	A M. de Druenne (*sic*)[1].	Au lieu de douze cavaliers démontés que Druenne avait annoncés à Mazarin, il n'en est arrivé que sept, qu'il a fait remonter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 372 v°. — Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 239.
1er octobre. Metz.	A M. de La Haye, gouverneur de Saint-Venant.	Mazarin répond à une lettre où de La Haye sollicitait des secours. Il l'engage à s'adresser aux gouverneurs des places voisines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 343 v°.
1er octobre. Metz.	A M. Piètre.	Mazarin n'a pu demander pour lui la lieutenance du régiment de Navarre. Le Roi l'avait donnée deux jours avant que Mazarin reçut la lettre de Piètre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 344.
1er octobre. Metz.	A M. Blondot.	Mazarin lui recommande de bien traiter les soldats du régiment d'Alsace et de tâcher de délivrer ceux qui sont prisonniers. Il lui parle ensuite des ressources pécuniaires pour Saint-Venant, de la vente des bois des forêts voisines, etc. Il lui déclare enfin qu'il doit obéir aux ordres de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 344.
1er octobre. Metz.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin est satisfait maintenant de la conduite de Le Tillier, qui obéit aux ordres du Roi. Il remercie l'abbé Fouquet des nouvelles qu'il lui a données de la santé de sa nièce[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 345, et t. 28,202, f° 243.
1er octobre. Metz.	A M. Picon.	Mazarin lui recommande d'aller trouver le Procureur général pour le prier de remettre une somme de douze mille sept cent vingt écus que le sieur Colbert d'Alsace a fournie aux ambassadeurs de France à Francfort. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 67.
2 octobre. Metz.	A M. le baron de Gange.	Mazarin ne doute pas du zèle qu'il promet de déployer dans les États (de Languedoc); la grâce que le Roi lui a faite l'y invite particulièrement, et Mazarin le fera valoir. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 805.
2 octobre. Metz.	A M. de Besons (intendant de Languedoc).	M. de Besons pense que Mazarin est informé du détail des affaires de Nîmes, tandis que le Cardinal n'en a qu'une connaissance fort confuse. Prière d'en informer M. Le Tellier. M. de Besons devra tenir la main à ce que les États (de Languedoc) accordent la somme que S. M. désire et faire en sorte que le premier terme soit acquitté à Lyon, le 20 courant, sinon le Roi aimera mieux loger les troupes dans la province que d'en tirer de l'argent. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 806.
2 octobre. Metz.	A M. Le Camus.	Mazarin prend le plus grand soin de la conservation de la ferme des gabelles. Elle fournit au gouvernement des sommes considérables, qui permettent de payer les rentes de l'Hôtel de ville et les gages des officiers des compagnies souveraines. Il

[1] Le manuscrit des Affaires étrangères porte *Druent*.
[2] Probablement de la comtesse de Soissons, Olympe Mancini.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		a écrit au Procureur général de soutenir les fermiers des gabelles dans la lutte contre les faux saulniers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 346.
2 octobre. Metz.	Aux fermiers des gabelles.	Lettre dans le même sens. Mazarin leur promet qu'il les soutiendra énergiquement pour s'opposer à la contrebande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 346.
2 octobre. Metz.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin lui recommande de soutenir, dans son gouvernement, les fermiers des gabelles contre ceux qui font la contrebande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 346 v°.
5 octobre. Metz.	Au Procureur général	Mazarin lui envoie une réclamation relative à la ferme des Aides. Il lui parle ensuite de la nécessité d'envoyer l'argent nécessaire pour assurer les quartiers d'hiver de l'armée d'Italie. Sans cela, elle repassera les monts. Il revient, en terminant, à la ferme des Aides, qui devrait avoir sa juridiction particulière comme les autres fermes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 347.
5 octobre. Metz.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	Recommandations pour l'argent que Colbert est chargé d'envoyer à Francfort. Mazarin s'informe du nombre de troupes que l'on pourrait loger en Alsace sans troubler l'ordre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 377 v°.
7 octobre. Metz.	Aux plénipotentiaires, Gramont et Lionne.	Mazarin les avertit que deux cent mille écus ont été envoyés à Francfort pour l'ambassade française en Allemagne. Il a chargé un gentilhomme d'aller s'assurer des intentions de l'Électeur de Brandebourg. Il termine en parlant de l'Électeur de Mayence : «Le Roy estant venu à Metz par le conseil de M. l'Électeur de Mayence, Sa M[té] n'en veut pas partir sans sçavoir auparavant ses sentiments; mais l'estat de ses affaires ne luy permet pas de faire sans interruption une longue demeure icy (à Metz). Il est bon que vous en donniez part audict sieur Électeur, luy demandant son advis [1] et luy disant au mesme temps que le Roy faict travailler au logement des troupes dans ces quartiers-cy, et que Sa M[té] pretend laisser en Alsace, en Lorraine, en Luxembourg, dans les trois eveschez, dans les places de la Meuse, dans le Bassigny, dans la Champagne et generalement dans tous ces pays-cy jusques à vingt-cinq ou trente mille hommes, qu'on pourra assembler, quand on voudra, en huict jours, et de s'en aller où ses affaires l'appelleront, pour revenir icy, ou s'engager plus avant, suivant le train que l'assemblée de Francfort prendra, ou que M. de Mayence jugera necessaire. C'est pourquoy l'intention du Roy est qu'aussytost que vous aurez reçeu cette lettre, vous en parliez à M. de Mayence et depeschiez aussytost apres icy un courrier en toute diligence pour informer Sa M[té] de ses sentiments, comme aussy des vostres sur ce sujet.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 376 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 282; copie du temps.
12 octobre. Metz.	A M. de Mondejeux.	Promesse de tenir compte de la recommandation pour M. d'Équancourt dans la distribution des quartiers d'hiver. Remerciements des assistances données par M. de Mondejeux pendant la dernière campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 348 v°.

[1] Sur le séjour du Roi à Metz.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
14 octobre. Metz.	A l'Électeur de Trèves.	Remerciements pour les sentiments d'amitié que M. de Metternich lui a exprimés de la part de l'Électeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 349; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 284; copie du temps.
14 octobre. Metz.	A l'Électeur de Trèves.	Dans cette nouvelle lettre, qui semble un *post-scriptum* de la précédente, Mazarin déclare qu'il a entretenu le sieur Brocard, envoyé de l'Électeur, et qu'il s'en remet à la vive voix de ce personnage pour rendre compte de leurs conférences. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 349; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 284; copie du temps.
14 octobre. Metz.	Aux Préteur, Consul et Sénat de la ville de Strasbourg.	Remerciements pour la députation qu'ils ont envoyée à la Cour, qui résidait à Metz. «Ces députés, ajoute Mazarin, vous tesmoigneront eux-mesmes combien Sa M^té les a receus agréablement.» Protestations d'affection et de désir de leur rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 349; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 285; copie du temps.
17 octobre. Metz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale de Mazarin à une lettre de Colbert en date du 6 octobre[1]. Mazarin y approuve la conduite de Colbert pour étendre et améliorer son duché de Mayenne. Remerciements pour l'argent envoyé à Brisach. B. N., m. f. Baluze, t. 176, f° 351.
17 octobre. Metz.	A M. d'Ormesson [intendant de Picardie].	Remerciements pour avoir fait soigner les Anglais restés malades à Abbeville. Détails sur les dépenses à faire pour l'armée. On lui a envoyé des ordres pour les prisonniers de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 349 v°.
18 octobre. Metz.	A M. de Lavogadre.	Mazarin désire que son régiment demeure à l'armée jusqu'au quartier d'hiver. Il a ordonné à Talon de remettre à Lavogadre six mille livres pour le mois de septembre. Recommandations pour les soldats prisonniers ou déserteurs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 350.
18 octobre. Metz.	A M. de Donarel.	L'intention du Roi est que les Anglais soient ponctuellement payés. Compliments pour le chevalier Reynolds. On s'applique avec soin à conserver Bourbourg et Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 350 v°.
18 octobre. Metz.	A M. de Stockheim, capitaine-lieutenant à Saint-Venant.	Promesse de travailler à faire mettre en liberté les officiers et soldats prisonniers. Mazarin leur fera donner de bons quartiers d'hiver. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 350 v°.
18 octobre. Metz.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale de Mazarin à une lettre de Colbert datée du 11 octobre[2]. Affaires personnelles. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
18 octobre. Metz.	A Talon, intendant de l'armée.	Regrets qu'on n'ait pas pu faire plus du côté de la mer; il faut se bien préparer pour la prochaine campagne[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 386.

[1] M. P. Clément a publié des extraits de cette lettre dans le tome Ier, p. 287, de son recueil.
[2] Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
[3] Voy. ci-dessus, p. 188, la lettre du 18 octobre 1657 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
18 octobre. Metz.	A M. de Castelnau.	Remerciements pour le soin avec lequel il a informé Mazarin de tout ce qui se passait à l'armée. Il faut s'appliquer à fortifier Bourbourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 386.
18 octobre. Metz.	A M. de Schomberg.	On compte sur lui pour la conservation de Bourbourg, malgré les difficultés qu'elle présente. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 386.
18 octobre. Metz.	Au comte de Charost [gouverneur de Calais].	Remerciements pour le zèle avec lequel il a assisté Turenne pendant la campagne. Quant à la survivance de son gouvernement [de Calais], il est impossible de prendre aucun engagement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 386 v°.
18 octobre. Metz.	A M. de Lavogadre.	Mazarin le prie de prendre soin de faire délivrer le sieur de Magalotti et quelques autres officiers de son régiment, qui sont prisonniers. Il doit rassembler le plus grand nombre possible de soldats italiens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 386 v°.
20 octobre. Metz.	Au Procureur général.	Accusé de réception de ses lettres et de la proposition qu'il fait pour la nomination d'Hervart au contrôle général des finances. Il est possible que la religion d'Hervart [1] excite quelque opposition, mais elle ne sera pas fondée. Le reste de la dépêche est relatif à des questions de finances, à des procès sur ces matières, etc. Dans une *addition* à cette lettre, Mazarin remercie Nicolas Fouquet des services qu'il a rendus pendant cette campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 387. L'*addition* est au f° 389.
20 octobre. Metz.	Au duc de Guise.	Mazarin le félicite de son accommodement avec Mlle de Guise et en témoigne sa joie. Il promet de s'employer auprès du Roi pour lui faire obtenir l'autorisation de se défaire de la charge de grand chambellan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 388.
20 octobre. Metz.	A Mlle de Guise.	Mêmes félicitations à Mlle de Guise pour la remercier de sa réconciliation avec le duc de Guise. Quant à l'appartement qu'elle désire avoir aux Tuileries, on remet à s'en occuper après le retour de la Cour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 388.
20 octobre. Metz.	A la princesse de Carignan.	Mazarin s'excuse d'avoir tant tardé à lui répondre à cause de la maladie qui l'a tourmenté. Il la remercie des bontés qu'elle a pour sa nièce [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 388 v°.
20 octobre. Metz.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise au mal qu'il a ressenti. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 389 v°, et t. 23,202, f° 245.
20 octobre. Metz.	Au Procureur général [3].	Recommandation pour la pension due au duc de Mercœur pour l'année 1656. Colbert doit aussi présenter une ordonnance

[1] Barthélemy Hervart était luthérien.
[2] Olympe Mancini, comtesse de Soissons.
[3] Cette lettre doit probablement se rattacher à celle qui porte la même date et qui est placée au recto du folio 388. Un signe de renvoi semble indiquer que c'est une seule lettre que l'on a eu tort de diviser.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		de quatre mille livres pour la marquise de Richelieu, qui en a grand besoin. Enfin il est question d'une assignation donnée à Mme de Motteville pour mille écus et qui n'est payable que dans deux ans B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 388 v°.
21 octobre. Metz.	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales à une lettre de Colbert en date du 16 octobre 1657 [1]. Ces réponses sont, pour la plupart, relatives aux affaires personnelles de Mazarin. Il charge Colbert de dire à Hervart qu'il l'a formellement recommandé au Procureur général [2]. B. N., ms f. Baluze, t. 176.
24 octobre. Metz.	A l'archevêque de Lyon.	A l'occasion d'une lettre écrite à ce prélat par l'abbé Charier, le Roi désire que l'archevêque réponde qu'avant toutes choses, il est nécessaire de savoir si l'abbé «a pouvoir de passer démission de l'archevesché de Paris», au nom du cardinal de Retz. Aff. étr. (France), t. 275, f° 90.
[24 ou 25 octobre [3]]. [Metz.]	A J.-B. Colbert.	Réponses marginales à une lettre de Colbert en date du 18 octobre [4]. Affaires personnelles. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
25 octobre. Metz.	Au marquis de Castelnau.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Mazarin insiste sur la nécessité de mettre Bourbourg et Mardick en état de résister aux ennemis [5]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 383.
25 octobre. Metz.	A M. de Bar.	Lettre relative aux prisonniers que garde M. de Bar à Amiens. Sur la recommandation de Turenne, on doit traiter Cugnac un peu différemment des autres prisonniers [6]. On décidera de leur sort après le retour de la Cour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 383 v°.
25 octobre. Metz.	Au comte de La Feuillade.	Mazarin est intéressé à maintenir son régiment en bon état et lui fera donner de bons quartiers d'hiver. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 384.
25 octobre. Metz.	A M. de La Haye.	Recommandation de venir en aide aux soldats du régiment d'Alsace, qui sont «tout nuds». Envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 384 v°.
25 octobre. Metz.	A M. de Saint-Martin.	Mazarin a vu le mémoire qu'il a envoyé sur l'état du régiment d'Alsace. Il a écrit à de La Haye pour qu'il en prît soin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 384 v°.
25 octobre. Metz.	Au marquis de Linville ou Lainville.	Mazarin ne peut demander pour lui en ce moment la charge qu'il sollicite. Le sieur Talon a ordre de lui fournir quelque secours d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 384 v°.

[1] Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
[2] Voy. ci-dessus, l'analyse d'une lettre du 20 octobre adressée au Procureur général.
[3] Il n'y a ni date ni indication de lieu; mais comme Mazarin répondait généralement, à six jours de date, aux lettres que Colbert lui adressait de Paris, il est probable que les notes marginales sont du 24 ou du 25 octobre.
[4] Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil de M. P. Clément.
[5] Voy. ci-dessus, p. 195, la lettre à Turenne en date du 25 octobre 1657.
[6] Voy. ci-dessus, p. 195.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
25 octobre. Metz.	A M. de Lamoignon.	Mazarin le félicite sur la manière dont il a rempli sa commission du Boulonois. «On n'en est pas moins satisfaict, lui écrit-il, que l'on a accoustumé d'estre de toutes les choses dont on se repose sur vous.» Aff. étr. (France), t. 275, f° 91.
25 octobre. Metz.	Au marquis d'Uxelles.	Mazarin proteste de son amitié pour lui et de son désir de le servir; mais, à cause de sa maladie, il remet à son retour à Paris le soin de toutes les affaires particulières. Aff. étr. (France), t. 275, f° 92.
25 octobre. Metz.	A M. de Saint-Martin.	On a envoyé l'argent pour le payement des officiers d'artillerie et pour la nourriture des chevaux. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 436.
25 octobre. Metz.	A M. Talon.	Mazarin verra, quand il sera à Paris, ce qui se pourra faire pour la satisfaction de Talon. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 436 v°.
25 octobre. Metz.	A M. Jacquier.	Recommandation d'exécuter les ordres de M. de Turenne. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 437.
26 octobre. Metz.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin lui déclare qu'il ne lui reste rien dans l'esprit des choses passées[1]. Le Cardinal lui parle ensuite d'un procès de la princesse de Carignan et sa fille la princesse de Bade, et déclare qu'il ne peut intervenir que sur la demande de la première. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 389 v°, et t. 23,202, f° 246.
26 octobre. Metz.	A l'Électeur de Brandebourg.	Mazarin envoie à l'Électeur de Brandebourg le baron Brand, résident de l'Électeur à Paris. Il espère que l'Électeur restera fidèle aux engagements qu'il a pris envers la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 392 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 294; copie du temps.
26 octobre. Metz.	Au baron de Schwerin.	Lettre dans le même sens, adressée au baron de Schwerin, principal ministre de l'Électeur de Brandebourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 392 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 295; copie du temps.
26 octobre. Metz.	A Madame Royale (duchesse douairière de Savoie).	Mazarin remercie Madame Royale des sentiments qu'elle manifeste à son égard. Le voyage de la cour de Savoie en France est remis au mois d'avril de l'année suivante[2]. Efforts de Mazarin pour décider l'Électeur de Bavière, gendre de la duchesse douairière de Savoie, à briguer, ou, du moins, à accepter la couronne impériale. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 394 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 297; copie du temps.
23 octobre. Metz.	A l'Électeur de Trèves.	Lettre par laquelle Mazarin recommande à l'Électeur de Trèves M. de Gravel, chargé de négocier avec lui. Éloge des grandes qualités de l'Électeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 394; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 293; copie du temps.

[1] Il s'agissait de plaintes contre l'abbé Fouquet et le Procureur général, son frère.
[2] Le voyage de la cour de Savoie à Lyon et l'entrevue avec le roi de France n'eurent lieu qu'en novembre 1658; mais cette lettre prouve qu'il en était question dès 1657.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
26 octobre. Metz.	A l'Électeur de Mayence.	Lettre de recommandation pour M. de Gravel auprès de l'Électeur de Mayence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 394; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 298; copie du temps.
26 octobre. Metz.	A M. Blondel.	Mazarin annonce à Blondel, résident de France auprès de l'Électeur de Brandebourg, l'envoi d'un mémoire relatif aux négociations ouvertes avec cet Électeur. Il ajoute : «On a entretenu confidemment sur toutes choses le baron de Brand, que l'on croit bien intentionné.» Nouvelles de Pologne, où les intentions de neutralité que l'on a témoignées paraissent un artifice pour déguiser une intelligence réelle avec la maison d'Autriche. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 393; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 296; copie du temps.
26 octobre. Metz.	A Charles Colbert, intendant en Alsace.	Mazarin examinera, à son retour à Paris, l'affaire de M. de Stadion et promet d'avoir beaucoup de déférence pour la recommandation de l'Électeur de Mayence. Il approuve les mesures prises par Charles Colbert pour le logement des troupes en Alsace; on choisira des officiers, qui, sous les ordres de M. de Saint-Geniez, assureront l'ordre et la discipline. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 394.
27 octobre. Metz.	A M. de Cœuvres.	Mazarin se réjouit du succès de M. de Cœuvres à Virton. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 442.
27 octobre. Metz.	A M. de Villerin.	Éloge des mémoires qu'il a envoyés. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 442.
27 octobre. Metz.	A M. de Beauvezé.	Protestations d'amitié et promesse d'assistance. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 442 v°.
27 octobre. Metz.	A M. de Beauvau.	Mazarin lui annonce que le Roi a résolu de lui donner un autre emploi que le commandement du Quesnoy. Il doit envoyer le sieur d'Espense à Paris, afin que l'on puisse prendre avec lui toutes mesures pour l'exécution de ce projet. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 443.
27 octobre. Metz.	A M. le duc d'Arpajon.	M. Le Tellier répondra en détail aux lettres que MM. d'Arpajon et de Besons ont écrites conjointement à la Cour. Mazarin compte sur leur zèle dans les États (de Languedoc). L'accablement d'affaires où il est, au moment du départ pour Paris, et une indisposition l'empêchent d'en dire plus long. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 307.
28 octobre. Metz.	A M. de Stookenn ou Stokenn, capitaine-lieutenant à Saint-Venant[1].	Promesse de s'intéresser au sort des prisonniers. Aussitôt après leur délivrance, ils viendront en Alsace, où on leur donnera de bons quartiers. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 444.
28 octobre. Metz.	A M. de Donnarel.	On a donné des ordres pour le payement ponctuel des Anglais. On prend les mesures nécessaires pour la conservation de Bourbourg et de Mardick. Les Anglais doivent y concourir avec le même zèle. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 446.

[1] Plus haut, dans une lettre du 18 octobre, ce nom est écrit Stockhein, qui doit être l'orthographe véritable.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
28 octobre. Metz.	A M. de Lavogadre.	Mazarin lui envoie six mille livres pour le mois de septembre et promet de donner ordre pour la solde du mois d'octobre. Il espère que Turenne parviendra à obtenir la liberté des officiers de son régiment italien qui ont été faits prisonniers. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, fº 446.
29 octobre. Sainte-Menehould.	A M. Lockhart.	Nécessité de fortifier Mardick. Aff. étr. (Angleterre), t. 69, fº 209; copie du temps.
30 octobre. Verdun.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale de Mazarin à une lettre de J.-B. Colbert du 22 octobre 1657 [1]. B. N., ms. f. Baluze, tº 176.
30 octobre. Verdun.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert du 24 octobre [2]. B. N., ms. f. Baluze, t. 176.
30 octobre. Sainte-Menehould.	Au comte de Pas.	Le Roi l'autorise à aller voir à Francfort le maréchal de Gramont, pourvu que le service n'en souffre pas dans son gouvernement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, fº 395.
30 octobre. Sainte-Menehould.	A M. Hervart.	Mazarin se souvient toujours des services qu'il a rendus et ne négligera aucune occasion de les faire valoir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, fº 395.
30 octobre. Sainte-Menehould.	A M. de Breteuil.	Mazarin est persuadé que M. de Breteuil s'acquittera des fonctions de contrôleur général des finances avec le zèle et la capacité qu'il a montrés dans tous les emplois. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, fº 395 vº.
30 octobre. Sainte-Menehould.	A M. Pellot [3].	Mazarin le presse de retourner en Dauphiné. Il pourra déclarer à ces Messieurs, composant les États de la province, que, «s'ils veulent assister le Roy sans delai», on n'enverra pas de troupes en quartier d'hiver dans la province. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1548, fº 476. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, fº 395 vº.
30 octobre. Sainte-Menehould.	A M. Boucherat (intendant de Bretagne).	Mazarin a vu le mémoire adressé par Boucherat au comte de Brienne sur les États de Bretagne. La réponse prouvera que le Roi veut soutenir son autorité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, fº 395 vº. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, fº 47.
30 octobre. Sainte-Menehould.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin n'aurait pas proposé au Roi de nommer un gouverneur du Croisic, si le Maréchal y eût eu «un droit seulement apparent [4]»; mais le comte de Brienne ayant dit à Mazarin que le Roi pouvait disposer de ce gouvernement, le Cardinal a proposé à Sa Mté le sieur de Launay, «qui est un gentilhomme de merite», et qui a été nommé. Pour les États de Bretagne, Mazarin s'en remet à la lettre du comte de Brienne, qui prouve que le Roi veut faire respecter son autorité dans cette assemblée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, fº 395 vº.

[1] Cette lettre n'est pas dans le recueil de M. P. Clément.
[2] Cette lettre ne se trouve pas non plus dans le recueil de M. P. Clément.
[3] Claude Pellot, parent de J.-B. Colbert, fut d'abord intendant en Dauphiné, puis en Poitou et enfin premier président du parlement de Rouen; il mourut dans cette ville le 3 août 1683, à soixante-quatre ans.
[4] Lors même qu'il n'aurait eu que l'apparence d'un droit.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
Dernier octobre. Sainte-Menehould.	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de Colbert en date du 26 octobre [1]. Le seul point important est relatif à la nomination de l'évêque de Cominges comme député par les États de Languedoc vers le Roi, qui refuse de le recevoir. B. N., ms f. Baluze, t. 176.
1er novembre. Châlons.	A M. de Turenne.	Mazarin s'en remet pour la plupart des questions à la vive voix du sieur de La Berge, qu'il envoie à Turenne. Il insiste sur l'intention qu'ont les ennemis d'attaquer Mardick [2], et sur la nécessité de fortifier cette place. «Nous ne pouvons pas songer à la démolir, écrit Mazarin, quelque raison qu'il y ayt pour cela, [à moins] qu'ils (les Anglois) n'en demeurent d'accord et mesme qu'ils recognoissent la nécessité qu'il y a d'en user ainsy.» Mazarin revient sur l'urgence d'exciter les Anglais à fortifier cette place qui doit rester entre leurs mains. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 396 v°.
1er novembre. Châlons.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Dans cette lettre, comme dans la précédente, Mazarin insiste sur la nécessité de fortifier Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 398 v°.
1er novembre. Châlons-sur-Marne.	A l'évêque d'Agde.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui faire donner l'abbaye qu'il sollicite; mais elle est déjà accordée. Aff. étr. (France), t. 277, f° 99.
1er novembre. Châlons-sur-Marne.	Aux maîtres des requêtes.	Mazarin répond à leurs réclamations que le Roi ne peut révoquer la grâce qu'il a faite au sieur Ménardeau pour prendre rang dans le Conseil. Aff. étr. (France), t. 277, f° 99 v°.
1er novembre. Châlons-sur-Marne.	A M. d'Ormesson.	Mazarin lui répond dans le même sens qu'aux autres maîtres des requêtes sur le rang donné à M. Ménardeau dans le Conseil. Aff. étr. (France), t. 277, f° 100 v°.
1er novembre. Châlons-sur-Marne.	Au Procureur général.	Mazarin lui recommande de faire payer à l'abbé de Chaumont mille écus que le Roi lui a donnés. Aff. étr. (France), t. 277, f° 102.
1er novembre. Châlons-sur-Marne.	Au maréchal de La Meilleraye.	Lettre relative aux États de Bretagne, dans le sens indiqué par la lettre du 1er novembre au Procureur général [3]. Aff. étr. (France), t. 277, f° 102 v°.
1er novembre. Châlons-sur-Marne.	Au marquis de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie.	Lettre relative aux retranchements que l'on a faits pour l'équipage de l'artillerie destiné à l'armée d'Italie. Le Tellier doit lui écrire à ce sujet. Aff. étr. (France), t. 277, f° 104.
3 novembre. Châlons-sur-Marne.	A M. Boucherat de Montmerel.	Mazarin a vu son mémoire relatif aux États de Bretagne; il s'en remet aux dépêches de Brienne et à ce qu'il écrit au maréchal de La Meilleraye. Boucherat y verra que «le Roy veut soutenir hautement son autorité [4]». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 399 v°. — Aff. étr., Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 54

[1] Cette lettre ne se trouve pas dans la collection de M. P. Clément.
[2] Voy. ci-dessus, p. 109 et 195, les lettres de Mazarin à Turenne en date du 18 août et du 25 octobre.
[3] Voy. ci-dessus, p. 201.
[4] Ce sont presque les mêmes termes que Mazarin a employés dans la lettre du 27 octobre précédent. Il s'agissait d'un édit sur le domaine royal en Bretagne, qui soulevait depuis deux ans beaucoup de difficultés.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
3 novembre. Châlons.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin s'en remet à la vive voix du chevalier de Clerville, auquel il a dit tout ce qui s'est passé avec Noirmoutiers. Le Roi approuve les ordres que le Maréchal donnera au corps que commande le marquis de Cœuvres. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 241. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 399 v°.
3 novembre. Châlons-sur-Marne.	A M. de Fabert.	Mazarin, après lui avoir parlé des différends entre La Ferté et Noirmoutiers, prie Fabert d'assister le Maréchal dans le cas où il entreprendrait le siège [1]. B. N., ms f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 400. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 240.
3 novembre. Montreuil.	A M. de Baradat.	Désir du prompt rétablissement de sa santé et promesse de secours. Aff. étr. (France), t. 277, f° 106.
3 novembre. Montreuil.	A M. Du Coudray-Montpensier.	Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (France), t. 277, f° 105 v°.
4 novembre. La Ferté-sous-Jouarre.	Au duc de Longueville.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à ses souffrances et qu'il lui a fait témoigner par un de ses gentilshommes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 400.
10 novembre. Vincennes.	A M. de Bouillon.	Promesse de s'employer pour lui faire obtenir l'agrément de Sa M[té] pour la charge de grand chambellan. Aff. étr. (France), t. 277, f° 107.
10 novembre. Vincennes.	A M[lle] de Montpensier.	Mazarin la remercie de l'intérêt qu'elle a témoigné pour sa santé. Aff. étr. (France), t. 277, f° 108.
10 novembre. Vincennes.	A M. de Castelnau.	Mazarin s'en remet à la lettre qu'il a écrite à Turenne [2] sur la nécessité de fortifier Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 456.
10 novembre. Vincennes.	A M. Talon.	Mazarin insiste sur la nécessité des efforts que l'on doit faire pour la défense de Mardick. Promesse de fournir l'argent nécessaire. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 456 v°.
10 novembre. Vincennes.	A M. de Charost.	Éloge du zèle avec lequel il a secondé la défense de Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 41, f° 458.
14 novembre. Vincennes.	A M. de Fabert.	Mazarin insiste de nouveau pour que Fabert seconde le maréchal de La Ferté dans le projet qu'il connaît [3] et qui est très important pour les villes de la Meuse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 401 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 242.
14 novembre. Paris.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui promet l'assistance de Fabert pour le projet de siège. B. N., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 402.
14 novembre. Paris.	Au marquis de Cœuvres.	Mazarin est persuadé qu'il secondera le maréchal de La Ferté avec son zèle ordinaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 402. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 245.

[1] La lettre n'indique pas la place qu'on devait assiéger. Il s'agissait probablement de Rocroy.
[2] Voy. ci-dessus, p. 208, la lettre écrite à Turenne en date du 9 novembre 1657.
[3] Le projet n'est jamais formellement indiqué.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
14 novembre. Paris.	**A M. de Villesevin.**	**Remerciements pour le zèle avec lequel il a exécuté les ordres du marquis de Cœuvres.** Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 244. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 402 v°.
14 novembre. Paris.	**A M. de La Guillotière.**	**On ne peut songer à augmenter son régiment au moment où l'on en réforme plusieurs.** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 402 v°.
14 novembre. Paris.	**A M. de Nancré.**	**On avait commencé à démolir Neufchâteau avant de recevoir la proposition que M. de Nancré a faite et qui devient inutile.** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 403.
14 novembre. Paris.	**Au chevalier de Clerville.**	**Mazarin le charge de se rendre auprès du maréchal de La Ferté et de s'appliquer avec zèle au succès de son entreprise.** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 403. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 247.
14 novembre. Paris.	**A la reine de Suède.**	**Mazarin, après des protestations de respect et de dévouement, annonce à la reine de Suède que le sieur Chanut se rend près d'elle par ordre de Leurs Majestés.** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 403.
15 novembre. Paris.	**A M. Boucherat.**	**Mazarin est fort persuadé qu'il n'a rien oublié pour faire réussir ce que la Cour désirait des États de Bretagne; il lui fait part du mécontentement du Roi contre ces États et le prie de se référer à la lettre qu'il écrit à M. le maréchal de La Meilleraye.** Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 56.
15 novembre. Paris.	**A M. le marquis de La Meilleraye.**	**Mazarin connaît le zèle et l'application avec lesquels il a secondé le maréchal de La Meilleraye, son père, dans les négociations pendantes avec les États de Bretagne pour le don gratuit. Si les États n'acceptent pas les propositions de la Cour, S. M. exige qu'ils soient dissous. Mazarin le remercie de ce qu'il lui écrit sur son mal; «il a jeté une pierre qui l'a un peu soulagé, [mais il] n'en est pas encore tout-à-fait délivré».** Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 57.
15 novembre. Paris.	**A l'évêque de Vannes.**	**Remerciements sur «la chaleur avec laquelle il a porté les intérests du Roy dans l'assemblée des Estats de Bretagne»; ce zèle ne l'étonne point de sa part; néanmoins S. M. en a été fort contente et le prie de continuer.** Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 57 v°.
15 novembre. Paris.	**A M. le maréchal de La Meilleraye.**	**Le Roi sait qu'il a fait tout son possible pour donner satisfaction à S. M. touchant le don gratuit à obtenir des États de Bretagne; mais S. M. n'est pas satisfaite de l'offre des États qui, après avoir donné l'année dernière 2,500,000 livres, ne veulent donner cette année que 2,000,000; et encore en veulent-ils reculer si fort le payement que S. M. n'en retirerait presque aucun secours. On comptait tirer de l'édit du domaine quatorze cent mille livres; on se contentera de 3 millions en tout, y compris le don gratuit; «c'est le dernier relaschement auquel S. M. se peut porter».** Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 54.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
16 novembre. Paris.	A M. l'archevêque de Narbonne.	Le Roi compte sur son zèle pour faire passer dans les États (de Languedoc) l'édit qu'on lui envoie. Il est avantageux à la province et produira un secours considérable à S. M. dans la nécessité de ses affaires. Aff. étr. (France), Petits fonds, Languedoc, t. 1638, f° 308. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 418.
16 novembre. Paris.	A M. l'archevêque de Narbonne (deuxième lettre).	Après la déclaration que S. M. a fait faire contre l'évêque de Comminges, portant qu'elle n'était point satisfaite de la conduite de ce prélat, au sujet de diverses choses qui regardent le bien de l'État, le Roi ne pourrait souffrir que le cahier des États de Languedoc lui fût présenté par cet évêque. Le cahier sera plus favorablement répondu s'il est présenté par un autre. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 311.
16 novembre. Paris.	A MM. le duc d'Arpajon et de Besons.	Même sujet que la lettre précédente à l'archevêque de Narbonne. Le Roi ne veut pas que le cahier (de doléances) des États lui soit présenté par l'évêque de Comminges. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 311.
16 novembre. Paris.	A M. le duc d'Arpajon.	Envoi d'un édit royal que Mazarin l'invite à appuyer au sein des États de Languedoc pour le faire passer. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 312.
16 novembre. Paris.	Au duc d'Arpajon.	Prière de contribuer par son influence dans les États de Languedoc à faire voter le subside demandé par le Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 418.
16 novembre. Paris.	A M. de Besons.	Il est chargé de présenter aux États de Languedoc un édit fort avantageux à la province, et dont «le Roy tirera un secours considérable». Il faut travailler activement à le faire passer. Mazarin écrit dans le même sens à l'archevêque de Narbonne et au duc d'Arpajon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 418 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 309.
16 novembre. Paris.	Au duc d'Orléans.	Remerciements pour l'intérêt que le duc d'Orléans lui a témoigné pendant sa maladie. «J'en suis délivré, grâce à Dieu, ajoute Mazarin, depuis avant-hyer que je jetay une pierre assez grosse.» Protestations de passion respectueuse et inviolable pour son service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 417; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 304; copie du temps.
16 novembre. Paris.	A Mlle de Montpensier.	Remerciements pour l'intérêt que Mademoiselle lui a témoigné pendant sa maladie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 417; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 305.
16 novembre. [Paris.]	Au chevalier de Terlon.	Mazarin l'entretient du subside qu'il envoie au roi de Suède. «Quelques ennemis qu'il ait sur les bras, ajoute Mazarin, il ne doit compter que la maison d'Austriche, qui luy a suscité tous les autres et qui est le seul redoutable.» Il indique ensuite des mouvements de troupes françaises qui se dirigent vers l'Alsace et la Lorraine. «J'espère, dit Mazarin en terminant, que cela pourra faire quelque diversion aux forces que la maison d'Austriche meditoit d'employer contre la Prusse et la Pomeranie.» B. N, ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 408 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 210; copie du temps.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
18 novembre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Le sieur de Polastron s'en retourne auprès du maréchal de La Ferté; Mazarin confirme à ce dernier les mêmes choses qu'il lui a déjà mandées; à savoir, que le marquis de Fabert l'assistera «de tout ce qui sera imaginablement en son pouvoir». Si Clerville, ce qui est probable, ne fait pas de grandes difficultés au maréchal de La Ferté sur le dessein projeté, il se résoudra certainement à l'entreprendre. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 248.
18 novembre. Paris.	A M. de Lavogadre.	Recommandations pour son régiment, pour l'échange des prisonniers et les soins à donner aux malades, etc. B. N., ms. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 422.
18 novembre. Paris.	A M. Blondot.	Mêmes recommandations. Blondot doit aussi s'occuper des fortifications de Bourbourg[1]. Nécessité de faire des provisions pour l'hiver, d'établir un hôpital à Bourbourg et de prendre grand soin des soldats malades. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 422 v°.
20 novembre. Paris.	A l'archevêque de Rouen (François-Harlay-Chanvallon).	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort du marquis de Chanvallon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 424.
20 novembre. Paris.	Au comte de La Vauguyon.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort de son petit-fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 424.
20 novembre. Paris.	Au maréchal de La Ferté.	Lettre dans le même sens que celle qui est adressée le 18 novembre au chevalier de Clerville. Mazarin termine en l'assurant de la part qu'il prend à l'accident arrivé à Madame la maréchale de La Ferté. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 249.
23 novembre. Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	C'est assez se déclarer contre S. M. que de parler en faveur du cardinal de Retz de la façon que l'on a dit à M. de Lavaur que l'évêque de Conserans l'avait fait à Toulouse. Ce langage est d'autant plus singulier que M. de Conserans connaît bien les mobiles qui ont fait agir le cardinal de Retz. D'ailleurs cette conduite, de la part de ce prélat, n'étonne pas Mazarin qui s'y attendait. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 314.
23 novembre. Paris.	A M. de Rambouillet.	Mazarin approuve qu'il ait remis aux mains du duc d'Arpajon les papiers trouvés sur la felouque espagnole qu'il a prise; Mazarin les a entre les mains; il sait d'ailleurs que l'on peut compter sur le zèle de M. de Rambouillet. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 313.
23 novembre. [Paris.]	A M. Blondel, résident de France près de l'Electeur de Brandebourg.	Mazarin espère une prochaine réconciliation entre la Suède et la Pologne. «Vostre principal soin, écrit-il à Blondel, doit estre d'apporter tout ce qui pourra dependre de vous pour porter ledit Electeur [de Brandebourg] à se rendre le médiateur de l'ajustement entre ces deux couronnes.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 409 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 314; copie du temps.
23 novembre. [Paris.]	A M. de Lumbres.	Mazarin espère que la paix sera bientôt conclue entre la Suède et la Pologne, puisque le roi de Suède consent à restituer la

[1] Voy. ci-dessus, p. 215, la lettre du 17 novembre 1657 à Schomberg.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		Prusse à la Pologne[1]. M. de Lumbres doit insister auprès de la reine de Pologne pour la conclusion de la paix, qui délivrera cette couronne du secours du roi de Hongrie, dont elle a pu apprécier le danger. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 412 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 317; copie du temps.
23 novembre. [Paris.]	A M. de Thou.	Mazarin a été fâché de la rupture entre les Provinces-Unies et le Portugal. «Je vous diray, ajoute-t-il, que l'ambassadeur d'Espagne prétend avoir causé ladite rupture; ce qui fait icy un mauvais effect, paroissant que MM. les Estats ne se conduisent que par le conseil de nos ennemis.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 413 v°; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 319; copie du temps.
23 novembre. Paris.	A M. de Donnarel.	Mazarin a reçu le compte de ce qui a été payé aux Anglais pour le mois d'octobre; il aurait désiré qu'on indiquât le nombre de soldats. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 414.
23 novembre. Paris.	A M. de Lavogadre.	Mazarin a reçu l'état de son régiment italien pour le mois de septembre; il recommande à M. de Lavogadre de prendre grand soin des malades et de tâcher de délivrer les soldats prisonniers. Il se loue de Caracène qui a renvoyé sans rançon Magalotti et deux autres capitaines de son régiment, B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 414.
23 novembre. Paris.	A M. de Gassion.	Mazarin ne peut éviter que le régiment de Gassion ne soit compris, comme celui du Roi et le sien, dans la réforme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 414 v°.
23 novembre. Paris.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le remercie de la civilité que Mondejeux lui a fait faire sur son retour à Paris. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 414 v°.
28 novembre. Paris.	Au marquis de Castelnau.	Le Roi a accordé au sieur Hébert la compagnie que le marquis de Castelnau avait demandée pour lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 415.
29 novembre. Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	Si les États (de Languedoc) ne se résolvent pas à accorder à S. M. la somme qu'elle demande, et payable en des termes très courts, il faudra, de toute nécessité, loger des troupes dans la province, puisque l'on n'a que le Dauphiné et le Languedoc pour aider à la subsistance de toutes les troupes de l'armée d'Italie, durant le prochain quartier d'hiver. Il faut pour cela 4 millions de livres. Mazarin s'occupera de l'affaire du neveu de l'évêque de Lavaur, mais «il ne doit pas attendre qu'il ose parler pour lui à S. M., s'il est vrai que ce soit un duel, comme l'on dit». Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 314.
29 novembre. Paris.	A MM. le duc d'Arpajon, pair de France, chevalier des ordres du Roi, et de Besons.	Mazarin a vu par leurs lettres que les États offrent 1,400,000 livres et que l'on espère les faire monter tout au plus à 1,800,000 livres. S'ils ne donnent promptement 2 millions, il vaut mieux n'avoir rien du tout et loger présentement des gens de guerre dans la province. Mazarin répète à ce sujet les

[1] Il s'agit toujours de la Prusse royale.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		observations qu'il fait à M. de Lavaur dans la lettre précédente. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 315.
30 novembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Mazarin lui adresse une longue lettre sur toutes les mesures à prendre pour mettre Mardick et Bourbourg en état de défense, préparer des munitions pour l'hiver, enfin payer les troupes et principalement les Anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 427.
1er décembre. Paris.	A M. de Schomberg.	Lettre relative à la défense de Bourbourg[1], dont Schomberg est chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 428 v°.
1er décembre. Paris.	A M. Blondot.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 429 v°.
1er décembre. Paris.	A M. de Castelnau.	Mazarin le remercie du soin qu'il a pris de l'informer de la situation des choses à Mardick et à Bourbourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 429 v°.
1er décembre. Paris.	Au comte de Charost.	Remerciements pour tous les soins qu'il prend de fournir, de Calais, ce qui peut être nécessaire à la défense de Bourbourg et de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 429 r°.
1er décembre. Paris.	Au sieur de La Haye.	Lettre relative à Saint-Venant et aux contributions que levait de La Haye sur les pays voisins; il avait eu à ce sujet des discussions avec le marquis de Créquy[2]. Le Roi les a terminées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 430 v°.
1er décembre. Paris.	Au marquis d'Huxelles.	Mazarin lui déclare, avec des protestations d'affection et de zèle pour son service, qu'il est impossible d'exempter son régiment de la réforme générale que le Roi a arrêtée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 452 v°.
1er décembre. Paris.	A M. Jacquier.	Recommandation de mettre deux ou trois mille setiers de farine dans Mardick et d'exécuter sans délai tous les ordres de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 452 v°.
1er décembre. Paris.	A M. le chevalier de Reynalds (*sic*[3]).	Mazarin le félicite de s'être enfermé dans Mardick et insiste sur la nécessité de mettre cette place à l'abri d'une attaque. On ne doit cependant pas négliger la place de Bourbourg, qui a aussi beaucoup d'importance. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 19.
1er décembre. Paris.	A M. Talon.	Mesures prises pour la défense de Mardick. Nécessité de presser l'achèvement des fortifications. Recommandation pour des palissades et autres objets qu'on doit faire venir d'Angleterre. Il faut s'occuper de l'hôpital et du soin des blessés. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 21.
1er décembre. Paris.	Au comte de Wagnée.	Mazarin a appris avec beaucoup de déplaisir son indisposition. Il lui parle ensuite du gouvernement du Quesnoy, que le Roi

[1] Voy. ci-dessus, p. 215, la lettre du 17 novembre à M. de Schomberg.
[2] Gouverneur de Béthune.
[3] Le manuscrit porte bien *Reynalds;* il faut lire probablement *Reynolds*, nom du général qui commandait les troupes anglaises. (Voy. ci-dessus, p. 8.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		avait offert à M. de Wagnée. S'il devait entraîner la confiscation des biens que le comte possède dans les États espagnols, le comte devrait bien réfléchir avant de l'accepter. La France ne pourrait pas lui offrir une compensation suffisante. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 431.
1er décembre. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin lui parle de la santé de Condé, qui avait été dangereusement malade. D'après une lettre qu'a reçue le duc de Longueville, la santé du prince s'était améliorée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 431 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 250.
1er décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Longue lettre relative à la défense de Mardick et de Bourbourg, aux troupes et munitions qu'on doit y mettre, aux dépenses de l'armée, qui paraissent excessives, surtout pour les Anglais. Recommandation de ménager l'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 431 v°.
1er décembre. Paris.	A M. de Wagnée.	Comme les Espagnols menacent de confisquer les biens de sa famille s'il accepte le gouvernement du Quesnoy, Mazarin le laisse libre d'accepter ou refuser. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 36.
1er décembre. Laye.	A M. de La Haye.	Mazarin lui annonce qu'on a envoyé les ordres qu'il a demandés. Il n'aura aucune contestation pour les contributions avec M. de Créquy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 38.
1er décembre. Paris.	A M. Jean Gérard.	Mazarin espère le succès du dessein [1] qu'on a formé. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 39.
2 décembre. Paris.	A Mlle de Montpensier.	Remerciements pour les dernières marques de souvenir et de bienveillance que la princesse lui a données. Protestations de respect et de reconnaissance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 453.
3 décembre. Paris.	A M. de Rominhac.	Mazarin est bien aise d'apprendre, par sa lettre, le bon état où sont les choses pour la défense de Mardick. Recommandation de se concerter toujours avec le sieur Talon. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 430.
3 décembre. Paris.	A M. de Fabert.	Un courrier est arrivé de la part du prince de Condé pour demander le médecin Gueneau. Condé est dangereusement malade. Gueneau est parti pour le soigner. Dans le cas où le prince succomberait, il faudrait s'efforcer d'obtenir de ceux qui tiennent des places en son nom qu'elles soient remises au Roi. Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 251. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 453.
3 décembre. Paris.	Au comte de Grandpré.	Mazarin a été sensiblement touché du malheur qui lui est arrivé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 454. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 255.
3 décembre. Paris.	A M. de Fabert.	Dans cette nouvelle lettre, Mazarin lui parle d'un projet formé antérieurement et maintenant abandonné [2]. Il approuve la

[1] La nature de ce dessein n'est pas déterminée.
[2] Ce projet, qui est toujours vaguement indiqué, était probablement le siège de Rocroy.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		démolition du château d'Herbemont et celle de Neufchâteau. Enfin il l'entretient de la réforme des régiments et de ceux qui pourraient convenir à Fabert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 454 v°. — Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, Champagne, t. 1533, f° 258. Dans une addition à cette lettre (f° 455), Mazarin revient à ce qu'il a écrit sur la santé de Condé et sur les tentatives à faire près des gouverneurs qui tiennent des places en son nom. Il faudrait s'efforcer de recouvrer Rocroy et Linchamps[1].
3 décembre. Paris.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin lui fait part de la maladie dangereuse de Condé. Il faudrait, en cas de mort, tâcher d'obtenir que le gouverneur du Châtelet remît la place au Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 456.
3 décembre. Paris.	A M. Talon.	Rominhac propose une entreprise sur Ostende. Mazarin charge Talon d'examiner si ce projet pourrait être exécuté. Il lui recommande principalement de «prendre toutes les seuretez possibles», pour ne pas envoyer des gens à la boucherie, «comme il est arrivé en d'aucunes rencontres». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 456 v°.
6 décembre. Vincennes.	A M. de Bridieu.	Promesse de soutenir ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 435.
6 décembre. Vincennes.	Au comte de Belin.	On a changé les quartiers du régiment qu'il commande; mais on ne peut lui accorder l'augmentation de compagnies qu'il a réclamée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 435.
6 décembre. Vincennes.	A M. de La Fond.	Mazarin parlera aux Surintendants des plaintes contre les receveurs des gabelles, qui entravent le commerce de Saint-Quentin. Il promet de prendre les intérêts de cette ville, «en tout ce que la justice et le service du Roi pourront permettre». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 435.
6 décembre. Vincennes.	A M. de Cayeux.	Mazarin a été bien aise de voir que M. de Cayeux ne quittera pas le poste de la Fère en l'absence de M. de Seyron. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 435.
6 décembre. Vincennes.	Au maréchal de La Ferté.	On sait, par deux domestiques du chevalier de Manicamp, que La Ferté a fait arrêter, que leur maître voulait faire tomber la Fère entre les mains des ennemis. On va poursuivre leur interrogatoire et veiller à la sûreté de la place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 435 v°.
6 décembre. [Vincennes.]	A M. l'évêque de Lavaur.	Mazarin lui envoie la lettre qu'il a demandée pour M. de Calvière. Quant au don gratuit, il ne s'agit pas seulement de savoir combien les États de Languedoc donneront au Roi, mais dans quels délais, parce que, faute d'avoir l'argent assez tôt, le Roi sera contraint de faire repasser les monts à son armée d'Italie. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, Languedoc, t. 1638, f° 316.
6 décembre. [Vincennes.]	A M. de Calvière.	Lettre annoncée dans la précédente à l'évêque de Lavaur. Mazarin prie M. de Calvière de donner sa procuration, pour as-

[1] Voy. sur cette dernière place, t. VII, p. 411, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		sister aux États de Languedoc, au sieur du Perrier dont l'affection au service du Roi lui est connue. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 316 v°.
7 décembre. Vincennes.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Mazarin lui parle du projet des ennemis d'attaquer Mardick; il insiste sur la nécessité de fortifier cette place. Le chevalier de Clerville, qui s'y rend par ordre de Mazarin, pourra y contribuer [1]. Il y mentionne ensuite l'envoi d'argent à M. d'Ormesson, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 434.
7 décembre. Vincennes.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui exprime son étonnement de bruits qu'a fait courir le duc François de Lorraine. Aff. étr. (France), t. 277, f° 113.
13 décembre. Paris.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Mazarin a vu par ses lettres qu'il s'applique à la conservation de Mardick. Il répète ce qu'il a dit, dans ses lettres à Turenne [2], sur la nécessité de fortifier cette place, d'en augmenter et d'en bien payer la garnison, etc. Talon doit s'entendre pour toutes ces mesures avec M. d'Ormesson. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 457 v°.
13 décembre. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Envoi d'une personne qui doit l'entretenir des secours à donner à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 458.
13 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Mesures à prendre pour que la garnison de Mardick soit en bon état. Secours que l'Angleterre doit fournir dans le même but, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 458 [3].
13 décembre. Paris.	A M. le président de La Coste.	Mazarin ne s'étendra pas sur les affaires du Roi et l'assistance que l'on demande à la province de Dauphiné; il s'en remet aux instructions envoyées à M. Pellot. Félicitations sur sa conduite. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1548, f° 477 v°.
13 décembre. Paris.	A M. Pellot, intendant de justice en Dauphiné.	On approuve les propositions qui lui ont été faites. Mazarin a ajusté toutes choses avec le Procureur général (Fouquet), et le sieur Colbert lui enverra des instructions. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1548, f° 477 v°.
13 décembre. Paris.	A M. l'archevêque de Narbonne.	Mazarin a rendu compte au Roi de la soumission avec laquelle les États de Languedoc ont satisfait à ses intentions touchant l'évêque de Comminges. Il est nécessaire que les États accordent au Roi ce qu'il leur a demandé, et dans des termes fort courts, s'ils veulent seconder le bon vouloir de S. M. pour le soulagement de la province. Si l'on tarde, il faudra, comme l'année passée, loger des troupes en Languedoc, faute de fonds pour pouvoir les entretenir ailleurs. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 317.
13 décembre. Paris.	A MM. le duc d'Arpajon et de Besons.	Mêmes observations que dans la lettre précédente. «Pour ce qui est de l'offre de un million six cent mille livres, dit Maza-

[1] Voy. ci-dessus, p. 231, la lettre de Mazarin à Turenne en date du 7 décembre 1657.
[2] Voy. ci-dessus, p. 227.
[3] On trouve, aux folios 459 et 460 du même volume, des *additions* aux lettres de Mazarin à MM. Talon et d'Ormesson, en date du 13 décembre; elles concernent toujours la garnison et les fortifications de Mardik.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		rin, il n'y a nulle apparence de s'en pouvoir contenter; car enfin il s'agit de faire subsister l'armée d'Italie en pays étranger, où le soldat ne peut avoir quoique ce soit sans argent... » Même avec les deux millions demandés, le Roi sera obligé d'ajouter un fonds considérable. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 318.
13 décembre. Paris.	A M. le comte de Bieules.	Mazarin le remercie des avis donnés sur les divisions qui existent dans quelques villes du Languedoc; il est utile d'y remédier. La Vrillière lui fera savoir là-dessus les intentions du Roi. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 319.
13 décembre. Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	Satisfaction du Roi sur la suite donnée à l'exclusion de l'évêque de Comminges. Même avis que dans la lettre à l'archevêque de Narbonne (ci-dessus) concernant l'urgence du vote du don gratuit par les États de Languedoc. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 319 v°.
14 décembre. Paris.	Au marquis de Caracène.	Remerciements pour avoir fait mettre en liberté deux capitaines et un lieutenant de son régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 478.
14 décembre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin est inquiet de ne voir dans Mardick personne capable d'y commander dans les circonstances critiques. Il envoie le sieur de La Guillotière, par lequel il le prie de mander en diligence son sentiment à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 478 v°.
14 décembre. Paris.	Au chevalier Reynolds.	Mazarin lui annonce qu'il envoie à Mardick son neveu avec des mousquetaires du Roi et une partie de ses gardes[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 478 v°.
14 décembre. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Lettre presque entièrement en chiffres sans traduction. Aff. étr. (ALLEMAGNE), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé.
14 décembre. [Paris.]	A M. de Thou.	Mazarin le presse de travailler à un accommodement entre les Provinces-Unies et le Portugal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 435 v°; minute. — Aff. étr. (FRANCE), t. 272, f° 324; copie du temps.
15 décembre. Paris.	A M. de Schomberg.	Mazarin a donné des ordres pour l'envoi de justaucorps, bas et souliers pour la garnison de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 461 v°.
15 décembre. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin a appris avec plaisir qu'à l'occasion de la maladie de Condé, les gouverneurs de Rocroy et de Linchamps se montraient disposés à se soumettre, s'il succombait. Le Cardinal entretient ensuite Fabert de la fabrication de machines de guerre, du régiment de Lorraine, de la conduite de Charlevoix, etc. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds. Champagne, t. 1533, f° 256. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 462.
15 décembre. Paris.	A M. de Bordeaux.	Mazarin lui représente toutes les mesures prises pour mettre Mardick à l'abri des attaques des ennemis : envoi de troupes, de munitions, etc. Il doit en donner avis au Protecteur. Aff. étr. (FRANCE), t. 272, f° 325.

[1] Voy. ci-dessus, p. 282.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
15 décembre. Paris.	A M. de Bordeaux.	Nouvelle lettre dans le même sens; énumération des dépenses considérables faites par le Roi pour pourvoir à la défense de Mardick. Espoir que le Protecteur voudra y contribuer. Aff. étr. (France), t. 272, f° 327 [1].
16 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Recommandation pour faire entrer de nouvelles troupes dans Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 65.
16 décembre. Paris.	A M. de Mondejeux.	On apprend que les ennemis s'avancent pour assiéger Mardick. Nécessité d'envoyer des secours à cette place. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 65 v°.
16 décembre. Paris.	A M. Damours.	Même sujet. Recommandation d'envoyer des secours de la Bassée. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 67.
16 décembre. Paris.	A M. d'Équancourt.	Éloge du zèle de M. d'Équancourt, qui propose d'aller au secours de Saint-Venant, si cette place est attaquée. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 67 v°.
18 décembre. Paris.	A M. de Cominges.	Mazarin le félicite de la manière dont il a conduit les négociations de Portugal. Nécessité pour les Portugais de se mettre en état de lutter contre l'Espagne. La France fait les plus grands efforts pour le rétablissement de la paix entre les Provinces-Unis et le Portugal. B. N., ms f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 484; minute. — Aff. étr. (France), t. 272, f° 330; copie du temps.
18 décembre. Paris.	Au père Domingo del Rosario.	Mazarin exprime le regret que les dépenses considérables que la guerre impose à la France ne lui permettent pas d'envoyer au Portugal des secours aussi considérables que ceux qu'il aurait désirés. Il est de l'intérêt du roi et de la reine-mère de Portugal de redoubler d'efforts pour assurer l'indépendance de leur pays. Mazarin compte sur le zèle du père Rosario pour le leur persuader. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 483; minute. — Aff. étr. (France), t. 270, f° 332; copie du temps.
18 décembre. Paris.	A M. de Seyron.	Mazarin remet à lui parler de l'affaire du chevalier de Manicamp au moment où il le verra. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 484 v°.
18 décembre. Paris.	A M. de Lavogadre.	Mazarin lui annonce qu'en arrivant à Metz, il y trouvera de l'argent pour le payement des troupes. Il doit se rendre dans cette ville, où il apprendra les intentions du Cardinal par le sieur de Robertot. B N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 484 v°. — — Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot*, p. 164, note 2.
18 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Remerciements pour le zèle qu'il montre à mettre Mardick en état de défense. Recommandations pour les distributions de pain et de munitions. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 69.
18 décembre. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin lui parle des mesures prises pour la défense de Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 72.

[1] Voy. ci-dessus, p. 234, une lettre adressée également au président de Bordeaux, en date du 13 décembre 1657.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
18 décembre. Paris.	A M. Talon.	Quoique les nouvelles de la marche des ennemis n'aient pas été confirmées, on ne doit se relâcher en rien des mesures à prendre pour la défense de Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 73.
19 décembre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin est bien aise d'apprendre qu'il se rend à Mardick. Il faut surtout travailler aux fortifications du côté des Dunes. C'est l'endroit qui est le plus exposé à une attaque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 438.
19 décembre. Paris.	A M. le comte de Druent.	Mazarin le félicite de s'être jeté dans Mardick avec les compagnies de gendarmes et de chevau-légers du Cardinal. Il a donné des ordres pour la nourriture de leurs chevaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 438 v°.
19 décembre. Paris.	A M. de Mondevergue.	Mazarin le remercie de lui avoir donné des nouvelles de la santé de son neveu. Le Cardinal insiste toujours sur la nécessité de fortifier Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 439.
19 décembre. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin a vu avec plaisir que l'attaque projetée contre Mardick n'a pas eu lieu; mais les ennemis persistent toujours dans leur dessein. Nécessité de continuer les fortifications, surtout du côté des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 485 v°.
19 décembre. Paris.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Mazarin lui reproche de n'avoir pas été assez circonspect et d'avoir répandu de faux bruits et des alarmes mal fondées sur les mouvements des ennemis. Nécessité de continuer les fortifications de Mardick et de s'occuper particulièrement du côté des Dunes. Recommandations pour les troupes françaises et anglaises et pour les approvisionnements de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 486.
19 décembre. Paris.	A M. Brandon (?)	Éloge de son zèle; mais c'est au maréchal d'Aumont à lui indiquer le moment où il devra se rendre à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 487.
19 décembre. Paris.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin promet au marquis d'Hocquincourt de s'occuper de la difficulté que font les fermiers des gabelles de lui donner la gratification ordinaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 487.
19 décembre. Paris.	A M. de Donnarel.	Mazarin se plaint que le corps anglais ne compte pas plus de deux mille hommes en état de servir et que leur *monstre* s'élève toujours à plus de soixante mille livres, «comme si le corps estoit aussy fort qu'au commencement». Nécessité de réformer cet abus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 487 v°.
20 décembre. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin a appris avec beaucoup de peine la maladie de la marquise de Fabert. Il attend avec impatience la nouvelle de son rétablissement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 439 v°.
20 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Remerciements pour le zèle qu'il montre. Nécessité de redoubler de soins pour mettre Mardick en état de supporter un long

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		siège. Mesures relatives au payement des troupes, à l'approvisionnement de la place, aux fortifications, etc.[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 439 v°. — Addition à cette lettre au f° 445 v°.
20 décembre. Paris.	A M. de La Guillotière.	Mazarin souhaite d'autant plus que La Guillotière puisse se rendre à Mardick que Talon est tombé malade. La Guillotière devra s'entendre avec M. d'Ormesson et le chevalier de Clerville pour continuer les fortifications de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 441 v°.
20 décembre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin attend avec impatience la nouvelle de son arrivée à Mardick, afin qu'il en dirige les fortifications avec le sieur de La Guillotière. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 442.
20 décembre. Paris.	A M. de Bass.	Mazarin le remercie des renseignements qu'il lui a donnés sur Mardick. Ordre de continuer les fortifications, principalement du côté des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 442 v°.
20 décembre. Paris.	A M. Damours.	Réponse à des plaintes contre M. de Mondejeux pour des incursions et désordres que le gouverneur avait fait faire jusque dans les faubourgs de Lille. Il est aussi question dans cette lettre des contributions que levait la garnison de Saint-Venant. Il y avait rivalité entre les gouverneurs des places du nord de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 461.
21 décembre. Paris.	A M. de Druent.	Nouvel éloge de son zèle pour la défense de Dunkerque. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 95.
23 décembre. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin espère, d'après la lettre que Turenne a reçue de M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, que le Protecteur va enfin s'occuper des mesures nécessaires pour la conservation de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 462 v°.
23 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Longue dépêche relative à l'approvisionnement de Mardick en farines, son, avoine, poudre et autres munitions. Recommandation d'écrire à M. de Bordeaux pour se procurer ce que l'on trouve en Angleterre à meilleur marché. Détails sur les fortifications que l'on doit faire à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 463.
23 décembre. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin le remercie du zèle qu'il montre pour la défense de Mardick; il l'entretient des mesures prises pour fortifier cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 465 v°.
23 décembre. Paris.	A M. de Moret.	Mazarin a été bien aise de voir qu'on ait envoyé à Mardick des grenades et des mousquets. Il recommande toujours une grande application pour la défense de la place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 467 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 240, la lettre du 20 décembre à Turenne; elle résume les ordres envoyés à M. d'Ormesson.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
23 décembre. Paris.	Au président de Bordeaux.	Mazarin s'étonne de la froideur que témoigne le Protecteur, lorsque la France fait autant de sacrifices pour la conservation de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 446 v°; minute. — Aff. étr. (ANGLETERRE), t. 69, f°s 239-241; copie du temps.
23 décembre. Paris.	A M. Benier[1] (?)	Mazarin envoie un gentilhomme à la Fère pour faire transporter des munitions de guerre de la Fère à Calais. On fournira des voitures pour les transporter de la Fère à Amiens, où l'on en trouvera d'autres pour Calais. Ordre de remettre toutes les munitions demandées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 488, et addition au f° 488 v°.
23 décembre. Paris.	A M. Piètre.	Lettre relative également aux munitions de guerre que M. Piètre devra faire transporter d'Amiens à Calais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 488 v°.
23 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Mazarin a été surpris d'apprendre que le maréchal d'Aumont n'a pas trouvé Mardick en état d'opposer une vigoureuse résistance. Il annonce à d'Ormesson l'envoi d'outils, de munitions de guerre, d'argent, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 488 v°.
25 décembre. Paris.	Aux magistrats de Strasbourg.	Mazarin proteste de son désir de consolider la paix de l'Empire. Il ne fait que suivre en cela les intentions du Roi, qui souhaite maintenir la tranquillité que les armes ont établie en Allemagne. Publié dans le recueil de *Documents* de M. Kenzinger (Strasbourg, 1818), d'après l'original signé des archives de la ville de Strasbourg.
27 décembre. Paris.	A l'évêque de Lavaur.	Il paraît que les États ne veulent point donner plus de seize cent mille livres et que ce ne sera pas sans un grand effort que l'on s'avancera jusqu'à dix-huit cent mille. Quant aux dates de payements, «donner cette somme mai, juillet et octobre et ne rien donner du tout, c'est tout un, parce que c'est pendant l'hiver qu'il faut payer les troupes». Mazarin s'efforce de lui faire obtenir la charge de conseiller au parlement de Toulouse, vacante par le décès de l'évêque de Lombez. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 320.
29 décembre. Vincennes.	A M. de Fabert.	Mazarin se réjouit du rétablissement de la santé de la marquise de Fabert. Il prie Fabert d'envoyer à la Fère des voitures, des outils et des munitions de guerre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 472 v°.
31 décembre. Paris.	A M. d'Ormesson.	Mazarin lui recommande de s'assurer du nombre des Anglais présents, afin de ne faire payer que ceux qui servent réellement. Le Cardinal répète ensuite les ordres qu'il a souvent donnés pour l'approvisionnement et la fortification de Mardick et de Bourbourg. Il termine en donnant l'ordre d'envoyer de l'argent au chevalier de Clerville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 473.

[1] MM. Benier et Piètre étaient chargés, d'après cette lettre, de la garde des munitions, le premier à la Fère et le second à Amiens.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
31 décembre. Paris.	Au chevalier de Gramont.	Remerciements pour des lettres qu'il a envoyées. Mazarin espère qu'au premier avis de la marche des ennemis sur Mardick, il ira au secours de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 475.
31 décembre. Paris.	A M. de Castellan.	Mazarin a reçu l'offre que lui fait M. de Castellan d'aller à Mardick. Il pourra en recevoir l'ordre si la place est menacée. En attendant, il peut rester à Calais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 475.
31 décembre. Paris.	A M. Dubouy.	Mazarin le remercie de s'être rendu à Calais pour assister le sieur Talon, dont la maladie lui donne beaucoup d'inquiétude. Le Cardinal lui recommande en même temps d'avoir soin qu'aucun des papiers de Talon ne s'égare. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 475.
31 décembre. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin le remercie du rapport qu'il lui a adressé sur l'état de Mardick. Il n'est pas étonné que le maréchal d'Aumont ait approuvé ses propositions pour les fortifications de cette place. On enverra un ingénieur pour en surveiller l'exécution. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 490.
31 décembre. Paris.	A M. du Lion.	Mazarin le remercie d'être venu lui donner des renseignements précis sur l'état de Mardick. Il le félicite encore plus d'être retourné près de Turenne, qui réclamait ses services. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 490.
31 décembre. Paris.	Au duc de Chaulnes.	On a envoyé des ordres afin d'éloigner du Ponthieu les troupes, dont la présence était pour le pays une charge difficile à supporter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 490 v°.
31 décembre. Paris.	Au comte de Moret.	Lettre relative à la garnison de Mardick; elle doit surtout se renforcer d'infanterie. Il ne faudra y envoyer les gens d'armes et les chevau-légers qu'en cas de siège. Détails sur les munitions de la place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 490 v°.
31 [décembre [1]]. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	La présence du maréchal d'Aumont à Mardick a empêché les ennemis de l'attaquer. Mazarin le prie de ne pas en sortir encore; il énumère les secours en hommes et en munitions qu'on doit y envoyer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 491.
31 décembre. Paris.	Au maréchal de Turenne.	Mazarin pense que l'on pourrait bientôt envoyer les troupes en quartiers d'hiver. Il est bien aise que le neveu de Turenne ait obtenu le régiment de la Couronne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 491 v°.
31 décembre. Paris.	A M. de Donnarel.	Mazarin a reçu le rapport sur la revue des Anglais. Le Roi ne veut pas que l'on paye les officiers absents. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 491 v°.
31 décembre. Paris.	A M. de La Guillotière.	Le Cardinal est bien aise d'apprendre que l'on pousse rapidement les fortifications de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 491 v°.

[1] Cette lettre ne porte ni lieu ni date; mais, d'après la place qu'elle occupe dans le volume, on peut la classer à la fin de décembre 1657, époque où Mazarin était à Paris.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1657.		
31 décembre. Paris.	A M. de Baas.	Félicitations sur le zèle qu'il montre pour la défense de Mardick. Mazarin est fâché de la mort du chevalier Reynolds et de la maladie d'un grand nombre d'Anglais. Il est aussi très inquiet de l'état de Talon, malade à Calais. Le Roi s'occupe de ce que deviennent ses mousquetaires et a été satisfait d'apprendre qu'ils travaillent eux-mêmes à fortifier Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 492.
[Décembre.] [Paris.]	A M. le duc de La Meilleraye[1].	Mazarin ignorait les droits que MM. de La Meilleraye ou les prétendants au gouvernement du Croisic (voyez la note) pouvaient avoir à obtenir cette place. Pendant qu'elle vacquait et qu'elle était demandée par plusieurs personnes, M. de Brienne lui a dit qu'elle était libre, et Mazarin en a disposé en faveur du sieur de Launay, gentilhomme de mérite, qui le sert depuis longtemps. En ce qui concerne les États, S. M. est résolue à faire un voyage en Bretagne pour les réduire à l'obéissance. Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 68.
1658.		
1er janvier. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin lui parle de la douleur que lui cause la mort de son neveu, à laquelle il est convaincu que Fabert compatira. Aff. étr. (France), t. 275, f° 116.
2 janvier. Paris.	Au président de Bordeaux.	Mazarin lui recommande toujours les catholiques d'Angleterre. Il termine ainsi : «J'aurois quelque chose à vous escrire sur les affaires d'Allemagne pour en donner part à M. le Protecteur, afin que S. A. sceuit de bonne heure que les Espagnols n'oublient rien pour perdre, s'ils pouvoient, le roy de Suède et estre apres en estat de tourner toutes leurs forces contre cette couronne et l'Angleterre; mais je suis si affligé de me voir sur le point de perdre mon neveu le cadet par un malheur tout-à-fait extraordinaire, que je me vois obligé de remettre à vous entretenir là-dessus une autre fois.» Aff. étr. (Angleterre), t. 69, f° 250; minute.
2 janvier. Paris.	A M. de Schomberg.	Envoi d'argent et de munitions pour la garnison de Bourbourg. Promesse de régularité à l'avenir dans le payement des soldats. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 475 v°.
2 janvier. Paris.	A M. Blondot.	Accusé de réception de l'état des troupes en garnison à Bourbourg. Mazarin se plaint que les officiers anglais reçoivent le pain, «puisque le Roy leur donne une paye si haute et si réglée», sans que leurs compagnies soient au complet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 476.
3 janvier. Paris.	A M. de Lavogadre.	Mazarin a été bien aise d'apprendre que son régiment italien s'est accru de ceux que Lavogadre avait laissés malades en chemin. Il entre ensuite dans des comptes avec le colonel de ce régiment sur l'argent qu'on lui a envoyé et promet qu'à Metz, il sera remboursé de ses avances. L'argent donné aux soldats doit être surtout employé à leur habillement. Les

[1] Bien que la lettre soit adressée à M. de La Meilleraye, elle commence par ces mots : «Messieurs»; peut-être devait-elle être transmise par La Meilleraye aux pétitionnaires à qui elle répondait, ou peut-être simplement répondelle à MM. de La Meilleraye, père et fils.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		armes devront, à l'avenir, être fournies par les capitaines à leurs compagnies. Lorsque tout aura été ajusté à Metz, Lavogadre pourra se rendre en Piémont. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 476 v°.
3 janvier. Paris.	A M. d'Ormesson.	Les ennemis n'ont fait aucun mouvement qui puisse faire appréhender une attaque contre Mardick. Cependant il faut continuer de se tenir sur ses gardes et fortifier la place. Détails sur les quartiers d'hiver et sur le corps anglais. Nécessité de leur faire donner tout ce qui est nécessaire; mais on a eu tort de faire payer les officiers absents. Prière à M. d'Ormesson de s'appliquer «à remettre ce corps en bon estat». Recommandation d'envoyer un compte exact des munitions de guerre et de bouche qui sont à Mardick. Après lui avoir recommandé de communiquer au maréchal d'Aumont les nouvelles que l'on a des ennemis, Mazarin termine en exprimant son étonnement que le chevalier de Clerville ait quitté Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 492. *Addition* à cette lettre, f° 495. Mazarin remercie M. d'Ormesson des bonnes nouvelles qu'il lui a données de la santé de Talon.
3 janvier. Paris.	A M. de Baas.	Mazarin exprime la satisfaction du Roi pour la conduite de ses mousquetaires à Mardick et pour le bon état de la place. «Je prie M. d'Ormesson, ajoute le Cardinal, d'y faire retourner le chevalier de Clerville.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 494 v°.
3 janvier. Paris.	A M. de Besons.	Mazarin se réfère à ce qu'il a écrit le même jour à M. d'Arpajon. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 324.
3 janvier. Paris.	A M. l'archevêque de Narbonne.	La somme que les États de Languedoc ont accordée au Roi, déjà bien au-dessous de ce qui lui est nécessaire pour ses affaires, lui serait tout à fait inutile s'il ne l'avait pas immédiatement pour s'en servir durant le quartier d'hiver. Invitation d'agir en ce sens sur les députés. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 323.
3 janvier. Paris.	A M. le duc d'Arpajon.	Lettre dans le même sens que la précédente à l'archevêque de Narbonne. Mazarin, cependant, le prie en grande confidence de voir secrètement avec M. de Besons, en cas qu'il soit impossible d'obtenir que la somme soit payée dans les termes demandés, ce qu'il y aurait à faire pour avoir l'argent d'avance et quelle remise il faudrait donner. Mazarin a rendu compte des opinions de chaque député à S. M. «qui s'en souviendra dans les rencontres». Mazarin, touchant le régiment (du duc d'Arpajon), s'en remet au sieur de Saint-Point. On le fera hiverner où il le préférera. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 323.
3 janvier. Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	Mazarin s'en remet à ce qu'il lui a dit, dans ses lettres précédentes, que c'est en vain que l'on accorderait un secours à S. M. pour l'entretien de ses troupes pendant le quartier d'hiver, si on ne le lui donne pas à temps. Il compte sur le zèle de l'évêque pour faire valoir cet argument. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 321.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
3 janvier. Paris.	A M. le marquis de Calvisson.	Mazarin s'emploiera bien volontiers pour remédier au déni de justice dont le marquis de Calvisson dit avoir été victime. Pour l'affaire des présidiaux, Mazarin ne peut que s'en remettre aux résolutions qui seront prises dans le conseil du Roi, après avoir été examinées par Messieurs des finances. Aff. étr. (FRANCE), Petits fonds, t. 1638, f° 321 v°.
3 janvier. Paris.	Au marquis de Caracène.	Après avoir répondu par des compliments à une lettre que le marquis de Caracène lui a adressée, Mazarin lui rappelle qu'il lui a écrit relativement au sort des prisonniers. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 141.
4 janvier. Paris.	Au cardinal Grimaldi.	On se plaint de la conduite du cardinal Grimaldi, qui est en lutte avec le parlement et les États de Provence. Mazarin, qui veut rester impartial, l'engage à s'adresser secrètement au duc de Mercœur, s'il a quelque grief. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 11.
4 janvier. Paris.	A Elpidio Benedetti.	Après l'avoir entretenu de diverses affaires particulières, Mazarin lui déclare qu'il est impossible que la paix générale se traite à Rome. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 12.
4 janvier. Paris.	A Benedetto Cittadini.	Mazarin est fâché que Fuensaldagne quitte le gouvernement de Milan; mais, après son retour en Espagne, il sera mieux apprécié à sa juste valeur. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 13 v°.
4 janvier. Paris.	Au cardinal d'Este, protecteur de France.	Mazarin le remercie des bonnes nouvelles qu'il lui a données du prince d'Este. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 14.
4 janvier. Paris.	A l'abbé Amoretti, à Turin.	Mazarin lui écrit à l'occasion d'une négociation matrimoniale entre une nièce du prince de Monaco et le fils du marquis de Pianezza. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 14 v°.
4 janvier. Paris.	Au cardinal Mancini.	Mazarin lui annonce l'accident de son neveu, Alfonse Mancini, qui, en jouant avec ses camarades, a été jeté à terre et dangereusement blessé. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 15.
5 janvier. Paris.	A M. de La Contour.	Mazarin le prévient qu'un de ses valets de chambre, Lange, qui se rend à Metz, rendra à M. de La Contour les quinze cents livres qu'il a avancées pour le régiment italien du Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 495.
5 janvier. Paris.	A M. du Bosquet.	Mazarin le prévient que Le Tellier a fait donner mille écus à Mme du Bosquet. C'est à Le Tellier qu'il devra s'adresser pour tout ce qui regardera la place où il est (Metz). Recommandations pour son régiment italien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 495.
5 janvier. Paris.	Au maréchal de La Ferté, gouverneur de Lorraine.	Mazarin recommande au maréchal de La Ferté Roussereau[1], qu'il envoie à Francfort. «Cette lettre, lui écrit-il, vous sera rendue par Roussereau, que j'envoye à Francfort pour une

[1] Voy. ci-dessus, p. 262 et 268, les lettres que Mazarin adressait à l'Électeur de Mayence pour lui recommander Roussereau.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		affaire de grande conséquence. Il importe extrêmement qu'il s'y rende en seureté. Je vous prie de luy donner l'escorte et toutes les adresses dans le pays que vous jugerez nécessaires pour cela.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 2 v°.
5 janvier. Paris.	A M. de Vandy, gouverneur de Montmédy.	Annonce de l'envoi de troupes pour renforcer sa garnison. Lorsque sa présence ne sera plus nécessaire à Montmédy, Mazarin sera bien aise de le voir. Il annonce à Vandy qu'il est à la veille de perdre son second neveu qu'il aimait beaucoup. Il termine par des protestations d'affection pour Vandy et sa famille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 1.
5 janvier. Paris.	Au sieur Atto[1].	Mazarin le remercie de la manière dont il s'est acquitté de sa mission. Les ambassadeurs[2] lui indiqueront ce qu'il devra faire par la suite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 2 v°.
5 janvier. Paris.	A l'Électeur de Cologne.	Remerciements pour les sentiments que l'Électeur lui a exprimés par ses lettres. Protestations de respect et de dévouement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 492.
5 janvier. Paris.	Au comte de Wagnée.	Mazarin désire vivement le voir en possession des bienfaits que le Roi lui destine; mais il lui conseille d'y renoncer plutôt que de s'exposer à ruiner sa famille[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 495.
7 janvier. Vincennes.	A M. de La Haye.	De La Haye peut lever les contributions, sur lesquelles le Roi lui donnera l'argent nécessaire pour son gouvernement. Mazarin lui parle ensuite de la garnison de Saint-Venant, des recrues destinées à l'augmenter, des fortifications, des approvisionnements, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 496 v°, avec addition au f° 501.
7 janvier. Vincennes.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le remercie de laisser une partie de ses troupes à Saint-Venant jusqu'à ce qu'on ait pu les remplacer par des recrues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 498 v°.
7 janvier. Vincennes.	Au comte de Moret.	Mazarin est fâché que ses compagnies de gens d'armes et de chevau-légers soient entrées dans Mardick, où elles auront «souffert sans nécessité». On doit les mettre en quartiers d'hiver, conformément aux ordres du Roi. Le comte de Moret se rendra à la Cour, après avoir choisi quelqu'un qui prendra soin des magasins de munitions de toute espèce. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 499.
7 janvier. Vincennes.	A M. le marquis de La Moussaye.	Mazarin saisira avec plaisir toutes les occasions de lui être agréable; mais en ce qui concerne «l'affaire de Rennes» (?), il n'en est pas mal sorti, puisqu'il en a tiré un avantage si considérable, en s'en démettant en faveur de M. Cortongon (*sic*)[4]. Aff. étr. (France), Petits fonds, Bretagne, t. 1509, f° 75, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 503[5].

[1] Atto était un musicien italien que Mazarin avait envoyé en Bavière pour travailler secrètement à obtenir de l'électrice que son mari briguât la couronne impériale.
[2] Les ambassadeurs Gramont et Lionne, dont il a été question dans les dépêches de l'année 1657.
[3] Voy., ci-dessus, l'analyse de la lettre du 1er décembre au même correspondant, p. 652.
[4] Il faut sans doute lire ici Coëtlogon.
[5] Dans le manuscrit des Affaires étrangères, la lettre à La Moussaye est datée du 9 janvier.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
8 janvier. Paris.	A M. l'évêque de Montpellier.	Mazarin recevra toujours avec grand plaisir tous les avis qu'il lui enverra, particulièrement touchant le désordre arrivé à Nîmes, où le Roi ira même en personne si l'on juge que cela soit nécessaire; mais il souhaite fort qu'il n'y aille pas, vu qu'en ce cas il faudrait pour sa dignité que le châtiment fût encore plus sévère. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 325.
8 janvier. Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	Remerciements sur les avis que l'évêque a donnés à Mazarin que le mieux serait de clore immédiatement l'assemblée des États. Prière de faire savoir quelle somme peut produire l'édit de l'anoblissement, dans quel temps on pourrait espérer l'avoir, et même par quel moyen on pourrait recouvrer ce fonds sans passer par les mains des traitants. Surtout il lui recommande de tenir cette affaire secrète. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 326.
8 janvier. Vincennes.	A M. d'Ormesson.	Recommandations pour le payement des troupes anglaises, pour faire venir de la poudre d'Angleterre, etc. Précautions prises pour Mardick [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 3.
8 janvier. Vincennes.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin est satisfait des renseignements donnés par Clerville sur l'état des fortifications de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 4.
9 janvier. Vincennes.	A Taupadelle [2].	Remerciements pour ses protestations d'amitié. Mazarin lui demande à quelles conditions le Roi pouvait lever des troupes en Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 501 v°.
9 janvier. Vincennes.	A la duchesse de Retz.	Sur la demande qu'elle a adressée au Roi de venir à Paris pour donner ordre à sa santé et à ses affaires, le Roi lui en a accordé la permission. B N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 502.
9 janvier. Vincennes.	Au duc de Retz, le père.	Protestations d'estime pour sa personne. Le Roi a accordé à la duchesse de Retz la permission que le duc son beau-père avait demandée pour elle. B. N., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 502.
9 janvier. Vincennes.	A Rosen, lieutenant général [3].	Mazarin est convaincu de son zèle pour le service du Roi et de son amitié pour lui. Il le prie de lui faire savoir en quel temps et à quelles conditions on pourrait faire des levées en Allemagne pour le roi de France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 502 v°.
9 janvier. Vincennes.	A l'abbé de Saint-Epvre [4].	Remerciements pour les intentions qu'il a manifestées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 502 v°.
9 janvier. Vincennes.	A l'évêque de Toul.	Protestations d'estime et d'amitié. Sur la demande de l'évêque de Toul, le Roi a trouvé bon que l'on diminuât le nombre des troupes qui occupaient ce diocèse. Aff. étr., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 503.

[1] On lit, au folio 4 v° du même manuscrit, une *addition* à cette lettre, où il est question de Vauban : «J'escris au chevalier de Clerville, mande Mazarin à d'Ormesson, de dire, de ma part, au sieur de Vauban de demeurer tout le mois de febvrier dans Mardik et de vous demander cinq cents livres pour les luy donner, etc.»

[2] Un des chefs des troupes auxiliaires allemandes. Son nom est écrit ordinairement *Taubadet* ou *Toubadet*.

[3] Reinhold de Rosen. (Voy. t. Ier, p. 956, des *Lettres de Mazarin*.)

[4] Saint-Epvre-lès-Toul était une abbaye de bénédictins établie dans un faubourg de Toul.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
10 janvier. Paris.	A M. de Bordeaux.	Recommandation pour M. du Moulin s'en allant en Angleterre. Aff. étr. (Angleterre), t. 69, f° 261.
11 janvier. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Dépêche relative aux instances que doit faire M. de Lumbres pour le rétablissement de la paix entre la Pologne et la Suède. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé, en partie chiffré, sans traduction.
11 janvier. Paris.	Au cardinal Grimaldi.	Mazarin se plaint de ce que les États de Provence n'ont pas voté les subsides demandés par le Roi. Le cardinal Grimaldi, comme procureur du pays et archevêque d'Aix, doit se joindre au duc de Mercœur et au Premier Président d'Oppede pour décider les États à se conformer au désir du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 26.
11 janvier. Paris.	A Elpidio Benedetti.	Mazarin le remercie des renseignements qu'il lui a donnés sur la cour de Rome. Il expose ses griefs contre le Pape et énumère les avantages qu'il a reçus de la France, surtout dans l'affaire du jansénisme. Aff. étr. (France), t. 276, f° 17.
11 janvier. Paris.	Au cardinal Mancini.	Mazarin lui annonce la mort de son neveu, Alphonse Mancini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 19 v°.
11 janvier. Paris.	A Marguerite Martinozzi.	Mazarin lui donne part du même malheur. Aff. étr. (France), t. 276, f° 20.
11 janvier. Paris.	A Anne Marie Mazarini.	Même nouvelle. Aff. étr. (France), t. 276, f° 20 v°.
12 janvier. Paris.	A M. de Saint-Aubin.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Mazarin lui adresse un paquet destiné aux ambassadeurs qui sont à Francfort [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 4.
13 janvier. Paris.	A M. d'Ormesson.	Mazarin est satisfait d'apprendre qu'il a fait porter à Mardick un grand nombre de palissades; il lui recommande de continuer. Envoi d'habillements pour la garnison. Les compagnies de gens d'arme set de chevau-légers doivent quitter Mardick. Recommandations pour l'approvisionnement de la place. Prière d'envoyer un mémoire de tout ce qui a été donné aux soldats détachés qui retournent joindre leurs régiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 511 v°.
13 janvier. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Félicitations sur le zèle qu'il montre pour le service du Roi. Recommandations pour les fortifications de Mardick. Clerville pourra aller en Angleterre pour entretenir le Protecteur et lui porter le présent dont il a parlé à Mazarin; mais il sera bon qu'on ait d'abord arrêté le plan de la campagne prochaine. Le Cardinal termine en lui promettant de faire quelque chose de solide pour lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 7.
13 janvier. Paris.	Au comte de Nassau.	Mazarin lui annonce l'envoi d'une ordonnance de mille écus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 9.

[1] Voy. ci-dessus, la lettre du 11 janvier 1658 à de Lionne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
13 janvier. Paris.	A M. de La Guillotière.	Mazarin lui recommande de rester à Mardick pour le service du Roi. Le comte de Moret, en partant, lui remettra mille pistoles. Détails sur les palissades qu'on a tirées d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 512.
13 janvier. Paris.	Au comte de Moret.	Mazarin pense qu'il sera bientôt de retour avec les deux compagnies qu'il avait conduites à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 512 v°.
13 janvier. Paris.	A M. de Bass.	Mazarin compte le revoir bientôt avec son neveu, «lequel, écrit le Cardinal, j'eusse bien souhaité qu'il ne se fust pas impatienté de revenir comme je vois par vostre lettre qu'il en désiroit la permission..... Et à la vérité il seroit bon qu'aprez le soin que j'en ay pris, il eust les qualitez nécessaires pour soustenir une grande fortune, puisque, son frère estant mort, c'est le seul neveu qui me reste. Je souhaite fort que cela soit, mais je suis marry de n'avoir pas grand sujet de l'espérer.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 513.
13 janvier. Paris.	Au duc de Longueville.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à la mort de son neveu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 37.
13 janvier. Paris.	A l'évêque de Nîmes.	Mazarin lui témoigne qu'il a été très sensible au désordre arrivé à Nîmes. Il espère que le sieur de Chouppes, envoyé par le Roi, exécutera les ordres qu'il a reçus «pour faire reparer hautement cet attentat». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 37. — Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 327.
13 janvier. Paris.	Au subdélégué de Valence.	M. de Chouppes lui fera connaître les résolutions qui ont été prises au conseil pour le châtiment des séditions de Nîmes. Mazarin l'invite à contribuer à l'exécution des ordres de S. M. par tout ce qui pourra dépendre de ses soins et de son crédit. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 327.
16 janvier. Paris.	Au duc de Chaulnes.	Réponse à une lettre de condoléance sur la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 120.
16 janvier. Paris.	A M. l'évêque de Montauban.	Mazarin est toujours heureux de recevoir de ses lettres; il se réjouit de ce que tout se soit passé à Montauban aussi avantageusement, et ne peut que louer la prudence de l'évêque. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1368, f° 328.
16 janvier, Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	Mazarin n'a pas ouï parler d'un projet de citadelle pour Nîmes, mais le Roi est fort en colère de ce qui s'y est passé; après qu'elle connaîtra exactement les faits, S. M. prendra les résolutions nécessaires pour le bien de son service. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 329.
16 janvier. Paris.	A M. de Besons.	Mazarin dit que Messieurs des finances donneront bien au Roi les 1,800,000 livres votées par le Languedoc; mais, avant de traiter avec eux, il voudrait savoir en confidence combien il en coûterait pour être payé de toute la somme dans six mois. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 330.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
16 janvier. Paris.	A M. le comte de Bieule.	M. de Bieule ne doit pas douter que le Roi ne fasse tout ce qui sera nécessaire pour soutenir son autorité et faire justice de ce qui est arrivé à Nîmes. Il sera averti des résolutions prises en temps utile. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 331.
16 janvier. Paris.	A M. de Montdejeux.	Mazarin proteste de son désir de lui rendre service ainsi qu'à toute sa famille. Il parle ensuite de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 160.
16 janvier. Paris.	A M. de La Haye.	Mazarin exprime le regret de ne pouvoir donner à un ami de M. de La Haye une compagnie dans le régiment de Picardie; mais le règlement pour la réforme des troupes s'y oppose. Le Cardinal termine en lui parlant de son différend avec le marquis de Créquy. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 3, f° 161.
17 janvier. Paris.	A M. de Montpezan.	Il doit avertir le duc de Longueville des difficultés qu'il rencontre pour l'exécution des ordres du Roi dans la province (de Normandie). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 38.
17 janvier. Paris.	A M. de Mondejeux.	M. de Toucheprez doit lui faire part d'un projet au succès duquel il prie M. de Mondejeux de concourir. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 162.
18 janvier. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin le remercie de s'être rendu à Mardick sur sa demande et malgré sa maladie. Il lui recommande de faire travailler activement aux fortifications de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 11.
18 janvier. Paris.	A M. Schomberg, gouverneur de Bourbourg.	On lui envoie tout ce qui est nécessaire pour mettre Bourbourg en état de défense. Recommandation de s'entendre à ce sujet avec M. d'Ormesson, intendant de Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 12.
18 janvier. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Mazarin attend avec impatience des nouvelles de l'ambassadeur. Il s'agissait toujours des négociations pour le rétablissement de la paix entre la Pologne et la Suède [1]. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et en partie chiffré, sans traduction.
18 janvier. Paris.	A Marco Tullio Camorcoli.	Remerciements pour l'envoi que son fils lui a fait; il le loue comme savant et spirituel. Aff. étr. (France), t. 276, f° 21.
18 janvier. Paris.	A Mgr Torres, archevêque d'Andrinople.	Regrets que cause à Mazarin la mort de Jean Rinaldo Monaldeschi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 21.
18 janvier. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Remerciements pour le marquis Palaviccino et autres personnes qui cherchent à le rétablir dans les bonnes grâces du Pape. Aff. étr. (France), t. 276, f° 21 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 270.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 janvier. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin répond aux reproches qu'on lui adresse au nom du Pape, principalement à l'accusation d'être opposé à la paix. Il expose les motifs qui ont empêché, en 1656, de céder aux instances des Espagnols pour le rétablissement de Condé dans ses gouvernements et dignités. Aff. étr. (France), t. 276, f° 23.
18 janvier. Paris.	Au pape Alexandre VII[1].	Mazarin proteste de son humble soumission pour le Pape et répond à quelques accusations portées contre lui. Aff. étr. (France), t. 276, f° 28 v°.
18 janvier. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	On ne doit plus parler au Pape de l'affaire du cardinal de Retz, puisqu'il ne veut considérer le Roi que comme un accusateur et se réserver le jugement. Mazarin répond aux attaques auxquelles a donné lieu l'alliance de la France et de l'Angleterre. Il termine par des nouvelles de la situation politique. Aff. étr. (France), t. 276, f° 29 v°.
18 janvier. Paris.	Au comte Girolamo Gratiani.	Remerciements pour ses souhaits de bonheur. Aff. étr. (France), t. 276, f° 31 v°.
18 janvier. Paris.	Au sieur Paolo Maccarani.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a données du rétablissement de la santé du cardinal Capponi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 31 v°.
18 janvier. Paris.	Au sieur Benedetto Cittadini.	Mazarin a reçu sa lettre avec celle du comte de Fuensaldagne, auquel le Cardinal a déjà envoyé le passeport qu'il demandait. Aff. étr. (France), t. 276, f° 32.
19 janvier. Paris.	A M. de Fabert.	Mazarin lui parle des voitures pour le transport des munitions de guerre, de boulets, de canons, de poudre, etc., en un mot, de tous les préparatifs pour la prochaine campagne. Il passe ensuite à une affaire qui intéressait Fabert et pour laquelle le Cardinal a parlé «de la bonne manière» au chancelier. Mazarin revient aux affaires militaires, à la garnison de Stenay, aux approvisionnements de l'armée pour la prochaine campagne. Il termine en remerciant Fabert de la part qu'il a prise à la mort de son neveu et en le félicitant du rétablissement de la santé de sa femme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 517 v°.
19 janvier. Paris.	A M. de La Guillotière.	Mazarin est bien aise qu'il reste à Mardick jusqu'à ce que l'on connaisse bien les intentions des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 13 v°.
19 janvier. Paris.	A M. de La Haye.	Lettre relative aux contributions qu'il pourra lever sur le pays ennemi et à la défense de la place où il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 13 v°.
19 janvier. Paris.	A M. d'Ormesson.	Recommandations pour les convois et les munitions de toute nature à envoyer à Mardick, à Bourbourg, et pour les dépenses qui en résultent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 15.

[1] Une note avertit que cette lettre, écrite le 15 décembre 1657, n'a été envoyée que le 18 janvier 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
19 janvier. Paris.	A M. du Coudray, major de la marine.	Remerciements pour les officiers qui sont restés à Mardick et pour M. du Coudray en particulier. Le maréchal d'Aumont lui fera savoir les ordres du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 522 v°.
19 janvier. Paris.	A M. Talon.	Mazarin se réjouit de sa guérison. Il lui envoie le sieur de Rominhac pour aviser avec lui «à mettre la dernière main à l'affaire» qu'il sait [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 523. — *Addition* sur Rominhac, f° 524 v°.
19 janvier. Paris.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le remercie de la part qu'il prend à la mort de son neveu. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 163.
21 janvier. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin le remercie des services qu il rend à Mardick et l'engage à ne pas quitter ce poste à moins de nécessité absolue. Il termine en lui parlant de la perte de son neveu. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 167.
21 janvier. Paris.	A M. Talon.	Inquiétude que la maladie de Talon a inspirée à Mazarin. Il envoie Rominhac qui prendra avec lui les dernières mesures pour une affaire importante [2]. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 169.
[22] janvier. Paris.	A M. de Baas.	Mazarin regrette l'impatience que son neveu [3] témoigne de revenir à la Cour. «Il seroit bon, écrit le Cardinal, qu'aprez les soins que j'en ay pris, il eust les qualitez necessaires pour soustenir une grande fortune, puisque, son frère estant mort, c'est le seul neveu qui me reste. Je souhaite que cela soit; mais je suis marry de n'avoir pas grand sujet de l'espérer, quelque chose que l'affection que vous avez pour luy, vous oblige de me dire au contraire [4].» Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 170.
22 janvier. Paris.	A M. de La Guillotière.	Mazarin le prie de rester à Mardick et de se borner à lui en envoyer le plan. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 171.
22 janvier. Paris.	Au comte de Moret.	Protestations d'affection. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 172.
22 janvier. Paris.	A M. d'Ormesson.	Lettre relative aux munitions destinées à Mardick et aux dépenses qu'elles entraînent. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 173.
22 janvier. Paris.	A M. de Schomberg.	Même sujet. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 175.
22 janvier. Paris.	A M. de La Haye.	Il doit entretenir sa garnison au moyen des contributions levées sur les ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 176.

[1] Cette affaire n'est pas spécifiée; il s'agissait probablement d'une charge promise à Talon en récompense de ses services.

[2] Il s'agissait probablement de la tentative pour surprendre Ostende. Le maréchal d'Aumont y échoua. (Voy. ci-dessus, p. 360.)

[3] Philippe Mancini, qui devint duc de Nevers.

[4] Le baron de Baas était gouverneur de Philippe Mancini.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 janvier. Paris.	A M. de La Guillotière.	Mazarin insiste encore, dans cette nouvelle lettre, pour qu'il reste à Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 177.
22 janvier. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin le félicite de son retour à Mardick et l'entretient des fortifications de cette place. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 178.
22 janvier. Paris.	A M. Piètre.	Mazarin le remercie d'avoir fourni à M. de La Haye tout ce qu'il lui a demandé pour Saint-Venant. Recommandation pour de nouvelles munitions de guerre que Piètre doit faire préparer à Amiens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 524 v°.
22 janvier. Paris.	A M. Brandon (?)	Mazarin ne pense pas que le Roi soit dans l'usage de donner des gratifications aux capitaines de ses gardes sur les charges qui viennent à vaquer. C'est un usage qui a été quelquefois pratiqué sous le dernier règne, mais qui n'est pas établi. Promesse de tenir compte de ses services si une charge d'enseigne devient vacante. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 525 v°.
23 janvier. [Paris.]	A la Reine de Suède.	Le Roi lui envoie le sieur Chanut «pour lui donner une exacte information de toutes choses et l'assurer qu'on n'oubliera rien de ce qui peut contribuer à sa satisfaction». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 17.
24 janvier. Vincennes.	A M. de Montpezat.	Mazarin l'entretient du payement des troupes, du service militaire de la noblesse de la province, du payement de la taille, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 17 v°.
24 janvier. Vincennes.	Au marquis Ville.	Mazarin souhaite la prompte guérison de sa blessure. Il a appris avec plaisir le passage du Pô par l'armée française et espère d'heureux résultats de la campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 18 v°.
24 janvier. Vincennes.	A M. de Bordeaux.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à la douleur que lui cause la mort de son neveu. Il attend des renseignements sur ce qui concerne la chambre de l'Édit[1] de la Cour des aides. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 19 v°.
24 janvier. Paris[2].	A M. de Baas.	Lettre relative aux recrues que de Baas levait dans le Lyonnais et les provinces de l'Est et qu'on devait faire embarquer pour l'Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 20.
24 janvier. Paris.	A M. [l'évêque] de Mirepoix.	Remerciement de l'offre qu'il a faite touchant l'agence du clergé. Mazarin ne s'en prévaudra que pour le bien de l'Église et pour le service du Roi. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 332.
24 janvier. Paris.	A l'abbé de Gordes.	Remerciements pour les compliments qu'il lui a adressés à l'occasion de l'heureux accouchement de sa nièce, la comtesse de Soissons. Aff. étr. (France), t. 275, f° 124.

[1] Chambre établie en vertu de l'édit de Nantes.
[2] On a vu ci-dessus des lettres du 24 janvier 1658 datées de Vincennes; Mazarin a pu, le même jour, écrire et expédier des lettres de Vincennes et de Paris.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
24 janvier. Paris.	A l'abbé de Bouzeis.	Réponse à une lettre de condoléance sur la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 125.
24 janvier. Paris.	Au duc d'Arpajon.	Mazarin le remercie de la civilité qu'il lui a faite en lui offrant «ses droits en tout ce qui peut lui appartenir au comté de Charolais». Le Cardinal ne lui en a parlé que pour servir Mme de Chevreuse. Il prie le duc d'Arpajon de s'entendre avec elle. Aff. étr. (France), t. 275, f° 126.
25 janvier. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Après une longue dépêche chiffrée, Mazarin lui annonce l'envoi de deux mille écus. Aff. étr., (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et en partie chiffré sans traduction.
25 janvier. Vincennes.	A M. Gravier.	Mazarin répond à des questions relatives aux galères et le renvoie au président d'Oppède chargé de fournir tout ce qui est nécessaire. Il doit aussi prononcer sur les différends entre Gravier et de Ternes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 22.
25 janvier. Vincennes.	A M. de Martel.	A l'occasion du pillage d'un vaisseau des alliés par un capitaine français près de Livourne, Mazarin lui déclare que l'on veut faire un exemple et punir sévèrement un pareil crime. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 22.
25 janvier. Vincennes.	Au président d'Oppède.	Longue lettre relative à la marine et aux troupes qui hivernent en Provence. B. N., ms. f. fr., t. 52, f° 22 v°.
25 janvier. Vincennes.	A M. d'Arpajon.	Mazarin lui parle du don gratuit que doivent voter les États de Languedoc et d'une affaire de Nimes, dont le Roi est fort indigné. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 24.
25 janvier. Vincennes.	Au chevalier Paul.	Lettre relative à une expédition préparée à Toulon et au transport des troupes qui doivent la composer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 23 v°.
25 janvier. Vincennes.	A M. de Valavoire.	Mazarin répond à une lettre que Valavoire lui avait adressée sur Belinzani, sur l'armée d'Italie, Casal, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 24 v°.
25 janvier. Vincennes.	Au duc de Modène.	Mazarin se réjouit de la facilité avec laquelle le duc de Modène a traversé les États du duc de Parme et a passé le Pô. Promesse de secours. Détails sur les relations avec le Pape, sur l'état de l'armée, sur l'accouchement de la comtesse de Soissons et la santé de la princesse de Modène, toutes deux nièces du Cardinal. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 25.
25 janvier. Vincennes.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin s'étonne que l'évêque n'ait reçu qu'une partie de l'argent que Colbert lui a envoyé de sa part. Il ne comprend pas que ce qui s'est passé à Rosas lui soit aussi mal connu. «Les Espagnols, lui écrit le Cardinal, y ont aussi peu songé qu'à escalader Constantinople.» Il lui parle ensuite du duc de Candale qui commande l'armée de Catalogne, des recrues que l'on peut faire, des contributions à lever, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 26 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 janvier. Vincennes.	Au duc de Mercœur.	Après lui avoir parlé de la mort de son neveu, Mazarin l'entretient du don gratuit que doivent voter les États de Provence, de l'affaire de Nîmes où Chouppes a été envoyé, enfin de ses intérêts particuliers et de l'état des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 27.
25 janvier. Vincennes.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin regrette que les présents destinés à Mme Royale (duchesse douairière de Savoie) ne lui aient pas encore été remis. Il termine en lui déclarant que les affaires d'Allemagne n'obligeront pas le Roi à s'avancer jusqu'à Philipsbourg. «Pour vous en dire l'estat en un mot, ajoute le Cardinal, Bavière [1] ne sera pas empereur, parce qu'il ne veut pas l'être.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 27 v°.
25 janvier. Vincennes.	A M. Brachet.	On n'a pas eu le temps de déchiffrer la lettre de Brachet. Mazarin s'en remet à la lettre qu'il a écrite au duc de Modène. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 28.
25 janvier. Vincennes.	A Servien, ambassadeur à Turin.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Prière de continuer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 28.
25 janvier. Paris.	A Odoardo Monaldeschi.	Lettre de condoléance sur la mort du marquis Monaldeschi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 32 v°.
25 janvier. Paris.	Au cardinal d'Este.	Félicitations sur l'heureuse marche exécutée par le duc de Modène et le rétablissement de la santé du prince de Modène. Aff. étr. (France), t. 276, f° 32 v°.
25 janvier. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin approuve ce qu'il a dit de l'auditorat de rote, qui ne peut être attribué qu'à des ecclésiastiques. Aff. étr. (France), t. 276, f° 33.
25 janvier. Paris.	Au marquis Gianettino Giustiniani [2].	Mazarin se réjouit d'apprendre que la ville de Gênes jouit d'une salubrité complète. Nouvelles de la campagne du duc de Modène et des affaires d'Allemagne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 33 v°.
25 janvier. Paris.	Au cardinal Bonvisi.	Les nouvelles des prises faites en mer par le capitaine français ne parviennent que tard à la connaissance de Mazarin. Il n'a donc pu faire rendre immédiatement au cardinal Bonvisi ce qui lui appartenait. Aff. étr. (France), t. 276, f° 34 v°.
25 janvier. Paris.	A Paolo Maccarani.	Après lui avoir parlé de sa santé, Mazarin ajoute que l'incamération des États du duc de Parme fait grand bruit. Aff. étr. (France), t. 276, f° 37.
28 janvier. Paris.	Au duc d'Orléans.	Mazarin s'en remet à ce que lui dira le sieur de Gramont sur l'affaire de Nîmes. Aff. étr. (France), t. 275, f° 127.
28 janvier. Vincennes.	A M. d'Ormesson.	Lettre relative aux fournitures de munitions et de vivres pour Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 42.
28 janvier. Vincennes.	A M. Lange.	Recommandations pour le payement et l'entretien des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 48 v°.

[1] L'Électeur de Bavière.
[2] Ambassadeur de Gênes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
28 janvier. Paris [1].	Au duc d'Orléans.	Mazarin a reçu la lettre que S. A. R. lui a adressée, et a parlé au Roi de l'affaire de Nîmes conformément à ses sentiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 51.
30 janvier. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Lettre relative à la garnison de Mardick et aux mesures à prendre pour mettre cette ville en état de résister à un siège. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 44.
30 janvier. Paris.	A M. Talon.	Recommandation de ne pas aller à Mardick si sa santé doit en souffrir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 44 v.
30 janvier. Paris.	A M. d'Ormesson.	Sur les munitions, palissades et médicaments à envoyer à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 46.
30 janvier. Paris.	A M. de Longueville.	Dans cette lettre, Mazarin parle de personnes pour lesquelles il s'est employé auprès de S. M., et qui «devroient se haster un peu davantage pour venir recevoir les effets de la grâce» qu'il leur a procurée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 47 r°.
30 janvier. Paris.	Au marquis de La Meilleraye.	Réponse à une lettre de condoléance sur la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 128.
30 janvier. Paris.	A la maréchale de La Meilleraye.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 275, f° 128.
1er février. Paris.	A M. Pellot (intendant de Dauphiné).	Mazarin est bien aise que la province de Dauphiné ait accordé les 300,000 livres d'un côté et les 600,000 livres d'un autre, pour le service du Roi. Prière de faire diligence pour avoir une partie de cette somme à Lyon, le plus tôt possible, afin de pouvoir l'envoyer en Italie pour la subsistance des troupes. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 4.
1er février. Paris.	Au Président de La Coste [2].	Mazarin a peine à croire qu'il ait refusé de donner son «attache» [3] pour les quartiers d'assemblée que S. M. a ordonnés à quelques troupes en Dauphiné. On le prie de ne pas différer un moment à l'expédier, car autrement il en arriverait un préjudice irréparable. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 4.
30 janvier. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Clerville doit rester à Mardick jusqu'à l'achèvement des travaux qu'il a commencés. Il pourra ensuite se rendre en Angleterre. On ne lui donne pas d'instruction spéciale pour cette mission; il devra insister sur ce que la France a fait pour la conservation de Mardick. «Gardez-vous bien, ajoute Mazarin, de luy dire qu'il ne faut pas attaquer Dunkerque; car vous ne seriez pas le bien venu. Vous pouvez seulement lui insinuer qu'il faudroit commencer par Bergues.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 48 r°.
30 janvier. Paris.	Au président de Bordeaux.	Envoi du chevalier de Clerville en Angleterre pour rendre compte au Protecteur de tout ce qui a été fait pour la défense de Mardick [4]. Aff. étr. (Angleterre), t. 69, f° 262; copie du temps.

[1] Cette lettre est bien datée de Paris et les deux précédentes de Vincennes.

[2] Le Président de La Coste était de la maison de Simiane.

[3] «L'attache», sorte de visa approbatif, était donné en général par les gouverneurs de province ou de ville, mais, dans les pays d'États principalement, les magistrats remplaçaient ces fonctionnaires, en cas d'absence ou de vacance de leur poste.

[4] Voy. ci-dessus, p. 283, la lettre de Mazarin au Protecteur, en date du 30 janvier 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES , ET SOURCES.
1658.		
1er février. Paris.	A l'évêque de Lavaur.	Mazarin ne connait pas le détail de l'affaire de l'anoblissement ni celle du présidial de Nîmes; il prendra soin lui-même de faire sceller les provisions de conseiller au présidial de Nîmes qu'il a dit à La Vrillière d'expédier pour l'évêque de Lavaur. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 335 v°.
1er février. Paris.	Au président de Thou.	Mazarin lui parle de l'occupation de Juliers par les Espagnols. De Thou doit en représenter l'injustice aux Provinces-Unies et les engager à soutenir les intérêts du duc de Neubourg. Il doit les détourner de s'engager dans la guerre entre le Danemark et la Suède et leur conseiller de se joindre à la France pour rétablir la paix dans le nord de l'Europe. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 52.
1er février. Paris.	Aux ambassadeurs de France à Francfort.	Mazarin se borne à leur dire qu'ils recevront communication d'une dépêche adressée au chevalier de Terlon [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 52 v°.
1er février. Paris.	Au duc de Parme.	Protestation de zèle pour son service. Remerciements pour la bienveillance qu'il a montrée à l'armée du Roi lorsqu'elle a traversé ses États. Archives de la maison royale de Naples; original signé. — Communication de M. Canestrini.
1er février. Paris.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin insiste sur la nécessité de mettre Mardick à l'abri d'une attaque. Le chevalier de Clerville, avant de se rendre à Londres, devra venir à la Cour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 57 v°.
1er février. Paris.	A M. l'évêque de Mirepoix.	Mazarin croit que l'affaire de Nîmes est à présent terminée, de la manière qu'il a pu savoir. Il le remercie des nouvelles données par lui. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 334.
1er février. Paris.	Au duc d'Arpajon.	L'affaire de l'édit d'anoblissement et celle du traité pour l'avance du don gratuit de Languedoc sont entre les mains de M. le Procureur général. Sur le sujet du régiment du Roi, le sieur de Saint-Point l'informera de la manière dont les officiers ont servi à la campagne. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 332.
1er février. Paris.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Mazarin l'encourage à continuer la réforme du prieuré de la Celle qu'il a entreprise. Aff. étr. (France), t. 276, f° 87 v°.
1er février. Paris.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Conseils de vivre en bonne intelligence avec le duc de Mercœur, dont Mazarin vante les intentions. C'est le moyen d'assurer, dans la Provence, l'exécution des ordres du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 38.
1er février. Paris.	Au cardinal de Sainte-Suzanne, à Lucques.	Souhaits de bonne santé et de bonheur. Aff. étr. (France), t. 276, f° 39.
2 février. Paris.	A M. Fabert.	Mazarin se réjouit du rétablissement de la santé de Mme de Fabert. La Reine s'y intéresse également. Dans la suite de cette dépêche, Mazarin lui parle du payement et de l'entretien des garnisons de Sedan et de Stenay. Il fait l'éloge de M. de La

[1] Voy. ci-dessus, p. 284, la dépêche de Mazarin au chevalier de Terlon, en date du 1er février 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
		Touche envoyé à Stenay comme lieutenant de roi. «C'est, dit-il, un gentilhomme de mérite et duquel je voudrois que M. de Bourlemont (gouverneur de Stenay) fust satisfaict.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 111 v°.
5 février. Paris.	A M. d'Ormesson.	Après l'avoir entrenu des mesures relatives à la garnison de Mardick, Mazarin l'autorise à prendre un congé pour aller voir son père, lorsqu'il aura donné ordre à toutes choses. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 54.
5 février. Paris.	A M. de Seyron.	Recommandation pour tenir la place de la Fère en état de défense. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 55.
6 février. Paris.	A M. Talon.	Mazarin lui parle successivement de la Hollande, du maréchal d'Aumont, du chevalier de Clerville dont le voyage en Angleterre ne sera peut-être pas nécessaire, des Anglais qui ont travaillé à Mardick, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 56 v°.
6 février. Paris.	A M. d'Ormesson.	Lettre relative au payement des troupes anglaises pour lequel des réclamations avaient eu lieu. Soins à donner aux soldats anglais malades. L'ambassadeur d'Angleterre insiste pour le retour du maréchal d'Aumont à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 57.
6 février. Paris.	Au duc de Wirtemberg (Würtemberg).	Mazarin l'avertit qu'il a remis au prince Ulrich de Würtemberg le traité conclu avec lui[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 58 v°.
[6 février. Paris.]	A Roussereau.	Simple accusé de réception d'une lettre de Roussereau, qui est sur le point de revenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 120.
[6 février. Paris.]	A M. de Lionne.	Mazarin le remercie des sentiments qu'il lui a témoignés à l'occasion de la mort de son neveu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 120 v°.
7 février. Paris.	A M. de Saint-Aubin.	Mazarin approuve ce qu'il a fait pour l'échange des lettres entre la Cour et les ambassadeurs de Francfort. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 38.
7 février. Paris.	A M. de Thou (ambassadeur en Hollande).	Accusé de réception d'une dépêche du 31 janvier. Mazarin n'a pas le temps de lui faire réponse; il s'en remet à ce que lui écrit le comte de Brienne et lui recommande de faire paraître qu'il agit de concert avec la république d'Angleterre pour les affaires de Portugal et pour celles du Nord (Suède et Pologne). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 61 v°.
7 février. Paris.	Au père Jean-Antoine Filippini, de l'ordre des Carmélites, à Rome.	Promesse de protection de la France pour le duc d'Aquasparta et pour son frère. Aff. étr. (France), t. 276, f° 39.
7 février. Paris.	Au duc d'Aquasparta, à Rome.	Après avoir déploré la mort du duc son père, Mazarin lui promet la protection de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 40.

[1] Ce traité était relatif à une levée de troupes en Allemagne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
7 février. Paris.	A Frédéric Marie Ceri, frère du duc d'Aquasparta.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 39 v°.
7 février. Paris.	Au duc de Parme.	Mazarin atteste ses sentiments favorables pour les personnes qui représentent en France le duc de Parme, et spécialement pour l'abbé Bentivoglio. Aff. étr. (France), t. 276, f° 41 v°.
7 février. Paris.	Au marquis Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Après lui avoir accusé réception de ses lettres, Mazarin lui parle des succès des troupes de S. M. dans le Crémonais. Aff. étr. (France), t. 276, f° 41 v°.
7 février. Paris.	A l'abbé Braccise, à Rome.	Lettre concernant le cardinal Antonio Barberini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 43.
7 février. Paris.	Au cardinal Durazzo, à Gênes.	Prière de donner à l'abbé Mercanti un des canonicats vacants dans la cathédrale de Gênes. Aff. étr. (France), t. 276, f° 43.
7 février. Paris.	Au prince de Monaco.	Après l'avoir remercié du zèle qu'en toute circonstance il montre pour la France, Mazarin lui parle d'un projet de mariage en France pour la duchesse de Valentinois, sa belle-fille, et du mariage conclu entre la fille du prince de Monaco et le fils du marquis de Pianezza. Aff. étr. (France), t. 276, f° 43 v°.
7 février. Paris.	A la duchesse de Valentinois.	Mazarin la plaint de l'injustice qu'elle souffre de la part des Espagnols, qui ont confisqué les biens de son mari, parce qu'il était placé sous la protection de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 44 v°.
7 février. Paris.	Au duc de Parme.	Après des protestations d'amitié, Mazarin lui écrit que le Roi a donné des instructions sévères pour que les troupes françaises ne commissent aucun désordre en passant par ses États. Archives secrètes de la maison royale de Naples; copie envoyée par M. Canestrini.
8 février. Paris.	A l'abbé Buti (ou Butti).	Mazarin le remercie de la relation qu'il lui a envoyée. Il fait l'éloge du maréchal-duc de Gramont dans sa conduite à Munich [1]. B. N., ms. f. fr., t. 52, *Mélanges de Colbert*, f° 122 v°.
8 février. Paris.	A M. de Chouppes.	Recommandation de terminer le plus tôt possible l'affaire de Nîmes en maintenant l'autorité du Roi. Il doit agir avec prudence. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, 11e partie, p. 132-135, de l'édit de 1753, et Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 336.
8 février. Paris.	A l'évêque de Nîmes.	Mazarin l'engage à s'employer à rétablir le calme à Nîmes, afin que, la ville lui en ayant l'obligation, il y soit d'autant plus honoré et y vive plus en repos à l'avenir. Aff. étr. (France), Petits fonds, f. 1638, f° 338.

[1] Voy. ci-dessus, sur l'abbé Buti, p. 324, note 2.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 février. Paris.	A M. de Méliand.	Mazarin lui reproche d'avoir assez peu considéré le s[r] de Saint-Léonard, «lequel chacun sait qui est à moi, pour surcharger de gens de guerre les terres qui lui appartiennent dans l'étendue de l'intendance de Languedoc». Persuadé que le fait ne s'est produit que faute d'y avoir réfléchi, Mazarin l'engage à décharger ce gentilhomme à l'avenir. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 339.
13 février. Paris.	A M. Mondejeux.	Mazarin le remercie des sentiments qu'il lui a témoignés et y répond par des protestations d'amitié. Il lui exprime en même temps la satisfaction qu'ont le Roi et la Reine des services qu'il a rendus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 66 v°.
14 février. Paris.	A M. de Chouppes.	Mazarin espère que l'affaire de Nîmes sera terminée à la satisfaction de Sa M[té]. Il faut éviter soigneusement d'en faire une question religieuse. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 342 et imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, 11° partie, p. 136-138 de l'édition citée.
14 février. Paris.	A M. de Baradat.	Mazarin lui promet de s'occuper de ses intérêts, dès qu'il en trouvera une occasion. Aff. étr. (France), t. 275, f° 130.
14 février. Paris.	A M. de Pompadour.	Mazarin répond à une lettre de condoléance de M. de Pompadour sur la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 129.
14 février. Paris.	A M. de Tracy.	Lettre sur le même sujet. Aff. étr. (France), t. 275, f° 129.
14 février. Paris.	A l'évêque d'Angers.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 275, f° 129 v°.
14 février. Paris.	A M. le Premier Président du Parlement de Dijon.	Mazarin l'assure qu'il peut compter sur la justice du Conseil lorsque M. de La Vrillière y apportera le mémoire qu'il doit avoir reçu, sur le différend qui existe entre le Premier Président et M. Damenzé [1]. Aff. étr. (France), Petits fonds, Bourgogne, t. 1492, f° 162.
14 février. Paris.	A l'évêque de Lavaur.	Mazarin le prie de voir avec M. de Besons si l'on pourrait traiter du fonds à obtenir de l'édit d'anoblissement et moyennant quelle remise on le pourrait avoir de suite. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 340.
14 février. Paris.	A M. le comte du Roure.	Remerciements des lettres que M. du Roure lui a écrites, la première à son retour du Puy, l'autre à l'occasion du neveu de Mazarin. Aff. étr. (France), Petit fonds, t. 1638, f° 340.
14 février. Paris.	A l'archevêque de Narbonne.	Félicitations sur la manière dont il a servi le Roi en faisant passer l'édit d'anoblissement dans les états de Languedoc. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 340 v°.

[1] M. d'Amanzé, l'un des lieutenants de roi en Bourgogne (région du Dijonnais), empiétait, paraît-il, sur les attributions du Premier Président qui étaient de commander aux troupes en l'absence du gouverneur, dans les districts où les lieutenants de roi étaient aussi absents. C'était, en 1658, le cas du Mâconnais et du Châlonnais.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
14 février. Paris.	Au duc d'Arpajon.	Mazarin adopterait son avis en ce qui concerne Nîmes, si la ville se portait en corps à quelque rébellion; mais comme, au contraire, elle est dans la dernière soumission, demandant elle-même le châtiment des coupables, l'on croit qu'il n'est pas besoin d'une si grande rigueur. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 341.
14 février. Paris.	A l'évêque de Nîmes.	Mazarin, en considération de l'amitié qu'il a pour M. le comte Broglia, recommande à l'évêque une de ses parentes, Madame de Ferrière, religieuse de Sainte-Ursule de Nîmes. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 345.
15 février. Paris.	A M. de Thou.	Mazarin lui parle encore des sentiments de la princesse-douairière d'Orange-Nassau[1]; mais il lui recommande de ne pas faire paraître qu'il ait reçu d'avis à ce sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 68 v°.
15 février. Paris.	A M. de Lumbres.	Mazarin est étonné de n'avoir pas reçu de lettre de M. de Lumbres depuis une semaine. Il lui recommande de témoigner ses très humbles respects à la reine de Pologne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 69.
15 février. Paris.	Au prince Adolphe (de Suède).	Mazarin lui exprime son regret de n'avoir pu donner suite à la recommandation qu'il lui a adressée pour l'abbé de la Roche-posay, mais le Roi a déjà disposé de la place d'auditeur de rote que le prince demandait pour cet abbé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 70 v°.
15 février. Paris.	Au père Gamorrini, à Bologne.	Mazarin ne peut qu'applaudir à la pensée qu'a ce Père de publier l'histoire de la ville d'Arezzo avec les généalogies de la sérénissime maison d'Este et des Mancini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 45.
15 février. Paris.	Aux anciens et gonfaloniers de la république de Lucques.	Remerciements pour l'affection que la république de Lucques montre en toute circonstance pour la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 45 v°.
15 février. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin a à se servir de l'intervention du cardinal Antonio Barberini pour tout ce qui touche à ses intérêts. Quant à la bulle pour la nomination d'Ondedei à l'évêché de Fréjus, c'est une affaire qui concerne le Roi. Si le Pape persiste à le refuser, le Roi s'en tiendra offensé. L'affaire d'Orbitello et de Porto-Longone a beaucoup plus d'importance. Si elle pouvait réussir et que ces places tombassent entre les mains du Roi, le cardinal Antoine en aurait le gouvernement et la surintendance. Avis sur un père Gabriel, secrétaire français du général des Carmes. Le Roi a sur son compte de mauvais rapports, qu'il transmet au général des Carmes. Aff. étr. (France), t. 276, f° 46 v°.
15 février. Paris.	A M. Gianettino Giustiniani, à Gênes.	Mazarin lui parle de l'entreprise de Final, qui est de grande conséquence, puis de tapisseries pour lesquelles il ne veut pas donner un prix trop élevé, parce que l'on en fabrique maintenant de très belles en France et qu'il en est venu d'Angleterre un grand nombre d'un travail merveilleux. Aff. étr. (France), t. 276, f° 48.

[1] Voy. ci-dessus, p. 209.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
15 février. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Il est surtout question, dans cette lettre, du marquis Palaviccino qui se plaint du Pape. Aff. étr. (France), t. 276, f° 49.
15 février. Paris.	A M. de Besons.	Mazarin le prie de voir avec M. de Lavaur, maintenant que l'affaire de l'anoblissement a passé dans les États aussi avantageusement que possible, quel serait le moyen de faire avancer les fonds et quelle remise il faudrait donner. On destine cette assignation pour le pain de Catalogne. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 345.
17 février. Paris.	Au marquis de Vardes.	Réponse à une lettre de condoléance adressée à Mazarin par le marquis de Vardes sur la mort de son neveu. Le marquis a pu voir, par la grâce qu'a reçue le comte de Moret, son fils, que le Cardinal ne néglige aucune occasion de s'employer pour ses intérêts. Aff. étr. (France), t. 275, f° 131.
17 février. Paris.	A l'évêque de Bazas.	Réponse à une lettre de condoléance que l'évêque lui avait adressée sur la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 131 v°.
17 février. Calais.	A l'abbesse de Montevrault (*sic*) [Fontevrault].	Promesse d'écrire au cardinal Antonio Barberini pour lui recommander les intérêts de l'abbesse et ceux de l'abbaye de Fontevrault. Aff. étr. (France), t. 275, f° 132.
17 février. Paris.	A M. de Costar.	Remerciements pour la lettre que Costar lui avait écrite à l'occasion de la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 133.
19 février. Paris.	A M. Talon.	Mazarin lui renvoie son courrier pour lui exprimer le vif désir que l'affaire réussisse. Il ajoute : «J'ay esté bien ayse de voir qu'on ne hazarde rien dans cette affaire que de l'argent[1], et que les troupes ne courront aucun risque. Il faut y employer mes gardes, qui sont à Mardik.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 77 v°.
21 février. Paris.	Au duc d'Arpajon.	Remerciements sur les facilités qu'à la prière de Mazarin, il a apportées à l'affaire du Charolais. Mazarin ignore quels sont les commissaires députés pour l'exécution des choses qui ont été votées dans les États de Languedoc. Pour ce qui est de Nîmes, le Roi a choisi M. le duc de Mercœur. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1688, f° 346.
21 février. Paris.	A l'évêque de Lavaur.	Mazarin regrette que M. le duc d'Arpajon ait été froissé du choix que S. M[té] a fait pour Nîmes de M. le duc de Mercœur, cette ville n'étant pas du département de M. d'Arpajon. Mazarin croit ce dernier trop raisonnable pour n'avoir pas fait les mêmes réflexions et lui écrit d'ailleurs à ce propos. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1688, f° 346 v°.
21 février. Paris.	A M. de Chouppes.	On peut espérer que l'affaire de Nîmes est maintenant terminée. Recommandation de s'entendre avec le duc de Mercœur pour les affaires de Provence. Imprimé dans les *Mémoires du marquis de Chouppes*, 2e partie, p. 140-143 de la même édition, et Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 347.

[1] Il s'agissait probablement de la surprise de quelque place.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 février. Paris.	A l'Électeur Palatin.	Lettre relative à une levée de troupes à faire dans les États de l'Électeur palatin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 123.
22 février. Paris.	Aux plénipotentiaires français à Francfort.	Mazarin leur envoie une copie de la lettre adressée à l'Électeur palatin et leur recommande de l'appuyer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 123 v°.
22 février. Paris.	A M. de Thou.	Mazarin n'a rien à répondre à sa dernière dépêche; il fait seulement remarquer qu'il n'a pas reçu le *duplicata* de la lettre adressée par de Thou à M. de Brienne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 75 v°.
22 février. Paris.	Au cardinal Rospigliosi, à Aix.	Mazarin le remercie des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de l'accouchement de sa nièce, la comtesse de Soissons. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 49 v°.
22 février. Paris.	Au cardinal Grimaldi, à Rome.	Mazarin se plaint des prétentions des procurateurs du pays de Provence qui veulent faire la loi au Roi, au lieu de la recevoir. Ils peuvent seulement faire des remontrances pour les intérêts de la province. Quant au duc de Mercœur et au premier président d'Oppède, ils ont raison de vouloir qu'avant tout on obéisse au Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 50.
22 février. Paris.	Au colonel Cataneo, à Modène.	Mazarin le prie de hâter le plus possible la levée de troupes italiennes pour la France. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 51.
22 février. Paris.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Mazarin n'approuve pas les négociations qu'il avait entreprises pour le marquis Palaviccino. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 51 v°.
22 février. Paris.	A l'abbé Braccèse.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 52.
22 février. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin se plaint de la conduite d'Elpidio Benedetti dans les négociations pour le marquis Palaviccino. Il parle ensuite de la bulle pour la nomination d'Ondedei. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 52 v°.
22 février. Paris.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Réponse à une lettre de condoléance sur la mort de son neveu Alphonse. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 54.
22 février. Paris.	A l'abbé Costa, à Rome.	Mazarin se félicite de la bonne intelligence que le père Duneau a établie entre le cardinal Antonio Barberini et l'abbé Costa. Elle ne peut être qu'avantageuse pour la France. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 54.
22 février. Paris.	A l'électeur de Cologne.	Mazarin le presse de se rendre à Francfort, afin d'assurer par sa présence l'adoption des mesures qui pourront procurer le repos à l'Allemagne et faire exécuter sincèrement la paix de Munster. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 124 v°.
23 février. Paris.	Aux plénipotentiaires de Francfort.	Mazarin, après les avoir prévenus de l'arrivée de Roussereau, les engage à agir auprès des Électeurs et principalement de l'électeur de Mayence pour faire une ligue qui assure le maintien de la paix de Westphalie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 76.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
23 février. Paris.	Au comte de Fürstemberg.	Il doit user de son influence sur l'électeur de Cologne pour l'engager à se rendre le plus tôt possible à Francfort et contribuer à assurer le repos de l'Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 77.
23 février. Paris.	Au duc de Vendôme.	Mazarin lui parle des allées et venues de personnes suspectes à Anet[1] et l'engage à les faire cesser. «Il seroit à souhaiter, lui écrit le Cardinal, que la personne avec laquelle ils ont commerce ne tinst pas une conduite qui obligeast le Roy à la faire rechercher.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 77 v°.
23 février. Paris.	Au roi de Portugal.	Mazarin proteste de son désir de lui rendre service, conformément à la volonté du Roi, son maître. Il s'étonne des difficultés que rencontrent les propositions de M. de Comminges; il espère qu'elles seront bientôt levées. Aff. étr. (France), t. 277, f° 80.
25 février. Paris.	Au duc d'Orléans.	Mazarin lui annonce l'envoi de M. de Villemontée, chargé de traiter avec lui une affaire importante. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 78 v°.
25 février. Paris.	A M. de La Haye.	Mazarin lui recommande de mettre ordre à la sûreté de Saint-Venant avant d'en partir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 79.
25 février. Paris.	Au roi de Portugal.	Après des protestations de son respect et de son dévouement, Mazarin l'engage à accepter les propositions que lui a faites M. de Comminges. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 79.
26 février. Paris.	A l'évêque de Vence.	Mazarin le remercie de la lettre que l'évêque lui a écrite à l'occasion de la mort de son neveu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 136.
26 février. Paris.	A l'évêque d'Albi (à Grenoble).	Lettre de condoléances sur la perte qu'il vient de faire de sa nièce, la duchesse de Roquelaure, et en même temps de remerciements sur les condoléances que l'évêque a adressées à Mazarin au sujet de la mort de son neveu: «Il nous faut resigner l'un et l'autre à la volonté de Dieu.» — Pour le procès de l'évêque d'Albi, Mazarin regrette le peu de satisfaction qu'il en a. Il est prêt à continuer de faire son possible pour tirer l'évêque de ses embarras. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 6.
27 février. Paris.	Au comte de Mira (Portugais).	Éloge de son mérite et désir de le servir; M. de Comminges, ambassadeur de France en Portugal, lui exprimera plus particulièrement les sentiments de Mazarin à son égard. Aff. étr. (France), t. 276, f° 54 v°.
27 février. Paris.	Au comte Castaguedo (Portugais).	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 55.
27 février. Paris.	Au marquis de Nizza (Portugais).	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 55 v°.

[1] Le duc de Vendôme était propriétaire du château d'Anet.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
28 février. Paris.	A l'évêque de Lavaur.	Puisque M. de Lavaur ne croit pas facile de trouver un traitant pour l'édit des anoblissements, il faudra se contenter d'envoyer de temps en temps les fonds qu'on recevra en attendant l'entier recouvrement de ce qui en doit provenir. Mazarin pense que M. de Lavaur fait partie du nombre des commissaires [pour l'exécution des édits votés par le Languedoc]. Si cela n'était, il en parlerait au procureur général pour qu'on lui conférât cette qualité. Aff. étr., *Petits fonds*, t. 1638, f° 349.
28 février. Paris.	A M. de Choupper.	Lettre relative aux affaires de Nîmes, où l'on doit pacifier les esprits et engager l'évêque à se montrer conciliant. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, 2° partie, p. 146-156 (édit. citée).
28 février. Paris.	A M. de Mondejeux, gouverneur d'Arras.	Mazarin a vanté la fidélité dont a fait preuve Mondejeux. Il se plaint vivement des sentiments des officiers de Hesdin «desquels, dit-il, j'ay esté d'autant plus estonné qu'on ne leur a donné le moindre sujet d'imaginer une action si noire [1]. C'est pourtant un grand bonheur qu'ils se soient adressez à vous. Car j'espere que vous pourrez les remettre dans le bon chemin auparavant que leurs pretentions criminelles esclatent [2]». Mazarin déclare que «pour les provisions du gouvernement [3] qu'ils ont envie de demander, le Roy n'y consentira jamais, quelque chose qu'il puisse arriver; estant moins prejudiciable au service de Sa M^{té} de perdre une place que de hazarder toutes celles qu'Elle a par un si meschant exemple». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 80.
1er mars. Paris.	Au cardinal Albizzi.	Mazarin lui parle de l'enregistrement de la bulle contre les Jansénistes et souhaite que cet acte soit apprécié par tous, à Rome, avec la même justice que par le cardinal Albizzi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 56.
2 mars. Paris.	Au grand maître de Malte.	Lettre espagnole ne contenant que des félicitations et des remerciements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 290 [4].
2 mars. Paris.	A M. Moussy-la-Contour.	Mazarin s'informe du prix des affûts de canon. Cité par M. de Longuemar dans sa *Notice sur la maison de Moussy-la-Contour*, p. 9.
8 mars. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour la reine de Suède, qui veut se rendre à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 57.
8 mars. Paris.	Au Père Duneau, jésuite.	Mazarin témoigne la douleur que lui cause la mort du prince de Sulmone. Il se plaint que le Pape, au lieu de parler de l'enregistrement de la bulle contre les Jansénistes, ait insisté sur l'alliance de la France avec l'Angleterre. Aff. étr. (France), t. 276, f° 60 v°.

[1] Voy. sur la révolte de la garnison de Hesdin, dont le chef principal était Fargues, le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 337 et suiv. Olivier d'Ormesson était alors intendant de Picardie et a connu tous les détails de cette révolte; il les retrace à l'occasion de l'exécution de Fargues en mars 1665.

[2] Ils voulaient nommer eux-mêmes le commandant de la garnison.

[3] De Hesdin.

[4] Cette lettre du 2 mars est placée, dans le manuscrit, au milieu des lettres de septembre 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
8 mars. Paris.	Au marquis Gianettino Giustiniani.	Mazarin le remercie de la lettre de condoléance qu'il lui a adressée sur la mort de son neveu. Il lui annonce que la reine de Suède va se rendre de Toulon à Rome, et lui parle enfin de la victoire signalée que le roi de Suède a remportée sur les Danois. Aff. étr. (France), t. 276, f° 61.
8 mars. Paris.	A M. Elpidio Benedetti.	Mazarin se plaint, comme dans plusieurs lettres de la même date [1], de la conduite du Pape et des paroles qu'il a prononcées dans le consistoire. Aff. étr. (France), t. 276, f° 62.
8 mars. Paris.	Au grand-duc de Toscane.	Éloge de l'abbé Bonzi, qui représente le grand-duc en France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 63.
8 mars. Paris.	Au prince Léopold, à Florence.	Protestations de désir de lui rendre service. Aff. étr. (France), t. 276, f° 63 v°.
8 mars. Paris.	Au prince de Sulmone.	Lettre de condoléance sur la mort de son aïeul. Aff. étr. (France), t. 276, f° 63 v°.
8 mars. Paris.	A M. Mutio Auveduti, à Orvieto.	Félicitations sur son mariage avec Lavinia Scotti. Aff. étr. (France), t. 276, f° 64.
8 mars. Paris.	A M. Tomaso Ferentilli, à Rome.	Recommandation de tenir toujours ses amis bien unis. Aff. étr. (France), t. 276, f° 64 v°.
8 mars. Paris.	A Mme Angela Mangonia, à Narni.	Mazarin s'en rapporte à elle pour choisir un mari pour sa seconde fille. Aff. étr. (France), t. 265, f° 65.
12 mars. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour le mestre de camp Tenderini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 65.
12 mars. Paris.	Au duc de Modène.	Avant de se rendre à Rome, la reine de Suède y a envoyé le mestre de camp Tenderini, que Mazarin recommande au duc de Modène. Aff. étr. (France), t. 276, f° 66.
12 mars. Paris.	A M. Elpidio Benedetti.	Même recommandation. Aff. étr. (France), t. 176, f° 66.
14 mars. Paris.	A M. de Chouppes.	Mazarin lui recommande pour l'affaire de Nîmes d'exécuter les ordres du duc de Mercœur et de tâcher de connaître les fauteurs des troubles. Imprimé dans les *Mémoires du marquis de Chouppes*, t. II, p. 157-159 de l'édition citée, et Aff. étr., Petits fonds, t. 1638, f° 350.
14 mars. Paris.	A M. Pellot.	On lui fera savoir les instructions du Roi; en tout cas, il ne doit pas perdre un moment pour réunir une somme dont Sa Majesté puisse se servir; il est prié de faire connaître le chiffre de la somme, et à quel moment il pense pouvoir en disposer. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 8.

[1] Voy. entre autres, ci-dessus, la lettre du 8 mars 1658, au cardinal Antonio Barberini.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
14 mars. Paris.	Au duc d'Arpajon.	Mazarin, travaillé de la goutte, n'a pu répondre à la lettre que M. d'Arpajon lui a envoyée par M. de Villepré; il le prie de s'en rapporter aux dépêches de MM. le procureur général et de La Vrillière. Aff. étr., Petits fonds, t. 1638, fol. 351.
14 mars. Paris.	A l'archevêque de Narbonne.	Lettre dans le même sens que la précédente. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 351.
14 mars. Paris.	A M. de Besons.	Mazarin désire savoir le prix des blés, que M. de Besons lui dit être à fort bon marché du côté de Carcassonne et de Castelnaudary. Prière de s'entendre avec l'évêque de Lavaur pour qu'il revienne au Roi, dans le plus bref délai, le plus d'argent possible de l'édit des anoblissements. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 352.
14 mars. Paris.	A l'évêque de Lavaur.	L'édit de l'anoblissement des terres en Languedoc étant destiné au pain de Catalogne, prière de hâter l'exécution. Mazarin l'invite à «ménager ce fonds avec le même soin qu'un bon père de famille ménage son revenu»; il fera donner là-dessus une gratification à l'évêque. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 352 v°.
15 mars. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Mazarin attend avec impatience le résultat des négociations de M. de Lumbres en Suède, où il s'était rendu. Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et en partie chiffré, sans traduction.
15 mars. Vincennes.	Au Père Duneau.	Mazarin fait remarquer que c'est par la faute de la maison d'Autriche que la religion catholique a souffert en Allemagne et y a couru tant de risques. Il s'étonne donc que le Pape paraisse favorable à l'élection du roi de Hongrie (Léopold d'Autriche). Quant à la France, elle ne se soucie pas de savoir qui sera nommé, pourvu que l'Empereur n'intervienne pas dans sa guerre contre l'Espagne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 67.
15 mars. Vincennes.	A Francesco de Souza, ambassadeur de Portugal à Rome.	Mazarin trouve très curieuses les lettres que lui a envoyées l'ambassadeur de Portugal. Aff. étr. (France), t. 276, f° 67.
15 mars. Vincennes.	Au cardinal Antonio Barberini.	Le Pape pourra facilement s'accommoder avec la France quand il voudra, pourvu qu'il ait les sentiments et le langage d'un père commun des chrétiens. Parlant ensuite d'une promotion de cardinaux, Mazarin nie que le duc de Mercœur ait été présenté pour cette dignité. Le cardinal Antonio Barberini peut être certain que, si quelque proposition venait du Pape, elle ne passerait pas par d'autres mains que les siennes. Aff. étr. (France), t. 276, f° 67 v°.
15 mars. Vincennes.	A Benedetto Cittadini, à Milan.	Mazarin est persuadé que la santé de Cittadini, dont il paraît inquiet, se rétablira. Aff. étr. (France), t. 276, f° 68 v°.
15 mars. Vincennes.	A l'abbé Braccesa, à Rome[1].	Mazarin a appris avec plaisir que les cardinaux d'Este et Antonio Barberini se sont pourvus de maisons à Rome. C'est une preuve qu'ils veulent y demeurer; ce qui sera très avantageux pour le service du Roi. Le cardinal Antoine fera bien

[1] Ce nom est précédemment orthographié Braccèse ou Braccise.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		de renoncer à la dignité de camerlingue. En terminant, Mazarin parle d'une demande du cardinal Antoine pour qu'on lui envoie des chiens de Bretagne. Il ne peut se charger de les procurer. Aff. étr. (France), t. 276, f° 69 v°.
15 mars. Vincennes.	Au duc de Modène.	Recommandation pour qu'on ne porte aucun préjudice aux pères *dell' eremo della Fontana*. Aff. étr. (France), t. 276, f° 70 v°.
15 mars. Vincennes.	A Monsignor Monticatini, vice-légat d'Urbin.	Félicitations pour la dignité que le Pape lui a accordée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 71.
15 mars. Vincennes.	A l'évêque de Bitonto, nonce du Pape à Turin.	Lettre de félicitations et protestations d'amitié. Aff. étr. (Rome), t. 276, f° 71.
15 mars. Vincennes.	A Elpidio Benedetti.	Mazarin lui annonce le départ de la reine de Suède pour Toulon, d'où elle se rendra à Rome. Elle est accompagnée par le mestre de camp Tenderini, ami de Mazarin; Elpidio Benedetti devra entretenir des relations avec lui. Aff. étr. (France), t. 276, f° 71 v°.
16 mars. Vincennes.	A M. de Linanges [1].	Mazarin a examiné ce que l'on pourrait faire de plus avantageux pour les troupes allemandes levées par M. de Linanges. Il a été reconnu qu'on devait les incorporer au régiment d'Alsace. Il recommande à M. de Linange de les conduire lui-même dans cette province, afin d'éviter les désertions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 82.
20 mars. Paris.	Au prince de Hombourg.	Remerciements pour une pièce qu'il a transmise à Servien et qui est relative aux instructions données à Peñaranda. Les ambassadeurs français à Francfort ont la plus grande confiance dans le prince de Hombourg. Promesse de s'occuper de ses intérêts. Aff. étr. (France), t. 277, f° 84.
20 mars. Paris.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Comme le parlement de Provence ne paraît pas vouloir concourir à la réforme du monastère de la Celle, il sera bon de porter l'affaire au Grand-Conseil. Comme Mazarin a toutes ses causes commises au Grand-Conseil [2], il suffira d'une demande en règlement de juges pour que l'affaire soit renvoyée au Grand-Conseil. Il prie le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, de donner les mains à une œuvre aussi sainte. Aff. étr. (France), t. 276, f° 72.
21 mars. Paris.	A l'évêque de Nîmes.	Mazarin regrette que la réunion des différents partis qu'il y a dans la ville de Nîmes ne soit pas encore achevée, d'autant plus que le s^r de Chouppes s'est relâché, à la considération de l'évêque, de beaucoup de choses qui importaient à l'autorité du Roi. «Au nom de Dieu, faites en sorte que nous n'ayons plus la tête rompue de toutes ces divisions.» Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 353.

[1] En allemand, Leiningen, comté souverain dans le Bas-Palatinat entre les évêchés de Spire et de Worms.
[2] Mazarin était supérieur du monastère de la Celle.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 mars. Paris.	A M. de Lumbres, ambassadeur en Pologne.	Mazarin a appris avec plaisir, par les dépêches de M. de Lumbres, que les inquiétudes que l'on avait conçues du côté de la Pologne, paraissent se dissiper. «La chose, ajoute-t-il, n'est pas sans apparence.» Aff. étr. (Allemagne), *Supplément*, t. 17, sans pagination; original signé et en partie chiffré, sans traduction.
22 mars. Paris.	A M. de La Valée.	Après avoir lu la lettre, sans date, qu'il a écrite, Mazarin s'est demandé si elle était de lui ou si elle était supposée. M. de La Valée donne des avis dont on n'a pas besoin «sur la conduite que le Roi doit observer à l'égard de ses sujets de la religion P. R. R.[1]. Sa M[té] tiendra soigneusement la main à ce que les choses que ses prédécesseurs et Elle leur ont accordées soient observées de bonne foi. Elle prend même le soin de faire réparer elle-même les infractions que quelques particuliers pourraient faire, sans qu'il soit besoin d'aucune intervention étrangère, que tous les souverains ont coutume de recevoir mal volontiers sur le fait de leurs propres sujets.» Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 354.
22 mars. Paris.	A M. de Chouppes.	L'intention du Roi est qu'en l'absence du duc de Mercœur, il ait toute l'autorité sur les troupes de Provence. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, t. II, p. 160-162 de l'édition citée.
22 mars. Paris.	A Margarita Mazarini Martinozzi, sœur du Cardinal, à Rome.	Mazarin se réjouit avec elle de la nouvelle grossesse de la princesse de Modène[2] et de la princesse de Conti[3]. Aff. étr. (France), t. 276, f° 73.
22 mars. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin le remercie des sentiments qu'il lui a exprimés à l'occasion de la mort de son neveu. Il lui parle ensuite de ses relations avec le Pape. Aff. étr. (France), t. 276, f° 73 v°.
22 mars. Paris.	Au Père Duneau, de la compagnie de Jésus, à Rome.	Après lui avoir parlé du Nonce de Paris et du père Guichen, Mazarin ajoute qu'il serait absurde au prince de Condé, qui a tant d'amis à Paris, de chercher à Rome des médiateurs pour sa réconciliation avec le Roi. Il termine en le remerciant de l'envoi d'une carte de Chine. Aff. étr. (France), t. 276, f° 73 v°.
22 mars. Paris.	A Tomasso Ferentilli, à Rome.	Mazarin lui promet de suivre les conseils de ses amis pour l'affaire dont on est convenu. Aff. étr. (France), t. 276, f° 74.
22 mars. Paris.	A Marco Tullio Camorcoli.	Remerciements pour un ouvrage composé en l'honneur de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 74 v°.
22 mars. Paris.	Au cardinal Ottoboni, à Rome.	Remerciements pour avoir tenu compte de la recommandation que Mazarin lui avait adressée en faveur de l'abbé Costa. Aff. étr. (France), t. 276, f° 75.
22 mars. Paris.	A l'abbé Costa.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à sa douleur pour la mort de son neveu, Alfonse Mancini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 75 v°.

[1] M. de La Valée était huguenot.
[2] Laura Martinozzi.
[3] Anna-Marie Martinozzi. Ces deux princesses étaient filles de Marguerite Martinozzi.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 mars. Paris.	A Bernardino Nari, à Rome.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui envoie, et félicitations pour le mariage de sa petite-fille avec le marquis de Frangirani. Aff. étr. (France), t. 276, f° 76.
22 mars. Paris.	Aux ambassadeurs de Rome.	Mazarin lui parle de la mort de son neveu. Il rend grâce à Dieu que le malheur ait frappé sa famille plutôt que l'État. Aff. étr. (France), t. 276, f° 76 v°.
22 mars. Paris.	Au colonel Giulio Ornano.	Mazarin désire que la levée de troupes, dont il s'est chargé, soit promptement exécutée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 77.
22 mars. Paris.	A Mgr Conti, vice-légat.	Prière de seconder la mission de Benet, chargé de faire sortir d'Avignon plusieurs déserteurs du régiment italien qui sert en France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 77.
22 mars. Paris.	A M. Pellot (intendant de Dauphiné.)	Compliments sur ce que «les affaires commencent à prendre le meilleur train là où il est». Il doit redoubler de soin pour hâter le recouvrement (des impôts consentis par la province), car «nous sommes fort pressés». Les officiers du parlement (de Grenoble) commencent à reconnaître leur faute, particulièrement le président de Saint-Jullin. M. Pellot n'a pas été bien servi dans son achat de chanvre pour l'armée navale; ce sont des chanvres de Bourgogne, de très mauvais usage, et il en fallait du Dauphiné. Il devra réclamer auprès des marchands. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 10.
22 mars. Paris.	A M. le marquis de Monsvir (?) [1].	Mazarin l'engage à continuer de travailler, comme il a fait ci-devant, à la réunion des différents partis qu'il y a maintenant dans la ville de Nîmes; l'évêque de cette ville l'y secondera certainement. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 356.
22 mars. Paris.	A M. l'évêque de Mirepoix.	Il n'a pas besoin de solliciter Mazarin. Le Cardinal ne l'oubliera pas, et l'évêque ne tardera pas à s'en apercevoir. Remerciements sur l'avis qu'il a donné au sujet de l'agence du clergé. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 356.
22 mars. Paris.	A M. de Gassines [2].	On lui fera connaître au premier jour les intentions du Roi sur ce qui reste à faire concernant la ville de Nîmes. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 356 v°.
23 mars. Paris.	Au président de Bordeaux.	Mazarin le charge de faire de nouvelles instances auprès du Protecteur pour qu'il reçoive le duc de Buckingham au nombre de ses serviteurs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 90 v°.
26 mars. Paris.	Au maréchal d'Aumont.	Mazarin lui annonce que les ennemis se préparent à attaquer Mardick et le presse de prendre les mesures nécessaires pour mettre cette place en état de défense. Envoi de secours. Craintes pour une tentative du côté de Hesdin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, p. 87.

[1] Ce nom est surchargé; on peut lire aussi Monsvier ou Monpvir.
[2] Ce nom est écrit plus loin Gastignes. (Voy. la lettre du 11 avril 1658.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
26 mars. Paris.	A M. d'Ormesson.	Envoi de cent mille livres pour payer les troupes anglaises. Recommandation de jeter sans délai des renforts dans Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 88.
26 mars. Paris.	Au comte de Moret.	Annonce du prochain départ du Roi pour Montreuil. Recommandation pour que l'on évite tout éclat entre le duc d'Elbeuf et le maréchal d'Aumont. Projets des ennemis pour attaquer Mardick et mesures prises pour leur résister. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 88 v°.
26 mars. Paris.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin lui annonce le départ du marquis de Castelnau envoyé en Picardie pour tenir tête aux ennemis et le prochain départ du Roi pour cette province. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 89 v°.
26 mars. Paris.	Au duc de Longueville.	Prière de seconder l'autorité du Roi pour la répression des actes des sieurs de Créquy et Grator (ou Grater), «qui abusent de plus en plus des bontés du Roy». Nécessité de faire respecter cette autorité par le parlement de Rouen et dans toute la province de Normandie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 90 v°.
26 mars. Paris.	A la reine de Suède.	Mazarin met avec empressement sa maison de Rome à la disposition de la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 77 v°.
26 mars. Paris.	A Elpidio Benedetti.	Mazarin lui recommande d'assister la Reine de Suède dans tout ce dont elle aura besoin et de mettre à sa disposition la maison du cardinal à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 78.
29 mars. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin se plaint du mauvais vouloir que le Pape montre non seulement contre lui, mais contre la France. Il insiste sur sa partialité en faveur de la maison d'Autriche, qui prouve combien sont fausses les protestations d'affection de Sa Sainteté pour la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 78 v°.
29 mars. Paris.	A Paolo Maccarani, à Rome.	Mazarin, à la requête de Mgr Biglia, évêque de Pavie, a recommandé à Brachet de veiller à la conservation de ses biens. Aff. étr. (France), t. 276, f° 80.
29 mars. Paris.	A l'ambassadeur de Portugal, à Rome.	Remerciements de Mazarin pour la lettre que cet ambassadeur lui a adressée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 80 v°.
29 mars. Paris.	A Elpidio Benedetti.	Mazarin déclare que ce Pape (Alexandre VII) a plus de haine contre la France que son prédécesseur Innocent X. Le Roi est décidé à nommer un Français auditeur au tribunal de la Rote. Aff. étr. (France), t. 276, f° 80 v°.
29 mars. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin reçoit des sollicitations de divers côtés pour entreprendre la conquête de Naples; mais il n'y a pas assez d'union entre ceux qui font des propositions pour que l'on tente l'expédition. Aff. étr. (France), t. 276, f° 81 v°.
29 mars. Paris.	A M. de Chouppes.	Mazarin lui parle des affaires de Provence, où le Roi veut que toutes choses soient rétablies comme l'avait ordonné le duc de Mercœur, principalement pour les quartiers d'hiver assignés aux troupes. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, t. II, p. 163-166 de l'édition citée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
29 mars. Paris.	A M. de Vertamon [1].	Mazarin est fort étonné d'apprendre par ses lettres au procureur général et à M. Tubœuf (intendant des finances) [2] que l'on ne pouvait traiter utilement des 1,450,000 livres du quartier d'hiver, en sa province. Le Roi ne peut se passer du secours que lui donnera cette somme, et Vertamon est invité à faire tous ses efforts pour l'obtenir. Aff. étr., Petits fonds, Auvergne, t. 1485, f° 335.
31 mars. Paris.	Au duc de Chaulnes.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés sur la marche des ennemis. Promesse de s'occuper des demandes adressées par le duc de Chaulnes pour mettre sa place (Doulens) en sûreté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 93 v°.
31 mars. Paris.	Au comte Carlo Broglia.	Remerciements pour les avis envoyés. Recommandation de mettre son régiment de cavalerie en bon état. Promesses de protection pour lui et sa famille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 93 v°.
31 mars. Paris.	A M. de La Haye (à Saint-Venant).	Mazarin approuve qu'il ait renvoyé à M. de Mondejeux les troupes qu'il lui avait envoyées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*. t. 52, f° 92.
31 mars. Paris.	A M. de Mondejeux.	Après l'avoir entretenu de diverses affaires, Mazarin insiste sur la révolte de Hesdin, sur la conduite de Fargues et sur le projet du maréchal d'Hocquincourt de livrer aux ennemis la plus grande partie des places frontières de la France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 92.
31 mars. Paris.	Au marquis de Créquy.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a données de Hesdin et des mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 94.
31 mars. Paris.	Au marquis de Castelnau.	Sur les mesures à prendre pour résister aux ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 94 v°.
31 mars. Paris.	A M. d'Ormesson.	Mazarin ne pense pas que les ennemis attaquent Mardick. Recommandation de remettre de l'argent pour Bourbourg à M. de Schomberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 95.
31 mars. Paris.	A M. de Schomberg.	M. d'Ormesson doit lui remettre 25,000 francs pour la garnison de Bourbourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 95 v°.
31 mars. Paris.	Au duc d'Elbeuf.	Lettre relative aux assistances qu'il demande pour la Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 95 v°.
31 mars. Paris.	A M. de Castelnau.	Approbation de sa conduite à l'égard de la Rivière et de Fargues, qui s'étaient emparés de Hesdin et avaient livré les faubourgs aux ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 96.
Mars. (Sans indication précise ni pour la date ni pour le lieu.)	A M. de Moussy-la-Contour.	Mazarin fait l'éloge de Lavogadre (Louis Centorio d'Avogadro, mestre de camp du régiment italien d'infanterie de Mazarin) et sera bien aise de son mariage avec la fille de M. de Moussy-la-Contour. Publié par M. de Longuemar (Poitiers, 1860), dans une *Notice sur la correspondance inédite de la famille de Moussy-la-Contour.*

[1] M. de Verthamon était intendant d'Auvergne.
[2] Voy., sur Tubœuf, le t. VII, p. 14, note 5.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
2 avril. Paris.	Au Premier Président du parlement de Toulouse.	Prière de faire enregistrer une dispense de parenté accordée par le Roi au s^r Lantier, lieutenant de Moissac (ou Lautier). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 129 v°, et Aff. étr. (France), Petit fonds, t. 1638, f° 358.
2 avril. Paris.	Au Procureur général du parlement de Toulouse.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, fol. 129 v°.
3 avril. Paris.	Au duc de Longueville.	Accusé de réception de la lettre que lui a envoyée le duc de Longueville. Mazarin s'en remet, pour la réponse, à ce qu'il mande au sieur de La Croisette[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 99 v°.
3 avril. Paris.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin le remercie des lettres pleines de protestations de fidélité qu'il lui a adressées. Recommandation pour qu'il prenne garde «qu'il n'y ayt à Péronne aucun officier mal intentionné». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 125 v°.
3 avril. [Paris.]	A l'abbé Buti.	Remerciements pour la relation que l'abbé Buti lui a envoyée de la conférence qu'il a eue avec le Nonce. Protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 128 v°.
4 avril. Paris.	Au duc d'Orléans.	Mazarin profite pour écrire au duc d'Orléans de ce que le Roi et la Reine envoient un courrier pour s'informer de la santé de ce prince. Mazarin lui annonce, pour la semaine prochaine, le départ du Roi, qui veut aller soumettre Hesdin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 100.
4 avril. Paris.	A M. de Chouppes.	Mazarin lui parle des affaires de Nimes. Il n'est pas d'avis que M. de Gastines soit rétabli dans le consulat. Imprimé dans les *Mémoires du marquis de Chouppes*, t. II, p. 167-169 de l'édition citée.
4 avril. Paris.	A M. l'évêque de Lavaur.	Billet par lequel Mazarin l'engage encore une fois à hâter l'exécution de l'édit des anoblissements. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 360.
4 avril. Paris.	A M. Pellot[2].	M. Le Tellier lui fera connaître les intentions du Roi en lui permettant de se contenter de deux cent mille livres, pourvu que le recouvrement s'en fasse aussi promptement qu'on le fait espérer. Il devra aussi avancer le payement de la taille par toutes les diligences imaginables. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 20.
5 avril. Paris.	A la duchesse de Sabionetta.	Mazarin compatit aux malheurs de son pays; mais il ne voit aucun moyen d'y remédier. Aff. étr. (France), t. 276, f° 83.
5 avril. Paris.	Au mestre de camp Tenderini.	La fidélité de Tenderini est connue du Roi et le protège contre toutes les calomnies. Aff. étr. (France), t. 276, f° 83 v°.
5 avril. Paris.	A la reine de Suède.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 84.

[1] Voy. ci-dessus, p. 382, la lettre à La Croisette en date du 3 avril 1658.
[2] Claude Pellot, seigneur de Portdavid et Sandars, conseiller d'État et maître des requêtes, prenait le titre d'«intendant de la justice, police et finances *près des troupes* en Dauphiné...».

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
5 avril. Paris.	A Elpidio Benedetti.	Réponse aux plaintes du Pape à l'occasion de l'alliance de la France avec les hérétiques. Il en cite de nombreux exemples tirés de l'histoire de France et termine en se plaignant du nonce du Pape «qui est un méchant homme (*è un' mal huomo*)». Aff. étr. (France), t. 276, f° 84 v°.
5 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin déclare qu'il n'a été donné par la France aucun ordre de publier la déclaration de Talon [1]. Aff. étr. (France), t. 276, f° 86.
5 avril. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Lettre destinée surtout à justifier l'alliance de la France avec l'Angleterre. Aff. étr. (France), t. 276, f° 87 v°.
5 avril. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Mazarin espère que la santé de l'abbé s'est rétablie. On ne peut se fier aux bonnes paroles du Pape que ses actes démentent. Recommandation pour un gentilhomme nommé Andrea Velli. Aff. étr. (France), t. 276, f° 88 v°.
5 avril. Paris.	Au marquis Giannettino Giustiniani.	Réponse à des propositions chimériques pour fournir à la France des ressources pécuniaires. On ne doit y attacher aucune importance. Aff. étr. (France), t. 276, f° 90.
6 avril. Paris.	Au Protecteur d'Angleterre.	Mazarin regrette de ne pouvoir pas déférer au désir exprimé par le Protecteur d'Angleterre en faveur du président de Bordeaux. Mais il s'y rencontre des difficultés que Mazarin a expliquées à Lockart. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 126.
6 avril. Paris.	A M. de Bains.	Remerciements pour les marques de fidélité qu'il donne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 129.
6 avril. Paris.	A M. de Saint-Pouange.	Mazarin se plaint des mauvais traitements auxquels est exposé le sieur de Gadagne, gentilhomme de mérite et de service qu'il a pris sous sa protection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 128 v°.
6 avril. Paris.	A M. d'Houdancourt, gouverneur de Corbie.	Mazarin le loue de demeurer dans son gouvernement et de se tenir sur ses gardes contre les entreprises des ennemis et des Français infidèles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 129.
6 avril. Paris.	A M. de Rominhac.	Mazarin l'entretient de l'entreprise d'Ostende et lui dit, comme il a écrit à Talon, qu'il n'en espère rien de bon. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 238 v°.
6 avril. Paris.	A M. Jean Gérard.	Mazarin s'engage à l'exécution des promesses faites pour l'entreprise d'Ostende; mais il ne faut pas perdre de temps. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 240.
6 avril. Paris.	A M. d'Ormesson.	Recommandation sur les munitions que l'on doit jeter dans Mardick. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 240 v°.

[1] Il s'agissait probablement de la déclaration sur les libertés de l'Église gallicane faite à l'occasion de la bulle qui condamnait le Jansénisme.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
7 avril. Paris.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin lui parle du grand maître de l'artillerie, fils du maréchal, et dit qu'il soutiendra les droits de sa charge, quoique l'alliance [1] qu'ils avaient projetée n'ait pu s'accomplir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 128 v°.
8 avril. Paris.	A M. de Saint-Aubin.	Mazarin a chargé le fils de M. de Saint-Aubin d'un paquet pour le porter à Francfort. Importance de cette mission, et prière de lui faire donner une escorte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 127.
8 avril. Paris.	Au maréchal de Grancey.	On désire gagner un chanoine de Trèves, qui a beaucoup de crédit sur l'esprit de l'Électeur. Dans ce but, on demande d'exempter d'impôt les terres que ce chanoine a dans le Luxembourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 127.
8 avril. Paris.	Au maréchal de Gramont.	Mazarin espère que l'on réussira à empêcher la réussite des efforts de Peñaranda pour surprendre le secret des dépêches des ambassadeurs français. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 126 v°.
8 avril. Paris.	Au comte Guillaume de Fürstemberg.	Recommandation en faveur d'un fils du duc de Bouillon, auquel le comte de Soissons a résigné un canonicat de Liége ou Cologne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 126 v°.
8 avril. Paris.	Au duc de Parme.	Lettre de créance pour Milet, qui est chargé d'entretenir le duc de Parme de la part du Roi. Original signé conservé dans les archives de la cour de Naples. Communication de M. Canestrini.
8 avril. Paris.	A M. de Mondejeux.	Après lui avoir parlé des impôts qui se lèvent à Arras, Mazarin passe à l'affaire de Hesdin [2] et dit que Fargues s'est engagé à ne livrer cette place ni aux Espagnols, ni au prince de Condé, ni au maréchal d'Hocquincourt. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 242.
8 avril. Paris.	A M. de Vertamont, intendant de justice en Auvergne.	Lettre de recommandation pour le sieur de La Frédien, enseigne des gardes du corps. Vertamont est prié de le favoriser dans la jouissance de certains biens situés en Auvergne dont S. M. l'a gratifié par lettres patentes. Aff. étr. (France), Petits fonds, Auvergne, t. 1485, f° 337.
9 avril. Paris.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin lui exprime la satisfaction qu'il a éprouvée en recevant une protestation de fidélité signée des principaux officiers de la garnison de Péronne. Le Cardinal pourra ainsi réfuter plus facilement les calomnies répandues contre le marquis d'Hocquincourt [3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 130.
9 avril. Paris.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin lui annonce le départ du Roi pour la frontière de Picardie, avec la résolution de mettre dans Montreuil le plus de munitions qu'il sera possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 130 v°.

[1] Il s'agissait d'abord d'un mariage entre Olympe Mancini et Charles de La Porte de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie. Ce personnage épousa dans la suite Hortense Mancini et prit le titre de duc de Mazarin.

[2] Voy. ci-dessus, p. 323.

[3] Ces bruits s'étaient répandus à l'occasion de la révolte de la garnison de Hesdin; on accusait le maréchal d'Hocquincourt, père du marquis, de l'avoir excitée.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 avril. Paris.	Au duc d'Orléans.	Mazarin a entretenu au long le comte du Belloy et s'en remet à lui pour transmettre sa réponse au duc d'Orléans. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 131.
11 avril. Paris.	Au Président de la Coste.	«Le Roi n'est nullement satisfait de votre compagnie» et ne pouvant faire à la lettre du parlement de Grenoble une réponse agréable, Mazarin a préféré n'en faire aucune. S. M. ira, s'il le faut, à Grenoble pour se faire obéir. Mazarin ne doute pas que le Président de la Coste ne voie avec regret les mauvais pas où s'engage sa compagnie à qui il donne le bon exemple. Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1649, f° 20.
11 avril. Paris.	Au marquis de Chouppes.	On lui a envoyé mille écus pour sa subsistance. On ne peut lui donner un régiment de cavalerie. Il n'y en a pas de vacant. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, t. II, p. 170-171 (édit. citée).
11 avril. Paris.	A M. de Besons.	Mazarin trouve les blés fort chers au prix porté par son mémoire. Prière, néanmoins, de s'entendre avec M. le Premier Président d'Oppède et l'évêque d'Orange pour voir s'il n'y aurait pas quelque achat à faire pour la Catalogne ou pour la marine. Aff. étr. (France), t. 1638, f° 363.
11 avril. Paris.	A M. de Gastignes (ou Gastines).	Prière d'envoyer le mémoire que M. de Chouppes lui a demandé de la part de Mazarin; le secret lui sera gardé. Il ne doit pas se rebuter sur le chapitre de la réconciliation à laquelle l'évêque de Nîmes donnera de bon cœur la main, après ce que le Cardinal lui a écrit. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 361.
11 avril. Paris.	A l'évêque de Nîmes.	Invitation à hâter, pour le bien du service du Roi, une bonne réconciliation et à y apporter toutes facilités. Aff. étr. (France), t. 1638, f° 361 v°.
11 avril. Paris.	Au comte de Wagnée.	Accusé de réception de lettres de l'Électeur de Cologne et du comte de Fürstemberg, que M. de Wagnée lui a envoyées. Mazarin s'étonne que M. de Wagnée ne lui ait pas répondu sur le gouvernement du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 145.
12 avril. Paris.	Au marquis de Créquy.	Inquiétude que le voisinage de Hesdin donne pour Béthune. On ne négligera rien pour mettre cette dernière place en état de défense. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 145.
12 avril. Paris.	Au Protecteur d'Angleterre.	Réponse à une recommandation en faveur des officiers anglais absents de leur corps. Mazarin désire vivement que l'on puisse donner satisfaction aux demandes du Protecteur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 145 v°.
12 avril. Paris.	A Anne-Marie Mazarini, à Rome.	Mazarin promet de tenir compte d'une recommandation qu'elle lui a adressée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 97.
12 avril. Paris.	A Elpidio Benedetti.	On ne peut avoir aucune confiance dans ce qu'écrit le Nonce. Il ne cherche qu'à flatter la passion du Pape contre la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 97 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 avril. Paris.	Au duc de Longueville.	Mazarin est bien aise que les sieurs de Créquy et Gratot[1] lui donnent lieu, par leur bonne conduite, d'intervenir en leur faveur auprès du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 131 v°.
12 avril. Paris.	A M. de La Croisette.	Le Roi exige la séparation de l'assemblée de la noblesse de Normandie. A cette condition, et vu la conduite meilleure des sieurs de Créquy et Gratot, Mazarin promet de s'employer en leur faveur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 131 v°.
12 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Nouvelles plaintes contre la mauvaise volonté que le Pape montre à l'égard de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 92 v°.
12 avril. Paris.	A la reine de Suède.	Mazarin lui écrit que le cardinal Grimaldi, comblé de faveurs par le Roi, y a très mal répondu. Quant au marquis de Gordes, qui méritait un châtiment, le Roi lui a pardonné. à la demande de la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 94 v°.
12 avril. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Réponse à une lettre du Père Duneau sur le mariage d'une de ses nièces avec le prince de Modène. Mazarin déclare qu'il ne l'a pas recherchée, mais que les princes sont venus d'eux-mêmes lui offrir leur alliance. Aff. étr. (France), t. 276, f° 95 v°.
12 avril. Paris.	A monseigneur Lascati, vice-légat de Bologne.	Félicitations sur sa promotion à la dignité de vice-légat. Aff. étr. (France), t. 276, f° 96 v°.
12 avril. Paris.	Au prince de Monaco.	Félicitations sur le mariage de sa nièce avec le fils du marquis de Pianezza. Aff. étr. (France), t. 276, f° 97.
14 avril. [Paris.]	A M. de Moussy-la-Contour.	Mazarin insiste pour que son régiment italien soit payé en monnaie de France, attendu qu'il s'y était formellement obligé. Imprimé dans la *Notice de M. de Longuemar sur la correspondance inédite de la famille Moussy-la-Contour*.
17 avril. Paris.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui annonce le prochain départ du Roi pour les frontières de Picardie et lui recommande de mettre ses troupes en bon état. Dans une addition, il lui parle de l'abbé de la Droué, dont le procédé l'a fort blessé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 138.
18 avril. Paris.	Au marquis de Chouppes.	Détails sur ce qui est nécessaire pour les troupes qu'il commande. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, t. II, p. 174-176 de l'édition déjà citée.
18 avril. Paris.	A M. de Gastigues.	Nouvelle recommandation de Mazarin de faciliter l'exécution des ordres du Roi, touchant le consulat de Nîmes. Il pourra se promettre, s'il réussit, et le consulat et toutes sortes d'avantages pour lui et pour les siens. Aff. étr. (France), Petits fonds, t. 1638, f° 364.

[1] Voy. ci-dessus, p. 382, la lettre de Mazarin à La Croisette.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 avril. Paris.	A M. de Vertamont, intendant d'Auvergne.	Recommandation en faveur de l'abbé Manzieri. On avait logé beaucoup de gens de guerre dans son abbaye d'Aurillac, et ils y avaient fait des désordres. Mazarin demande qu'on le soulage autant que possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 137. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Auvergne, t. 1485, f° 337.
19 avril. Paris.	A la République de Venise.	Mazarin la félicite de préférer la continuation de la guerre à la paix achetée dans de honteuses conditions. Aff. étr. (France), t. 276, f° 98 v°.
19 avril. Paris.	Au cardinal Sacchetti, à Rome.	Remerciements pour la lettre que le Cardinal lui a adressée. Promesse que des ordres seront donnés au banquier Valenti pour que les désirs du Cardinal soient satisfaits. Aff. étr. (France), t. 276, f° 99 v°.
19 avril. Paris.	A la reine de Suède.	Mazarin exprime sa satisfaction de ce que le Premier Président d'Oppède et le chevalier Paul l'ont accueillie en Provence avec tous les honneurs qui lui sont dus. Le Cardinal est heureux d'apprendre qu'elle a été satisfaite de l'accueil qu'elle a reçu en France avant de se rendre à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 100.
19 avril. Paris.	Au mestre de camp Tenderini.	On attendra, pour entreprendre l'exécution du projet que prépare la reine de Suède [1], que les circonstances soient favorables. Aff. étr. (France), t. 276, f° 101.
19 avril. Paris.	A l'abbé Braccese, à Rome.	Félicitations sur l'amélioration de sa santé. Aff. étr. (France), t. 276, f° 101.
19 avril. Paris.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Après lui avoir parlé du départ du fils de Cioffi, Mazarin lui annonce que l'abbé de Bourlemont a été nommé auditeur de rote. Aff. étr. (France), t. 276, f° 102.
19 avril. Paris.	Au Père Duneau, à Rome.	Mazarin revient sur le départ du fils de Cioffi; et après avoir parlé d'un livre qu'il traite de ridicule et qui ne peut que fortifier l'alliance de la France et de l'Angleterre, il dit que l'ambassadeur de Portugal à Rome ne doit pas quitter cette ville sans avoir obtenu du Pape qu'il reconnût, par quelque acte, le roi de Portugal. Aff. étr. (France), t. 276, f° 102 v°.
19 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini.	Il est encore question, au commencement de cette lettre, du départ du fils de Cioffi. Mazarin le trouve trop jeune et peu capable de s'occuper d'affaires. Mazarin parle ensuite des plaintes que l'on pourrait faire si la promotion du Pape comprenait d'autres personnes que celles qu'il a réservées *in petto*. Enfin il approuve les services rendus par Antonio Barberini à Lucas Durazzo, neveu du père Oliva. Aff. étr. (France), t. 276, f° 104.
19 avril. Paris.	Aux syndics de Pignerol.	Protestations d'affection pour la ville de Pignerol et désir de pouvoir lui faire accorder l'exemption des droits de douane et de gabelle. Aff. étr. (France), t. 276, f° 105.

[1] Ce projet n'est pas spécifié.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
19 avril. Paris.	A Girolamo Cittadino, à Milan.	Lettre de condoléance sur la mort de son neveu Benedetto Cittadino. Aff. étr. (France), t. 276, f° 105 v°.
19 avril. Paris.	Au grand duc de Toscane.	Prière d'honorer le sieur de Guicciardini, de la compagnie de cavalerie de ses gardes. Aff. étr. (France), t. 276, f° 106.
20 avril. Paris.	A M. de Gravel.	Mazarin sait qu'il a eu connaissance de tout ce qu'il écrit aux ambassadeurs de Francfort[1] pour qu'ils se tiennent en garde contre les pièges de Peñaranda. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 137.
20 avril. Paris.	A M. de Saint-Aubin.	Envoi d'un paquet destiné aux ambassadeurs (Gramont et Lionne). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 137 v°.
20 avril. Paris.	Au marquis d'Hocquincourt.	Félicitations sur sa conduite; on ne pouvait mettre en meilleures mains une place aussi importante que Péronne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 138 v°.
20 avril. Paris.	Au marquis d'Équancourt[2].	Félicitations sur sa conduite. Annonce du départ du Roi pour la frontière de Picardie. Mazarin sera bientôt à Amiens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 139.
20 avril. Paris.	Au comte Carlo Broglia.	Remerciements pour les lettres qu'il a écrites à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 139 v°.
20 avril. Paris.	Au marquis de Castelnau.	Mazarin loue le soin et la vigilance que montre le marquis de Castelnau. Il a vu ce qu'il propose pour Hesdin; mais il sera difficile de l'exécuter actuellement. Recommandations pour les munitions et les provisions de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 139 v°.
20 avril. Paris.	Au duc d'Elbeuf.	Lettre relative aux mesures à prendre pour les places et garnisons de Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 143 v°.
20 avril. Paris.	Au marquis de Mortemart.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés. Éloge de son zèle. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 144.
20 avril. Paris.	A M. d'Ormesson.	Recommandations pour Mardick et pour l'emploi de l'argent qu'on lui a remis. Nécessité d'envoyer à Mardick un commissaire anglais pour les recrues envoyées d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 145.
20 avril. Paris.	A M. Piètre.	Recommandation pour les provisions à fournir à la cavalerie en Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 146.
21 avril. [Paris.]	A M. Talon.	Lettre où il est question d'un voyage de Guinée. Il semble qu'il s'était formé une compagnie pour l'entreprendre. «Ces MM. de la Guinée, écrit Mazarin, disoient qu'il ne faudroit advancer aucun argent pour ce voyage, et cependant on a desja donné plus de quinze mille francs. Je n'en plaindrois pas cinq cent mille, s'il avoit un bon succez; mais je vous advoue que je suis fasché quand on employe les moindres

[1] Voy. ci-dessus, p. 341 et 348.
[2] Ce nom est ici orthographié *d'Héquencourt*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		sommes mal à propos. » Dans la même lettre, Mazarin parle de la garnison de Mardick et des munitions destinées pour cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 188.
22 avril. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin l'avertit qu'il ne faut rien précipiter pour l'entreprise dont il l'a entretenu [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 87.
22 avril. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui donne avis que le Roi lui a accordé une faveur qu'il avait sollicitée pour le frère du sieur Guilloire. Il le prévient qu'il a écrit au maréchal de La Ferté de ne rien précipiter. Le Cardinal se rendra le lendemain à Bergues, et il se portera ensuite au lieu qu'indiquera Turenne pour conférer avec lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 87.
22 avril. Paris.	Au duc d'Elbeuf.	Nouvelle de la situation de Hesdin. Le Roi doit se rendre très prochainement en Picardie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 146 v°.
24 avril. Paris.	A l'Électeur palatin.	Le lieutenant général Balthazard est chargé d'informer l'Électeur des sentiments d'amitié et d'estime que le Roi a pour lui. Après lui avoir protesté de sa passion pour son service, Mazarin ajoute que les ambassadeurs français, qui sont à Francfort, ont ordre d'agir sans réserve pour sa satisfaction. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 120.
24 avril. Paris.	Au duc de Longueville.	Mazarin a entretenu les sieurs de Créquy et Graton (ou Gratet [2]). Il a été satisfait de leurs sentiments. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 189 v°.
24 avril. Paris.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin lui annonce que son fils [3] a prêté serment comme grand écuyer de France, et que sa fille [4] a obtenu la coadjutorerie de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 189 v°.
24 avril. Paris.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin le remercie des lettres qu'il lui a adressées. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 106 v°.
24 avril. Paris.	Au père Hyacinthe Pastorelli, à Rome.	Mazarin lui parle d'une déclaration qu'a faite en mourant le seigneur Maria Lanci pour la décharge de sa conscience; elle concernait une créance. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 107.
24 avril. Paris.	Au père Riga.	Félicitations sur le rétablissement de sa santé et la charge de provincial de son ordre qui lui a été attribuée. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 107 v°.
24 avril. Paris.	Au duc Cesarini, à Rome.	Le duc Cesarini peut compter sur la protection du roi de France, comme le prouve la lettre même du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 108.

[1] Siège de Gravelines.
[2] Voy. ci-dessus, p. 689, la lettre du 26 mars au duc de Longueville.
[3] Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, mort en 1718, à soixante-dix-sept ans.
[4] Armande-Henriette de Lorraine, morte en 1684, à quarante-quatre ans.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
24 avril. Paris.	Au père Duneau.	Mazarin désire gagner le prince Pamfilio et regarde comme des moyens très puissants pour y parvenir le Cordon [1], la pension et la puissante protection que pourra lui donner le Roi. Le Cardinal approuve la résolution prise en dernier lieu par l'ambassadeur de Portugal. Aff. étr. (France), t. 276, f° 108 v°.
24 avril. Paris.	A l'ambassadeur de Portugal, à Rome.	Mazarin trouve qu'il aura raison de quitter Rome si cette satisfaction donnée au Pape par le roi de Portugal peut avoir les résultats qu'il espère. Approbation complète donnée à la conduite de l'ambassadeur de Portugal à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 109.
24 avril. Paris.	Au patriarche d'Aquilée.	Recommandation en faveur de Paul-Émile Amattei, qui sollicite un canonicat dépendant du patriarche d'Aquilée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 109 v°.
24 avril. Paris.	Au duc de Modène.	Recommandation pour Jean-Baptiste Zaccaria, dont il connaît le zèle et la capacité. Aff. étr. (France), t. 276, f° 110.
24 avril. Paris.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin se félicite de l'emploi donné à Monseigneur Altoriti, qui peut compter sur son affection et son estime. Aff. étr. (France), t. 276, f° 110 v°.
25 avril. Paris.	A l'abbesse de Notre-Dame de Soissons [2].	Mazarin lui annonce que le Roi a accordé à sa nièce [3] la coadjutorerie de son abbaye [4]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 189.
27 avril. Saint-Just.	A M. de Villequier.	Le Roi lui envoie l'ordre de se rendre immédiatement à Boulogne-sur-Mer et de séjourner dans le Boulonais, pendant que le maréchal d'Aumont, son père, ira à Mardick pour assurer la défense de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 190.
27 avril. Saint-Just.	A M. de La Guillotière.	M. d'Ormesson est chargé de lui fournir de l'argent pour la continuation des travaux de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 190.
17 avril. Saint-Just.	A J.-B. Colbert.	Recommandation d'acheter du vieux linge à Paris et de l'envoyer à Mardick et Bourbourg pour les blessés qui sont dans ces villes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 190.
27 avril. Saint-Just.	A M. Talon.	Lettre relative aux mesures prises pour mettre Mardick à l'abri d'une attaque dont Mazarin a parlé au maréchal d'Aumont [5]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 190 v°.
27 avril. Saint-Just.	A M. Talon.	Mazarin lui exprime encore de très vives inquiétudes sur l'affaire d'Ostende [6]. Il pense qu'on aurait dû demander des otages pour répondre de la sûreté des troupes. «Je souhaite

[1] Probablement le *cordon de l'ordre du Saint-Esprit*.
[2] Henriette de Lorraine, morte en 1669, dans sa soixante-dix-septième année.
[3] Armande-Henriette de Lorraine. (Voy. ci-dessus, p. 698, note 4.)
[4] L'abbaye de Notre-Dame de Soissons.
[5] Voy. ci-dessus, p. 336.
[6] Voy. ci-dessus, p. 336, la lettre du 6 avril 1658 à Talon.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		de tout mon cœur, ajoute-t-il, me tromper dans l'opinion que j'ay de cette entreprise.» Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 254.
27 avril. [Saint-Just] ou [Amiens].	A M. d'Ormesson.	Mazarin insiste sur la nécessité de mettre un terme à la mésintelligence entre les soldats français et anglais [1]. Il lui parle ensuite des fortifications et munitions de Bourbourg et Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 191 v°.
28 avril. Amiens.	A M. de Schomberg.	Recommandation de continuer les travaux de la place qu'il gouverne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 194 v°.
28 avril. Amiens.	A M. de Mondejeux.	Mazarin s'étonne des plaintes de Mondejeux contre lui et l'engage à se défier de ses prétendus amis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 194 v°.
28 avril. Amiens.	A M. de Bridieu.	Sur un convoi envoyé au Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 196.
28 avril. Amiens.	A M. d'Ormesson.	Sur les approvisionnements de munitions de Mardick. Recommandation de ménager l'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 196.
28 avril. Amiens.	Au marquis de Créquy.	Mazarin a reçu des avis qu'il lui a donnés sur le séjour du cardinal de Retz à Bruxelles et à Anvers. Il serait important d'avoir des témoins qui pussent déposer l'y avoir vu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 147 v°.
28 avril. Amiens.	Au marquis d'Hocquincourt.	Éloge de son zèle et de sa fidélité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 148.
29 avril. Amiens.	A l'ambassadeur d'Angleterre.	Mazarin s'étonne que l'ambassadeur n'ait pas reçu la ratification du traité. Envoi, au nom de la Reine, de présents pour l'ambassadrice. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 147.
29 avril. Amiens.	A M de La Haye, gouverneur de Saint-Venant.	Nécessité de mettre un terme aux désordres causés par la marche des gens de guerre. Les ennemis ne songent pas à attaquer Saint-Venant. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 247 v°.
29 avril. Amiens.	Au comte de Mondejeux.	Accusé de réception de l'envoyé de M. de Mondejeux. Il peut être certain que M. de Bar, gouverneur d'Amiens, est de ses meilleurs amis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 148.
29 avril. Amiens.	A M. Talon.	Mesures relatives aux convois pour le Quesnoy et à la garnison de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 196 v°.
29 avril. Amiens.	A M. de Vandy.	Lettre relative aux mesures prises pour mettre en état de défense la ville de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 197 v°.
29 avril. Amiens.	A M. Morel.	Est chargé de remettre neuf cent dix livres à M. de Vandy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 198 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 349, la lettre du 27 avril 1658 au maréchal d'Aumont.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
29 avril. Amiens.	Au comte de Wagnée.	Mazarin lui promet de s'occuper de ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 199.
29 avril. Amiens.	Au marquis de Fensfe (*sic*).	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 199.
30 avril. Amiens.	A Madame Royale.	Regret que le Roi n'ait pu faire donner l'auditorat de rote au candidat recommandé par Madame Royale; mais il avait pris depuis longtemps des engagements pour l'abbé de Bourlemont. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 148.
30 avril. Amiens.	Au marquis de Saint-Mauris.	Protestations de désir de le servir. Mazarin en saisira la première occasion. B. N, ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 148.
30 avril. Amiens.	Au Procureur général.	Recommandation pour le marquis de Saint-Mauris, qui a des domaines en Dauphiné. Mazarin souhaite qu'on puisse le favoriser. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 148 v°.
30 avril. Amiens.	A l'abbé Amoretti.	Mazarin insiste, dans cette lettre, pour que les troupes de Savoie puissent se joindre promptement à celles du duc de Modène et entrer ensemble en campagne. Il parle ensuite à l'abbé Amoretti du marquis de Gordes, qui a obtenu la charge de son père en Provence et devait vivre en bonne intelligence avec le duc de Mercœur; il s'est, au contraire, déclaré contre lui. Détails sur le marquis de Saint-Mauris, que Mazarin a recommandé. Regret de n'avoir pu présenter pour l'auditorat de rote le protégé de Madame Royale. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 148 v°.
1er mai. [Amiens.]	A M. de La Guillotière.	Lettre relative aux fortifications et aux munitions de Dunkerque, pour lesquelles on a envoyé de l'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 150 v°.
1er mai. [Amiens.]	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin l'engage à soigner sa santé, afin qu'elle se rétablisse complètement. Il lui parle ensuite de l'abbé de Droué, protégé du maréchal et de la maréchale de La Ferté. Enfin il lui recommande de faire marcher vers l'Électorat de Trèves un corps de troupes, commandé par le marquis d'Huxelles, afin d'intimider l'Électeur, dont on a lieu de se plaindre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 150 v°.
1er mai. Amiens.	A M. d'Ormesson.	Mazarin lui demande qu'il envoie un gentilhomme à l'ambassadeur Lockhart pour presser l'envoi de tout ce qui est nécessaire à la défense de Mardick[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 202.
1er mai. Amiens.	A M. de Seyron.	Ordre d'envoyer des outils, des canons et des munitions de guerre à Saint-Quentin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 202 v°.
1er mai. Amiens.	A M. de Lignières (gouverneur de Saint-Quentin).	Envoi d'un commissaire, nommé du Lion, pour visiter l'artillerie de Saint-Quentin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 203 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 353, la lettre à Lockhart (1er mai).

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
1er mai. Amiens.	A M. Benyer.	Mazarin lui annonce l'envoi d'un gentilhomme à la Fère pour requérir plusieurs choses dont on a besoin. Recommandation de le seconder. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 203 v°.
2 mai. Amiens.	A M. Bruslart, premier président du parlement de Dijon.	Mazarin, quoiqu'il n'ait guère l'habitude de se mêler des procès des particuliers, croit devoir néanmoins lui recommander le sieur Faure, qui a une affaire au Parlement de Dijon; le Cardinal demande au Premier Président «de lui être favorable autant que la justice le pourra permettre». Il lui en sera obligé. Aff. étr. (France), Petits fonds, Bourgogne, t. 1492, f° 163. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 204.
2 mai. Amiens.	A M. de Gastigues.	Mazarin le félicite du zèle qu'il a apporté à servir le Roi dans l'affaire de Nîmes. Il n'est pas étonnant que le député qui est venu à la Cour soit revenu à Nîmes fort mal content; car tous ceux qui l'ont vu disent que c'était un homme très emporté; et comme il doit être connu pour tel, ses discours ne tirent pas à conséquence. Aff. étr. (France), t. 1638, f° 365.
2 mai. Amiens.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	Approbation des mesures prises pour les troupes en garnison dans l'Alsace et pour les conventions faites avec le prince Ulrich de Würtemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 204 v°.
2 mai. Amiens.	Au marquis de Chouppes.	On n'a pas jugé à propos d'envoyer un arrêt du conseil demandé par le Premier Président [d'Oppède]. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, t. II, p. 184, édition citée.
2 mai. Amiens.	A M. de Seyron.	Mazarin a appris avec joie qu'il avait mené heureusement un convoi au Quesnoy. Il lui donne ensuite des instructions pour les places de Landrecies et du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 152.
2 mai. Amiens.	A M. Talon du Quesnoy.	Lettre relative aux munitions et à la garnison du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 152 v°.
3 mai. Amiens.	Au duc de Modène.	Lettre relative à l'armée d'Italie et aux entreprises que l'on pourrait tenter dans la prochaine campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 153 v°.
3 mai. Amiens.	Au cardinal Antonio Barberini.	Promesse d'exemption d'impôt pour les terres de l'archevêché de Reims et du maintien des droits qu'on lui a accordés dans cette circonscription sur les bénéfices vacants. Précautions à prendre pour la prochaine promotion de cardinaux. L'ambassadeur de Portugal, qui se montre perplexe, doit attendre les ordres de son roi pour prendre un parti. Difficultés à l'occasion d'une pension accordée à l'abbé Siri sur l'évêché de Fréjus. Le duc Cesarini a fait déclarer au Roi qu'il désire se déclarer serviteur de S. M. aux mêmes conditions que le prince Carbognano : à savoir, la concession d'une pension de neuf mille livres et de l'ordre du Saint-Esprit. Le Roi a accepté ces conditions et envoie les expéditions au cardinal Antonio Barberini. On laisse au duc Cesarini le soin de rendre cette déclaration publique ou de la tenir secrète. Aff. étr. (France), t. 176, f° 111.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
3 mai. Amiens.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Mazarin lui parle de levées qu'on lui propose dans les États de l'Église. Somme que doit remettre Elpidio Benedetti. Il est ensuite question d'une pension pour Monseigneur Altoviti; elle pourrait lui être accordée sous forme de don. Aff. étr. (France), t. 276, f° 113.
3 mai. Amiens.	Au père Duneau, à Rome.	Cette lettre concerne d'abord la chapelle de Sainte-Pétronille, puis les affaires de Portugal. Aff. étr. (France), t. 276, f° 114.
3 mai. Amiens.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Avant la réception de la lettre du cardinal Grimaldi, le Roi avait résolu de nommer auditeur de rote l'abbé de Bourlemont. D'ailleurs on n'aurait pu accorder cette dignité au neveu du cardinal Grimaldi, puisque sa conduite en Provence a été contraire au service du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 114 v°.
3 mai. Amiens.	Au marquis Giannettino Giustiniani.	Prière d'avoir des mémoires distincts et détaillés pour toutes les dépenses auxquelles la France doit subvenir. Aff. étr. (France), t. 276, f° 115 v°.
3 mai. Amiens.	Au prince de Conti.	Mazarin lui annonce qu'il fera remettre à la princesse de Conti la gratification promise au sieur de Guilleragues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 156.
3 mai. Amiens.	A M. de Guilleragues.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 156 v°.
3 mai. Amiens.	Au Chancelier.	Mazarin lui recommande les intérêts du maréchal de La Ferté pour l'affaire «des survivances des charges de Lorraine, en la manière qu'il le souhaite». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 62, f° 156 v°.
3 mai. Amiens.	A M. de Bridieu.	Remerciements pour le soin qu'il a pris de faire parvenir un convoi à Landrecies. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 157.
3 mai. Amiens.	Au Procureur général.	Prière de faire payer à M. de Bridieu le plus tôt possible huit mille livres, pour lesquelles il a reçu une assignation. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 157.
3 mai. Amiens.	Au S[r] Jacquier.	Recommandation pour qu'il fasse payer à M. de Bridieu le quartier de la solde de sa garnison échu depuis un mois. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 157 v°.
3 mai. Amiens.	Aux Surintendants des finances.	Recommandation pour qu'ils assignent sur le meilleur fonds la gratification accordée par la Reine à M[me] de Motteville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 157 v°.
3 mai. Amiens.	Au grand maître de l'artillerie.	L'évêque de Rennes a été chargé par la Reine de lui faire connaître que son mariage avec M[lle] de Brissac ne lui serait pas avantageux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 205.
3 mai. Amiens.	A M. de Besons (?)[1].	Accusé de réception d'une lettre du 23 avril. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 206.
3 mai. Amiens.	A M. Boud.	Lettre relative à des levées de troupes en Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 206.

[1] Ce nom est très douteux.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
3 mai. Amiens.	Au marquis Ville.	Mazarin lui annonce l'envoi d'officiers d'artillerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 206 v°.
3 mai. Amiens.	A M. Servien, ambassadeur à Turin.	Mazarin lui parle du payement pour les troupes levées en Italie. Il se réjouit du rétablissement de la santé de l'ambassadeur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 206 v°.
3 mai. Amiens.	A M. Pellot.	Mazarin a appris avec plaisir que l'ordre se rétablit au lieu où est M. Pellot (en Dauphiné). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 207. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 21.
3 mai. Amiens.	Aux Surintendants.	Mazarin leur rappelle que la Reine a fait accorder à Mme de Motteville la gratification de mille écus qu'elle a coutume de recevoir chaque année. Il leur recommande de faire assigner sans retard cette somme «sur le fonds le meilleur et le plus present qu'il se pourra». Aff. étr. (France), t. 275, f° 133.
3 mai. Amiens.	A M. de Besons.	Mazarin revient sur l'édit des anoblissements. En ce qui concerne Nîmes, il a reçu une nouvelle lettre de M. de Gastigues, confirmant tout ce qu'il a dit à M. de Besons de ses bonnes intentions. Aff. étr. (France), t. 1638, f° 366.
4 mai. Amiens.	A M. de Bordeaux, intendant des finances.	Mazarin promet d'écrire pour que l'on paye les appointements de l'ambassadeur, fils de M. de Bordeaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 158.
4 mai. [Amiens.]	A M. de Vendôme.	Mazarin se félicite de tout ce qui pourra établir et maintenir l'union dans la maison de Vendôme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 158.
4 mai. Amiens.	A Mme d'Amjour[1].	Mazarin exprime le regret des difficultés qu'elle éprouve pour être payée de l'ordonnance[2] que le Roi lui a accordée. Il a écrit au président d'Oppède, afin qu'il cherche tous les moyens de les surmonter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 158 v°.
4 mai. Amiens.	A M. de Bordeaux.	Mazarin s'en remet au chevalier de Mongaillard, «touchant lequel, ajoute-t-il, je vous diray qu'il n'est pas allé à Londres pour y faire des achats, comme vous avez creu, mais seulement pour solliciter l'envoy de certaines choses, dont on est convenu icy avec l'ambassadeur» [Lockhart]. Mazarin parle ensuite à M. de Bordeaux des négociations avec le Portugal. Il lui écrit : «Le ministre de Portugal, qui est de delà (en Angleterre), a grand tort de dire que c'est de nous que viennent les difficultez qui se rencontrent à la négociation de M. de Cominges; car on y avoit apporté d'icy tant de facilitez, que la reyne de Portugal pouvoit conclure le traité dès le lendemain de l'arrivée de M. de Cominges à Lisbonne, et le Roy ne pretend que des choses sans lesquelles il luy seroit impossible d'assister le Portugal.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 207.

[1] Marie de Brancas.
[2] Mandat de payement.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 mai. Amiens.	A M. de Marcilly.	On ne l'a pas envoyé pour presser M. de Chouppes de conduire ses troupes en Catalogne, mais pour que M. de Marcilly les conduisist lui-même. «Telle est l'intention du Roy.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 207 v°.
4 mai. Amiens.	Au duc de Mercœur.	Le Tellier a envoyé au duc la commission qu'il demandait. Promesse de donner ordre, sans délai, pour l'artillerie. Recommandation au duc de partir immédiatement pour son gouvernement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208.
5 mai. Amiens.	A la duchesse de Schomberg (Marie de Hautefort).	Mazarin rappelle que le Roi lui avait accordé une gratification de quarante mille livres en souvenir des services rendus par le maréchal son mari [1]. «J'attendois plus tost des remerciments que des plaintes sur cette gratification», ajoute le Cardinal. «Je rendray compte à S. M. des raisons que vous me marquez, qui vous ont obligée de la refuser, et je n'empescheray point qu'Elle n'y ayt esgard et qu'Elle ne fasse quelque chose de plus pour vous.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 159.
5 mai. Amiens.	A M. Ratabon [2].	Mazarin lui écrit que l'intention du Roi est qu'il fasse donner un logement au sieur Félix [3], «estant une personne nécessaire auprez du Roi». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 159.
5 mai. Amiens.	A M. du Lion.	Lettre relative aux pièces de canon qui sont à Saint-Quentin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 159.
5 mai. Amiens.	Au marquis de Créquy.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a envoyées. Mazarin désire qu'il puisse servir pendant cette campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 159 v°.
5 mai. Amiens.	Au Procureur général.	Instance pour qu'il fasse payer la pension du duc de Mercœur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208 v°.
5 mai. Amiens.	Au duc de Mercœur.	Mazarin lui annonce qu'il a écrit au Procureur général pour sa pension. Il lui recommande de s'entendre avec Giannettino Giustiniani pour une entreprise dont ce dernier a formé le projet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 210.
5 mai. Amiens.	Aux Surintendants des finances.	Recommandation d'établir un fonds assuré pour le payement de la garnison de Pignerol. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208 v°.
5 mai. Amiens.	A M. Pellot.	Prière d'assister M. de Piennes, gouverneur de Pignerol, pour qu'il puisse tirer des tailles du Dauphiné et du Briançonnais ce qui est nécessaire pour le payement de la garnison de cette place. Aff. étr. (France), Dauphiné, t. 1549, f° 22. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 208 v°.
5 mai. Amiens.	A M. de Beauvau.	Mazarin lui annonce que le Roi a l'intention de le faire servir pendant la prochaine campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 210 v°.

[1] Le maréchal de Schomberg était mort en 1656.
[2] Intendant des bâtiments royaux.
[3] François-Félix de Tassy, reçu premier chirurgien du Roi en 1653, mort en 1678.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
5 mai. Amiens.	A M. de Seyron.	Recommandation d'envoyer, de la Fère à Saint-Quentin, des pièces de canon de 6 et de 8. Mazarin insiste pour que ces pièces, avec tous les outils nécessaires, soient expédiées immédiatement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 252.
5 mai. Amiens.	A MM. le Chancelier, Servien, le Procureur général (Nicolas Fouquet), d'Ormesson[1], d'Aligre, de Morangis, Ménardeau, commissaires, Boucherat, maître des requêtes, rapporteur.	Mazarin adresse à ces personnages une recommandation pour le comte de Soissons, son neveu par alliance, qui avait un procès au Conseil. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 160.
6 mai. Amiens.	Au comte de Broglia.	Mazarin lui annonce que l'intention du Roi est qu'il serve au commencement de cette campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 160 v°.
6 mai. Amiens.	A M. Charles Colbert, intendant en Alsace.	Mazarin s'étonne du mauvais état de plusieurs des régiments qui servent en Alsace et prie l'intendant de lui envoyer, tous les ordinaires, des renseignements sur la situation des troupes qui sont en garnison dans cette province. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 160 v°.
6 mai. Amiens.	A la duchesse de Gramont.	Mazarin a prévenu son désir en recommandant que l'on payât les quatre premiers mois des appointements du maréchal de Gramont. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 161.
6 mai. Amiens.	A M. le comte Santus.	Mazarin approuve qu'il ait pris du service à la Bassée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 161 v°.
6 mai. Amiens.	A la princesse de Carignan.	Le prieuré de Nantua n'est pas à sa disposition. L'évêque de Châlons l'avait résigné, avant sa mort, à un de ses neveux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 161 v°.
6 mai. Amiens.	A M. Ménardeau.	Mazarin désire obliger le sieur Dufault (ou Du Sault), qui «est d'une famille considérable de Bordeaux et qui a tousjours esté fort zélé pour le service du Roi, et d'ailleurs appuyé de la recommandation» de M. Ménardeau; mais il ne peut s'employer pour lui faire obtenir l'évêché de Dax. Le Roi s'est déjà engagé pour cet évêché. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 162.
6 mai. Amiens.	A M. de Sainte-Maure.	Ceux qui lui ont dit que Mazarin avait l'intention de former deux régiments de dragons n'étaient pas bien informés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 162.
6 mai. Amiens.	A M. le comte de Saint-Aignan.	Son fils ne peut obtenir l'abbaye de Breteuil que le Roi a déjà donnée. Mazarin promet de s'occuper de lui procurer quelque bon bénéfice. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 210.

[1] André d'Ormesson, conseiller d'État et père d'Olivier d'Ormesson, qui était alors intendant de Picardie.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
6 mai. Amiens.	A M. d'Ormesson.	Mazarin se réjouit d'apprendre que la bonne intelligence est rétablie entre les Français et les Anglais et recommande de la maintenir. Le reste de la lettre est consacré à des prescriptions pour les munitions de guerre et de bouche. B N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 211 v°.
6 mai. Amiens.	Aux agents généraux du clergé de France.	Mazarin les renvoie au Chancelier à l'occasion d'un arrêt du Conseil dont ils se plaignaient. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 252 v°.
6 mai. Amiens.	A M. l'archevêque d'Auch.	Mazarin écrit à Colbert pour que l'on tâche de trouver des tempéraments qui donnent satisfaction à l'archevêque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colber* t. 52, f° 253.
6 mai. Amiens.	Au Chancelier.	Mazarin lui fait part d'une réclamation des agents généraux du clergé et le prie d'entendre leurs raisons. Ils se plaignent du renvoi d'une affaire criminelle entre un curé et des particuliers de la R. P. R. à la Chambre de l'édit de Paris, quoiqu'il s'agisse d'un crime de lèse-majesté divine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 253 v°.
6 mai. Amiens.	A l'abbé de Pures.	A l'occasion d'une proposition faite par cet abbé, Mazarin le renvoie à l'évêque de Coutances. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 254.
6 mai. Amiens.	A l'évêque de Nevers.	Mazarin a été indigné de l'insulte qui lui a été faite le lendemain de Pâques et promet d'embrasser sa cause avec énergie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 254 v°.
6 mai. Amiens.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui recommande de ne pas oublier la pension de l'abbé de Pures. Il faut punir le moine de Cluny qui a frappé l'évêque de Nevers. Colbert devra aussi examiner si l'on peut, sans blesser l'équité, donner satisfaction à l'archevêque d'Auch. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 255.
6 mai. Amiens.	A M. de La Guillotière.	Mazarin l'avertira de se rendre à la Cour lorsqu'elle s'avancera. On donnera ordre pour que son régiment soit payé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 255 v°.
6 mai. Amiens.	A l'abbé de Couvonges.	Mazarin lui promet que la récompense promise au régiment de Lorraine sera exactement payée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 256.
6 mai. Amiens.	Au comte de Tonnerre.	Protestations de désir de le servir ainsi que sa famille. Mazarin regrette de n'avoir pu le lui prouver à l'occasion de la vacance de l'évêché de Châlons; mais le Roi avait pris des engagements pour ce siège. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 256 v°.
6 mai. Amiens.	A l'abbé de Tonnerre.	Regret de n'avoir pu le servir pour l'évêché de Châlons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 256 v°.
6 mai. Amiens,	Au Prince de Salm.	Le sieur de Cassaigne lui rendra compte de ce que Mazarin lui a dit. Protestations d'estime et d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 256 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
6 mai. Amiens.	A la duchesse Adélaïde de Savoie, électrice de Bavière.	Les ambassadeurs français (Gramont et Lionne) n'ont pas jugé à propos, dans son intérêt, de lui remettre les lettres dont Mazarin les avait chargés; mais le maréchal de Gramont lui a témoigné, de vive voix, l'estime et l'affection du Cardinal. Aff. étr. (France), t. 276, f° 116.
7 mai. Amiens.	A l'ambassadeur de Portugal en Angleterre.	Remerciements pour la lettre qu'il a adressée à Mazarin. L'ambassadeur de France en Portugal, le marquis de Cominges, a les ordres et les pouvoirs nécessaires pour conclure sans aucun délai l'affaire dont il est question. Aff. étr. (France), t. 276, f° 117.
7 mai. Amiens.	A M. de Roncherolles.	Lettre relative à la garnison du Quesnoy. Il est impossible d'y laisser une compagnie suisse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 162.
7 mai. Amiens.	Au marquis de Poyanne.	Mazarin se serait employé volontiers pour faire obtenir l'évêché de Dax au parent du marquis de Poyanne, si le Roi n'avait pas pris déjà des engagements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 162 v°.
7 mai. Amiens.	Au marquis de Thoiras.	Protestations d'estime et de désir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 162 v°.
7 mai. Amiens.	A l'évêque de Tulle.	Mazarin le remercie du zèle qu'il a montré pour prévenir une émeute des habitants de Tulle contre la compagnie du sieur de la Roche qui traversait la ville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 162 v°.
7 mai. Amiens.	A M. de Schomberg.	Détails sur les munitions envoyées à Bourbourg. M. de Schomberg doit se préparer à servir pendant la campagne prochaine et compter sur l'amitié de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 212 v°.
7 mai. Amiens.	A M. de Mondejeu.	Après des protestations d'amitié, Mazarin lui parle de M. de Vandy, recommandé par Mondejeu, et promet de lui procurer ce qui est nécessaire pour la défense de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 214.
7 mai. Amiens.	A M. l'abbé de Bernay.	Protestations d'estime. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 257.
7 mai. Amiens.	Au maréchal, duc de La Meilleraye.	Mazarin est toujours dans les sentiments qu'il lui a témoignés à l'occasion des gouvernements de Guérande et du Croisic. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 257.
7 mai. Amiens.	A M. Chapelain.	Chapelain trouvera entre les mains de Villacerf une lettre pour faire compter soixante mille livres au trésorier de la marine. Recommandation pour que cet argent soit ménagé avec soin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 257.
7 mai. Amiens.	Au Président de Ragusse.	Il ne devrait pas s'étonner de l'ordre que lui a envoyé le Roi de se rendre à Issoudun. S. M. n'a supporté qu'avec trop de patience la conduite que le président a tenue. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 258.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
7 mai. Amiens.	Aux Surintendants des finances.	Prière de réassigner[1] quelques billets de l'épargne qu'a M[me] de Saint-Loup[2] sur des fonds de l'extraordinaire. C'est, dit Mazarin, «une personne que je considère». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 259.
8 mai. Amiens.	A M. de Jonzac.	Protestation de sentiments de bienveillance pour son fils. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 261.
8 mai. Amiens.	Au grand maître de l'artillerie.	Mazarin s'étonne que les officiers de l'artillerie, qui devaient se rendre à Amiens, n'y soient pas encore arrivés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 163. — Addition dans le même sens, au f° 163 v°.
8 mai. Amiens.	A M. Benier.	Billet relatif aux appointements d'un agent de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 163.
8 mai. Amiens.	A Colbert (Charles), intendant d'Alsace.	Recommandation pour un sieur de Villemont, ci-devant capitaine dans le régiment de Linange, qui pourrait remplir quelque emploi dans le régiment d'Alsace, ou toute autre fonction à laquelle il serait propre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 163.
8 mai. Amiens.	A MM. de Roncherolles (gouverneur de Landrecies), de Bridieu (gouverneur de Guise) et Talon, intendant du Quesnoy.	Recommandation pour la sûreté des convois que le sieur Seyron doit expédier de la Fère pour Landrecies ou le Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 153 v°.
8 mai. Amiens.	Il n'y a pas d'indication du nom de la personne à laquelle cette lettre est adressée; mais il s'agit évidemment d'une personne placée près du maréchal d'Hocquincourt et qui négociait avec Mazarin.	Mazarin témoigne le désir de servir cette personne, sans porter préjudice au maréchal d'Hocquincourt, pour qui le Cardinal a encore un reste d'affection, «nonobstant, dit-il, le peu de sujet qu'il m'en a donné». Mazarin demande une réponse positive sur les intentions de ceux avec qui on négociait, probablement pour la soumission de Hesdin au Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 164.
8 mai. Amiens.	A M. de Seyron.	Lettre relative aux outils, charrettes, pièces de canon, blés, etc., que l'on peut tirer de la Fère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 215.
8 mai. Amiens.	A M. Bennieron Besnier.	Ordre de rembourser à Seyron les sommes qu'il a avancées pour diverses fournitures. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 215 v°.
8 mai. Amiens.	A M. de Fabert.	Envoi d'argent pour des levées de troupes. Détails sur des dépenses faites à la Fère. Éloge de la fermeté avec laquelle Fabert a parlé en faveur du lieutenant de roi de Marsat. Regret de Mazarin de voir qu'il n'y a aucun changement dans l'esprit de M. le Prince. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 216 v°.
9 mai. Amiens.	A la reine de Suède.	Mazarin ne pense pas que l'on puisse s'engager dans les entreprises projetées sur Naples. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 117 v°.

[1] De donner de nouvelles assignations pour remplacer les vieux billets.
[2] Voy., sur M[me] de Saint-Loup, t. V, p. 244, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
9 mai. Amiens.	A l'abbé Bracuse, à Rome.	Mazarin se réjouit du rétablissement de sa santé. Approbation des mesures adoptées pour gagner certaines personnes. Le Cardinal ne croit pas que l'on puisse réaliser les projets formés par la reine de Suède. Pour la pension de six mille écus promise au cardinal Antonio Barberini, elle sera exactement payée. Il s'efforcera d'y faire ajouter encore six mille écus; mais il ne peut en répondre. Aff. étr. (France), t. 276, f° 119.
9 mai. Amiens.	Au père Duneau, à Rome.	Mazarin insiste principalement sur ce point que ce sont les Espagnols qui ont refusé de conclure la paix, parce qu'ils n'ont pas voulu sacrifier le prince de Condé. Aff. étr. (France), t. 276, f° 120.
9 mai. Amiens.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin lui dit que Gueffier n'a pas le titre de résident de France à Rome. Il termine par des nouvelles sur la révolte de Hesdin et sur la défection du maréchal d'Hocquincourt. Aff. étr. (France), t. 276, f° 121.
9 mai. Amiens.	Au m^is de Chouppes.	Mazarin lui parle du quartier d'hiver des troupes de Provence. Il le charge de dire au cardinal Grimaldi que l'on est scandalisé de sa conduite et des discours qu'il tient. Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, 2e partie, p. 188-190 de l'édition citée.
10 mai. Amiens.	Au duc d'Épernon.	Regret de n'avoir pu procurer l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon à la personne qu'il recommandait; mais le Roi avait pris des engagements pour ce bénéfice. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 217 v°. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Bourgogne, t. 1492, f° 164.
10 mai. Amiens.	A M. Talon, intendant du Quesnoy.	Lettre relative aux munitions du Quesnoy, à la solde de la garnison, etc. Recommandation de faire payer M. de Bridieu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 262; addition, au f° 263 v°.
10 mai. Amiens.	A M. Du Fau.	Mazarin l'entretient de ses appointements et désire qu'il soit satisfait. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 262 v°.
10 mai. Amiens.	A M. de Bridieu.	Mazarin a donné des ordres pour faire payer ce qui est dû à M. de Bridieu. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 263.
10 mai. Amiens.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire donner au commis de Jacquier l'argent nécessaire pour payer à M. de Bridieu le quartier de cette année. Aff. étr. (France), t. 275, f° 188, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 263 v°.
11 mai. Amiens.	Aux cardinaux Antonio Barberini et Sacchetti, à Rome.	Lettre de recommandation pour le père Alberto, barnabite, qui a été nommé à un évêché par le duc de Savoie. Aff. étr. (France), t. 276, f° 122.
11 mai. Amiens.	A de La Haye, chargé de la garde de Saint-Venant.	Recommandation de fournir du plomb à l'armée de Turenne. Détails sur les relations de de La Haye avec d'autres gouverneurs. Soins à donner aux malades. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 218.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 mai. Amiens.	A M. d'Ormesson.	Mazarin lui recommande de déclarer au maréchal d'Aumont et au sieur Talon qu'ils doivent absolument renoncer à l'entreprise qu'ils avaient projetée [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 263 v°.
11 mai. Amiens.	A M. de Montrevel.	Mazarin regrette de ne pouvoir faire obtenir à son fils le prieuré de Nantua; mais le dernier titulaire l'a résigné à son beau-frère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 264 v°.
11 mai. Amiens.	A M. d'Ormesson.	Seconde lettre du 11 mai : Mazarin lui recommande de faire payer mille écus à M. de Schomberg. Nouvelle injonction, de la part du Roi, au maréchal d'Aumont de renoncer à son entreprise. Il craint que cet ordre n'arrive pas à temps. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 265.
11 mai. Amiens.	A M. de Schomberg.	Mazarin le prie de donner créance à tout ce que Blondot lui dira de sa part. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 265 v°.
11 mai. Amiens.	A l'abbé d'Aurillac.	Lettre relative aux entreprises que le duc de Modène pourrait tenter en Italie et aux instances qu'il avait chargé l'abbé de faire à l'occasion de nouvelles charges qui pourraient être établies dans les maisons royales. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 165.
11 mai. Amiens.	A M. Servien.	Recommandation pour faire payer ce qui est dû à la princesse de Carignan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 165 v°.
11 mai. Amiens.	Au Procureur général.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 166.
11 mai. Amiens.	A M. de Vandy.	Mazarin s'en remet à la vive voix du sieur Chaudron, auquel il a donné les réponses aux lettres que M. de Vandy lui a écrites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 166.
11 mai. Amiens.	Au comte de Mondejeux.	Lettre relative aux pièces de canon et autres munitions de guerre que le gouverneur d'Arras doit fournir pour l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 265 v°.
12 mai. Amiens.	Au Chancelier.	Les habitants de Sancerre de la R. P. R. se plaignent d'être surchargés dans le rôle des tailles. Recommandation pour qu'en dressant ce rôle, on ne tienne aucun compte de la religion. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 266 v°.
12 mai. Amiens.	A l'archevêque de Mayence.	Remerciements pour les nouvelles assurances qu'il a fait donner à Mazarin de son amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 267.
12 mai. Amiens.	Aux Surintendants des finances.	Recommandation, au nom du Roi, de faire donner à M. de Castelnau une gratification de vingt-cinq à trente mille livres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 267. — Dans le ms. des Aff. étr. (France), t. 275, p. 190, cette lettre porte la date du 11 mai 1658.
12 mai. Amiens.	A M. de Rosières.	Remerciements pour les bons sentiments que M. de Rosières lui exprime. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 167 v°.

[1] Il s'agissait de l'entreprise pour s'emparer d'Ostende. (Voy. ci-dessus, p. 337.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 mai. Amiens.	Au marquis de Créquy.	Remerciements pour les nouvelles qu'il lui a données des mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 166 v°.
12 mai. Amiens.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de faire fournir exactement l'argent nécessaire pour les vivres de l'armée commandée par Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 166.
13 mai. Amiens.	A M. de Seyron.	Mazarin lui annonce l'envoi d'une compagnie de dragons à la Fère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 168.
14 mai. Amiens.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le charge d'examiner une affaire de finances que le marquis de Chanvallon lui a proposée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 168.
[14 ou 15 mai[1]]. Amiens.	Au duc de La Meilleraye.	Mazarin apprend avec plaisir que la santé du duc est rétablie, puisqu'il demande un congé pour un voyage. B. N., ms. f fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 187.
[14 ou 15 mai.] Amiens.	A M. Piètre.	Lettre relative aux munitions de guerre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 187.
[14 ou 15 mai.] Amiens.	Au major d'Abbeville.	ecommandation pour l'envoi de fascines et de mousquets. On doit tenir prêts des navires qui puissent transporter les munitions à Calais. B N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 187 v°.
15 mai. Abbeville.	Lettre adressée à la personne qui négociait à Hesdin avec Mazarin[2].	Regret que le confident de cette personne n'ait pas voulu venir traiter à la Cour. Remerciements pour les avis donnés. «J'auray l'honneur, ajoute Mazarin, d'accompagner demain le Roy aux environs de Hesdin, et je voudrois bien que vostre confident[3] et vos amis puissent une bonne résolution[4]. S'il ne tenoit qu'à s'esloigner de la place pour l'obliger à cela, je me ferois fort d'y disposer S. M., pourvu que je fusse asseuré que les suites seroient telles que S. M. peut souhaiter.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 168.
15 mai. Abbeville.	Au maréchal de L'Hôpital.	Mazarin a fait ce que le Maréchal lui a demandé pour son cousin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 174 v°.
15 mai. Abbeville.	A la comtesse de Brienne.	Mazarin lui annonce qu'à sa demande, le Roi a accordé à son fils la grâce qu'elle désirait (la survivance de la charge de son père). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 174 v°. — Dans le ms. des Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 201, cette lettre est datée de Calais, 21 mai 1658.
15 mai Abbeville.	A M. d'Ormesson.	Lettre relative à l'artillerie nécessaire pour Mardick, Bourbourg, etc. Envoi d'argent pour payer les Anglais. Nécessité de faire raccommoder le chemin d'Ardres à Bourbourg, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 169.

[1] Cette lettre et les deux suivantes ne portent, dans le manuscrit, que le mot *idem* pour marquer le jour; elles sont placées à la suite de lettres du 4 juin et devraient, d'après cette indication, être également du 4 juin 1658; mais comme elles sont datées d'Amiens, elles doivent être de mai. Elles ont été mal placées dans le manuscrit.

[2] Voy. ci-dessus, p. 709, la lettre du 8 mai au même destinataire.

[3] Rien n'indique quel était ce confident.

[4] La résolution de livrer la place au Roi; mais, loin de là, on tira le canon contre l'armée royale, qui fut obligée de s'éloigner.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
15 mai. Abbeville.	A M. de Schomberg.	Remerciements pour le soin avec lequel il fait travailler aux fortifications de Bourbourg. Mazarin lui recommande de se tenir prêt à se rendre au lieu qui lui sera indiqué pour avoir une entrevue avec lui. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 170.
15 mai. Abbeville.	A M. de Roncherolles.	Recommandations pour les munitions de sa place, pour favoriser le transport des blés au Quesnoy, pour tenir les troupes en état et donner toutes les indications qu'il pourra recueillir sur les mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 170 v°.
15 mai. Abbeville.	A M. de Bridieu.	Lettre relative aux munitions de Guise et aux avis à donner à M. de Grandpré pour un corps de cavalerie qu'il commande entre Guise et Saint-Quentin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 171.
15 mai. Abbeville.	A M. de Grandpré.	Recommandation de s'approcher le plus possible de Saint-Quentin avec le corps de cavalerie qu'il commande entre Guise et Saint-Quentin. Il doit protéger toute la frontière contre les ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 172. — Addition à cette lettre, f° 175.
15 mai. Abbeville.	A M. de Seyron.	Sur les relations qu'il doit entretenir avec Roncherolles, Bridieu, Talon, pour la sûreté des convois de blé envoyés à Landrecies et au Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 173.
15 mai. Abbeville.	A M. de Chastillon.	Lettre relative aux dépenses pour les fortifications de la Fère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 174.
15 mai. [Abbeville.]	A M. de La Guillotière.	Annonce d'envoi d'affûts pour les canons. Recommandation pour les palissades de Mardick, les sacs-à-terre, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 219 v°.
15 mai. [Abbeville.]	Au maréchal de Grancey.	Mazarin le remercie de ce qu'il avait fait antérieurement pour ménager les terres du chancelier de Trèves; mais on a reconnu que c'était un homme qu'on ne pouvait ramener au parti français. En conséquence, il faut agir à son égard avec sévérité. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 267.
15 mai. [Abbeville.]	Au colonel Des Marests.	Il est inutile de songer à une levée de troupes qui ne pourrait être achevée que pour la fin de la campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 268.
15 mai. Abbeville.	Au colonel Balthazar.	Lettre relative à des levées de troupes en Allemagne. Défiance à l'égard de l'électeur de Trèves: «son chancelier est un peu plus Espagnol que Pegnaranda». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 268.
15 mai. Abbeville.	A M. le grand maître de l'artillerie.	Mazarin a chargé Roussereau de faire connaître ses sentiments au grand maître et prie celui-ci de lui donner créance. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 269.
15 mai. Abbeville.	A l'abbé Giovanni-Carlotto Gavotti, à Savonne.	Protestation d'affection. Aff. étr. (France), t. 276, f° 122 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
15 mai. Abbeville.	Au père Duneau, à Rome.	Remerciements pour les lettres et les avis qu'il lui a envoyés. Aff. étr. (France), t. 276, f° 128.
15 mai. Abbeville.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin lui déclare qu'à son avis, on ne peut pas compter sur les Napolitains ni songer à tenter quelque entreprise dans ce royaume. Aff. étr. (France), t. 276, f° 123 v°.
15 mai. Abbeville.	Au duc de Castelnovo, à Paris.	Mazarin répond à cet envoyé de la reine de Suède en France relativement aux projets que cette princesse avait formés pour une expédition de Naples. Il ne croit pas qu'on puisse songer à les réaliser. Aff. étr. (France), t. 276, f° 124 v°.
15 mai. Abbeville.	A Elpidio Benedetti.	Mazarin lui parle du palais que la reine de Suède doit occuper à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 125 v°.
15 mai. Abbeville.	Au Procureur général.	L'intention du Roi est que la pension de Mme de Carignan lui soit payée immédiatement. Aff. étr. (France), t. 275, f° 197.
15 mai. Abbeville.	A M. Servien.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 275, f° 198.
16 mai. Amiens.	A l'évêque de Valence.	Mazarin a dit à Le Tellier de faire donner l'argent pour la levée des 400 hommes du régiment de son frère. Il l'approuve de se rendre en Dauphiné pour l'avancement du service du Roi. Si l'on n'a pas, à temps, l'argent que le Dauphiné doit donner, «toutes les affaires du Roi en Italie, auxquelles cet argent est destiné, périssent absolument». Aff. étr. (Dauphiné), Petits fonds, t. 1549, f° 23.
16 mai. Amiens.	A M. le Président de Saint-Jullin.	Mazarin voudrait que les affaires du Dauphiné fussent dans un état qui lui permît de pouvoir s'employer pour le Président [de Saint-] Jullin; mais tant que le Parlement ne fera pas davantage pour satifaire S.M., il est impossible de rien demander pour lui. Aff. étr. (Dauphiné), Petits fonds, t. 1549, f° 24.
16 mai. Amiens.	A M. l'abbé de La Victoire.	Mazarin ne doute pas de son zèle; mais il voudrait «qu'il fût encore un peu plus homme de bien, afin que ses prières et ses vœux aient d'autant plus d'effet». Il s'agit toujours de vaincre la résistance du Parlement de Dauphiné. Aff. étr. (Dauphiné), Petits fonds, t. 1549, f° 24 v°.
16 mai. [Abbeville.]	A M. de Saint-Aignan.	Protestations de désir de lui être utile. En attendant, Mazarin presse le Procureur général et Servien d'assister le comte de Saint-Aignan. Aff. étr. (France), t. 275, f° 199.
17 mai. Vieux-Hesdin[1].	A M. de Mondejeu.	Protestations d'estime et d'amitié pour M. d'Équancourt, qui lui a remis une lettre de M. de Mondejeu. Il n'y a pas lieu d'entreprendre le siège de Hesdin, où il y a une garnison de près de trois mille hommes. Il faut seulement chercher à la resserrer dans cette place. Détail sur les différents corps de troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 269 v°.

[1] Aujourd'hui village du dép. du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
20 mai. Montreuil.	Aux Surintendants.	Mazarin leur recommande de donner une bonne assignation à M. d'Houdancourt, gouverneur de Corbie, pour la garnison de cette place. Aff. étr. (France), t. 275, f° 200.
20 mai. [Montreuil.]	A M. de Schomberg.	Mazarin le prie de bien se tenir informé des mouvements des ennemis à Saint-Omer, Aire, Gravelines, Dunkerque, Bergues. Il lui annonce que le Roi sera le lendemain à Calais et que Castelnau doit se rendre avec douze ou quinze cents chevaux à Mardick et à Bourbourg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 271 v°.
20 mai.	A M. Colbert du Terron.	Billet par lequel Mazarin approuve entièrement tout ce qu'il a fait; il recevra de nouvelles instructions par les dépêches de son cousin [1]. Aff. étr. (Angoumois), Petits fonds, t. 1477, f° 44.
21 mai. Boulogne.	A M. de Schomberg.	Cette lettre qui doit lui être remise par Castelnau l'informera des projets du maréchal de Turenne. Détails sur les mouvements des troupes qui doivent servir au siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 272.
21 mai. Boulogne.	A M. Lockhart.	Castelnau, qui va prendre le commandement du corps formé à Mardick, l'informera de la résolution prise en se séparant de Turenne [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 278. — Aff. étr. (Angleterre), t. 69, f° 318; copie du temps.
21 mai. Calais.	A de La Haye, commandant à Saint-Venant.	Recommandation d'obéir à M. de Castelnau, qui est chargé de lui transmettre les ordres du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 273 v°.
21 mai. Calais.	A M. de La Guillotière.	Mazarin lui annonce l'envoi de bélandres ou balandres (bateaux plats) chargés de munitions pour l'armée. Il lui donne aussi avis d'expéditions qu'il a faites la veille, 20 mai, de Boulogne, pour le service de l'artillerie. Il lui recommande de faire décharger le plus promptement possible les bateaux et de les renvoyer pour qu'on les expédie de nouveau avec des munitions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 276 v°.
22 mai. Calais.	A M. Bennier ou Beunier, à la Fère [3].	Mazarin a reçu les états qu'il lui avait demandés. Recommandation de faire travailler aux outils nécessaires pour l'armée. Promesse de le faire rembourser de ses avances. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 278.
22 mai. Calais.	A M. de La Guillotière.	Annonce de l'envoi de quarante des gardes de Mazarin à l'armée et du départ prochain du Roi pour s'y rendre. Détails sur les munitions envoyées et sur les distributions à faire à ses gardes. Promesse d'argent pour les travaux qui sont nécessaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 278 v°.
22 mai. Calais.	Au maréchal de L'Hôpital.	Mazarin a fait ce que désirait le maréchal pour M. de L'Hôpital, son cousin. Aff. étr. (France), t. 275, f° 201.

[1] Il s'agissait du château de Beauvoir-sur-Mer que Mazarin avait donné l'ordre de remettre au marquis du Chastel et que ce dernier avait, dit-on, l'intention de vendre au duc de Brissac.
[2] Voy. ci-dessus, p. 367, une autre dépêche du même jour adressée à Lockhart.
[3] Sans doute il faut lire ici Besnier, auquel plusieurs lettres ci-dessus sont adressées à la Fère.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 mai Calais.	Au m[is] de Chouppes.	Recommandations pour les troupes de Provence et conseils de prudence. Imprimé dans les *Mémoires du marquis de Chouppes*, 2e partie, p. 191-192 (édit. citée).
22 mai. Calais.	A M. Colbert, intendant en Alsace.	Mazarin se plaint de la faiblesse du régiment de Beauvezé. Il faut hâter les levées du duc Ulrich de Würtemberg et fortifier le régiment d'Alsace. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 221.
22 mai. Calais.	A M. de Joyeuse.	On a envoyé à M. Le Tellier l'ordre de payer ce qui est dû au régiment de M. de Joyeuse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 221.
22 mai. Calais.	A M. de Seyron.	Recommandation de fournir des chevaux en bon état pour un régiment de dragons, du blé et autres munitions que Seyron doit envoyer pour l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 221 v°.
23 mai. Calais.	Au sieur Blondot[1].	Lettre relative aux fortifications que fait faire M. de Schomberg. Ordres donnés pour l'artillerie. Recommandation de fournir ce que demanderont MM. de Castelnau et de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 222 v°.
23 mai. Calais.	A M. de La Guillotière.	Sur les mousquets fournis aux Anglais et sur la nécessité de veiller à la garde des magasins de Mardick. En faisant passer les Anglais de Bourbourg à Mardick, on ne doit pas laisser Bourbourg entièrement dégarni. Il ne faut plus faire de dépense pour les fortifications de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 223.
23 mai. Calais.	A M. Piètre.	Satisfaction de la diligence avec laquelle il s'occupe de mettre Corbie en état de défense. Recommandation de ménager la dépense. Détails sur les achats qu'il doit faire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 175 v°.
24 mai. Calais.	Au duc d'Épernon.	Le Roi n'a pu faire ce que le duc désirait pour l'abbaye de Dijon[2], parce qu'il s'était précédemment engagé. On a pris d'autres mesures pour satisfaire la personne recommandée par le duc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 176. — Aff. étr., Petits fonds, Bourgogne, t. 1492, f° 166.
24 mai. Calais.	A M. Servien.	Le Roi ne veut s'engager à rien pour la charge que demande M. de Neuchèse (ou Nuchezes). Mazarin remet la discussion de cette affaire à son retour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 176 v°.
24 mai. Calais.	A l'archevêque de Bourges.	La lettre de l'archevêque est arrivée trop tard pour que le Roi pût en tenir compte dans la distribution du bénéfice de l'abbé de Saint-Aoust. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 177.
24 mai. Calais.	A M. de Saint-Aoust.	Le Roi a déjà disposé des bénéfices de son frère. «Neantmoins, ajoute Mazarin, sur ma tres humble supplication, le Roy a eu la bonté d'accommoder les choses en sorte que la meilleure abbaye vous demeurera pour M. vostre fils.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 177 v°.

[1] Blondot paraît, d'après la correspondance de Mazarin, avoir été commissaire des guerres à Bourbourg.
[2] Voy., ci-dessus, l'analyse de la lettre au duc d'Épernon portant la date du 10 mai, p. 710.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
24 mai. Calais.	A M. de Bar.	Mazarin apprend que de Bar est parti d'Amiens pour se rendre à Calais. Ce qui rend superflu ce qu'il se proposait de lui écrire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 178.
24 mai. Calais.	A la princesse de Conti.	Mazarin a été bien aise de recevoir des nouvelles de la santé de la princesse; elle lui cause beaucoup d'inquiétude en attendant ses couches. Nouvelles de l'armée de Flandres. Le Roi sera demain à Mardick. La Reine mère séjourne à Calais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 178 v°.
24 mai. Calais.	A l'évêque de Lavaur.	Remerciements pour les avis qu'il a donnés à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 224.
24 mai. Calais.	Au duc d'Ampville ou Danville.	Lorsque sa lettre est arrivée, le Roi avait déjà disposé des bénéfices de l'abbé de Saint-Août. Aff. étr. (France), t. 275, f° 202.
24 mai. Calais.	A J.-B. Colbert.	Mazarin le prévient qu'il écrit au chancelier et aux surintendants en faveur de Quitant. Il recommande à Colbert de s'employer dans le même but. Aff. étr. (France), t. 275, f° 208.
25 mai. Calais.	A la duchesse de Chevreuse.	Elle ne doit pas de remerciements à Mazarin pour avoir fait obtenir au commandeur de Jars la permission de venir à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 179 v°.
25 mai. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin le félicite d'avoir donné la confirmation au petit chevalier de Vendôme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 179 v°.
25 mai. Calais.	Au duc de Longueville.	Sur la demande de Mazarin, le comte d'Auteuil a obtenu de Sa M^{té} son rétablissement complet, sur «l'assurance qu'à l'avenir, il n'aura plus aucun commerce qui puisse le rendre suspect». Mazarin termine en lui parlant des garnisons de Caen, de Dieppe et de Pont-de-l'Arche. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 178 v°.
25 mai. Calais.	Au comte d'Auteuil.	Lettre annonçant au comte d'Auteuil son rétablissement dans les bonnes grâces du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 179.
25 mai. Calais.	A Mademoiselle (Mlle de Montpensier).	Mazarin la remercie de la lettre que Mademoiselle lui a écrite sur son différend avec Mlle de Guise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 180.
25 mai. Calais.	A Roussereau [1].	Mazarin le charge de voir plusieurs personnages et entre autres le procureur général, qui doit fournir l'argent dont on a un pressant besoin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 180 v°.
25 mai. Calais.	Au Chancelier.	Le prince palatin se plaint d'un livre, dont Mazarin annonce qu'il envoie le titre [2]. Sa M^{té} désire que l'on donne satisfaction au prince et que le livre soit supprimé. Aff. étr. (France), t. 292, f° 22; original signé.

[1] Le nom de ce secrétaire de Mazarin est écrit *Roussérot* dans la minute.
[2] Ce titre n'est pas joint à la lettre telle que nous la trouvons dans le manuscrit des Affaires étrangères.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 mai. Calais.	A M. de Beauvezé.	Mazarin lui annonce que Le Tellier lui mandera ce qu'il a à faire; mais qu'il faut, pour qu'il soit content, que les compagnies soient au moins de trente vedettes[1] effectives. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 225 v°.
25 mai. Calais.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin le presse de hâter ses levées. L'armée a passé la Colm, et la place de Dunkerque est attaquée. L'argent pour les levées a été en partie fourni à Montreuil, et le Cardinal a ordonné qu'on remît encore dix mille livres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 226.
25 mai. Calais.	A M. Piètre.	Mazarin le prie d'envoyer en toute hâte à Abbeville mille setiers d'avoine (mesure de Paris). B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 226 v°.
25 mai. Calais.	A M. de La Haye, gouverneur de Saint-Venant.	Mazarin a écrit à Paris à l'occasion des faux-sauniers que les surintendants voulaient envoyer aux galères. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 226 v°.
25 mai. Calais.	Au duc de Guise.	Réponse à la demande faite par le duc pour un bénéfice, à l'occasion duquel d'autres sollicitations ont été adressées. Mazarin cherchera à appuyer le candidat du duc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 226 v°.
25 mai. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini.	Après lui avoir parlé de la situation qu'avait Gueffier à Rome, quoiqu'il n'eût pas le titre de résident, Mazarin passe au siège de Dunkerque, qui vient d'être entrepris. Aff. étr. (France), t. 276, f° 26.
25 mai. Calais.	A M. Hippolito Centurione.	Mazarin lui demande de faire connaître les conditions auxquelles il pourra s'engager au service de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 127 v°.
25 mai. Calais.	Au cardinal Sacchetti.	Mazarin sera heureux de voir le seigneur Giovanni Lucca à la cour de France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 128.
25 mai. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin lui annonce que l'abbé de Drouet[2] a obtenu l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely. Il le prie d'user de son crédit pour que cette affaire soit promptement expédiée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 129.
25 mai. Calais.	Au père Duneau, à Rome.	Mazarin le remercie de l'envoi d'une carte de Chine. Il lui parle ensuite des dispositions du Pape et de sa cour envers la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 129.
27 mai. Mardik.	A M. d'Ormesson.	Mazarin le prie d'assister le commis de Jacquier, afin qu'il puisse, de préférence aux autres, obtenir des bélandres (bateaux plats) pour le transport du pain et de l'avoine. Ordre est donné à Saint-Hilaire de faire travailler en hâte à certaines choses nécessaires pour l'artillerie. Recommandation à l'intendant de l'artillerie de l'assister autant qu'il pourra. Demande de fascines, et prière de faire charger sur des navires le foin et la paille qui sont en magasin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 227 v°.

[1] Le mot *vedette* est synonyme de maître ou de cavalier.
[2] La copie porte *Brouet*, mais la forme ordinaire est *Drouet*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
27 mai. Mardik.	Au comte de Guiche.	Félicitations sur la part qu'il a prise à l'heureux commencement de la campagne. Pradelle doit commander une compagnie des gardes sous les ordres du comte de Guiche. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 228.
27 mai. Mardik.	A M. de Mondejeux.	Mazarin lui annonce l'arrivée du Roi à Mardick. L'armée a passé la Colm et occupé les postes autour de Dunkerque. Elle est belle et forte, et l'on a de grandes espérances. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 181 v°.
27 mai. Mardik.	A M. de Saint-Aignan.	Recommandation de donner souvent de ses nouvelles et de celles des ennemis. Il doit aussi faire expédier tout ce que réclame l'artillerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 181 v°.
28 mai. Mardik.	Mémoire pour le chevalier de Montgaillard, qui se rend à Calais.	Mazarin le charge de remettre à la Reine la lettre qu'il lui adresse [1]. Il la priera de faire mettre dans la citadelle les prisonniers envoyés à Calais. Montgaillard doit, en outre, s'occuper de provisions de diverses natures : houille, bois, vin, bière, etc. Il devra parler à MM. d'Ormesson et de Saint-Hilaire pour l'envoi des fascines et d'autres munitions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 183.
28 mai. Calais.	A M. d'Ormesson.	Envoi du chevalier de Montgaillard pour hâter l'expédition de toutes les choses dont on a besoin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 228.
28 mai. Calais.	A M. de Saint-Hilaire.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 228.
29 mai. Mardik.	A M. Olivier d'Ormesson.	Outre les recommandations envoyées par le chevalier de Montgaillard, il est prescrit à d'Ormesson et à Saint-Hilaire de réunir le plus tôt possible deux mille hommes, afin de les envoyer sans perte de temps. Demande d'ustensiles, de sacs-à-terre, de provision d'avoine, de fascines et de palissades. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 229.
29 mai. Mardik.	A M. Piètre.	Mazarin le presse d'envoyer la plus grande quantité possible de fascines et de palissades. Promesse de rembourser l'argent avancé. B. N., ms. f. fr, *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 229 v°.
29 mai. Mardik.	Au duc de Longueville.	Prière de vouloir bien assister le s^r Brassy dans la mission dont il est chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 232.
29 mai. Mardik.	A M. d'Ormesson.	Recommandation pour que les vaisseaux anglais que Mazarin a frétés à Calais soient chargés de tout ce qui est nécessaire pour le siège de Dunkerque : fascines, piquets, palissades, pelles, etc. On doit placer les malades anglais dans la basse ville de Calais ; il faut encourager ceux de cette nation à servir le Roi avec joie. D'Ormesson doit conférer avec la Reine pour l'établissement de l'hôpital destiné aux Français [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 232 v°.
29 mai. Mardik.	A M. d'Ormesson.	Billet pour faire acheter des pelles de bois. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 231.

[1] Voy. ci-dessus, p. 374, la lettre de Mazarin à la Reine en date du 27 mai 1658.
[2] Voy. ci-dessus, p. 379, la lettre du 29 mai 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
29 mai. Mardik.	A M. de Montgaillard.	Recommandation de faire charger en diligence les vaisseaux de tout ce qui est nécessaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 231 v°.
29 mai. Mardik.	Au sieur de Brassy, s'en allant en Normandie.	Mémoire de tout ce qu'il doit faire transporter pour le siège de Dunkerque: fascines, sacs-à-terre, piquets, paniers, blé, etc.[1]. Brassy a reçu pour ces achats deux cent mille écus et doit se rendre à Dièppe et à Rouen. S'il a besoin de l'autorisation de M. Longueville, il lui remettra la lettre de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 231 v°.
30 mai. Mardik.	A M. d'Ormesson.	Mazarin attend encore une partie des munitions qu'il a demandées. Après avoir fait décharger les navires, il n'a pu les renvoyer à cause des vents contraires. Il engage d'Ormesson à tâcher de s'en procurer sur les côtes, pour expédier à l'armée des fascines, des tonneaux, du pain, de l'avoine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 235.
30 mai. Mardik.	A M. de Saint-Hilaire.	Lettre relative également aux munitions de toute nature (fascines, boulets, etc.), que Mazarin réclame pour l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 236.
30 mai. Mardik.	Au chevalier de Montgaillard.	Recommandation pressante pour la prompte expédition des fascines, sacs-à-terre, boulets, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 238.
30 mai. Mardik.	A M. de Vandy, gouverneur de Montmédy.	Mazarin s'en remet, pour lui donner des nouvelles du siège, à des officiers envoyés à M. de La Ferté et à M. de Grandpré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 239 v°.
31 mai. Mardik.	A M. de Schomberg.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données des ennemis. Il croit qu'on a exagéré leurs forces. Il recommande d'envoyer des éclaireurs pour savoir s'il s'assemblent à Saint-Omer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 240 v°.
31 mai. Mardik.	Au marquis de Birague.	Mazarin répond, dans cette lettre, au reproche du marquis de Birague, qui commandait en chef l'artillerie au siège de Dunkerque, et qui prétendait que son autorité était annulée par les ordres que donnait le Cardinal. Mazarin répond qu'il n'usurpe pas les fonctions de grand maître de l'artillerie, mais qu'en ce qui concerne le payement des travaux de l'artillerie, «jamais le mareschal de La Meilleraye n'en a ordonné, ny le Grand Maistre (son fils)», excepté lorsque le Cardinal a cru qu'il serait mieux que les officiers de l'artillerie en prissent le soin. Mazarin termine en lui annonçant l'envoi de charrettes, de sacs-à-terre, de tonneaux, de planches. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 240 v°.
1er juin. Mardik.	Au chevalier de Montgaillard.	Recommandation pour qu'on fournisse tout ce qui est nécessaire pour le siège. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 242 v°.
1er juin. Mardik.	A M. de Saint-Hilaire.	Mazarin le presse pour l'envoi de fascines en grande quantité. Demande de boulets, de sacs-à-terre, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 242 v°.
1er juin. Mardik.	A M. d'Ormesson.	Mêmes recommandations. Il doit presser Saint-Hilaire, Jacquier, etc., d'envoyer tout ce qui leur a été demandé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 243.

[1] Pour le détail des objets envoyés, voy. ci-dessus, p. 379, la lettre du 29 mai 1658 adressée à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
1er juin. Mardik.	A M. de Schomberg.	On croit que le prince de Condé a quelque intelligence dans Bourbourg. Nécessité d'y veiller. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 244.
2 juin. Mardik.	Au chevalier de Montgaillard.	Mazarin lui parle toujours des fascines et du bois nécessaires pour le siège. Il attend avec impatience les vaisseaux anglais qui doivent apporter quantité de boulets, de tonneaux, etc. Recommandation pour qu'il envoie des boulets, qu'il achète du vin, de la bière. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 244.
3 juin. Mardik.	A M. Blondot.	Mazarin lui recommande d'envoyer à Calais les justaucorps et les chemises qu'il a à Bourbourg, avec les couvertures et autres choses semblables. Il désire aussi que l'on envoie des médicaments pour l'hôpital que l'on doit établir à Calais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 247 v°.
3 juin. Mardik.	A M. Paolo Maccarani.	Mazarin s'étonne que le cardinal Antonio Barberini n'ait pas agi avec plus de vigueur dans une affaire qui lui avait été vivement recommandée par lui. Il a mieux aimé écrire en faveur de Mgr Biglia à l'intendant de l'armée que de lui envoyer des sauvegardes, qui ne sont pas toujours bien observées. Aff. étr. (France), t. 276, f° 129 v°.
3 juin. Mardik.	Au père Duneau, à Rome.	Mazarin l'entretient des affaires de Portugal, de la révolte de Hesdin, des secours destinés à Venise, de la situation du père Guichen et de la promotion de Mgr Farnèse. Aff. étr. (France), t. 276, f° 130.
3 juin. Mardik.	Au cardinal Antonio Barberini.	Après lui avoir parlé avec éloge de la promotion de Mgr Farnèse au cardinalat, Mazarin s'étonne que le Pape ait disposé de chapeaux qui appartiennent aux couronnes[1]. Il lui dit ensuite que le Pape s'est réjoui de la révolte de Hesdin. Il termine en répétant qu'on ne doit demander au Pape aucune grâce, au nom du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 131 v°.
3 juin. Mardik.	A l'abbé Braccese.	Recommandation instante pour que le cardinal Antonio Barberini s'occupe de l'affaire de Paolo Maccarani contre les moines di Torre di Specchis. Aff. étr. (France), t. 276, f° 132 v°.
3 juin. Mardik.	A M. Elpidio Benedetti.	Mazarin se félicite de la promotion de Mgr Farnèse; il ne lui a pas écrit parce qu'il n'est pas d'usage de prévenir les cardinaux nouvellement promus. Aff. étr. (France), t. 276, f° 133.
4 juin. Calais.	A M. de Rouville[2].	Mazarin le presse d'envoyer à l'armée les munitions de guerre qui se trouvent dans les magasins de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 285.
4 juin. Calais.	A M. Mondejeux, gouverneur d'Arras.	Éloge de l'application avec laquelle il surveille les ennemis; prière de continuer. Nouvelles du siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 286.

[1] On a déjà dit que les souverains catholiques avaient, dans certaines circonstances, droit de présentation au chapeau.
[2] Le marquis de Rouville était gouverneur d'Ardres.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 juin. Calais.	A la duchesse d'Aiguillon.	Mazarin la prie d'envoyer du Havre quatre ou cinq mille boulets pour le siège de Dunkerque[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 249.
4 juin. Calais.	Au duc de Longueville.	Mazarin l'avertit qu'il a envoyé à Dieppe pour demander des fascines et des boulets nécessaires pour le siège de Dunkerque. Il est persuadé que le duc montrera, dans cette circonstance, son zèle pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 249 v°.
4 juin. Calais.	A M. de Brassy.	Mazarin pense que de Brassy a pu s'acquitter à Dieppe de la mission qu'il lui a donnée pour se procurer des fascines. Le Cardinal l'avertit qu'il a demandé au duc de Longueville d'envoyer également des boulets. Brassy pourra les faire transporter sur les navires chargés des fascines. Il doit donner avis de son passage à Abbeville et à Saint-Valéry, afin que les navires qui y sont profitent de l'occasion pour se rendre à Calais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 250 v°.
4 juin. Calais.	Au duc de Chaulnes.	Mazarin lui annonce que Le Tellier fera réponse à sa lettre. Protestations de désir de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 280.
4 juin. Calais.	Au comte Broglia.	Mazarin lui demande d'envoyer un ordre au commandant de la Bassée de livrer, toutes les fois qu'il en sera requis, le pont de bateaux qui est dans la place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 284.
4 juin. Calais.	A M. La Meilleraye.	Mazarin se réjouit de la nouvelle qu'il demande un congé. C'est une preuve de sa bonne santé. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 234.
5 juin. Calais.	A la duchesse de Chevreuse.	Sur l'assurance que la duchesse a donnée des bonnes intentions du sieur d'Hacqueville, Mazarin n'a pas hésité à s'employer pour lui faire obtenir l'autorisation de demeurer en tel lieu qu'il voudra. Le Cardinal a été très aise de voir ce que la duchesse de Chevreuse lui a mandé des sentiments du commandeur de Jars. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 280.
5 juin. Calais.	A M. de Bridieu.	Mazarin lui annonce qu'il a écrit au Procureur général et au sieur Talon du Quesnoy pour lui faire payer ce qui lui est dû et ce qui est nécessaire pour la garnison de Guise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 280 v°.
5 juin. Calais.	Au duc de Guise.	Sur la réclamation du duc, Mazarin a écrit au Procureur général pour que la garnison de Guise fût payée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 280 v°.
5 juin. Calais.	Au Procureur général.	Mazarin insiste pour que l'on paye la somme nécessaire pour la subsistance de la garnison de Guise. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 280.
5 juin. Calais.	A la marquise de Sablé.	Mazarin a été trop heureux de lui rendre de petits services qui ne méritaient pas ses remerciements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 281.

[1] Voy. ci-dessus, p. 392, la lettre du 3 juin 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
5 juin. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin ne peut lui répondre en ce moment et se borne à des protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 281.
5 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Envoi à Bourbourg de munitions d'artillerie. Nécessité de prévenir les désertions en payant régulièrement la solde des troupes. Avis pour les mouvements de troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 283 v°.
5 juin. Calais.	Au sieur de Vassy.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 284 v°.
5 juin. Calais.	A Talon, intendant du Quesnoy.	Lettre relative aux travaux à exécuter au Quesnoy. Talon doit avertir Mondejeux et La Ferté de tous les mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 284 v°.
5 juin. Calais.	A Talon, intendant de l'armée.	Mazarin le charge de dire à Turenne qu'il ne perd pas un moment de temps pour lui expédier tout ce dont il a besoin [1]. Il énumère toutes les expéditions de munitions qui ont été faites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 281 v°.
5 juin. Calais.	A M. Blondot.	Mazarin lui écrit qu'il a ordonné d'envoyer à Mardick tous les médicaments nécessaires pour l'hôpital. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 283.
5 juin. Calais.	Au marquis d'Hocquincourt.	Protestations d'estime et d'amitié. Mazarin ne pense pas que les ennemis songent à attaquer les places de la Somme. B. N., ms f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 285.
5 juin. Calais.	A M. l'ambassadeur Lockart.	Nouvelles instances pour qu'on envoie d'Angleterre des fascines, des canons, des boulets. Mazarin lui écrit aussi que l'on manque de bélandres, de bâtiments de transports et de barques armées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 240 v°. — Addition au f° 342 v°.
5 juin. Calais.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Après avoir rappelé tout ce qu'il a envoyé à l'armée [2], Mazarin ajoute que de nouvelles troupes sont arrivées à Calais et qu'on songe à les envoyer au camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 341 v°.
5 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Éloge de son zèle et recommandation de continuer à en donner des preuves. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 343.
5 juin. Calais.	A M. Piètre [3].	Mazarin lui rappelle qu'il doit envoyer à Abbeville un certain nombre de munitions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 343.
5 juin. Calais.	A M. de Mondejeux.	Après lui avoir annoncé qu'il adresse une lettre au sieur Piètre à Amiens, Mazarin l'informe que la tranchée a été ouverte devant Dunkerque, la nuit passée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 343 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 398, la lettre à Turenne en date du 5 juin 1658.
[2] Voy. ci-dessus, p. 398. Lettre du 5 juin 1658 à Turenne.
[3] Il devait être commissaire des guerres à Amiens.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
5 juin. Calais.	Au duc de Parme.	Accusé de réception des lettres par lesquelles le duc de Parme établit ses droits pour rentrer dans les états de Castro et de Bonciglione. Promesse de l'appui du roi de France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 134.
5 juin. Calais.	A l'abbé Manzieri, résident du duc de Modène en France.	Mazarin l'engage à venir à la Cour pour traiter les affaires de son maître. Il s'étonne que le duc de Modène ait demandé le gouvernement d'Auvergne, qui n'est pas vacant. Le duc de Candale ne l'avait eu qu'en dépôt, au moment où l'on enleva à son père le duché de Guyenne. Il appartient à Mazarin, qui a refusé de le céder même au comte de Soissons. Aff. étr. (France), t. 276, f° 134 v°.
5 juin. Calais.	Au cardinal Grimaldi, à Aix.	Mazarin le plaint de n'avoir pu convaincre les ministres du Roi de la pureté de ses intentions. On ne croit pas qu'il veuille s'opposer ouvertement au service du Roi, mais entretenir dans la Provence de fâcheuses divisions. Il doit travailler à détruire cette impression. Aff. étr. (France), t. 276, f° 135 v°.
5 juin. Calais.	Au duc de Castelnovo, à Paris.	On craint que le projet formé par la reine de Suède ne réussisse pas et l'on hésite à tenter l'entreprise. Aff. étr. (France), t. 276, f° 136 v°.
6 juin. Calais.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Lettre relative aux munitions envoyées à l'armée qui assiège Dunkerque[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 288.
6 juin. Calais.	A Lange, valet de chambre du Roi.	Mazarin lui envoie des ordres pour le garde-magasin de Mardick afin de faire donner de l'avoine et du foin pour les chevaux du Roi et de la Reine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 289.
6 juin. Calais.	A M. de Seyron.	Mazarin l'avertit des ordres donnés pour que la cavalerie de M. de Grandpré se rende à Abbeville, afin d'empêcher les ennemis de secourir Dunkerque. Détails sur les fortifications des places. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 290.
6 juin. Calais.	A M. Benier.	Mazarin lui annonce l'envoi de fonds pour les fortifications de la place de la Fère. Il lui parle ensuite des munitions et outils dont Benier avait la garde. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 291.
6 juin. Calais.	A M. de Beauvezé.	Ordre de se rendre le plus promptement possible à Abbeville avec le corps de cavalerie qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 343.
6 juin. Calais.	A M. de Fabert.	Prière de transmettre la lettre ci-jointe à La Vogadre, qui commande le régiment italien de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 344.
6 juin. Calais.	A M. de La Ferté.	Mazarin lui annonce que la tranchée est ouverte devant Dunkerque; il se plaint de M. de Grandpré, qui s'excuse de servir. Dans une seconde lettre du même jour, Mazarin donne plus de détails sur le siège de Dunkerque. Les ennemis s'assemblent à Ypres pour tenter le secours de cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 344.

[1] Voy. ci-dessus, p. 397, la lettre du 6 juin 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
6 juin. Calais.	A M. Lavogadre ou Lavogade.	Mazarin lui rappelle l'ordre de se rendre en toute hâte, avec le régiment italien qu'il commande, à l'armée qui assiège Dunkerque. Promesse d'envoi d'argent pour le payement des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 345.
6 juin. Calais.	Au Chancelier.	Mazarin lui annonce que son petit-fils, prisonnier à Gravelines, est en bonne santé. On ne négligera rien pour le changer avec un autre colonel. Aff. étr. (France), t. 275, f° 239.
7 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui recommande d'envoyer à l'infanterie, qui est à Ardres, l'ordre de se rendre au camp par la route de Bourbourg. M. de Schomberg doit se mettre en état de favoriser leur passage. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 291 v°. Ce billet est en grande partie autographe.
7 juin. Calais.	A M. Jacquier.	Lettre relative aux approvisionnements de l'armée en farine, blé, avoine. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 291 v°.
7 juin. Calais.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Mazarin lui parle des munitions de l'armée et particulièrement des soins qu'il doit prendre de l'hôpital. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 292 v°.
7 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Recommandation pour les soins à donner aux blessés. Imprimé page 177 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
7 juin. Calais.	A M. de La Prugne.	Remerciements et gratification pour la relation qu'il a envoyée de ce qui se passe au siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 294.
7 juin. Calais.	Au marquis de Castelnau.	Inquiétude que cause à Mazarin la blessure du comte de Drouin [1]. Recommandation à Castelnau de ne pas s'exposer à tous moments «comme pourrait le faire un volontaire». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 294.
7 juin. Calais.	A M. Lange.	Mazarin lui recommande principalement le soin de l'hôpital, pour lequel il doit soulager le sieur de Robertot. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 294 v°.
7 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Il doit fournir aux sieurs de Balaric et Maupertuis, que Mazarin envoie à Mardick, de quoi armer deux cent soixante-quinze soldats, moitié de piques, moitié de mousquets. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 295.
7 juin. Calais.	Mémoire pour les sieurs de Balaric et Maupertuis.	Mazarin envoie ces deux gentilshommes à Mardick pour faire le partage des cinq cent quarante-deux hommes venus de Brouage entre les régiments de la marine et de Riberpré [2]. Détails pour l'armement et l'habillement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 295.
7 juin. Calais.	A M. Donarel.	On donne les ordres nécessaires pour le payement des officiers anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 348.

[1] Ailleurs, Drouain.
[2] Voy. ci-dessus, p. 400, la lettre du 7 juin 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
7 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Ordre d'envoyer des armes et de l'argent pour l'armée qui assiège Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 348.
7 juin. Calais.	A M. de Lanau [1].	Mazarin a envoyé l'ordre au sieur de La Guillotière de lui remettre six cents louis d'or. Recommandation de donner mille livres au sieur de La Prugne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 348 v°.
8 juin. Calais.	A M. Colbert, intendant d'Alsace.	Mazarin l'engage à pousser le prince Ulrich de Würtemberg à faire des levées de troupes pour la France. Il faut aussi fortifier le régiment d'Alsace, s'occuper de Brisach et envoyer de l'argent à Francfort. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 296.
8 juin. Calais.	A M. de Mondejeu ou Mondejeux.	Mazarin le félicite de la diversion qu'il fait contre les ennemis et lui donne avis des intelligences que le prince de Condé peut avoir dans Arras. Enfin il lui parle du siége de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 297.
8 juin. Calais.	A M. Piètre.	Promesse qu'il sera pourvu à son remboursement pour les avances qu'il aura faites. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 298 v°.
8 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Le mauvais temps a empêché de recevoir des nouvelles de ce qui s'est passé à la tranchée. Mazarin annonce que le vaisseau qui transporte les troupes venues de Brouage partira bientôt. De nouveaux régiments doivent bientôt rejoindre l'armée. Avis des mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 299.
8 juin. Calais.	Aux Surintendants des finances.	Recommandation de s'entendre avec le Chancelier pour mettre un terme aux difficultés qui se rencontrent à la levée des taxes sur les officiers du sceau. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 349.
8 juin. Calais.	Au Chancelier.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 349.
8 juin. Calais.	Au comte de Grandpré ou à ceux qui, en son absence, commandent les troupes du Roi.	Ordre de se rendre à Ardres en toute diligence, avec les troupes sous leurs ordres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 349 v°.
9 juin. Calais.	A M. de Rouville, gouverneur d'Ardres.	Ordre d'envoyer à l'armée toutes les troupes qui arriveront à Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 300.
9 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données et les avis qu'il a envoyés à Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 300.
9 juin. Calais.	A M. Lange.	Lettre relative surtout aux soins qu'on doit donner à l'hôpital. Envoi de religieux pour assister Robertot. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 301. — Imprimé en partie page 178 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*

[1] De Lanau ou de Lavau est indiqué dans plusieurs lettres comme un gentilhomme de Mazarin qui était chargé d'assister au siége de Dunkerque.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
9 juin. Calais.	A M. Carac ou Cazac.	Remerciements pour le soin qu'il a mis à faire porter au camp un grand nombre de tonneaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 301.
9 juin. Calais.	Au duc d'Elbeuf.	Remerciements pour les boulets qu'il a envoyés au camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 350.
9 juin. Calais.	Au comte de Grandpré.	Mazarin se plaint de ce que le comte de Grandpré n'ait pas pris le commandement de la cavalerie, qui devait exécuter les ordres du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 350 v°.
9 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Mazarin lui rappelle qu'on lui a envoyé tout ce qu'il a demandé pour l'hôpital. Quatre chirurgiens ont été expédiés, et les blessés ne devront manquer de rien. On fait partir des jésuites et des capucins pour assister les malades. Envoi de vieux linge, de couvertures, de vin, d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 353. — Imprimé p. 177 dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
9 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Lettre relative aux munitions que l'on doit envoyer à l'armée et aux vaisseaux qui les doivent transporter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 354.
9 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin a donné tous les ordres nécessaires pour que les corps de la Salle et de Montpezat se rendissent au camp[1]. Il annonce, en outre, l'arrivée du corps de cavalerie, commandé par Seyron et Beauvezé[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 355.
10 juin. Calais.	A M. Talon.	Mazarin le charge d'exprimer au comte de Guiche combien il est peiné de sa blessure. Recommandation pour une distribution d'argent aux officiers d'artillerie. Soins donnés à l'hôpital. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 302.
10 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Avis sur la marche des troupes qui se rendent à l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 302 v°.
10 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce l'envoi de nouvelles troupes et de paysans pour les travaux du camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 303.
10 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Le bruit se répand que les ennemis veulent attaquer le camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 303 v°.
10 juin. Calais.	Au duc de Chaulnes.	Après des protestations d'estime et d'affection, Mazarin l'entretient du mouvement des troupes qui se rendent au camp et dont il faut hâter la marche. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 304.
10 juin. Calais.	A M. Rossignol.	Mazarin lui exprime son regret du mauvais tour qu'on lui a joué à Paris et lui promet sa protection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 305.

[1] Voy. ci-dessus, p. 402, la lettre du 9 juin 1658 à Turenne.
[2] Voy. ci-dessus, p. 402.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
10 juin. Calais.	A M. Lornai ou Launai ou Lavau [1].	Mazarin n'est nullement surpris des bons services que rend le corps anglais. Éloge de la bravoure de ces troupes et de l'ambassadeur. Mazarin insiste pour que l'on envoie d'Angleterre les renforts promis. Nécessité de perfectionner les lignes du camp pour repousser les attaques des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 356.
10 juin. Calais.	Au comte de Broglio.	Regret de la mort du comte de Drouïn ou Drouet, cornette des chevau-légers de Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 356 v°.
10 juin. Calais.	A M. de Vassy, commandant dans le fort Saint-Nicolas.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données des ennemis. Le bruit qu'ils font courir sur la force de leur armée, qui serait de 24,000 hommes, est faux. Ils seraient trop heureux s'ils en avaient quinze mille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 357.
•10 juin. Calais.	A M. de Rouville.	Mazarin lui annonce l'arrivée du régiment de Grancé et le prie de transmettre un billet à Schomberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 357.
10 juin. Calais.	A Mme de Chavigny.	Mazarin lui promet de ne pas se mêler du différend qu'elle a avec M. de Castelan. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 357 v°.
10 juin. Calais.	Aux agents généraux du clergé.	Lettre relative à un arrêt relatif à l'abolition en faveur du marquis de L'Hôpital. On écrit au Chancelier de l'annuler. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 357 v°.
10 juin. Calais.	A l'abbé Thoreau.	Mazarin s'en remet à la lettre qu'il écrit à l'évêque de Coutances [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 358.
10 juin. Calais.	A l'évêque de Nevers.	Protestations d'affection et de désir de le servir dans l'affaire de Cluny [3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 359.
10 juin. Calais.	A J.-B. Colbert.	Mazarin lui donne avis de la lettre qu'il écrit à l'évêque de Nevers pour qu'il remette entre ses mains ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 360 [4].
11 juin. Calais.	A M. de Rouville.	Mazarin le remercie de l'avis qu'il lui a donné du passage des troupes. Il espère que, malgré l'accident arrivé à M. de Montpezat, le corps qu'il commandait aura pu rejoindre l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 5e, f° 305 v°.
11 juin. Calais.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Il y a plusieurs jours qu'on n'a reçu de nouvelles de l'armée. Recommandations pour la nourriture et le payement des troupes. Détails sur les munitions de guerre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 307 v°.
11 juin. Calais.	A M. Talon, intendant de l'armée.	Dans une seconde lettre datée du 11 juin, Mazarin accuse réception d'une lettre du 9 reçue de l'armée. Il remercie Talon des nouvelles qu'il lui a données, et le charge de diverses recommandations. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 308.

[1] Ce nom est très difficile à déchiffrer et très douteux. Comme il est surtout question dans la lettre du corps anglais, on doit supposer que Mazarin s'adresse à un des chefs de ce corps.
[2] Voy. ci-dessus, p. 405, la lettre du 10 juin 1658 à l'évêque de Coutances.
[3] Voy. la même lettre à l'évêque de Coutances.
[4] Cf. la lettre du 10 juin 1658 adressée à l'évêque de Coutances.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Lettre relative aux munitions à fournir pour l'armée et aux mesures à prendre pour congédier des vaisseaux anglais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 386 v°.
11 juin. Calais.	A M. Talon.	Mazarin pense que les Espagnols embarqués à Saint-Sébastien feront le tour de l'Écosse pour se rendre dans les ports de Hollande. Il l'entretient ensuite des renforts envoyés à l'armée de Turenne [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 311.
11 juin. Calais.	A M. Talon.	Dans une autre lettre du même jour, Mazarin revient sur la route que doivent suivre les Espagnols embarqués à Saint-Sébastien. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 312.
11 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées. Détails demandés sur la blessure du comte de Guiche. Nouvelles du comte de Broglio, qui doit être trépassé, et du marquis de Biragne, dont la santé a donné des inquiétudes. Mazarin s'étonne que Turenne demande de nouveaux officiers d'artillerie; il croyait, vu l'état envoyé par le grand maître de l'artillerie, qu'il y en avait à l'armée plus qu'il ne fallait. Annonce de l'arrivée prochaine de nouveaux renforts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 308 v°.
11 juin. Calais.	A M. de Thou.	Mazarin le félicite de la manière dont il s'acquitte des fonctions d'ambassadeur en Hollande. Il lui parle de la nécessité de s'opposer au débarquement sur les côtes de Hollande des Espagnols embarqués à Saint-Sébastien [2]; enfin il lui donne des détails sur le siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 362.
11 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Lettre relative aux munitions déjà envoyées ou qu'on doit envoyer à l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 363 v°.
11 juin [3]. Calais.	A M. de Letancourt.	Mazarin rappelle ce qu'il a déjà fait pour l'artillerie, promet de la faire payer régulièrement et annonce l'envoi de nouvelles munitions et engins destinés à l'artillerie de l'armée de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 364 v°.
11 juin. Calais.	A M. Lange.	Recommandation de s'entendre avec Robertot pour assurer à l'armée le service des munitions de bouche, les distributions de vin, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 365 v°. — Imprimé en partie p. 179 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
11 juin. Calais.	Au cardinal Farnèse, à Rome.	Compliments sur sa promotion au cardinalat. Aff. étr. (France), t. 276, f° 137.
11 juin. Calais.	Au cardinal Delci, à Rome.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 137 v°.
11 juin. Calais.	A l'abbé Ranuccio de Baschi, à Rome.	Mazarin a appris avec beaucoup de plaisir les bonnes dispositions qu'il manifeste pour la France; il le prie de les conserver. Aff. étr. (France), t. 276, f° 138.

[1] Voy. ci-dessus, p. 406, la lettre du 11 juin 1658 à Turenne.
[2] Voy., ci-dessus, la lettre du 11 juin à Talon.
[3] Dans le manuscrit 63 de la *Correspondance des Pays-Bas*, cette lettre et la suivante portent la date du 12 juin.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 juin. Calais.	A M. Girolamo Cittadina, à Milan.	Mazarin le charge de faire exécuter les étoffes brodées et tapisseries que lui indiquera Colbert. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 188 v°.
11 juin. Calais.	A l'ambassadeur de Venise, à Paris.	Réponse à une lettre de l'ambassadeur qui le remercie des secours pécuniaires envoyés à Venise. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 188 v°.
11 juin. Calais.	A M. Elpidio Benedetti.	Mazarin exprime son étonnement de ce que le Pape est mécontent de voir la reine de Suède autorisée par lui à loger dans son palais. Rien de plus naturel, puisque cette princesse, étant en France, en avait fait la demande au Cardinal. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 139.
11 juin. Calais.	Au père Duneau.	Après avoir parlé de l'ambassadeur de Portugal à Rome, Mazarin l'entretient du mécontentement témoigné par le Pape parce qu'il a autorisé la reine de Suède à loger dans son palais de Rome. Il continue en disant que le retard de l'élection de l'empereur est favorable aux Allemands. Enfin il annonce que l'ennemi s'avance dans l'intention d'attaquer l'armée française qui assiège Dunkerque. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 140.
11 juin. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini.	Lettre relative au siège de Dunkerque, qui se poursuit heureusement. A Francfort, le collège électoral a donné l'investiture de Trino et de cette partie du Monferrat au duc de Savoie et privé le duc de Mantoue du titre de vicaire de l'Empire et de général de ses armées. Il a déclaré que, sous aucun prétexte, le futur empereur ne pourrait lui rendre ces dignités ni se mêler de la guerre entre la France et l'Espagne, ni envoyer de secours au roi d'Espagne. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 141.
11 juin. Calais.	Au maréchal de Gramont.	Mazarin lui envoie un gentilhomme pour le rassurer sur la blessure qu'a reçue le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont. On doit le transporter à Calais, où Mazarin en aura tout le soin possible. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 481.
12 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Lettre relative aux munitions pour l'armée de Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 366 v°.
12 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui recommande les mesures propres à assurer le succès du siège de Dunkerque. On hâte l'arrivée du maréchal de La Ferté à la tête de son armée, pour s'opposer aux mouvements des ennemis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 367 v°.
12 juin. Calais.	A Olivier Cromwell.	Remerciements pour les termes obligeants dont Cromwell s'est servi en écrivant à Mazarin[1]. On poursuit vivement le siège de Dunkerque. Il serait à souhaiter que Cromwell envoyât le renfort qu'il a promis. Publié par M. Guizot, *Hist. de la Rép. d'Angleterre et du Protectorat d'Oliv. Cromwell*, p. 636.

[1] Il y a une grande différence entre le ton poli et mesuré de cette lettre et celui d'une prétendue lettre de Mazarin à Cromwell citée par Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI), où le Cardinal aurait écrit au Protecteur «qu'il est affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde».

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 juin. Calais.	Au Sr Jacquier.	Sur les approvisionnements de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 425.
12 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Recommandations pour l'hôpital de l'armée. Envoi de jésuites, de capucins, de chirurgiens, pour soigner les malades et les blessés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 425. — Imprimé p. 179 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.* — Voy. aussi page 197 du même ouvrage.
13 juin. Calais.	A M. de Seyron.	Avis sur les mouvements des troupes françaises et ennemies. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 313.
13 juin. Calais.	A M. de Fabert.	Nouvelles du siège de Dunkerque, où tout marche à souhait. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 368.
13 juin. Calais.	A M. de Mondejeux.	Mazarin le remercie des avis qu'il donne des mouvements des ennemis. Après lui avoir parlé d'Arras et du gouvernement d'Abbeville, il l'entretient du siège de Dunkerque et des efforts tentés par les Espagnols pour secourir cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 368.
18 juin. [Calais.]	A M. de Ligniville.	Recommandation de faire surveiller un sieur Conche, qui a obtenu un passeport pour Saint-Quentin; il a longtemps servi parmi les ennemis. Aff. étr. (France), t. 43, f° 311.
14 juin. Calais.	A M. de Rouville.	Détails sur les mouvements des ennemis et sur les travaux que l'on fait à Ardres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 314.
14 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui donne avis des munitions rassemblées par les ennemis à Watten [1] (dont le nom est écrit Vouat). Elles sont probablement destinées à Gravelines. Schomberg doit prendre ses mesures pour s'opposer à ce qu'on introduise les munitions dans cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 369 v°.
14 juin. Calais.	A M. de Cayeux.	Recommandation de mettre à la disposition du maréchal de la Ferté tout ce qui est renfermé dans les magasins de La Fère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 370.
14 juin. Calais.	A M. Piètre.	Recommandation de faire tenir une lettre adressée à M. de Mondejeux et de l'informer de la mort du maréchal d'Hocquincourt. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 370 v°.
14 juin. Calais.	A M. Talon.	Mazarin lui parle des dépenses du siège de Dunkerque. «Je vois, lui écrit-il, que les dépenses vont fort viste, puisque seulement ce qui regarde les travaux de la tranchée monte à plus de deux cents pistoles par nuit. J'espère pourtant de faire en sorte qu'il ne manque de rien, quoyque j'aie déjà avancé tout l'argent que j'avois apporté et bonrsillé dans toute la cour, n'estant pas encore arrivée la voiture que nous attendions de Paris il y a plus de huit jours.» Il ajoute que les officiers d'artillerie ont grand tort de témoigner de la méfiance pour l'hôpital qui peut leur être dû. Il rappelle qu'on a fourni tout ce qui pouvait être nécessaire, et ajoute : «Je commence

[1] Voy. ci-dessus, p. 420. Lettre à Turenne du 14 juin 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		à croire qu'il y a des gens qui travaillent sous main pour insinuer le contraire, faisant plaindre des officiers et trouver à redire à tout ce qui se fait[1].» B. N., ms, f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 315 v°. — Cf. aff. étr. (PAYS-BAS), t. 45 (sans indication de page ni de folio).
14 juin. Calais.	A M. de Lanau.	Mazarin parle également des dépenses du siège de Dunkerque[2] à ce correspondant qui paraît avoir été un des agents chargés de fournir aux dépenses. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 316.
14 juin. Calais.	Au Sr Lange.	Mazarin lui recommande de travailler à faire cesser les plaintes au sujet desquelles Talon lui a écrit. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 316 v°.
14 juin. Calais.	Au marquis de Chouppes.	Mazarin lui annonce la victoire des Dunes et l'arrestation de Gordes et La Barben (*sic*)[3]. Imprimé dans les *Mém. du marquis de Chouppes*, 2e partie, p. 193-194 de l'édition citée.
14 juin. Calais.	A M. de la Prune ou de la Prugne.	Recommandation d'envoyer exactement tous les détails du siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 370 v°.
14 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Accusé de réception de plusieurs dépêches de Turenne. Mazarin s'en réfère, pour le reste, à la lettre qu'il lui a écrite le même jour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 371.
14 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Mazarin espère, d'après les assurances que lui donne Robertot, qu'il ne manque rien à l'hôpital pour les soins à donner aux blessés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 372. — Imprimé page 183 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot*.
14 juin. Calais.	Au duc de Longueville.	Remerciements pour tout ce que l'on a fourni, à Dieppe, pour l'armée, d'après les ordres du duc de Longueville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 426 v°.
14 juin. Calais.	A Madame Royale (duchesse douairière de Savoie).	Mazarin répond à une recommandation qu'elle lui avait adressée en faveur du marquis de Gordes. Ce personnage est loin de se montrer reconnaissant des services que lui a rendus Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 427.
14 juin. Calais.	Aux Surintendants des finances.	Recommandation, de la part du Roi, de faire payer au comte d'Harcourt une année de ses appointements de gouverneur d'Alsace et de grand écuyer de France. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 427 v°.
14 juin. Calais.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin lui annonce qu'il a écrit au Procureur général pour lui faire payer ses appointements. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 428.

[1] Ces plaintes de quelques officiers se trouvent reproduites dans les *Mémoires* du temps. (Voy. les mémoires de Mme de Motteville, le plus souvent hostiles à Mazarin.)
[2] Voy. l'analyse précédente.
[3] Sans doute le président de Forbin La Barben.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
14 juin. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui renvoie le sieur Polastron bien informé des nouvelles du siège et chargé des ordres du Roi. Il lui parle aussi de la révolte des paysans de la Sologne. Il termine en lui annonçant la mort du maréchal d'Hocquincourt. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 428 v°.
14 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin réclame un billet écrit de la main de Le Tellier qu'il a adressé à Turenne. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 33.
14 juin. [Calais.]	A l'évêque de Chartres.	Mazarin donne son approbation complète à la délibération du conseil ecclésiastique sur les religieux de Cluny. Aff. étr. (France), t. 275, f° 250.
15 juin. Calais.	A M. Talon.	Mazarin lui confirme ce qu'il lui a dit de la garde des prisonniers [1]. Il annonce l'envoi d'un de ses gentilshommes à Turenne avec une lettre de félicitations [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 317.
15 juin. Calais.	A Talon, intendant de l'armée.	Lettre où le Cardinal déclare que tout l'honneur de la victoire des Dunes revient à Turenne. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45 (sans indication de page ni de folio).
15 juin. Calais.	A M. Talon.	Dans une addition à la lettre à Talon, Mazarin insiste pour que l'on conserve avec soin toutes les pièces d'artillerie qui servent au siège de Dunkerque, ainsi que les munitions. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 318 v°.
15 juin. Calais.	Au Sr Jacquier.	Recommandations pour le blé, l'avoine et le pain de l'hôpital. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 318 v°.
15 juin. Calais.	A M. de Marins.	Mazarin le félicite de la part qu'il a prise au combat et à la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 319.
15 juin. Calais.	Au Sr Lange.	Mazarin le remercie de lui avoir donné la première nouvelle de la victoire en lui envoyant un de ses gardes. Recommandations pour l'hôpital. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 319.
15 juin. Calais.	A M. Delbos.	Mazarin lui promet sa protection et l'engage à avoir l'esprit en repos. Il lui recommande de tenir en bon état le régiment dont il est chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 319 v°.
15 juin. Calais.	A M. Casau.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a données. Recommandations pour que le comte de Soissons ne s'expose pas imprudemment. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 320.
15 juin. Calais.	A La Loyauté, commissaire de l'artillerie.	Recommandation pour que l'on veille à la conservation de tout ce qui sert à l'artillerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 320 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 420, la lettre du 14 juin 1658 adressée à Talon.
[2] Voy. ci-dessus, p. 423, la lettre du 15 juin 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
15 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	La Guillotière doit fournir des magasins de Mardick tout ce qui est nécessaire pour l'artillerie. Mazarin le charge de féliciter l'ambassadeur d'Angleterre sur la part prise par les Anglais à la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 320 v°. — Imprimé en partie page 172 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
15 juin. Calais.	A M. de Louvat ou de Lovat.	Mazarin lui recommande de féliciter l'ambassadeur d'Angleterre de la part qu'ont prise les Anglais à la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 321. — Imprimé en partie dans l'ouvrage sur *Thomas Grouchy*, p. 172.
15 juin. Calais.	A M. de Belfonds.	Mazarin ne croit pas que Turenne puisse rien faire contre la justice. Si Belfons examine bien les ordres que Turenne lui a donnés, il trouvera qu'il n'a pas sujet de s'en plaindre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 321 v°.
15 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Félicitations pour la part qu'il a eue au succès des armées du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 321 v°.
15 juin. Calais.	A M. de Beloy.	Mazarin lui exprime le désir que le duc d'Orléans puisse promptement apaiser «les rumeurs qui commencent dans son apanage». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 373 v°.
15 juin. Calais.	A M. de Castelnau.	Félicitations très vives sur la part qu'il a prise à la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 374.
15 juin. Calais.	A M. de Piloi.	Mazarin espère qu'il servira le Roi avec son zèle ordinaire. Il espère que les succès des armées du Roi détermineront les paysans à se soumettre [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 388.
15 juin. Calais.	A la comtesse de Dovent ou Druent.	Lettre de condoléance sur la mort de son fils. Aff. étr. (France), t. 275, f° 255.
15 juin. Calais.	Au comte de Dovent ou Druent.	Lettre de condoléance sur la mort de son frère. Aff. étr. (France), t. 275, f° 255 v°.
15 juin. Calais.	Au duc d'Orléans.	Remerciements pour les services rendus par le duc d'Orléans [2]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 256 v°.
15 juin. Calais.	A M. de Mondejeux.	Mazarin se félicite du succès obtenu au combat des Dunes et espère que les ennemis auront de la peine à réparer leurs pertes. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 44 v°.
16 juin. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin approuve fort tout ce que Schomberg lui mande à l'égard de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 521 v°.
16 juin. Calais.	A M. de la Guillotière.	Recommandation de faire fournir par les magasins de Mardick tout ce dont Turenne aura besoin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 322.

[1] Il y avait une révolte des paysans dans la Sologne, comme on l'a vu par une lettre du 25 juin 1658, adressée à Servien.
[2] Il s'agissait des troubles de la Sologne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
16 juin. Calais.	A l'électeur de Mayence.	Mazarin lui annonce la victoire remportée aux Dunes sur l'armée espagnole. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 394.
16 juin. Calais.	A M. Carac (*sic*).	Recommandation de s'occuper avec zèle des travaux du camp. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 394 v°.
16 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Réponse à des demandes de vivres et diverses choses nécessaires pour l'hôpital et les soins aux blessés et malades. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 394 v°.
16 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Envoi de plomb et de poudre pour le camp. Demande de comptes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 395 v°.
16 juin. Calais.	A M. Talon.	Inquiétude que cause à Mazarin la blessure de Castelnau. Il espère que, malgré les «grimaces de devotion» du marquis de Leyde, Dunkerque sera bientôt pris. Envoi de munitions de guerre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 396.
16 juin. Calais.	Au Sr Lange.	Mazarin a appris avec plaisir que les plaintes sur la manière dont on soigne les blessés ne sont pas fondées. On va envoyer, outre les capucins, des prêtres séculiers. Il lui parle ensuite de l'artillerie, des prisonniers, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 429 v°. — Dans une addition au f° 431 v°, Mazarin lui annonce l'envoi d'un ordre par lequel il recevra trois mille louis d'or «pour rescompenser ceux qui ont faict des prisonniers et qui les consigneront».
16 juin. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui réclame un papier, écrit de la main de Le Tellier, qu'il lui a envoyé. Il lui demande aussi une réponse pour le corps de cavalerie qui est aux portes de Calais [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 431 v°.
17 juin. Calais.	A M. de Turenne.	On fournira de Mardick tout ce qui peut être nécessaire pour la continuation du siège de Dunkerque. Mazarin ajoute, en parlant de la victoire des Dunes : «Il n'est pas nécessaire d'exagérer les choses qui parlent d'elles-mêmes, outre que ce n'est trop vostre coustume, et vous ne devez pas douter que chacun ne donne le prix que mérite l'action que vous venez de faire, et, en mon particulier, j'en ay une double joye, puisque, outre les grandes conséquences pour l'advantage du service du Roy et la gloire de ses armes, je prends la part que tout le monde sçait à tout ce qui vous regarde.» Mazarin exprime ensuite le désir de récompenser les officiers qui se sont le plus distingués à la bataille des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 323 v°.
17 juin. Calais.	A M. Talon.	Lettre relative aux prisonniers que Talon lui envoie. Argent à donner à ceux qui remettront des prisonniers entre ses mains. Recommandation d'envoyer un récit détaillé et exact de la victoire des Dunes. Leurs Majestés ont assisté au *Te Deum* chanté pour ce succès. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 324.
17 juin. Calais.	Au marquis de Créqui.	Félicitations pour la part qu'il a eue à la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 324 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 423, la lettre du 15 juin 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
17 juin. Calais.	Au marquis d'Humières	Lettre de condoléance à l'occasion du malheur arrivé à son frère. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 325 v°.
17 juin. Calais.	Au colonel Lockhart.	Lettre de félicitations à l'occasion de la victoire des Dunes et de la «conduite généreuse et intrépide» de Lockhart. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 324 v°. — Publié par M. Guizot, *Hist. de la Rép. d'Angleterre et du Protectorat d'Oliv. Cromwell*, t. II, p. 636.
17 juin. Calais.	A M. de Bussy-Rabutin.	Félicitations sur sa conduite à la bataille des Dunes. Leurs Majestés en ont témoigné leur satisfaction. Promesse de récompense. Mazarin se souviendra toujours des preuves d'amitié que Bussy lui a données dans tous les temps. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 325. — Publié par M. Feuillet de Conches, dans les *Causeries d'un curieux*, t. III, p. 493.
17 juin. Calais.	Au maréchal de Gramont.	Mazarin lui annonce que le comte de Guiche, son fils, sera bientôt complètement rétabli de la blessure qu'il a reçue au siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 329 v°.
17 juin. Calais.	A M. de Brassy, mestre de camp de cavalerie.	Le Roi, satisfait de ses services, lui a accordé une indemnité de trois mille livres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 53.
18 juin. Calais.	A M. Balthazar.	Protestations d'amitié. Mazarin le prie de venir le trouver le plus tôt possible. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 330.
18 juin. Calais.	A M. de Mondejeux.	Mazarin lui annonce la victoire remportée sur les ennemis près de Dunkerque et espère de nouveaux succès pour cette campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 374.
18 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Mazarin se plaint de l'obscurité de sa lettre et de la précipitation avec laquelle Robertot lui écrit. Détails sur les dépenses, sur les approvisionnements, etc. Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas Grouchy, sieur de Robertot*, p. 191. — Voy. aussi page 196 du même ouvrage.
18 juin. Calais.	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'engage à conférer avec un sénateur suédois «qui a proposé une affaire qui concerne la diversité des langues». Mazarin désire qu'il puisse s'entretenir avec les personnes les plus habiles en cette matière [1]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 257.
18 juin. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Mazarin lui annonce la victoire des Dunes. Détails sur la bataille et sur la mort d'Hocquincourt [2]. Aff. étr. (France), t. 276, f° 142.
18 juin. Calais.	Au père Duneau, à Rome.	Après lui avoir parlé d'une lettre de Bernardino Cioffi, qui lui inspire quelque défiance, Mazarin donne, comme dans la dépêche précédente, des détails sur les avantages obtenus par les Français. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 276, f° 144 v°.

[1] Il s'agissait probablement d'un projet de langue universelle.
[2] Tous ces détails se trouvent dans les dépêches publiées ci-dessus, p. 423 et suiv.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
18 juin. Calais.	A Elpidio Benedetti.	Indifférence qu'il convient d'avoir pour la conduite que l'on tient à Rome; intérêt réel des nouvelles qu'il envoie sur les succès des Français. Aff. étr. (France), t. 276, f° 146.
18 juin. Calais.	A l'abbé Bracuse[1].	Si Astalti et Madalchini veulent se déclarer pour la France, on pourra leur donner des pensions de trois mille écus et plus. Inquiétude qu'inspire à Mazarin le cardinal Orsini. Pour les nouvelles, il le renvoie à la dépêche adressée le même jour au cardinal Antonio Barberini. Dans le cas où la reine de Suède ne voudrait pas rester à Rome, il faut la détourner de venir en France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 147 v°.
18 juin. Calais.	A la reine de Suède.	Félicitations sur son arrivée à Rome. Il met son palais à la disposition de la reine. Il ne peut croire que le Pape ait vu avec peine le retour de cette princesse à Rome et son installation dans le palais de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 149 v°.
18 juin. Calais.	A l'abbé Siri, à Florence.	Mazarin le félicite de son arrivée à Florence. On voit que Siri était chargé d'y traiter d'un mariage[2]. Mazarin termine par la nouvelle de la victoire des Dunes. Aff. étr. (France), t. 276, f° 150 v°.
18 juin. Calais.	A M. Casau.	Satisfaction des services qu'il rend. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 54.
18 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Lettre relative à un inventaire des munitions en magasin. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 55 v°.
18 juin. Calais.	A M. Talon.	Douleur que Mazarin éprouve de la blessure de Castelnau. Résolution de pousser vivement le siège de Dunkerque. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 45, f° 57.
19 juin. Calais.	A M. Millet.	Mazarin lui annonce la victoire des Dunes, approuve ce qu'il a écrit pour les négociations qu'il poursuit à Parme et le prie de continuer à l'avertir de ce qui s'y passera. Aff. étr. (Parme), t. 11; original signé.
19 juin. Calais.	A M. Pellot.	Mazarin a vu avec beaucoup de satisfaction ce qu'il lui mande du bon état où toutes choses commencent à se mettre en Dauphiné. Prière de payer 8,000 pistoles pour l'armée d'Italie. «La nouvelle du gain de la bataille des Dunes ne lui sera pas un petit renfort pour l'aider à surmonter toutes les difficultés.» Aff. étr., Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 81.
19 juin. Calais.	A M. Doua (?).	Lettre relative à l'armée d'Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 376.
19 juin. Calais.	A M. d'Oppède.	Mazarin regrette la conduite du parlement d'Aix, qui le met dans l'impossibilité de le servir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 377 v°.

[1] Ou plutôt Braccèse.
[2] La lettre ne s'explique pas sur ce mariage; mais comme le fils du grand-duc de Toscane épousa quelques années plus tard une des filles de Gaston d'Orléans, il est probable qu'il s'agissait déjà de cette négociation en 1658.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
19 juin. Calais.	A M. Brachet.	Mazarin lui envoie une lettre pour le duc de Modène et lui recommande de veiller aux dépenses de l'armée d'Italie. Il termine en lui annonçant la victoire remportée près de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 374 v°.
19 juin. Calais.	A Servien, ambassadeur à Turin.	Annonce de la victoire des Dunes. Instances pour que les troupes de Piémont entrent en campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 376 v°.
19 juin. Calais.	Au président d'Oppède.	Éloge de son zèle pour le maintien de la tranquillité en Provence. Le Roi a donné l'ordre d'arrêter M. de Gordes. Autres mesures pour réprimer les cabales. Nouvelles des succès obtenus aux Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 397.
19 juin. Calais.	A l'évêque de Valence.	Lettre relative au parlement de Valence. Aff. étr., Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 52. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 398 v°.
19 juin. Calais.	A Saint-Aunez ou Aunais.	Nouvelles des succès de l'armée du Nord. Espoir qu'il en sera de même en Catalogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 398 v°.
19 juin. Calais.	A l'évêque d'Orange.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 399.
19 juin. Calais.	A Dunaret ou Donaret (?) [nom douteux].	Envoi d'argent et d'une commission pour commander la cavalerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 400.
19 juin. Calais.	A M. de Baas.	Accusé de réception des lettres qu'il a écrites en faveur de son frère. Mazarin promet d'en tenir compte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 400 v°.
19 juin. Calais.	A M. de Chouppes.	Mazarin lui parle des succès obtenus par les armes du Roi et lui annonce le départ prochain du duc de Mercœur pour la Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 432.
19 juin. Calais.	A M. Gravier.	Recommandation de donner part au président d'Oppède de tout ce qui concernera son emploi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 432.
19 juin. Calais.	Au marquis Ville.	Mazarin, en lui annonçant le succès des armes du Roi à Dunkerque, exprime l'espoir qu'il en sera de même en Italie. Il annonce l'envoi de plusieurs régiments pour fortifier l'armée française dans le pays. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 432 v°.
19 juin. Calais.	Au duc de Modène.	Mazarin lui parle d'abord des succès obtenus par les armes du Roi à Dunkerque, puis des renforts envoyés à l'armée d'Italie, des dépenses de cette armée, des relations entre les ducs de Modène, de Mantoue et de Parme, d'un projet formé par la reine de Suède pour la conquête de Naples, enfin de la nécessité de maintenir sévèrement la discipline dans son armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 435 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
19 juin (?)[1]. Mardik (?)[2].	Au duc de Mercœur.	Détails sur les affaires d'Italie et sur les succès obtenus à Dunkerque; recommandation au duc de se rendre immédiatement en Provence et d'y rester jusqu'à ce que le calme soit entièrement rétabli. Nouvelle de l'arrestation de M. de Gordes par ordre du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 441 v°.
20 juin. Calais.	Au chevalier Paul.	Mazarin a fait examiner en sa présence les comptes de la marine, qui sont défectueux. On doit obliger le trésorier à suppléer à ce qui y manque. On envoie au chevalier Paul les ordres de l'amiral pour la flotte. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 331 v°.
20 juin. Calais.	A M. de Vendôme.	Mazarin est disposé à lui accorder toutes les satisfactions raisonnables qu'il peut désirer pour sa maison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 376 v°.
20 juin. Calais.	A Mme de Vendôme.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 377.
20 juin. Calais.	A l'évêque de Rennes.	Mazarin le remercie de lui avoir fait connaître les sentiments du maréchal [probablement de La Meilleraye]. Il espère le voir bientôt à Amiens ou à Abbeville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 337.
20 juin. Calais.	Au duc de Mercœur.	Mazarin lui annonce qu'on doit lui envoyer de Paris une commission du grand sceau en faveur du président d'Oppède, afin qu'en l'absence du duc de Mercœur, il commande dans la Provence. B. N., ms. fr. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 377 v°.
20 juin. Calais.	A Mme de Vendôme.	D'après ce que lui dira le sieur d'Étemar, elle reconnaîtra la passion qu'a Mazarin pour son service et celui de sa famille. Aff. étr. (France), t. 275, f° 260.
21 juin. Calais.	A M. de Roncherolles, gouverneur de Landrecies.	Mazarin désire recevoir plus souvent de ses nouvelles; il lui annonce qu'il doit se préparer à envoyer à l'armée les Suisses qui sont dans Landrecies. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 331 v°.
21 juin. Calais.	A Talon, intendant du Quesnoy.	Recommandation de donner souvent des nouvelles des ennemis. Il doit avertir aussi de leurs mouvements le maréchal de La Ferté et M. de Mondejeux, gouverneur d'Arras. Envoi d'argent pour faire travailler aux fortifications du Quesnoy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 332.
21 juin. Calais.	Au comte de Ligneville.	Mazarin répond aux réclamations du comte pour les Lorrains qui avaient fait des prisonniers dans le combat des Dunes. L'intention du Roi est que l'on donne quelque gratification à ces Lorrains. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 332 v°.
21 juin. Calais.	A M. Lanau.	Mazarin lui demande le détail des sommes qu'il lui a envoyées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 333.

[1] Le chiffre 19 est très incertain. Les caractères sont mal formés.
[2] Le *19 juin*, Mazarin était à Calais, et non à Mardick, comme on l'a vu par les lettres précédentes. Cette circonstance ferait supposer que la date du 19 juin n'est pas exacte.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
21 juin. Calais.	Au maréchal d'Estrées.	Réponse à une lettre de félicitations sur la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 333 v°.
21 juin. Calais.	Au marquis de Cœuvres.	Réponse sur le même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 333 v°.
21 juin. Calais.	Au duc de Chaulnes.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 334.
21 juin. Calais.	Au duc de Longueville.	Même sujet, avec protestations de son «très humble service» pour le duc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 334 v°.
21 juin. Calais.	Au grand maître de l'artillerie.	Mazarin ne doute pas de la joie que lui a causée la victoire de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 378 v°.
21 juin. Calais.	A M. de Fabert.	Mazarin lui annonce qu'il donne ordre au président Morel de payer douze mille livres à M. de Vandy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 379 v°.
21 juin. Calais.	A M. de Vandy.	Même sujet. Indication des dépenses pour lesquelles cette somme est allouée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 379 v°.
21 juin. Calais.	A J.-B. Colbert.	Ordre de payement pour la garnison de Montmédy. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 380.
21 juin. Calais.	Au président Morel.	Mazarin le charge de faire payer douze mille livres à M. de Vandy B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 380.
21 juin. Calais.	A M. de Robertot.	Nouvelles recommandations de Mazarin pour que les malades et blessés soient bien soignés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 405. — Imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot*, p. 194.
21 juin. Calais.	A M. Carac.	Ordre relatif au payement d'une somme réclamée par l'ambassadeur d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 405.
21 juin. Calais.	Au Sr Lange.	Lettre relative à diverses dépenses. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 405 v°.
21 juin. Calais.	Au Sr Jacquier.	Sur les fournitures de vivres pour l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 408.
21 juin. Calais.	A M. de La Guillotière.	Sur les munitions des magasins de Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 408.
21 juin. Calais.	A M. Dufaur.	On peut assurer les compagnies suisses en garnison au Quesnoy qu'elles seront payées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 409.
21 juin. Calais.	Au prince de Salm.	Mazarin s'est efforcé de lui procurer l'emploi qu'il désire; mais il n'est pas sûr de réussir. Il a écrit au sieur Colbert de lui faire donner deux mille écus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 443 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
21 juin. Calais.	A M. de Mondejeux.	Mazarin est persuadé que les succès des armes du Roi causent une vive joie à M. de Mondejeux. Il lui promet sa protection pour le chevalier de Vandy et lui donne des nouvelles du siège de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 405 v°.
22 juin. Calais.	A M. de Mondejeux.	Mazarin se réjouit avec lui du succès de la bataille des Dunes et s'afflige des blessures qu'ont reçues deux proches parents de Mondejeux, Montataire et Saucour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 380 v°.
22 juin. Calais.	A M. Colbert d'Alsace.	Après l'avoir renvoyé à son frère, J.-B. Colbert, pour certaines propositions qu'il lui a faites, Mazarin exprime le regret de la lenteur des levées du prince Ulrich de Würtemberg et du colonel Balthazar, et recommande de les presser. Il lui parle ensuite de l'établissement d'un collège de jésuites en Alsace et le charge d'examiner cette question. Enfin il lui demande des renseignements sur des achats de poudre que l'on a proposés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 381. — Aff. étr. (France), t. 275, f° 265.
22 juin. Calais.	Au duc François de Lorraine.	Le fils du duc est arrivé depuis trois jours et a été fort bien reçu de Leurs Majestés. Il se rendra demain à l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 282 v°.
22 juin. Calais.	A M. d'Estrades.	Mazarin lui parle de la joie qu'a causée la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 283 v°.
22 juin. Calais.	A M[lle] de Montpensier.	Toujours sur la victoire de Dunkerque. Remerciements des sentiments exprimés par Mademoiselle. Désir que les eaux de Forges la rétablissent promptement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 384.
22 juin. Calais.	A M. de Bar.	Réponse à une lettre de félicitations pour la victoire de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 62, f° 384 v°.
22 juin. Calais.	A M[elle] de Lartigue ou Lartigne ou de Larligne.	Réponse à une lettre de félicitations à l'occasion de la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 57, f° 445.
22 juin. Calais.	Au duc d'Épernon.	Lettre sur le même sujet. Aff. étr., Petits fonds, Bourgogne, t. 1492, f° 167, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 445 v°.
22 juin. Calais.	Au Procureur général.	Ordre du Roi de payer à la princesse palatine les cinq mille livres qui lui sont dues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 445 v°.
22 juin. Calais.	A M. de Bieules.	Mazarin lui annonce que le Roi lui a donné le gouvernement de Carcassonne. Éloge de la fidélité de M. de Bieules. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 446.
22 juin. Calais.	Au prince de Conti.	Remerciements pour la lettre qu'il a écrite de Catalogne à Mazarin. Nouvelles de la victoire des Dunes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 445.
22 juin. Calais.	Au président de Saint-Julien du département de Grenoble.	Mazarin lui confirme ce que lui a écrit Le Tellier. Le Roi lui accorde la permission d'aller aux eaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 445 v°, et Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 33.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 juin. Calais.	A M. Crats.	Mazarin lui a accordé une pension de trois mille livres sur son abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 446.
22 juin. Calais.	A l'abbé de Bonzy.	Remerciements pour le souvenir du grand-duc de Toscane et pour les vins que Bonzy lui a présentés de la part de ce prince. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 446.
22 juin. Calais.	A M. de Pardaillan.	Remerciements pour le soin qu'il a pris des affaires de la Guyenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 446 v°.
22 juin. Calais.	A la comtesse du Bourg ou Dubourg.	Lettre de condoléance sur la mort du comte Dubourg et promesse de ne rien oublier pour la soulager dans son affliction [1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 446 v°.
22 juin. Calais.	A l'abbé de Broglie.	Mazarin lui donne des nouvelles de la santé du comte Carle de Broglie, qui a bien supporté un voyage dont on redoutait la fatigue. Aff. étr. (France), t. 276, f° 152.
22 juin. Calais.	Au cardinal Farnèse, à Rome.	Félicitations adressées au cardinal Farnèse, parce qu'il est destiné à la légation de Bologne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 152 v°.
22 juin. Calais.	Au cardinal Sacchetti, à Rome.	Compliments et souhaits que son neveu marche sur ses traces. Aff. étr. (France), t. 276, f° 153.
23 juin. Calais.	Au Chancelier.	Réponse à des félicitations sur la victoire des Dunes. Aff. étr. (France), t. 275, f° 277.
23 juin. Calais.	Au Chancelier.	Recommandation pour le sieur de Vaumontel (*sic*), capitaine au régiment de Normandie. Aff. étr. (France), t. 275, f° 277.
23 juin. Calais.	A M. Servien.	Réponse à une lettre de félicitations pour la victoire de Dunkerque. Aff. étr. (France), t. 275, f° 278.
23 juin. Calais.	A J.-B. Colbert.	Il doit recommander au Procureur général de faire payer au sieur Pilhon quatre mille livres qui lui restent dues pour ses appointements de l'année précédente. Aff. étr. (France), t. 275, f° 279.
25 juin. Mardik.	A Olivier Cromwell.	Mazarin lui annonce la prise de Dunkerque, dont la conquête «fera un grand éclat dans le monde». La place sera livrée aux Anglais, conformément aux traités. Publié par M. Guizot, *Hist. de la Rép. d'Angleterre et du Protectorat d'Oliv. Cromwell*, t. II, p. 639.
25 juin. Mardik.	A M. de Mondejeux.	Mazarin lui annonce la reddition de Dunkerque, dont M. d'Équancourt lui fera connaître, de vive voix, tous les détails. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 450 v°.

[1] Voyez ci-dessus, p. 439, la lettre du 17 juin où Mazarin exprime ses regrets de la mort du comte du Bourg.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 juin. Mardik.	A M. d'Ormesson.	Mazarin le remercie de la diligence avec laquelle il lui a envoyé les pelles et les fascines qu'il avait demandées. Recommandation de faire charger sur une bélandre des justaucorps, des chemises, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 452.
25 juin. Mardik.	A M. de Nouveau.	Réponse à une lettre de félicitations sur la victoire des Dunes. Aff. étr. (France), t. 275, f° 283.
26 juin. Mardik.	Au Procureur général.	Inquiétude qu'éprouve Mazarin de la maladie du Procureur général. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51, f° 334 v°, et t. 23, 202, f° 251.
26 juin. Mardik.	A l'abbé Fouquet.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 334 v°.
28 juin. Mardik.	A M. de Gourville.	Mazarin lui parle de l'inquiétude que lui cause la maladie du Procureur général. Il recommande à Gourville de s'entendre avec Colbert pour les approvisionnements et l'argent nécessaires pour l'armée et le service du Roi en Allemagne et en Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 336.
28 juin. Mardik.	Au comte de Broglie.	Mazarin se félicite de ce qu'il n'y a plus rien à craindre de sa blessure. Il lui promet sa protection et le payement de ce qui lui est dû. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 396 v°.
28 juin. Mardik.	Au comte Santus.	Mazarin tiendra tout ce qu'il lui a promis. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 337.
28 juin. Mardik.	A l'évêque de Fréjus.	Mazarin le prie de lui donner des nouvelles de la santé du marquis de Castelnau qui lui cause beaucoup d'inquiétude. Nouvelles du siège de Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 337.
28 juin. Mardik.	A M. de Vassy.	Accusé de réception de ses lettres et des avis qu'il a donnés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 337 v°.
28 juin. Mardik.	A Nacar, munitionnaire dans l'armée de M. le maréchal de La Ferté.	Lettre relative au service des munitions pour l'armée du maréchal de La Ferté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 455 v°.
28 juin. Mardik.	A M. de La Cardonnière.	Mazarin lui promet son appui auprès des surintendants pour lui faire payer ce qui lui est dû. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 455 v°.
28 juin. Mardik.	A M. de Lavogadre.	Lettre relative au payement et à l'entretien des troupes qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 456.
28 juin. Mardik.	A M. de Nouveau.	Réponse à une lettre où M. de Nouveau témoignait sa joie du succès de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 457 v°.
22 juin. Mardik.	A M. de Gontery.	Lettre sur le même sujet. Mazarin annonce à la fin que M. de La Ferté doit entreprendre bientôt quelque chose de considérable. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 457 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
28 juin. Mardik.	A M. de Marsilly.	Mazarin a été bien aise de voir que son régiment se rendait en Catalogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 409.
28 juin. Mardik.	Au marquis de Chouppes.	Mazarin a appris avec plaisir que le calme est rétabli en Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 409. — Imprimé dans les *Mémoires de Chouppes*, p. 197-198 de la seconde partie, édition de 1753.
28 juin. Mardik.	Au duc d'Elbeuf.	Il est nécessaire que le sieur de Grandmoulin se rende à Mantes en exécution des ordres du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 409 v°.
28 juin. Mardik.	Au président d'Oppède.	Mazarin l'engage à ne pas céder aux factieux qui refusent, en Provence, de payer ce qui est dû au Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 410.
28 juin. Mardik.	Au duc François de Lorraine.	Mazarin le remercie, de la part du Roi, de la joie qu'il témoigne à l'occasion des succès obtenus par les armes françaises à Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 411.
29 juin. Mardik.	A la comtesse de Béthune.	Réponse à une lettre où la comtesse témoignait sa joie des succès obtenus à Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 385 v°.
29 juin. Mardik.	Au duc de Vendôme.	Protestations d'amitié et de désir de servir. Mazarin est persuadé que le Chancelier et les Surintendants s'empresseront de faire ce qu'il souhaite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 385 v°.
29 juin. Mardik.	A M. de Beaufort.	Réponse à une lettre de félicitation pour les succès obtenus par les armes du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 458 v°.
29 juin. Mardik.	Au Chancelier.	Recommandation pour M. de Vendôme. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 458 v°.
29 juin. Mardik.	Aux Surintendants des finances.	Même sujet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 459.
29 juin. Mardik.	Au comte de Béthune.	Mazarin ne doute pas de la joie qu'il a éprouvée en apprenant les heureux succès de Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 459.
29 juin. Mardik.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin a été très heureux d'apprendre que la santé du Procureur général est meilleure. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 459 v°.
29 juin. Mardik.	Aux Surintendants des finances.	Mazarin leur recommande les intérêts du prince de Conti, qui lui sont aussi chers que les siens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 459 v°.
29 juin. Mardik.	A M. Brachet.	Lettre relative aux dépenses de l'armée d'Italie que commandait le duc de Modène. Mazarin regrette de ne pas pouvoir fournir les sommes nécessaires pour que l'on fasse de grands progrès. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 460 v°.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
29 juin. Mardik.	A M. de La Ferté.	Après lui avoir parlé du succès des armes du Roi, Mazarin lui annonce qu'on lui réserve un siège important[1]. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 92.
30 juin. Mardik.	A Pawel, résident de l'Electeur palatin à Paris.	Mazarin lui confirme ce que Gravel a été chargé de lui dire de la part du Roi. Promesse de le défendre contre le duc de Bavière, s'il est attaqué, et de faire supprimer un livre imprimé à Paris, et «dont le contenu blessoit la dignité et les intérests de S. Alt.». Plaintes à l'occasion du retard apporté aux levées du duc Ulrich de Würtemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 417 v°.
30 juin. Mardik.	A Ch. Colbert, intendant d'Alsace.	Après lui avoir parlé d'affaires relatives à l'Alsace, Mazarin s'en remet à lui et à M. de Saint-Geniez pour les travaux à exécuter à Brisach. Il sera de son devoir de faire rendre par le duc de Würtemberg l'argent pour les troupes qu'il n'aura pas levées, et de faire marcher immédiatement l'infanterie et la cavalerie qui sont restées en Alsace. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 419.
30 juin. Mardik.	A M. Pellot.	Recommandation d'envoyer le plus tôt possible l'argent dû par le Dauphiné, afin de fournir à l'Italie et à la Catalogne «les assistances, sans lesquelles Sa M^{té} recevroit un préjudice irréparable». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 419. — Aff. étr. (France), Petits fonds, Dauphiné, t. 1549, f° 43.
30 juin. Mardik.	A M. de Fréjus.	Envoi de lettres demandées par la princesse de Conti. Mazarin lui indique dans quel sens on doit répondre à la reine de Suède; on doit surtout empêcher qu'elle ne vienne en France. Il faut remercier Atto des avis qu'il a envoyés de Francfort. Il termine en disant qu'on a quelque espoir de la guérison du marquis de Castelnau. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 419 v°.
30 juin. Mardik.	A M. Servien, ambassadeur à Turin.	Mazarin ne pense pas que le duc de Modène ait lésé la maison de Savoie par son traité avec le duc de Mantoue. Il lui donne ensuite des détails sur le succès des armes du Roi. Il engage l'ambassadeur à presser les ministres de Piémont de mettre leurs troupes en campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 466.
30 juin. Mardik.	A M. du Lieu, à Lyon.	Recommandation de faire tenir une lettre au marquis Cataneo, qui a amené des troupes d'Italie pour le régiment de Mazarin. Le Cardinal fait ensuite diverses prescriptions pour ces recrues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 467.
30 juin. Mardik.	Au marquis Cataneo.	Mazarin regrette le malheur qu'il a eu dans son passage d'Italie en France. Il l'attribue à la méprise du premier président d'Oppède, et l'assure que les soldats et les officiers qu'il amène seront fort bien traités. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 467 v°.
1er juillet. Mardik.	A M. du Bosquet.	Il apprendra par une lettre de Le Tellier ce qui concerne la garnison de la place de Metz. Pour le congé de deux mois,

[1] Il s'agissait du siège de Gravelines.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		Mazarin le conjure de ne pas le prendre si le service du Roi peut en souffrir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 421.
1er juillet. Mardik.	A M. de La Boulaie.	Protestations d'amitié. En ce qui concerne l'abbesse de Maubuisson, Mazarin lui répond qu'elle est guérie. S'il y a lieu de pourvoir à cette abbaye, Mazarin promet de s'occuper de ses intérêts. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 421.
1er juillet. Mardik.	A M. de Mondejeux.	Après quelques renseignements sur des prisonniers, Mazarin le prie de seconder le maréchal de La Ferté. Il termine en lui donnant des nouvelles de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 422 v°.
1er juillet. Mardik.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin lui parle d'abord de la mort de son père[1] et ajoute des protestations d'amitié, avec promesse de lui envoyer des munitions pour mettre sa place en bon état. B. B., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 423.
1er juillet. Mardik.	A l'abbé de La Rocheposay.	Mazarin a regretté de n'avoir pas pu le servir dans l'affaire pour laquelle il lui a écrit de Rome. Protestations d'amitié. B. N., m. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 423 v°.
1er juillet. Mardik.	A M. de la Marcouse ou de la Marconse, colonel de cavalerie.	Envoi d'argent pour lui et pour les cavaliers qu'il commande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 424.
1er juillet. Mardik.	Au duc d'Orléans.	Remerciements pour la lettre que le prince lui a écrite. Nouvelles des succès de l'armée et de la santé du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 424.
1er juillet. La Fère.	A M. de Fabert.	Lettre relative aux mouvements des ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 109.
1er juillet. Mardik.	A M. Lockhart.	Mazarin lui annonce qu'il ne pourra aller le voir, comme il en avait le projet, parce qu'il accompagne le Roi à Calais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 468.
2 juillet. Calais.	A M. de La Guillotière.	Recommandations pour l'envoi de divers objets que la Cour a laissés à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 468 v°.
2 juillet. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini.	Mazarin se plaint vivement de la manière dont le Pape traite la reine de Suède, parce qu'elle a embrassé le parti de la France. Nouveaux succès des armées françaises : prise de Dunkerque, siège de Bergues. Aff. étr. (France), t. 276, f° 153 v°.
2 juillet. Calais.	A la reine de Suède.	Mazarin s'étonne que le Pape l'ait blâmé d'avoir cédé son palais à la reine de Suède. Elle doit se montrer indifférente au mauvais vouloir que lui témoigne Sa Sainteté. Aff. étr. (France), t. 276, f° 155.
3 juillet. Calais.	A l'abbé Braccese.	Lettre relative à la conduite du Pape envers la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 157.

[1] Voy., sur la mort du maréchal d'Hocquincourt, ci-dessus, p. 420.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
3 juillet. Calais.	Au père Duneau.	Mazarin accuse Cioffi de fourberie; il se plaint de la conduite du Pape envers la reine de Suède et termine en lui parlant du prince Pamfitio. Aff. étr. (France), t. 276, f° 158.
3 juillet. Calais.	Au prince Borghèse, à Rome.	Félicitations à l'occasion de son mariage avec Léonora Boncompagni. Aff. étr. (France), t. 276, f° 159.
3 juillet. Calais.	A Ottavio del Bufalo, à Rome.	Lettre de compliment sur son mariage avec la signora Romibera della Valle. Aff. étr. (France), t. 276, f° 159.
3 juillet. Calais.	A Bartolomeo Lomellini, à Rome.	Même sujet à l'occasion du mariage de son fils Agostino avec la signora Ersilia Lomellini. Aff. étr. (France), t. 276, f° 159 v°.
3 juillet. Calais.	A Francesco Giustiniani, ambassadeur de Venise à Rome.	Les succès des armes de la France, bien loin d'enorgueillir le Roi, ne font que lui inspirer un plus vif désir de la paix, dont profitera toute la chrétienté et surtout la république de Venise. Aff. étr. (France), t. 276, f° 159 v°.
3 juillet. Calais.	A Elpidio Benedetti.	Il faut persuader à la reine de Suède qu'elle ne doit pas songer à quitter Rome et surtout qu'il est impossible qu'elle revienne en France. Dans une addition à cette dépêche, nouvelles plaintes sur la conduite du Pape à l'égard de la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 160.
3 juillet. Calais.	Au duc de Castelnovo.	En lui annonçant les succès des armes françaises, Mazarin ajoute qu'il en pourrait être de même dans le royaume de Naples. L'entreprise contre ce dernier royaume n'est que différée. Aff. étr. (France), t. 276, f° 162.
3 juillet. Calais.	A monseigneur Piccolomini, nonce du Pape à Paris.	Les avantages obtenus par le Roi de France ne font que lui faire désirer plus vivement la paix. Aff. étr. (France), t. 276, f° 163.
3 juillet. Calais.	Au comte Girolamo Samasaro.	Mazarin est convaincu qu'il ne donne que d'excellents conseils au duc de Mantoue. Aff. étr. (France), t. 276, f° 163 v°.
3 juillet. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui annonce que le Roi lui a accordé le commandement de Bergues en même temps que celui de Bourbourg[1]. Le Tellier est chargé d'envoyer à Turenne les expéditions pour ce commandement. Turenne les remettra à Schomberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 472.
3 juillet. Calais.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin lui annonce que le Roi a autorisé le sieur Grandmoulin à retourner auprès du duc. Ce dernier a tort de se plaindre de persécutions imaginaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 473.
3 juillet. Calais.	A M. de Mondejeux et au maréchal de La Ferté.	Mazarin leur annonce la maladie du Roi et la prise de Bergues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 473 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 485, la lettre du 3 juillet 1658 à Turenne.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 juillet. Calais.	Au Sr Piètre.	Mazarin le charge de faire parvenir des lettres à MM. de Mondejeux et d'Hocquincourt. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 474 *bis*.
4 juillet. Calais.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin promet de soulager la douleur de la maréchale d'Hocquincourt et proteste de son amitié pour le marquis. Nouvelles de la santé du Roi, qui a la fièvre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 474 v°.
4 juillet. Calais.	A M. de Robertot.	Il pourra continuer de s'occuper des malades et des blessés après la remise de Mardick à l'ambassadeur d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 475. — Imprimé page 280 de l'ouvrage intitulé : *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot.*
4 juillet. Calais.	A M. de La Guillotière.	Lettre relative aux mesures pour l'évacuation de Mardick, que l'on doit remettre à l'ambassadeur d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 475.
4 juillet. Calais.	A M. Talon.	Après lui avoir parlé de charges auxquelles Talon prétend, Mazarin lui donne des nouvelles de la santé du Roi et l'engage à vivre en bonne intelligence avec l'ambassadeur d'Angleterre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 475 v°.
4 juillet. Calais.	Au duc d'Elbeuf.	Maladie du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 476 v°.
4 juillet. Calais.	A M. de Mondejeux.	Nouvelles de la maladie du Roi. La place de Bergues a été prise par Turenne. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 110.
5 juillet. Calais.	Au duc de Guise.	Mazarin s'excuse, à cause de l'état de maladie du Roi, de ne pouvoir répondre aux questions que le duc de Guise lui a adressées. Il s'en remet à la vive voix du gentilhomme envoyé par le duc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 425.
6 juillet. Calais.	Au duc d'Orléans.	Le Roi a entendu avec grand plaisir, malgré son état de maladie, la lecture de la lettre où le duc d'Orléans rend compte de la fin des troubles de la Pologne. Mazarin termine en parlant de l'inquiétude que lui cause la maladie du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 476 v°.
6 juillet. Calais.	A M. de Beloy.	Lettre dans le même sens que la précédente. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 477.
6 juillet. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui recommande de choisir un poste où il pourra s'arrêter jusqu'à la fin de la maladie du Roi. Le Cardinal insiste sur l'inquiétude que lui cause cette maladie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 477 v°.
7 juillet. Calais.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin est tellement accablé par la maladie du Roi, qu'il remet à un autre temps de parler d'affaires à l'abbé Fouquet. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 478, et t. 23,202, f° 253.
7 juillet. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin lui annonce que le Roi est fort mal. Il le charge de faire part de son affliction à plusieurs personnes et entre autres à la duchesse de Chevreuse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 478.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
7 juillet. Calais.	A M. Servien.	Inquiétude de Mazarin à l'occasion de la maladie du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 329.
7 juillet. Calais.	Au Procureur général.	Lettre dans le même sens. Mazarin félicite le Procureur général du rétablissement de sa santé. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 330.
7 juillet. Calais.	A la reine de Suède.	Mazarin répond à la reine de Suède que les plaintes de cette reine pour la conduite de Sa Sainteté à son égard ne l'étonnent pas à cause des dispositions bien connues du Pape envers la France. Quant à une expédition de Naples, on ne peut y songer. Les tentatives précédentes et la maladie du Roi s'y opposent. Aff. étr. (FRANCE), t. 276, f° 164.
7 juillet. Calais.	A M. de Bussy-Rabutin.	Protestations d'amitié et de désir de lui rendre service. Publié dans les *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 73, de l'édition L. Lalanne.
7 juillet. Calais.	Au S[r] Lange.	Remerciements pour le soin qu'il prend de mettre tout en ordre; prière de continuer. Mazarin, retenu près du Roi par la maladie de ce prince, charge Lange d'informer de toutes choses l'ambassadeur d'Angleterre. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 117.
8 juillet. A 4[h] du soir. Calais.	A J.-B. Colbert.	Nouvelles de la santé du Roi [1]. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 334 v°.
8 juillet. Calais.	Au prince de Conti.	Mazarin s'excuse de ne lui avoir pas écrit plus tôt : la maladie du Roi l'en a empêché. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 333.
8 juillet. Calais.	Au Procureur général.	Inquiétudes que la maladie du Roi cause aux médecins. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 333 v°.
8 juillet. Calais.	Au comte Servien.	Mazarin est bien aise que l'affaire de Sologne ait été terminée avant qu'on ait appris la maladie du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 334 v°.
8 juillet. Calais.	A Servien, ambassadeur à Turin.	Mazarin lui parle de la maladie du Roi et déclare qu'il n'est pas en état de s'occuper d'autres affaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 4.
8 juillet. Calais.	Au duc de Navailles.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 5.
8 juillet. Calais.	A la reine d'Angleterre.	Mazarin la remercie de l'intérêt qu'elle a pris à la maladie du Roi. Il lui annonce sa guérison, qui est due à Dieu plus qu'aux hommes. Aff. étr. (FRANCE), t. 277, f° 181.
9 juillet. A 6[h] du matin. [Calais.]	A J.-B. Colbert.	Cette lettre, relative à la maladie du Roi, reproduit presque textuellement les détails donnés dans la lettre à Turenne datée du 8 juillet 1658 [2]. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 338.

[1] Comparez la lettre du même jour adressée à Turenne, ci-dessus, p. 497 : les nouvelles sont les mêmes.
[2] Voy. ci-dessus, p. 497.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
9 juillet. Calais.	Au duc de Noirmoutiers.	Mazarin lui annonce que la santé du Roi est meilleure [1]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 336.
9 juillet. Calais.	A M. de Bussy-Rabutin.	Mazarin remercie Bussy-Rabutin de la lettre que le comte de Moret lui a remise de sa part. Aff. étr. (France), t. 275, f° 340. — Publié dans les *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 74, de l'édition L. Lalanne.
9 juillet. Calais.	Au père Canaye.	Mazarin le félicite de la diligence avec laquelle il s'est rendu à Dunkerque. Il doit s'entendre avec l'ambassadeur Lockhart pour le maintien du libre exercice de la religion catholique dans cette ville et pour la protection à accorder aux ecclésiastiques. Il est surtout nécessaire de s'opposer aux projets des Espagnols, qui s'efforcent d'engager les prêtres et religieux à quitter cette ville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 75.
9 juillet. Calais.	A M. de Robertot.	Lettre relative aux blessés et malades soignés dans les hôpitaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 76.
9 juillet. Calais.	Au Sr Lange.	Mazarin l'entretient des dépenses qu'a occasionnées le siège de Dunkerque et d'achats projetés. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 76 v°.
10 juillet. A 10^h^ du matin. Calais.	A Mademoiselle (de Montpensier).	Protestations de respect et de dévouement, suivies de bonnes nouvelles de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 348.
10 juillet. Calais.	Au duc de Vendôme.	Nouvelles de la santé du Roi qui s'est beaucoup améliorée [2]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 341.
10 juillet. Calais.	Au duc de Beaufort.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 275, f° 341.
10 juillet. Calais.	Au duc d'Épernon.	Mêmes nouvelles. Aff. étr. (France), t. 275, f° 341 v°.
10 juillet. Calais.	A la reine d'Angleterre.	Remerciements pour l'intérêt qu'elle prend à la santé du Roi. On le regarde comme hors de danger. Aff. étr. (France), t. 275, f° 342.
10 juillet. Calais.	A M. de Turenne.	Lettre relative à la maladie du Roi. Elle donne les mêmes détails que la lettre du même jour adressée à Colbert [3]. Mazarin y a ajouté les lignes suivantes : «Je n'ay pas esté surpris de ce que le comte de Moret m'a dict de vostre part; car rien n'est capable de me faire jamais douter qu'aucune amitié me soit plus asseurée que la vostre. Aussy vous devez compter sur la mienne en tout temps et en toute rencontre.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 51 A, f° 9 v°.
10 juillet. Calais.	A l'ambassadeur d'Angleterre.	Mazarin le remercie des sentiments qu'il lui a exprimés à l'occasion de la maladie du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 10.
10 juillet. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui annonce que les médecins répondent tous unanimement de la guérison du Roi. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 131.

[1] Voy. ci-dessus, p. 502 et 503, les deux lettres du 9 juillet 1658 à J.-B. Colbert.
[2] Comparez, ci-dessus, p. 504 et 505, les lettres du 10 juillet 1658 à Colbert.
[3] Voy. ci-dessus, p. 504.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
10 juillet. Calais.	A M. de Turenne.	**Dans un second billet du même jour, Mazarin lui exprime la joie qu'il ressent de l'amélioration de la santé du Roi[1].** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 14.
10 juillet. Calais.	A M. Lockhart.	**Lettre dans le même sens.** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 14 v°.
10 juillet. Calais.	A la reine de Suède, à Rome.	**Mazarin se réfère à la lettre qu'il a adressée précédemment à la reine de Suède[2]. La maladie du Roi ne permet de tenter aucune entreprise.** Aff. étr. (France), t. 276, f° 167.
10 juillet. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini.	**Mazarin lui envoie un résumé de l'écrit qui paraîtra bientôt pour justifier l'alliance du roi de France avec l'Angleterre et la remise de Dunkerque aux Anglais. Les principaux points sont : 1° Que les Espagnols ont été les premiers à reconnaître la république d'Angleterre; 2° Ils ont envoyé au Protecteur une ambassade solennelle pour proposer une ligue contre la France. On devait donner aux Anglais Calais, soulever les huguenots de France, qui auraient reconnu Condé pour leur chef; 3° Pour balancer cette ambassade, la France en a envoyé une au Protecteur et lui a promis Dunkerque, à condition que la religion catholique y serait maintenue; 4° Ces conditions ont été observées, et le gouverneur anglais de Dunkerque, qui n'est autre que l'ambassadeur, a bien traité les catholiques. Ces événements ont eu les plus heureuses conséquences : le commerce se relève, et Bergues est prise.** Aff. étr. (France), t. 276, f° 170.
10 juillet. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini.	Plaintes contre le Pape : le Nonce a affecté de ne pas assister au *Te Deum* chanté pour les succès des Français. Les mauvais traitements faits à la reine de Suède, alliée de la France, excitent encore le mécontentement contre le Pape. Aff. étr. (France), t. 276, f° 170 v°.
10 juillet. Calais.	A l'abbé Elpidio Benedetti.	Amélioration de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 172 v°.
10 juillet. Calais.	Au mestre de camp Tenderini, à Rome.	Éloge de sa conduite. Aff. étr. (France), t. 276, f° 178.
10 juillet. Calais.	Au père Duneau, à Rome.	Remerciements pour la manière dont il a parlé et de la conduite de Mazarin et de la reine de Suède. Aff. étr. (France), t. 276, f° 173 v°.
10 juillet. Calais.	Au duc de Navailles.	Dans le danger que court le Roi, Mazarin n'est pas en état d'écrire au duc de Navailles. Il s'en remet à la lettre qu'il a adressée au duc de Modène[3]. Communication de M. de Lépinois, d'après le manuscrit du duc de Brissac.
10 juillet. Calais.	A M. Talon.	Lettre relative aux fournitures de munitions pour l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 76 v°.
11 juillet. Calais.	Au comte de Lislebonne (Lillebonne).	Remerciements et protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 77 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 505.
[2] Voy., ci-dessus, l'analyse de la lettre du 7 juillet 1658 à la reine de Suède.
[3] Voy. ci-dessus, p. 495, la lettre du 8 juillet 1658 au duc de Modène.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 juillet. Calais.	A M. de Montausier.	Mazarin éprouve toujours des inquiétudes pour la santé du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 78 v°.
11 juillet. Calais.	A l'évêque du Puy.	Mazarin s'en remet à ce que lui écrira Le Tellier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 78 v°.
11 juillet. Calais.	A la princesse de Conti.	Bonnes nouvelles de la santé du Roi. Mazarin la prie de recevoir près d'elle M[lle] Arnolfini, qui est de bonne maison. Aff. étr. (France), t. 275, f° 351.
11 juillet. Calais.	A M. de Marsac.	On ne doute plus de la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 352.
11 juillet. Calais.	A lord Falkonbridge.	Réponse à une lettre que lui avait adressée lord Falkonbridge. Protestations d'amitié et de désir de lui rendre service. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 57 A, f° 83 v°.
11 juillet. Calais.	A M. de Brissac.	Protestations d'affection et désir de lui en donner des preuves. Aff. étr. (France), t. 275, f° 353.
11 juillet. Calais.	Au Lieutenant civil.	Mazarin est persuadé qu'il apprendra avec joie la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 354.
11 juillet. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Bonnes nouvelles de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 355.
11 juillet. Calais.	Au maréchal d'Estrées.	Mazarin se réjouit d'avoir de meilleures nouvelles de sa santé. Aff. étr. (France), t. 275, f° 356.
11 juillet. Calais.	A M. Quillet.	Mazarin lui annonce la guérison du Roi, qu'il attribue au vin émétique. Aff. étr. (France), t. 275, f° 357.
12 juillet. Calais.	A M. de Thou.	Après lui avoir parlé de la douleur que lui a causée la maladie du Roi, Mazarin annonce sa guérison prochaine. Aff. étr. (France), t. 283, f° 190.
12 juillet. Calais.	Au marquis de Piennes.	Mazarin n'a pas douté de la joie que lui causeraient la victoire des Dunes, la prise de Dunkerque et surtout la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 359.
12 juillet. Calais.	Au marquis de Genlis.	Mazarin est assuré de l'amitié du marquis, comme ce dernier peut compter sur la sienne. Aff. étr. (France), t. 275, f° 361.
12 juillet. Calais.	Au duc de Richelieu.	Mazarin n'a pas douté de la joie qu'ont causée au duc les succès des armes du Roi et que lui fera encore éprouver le rétablissement de sa santé. Aff. étr. (France), t. 275, f° 362.
12 juillet. Calais.	Au maréchal de La Meilleraye.	Après l'avoir félicité du succès de l'affaire des poudres, Mazarin lui adresse ses compliments sur le rétablissement de sa santé et lui fait part de la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 363.
12 juillet. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Bonnes nouvelles de la santé du Roi. Recommandation de s'avancer à la tête de son armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 16.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 juillet. Calais.	A Colbert du Terron.	Recommandation pour des levées de troupes et pour les vaisseaux qui devront les transporter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 17.
12 juillet. Calais.	Au sieur Nacquart [1], munitionnaire de l'armée du maréchal de La Ferté.	Lettre relative à la qualité et aux quantités des munitions à fournir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 17 v°.
12 juillet. Calais.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace.	Approbation des comptes qu'il a envoyés. On se plaint des levées faites par le duc de Würtemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 17 v°.
12 juillet. Calais.	A M. de La Contour.	Mazarin, connaissant son zèle pour le service du Roi, n'a pas été étonné de la joie qu'il a manifestée à Metz à l'occasion des succès obtenus. Il lui annonce que la santé du Roi s'est améliorée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 80.
13 juillet. [Calais.]	A M. de Cominges.	Récit complet de la maladie du Roi; il reproduit les détails donnés à J.-B. Colbert [2]. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 364.
13 juillet. Calais.	A M. Servien.	Après des protestations d'affection pour Servien, Mazarin lui fait part de la guérison du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 367.
13 juillet. Calais.	A M. de Nancré.	Le comte de Soissons a entretenu Mazarin d'une affaire concernant M. de Nancré. Le Cardinal s'en remet pour la réponse à la vive voix du comte de Soissons. Protestations d'estime et d'affection. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 368.
13 juillet. Calais.	Au Procureur général.	Remerciements de Mazarin pour les témoignages d'affection que lui a adressées le Procureur général. Nouvelles de la santé du Roi. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 368 v°.
13 juillet. Calais.	A l'ambassadeur d'Angleterre.	Mazarin se réjouit de lui donner de meilleures nouvelles de la santé du Roi. Il va se rendre à Compiègne, où l'air est meilleur. En terminant, le Cardinal se plaint qu'il n'y ait pas plus de quinze cents hommes dans les corps auxiliaires anglais, quoique le Roi paye comme s'il y en avait quatre mille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 20.
13 juillet. Calais.	Au Sr Lange.	Nouvelles de la santé du Roi. Mazarin remet à lui parler des autres affaires à son retour. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 20.
13 juillet. Calais.	A J.-B. Colbert.	Confirmation des bonnes nouvelles de la santé du Roi [3]. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 369.
14 juillet. Calais.	A la duchesse de Chevreuse.	Bonnes nouvelles de la santé du Roi. Remerciements pour les témoignages d'affection que lui a donnés la duchesse. La Reine a été très aise de recevoir sa lettre. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 370.

[1] Ce nom est orthographié ci-dessus *Nacar*; voyez p. 743.
[2] Voy. ci-dessus, p. 504 et 505.
[3] Voy. ci-dessus, mêmes pages.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
14 juillet. Calais.	A la princesse de Carignan.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 275, f° 371.
14 juillet. Calais.	Au duc de Lesdiguières.	Remerciements pour ses protestations d'affection. Aff. étr. (France), t. 275, f° 372.
14 juillet. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Prière d'exprimer sa reconnaissance à la duchesse de Chevreuse. Le Roi a été très touché des prières que l'on a faites à Paris pour sa guérison. Aff. étr. (France), t. 275, f° 373.
14 juillet. Calais.	Au duc d'Orléans.	Bonnes nouvelles de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 374.
14 juillet. Calais.	A M. de Bournonville.	Remerciements pour l'affection qu'il témoigne à Mazarin. Aff. étr. (France), t. 275, f° 375.
14 juillet. Calais.	A l'évêque de Laon.	Remerciements pour la part qu'il a prise à la maladie du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 376.
14 juillet. Calais.	Au président Tubeuf.	Remerciements pour les preuves d'affection qu'il lui a données. Nouvelles de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 377.
14 juillet. Calais.	Au baron d'Oppède.	Mazarin n'a pu lui répondre plus tôt à cause de la maladie du Roi. Il lui envoie une lettre pour le duc de Mercœur et l'entretient des affaires de Provence. Il serait à souhaiter que l'on convînt à l'amiable que cette province donnerait au Roi, chaque année, deux cent mille écus pendant la guerre, payables en trois termes, dont le premier serait le 15 novembre et le dernier le 1er mai. Le baron d'Oppède doit conférer sur ce sujet avec le duc de Mercœur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 21 v°.
14 juillet. Calais.	Au duc de Mercœur.	Mazarin aurait désiré qu'il hâtât un peu plus son voyage en Provence. Il insiste ensuite pour que le duc se rende le plus tôt possible en Catalogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 23.
14 juillet. Calais.	Au marquis d'Hocquincourt.	Le Roi est hors de danger. On songe à le transporter à Compiègne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 84.
14 juillet. Calais.	A M. de Putange.	Mazarin lui promet de s'occuper d'une demande qu'il lui adresse pour une charge d'enseigne dans sa compagnie; mais il faut attendre que le Roi puisse s'occuper des affaires. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 84.
14 juillet. Calais.	A Madame Royale (Christine de France[1]).	Mazarin lui annonce que le Roi est hors de danger. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 85 v°.
14 juillet. Calais.	A M. de Saint-Aunais.	Promesse que M. Le Tellier fera exécuter ce qu'il demande. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 86.
14 juillet. Calais.	A l'évêque d'Orange.	Mazarin lui parle de la maladie du Roi et lui annonce qu'il est hors de danger. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 86 v°.

[1] Voy. t. I, p. 942, des *Lettres de Mazarin*.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
15 juillet. Calais.	Au cardinal Grimaldi.	Mazarin, répondant à deux lettres de ce cardinal, lui parle d'abord de la maladie et de la guérison du Roi. Il exprime ensuite l'espoir que Grimaldi travaillera, de concert avec le duc de Mercœur et le premier président d'Oppède, à maintenir le calme dans la Provence. Il termine en parlant des succès de la France qui ont abattu les Espagnols. Aff. étr. (France), t. 276, f° 174 v°.
15 juillet. Calais.	Au père Philippe-Marie Bonini, à Rome.	Remerciements pour un écrit, dans lequel ce Père a opposé la vérité au mensonge. Aff. étr. (France), t. 276, f° 177.
15 juillet. Calais.	Au duc de Neubourg, à Dusseldorff.	Félicitations à l'occasion de la naissance de son fils. Aff. étr. (France), t. 276, f° 177.
15 juillet. Calais.	A J.-B. Colbert.	Recommandation de remettre un paquet ci-joint. Bonnes nouvelles de la santé du Roi. Mazarin annonce son prochain départ pour l'armée, où il doit conférer avec Turenne. Aff. étr. (France), t. 275, f° 378.
15 juillet. [Calais[1].]	A J.-B. Colbert.	Mazarin le prie de servir M. et M[me] de Navailles pour l'acquisition de la terre de Puydufour (*sic*). Aff. étr. (France), t. 275, f° 379.
15 juillet. Calais.	Au duc de Modène.	Mazarin lui parle surtout, dans cette lettre, des dispositions de Madame Royale et des projets pour l'armée d'Italie. Le duc de Mercœur l'a quittée pour se rendre en Catalogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 61.
15 juillet. Calais.	A Servien, ambassadeur à Turin.	Comme Madame Royale est satisfaite de la lettre que lui a écrite le duc de Modène, Mazarin espère que les troupes piémontaises vont entrer en campagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 62 v°.
18 juillet. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui transmet les ordres du Roi pour rassembler le plus de troupes et d'outils qu'il pourra, afin d'entreprendre le siège de Gravelines. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 48, f° 140.
18 juillet. Calais.	A M. Clérambault.	Il n'était pas nécessaire que Clérambault prît la peine de l'assurer de son amitié. Aff. étr. (France), t. 276, f° 380.
19 juillet. Calais.	Au duc d'Orléans.	Mazarin le remercie des assurances que le duc lui a données de sa bienveillance à l'occasion de la maladie du Roi. Il s'en remet à la vive voix du sieur de Saint-Quentin sur les sentiments du Roi à l'égard de son oncle. Aff. étr. (France), t. 275, f° 361.
19 juillet. Calais.	A l'évêque d'Orléans.	Remerciements pour le zèle qu'il a montré dans la répression des derniers troubles de la Sologne. Aff. étr. (France), t. 275, f° 386. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 64.

[1] Cette lettre ne porte aucune indication précise ni pour le mois ni pour le lieu; mais elle est placée dans le manuscrit à la suite d'une lettre du 15 juillet 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
19 juillet. Calais.	Aux doyen, chanoines et chapitre de l'Église de Paris.	Après les avoir remerciés de l'intérêt qu'ils ont pris à la santé du Roi, Mazarin leur annonce que S. M. partira, le lundi suivant, de Calais pour se rapprocher de Paris. Aff. étr. (France), t. 275, f° 387. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 63 v°.
19 juillet. Calais.	A M. Piloys.	Mazarin le félicite de la vigueur avec laquelle il a réprimé la révolte de la Sologne. Il est nécessaire de faire un exemple des coupables. Mazarin le prie de lui envoyer une copie de la liste des gentilshommes qui ont le plus fomenté cette sédition. Il termine en lui donnant de bonnes nouvelles de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 385. — B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 63.
19 juillet. Calais.	Au grand-duc de Toscane.	Mazarin lui donne les meilleurs renseignements sur Pietro Guicciardini, qui a servi plusieurs années dans le régiment italien de Mazarin. Aff. étr. (France), t. 276, f° 177 v°.
20 juillet. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Remerciements pour les sentiments que les prélats ont exprimés à l'occasion de la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 388.
20 juillet. Calais.	A la duchesse de Chevreuse.	Mazarin lui annonce le prochain départ du Roi pour Compiègne. Quant à lui, il sera forcé de rester encore quelque temps sur la frontière, où le retient le service du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 389.
20 juillet. Calais.	A M. de La Terrière.	Mazarin ne doute pas de la joie que lui a causée le rétablissement de la santé du Roi. Aff. étr. (France), t. 275, f° 390.
20 juillet. Calais.	A M. Hervart.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (France), t. 275, f° 391.
20 juillet. Calais.	Au marquis d'Hocquincourt.	La guérison du Roi va permettre de tenter quelque entreprise considérable. Mazarin l'entretient de ce qu'il doit faire pour les préparatifs de cette expédition. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 27.
20 juillet. Calais.	A M. de Seyron.	Lettres sur les munitions de guerre et sur les vivres que l'on doit préparer; dépenses qui en résulteront. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 27 v°.
20 juillet. Calais.	A M. Desmadriez.	Mazarin s'étonne qu'il n'ait pas trouvé à Châlons l'argent envoyé pour les étapes du régiment d'Alsace; il espère qu'il aura pu y suppléer. On doit le loger dans Bergues ou Dixmude. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 30.
20 juillet. Calais.	A M. Colbert du Terron.	Mazarin l'entretient de la remise du château de Beauvoir et de l'envoi de navires chargés de farines. B. N., ms., f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 31.
20 juillet. Calais.	A M. Colbert d'Alsace.	Mazarin espère recevoir le régiment d'Alsace et lui recommande de presser les levées de cavalerie dont sont chargés le duc de Würtemberg et le colonel Balthazar. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 31.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
20 juillet. Calais.	A M. de Vandy.	Sur sa demande, Mazarin a obtenu que l'on changeât le major de Montmédy. Il s'en remet, du reste, à ce que lui dira Fabert et à ce que Le Tellier écrit au président Morel. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 32.
20 juillet. Calais.	Au chevalier de Guitaut.	Même sujet. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 392.
20 juillet. Calais.	Aux Agents généraux du clergé.	Même sujet. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 393.
20 juillet. Calais.	A J.-B. Colbert.	Mazarin l'avertit que les cent mille écus qu'il avait fournis pour assister la république de Venise ont été remis à un banquier, nommé Arson, qui a fait banqueroute et obtenu un délai de quatre ans pour satisfaire à ses engagements. Comme la république de Venise a besoin immédiatement de la somme remise par Mazarin, Colbert doit examiner par quel moyen on pourrait obtenir qu'Arson payât sur-le-champ cette somme. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 394.
20 juillet. Calais.	A M. Talon, du Quesnoy.	Lettre relative aux approvisionnements de l'armée. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 147.
22 juillet. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle d'un avis qu'il doit envoyer à La Ferté et annonce que lui-même va se rendre à Bergues. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 147.
22 juillet. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin l'engage à ne rien précipiter pour l'entreprise dont il a été question. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 148.
22 juillet. Calais.	Au marquis de Villequier.	Mazarin l'avertit du départ du Roi pour Boulogne. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 149.
22 juillet. Calais.	A M. de Vilette.	Mazarin le prie de lui envoyer les lettres qu'il a reçues de Normandie et de Guyenne. Il proteste que le conseil du Roi n'a nullement l'intention d'irriter la noblesse[1]. Promesse également de protéger les protestants. Félicitations à l'occasion du mariage de sa fille et du choix de son gendre, qui est «passionné pour le service de l'Estat». Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 397.
22 juillet. Calais.	Aux Surintendants.	Recommandation de conserver un fonds de deux cent mille livres sur les bois de Normandie, sans y mettre de nouvelles assignations. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 398.
22 juillet. Calais.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin est persuadé de la joie qu'il a ressentie en apprenant les succès des armes du Roi et la guérison de ce prince. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 399.
22 juillet. Calais.	Au marquis de Vardes.	Lettre dans le même sens. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 400.
22 juillet. Calais.	A M. de Lamoignon.	Mazarin est persuadé de l'amitié de M. de Lamoignon et qu'il ne perdra aucune occasion de lui en donner des preuves. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 33.

[1] Voy. ci-dessus, p. 582, note 3, une lettre du 24 juillet 1658, adressée à Servien.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
22 juillet. Calais.	Au maréchal de Gramont.	Mazarin lui annonce deux bonnes nouvelles : la guérison complète du Roi et le bon état de la blessure du comte de Guiche. Il parle ensuite au maréchal d'affaires particulières qu'il avait recommandées. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 83 v°.
22 juillet. Calais.	Au prince de Hombourg.	Protestations de désir de lui rendre tous les services qu'il pourra. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 84.
22 juillet. Calais.	Au comte de Fürstemberg.	Le comte a mérité par son zèle pour le service du Roi les faveurs qu'on lui a accordées. On en a fait remettre les expéditions au chanoine Arnold envoyé par le comte de Fürstemberg. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 84.
22 juillet. Calais.	Au marquis de Villequier.	Mazarin le remercie du soin qu'il a pris de l'avertir de l'arrivée du Roi à Boulogne, en bonne santé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 85.
22 juillet. Calais.	Au marquis Palavicino, résident de la république de Gênes à Paris.	Remerciements pour la joie qu'il lui a témoignée de la guérison du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 178.
22 juillet. Calais.	Au colonel Jean-François Cataneo, à Lyon.	Mazarin est fâché du mauvais résultat de la levée de troupes italiennes faite par le colonel Cataneo. Aff. étr. (France), t. 276, f° 178 v°.
22 juillet. Calais.	A Mgr Piccolomini, nonce du Pape à Paris.	Réponse à une lettre où le nonce se plaignait que des dépêches lui fussent arrivées ouvertes. Après lui avoir dit que c'est un accident qui arrive souvent, Mazarin le renvoie à M. de Nouveau maître, général des postes de France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 179.
22 juillet. Calais.	Au cardinal Antonio Barberini, à Rome.	Convalescence du roi qui a quitté Calais et se rend à petites journées à Compiègne. Aff. étr. (France), t. 276, f° 180.
22 juillet. Calais.	A l'abbé Braccese.	On aurait pu laisser venir en France le mestre de camp Tenderini. — Sur l'emprisonnement de Français à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 181.
23 juillet. [Bergues.]	A J.-B. Colbert.	Mazarin le presse de s'employer avec beaucoup de chaleur auprès des surintendants pour les intérêts du comte d'Harcourt. Aff. étr. (France), t. 275, f° 402.
23 juillet. [Bergues.]	Au prince de Conti.	Mazarin le remercie des protestations d'amitié que le prince lui a adressées pendant la crise de la maladie du Roi. Heureusement il n'y a plus rien à craindre. Aff. étr. (France), t. 275, f° 403.
23 juillet. Bergues.	A M. Bidaud.	Mazarin est fâché du retard que les surintendants ont apporté à payer la pension du comte d'Harcourt. Mazarin leur écrit de nouveau à ce sujet. Aff. étr. (France), t. 275, f° 405.
23 juillet. Bergues.	A M. de Saint-Luc.	Mazarin le remercie des protestations d'amitié qu'il lui a adressées; il ne les oubliera jamais. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 72.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
24 juillet. Bergues.	A M. de Turenne.	Mazarin le prévient que le maréchal de La Ferté est à Merville [1]. Il engage Turenne à venir le prendre avec une escorte de cavalerie, afin qu'ils puissent se rendre ensemble à Cassel pour y conférer, le 26, avec le maréchal de La Ferté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 72 v°.
24 juillet. Bergues.	Au procureur général.	Mazarin, n'ayant pas de chiffre avec lui, le renvoie à la lettre qu'il a écrite à Servien [2]. Aff. étr. (France), t. 275, f° 410.
24 juillet. Bergues.	A M. de Senneterre.	Mazarin lui exprime la douleur que lui cause la maladie de la femme de Senneterre. Il espère que sa santé s'améliorera. Aff. étr. (France), t. 275, f° 411.
24 juillet. Bergues.	A M. de Turenne.	Mazarin lui envoie un *duplicata* de la dépêche qu'il lui a adressée, afin de convenir d'un lieu de rendez-vous pour la conférence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 91.
24 juillet. Bergues.	Au maréchal de La Ferté.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 91 v°.
24 juillet. Bergues.	A M. de Péguilein [3].	Remerciements pour les protestations d'amitié que lui a adressées Péguilein. Promesse de lui envoyer quarante ou cinquante chevaux pour remonter ses dragons. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 92.
24 juillet. Bergues.	Au maréchal de La Ferté.	Dans un nouveau billet daté du même jour, Mazarin lui donne rendez-vous à Cassel, où il doit se trouver avec Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 92 v°.
24 juillet. Bergues.	A M. Lockhart, ambassadeur d'Angleterre.	Recommandation pour un gentilhomme que Mazarin envoie à M. de Bordeaux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 93.
25 juillet. Bergues.	Au comte de Mondejeux.	Mazarin le félicite du rétablissement de sa santé et lui annonce qu'il recevra prochainement les marques les plus véritables de son amitié et de l'estime que le Roi fait de ses services. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 93.
25 juillet. Bergues.	A M. de Charost.	M. de Bordeaux annonce, comme M. de Charost, que les Portugais, qui assiégeaient Badajoz avec vingt mille hommes, ont défait les Espagnols, qui tentaient le secours de cette place. Aff. étr. (France), t. 275, f° 417.
25 juillet. Bergues.	Au maréchal du Plessis-Praslin.	Mazarin regrette la discussion qui s'est élevée entre le duc d'Elbeuf et M. de Villequier. Elle pourrait s'aigrir en se prolongeant. Il importe que le Roi intervienne pour l'apaiser. Aff. étr. (France), t. 275, f° 418.
25 juillet. Bergues.	Au maréchal de Villeroy.	Après lui avoir parlé de la santé du Roi, Mazarin exprime le désir que le Maréchal s'emploie pour apaiser le différend entre le duc d'Elbeuf et M. de Villequier. Aff. étr. (France), t. 275, f° 419.
25 juillet. Bergues.	A M[lle] de Montpensier.	Mazarin est fâché du chagrin que causent à Mademoiselle les personnes dont elle se plaint; mais elle ne doit pas s'inquiéter des bruits que ces personnes peuvent répandre. Aff. étr. (France), t. 275, f° 420.

[1] Voy. ci-dessus, p. 511.
[2] Voy. ci-dessus, p. 532, la lettre du 24 juillet 1658, adressée à Servien.
[3] Puyguilhem, plus tard duc de Lauzun.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
25 juillet. Bergues.	A l'évêque de Coutances.	L'évêque doit dire à Mademoiselle que le Cardinal est incapable de rien croire qui lui soit désavantageux. Aff. étr. (France), t. 275, f° 420 v°.
25 juillet. Bergues.	A M. de Benet.	Mazarin se plaint que les levées faites en Italie soient dispersées. Il recommande d'en rassembler les débris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 42.
25 juillet. Bergues.	Au marquis de Valavoire.	Mazarin espère que le duc de Mantoue aura donné satisfaction au duc de Savoie qui ne demande rien que de juste. Il attend avec impatience des nouvelles de l'armée d'Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 42 v°.
25 juillet. Bergues.	A M. Brachet.	Mazarin l'entretient de la situation de l'armée d'Italie. Il se plaint vivement des levées faites par le sieur Cataneo. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 43.
25 juillet. Bergues.	Aux officiers du régiment d'Alsace.	Recommandation pour bien conserver et même fortifier leurs troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 7.
25 juillet. Bergues.	A M. Desmadris ou Desmadriez.	Mazarin le presse d'amener son régiment le plus tôt possible et promet de le bien traiter. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 74 v°.
25 juillet. Bergues.	A M. du Lion.	Lettre relative aux dépenses faites pour les travaux de Dunkerque et d'autres places. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 74 v°.
25 juillet. Bergues.	A M. Delbos.	Recommandation de faire travailler activement aux fortifications de Dixmude. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 74 v°.
25 juillet. Bergues.	A M. de Bordeaux.	Ce n'est qu'une suite à la lettre du 24 adressée au même. Mazarin lui annonce qu'il doit avoir le lendemain une entrevue avec les maréchaux de Turenne et de La Ferté pour arrêter les opérations du reste de la campagne. Des feux de joie ont été allumés dans les villes de Flandres pour annoncer l'élection de l'empereur; mais ce ne sont que «jeux d'artifice», car l'empereur ne pourra assister les Espagnols. Ces derniers viennent d'être défaits à Badajoz par les Portugais. Aff. étr. (France), t. 283, f° 220.
27 juillet (*sic*). Bergues.	Au maréchal de La Ferté.	Recommandation de faire avancer promptement les troupes qu'il commande pour fermer les passages. Dans une addition à cette lettre, Mazarin lui annonce qu'il sera le lendemain [1], à midi, à Cassel avec Turenne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 43 v°.
27 juillet. Bergues.	A M. Colbert d'Alsace.	Le duc Ulrich de Würtemberg doit rendre l'argent pour les soldats qui manqueront aux recrues dont on l'a chargé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 44.
27 juillet. Bergues.	A M. de Pardaillan.	Nécessité de mettre un terme aux assemblées séditieuses de la noblesse du Bas-Poitou et de faire comprendre que le Roi n'a pas voulu porter atteinte aux privilèges de la noblesse. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 44 v°.

[1] Cette lettre devrait être datée du 25, puisque l'entrevue de Cassel eut lieu le 26 juillet 1658. (Voy. ci-dessus, p. 540, la lettre à la Reine du 27 juillet.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
27 juillet. Bergues.	A M. Piètre.	Recommandation pour faire transporter en diligence d'Amiens à Abbeville des munitions d'artillerie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 45.
27 juillet. Bergues.	A M. de Mondejeux.	Mazarin compte sur lui pour secourir Saint-Venant si les ennemis menaçaient cette place. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 46 v°.
27 juillet. Bergues.	Au duc de Modène.	Mazarin l'entretient des projets pour la campagne d'Italie. Il s'étonne que Madame Royale persiste à se plaindre du traité de neutralité conclu avec le duc de Mantoue. Il termine par des nouvelles de l'armée de Flandres. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 94 v°.
27 juillet. Bergues.	A M. de Fabert.	Mazarin lui annonce sa nomination comme maréchal de France[1]. Vives protestations d'amitié et de satisfaction de la promotion qui lui est accordée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 101.
27 juillet. Bergues.	Au comte de Charost.	Mazarin le prie de lui envoyer Jean Renier et son frère en les faisant passer par Dunkerque. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 93 v°.
27 juillet. Bergues.	Au marquis de Créqui.	Mazarin lui annonce que l'on doit entreprendre le siège de Gravelines, pendant lequel le marquis de Créqui doit rester auprès de Turenne. «Pour ce qui regarde le sieur de Saint-Évremond, je ne vous ay point faict response d'abord, ajoute le Cardinal, parce que je ne pouvois m'employer en sa faveur. Je n'entre point dans le détail de sa conduite, mais je vous asseure que lui seul s'est rendu de mauvais offices et que les gens les plus spirituels parlent quelquefois plus qu'ils ne devroient[2].» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 94.
27 juillet. Bergues.	A M. de Senneterre.	Protestations d'amitié. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 43, f° 161.
28 juillet. Bergues.	A M. Lockhart.	Prière d'envoyer des bâtiments légers pour empêcher que Gravelines ne soit secourue du côté de la mer. Aff. étr. (France), t. 275, f° 428.
28 juillet. Bergues.	A M. de Mondejeux.	L'expédition[3] que lui porte un gentilhomme du Roi lui prouve que Leurs Majestés lui ont tenu la promesse qu'ils lui avaient faite. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 100 v°.
28 juillet. Bergues.	A M. d'Ormesson.	Recommandation pour les soldats qui sont à l'hôpital. On doit les renvoyer à l'armée aussitôt après leur guérison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 45.
29 juillet. Bergues.	Au comte de Schomberg.	Détails sur les troupes qu'il doit amener à l'armée du maréchal de La Ferté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 45 v°.

[1] Dans la *Chronologie militaire* (t. II, p. 610), cette nomination est datée du 28 juin; mais elle a été probablement antidatée pour coïncider avec celle du marquis de Castelnau.
[2] On trouve, dans ce passage, un premier indice des disgrâces que Saint-Évremond s'attira par son esprit satirique.
[3] On a déjà vu ci-dessus, p. 544, que Mazarin lui annonçait sa prochaine nomination à la dignité de maréchal de France. La *Chronologie militaire* (t. II, p. 600) donne pour cette promotion la date du 26 juin; mais je crois qu'elle a été antidatée par la raison indiquée ci-dessus.

IMPRIMERIE NATIONALE.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
29 juillet. Bergues.	A Servien, ambassadeur à Turin.	On ne délivrera point de notification du traité de neutralité avec le duc de Mantoue, à moins qu'elle ne soit dans les termes que Madame Royale peut désirer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 45 v°.
29 juillet. Bergues.	Au marquis Ville.	Lettre dans le même sens. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 47.
29 juillet. Bergues.	A M. de La Berchère.	Mazarin lui annonce que S. M. a accordé le retour des conseillers qui avaient été éloignés du parlement de Grenoble. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 47 v°.
29 juillet. Bergues.	A M. Pellot (intendant en Dauphiné).	Mazarin lui écrit que l'on est satisfait de ses services. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 96.
29 juillet. Bergues.	A M. Du Lion.	Remerciements pour les services qu'il a rendus aux sieurs Cataneo et de Benet chargés d'amener des recrues. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 96 v°.
29 juillet. Bergues.	A M. le duc de Rouannez (Roannez), gouverneur du Poitou.	Recommandation pour faire cesser immédiatement les assemblées de séditieux qui se tiennent dans son gouvernement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 96 v°.
29 juillet. Bergues.	A M. de Toucheprez.	Mazarin regrette que le duc de Roannez ne soit pas rendu plus tôt dans son gouvernement. Il espère qu'assisté de MM. de Pardaillan, de Fortia et de Toucheprez [1], il y rétablira l'ordre. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 97 v°.
29 juillet. Calais.	A M. Rose [2].	Mazarin le remercie de l'envoi de vers de Benserade [3]. Il lui donne ensuite des renseignements sur des réponses que l'on doit faire au nom du Roi et sur les événements de Marseille et de la Provence. Aff. étr. (FRANCE), t. 275, f° 429.
29 juillet. Bergues.	A MM. du Parlement de Grenoble.	Après leur avoir parlé des succès des armées du Roi et du rétablissement de la santé de S. M., Mazarin leur annonce que le retour de leurs collègues exilés est accordé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 100 v°.
30 juillet. Bergues.	A M. de Turenne.	Lettre relative à la réforme militaire projetée et à des envois de troupes et de munitions de guerre. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 43, f° 169.
30 juillet. Bergues.	A M. de La Haye.	Mazarin a été bien aise d'apprendre le bon état de la place de Saint-Venant que les ennemis pourraient songer à attaquer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 48.
31 juillet. Bergues.	Au procureur général.	Après l'avoir félicité sur le rétablissement de sa santé, Mazarin lui parle de la difficulté de trouver de l'argent et du besoin extrême que l'on en a. Il est bien aise que l'assemblée des gentilshommes du Poitou se soit dissipée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 47.
31 juillet. Bergues.	A M. Colbert d'Alsace.	Il doit presser l'envoi des recrues du colonel Balthazar et fortifier la garnison de Brisach. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 47 v°.

[1] Fortia était intendant de Poitou et Toucheprez était, je crois, chargé de l'administration financière.
[2] Je pense que ce Rose ou Roze est le secrétaire de Mazarin, dont il a été question plusieurs fois dans le cours de cette publication, et notamment, t. IV, p. 196, 288, etc.
[3] Ce nom est écrit *Binzérade* dans la copie.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
31 juillet. Bergues.	A J.-B. Colbert.	Mazarin se plaint de la goutte qui ne lui permet pas de répondre aux lettres de J.-B. Colbert. Il le charge de faire parvenir plusieurs dépêches. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 48.
31 juillet. Bergues.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin le remercie des bonnes nouvelles que le Maréchal lui a données de la santé du Roi. Il parle, en terminant, de sa goutte qui ne lui permet pas d'écrire plus longuement. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 48.
31 juillet. Bergues.	A M. de Chouppes.	Mazarin lui annonce le rétablissement de la santé du Roi et le remercie de l'affection qu'il lui témoigne. Imprimé dans les *Mémoires du marquis de Chouppes*, 2e partie, p. 199-200.
31 juillet. Bergues.	Au comte de Charost.	Mazarin le remercie du soin qu'il prend de s'informer de sa santé et des assistances qu'il donne pour le siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 102.
31 juillet. Bergues.	A l'archevêque de Bordeaux.	Mazarin le remercie de la joie qu'il a témoignée du rétablissement de la santé du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 102 v°.
31 juillet. Bergues.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle des officiers réformés que l'on doit préférer à tous les autres candidats pour la nomination aux grades militaires vacants. Il ajoute que la promotion aux duchés n'a aucune relation avec la nomination des maréchaux. Il termine en lui parlant des travaux de fortification que l'on doit exécuter au fort de l'Écluse, au fort Philippe et ailleurs. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 101 v°.
31 juillet. Bergues.	A M. Lockhart.	Prière de donner ce qui est nécessaire pour établir un magasin au munitionnaire qui a soin des vivres dans l'armée du maréchal de La Ferté. Mazarin demande à l'ambassadeur d'Angleterre de faire entrer des bélandres et autres bâtiments légers dans la rivière d'Aa pour empêcher les ennemis d'introduire par cette voie des secours dans Dunkerque. B. N., ms., f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 102 v°.
31 juillet. Bergues.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin souffre trop de la goutte pour pouvoir lui écrire longuement. Il envoie Talon pour l'entretenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 103.
31 juillet. Bergues.	A M. Delbos.	Mazarin le prévient qu'il a remis de l'argent au sieur Du Lion pour faire travailler aux fortifications de Dixmude. B. N. ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 104.
31 juillet. Bergues.	A M. Du Lion.	Mazarin lui annonce l'envoi d'argent pour faire travailler aux fortifications de Dixmude et de Furnes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 104.
31 juillet. Bergues.	A M. Valot.	Mazarin le remercie des bonnes nouvelles qu'il lui a données de la santé du Roi et le prie de continuer à l'informer de son état. Aff. étr. (France), t. 275, f° 436.
Juillet. [Sans date précise.]	A M. J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert. Imprimée dans le recueil de M. P. Clément, t. Ier, p. 304.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
1[er] août. Bergues.	Au duc de Mercœur.	Mazarin lui parle surtout des affaires de Provence et de la sédition de Marseille[1]. Il est nécessaire d'en faire une punition exemplaire. Il loue la conduite qu'a tenue, en cette circonstance, le parlement de Provence, et engage le duc de Mercœur à prolonger son séjour dans cette province où sa présence est plus nécessaire qu'en Catalogne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 50.
1[er] août. Bergues.	Au comte de Charost.	Mazarin le remercie du zèle qu'il montre pour le service du Roi. Il ne voudrait pas incommoder le comte de Charost en prenant son logis à Calais, comme le comte le lui avait offert. Il le prie de lui en choisir quelqu'autre dans cette ville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 53.
2 août. Calais.	Au marquis de Villequier.	Lettre relative au différend du marquis de Villequier avec le duc d'Elbeuf. Mazarin engage le marquis de Villequier à exécuter ponctuellement les ordres du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 54 v°.
2 août. Calais.	A M. de Lavau.	Mazarin a été bien aise d'apprendre par sa lettre que les Anglais commencent à débarquer[2]. Il recommande de leur donner des armes et de leur envoyer les ordres de ce qu'ils auront à faire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 54 v°.
3 août. Calais.	Au président d'Oppède.	Lettre relative à la sédition de Marseille. On doit la réprimer de manière à prévenir de nouveaux troubles. Des ordres ont été envoyés au duc de Mercœur. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 57.
3 août. Calais.	Au chevalier Paul.	Recommandation d'exécuter les ordres du duc de Mercœur pour la répression et la punition de la révolte de Marseille. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f. 57 v°.
3 août. Calais.	Au duc de Vendôme.	Mazarin le remercie de l'offre qu'il a faite d'aller lui-même contribuer à la soumission des rebelles. Il suffit qu'il envoie ses ordres au chevalier Paul. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 58.
3 août. Calais.	A M. Lockhart, ambassadeur d'Angleterre.	Mazarin lui demande d'envoyer pour le siège de Gravelines des ais et des planches qui sont à Mardick. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 104 v°.
3 août. Calais.	Au duc d'Orléans.	Protestations de reconnaissance pour l'intérêt que le duc d'Orléans a pris à sa santé et lui a fait témoigner par le sieur de Verderonne[3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 104 v°.
3 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui annonce qu'il a fait préparer tout ce dont il pourra avoir besoin pour son entreprise (pour le siège de Gravelines). Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 183.
4 août. Calais.	Au procureur général.	Mazarin a épuisé tout l'argent qu'il avait à sa disposition. Il presse le procureur général de lui envoyer cent mille écus. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 58.

[1] Voy. ci-dessus, p. 548, la lettre du 1[er] août 1658 adressée au premier président d'Oppède.
[2] On a vu, p. 550, par une lettre du 2 août 1658, adressée à Turenne, que les Anglais débarquaient à Boulogne.
[3] Voy. ci-dessus, p. 755, la lettre du 19 juillet au duc d'Orléans.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
4 août. Calais.	A Mlle de Montpensier.	**Mazarin la remercie de l'intérêt qu'elle prend à sa santé, et lui conseille de se rendre à la Cour aussitôt qu'elle aura fini de prendre les eaux[1].** B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 58 v°.
4 août. Calais.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin trouve bon qu'il vienne à la Cour, où il pourra l'entretenir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 59.
4 août. Calais.	A M. de Rouville.	Remerciements pour les nouvelles qu'il a envoyées des ennemis. Prière de continuer. Demande de fascines pour le siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 59.
5 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin l'avertit de l'envoi de fascines pour le siège, de bélandres et de petits navires. On ne croit pas que les ennemis songent à tenter de secourir Gravelines. Cependant il ne faut pas s'endormir. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 60.
5 août. Calais.	Au marquis de Créqui.	Remerciements pour les nouvelles du siège. Mazarin lui parle ensuite de Saint-Évremond et promet de s'en occuper quand il sera à la Cour. Il dit de Saint-Évremond : «C'est une personne qui ne m'a jamais aimé, et qui, en dernier lieu, s'est émancipé fort au delà de son devoir.» Le Cardinal ajoute que cependant il tâchera de «faire apporter quelque changement dans la condition du sieur de Saint-Évremond, que je quitte, écrit-il, de sa reconnoissance et de l'attachement que vous dites qu'il veut avoir à mes interests[2]». B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 60.
5 août. Calais.	Au chancelier.	Mazarin ne peut écrire longuement à cause de la goutte. Il s'en remet à ce que M. Le Tellier dira au chancelier. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 107.
5 août. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui annonce l'envoi de brouettes et de planches. Il est persuadé que Schomberg fournira tout ce qu'il jugera être nécessaire pour le siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 107.
5 août. Calais.	A M. de Montaigu.	Montaigu a tort de se plaindre d'un prétendu ordre donné par Mazarin à M. de La Salle d'amener les gens d'armes et les chevau-légers du Roi. Le Cardinal n'a donné aucun ordre semblable. Protestations d'estime et d'amitié pour M. de Montaigu. Aff. étr. (France), t. 275, f° 450.
5 août. Calais.	A M. de Turenne.	Après lui avoir parlé des mouvements des ennemis, Mazarin lui annonce que l'on prépare toutes choses pour le siège de Gravelines. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 186.
5 août. Calais.	A M. de Turenne.	Dans une addition à cette lettre, Mazarin lui annonce que les ennemis ont projet d'entrer en France du côté de la Somme. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 188.

[1] On voit, par les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, qu'elle était, en août 1658, aux eaux de Forges.
[2] Saint-Évremond continua à attaquer le Cardinal et fut exilé dans la suite pour la lettre où il critiquait le traité des Pyrénées.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
5 août. Calais.	A M. Delbos.	Mazarin le félicite de l'avancement des travaux de Dixmude. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 195.
6 août. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle des mouvements des ennemis et des moyens de s'opposer à leur entrée en France. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 196.
6 août. Calais.	A M. Coperau (?).	Mazarin lui recommande de venir le plus tôt possible avec les dragons et le régiment d'Alsace. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 198.
6 août. [Calais.]	A M. Talon, intendant d'armée.	Recommandations nécessaires pour les mesures à prendre en vue du siège de Gravelines. Détails sur les mouvements des ennemis. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 34, f° 199.
6 août. Calais.	A l'évêque de Fréjus (Ondedei).	Mazarin lui parle des affaires du Poitou, de Marseille, de la Provence et de l'Italie. Il se réjouit de la prise de Trin. Il espère que l'on réussira à prendre Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 106.
6 août. Calais.	A la comtesse de Soissons.	Mazarin a été bien aise d'apprendre sa grossesse; il désire qu'elle lui donne souvent de ses nouvelles. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 106 v°.
6 août. Calais.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin a appris avec joie l'amélioration de la santé du Roi. Quoique tourmenté de la goutte, il s'occupe du siège de Gravelines. Il est heureux de la prise de Trin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 106 v°.
6 août. Calais.	A M. de La Haye.	Mazarin charge le porteur de sa réponse de choses qui doivent être avantageuses pour le sieur de La Haye. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 107 v°.
6 août. Calais.	Au duc de Chaulnes.	Mazarin souffre trop vivement des douleurs de la goutte pour lui écrire longuement; il s'en remet à M. Le Tellier pour une réponse détaillée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 107 v°.
6 août. Calais.	A M. Valot.	Mazarin le remercie des lettres qu'il lui a écrites sur la santé du Roi. Il espère que le Roi pourra disposer en sa faveur d'un des bénéfices de l'abbé Mangot[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 108.
6 août. Calais.	A Mme de Venelle.	Protestations de désir de lui rendre service. Mazarin ne peut profiter de la vacance du prieuré de la Celle, parce qu'il y a un indult sur ce prieuré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 108.
6 août. Calais.	A l'évêque de Coutances.	Mazarin n'a pu lui répondre immédiatement à cause de sa goutte. Il écrit au Père Annat pour qu'il parle au Roi de la permutation que demande l'évêque de Coutances. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 108 v°.
6 août. Calais.	Au père Annat.	Mazarin le prie de parler au Roi du désir qu'a l'évêque de Coutances de permuter son évêché pour des bénéfices que doit lui céder l'abbé de Lesseville. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 108 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 556, la lettre à la Reine en date du 6 août 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
6 août. Calais.	A l'évêque d'Amiens.	Mazarin remet à examiner avec lui, à son passage à Amiens, une proposition que lui a faite le sieur La Poterie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 108 v°.
6 août. Calais.	Au marquis d'Hocquincourt.	Mazarin le remercie des boulets qu'il a envoyés à Amiens. La gratification que le Roi lui a accordée pour sa rançon est la juste récompense de ses services. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 107.
7 août. Calais.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin lui annonce qu'il a dépêché pour faire venir le régiment d'Alsace qui s'était arrêté. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 203.
7 août. Calais.	A M. Carac.	Lettre relative au payement des bateaux employés pour le siége. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 204.
7 août. Calais.	A M. de Seyron.	Mazarin lui recommande de pourvoir de blé les villes du Quesnoy et de Landrecies, et s'engage à le rembourser de ses avances. Il le prie aussi de bien traiter les soldats italiens nouvellement arrivés. Quant aux officiers, on les indemnisera et on les renverra dans leur pays. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 109.
7 août. [Calais.]	A J.-B. Colbert.	Réponse marginale à une lettre de J.-B. Colbert. Imprimé dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 306-308.
7 août. Calais.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Après avoir témoigné sa bonne volonté pour Mgr Altoriti et son désir de lui en donner des preuves, Mazarin lui annonce que le maréchal de La Ferté a commencé le siége de Gravelines. Aff. étr. (France), t. 276, f° 182.
7 août. Calais.	Au duc de Vendôme.	Mazarin a appris avec déplaisir l'accident arrivé au duc d'Elbeuf[1]. Le Roi prendra les résolutions les plus convenables pour faire respecter sa dignité. Aff. étr. (France), t. 275, f° 461.
7 août. Calais.	Au duc de Guise.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 275, f° 461 v°.
7 août. Calais.	Au duc d'Elbeuf.	La dignité du Roi a été blessée par l'action de M. de Villequier. Il saura soutenir son autorité. Aff. étr. (France), t. 275, f° 462.
8 août. Calais.	A M. de Turenne.	Lettre relative aux mouvements des troupes et aux mesures prises pour couvrir le siége. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 112. Il y a, au f° 116 v°, une addition concernant le différend entre MM. de Villequier et d'Elbeuf[2].
8 août. Calais.	Aux surintendants des finances.	Mazarin est bien aise qu'ils aient sursis aux poursuites contre les usurpateurs des titres de noblesse. Instances pour avoir l'argent nécessaire aux dépenses de l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 114.
8 août. Calais.	A la duchesse douairière d'Elbeuf.	Lettre relative au différend entre le duc d'Elbeuf et le marquis de Villequier. Protestation de dévouement pour la duchesse et sa maison. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 115.

[1] Querelle entre le duc d'Elbeuf et le marquis de Villequier. Cf. les *Mémoires de Mlle de Montpensier*.
[2] Voy. ci-dessus, p. 571, note 9, et p. 572, note 3.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
8 août. Calais.	A J.-B. Colbert.	Mazarin se plaint que «l'on fasse passer comme une affaire qui lui est fort utile» un simple remboursement des avances qu'il a faites pour les affaires d'Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 116.
8 août. Calais.	A M. Lockhart, ambassadeur d'Angleterre.	Mazarin s'excuse sur sa santé de ne pouvoir aller voir Lockhart. Il le prie de montrer toute la douceur possible, surtout pour les gens d'église. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 116.
9 août. Calais.	Au maréchal de La Ferté.	Mazarin lui transmet les avis qu'il vient de donner à Turenne sur les projets des ennemis[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 118 v°.
9 août. Calais.	Au duc de Navailles.	Mazarin connaît le mérite du sieur de Marsac et est bien aise d'avoir pu lui faire obtenir une charge de capitaine dans les chevau-légers de la garde. Communiqué par M. de Lépinois d'après l'original du manuscrit du duc de Brissac.
9 août. Calais.	A M. de Rouville.	Remerciements pour les avis qu'il envoie et prière d'en donner communication à M. de La Ferté. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 215.
9 août. Calais.	A M. Talon, intendant d'armée.	Mazarin lui recommande, s'il va à Dunkerque, de prier l'ambassadeur d'Angleterre d'éviter tout ce qui pourrait blesser le clergé catholique. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 215.
9 août. Calais.	A M. Talon, du Quesnoy.	Plaintes sur l'état de la garnison du Quesnoy, où manquent beaucoup d'hommes qui devraient s'y trouver. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 217.
10 août. Calais.	Au maréchal du Plessis.	Compliment à l'occasion du mariage de son neveu avec une personne de la famille de M. Menardeau. Aff. étr. (France), t. 279, f° 15.
10 août. Calais.	Au procureur général.	Nouvelle recommandation pour une prompte expédition des affaires du sieur Coiffier. Aff. étr. (France), t. 279, f° 16.
10 août. Calais.	Au chancelier.	Mazarin le presse de faire rendre justice au sieur Rossignol «sur l'insulte et la violence qu'on luy a faictes». Aff. étr. (France), t. 279, f° 17.
10 août. Calais.	Au maréchal de Fabert.	Après des protestations d'amitié, Mazarin lui parle de diverses affaires relatives surtout aux mouvements et au payement des troupes. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 119.
10 août. Calais.	A Mme la maréchale de Fabert.	Félicitations à l'occasion de la dignité de maréchal de France conférée à son mari. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 119.
10 août. Calais.	Au marquis de Lulin.	Protestations de désir de lui rendre service ainsi qu'à ses parents. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 119 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 565, la lettre à Turenne en date du 9 août 1658.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
10 août. Calais.	A M. de La Barde, ambassadeur en Suisse.	Mazarin n'a pu lui répondre plus tôt à cause de «l'accablement d'affaires» où il s'est trouvé. Annonce d'envoi de l'argent que La Barde avait demandé. Le Cardinal a fait réponse à la lettre du marquis de Lulin relative à ses parents qui sont prisonniers. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 119 v°.
10 août. Calais.	A l'abbé Thoreau.	Remerciements pour les mémoires qu'il a adressés à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 120.
10 août Calais.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin lui parle des affaires de Provence, du siège de Gravelines et des succès obtenus en Italie. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 121 v°.
10 août. Calais.	A M. de Grandpré.	Mazarin lui promet de s'employer pour faire obtenir à Bouteville la grâce qu'il demande pour lui. Il pense que Grandpré est arrivé sur la frontière de Picardie où sa présence est très nécessaire. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 122 v°.
10 août. Calais.	Au maréchal de Schulemberg.	Mazarin le félicite de sa promotion à la dignité de maréchal de France[1]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 129.
10 août. Calais.	A l'ambassadeur Lockhart.	Remerciements pour les cinq cents hommes qu'il veut bien envoyer à l'armée. Nouvelles des succès de l'armée d'Italie et de la prise de Trin[2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 129.
10 août. Calais.	A M. Guitaud.	Mazarin lui envoie mille louis d'or par le chevalier de Meré, afin qu'il fasse exécuter tous les travaux prescrits par le maréchal de La Ferté. Il exprime la douleur que lui a causée la blessure du marquis d'Huxelles; il envoie le chevalier de Meré pour le visiter de sa part. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 129 v°, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 148[3].
10 août. Calais.	A M. Carac.	Sur sa demande, Mazarin a écrit à Ardres pour qu'on envoyât des fascines à l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 130.
10 août. Calais.	A l'abbé Fouquet.	Mazarin lui envoie un paquet, dont il ne comprend pas le sens et où l'abbé est nommé. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, f° 130, et t. 23,202, f° 255.
10 août. Calais.	A l'évêque de Nîmes.	Mazarin le remercie des marques de joie qu'il a données en apprenant les succès et la guérison du Roi. Protestations d'estime et d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 130.
10 août. Calais.	Au premier président d'Oppède.	Mazarin l'entretient des affaires de Provence. Il conseille la prudence et la modération à l'égard de Marseille, comme il l'a fait dans sa lettre au duc de Mercœur[4]. Il entre ensuite dans des détails sur les sommes que pourra fournir l'assemblée des États de Provence. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 133 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 570, note 2.
[2] Voy. ci-dessus, p. 565, la lettre à Turenne en date du 9 août 1658.
[3] A ce dernier folio, la lettre à Guitaut porte la date du 14 août.
[4] Voy. ci-dessus, p. 573, la lettre du 10 août 1658 au duc de Mercœur.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
10 août. Calais.	A Rose, secrétaire de Mazarin.	Le Cardinal lui envoie un extrait des dépêches de Provence qu'il doit remettre au comte de Brienne et au maréchal de Villeroy. Il doit aussi écrire au duc de Mercœur et au président d'Oppède, afin que, tout en soutenant l'autorité du Roi en Provence, on ménage et on se concilie les populations. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 135.
10 août. Calais.	A la Reine.	Dans cette seconde lettre, en date du 10 août 1658 [1], Mazarin donne à la Reine des nouvelles du siège de Gravelines [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 131 v°.
10 août. Calais.	A M. de Carac.	Mazarin a fait demander des fascines à Ardres. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 220.
11 août. Calais.	Au Procureur général.	Mazarin lui parle d'abord de la nécessité de soutenir fortement l'autorité royale et de réprimer les mouvements qui ont lieu dans certaines provinces, sans porter atteinte aux privilèges de la noblesse. En terminant, Mazarin insiste sur la nécessité d'envoi d'argent. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 128.
11 août. Calais.	A M. de La Croisette.	Mazarin croyait l'affaire du parlement de Normandie terminée. Il apprend qu'on suscite de nouvelles difficultés et charge La Croisette d'en parler au duc de Longueville. Il a aussi appris avec étonnement qu'il y a eu, en Normandie, des assemblées de gentilshommes où ont paru des partisans de Condé et de Retz. Le duc de Longueville doit se hâter de porter remède à un mal aussi dangereux. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 136 v°.
11 août. Calais.	Au duc de Brissac.	Mazarin regrette de ne pouvoir demander au Roi de révoquer l'ordre d'exil que le duc de Brissac s'est attiré par sa conduite [3]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 137 v°.
11 août. Calais.	A la duchesse de Brissac.	Lettre relative à la conduite du duc de Brissac, en faveur duquel Mazarin déclare ne pouvoir intervenir. Aff. étr. (France), t. 279, f° 36, et B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 138.
11 août. Calais.	A M. Balthazard.	Mazarin désire vivement que le lieutenant général Balthazard puisse trouver une place qui l'attache à la France. Il en a parlé au surintendant avant son départ de Paris. Aff. étr. (France), t. 279, f° 36 v°.
11 août. Calais.	A M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre.	Promesse de lui faire payer ses appointements. Il doit insister pour que l'Angleterre fournisse le plus tôt possible les renforts d'infanterie et les munitions nécessaires pour le siège de Gravelines. Aff. étr., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 143.
11 août. Calais.	A M. de Rouville, gouverneur d'Ardres.	Recommandation d'envoyer des fascines pour le siège de Gravelines. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 143 v°.

[1] Voy. ci-dessus, p. 570, une première lettre du 10 août 1658 à la Reine.
[2] Voy. les lettres à Turenne, ci-dessus, p. 565, 577, 580.
[3] Voy. ci-dessus, p. 575, la lettre du 11 août à la Reine.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
11 août. Calais.	A M. Du Lion.	Annonce d'envoi d'argent. Recommandation pour le service des courriers d'Italie et pour des éventails qu'on envoie de Rome à Mazarin. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 144.
11 août. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin lui parle du corps qu'il a détaché de son armée et des munitions que l'on doit envoyer pour Dixmude. On a adressé aux États de Liège une réclamation en faveur du duc de Bouillon, et Mazarin écrit dans le même sens au comte de Wagnée pour qu'il agisse auprès de l'Électeur de Cologne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 144.
11 août. Calais.	A M. Lockhart.	Envoi d'armes pour les cinq cents hommes que Lockhart doit envoyer au maréchal de La Ferté. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 144 v°.
11 août. Calais.	Au duc d'Épernon.	Remerciements pour les marques d'amitié qu'il lui a données. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52, f° 144 v°.
11 août. [Calais[1].]	Au révérend père Dubois, prieur des Jacobins du grand couvent de Paris.	Mazarin se félicite avec lui de ce que la «divine bonté» a conservé le Roi à la France. Il le félicite de son élection comme prieur des Jacobins. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 43.
11 août. Calais.	A M. de Fréjus (Ondedei).	Mazarin l'entretient surtout, dans cette lettre, des affaires de Marseille, dont il blâme sévèrement la révolte. On a bravé les arrêts du parlement d'Aix. Les séditieux étaient «armés et furieux... Il y a eu vingt-cinq hommes sur le carreau.» Le duc de Mercœur doit exécuter les arrêts du Conseil du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 145.
11 août. Calais.	Au Sr Lange (valet de chambre de Mazarin).	Recommandations pour les dépenses et les munitions de l'armée, pour les soins à donner aux blessés, etc. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 145 v°.
11 août. Calais.	A M. de Beuvron.	Mazarin a été attristé de l'indisposition qui l'a empêché de venir à la Cour. Remerciements pour le zèle qu'il montre pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 147.
12 août. Calais.	A M. Seguin.	Mazarin lui déclare que personne n'a tenté de lui rendre de mauvais offices auprès de lui. Protestations d'estime et d'affection. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 147 v°, et Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 51. (Dans ce dernier manuscrit, la lettre à Séguin porte la date du 13 août.)
12 août. Calais.	A M. Delbos.	Lettre relative aux contributions qu'on doit établir à Dixmude et aux environs. Mazarin y parle aussi des munitions de vivres et de guerre qu'on doit fournir à l'armée. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 138.
12 août. Calais.	A Pawel de Raminguen, représentant de l'Électeur palatin en France.	Le Roi est très satisfait de la conduite de l'Électeur palatin et lui promet protection contre le duc de Bavière, si ce dernier tentait de l'attaquer. Plaintes à l'occasion des levées dont s'est chargé le duc Ulrich de Würtemberg. Éloge du lieutenant général Balthazard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 139 v°.

[1] La copie porte *Fontainebleau*, c'est une erreur. Mazarin était, le 11 août 1658, à Calais.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
12 août. Calais.	Au duc de Würtemberg.	Mazarin se plaint de ce que le duc Ulrich ne tient pas complètement les engagements qu'il avait pris pour la levée des troupes en Allemagne. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 240 v°.
12 août. Calais.	Au comte de Schomberg.	Recommandation de se rendre en toute hâte auprès du maréchal de La Ferté. Il laissera le commandement de Bergues au sieur de Renouard. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 141.
12 août. Calais.	Au maréchal de Villeroy.	Nouvelles du siège de Gravelines [1]. Les ennemis réunissent leurs forces près de Saint-Omer. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 141 v°.
13 août. Calais.	Au marquis de Vardes.	Lettre de condoléance sur la mort de son fils [2]. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 125. — Voy. aussi f° 141 v° du même recueil. — Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 42 v° [3].
13 août. Calais.	A la maréchale de Guébriant, tante du comte de Moret.	Lettre de condoléance sur la mort du comte de Moret. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 125 v°.
13 août. Calais.	A M. Le Tellier.	Mazarin le remercie du soin qu'il a pris pour faire réussir l'affaire des officiers du sceau, qui est destinée à le rembourser des avances qu'il a faites pour le service du Roi. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 126.
13 août. Calais.	Au chevalier de Clerville.	Mazarin le remercie de l'invention qu'il a communiquée au maréchal de La Ferté. Il en attend le résultat. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 127.
13 août. Calais.	A M. de Turenne.	Suivant le désir exprimé par Turenne, Mazarin écrit au maréchal de Schulemberg et au comte de Grandpré. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 127.
13 août. Calais.	Au maréchal de Schulemberg (Mondejeux), gouverneur d'Arras.	Après lui avoir annoncé que les ennemis réunissent leurs troupes près de Saint-Omer, Mazarin le prie d'envoyer les corps dont il pourra disposer pour s'opposer à leurs desseins. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 127 v°.
13 août. Calais.	Au maréchal de Villeroy.	Mazarin lui annonce la perte du comte de Moret et de Varennes [4]. Aff. étr. (FRANCE), t. 52 A, f° 44.
13 août. Calais.	A M. de Berteuil (Breteuil [?]).	Remerciements à l'occasion des thèses soutenues par son fils. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 45.
13 août. Calais.	A J.-B. Colbert.	Douleur que cause à Colbert la mort du comte de Moret. Aff. étr. (FRANCE), t. 279, f° 45; copie du temps. — Au f° 52, original autographe signé de la même lettre.
13 août. Calais.	A M. Lockhart.	Envoi de munitions et d'armes. Aff. étr. (PAYS-BAS), t. 44, f° 230.

[1] Ces nouvelles se trouvent dans les lettres de Mazarin à Turenne publiées ci-dessus, p. 577, 580.
[2] Le comte de Moret, tué au siège de Gravelines. (Voy. ci-dessus, p. 580, la lettre du 13 août 1658 à Turenne.)
[3] Dans le manuscrit des Affaires étrangères, cette lettre porte la date du 11 août.
[4] Voy. ci-dessus, p. 580.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
13 août. Calais.	Au Sr Lange Sanvitani.	Recommandation pour des achats, pour des fournitures de munitions, pour les hôpitaux, etc. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, fo 230 vo.
13 août. Calais.	A M. de Schomberg.	Mazarin lui recommande de se rendre près de M. de La Ferté pour le seconder dans le siège de Gravelines. M. de Schomberg doit laisser une personne chargée de commander Bergues. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, fo 233.
14 août. Calais.	Au comte de Belin.	Réponse à une lettre où le comte de Belin demandait la lieutenance des gens d'armes de Mazarin, qu'avait le comte de Moret. Sans prendre aucun engagement, Mazarin se borne à des protestations d'amitié. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fo 128.
14 août. Calais.	A l'abbé Manzieri.	Après lui avoir parlé du siège de Gravelines, qui présente de grandes difficultés, il lui annonce qu'il a écrit à Colbert pour faire payer la pension du duc de Modène. Quant au gouvernement d'Auvergne, il s'en occupera à son retour à Paris. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fo 128.
14 août. Calais.	A M. de Turenne.	Mazarin l'entretient des ennemis et des progrès du siège. «Le colonel des gardes escossoises a faict le logement au delà du premier fossé.» B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fo 149.
14 août. Calais.	Au marquis de Créqui.	Nouvelle premesse de faire ce à quoi il s'est engagé pour Saint-Évremond[1]. Remerciements pour les avis donnés par Créqui. B. N., ms. fr. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, fo 149.
14 août. Calais.	A Elpidio Benedetti, à Rome.	Plaintes sur les calomnies répandues par les gazettes des Espagnols. Mazarin espère que Milet a reçu ses dépêches. Aff. étr. (France), t. 276, fo 182 vo.
14 août. Calais.	A l'abbé Braccise, à Rome.	Promesse de faire payer les pensions pour lesquelles la France s'est engagée. On a reconnu que les intelligences qu'on croyait avoir à Naples ne pouvaient pas justifier une entreprise dans ce royaume. Aff. étr. (France), t. 276, fo 183 vo.
14 août. Calais.	Au père Duneau, à Rome.	Désir et espoir de gagner à la France le cardinal Azzolini. Aff. étr. (France), t. 276, fo 185.
14 août. Calais.	Au cardinal Azzolini (*sic*).	Accusé de réception de sa lettre. Mazarin, qui connaît son mérite, souhaite vivement qu'il s'attache à la France. Aff. étr. (France), t. 276, fo 185 vo.
14 août. Calais.	Au duc Lanti.	Félicitations à l'occasion du mariage de sa nièce, Maria Livia, avec le comte Giovanni Borromeo. Aff. étr. (France), t. 276, fo 186.
14 août. Calais.	Au cardinal Maidalchini (*sic*), à Rome.	Félicitations sur son arrivée à Rome. Aff. étr. (France), t. 273, fo 185.
14 août. Calais.	Au cardinal d'Este, à Modène.	Réponse à une lettre de félicitations sur les succès de la France. Aff. étr. (France), t. 276, fo 186 vo.

[1] Voy. ci-dessus, p. 761 et 765.

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTIONS DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1658.		
14 août. Calais.	A Paolo Maccarani, à Rome.	Malgré les avantages obtenus, la France souhaite surtout la paix et le repos de la Chrétienté. Dès que le cardinal Antonio Barberini sera arrivé à Paris, il sera payé de ses pensions. Aff. étr. (France), t. 276, f° 187.
14 août. Calais.	A Giannettino Giustiniani, à Gênes.	Remerciements pour l'intérêt qu'il prend aux succès de la France. Aff. étr. (France), t. 276, f° 187 v°.
14 août. Calais.	Au cardinal Orsini, à Rome.	Remerciements pour le même objet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 188.
14 août. Calais.	Au duc Bracciano, à Rome.	Même sujet. Aff. étr. (France), t. 276, f° 188 v°.
14 août. Calais.	Au cardinal Homodei, à Rome.	Félicitations sur son arrivée à Rome. Aff. étr. (France), t. 276, f° 188 v°.
14 août. Calais.	Au marquis Cornelio Malvasia.	Mazarin lui annonce une gratification de mille écus. Aff. étr. (France), t. 276, f° 189.
14 août. Calais.	A Giulio Spinola, à Aix.	Mazarin a appris qu'il s'est rendu à Aix pour conférer avec le duc de Mercœur sur l'entreprise de Final. Éloge de son zèle pour le service du Roi. Aff. étr. (France), t. 276, f° 189 v°.
14 août. Calais.	A M. de Talon.	Ordre de remettre trois ou quatre cents planches à M. de Schomberg. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 235 v°.
15 août. [Calais].	Au duc d'Elbeuf.	Déplaisir que cause à Mazarin l'ordre envoyé au duc d'Elbeuf de ne pas se présenter devant le Roi. Aff. étr. (France), t. 279, f° 64.
15 août. Calais.	Au sieur Delbos, lieutenant général de mon régiment.	Mazarin a été bien aise d'apprendre que l'on perfectionne les fortifications de Dixmude. Il demande à Delbos des renseignements sur son régiment. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 237.
15 août. Calais.	Au sieur Du Lion.	Recommandations pour les fortifications de Furnes. Du Lion doit continuer de demeurer dans ces contrées, lors même que l'armée décamperait. Aff. étr. (Pays-Bas), t. 44, f° 237 v°.
15 août. Calais.	A la princesse de Guéménée.	Mazarin n'a pas reçu la lettre qu'elle lui a adressée et qui se sera égarée à l'époque de la maladie du Roi. Il regrette que le chevalier de Rohan ait pris la peine de venir le trouver; mais il ne peut appuyer une demande qui aurait pour résultat de désorganiser l'armée pendant un siège aussi important et aussi difficile. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 150.
15 août. Calais.	A la comtesse d'Estrades.	Réponse à une lettre de la comtesse d'Estrades qui prétendait qu'on avait fait une injustice à son mari en ne le nommant pas maréchal de France en même temps que MM. de Mondejeux et de Fabert. B. N., ms. f. fr., *Mélanges de Colbert*, t. 52 A, f° 150 v°.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE[1].

A

[1] Cette table comprend, pour la seconde fois, comme dans le tome VII de la correspondance de Mazarin, non seulement l'analyse des lettres publiées textuellement ou par extraits, au nom de leur destinataire, avec la liste des noms cités dans le texte, mais aussi les noms d'hommes ou de lieux mentionnés dans les lettres simplement analysées. L'innovation que nous avions apportée à cet égard dans la table du volume précédent a été jugée utile, pour faciliter les recherches des travailleurs.

IMPRIMERIE NATIONALE.

B

IMPRIMERIE NATIONALE.

C

D

E

IMPRIMERIE NATIONALE.

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

IMPRIMERIE NATIONALE.

Q

R

S

IMPRIMERIE NATIONALE.

T

U

V

IMPRIMERIE NATIONALE.

W

X

Y

Z

